PURCHASED FOR THE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

FROM THE

CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT

FOR

ART

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

ET ACCOMPAGNÉS

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

XIIIe ANNÉE

PREMIÈRE PARTIE

AVRIL A SEPTEMBRE 1856

PARIS

A. LELEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES POITEVINS, 11

1856

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA PREMIÈRE PARTIE (AVRIL A SEPTEMBRE 1856).

DOCUMENTS ET MÉMOIRES.

PAGES

DÉCADES ÉPIGRAPHIQUES, par M. PH. LE BAS 1

DROITS ET USAGES concernant les travaux de construction publiques ou privés sous la 3e race des rois de France, par Aimé Champollion.... 12

LETTRE SUR UN POIDS MUNICIPAL DE TOULOUSE, par M. Ed. Barry..... 29

LA SALLE SAINT-CÔME DE L'HÔTEL-DIEU DE CHARTRES, par M. Doublet de Boisthibault..... 33

DISSERTATION SUR UN BAS-RELIEF ANTIQUE DE SAINTES, par M. Chaudruc de Crazannes..... 38

SIÉGE OU TRÔNE ÉPISCOPAL DANS L'ÉGLISE SAINT-CÉSAIRE, à Rome, par M. Guenebault..... 48

NOTE SUR UN RECUEIL D'INSCRIPTION LATINE, intitulé : *Epigrammata antiquæ urbis*, par M. Léon Rénier.. 51

NOTE SUR UNE CROIX EN BRONZE, trouvée en Cilicie..... 56

EXPLICATION ET RESTITUTION DE L'INSCRIPTION CHRÉTIENNE D'AUTUN, par M. Rossignol..... 65

NOTICE HISTORIQUE SUR LE CHATEAU ET LES SEIGNEURS DE LA BORDE-LE-VICOMTE, par M. Taillandier..... 104

PORNIC ET SES ENVIRONS, par M. Pinard 122

LETTRE DE M. SORET SUR QUELQUES MONNAIES DES DYNASTIES ALIDES..... 129

RECHERCHES HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LES TERRAINS DE LA PAROISSE SAINT-SULPICE DE PARIS, qui étaient encore en culture au XVIe siècle, par M. A. Berty. 137, 199

LETTRE DE M. LE CHEVALIER DE ROSSI, SUR LE MARTYRE DE SAINT VENERIUS. 147

NOTICE SUR UN SCEAU de l'ancien couvent des carmes de Perpignan et de l'abbaye royale de Belle-Perche, par M. Chaudruc de Crazannes..... 176

PAGES

NOTE SUR L'ORIGINE DE QUELQUES VILLES DE L'HISPANIE, par M. Boudard... 182

ÉGLISE DE BAGNEUX, par M. l'abbé Balthasar..... 193

RECHERCHES SUR LES CALENDRIERS COMPARÉS DE PLUSIEURS PEUPLES ANCIENS, par M. Champollion-Figeac..... 218

BERNARD PALISSY, par M. Doublet de Boisthibault..... 243

LE NOMBRE NUPTIAL ET LE NOMBRE PARFAIT DE PLATON, explication d'une énigme mathématique qui se trouve au commencement du VIIIe livre de la *République*, par M. Th. H. Martin. 257

INSCRIPTION ROMAINE SUR UNE PLAQUE D'OR, expliquée par M. F. Chardin. 288

SCEAU INÉDIT DE LA REINE BLANCHE, mère de saint Louis, publié par M. A. Moutié..... 291

EXPOSÉ DES DIVERSES CAUSES DE L'ALTÉRATION DES MONUMENTS et des moyens d'y porter remède, par M. Rochas..... 299

LETTRE DE M. CHAUDRUC DE CRAZANNES SUR DES POIDS DU MOYEN AGE..... 307

LETTRE DE M. TROYON SUR LES HABITATIONS LACUSTRES, en Suisse..... 310

CRITIQUE DES SOURCES OU NOUS POUVONS PUISER UNE CONNAISSANCE DES IDÉES DE L'ANTIQUITÉ SUR LA VIE FUTURE, au sujet d'un ouvrage de M. E. Vinet, par M. le baron d'Eckstein.. . 321

RECHERCHES SUR L'HISTOIRE ET LA GÉOGRAPHIE DU SUD-EST DE LA GAULE AVANT LA DOMINATION ROMAINE, par M. Boudard..... 343

VOYAGE DANS LA CILICIE, Anazarbe et ses environs, par M. V. Langlois. 361

LETTRE DE M. CHAUDRUC DE CRAZANNES SUR UN TIERS DE SOL D'OR attribué à Charibert Ier, roi de Paris..... 371

OBJECTIONS AU SUJET D'ALESIA, par M. Jules Quicherat..... 374

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

PAGES

Restauration de l'église de Champhol 58
Collection Sauvageot au Louvre... 59
M. Charbonneau, nommé correspondant du Comité historique..... *ib.*
La statuaire grecque..... *ib.*
Restauration de la bibliothèque de Winchester 61
Denier de Hugues Capet, trouvé à Meaux..... *ib.*
Ville antique d'Alesia..... 124, 374
Recueil d'inscriptions nationales... 125
Antiquités romaines, à Paris..... *ib.*
Mort de M. I. Lowenstern..... 126
Ouverture de la session de la société française d'archéologie, à Louviers..... *ib.*
Mort de M. Augustin Thierry et du R. P. Secchi..... 191
Prix proposés par l'académie de Toulouse..... *ib.*
Fouilles exécutées a Bologne..... *ib.*
Note relative a la lettre de M. de Rossi 253

PAGES

Restauration de Notre-Dame de Chalons 253
Tombeaux et inscriptions dans les catacombes de Rome..... 254
Destruction des remparts d'Avignon 255, 314
Mosaïques et sarcophages trouvés a Ostie..... 255
Inscription des eaux thermales de Luxeuil 312
Caves romaines retrouvées a Pont-l'Evêque ..... *ib.*
Statuettes romaines trouvées a Feignies 313
Incendie de la porte Guillaume, à Chartres 314
Fouilles exécutées dans l'enceinte de l'Hippodrome a Constantinople 315
Voie romaine découverte au Mans.. *ib.*
Séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres..... 379
Livres et manuscrits curieux vendus à Fontainebleau..... 380

BIBLIOGRAPHIE.

Publications nouvelles.... 62, 127, 256

Ouvrages dont il a été rendu compte dans ce volume.

Di Giambattista Vermiglioli, de monumenti di Perugia Etrusca et Romana, publ. per cura del comte G. Conestabile 192
Notes et documents relatifs a Jean, roi de France, et à sa captivité en Angleterre, par Henri d'Orléans... 317
Description du royaume de Thai ou Siam, par Mgr Pallegoix..... 319
Observations recueillies dans le chartier de l'abbaye de Cisoing, par M. le marquis de Godefroy Menilglaise..... 320

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9.

DÉCADES ÉPIGRAPHIQUES,

PAR M. PH. LE BAS DE L'INSTITUT.

PREMIÈRE DÉCADE (1).

PREMIÈRE PARTIE.

I.

nscription copiée à Litri, l'ancienne Érythres, sur un linteau de porte. Lettres d'une bonne époque, de 0,025. — Hamilton, *Researches in Asia minor*, n° 231.

ΣΗΣΑΝΕΘΗΚΕΝΑΘΗΝΑΙΗΙΠΟΛΙΟΧ
ΝΟΝΗΤΗΣΔΕ·Τ·Ν·ΤΕΥΞΕΤΟΔΕ

Ce monument était moins mutilé quand M. Hamilton l'a vu. La copie du savant voyageur, qui, du reste, est loin de reproduire exactement la forme des lettres et ce qui subsiste de l'avant-dernier mot de la seconde ligne, donne au commencement de chacune des deux lignes quelques lettres de plus que la mienne. Voici comment elle est conçue :

ΑΙ··ΘΕΡΣΗΣΑΝΕΘΗΚΕΝΑΘΑΝΑΙΗΠΟΛΙΟΧ....
ΠΑ·ΞΩΙΛΟΝΗΤΗΣΔ···Ν·ΕΘΥΞΕΤΟΔΕ

Réduit à ma copie, j'avais restitué ainsi qu'il suit le distique élégiaque dont se composait l'inscription :

[Τοῦτο Πό]σης ἀνέθηκεν Ἀθηναίῃ πολιούχ[ῳ]
[Σῆκος, ὁ] δ' Οὐνήτης δε[λ]τ[ίο]ν [ἔ]τευξε τόδε.

Posès a élevé cette chapelle à Athéné, gardienne de la ville, et Onétés est l'auteur des vers gravés sur cette tablette.

(1) M. Le Bas a bien voulu nous promettre de nous communiquer de temps en temps, avec les explications qu'il en donne, quelques-unes des inscriptions recueillies par lui dans le cours de la mission dont il a été chargé en 1843 et en 1844, et qui lui paraissent dignes de fixer plus particulièrement l'attention des archéologues. Nous ne croyons pouvoir mieux inaugurer notre treizième année qu'en publiant la première partie de ces savantes communications, auxquelles, dans l'espoir qu'elles seront fréquentes, nous croyons devoir donner le titre de *Décades épigraphiques*, qui rappellera à nos lecteurs les *Décades numismatiques* dont le comte Borghesi, le doyen et l'arbitre de l'épigraphie latine, a enrichi le *Giornale arcadico*. (*Note de l'éditeur.*)

Le nom de Πόσης se retrouvant à Athènes (1), il me semblait naturel de le rencontrer à Érythres, où Cnopos, fils illégitime de Codros, dernier roi d'Athènes, amena une colonie (2); et ce qui semblait fortifier mon opinion c'est que les inscriptions de Smyrne fournissent aussi un exemple de ce nom (3).

Mais la copie de M. Hamilton prouve que le consécrateur portait un nom différent, et que ce nom se terminait en θέρσης, comme Ἀλιθέρσης, qu'on trouve dans Homère (4) et dans Pausanias (5); Ἐπιθέρσης, que porte un magistrat éponyme d'Érythres (6) et un athlète de la même ville, vainqueur aux jeux olympiques (7); et enfin Πολυθέρσης, que fait supposer le patronymique Πολυθερσείδης que nous rencontrons dans Homère (8). La mesure du vers ne permet pas d'en supposer un autre que [Π]α[ν]θέρσης, le même que Πανθάρσης, dont Manéthon nous offre un exemple (9) : car dans ces sortes de composés l'α et l'ε alternent, d'où l'on peut conclure avec certitude que le radical θερσ équivaut à θαρσ (10).

La restitution du premier mot du second vers n'est pas aussi facile. Je doute fort de l'authenticité du Ξ, qui serait la quatrième lettre de ce mot, dans lequel je suis porté à voir le datif du mot παστός, désignant un édicule sacré, d'où παστοφόρος. L'inscription doit donc, selon moi, se lire ainsi, en admettant la synérèse d'ίο dans δελτίον :

[Π]α[ν]θέρσης ἀνέθηκεν Ἀθαναίῃ πολιούχ[ῳ],
πα[στ]ῷ δ' Οὐνήτης δε[λ]τ[ίο]ν [ἔ]τευξε τοδε.

Panthersès a consacré ce petit sanctuaire à Athéné, gardienne de la ville, et Onétés a composé l'inscription qui s'y trouve gravée.

Ὀνήτης, qui se présente ici avec l'allongement poétique de la première syllabe réclamé par le mètre, est moins connu sous la forme ionique que sous la forme dorique Ονάτας qu'a illustrée un statuaire éginète contemporain de Phidias (11).

(1) *Corpus Inscr. gr.*, n° 180.
(2) Voy. n° 55 du t. III de mes *Inscriptions*.
(3) *Corp. Inscr. gr.*, 3246.
(4) Odyss. II, 157.
(5) Liv. VII, ch. iv, § 1.
(6) Mionnet, *Suppl.*, t. VI, p. 220, n° 950.
(7) Paus., liv. VI, ch. xv, § 6.
(8) Odyss. XXII, 287.
(9) II, 71.
(10) Voy. le *Thesaurus ling. gr.* de Walpy, col. 4196.
(11) Voy. Paus., liv. V, ch. xxvii, § 8, etc.

Le culte d'Athéné Poliade à Érythres est attesté, indépendamment de ce distique, par Pausanias (1), par le n° 40 de mon troisième volume, par les médailles (2) et par une inscription trouvée à Érythres depuis mon passage, laquelle contient un traité d'alliance offensive et défensive conclu entre les Érythréens et Hermias, tyran d'Atarnée (3).

Notre monument doit appartenir à la fin du Ve siècle avant l'ère chrétienne, à cette époque de transition où l'usage de la voyelle longue H commençait à s'introduire, mais où O représentait encore la diphthongue OY.

II.

A 30 min. au S. de Litri, dans l'église de la Mère de Dieu, Μητέρα τοῦ Θεοῦ, construite, suivant toute vraisemblance, sur l'emplacement d'un ancien temple. Lettres de 0,12, στοιχηδόν, semblables à celles d'Athènes dans la seconde moitié du Ve siècle avant notre ère.

ΤΗΒΟΥΛΗΚΑΙΤΩΙ
ΟΝΩΝΑΑΝΑΓΡΑΨΑΙ
ΕΤΗΝΕΡΥΘΡΑΙΩΝ
ΡΩΞΕΝΟΝΚΑΙΓΡΟΕ
ΗΝΑΥΤΩΙΕΝΑΙΕΝΕΡΥ
ΗΙΣΙΝΚΑΙΑΤΕΛΕΙΑΝ
ΑΝΤΩΝΧΡΗΜΑΤΩΝΚΑΙ
ΣΑΓΩΓΗΣΚΑΙΕΞΑΓΩΓΗΣ
ΑΙΓΟΛΕΜΟΚΑΙΕΙΡΗΝΗΣ
ΙΕΡΥΘΡΑΙΟΝΕΙΝΑΙ
ΒΟΥΛΗΤΑΙΕΙΝΑΙΔΕ
ΤΑΚΑΙΑΥΤΩΙΚΑΙΕΚ
ΣΓΟΗΣΑΣΘΑΙΔΕ
ΙΚΟΝΑΧΑΛΚΗΝ
ΚΑΙΣΤΗΣΑΙ
ΚΟΝΩΝΙ
ΙΚΑΙ

[Δε-]
[δόχθαι] τῇ βουλῇ καὶ τῷ
[δημῷ· Κ]όνωνα ἀναγράψαι

(1) Liv. VIII, ch. v.
(2) Mionnet, *Méd. gr.*, t. II, p. 128.
(3) *Mémoires de l'académie de Berlin*, ann. 1853.

[εὐεργ]έτην Ἐρυθραίων
[καὶ π]ρόξενον, καὶ προε-
5 [δρί]ην αὐτῷ ε(ἶ)ναι ἐν Ἐρυ-
[θρ]ῇσιν καὶ ἀτέλειαν
[πά]ντων χρημάτων καὶ
[ἐ]σαγωγῆς καὶ ἐξαγωγῆς
[καὶ] πολέμου καὶ εἰρήνης·
10 [κ]αὶ Ἐρυθραῖον εἶναι
[ἂν] βούληται· εἶναι δὲ
[ταῦ]τα καὶ αὐτῷ καὶ ἐκ-
[γόνοι]ς· ποήσασθαι δὲ
15 [αὐτοῦ ε]ἰκόνα χαλκῆν
[ἐπίχρυσον] καὶ στῆσαι
Κόνωνι
καί.

Le Conon auquel sont décernés les honneurs énumérés dans ce décret, dont malheureusement le préambule a disparu, ne peut être que le célèbre général athénien. On sait qu'après sa victoire de Cnide (394 av. J. C.), il se porta avec sa flotte vers les îles et les villes du littoral de l'Asie Mineure encore soumises au joug de Sparte, et en chassa les harmostes lacédémoniens (1). Les premières qui firent défection furent Cos, Nisyros et Téos, et leur exemple fut suivi par Mitylène, Éphèse et Érythres (2). D'après son conseil, Pharnabaze, satrape des provinces maritimes et son collègue, n'y bâtit point de citadelles, mais y rétablit l'autonomie (3). C'est sans doute en reconnaissance de cette généreuse conduite que les Érythréens lui conférèrent les droits, et lui accordèrent les honneurs qui sont mentionnés dans cette précieuse inscription. Ils avaient d'ailleurs d'autant plus d'intérêt à s'assurer sa bienveillance qu'ils devaient être alors fort mal notés à Athènes, dont dix-huit ans auparavant, en 412, ils s'étaient détachés à l'instigation d'Alcibiade et de Chalcideus (4).

Remarquez l'absence de l'iota souscrit dans τῇ βουλῇ, l. 1, fait très-surprenant dans un monument de cette époque, et l'emploi de O pour OY, dont nous avons déjà vu un exemple au n° précédent.

(1) Xénoph., *Hist. gr.*, liv. IV, ch. VIII, § 1.
(2) Diod. de Sic., liv. XIV, ch. XXXIV.
(3) Xénoph., *ibid.*, § 1 et 2.
(4) Thuc., liv. VIII, ch. XIV.

III.

A Litri, au haut de l'ancienne acropole; fragment de stèle en marbre noir. Lettres de 0,011, στοιχηδόν, du IVe siècle avant notre ère.

ΤΗΙΒΟΥΛ
ΑΥΣΣΩΛΛΟΝ·ΚΑΤ
ΕΑΕΓΕΙΑΝΗΡΑΓΑΘΟΣ
ΕΡΙΤΗΝΓΟΛΙΝΤΗΝΕΡΥ
ΩΝΕΙΝΑΙΕΟΕΡΓΕΤΗΝΤΗΣ
ΕΩΣΚΑΙΓΡΟΞΕΝΟΝΚΑΙΓΟΛΙ
ΚΑΙΕΣΓΛΟΥΝΚΑΙΕΚΓΛΟΥΝ
ΓΟΛΕΜΟΚΑΙΕΙΡΗΝΗΣΑΣΥΛΕ
ΑΣΓΟΝΔΕΙΚΑΙΑΤΕΛΕΙΑΝΚΑ
ΟΕΔΡΙΗΝΤΑΟΤΑΔΕΕΙΝΑΙΑΟΤ
ΙΚΑΙΕΚΓΟΝΟΙΣΣΤΗΣΑΙΔΕΑ
ΑΙΕΙΚΟΝΑΧΑΛΚΗΝΕΝΤΗΙΑ
ΙΚΑΙΑΡΤΕΜΙΣΙΗΣΕΙΚΟΝΑ
ΝΗΝΕΝΤΩΙΑΘΗΝΑΙΩΙΚΑΙ
ΑΝΩΣΑΙΜΑΥΣΣΩΛΛΟΝΜΕΝ
ΕΙΚΩΝΓΕΝΤΗΚΟΝΤΑΑΡΤΕ
ΔΕΕΚΤΡΙΗΚΟΝΤΑΔΑΡΕ
ΑΙΔΕΤΑΟΤΑΕΣΤΗΛΗ
ΙΕΣΤΟΑΘΗΝΑΙΟΝ
ΙΝΑΙ

[Δεδό-]
[χθαι] Τῇ βουλ[ῇ καὶ τῷ δήμῳ
[τὸν Μ]αύσσωλλο[ν Ἑ]κατ[όμνω, βα-]
[σιλ]έα, ἐπεὶ ἀνὴρ ἀγαθὸς [ὑπῆρ-]
[ξε π]ερὶ τὴν πόλιν τὴν Ἐρυ[θρ-]
[αί]ων, εἶναι ἐοεργέτην τῆς [πό-]
[λ]εως καὶ πρόξενον καὶ πολί[τη-]
[ν], καὶ ἔσπλουν καὶ ἔκπλουν [εἶνα-]
[ι] πολέμο[υ] καὶ εἰρήνης, ἀσυλε[ὶ κα-]
[ὶ] ἀσπονδεὶ, καὶ ἀτέλειαν κα[ὶ πρ-]
10 οεδρίην· τάοτα δὲ εἶναι ἀοτ[ῶ]
ι καὶ ἐκγόνοις, στῆσαι δὲ ἀ[οτῷ]
[κ]αὶ εἰκόνα χαλκῆν ἐν τῇ ἀγ[ο-]
[ρᾷ], καὶ Ἀρτεμισίης εἰκόνα [λι-]
[θί]νην ἐν τῷ Ἀθηναίῳ, καὶ [στ-]
15 [εφ]ανῶσαι Μαύσσωλλον μὲν [ἐκ]

[δαρ]εικῶν πεντήκοντα, Ἀρτε[μι-]
[σίην] δὲ ἐκ τριήκοντα δαρε[ικῶ-]
[ν, γράψ]αι δὲ τάοτα ἐς στήλη[ν κα-]
ὶ στῆσα]ι ἐς τὸ Ἀθήναιον
20 ἵνα[πᾶσι]...

En quelle circonstance la ville d'Érythres décerna-t-elle à Mausole, satrape de Carie, et à sa femme Artémise, les honneurs mentionnés dans cette inscription? Fut-ce pendant la révolte des satrapes et des villes de l'Asie Mineure (362-361), à laquelle il s'associa (1), ou pendant la guerre que Byzance, Rhodes, Chios, Cos et leurs alliés, soutinrent contre Athènes (2), après avoir, à l'instigation de Mausole (3), proclamé leur indépendance (357-355)? Il me paraît assez difficile de se prononcer : je serais cependant porté à croire que ce fut plutôt dans le premier cas.

D'un autre côté, s'il fallait en croire Lucien (4), Mausole aurait étendu ses conquêtes jusqu'en Ionie. Mais Lucien n'est pas un historien; c'est un philosophe satirique, et il n'exagère évidemment la puissance de Mausole pendant sa vie que pour donner plus de force aux sarcasmes que lui lance Diogène après sa mort. Il résulte cependant d'un passage de Polyen (5), dont l'autorité historique a plus de valeur, que le satrape de Carie avait jeté des vues ambitieuses sur Milet, qu'il regardait sans doute comme la première position à occuper pour pénétrer jusqu'en Ionie. Certes, dans l'état d'affaiblissement où était alors l'empire des Perses, on conçoit que, riche et puissant comme il l'était, Mausole ait pu songer à s'étendre au nord de son gouvernement, comme il s'était étendu au sud-est; c'était assurément un excellent moyen de préparer ses conquêtes en Ionie que de s'y faire des partisans, et il est assez naturel de croire que c'est à la suite de quelque bienfait intéressé que les Érythréens lui donnèrent le témoignage de reconnaissance que notre inscription rappelle. Le bienfait devait être important pour qu'ils substituassent le titre de roi à son titre de satrape.

Quoi qu'il en soit, ce monument ajoute un fait nouveau à l'histoire si incomplète de ce prince. Il nous fournit aussi une nouvelle

(1) Diodore de Sic., liv. XV, ch. xc.
(2) *Idem.*, liv. XVI, ch. vii et xxi.
(3) Demoth., *Disc. pour la lib. des Rhod.*, § 1.
(4) *Dial. des morts*, XXIV. Τὰ πολλὰ τῆς Ἰωνίας καταστρεφόμενος.
(5) *Stratag.*, liv. VI, ch. viii.

preuve de la véritable orthographe de son nom. Il résulte, en effet, des lignes 2 et 15 que ce nom s'écrivait Μαύσσωλλος et non Μαύσωλος, ce que nous avait déjà appris le n° 2691 *c. d. e.* du *Corpus*, plus exactement reproduit n°s 377-379 du troisième volume de mes *Inscriptions*.

Là ne se borne pas l'intérêt que doit inspirer ce décret. Son importance philologique égale au moins son importance historique, puisqu'il nous offre deux curieux exemples de celui des quatre rameaux du dialecte ionien qui, au dire d'Hérodote, était propre à Érythres et à Chios. Les lignes 5, 10 et 18, nous prouvent, en effet, que dans ce sous-dialecte ο remplaçait υ dans les diphthongues où cette dernière lettre occupait la seconde place.

Nous pouvons de plus, par les lignes 16 et 17, nous faire une idée approximative de la valeur des couronnes d'or que les villes décernaient à leurs bienfaiteurs. La darique du système asiatique équivalant, d'après les calculs de mon savant confrère, M. Ch. Lenormant, à 29 fr. 05 c. de notre monnaie, la couronne de Mausole valait 1452 fr. 50 c., et celle d'Artémise 871 fr. 50 c.

Enfin, du lieu où j'ai trouvé le n° 1 et la stèle sur laquelle cette inscription a été gravée, on peut conclure que le temple de Minerve Poliade s'élevait sur le sommet de l'acropole, ce qui permet de déterminer un des points les plus importants de la topographie d'Érythres.

IV.

A Litri, près du Port, sur un fragment.

ΤΝΩ . . . . ΣΙΛΗΟΣΞΕΡ
ΤΟΔΙ . . ΩΜΑΤΟΚΥΡΩ
ΟΜΙΤ . . ΔΙΚΑΣΤΗΣΒΑ
ΝΚΑΘΕ . . . ΑΝΣΙΤΟΥΔ
ΔΙΚΩΝΚΑΙ . ΡΑΓΡΑΦΩΝ
ΕΝΤΑΙΣΦΙΛΟΤΙΜΙΑΙΣ
ΤΟ . . ΤΑ . . . ΩΣΙΝΕΙΣΤΗΝΓ
ΕΝΤΑΙ

La restitution de la droite de la ligne 1 se présente d'elle-même : [ἐπὶ βα]σιλῆος, Ξέρξου ou plutôt Ξέρξευς (1). Ainsi nous avons sous les yeux un monument se rapportant au règne de l'un des deux rois qui ont porté le nom de Xerxès, et ce roi ne peut être autre

(1) Voy. n°s 377 et 379 du t. III de mes *Inscriptions*.

que Xerxès Ier, puisque Xerxès II ne passa qu'un instant sur le trône pour faire place immédiatement à Darius II. L'acte reproduit dans cette incription se place donc entre 485 et 465 avant notre ère, et plutôt à la fin qu'au commencement de ce règne. Nous voyons de plus par le mot βασιλῆος qu'elle est écrite en dialecte ionien.

Il n'est pas aussi facile de restituer la partie gauche; mais on peut cependant y parvenir en comparant notre inscription au petit nombre de monuments épigraphiques qui rappellent la domination persane en Asie Mineure, et qui jusqu'ici se réduisent à quatre (1). On y voit, en effet, que tous les actes officiels de l'époque persane étaient précédés de deux dates, dont l'une contenait le nom du roi régnant, et l'autre celui du satrape qui gouvernait la province que ces actes concernaient. Il est donc probable que sur le marbre d'Érythres, en avant du nom de Xerxès, se trouvait celui du satrape qui avait alors sous ses ordres les provinces maritimes de l'Asie Mineure, et l'on ne peut s'empêcher de songer à Pissuthnès, fils d'Hystaspe, qui occupait cette haute position pendant la guerre du Péloponèse (2). Il est bien vrai que dans Thucydide le nom de ce personnage est écrit par un θ et non par un τ, mais on ne doit pas oublier que notre inscription est écrite dans le dialecte ionien, dont Hérodote nous offre le modèle, et qui tend constamment à remplacer les consonnes aspirées par les fortes. La première ligne devait être conçue en ces termes :

• [Πισσού]τνω, [ἐπὶ βα]σιλῆος Ξέρ[ξευς],

et la précédente devait se terminer par le mot ἐξσατραπεύοντος, forme qui, avec quelques variantes, nous est fournie par les quatre monuments auxquels j'ai fait allusion plus haut. Ainsi se trouve confirmé le choix entre Xerxès Ier et Xerxès II.

Les lignes 2 et 3 devaient contenir les mots suivants :

[κατὰ] τὸ δι[καί]ωμα τὸ κυρω[θὲν]
[ὁ Ῥε]ομίτ[ρης] δικαστὴς βα[σιλήϊος]
κ. τ. λ.

Peut-être encore faut-il lire au commencement de la ligne 4 [ἡμῖ]ν καθε[ῖσε].

(1) *Corp. inscr. gr.*, nos 2691, *c. d. e.* (377-379 du t. III de mes *Inscriptions*), et 2919 (1651 du même tome).

(2) Voy. Thucyd., liv. I, ch. cxv; liv. II, ch. xxxi et xxxiv; et liv. VIII, ch. v et xxviii.

Le reste n'offre plus de certain que, ligne 5, δικῶν καὶ [πα]ραγραφῶν ; ligne 6, ἐν ταῖς φιλοτιμίαις, et ligne 7, εἰς τὴν πό[λιν].

Quel pouvait être le sens de ce monument qui, à en juger par la forme des lettres, ne peut pas être antérieur à l'époque d'Alexandre ? C'était, je pense, un acte où, dans l'intérêt d'une cause quelconque, on invoquait la législation antérieure, et particulièrement celle qui, revêtue de la sanction du souverain (l. 2), avait été établie par le juge royal Rhéomithrès (l. 3 et 4), pendant la satrapie de Pissouthnès, sous le règne de Xerxès.

Nous apprenons par Hérodote que les juges royaux choisis parmi les Perses les plus distingués, remplissaient leurs fonctions à vie, à moins de prévarication (1); qu'ils étaient chargés de rendre la justice et d'interpréter les lois, et que toutes les affaires litigieuses étaient soumises à leurs arrêts (2). On les prenait aussi parmi les Grecs, témoin Sandocès de Cyme en Éolide, qui, après avoir été juge royal, et condamné à être crucifié pour avoir vendu la justice, avait obtenu sa grâce, et commandait les quinze vaisseaux persans qui furent pris à Artémision (3). Celui dont il est ici question est bien un Perse. Le nom qu'il porte figure souvent dans l'histoire (4) sous la forme Ῥεομίθρης; mais l'aspiration disparaît dans d'autres noms propres analogues, Μιτροβάτης (5), Μιτραδάτης (6), Μιτραῖος (7), et dans une inscription de Smyrne (8), où se lit le nom de Θηλυμίτρης, dans la composition duquel entre l'élément essentiel de celui-ci. Envoyait-on un juge dans chaque province? Cela est assez vraisemblable, et peut-être notre inscription, moins mutilée, eût pu fixer nos idées à cet égard; il est donc fort à regretter qu'elle ne nous soit pas parvenue plus intacte.

(1) Οἱ δὲ βασιλήϊοι δικασταὶ κεκριμένοι ἄνδρες γίνονται Περσέων ἐς οὗ ἀποθάνωσι ἤ σφι παρευρεθῇ τι ἄδικον, μέχρι τούτου. Hér., liv. III, ch. XXXI.

(2) Οὗτοι δὲ τοῖσι Πέρσῃσι δίκας δικάζουσι καὶ ἐξήγηται τῶν πατρίων θεσμῶν γίνονται, καὶ πάντα ἐς τούτους ἀνακέαται. *Ibid.* Cf. Brisson, *De reg. Pers. princip.*, liv. I, ch. CXXXII et suiv.

(3) Hér., liv. VII, ch. CXCIV.

(4) Xén., *Cyr.*, liv. VIII, ch. VIII, § 4. Diod. de Sic., liv. XV, ch. XCII; liv. XVII, ch. XIX et XXXIV. Arr., *Anab.*, liv. I, ch. XII, § 8; liv. II, ch. XI, § 8; liv. III, ch. XVIII, § 11.

(5) Hér., liv. III, ch. CXX.

(6) *Id.*, liv. I, ch. CX.

(7) Xén., *Hell.*, liv. II, ch. Ier, § 8.

(8) *Corpus inscr. gr.*, n° 3346 A.

V.

Encastrée, la tête en bas, dans le mur d'une ancienne mosquée, au S. de Smyrne, à la droite du Grand cimetière, et à mi-chemin de Sédikeuï, dans un lieu appelé *Kamméno Djami*, près du grand mur de fortification et d'une ancienne chaussée. Communiquée par feu Borrell. — Chandler, *Inscr. antiq.* (Oxon, 1764, in-fol.), p. 6, n° 15; d'Ansse de Villoison, *Mémoire sur différentes inscriptions grecques*, p. 139 du t. II des *Mémoires de l'Institut* (classe d'histoire et de littérature ancienne); Bailie, *Inscr. gr.*, n° 34, t. I, p. 118.

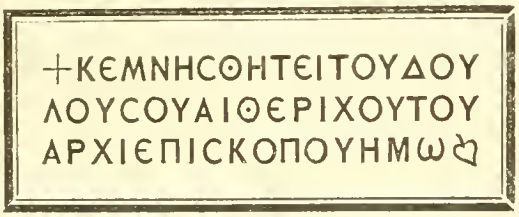

+ Κ[ύρι]ε, μνήσθητι τοῦ δούλου σου Αἰθερίχου τοῦ ἀρχιεπισκόπου ἡμῶ[ν].

L'*Oriens christianus* (1) mentionne un Æthericos, évêque de Smyrne, qui assista, en 448, aux synodes tenus par Flavien de Constantinople et par Thalassios de Césarée, à l'occasion de l'hérésie d'Eutychès, l'année suivante au synode appelé le *brigandage d'Éphèse*, où il adopta les opinions impies de Dioscoros, et enfin, deux ans plus tard, au concile de Chalcédoine, où revenant à l'orthodoxie, il fit attester son adhésion par son diacre (2). Cet Æthericos est sans doute le nôtre. Seulement le nôtre reçoit ici le titre d'archevêque, tandis que celui qui assistait au concile de Chalcédoine ne se qualifie que d'évêque, seul titre qui, en effet, convînt au pasteur de Smyrne, suffragant de l'archevêque d'Éphèse. Peut-être y a-t-il dans cette exagération une dernière trace de la contestation qui exista pendant presque toute la durée de l'empire romain entre Smyrne et Éphèse sur la question de savoir laquelle des deux était en droit de se dire πρώτη τῆς Ἀσίας. La supériorité fut assurée à Éphèse par un rescrit de Caracalla (3), et dès lors les Éphésiens se qualifièrent de *seuls premiers* (4); mais les Smyrnéens ne se tinrent pas pour battus, et trouvèrent des compensations : ils se dirent πρῶτοι Ἀσίας οἱ κάλλει καὶ μεγέθει (5), et leur ville fut qualifiée, dans

(1) T. I, p. 742.
(2) Αἰθέρικος ἐπίσκοπος Σμύρνης ὁρίσας ὑπέγραψα διὰ Παύλου διακόνου.
(3) Digest., liv. I, t. XVI, *De officio Proconsulis*.
(4) Vaillant, *Num.*, *Pop. et Urb.*, p. 121.
(5) Mionnet, t. III, p. 242, n° 1366; t. VI, p. 358, n° 1791

leurs actes publics, de ἡ πρώτη τῆς Ασίας κάλλει καὶ μεγέθει καὶ λαμπροτάτη μητρόπολις τῆς Ἀσίας. . . . . καὶ κόσμος τῆς Ἰωνίας (1). Il n'y aurait rien de surprenant que la rivalité qui existait entre les deux villes se soit perpétuée entre les deux églises, et que les chrétiens de Smyrne en donnant à leur pasteur le titre d'archevêque n'aient voulu protester contre le privilége accordé à Éphèse, et auquel ils se croyaient des droits par l'étendue et la beauté de leur ville.

Villoison pense que la formule contenue dans cette inscription, et qu'on rencontre sur un grand nombre de monuments chrétiens, tels que bagues, diptyques, etc., a été inspirée par ce passage du psaume 131, ℣ 1 : Μνήσθητι Κύριε τοῦ Δαβίδ, et par cet autre du psaume 118, ℣ 49 : Μνήσθητι τῶν λόγον σου τῷ δούλῳ. Pour ma part, je crois que c'est uniquement du premier de ces deux passages que ces sortes d'invocations sont imitées.

(1) *Corp. inscr. gr.*, 3202, 3204-3206.

DROITS ET USAGES

CONCERNANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION PUBLICS OU PRIVES SOUS LA TROISIÈME RACE DES ROIS DE FRANCE,

D'APRÈS LES CHARTES ET AUTRES DOCUMENTS ORIGINAUX.

TROISIÈME ARTICLE (1).

IV. — VILLES.

Nous comprenons sous cette dénomination générique toutes les cités soit épiscopales (*civitas*, *urbs episcopalis*) (2), soit appartenant à des seigneurs d'épée (*castrum*, *oppidum*, *urbs*). Elles étaient plus ou moins étendues, fermées ou non de murs ou de fossés, fortifiées de tours, de portes, etc. Il est, du reste, assez difficile de donner une bonne définition des cités qui reçurent, dans les chartes latines, les diverses dénominations que nous venons d'indiquer. Du Cange, dans son *Glossaire*, nous fournit de nombreux exemples de cette variété dans les qualifications des villes, mais il nous a ôté aussi l'envie de chercher à classer, sous l'une de ces dénominations spéciales, les cités dont nous allons parler, tant on trouverait d'exceptions à une règle quelconque sur cette matière. Pour des époques modernes, le nom de *ville* a quelquefois été donné à des agglomérations de maisons, infiniment moins importantes que d'autres auxquelles l'usage a conservé le nom de bourg ou de village. Il y eut aussi les *villes de paix*, dans lesquelles la justice pouvait seule être invoquée pour terminer un différend. On leur donnait ce nom par opposition à celles où les combats judiciaires étaient permis. Les villes Baptice ou Batéleresche n'eurent jamais d'administrations municipales, au dire de Beaumanoir (3). Elles étaient habituellement fortifiées de châteaux construits en bois appelés *Batéle-*

(1) Voir le premier article de M. Aimé Champollion, t. XII, p. 458, et le second, p. 618.

(2) Glossaire de du Cange au mot *Civitas*.

(3) Coutumes du Beauvoisis, par Dumanoir, édition de M. le comte Beugnot

resche (1). Les villes de noblesse tiraient leur nom de la nature de leurs priviléges, et en général tous les bourgeois qui étaient élus ou qui occupaient les fonctions d'officiers dans ces villes acquéraient la noblesse par le fait même de leur emploi (2).

Les villes qui n'avaient ni corps administratif ni charte de commune, n'avaient aussi aucune autorité sur leurs affaires et ne possédaient pas de terrain : le seigneur en disposait entièrement. Mais elles pouvaient octroyer des aides ou des honneurs au seigneur et elles s'assemblaient alors sous la présidence du juge ou du bailli (3). On tolérait quelquefois des prud'hommes ou conseillers, mais ces exceptions furent très-rares. Les bonnes villes, au contraire, possédaient toutes des maisons destinées à servir de lieu de réunions (4) administratives.

Les serfs avaient droit d'asile dans certaines cités (5); quelques-unes furent exemptes d'impôts (6). Cependant, en général, chaque habitant devait supporter sa part dans les charges communes, ou dans les dommages résultant d'une rébellion (7). Ce point était fort dangereux pour les habitants, car l'on vit quelquefois une seule ville appartenir en même temps et par portions inégales à plusieurs rois ou princes (8). Dom Morice, historien de la Bretagne, mentionne un évêque qui mit en interdit toute une ville; elle ne lui appartenait cependant qu'en partie, mais on y avait élevé des constructions sans sa permission (9).

Les villes avaient aussi leurs armoiries, leurs cris de guerre, leurs patrons (10); les familles nobles qui possédaient des cités leur imposèrent quelquefois (11) les unes et les autres, très-souvent aussi ces familles adoptèrent, au contraire, tous les signes extérieurs de distinction particuliers aux villes. D'autres fois le prieuré principal

(1) Les ouvrages militaires en bois, analogues à ceux dont nous venons de parler, sont décrits dans le *Dictionn. d'architecture*, au mot *Bretèche*.

(2) La Roque, *De la noblesse*.

(3) *Ordonnances des rois de France*, t. III, p. ciij.

(4) Favin, *Officiers de la couronne*.

(5) La Thomassière, *Coutumes du Berry*, ch. xiv, p. 15.

(6) Entre autres la ville de Bourges. Foncemagne, *Extr. relatifs à la troisième race*.

(7) *Anciennes coutumes d'Orléans*.

(8) Du Bos, *Étymologies françoises*.

(9) D. Morice, *Hist. de Bretagne*, préface, p. xx.

(10) Favin, *Théâtre d'honneur*, I, p. 271.

(11) Ménestrier, *Ornements des armoiries*, p. 209, 233, 315, 367, et du Bos, ouvrage cité, p. 78.

donnait ses armoiries (1). Il n'y eut pas de règle fixe sur ce point. A Toulouse, lorsque le seigneur prenait possession de son comté, un chevalier délégué en l'absence du comte montait au sommet des tours de la ville et du château neuf, pour y planter la bannière du comte de Toulouse, et alors il s'écriait par deux fois : « Tolosans! Tolosans (2)! » Dans la ville d'Aurillac, les trompettes de la ville devaient porter les insignes royaux sur leurs instruments (3). Nous aurons aussi l'occasion de mentionner divers usages pratiqués par ceux qui livraient ou rendaient les villes à leur suzerain. Mais cette partie de notre travail trouvera plus spécialement sa place au paragraphe des forteresses. Il a pu arriver, peut-être, qu'au XIIIe siècle, des seigneurs firent construire une ville d'après un plan arrêté d'avance; et cela aurait eu lieu, au dire de M. Viollet-le-Duc (*Dictionnaire d'architecture*, p. 12 et 13), à Aigues-Mortes, à Carcassonne, à Villeneuve-le-Roi, à Villeneuve-l'Archevêque, à Sainte-Foy, à Monpazier en Périgord; il donne même le plan de cette dernière ville. Mais il est vrai que le savant auteur du *Dictionnaire d'architecture* ne nous apprend pas d'où il a tiré ce plan d'une ville du XIIIe siècle, et si l'exécution répondit exactement au projet. Toutefois, nous pensons qu'il lui serait impossible d'appuyer par des documents authentiques son opinion sur les *alignements* pratiqués dans les villes du moyen âge, et de nous démontrer « que le roi de France n'aurait pas pu, même à prix d'argent, faire reculer la façade de la plus médiocre maison de sa capitale, sans le consentement de son propriétaire. » (*Dictionn.*, p. 12.) Nous avons déjà cité un grand nombre d'exemples de décisions contraires à cette opinion; ajoutons encore que la capitale du roi de France était aussi, dans certaines parties de la ville, la capitale de l'évêque de Paris, et que ce prélat possédait autant de droits que le roi dans un grand nombre de rues.

Les villes du XIIe siècle, si nous nous en rapportons encore à M. Viollet-le-Duc, se composaient de charmantes maisons réunissant plus de confortable qu'on n'en trouvait dans celles qui furent bâties sous le règne de Louis XIV, et la ville de Cluny renferme encore, de nos jours, un grand nombre de ces ravissantes habitations (*Dictionn.*, p. 261 et 327). Mais M. Viollet-le-Duc oublie de

(1) Il en fut ainsi pour la ville de la Charité. Voy. *Histoire du Nivernois*, par Née, p. 255.

(2) D. Vaissette, *Hist. gén. de Languedoc*, III, p. 444, preuves.

(3) *Enquête ms. relative à la ville d'Aurillac, faite en l'année* 1277 (Bibl. impér.).

nous donner le plan d'une de ces maisons et de nous démontrer surtout son ancienneté. Il ajoute : « Ce qui caractérisait alors ces maisons, c'était une grande sobriété d'ornementation extérieure, *une complète observation des besoins. Le rationalisme* perçait dans les constructions privées ; et ce qui distingue le *rationalisme* du XIIe siècle du nôtre, c'est, avec une grande rigidité de principes, la liberté, l'originalité, l'aversion pour la banalité.... Il n'y avait d'autre règle que l'observation rigoureuse d'un principe avec la faculté pour chacun de se mouvoir dans les limites posées par ce principe. Or ce principe est celui-ci : rendre tout besoin et tout moyen de constructions apparents. » (*Dictionn.*, p. 319.) Mais trouvait-on dans ces maisons les dispositions nécessaires à la vie habituelle? M. Viollet-le-Duc le laisse penser, mais ne le démontre pas en reproduisant par la gravure les détails d'une de ces habitations imaginées par l'habile *rationalisme* du XIIe siècle. Tout ce qui nous est parvenu de représentations exactes des maisons des villes, à cette époque, répond très-peu à l'enthousiasme de notre habile historien de l'architecture au moyen âge ; il faut donc attendre sagement une démonstration de ses théories rétrospectives.

Si l'on veut déterminer à quel genre d'administration les « villes se trouvèrent soumises pendant le Xe et le XIe siècle, on est aussitôt arrêté par une variété excessive d'usages et d'institutions, » a dit le savant éditeur des *Assises de Jérusalem* (1). Ces mêmes obstacles de tout genre se présentaient aussi lorsqu'il s'agissait soit de constructions, soit de l'agrandissement des villes. Nous allons examiner les concessions particulières qui eurent lieu sous la domination des rois de France de la troisième race.

Cependant, il est quelquefois assez difficile de fixer exactement le moment où une localité passa du rang de village à celui de ville. Pour celle de Dorat, par exemple, nous savons qu'au Xe siècle deux villages très-rapprochés l'un de l'autre et désignés dans les anciens documents, l'un sous le nom de *pagus Lemovicinus*, parce qu'il dépendait pour le spirituel de l'évêque de Limoges, et l'autre sous celui de *Scoterie*, formèrent par leur réunion la petite ville de Dorat. Mais en quelle année? C'est ce que l'on ne sait pas d'une manière précise. Une note, que nous trouvons à la marge de la copie d'une charte de la collection Dupuy (Bibliothèque impériale), nous dit que ce fut en 987, lorsque le comte Boson fonda l'église en

(1) *Introduction aux assises de la cour des bourgeois*, par M. le comte Beugnot, p. III.

l'honneur de saint Pierre dans le premier de ces deux villages. Il ne nous a pas été possible de trouver un document qui confirmât d'une manière authentique cette version.

Nous voyons d'après un texte latin, imprimé dans le tome X des *Historiens de France*, p. 17, qu'en l'année 989, la ville d'Orléans fut enfin restaurée en partie, à cause des dégâts qu'elle avait eu à supporter depuis un demi-siècle.

Les querelles des seigneurs entre eux et leurs alliances donnaient quelquefois naissance à des villes, à des châteaux, à des forteresses. Ainsi, Guy de La Tour, qui était engagé dans la guerre que se faisaient le comte de Périgueux et le vicomte de Ségur, se crut obligé de fonder, en 996, la ville forte (*oppidum*) de Pompadour (1) pour soutenir plus énergiquement la cause de son allié. Mais, plus habituellement aussi, ces querelles n'engendraient que ruines et dévastations. La France assistait alors fréquemment au triste et affligeant spectacle de ces grandes calamités. Il nous serait facile de mentionner par ordre chronologique les plus mémorables catastrophes de nos villes et de constater par là les immenses ruines que les temps subséquents eurent à relever; mais les historiens ou les chroniqueurs ont mis plus de soins à nous conserver le souvenir des destructions que celui des restaurations de nos cités anciennes, et souvent à la date d'un malheur nous ne pourrions pas ajouter le nom du seigneur d'église ou d'épée qui contribua le plus à réparer les désastres supportés par les citadins du moyen âge. Pour le XIe siècle, on peut citer parmi les villes qui furent le plus souvent ravagées, Melun, Angers, Pithiviers, Strasbourg, Saumur, Autun, Saintes, Paris, Saint-Omer, Mantes (2).

Nous ne chercherons pas non plus à constater si, dans le même espace de temps, les fondations nouvelles de villes furent égales en nombre à celui des destructions, nous nous contenterons de rappeler les faits les plus saillants relatifs aux villes et aux travaux qui y furent exécutés, mentionnés dans des documents authentiques.

Si nous nous en rapportons à l'historien de la Bretagne, Potel, la ville de Josselin et son château auraient été fondés en l'année 1008, par le vicomte de Porhoët de Rohan et de Guémenée, qui mourut peu de temps après.

(1) *Historiens de France*, t. X, p. 268.

(2) On peut, du reste, consulter sur ces désastres les *Historiens de France*, t. X, p. 138, 158, 175, 177, 218, 271, 319, 322, 376; t. XI, p. 161, 162, 197, 457, 514; t. XII, p. 50, 463, 542; La Mare, t. IV, p. 137, et l'*Art de vérifier les dates*.

Les chroniques ne nous ont conservé aucun renseignement sur la nature des agrandissements faits à la ville de Tours, en 1016 (1), à l'occasion des fortifications qui furent alors construites. Nous connaissons, de la même époque, d'autres travaux analogues ou des restaurations de villes, mais par de simples mentions. Ainsi, vers le même temps, « Pontiva patriola munitionibus castrorum aucta est. » (*Histor.*, X, p. 195.) On sait aussi qu'en 1025, la ville d'Autun, qui avait été récemment réduite en cendres, commença à être construite de nouveau (2); en l'année 1037, ce fut la restauration de Maguelonne qui fut entreprise. Cette ville, en ruines depuis le VIIIe siècle, vit enfin les comtes de *Sustantion* s'occuper de sa réédification, et il est probable qu'on y travaillait depuis longtemps, lorsque l'évêque de Maguelonne, Arnauld, rebâtit en 1060 l'église cathédrale sur l'ancien emplacement qu'elle avait primitivement occupé.

« In his temporibus, » disent encore les chroniques, « Fulco, vice-« comes civitatem construxit de Bresturio in terra de Thoarcio.... « Arnolfus quoque vicecomes civitatem de Malo-Leone construxit « in Pictavia. » (*Histor.*, t. X, p. 295.)

Un nouvel exemple des funestes conséquences que produisaient les querelles mutuelles des seigneurs se présente sous la date de l'année 1049. Une bulle du pape Léon IX, qui se rapporte au Vieux-Moutier de Verdun, est fort curieuse à consulter pour se rendre compte du déplorable état où cette ville était alors; mais ce qui est plus triste à dire, c'est que les querelles du comte et de l'évêque furent la source de maux infinis pour les pauvres habitants de Verdun (3). Quel fut celui des deux seigneurs qui pensa à la restaurer? C'est ce que l'on ignore entièrement. On vit aussi quelquefois les citoyens faire la guerre au seigneur au profit de leur évêque; cela se passa à Chartres: les principaux habitants s'armèrent contre le vicomte qui ne pouvait vivre en bonne intelligence avec l'évêque (4); mais ce sont des cas bien rares dans l'histoire.

Tous les évêques n'étaient pas aussi indifférents au sort de leurs sujets que celui de Verdun. Monseigneur de Cambrai suivit une tout autre voie. Il possédait, sur l'une des dépendances seigneuriales de son évêché, le petit village de Henin-Liétard, qui avait été complétement ravagé par les Normands. Cet évêque en commença

(1) *Historiens de France*, t. X, p. 285, note.
(2) *Histor. de France*, t. XI, p. 454, 416 et 417.
(3) *Collect. de copies de chartes*, boîte 18.
(4) Foncemagne, *Extraits relatifs à la troisième race.*

la restauration en l'année 1040, et la protection épiscopale porta bonheur à ce village : son développement fut assez rapide (1); en l'année 1074, le comte de Flandre, Robert le Frison, l'érigea en ville par un acte de son autorité suzeraine (2); mais elle ne put conserver longtemps ce rang important, et moins d'un siècle après, elle retombait à l'état de simple bourgade, après avoir été pillée et brûlée plusieurs fois.

Avant de constater les progrès qui se réalisèrent au XIIe siècle dans la plus grande partie des villes de France, par suite de l'introduction des coutumes, des priviléges et des droits que les seigneurs reconnurent aux citadins, nous devrions sans doute mentionner les principaux désastres que les villes eurent à supporter durant ce même siècle; mais les historiens consacrent de trop brèves narrations à ces cruels événements (3). La guerre fut, pour les villes, une des causes les plus habituelles de destruction. Les pauvres habitants, après avoir supporté toutes les horreurs d'un siége, avaient encore à craindre les impôts extraordinaires pour payer le vainqueur. Quant au seigneur qui, habituellement, était l'unique cause de la guerre, il était menacé du gibet tant qu'il se défendait et qu'il ne livrait pas la ville à son suzerain; mais, avant de capituler, le seigneur avait soin de stipuler la conservation de son existence, et comme c'était lui qui ouvrait aussi ordinairement les portes de la cité, ses intérêts étaient habituellement suffisamment garantis. Quelques seigneurs se souvenaient parfois, dans de semblables circonstances, des pauvres bourgeois dont le courage s'était associé à leur propre fortune. On vit même des exemples de seigneurs stipulant, avant de rendre au roi une ville assiégée, la liberté des bourgeois prisonniers de guerre (4).

D'après le *roman de Gérard de Roussillon*, il faudrait croire qu'à cette époque lorsqu'une damoiselle abandonnait sa ville assiégée ou son château, ses terres et ses hardes étaient distribuées aux gens de son service, à ses clercs, à ses sergents (5), comme dédommagement.

(1) *Gall. christ.*, I, p. 438.

(2) *Collection de copies de chartes*, boîte 17. Notice sur la fondation d'Henin-Liétard.

(3) On peut consulter sur ces désastres, *Histor. de France*, t. XII, p. 45, 47, 74, 178, 284, 300, 456, 581, 585, 720, 738, 744, 753, 754, 756, 757, 758, 760, 774; t. XIII, p. 12, 33, 59, 72, 217, 251, 269, 295, 314, 321, 498, 698, 714, 945; t. XIV, p. 19. *Gall. christ.*, t. IX, p. 809.

(4) Le vicomte de Dijon (cité par Sainte-Palaye).

(5) *Gérard de Roussillon en provençal*, manusc. de la Bibl. impér., fol. 96 r°.

On voit encore par le *roman de Perceforest* que, dans un cas désespéré, les nobles et bourgeois s'assemblaient en conseil pour savoir à qui une ville serait rendue, et qui en était le véritable seigneur. La question une fois résolue, on élisait un chevalier qui devait porter la parole au seigneur qu'on reconnaissait, lequel recevait en même temps les hommages des habitants et les clefs de la cité (1).

Quant aux fondations des villes, voici un des exemples les plus complets et aussi des plus économiques pour le seigneur; c'est la ville de Montauban qui nous le fournit. En l'année 1144, Ildefonse, comte de Toulouse, donne à plusieurs particuliers le lieu dit Montalba (2), à la charge d'y bâtir une ville et un pont. La condition première fut que cette ville ne serait pas aliénée ni démembrée du domaine de Toulouse; une charte de commune lui fut immédiatement octroyée, laquelle stipulait pour les habitants le droit de n'être jamais actionnés pour dettes envers les étrangers. Le seigneur Ildefonse se réserva tous les droits seigneuriaux sur cette future cité (3); toutefois, il accordait d'assez importants priviléges à ceux qui viendraient l'habiter.

La ville de Montolieu date aussi de 1146 : Roger, vicomte de Béziers, en fut le fondateur. L'ancien *castrum Malast* fut abandonné par lui pour servir d'emplacement à cette future ville fortifiée. Le texte de la charte porte : « Causa salvationis monasterii S. Johannis « Vallis-Sigerii. » Il y avait donc utilité pour le seigneur et profit pour l'église, dont les propriétés passaient ainsi sous la protection armée du vicomte de Béziers (4). Le seigneur Roger eut la plus grande part dans les avantages qui résultaient de cette fondation nouvelle. Mais cette ville ne prit aucune importance. La décadence du monastère entraîna-t-elle sa ruine? C'est ce que l'on ignore : les manufactures importantes de drap, qui s'y établirent, ne purent pas en assurer la prospérité. Elle eut du reste toutes sortes de malheurs à supporter successivement des Albigeois, du vicomte de Béziers, du roi de France, des routiers du XIVe siècle et des religionnaires du XVIe.

La ville de Lérida, qui a momentanément appartenu à la France, fut reconstruite en 1149, et par un traité spécial le seigneur Ray-

(1) Roman cité par Sainte-Palaye dans son *Glossaire des antiquités françoises*.

(2) Nom de la ville en idiome local et encore en usage.

(3) Lebret, *Hist. de Montauban* et *Collect. Brienne*, Bibliothèque impér., t. CCCVI, fol. 1.

(4) *Hist. de Languedoc*, t. II, preuves, p. 515. *Gall. christ.*, t. VI, p. 436.

mond, comte de Barcelonne, s'associa avec le comte d'Urgel pour faire exécuter les travaux nécessaires (1).

On sait aussi que des agrandissements importants furent faits en 1152, à la ville de Poitiers, en même temps qu'on l'entoura de murs; mais les chroniques ne nous fournissent pas de détails précis (2) sur ces travaux.

Pendant la première moitié du XIIe siècle, le grand mouvement des communes, protégé par Louis le Gros, fut la source d'un développement considérable des cités. Mais il était toujours très-difficile de réaliser la rédaction des actes authentiques qui accordaient des priviléges à des bourgeois, d'ordinaire aux dépens des seigneurs. Nous ne pouvons donc adopter l'opinion émise par M. Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire d'architecture*, d'après laquelle « la plus grande partie des villes du nord et de l'est de la France se *conjuraient* (3) et s'établissaient en communes, *se vendant à tous les pouvoirs, ou les achetant tour à tour;* la cité, dit encore cet écrivain, vint peser sur tous, les énerver et prendre sa place au milieu d'eux. La grande *conjuration* de la cité se subdivise en conjuration de citoyens par corps d'état (*Dictionn.*, p. 108, 109), et c'est principalement dans les villes du nord, qui s'érigent en communes au XIIe siècle, que l'on voit l'architecture se dégager plus rapidement des traditions romanes. (P. 112.) » — Les priviléges accordés à des citoyens pouvaient-ils réellement influencer le goût des architectes? Quoi qu'il en soit, la pénurie des princes vint surtout en aide au Tiers État, qui voulait se constituer, et beaucoup de villes achetèrent par des aides, en argent, le droit de s'administrer, d'élire leurs officiers et de faire la police dans la cité; enfin, la faculté d'avoir des juges intéressés à écouter leurs doléances et à faire prévaloir leurs droits. D'autres villes recoururent à l'insurrection, et le savant historien des Communes, M. Augustin Thierry, a retracé d'une manière si brillante les luttes qui eurent lieu entre le peuple et le seigneur, dans ces solennelles circonstances, que nous sommes dispensé d'aborder de nouveau ce sujet, un peu étranger d'ailleurs à celui de nos recherches. On peut dire, en général, que le moyen le plus sûr de relever autrefois une pauvre localité de ses ruines, ce fut de lui accorder des priviléges : les seigneurs faisaient ainsi comme un placement utile de leur autorité,

(1) *Marca hispanica*, p. 1305.

(2) *Hist. de France*, t. XII, p. 411.

(3) *S'associaient* me semble le mot légal, à moins d'entreprise à main armée.

puisqu'ils en retiraient des impôts en argent et en nature, ainsi que d'autres services qui leur étaient solidement garantis par les habitants, et à perpétuité.

Le roi Louis le Gros usa de ce moyen toutes les fois que cela lui fut possible : il parvint en effet à repeupler la ville d'Angère-le-Roi, au moyen des priviléges qu'il lui accorda (en l'année 1119) (1).

Mais les seigneurs, voyant que le roi s'unissait au Tiers État contre eux, imaginèrent d'aller chercher un secours spirituel, il est vrai, mais très-efficace sur les populations : ils se placèrent sous la sauvegarde du pape. Ils furent écoutés avec empressement, et, d'après les savants travaux de Foncemagne sur la troisième race de nos rois, on voit que le saint-père enjoignit aux évêques de soutenir l'excommunication portée contre les habitants qui voulaient établir des communes. Les évêques étaient aussi seigneurs dans bien des villes, ils durent donc se conformer avec empressement aux ordres de la cour de Rome. Les armes spirituelles et temporelles furent ainsi employées pour retarder l'institution des libertés communales réclamées de toutes parts. Mais les villes n'avaient pas attendu jusqu'au XIIe siècle pour apprendre à défendre leurs droits ou leurs prétentions (2). La Commune fut donc constituée et d'elle naquit une nuée de fonctionnaires divers : les gouverneurs élus et non élus, les consuls, les maires, les vicaires, les voyers, les préteurs, procureurs, trésoriers, collecteurs, les gardes des clefs (3), des sceaux, des étendards; le maître d'école, le portier, le tambour, l'huissier, l'horloger, l'organiste, etc. La justice n'était pas moins compliquée, car la Commune pouvait, par concession ou par des impôts, acquérir pour elle la justice seigneuriale. Les prévôts, les échevins, les jurats et bien d'autres encore, se mouvaient au milieu des entraves que créaient à chaque pas les priviléges concédés par le seigneur, indépendamment des rivalités des citoyens entre eux.

Aussi arriva-t-il que de terribles divisions troublèrent la paix publique dans les Communes et produisirent de tels désordres, que le roi devait alors retirer le privilége communal : ce malheur eut lieu à Tournay (4) par exemple, et c'était encore pour le monarque un

(1) *Ordonnances des rois de France*, VII, p. 444.

(2) Le bâtard du roi Robert fut refusé par une ville pour évêque et par des moines pour abbé (Foncemagne, *Extr. relatifs à la troisième race*).

(3) Le Bœuf, *Hist. d'Auxerre*, p. 228.

(4) *Ordonnances*, t. IV, p. 706.

moyen d'étendre son autorité, car il réglait alors l'administration future de la cité, mais au profit de sa souveraineté royale. Quelquefois on associait le roi à la seigneurie de la ville pour qu'il en devînt le protecteur (1).

En 1175, le comte de Troyes et de Champagne, Henri Ier, accorda des priviléges et modéra surtout les impôts à Villeneuve, qu'il venait de fonder à une demi-lieue de Pont-sur-Seine, afin d'y attirer des habitants (2). Cette cité devint promptement populeuse.

L'évêque de Reims imita le seigneur comte, en accordant également des priviléges aux bourgeois de cette ville qui viendraient bâtir hors de l'enceinte de la cité, et il contribua ainsi à son agrandissement. Il abandonna gratuitement le terrain nécessaire aux constructions et on ne devait percevoir que 12 deniers de cens par an sur chaque perche de terre.

Enfin le roi, pour augmenter sa puissance seigneuriale, ou peut-être encore dans un but politique, achetait quelquefois des villes importantes : Philippe Auguste acquit ainsi, au commencement de son règne, la ville de Montargis (3). D'autres fois les rois cherchaient, par des gracieusetés, à conquérir l'affection des habitants. C'était pour obtenir ce résultat que Louis VIII avait abandonné aux bourgeois de Rouen les arrière-fossés de la ville avec la faculté de les convertir en jardins ou d'y élever des maisons (4). D'ailleurs, toutes les fois que les citadins demandaient la protection royale, ils étaient bien accueillis, et on leur faisait prêter serment de fidélité. En l'année 1202, ce fut la ville de Narbonne qui demanda cette faveur (5) et qui l'obtint.

Le traité qui intervint, en 1203, le x des kalendes d'octobre, entre Sicard de Puy-Laurent et Elzéar *de Arago*, au sujet d'une ville qu'ils voulaient fonder (ad Fontianum) ne contient pas de clause très-remarquable : ces deux seigneurs se partagèrent à peu près également les droits à percevoir sur les hommes et sur les femmes (6). Nous n'avons trouvé à mentionner, pour le sujet de notre travail, que des particularités sans importance dans les chartes de com-

(1) Sainte-Palaye, *Glossaire des antiquités françoises.*
(2) *Gall. christ.*, X, preuves, p. 50.
(3) *Collection Dupuy*, t. DCXLV.
(4) Amiot, *Histoire de Rouen*, t. I, p. 20.
(5) *Charte citée par Bréquigny*, table, t. VI, p. 37.
(6) *Collection Doat*, t. CLIII, p. 19.

mune de Grenoble (année 1244) (1), de Verdun, en 1246 (2), de Pontarlier (3) et de Treffort, en Bresse (4).

En 1277, l'enquête relative à la ville d'Aurillac prouve que le droit écrit était seul en usage dans cette ville (5); elle venait, du reste, d'être ravagée pour la troisième fois par des malfaiteurs. L'abbé prétendait cependant posséder à lui seul tous les droits de justice. En 1292, on connaît les règlements de police, de justice civile et criminelle faits par Jacques de Revigny, évêque de Verdun, afin de maintenir la paix dans cette cité et dans la banlieue. Ce document est des plus curieux pour l'histoire de la police municipale.

Si les chartes de communes ne nous fournissent pas, pendant la seconde moitié du XIIIe siècle, d'utiles indications sur le sujet de notre travail, d'autres documents nous diront, pour cette même époque, que les évêques furent quelquefois obligés de recourir à la puissance civile afin d'entrer en la jouissance de leurs droits nouveaux dans une ville. Dans d'autres circonstances, ils s'associaient avec un seigneur pour créer une cité. Le pape intervenait également, lorsqu'il y avait un intérêt général pour la chrétienté à faire accorder des franchises ou des allégements d'impôts à une ville nouvelle. Si le roi continuait d'accepter la protection de certaines villes qui se donnaient à lui moyennant franchises communales, il s'engageait aussi à ne pas transmettre son autorité sur les citadins à un autre seigneur. Enfin nous trouverons un acte qui, par son texte, nous indiquera les formalités suivies par les habitants d'un lieu lorsqu'ils voulaient y élever des constructions nouvelles.

Le premier des documents dont nous venons de parler porte la date du 15 mai 1256 : c'est une lettre d'Alphonse, comte de Toulouse, par laquelle il ordonne au sénéchal de protéger l'évêque qui tenait de lui la cité et d'autres seigneuries à Cozeran, et de

(1) Valbonnais, *Hist. de Dauphiné*, I, p. 22.

(2) Roussel, *Hist. de Verdun*, preuves, p. 14.

(3) Recueil de Peyrard, p. 486.

(4) Valbonnais, t. I, p. 192. On peut encore consulter sur ce même sujet : Ménestrier, *Histoire de Lyon*, preuves, p. 40, part. I, col. 2; — La Thomassière, *Coutumes du Berry*, p. 88, 94, 143, 155, 243; — Rymer, *Fœdera*, t. I, p. 459; — Guichenon, *Histoire de Bresse*, p. 63. Biblioth. Sebusiana, 402; — La Guille, *Histoire d'Alsace*, preuves, p. 42; — Marca, *Histoire de Béarn*, p. 605; — *Spicileg. Dach.*, III, p. 678, 671.

(5) *Collection de copies de chartes*, document cité, boîte 241.

veiller à l'exécution des conventions faites entre le seigneur laïque et le seigneur d'église au sujet de la construction de cette ville et des bastides avoisinantes (1).

Le second, qui est de l'année 1264, contient la donation par Alphonse, comte de Poitou, d'un emplacement *ad urbem Villæ-novæ ædificandam* (2) (Villeneuve-sur-Lot). C'était l'abbé Bernard Jourdain qui avait sollicité cette faveur.

Troisièmement, par une lettre de l'année 1266, adressée à saint Louis, le pape Clément IV engage ce monarque, qui avait élevé une magnifique tour près le port d'Aigues-Mortes, de permettre qu'on y bâtisse une ville fermée de murs, pour protéger les habitants contre les incursions des ennemis et contre l'influence des mauvais vents, qui la rendrait inhabitable. Le pape faisait remarquer que le port d'Aigues-Mortes était le plus utile et le plus fréquenté par les chrétiens qui se rendaient en Terre sainte, mais on ne pouvait se procurer les choses nécessaires au voyage, parce que la plage était déserte : en améliorant ce port, le roi faciliterait ainsi l'embarquement des marchandises et des voyageurs; le saint-père faisait remarquer de plus que le moyen le plus sûr d'arriver à ce résultat était de ne frapper qu'un très-faible impôt sur cette ville (3).

Au mois d'avril 1289, Ferry de Lorraine s'associa avec le couvent de Vieux-Moutiers, et ils mirent en commun les bois de Wizerals et de Ravort pour y fonder une ville. Les profits furent partagés également entre les deux associés et réglés d'un commun accord (4).

Le roi de France promit, au mois de mars 1296, aux consuls et habitants de Moissac, de ne jamais aliéner cette ville, et il leur accorde une maison commune pour y tenir leurs assemblées; il réunit à leur consulat la baillie de Saint-Livrade, mais il exigea des habitants un impôt d'une obole d'or par an (5).

Enfin, un accord fut passé en 1298 (août 28), entre l'abbé d'Aurillac et les consuls de cette ville, accord confirmé par lettres patentes de Philippe le Bel, en ce qui concerne les formalités à remplir pour construire dans cette ville (6). Il y a de plus dans ce volumineux

(1) *Collection Doat*, t. CLII, fol. 144.
(2) *Gall. christ.*, IV, p. 360, col. 2.
(3) Marten., *Thesaur. nov.*, t. II, p. 4045.
(4) *Collection de copies de chartes*, p. 238.
(5) *Collection Doat*, t. CXXVII, fol. 91.
(6) *Collection de copies de chartes*, boîte 24

document de très-curieux détails topographiques sur cette même ville.

La cité de Noyon était, au mois de septembre 1299, réduite à un état pitoyable par suite d'un incendie; ses dettes énormes ne permettaient pas d'espérer qu'elle pût se relever de cette situation misérable, et cependant l'évêque, qui en était le seigneur, ne faisait rien pour essayer de l'en tirer. Philippe le Bel, informé de cet état de choses, voulait y pourvoir d'une manière efficace : mais il lui fallait respecter les droits du seigneur, et le roi ne pouvait agir sans la permission de l'évêque, qui ne voulait pas la lui donner. Enfin, cette difficulté fut tranchée au moyen d'une lettre royale de non-préjudice pour l'avenir, et le roi put alors donner commission à l'abbé de Saint-Corneille de Compiègne et au bailli de Vermandois, de se rendre à Noyon pour aviser au moyen de sortir cette ville de son état de ruine.

Le XIVe siècle n'offre pas de changements importants dans l'état des villes de France; nous n'y voyons pas de législation nouvelle en ce qui concerne soit les fondations, soit les restaurations des cités. Le droit de bourgeoisie y est défini d'une manière plus précise; cependant la jouissance des droits de la Commune continuant à devenir une charge désagréable à divers citoyens, il y en eut qui supplièrent le roi de supprimer enfin des priviléges qu'ils avaient autrefois réclamés avec tant d'instances; de ce nombre furent les habitants de Senlis. D'autres fois, ces chartes engendraient des querelles interminables, qui amenaient le même résultat.

Quant aux moyens de restauration des villes que les guerres avaient dévastées, ils furent toujours les mêmes : des marchés, des foires, des diminutions d'impôts furent accordés. Les seigneurs continuèrent de prendre les cités sous leur protection, moyennant certaines redevances. Les guerres dans les villes furent défendues par des lettres patentes spéciales, et il fallut aussi créer des charges nouvelles afin de remédier aux abus qui s'étaient introduits dans la levée des impôts destinés à la réparation des cités : les réformateurs pour visiter les villes furent alors institués, mais c'était déjà sous le règne de Charles VI.

Les documents suivants vont nous fournir d'autres indications plus précises.

Colin de Boncquemont, homme de l'évêque de Verdun, reconnaît, au mois de juillet 1301, qu'il ne peut réclamer d'autre bourgeoisie que celle de Tilly, ni continuer d'habiter la ville de Verdun contre le gré du seigneur évêque, et qu'il encourra l'excommuni-

cation et la perte de ses biens du village de Boncquemont s'il manque à ses engagements (1).

Le sire de Pierre-Pont, Érard de Bar, voulut bien prendre sous sa sauvegarde et protection la ville de Verdun, à partir du mois de juillet 1309 et pendant le reste de sa vie, mais à condition qu'on lui payerait certaines redevances. Cette bonne ville ne pouvait manquer de protecteur : en 1311, c'était Édouard, comte de Bar, qui prenait le même engagement, moyennant 200 livres de bons petits tournois. Enfin, au mois de décembre 1318, le roi Philippe V, dit le Long, en fit autant; il promit de plus de donner à cette ville un gardien *quantes et toutes fois qu'elle le lui mandera*, à condition que la cité de Verdun payera au roi 800 livres par an et donnera au gardien des gages proportionnés à ses fonctions. Nous avons déjà mentionné plusieurs fois les malheurs éprouvés par cette ville, il n'est donc pas étonnant qu'elle cherchât, par des sacrifices en argent, à se mettre à couvert contre de nouveaux désastres.

La commune de Senlis fut supprimée à la demande des habitants de cette ville en l'année 1310. Il en fut de même de celle de Soissons, au mois de novembre 1325, ainsi que le constatent les lettres patentes de Charles le Bel. Un prévôt remplaça les maire et jurés. D'autres villes cependant demandaient encore des priviléges communaux : de ce nombre fut celle de Fleurance (en 1337), et la province de Bigorre revisait et maintenait ses fors et coutumes. Le midi de la France, par ses habitudes et ses traditions romaines, demeura plus fidèle aux libertés municipales, tandis que le nord, plus mobile dans ses vœux, préférait l'autorité souveraine et l'administration vigoureuse du seigneur.

Les guerres du commencement du XIVe siècle ruinèrent un grand nombre de villes et causèrent de grandes souffrances aux populations. On vit, dans certaines cités, le nombre des habitants diminuer d'une manière très-sensible, notamment à Péronne; aussi le roi voulant remédier à cet état de choses et arriver à repeupler cette ville (car ses habitants étaient diminués des deux tiers au mois de mars 1336, au dire du maire et des jurés), acensa à cette ville la justice de Sertreloge, la prévôté de Sebotécluse (qui est devenue le faubourg de Péronne dit de Paris), la rivière devant Neuf-Moulins, l'yaue du Port-le-Roy, le partage de la rue de Bretagne (qui est aujourd'hui dans le faubourg de cette ville du côté de l'Artois), et une coutume dite le Foué du Roy.

(1) *Collection de copies de chartes*, boîte 246.

C'était un incendie qui avait plus particulièrement ravagé la ville d'Aire pendant les dernières guerres ; aussi le roi Jean, à la prière des bourgeois, leur accorda-t-il une foire franche, pendant douze jours, pour leur aider à restaurer la cité, et ce, par lettres patentes du mois de novembre 1353. Les querelles privées s'ajoutaient alors aux guerres générales pour multiplier les causes de dévastation en France, et cependant elles étaient déjà bien assez nombreuses. Aussi dans des villes communes, à Verdun, par exemple, vit-on des seigneurs s'engager par écrit à ne pas tirer vengeance, ni par eux ni par d'autres, de ce que l'autorité communale avait enlevé divers objets de leurs maisons : Orne Thiéri, qui était armé contre la ville de Verdun et ravageait le pays, prit un semblable engagement, et Édouard, comte de Bar, en fit autant en 1311. Il n'est donc pas étonnant que le roi Jean confirmât et rappelât l'exécution des ordonnances de saint Louis, au sujet des guerres privées dans les villes, notamment pour celles qui affligeaient Amiens, où l'on n'attendait pas que les quarante jours prescrits par les coutumes fussent écoulés pour venger l'insulte faite à un parent ou à un ami ; mais on en tirait vengeance sur-le-champ, et il en résultait de grands désordres (1). (Lettres patentes du 9 avril 1353.)

La ville de Figeac avait particulièrement souffert pendant les guerres des Anglais ; la plus grande partie de cette cité avait été incendiée, la ruine et la misère remplaçaient un état de bien-être dont elle avait longtemps joui ; mais en 1374, Figeac demandait comme moyen d'arriver à une restauration complète, que Louis, duc d'Anjou, voulût bien accorder le privilége dit *novæ bastidæ*, c'est-à-dire, la faculté, pour les habitants, de ne pas payer leurs créanciers pendant le temps que durerait ce privilége, à cause des fortes dépenses qu'ils avaient été obligés de faire pour la rançon de la ville. Par ce privilége, il était aussi accordé que tout homme qui deviendrait (*de novo*) bourgeois de Figeac, payerait un marc d'argent au consul, si *ce bourgeois n'avait acheté* ou construit, pendant la première année, une maison de la valeur de deux marcs d'argent ou plus. Les consuls eurent aussi le droit de recevoir les dons volontaires pour les réparations de la ville, ainsi que le droit d'imposition dans ce même but (2).

Mais déjà les abus sans nombre surgissaient sous prétexte de lever

(1) Tous ces derniers documents que nous venons de mentionner font partie de la collection de copies de chartes, boîtes 246, 250, 251, 254, 256, 260, 264, 265.

(2) *Collection Doat*, t. CXXV, fol. 111.

des aides pour cause de réparations des villes. Les capitaines, les prévôts, les majeurs, les échevins et les collecteurs employaient à d'autres usages l'argent provenant de l'impôt destiné à ces réparations ; ils partageaient cet argent entre eux et ils l'appliquaient à leur profit particulier. Outre l'argent octroyé par le roi à cet effet, sous prétexte de ces réparations, ils levaient des sommes considérables qu'ils dépensaient à leur volonté ; les entrepreneurs des ouvrages ne pouvaient être payés qu'en abandonnant une partie du salaire qui leur avait été alloué, ou bien ils s'associaient avec l'autorité municipale et alors le prix de leur main-d'œuvre était porté à un taux exagéré : on surchargeait les pauvres et on exemptait les riches, en diminuant la quote-part de contribution assignée à ceux-ci. Aussi arriva-t-il, au mois d'avril 1374, que le roi Charles V donna commission à deux personnes envoyées dans divers diocèses, de faire le procès à ceux qui avaient commis des malversations sur le fait des aides et finances (1). Déjà la charge et les fonctions de réformateur étaient créées, elles avaient pour objet spécialement la surveillance des deniers levés sur les villes : les lettres qui nomment trois réformateurs pour poursuivre différents crimes de malversations dans le Languedoc et dans la Guyenne (2), nous donnent des détails précis au sujet des abus qui existaient alors ; elles précédèrent de quelques années les patentes promulguées pour la garde des villes frontières (3), sous le règne de Charles VI qui sert de limite à notre travail.

Aimé Champollion.

(1) *Ordonnances des rois de France*, t. VI, p. 514.

(2) *Lettres patentes* du 28 janvier 1389. *Ordonnances des rois de France*, t. VI, p. 328.

(3) Elles sont de l'année 1399, *Archives de l'Empire*, section historique.

A M. L'ÉDITEUR DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*,

SUR UN POIDS MUNICIPAL DE TOULOUSE.

Monsieur,

Me permettrez-vous de recourir à votre estimable journal pour relever, sans aucune arrière-pensée de personnalité, une erreur de détail dans laquelle me semble être récemment tombé (1) un de vos correspondants les plus zélés et les plus laborieux, l'honorable M. Chaudruc de Crazannes. Il ne s'agit heureusement ici que de l'attribution d'un poids municipal du midi de la France, et il faut ajouter, pour achever d'expliquer et d'absoudre des erreurs de ce genre, assez peu importantes en elles-mêmes, que la stathmistique (2) ne date guère chez nous que des premières années de ce siècle, qu'elle ne compte à l'heure qu'il est que cinq ou six collections dignes de ce nom, et que ces collections elles-mêmes manquent encore complétement de catalogues exacts et de descriptions bien faites. Mais, en y réfléchissant, ne trouverait-on pas dans toutes ces raisons elles-mêmes, l'obligation pour tous ceux qui ont pu consacrer quelques loisirs à ces recherches intéressantes, d'apporter à ce travail commun le tribut de leur expérience acquise, et de contribuer pour leur faible part, au progrès d'une science qui est certainement appelée à prendre bientôt sa place à côté de notre numismatique du moyen âge?

Le poids dont il est question est un demi-quart de livre (*mièg cartaro* ou *mièg carto*, comme on disait dans l'idiome roman du midi de la France) (3), qui porte d'un côté pour légende MIEG CART, autour d'une porte surmontée et flanquée de trois tours, de l'autre six caractères fortement espacés, disséminés en manière

(1) Voy. *Revue archéologique*, XIIe année, p. 612.

(2) Ce nom de Stathmistique qui a ses précédents et ses analogies dans ceux de Numismatique et de Sphragistique, me paraît préférable par sa généralité même à ceux de Stathmographie et surtout de Pondérographie que l'on a proposés. Il s'appliquerait à la fois comme le mot de numismatique aux collections et aux descriptions, au texte et aux commentaires que le texte provoque.

(3) On a quelque peine à comprendre, en présence de ces appellations toujours masculines en roman, *carto*, *cartaro*, un quart, un quarteron en français, d'où M. de Crazannes a pu tirer cette dénomination féminine de quarte, que nous avions crue jusqu'ici spécialement affectée aux salles d'armes.

de légende autour d'un clocher grêle et mince, surmonté d'une croix grecque, et que M. de Crazannes interprète de cette manière: DAICHA.

A propos de ces six lettres qu'il divise en deux groupes, DAI — CHA, et dans lesquels il veut retrouver les initiales de deux mots distincts, d'Aigues-Chaudes, oubliant que cette légende se trouverait ainsi assez bizarrement composée d'un mot roman *aigues* et d'un mot français *chaudes*, M. de Crazannes se livre à une longue et laborieuse dissertation pour découvrir quelle est la ville à laquelle peut convenir cette légende, et il finit par se décider pour la ville de Dax, en Gascogne, à laquelle s'appliquerait assez mal, il est vrai, cette application d'Aigues, puisqu'on la désignait dès le temps de Froissart, sous le nom de Dax ou Dacqs (Asc chez Froissart), et plus mal encore, il le reconnaît lui-même, cette épithète de *chaudes* qu'elle n'a jamais portée.

Ces difficultés et ces hypothèses géographiques seraient tombées d'elles-mêmes, si votre honorable correspondant avait lu, comme elle doit être lue, cette partie de sa légende, où il n'est question ni de nom propre, ni de nom de ville, et qui porte tout simplement en six lettres, les deux mots D LIVRA, complément naturel et habituel du MIEG. CART, inscrit à l'avers. L'argument le plus concluant que nous puissions invoquer à l'appui de cette nouvelle lecture, assez différente, il est vrai, de celle de M. de Crazannes, est la légende complète d'un poids de la même série, de la fraction de livre immédiatement supérieure à celle qu'il a publiée et que nous reproduisons textuellement.

En examinant avec attention les caractères de cette légende qui porte en toutes lettres et en lettres très-claires cette fois, les mots

CART. D. LIVRA, votre honorable correspondant y retrouvera, non-seulement les singularités et les bizarreries d'écriture, qui l'ont induit en erreur dans la lecture de sa légende, des L étroites de base et coiffées latéralement d'une apostrophe allongée qui leur donne l'air d'un A gothique, des R et des A d'une largeur démesurée, des V bizarrement formés d'un D gothique, surmonté d'une lourde barre transversale; il y apprendra en même temps ce que la légende vague du mièg cartaro nous laissait ignorer, qu'il appartient positivement à la ville de Toulouse, dont le nom est écrit en initiales, à la suite de la désignation du calibre ou de la valeur du poids CART. D. LIVRA. D. THOL., et qu'il y a été frappé en l'année 1495, L'AN. M. CCCC L XXXXV, peu de temps, par conséquent, avant l'émission des séries de 1515 et de 1516 qui terminent, comme on le sait, la riche collection de poids de la vieille capitale du Languedoc.

Un des collecteurs les plus zélés et les plus heureux du midi de la France, mon savant ami, M. Jules Soulages, aux collections duquel j'emprunte le cartaro que je publie ici possède la demi-livre, la livre et même l'once (*onsa*) de cette série, qui confirment de tout point l'attribution et la lecture que nous venons de rétablir, quoique l'once présente au revers, assez mal conservés d'ailleurs, quelques caractères dont je ne me rends pas complétement compte (1).

La livre de Castres de 1639 (2), que publie dans la même livraison votre honorable correspondant, appartient à la série la plus récente et la plus commune de cette petite ville, qui a eu au moyen âge, comme au temps des guerres religieuses, son importance politique, et qui ne compte pas moins de quatre séries de poids remontant jusqu'au XIVe siècle.

Quant à un prétendu poids en plomb de la ville de Troyes en Champagne, qui trancherait, s'il était bien authentique, une question bien autrement importante que la question d'attribution à laquelle nous venons de toucher, l'existence de poids inscrits dans les villes de Langue d'oïl, nous nous permettrons de n'y voir, jus-

(1) Je ne possédais pour ma part qu'un mièg cartaro identique à celui que publie M. de Crazannes. Le livre de M. Soulages porte en toutes lettres le nom de Toulouse, LIVRA DE TOLOSA, à laquelle je l'avais d'avance attribué, d'après la forme seule de sa porte tourelée, et surtout d'après celle du clocher du revers qui représente évidemment la tour de Saint-Sernin, exhaussée et allongée déjà comme elle l'est aujourd'hui.

(2) M. de Crazannes la date à tort de 1629.

qu'à plus ample informé, qu'un sceau ou plutôt que l'empreinte du sceau (car les sceaux sont en bronze comme les poids) d'un Jehan de Rumosse, et de le renvoyer à ce titre aux collections de sphragistique auxquelles il appartient exclusivement (1).

Veuillez, Monsieur le Directeur, excuser la liberté que j'ai prise, et agréer l'assurance de ma parfaite considération,

Edward BARRY.

(1) Il est difficile de s'expliquer sur quelles données M. Rouyer et M. de Crazannes ont cru reconnaître un poids de ville, et surtout un poids de la ville de Troyes, dont le marc a été longtemps célèbre, il est vrai, sur un sceau quadrangulaire en plomb, qui ne porte ni date, ni nom de ville, ni désignation de calibre ou de poids.

LA SALLE SAINT-CÔME

DE L'HÔTEL-DIEU DE CHARTRES

Les premiers hôpitaux sont ceux dont parle quelque part *saint Jérôme;* ils furent fondés sur les bords du Tibre. Cet illustre docteur les appelle les *petits Bethléhem*, autrement : *Maisons de pain.* — « *vous y rassasiez*, dit-il, *les voyageurs affamés.* »

Au moyen âge, dans ce temps de ferveur religieuse, la construction d'un hôpital est souvent contemporaine de celle d'une église. C'est un lieu de halte et de repos pour les voyageurs, les pèlerins et les pauvres. En Orient, on élève un hôpital auprès de la mosquée.

L'hospice civil des malades, à Chartres, est d'une fondation très-ancienne. On le nomma d'abord *l'Aumosne de Notre-Dame* — ou — *la Maison de Dieu* (1) *de Notre-Dame* — ou — *le grand Hostel-Dieu Nostre-Dame de Chartres.* Ce qui prouve que si quelquefois l'aumône est un établissement charitable *sui generis*, ici on la confondait avec la Maison-Dieu, l'hôpital ou l'hospice.

Au nombre des donations faites *à l'Aumosne*, nous en trouvons deux qui appartiennent à Thibault, comte de Chartres et de Clermont. Dans l'une il fait don d'un *mille de harengs* ou d'une *tonne d'huile* à prendre tous les ans, la première semaine de carême, sur le droit de *tonlieu* (2) de Chartres. Dans la seconde, il octroie le droit de vendre du poisson, dans la ville, moyennant un cens déterminé, à la charge d'entretenir à perpétuité une lampe d'or, dans la chapelle de l'Aumosne.

La première de ces donations, de 1218, complétement inédite, est assez curieuse pour être transcrite tout au long (3).

Ego Theobaldus Blesensis et Clarimontis comes, omnibus notum

(1) Philippe le Long appelle ainsi, en 1320, l'Hôtel-Dieu de Paris, *domus Dei.*

(2) Droit féodal, voy. *Ducange;* v° Telon, Teloneum, *tributum de mercibus marinis circa littus acceptum.*

(3) Le titre original sur parchemin se trouve aux archives des hospices de Chartres, ainsi que les titres constitutifs du *bureau des pauvres*, dont la création remonte au règne de Henri II.

facio, quod ego, pro remedio anime mee et animarum bone memorie antecessorum meorum, — laudante et concedente Clementia uxore mea, dedi et concessi in perpetuam elemosinam Elemosine sancte Marie Carnotensis unum mille de hallectorum (1) et unam summam olei, *capiendam in singulis annis in prima ebdomada Quadragesime in tonloïo Carnotensi. Quod, ut ratum maneat et stabile, presentes litteras feci sigilli mei munimine roborari. Actum apud firmitatem Villenolii, anno gratie millesimo duo centesimo octavo decimo, mense aprilis. Datum per manum Terrici cancellarii mei.*

Le 21 janvier 1344, Philippe VI, roi de France, confirme la fondation faite par Érard de Dicy, chanoine, d'une chapelle en l'Aumosne de Chartres, sous le vocable de saint Denis, à la charge de deux messes par semaine.

Le 6 juin 1350, Jean, roi de France, consent, en faveur de l'Hôtel-Dieu, l'amortissement du cens qu'il avait sur 30 setiers de terre.... Il ne se réserve que son *droit de justice* sur ces terres.

François Ier, par lettres du 26 janvier 1535, autorise l'*Aumosne* à prendre chaque année 50 sols de rente sur les *étaux* de la poissonnerie de Chartres, pour l'entretien de la lampe des malades.

L'Hôtel-Dieu a été construit au pied du vieux clocher de la cathédrale, dans l'enceinte du cloître (2). Les malades résidant dans les maisons ouvrant sur le cloître y étaient reçus préférablement aux autres habitants de la ville qui l'étaient dans l'Hôtel-Dieu affecté à leur paroisse. Chacune des sept paroisses de la ville avait le sien. C'était, entre autres, pour *Saint-Aignan*, la maison de *la Cloche;* pour *Saint-Michel*, la maison du grenier à sel; pour *Sainte-Foy*, une maison rue de la Porte-Châtelet; pour *Saint-Hilaire*, une maison rue des Juifs; pour *Saint-André*, une maison rue de la Brèche.

A qui revient la fondation de l'Hôtel-Dieu de Chartres? Le chapitre prétendit qu'elle lui appartenait (3). Il soutint cette prétention contre son évêque, *Godet des Marais*, et l'affaire alla jusqu'au parlement de Paris. La lecture des volumineux *factums* produits des deux côtés nous aurait porté à donner tort au chapitre, si le

(1) Dans un cartulaire de Saint-Vincent du Mans on lit : *Concessi abbatix Sancti Vincentii unum miliarium halecii sori* (hareng saur).

(2) On appelle le *cloître* toute la partie de la voie publique qui entoure la cathédrale et qui fut fermée à une époque. On comptait dans le cloître quatre églises non compris la chapelle appartenant à l'évêché, à savoir : l'église cathédrale, *celles de l'Hôtel-Dieu*, de Saint-Étienne, et de Saint-Nicolas.

(3) Requête présentée au roi par le chapitre de Chartres, in-fol. 1700, p. 44 et suiv.

parlement ne l'eût pas déjà fait (le 10 août 1700). Les libéralités des fidèles avaient contribué à la fondation de l'Hôtel-Dieu. Telle est l'origine commune à nos établissements hospitaliers.

Le chapitre avait juridiction temporelle et spirituelle sur le cloître. Il avait également l'administration de l'Hôtel-Dieu (1). Toutefois la présidence des assemblées appartenait à l'évêque (2). En général, la disposition des maisons hospitalières et ce qui était donné en aumône étaient dans les attributions du clergé (3).

Dans l'origine, neuf prêtres étaient institués pour le service de l'Hôtel-Dieu. En y entrant, ils se donnaient *corps et biens* à la maison, pourquoi on les appelait *condonati domus Dei*. Les pères hospitaliers devaient accomplir les sept œuvres de miséricorde. *Esurientes pascere — potare sitientes — hospitio excipere advenas — vestire nudos — ægros curare — liberare captivos — sepelire mortuos.*

Tous les ans, le chapitre élisait un des prêtres desservants pour gérer les biens des pauvres. Chaque semaine celui-ci rendait compte à deux chanoines commis par le chapitre. Lors de la présentation du compte, le rendant déposait ses clefs sur le bureau pour ne les reprendre qu'autant que ses pouvoirs lui étaient continués.

On donnait son bien pour être reçu *frère condonné*. En 1322, Lerobriner, prêtre du bas du chœur de l'église de Chartres, donne *deux étaux de boucher*. — Le 3 novembre 1501, Jehanne Gautier de Magny fait l'abandon de ses biens à la même condition. — Le 29 août 1508, *noble homme* Dudual de Gastines et Jehanne sa femme suivent son exemple. Berthe ou Bertrade, fille de Caribert, comte de Laon, surnommée « *au grand pied* » parce qu'elle en avait un plus grand que l'autre (laquelle devint femme de Pépin le Bref), fut la bienfaitrice de l'*Aumosne*. Un nécrologe de la bibliothèque de Chartres (4) rapporte à la date du 11e jour des ides d'avril, que cette princesse donna, entre autres choses, un four *ou* fourneau, FURNUM, pour le service des pauvres, *ad usus pauperum*, et d'autres choses *alia plura*.

Nous voyons des acquisitions faites par les *maîtres et frères* (5) de l'Hôtel-Dieu (15 janvier 1483 — 20 août 1487 — 6 novembre 1490),

(1) Arrêt du grand conseil du 22 juin 1627.

(2) Arrêt du conseil d'État du 10 août 1700, conforme à l'édit du mois d'avril 1695.

(3) Ordonnances du Louvre, t. XI, p. 284.

(4) Ms. 5 c. 39.

(5) En 1248, saint Louis donne aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris le nom de *frères : Fratribus domus Dei Parisiensis.*

— d'autres par les *maîtres et administrateurs* de l'Hôtel-Dieu (10 avril 1448 — 15 avril 1491); — d'autres encore, par un *maître* et par des *frères* de l'Aumosne (1) (8 juin 1329—26 juillet 1374—30 mars 1411 — 26 décembre 1474).

Alors le soin des malades était remis aux sœurs de Saint-Lazare.

L'Aumosne de Chartres avait sa chapelle plutôt qu'une église, bien que les anciens titres se servent indifféremment de ces deux expressions pour désigner le lieu consacré à la prière.

Cette chapelle a été appropriée à une salle de service (aujourd'hui la salle des *fiévreux*, dite *Saint-Côme*.

On la regarde — cette chapelle — aussi ancienne que la cathédrale (2), dont la construction se place entre la fin du XIIe siècle et le commencement du XIIIe. La chapelle, quant à son caractère architectonique, est ce qu'elle était autrefois, aux autels et à la décoration près.

La plupart des dons faits à l'Hôtel-Dieu l'étaient pour obtenir des prières dans son *église* (8 juillet 1430—1546—1er août 1651) — dans sa *chapelle* (13 mai 1501 — 6 janvier 1676 — 12 avril 1690) — voire même à l'*autel du dortoir* de l'Hôtel-Dieu ou des malades (4 octobre 1675 — 25 octobre — 22 juin 1685 — 4 mai 1688) ainsi qu'au *maître autel* (3) (13 mai 1501).

Un bref de Clément VII, du 11 janvier 1605, accordait six ans et dix quarantaines d'indulgence à ceux qui visitaient l'église *ou* chapelle de l'Hôtel-Dieu les jours de Saint-Jacques, Saint-Christophe et Saint-Hubert. Un dernier fait : en 1580, la peste ayant éclaté à Chartres, il y eut procès entre les échevins et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, sur la question de savoir où seraient logés les pestiférés. L'Hôtel-Dieu fut obligé de fournir un enclos appelé *Beaurepaire*, situé sur les bords d'une vaste prairie nommée autrefois *les prez de Reculet* (à cause de la défaite des Normands en 911) et aujourd'hui *les grands Prés*.

Nous avons reproduit avec une exactitude rigoureuse, dans la planche qui accompagne notre texte, ce qu'il importait de faire connaître de l'*ancienne chapelle de l'Hôtel-Dieu* de Chartres, monu-

(1) Les statuts des drapiers de Paris du 23 avril 1309 portent *que de chascun drap ou pièce de drap que le confrère achète, il doit un denier parisis, lequel est pour acheter blé pour faire aumosne.*

(2) Challine, ms., p. 378 v°.

(3) Ce maître autel reçut vers 1490 un *retable* de pierre représentant l'*histoire de la Passion*. On le devait à *Jehan Pasquier*, originaire de Rouen.

ment curieux à tous égards, contemporain, s'il n'est pas plus ancien, de la cathédrale elle-même! C'est une nouvelle page, ignorée comme tant d'autres, inédite en tous cas, de l'histoire de nos antiquités chartraines; c'est une merveille de plus que doit revendiquer l'art chrétien; elle est digne de l'étude des archéologues.

Il nous reste à donner quelques explications sur les gravures.

PLANCHE 280.

1, 2, 3, 4, 5, 6. Décoration de la voûte d'une chapelle, à droite, du côté du cloître. Le sujet n° 5 tient le milieu de la voûte. Il y a trois autres chapelles à la suite, mais sans autre ornementation que les nervures.

7. Plan géométral et général de l'Hôtel-Dieu. *a* indique le laboratoire de la pharmacie; *b* le réservoir de la pompe; *cd* des caves soupente; *e* le logement de la sage-femme; *f* l'entrée de la chapelle; *g* l'ancienne chapelle aujourd'hui la salle des fiévreux; *h* la cuisine; *i* le réfectoire; *k* le vestibule; *l* la cour; *m* le poulailler; *n* les latrines. Du côté de l'*Ane qui vielle* (désignation populaire et *inexacte*), à l'extérieur, on remarque deux *pleins* cintres bouchés, quelques ogives primitives et des fenêtres d'un style remarquable.

PLANCHE 281.

1. Vue de l'intérieur de la chapelle. La voûte est en bardeau.

2, 3. Sculpture des chapiteaux des piliers.

4. Petite porte donnant accès à l'oratoire de l'Hôtel-Dieu dans la rue de ce nom.

5. Pignon de la chapelle du côté du *midi*. Du côté du *nord*, il existait *deux* pignons, lesquels ont été détruits de 1802 à 1803. De cette époque date la façade actuelle, faite sur les plans de Nancy, sous la direction de Goudard, architecte. Nous n'en parlons que pour mémoire (1).

DOUBLET DE BOISTHIBAULT.

(1) Citons enfin un émail que possède l'Hôtel-Dieu. Cet émail, qui représente *sainte Catherine* (haut de 20 cent., large de 15 cent. environ), est signé : *Naudin émaillieur près les iésuites à Limoges.*

DISSERTATION

SUR UN BAS-RELIEF ANTIQUE DE SAINTES

(*Mediolanum Santonum*),

QUE L'ON CROIT REPRÉSENTER L'EMPEREUR HADRIEN A CHEVAL FAISANT SON ENTRÉE DANS CETTE VILLE.

Le souverain le plus passionné pour les voyages dont l'histoire nous ait fait connaître le nom, est, sans contredit, l'empereur Hadrien. Son règne ne fut guère qu'une longue et continuelle pérégrination dans les différentes régions de son vaste empire, si bien nommé le *monde romain*. Dans le nombre de ces voyages (1) dont les historiens et les médailles nous ont conservé le souvenir, ce prince en consacra deux à visiter nos Gaules ; et, parmi les monuments locaux et contemporains consacrés, quelquefois peut-être par la flatterie, mais, il faut bien aussi le reconnaître, plus souvent par la juste gratitude de nos ancêtres, à en perpétuer la mémoire, nous allons mettre ici, sous les yeux de nos lecteurs, la gravure d'un bas-relief (2) en marbre, conservé dans le musée des antiques de la ville de Saintes, l'ancien *Mediolanum Santonum*, qui paraît avoir reçu cette destination.

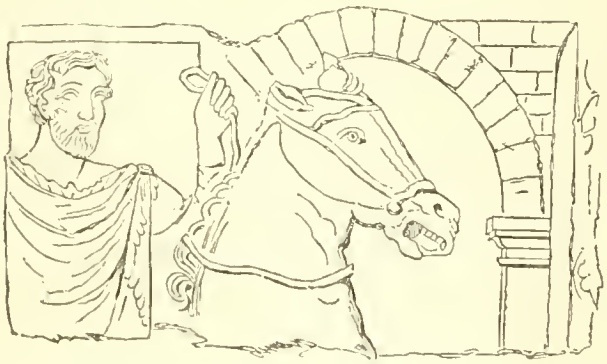

Cet important et beau fragment de sculpture, tout à fait monumental, de proportions plus fortes que nature, représente à cheval

(1) Le nom d'*expédition* est celui donné sur ses médailles à quelques-uns de ses voyages, et particulièrement à ceux qu'il fit dans les Gaules. EXPED. AVG. GALLIAE, Sur des médailles de restitution, on lit, RESTITVTORI. GALLIAE.

(2) Malgré ce mot de *bas-relief* que, selon l'usage, nous employons ici pour désigner cette sculpture, celui de *haut* ou fort relief lui conviendrait mieux à raison de la saillie qu'il présente sur le marbre.

un personnage barbu, vêtu du *paludamentum*, qui s'agrafe sur l'épaule droite, tenant la bride de la main gauche, et faisant son entrée, sans doute, dans une ville, sous une porte cintrée, ou sous un arc de triomphe.

Cette sculpture, qui appartient aux beaux temps de l'art romain, et à cette époque comprise entre Auguste et les Antonins, nous offre évidemment un personnage éminent, revêtu d'un grand caractère public et officiel. Ses traits nous paraissent avoir une analogie frappante avec ceux du successeur de Trajan, tels que les reproduisent ses médailles et les autres monuments, où on le voit ordinairement figuré, comme ici, avec une barbe assez courte. Après lui, Antonin le Pieux, L. Verus, Marc Aurèle et Commode la portèrent plus longue.

Si, d'après ces données et d'autres considérations que nous émettrons dans la suite de cette dissertation, nous devons effectivement voir sur le marbre antique des *Santones*, l'empereur cosmopolite Hadrien faisant son entrée dans leur capitale, peut-être sous l'arc de triomphe consacré par eux à Germanicus, et dont leurs descendants viennent de nous rendre si bon compte, le cheval que monte ce prince et sur lequel ses médailles le représentent également, est sans doute ce fameux Borysthènes, qui devait périr bientôt après dans notre Gaule méridionale, et dont la perte, célébrée par l'auguste voyageur, ne lui fut guère moins sensible que celle du bel Antinoüs, à en juger par le tombeau qu'il fit élever au premier, et à l'épitaphe dont il l'accompagna et sur laquelle nous reviendrons plus bas.

Du reste, Dion Cassius et Spartien, en représentant Hadrien dans ses voyages absolument tel qu'il est figuré sur notre bas-relief, deviennent une autorité en faveur de notre attribution. « Ce prince, disent les historiens, ne montait jamais sur un char ; il allait à pied ou *à cheval*, *la tête découverte*, comme sur notre marbre, malgré la pluie, la neige ou l'ardeur du soleil, *extrêmement simple sur sa personne*, et réservant la pompe impériale pour la seule ville de Rome. » Notre monument reproduit exactement toutes les circonstances de cette description.

Hadrien, en visitant l'Aquitaine avec toute l'attention et la sollicitude que commandait cette belle et vaste région des Gaules, et que lui inspiraient en général, au rapport des historiens, les intérêts des pays qu'il parcourait, dut voir d'un œil de prédilection l'importante cité des *Santones*, et y faire même quelque séjour, à ses deux voyages dans les Gaules, dont le premier se rapporte à

l'année 120 de l'ère chrétienne, puisqu'il se plut à embellir cette ville, ainsi que tant d'autres de son vaste empire, d'un grand nombre d'édifices publics et de monuments d'architecture et de sculpture, dont les restes grandioses sont parvenus jusqu'à nous et font encore, chaque jour, l'admiration des artistes et des antiquaires qui visitent Saintes.

En effet, à l'exception de quelques grandes constructions architecturales d'une date plus ou moins certaine, et que leur style fait remonter à l'âge artistique du second des Césars et de Tibère, et dont le plus irrécusable est d'abord cet arc de triomphe de Germanicus dont nous venons de parler, et, ensuite, les débris de l'édifice qu'on a cru avoir été le temple de Rome et d'Auguste, etc., presque tous les autres semblent appartenir à cette époque de l'art déjà citée, et dont les plus beaux moments furent les règnes d'Hadrien et des deux premiers Antonins, mais particulièrement du successeur de Trajan, époque aussi facile à reconnaître sur les monuments romains, qu'à l'aspect des nôtres, celle dite *de la Renaissance*, avec laquelle elle offre des caractères de ressemblance frappants (1).

Nous nous garderons pourtant de rattacher à l'ère artistique d'Hadrien, pour ce qui concerne les monuments de l'antique *Mediolanum*, celui des thermes romains de cette ville, le style de leur ornementation leur assignant évidemment une date postérieure et plus voisine de la décadence (2); mais rien ne nous autorise à comprendre dans cette exclusion les arènes et surtout l'aqueduc de Saintes, l'un des plus beaux ouvrages de ce genre, construits par les Romains dans les Gaules, et dont nous avons donné ailleurs la description, dans l'énumération des libéralités et des actes de munificence de notre empereur à l'égard des provinces qu'il parcourait

(1) Tels furent à *Mediolanum Santonum* les magnifiques débris des temples et autres édifices du Capitole, les riches et nombreux fragments d'architecture et de sculpture, extraits de la cour de ville, *dite du Mélier*, et des murailles circulaires d'enceinte de la cité du Bas-Empire et du moyen âge auxquelles ils servirent de matériaux selon l'usage presque général de cette époque.

(2) Il résulte, de ce que nous venons de dire, que l'on reconnaît facilement trois époques distinctes de l'art romain sur les édifices et les autres constructions de *Mediolanum* : 1° Celle d'Auguste et de Tibère ou de leurs premiers successeurs; 2° celle d'Adrien et des deux Antonins; 3° celle de la décadence sous Septime Sévère, Dioclétien, etc.; que les monuments les plus nombreux de ces trois époques sont ceux qui appartiennent à la seconde, et que nous croyons pouvoir l'attribuer avec certitude au successeur de Trajan. Le caractère de ces trois âges de l'art se fait surtout remarquer dans ce qui tient à l'architecture, à la sculpture ou à l'ornementation en général.

et des villes où il était reçu. Dion Cassius n'oublie pas de signaler la construction, aux frais de ce prince, d'aqueducs, quelquefois destinées à faire arriver de fort loin les eaux nécessaires dans les villes qui, comme celle de Saintes, sans doute, en étaient précédemment dépourvues.

Après de tels récits et de semblables témoignages, dus à Spartien, à Dion Cassius et à Aurélius Victor, sur les bienfaits qu'Hadrien, durant ses voyages, se plut à enrichir les provinces, les municipes, les colonies, etc., de son empire (1), pourrait-on mettre raisonnablement en doute que la cité des *Santones*, dont le rang, dans la notice des provinces de l'empire d'Occident, prime le chef-lieu des *Pictones* ou *Picturi* (Citnonum), et celui des *Petrocorii* (Vesuna ou Vasona) (2), etc., n'ait eu une large part aux libéralités d'Hadrien, surtout lorsque des témoignages matériels, irrécusables à nos yeux et d'accord avec l'histoire, sont encore debout pour l'attester.

Si les monuments dont il est ici question, et qui appartiennent, sans contredit, aux plus beaux jours de l'époque de rénovation de l'art romain, au IIe siècle, ne sont point dus au souverain dont elle a reçu le nom, leur style ne permet pas d'en reculer l'érection plus tard que les règnes de ses deux premiers successeurs, dont l'esprit d'économie fut bien moins disposé, comme on le sait, à ces actes de munificence que leur prédécesseur; car, pour ce qui concerne Antonin Pie, bien qu'il fût originaire de Nîmes, on ne peut lui attribuer, avec quelque certitude, aucun des grands ouvrages d'art qui décoraient la cité de *Nemausus* et que nous y admirons. Certes, l'histoire n'a point le même doute, la même incertitude à exprimer, relativement aux bienfaits dont le prédécesseur de ce prince combla *Italica*, sa patrie. On doit regretter, sans doute, qu'à l'appui du bas-relief du musée de Saintes qui fait le sujet de notre dissertation, aucune inscription encore existante en cette ville n'y constate cette visite d'Hadrien, et ne fasse connaître les édifices publics, civils, religieux et les autres travaux d'art dont il la dota, mais l'on

(1) *Omnia oppida beneficiis et largitionibus sublevavit... multum beneficiorum provinciis attribuit.* SPARTIANUS.

(2) Cette notice qui fut rédigée postérieurement à la division des Gaules en dix-sept provinces, et l'Aquitaine en trois, ne date, il est vrai, que du IVe siècle; mais les cités qui composaient ces provinces, et en particulier celle de la première Aquitaine dont dépendait Saintes, Poitiers, Périgueux, etc., avaient bien plus perdu que gagné en importance depuis le IIe siècle, ou le règne d'Hadrien, ayant déjà eu beaucoup à souffrir des premières invasions des barbares provoquées par les ministres des empereurs Honorius et Arcadius.

sait, d'un côté, qu'un nombre considérable de monuments épigraphiques, appartenant à la cité de *Mediolanum*, ont été détruits au moment même de leur découverte ou ont disparu plus tard. D'un autre côté, les historiens et les biographes d'Hadrien déjà cités, et particulièrement Spartien, ne nous ont pas laissé ignorer qu'il s'opposa toujours à ce que son nom figurât sur les inscriptions, et qu'il ne se départit de cette règle que pour la dédicace du temple érigé par lui à Trajan, son bienfaiteur et son père par l'adoption qui valut un siècle d'excellents princes à l'empire romain ; et au sujet de cette défense d'Hadrien, un savant critique de nos jours (1) remarque qu'en effet, le nombre des inscriptions qui nous restent avec le nom de cet empereur est fort petit, si on le compare surtout à celui des monuments qu'il fit ériger sur tous les points de sa vaste domination, pendant un assez long règne, et dont le nombre fut si grand, qu'à peine, dit encore Spartien, aurait-on pu nommer une seule ville dans l'empire qu'il n'eût décorée de quelque édifice (2).

Peut-être devons-nous attribuer à cette même défense d'Hadrien de faire figurer son nom sur les monuments de son règne, la dédicace faite par les *Santones* et leurs voisins les *Pictones*, à son successeur, dès la première année de son principat, des bornes ou colonnes miliaires de la partie de la voie de *Burdigala* (Bordeaux) à *Augustodunum* (Autun), comprise entre *Mediolanum* et *Limonum* (3), et dont une de ces bornes milliaires, autrefois découverte près de Saintes et publiée par l'antiquaire Bourignon, rapporte la restauration (car ce n'est point la construction) de cette voie à la première année de la puissance tribunitienne d'Antonin Pie. Voici l'inscription de notre cippe ; ses lacunes sont faciles à remplir et celle du nom d'*Antoninus* est remarquable :

IMP*eratori* C*æsari*.
HADRI*an. filio*.
TRAIAN*i*.
NEPOTI. NER*væ*.
PRONEPOTI.

(1) Mémoire sur les voyages de l'empereur Hadrien et sur les médailles qui s'y rapportent, etc. ; par J. O. H. Greppo, correspondant de l'Institut, etc. 1 vol. in-8, Paris, 1842.

(2) *In omnibus pene urbibus et aliquid ædificavit.* SPART.

(3) Voyez, dans l'*Itinéraire d'Antonin*, les noms et les distances des *mansiones* ou gîtes d'étapes de cette route militaire, en allant d'Autun à Bordeaux, ligne qui dut faire partie de son itinéraire.

HADRIANO
Antonino
AVG*usto*.P*io*.P*ontifici*.M*aximo*.
TRI*bunita*.PO*testate*.I.
MED*iolani*.

Il est assez difficile de croire qu'un pareil travail ait été fait dans une année, et il est bien plus probable qu'il ait eu lieu à l'occasion d'un des voyages d'Hadrien dans les Gaules, où il devait nécessairement parcourir cette ligne principale; mais dans cette inscription où le nom d'Hadrien est reproduit deux fois, et où les *Santones* insistent sur la filiation du nouvel empereur, ne virent-ils pas un moyen d'éluder cette même défense dont il vient d'être parlé. Observons que dans cette simple dédicace à l'empereur à peine encore régnant, on ne remarque point les formules ordinaires : RESTITVIT, RESTAVRAVIT, FECIT, etc., et à ce sujet, remarquons aussi que bien qu'un grand nombre de restaurations de routes déjà existantes et de constructions nouvelles durent avoir lieu dans les Gaules à l'occasion des voyages d'Hadrien, toujours par le motif exprimé plus haut, on ne voit point son nom paraître sur les colonnes milliaires qu'on retrouve encore en si grande quantité sur les voies parcourues par lui (1), tandis que le nom de son successeur s'y retrouve si souvent inscrit.

Cependant, le prince voyageur ne put toujours se dérober aux témoignages publics de la reconnaissance des peuples, et particulièrement de nos Gaulois : en outre du monument dont nous nous occupons ici et qui n'est qu'un fragment de celui que lui consacrèrent les *Santones*, nous savons qu'entre autres exceptions, les habitants d'Arles lui avaient élevé dans leur *Forum* une statue (2) parmi celles des dieux, des héros, des empereurs et des grands hommes.

Mais, après avoir établi que le bas-relief, conservé au Musée de Saintes, reproduit les traits d'Hadrien et est commémoratif de l'entrée de cet empereur à *Mediolanum*, il nous serait bien difficile de dire avec quelque certitude quelle destination ce fragment avait primitivement reçue; il est cependant très-présumable qu'il a dû

(1) Millin, dans son *Voyage dans le midi de la France*, cite pourtant une inscription mutilée découverte près de Riez, qui attribue à Hadrien l'établissement d'une voie pavée (VIA SILICE STRUCTA). Cette circonstance du pavage en silex, ici indiquée, est assez remarquable (Millin, t. III, p. 52).

(2) Elle a été retirée de ses ruines avec celles de Minerve, d'Auguste, etc. (Voy. Millin, *Voyages dans les départements du midi*, t. III, etc.)

faire partie de quelque grand édifice public dont il décorait sans doute le fronton ou la frise, et qui devait avoir été élevé dans le vaste local du Capitole de cette ville gallo-romaine; son enceinte renfermait plusieurs temples, etc.

Avant d'en finir avec notre marbre antique de Saintes, il nous reste encore à dire quelque chose sur un second personnage qui y est aussi figuré et qui nous offre également un caractère historique, c'est le coursier d'Hadrien que nous ne croyons être autre que le ameux Borysthènes, né sur les bords du fleuve de ce nom et qui serait mort chez les *Aptenses* (Colonia-Julia-Apta), tandis que son maître parcourait avec lui la Gaule narbonnaise (1), où, comme nous l'avons déjà dit, inconsolable de la perte du fidèle compagnon de ses excursions lointaines, il lui consacra une épitaphe métrique qu'il composa lui-même, et une colonne ou un cippe funéraire. Cette inscription gravée sur le marbre (2) fut retrouvée à Apt, au commencement du XVIIe siècle, par le célèbre et docte Peiresc d'Aix (3), qui, ne doutant point de son authenticité, la plaça honorablement dans son riche cabinet d'antiquités, et en restitua et en compléta les lacunes; elle parvint également à la connaissance de Gassendi, de Burmann, d'Honoré Bouche et d'autres érudits qui la virent, l'examinèrent, et pour qui elle ne fut pas plus que pour Peiresc, le sujet d'un doute et d'une suspicion; mais comme quelque emps auparavant, et dès l'année 1590, le savant Pithou qui l'avait trouvée dans un ancien manuscrit la publia dans son recueil d'épigrammes latines, avec quelques variantes de la leçon du marbre d'Apt, et plusieurs vers de plus, des doutes s'élevèrent sur la vérité et la certitude de ce monument épigraphique, et M. Orelli, tout en l'insérant dans son recueil (4), s'en est rendu l'interprète et a trouvé des critiques qui ont partagé son opinion et, entre autres,

(1) D'après l'itinéraire donné par Spartien, lorsque Hadrien arriva la première fois dans les Gaules, il y parvint directement de l'île des Bretons, où il s'était rendu de Germanie, après avoir visité cette province, et, selon le même historien, des Gaules Hadrien entra en Espagne et dans la Tarraconaise. Dans l'ordre de sa marche dans les Gaules, en y venant de l'île d'Albion et tendant vers l'Espagne, ce prince dut nécessairement visiter le pays des *Santones* et l'Aquitaine, avant la province romaine, où il perdit son Bucéphale.

(2) Dion Cassius nous dit qu'à la mort de Borysthène, Hadrien lui fit élever un monument avec une inscription, sans plus de détails.

(3) Gassendi (*Vie de Peiresc*) nous apprend que ces vers étaient gravés en très-beaux caractères sur le marbre qui les contenait, comme en général ceux des deux premiers siècles, dans les inscriptions de cette époque.

(4) *Inscript. lat. Sel.*, t. I, p. 197, n° 824.

M. Greppo, dont nous avons déjà cité le nom dans ce mémoire, à propos de son beau travail sur les voyages d'Hadrien.

Malheureusement, le marbre du cabinet de Peiresc, examiné, décrit, commenté par plusieurs doctes personnages contemporains, tandis qu'il faisait partie de cette collection, a lui-même disparu depuis bien des années (sans qu'on sache ce qu'il est devenu), comme plusieurs autres morceaux capitaux que l'illustre conseiller au parlement d'Aix y avait également réunis, et cette pièce de conviction manque au procès.... (1)

Cependant, un autre fragment d'inscription antique récemment observé à Antibes (l'ancienne Antipolis), et postérieurement aux publications de MM. Orelli, Greppo, etc., à qui il a été inconnu, peut dissiper ou, du moins, fortement atténuer dans la pensée des

(1) Voici, du reste, le texte de l'inscription métrique d'Apt, telle qu'elle fut communiquée, en original, à Peiresc, et telle que l'a donnée Gassendi, dans la vie de ce savant, sous la date de l'année 1629 ;

BORVSTHENES ALANVS
CAESAREVS VEREDUS
PER AEQVOR ET PALVDES
ET TVMVLOS ETRVSCOS
VOLARE QVI SOLEBAT
PANNONICOS IN APROS
NEC VLLVS IN SEQVENTEM
DEN. . . . . .

Peiresc compléta ce texte à la dernière ligne, comme il sut et y ajouta cet autre vers :

DENTE APER ALBICANTI
AVSVS FVIT NOCERE

Mais dans la leçon publiée par Pithou (*Epigram. et Poem. veter.*), le texte de l'épitaphe de Borysthènes se trouve allongé des sept vers suivants :

VEL EXTIMANI SALIVA
SPARSIT AB ORE CAVDAM
VT SOLET EVENIRE
SED INTEGER IVVENTA
INVIOLATVS ARTVS
DIE SVA PEREMPTVS
HOC SITVS EST IN AGRO

Dans une description du cabinet de Peiresc, par le professeur François Chapard (imprimée en langue latine, à Aix, en 1647), on lit au troisième vers de l'inscription d'Apt, AEQVORA, au lieu d'AEQVOR, mais partout ailleurs on lit AEQVOR. Chapard fit sa description dix ans après la mort de Peiresc, qui eut lieu en 1637, et dans ce cabinet même qui n'avait pas encore été dispersé. Honoré Bouche, dans son *His-*

archéologues, les doutes dont le marbre d'Apt est devenu l'objet, à tort ou à raison, en l'absence de ce dernier, dont l'existence, du reste, a été trop bien constatée pour qu'on puisse la contester.

Ce nouveau fragment consiste en une dalle en marbre, fracturée, encastrée dans le mur d'une vieille tour carrée qui sert aujourd'hui de clocher à l'église de la paroisse d'Antibes. On y lit en beaux caractères grecs le nom du fameux quadrupède impérial BOΡΥΣΤΘΕ (1). Ce débris épigraphique paraît être en effet un nouveau témoignage des honneurs rendus en province au favori d'Hadrien, et, selon les expressions de M. Rouard, savant bibliothécaire de la ville d'Aix et auteur d'une curieuse dissertation sur l'importance de l'épigraphie en général et de l'épigraphie locale en particulier : « semble rappeler que la flatterie des Antipolitains aurait élevé un monument en l'honneur de cet empereur, durant la visite qu'il fit de nos contrées, l'an 120 de notre ère. »

En terminant, nous répéterons qu'il nous est bien difficile de croire que le docte Peiresc, si expert en antiquités, si versé dans leur étude et leur connaissance, et qui avait placé le marbre d'Apt avec distinction dans son cabinet, Gassendi, son digne historien, et tant d'autres savants hommes qui visitaient avec tant d'empressement l'illustre sénateur d'Aix, aient reconnu ce monument pour authentique sans des preuves matérielles résultant de sa découverte récente dans le pays, et qu'il était bien facile, au premier surtout, de se procurer, ainsi que l'a fait observer si judicieusement M. Rouard, dans l'ouvrage dont il a été fait mention plus haut. Une mystification de ce genre ne serait adressée si haut et à telle renommée de savoir et de critiques..... Les marbres de Nérac ont-ils trompé de nos jours, un seul instant, nos maîtres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres?

toire de Provence, donne aussi notre inscription avec quelques détails puisés dans l'*Anthologie latine* de Burmann, qui, l'un et l'autre, n'avaient aucun doute sur son authenticité. Quant à l'observation qui a été faite que Gassendi (*Vie de Peiresc*) la donne différemment de Bouche, on fera observer que cette différence porte seulement sur les deux derniers vers restitués plus tard par Peiresc, comme on vient de le voir ici. Quant à la leçon adoptée par Orelli, c'est celle de l'*épigramme* de Pithou, et non celle de l'*inscription* de Peiresc, puisqu'elle est amplifiée de sept nouveaux vers, où peut-être ce savant collecteur a trouvé les principaux motifs de ses suspicions. Mais nous n'avons point à défendre cette dernière leçon, qui n'est pas celle du marbre d'Apt.

(1) Il ne faut pas s'étonner de trouver une inscription grecque dans la colonie massaliote d'*Antipolis*, dont le nom lui-même est grec, et indique à la fois son origine et sa position en face de Nice.

Nous désirons vivement que cette dissertation puisse appeler sur elle l'attention et fixer l'intérêt des archéologues et plus particulièrement encore de nos compatriotes, et réveiller en eux, s'il était nécessaire, le sentiment du respect et de la conservation de leurs monuments. La gloire des ancêtres fait une partie de celle de leurs descendants. Elle est leur plus bel héritage et leur plus riche patrimoine.

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES.

SIÉGE

OU

TRONE ÉPISCOPAL DANS L'ÉGLISE SAINT-CÉSAIRE,

A ROME.

L'église où se trouve ce beau siége épiscopal (1) est mentionnée par saint Grégoire dans une de ses homélies. Saint Césaire dont elle porte le nom, fut un diacre de la primitive église qui souffrit le martyre sous l'empereur Claude ou Néron. Les actes de son martyre sont malheureusement chargés de fictions qui leur enlèvent une partie de l'intérêt que comportent ordinairement ces précieux documents. Néanmoins, le culte que lui a valu sa généreuse confession n'en est pas moins authentique et reconnu par l'Église romaine, comme le prouvent le sacramentaire de saint Grégoire et le calendrier publié par le P. Fronteau vers 1652, où saint Césaire est porté comme honoré le 1er novembre, aussi bien que dans quelques anciens martyrologes. Les Grecs l'honorent aussi le même jour.

La première église dédiée sous son nom date au moins du Ve siècle. Ce fut d'abord la chapelle d'un monastère desservie par des moines grecs de Saint-Basile, dans la suite convertie en paroisse. Comme elle menaçait ruine, le pape Clément VIII, vers 1590, la fit abattre et rebâtir en entier (2). Une ancienne tradition veut que l'on y conserve le corps de saint Césaire.

Quelques écrivains nomment cette église Saint-Césarée in *Palatio*, à cause de son voisinage des Thermes de Caracalla. M. de La Gournerie dit (3) que cette église est ornée de riches colonnes de brèche d'Afrique et de brocatelle, débris précieux de monuments de l'antiquité.

(1) Voy. la planche 2 du premier volume de la *Revue archéologique*.

(2) Vasi Romain, p. 521 de son *Itinéraire de Rome*, dit : qu'elle ne fut pas détruite, mais restaurée et donnée aux clercs Somasques.

(3) *Rome chrétienne*, t. I, p. 160.

L'intérieur du chœur de l'église Saint-Césaire ou Saint-Césarée est orné d'un de ces magnifiques siéges en marbre qui donnent une si haute idée des usages et des prescriptions de la primitive Église. Il formait un bel hémicycle et indiquait qu'il fallait tourner autour de l'autel. Les Grecs les nomment σύνθρονοι.

L'église Saint-Clément de Rome, ainsi que l'église cathédrale de Lyon (1), la cathédrale de Reims (2) et celle de Saint-Maurice à Vienne en Dauphiné, en offrent encore des exemples. Ces siéges, dit le P. Cahier dans son savant travail sur le plan d'une basilique chrétienne, sont ordinairement en marbre et scellés dans la muraille (3). On les couvrait d'une draperie au moment du saint sacrifice, de là les expressions *linteatæ sedes*, *cathedræ velatæ*. Celui de l'évêque était élevé de trois degrés (4) et avait à droite et à gauche ceux des prêtres, *secundæ sedes*, plus simples et moins exhaussés que le trône épiscopal. L'église Saint-Nérée et Achillée à Rome construite au VIe siècle, celle de Saint-Clément, également à Rome, qui est une des plus anciennes églises de la ville éternelle, et quelques autres, offrent de curieux exemples de siéges pontificaux plus ou moins ornés (5).

Celui de l'église Saint-Césaire est placé comme dans un grand encadrement sculpté en marbre, dont le fronton est soutenu par deux colonnes torses sans chapiteaux. La hauteur totale de ce monument, encadrement compris, est de 2 mètres environ, y

(1) *Voyages liturgiques en France*, par le sieur de Moléon, in-8, p. 16, 45.

(2) *Ibid.*, p. 176.

(3) *Annales de philosophie chrétienne* de M. Bonnetti, t. XIX, nouvelle série p. 15.

(4) A l'église cathédrale de Saint-Maurice de Vienne (Dauphiné), le siége pontifical, tel qu'il était encore en 1718, avait quatre degrés. *Voyages liturgiques en France*, par le sieur de Moléon, in-8, p. 16. Celui de l'église de Torcello en offre neuf ou dix. Celui de la cathédrale de Parenzo en a cinq : variété qui viendrait détruire ce que quelques écrivains ont avancé, sans preuve, sur le motif soi-disant symbolique qu'on pourrait attacher à un nombre de marches déterminé et invariable.

(5) M. Albert Lenoir, architecte du gouvernement, en a publié plusieurs dans son ouvrage intitulé : *Architecture monastique en Orient et en Occident*, 2 vol. in-4, avec planches. Parmi tous ces monuments, fort importants pour l'histoire des antiquités chrétiennes des premiers siècles, nous y remarquons le trône de l'église de Torcello, de celle de Saint-Nérée et Achillée, celui du baptistère de Saint-Marc de Venise. Celui de Saint-Nérée et Achillée a cela de particulier et de précieux, qu'il a servi au VIe siècle à saint Grégoire le Grand, qui y a récité au peuple sa XXVIIIe homélie, d'autres écrivains disent que c'est la XXIIIe, dont une partie es encore gravée sur le dossier du siége (*Itinéraire de Rome*, par Marien Vasi, in-12, t. II, p. 520).

compris les deux premières marches qui servent pour monter au siége. Sa largeur est de 1 mètre 25 centimètres. Le siége qui est accompagné de deux accoudoirs et de consoles, est orné de mosaïques et de marbres découpés et incrustés; deux pilastres à chapiteaux soutiennent le fronton triangulaire orné de feuilles refendues; au-dessus du fronton sont deux animaux qui semblent marcher l'un vers l'autre, à savoir : un coq et une espèce de lion : ces deux figures pourraient être regardées : la première, comme smybole de la vigilance, la deuxième, de la force qui doivent surtout distinguer les chefs de l'Église ou de l'épiscopat. Le dossier du siége est orné d'un disque en marbre entouré d'une découpure denticulée, comme on en voit autour des trois cercles qui occupent le tympan du fronton. Le *suppedaneum* du siége est formé d'une tablette de marbre dont le bord est orné d'oves dans le style antique.

Du Cange entre dans d'assez longs détails sur la forme et l'usage de ces sortes de trônes pontificaux, dans sa *Constantinopolis christiana.* in-fol., page 57, n° LXVI. On peut aussi consulter Allatius, de *Templis Græcorum,* in-8, pages 15 et suiv.

Tel est à peu de chose près ce que nous avons pu recueillir de plus intéressant sur les siéges épiscopaux dont celui de Saint-Césaire est un des plus beaux spécimens que nous connaissions.

L. J. Guenebault.

NOTE SUR LE RECUEIL D'INSCRIPTIONS LATINES

INTITULÉ

EPIGRAMMATA ANTIQVAE VRBIS.

On sait que le premier recueil un peu considérable d'inscriptions latines qui ait été publié, est celui que fit imprimer à Rome, en 1517, le libraire Jacques Mazocchi, et qui est intitulé : EPIGRAMMATA ANTIQVAE VRBIS. Ce recueil forme un volume petit in-folio, de 180 feuillets ou 360 pages, non compris l'*errata*, qui occupe, à la fin, 8 feuillets non numérotés; le titre, le privilége du pape Léon X et le dictionnaire des abréviations, de Valerius Probus, qui en occupent 10 au commencement. L'*errata* n'a été imprimé qu'en 1521, et cette date est sans doute aussi celle de la publication de ce livre, dont tous les exemplaires connus sont accompagnés de cet appendice.

Toutes les inscriptions dont se compose ce recueil ont été reproduites dans celui de Gruter, ce qui ne le rend pas, ainsi qu'on pourrait le croire, complétement inutile. On verra, en effet, par la suite de cette note, qu'une grande partie de ces inscriptions proviennent d'anciennes collections manuscrites, dans lesquelles la division des lignes est rarement indiquée; or Gruter, avant de leur donner place dans son recueil, les a arbitrairement divisées; de sorte que, lorsqu'on veut étudier quelqu'un de ces monuments, il faut toujours recourir à la publication originale, c'est-à-dire au recueil de Mazocchi.

M. Edmond Le Blant, l'auteur du beau et savant *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, a acheté à Rome, en 1854, un exemplaire de cet ouvrage, portant un grand nombre de corrections manuscrites et de notes marginales. Un savant romain, justement célèbre par ses recherches sur les origines de la science épigraphique, M. J. B. de Rossi, consulté par lui sur l'auteur présumé et sur la valeur de ces corrections, lui a remis la note suivante, qui m'a paru de nature à intéresser les lecteurs de la *Revue*.

« Les inscriptions de ce célèbre et important recueil, dont le vé-

ritable auteur n'a jamais été connu, proviennent évidemment de deux sources bien distinctes ; c'est-à-dire d'anciennes collections manuscrites, et de copies, qu'un ou plusieurs archéologues romains ont prises sur les monuments qui existaient encore à Rome.

« L'usage que les compilateurs de ce livre ont fait des premières collections épigraphiques, composées à Rome, dans les XIVe et XVe siècles, est un fait désormais acquis à la science, par suite de la découverte des collections de *Nicolas Signorili* et de *Poggio Bracciolini ;* et si ces recueils ne contiennent qu'une élite de monuments, dont le petit nombre est sans aucune proportion avec le grand nombre de ceux qui ont été publiés par Mazocchi, l'examen des collections postérieures de *Cyriaque d'Ancône*, de *Félix Felicianus*, de *Michel Ferrarini*, de *Jean Marcanova*, de *Frate Giocondo*, et de *Pierre Sabinus*, pourra démontrer jusqu'à l'évidence qu'une grande partie de ce livre a été compilée au moyen des travaux des premiers fondateurs de la science épigraphique.

« Cependant l'avantage offert par ces copies manuscrites ne fit pas oublier les originaux, qui furent recherchés, et, en grand nombre, transcrits plus ou moins fidèlement. Plusieurs indices m'ont fait depuis longtemps conjecturer que la partie de l'ouvrage qui ne reproduit que d'anciennes copies manuscrites a été surtout l'œuvre d'*Albertinus*, auteur de quelques opuscules sur la ville de Rome, et que celle qui a été faite sur les monuments est due au célèbre philologue *Mariangelus Accursius*, dont j'ai retrouvé, dans la Bibliothèque Ambroisienne, une collection épigraphique autographe, exécutée avec la plus intelligente exactitude, d'après les marbres originaux ; et cette conjecture est en partie confirmée par les mots suivants, que *Jean Metellus* a écrits sur l'exemplaire d'*Antonius Augustinus*, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Vaticane (n° 8493) : « Hic liber desumptus est ex libro doctissimi Mariangeli « Accursii, qui has inscriptiones magna cum diligentia exscripsit ; « sed librarius vitiavit. Alii tamen tribuunt eas Albertino cuidam « Florentino, qui inscriptiones Romanas ex ipsis saxis in unum vo- « lumen collegerat ; sed erat parum doctus, ut multa sine judicio « scripsisse verisimile videatur, quantum ex Antiquitatum Roma- « narum libello, quem edidit, colligere possumus, etc.... »

« Les nombreuses fautes typographiques, qui avaient corrompu le beau travail que je viens d'attribuer à Accursius, firent bientôt sentir la nécessité d'une révision de l'ouvrage entier. Un anonyme plein d'intelligence (peut-être Accursius lui-même) entreprit et

acheva ce travail. Il marqua avec le signe 8 toutes les inscriptions dont les originaux étaient détruits ou ne se retrouvaient plus, inscriptions qui, par conséquent, avaient été tirées, pour la plupart, des anciennes collections manuscrites; et aux autres il fit des corrections et ajouta des notes, en général, très-exactes et d'une critique parfaite.

« Ce travail servit de base aux *corrigenda*, imprimés quatre ans après l'impression du livre lui-même, et qui se trouvent à la fin de tous les exemplaires. Mais, dans quelques-uns, les corrections et les notes ont été copiées page par page, d'après l'original du correcteur anonyme. Jusqu'ici je ne connais que quatre exemplaires où se trouvent ces notes manuscrites contemporaines, ou presque contemraines à l'édition de ce livre. Le premier et le plus complet est celui de la Vaticane (ms. n° 8492), dans lequel ANTONIUS LÆLIUS PODAGER, qui vivait sous Jules II et Léon X, a aussi ajouté quelques observations de son propre fonds. Le second, qui est conservé dans la *Marucelliana* de Florence, est connu par la description qu'en a donnée Gori, dans ses *Xenia epigraphica* insérés au t. IV des *Acta societatis Latinæ Ienensis*, et il ne paraît être qu'une simple copie de l'exemplaire du Vatican. Le troisième existe dans la bibliothèque *Angélique* de Rome; il a appartenu au célèbre antiquaire Giovenale Manetti; les observations d'Antonius Podager ne s'y trouvent pas. Enfin, le quatrième est celui-ci, qui a fait partie de la bibliothèque *Colonna*, et dont les notes manuscrites sont moins nombreuses que celles des exemplaires précédents. J'y ai rencontré cependant plusieurs petites observations qui ne se trouvent pas dans ceux-ci; par exemple, au feuillet 172 v° : « *Alibi nam vendidit ipse;* » au feuillet 149 r° : « *Consule lapidem*, » et quelques autres du même genre, qui certainement n'offrent pas un grand intérêt, mais qui pourtant ne laissent pas d'être curieuses, puisqu'elles paraissent être d'une époque peu postérieure à celle de la publication de ce livre.

« JEAN-BAPTISTE DE ROSSI.

« Rome, 15 septembre 1854. »

Aux quatre exemplaires corrigés et annotés, dont on vient de lire la description, il faut en ajouter un cinquième, que je possède et que je conserve avec soin, comme le livre le plus précieux de ma petite bibliothèque; en effet, outre les notes et corrections attribuées par M. de Rossi à Mariangelus Accursius, il contient, comme l'exem-

plaire du Vatican, celles d'Antonius Lælius Podager (1). Ce serait donc, ainsi que l'exemplaire de la Marucelliana de Florence, une copie de celui du Vatican; ce serait peut-être, si par hasard celui-ci n'était lui-même qu'une copie, ce serait, dis-je, peut-être, l'exemplaire même de Lælius Podager, celui sur lequel ce savant a écrit de sa main les notes et corrections dont il s'agit. C'est là, sans doute, une conjecture bien ambitieuse; aussi n'ai-je garde d'y tenir outre mesure. Cependant elle n'est pas tout à fait gratuite, et je demande au lecteur la permission de lui en exposer le motif.

Fea a publié dans ses *Frammenti di Fasti*, p. XLI et XLII, d'après l'exemplaire de la bibliothèque du Vatican, une curieuse note de Lælius Podager, laquelle commence ainsi : « Sub Julio II. Pont. « Max. dum Cloaca, quæ est prope ædem divæ Luciæ instauraretur, « ante os ipsius Cloacæ effossus est lapis hic quadratus, ex marmore « Tyburtino; AB IMO IN SOLUM DEFIXUS OLIM ERAT RUDIS AC SCABER; in « summo habens verbum illud, POMERIVM (2). » Cette note se trouve aussi dans mon exemplaire; mais le membre de phrase que j'ai fait imprimer en petites capitales y est ainsi conçu : *ab imo*, QUO *in solum defixus olim erat*, *rudis ac scaber;* et, en effet, on voit par le dessin fort bien fait qui accompagne cette note, que ce n'était pas la pierre entière qu'on avait laissée brute, mais seulement la partie inférieure, qui était destinée à être engagée dans le sol. Si Fea a transcrit exactement la note de l'exemplaire du Vatican, et si le mot QUO a été omis dans cette note, comme dans sa copie, il y a lieu de croire que cet exemplaire n'est pas celui qui a appartenu à Lælius Podager; car on ne peut attribuer à ce savant, ordinairement si exact, une omission qui lui fait dire toute autre chose que ce qu'il voulait. Cette omission s'explique au contraire très-facilement, si les notes dont cet exemplaire est enrichi y ont été mises par un copiste. Cela ne prouve pas, sans doute, que mon exemplaire soit l'autographe de Lælius Podager; mais cela prouve

(1) Quatre notes sont signées du nom de ce savant, f. 11 r°, f. 30 v°, f. 85 v° et f. 103 v°. La note mentionnée par Gori, dans les *Acta soc. Latinæ Ienensis*, t. IV, p. 7, d'après l'exemplaire de la Marucelliana de Florence, et qui est relative à la découverte de l'obélisque du Champ de Mars, est une de ces notes signées; elle occupe presque toute la marge extérieure du f. 11 r°. Enfin, j'ai pu y vérifier toutes les citations d'Antonius Lælius Podager faites par M. de Rossi, d'après l'exemplaire du Vatican, dans son excellent mémoire sur les plus anciennes collections d'inscriptions latines.

(2) Il s'agit de l'inscr. n° 710 d'Orelli, inscription qui a été souvent réimprimée, mais toujours inexactement, tous les éditeurs, excepté Fea, ayant omis ce mot POMERIVM, qui se lisait à la partie supérieure de la pierre.

qu'il a, sinon plus, du moins autant de chances que l'exemplaire du Vatican, pour être cet autographe, et c'est tout ce que je tenais à constater.

Les deux notes de l'exemplaire de M. Edmond Le Blant, signalées par M. de Rossi comme ne se trouvant pas dans ceux des bibliothèques de Rome, ne se trouvent pas non plus dans le mien; mais la seconde, « *Consule lapidem*, » y est remplacée par un dessin du monument, qui la rendait inutile, et la première, « *Alibi nam vendidit ipse*, » n'est qu'un extrait de la note suivante, qui se lit dans mon exemplaire : « Epigrammata quæ sequuntur nunc partim sunt « in domo Francisci..., in Regione Sti Eustachii, partim vero in « horto Sylvii aromatarii, non procul a Tiberi, in Regione Hare- « nulæ. Bellus nam ipse medicus Macerata, lucelli prospiciens, eas « vendidit. »

J'ai acheté cet exemplaire à la vente de la bibliothèque de M. Parison. A qui avait-il appartenu avant de devenir la propriété de cet érudit? C'est ce qu'il m'est absolument impossible de savoir. Le titre manque, et l'on n'y remarque aucune indication de provenance, si ce n'est le nom de *Fremont, avocat*, qui se lit sur la première page de l'ouvrage de Valerius Probus, et dont l'écriture m'a paru être de la fin du XVIIIe siècle.

L. Renier.

NOTE

SUR UNE CROIX DE BRONZE

TROUVÉE EN CILICIE.

Lorsque les croisés, venant d'Occident pour se rendre en Terre sainte, eurent traversé la chaîne du Taurus, ils arrivèrent à Tarse et se dirigèrent presque aussitôt sur Adana. Mais ils furent rencontrés à peu près à trois heures de Tarse par une bande sarrasine qui mit un de leurs corps en déroute, dans une plaine à laquelle on donne encore aujourd'hui le nom d'*Hadji-Bouzan* (déroute des Pèlerins).

En faisant des fouilles dans cet endroit pour extraire de la pierre et bâtir une ferme, M. Contessini, vice-consul de Naples, y trouva quantité de fragments d'armes et de croix en bronze, dont l'une, bien conservée, m'a été donnée lors de mon séjour à Tarsous.

Il est probable que cette croix appartenait à l'un de ces soldats qui prirent part à la croisade et trouvèrent la mort dans la plaine

d'Hadji-Bouzan, pendant le combat, dont l'histoire ne parle pas, et qui fut, à n'en pas douter, un simple engagement entre l'arrière-garde chrétienne et des bandes musulmanes sans cesse occupées à harceler les derrières de l'armée croisée.

Ce curieux monument, dont nous donnons ici un dessin de même dimension, est grossièrement exécuté. C'est une de ces croix fondues probablement lors du départ pour la Terre sainte, et que les croisés avaient reçues en signe de la guerre qu'ils allaient entreprendre.

J'ai pensé qu'il serait agréable aux lecteurs de la *Revue* de connaître un monument aussi intéressant et dont la découverte, au milieu de débris d'ossements, d'armes et d'instruments en fer de toutes sortes, corrodés par la rouille, est bien de nature à exciter l'intérêt des archéologues.

Ce petit monument fait aujourd'hui partie des collections du Musée de Cluny.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

— Nous recevons de notre collaborateur, M. Doublet de Boisthibault, la note suivante : A deux kilomètres environ de Chartres se trouve la petite église de la commune de Champhol, pauvre comme toutes nos églises rurales. M. Paul Durand, archéologue distingué, s'occupe de la restaurer, de la décorer et de l'embellir, et tout cela avec un zèle et un goût qui marchent de front avec son désintéressement. C'est à lui que l'on doit encore la restauration d'une partie de la crypte de Notre-Dame de Chartres.

Le chef-d'œuvre qu'il vient de faire exécuter est un tabernacle en pierre de Saint-Leu, destiné à être placé sur le maître autel de l'église de Champhol. Ce tabernacle a la forme et l'extérieur d'une église primitive. Une coupole s'élève au centre et domine quatre toits en croix. Les angles sont flanqués de clochers terminés en pyramide. Un portail dans le style byzantin, des portes en fer sculpté ferment l'entrée du sanctuaire. Toutes ces parties sont couvertes de dorures et de peintures brillantes.

Toute la décoration est symbolique. Sur la façade on remarque des images représentant le blé, le raisin. Les ciboires ciselés sur les chapiteaux figurent l'Eucharistie. Les colombes représentent les âmes qui s'approchent de ces mystères et les lis qui encadrent l'entrée principale indiquent la candeur et l'innocence de ces âmes. Au-dessous du crucifix placé sur la porte, on lit :

CARO MEA VERE EST CIBVS ET SANGVIS MEVS.

A l'intérieur du sanctuaire on voit :

1° Au-dessus de la porte, le monogramme employé pour représenter le nom de J. C.

2° Au sommet de la coupole, une main droite qui bénit. On lit autour ὁ παντοκράτωρ, le Tout-Puissant ou Dieu le Père.

3° Plus bas une colombe; on lit : παράκλητον πνεῦμα, l'esprit consolateur ou le Saint-Esprit.

4° Plus bas encore, à gauche, un calice; à droite, un ciboire avec une hostie, avec ces inscriptions : ὁ σεσαρκωμένος υἱός, le Fils incarné; ζωοφόρος ἄρτος, le pain qui apporte la vie. C'est la représentation symbolique de Notre-Seigneur.

La décoration intérieure offre encore trois séraphins tenant des banderoles sur lesquelles on lit : ἅγιος, ἅγιος, ἅγιος; saint, saint, saint, et douze patènes surmontées de croix qui correspondent aux douze croix des églises et qui sont la figure des douze apôtres.

Cet ouvrage d'art a été taillé dans deux blocs de pierre. Il a été exécuté par un ouvrier de M. Alban, entrepreneur à Chartres.

— Beaucoup de nos lecteurs connaissent et ont pu être admis à visiter la riche collection d'objets d'art du moyen âge ou de la Renaissance, formée avec tant de goût, de patience et d'assiduité par M. C. Sauvageot, et qu'il a réunie ou plutôt amoncelée dans son petit appartement du faubourg Poissonnière. Cette collection, d'un prix inestimable, vient d'être offerte en pur don à la France; son généreux propriétaire, n'a voulu accepter en échange qu'un local et le titre de conservateur honoraire. Il ne quittera pas sa collection, et tous deux vont s'installer au Louvre, où un logement convenable est mis à la disposition de M. Sauvageot. La jouissance exclusive de sa collection lui est réservée et elle ne deviendra publique qu'après lui. Il serait impossible de décrire ici tous les objets qu'il a réunis : ivoires sculptés, bijoux, émaux de Limoges, faïences de Bernard Palissy, verres de Venise où l'élégance de la forme le dispute à la légèreté de la matière; bois sculptés dont plusieurs, d'un travail microscopique, n'en sont que plus admirables; horloges du XVIe siècle, montres à cordes en boyau enchâssées dans le cristal de roche, collection de portraits historiques du XVIe siècle, et mille autres objets également précieux. Tous ces chefs-d'œuvre de sculpture, de peinture, de céramique, etc., vont enfin prendre plus d'espace, dans de larges vitrines, et leur heureux possesseur pourra plus facilement en faire jouir les personnes que le goût des arts et de la science attire chez lui et qu'il admet toujours avec cette affabilité qui le distingue.

— M. Cherbonneau, professeur à la chaire d'arabe de Constantine, secrétaire de la Société archéologique de cette ville, vient d'être nommé correspondant du ministère de l'instruction publique, pour les travaux historiques.

— Le cours d'archéologie professé à la Bibliothèque impériale, par M. Beulé, est toujours suivi par un nombreux auditoire avide d'entendre le jeune et éloquent professeur. Nous donnons ici un aperçu du sujet intéressant traité par M. Beulé, avec une critique remarquable dans une de ses dernières leçons. Le savant professeur

a examiné les différentes phases de la statuaire chez les Grecs depuis son origine.

La sculpture en bois avait d'abord suffi aux besoins du culte. Habitués aux images symboliques de la Divinité, les Grecs n'étaient pas exigeants quand il s'agissait d'images figurées, car ceux qui adoraient une planche ou une pierre, en y attachant l'idée des Grâces ou de l'Amour, pouvaient bien trouver admirable une statue informe. Les poëtes et les brillantes peintures qu'ils tracèrent des dieux durent donner l'éveil à l'imagination des artistes et leur faire voir combien ces grossiers simulacres étaient loin de représenter des types divins. Mais les artistes, en perfectionnant leurs œuvres, ont-ils été portés par leur imagination à représenter les dieux dans ces proportions colossales, dépeintes par les poëtes et surtout par Homère; ne serait-on pas porté à croire que les poëtes et les artistes se sont inspirés en cela en voyant les statues colossales de l'Orient? On doit cependant reconnaître que les artistes se sont attachés à donner à leurs œuvres toute la grâce possible dans les formes et dans les traits, et que, sous ce rapport, ils ont dû suivre les inspirations des poëtes. Ainsi la poésie, en présentant aux Grecs un idéal de plus en plus net de leurs différentes divinités, amena d'heureuses modifications dans l'art. Ensuite on suppléa à l'art par des imitations plus directes; on habilla les statues; on revêtit les statues de bois de feuilles de métal pour les garantir contre la destruction, et donner à la divinité dont elle offrait l'image un aspect plus éclatant. Plus tard, quand il s'agit de faire de nouvelles statues, l'idée vint de donner à l'enveloppe métallique une plus forte épaisseur, afin que, battue au marteau, travaillée au repoussé, elle pût se passer d'appui lorsque ses différentes parties furent réunies par des clous et des rivets. Ce procédé, qui n'est qu'un raffinement du travail d'un fabricant d'armures, a dû certainement précéder l'art de fondre, de couler une statue, autant pour la facilité de l'exécution que pour l'économie qu'il présentait, surtout lorsqu'on employait l'or à cet usage.

L'exécution des statues en or massif n'a dû être pratiquée qu'à une époque plus avancée, car les métaux en général furent longtemps rares en Grèce, excepté dans les villes commerçantes qui entretenaient des relations avec les contrées lointaines; l'or leur venait d'Espagne et de l'Asie. Les rois de Lydie surtout en possédaient des masses considérables, et ils en envoyèrent en présent aux oracles qu'ils consultaient. La rareté de ce métal le rendait encore plus digne d'être consacré aux dieux, afin de les rendre plus favorables.

L'art devint enfin assez sûr de ses forces pour donner aux métaux une forme plus noble et plus élégante. Les auteurs citent comme la plus ancienne et la plus remarquable des statues en métal, consacrée en Grèce, celle que fit exécuter Cypsélius, représentant Jupiter sous des formes colossales. Cette statue en or battu se voyait à Olympie. Cypsélius régnait à Corinthe l'an 657.

Toutes ces observations sont appuyées par des citations d'auteurs et de monuments de l'antiquité, et cette manière de professer nous semble la plus instructive.

— La Bibliothèque de Winchester, dont le bâtiment et l'ameublement viennent d'être entièrement restaurés, possède un grand nombre de manuscrits rares et précieux, parmi lesquels on cite surtout les chartes des rois anglo-saxons ; de Guillaume le Conquérant et de ses successeurs ; une *Taxatio ecclesiastica* du pape Nicolas, une autre *Taxatio ecclesiastica* du diocèse de Winchester ; l'*Illustrium Britannix scriptorum summarium* de Roger Alban, moine carmélite du temps de Henri VI, un Codex en latin de Josephus, sur les antiquités juives et sur les pères de l'Église du IVe siècle ; une chronique sur les premiers rois d'Angleterre ; un poëme normand très-ancien sur la médecine, etc. Un grand nombre de livres imprimés, fort rares, sur la théologie, les voyages, la géographie, l'histoire, se font remarquer dans cet établissement. Cette riche bibliothèque, placée dans la *Chantry-Chapel*, est entourée des anciens cloîtres, qui datent de 1430. Elle vient d'être ornée d'un magnifique vitrail, offert en don par sir W. Earle, représentant sur un des côtés Henri VI et William de Wikeham ; au milieu, les armes d'Angleterre et de la maison de Lancastre, et sur l'autre côté, les fondateurs et les donateurs de cet établissement.

— Nous apprenons, par le *Journal de Seine-et-Marne*, qu'il a été récemment trouvé à Meaux un denier de Hugues Capet (987-996), frappé à Senlis ; il porte pour légende *gratia Dei rex ;* pour deuxième légende *Hugo dux*, croix au milieu ; pour revers *Silvanectes*. Cette petite pièce en argent, dont la valeur intrinsèque est de 25 centimes, a une valeur commerciale de 600 à 800 francs. Elle est de la plus grande rareté, car on n'en connaît que cinq ; il y en a deux à Senlis dans la collection du docteur Voillemier, une à la Bibliothèque impériale, une à Beauvais, et la cinquième qui vient d'être trouvée à Meaux.

BIBLIOGRAPHIE.

Explication des abréviations, chiffres et lettres, qui se trouvent sur les monnaies, sur les médailles, méreaux et jetons, par M. Schlickeisen; Berlin, 1855, in-8, avec deux planches gravées.

Cet ouvrage est divisée en deux parties : *Médailles antiques* (p. 1 à 33); *médailles du moyen âge* et *médailles modernes* (p. 34 à 268). La partie consacrée aux médailles antiques est elle-même subdivisée en deux paragraphes, dont l'un traite des médailles grecques, l'autre des médailles romaines. Parmi les explications enregistrées dans ce deuxième paragraphe, il en est beaucoup qui ne paraissent pas très-heureuses; nous en citerons quelques-unes, qui suffiront peut-être pour donner une idée de la valeur de cet ouvrage.

A. C. — *Absolvo Condemno.*
AN. XV. PR. H. O. C. S. — *ANnorum Quindecim PRætextatus Hostem Occidit Cives Servavit.*
B. F. — *Beata Felicitas*, et F. B. — *Felicitas Beata.*
D. S. I. M. S. — *Deo Soli Invicto Mithræ Sacrum.*
D. M. — *Diis Manibus.*
D. S. S. — *Deo Semoni Sancto.*
L. A. — *Libenti Animo*, etc., etc.

Il est fâcheux que l'auteur ne nous fasse pas connaître les médailles où se trouvent des sigles qu'on peut expliquer ainsi.

Epigraphische und Archæologische Beitræge aus Griechenland (Dissertations épigraphiques et archéologiques sur les monuments de la Grèce); par M. W. Vischer. Bâle, 1855, in-4 de 74 pages, avec 7 planches lithographiées.

C'est la relation d'un voyage archéologique, ou plutôt épigraphique, exécuté par l'auteur dans le courant de l'année 1853. M. Vischer a visité successivement *Corcyre*, *Sparte*, la *Messénie*, l'*Arcadie*, *Mégare*, la *Béotie*, la *Phocide*, la *Locride* et l'*Attique*. Il y a découvert quelques monuments inédits, dont il donne et explique le texte; il en a étudié beaucoup d'autres, qui ont déjà été publiés, et au texte desquels il propose quelques variantes.

Notes pour servir à la statistique paléographique et archéologique de l'arrondissement de Bar-sur-Aube, par M. H. d'Arbois de Jubainville, archiviste du département de l'Aube. Troyes, 1855.

Répertoire de renseignements pris sur les lieux dans un voyage que l'auteur a fait pour inspecter les archives communales de l'Aube. On y trouve indiqués les caractères de l'architecture de quatre-vingt-douze églises, presque toutes du XIIe ou du XVIe siècle, ainsi que les objets les plus remarquables de leur ameublement.

Portefeuille archéologique de la Champagne, publié et dessiné par M. A. Gaussen, in-4. Paris, Didron.

La 24e livraison de cette magnifique publication qui vient de paraître contient : un parement d'aube du XIIIe siècle trouvé dans le tombeau d'un évêque de Troyes, et la planche 6 de la collection sigillographique de la Champagne dont le texte explicatif est dû à M. d'Arbois de Jubainville. Cette livraison contient en outre la fin du travail de M. E. Lebrun sur le mobilier civil et religieux.

L'architecture du Ve au XVIIe siècle et les arts qui en dépendent, par M. Jules Gailhabaud. Paris, Gide et Baudry.

Les livraisons 160, 161, 162, qui viennent de paraître, renferment une vue de la chapelle Sainte-Claire au Puy ; les vantaux d'une porte de l'église de Saint-Zénon à Vérone ; des détails d'architecture de la cathédrale de Reims ; un vantail d'une porte dans l'église cathédrale du Puy ; l'un des mâts de la place Saint-Marc, à Venise ; la première partie de la notice sur les vantaux de l'église Notre-Dame à Aix la Chapelle.

De la découverte d'un prétendu cimetière mérovingien à la chapelle Saint-Éloi (Eure), par M. Charles Lenormant. Rapports faits à la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, et publiés par son ordre, in-8 accompagné de 3 planches. Évreux, 1856, Cornemillot ; Paris, Dumoulin.

Nous avons annoncé, dans un précédent numéro, le premier rapport fait à la Société des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure sur cette découverte. Le volume que nous annonçons aujourd'hui contient, outre la réimpression de ce premier rapport, le complément des travaux sur ce sujet présenté à ladite Société par la commission qu'elle a nommée dans son sein pour donner son avis sur l'authenticité de cette découverte. Un plan

et une coupe du terrain où les fouilles ont eu lieu accompagnent cette publication.

Notice sur la langue annamique, par M. L. Léon de Rosny ; in-8 de 24 pages. Paris, 1855, Just Rouvier.

Monuments inédits français, etc., publiés par Willemin. 2 vol. in-fol. Paris, 1856.

La 6e livraison qui vient de paraître renferme la 31e planche représentant deux gracieux ornements de manuscrits grecs du Xe siècle. La planche 32 représente une figure de Charles le Simple, tirée des miniatures de l'*Histoire de France*, par Dutillet, dont les manuscrits ont passé à la Bibliothèque impériale par suite d'une donation faite en 1660, par Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. M. Pottier, page 23 de son texte, donne sur cette figure et son costume des détails aussi savants que curieux.

La 33e planche offre un beau spécimen de sculpture en roman fleuri, mêlé de détails qui semblent dater de la moitié du Xe siècle (voy. le texte de M. Pottier, page 24), les chapiteaux qui surmontent les colonnes de ce portail sont également dignes d'étude.

Le pignon du XIe siècle, dont l'ornementation est si remarquable, la rose entourée des figures allégoriques du cours successif des âges qui partagent la vie humaine et a donné lieu à diverses interprétations toutes fort intéressantes, si bien résumées par M. Pottier, pages 24 et 25 de son texte, font de la planche 34 une des plus importantes de cette nouvelle livraison.

Une belle console de l'église Saint-Étienne de Beauvais, plusieurs chapitaux du VIe siècle, un des arceaux de fenêtres du pignon de Saint-Étienne, occupent la planche 35.

La 36e reproduit la porte intérieure de l'église de la célèbre abbaye de Cluny, fondée, comme on sait, en 910 par un duc d'Aquitaine, Guillaume Ier. Il nous semble que l'artiste n'a pas bien compris ni dessiné, dans le style de l'époque, les figures qui garnissent le tympan de cette belle porte. Il a oublié le grand nimbe au milieu duquel est placé Jésus-Christ, et commis quelques autres inexactitudes, si nous comparons ce dessin avec ceux d'autres artistes que nous pourrions citer. L. J. Guenebault.

EXPLICATION ET RESTITUTION

DE

L'INSCRIPTION CHRÉTIENNE D'AUTUN.

Si l'on ne songeait qu'au grand nombre des archéologues qui se sont déjà occupés de l'inscription chrétienne d'Autun, ce serait s'y prendre un peu tard que d'en venir parler aujourd'hui pour la première fois; mais, en critique, on est toujours à temps de reprendre un sujet qui n'a pas été suffisamment éclairci, de traiter de nouveau une question qui n'a pas été complétement résolue, et l'on est assuré d'être bien accueilli, si l'on apporte la solution attendue ou seulement quelque lumière nouvelle. C'est dans cette pensée que je viens dire à mon tour quelques mots de cette inscription.

Je la connaissais depuis longtemps, et depuis longtemps aussi j'avais l'intention de m'en occuper un jour. Toutefois, je ne me proposais alors que de la faire valoir comme argument, de l'alléguer comme pièce à l'appui d'une autre inscription chrétienne. Mais une circonstance récente ayant ramené mon attention sur le monument d'Autun, j'ai eu occasion d'en faire un examen plus attentif, une étude plus complète; et ce travail ayant pris des proportions qui ne permettaient plus de le traiter comme accessoire, je me suis déterminé à le donner séparément.

Il est nécessaire, pour l'éclaircissement de ce qui doit suivre, de tracer en quelques mots l'histoire de la découverte de cette inscription et des travaux dont elle a été l'objet.

En 1839, des ouvriers qui travaillaient sur l'emplacement de l'ancien cimetière chrétien de Saint-Pierre-l'Estrier, près d'Autun, déterrèrent six morceaux appartenant à une table de marbre, et couverts de caractères grecs. Peu de temps après, le professeur d'humanités du petit séminaire d'Autun, où les fragments avaient été transportés, M. l'abbé J. B Pitra, aujourd'hui un des religieux les plus savants de la congrégation des modernes Bénédictins, s'étant aperçu que les morceaux rajustés laissaient encore la table très-défectueuse, se transporta lui-même sur le lieu de la découverte, fit faire des fouilles à une assez grande profondeur, mais ne

parvint à découvrir qu'un nouveau fragment sur quatre ou cinq qui paraissaient manquer. Toutefois, ce dernier débris, le plus exigu de tous, n'en était pas le moins précieux; car il complétait le nom propre du personnage auquel fut consacrée l'inscription.

Le docte professeur s'empressa d'instruire le monde savant de la curieuse découverte; c'était une invitation aux archéologues de tous les pays à déchiffrer, restituer, commenter le nouveau monument. Aussi vit-on bientôt se mettre à l'œuvre, en Italie, le P. Secchi (1); en Allemagne, Franz (2) et M. Windischmann (3); en Hollande, M. Borret (4). Dom Pitra lui-même, un des premiers, avait publié dans les tomes I, II et III de la troisième série des *Annales de Philosophie chrétienne*, un Mémoire étendu sur son inscription, mais en gardant modestement l'anonyme sous les initiales L. J. C.

Cependant le zèle, je devrais plutôt dire la ferveur du docte Bénédictin pour ce monument épigraphique, ne s'arrêta pas là. En 1844, voyageant en Angleterre, il fit appel aux lumières des savants du pays, et reçut de M. Christophe Wordsworth une lettre érudite. L'Allemagne fut mise aussi à contribution : M. Franz envoya un nouveau travail, différent en plusieurs points de celui qu'il avait donné d'abord; M. Fr. Dübner consulté, répondit par de courtes et ingénieuses observations. Enfin Dom Pitra reprenant un sujet dont il s'était si longtemps occupé, a consacré en 1852 la dernière partie du premier volume de son *Spicilége de Solesmes*, à l'inscription d'Autun.

Cet appendice est divisé en sept chapitres. Le premier contient une nouvelle étude du monument par Dom Pitra, caché encore, mais assez inutilement cette fois, sous les initiales L. J. C. Le second contient la restitution du P. Secchi; le troisième, celle de Franz; le quatrième, celle de M. Windischmann; le cinquième, celle de M. Borret; le sixième, celle de M. Wordsworth; le septième, celle de M. Dübner.

Ce résumé des efforts de la critique sur l'inscription d'Autun, cette édition *variorum* de toutes les restitutions et de tous les commentaires dont elle avait été l'objet, semblaient clore définitivement les travaux sérieux et de quelque importance sur ce monument. Cependant un jeune archéologue, tout novice qu'il est encore,

(1) *Giornale Arcadico*, Roma, 1840.
(2) *Christliches Denkmal von Autun*, Berlin, 1841.
(3) *Archiv. für theologisches Literatur*, 1842.
(4) De Katholiek, 1843.

M. François Lenormant, n'a pas hésité à le prendre dernièrement pour sujet d'un Mémoire (1). Et c'eût été sans doute une grande illusion que de croire la matière épuisée, s'il est vrai, comme j'espère le montrer, que ce qui reste encore à dire est fort considérable. Je trouve, en effet, et j'ai entrepris de faire voir, que dans l'inscription chrétienne d'Autun, on n'a point proposé de restitution satisfaisante du texte en plusieurs endroits; que le caractère métrique et grammatical de la diction n'a pas été justement apprécié, et que le vrai sens du poëme est encore à donner.

Je m'occuperai d'abord de la restitution du texte. Pour mettre le lecteur à même de suivre sans effort cette discussion, et de juger des changements que je propose, j'ai joint à mon explication un *fac-simile* de la table de marbre, offrant la reproduction fidèle de celui que Dom Pitra a fait exécuter. (Voy. pl. 282.)

V. 1. ΙΧΘΥΟC·Ο.....ΙΟΝ.ΓΕΝΟC.ΗΤΟΡΙ CEMNω

La restitution ο[ὐρανίου], au second mot, par Dom Pitra, est certaine. On hésite un peu plus sur celle du mot suivant terminé en ιον ; serait-ce θεῖον, proposé par le même savant? La plupart des archéologues l'ont pensé, et, en effet, au premier abord nulle épithète ne paraît mieux convenir; cependant, je ne la crois pas juste. Cette *race du Poisson céleste* signifie les chrétiens ; or, la primitive Église désigne ordinairement les fidèles par οἱ ἅγιοι. Saint Paul leur donne fréquemment ce titre : « Saluez, dit-il, dans une de ses « *Épîtres*, un tel et un tel, et avec eux tous les saints. — Καὶ τοὺς « σὺν αὐτοῖς πάντας ἁγίους (2). » Saint Chrysostome, dans sa première *Homélie*, sur ces mots de la première *Épître aux Romains*, κλητοῖς ἁγίοις (3), a fait la remarque suivante : « Ἁγίους δὲ τοὺς πιστοὺς καλεῖ « πάντας. — Il appelle *saints* tous les fidèles. » Et Fléchier, relevant l'expression, dit au commencement de l'*Oraison funèbre de Marie-Thérèse* d'Autriche : « Je vous exhorte aujourd'hui, non pas à pleu- « rer une reine, mais à imiter une sainte. C'est ainsi que saint Paul « appelait autrefois les chrétiens. » Le discours qu'Eusèbe fait adresser par l'empereur Constantin à l'assemblée des fidèles est intitulé : Λόγος τῷ τῶν ἁγίων συλλόγῳ ; et l'auteur de l'inscription dira lui-

(1) *Mémoire sur l'Inscription d'Autun*, par François Lenormant. Paris, veuve Poussielgue-Rusand, 1855.

(2) *Rom.*, XVI, 15; cf. *Hebr.*, XIII, 24, et *Philipp.*, IV, 2

(3) *Rom.*, I, 7.

même, au vers 5 : Σωτῆρος δ' ἁγίων. Je préfère donc ἅγιον, déjà proposé par Franz et M. Windischmann, et je lis ainsi le vers entier :

Ἰχθύος ο[ὐρανίου ἅγ]ιον γένος, ἤτορι σεμνῷ.

Quant à la qualification de *race du Poisson*, Ἰχθύος γένος, cette descendance des chrétiens est exprimée par la Sibylle en des termes analogues :

Τοὔνεκ' ἄρ' ἡμεῖς καὶ ὁσίης Χριστοῖο γενέθλης
Οὐρανίης πεφυῶτες, ἐπικλεόμεσθα σύναιμοι (1).

« Voilà pourquoi nous qui sommes issus de la race même du « Christ, race sainte, céleste, nous nous appelons frères. » Elle est désignée par saint Jérôme en des termes identiques. Il dit dans une lettre, en parlant de Bonose : « Bonosus, ut scribitis, quasi *filius* « Ἰχθύος, id est *Piscis* (2). »

Je ne m'arrêterai pas sur la désignation symbolique du Christ appelé *Poisson;* ce sujet a été assez longuement traité dans mon Mémoire annoncé plus haut, où j'examine en général les symboles du christianisme en même temps que l'influence d'une secte fameuse sur ces symboles, et où je détermine approximativement l'époque de l'apparition du poisson sur les monuments chrétiens; il suffira pour le moment de citer de ce travail le passage suivant : « Parmi ces représentations, une des plus fréquentes et la plus an- « cienne peut-être, c'est le poisson. D'où put venir aux chrétiens « une pareille idée? L'habitude d'écrire les noms Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ « Υἱὸς, et souvent en abrégé, en se contentant de la lettre initiale de « chacun d'eux, leur indiqua le mot ἰχθύς, qu'ils achevèrent en ajou- « tant Σωτὴρ à υἱὸς, et qu'ils figurèrent par un *poisson*. Telle est la vé- « ritable origine de cette image, et il ne faut point la chercher dans « les mœurs et le caractère de l'animal, comme l'ont fait de savants « interprètes des antiquités chrétiennes, notamment Aringhi (3). Ce « premier rapport une fois fourni par le hasard, on en chercha « d'autres qu'on trouva. On se souvint que Jésus avait dit lui-même : « Le royaume des cieux est semblable à un filet qui a été jeté à la « mer. — Ὅμοία ἐστὶν ἡ βασιλεία τῶν οὐρανῶν σαγήνῃ βληθείσῃ εἰς τὴν « θάλασσαν (4). » On se souvint qu'il avait nourri la foule avec « *deux poissons* et cinq pains d'orge : « Πέντε ἄρτους κριθίνους καὶ δύο

(1) *Orac. Sibyll.*, VIII, 484.
(2) *Epist.*, I, 37.
(3) *Roma subterranea*, t. II, p. 619.
(4) Matth., XIII, 47.

« ὀψάρια (1). » Par un rapprochement non moins naturel, les chré-
« tiens régénérés dans les eaux du baptême furent assimilés à des
« *poissons;* et enfin Jésus lui-même fut invoqué sous le nom de *Pois-*
« *son sauveur.* « Pour nous, dit Tertullien, *petits poissons*, nous nais-
« sons dans l'eau, conformément à notre Poisson Jésus-Christ, et
« ce n'est qu'en séjournant dans l'eau que nous sommes sauvés. —
« Sed nos *pisciculi* secundum ΙΧΘΥΝ nostrum Jesum Christum, in
« aqua nascimur, nec aliter quam in aqua permanendo salvi su-
« mus (2). » Se plaçant à un point de vue différent, sans quitter la
« même allégorie, saint Augustin, dans un passage où il confirme
« notre opinion sur l'origine du mot ἰχθύς, nous dit : « Horum Græ-
« corum quinque verborum, quæ sunt Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ Υἱὸς
« Σωτήρ, si primas literas jungas, ἰχθύς, id est *piscis;* in quo nomine
« mystice intelligitur Christus, eo quod in hujus mortalitatis abysso,
« velut in aquarum profunditate vivus, hoc est sine peccato esse
« potuerit (3). — Si de ces cinq mots grecs, Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ Υἱὸς
« Σωτήρ, vous réunissez les lettres initiales, il en résultera ἰχθύς,
« c'est-à-dire *poisson;* nom sous lequel est mystiquement désigné
« le Christ, parce que, plongé dans l'abyme de cette mortalité,
« comme dans un gouffre d'eau, il a pu s'y maintenir vivant, c'est-
« à-dire sans péché. »

V. 2. ΧΡΗϹΕΛΑΒΩ.....Ν·ΑΜΒΡΟΤΟΝΕΝΒΡΟΤΕΟΙϹ

Rien ne semble tout d'abord plus naturel que de diviser le premier mot en χρήσε; mais on s'aperçoit bientôt que le sens et la syntaxe s'y opposent, et qu'il faut lire χρῆσαι, mot altéré par une équivoque de prononciation, et placé ici lui-même en depit de la métrique et de la prosodie, par l'effet d'une barbarie dont nous trouverons encore plus bas un autre exemple. Χρῆσαι est l'impératif aoriste de χράομαι, comme l'a très-bien vu Dom Pitra, et doit être mis en rapport avec ἥτορι σεμνῷ, *sers-toi d'un cœur pénétré de respect.* Le mot suivant est évidemment λαβών. Celui qui venait après, et qui se terminait en ν, devait être un substantif, caractérisé par ἄμβροτον. Est-ce ζωὴν, proposé par Dom Pitra, ou πηγὴν, proposé par Franz? Je préfère le premier, parce que λαμβάνειν πηγὴν, *prendre, recevoir la source*, ne présente une idée ni naturelle ni juste. Quant au vers, j'y vois d'abord une allusion assez claire au

(1) Joann., VI, 9.
(2) *De Baptismo*, C. I, t. I, p. 619, ed. F. Hœler., Lips., 1853.
(3) *De civitate Dei*, XVIII, 23.

verset de l'*Apocalypse*, où il est dit : « Τὸ ἀρνίον, τὸ ἀνὰ μέσον τοῦ « θρόνου, ποιμανεῖ αὐτοὺς, καὶ ὁδηγήσει αὐτοὺς ἐπὶ ζωῆς πηγὰς ὑδάτων (1). » Saint Justin appelle aussi le baptême *l'eau de la vie* : « Τοῦτό ἐστι « τὸ ὕδωρ τῆς ζωῆς (2). » C'est encore une métaphore analogue qu'ont employée la Sibylle :

Ἀθανάτου πηγῆς ἀπολουσάμενοι ὑδάτεσσι (3);

et Nonnus, dans sa *Paraphrase de l'Évangile selon saint Jean* :

Πηγῆς ἡμετέρης πιέτω ψυχροσσόον ὕδωρ (4).

Ζωὴ θεσπεσίων ὑδάτων peut fort bien signifier *la vie que donnent les eaux divines*, la vie immortelle qu'on y puise; quoique j'aimasse mieux un substantif répondant à λουτρὸν, χάρις, κάθαρσις, dont se servent les Pères de l'Eglise, en pareil cas. Du reste, le sens me paraît certain; cependant, je dois dire que la plupart des savants, qui se sont occupés de l'inscription, l'ont entendu autrement. S'imaginant sans doute pouvoir tout concilier, ils ont respecté χρησε, en l'écrivant χρῆσε, pour ἔχρησε, et le dérivant les uns de κίχρημι, *prêter;* les autres de χράω, *rendre un oracle*. Mais où trouver un sujet à un tel verbe? M. Wordsworth prend *la race sainte du poisson céleste* pour Jésus-Christ lui-même, qui en recevant le baptême *a préparé* par là (χρῆσε), avec un cœur pieux, une source immortelle aux mortels : « Christus, divinus ille ΙΧΘΥϹ, quum ipse baptizatus est, cordi « pio præstitit (ἤτορι σεμνῷ χρῆσε) fontem immortalem mortalibus. » Comme si Jésus-Christ n'était pas lui-même le poisson divin, et, par conséquent, l'auteur *de la race sainte!* Comme si dès lors on les pouvait confondre! Mais laissons ces impossibilités pour examiner l'opinion de Franz, qui n'est guère plus soutenable. Il a lu χρῆσε dans le sens de *rendre des oracles*, et a traduit : « Piscis cælestis « sancta proles pectore augusto vaticinia edidit. » Quelle est cette *race sainte du poisson céleste qui a rendu des oracles?* Les Apôtres, répond Franz, ou seulement l'un d'entre eux, peut-être saint Jean, à l'évangile duquel il est fait allusion dans ce qui suit : « Vocabulo γένος nunc intelliguntur Apostoli. Itaque participium « λαβὼν refertur aut ad singulos Apostolos, aut ad unum ex iis. « Fueruntque qui conjicerent intelligi Joannem, quia in iis quæ « sequuntur, indicia essent doctrinæ ejus evangelii. » M. Dübner,

(1) *Apocal.*, VII, 17.
(2) *Dial.*, § 14.
(3) *Orac. Sibyll.*, VIII, 315.
(4) VII, 154.

qui admet le χρῆσε de Franz, ajoute aux Apôtres les Pères de l'Église : « Piscis cælestis (*Christi*) divina proles (*Apostoli et Patres*) « pectore augusto vaticinium edidit. » Est-il besoin de dire que jamais ni les Apôtres ni les Pères de l'Église n'ont été spécialement appelés *race sainte du poisson céleste;* et qu'on a toujours voulu désigner par là les chrétiens en général? Ce serait donc restreindre arbitrairement, et d'une façon contraire à l'esprit de l'Église, le sens de cette qualification allégorique. Mais, chose bien plus grave! ce serait attribuer aux Apôtres ou même aux Pères de l'Église un oracle (si tant est qu'il y ait oracle) qu'on ne peut mettre que dans la bouche du Christ, l'instituteur des deux grands mystères dont il est ici question. Nous lirons par conséquent le vers :

Χρῆσαι, λαβὼ[ν ζωὴ]ν ἄμβροτον ἐν βροτέοις.

V. 3, 4, 5. ΟΕCΠΕCΙΩΝΥΔΑΤΩΝΤΗΝCΗΝΦΙΛΕΘΑΛΠΕΟΨΥΧΗΝ
ΥΔΑCΙΝΑΕΝΑΟΙCΠΛΟΥΤΟΔΟΤΟΥCΟΦΙΗC
CΩΤΗΡΟCΔΑΓΙΩΝΜΕΛΙΗΔΕΑΛΑΜΒΑΝΕΒΡ.....

Ces trois vers n'offrent aucune difficulté, et se lisent :

Θεσπεσίων ὑδάτων · τὴν σὴν, φίλε, θάλπεο ψυχὴν
Ὕδασιν ἀενάοις πλουτοδότου σοφίης,
Σωτῆρος δ' ἁγίων μελιηδέα λάμβανε βρ[ῶσιν].

Le Père Secchi a eu la malheureuse idée de construire θεσπεσίων ὑδάτων avec le vers suivant, et de produire ainsi une tautologie inextricable. M. Fr. Lenormant n'aurait point dû admettre et encore moins défendre cette vicieuse construction. Le dernier mot du cinquième vers, qui n'a que les initiales βρ, est certainement βρῶσιν, et rappelle le verset où saint Jean fait dire au Christ : « Ἐργάζεσθε μὴ τὴν βρῶσιν ἀπολλυμένην, ἀλλὰ τὴν βρῶσιν τὴν μένουσαν εἰς « ζωὴν αἰώνιον (VI, 27). »

V. 6. ΕCΘΙΕΠΙΝ.....ΝΙΧΘΥΝ ΕΧΩΝΠΑΛΑΜΑΙC

Jusqu'à présent nous n'avons point rencontré d'embarras sérieux ; mais c'est ici qu'ils commencent. Déjà on éprouve de la difficulté à restituer le mot qui suit πῖν (πῖνε); la dernière lettre seule est sûre; c'est un Ν. Le Père Secchi et M. Windischmann ont lu δυοῖν (δυοῖν....παλάμαις); M. Wordsworth, τεαῖν (τεαῖν....παλάμαιν). Mais ces adjectifs sentent trop le remplissage; en outre, la lettre qui précédait le Ν paraît, d'après le trait supérieur qui en subsiste encore, avoir été ou un Ω ou un Δ ou un Λ. Dom Pitra proposait

d'abord λαβὼν et Franz a loué sa leçon, en l'admettant : « Λαβὼν « recte dedit Pitra. » Mais le docte Bénédictin a rejeté cette leçon dans son second travail, et il donne les motifs du changement, à la suite des paroles mêmes de Franz, en ajoutant entre parenthèse : « Quod tamen duxit mutandum, ob ἔχων paulo post, et supra « λάμβανε, λαβών. » Rien de plus juste ; c'eût été étrangement abuser en quelques lignes du verbe λαμβάνω; et le rapprochement de λαβὼν et de ἔχων formerait ici surtout un insupportable pléonasme. Toutefois Dom Pitra n'a pas été heureux dans sa substitution ; il a remplacé λαβὼν par ἄδην (πῖν' ἄδην). On ne pouvait plus mal choisir. Le mot ne convient ni à la sainteté du sacrement, qui ne saurait être reçu *à satiété*, *en abondance*, ni au rhythme du vers, qu'il rend faux ; car l'α est bref dans ἄδην :

Οὐ λήξω, πρὶν Τρῶας ἄδην ἐλάσαι πολέμοιο (1);

et, pour l'allonger, les épiques doublent le δ :

Ἀνδρῶν εἰλομένων, εἰωθότες ἔδμεναι ἄδδην (2).

M. Dübner a lu ὑγίαν; mais, comme l'a fort bien remarqué Dom Pitra, un pareil mot est contraire à la doctrine évangélique ; car il substitue le sens métaphorique au sens propre, et, en outre, il a l'inconvénient de n'offrir qu'une figure en désaccord avec ce qui précède et ce qui suit : « Quod quidem, bona venia dixerim, minus « placet; eo namque labefactatur egregia illa virtus in hac plane « evangelica ῥήσει insita : ἔσθιε, πῖνε..... quibus si addideris ὑγίαν, « sensus evadit metaphoricus ac pene evanescit, nec continuæ « sententiæ satis apte cohæret. »

A cette remarque de Dom Pitra nous en ajouterons une seconde, très-importante au point de vue de la grammaire, c'est que la forme ὑγία, employée par M. Dübner, n'est pas grecque. Les Grecs ne connaissent que ὑγίεια et ὑγεία; la première forme était ancienne et propre aux Attiques, la seconde était moderne et appartenait au dialecte commun. Mœris : « Ὑγίεια, Ἀττικῶς· Ὑγεία, Ἑλληνικῶς (3). » Hérodien va plus loin que l'atticiste Mœris : « Ils pèchent, déclare- « t-il, contre la langue, ceux qui disent ὑγεία en trois syllabes, « lorsqu'il faudrait dire ὑγίεια en quatre syllabes; car c'est seulement « de cette manière que les anciens aussi ont parlé. — Ἠλημμελοῦσιν

(1) Hom. *Il.*, T', 423.
(2) *Ibid.*, E', 203.
(3) V. Ὑγίεια.

« οἱ λέγοντες ὑγεία τρισυλλάβως, δέον ὑγίεια τετρασυλλάβως· μόνως γὰρ « οὕτως καὶ οἱ ἀρχαῖοι εἰρήκασιν (1). »

Maintenant, quel est mon avis? Je propose de voir ici un participe d'un sens analogue à ἤτορι σεμνῷ χρῆσαι, exprimé plus haut, je propose d'y voir σέβων : « Mange, bois, saisi d'un respect religieux en « tenant le Poisson dans tes mains. » Le mot σέβων n'est pas plus long que λαβών; mais si l'on nous objectait que ni l'un ni l'autre n'a pu tenir dans l'espace que présente la pierre, nous répondrions qu'il est impossible d'estimer à la rigueur soit l'étendue de cet espace, à cause de la cassure, qui a réduit la grandeur du marbre, soit le nombre des lettres, qui s'y trouvaient comprises, à cause de l'emploi des minuscules auquel le lapicide a souvent recouru dans cette inscription. Le vers se lira donc :

Ἔσθιε, πῖνε[σέβω]ν, Ἰχθὺν ἔχων παλάμαις.

Cette rapide et brusque succession de l'Eucharistie au Baptême pourrait paraître aujourd'hui surprenante ; mais il faut savoir que dans la primitive Église et pendant plusieurs siècles on fit suivre les deux sacrements sans interruption. C'est ce que nous apprend un passage de saint Justin, qui peut servir ici de commentaire et de confirmation. Le saint martyr expose par quels degrés avait à passer un adepte pour devenir un membre de la famille chrétienne.

« Tous ceux, dit-il, qui ont été persuadés et qui croient que ce « qui est enseigné et dit par nous est vrai,... sont conduits par nous « là où est l'eau, et sont régénérés par la voie de régénération par « laquelle nous avons été régénérés nous-mêmes.... Et après avoir « ainsi lavé celui qui a témoigné de sa foi et de son assentiment à « notre doctrine, nous le conduisons vers ceux que nous appelons « frères, à l'endroit où ils sont réunis, pour y faire des prières en « commun.... Et après avoir terminé ces prières, nous nous donnons « mutuellement l'accolade. Ensuite on apporte à celui qui préside « les frères, du pain et une coupe d'eau et de vin.... Et quand celui-ci « a offert ses actions de grâces,... ceux qu'on nomme diacres parmi « nous donnent à chacun des assistants une part du pain et du vin « et de l'eau, qui ont été bénits.— Ὅσοι ἂν πεισθῶσι καὶ πιστεύωσιν ἀληθῆ « ταῦτα τὰ ὑφ' ἡμῶν διδασκόμενα καὶ λεγόμενα εἶναι.... ἄγονται ὑφ' ἡμῶν ἔνθα « ὕδωρ ἐστὶ, καὶ τρόπον ἀναγεννήσεως, ὃν καὶ ἡμεῖς αὐτοὶ ἀνεγεννήθημεν, « ἀναγεννῶνται.... Ἡμεῖς δὲ μετὰ τὸ οὕτως λοῦσαι τὸν πεπεισμένον καὶ συγκατα- « τεθειμένον, ἐπὶ τοὺς λεγομένους ἀδελφοὺς ἄγομεν, ἔνθα συνηγμένοι εἰσὶ, κοινὰς

(1) Ap. Hermann. *De emendanda rat. Græc. grammat.*

« εὐχὰς ποιησόμενοι.... Ἀλλήλους φιλήματι ἀσπαζόμεθα παυσάμενοι τῶν εὐχῶν.
« Ἔπειτα προσφέρεται τῷ προεστῶτι τῶν ἀδελφῶν ἄρτος καὶ ποτήριον ὕδατος καὶ
« κράματος.... Εὐχαριστήσαντος δὲ τοῦ προεστῶτος,... οἱ καλούμενοι παρ' ἡμῖν
« διάκονοι διδόασιν ἑκάστῳ τῶν παρόντων μεταλαβεῖν ἀπὸ τοῦ εὐχαριστηθέντος
« ἄρτου καὶ οἴνου καὶ ὕδατος (1). »

V. 7. ΙΧΘΙΧC.....ΑΡΑΛΙΛΛΙΩΔΕCΠΟΤΑCΩΤ.....

Nous touchons au point le plus obscur de notre inscription, à un endroit qui semble réunir tous les tourments du travail épigraphique. Les restitutions qu'on a proposées sont nombreuses et très-diverses ; nous les discuterons en peu de mots avant de soumettre les nôtres.

Tous les commentateurs ont vu que le premier mot du vers est ἰχθὺς ; mais ils ont varié sur le cas de ce nom. Le mot suivant commençait évidemment par ΧΕ (χε) ; puis vient une lacune offrant quelques traits obscurcis de lettres frustes, et se terminant par ΑΡΑ ; et enfin on lit assez distinctement ΛΙΛΑΙΩ (λιλαιω).

De tout cela le Père Secchi a tiré : Ἰχθύϊ χηρεία Γαλιλαίῳ. Il met χηρεία en rapport avec μήτηρ, qu'il a cru voir au vers suivant ; et il fait dire dans ces quatre mots, par l'auteur de la dédicace du monument : « Ma mère, veuve d'un mari, poisson galiléen. — Orba « viro mater Galilæo pisce. » Pour quiconque restitue un texte grec, la première obligation est de prêter à ce texte un langage correct ; or, le Père Secchi est loin d'avoir rempli l'obligation ; et malheureusement ce reproche devra s'étendre à plusieurs autres interprètes de notre inscription. Il a confondu χηρεία avec χήρα ou ioniquement χήρη, et donné un faux régime à cet adjectif, qui gouverne essentiellement le génitif. Quant au sens que présente la prétendue restitution, il est inutile de le discuter ; nous reviendrons seulement sur la leçon Γαλιλαίῳ, qui a fait fortune.

Le docteur Windischmann, le premier, s'est laissé séduire par cette trouvaille du Révérend Père Secchi ; mais il ne s'en est point tenu *au poisson galiléen*, il y a voulu joindre *le poisson céleste*, et il a fait dire au poëte : « Ἰχθὺς ἰχθύϊ γὰρ Γαλιλαίῳ, » mettant ces mots sous la dépendance de δειπνητήρ, qu'il lit au vers suivant, et leur faisant signifier : « Car toi, tu es le poisson, qui sers la nourriture « au poisson galiléen.—Denn Fisch bist Du dem galiläischen Fische « Bewirther. » Cette conjecture me paraît tout aussi malheureuse que celle du Père Secchi ; car elle s'éloigne tout autant de la lettre et de l'esprit du monument, et elle ne respecte pas mieux la langue, témoin δειπνητήρ, qui n'est point grec. Cependant Franz l'a louée sans

(1) *Apol.*, I, §§ 61 et 65.

réserve, et il en fait remonter l'honneur jusqu'au docte Jésuite, qui l'avait inspirée. Lui-même, dans son second travail, s'est empressé de l'adopter, se bornant à remplacer δειπνητὴρ par ἀοσσητὴρ, *défenseur*, et produisant ainsi ce nouveau sens : « Car toi, tu es le pois-« son portant secours au poisson galiléen.— Nam tu, piscis es, opem « ferens pisci Galilæo. » « Ingeniosa, nous dit-il, Secchii conjectura « qua v. 7 ἰχθὺς Γαλιλαῖος tribuitur, ad inveniendam veram lectionem « invitavit. Quippe quum in lapide diserte notetur esse ΡΑΛΙΛΑΙω, « nec probabilis sit forma λιλαίω, inter P et A litera Γ omissa esse « putanda est, ut procedat quæ Windischmanno debetur lectio : « ΙΧΘΥϹ ἰχθύϊ γὰρ Γαλιλαίῳ. Constructio quæ sit apparet ex sequenti-« bus verbis tribus Εὖ σὺ ἀοσσητήρ. »

M. Dübner, à son tour, a reçu des deux mains la leçon du Père Secchi, s'en éloignant seulement pour adopter l'ἀοσσητὴρ de Franz, et pour proposer lui-même de lire après Ἰχθύϊ, (χρειὼ γὰρ) (*car il y a nécessité*), parenthèse assurément la moins poétique et la moins autorisée qui se pût imaginer : « Ἰχθύϊ (χρειὼ γὰρ) Γαλιλαίῳ. — Viens « (car il y a nécessité) porter secours au poisson galiléen. — Jam « pisci Galilæo (nam necessitas urget) adveni auxilium ferens. »

L'assentiment donné par tant de critiques à la leçon ἰχθὺς Γαλιλαῖος, semblerait la devoir rendre plausible ; on ne peut cependant l'admettre. Ce *poisson galiléen*, en effet, a été pris pour désigner les chrétiens ; or, une pareille désignation est non-seulement sans exemple, mais encore elle est contraire aux idées de la primitive Église. Jamais le mot ἰχθὺς, soit seul, soit avec Γαλιλαῖος, ne s'employa pour signifier les adeptes du christianisme, il voulut toujours dire le fondateur de cette sainte religion. La raison en est dans le sens même que les premiers chrétiens attachaient à chacune des lettres de ce nom, et qui en rendait l'application impossible à tout autre objet. Remarquez en outre l'irrévérence de la confusion, qui, dans une même inscription, dans un même vers, prendrait le même symbole dans des sens si différents. Quant à Γαλιλαῖος, il ne peut absolument trouver place dans une inscription de cette nature. De bonne heure, les chrétiens évitèrent de se donner cette qualification, sans doute parce que les Gentils affectèrent de la leur appliquer un peu dérisoirement. Julien, qui, en parlant des sectateurs du Christ, devait choisir les termes les plus injurieux, les appelle constamment *Galiléens* (1).

Il nous reste encore à examiner quelques autres conjectures, où

(1) *Epist.*, L. II, p. 438, ed. Spanhem. ; *Cyrill. c. Jul.*, L. II, p. 39; ap. Suid. V. Ἐπιστολή. ; ap. Gregor. Nazianz. Στηλιτευτικ. ά, med.

l'on ne s'est point préoccupé du *poisson galiléen*, et où l'on a essayé des voies différentes pour arriver à la restitution du texte, mais sans être plus heureux.

M. Wordsworth a voulu lire :

> Ἰχθὺς, χαῖρέ μοι, ἆρα λιλαίω, δέσποτα, σῶμα
> Σοῦ.

Ce qu'il traduit par : « O sacer Piscis, salve mihi! etenim cupidis-« sime desidero, Domine, corpus tuum. — O sacré Poisson, je te « salue! car, Seigneur, je désire très-vivement ton corps. » Le docte Anglais a dû rédiger un peu à la hâte la lettre qu'il écrivit à Dom Pitra; car la restitution qu'il y propose est presque d'un bout à l'autre insoutenable. Ici, par exemple, χαῖρέ μοι n'est indiqué ni par les vestiges de lettres encore subsistants ni par le sens général. En revanche, αρα et λιλαιω sont les mots mêmes que présente la pierre; mais sont-ils, peuvent-ils être ceux du poëte? M. Wordsworth ne s'est point embarrassé de la question. Pour lui, ἄρα signifie *car*, et cette conjonction se trouvait ainsi au commencement de la proposition : double erreur, ἄρα n'ayant jamais le sens de *car*, et se mettant d'ordinaire après un mot. Pour lui, λιλαίω est bien le mot de l'inscription, quoique ce verbe ne soit usité qu'au moyen. M. Wordsworth est tellement convaincu que le poëte substitue les verbes actifs aux moyens, que dans le vers suivant il a changé λιτάζομαι, très-visiblement écrit, en λιτάζω, supposant un premier barbarisme et en imposant un second. Je n'avais rien dit des deux mots qui terminent le vers, parce que, pour les yeux même les plus distraits, ces deux mots sont δέσποτα σῶτερ; M. Wordsworth a vu σῶμα dans le second, et il en a renvoyé au commencement du vers suivant le complément σοῦ, pronom que le poëte n'aurait certes jamais songé à placer là, et que le monument du reste ne lui impute en aucune façon.

N'adoptant aucune des conjectures précédentes, Dom Pitra nous a donné la sienne, que voici : « Ἰχθύϊ χεύοιτ' ἀρά· λιλαίω....., » et qu'il traduit : « Ad Piscem mea effundatur oratio : Te enixe precor..... « — Que ma prière se répande en l'honneur du Poisson : je te prie « instamment, etc. »

Sans doute la grécité de cette inscription laisse beaucoup à désirer, nous le montrerons nous-même; mais elle serait bien autrement incorrecte, si elle était telle que l'ont supposée plusieurs critiques. Il semble en vérité qu'il y ait eu émulation à qui la rendrait un peu moins littéraire et un peu plus barbare. Dom Pitra, par

exemple, me paraît avoir renchéri sur le critique anglais. Je ne lui reprocherai pas, ainsi que l'a fait à tort M. Fr. Lenormant (1), d'avoir pris ἀρὰ dans le sens de *prière;* car le mot a fréquemment ce sens, à partir même d'Homère : « Θεὰ δέ οἱ ἔκλυεν ἀρῆς (2). » Je le blâmerais plutôt d'avoir donné un complément à χεεῖν ἀρὰν, ces locutions s'employant d'une manière absolue. Mais j'ai à relever des fautes plus graves : χεύομαι n'est pas grec. On rencontre bien quelques formes moyennes dans certains composés de ce verbe, comme περιχεύεται du vers de l'*Odyssée* :

Ὡς δ' ὅτε τις χρυσὸν περιχεύεται ἀργύρῳ ἀνήρ (3).

Mais le simple χεύομαι n'existe point. J'ajoute que fût-il grec, il se trouverait ici à un mode irrégulier. Quant à λιλαίω, nous avons déjà remarqué qu'il n'est pas grec non plus. Ajoutons encore que, fût-il grec, il serait mal traduit; car il signifie *désirer*, et non *prier*. On voit qu'il était difficile de traiter plus mal son auteur; et néanmoins Dom Pitra nous déclare que, fort de l'approbation de M. Th. Borret, il donne sa leçon avec confiance : « Th. Borret auctor nobis « est præcipuus cur confidenter legamus, Ἰχθύϊ χεύοιτ' ἀρά· λιλαίω. » Ce *præcipuus* semblerait indiquer que le docte Bénédictin s'est adressé aussi ailleurs ; tant pis pour tous ses conseillers, dirons-nous ; car nulle autorité ne prévaut contre des faits.

M. Fr. Lenormant, qui jusqu'ici n'a rien proposé pour son compte, essaye sur ce vers la conjecture suivante : « Ἰχθὺ, χάριζόν μ' ἄρα, « λιλαίω, » qu'il traduit par : « Ἰχθὺς, accorde-moi cette grâce, je la « désire ardemment. » Le jeune archéologue a fort bien vu qu'il fallait lire Ἰχθύ; la pierre ne permet pas effectivement de lire autre chose. Mais c'est là tout ce que nous pourrons louer de sa restitution : les fautes y abondent, et cette tradition du mauvais grec, que nous venons de signaler, s'y est continuée. Χάριζον est un double barbarisme, parce que ce verbe n'est que moyen, et que, s'il était actif, il faudrait χάριζε ou χάρισον et non pas χάριζον. En outre, je cherche un régime direct qui est ici nécessaire, et ne le

(1) Ce jeune archéologue relève, avec une assurance tant soit peu magistrale, MM. Borret, Leemans et Pitra, pour avoir donné au mot ἀρὰ le sens de *prière* : « Je ne m'arrête pas, dit-il, à faire remarquer ce qu'aurait d'*insolite* ce sens de « *prière* donné à ἀρὰ, synonyme du latin *devotio*, *qui n'a jamais que le sens d'im-* « *précation*, *de malédiction* (*Mémoire*, etc., p. 7). »

Son inexpérience l'a induit encore ici en erreur; il fallait au moins ouvrir un dictionnaire.

(2) *Odyss.*, Δ', 767 ; cf. *Il.*, O', 598 ; Hesiod. *Op.*, 726 ; Herodot., VI, 63.

(3) *Odyss.*, Z', 232.

trouve point. D'une autre part, ἆρα ne saurait être que la conjonction conclusive ἄρα; et cependant elle est sans rapport avec ce qui précède, d'où résulte une conséquence sans prémisses. Venons à la prosodie : ἰχθὺ a la dernière longue sans exception possible, et M. Fr. Lenormant l'a faite brève. Enfin χάριζόν μ' est sans aucun doute pour χάριζόν μοι; mais cette diphthongue n'a été que très-rarement élidée par les poëtes épiques, et ce n'était pas le cas d'user de la licence; en bonne critique, c'était même défendu. Reste λιλαίω, que le jeune archéologue a mis sans façon à la charge de l'ignorance du poëte : « Je ne m'arrête pas, dit-il, aux fautes d'or-« thographe λιτάζομε, χρῆσε, etc.; ce qui est plus intéressant pour « nous, ce sont *les fautes de langue*, λιλαίω, Ηεκτορίουο (1). » *Des fautes de langue;* mais c'est admettre comme prouvé ce qui est précisément en question, sophisme qui serait la ruine de l'épigraphie.

V. 8. CYCIΛO....ΘHPCEΛITAZOMEΦΩTOΘANONTωN

Ce vers tient au précédent dont il continue et complète le sens, ainsi qu'il sera montré quand nous proposerons notre restitution. Nous venons de voir du reste que plusieurs des commentateurs les ont mis en rapport. Toutes les difficultés qu'il présente se trouvent au commencement et vont jusqu'à la syllabe τηρ; le reste se lit sans peine. Mais la plupart des lettres, qui précédaient cette syllabe, sont ou frustes ou entièrement effacées. Examinons donc aussi les diverses conjectures imaginées pour le restituer.

Le Père Secchi, déjà si malheureux sur le vers précédent, l'est encore un peu plus sur celui-ci, et sa leçon ne mérite vraiment pas une attention sérieuse; nous nous contenterons de la rapporter : « Εὐειδεῖν μητήρ σε λίταζέ με. »

Franz a lu : « Εὖ σὺ ἀοσσητήρ. » De ces trois mots le dernier nous paraît certain, et de notre côté nous y avons été conduit par le sens général et par les vestiges des lettres. Les deux autres ne sont point probables, et l'adverbe εὖ s'accorde mal avec ἀοσσητήρ. On verra cependant qu'il n'y avait qu'un pas à faire, c'est-à-dire une lettre à changer, pour trouver, si je ne me trompe, le mot même du poëte.

Le docteur Windischmann a cru voir ici : « Σὺ εἶ δειπνητήρ. » Nous avons déjà fait justice de ce δειπνητὴρ, qui choque à la fois le sens et la langue; inutile de s'arrêter aux deux monosyllabes.

M. Wordsworth a voulu lire : « Σοῦ· ἔλθ' ἡγητὴρ, σὲ λιτάζω. » Nous

(1) *Mémoire*, etc., p. 19.

avons déjà dit ce qu'il faut penser du pronom malencontreux rejeté au commencement du vers, et de ce barbarisme λιτάζω, si gratuitement prêté au poëte; ἔλθ' ἡγητὴρ pourrait à la rigueur se concilier avec les lettres encore visibles sur le marbre; mais outre que ce rapport matériel se trouve bien plus exact avec ἀοσσητὴρ, l'idée exprimée par ἡγητὴρ ne convient pas au sens général de la phrase, où l'on invoque le Christ non comme *guide*, mais comme *sauveur*.

M. Dübner a retenu le ἀοσσητὴρ de Franz; mais il a remplacé Εὖ σὺ par Σῦθι : « Σῦθι ἀοσσητήρ. » Cette leçon, qui paraît ingénieuse au premier abord, est pourtant inadmissible. Σῦθι est une forme savante, éloignée de l'usage commun, et ici entièrement déplacée. Hésychius, qui ne l'a signalée du reste qu'à titre d'expression rare, est son seul garant, et l'interprète par ἑλθέ : Σῦθι · ἑλθέ (1). Une autre raison plus grave, c'est que l'équivalent de σῦθι se trouve déjà dans le vers précédent, comme nous le verrons bientôt.

Dom Pitra, en archéologue ecclectique, empruntant l'ἡγητήρ de M. Wordsworth et le σῦθι de M. Dübner, a fait : « Σῦθι μοι ἡγητήρ. » Nous lui avons répondu.

M. Fr. Lenormant s'est mal inspiré; il a repris en partie la conjecture du Père Secchi dont tous les commentateurs s'étaient détournés avec raison. Il a lu : « Εὖ εὔδοι μητήρ. » « Le marbre, dit-il, « portant clairement ΕΥΕΙΔΟΙ.... ΤΗΡ, condamne toutes ces lectures, « et ne nous permet de lire que Εὖ εἴδοι... τηρ. En lisant ainsi, on « trouverait l'expression d'un dogme de la religion catholique; celui « de la vision béatifique des élus dans le ciel. Cependant le premier Ι « de ΕΙΔΟΙ n'est pas bien certain, et il pourrait bien y avoir là un Υ, « comme le pensait mon illustre maître M. Hase; nous trouverions « ainsi dans ce passage un analogue du *bene quiescat* des inscriptions « latines, Εὖ εὔδοι μητὴρ, qui nous satisferait plus que εὖ εἴδοι (2). »

D'abord, il n'est pas exact d'avancer que le marbre *porte clairement* Ευειδοι.... τηρ; il ne présente que τηρ sûrement à la fin et ευ avec probabilité au commencement; chacun peut s'en convaincre. Ce fondement enlevé aux deux hypothèses, nous ajouterons qu'elles sont encore ruineuses d'autre part. On verra plus bas, en effet, que la mère d'Aschandius ne saurait figurer dans ce vers, et qu'elle ne peut pas même être regardée comme morte. Quant à *la vision béatifique*, elle s'évanouit devant cette péremptoire raison que εἴδοι

(1) V. Σῦθι.
(2) *Mémoire*, etc., p. 8.

n'est point grec. Εἴδοιμι est un barbarisme; les Grecs disaient à l'optatif de ce verbe ἴδοιμι, dans le sens de *voir*, et εἰδείην, dans le sens de *savoir*. C'est la même faute que celle du Père Secchi lisant εὐειδεῖν : εἴδειν ou εἰδεῖν est un barbarisme; les Grecs disaient ἰδεῖν ou εἰδέναι.

Maintenant, qu'ai-je à proposer moi-même pour rapprocher ces deux vers le plus près qu'il se pourra de leur forme originale? Le premier, avons-nous déjà dit, commence évidemment par ἰχθὺ, vocatif dont Cratès le comique nous offre un exemple, en faisant apostropher ainsi le poisson : « Ἰχθὺ, βάδιζε (1). » Le mot initial de la seconde partie de l'inscription est donc le même que celui de la première; il était naturel que l'idée aussi rattachât ces deux parties, et c'est ce qui a lieu, si je ne me trompe. Le personnage, qui parle, après avoir invité au Baptême et à l'Eucharistie ceux qu'il désire conquérir à la foi chrétienne, réclame pour lui l'assistance du Christ au nom de ces divins mystères, et en rappelant qu'il *a pris* lui-même la nourriture savoureuse à laquelle il convie les autres, qu'il a *tenu dans ses mains* le poisson céleste qu'il désire voir *dans les mains de ses frères*. Pectorius (car c'est lui qui parle) ne s'exprimera pas différemment, si nous lisons : « Ἰχθὺ, χε[ρσίν « σ' ἧ]ρα. — Poisson, je t'ai pris dans mes mains, etc. » En outre, cette leçon a l'avantage de tenir compte de toutes les indications de la pierre, sauf la lettre qui précède PA, laquelle paraît avoir été un A. Enfin, si nous avions à justifier la grécité, nous dirions que αἵρειν χερσὶ, est de la plus pure, pour signifier *prendre avec les mains, dans ses mains*. Dans l'*Antigone* de Sophocle, le gardien excusant les sentinelles qui veillaient avec lui, dit à Créon : « Ἧμεν δ' ἕτοιμοι « καὶ μύδρους αἵρειν χεροῖν (2). — Et nous étions tout prêts à prendre « dans nos mains des masses de fer incandescent (afin d'attester leur « innocence par cette épreuve). » Semblablement Euripide a dit dans l'*Électre* : « Ὡς ἧραν χεροῖν Δμῶες (μόσχον) (3). — Dès que les esclaves « eurent soulevé le veau avec leurs mains. » Et dans le *Rhésus* : « Ὑμῶν δὲ μή τις ἀσπίδ' αἱρέτω χερί (4). — Et que personne d'entre « vous ne saisisse son bouclier avec sa main. » Pour prévenir tous les scrupules, j'ajouterai que la première personne de l'aoriste ἧρα, très-rare chez les auteurs classiques, est fréquente dans la Bible, et notamment dans les Psaumes, ce qui la doit rendre ici d'autant plus plausible. Très-souvent le roi prophète s'écrie : Ἧρα τοὺς ὀφθαλ-

(1) Ap. Athen., VI, p. 267.
(2) V. 264.
(3) V. 814.
(4) V. 452.

« μούς μου εἰς τὰ ὄρη (1). » « Πρός σε ἦρα τοὺς ὀφθαλμούς μου (2). » « Καὶ « ἦρα τὰς χεῖράς μου πρὸς τὰς ἐντολάς σου (3). »

Venons à λιλαιω. Ce n'est pas seulement parce que λιλαίομαι est un verbe exclusivement moyen qu'on n'est pas en droit de le remplacer ici par la forme active λιλαίω, mais encore parce qu'il faudrait à ce verbe actif un régime qu'il n'a pas. Quel peut donc être le mot du poëte ? c'est λιλαίομαι lui-même, mais à un mode qu'on n'a pas soupçonné. Pour le trouver, il suffit seulement de supposer de la part du lapicide la plus légère et la plus excusable des méprises ; il suffit de supposer qu'il a pris pour un ω un ϵ un peu trop rapproché d'un ο, si tant est qu'il ait réellement commis l'erreur, ce que je n'oserais affirmer avant d'avoir vu le marbre moi-même. Quoi qu'il en soit, le mot tant cherché est sans aucun doute λιλαίεο. Λιλαίομαι veut dire *désirer ardemment*, et par suite, *chercher à obtenir, s'empresser vers, se hâter*. Hésychius l'interprète par ἐπιθυμεῖν, *désirer*, ὀρέγεσθαι, *chercher à atteindre*, σπεύδειν, *se hâter* (4). En donnant cette dernière signification, le lexicographe songeait apparemment au vers de l'*Odyssée*, où la mère d'Ulysse aux enfers dit à son fils : « Ἀλλὰ φόωσδε τάχιστα λιλαίεο (5). — Mais hâte-toi le plus « promptement possible vers la lumière (de retourner le plus promp- « tement possible à la lumière du jour). » Tel est le sens de cet impératif dans notre inscription ; mais, pour être complète, l'invocation demande encore les deux mots qui commencent le vers suivant. Nous avons déjà vu que le second de ces mots est ἀοσσητήρ ; tout l'indique, et du moment que λιλαίεο me l'a suggéré, je l'ai regardé comme certain. Mais quel est le premier ? c'est εὐθὺ, qui devient visible sur la pierre, aussitôt qu'on l'a soupçonné. L'adverbe et l'adjectif se sont attirés mutuellement, comme dans ce passage de Callimaque, où les Delphiens poussent en l'honneur d'Apollon, vainqueur du serpent Python, l'acclamation suivante :

> Ἰὴ ἰὴ παιῆον, ἵει βέλος · εὐθύ σε μήτηρ
> Γείνατ' ἀοσσητῆρα (6)....

« Io, Io, péon, lance la flèche ; ta mère engendra en toi un dieu « sur-le-champ secourable. »

(1) *Psalm.*, 120, 1.
(2) *Ibid.*, 122, 1.
(3) *Ibid.*, 118, 47.
(4) V. Λιλαίεσθαι.
(5) Λ', 222.
(6) *Hymn. in Apoll.*, 104.

Le sens des trois mots restitués sera donc : « Hâte-toi, promptement secourable. » Il est à remarquer qu'on pourrait voir ici la même ellipse qu'ont voulu voir, dans le vers de l'*Odyssée*, les commentateurs grecs. Eustathe nous dit, en effet : « Λείπει δὲ ἀπαρέμφατον ἐνταῦθα τὸ ἱκέσθαι ἢ ἐλθεῖν ἤ τι τοιοῦτον, ἵνα λέγῃ· ὅτι τάχιστα λιλαίεο εἰς φῶς ἐλθεῖν (1). — Il manque ici un infinitif, ἱκέσθαι, ou ἐλθεῖν, ou « tout autre semblable, afin que le poëte dise : Hâte-toi d'aller le plus « promptement possible vers la lumière. » Les Scholies anciennes à leur tour : « Λείπει τὸ ἐλθεῖν ἢ ἱκέσθαι· εἰς τὸ φῶς αὖθις ἐπανελθεῖν προθυμοῦ (2). — Il manque ἐλθεῖν ou ἱκέσθαι : empresse-toi de retourner « de nouveau à la lumière. » Mais ici ni là ne sous-entendons rien.

Quoique les raisons que j'ai déjà données pour justifier cette restitution me paraissent suffisantes, j'avoue cependant que ce qui m'a principalement confirmé dans mon sentiment, c'est la remarque que j'ai faite que les deux vers de l'inscription ne sont, à vrai dire, que l'amplification poétique d'une touchante prière que David adresse fréquemment à Dieu. Très-souvent, en effet (et je m'étonne que l'observation n'en ait point été faite par ceux qui sont familiarisés avec les saintes Écritures), très-souvent le roi-prophète s'écrie avec désolation : « Βοηθός μου καὶ ῥυστής μου εἶ σύ, « κύριε· μὴ χρονίσῃς (3). — C'est toi, Seigneur, qui es mon auxiliaire « et mon sauveur ; ne te fais point attendre. » « Τάχυνον τοῦ ἐξελέσθαι « με (4). — Presse-toi de m'arracher du péril. » « Ταχὺ ἐπάκουσον (5). « — Exauce-moi promptement. » « Κύριος φωτισμός μου καὶ σωτήρ μου (6). « — Le Seigneur est ma lumière et mon sauveur. » Absolument « comme dans l'inscription : « Λιλαίεο, δέσποτα σῶτερ, Εὐθὺ ἀοσσητήρ, « σὲ λιτάζομαι, φῶς τὸ θανόντων. — Hâte-toi, maître sauveur, sois-moi « promptement secourable ; je t'en supplie, toi, la lumière des « morts. »

Je ne m'arrête point sur la fin du second vers, pour relever λιτάζομε, double barbarie du même genre que celle que nous avons déjà rencontrée. Les deux vers se liront donc :

Ἰχθὺ, χε[ρσίν σ'ἦ]ρα· λιλαίεο, δέσποτα σῶτ[ερ],
Εὐθὺ ἀοσσητὴρ, σὲ λιτάζομαι, φῶς τὸ θανόντων.

(1) *Ad Odyss.*, Λ', 222, p. 1680.
(2) *Ad Odyss.*, Λ', 222, p. 365, ed. Buttm.
(3) *Psalm.*, 69, 6 ; cf. 39, 18.
(4) *Ibid.*, 30, 3.
(5) *Ibid.*. 68, 18.
(6) *Ibid.*, 26, 1.

V. 9. ΛCXΛΝΔIЄ.....ЄΡΤΩΜΩΚЄ.....Ρ..CΜЄΝЄΘΥΜΩ

Ce vers se lit couramment. Le premier mot est Ασχάνδιε, nom propre du père de Pectorius. Franz s'était imaginé qu'il y avait Ἀσχανδαῖε, mais que l'Α avait été omis par le lapicide, ou qu'écrit en caractère minuscule, il avait trompé les yeux. Ἀσχανδαῖος lui paraissait ensuite le même mot que ἀσκανταῖος, altéré par un vice de prononciation, qui avait changé la forte κ en son aspirée χ, et la forte τ en sa douce δ. « Nomen patris videtur fuisse Ἀσκανταῖος, « quod nunc ex peculiari quadam pronuntiatione scriptum est « Ἀσχανδαῖος, posito χ pro κ et δ pro τ. Inter Δ et Ι excidit litera « Α, sive minore illa modulo exarata, ut facile effugere oculorum « aciem potuerit, sive per incuriam omissa a quadratario. » Voilà bien des suppositions, et toutes gratuites, pour arriver à une forme non moins contestable que celle qu'on explique, pour arriver à ἀσκανταῖος, qui n'existe ni ne saurait exister; car on ne pourrait le dériver que de ἀσκάντης, *grabat*, *mauvais lit*, lequel n'aurait jamais formé ἀσκανταῖος.

M. Dübner, sur l'autorité de Franz et sans doute pour les mêmes raisons, a adopté Ἀσχανδαῖε.

M. Leemans, qui a mis ses conjectures en commun avec celles de M. Borret, n'aurait pas été éloigné, nous apprend Dom Pitra, de lire Ἀσχανδρῖνε : « Haud ægre legisset Leemans Ἀσχανδρῖνε. » C'est un peu plus mauvais que Ἀσχανδαῖε.

D'autres ont lu Ἀσχανδεῖε ; tels sont le Père Secchi, Dom Pitra et M. Fr. Lenormant. Cette leçon plus près de celle du monument serait plausible, s'il y avait quelque chose à changer.

D'autres enfin, ne voulant pas reconnaître ici de nom propre, ont vu sous Ἀσχάνδιε, ἀθάνατον, qu'ils rapportent à φῶς du vers précédent; et du mot suivant, qui est indubitablement πάτερ, ils ont fait σῶτερ. Tels sont MM. Windischmann et Wordsworth.

Nous l'avons dit, la leçon du marbre est Ἀσχάνδιε, nom barbare, mais certain, et qui n'a pas besoin d'excuse pour la quantité de la pénultième, les noms propres ayant été traités avec beaucoup de liberté même par les poëtes du bon temps. Deux mots dans le vers sont privés de quelques lettres qu'on supplée sans effort; c'est [πάτ]ερ et κε[χα]ρ[ι]σμένε. Nous lirons donc :

Ἀσχάνδιε [πάτ]ερ, τῷμῷ κε[χα]ρ[ι]σμένε θυμῷ.

V. 10. CYNM.....OCINCMOICIN

La lacune que présente ce vers est considérable; elle ne laisse

pourtant pas à la conjecture un aussi libre champ qu'on le pourrait croire. Les premières lettres indiquent assez clairement que le vers commençait par Σὺν μητρὶ, et que le fils d'Aschandius, après avoir demandé un souvenir à son père, en demandait un aussi à sa mère. Les lettres de la fin nous laissent le choix entre *les frères* et *les proches*, pour désigner ceux à qui le même personnage adresse encore la même prière ; mais on ne peut songer à *des enfants* (τέκνοισιν), tout portant à croire que Pectorius ne fut point marié. A la suite de μητρὶ venait très-probablement le nom de la mère, qu'il faudra toujours ignorer. C'est en désespoir de cause que le Père Secchi, et après lui Dom Pitra, ont remplacé ce nom par γλυκερῇ, ce qui est sans inconvénient. Franz a cru devoir laisser la place vide. Les mots qui terminaient le vers devaient être, d'après ce que nous venons de remarquer, ou καὶ ἀδελφειοῖσιν ἐμοῖσιν, comme l'a pensé Franz, ou σύν τ' οἰκείοισιν ἐμοῖσιν, comme l'a pensé Dom Pitra, ou καὶ πᾶσιν τοῖσιν ἐμοῖσιν, que j'aimerais mieux. On pourra donc lire :

Σὺν μ[ητρὶ γλυκερῇ καὶ πᾶσιν τ]ο[ῖ]σιν ἐμοῖσιν.

Avant de quitter ce vers, je ne puis m'empêcher de signaler encore quelques restitutions proposées. Le Père Secchi lisait :

Σὺν μητρὶ γλυκερῇ, σύ γε καὶ δακρύοισιν ἐμοῖσιν,

et il supposait au commencement du vers suivant ἱλασθείς ; ni plus ni moins que si Pectorius eût déjà traité son père en véritable dieu, cherchant à le rendre propice par une libation de larmes.

M. Wordsworth, qui, comme on vient de le voir, a remplacé dans le vers précédent Ἀσχάνδιε par ἀθάνατον, et πάτερ par σῶτερ, continue sa fiction, et fait dire dans ce vers-ci par Pectorius au Sauveur :

Σύν μοι ἀεὶ καὶ μεῖνον ἐνὶ στήθεσσιν ἐμοῖσιν.

« Reste aussi toujours avec moi dans mon sein. — « Et semper « mane mecum in meo Pectore. » Puis, pour nous faire sentir le jeu d'esprit auquel il nous avait préparés par la majuscule de *Pectore*, il ajoute : « Hic ad nomen suum *Pectorium* videtur alludere. « — Le poëte semble faire ici allusion à son nom de *Pectorius*. » Nous n'avons pas l'intention assurément de réfuter de pareilles bagatelles, que nous regrettons de trouver ici ; nous ferons seulement remarquer à M. Wordsworth qu'il n'y a pas le moindre rapport matériel entre στῆθος et *pectus*, et que par conséquent l'esprit de Pectorius risquait fort de passer inaperçu. Cela est si vrai que pas un lecteur ne se fût douté de l'allusion, sans l'avertissement de M. Wordsworth.

M. Dübner s'est un peu livré à sa fantaisie, dans la restitution de ce vers, quand il a proposé :

Εὖ σὺν μητρὶ βίον διάγοις, καὶ τοῖσιν ἐμοῖσιν.

Nous verrons bientôt par l'effet de quelle illusion il a supposé au commencement cet εὖ si déplacé, et quel sens étrange donnerait ce βίον διάγοις.

V. 11. I.....MNHCEOΠEKTOP ı Ο YO.

Encore une lacune considérable; mais ici encore nous dirons qu'il n'y a pas à s'égarer bien loin. Les trois derniers vers comprennent évidemment une seule pensée ou plutôt un seul sentiment. Pectorius demande à son père qu'il se souvienne de lui, et fait conjointement la même prière à sa mère et à ses proches. Le premier vers est rempli par le nom d'Aschandius et une périphrase de tendresse filiale; le second, par la désignation de la mère et des proches. Du troisième, il ne subsiste plus qu'une partie, et c'est celle qui contient la demande du souvenir; que devait renfermer la lacune? Sans doute le complément naturel de cette idée, un mot pour exprimer que la demande était faite avec prière. Je n'hésite donc point à lire, en mettant à profit la lettre qui s'est conservée au commencement du vers :

Ἱ[κνοῦμαί σε, τεοῦ]μνήσεο Πεκτορίου.

J'ai maintenant à jeter un coup d'œil sur les restitutions de mes devanciers. Le Père Secchi ayant en quelque sorte divinisé, comme on l'a vu, Aschandius, dans l'autre monde, lui fait dire par son fils :

Ἵλασθεὶς, υἱοῦ σέο μνήσεο Πεκτορίοιο.

Toutefois, son ἵλασθεὶς a obtenu plus de succès qu'on n'aurait cru, et qu'il ne méritait assurément.

M. Leemans aurait lu volontiers, au rapport de Dom Pitra :

Ἵλαθι, καὶ ψυχῆς μνήσεο Πεκτορίου.

M. Wordsworth, qui a fait adresser toute cette apostrophe de Pectorius au Sauveur, emploie le même verbe, mais avec plus de propriété du moins, dans sa fiction :

Ἵλαθι, καὶ δούλου μνήσεο Πεκτορίου.

Les autres critiques se sont placés à un point de vue différent. Dans la lettre qui commence le vers, ils ont vu encore le *Poisson*

mystique. Ainsi, Franz fait dire au poëte : « Souviens-toi de ton « fils Pectorius, en voyant le Poisson (dans le ciel). »

Ἰχθὺν ὁρῶν, υἱοῦ μνήσεο Πεκτορίου.

M. Dübner suit cette leçon, en y faisant le léger changement : « Ἰχθὺν δ' εἰσορόων, » sans doute par un scrupule sur la quantité de la dernière syllabe de ἰχθὺν, scrupule qui gênait aussi Franz, il nous en a fait l'aveu, mais scrupule mal fondé.

Dom Pitra a retenu aussi le *Poisson*, mais en usant d'une formule un peu étrange dans le cas actuel, et en formant un accouplement bizarre d'idée et de mot.

Ἰχθύος εἰρήνῃ, μνήσεο Πεκτορίου.

« Souviens-toi de Pectorius, dans la paix du Poisson. »

M. Fr. Lenormant nous a donné son vers, mais que nous connaissons déjà ; car les deux moitiés en sont empruntées à des restitutions qui viennent d'être signalées :

Ἰχθύος εἰρήνῃ σέο μνήσεο Πεκτορίουο.

On voit, en effet, que la première moitié est de Dom Pitra, et la seconde du Père Secchi. Toutefois, le jeune archéologue a introduit un changement qui lui appartient. Le marbre présente ΠΕΚΤΟΡΙΥΟ (o), produit vraisemblable d'une méprise du lapicide, qui, après avoir transposé l'O après l'Y, aura réparé l'erreur, en mettant un o minuscule au-dessus de l'Y, sans effacer l'O final ; ou bien encore, emploi de l'O final comme signe de ponctuation ; dans tous les cas, monstruosité qu'il ne fallait point prendre au sérieux. Cependant M. Fr. Lenormant l'accepte, et même il la défend. « Les deux derniers mots, dit-il, bien conservés, ΜΝΗΣΕΟ « ΠΕΚΤΟΡΙΟΥΟ, le dernier O étant parfaitement clair, tout en « nous fournissant la forme insolite Πεκτορίουο pour Πεκτορίοιο, nous « montrent positivement qu'il y avait là un hexamètre, et que nous « devons repousser toutes les restitutions tendant à trouver ici le « pentamètre d'un distique formé par les vers 10 et 11 (1). »

Il n'est point régulier d'abord d'appeler Πεκτορίουο une *forme insolite ;* ce n'est point, à proprement parler, une forme, car il est sans analogie avec les formes usitées. Tout indique, en second lieu, que le dernier vers est un pentamètre qui clôt le poëme, et qui succède à quatre hexamètres, comme il arrive fréquemment. Mais

(1) *Mémoire*, etc., p. 10.

si l'on tenait à tirer parti de toutes les lettres du lapicide, et à voir un hexamètre dans ce dernier vers, il n'y avait qu'à suivre franchement le Père Secchi jusqu'au bout, et à lire avec lui Πεκτορίοιο.

J'ai discuté dans le détail les différentes leçons proposées par les critiques qui ont essayé avant moi de retrouver le texte primitif de l'inscription d'Autun; et chaque fois que je n'ai point approuvé leurs conjectures, j'ai eu soin d'y substituer les miennes. Il ne me reste plus qu'à mettre sous les yeux du lecteur le résumé de mes efforts, en lui présentant ma restitution complète et dans son ensemble :

Ἰχθύος ο[ὐρανίου ἅγ]ιον γένος, ἤτορι σεμνῷ
Χρῆσαι, λαβὼ[ν ζωὴ]ν ἄμβροτον ἐν βροτέοις
Θεσπεσίων ὑδάτων· τὴν σὴν, φίλε, θάλπεο ψυχὴν
Ὕδασιν ἀενάοις πλουτοδότου σοφίης,
Σωτῆρος δ' ἁγίων μελιηδέα λάμβανε βρ[ῶσιν]·
Ἔσθιε, πῖν[ε σέβω]ν, ἰχθὺν ἔχων παλάμαις.
Ἰχθὺ, χε[ρσίν σ' ἕ]ρα· λιλαίεο, δέσποτα σῶτ[ερ],
Εὐθὺ ἀοσσητὴρ, σὲ λιτάζομαι, φῶς τὸ θανόντων.
Ἀσχάνδιε [πάτ]ερ, τῷμῷ κε[χα]ρ[ι]σμένε θυμῷ,
Σὺν μ[ητρὶ γλυκερῇ καὶ πᾶσιν τ]ο[ῖ]σιν ἐμοῖσιν,
Ἱ[κνοῦμαί σε, τεοῦ] μνήσεο Πεκτορίου.

« Race sainte du Poisson céleste, aie un cœur pénétré de respect,
« après avoir reçu dans ce monde mortel la vie immortelle des
« eaux divines : réchauffe ton âme, ô ami, dans les eaux intaris-
« sables de la sagesse, source de richesse, et prends l'aliment
« délicieux que t'offre le Sauveur des saints. Mange, bois, saisi
« d'un respect religieux, en tenant le Poisson dans tes mains. »

« Poisson, je t'ai pris dans mes mains; hâte-toi, maître Sauveur,
« sois-moi promptement secourable; je t'en supplie, toi, la lu-
« mière des morts. Aschandius, mon père, objet cher à mon cœur,
« je t'en prie, souviens-toi, avec ma douce mère et tous les miens,
« de ton Pectorius. »

L'inscription ainsi rétablie et cet examen de détails terminé, nous sommes naturellement conduit à traiter quelques questions plus générales, relatives à la forme extérieure, à l'unité et à la diction du poëme.

La première question qui se présente est celle de savoir s'il est tout entier en acrostiche. Pour les cinq premiers vers, il n'y a point d'incertitude, puisque la lettre initiale de chacun d'eux prise séparément et dans son ordre, forme le mot ΙΧΘΥϹ. Mais le reste

suit-il la même disposition? cela paraît tout d'abord vraisemblable; mais on s'assure bientôt du contraire, et l'on se convainc que tout rapport de sens entre les initiales des six derniers vers est impossible. Franz, dans son premier travail, avait eu l'idée que les lettres réunies formaient ΕΙC ΑΕΙ, et que l'acrostiche complet donnait : Ἰχθὺς εἰς ἀεὶ, *Poisson pour toujours*, par allusion à ce verset de l'*Épître* de saint Paul *aux Hébreux* : « Ἰησοῦς Χριστὸς ἐχθὲς καὶ σήμερον « ὁ αὐτὸς καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας (1). — Jésus-Christ le même hier et aujour- « d'hui et dans tous les siècles. » Mais, pour amener ce rapprochement, il était obligé de commencer le huitième vers par un Σ, qui n'est point probable, lisant d'une manière plus improbable encore : « Σὺ εἶ κοιμητήρ; » il était obligé de supposer contre toute évidence un E au commencement du dixième vers, lisant à la suite de cette illusion, on ne sait sur quel fondement : « Εἰ συμμάρτυρός ἐστι χάρις. » Aussi, dans son second travail, renonça-t-il sagement à cette idée, à laquelle une critique sérieuse ne se pouvait arrêter.

Après cela, je ne m'explique point que M. Dübner ait songé à reprendre le jeu d'esprit délaissé, et qu'il n'ait point hésité à le rétablir par les sacrifices les plus coûteux. Nous avons vu, en effet, qu'il commence le huitième vers par Σῦθι, et le dixième par εὖ, adverbe malencontreux, violemment imposé au poëte, et que tout désavoue.

Toutefois, ce que j'explique encore moins, ce sont les singulières aberrations de Dom Pitra sur le même sujet. Disons tout d'abord que dans sa restitution il n'a point admis la continuation de l'acrostiche; mais dans le commentaire qu'il a joint à cette restitution, après avoir reconnu qu'il n'existe sur le monument aucune trace de l'adverbe imaginé par M. Dübner, il propose l'accommodement suivant, ou de s'en tenir à l'acrostiche des cinq premiers vers, ou de le continuer en lisant : Εἰς ᾄσι (sic). Εἰς ᾄσι, bon Dieu! quel est ce mot? et que signifie-t-il? *In locis inferis*, répond Dom Pitra, ce qui, avec Ἰχθὺς, doit donner, selon lui : « Le Poisson (Jésus- « Christ) a été aux enfers (dans les lieux inférieurs). » Il ferait donc venir alors ᾄσι de Ἅδης, et il supposerait un pluriel à ce dernier nom, et il lui prêterait un datif en ᾄσι! C'est à n'y pas croire. Lorsque les *Septante* veulent traduire ce beau passage du roi David disant au Seigneur : « Si je monte au ciel, tu es là; si je descends « dans l'enfer, tu y es présent, » ils s'expriment ainsi : « Ἐὰν ἀναβῶ εἰς « τὸν οὐρανὸν, σὺ ἐκεῖ εἶ, ἐὰν καταβῶ εἰς τὸν ᾅδην, πάρει (2). » Εἰς τὸν ᾅδην

(1) XIII, 8.
(2) *Psalm.*, 138, 8.

ou εἰς Ἅδου, mais non pas εἰς ἄστι. Dom Pitra, il est vrai, nous avoue qu'il *ose à peine proposer sa conjecture;* il eût été plus sage de ne pas oser du tout. Voici du reste ses propres paroles « Nulla certe in « lapide abrasæ voculæ (εὖ) vola nec vestigium. Vide ergo utrum « malueris cum plerisque acrostichida quinto concludere versu, an « quod vix ausim suspicari accipere : « Ἰχθὺς εἰς ἄστι ; videlicet : « *Christus in locis inferis* conversatus est. »

Cependant, après avoir laissé le choix libre entre sa conjecture et l'acrostiche réduit aux cinq premiers vers, le docte Bénédictin un peu plus loin revient à l'opinion de M. Dübner, et paraît décidément s'y ranger. « Consequens est fore ut illa lectio longe sit since- « rior ac germanæ scriptioni similior, quæ tum acrostichide per- « petua obtinebit, tum majori præstiterit concinnitate. » Il va même jusqu'à faire de l'acrostiche ainsi conçu l'épilogue de son recueil et le couronnement de son travail, en le traçant en caractères majuscules à la fin du volume.

Ajoutons maintenant un mot sur l'acrostiche réel ΙΧΘΥϹ. Les premiers chrétiens employèrent souvent la figure du poisson comme un de leurs emblèmes, nous avons expliqué plus haut l'origine et le but de cette représentation; mais souvent aussi ils remplacèrent la figure par le nom, c'est-à-dire par le mot ΙΧΘΥϹ. Ce mot symbolique se trouve dans plusieurs inscriptions funèbres, tantôt à la place de la formule DIS. MANIBVS. des monuments païens, tantôt au bas et à la fin de l'inscription. Quelquefois même on le grava perpendiculairement sur les côtés; c'est ainsi que dans une inscription en prose latine, découverte par Boldetti et publiée par Fabbretti (1) et par Buonarruoti (2), il se fait d'abord remarquer en tête et puis sur le flanc gauche de l'inscription, les lettres disposées les unes au-dessous des autres et suivies d'un N, qui signifie : Νίκα, *sois vainqueur*, ou Νικᾷ, *est vainqueur*. Toutefois, cette disposition, destinée évidemment à simuler l'acrostiche, n'a rien de commun avec lui; car les lettres du mot ΙΧΘΥϹ ne se lient nullement aux cinq lignes de prose qui leur répondent. Dans notre inscription, au contraire, le même mot forme un véritable acrostiche; car chacune de ses lettres sert d'initiale au vers correspondant. C'est là un caractère remarquable et qui la rattache immédiatement au célèbre acrostiche attribué à la Sibylle, acrostiche, comme on sait, offrant dans le produit des initiales de trente-quatre vers les mots

(1) *Inscript. domest.*, p. 329.
(2) *Osservaz. sopra alc. frammenti di vasi antichi*, etc., p. 17.

suivants : ΙΗΣΟΥΣ. ΧΡΕΙΣΤΟΣ. ΘΕΟΥ. ΥΙΟΣ. ΣΩΤΗΡ. ΣΤΑΥΡΟΣ (1). *Jésus-Christ*, *Fils de Dieu*, *Sauveur*, *Croix*.

La seconde question que nous avons à traiter est celle de savoir si l'inscription est tout entière de la même main; c'est-à-dire si l'acrostiche et les vers qui le suivent appartiennent au même poëte et à la même époque. Sur ce point les critiques se sont partagés : les uns inclinent pour l'affirmative, les autres se prononcent nettement pour la négative.

M. Dübner, qui admet la continuation de l'acrostiche, nous a dit par là implicitement qu'il attribue le poëme à un même auteur; nous savons d'ailleurs qu'il en trouve les deux parties d'une exquise élégance (eximia elegantia), c'est Dom Pitra qui lui prête ce jugement tant soit peu compromettant.

Dom Pitra, qui, comme nous l'avons déjà remarqué, n'a pas admis dans sa restitution la continuation de l'acrostiche, est cependant pénétré plus que personne du mérite littéraire de tout le poëme, et il a surtout embrassé l'opinion de M. Dübner, parce qu'elle confirme ce mérite, en attestant l'unité d'inspiration : « Adde « quod permagni ad hujusce inscriptionis laudem interest, eam « esse eruditi viri, uti fere omnium, sententiam omnino ratam, « hunc titulum tam in priore quam in posteriore parte eximia « nitere elegantia; ejusdemque auctoris esse utramque sectionem « inde effici, quod in priore nec absolvitur acrostichis, nec integra « continetur. »

Franz, après avoir renoncé à sa première idée sur l'acrostiche continu, paraît néanmoins être resté dans la persuasion que l'inscription appartenait à un même auteur. « Pectorius quidam in « memoriam, etc., monumentum posuit, inscriptis versibus quibus « laudantur, etc. In fine auctor petit, etc. »

Voilà pour ceux qui ont cru que l'inscription était tout entière de la même main. Parmi les critiques qui ont soutenu le sentiment contraire, nous citerons d'abord M. Wordsworth. Le philologue anglais ne reconnaît que l'acrostiche formant le mot ΙΧΘΥϹ, et il établit entre les deux parties du poëme une ligne de démarcation fortement tranchée. Sa *persuasion intime* est que les six vers qui composent la première sont beaucoup plus anciens que les cinq suivants. Ce qui le prouve tout d'abord, selon lui, c'est la supériorité manifeste des premiers sous le rapport de la langue et du rhythme; supériorité telle, qu'on en peut conclure avec assurance

(1) *Orac. Sibyll.*, VIII, 217-250.

que l'auteur de ceux-ci était un très-habile grec, possédant toutes les ressources de la langue poétique, et l'auteur de ceux-là, un esprit tout à fait inculte et quasi barbare. En effet, continue toujours M. Wordsworth, à ses risques et périls, dans les vers du premier poëte, nous ne sommes arrêtés qu'une seule fois par l'abréviation de l'ο de θάλπεο devant la double ψ de ψυχὴν, licence qui se peut même justifier par des cas pareils; tandis que dans les vers de l'autre, composés, à la vérité, avec des sentiments de piété bien propres à faire pardonner des solécismes, que de fautes qui sentent la pure barbarie! Et pour n'en citer qu'une seule, le μνήσεο du dernier vers n'est-il pas un mot aussi éloigné de l'usage que contraire à toute analogie? Comment cependant concevoir une si notable différence entre les deux moitiés d'une même inscription? ou plutôt, comment expliquer la réunion sur le même marbre de deux poëmes d'époques si éloignées, de mérite si inégal? M. Wordsworth croit en tenir la véritable raison : « Je regarde, dit-il, comme évi-
« dent que la première partie de cette inscription se trouvait ancien-
« nement sur le marbre, et que la seconde y a été ajoutée par une
« main différente et beaucoup plus récente. »

« Mihi quidem plane persuasum est hunc titulum duabus par-
« tibus esse conflatum, quarum prior posteriore longe sit anti-
« quior. Vide modo quantopere hi sex versus ceteris quinque præ-
« niteant, sive ad linguam spectes, sive ad numeros. Neque vereor
« ne sententiæ meæ refrageris, quum sex illos priores versus a
« scriptore Græcæ linguæ et poetici sermonis callentissimo; poste-
« riores vero hos quinque ab ingenio rudi admodum et pene bar-
« baro profluxisse affirmem. In illius sex versibus semel tantum
« offendimus, ubi θάλπεο φυχὴν ο ante duplicem literam ψ brevem
« manere patitur; quod tamen in hujusmodi inscriptionibus non
« sine exemplo est. At hercle in hujus quatuor heroicis et uno penta-
« metro (bono sane animo et affectu pio compositis, cui solœcismos
« non illibenter condonaveris) quam multa sunt quæ merum bar-
« barismum redolent! Versu ultimo, ut unum e pluribus, idque
« manifestissimum vitium indigitem, legimus μνήσεο, quod nus-
« quam gentium exstitit, neque exstare poterit, salvis grammati-
« corum præceptis.... Et hanc priorem inscriptionis partem anti-
« quitus in marmore exstitisse, posteriorem vero ab alia, eaque
« longe recentiore manu adjectam fuisse pro comperto habeo. »

Après M. Wordsworth vient M. Fr. Lenormant. « On doit, dit
« le jeune archéologue, remarquer dans l'inscription d'Autun deux
« parties très-distinctes. La première, composée des six premiers

« vers, est écrite dans le mètre élégiaque, avec le mot ΙΧΘΥϹ en « acrostiche, et le sixième vers comme conclusion. La seconde « comprend cinq vers hexamètres. Le sens aussi bien que le mètre « change entre ces deux parties ; car la première se rapporte tout « entière à l'Eucharistie, et la seconde contient l'épitaphe collective « de la famille d'Aschandéus. Enfin la première est fort élégante « et conçue dans une langue très-pure ; tandis que la seconde « contient des fautes de langue telles que λιλαίω pour λιλαίομαι, « Πεκτορίουο pour Πεκτορίοιο, et des formes d'une basse grécité, « comme μνήσεο pour μνῆσθι, et porte l'empreinte d'une main moins « familiarisée avec la langue grecque. De cela il résulte, ce me « semble, que celui qui a composé l'inscription tumulaire d'Aschan- « déus a cité en tête de cette épitaphe, comme profession de foi « contre les païens et les gnostiques, un petit poëme dogmatique « renfermant l'expression des vérités les plus augustes du christia- « nisme, et composé par un auteur plus habile soit contemporain « soit plutôt antérieur (1). »

Cette opinion n'est au fond, comme on voit, que celle de M. Wordsworth, modifiée dans quelques légers détails; toutefois, ce n'est pas du philologue anglais que s'est inspiré M. Fr. Lenormant, il paraît avoir suivi une autre autorité, plus respectable pour lui à tous égards. Voici ce qu'il nous apprend en note : « Cette « distinction entre les deux parties de l'inscription d'Autun a été « faite pour la première fois par mon père, dans le Mémoire encore « inédit auquel nous allons tout à l'heure emprunter quelques « pages. » Et, en effet, un peu plus loin il cite un assez long fragment de ce Mémoire, où, à propos des peintures qui décorent le tombeau de Vincentius et de Vibia, au cimetière de Saint-Prétextat, M. Ch. Lenormant nous dit :

« Mais ce que j'ai surtout besoin de mettre sous les yeux du lec- « teur, c'est l'analogie que présente la composition qui nous occupe « avec l'inscription métrique d'Autun. On n'a pas assez remarqué, « je pense, que l'inscription d'Autun se compose de deux parties, « l'une plus élégante, et probablement plus ancienne, qui com- « prend en trois distiques l'acrostiche du mot ΙΧΘΥϹ, avec une « conclusion pour le sixième vers ; l'autre partie plus embarrassée « et moins correcte, écrite expressément pour servir d'épitaphe au « personnage à qui le marbre était dédié. Envisagés à ce point de « vue, les six premiers vers nous apparaissent comme une pro-

(1) *Mémoire*, etc., p. 13.

« fession complète de la foi chrétienne, exprimée d'une façon « mystérieuse, ainsi qu'il convenait à une époque où la nécessité « imposait la discipline du secret. Or, ce qui caractérise cette pro- « fession de foi, c'est l'indication des deux principaux sacrements, « le Baptême et l'Eucharistie, en donnant à la vertu des eaux du « Baptême toute l'extension symbolique que comporte la perpé- « tuelle diffusion de la grâce divine (1). »

Nous venons de mettre en présence les deux opinions qu'on a avancées sur la question de savoir si l'inscription appartient tout entière au même poëte et à la même époque ; mais si l'on peut voir que ces deux opinions s'excluent mutuellement et sont inconciliables, on remarquera également qu'elles ne s'appuient sur aucune raison sérieuse, et qu'elles affirment ou nient à peu près gratuitement l'une et l'autre. On a cherché, en effet, à étendre l'acrostiche à toute l'inscription, ce qui aurait assuré l'unité du poëme ; mais nous avons montré qu'on n'obtenait ce prétendu acrostiche que par des changements arbitraires et des conjectures inadmissibles. On a jugé la première partie du poëme d'une grécité irréprochable, d'une forme élégante et pure ; et sur ce point les deux opinions se sont trouvées d'accord ; mais quelle preuve en a-t-on donnée ? En revanche, on a jugé la seconde partie incorrecte et barbare ; mais quelle preuve en a-t-on encore donnée ? M. Wordsworth a relevé μνήσεο, dont il a fait grand bruit ; mais si c'était là l'unique crime du poëte, certes on pourrait mettre sur le même rang les deux parties de l'inscription. M. Fr. Lenormant fait des reproches moins sérieux encore : il blâme λιλαίω et Πεκτορίουο, dont il est lui-même un peu coupable, et dont le poëte est entièrement innocent ; en outre, il estime μνήσεο une forme de la basse grécité, employée pour μνῆσθι, commettant à la fois une méprise et une grosse erreur ; car μνήσεο n'appartient pas plus à la basse qu'à la haute grécité, et μνῆσθι est un barbarisme.

La seconde question que nous nous sommes posée est donc tout entière à résoudre. N'y a-t-il pas cependant quelques moyens d'arriver sûrement à cette solution ? Il y en a sans doute, et de plus d'une sorte, et dont quelques-uns au moins auraient dû se présenter à l'esprit des critiques. Nous allons établir par des preuves irrécusables, c'est-à-dire par des faits matériels, tirés des formes du langage, du caractère de la diction, de la métrique et de la prosodie, que les deux parties de l'inscription sont de la même

(1) *Mémoire*, etc., p. 17.

époque, et qu'un seul et même poëte a pu concevoir et écrire le poëme entier. Montrons d'abord dans ces deux parties les mêmes emprunts et la même affectation à se servir de certaines formes épiques.

Au vers 5, les mots Μελιηδέα λάμβανε βρῶσιν rappelleront aussitôt l'épithète qu'Homère applique si fréquemment aux choses qui se mangent et qui se boivent : Μελιηδέα οἶνον (1). — Μελιηδέα πυρὸν ἔδοντες (2). — Μελιηδέα καρπόν (3). Au vers 6, les mots Ἔσθιε, πῖνε, feront souvenir du vers de l'*Odyssée :*

Ἀλλ' ἄγετ· ἐσθίετε βρώμην, καὶ πίνετε οἶνον (4).

Si nous passons à la seconde partie, le vers 9 :

Ἀσχάνδιε πάτερ, τῷμῷ κεχαρισμένε θυμῷ,

nous offrira une imitation encore plus directe; car, à l'exception d'Ασχάνδιε πάτερ, c'est textuellement celui-ci :

Δῖε Μενοιτιάδη, τῷ ἐμῷ κεχαρισμένε θυμῷ (5).

On remarquera ensuite la répétition de l'impératif épique en εο, qui se trouve au troisième vers, θάλπεο, au septième, λιλαίεο, et au onzième μνήσεο, c'est-à-dire au commencement, au milieu et à la fin du poëme.

Mais ce qui va prouver surtout l'unité d'ensemble et la communauté d'origine que nous voulons constater, ce sont les nombreuses fautes qui règnent d'un bout à l'autre de l'inscription, et qui se correspondent exactement dans les deux moitiés du poëme. Commençons par cette première partie qu'on a jugée avec tant de faveur et si peu de justice.

Dès le premier vers, nous rencontrons ἤτορι. Ἦτορ est un mot essentiellement poétique et de la plus haute antiquité, employé très-souvent par Homère, Hésiode et les autres poëtes épiques, mais qui n'a jamais dépassé le nominatif. Les Grecs le traitaient comme indéclinable, et Eustathe en a fait expressément la remarque : « Ὄφελος, dit-il, n'a pas de cas obliques, ni ἦτορ, ni beaucoup d'au- « tres noms. — Οὐδὲ τὸ ὄφελος πτώσεις ἔχει πλαγίας, οὐδὲ τὸ ἦτορ, οὐδὲ « ἄλλα πολλά (6). » Il est vrai que nous avons un fragment de Si-

(1) *Il.*, Z', 258.
(2) *Ibid.*, K', 569.
(3) *Ibid.*, Σ', 568.
(4) *Odyss.*, K', 460.
(5) *Il.*, A', 608.
(6) *Ibid.*, A', 340, p. 113.

monide, rapporté par Denys d'Halicarnasse (1) et par Athénée (2), où on lit vulgairement aujourd'hui : « Γαλαθηνῷ τ' ἤτορι κνώσσεις ; » mais les manuscrits ont beaucoup varié sur ce mot, que je regarde pour ma part comme une fausse leçon.

Au vers deux, nous sommes scandalisés d'un abus, qui n'est pas seulement un signe de décadence, mais une criante barbarie ; c'est χρῆσαι employé pour un trochée devant λαβών. Tout n'est cependant pas là : nous sommes encore arrêtés par une locution qui outrage la langue ; c'est ἐν βροτέοις. Cela ne peut point, en effet, signifier *parmi les choses mortelles*, ni remplacer ἐν βροτοῖς, *parmi les mortels*.

Au vers trois (car on heurte à chaque vers contre une énormité) nous rencontrons : « Τὴν σὴν θάλπεο ψυχήν. Θάλπεο ne peut absolument pas recevoir ici un sens passif, et signifier *sois échauffé* (selon ton âme); cela serait aussi contraire à l'usage grec qu'éloigné des intentions du poëte : il est donc pris activement, et comme verbe moyen. Mais le moyen de θάλπω n'existe pas ; c'est θάλπε qu'on eût dit en pareil cas, comme Théocrite : « Ἄλλον ἰοῖσα θάλπε φίλον (3). » Il y a donc ici ou un solécisme ou un mot inconnu.

Parlerons-nous de l'autre faute qui se trouve dans ce verbe, et qui a été signalée par tous les critiques? C'est une peccadille assurément à côté de celle que nous venons de relever, et qui avait passé inaperçue ; il s'agit de l'abréviation de ο devant ψ (θάλπεο ψυχὴν), la seule tache qui déparât cette première partie, au dire de M. Wordsworth. Dom Pitra, dont les yeux prévenus n'ont pas même vu cette *unique* tache, a cru tout excuser en disant qu'il y avait ici un vers spondaïque. Si le docte Bénédictin en était resté là, je le laisserais paisiblement dans son illusion ; mais il a, au sujet de la contraction de ce mot, avancé une proposition des plus erronées en métrique, et dont nous devons faire justice.

Dans un fragment de son travail français sur notre inscription, fragment cité par M. Fr. Lenormant, qui s'en appuie, nous lisons : « Θάλπεο ψυχὴν forme un hexamètre spondaïque. Le poëte, par syni-« zèse, ne compte que deux syllabes dans θάλπεο, comme *Iliade* « (Α', 1) : Πηληϊάδεω Ἀχιλῆος. C'est ainsi que θεὸς, dans les poëtes « attiques, *est toujours d'une seule syllabe* (4). » Dom Pitra parle ici sans connaissance de cause : qu'il ouvre au hasard le premier tragique venu, et il verra que son assertion constituerait des milliers

(1) *De Comp. verb.*, p. 434, ed. Schæf.
(2) IX, p. 396.
(3) XIV, 37.
(4) *Mémoire*, etc., p. 7.

de vers faux. Sans doute θεὸς se contracte quelquefois en une syllabe, mais c'est l'exception, et d'ordinaire il compte pour deux. Dans les exclamations, assez généralement il souffre la crase, et il n'est pas rare de le rencontrer dans un même vers monosyllabe d'abord et puis disyllabe. Ainsi, dans ce vers de l'*Oreste :*

Πρὸς θεῶν, ἐν οὐ καλῷ μὲν ἐμνήσθην θεῶν (1),

il est monosyllabe dans l'exclamation et disyllabe à la fin. Quelquefois même cette faculté de le considérer comme monosyllabe dans l'un des deux cas a suggéré d'heureuses corrections. Ainsi, dans ce vers de la même tragédie :

Δουλεύομεν θεοῖς ὅ τι ποτ' εἰσὶν θεοὶ (2),

θεὸς est disyllabe deux fois; mais comme l'article était nécessaire devant le dernier, Porson n'a pas hésité à rétablir οἱ θεοὶ, en faisant θεοῖς monosyllabe :

Δουλεύομεν θεοῖς ὅ τι ποτ' εἰσὶν οἱ θεοί.

Ce qui rend cette correction certaine, c'est qu'auparavant le vers se trouvait sans césure.

Au vers quatre, un mot qui était bien fait pour provoquer la censure des critiques, n'a pas attiré la moindre attention, ou plutôt il a dû partager les éloges qu'on a donnés sans réserve à cette première partie du poëme; je veux parler de πλουτοδότου (πλουτοδότου σοφίης). Ce composé ne peut venir que de πλουτοδότης ou de πλουτόδοτος ; or, dans l'un ou l'autre cas, il est condamné à donner ici ou un solécisme ou un barbarisme doublé d'un contre-sens. Πλουτοδότης, en effet, se joint toujours à un substantif masculin; c'est πλουτοδότειρα qu'on employait avec le féminin. Quant à πλουτόδοτος, il n'est pas grec, et, s'il l'était, il signifierait *donné par la richesse*, et non *qui donne la richesse*.

Telles sont en gros les fautes assez nombreuses, comme on voit, de cette première partie, jugée si irréprochable. La seconde en renferme un peu moins; mais elle reproduit les plus saillantes et sous la même forme : nous en citerons deux, qui sont des signes irrécusables d'une commune origine. De même que nous avons rencontré là χρῆσαι et θάλπεο, de même nous retrouvons ici λιτάζομαι et μνήσεο.

Λιτάζομαι fait un dactyle de ses trois dernières syllabes devant

(1) V. 572.
(2) V. 1413.

φῶς, comme χρῆσαι a fait un trochée devant λαβών. Cette abréviation de la diphthongue devant une consonne est un signe de très-basse époque, et peut servir de date. Ç'a été entre plusieurs philologues une question assez vivement controversée, que celle de savoir si les poëtes grecs du bon temps avaient quelquefois abrégé la diphthongue οι et surtout αι, devant une consonne. Les partisans de l'affirmative remontaient jusqu'à Homère et Hésiode, et citaient ce vers de l'*Iliade :*

Εἰ δέ κεν οἴκαδ' ἵκωμαι φίλην ἐς πατρίδα γαῖαν (1).

Et ce vers de la *Théogonie :*

Ἀρχόμεναί θ' ὑμνεῦσι θεαὶ λήγουσαί τ' ἀοιδῆς (2).

Mais les partisans de la négative, c'est-à-dire les meilleurs critiques, ont depuis longtemps établi que tous les exemples allégués, qui sont fort peu nombreux du reste, étaient dus à de fausses leçons ou à des méprises ; que dans le vers d'Homère, notamment, il fallait lire ἐμὴν, au lieu de φίλην, qui en est si souvent le synonyme, et que, dans le vers d'Hésiode, ἀοιδῆς comptait seulement pour deux syllabes, comme s'il y avait ᾠδῆς.

Le fait est que cette violation d'une règle essentielle de prosodie et de métrique ne se montre à découvert qu'à une époque où l'on a déjà perdu tout sentiment du rhythme et de la poésie ; c'est-à-dire après le Ve siècle. Elle paraît surtout fréquemment dans les épitaphes ; ainsi l'inscription chrétienne dont j'ai parlé au commencement de ce travail, et que je compte publier bientôt, nous offre κεῖμαι βρέφος, faisant de κεῖμαι un trochée. Le seul Recueil de M. Welcker nous fournirait beaucoup d'exemples pareils. Ainsi :

Κορνουτίων κατάκειμαι, λιπὼν πένθος γονέεσσιν (3).

Et ailleurs : Κεῖμαι Σοαιμός (4) ; et un peu plus loin :

Ἐνθάδε κεῖται θανὼν ἀνὴρ πινυτός τε καὶ ἐσθλός (5).

Ce fait du reste est curieux à observer ; il y faut voir, selon moi, un des premiers empiètements de l'accent sur la quantité qu'il allait déposséder. Et l'on conçoit que l'envahissement ait commencé de ce côté : c'était une partie vulnérable et déjà entamée par l'ac-

(1) I', 414.
(2) V. 48.
(3) *Sylloge epigr. Gr.*, p. 104.
(4) *Ibid.*, p. 106.
(5) *Ibid.*, p. 125.

centuation des anciens eux-mêmes. On sait, en effet, que les finales αι et οι étaient réputées brèves, par rapport à l'accent, excepté dans les terminaisons des optatifs ; de là κεῖμαι, οἶκοι, etc. On sait aussi que la diphthongue αι avait le son de ε dans la prononciation, et la diphthongue οι celui de ι ; de là l'orthographe κεῖμε pour κεῖμαι, notamment dans l'inscription chrétienne dont nous parlions tout à l'heure (κεῖμε βρέφος). Il n'y avait donc qu'un pas à faire pour mettre d'accord ou plutôt pour confondre l'accent et la prononciation avec la quantité.

Quant à μνήσεο, c'est un mot absolument barbare. On rencontre bien des impératifs de ce verbe terminés en εο ; mais tous se peuvent ramener à la forme ordinaire, tandis que μνήσεο s'éloigne de toute analogie. Ainsi μέμνεο, employé par Orphée (1) et dans une épigramme de l'*Anthologie*, que nous aurons occasion de citer plus bas, peut être rapporté à μέμνησο ; μνώεο, employé par Apollonius de Rhodes (2), peut être considéré comme l'équivalent de μνῶ, contraction de μνάου, venant de μνάομαι ; mais μνήσεο ne peut être que pour μνῆσαι, qu'il ne rappelle point.

De ce qui vient d'être dit il s'ensuit que les deux parties de l'inscription se valent, et que s'il y avait une préférence à donner, chose étrange ! elle ne reviendrait point à la partie la plus vantée. Nous sommes donc autorisé à conclure que cette inscription appartient tout entière à une même époque et à un même auteur, et que l'unité n'en doit être cherchée ni dans un acrostiche impossible, ni dans une perfection plus chimérique encore, mais bien dans l'uniformité d'incorrection et dans la communauté de barbarie que présentent les deux moitiés entre elles.

La rigueur de cette conséquence ne blessera maintenant personne, pas même le plus intéressé de tous. Dom Pitra retirera, j'en suis sûr, les éloges que lui avait arrachés un enthousiasme irréfléchi ; il ne dira plus qu'à la découverte de l'inscription d'Autun, il n'y eut qu'un long cri d'admiration pour proclamer ce monument le plus précieux des antiquités chrétiennes, pour saluer cette perle retrouvée des âges passés, ce petit chef-d'œuvre parfumé d'élégance grecque, ce bijou inestimable, qui devait faire l'orgueil non-seulement de la ville des Éduens, mais de la France entière : « Vix in lucem erupit titulus, quum *una omnium laude et admira-* « *tione conclamatum est*, vix in toto inscriptionum christianarum

(1) *De Lapid.*, 693.
(2) I, 896.

« thesauro, aliam unquam exstitisse *aut rerum pondere insigniorem*, « *aut elegantia verborum*. Non defuere viri, omnimodæ antiquitatis « christianæ indagandæ assuetissimi, quos in admirationem quoque « rapuit, ut eorum verbis utar, *illa priscæ ætatis gemmula*, illud « poemation *elegantia Græcanica venustissimum*, illud demum *insi-* « *gne cimelium*, quo tum Aeduorum civitatem, tum ceteras omnes « Gallias jure merito gloriari oporteat (1). »

Il nous reste encore une question à examiner. Après avoir discuté le texte dans le plus grand détail, après avoir démontré l'unité de l'inscription quant au temps et à l'auteur, nous avons à nous demander quel est le but du poëme, quel en est le véritable sujet.

Dom Pitra regarde la première partie de l'inscription comme une exhortation de quelque prêtre à des néophytes aspirant au Baptême, et la seconde, comme l'œuvre d'un poëte, peut-être le même que le prêtre, offrant l'hommage de sa piété au Sauveur et à ses parents défunts : « In priore parte alloqui videtur quidam an- « tistes baptizandos, ut sacra rite capessant; in posteriore, maxime « refertur ipsius poetæ, ejusdem forte ac antistitis, pietas sive « erga Salvatorem sive erga defunctos parentes (2). » Un peu plus bas, il n'hésite plus à dire que le poëte, et par conséquent le prêtre, qui lui paraît avoir fait et consacré l'inscription, c'est Pectorius lui-même : « Quod confidenter olim dixeram Pectorium vovisse « simul titulum ac fecisse, me pene persuasum faceret, etc. (3). »

Franz n'était pas d'un autre avis, sauf la qualité de Pectorius qu'il ne détermine pas : « Pectorius quidam, dit-il, in memoriam « defunctorum parentum, ac, ni fallor, fratrum monumentum in « baptisterio, ut videtur, posuit, inscriptis versibus quibus lau- « dantur sacramenta (Baptismus et Eucharistia), et dogma de re- « surrectione carnis, oratione ad disciplinam illius ætatis composita. « In fine auctor petit a patre ut una cum matre fratribusque sui « meminerit (4). »

M. Wordsworth, grâce aux changements arbitraires qu'il a introduits dans l'inscription, n'en fait pas une épitaphe; mais la première partie lui paraît avoir été attachée au bénitier ou au mur de quelque église, comme une invitation à s'approcher du mystère de l'Eucharistie : « Prior inscriptionis pars, quæ ecclesiæ vel ba- « ptisterii parietibus affixa fuisse videtur, ad sanctissima Ecclesiæ

(1) *Spicilegium Solesmense*, p. 554.
(2) *Ibid.*, p. 557.
(3) *Ibid.*, p. 559.
(4) *Ibid.*, p. 560 sq.

« christianæ mysteria percipienda invitat. » La seconde partie, telle qu'il l'a faite, exprime, selon lui, la joie reconnaissante d'un chrétien nommé Pectorius, qui se rendant à l'invitation, s'empresse de participer au sacré mystère : « In posteriore vero inscri-
« ptionis parte, ut mihi quidem videtur, leguntur voces summa cum
« lætitia hanc invitationem audientis, et ad christianæ gratiæ σύμβολα
« et ὄργανα participanda promptissime festinantis. Quos quidem
« animi sui affectus exprimere videtur is qui secundam tituli par-
« tem scripsit, et qui, ut ex versu ultimo liquere arbitror, Pecto-
« rius est appellatus (1). »

M. Dübner, comme il se voit par sa traduction, partage le sentiment de Franz et de Dom Pitra.

M. Fr. Lenormant a suivi la même opinion : « Il nous semble
« évident, dit-il, d'après la mention de la mère comme morte,
« que nous avons ici un tombeau collectif de la famille d'Aschan-
« déus, élevé par Pectorius.... Cette invocation au père mort pour
« le prier de se souvenir dans le ciel de son fils resté vivant sur
« la terre, range le marbre d'Autun dans une classe toute parti-
« culière d'inscriptions chrétiennes, qui a déjà été signalée par
« Marini (2), dans une note de son admirable ouvrage sur les mo-
« numents des Frères Arvales (3). »

Les critiques s'accordent donc à peu près unanimement à penser que Pectorius est celui qui consacra l'inscription, et qu'il offrit cet hommage de son vivant à son père, à sa mère et à ses proches défunts, pour satisfaire un sentiment de pieuse tendresse et pour demander à ces morts chéris, qu'il supposait dans le ciel, le secours de leurs prières auprès de Jésus-Christ. Est-ce bien là, en effet, le sens du poëme? est-ce bien là l'intention du poëte? Je n'en crois rien. Interrogeons l'inscription sans parti pris d'avance de lui demander la confirmation de certaines idées ou de certaine doctrine, et elle va nous dire ce qu'elle signifie réellement.

Le poëme est une épitaphe consacrée à un seul mort, et ce mort est Pectorius. Le poëte, quel qu'il soit, fait parler le défunt, comme il arrive si souvent. Pectorius est un jeune homme qui appartient à une famille chrétienne, chrétien lui-même, plein de foi et de piété. Du fond de sa tombe, il proclame d'abord l'efficacité merveilleuse des deux plus grands mystères de la religion chrétienne, le Baptême et l'Eucharistie, et il y convie instamment ses frères en

(1) *Spicilegium Solesmense*, p. 563.
(2) *Monumenti degli Arvali*, t. I, p. 295, not. 12.
(3) *Mémoire*, etc., p. 9 sq.

Jésus-Christ. L'obscurité un peu énigmatique de son langage pourrait faire croire d'abord qu'à cette époque la crainte de quelque persécution forçait les chrétiens à voiler l'expression de leur foi ; mais on risquerait de se tromper. Sans doute, dans le principe, les chrétiens se virent longtemps obligés par la menace des supplices de recourir aux emblèmes et à des signes compris des seuls adeptes ; mais plus tard, quand le danger fut passé, ils continuèrent encore à se servir de ce langage des allégories et des symboles, qui résumait leur croyance sous des formes vives et sensibles, et parlait en même temps aux souvenirs et à l'imagination. Quoi qu'il en soit, Pectorius, après cet hommage et cette invitation fraternelle, implore pour lui-même, par les mérites des deux grands mystères, du Baptême, qu'il a reçu, de l'Eucharistie, dont il s'est muni, la grâce et la miséricorde du Christ. Puis, s'adressant à un père et à une mère tendrement aimés, ainsi qu'à tous ses proches, il les conjure de se souvenir de lui. Ce mot dit tout, et fait entendre qu'il réclame le secours de leurs prières aussi bien qu'une place dans leur mémoire. De pareils vœux ne sont pas rares dans les épitaphes chrétiennes, et ils se produisent parfois dans celles des païens.

Un jeune homme, mort avant d'avoir accompli sa vingtième année, s'adresse aux dieux infernaux et leur demande une place dans leur sombre séjour :

Οἳ στύγιον χῶρον ὑποναίετε, δαίμονες ἐσθλοὶ,
Δέξασθ' εἰς Ἀΐδην κἀμὲ τὸν οἰκτρότατον (1).

« Vous qui habitez le séjour souterrain du Styx, divinités bien-
« faisantes, recevez aussi dans l'enfer, moi, le très-infortuné. »

Une femme, du nom de Popilia, à qui son mari a fait élever le tombeau où elle repose, lui dit avec un accent plein de douceur et de sentiment :

Μέμνεο κἠν ζωοῖς ἐμέθεν, καὶ πολλάκι τύμβῳ
Σπεῖσον ἀπὸ βλεφάρων δάκρυ ἀποιχομένῃ (2).

« Souviens-toi de moi, même au milieu des vivants, et verse
« souvent de tes paupières sur ce tombeau des libations de larmes
« pour celle qui n'est plus. »

Voilà ce que dit l'épitaphe, interrogée de bonne foi et sans contrainte.

(1) *Anthol. Pal. Append.*, 268.
(2) *Ibid.*, 310.

Je voudrais, pour compléter ce que j'avais à dire sur cette inscription, ajouter encore un mot sur l'époque présumable où elle fut gravée. Les critiques, qui se sont si étrangement abusés sur le sens, sur la diction et la valeur littéraire du poëme, devaient se faire la même illusion sur sa date; et c'est ce qui est arrivé.

Dom Pitra lui assigne la fin du IIe ou le commencement du IIIe siècle : « Inde liquet medium tempus totum esse nostrum, « neque aliud quærendum : quod scilicet inter annos CLX et CCII « continetur. Qua quidem tempestate vix dubium vixisse auctorem « inscriptionis nostræ, quem Græcum fuisse, vel ab Asia oriundum, « ex sermonis elegantia et quodam Asiaticæ scripturæ charactere, « conjicere par est (1). »

Le Père Secchi est pour la même époque: « At diserte demon- « stravit vir eruditus, dit Dom Pitra (en parlant du docte Jésuite), « monumentum esse sæculo II desinenti, aut inchoanti III ascri- « bendum (2). »

Franz se range à leur avis : « Est titulus sepulchralis ex sæculo « aut secundo exeunte, aut tertio ineunte (3). » Dans son premier travail, il disait que tel était l'âge que permettaient de donner à ce poëme le caractère de la diction et la forme des lettres.

MM. Th. Borret et C. Leemans le placent, au rapport de Dom Pitra, vers le temps de Marc Aurèle, au IIe siècle : « Uterque, uti « et plerique, nullus dubitat quin inscriptio sit ad sæculum secun- « dum, circa M. Aurelii tempora, tuto referenda (4). »

M. Fr. Lenormant croit le devoir faire descendre jusqu'à la fin du IIIe ou au commencement du IVe siècle : « Pour moi, ce monu- « ment capital ne doit pas être antérieur aux dernières années du « IIIe siècle ou aux premières années du IVe. » Il se fonde sur des indications paléographiques, telles que la forme allongée des caractères onciaux, l'intercalation de lettres minuscules entre les majuscules, la superposition de ces minuscules au-dessus des majuscules (5).

S'il est un monument qui porte sa date avec soi, c'est assurément celui dont nous nous occupons; et j'ai peine à comprendre, je l'avoue, comment un juge aussi expérimenté que Franz a pu le rapporter à la fin du IIe siècle. Les fautes de tout genre, que nous

(1) *Spicileg. Solesm.*, p. 555.
(2) *Ibid.*, p. 560.
(3) *Ibid.*; cf. *Christliches denkmal*, p. 34-35.
(4) *Spicileg. Solesm.*, p. 562.
(5) *Mémoire*, etc., p. 18 sq.

y avons relevées, et qui accusent à la fois l'ignorance de l'orthographe, de la syntaxe, de la propriété des mots, de la métrique et de la prosodie, obligent sans contredit à le refouler vers un âge d'extrême décadence. Nous n'hésiterons donc pas, et cela sans craindre qu'on nous oppose le moindre des signes qui se tirent de la paléographie, nous n'hésiterons pas à descendre l'inscription chrétienne d'Autun, quatre siècles environ plus bas que ne l'a fait Franz, c'est-à-dire jusqu'à la seconde moitié du VIe siècle ; et nous ajouterons qu'après être arrivé là, si nous pouvions éprouver un scrupule, ce serait d'avoir fait tort à l'époque plutôt qu'à l'inscription.

J. P. Rossignol,
Membre de l'Institut.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LE CHATEAU ET LES SEIGNEURS

DE LA BORDE-LE-VICOMTE.

La terre de la Borde-le-Vicomte ou au-Vicomte, aujourd'hui dépendante de la commune de Châtillon-la-Borde, est située à environ douze kilomètres de Melun, entre la route départementale qui conduit de cette ville à Nangis et l'ancienne route royale de Paris à Lyon.

Cette terre, qui originairement faisait partie de la vicomté de Melun, possédait un château fort, maintenant en ruines, qui a joué un certain rôle dans les guerres du XVe siècle et dans les troubles religieux du XVIe. A ce titre, elle nous semble susceptible de devenir l'objet d'intéressantes recherches.

Adam III, vicomte de Melun, mort le 9 février 1250, eut de sa seconde femme, comtesse de Sancerre, plusieurs enfants dont l'aîné lui succéda dans la vicomté, et est connu, dans la série des vicomtes de Melun, sous le nom de Guillaume III. Il était aussi seigneur de Montreuil-Bellay, en Anjou, et mourut en 1278 sans avoir eu d'enfants de la dame de Chacenay, son épouse.

Ce fut son frère cadet, Adam IV, qui lui succéda dans la vicomté; mais, en 1285, intervint un partage entre lui et Jean de Melun, son frère puîné, troisième fils du vicomte Adam III. Par ce partage, la terre de la Borde fut dévolue en toute propriété à Jean, qui devint ainsi chef de la branche cadette de la maison de Melun. Quant au château de Blandy, il resta dans le domaine de la branche aînée.

Voici l'acte de partage tel qu'il existait jadis dans les archives du château de la Borde. Nous le transcrivons d'après une copie qui se trouve dans les papiers de Clairambault, au cabinet des titres de la bibliothèque impériale.

« En l'an de grâce mil ce quatre-vingt et cinq, le second jour d'avril, firent et ordonnèrent nobles hommes Adam, vicomte de Melun, et Jean de Melun, frères, deux parties de la vicomté de Me-

lun et de toutes leurs terres de Brie. Premièrement, Monsieur Jean de Melun emporte, pour sa partie de la vicomté et de toutes les appartenances, la moitié de la vicomté et la moitié des fiefs de la vicomté, la moitié des bois de Blandy, au plus près de La Borde-

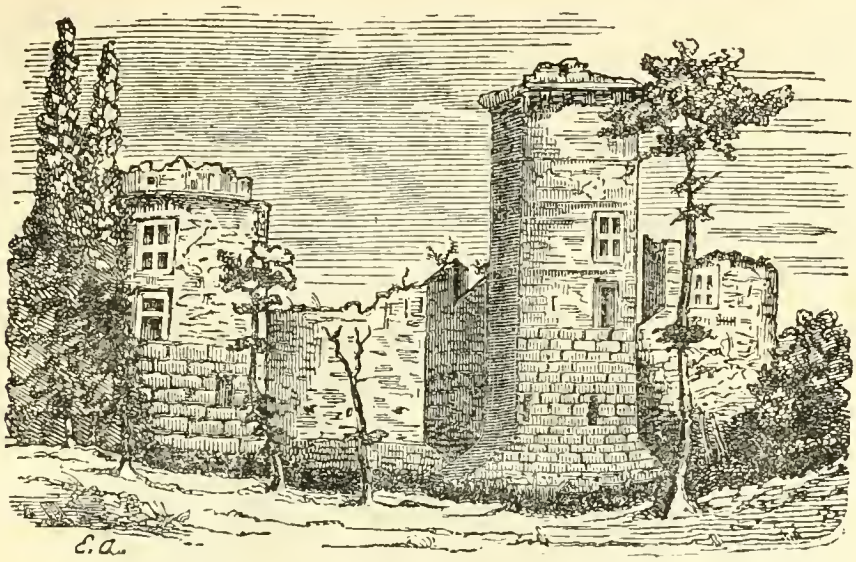

Château de Blandy.

le-Vicomte et la Borde-le-Vicomte, et toutes les terres et tous les prés appartenant à la Borde, et XXVIII livres parisis en la vicomté, qui furent Monsieur Guy de Monceaux, vendues à trois termes; c'est à savoir : à la Toussaint, le tiers; à la Chandeleur, le tiers; à Pentecôte, le tiers; les dixmes et les terrages de Blandy; cent et deux sols du cens venant le lendemain de la Toussaint, XVI chapons et XVI gélines que cil de Moisenay, cil de Mincy doivent, et XXVI sols et trois mailles de cens de Chavigny, et XVI livres de cens de la vigne de Mincy, et tous les cens et toutes les rentes appartenant à cuiz leus ci-dessous nommés : à Dordille, Chaumes, Graverelles, Grand-Fruit, Bouton, Forez, les Époisses (1); du rechef les vignes de Pénil, de Chenoier et des Roussels, et quatre muids de vin du pressoirage à Forti et la Grenne, et tot quanque Madame la vicomtesse de Melun, leur mère, acheta à Epraine (2) et à Poilly (3) et ès appartenances des dits lieux, et la maison de la Bergerie et le jardinet d'arrière qui sont en la maison au Magnen de Blandy, et

(1) Aujourd'hui ferme de la commune de Bombon, canton de Mormant.

(2) Éprunes, fief qui n'est plus qu'une ferme sise dans la commune de Réau, canton de Brie-Comte-Robert.

(3) Probablement Pouilly-le-Fort. Au surplus, la plupart des noms de localités qui sont mentionnés dans cet acte sont défigurés ou n'existent plus.

VI septiers que blé que aveine pris en la dixme de Sivry, et aura chacun dans deux toute justice et toute seigneurie en tous les lieux, et sera tot li blé et les aveines des terres appartenant à Blandy et à la Borde, commun à eux deux de ce prochain aoust qui vient, et por que ces parties soit ferme et stable à toujours mez, je Adam, vicomte de Melun, saielay ce présent écrit de mon scel, en l'an et au jour susdit. Et demeurera la garenne des grands bois de Blandy commun à aux deux.

« Il y a un grand sceau attaché où est représenté Adam, vicomte de Melun, à cheval, tenant d'une main son épée, et de l'autre ses armes à sept besans, et le chef simple; au contre-sceau, une croix de la croisade. »

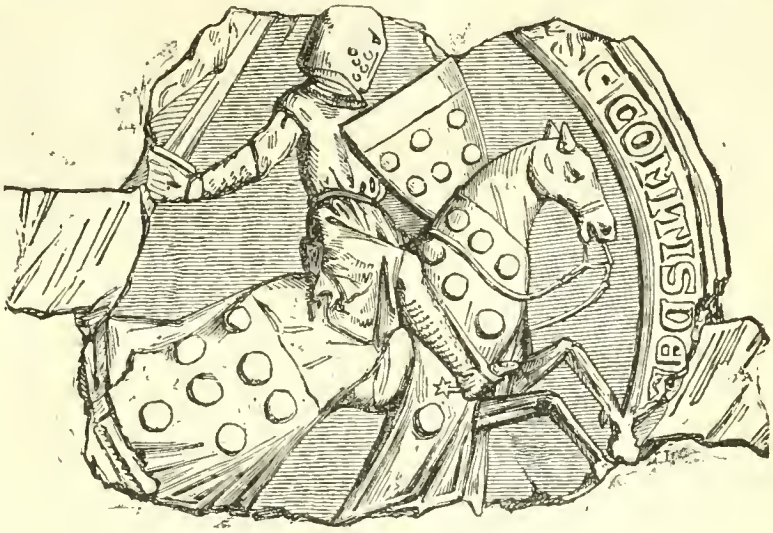

Sceau d'Adam IV.

Jean de Melun, que nous voyons ainsi investi de la propriété de la terre de la Borde-le-Vicomte, avait épousé Isabeau de Montigny. Ses armes consistaient dans les sept besans de sa famille, 3, 3 et 1, tels qu'ils sont représentés sur le sceau que nous rapportons ci-après, p. 107, et qui était celui d'Adam III, son père.

Seulement, le chef fut chargé d'un lion naissant de gueules pour brisure.

Jean mourut le 16 août 1304. Son tombeau se trouvait dans l'église de l'abbaye du Jard.

Il eut pour successeur, dans la seigneurie de la Borde, Simon de Melun, premier de ce nom, seigneur de la Chapelle-Gauthier, qui vivait encore en 1333. Ce seigneur épousa une femme nommée Marie, sur laquelle nous n'avons trouvé aucun détail.

Leur fils, Jean III de Melun, qui avait acheté, en 1333, la terre

de Courtry, située dans le voisinage de la Borde, succéda à son père dans cette dernière seigneurie.

Il épousa Isabeau de Guerchy. Il donna, de concert avec son oncle Louis de Melun, seigneur de La Grange, par acte du mois de sep-

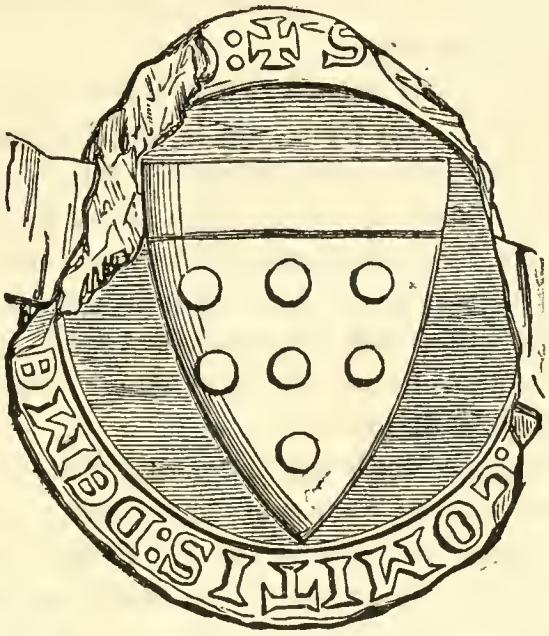

Sceau d'Adam III.

tembre 1342, en leur qualité d'héritiers de Jean de Melun, seigneur d'Éprunes, leur aïeul et père, divers droits à l'abbaye du Jard (1).

Jean III eut un procès, qui fut plaidé au Parlement le 7 mars 1365, avec un Anglais nommé Henry, qui, apparemment, l'avait fait prisonnier; car ce procès avait pour objet la rançon de Jean, et roulait encore sur ce qu'il aurait chevauché ainsi que ceux de sa compagnie, pennon déployé, ce qui était vrai signe de guerre (2). Or, on sait que la paix avait été conclue entre la France et l'Angleterre par le traité de Brétigny, du 8 mai 1360.

La compagnie, à la tête de laquelle Jean III de Melun se trouvait ainsi placé, était probablement une de ces bandes d'aventuriers et de brigands que les guerres civiles engendraient alors. « En ce temps, dit Froissart, étoient les compagnies si grandes en France que on ne savoit que faire, car les guerres du roi de Navarre et de Bretagne étoient faillies. Si avoient ces compagnons qui poursuivoient les armes appris à piller et à vivre davantage; si ne s'en pouvoient et aussi ne vouloient tenir ni abstenir, et tout leur recours

(1) Bibl. imp., département des manuscrits, 1er carton de la maison de Melun.
(2) *Ib.*, *id.*

étoit en France, et appeloient ces compagnies le royaume de France leur chambre (1). »

On sait que, pour débarrasser la France de ces compagnies si formidables aux paisibles habitants des campagnes, Charles V ne trouva d'autre moyen que de les envoyer guerroyer en Espagne, sous les ordres de Duguesclin.

Jean III de Melun vivait encore le 9 juillet 1367, jour où il rendit hommage, avec Gilles, son frère, de la terre d'Éprunes, mouvant du roi, à cause de son château de Melun (2). Il fut enterré en l'église de l'abbaye du Jard, comme presque tous ceux de sa race.

Le successeur de Jean III, dans la seigneurie de la Borde, fut son fils, Jean de Melun, quatrième du nom, dit *le Brun*. Quant à la terre d'Éprunes, elle échut en partage à Agnès, fille de Jean III; elle l'apporta en dot à Pierre de Courtenay, deuxième du nom, seigneur de la Grange-Bléneau.

Nous ne pouvons préciser à quelle époque Jean IV succéda à son père. Ce que nous savons, c'est que, le 5 janvier 1383, il fit hommage comme seigneur de Vianne (3). Le 19 juin 1400, il prenait les titres de chevalier, seigneur de la Borde-le-Vicomte, chambellan du roi, dans le dénombrement « de son chastel et maison forte de la Borde-le-Vicomte, consistant en tours, maison forte, fossés, cour, grange, jardin, trois cents arpents de terres labourables, six cents arpents de bois situés près le chastel, justice et seigneurie haute, moyenne et basse, qu'il tenoit de Sa Majesté en foy et hommage nûment (4). »

Jean IV de Melun donna quittance, le 4 juin 1412, à Jean de Pressi, trésorier des guerres, de six cent soixante-quinze livres sur les gages de lui, chevalier bachelier, d'un autre chevalier bachelier, de vingt-huit écuyers et de dix archers; elle est scellée de son sceau où sont sept besans, 3, 3, 1, et un chef chargé d'un lion naissant, cimier un vol, légende : *Scel Jehan de Melun*. Il est qualifié chambellan du roi et maître enquêteur des eaux-et-forêts de France, Champagne et Brie, dans un titre de l'abbaye de Fer-

(1) Froissart, t. 4, p. 283, *Collection Buchon*.

(2) Bibl., imp., départem. des man., 1er carton de Melun, XIIIe siècle, douzième cahier.

(3) Le P. Anselme, t. V, p. 242. Probablement Vienne, dans la commune de la Croix-en-Brie, canton de Nangis.

(4) Extrait de la minute dudit aveu et dénombrement, cote 1931, ancienne chambre des comptes de Paris, 1er registre du XIVe siècle, aux archives de l'Emp., sect. domaniale.

rières, du 2 mai 1416. Il avait été institué en cet office, au lieu de Jean de Beaumont, chevalier, le 4 novembre 1415 (1).

Il passa l'acte suivant en faveur de l'abbaye du Jard :

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Jehan de Melun, chevalier, seigneur de la Borde-le-Vicomte et chambellan du roy notre sire, salut : Sachent tous que nous connaissons et confessons devoir et loyalement être tenu à l'église de Saint-Jean-du-Jard, en la somme de vingt livres tournois de rente annuelle et perpétuelle à payer à deux termes, par égale portion, au terme de Toussaint et au terme de Pâques, à chacun des dits termes dix livres tournois, etc... Donnné en l'église du Jard le troisième jour du mois d'avril, l'an de grâce M CCCC XIX (2). »

Jean IV fit encore hommage au roi, le 10 janvier 1421, de la sixième partie de la vicomté de Melun qui lui était échue par le décès de Jean de La Tournelle, son cousin issu de germain (3).

Dans l'année 1420, après le fatal traité de Troyes et la prise de Montereau, Henri V, roi d'Angleterre, et Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, traînant à leur suite le malheureux Charles VI, investirent Melun. Le duc Philippe se logea à Blandy, et les chroniqueurs nous apprennent que Henri V prit gîte dans une forteresse, à deux lieues de la ville assiégée (4). Tout nous porte à croire que c'était le château de la Borde, le plus fort, après celui de Blandy, qui fut dans cette partie des environs de Melun.

Quoi qu'il en soit, Jean IV avait épousé, par contrat du 21 janvier 1388, Isabelle de Savoisy, fille de Philippe de Savoisy, seigneur de Seignelay, conseiller et chambellan du roi, souverain maître d'hôtel de la reine Isabelle de Bavière, et de Marie de Duisy (5).

Il eut pour successeur, dans la seigneurie de la Borde, son fils aîné, Philippe de Melun, qui fut aussi seigneur de Lamothe-Saint-Héray, conseiller et chambellan du roi. Il épousa Jeanne, dame de Nantouillet, et prit parti pour le dauphin, depuis Charles VII, lors de l'invasion anglo-bourguignonne. Aussi ses biens furent-ils confisqués en 1422 et donnés, par le duc de Bedford, régent du royaume, pour Henri VI, roi d'Angleterre, à Jean de Courcelles, seigneur de Saint-Liébaut, conseiller de ce prince.

(1) Le P. Anselme, t. V, p. 242.
(2) Bibl. imp., carton déjà cité.
(3) Le P. Anselme, *loco citato*.
(4) Pierre de Fenin, éd. de Mademoiselle Dupont, p. 142.
(5) Le P. Anselme, *loco citato*.

Voici, en effet, ce que nous lisons dans les papiers de Clairambault, à la Bibliothèque impériale :

« Philippe de Melun et Jehanne de Nantouillet, sa femme, sont nommés dans les lettres expédiées en 1422 par le duc de Bedford, régent du royaume de France pour Henry VI, roi d'Angleterre, portant don en faveur de Jehan de Courcelles, amé et féal conseiller de ce prince, seigneur de Saint-Liébaut (1), du chastel et terre de Blandy, qui fut au comte d'Ancanville (Tancanville) (2); de celui de la Chapelle-Messire-Gauchier (3), Mormans, Roissy (4), et la terre des Fossés, qui fut à messire Jehan Jouvenel, chevalier; de la terre assise au lieu de Marly, qui fut à maître Jehan de Vitry; de la portion de la terre de Nantouillet, qui appartint à la femme de Philippe de Melun; la TERRE DE LA BORDE et de Lumigny (5), leurs appartenances et dépendances, qui appartinrent au dit Philippe de Melun, et confisquées sur eux, pour cause de rébellion et désobéissance contre le même prince. »

Après 1435, époque où les Anglais eurent été chassés de Melun et de cette partie de la Brie, Philippe rentra dans la possession de ses domaines. En récompense du zèle qu'il avait déployé pour la défense du royaume, il avait été promu, le 15 juin 1434, à la charge de maître des eaux et forêts ès-parties de France, de Champagne et de Brie. Le 24 septembre 1435, il devint aussi gouverneur et capitaine de la grosse tour de Bourges; et enfin, sous Louis XI, en 1462, il fut nommé capitaine de la bastille Saint-Antoine, à Paris, charge qui lui fut enlevée en 1466, peu avant sa mort, comme nous le dirons tout à l'heure.

Philippe avait été marié à Jeanne de Nantouillet (6); plusieurs enfants naquirent de cette union. L'un d'eux, Charles de Melun, joua un grand rôle dans l'histoire, et était un personnage très-important du vivant même de son père. Il avait eu de sa mère la terre de Nantouillet, dont il portait le nom, et fut l'un des favoris

(1) Il était marié à Jeanne de Fontenay; leur fille Marie épousa, en 1438, Guillaume de Melun, seigneur du Mée et du Bignon, mort vers 1445.

(2) La terre de Blandy était, en 1422, devenue la propriété de Jacques de Harcourt, du chef de sa femme, Marguerite, vicomtesse de Melun. V. mon *Histoire de Blandy*, p. 52.

(3) La Chapelle-Gauthier.

(4) Il existe une commune de ce nom dans le canton de Tournan.

(5) Commune du canton du Rozoy.

(6) Nantouillet est un village situé dans le canton de Claye, arrondissement de Meaux. Le château a été rebâti sous François Ier, et il a été longtemps habité par le cardinal Duprat, chancelier de France.

de Louis XI, et employé par lui dans diverses négociations, notamment avec le comte de Charolais, depuis Charles-le-Téméraire. Deux lettres de Charles de Melun à ce prince et à Guillaume Bische, bailli de Saint-Pierre-le-Moustier, ont été publiées (1); elles sont datées de Nantouillet, 14 avril 1463. La première est ainsi signée : « Vostre très-humble serviteur et vostre gros mignon. C. de Mellun. » Et la seconde : « Vostre compagnon et voisin de baillage, qui est vostre amy et serviteur, s'il vous plaist. C. de Mellun. »

Ce seigneur contribua, dans la même année 1463, à la condamnation d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, grand maître de France, dont il était vassal à cause de sa terre de Nantouillet. Il obtint une partie notable des biens confisqués sur Dammartin. Une chronique contemporaine dit, en parlant du seigneur de Nantouillet : « Il joissoit et possédoit de tous les biens de la conté (de Dammartin), sans en vouloir aucune chose bailler pour vivre à la contesse ne à son filz. Et se n'eust esté ung laboureur de la contrée, nommé Anthoine Lefort, qui luy aida à nourrir, elle eust eu beaucoup à souffrir. Et luy tint plusieurs grans rigueurs le dit de Meleun, espérant faire le mariage du filz du conte de Dampmartin, qui n'avoit que deux ans, à la fille du dit de Meleun ; mais le conte ne la contesse ne voulurent aucunement entendre, pour ce qu'ilz veoient le mariage non estre sortable, et n'estoit que leur vassal, à cause de la terre de Nantouillet, qui est tenue en fief à cause de la dite conté de Dampmartin (2). »

Au mois de mars 1464, au commencement de la guerre dite du *Bien public*, de concert avec La Balue, Charles de Melun, nommé lieutenant du roi, mit Paris en état de défense et commanda l'armée qui y était rassemblée ; mais, dans cette circonstance délicate, il déplut au roi ; on lui reprocha de s'être opposé à une sortie que le maréchal de Lohéac avait voulu faire pendant la bataille de Montlhéry. D'un autre côté, il n'avait pas su empêcher l'évêque et d'autres notables d'entrer en négociation avec les chefs de la ligue, en l'absence de Louis XI. On remarqua encore que les portes de la Bastille, dont son père était commandant, étaient restées ouvertes, du côté de la campagne, pendant une attaque des assiégeants. L'on s'aperçut même, que l'artillerie de cette forteresse avait été enclouée. Commines est loin de porter un jugement aussi sévère sur Charles de Melun : « Des gens d'armes, dit-il, il n'y avoit que le dit Joachim

(1) Commines. Éd. de Mademoiselle Dupont, t. III, p. 199.
(2) Bibl. de l'École des chartes. IVe série, t. I, p. 265.

(le maréchal Joachim Rouault, seigneur de Boismenard), et sa compagnie, et monseigneur de Nantoillet (Charles de Melun), depuis Grant-Maistre, qui aussi bien servit le roy, en ceste armée, que jamais subjet servit roy de France en son besoing : et à la fin en fut mal récompensé, par la poursuite de ses ennemys, plus que par le deffault du roy; mais les ungz ne les aultres ne s'en seauroient de tous pointz excuser (1). »

Commines ajoute plus loin : « Il (le roi) m'a aultresfois dict qu'il trouva une nuict la bastille Sainct-Antoine ouverte, par la porte des champs, qui luy donna grant suspection de messire Charles de Meleun, pour ce que son père tenoit la place. Je ne dis aultre chose du dict messire Charles, que ce que j'en ay dict; mais meilleur serviteur n'eust point le roy pour ceste année là (2). »

Quoi qu'il en soit, Louis XI dissimula son ressentiment. Il ôta à Charles de Melun sa charge de lieutenant du roi, mais il le fit son grand maître d'hôtel, et lui donna le bailliage et la capitainerie d'Évreux et celle de Honfleur (3). Il fut même un des quatre ou cinq seigneurs qui accompagnèrent le roi dans un bateau, lorsqu'il se rendit par la Seine jusque vis-à-vis de l'armée de Bourgogne, pour proposer la paix au comte de Charolais.

Mais après que cette paix eut été signée à Conflans, le 29 octobre 1465, le soupçonneux monarque exerça sa vengeance en ôtant à Charles de Melun la charge de grand maître d'hôtel, et à Philippe de Melun, son père, le gouvernement de la Bastille. Celui-ci ne survécut pas à cette disgrâce (1466).

Ce ne furent pas là les seuls malheurs de Charles, devenu seigneur de la Borde-le-Vicomte, par la mort de Philippe son père; le cardinal La Balue s'était déclaré contre lui, par suite d'une rivalité d'amour; Dammartin, rentré en grâce, ne lui pardonna pas de s'être emparé de ses biens. Charles fut conduit prisonnier au Château-Gaillard, sous la garde de son ancienne victime; puis livré au grand prévôt de l'hôtel Tristan l'Ermite, qui instruisit son procès et le fit mettre à la torture. Ce procès fut jugé par des commissaires qui rendirent un arrêt par suite duquel il eut la tête tranchée aux Andelys, le 20 août 1468 (4).

Ainsi finit l'existence agitée du seigneur de la Borde. Il avait épousé, en premières noces, le 21 janvier 1453, Anne-Philippe de

(1) Commines. Éd. de Mademoiselle Dupont, t. I, p. 22.
(2) *Id.*, *ib.*, p. 87.
(3) Jean de Troyes. *Collection Petitot*, 1re série, t. XIII, p. 294.
(4) *Id.*, p. 377.

La Rochefoucaud, dont il eut plusieurs enfants; et en secondes noces, le 23 mars 1465, Philippe de Montmorency, de laquelle il n'eut pas de postérité (1).

La chronique, que nous avons déjà citée, laquelle est loin d'être favorable à Charles de Melun, le traite de « second Sardanapale » et ajoute qu'il « ne fut plainct du roy ne d'autres grans personnaiges du royaulme, pour ce qu'on le cognoissoit fort inutile en ce monde et duquel la garde ne valoit riens. Et avoit le cueur ouvert à tous les vices et clos à toutes vertus; et disoient aucuns que c'estoit pain beneist de l'avoir effacé de la terre des vivans (2). »

Après la mort de Charles de Melun, nous ignorons si ce fut son fils aîné, Louis, qui hérita de la seigneurie de la Borde, ainsi que le suppose le P. Anselme, qui le place à la suite de Charles, dans la série des seigneurs de la Borde (3). Tout ce que nous savons, c'est qu'en 1497, cette terre sortit des mains de la branche cadette de la maison de Melun, pour entrer dans celles de la famille Arbaleste.

Gui Ier Arbaleste, qui fut le premier seigneur de la Borde de ce nom, était fils de Jacques Arbaleste, avocat-général au parlement de Dijon, et lieutenant général en la chancellerie (4). Gui épousa Charlotte de Marle. Reçu conseiller au parlement de Paris, le 17 avril 1480, il fut, en 1495, un des commissaires chargés de la révision des coutumes qui venaient d'être rédigées par écrit; il devînt président aux enquêtes, et mourût le 23 Juin 1514 (5). Il avait, comme nous l'avons dit, acheté la terre de la Borde en 1497, et portait pour armoiries : d'or au sautoir engreslé de sable, accompagné de quatre arbalètes de gueule, armoiries qui furent conservées par sa famille.

Jean Arbaleste, fils de Gui Ier et de Charlotte de Marle, succéda à son père en sa qualité de seigneur de la Borde; il fut reçu conseiller au parlement, le 18 mars 1510, et épousa Madeleine de Feugerais (6).

Gui II, Arbaleste, fils de Jean, fut après lui seigneur de la Borde; il était né en 1512, et fut d'abord conseiller au parlement de Paris; il devint, en 1555, président de la chambre des comptes. Il avait acheté du marquis de Rothelin, le 29 mars 1541, la partie la plus considérable de la vicomté de Melun; il compléta cette acquisition

(1) Le P. Anselme, t. V, p. 244.

(2) Bibl. de l'École des chartes. IVe série, t. I, p. 426.

(3) T. V, p. 244.

(4) Moréri, voy. Arbaleste. Cette famille était originaire de Beaune où elle avait eu une chapelle sépulcrale.

(5) Blanchard. *Catalogue de tous les conseillers du parlement*, p. 32.

(6) *Id.*, p. 44.

en achetant, en 1552, le surplus de cette vicomté qui provenait d'Antoine de Melun, fils de Charles de Melun, à qui Louis XI fit trancher la tête, au mois de juin 1468, à Loches, pour avoir laissé échapper Antoine de Châteauneuf, seigneur de Lau, prisonnier d'état (1). Ce Charles de Melun était cousin de celui dont nous avons parlé, et qui subit le même sort deux mois après.

Gui II, Arbaleste, avait, dans sa jeunesse, voyagé en Italie et en Allemagne. Madame Duplessis-Mornay, sa fille, dit de lui, dans ses Mémoires : « Je luy ay ouy dire qu'à Strasbourg il avoit ouy quelques presches, et veu disputer M. Martin Luther et quelques aultres docteurs (2); » Aussi Gui Arbaleste fut-il attaché à la réforme sans la professer ouvertement, si ce n'est à la fin de sa vie.

Gui Arbaleste épousa Madeleine Chevalier, dont il eut plusieurs enfants. Il s'était lié avec le prince de Condé qui, vers le commencement de 1562, peu avant les troubles de Vassy, étant venu à Paris, logea chez Arbaleste, rue des Bourdonnais, et y fit des prêches, ce qui occasionna de graves désagréments à son hôte. Pendant ces troubles, Arbaleste résida à son château de la Borde où le duc de Guise voulut aller l'attaquer. La cause de cette haine provenait de ce qu'il y avait reçu Condé, qui y avait fait la cène pour la première fois. Aussi, dit Madame Duplessis-Mornay, « M. de Guise, traversant les bois de la maison pour aller à Fontainebleau, monseigneur le Prince et luy se cuidèrent battre (3). »

Gui Arbaleste avait prêté de l'argent à Condé et lui avait servi de caution.

Pendant son séjour à la Borde, Arbaleste se fit instruire dans les principes de la religion réformée par deux ministres, Gaudet et de Miremont, qui demeuraient au château de Blandy, chez la marquise de Rothelin. En 1569 et 1570, il resta malade à la Borde, « où il eust tous ses biens saisis, ses meubles inventoriés et garnison (4). » Cette persécution venait de ce qu'il professait ouvertement la nouvelle religion. Voulant changer d'air, il se fit transporter à Melun, en l'abbaye de Saint-Père, dont était abbé son ami de Morvilliers, garde des sceaux; il y mourut le 15 août 1570.

Gui Arbaleste a laissé la réputation d'un magistrat distingué, et c'est avec raison que sa fille a dit de lui : « Il eut ung estat de prési-

(1) *Chronique de Jean de Troyes*, p. 376.

(2) *Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay*, t. I, p. 46. Il y a ici erreur de nom de ville, Luther n'ayant jamais été à Strasbourg.

(3) *Mémoires de Mme Duplessis-Mornay*, p. 46.

(4) *Id.*, p. 48.

dent en la chambre des comptes de Paris, qu'il exerça avec beaucoup d'intégrité, fort aimé des comptables qui avoient affaire à luy, hayssant les présens et refusant des parties jusques à du fruict et confitures (1). »

Mme Duplessis-Mornay, dont nous venons de parler, était née en 1550, et s'appelait Charlotte (2). Elle avait épousé, en 1567, Jean du Pas, seigneur de Feuquières, qui fut maréchal de camp dans l'armée protestante, et mourut le 23 mai 1569 d'un accident dont il fut victime, après le siége de la Charité.

Mme de Feuquières se trouvait à Paris au moment de la Saint-Barthélemy, et ce ne fut qu'à travers bien des dangers qu'elle put se réfugier à la Borde, chez son frère aîné, Gui III Arbaleste, qui avait succédé à son père comme seigneur de ce lieu. Après avoir été cachée plusieurs jours à Paris, Mme de Feuquières entra, déguisée en servante, dans un bateau qui allait à Sens. Comme elle n'avait pas de passe-port, on pensa qu'elle était huguenote et on voulut la jeter à l'eau. Elle fut sauvée par des soldats, et descendit dans les environs de Corbeil avec l'intention de se rendre à Valgrand, chez le chancelier Lhospital, non loin d'Arpajon (1). Elle fit ainsi cinq lieues à pied. Le bon chancelier consentit à lui donner l'hospitalité, mais à la condition qu'elle irait à la messe, ainsi qu'y était obligée Mme la chancelière « qui faisoit profession de la religion réformée ». Mme de Feuquières refusa de se soumettre à cette condition. Elle resta cachée pendant quinze jours chez un vigneron, au Bouchet, village à une lieue de la maison du chancelier. De là elle se rendit, à âne, à Éprunes, terre appartenant à Mme Chevalier, sa

(1) *Mém.*, p. 46.

(2) Elle avait une sœur aînée qui fut mariée à Jacques de Cochefilet, seigneur de Vaucelas. Une fille, née de ce mariage, fut appelée Rachel et épousa en secondes noces, dans l'année 1592, Maximilien de Béthune, depuis duc de Sully. Ce grand homme était ainsi neveu par alliance de Duplessis-Mornay.

(3) Valgrand (la terre de). « Les registres du parlement font foi que la criée en fut faite l'an 1568, et qu'elle fut adjugée par décret au chancelier Michel de l'Hospital. On sait ensuite par le procès-verbal de la coutume de Paris, dressé en 1580, qu'alors Marie Morin, veuve de ce chancelier, la possédait, et que Madeleine, sa fille, veuve de Robert Hurault, chevalier, seigneur de Bélesbat, jouissait de la seigneurie de Ver, assise au même lieu de Valgrand. » (L'abbé Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. XI, p. 59.)

Valgrand est aujourd'hui le village de *Vert-le-Grand*, du canton d'Arpajon, arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise). Le Bouchet est un hameau qui dépend de la commune de *Vert-le-Petit*, même canton, à 15 kilom. de Corbeil.

Il résulte des Mémoires de Mme Duplessis-Mornay, qu'après la visite des factieux au château de Vignay, à la suite de la Saint-Barthélemy, Lhospital et sa famille se retirèrent à leur terre de Valgrand.

grand'mère maternelle, après avoir passé la Seine à Saint-Port. « Au bout de quinze jours, dit-elle dans ses curieux Mémoires, je remontay sur ung asne et m'en allay à quatre lieues de là, chez M. de La Borde, mon frère aisné, que je trouvay en une grande perplexité, tant pour avoir esté contrainct, pour se conserver, d'aller à la messe, comme estant lors poursuivy pour faire d'estranges abjurations. Noz amys de Paris, sçachant que j'estois là, et craignant que je ne le destournasse de faire les dictes abjurations, luy donnèrent avis de sa ruyne s'il me retenoit là sans aller à la messe; de sorte que, le dimanche, comme son prebstre estoit en sa chapelle, me faict entrer avec luy dedans. Voyant le prebstre, je luy tournay le dos et m'en allay assez esplorée; mon frère eust voulleu lors ne m'en avoir jamais parlé (1). »

Après cette scène qui peint si bien les mœurs du temps, Mme de Feuquières quitta le château de la Borde et se rendit en charrette à Sedan. Ce fut là qu'elle connut Duplessis-Mornay et qu'elle l'épousa le 3 janvier 1576.

Mme Duplessis-Mornay devient dorénavant étrangère à l'histoire du château de la Borde. Nous terminons ce qui la concerne par le résumé du jugement qu'a porté sur elle M. Guizot. « C'était, dit-il, une femme aussi passionnée que grave, qui suivit son mari dans tous ses périls, prit part à tous ses travaux, vécut pour lui seul, reçut de lui seul toutes ses joies, et mourut de douleur de la mort de leur fils (2). »

Comme nous l'avons déjà dit, Gui III Arbaleste avait succédé à son père Gui II dans la seigneurie de la Borde; il lui succéda aussi dans la vicomté de Melun. Il acquit la terre de Châtillon-sous-Brétignou, voisine de la Borde, et ainsi appelée à cause du ruisseau le *Brétignou* qui passe sur son territoire. Cette terre appartenait, en 1560, à Pierre des Friches, avocat au parlement, qui figura, en qualité de seigneur de Châtillon, au procès-verbal de la nouvelle rédaction de la coutume de Melun.

Gui III Arbaleste mourut en 1598 sans avoir été marié, mais laissant deux enfants naturels, Isaac et Abraham Arbaleste.

On a prétendu (3), nous ne savons d'après quelle autorité, que

(1) *Mém.*, p. 69.

(2) *Études biographiques sur la révolution d'Angleterre*. Paris, 1851. — *Mistriss Hutchinson*. 1620-1669, p. 251-254.

(3) Oudiette, *Dictionnaire des environs de Paris*. — Michelin, *Essai sur le département de Seine-et-Marne*, 2e livraison, p. 424. — On a prétendu aussi que la belle Gabrielle avait habité le château *du Pré* à Chartrettes. Michelin, *ib.*, p. 423.

Gabrielle d'Estrées avait habité le château de la Borde. S'il en est ainsi, ce ne peut avoir été que de 1590, époque où elle commença de connaître Henri IV, à avril 1599, date de sa mort. C'est Gui III Arbaleste qui a possédé ce château pendant presque tout ce temps. Ce fait ne pourrait s'expliquer que par le désir qu'elle aurait eu de se rapprocher de son royal amant, lorsqu'il était à Fontainebleau.

François Arbaleste, second fils de Gui II, eut la vicomté de Melun et la seigneurie de la Borde après la mort de son frère. Il était gentilhomme de la chambre du roi, et mourut en 1609 sans postérité.

La vicomté de Melun et la seigneurie de la Borde arrivèrent alors à Charles Arbaleste, troisième fils de Gui II. Il épousa Louise Boucher, fille d'Arnoul Boucher, sieur d'Orsay et de Piscop, maître des requêtes et président au grand conseil (1), et ce fut lui qui continua la postérité masculine des Arbaleste.

Quant aux deux fils naturels de Gui III, Isaac et Abraham, ils avaient reçu, par testament de leur père, tous ses meubles, acquêts et le quint de ses propres, avec substitution réciproque. La terre de Châtillon faisait partie des acquêts. Abraham décéda sans enfants, et Isaac devint ainsi seul seigneur de Châtillon.

En cette qualité, il eut un procès avec Louis Arbaleste, fils et héritier de Charles Arbaleste. Ce procès était relatif aux honneurs réclamés par les seigneurs de la Borde dans l'église de Châtillon. Ce hameau, n'ayant guère qu'une centaine d'habitants, faisait originairement partie de la paroisse de Blandy. En 1305, Thibault, archidiacre de Ponthieu, en l'église Notre-Dame d'Amiens, avait reçu de Guillaume du Monceaux, seigneur de Châtillon, du consentement d'Adam, vicomte de Melun, l'amortissement (2) d'une pièce de terre et d'une masure, contenant environ deux arpents (3). Au mois de mars 1308, le même Thibault consacra cette propriété à la fondation d'une petite église en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Loup (4), avec le titre de prieuré-cure de Châtillon. Louis Arbaleste prétendit, en sa qualité d'héritier légitime demeurant sur la paroisse, avoir droit aux honneurs, préséance et prérogative, tant pour lui et sa femme que pour leurs descendants, dans l'église de Châtillon. Un arrêt du parlement, du 13 février 1621, fit

(1) Blanchard. *Loco citato*, p. 44.

(2) On appelait ainsi la permission donnée à des gens de main-morte de posséder des immeubles.

(3) Bibl. imp., cabinet des titres, 1er carton de la maison de Melun.

(4) *Inventaire de l'Archevêché de Sens* (t. I, f° 160, aux *Archives de l'Yonne*, cote V.

droit à cette prétention qui était combattue par Isaac Arbaleste, son cousin naturel, seigneur haut justicier de la paroisse. L'arrêt reconnut à Louis, seigneur de la Borde, et aux siens, le droit aux honneurs qu'ils réclamaient. « Tant et si longuement qu'ils feront leur demeure en la terre et seigneurie de la Borde, étant en la dite paroisse de Châtillon, qu'ils seront seigneurs de la dite terre de la Borde, sans qu'en cas d'aliénation aucuns autres seigneurs ni détenteurs puissent prétendre les honneurs, préséance et prérogative en la dite église de Châtillon. »

Par le même arrêt, on reconnut aux seigneurs de la Borde le droit de faire construire une chapelle attenant à l'église pour leur usage, l'ancienne chapelle dans laquelle on entrait par la maison seigneuriale restant la propriété des seigneurs de Châtillon. Mais Isaac fut condamné à rétablir les portraits de Gui Ier, Jean et Gui II Arbaleste qui étaient en cette chapelle, en l'état où ils se trouvaient lors du décès de Gui Arbaleste, son père naturel.

Il existait dans l'église de Châtillon un caveau placé au pied des marches du grand autel, où quelques-uns des Arbaleste, seigneurs de la Borde, avaient été inhumés, quoique la chapelle sépulcrale de cette famille fût placée dans l'église des Grands-Augustins, à Paris (1).

Louis Arbaleste, qui eut le procès dont nous venons de parler et qui prenait les titres d'écuyer, vicomte de Melun, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, avait épousé en premières noces Marie Hennequin du Fay, de laquelle il eut un fils nommé Gui Arbaleste, qui fut vicomte de Melun et le quatrième seigneur de la Borde du nom de Gui. Il avait épousé, en 1637, Marie de Montmorency de Thury, née en 1612 et décédée le 27 mars 1664 (2). Il n'en eut qu'une fille nommée Françoise-Marie Arbaleste. Il périt à la bataille de Marienthal, en Allemagne, le 5 mai 1645.

Après la mort de Marie Hennequin, Louis Arbaleste s'était remarié à Madeleine de Beauvau. Il en eut un fils nommé François-Louis Arbaleste, marquis de Croisilles, qui succéda à son frère consanguin Gui IV dans la vicomté de Melun et la seigneurie de la Borde. Il eut le titre de conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, et fut grand bailli d'épée du bailliage de Melun et gouverneur des ville et château de Melun de 1646 à 1649.

(1) Nous empruntons ces détails à l'arrêt dont le texte a été inséré dans le *Traité des droits honorifiques des patrons et seigneurs dans les églises*, par Maréchal, nouv. éd., 2 vol. in-12. Paris, 1772 (t. II, 2e partie, p. 81).

(2) Le P. Anselme, t. VI.

Le marquis de Croisilles eut un fils qui fut appelé, comme lui, François-Louis Arbaleste. Ce fils lui succéda dans la vicomté de Melun et la seigneurie de la Borde, et eut de plus la singulière fonction de *Rachasseur des chasses en la capitainerie royale des chasses de Fontainebleau*, titre qu'il prend dans une quittance du 24 mai 1700, qui nous a été communiquée par M. Eugène Grésy (1). Il épousa en premières noces Madeleine Bazin, dont il eut un fils appelé François Gui, qui mourut le 3 mai 1705 au château de la Borde, à l'âge de vingt ans (2).

François-Louis Arbaleste épousa en secondes noces Marie-Anne Moufle.

En 1716, la terre de Châtillon appartenait encore à la descendance d'Isaac Arbaleste, qui était représentée alors par Louis-Dieudonné Arbaleste. Mais, le 24 avril 1722, nous voyons que le titre de seigneur de Châtillon était donné à François-Louis Arbaleste dans son acte de décès (3), ce qui doit faire supposer qu'il avait acheté cette terre des héritiers de Louis-Dieudonné.

De son second mariage avec Marie-Anne Moufle, François-Louis Arbaleste avait eu une fille nommée Anne-Françoise-Élisabeth, qui fut mariée le 29 octobre 1731 à Louis de Mailly, comte de Rubempré.

(1) Voici le texte de cet acte : « Pardevant le Tabellion royal au Châtelet-en-Brie, baillage de Melun, soussigné, fut présent Mr François-Louis Arbaleste de Melun, chevalier, seigneur de la Borde-au-Vicomte, rachasseur des chasses en la capitainerie royale des chasses de Fontainebleau, demeurant en son château de la Borde, lequel a reconnu avoir eu et reçu de..., conseiller du roi, trésorier des venneries et toiles des chasses de Sa Majesté, et menue argenterie, la somme de cent cinquante livres, pour ses gages attribués à ladite charge de rachasseur, pendant l'année dernière 1699, dont il a quitté ledit sieur..., et tous autres. Fait et passé présents Louis Thibault, dit Berlin, garde des chasses en ladite capitainerie, demeurant à Grosbois, paroisse d'Avon, et Jean du Pont, garde des bois de la Borde, y demeurant, tesmoins qui ont, avec ledit seigneur et tabellion, signé, à la réserve dudit du Pont, qui ont déclaré ne savoir signer, requis. Le 24 Mai 1700, avant midy.

Signé, *Tibaut;* Arbaleste de Melun, Gui Mereau, tabellion. »

Nous n'avons trouvé aucune indication de cette charge de *Rachasseur* dans les nombreux ouvrages sur la chasse que nous avons consultés. Elle ne figure pas non plus dans les divers *États de la France*, même dans celui qui a été publié en 1699. Il est donc vraisamblable que cette charge n'a pas été de longue durée. Le *Glossaire du droit français*, de Laurière, au mot *Rachasseur de Forests*, contient cette définition : « qui ramène le gibier. » On peut, dès lors, croire que le Rachasseur était le *chef des rabatteurs*.

(2) V. son acte de décès dans les registres de la paroisse de Châtillon.

(3) Registres de l'état civil de la paroisse de Châtillon.

La terre de la Borde resta dans la famille de Mailly, car nous voyons, dans les registres de la paroisse de Châtillon, un acte de naissance daté du 15 décembre 1758, dans lequel Louis-Augustin, comte de Mailly, le fils, figure comme parrain et signe *Arbaleste de Melun-Mailly*.

Mais nous trouvons, sous la date du 8 novembre 1777, dans les mêmes registres, l'acte d'inhumation dans le caveau de l'église de Châtillon, de Jean-François de Miniac, chevalier, comte et seigneur de Miniac.... de la Borde-le-Vicomte, Châtillon et autres lieux, mestre de camp, chevalier de Saint-Louis, etc.

Nous n'avons pu découvrir comment les seigneuries de la Borde et de Châtillon avaient passé de la maison de Mailly dans la possession de M. de Miniac.

Celui-ci légua ces terres à l'un de ses proches parents, M. le comte de La Motte de Montmuran, qui les possédait encore en 1789, à l'époque de l'abolition de la féodalité.

Quant à la vicomté de Melun, elle avait été rachetée par le surintendant Fouquet des héritiers de Gui Arbaleste, et elle fit dorénavant partie du domaine de Vaux-le-Vicomte et des duchés-pairies de Villars et de Praslin.

Tels sont les seuls détails que nous ayons pu recueillir sur les deux grandes familles, la branche cadette de la maison de Melun et les Arbaleste, qui ont possédé la seigneurie de la Borde-le-Vicomte depuis la fin du XIIIe siècle jusque vers la moitié du XVIIIe.

Le château avait beaucoup moins d'importance que celui de Blandy. Il était flanqué de quatre tours et entouré de fossés. Nous en donnons le plan, que nous devons à l'extrême obligeance de M. Albert Lenoir. Voy. la planche 283 ci-jointe.

Tour n° 1. — Son diamètre, non compris les murs, était de $4^m,80$; les murs avaient $1^m,15$ d'épaisseur.

Tour n° 2. — Même diamètre; ses murs avaient aussi la même épaisseur.

Tour n° 3. — Diamètre, $4^m,50$; les murs, $1^m,50$ d'épaisseur.

Tour n° 4. — Diamètre, $5^m,30$; les murs, $1^m,10$ d'épaisseur.

La longueur des murs de la tour n° 1 à la tour n° 2 avait $48^m,70$.

Celle de la tour n° 1 à la tour n° 3, $44^m,80$.

Celle de la tour n° 3 à la tour n° 4, $48^m,50$.

Celle de la tour n° 4 à la tour n° 2, 54^m. Dans cette partie se trouvaient la chapelle, n° 7, et des galeries, n° 8.

La longueur du pont-levis (n° 5 du plan), donnant de l'extrémité du château dans le jardin qui n'est aujourd'hui qu'un terrain en friche, était de $7^m,40$.

Le n° 6 du plan indique l'emplacement du donjon dont la forme était carrée. Il était situé près du pont qui donnait entrée de la ferme dans la cour du château.

Le corps de logis principal était entre la tour n° 1 et la tour n° 2, c'est-à-dire d'une longueur de 48m,70 sur une largeur de 8m,60.

Des tours quadrangulaires, une seule, celle qui porte le n° 4, est encore debout, quoique découronnée. Les autres, ainsi que le donjon, ont été rasés.

En avant du château se trouvait la ferme avec son colombier féodal. N° 9. Elle était aussi entourée de fossés.

Les ruines de la Borde-le-Vicomte semblent indiquer que ce château avait été rebâti vers la fin du XVe ou au commencement du XVIe siècle, c'est-à-dire sous le règne de Louis XII ou sous celui de François Ier, comme le dit au surplus une tradition du pays. Les tours quadrangulaires, surmontées de leurs grands toits pointus, étaient dans le goût de cette époque, servant de transition entre l'architecture militaire du moyen âge et l'architecture civile de la Renaissance. Plusieurs des châteaux, dont les formes nous ont été conservées par les précieuses gravures de Marot et d'Israël Sylvestre, présentent cet aspect.

C'est alors ou Gui Ier ou Jean Arbaleste qui était seigneur de la Borde. On voit encore quelques traces de leurs armoiries au haut de la tour n° 4.

Le hameau de la Borde a été réuni à celui de Châtillon, quoique séparés l'un de l'autre par deux kilomètres. Ils ne forment plus qu'une seule commune sous le nom de Châtillon-la-Borde, laquelle n'a que deux cent cinquante habitants. Cette commune dépend de la paroisse de Blandy pour le culte; elle fait partie du canton du Châtelet-en-Brie, arrondissement de Melun.

L'église de Châtillon renfermait, comme nous l'avons dit, un caveau où avaient été inhumés plusieurs des seigneurs de la Borde. Sept sépultures s'y trouvaient en 1793, lors de leur violation. La dernière était celle de M. de Miniac, dont le corps était entier, d'après la déclaration de plusieurs témoins. Quant aux autres, on n'en voyait plus que la poussière qui fut jetée au vent, la révolution réalisant ainsi les paroles du prophète : *Non colligentur, non sepelientur, in sterquilinium supra faciem terræ erunt* (1).

L'église a été entièrement démolie; il n'en reste plus que quelques vestiges.

A. Taillandier.

(1) *Jérémie*, ch. VIII.

PORNIC ET SES ENVIRONS.

Vers la fin du dernier été, nous dûmes à une circonstance tout à fait imprévue de revoir le département de la Loire-Inférieure. Un séjour assez prolongé dans l'arrondissement de Paimbeuf nous permit de visiter quelques-uns de ses monuments. Il semblait que le château, construit au moyen âge, au fond de l'anse où Pornic est assis, et pour le défendre, dût être le seul monument des temps anciens qui pût nous intéresser. On lui a laissé, il est vrai, sa forme, son importance, mais on en a dénaturé le caractère pour le rendre habitable. De là, des mutilations, des additions non moins fâcheuses. Disons-le, il n'offre plus que le côté pittoresque.

C'est de ce point, et en suivant les falaises vers l'Océan, que la vue d'un clocher nous laissa pressentir davantage. Nous ne nous étions pas trompés. L'église du village de Sainte-Marie, élevée jadis par les Bénédictins, fut une rencontre heureuse ; cette église était, dit-on, celle d'un prieuré de cet ordre fameux. Malgré des restaurations trop apparentes qui l'ont bien altérée, la tour de ce monument accuse l'architecture de transition : elle s'élève au-devant de l'église, au-dessus de l'entrée principale ; la porte, au midi, est extrêmement curieuse à cause de son ornementation de la fin du XIIe siècle ; l'intérieur du monument est divisé en trois nefs, celles latérales sont très-étroites ; sous le sanctuaire se trouve une crypte. En Bretagne, elles sont appelées l'*Enfeu*. Nous y pénétrâmes et n'y vîmes autre chose qu'un cercueil en pierre plus étroit aux pieds qu'à la tête. Le couvercle a été détruit. Il nous a semblé appartenir au XIVe siècle. Peut-être a-t-il autrefois renfermé les restes d'un chevalier, représenté dans un bas-relief incomplet, couvert de sa cuirasse et armé. Ce dernier monument gît dans le cimetière, sous l'égout même de l'église. Sa sculpture est parfaitement refouillée. La destination de cette pierre funéraire était certainement d'être debout ; au lieu de cela, elle est maladroitement couchée. Dans cette position, la terre, l'eau, séjournent dans ses creux et tendent chaque jour à l'altérer davantage. Les pieds mêmes des enfants ont déjà détruit le nez du malheureux chevalier. Son

nom nous est resté ignoré. Nous n'en faisons pas moins des vœux pour la conservation de ce bas-relief intéressant au point de vue de l'art.

Dans ce même champ de repos, au nord de l'église, le sol, beaucoup plus élevé, a été excavé. On appelle ce sous-sol le cellier des moines. Nous pensons plutôt que, par sa position, ce lieu a dû n'être autre chose qu'un ossuaire. D'ailleurs rien n'annonce que cette espèce d'abri ait jamais été clos par un mur sur le cimetière, et ceci est un indice de ce que nous avançons.

En quittant le village de Sainte-Marie, nous regagnâmes Pornic à travers la campagne; ce chemin nous parut être une sorte de voie romaine. L'histoire est muette touchant cette partie de l'ancien territoire des *Nanètes;* nous ne pouvons donc que conjecturer. Une antiquité plus primitive en est voisine; elle attira prrticulièrement notre attention. C'est une sorte de *tumulus*, placé au point d'intersection de plusieurs *venelles;* nom qu'on donne en Bretagne aux chemins tracés dans la campagne. Ces allées couvertes peuvent être regardées comme étant formées par une série de dolmens, placés sur une même ligne, les uns à la suite des autres. Ils ont leur ouverture dirigée suivant le même axe. Ces monuments se rencontrent dans cette ancienne province plus particulièrement près des côtes; ils sont nombreux sur certains points. Les pierres qui forment les deux galeries où nous pénétrâmes sont moins rudes à l'intérieur qu'à l'extérieur. Il est facile de l'observer dans celles du plafond, toutes d'une dimension bien plus grande.

Le journal l'*Artiste* a dernièrement publié une lettre de M. Worsaae, savant archéologue, inspecteur des monuments historiques de Danemark, dans laquelle il donne des aperçus nouveaux sur les monuments prétendus de l'ère celtique, parmi lesquels ceux-ci ont toujours été classés. Il en ressort que ces monuments, en général, doivent avoir appartenu à une race aborigène antérieure aux temps historiques, laquelle aurait été subjuguée ou détruite par d'autres peuplades possédant une civilisation supérieure, notamment par ces mêmes Celtes à qui les témoignages les plus anciens accordent un certain degré de culture. Nous avons été frappé de ce qu'il y avait de fondé dans ce jugement et des modifications qu'il doit apporter dans l'étude de notre archéologie nationale.

PINARD.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

On annonce de Besançon une découverte du plus grand intérêt. M. De la Croix, architecte de cette ville, vient de retrouver, selon toute apparence, l'emplacement véritable de l'oppidum d'Alesia, qui joue un si grand rôle dans les Commentaires de César. Personne n'avait douté jusqu'ici qu'Alesia ne fût Alise ou Sainte-Reine dans le département de la Côte-d'Or. Mais cette position, fondée sur le témoignage de Diodore de Sicile, ne se soutient guère, quand on serre de près le texte de César et les assertions conformes de Plutarque et de Dion Cassius, qui représentent le siége d'Alesia comme l'une des opérations de la retraite des Romains en Séquanie, après leur échec en Auvergne. Une autre Alesia, qui aurait existé en Séquanie, répondrait bien mieux aux données de tous ces auteurs. Or, c'est précisément une Alesia séquanaise que produit M. De la Croix. Le lieu s'appelle aujourd'hui Alaise, et il s'appelait encore Alesia au XIIIe siècle. Il est sur une montagne entourée de deux rivières et qui domine un vallon plat de trois milles de long, comme était le lieu que décrit César. On y retrouve les déclivités, les escarpements et tous les désavantages de terrain contre lesquels les Romains eurent à prendre des précautions si extraordinaires. Bien plus, les travaux des légions se reconnaissent encore sur le sol ; on voit les tranchées de circonvallation ; les emplacements du camp et des redoutes sont indiqués par des noms et par des traditions que les gens du pays se transmettent depuis des siècles, sans avoir pu jamais les expliquer. Les lignes des Gaulois existent aussi sur la montagne d'Alaise, tracées suivant l'orientation qu'indique César, et dans un système sans analogue dans l'antiquité comme au moyen âge, car elles forment un ouvrage en zigzag, consolidé çà et là par des entassements de pierres. Enfin il n'y a rien autour d'Alaise qui n'atteste qu'on est là sur le champ d'un immense carnage : partout des dénominations funèbres, partout des tumulus ; et de la terre sortent en abondance des fragments d'armes, des fibules, des monnaies gauloises.

Une commission a été organisée à Besançon pour se livrer sur les lieux à une exploration minutieuse. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des découvertes qui se feront par la suite.

— L'importance des inscriptions anciennes pour éclairer l'histoire est de plus en plus appréciée aujourd'hui. L'étude des monuments épigraphiques est incontestablement supérieure à celle des médailles, pour l'étendue des documents qu'elle fournit à la critique historique. C'est aux inscriptions que nous devons presque tout ce que nous savons sur la chronologie, la géographie, l'organisation administrative, etc., des peuples de l'antiquité qui ont ainsi voulu perpétuer le souvenir de leur existence. L'étude des langues anciennes a également tiré un immense parti des inscriptions *bilingues* et *trilingues*, dont le texte en plusieurs langues et en plusieurs écritures, l'une étant la traduction de l'autre sur le même monument, ont aidé à la découverte de plusieurs alphabets anciens, et ont permis à la critique littéraire de pénétrer ces mystères avec toute certitude. En étudiant les nombreuses inscriptions dont les Romains et nos ancêtres ont couvert le sol de la France, nous apprenons à connaître l'origine de notre organisation sociale; les unes et les autres nous transmettent le récit concis et expressif de quelque mémorable événement, enfin tous les faits dignes de remarque et de mémoire. C'est en considération de leur utilité que M. le ministre de l'instruction publique encourage particulièrement ces études, et que notre collaborateur, M. Léon Rénier, a été chargé du soin de rassembler, de coordonner et de commenter toutes les inscriptions antiques de la Gaule jusqu'au Ve siècle de notre ère. Afin d'accélérer le plus possible la publication du recueil complet de nos inscriptions nationales, M. le ministre vient de charger M. le baron de Guilhermy d'entreprendre immédiatement le même travail à l'égard des monuments du Ve au XIVe siècle. Une troisième partie s'étendra de cette époque à 1789 et complétera cette publication.

— La démolition d'un grand nombre de maisons qui a lieu en ce moment autour du musée de Cluny et du palais des Thermes amène chaque jour la découverte des restes de constructions romaines qui existaient autrefois sur toute cette partie du sol du vieux Paris. Presque toutes les maisons de ce côté de la rue des Mathurins avaient pour fondations, et formant caves, d'anciennes galeries souterraines qui sont des ramifications de celles qui existent sous le palais des Thermes, et dont on retrouvera probablement encore des traces sous les maisons dont on va entreprendre la démolition rue de la Harpe et dans la partie de la rue des Noyers, qu'on nommait encore il y a peu de temps rue du Foin. Ces découvertes récentes, que nous avons visitées, nous ont fait relire avec intérêt le

savant mémoire sur le palais des Thermes et le musée de Cluny, publié par M. A. Duchalais dans le premier volume de cette *Revue*, et nous a permis de compléter le plan qui accompagne son intéressant travail. Nous avons pu contempler, sous deux maisons de la rue des Mathurins, la prodigieuse solidité des constructions romaines; de grandes salles souterraines, voûtées en pierre, en brique et en ciment, sont admirablement conservées. C'est par ces galeries qu'arrivaient aux Thermes les eaux d'Arcueil, dans des canaux dont il existe des traces sous les maisons de la rue de la Harpe et de la place Saint-Michel. La démolition des maisons de la rue Saint-Jacques et des environs de la Sorbonne fera peut-être découvrir des ruines de la même époque, car le palais des Thermes avait des annexes dans ces environs.

— Notre collaborateur M. le chevalier Isidore de Löwenstern vient de mourir subitement à Constantinople. C'est une perte sensible pour ses nombreux amis et pour la science à laquelle il se dévouait avec un zèle et un désintéressement dignes d'éloges.

— La *Société française d'archéologie* pour la conservation des monuments historiques ouvrira sa session à Louviers le 20 mai 1856. Les séances présenteront, nous n'en doutons pas, un grand intérêt; elles commenceront par une exploration des principaux monuments de la ville et des environs. Plusieurs questions qui seront traitées dans les séances offriront aux archéologues un vaste champ où leur érudition pourra se déployer d'une manière intéressante. Parmi ces questions nous avons remarqué celles ayant rapport aux découvertes d'antiquités celtiques, romaines, etc., de l'arrondissement. La question des cimetières mérovingiens, à l'ordre du jour dans les localités voisines, ne peut manquer de soulever de curieuses observations. Les questions relatives aux usages, aux coutumes et aux monuments du moyen âge, telles qu'elles sont présentées, sont une preuve de la prodigieuse activité d'esprit qui règne parmi les membres de la *Société française d'archéologie* conviés à cette fête scientifique.

BIBLIOGRAPHIE.

Inscriptions romaines de l'Algérie, recueillies et publiées sous les auspices de M. Hippolyte Fortoul, ministre de l'instruction publique et des cultes, par M. Léon Renier, bibliothécaire à la Sorbonne, livraisons 3e et 4e, grand in-4°. Paris, Gide et Baudry.

Ces deux livraisons complètent la série des inscriptions de *Lambæse*, qui se compose de quatorze cent neuf monuments. Sauf un petit supplément de monuments publics et religieux, ces deux livraisons ne contiennent que des inscriptions funéraires; mais ces inscriptions, dont la plupart sont relatives à des officiers ou à des sous-officiers de la légion IIIe Augusta, ont toutes leur intérêt, et quelques-unes même, par le jour nouveau qu'elles viennent jeter sur quelques points obscurs de la hiérarchie des grades militaires dans l'empire romain, ont autant d'importance que beaucoup de monuments publics.

Histoire du château et du bourg de Blandy-en-Brie, par A. H. Taillandier, 1 vol. in-8°, orné d'un grand nombre de gravures, Paris, 1854, Dumoulin.

Parmi les nombreux châteaux féodaux parsemés sur le territoire de l'ancienne province de Brie, l'un des plus importants était assurément celui de Blandy. Construit par les vicomtes de Melun, ce château a reçu dans ses murs Louis VIII, Henri IV et de puissants seigneurs qui ont joué un grand rôle dans notre histoire. M. Taillandier a réuni dans ce volume tous les renseignements d'un grand intérêt qu'il a pu recueillir sur cette résidence. Il n'a pas voulu ressasser de nouveau les récits plus ou moins fautifs des historiens qui ont parlé de Blandy, il a préféré puiser aux sources inexplorées et les plus authentiques, afin de reconstituer d'une manière intéressante l'histoire de ce château et du bourg qui porte son nom. Le lecteur trouvera dans ce livre une foule de faits et documents historiques, la plupart inédits, sur l'histoire de ce lieu, sur les personnages qui l'ont habité, sur les droits et la justice du seigneur au temps de la féodalité, coutume généralement ignorée aujourd'hui

et que l'auteur traite avec compétence. Il nous montre comment un simple village était administré avant la fin de l'ancien régime.

Archæologische Zeitung, journal archéologique, publié à Berlin, par M. Ed. Gerhardt, l'un des directeurs de l'Institut de correspondance archéologique de Rome.

Les numéros 82, 83 et 84, complétant la VIIe année (1855) de cet important recueil, viennent de paraître. Nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs les titres des articles qui y ont trouvé place dans le cours de cette année.

Du monument des Harpyes à Xanthus, par M. E. Curtius.

Du Bacchus crétois, par M. Preller.

Talos fils de Cres, par M. Panofka.

Kora endormie, par M. E. Gerhardt.

Explication des sculptures de la frise du Parthénon, par M. Petersen.

Inscription grecque en l'honneur de Cassandre, par M. E. Curtius.

Explication d'un passage de Pausanias. — Du rideau du temple de Jupiter à Olympie, par M. Ruhl.

Thersites, par M. Friederichs.

Sur un vase du cabinet de Vienne représentant une scène comique, par MM. Otto Jahn et Fred. Wieseler.

Inscriptions de l'île de Crète, par M. Papasliotis.

Sur l'Erechtheion, par MM. Petersen et Bœtticher.

Pélops et Hippodamie, par M. Friederichs.

Pélops et Œnomaüs, représentés sur des sarcophages, par le même et par M. E. Gerhardt.

Aïdoneus et Heraclès, par M. Panofka.

Rhesus et Arganthone, par le même.

Demeter Mysia, par M. Osann.

Inscriptions grecques, par M. Keil.

Nouvelles recherches sur la division de l'année des anciens Égyptiens, suivies d'un mémoire sur les observations planétaires consignées dans quatre tablettes égyptiennes en écriture démotique, par M. Henri Brugsch. Berlin, 1856, in-8 de 64 pages et 4 planches lithographiées.

LETTRE

A M. C. J. TORNBERG

SUR

QUELQUES MONNAIES DES DYNASTIES ALIDES.

Monsieur,

Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser dans un des derniers numéros de cette *Revue*, une lettre fort intéressante sur un dirhem appartenant au Musée royal de Stockholm, resté inexpliqué jusqu'à ce jour, mais qui, grâce à de nouvelles études historiques, vient d'être rapporté par vous à la catégorie des monnaies alides; celles-ci sont pour la plupart d'une rareté extrême, et votre dirhem est d'une importance d'autant plus grande qu'il confirme par un monument monétaire incontestable l'existence de deux branches alides ayant simultanément régné au IIIe siècle de l'hégyre : savoir, celle des *Alides du Taberistan*, dont Fraehn a le premier fait connaître quelques monnaies, et celle des *Alides du Ghilan*, dont nous devons la connaissance à vos savantes recherches. Après avoir donné une description plus complète de cette remarquable pièce, qui avait été placée provisoirement par vous à la suite des Abbassides (1), vous développez les preuves historiques de cette nouvelle attribution, et vous terminez votre remarquable travail en exprimant l'espoir que de nouvelles découvertes viendront combler petit à petit les lacunes qui existent encore dans les documents relatifs à cette race. En effet, les descendants d'Aly mirent plus d'une fois en danger le trône des khalifes par leur courageuse persévérance à lutter contre une domination qu'ils ne cessèrent jamais de considérer comme une usurpation impie; cette persévérance permit à plusieurs de leurs chefs d'arracher à l'empire des provinces entières sur lesquelles ils exercèrent pendant plusieurs siècles un pou-

(1) *Catalogue descriptif des monnaies koufiques du Musée royal de Stockholm.*

voir absolu, comme ce fut le cas pour les Fatimites d'Égypte et pour les successeurs des Alides du Taberistan dans le Yemen. Quant aux monnaies de cette race, appartenant au Taberistan et au Ghilan, leur émission fut de trop courte durée, et ces provinces étaient trop écartées des grandes voies commerciales pour qu'on puisse espérer d'en rencontrer souvent dans les enfouissements monétaires des bords de la Baltique; il en est de même d'autres monnaies du même genre qui se rattachent à cette race, et dont jusqu'à présent nous ne connaissons l'existence que parce qu'elles figurent dans la liste des dynasties de Fraehn (1), sous le nom d'*Ibn Tabataba*, existence confirmée par les récits des historiens qui sont entrés dans quelques détails sur les circonstances qui accompagnèrent leur émission; je me bornerai à rappeler ici les plus essentielles.

La dernière année du IIe siècle de l'hégyre fut particulièrement remarquable par un soulèvement général de l'Éraque contre le khalife El-Mamoun ; les Alides mirent à profit le mécontentement des habitants de cette contrée, qui avaient soutenu la cause d'El-Amin, et qui, après avoir partagé sa défaite, voyaient avec impatience le gouvernement de leur province confié à des mains étrangères. *Mohammed*, fils d'*Ibrahim Tabataba*, de la branche d'*Hassan*, secondé par *Abou-Sariya*, prit les armes en 199, parvint à s'emparer de Koufa, et s'y fit proclamer souverain; mais sa domination fut de courte durée; un mois ne s'était pas écoulé qu'il périssait empoisonné par les ordres secrets d'*Abou-Sariya*, dont l'ambition n'était point satisfaite, et qui, n'osant pas prétendre ostensiblement au pouvoir souverain, voulait du moins en exercer toutes les prérogatives, en plaçant sur le trône un enfant dont il serait le tuteur et le maître; c'est ainsi que *Mohammed*, fils de *Mohammed*, de la branche de *Houssein*, succéda à l'infortuné *Ibn Tabataba*. Cependant *Abou-Sariya*, continuant le cours de ses conquêtes aux dépens d'El-Mamoun, ajoutait Waseth aux possessions de *Mohammed*, et proclamait l'indépendance de l'Éraque; encouragé par de nouvelles victoires, il fit frapper des monnaies alides dont le type différait essentiellement de celles des Abbassides. Les historiens arabes ont pris soin de mentionner ce fait, et de citer la nouvelle légende qui vint remplacer la mission prophétique; la découverte faite par Fraehn d'un dirhem frappé à Koufa, en 199,

(1) Ch. M. Fraehn, *Quinque centuriæ numorum anecdotorum*, etc. Petropoli, 1838, p. 7.

est venue confirmer ces détails ; mais son attribution à *Mohammed Ibn Tabataba* n'étant pas en harmonie avec le récit des faits tels qu'ils se trouvent relatés dans l'excellente *Histoire des khalifes*, par M. Weil, récit d'après lequel cette monnaie devrait avoir été émise sous *Mohammed* fils de *Mohammed*, j'ai pris la liberté de m'adresser à ce savant historien pour savoir si cette assertion était empruntée aux sources originales; son obligeante réponse est venue confirmer cette supposition ; le récit d'*Ibn Djouzy* est positif ; M. Weil observe en outre, avec beaucoup de justesse, que le malheureux fils d'Ibrahim fut pendant trop peu de temps au pouvoir pour avoir pu faire frapper monnaie en son nom; celle que lui attribue Fraehn aurait dû être émise dans le court intervalle des quinze ou vingt jours qui précédèrent sa mort, chose sinon impossible, du moins très-peu probable. Il est plus logique et plus naturel de s'en tenir, avec M. Weil, à la version d'*Ibn Djouzy*, et comme *Ibn Tabataba* n'appartenait pas à la même branche que son successeur (1), il n'est pas convenable de donner ce nom à la dynastie entière, qu'on pourrait désigner peut-être préférablement sous celui d'*Alides de l'Éraque ;* il ne resterait plus à découvrir que des monuments monétaires appartenant aux *Alides du Yemen.*

Possesseur d'un exemplaire fragmenté du dirhem frappé à Koufa, qui a passé de la nouvelle collection de Sprewitz dans la mienne, j'ai fait pendant longtemps d'inutiles recherches pour retrouver l'ouvrage ou le mémoire dans lequel l'illustre Fraehn pouvait en avoir donné la description ; ces vains efforts m'ont conduit à supposer que la médaille était encore inédite, et que, si même elle avait été publiée quelque part, d'autres numismatistes pourraient se trouver dans le même embarras que moi, et ne seraient point fâchés de rencontrer ici quelques détails de plus sur ce rare et précieux dirhem. Mais, avant de passer outre, j'ai voulu recourir aux lumières du digne et savant successeur de Fraehn, M. le conseiller d'État actuel de Dorn, dont j'ai plus d'une fois déjà éprouvé l'infatigable obligeance, et qui n'a pas tardé à compléter les détails que je tenais de M. Weil. Vous savez, Monsieur, que la rédaction et la publication des travaux inédits de Fraehn sont confiées à ses soins; il a bien voulu les consulter et me transmettre la note suivante, que je suis heureux de pouvoir utiliser ici :

« Fraehn, m'écrit M. de Dorn, a eu entre les mains trois mon-

(1) Consultez les tables généalogiques de ces deux personnages dans l'*Histoire de M. Weil*, où elles sont consignées dans une note du t. II, p. 206.

naies des *Benou Tabataba :* une qui appartient au Musée de l'université de Karkoff, et qui provient de la première collection Sprewitz, acquise par le gouvernement impérial pour cet établissement scientifique ; la seconde est la propriété du ci-devant gouverneur général du Caucase, le général Golowin ; la troisième (*dimidius*) se trouvait dans la seconde collection Sprewitz, et j'ignore où elle a passé. Mais dans les *Collectanea Nova* de M. Fraehn, je trouve une histoire assez étendue des *Benou Tabataba* et la description de la monnaie frappée sous eux. Les trois exemplaires susmentionnés sont identiques ; j'ai fait pour vous une copie des remarques de ce savant, et comme la publication des manuscrits est momentanément suspendue, je vous autorise à utiliser pour votre travail ce que bon vous semblera de la note suivante, en ayant soin d'en indiquer la provenance. » Je profite avec joie et reconnaissance de cette permission pour compléter ce qui précède par la publication d'un document aussi précieux.

(*Nova supplementa*, p. 447, Museum Sprewitz.)

A. I. Notab. *cusus* بالكوفة سنة تسع وتسعين ومية *in el-Kufa anno* 199 (814-15).

A. II. الله || رسول || محمد *supra :* فاطمى *infra :* لاصفر

M. (1) ان الله يحب الذين يقاتلون فى سبيله صفا كانهم بنيان مرصوص Kor. 61, 4.

« Numum hunc præ ceteris observandum esse censeo. Nimirum « in ipsum illum annum incidit, quo Alidæ sub Ibn Tabataba (Mu- « hammed Ibn Ibrahim) et Abou-Seraja (es-Sery ben Mansur) *Kufæ* « caput denuo tollere et ad sacramentum viro dignissimo ex familia « Muhammedis الرضى من آل محمد portandum incitare cœperunt ; « vide *Elmacin*, p. 131, sq. *Abulfedæ annal.*, II, p. 106, et not. 154. « Igitur, licet bina illa vocabula quæ in superiori et ima A. II, cer- « nuntur, sintne nomina an formula aliqua exclamationis vel pro- « vocationis, dubium mihi sit ; id tamen vix dubitandum est, esse « hunc numum ab Alidarum secta profectum, ideoque unicum, « quod huc usque innotuit, monumentum numarium *Tabatabaida-* « *rum* dynastiæ, quam etsi plerisque annalium Muhammedanorum « auctoribus non memoratam, Sojuty quidem in Chronico suo apud « Abul-Abbasum Damascenum et Hadji Chalfa in Tabul. Chron. ab « anno 199, usque ad annum 344, et quod excurrit, in Kufa et

(1) *Certes! Dieu aime ceux qui combattent pour ses voies, disposés en solides remparts.*

« Arabia Felici stetisse volunt, quanquam sunt quæ de hujus dicti « veritate scrupulum injiciant. »

Les Alides fondaient leurs prétentions à la succession au trône des khalifes, sur leur descendance de Fatime, fille de Mahomet; il est à présumer que l'emploi du mot فاطمى dans le champ du revers se rattache à la même idée qui fit prendre un peu plus tard la qualification de Fatimites aux membres de la puissante dynastie égyptienne sur laquelle je serai appelé à revenir bientôt.

C'est ici la place de vous entretenir d'un dinar postérieur d'une année au dirhem qui vient de nous occuper, et qui par son origine, ainsi que par la nouvelle formule d'invocation qu'il présente, paraît digne d'attirer l'attention, comme pouvant jusqu'à un certain point se rattacher à l'histoire monétaire des Alides; en voici la description :

A l'avers, la légende présente, comme d'ordinaire, la mission prophétique, jusqu'au mot لله, mais dans le champ, au-dessous du symbole, on voit figurer pour la première fois, si je ne me trompe, le nom de la province de l'Éraque العراق.

Au revers, dans le champ, seconde partie du symbole; en haut لله, en bas ذو الرياستين, *possesseur des deux commandements*, titre de Faszl, vizir de Mamoun.

La légende marginale est :

بسم الله الرحمن الرحيم ضرب هذا الدينار سنة مايتين

Au nom de Dieu le clément, le miséricordieux, ce dinar a été frappé l'an deux cents (1).

Je ne connais aucune autre monnaie appartenant aux premiers khalifes abbassides, et en particulier au règne de Mamoun, dans laquelle se retrouve cette formule d'invocation, la plus solennelle de toutes celles qu'employèrent les Musulmans, et qui est censée partir de la bouche de Dieu même, ou tout au moins de l'un de ses anges (2); tandis qu'elle est très-fréquente sur les monnaies chiites, en particulier sur celles des Fatimites d'Égypte. Si la présence du titre du vizir n'était pas en opposition avec l'idée que les partisans

(1) Un second exemplaire de ce dinar existe dans la belle collection grand-ducale de Iéna; il diffère du nôtre par l'absence du mot العراق.

(2) Voy. Reinaud, *Description des monuments arabes*, etc., du cabinet du duc de Blacas, t. II, p. 9.

de Mohammed eussent pu reconnaître Faszl comme leur véritable gouverneur, je n'aurais pas hésité à attribuer ce curieux dinar au règne du jeune pupille d'*Abou-Sariya*, car, dans le courant de l'année 200, une grande partie de l'Éraque demeura au pouvoir des révoltés, et à cette époque les khalifes abbassides n'avaient point encore songé, comme nous venons de l'observer plus haut, à transporter sur leurs monnaies la célèbre formule : *Au nom de Dieu clément, miséricordieux*, qu'ils employaient en tête de leurs lettres et de leurs édits (1). Pourquoi cette exception unique sur une pièce frappée dans l'Éraque? Aurait-elle été émise par l'ordre du vizir avec une arrière pensée de ménager les Alides et de gagner leur faveur, dans le cas où ils triompheraient? ou bien un calcul inverse aurait-il préoccupé *Abou-Sariya* en vue de se rendre Faszl favorable en ménageant son amour-propre? Quoi qu'il en soit, il est difficile, à qui connaît la persistance avec laquelle certaines formules monétaires se sont maintenues pendant des siècles et n'ont été changées que par des prétendants, de voir un simple fait accidentel dans la modification qui nous occupe; mais, sans oser porter plus loin mes suppositions, je m'en remets, Monsieur, à vos lumières pour savoir jusqu'à quel point il est permis de s'y arrêter.

J'ai pris la liberté de vous consulter sur un autre problème numismatique se rattachant aussi à l'histoire monétaire des Alides, et que j'ai rencontré sur une monnaie en argent de l'un des derniers princes de la dynastie fatimite d'Égypte : la pièce dont il s'agit offre un nouveau nom qui n'existe nullement dans la liste de ces souverains à l'époque où elle fut émise, et comme son état de conservation ne laisse aucun doute sur la lecture des légendes, que le nom et l'année se trouvent placés du même côté de la médaille et ne permettent pas de supposer l'emploi de deux coins différents, je me suis trouvé arrêté par une difficulté trop au-dessus de mes forces pour ne pas avoir désiré m'éclairer de vos lumières, persuadé que vos profondes connaissances sur l'histoire des dynasties africaines vous conduiraient aisément à la solution de cette difficulté; mais il convient de faire précéder la discussion de ce point, de la description du curieux dirhem que je dois à l'amitié de M. Penon, de Marseille.

Chaque face est composée d'une petite inscription centrale en

(1) En particulier les dinars de Mamoun décrits par Fraehn, pour les années 199 et 204, ne portent que la formule ordinaire : *Au nom de Dieu*; il en est de même pour celui de l'an 206, que j'ai dans ma collection.

deux lignes, entourée d'un cercle et de deux légendes concentriques.

A l'avers, au centre : الامام *l'Imam.*

محمد *Mohammed.*

Légende intérieure : ابو القاسم المنتصر بامر الله امير المومنين

Abou-l-Casem el-Montaser biamr-Illah émir des fidèles.

Légende extérieure : بسم الله ضرب هذا الدرهم بمصر سنة خمس وعشرين وخمسماية

Au nom de Dieu, ce dirhem a été frappé à Misr, l'an cinq cent vingt-cinq.

Au revers, au centre : الله *Dieu.*

الصمد l'*Éternel.*

Légende intérieure : le symbole chiite complet.

Légende extérieure : la mission prophétique. Sura, IX, 33.

En 525, *Hafedh leddin-Illah* était depuis une année souverain désigné de l'Égypte. Le prénom d'*Abou-l-Casem* se retrouve bien dans la série des princes fatimites, mais à une tout autre époque. Le plus ancien, mort en 334, portait aussi le nom de *Mohammed*; le second, mort en 495, s'appelait *Ahmed;* ni l'un ni l'autre de ces deux personnages ne peuvent appartenir à notre pièce, qui paraît avoir été émise par un compétiteur d'*Hafedh*. Cette supposition n'est d'ailleurs pas absolument incompatible avec les données de l'histoire : en effet, nous lisons dans Aboulfeda qu'à la mort d'*Amer-beakam-Illah* on se borna à la désignation provisoire de son successeur, dans la personne d'*Hafedh*, pour le cas où l'enfant posthume qui devait naître d'*Amer* n'appartiendrait pas au sexe masculin; l'historien ajoute que pendant les deux premières années de son règne, *Hafedh* fut complétement sous la dépendance de son vizir, *Abou Aly Ahmed*, qui le tenait étroitement renfermé dans l'enceinte du palais, afin d'user sans contrôle de toutes les prérogatives d'un pouvoir dont il abusa. Parmi les suppositions que cet état de choses conduit à imaginer, il en est une qui aurait quelque analogie avec ce qui se passa après la mort du fondateur de la dynastie idrisside; on pourrait croire que les principaux chefs de l'État, dans la prévision de la naissance d'un prince, firent préparer pour cette éventualité une monnaie sous le nom d'*Abou-l-Casem Mohammed*, nom qu'ils imposèrent d'avance au futur souverain. Il serait plus naturel, sans doute, de recourir à la première supposition

dont j'ai parlé, celle d'un compétiteur; mais le silence absolu des historiens que j'ai pu consulter ne me permettant pas d'insister sur ce point, l'espoir bien fondé d'obtenir quelques renseignements de plus m'a déterminé à faire auprès de vous la démarche qui m'a valu une intéressante réponse, dont je prends la liberté de transcrire ici tout ce qui se rattache au sujet qui nous occupe.

« A la première inspection de votre empreinte, j'ai cru y lire l'année 565; c'était une époque où Salah eddin exerçait déjà un pouvoir souverain sur l'Égypte; mais on n'ignore pas qu'alors, et à plusieurs reprises, les Égyptiens firent d'inutiles efforts pour secouer le joug des Ayoubides. Si la lecture du mot ستين était incontestable, il faudrait de toute nécessité admettre l'existence d'un chef alide qui aurait momentanément occupé Misr et fait acte de souveraineté; mais l'histoire est complétement muette sur un pareil événement, qui n'aurait pas pu échapper aux recherches des annalistes. D'ailleurs l'examen attentif des lignes qui constituent le nombre décimal permet de lire عشرين, sans interprétation forcée. Un fait remarquable parle en mon sens en faveur de la date que vous avez lue : c'est que le père du faible *Hafedh* portant précisément le nom d'*Abou-l-Casem Mohammed*, rien n'empêche d'admettre, jusqu'à preuve du contraire, qu'il vivait encore à l'époque de l'avénement de son fils, et qu'il n'ait pu se considérer comme ayant le plus de droits à la succession éventuelle; soutenu par quelques partisans, il aurait été jusqu'à faire frapper monnaie en son nom, et alors on peut aussi lire sur votre pièce *el-Montaser biamr-Illah* pour le surnom qu'il aurait adopté. Mais ici les sources historiques me font défaut, le texte d'*Ibn-el-Atir*, que je possède, ne commence qu'à l'année 527, et *Aboul-Mehasin*, le plus fidèle et le plus circonstancié des historiens de l'Égypte, n'est pas encore publié pour cette époque, etc. (1) »

Quant à moi, Monsieur, malgré le silence des historiens sur le moment où mourut *Abou-l-Casem*, père d'*Hafedh*, je ne puis m'empêcher de donner la préférence à votre explication sur toute autre, et je ne mets guère en doute que de nouvelles recherches ne viennent la confirmer, car c'est de toutes la plus naturelle et la seule qui se base sur l'existence d'un personnage déjà connu.

Agréez, etc. FRÉD. SORET.

Genève, mars 1856.

(1) La figure de cette pièce se trouve fig. 12, pl. I, de la lettre à M. de Dorn, publiée dans la *Revue de la numismatique belge*, 1856, 1re livraison; la fig. 3, de la même planche donne la configuration du mot العراق.

RECHERCHES

HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES

SUR LES TERRAINS

DE LA PAROISSE SAINT-SULPICE

QUI ÉTAIENT ENCORE EN CULTURE AU XVIe SIÈCLE.

PREMIER ARTICLE.

Ce que nous appelons aujourd'hui le faubourg Saint-Germain représente deux des trois portions dont était formée la seigneurie de l'Abbaye, à Paris. La première de ces portions se composait de la censive comprise dans l'enceinte de Philippe Auguste; la seconde était la ville ou bourg de Saint-Germain proprement dit; et la troisième, les terres cultivées qui en dépendaient et formaient, réunies au bourg, le territoire de la paroisse Saint-Sulpice. C'est de cette dernière fraction du fief de l'Abbaye que nous ferons l'objet de ce mémoire. C'est celle qu'on a le moins étudiée, et qui est la moins connue conséquemment; c'est celle sur laquelle on a le plus dit d'erreurs, et qui présente le plus de difficultés à vaincre, pour être comprise et décrite avec exactitude.

Il existe, dans les archives de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, une pièce fort intéressante, qui semble avoir été inconnue de tout le monde, et de Jaillot lui-même, car il ne la cite jamais : c'est un arpentage, fait en 1529 par Jehan Lescuyer, arpenteur-juré du roi, des terres labourables de la paroisse Saint-Sulpice. Comme on le pense bien, aucun travail graphique n'y est annexé ; néanmoins, malgré son vague désespérant et ses continuelles et presque impénétrables obscurités, il a servi de base à nos recherches, que les publications faites jusqu'ici ont plutôt fourvoyées qu'aidées, ainsi qu'on le verra par les réfutations nombreuses que nous serons

obligé d'entreprendre. Isolé, du reste, il serait à peu près inintelligible; mais comme un certain nombre de censiers, d'inventaires et de registres d'ensaisinement contemporains, provenant du même fond, ont été conservés en même temps, et fournissent beaucoup de renseignements propres à l'élucider, nous sommes parvenu à le comprendre d'une manière satisfaisante dans son ensemble, et même dans la plupart de ses grands détails. Mais, qu'on veuille bien nous pardonner de le faire remarquer, ç'a été là un travail infiniment plus laborieux qu'on ne serait tenté de le croire; il est plus facile, effectivement, de restituer les maisons d'une rue, que les territoires divers d'une campagne : les maisons ne changent guère; elles se subdivisent, se réunissent ou subissent des retranchements d'alignement, mais elles offrent, dans presque tous les cas, des points précis sur lesquels on peut se repérer; et, d'ailleurs, les enseignes leur donnaient une sorte d'individualité qui empêche de les confondre; les propriétés rurales ne se distinguaient les unes des autres que par leur superficie, sans cesse augmentée ou diminuée, et par les noms de leurs propriétaires, qui changeaient non moins souvent. Le sol, bouleversé par les constructions modernes, n'en conserve aucune trace, et tout ce qui reste de l'ancienne configuration du terrain, ce ne sont que les grandes artères devenues des rues; encore ont-elles été redressées toutes, et il en est qui ont été supprimées, ou remplacées, dans quelques cas, par plusieurs voies nouvelles, dont il n'est pas toujours aisé de déterminer quelle est celle qui suit l'ancien parcours. Une autre cause d'embarras consiste dans la pluralité d'appellations appliquées à un chemin unique, soit dans ses diverses parties, soit dans sa totalité, comme la rue Saint-Dominique nous en offrira un exemple. L'identité des noms donnés à des chemins entièrement différents ne cause pas moins de perplexité, et l'on verra qu'il y avait jusqu'à quatre *Voies des vaches* dans l'espace compris entre l'Abbaye et les limites occidentales de son fief. Il faut encore mentionner, comme déroutant souvent dans les déductions à tirer, ce fait, dont il faut se garder de perdre le souvenir, que fréquemment, dans les titres, une pièce de terre est énoncée sise en un certain lieu, alors qu'elle ne fait pas partie de ce lieu, mais en est seulement voisine, et parfois séparée par un chemin, limite du territoire où, suivant le sens rigoureux de la formule employée, elle devrait être réellement.

Enfin, et c'est là le plus grand obstacle, les archives de Saint-Germain-des-Prés offrent une énorme lacune, depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'au milieu du XVIIe, de sorte qu'on ne peut relier

l'état ancien des choses à l'état actuel, et qu'il est impossible d'obtenir des éclaircissements sur la période même où la transformation s'est opérée. Tout le monde se l'explique, il n'y a pas d'efforts d'intelligence qui puissent, dans de semblables matières, entièrement suppléer à la pénurie des documents, et de là naît pour nous, qui avons à cœur de ne rien affirmer sans certitude, l'obligation de recourir trop souvent à des formules dubitatives.

L'arpentage de 1529 mentionnant exclusivement les terres en culture, donne la faculté de délimiter celles qui étaient bâties, et dont la réunion formait le bourg Saint-Germain : on voit ainsi qu'il était compris entre les murs de Paris, la rue de Vaugirard et la rue du Pot-de-Fer; comprenait les maisons du côté méridional de la rue du Four, et celles qui formaient les coins occidentaux du carrefour de la Croix-Rouge ; se bornait après, par une portion de la rue du Dragon, par une portion du bout de la rue des Saints-Pères, puis par les rues Taranne, Saint-Benoît, du Colombier, de Seine et de Bussy. En dehors de ce tracé, il pouvait se trouver et se trouvait effectivement quelques habitations, mais sans importance et isolées. Un peu plus tard, il s'éleva des maisons entre les rues de Seine et Mazarine, sur le côté septentrional de la rue du Colombier, et des deux côtés de la rue des Petits-Augustins; il s'en éleva aussi entre les rues Cassette, de Vaugirard et du Pot-de-Fer. A la fin du XVIe siècle, il y en avait déjà aux environs de la Croix-Rouge, à l'ouest, jusqu'à la rue de la Chaise; il y en avait, en outre, entre les rues des Rosiers et des Saints-Pères, et le long de cette dernière, en descendant à la Seine.

Pour procéder plus facilement à la description des diverses parties de la région étendue que nous allons étudier, nous imiterons la marche suivie dans l'arpentage, c'est-à-dire que nous diviserons le terrain en treize triages, chacun étant compris entre deux grandes voies. Les Prés-aux-Clercs, constituant un fief indépendant de l'Abbaye, ne sont pas mentionnés dans notre modèle; ils formeraient pour nous un triage supplémentaire, si nous n'en avions déjà fait, et dans ce même recueil, l'objet d'un travail spécial (1) qui servira de complément à celui-ci, tout en l'ayant précédé.

(1) Voyez *Revue archéologique* XIIe année, p. 381 et suiv. et la planche 267.

PREMIER TRIAGE.

« LE PREMIER TRIAGE COMMENÇANT A LA PORTE DE BUCY, TIRANT A LA RIVIÈRE JUSQUES A L'ISLE DES TREILLES. »

(Compris entre les murs de la Ville, la rue de Bussy, les Prés-aux-Clercs, l'extrémité de la rue de l'Université et la rivière.)

Rue de Bussy.—Elle continuait le chemin qui, traversant la terre de Laas, conduisait du Petit-Pont à l'Abbaye; elle doit être ainsi d'une origine fort ancienne. La fermeture répétée de la porte de Bussy au XIVe et au XVe siècle, paraît avoir transporté à la rue des Boucheries toute l'importance que la rue de Bussy aurait sans doute acquise autrement. Au commencement du XVIe siècle, ce n'était encore qu'un chemin qui menait à l'Abbaye, et plus souvent à la rivière et au Pré-aux-Clercs, par le moyen de la rue de Seine, avec laquelle il était fréquemment confondu; dans ce cas, la partie comprise à l'ouest de la rue de Seine était ordinairement considérée comme une rue particulière. Le censier de 1523 l'appelle « rue qui tend du pillory au Pré-aux-Clercs, » et un acte, de 1530, « rue de Bussy, tendant du pillory au Pré-aux-Clercs. »

La rue de Bussy est énoncée, dans une charte de 1254 : « *Vicus per quem exitur de porta Parisiensi quæ vocatur porta Sancti Germani;* » dans une autre, de 1259 : « *Vicus per quem itur ad Secanam;* » dans une troisième, de 1292 : « *Via publica per quam directe itur de Sancto Germano ad portam civitatis parisiensis, quæ vocatur porta Sancti Germani.* » Plus tard, on l'a nommée : « Rue allant de l'Abbaye à la vielle porte de Bussy, au Pré-aux-Clercs » (1470); « chemin devant la porte de Bussy » (1498, 1531); « chemin qui vient de la porte Saint-Germain à la rivière » (1529); « chemin par lequel on va de Paris au Pré-aux-Clercs » (1531); « chemin qui tend de Paris à la rivière de Seyne » (1531); « rue de la porte de Bussy » (1522); et enfin « rue de Bussy, » dès 1528, par corruption « de Buxy, » dans un titre de 1535.

Rue Mazarine. — Cette rue, dont le nom est emprunté au collége des Quatre-Nations, bâti par Mazarin, n'a commencé à se garnir de constructions qu'après l'an 1530. Auparavant, c'était un simple chemin longeant les fossés de la ville et borné, vers l'ouest, par des champs en culture; pour le désigner, on se servait ordinairement de cette formule : « Chemin sur les fossés, » commune à tous ceux qui avaient une situation semblable; mais, dès 1547, nous

trouvons aussi en usage l'appellation de « rue aux Buttes. » Les buttes dont il s'agit ici servaient aux archers pour s'exercer à tirer l'arc ; il faut se garder de les confondre avec le jardin des Archers, qui était situé le long du mur d'enceinte, à l'intérieur de la Ville. Les buttes étaient, au contraire, sur le bord des fossés, entre ces fossés et le chemin, ce que prouve le passage suivant du censier de 1531 : « Maison. . . . près les buttes où tirent les archers. . . . aboutissant d'un bout sur la rue de Seine, et d'autre sur les fosséz de la Ville, le chemin et les buttes entre deux. » Ces buttes provenaient, suivant Jaillot, des décombres amoncelés de tuileries voisines. Nous n'en avons pas trouvé d'indication avant 1523 ; il en existait encore une, au moins, en 1580.

Jaillot dit que le retour d'équerre formé par l'extrémité septentrionale de la rue Mazarine est appelé rue Traversière, dans une déclaration au terrier du roi, de 1540, relative à une maison située dans la censive du président Lemaître. Sans croire qu'une propriété sise en cet endroit pût être dans une autre censive que celle de l'Abbaye, nous voyons qu'effectivement, en 1538, le 25 septembre, un échange eut lieu entre les moines et un nommé Gilles Le Maître, qui céda aux premiers une portion de sa terre, pour y faire une rue allant à la rivière. Cette rue doit être le retour d'équerre en question. Il est certain qu'il n'existait pas encore en 1529 : l'arpentage et les titres de l'Hôtel-Dieu prouvent que les 7 arpents que cet hôpital avait entre les rues Mazarine et de Seine, n'étaient coupés par aucune voie, mais s'étendaient sans interruption jusqu'au bord de la Seine.

Rue de Seine. — La principale destination de cette rue, probablement fort ancienne, était de conduire, soit de Paris, soit de l'Abbaye, au Pré-aux-Clercs, au bord de la rivière, et au port qui s'y trouvait. On la voit donc énoncée : « Chemin par lequel on va de ladicte abbaye à icelle rivière » (1449) ; « chemin allant au Pré-aux-Clercs et à la rivière » (1510) ; « chemin qui va de Saint-Germain à la rivière » (1529) ; « chemin qui tend de ladicte rue (de Bussy) aux Prés-aux-Clercs » (1522) ; « chemyn de la rivière » (1528) ; « chemin du port » (1529) ; « chemin du Port-aux-Passeurs » (1530). Dans un titre de 1521, elle est appelée : « Rue de Seyne, nouvellement ainsi nommée. » Il y avait déjà, pourtant, plus de trente ans que cette appellation était usitée, car nous l'avons rencontrée dans un acte de 1489.

Dans les temps anciens, la rue de Seine n'était souvent pas distinguée de la rue de Bussy, qui y conduisait ; confondue avec cette

dernière et même avec le chemin sur les fossés devenu la rue de l'Ancienne-Comédie, elle est appelée : « Chemin qui va de la porte Saint-Michel à la rivière, » dans un passage du censier de 1531, relatif à 5 arpents situés devant l'hôtel de Nesle (1).

La rue de Seine n'a été pavée qu'en 1545, à la suite de deux arrêts rendus sur la réquisition de l'abbé de Saint-Germain. En 1541, elle avait encore si peu l'aspect d'une rue véritable, qu'on ne la considérait que comme commencée; dans le censier de cette année, elle est énoncée : « Rue encommancée à faire, par laquelle on va de la porte Saint-Germain sur la rivière de Seine. »

Rue du Colombier. — Cette rue a remplacé un chemin qui longeait les fossés de l'Abbaye et les séparait du petit Pré-aux-Clercs. L'alignement, comme rue, en fut donné par le bailli de Saint-Germain, le 4 octobre 1585. Le lendemain, il ordonna qu'on mettrait, à chaque extrémité, des portes dont la fermeture aurait lieu la nuit. Nous ne savons si ces portes ont jamais existé réellement.

Jaillot semble croire que la rue actuelle occupe une partie de l'emplacement du fossé : il n'en est rien; car les maisons du côté méridional, anciennement adossées au mur du monastère, ont exactement une profondeur égale à la largeur du fossé (elle était de 10 toises environ, comme au sud), et leur façade doit reposer sur le mur même dont fut clos le fossé, au XVIe siècle (2). De l'autre côté, des constructions durent être élevées peu après l'accensement du petit Pré-aux-Clercs, en 1540. C'est là que se trouvait une maison qui, dans un bail de 1553, est dite située « devant le colombier de l'Abbaye, » lequel a donné son nom à la rue, et était formé par la tourelle en encorbellement, placée sur l'angle nord-est du mur d'enceinte de l'Abbaye. Cette tourelle était située un peu au delà de la rue Furstemberg, comme nous l'avons indiqué sur la planche annexée à notre mémoire sur le Pré-aux-Clercs, auquel nous renverrons souvent. Un nouveau document graphique, que nous avons très-récemment recueilli, tout en confirmant la position que nous avons donnée à la tour du Colombier et à celle du sud-est, nous a fait voir que la courtine reliant ces deux tours n'était pas droite comme nous l'avons tracée, mais offrait une brisure à quinze toises cinq pieds au nord du palais abbatial. La raison de notre er-

(1) La prolongation de la rue de Seine au delà de la rue de Bussy, jusqu'à la rue de Tournon, ne date que du commencement de ce siècle.

(2) En 1585 ou 1586, une partie de ce fossé, de 33 toises 3 pieds et demi de longueur, sur la rue du Colombier, fut creusée plus avant, revêtue de maçonnerie et transformée en un vivier.

reur, c'est que le beau plan de 1653, qui a servi de base à notre restitution, est incomplet de ce côté, dont l'agencement était difficile à comprendre et n'était nullement élucidé par les titres.

La tourelle du Colombier était très-ancienne, et le colombier y était déjà établi en 1496. Cependant, toutes les mentions d'une rue du Colombier, antérieures au XVIe siècle que nous avons vues, se rapportent sûrement à la rue du Vieux-Colombier; quant à la rue du Colombier moderne, nous ne l'avons pas vue ainsi désignée antérieurement à 1587, d'où nous supposons qu'on ne lui a donné ce nom que postérieurement à son alignement. Jaillot dit qu'en 1585 on l'a appelée rue du Pré-aux-Clercs, et nous l'avons trouvée encore énoncée « ruelle qui va aux Prés-aux-Clercs, » en 1607. Elle est ordinairement désignée par la formule analogue : « Chemin à aller au Pré-aux-Clercs » (1545), dans les titres antérieurs à 1585.

Quai Malaquais, Port-aux-Passeurs. — Au lieu où est aujourd'hui le quai Malaquais, il y avait « ung chemin de charroy » qui longeait le bord de la rivière, et a été appelé « le chemin du port de la Tour de Nesle » (1530), « le chemin du port » (1529), et probablement aussi « le chemin de l'abreuvoir » (1543). Il était, à ce qu'il paraît, préservé des inondations par une levée (1) dont parle un titre de 15.., qu'un autre de 1515 nomme « le dodasne de la rivière de Seyne, » et que les religieux de l'Abbaye baillaient à cens pour y blanchir des toiles. On trouve également la mention d'un « quay » en 1530 et 1585, mais c'est à l'endroit de la tour de Nesle, dont le voisinage se nommait « le port de Nesle » (1491), « le port Saint-Germain » (1510) et « le heurt du Port aux Passeurs » (1530). Dans ces environs se trouvait un abreuvoir, en 1543.

L'appellation de Port ou Quai Malaquais, dont nous ignorons l'origine, n'a certainement pas été en usage avant la fin du XVIe siècle. Nous la trouvons pour la première fois en 1594, et écrite *Malaquet*; nous la retrouvons écrite Malaquais en 1599, et Malacquest en 1604.

Séjour de Nesle. — Le terrain compris entre le bord de la rivière, le petit Pré-aux-Clercs, la rue de Seine et le chemin de la Noue (rue des Petits-Augustins), s'appelait, au commencement du XVIe siècle, le Séjour de Nesle, parce que c'est là qu'avaient été situés les écuries et jardins auxquels on donnait ce nom. Primitivement, il y avait là deux maisons, un jardin et deux tuileries contenant 7 ar-

(1) En 1554, le parlement ordonna aux charretiers de ne plus porter de gravois au Pré-aux-Clercs, mais de déposer ceux dont ils avaient à se débarrasser, le long du quai de la rivière, pour empêcher ses débordements.

pents et demi de superficie. En 1385, le tout fut acheté 50 livres par le duc de Berry, qui voulait y établir les communs de l'hôtel de Nesle, alors en sa possession. Le Séjour de Nesle se composait de deux portions : l'une, de deux arpents, où se trouvaient les bâtiments ; l'autre, située derrière et dite de 7 arpents, avait été laissée en culture, et, en 1446, les grains en furent saisis par l'abbé de Saint-Germain, pour arrérages des cens dus au monastère. Il existait encore, à cette époque, quelques restes des constructions du Séjour, que les Anglais avaient en partie détruit en 1411.

La Saulmonière.—Au delà du chemin creux, tout le terrain limité au nord par la Seine et au midi par le Pré-aux-Clercs, et ce chemin, devenu dans la suite l'extrémité occidentale de la rue de l'Université, ne formait qu'un seul territoire, que les titres du XVIe siècle appellent *la Saulmonière*, et quelquefois *la Saulmonerie*, dénomination dont rien ne nous a révélé l'origine. La Saulmonière s'étendait jusqu'à l'île Maquerelle qui n'en faisait pas partie quoique, dans l'arpentage de 1529, elle soit dite « assise en ce lieu de la Saulmonerie. »

Charité, Sanitat. — Dans le vaste ensemble de la Saulmonière, on distinguait plusieurs parties : la première était l'espace compris entre le chemin de la Noue (rue des Petits-Augustins), et le chemin de Saint-Père (rue des Saints-Pères). Il s'y trouvait une pièce de 8 arpents 20 perches (1) appartenant à l'Hôtel-Dieu. Le 12 septembre 1515, on fit le mesurage d'un fossé de 29 perches de largeur qui avait été pratiqué dans le gravier de la rivière, et devait servir de limite à un nouvel hôpital qu'on se proposait de construire en cet endroit. Cet hôpital, dit *la Charité* dès son origine, et un peu plus tard aussi *le Sanitat* (1521), fut commencé, mais il ne fut point terminé et ne servit jamais à rien ; il en est fait mention dans beaucoup de titres. Le terrain où il était situé en avait pris le nom, et est indiqué, sur le plan de la Tapisserie, par les formules « la place où l'on vouloit faire l'Hostel-Dieu nouveau. » Un titre de 1613 prouve qu'on l'a aussi appelé « la prés (prairie) l'Hostel-Dieu. »

Rue des Saints-Pères. — Cette rue doit être celle qui est appelée, dans le livre de la Taille de 1292, « la rue neuve Saint-Père, » ce qui implique qu'elle n'existait pas depuis bien longtemps. Elle doit son nom à la chapelle Saint-Pierre, ordinairement dite Saint-Père qui y était située. Au XVIe siècle, ce n'était encore qu'un chemin qu'on trouve énoncé « chemin qui tend du Pré-aux-Clercs à l'église

(1) Les titres de l'Abbaye ne mentionnent jamais que 6 arpents.

Saint-Père, par lequel on va en procession » (1523), « grand chemin de Saint-Père » (1531), « chemin qui va de Saint-Pierre à la rivière » (1531), et « rue Saint-Pierre » (1535, 1443, etc.). Cette dernière expression a été corrompue au XVIIe siècle en celle des Saints-Pères, en usage aujourd'hui et que rien ne motive.

Anciennement, la partie de la rue comprise entre celles de Taranne et de Grenelle, quelquefois appelée également chemin ou rue Saint-Père (1535), était plus souvent considérée comme une rue distincte de la partie septentrionale; on la désignait par le nom de « chemin tendant de Saint-Père à la Vieille-Tuillerie » (située au carrefour de la Croix-Rouge) (1531), « petit chemin allant dudict Saint-Germain à Saint-Père » (1531), « chemin tendant de Saint-Père au chemin de la Justice (rue de Grenelle) » (1535), « petit chemin allant à Saint-Père » (1535), « chemin qui va du carrefour à Saint-Père » (1535). Dans un titre de 1531, on lit : « chemin du cimetière aux malades, » parce qu'au coin méridional que la rue forme avec celle de Taranne, était établi le cimetière des lépreux. (Voir 2e triage).

Jaillot affirme que la rue des Saints-Pères a été qualifiée de rue des Vaches; cette assertion est contraire à tout ce que nous avons vu, et nous pensons pouvoir affirmer qu'elle est entièrement erronée.

Escorcherie, Sablonnière. — Au delà du chemin de Saint-Père, il y avait deux arpents appartenant à l'Abbaye, et dont un quartier servait d'escorcherie, en 1529. De là, on appelait cette région l'Escorcherie, et, à peu près simultanément, la Sablonnière; mais ce dernier territoire, quelquefois énoncé « les terres du Gros-Sablon (1529) », se trouvait plus à l'ouest, et semble s'être étendu jusque vers l'extrémité du Pré-aux-Clercs; car, en 1510, un arpent de terre situé près du Pré-aux-Clercs aboutissait d'un bout sur la Sablonnière, et de l'autre sur cette « noue » du pré, dont nous avons précédemment déterminé l'emplacement. En outre, l'an 1547, un arpent, à la Saumonière, est dit aboutir « d'un bout sur l'ozeraye, et d'autre bout aux terres èsquelles on prent le Gros-Sablon. » L'ozeraye et la Saumonière ne se rapprochaient qu'au delà du Pré-aux-Clercs.

Le censier de 1510 indique quatre tuileries établies au Gros-Sablon. Il n'en est plus question dans celui de 1523.

Grenouillère. — Le lieu où se trouve le quai d'Orsay actuel s'appelait encore, sous Louis XV, la Grenouillère. Jaillot dit que c'est parce qu'il était bas et humide; mais nous ne croyons pas que ce

soit la raison. Nous voyons, en effet, sur divers plans manuscrits du XVIIe siècle, qu'il se trouvait entre les rues du Bac et Bellechasse, sur le chemin du bord de l'eau, une propriété ayant environ 90 toises de longueur sur 19 de largeur, au bout oriental, et 33 au bout occidental. C'est cette habitation qui se nommait la Grenouillère. On trouve, dès 1592, la mention d'un lieu ainsi énoncé, et, en 1622, celle de la maison appartenant au bailli de La Grenouillère. Cela prouve que le quai devait son nom à un individu et non point à sa situation.

L'extrémité du premier triage se composait d'un grand pré à l'Abbaye, dit, au XVIIe siècle, « le Pré-aux-Moines, » et ce lieu s'appelait aussi la Petite-Seine. (Voir la notice sur le Pré-aux-Clercs.)

ADOLPHE BERTY.

(*La suite prochainement.*)

LETTRE

DE M. LE CHEVALIER J. B. DE ROSSI,

MEMBRE DE LA COMMISSION DES CATACOMBES,
L'UN DES CONSERVATEURS DE LA BIBLIOTHÈQUE DU VATICAN,

A M***, VICAIRE GÉNÉRAL DU DIOCÈSE DE REIMS,

SUR LE MARTYR SAINT VENERIUS (1).

Monsieur le Vicaire général,

Vous possédez les restes précieux de saint Venerius (2), qui ont été retrouvés l'année dernière dans une des catacombes romaines, et vous voudriez, avec raison, connaître l'histoire de ce bienheureux martyr; vous voudriez savoir quelle fut sa condition, dans quel siècle il a vécu, quelles souffrances il a endurées pour la foi, quelles furent enfin les circonstances de la mort glorieuse qui a été sa couronne. Malheureusement, les anciens documents nous manquent; les actes des martyrs, recueillis avec tant de soin par les premiers fidèles, ont été en grande partie brûlés par les ordres de Dioclétien, ce grand persécuteur de l'Église, et ceux qui ont échappé aux flammes ont été détruits par le temps, qui, en les dispersant, les a soustraits à notre pieuse curiosité. Quelle multitude de martyrs d'ailleurs, à Rome particulièrement, ont été immolés par la fureur des païens, sans qu'on ait jamais pu recueillir les actes de leur passion, ni même enregistrer leurs noms! Pru-

(1) [Un heureux hasard a fait tomber entre nos mains une copie de cette lettre, véritable *traité élémentaire d'épigraphie chrétienne*, composé par le savant le plus compétent aujourd'hui sur cette partie si importante de l'archéologie. Nous avons cru servir les intérêts de la Religion, aussi bien que ceux de la science, en la communiquant au public. Nous nous sommes contentés d'y joindre quelques notes, bibliographiques pour la plupart, et que M. de Rossi lui-même n'aurait pas manqué, nous le pensons, d'ajouter à son travail, s'il l'avait destiné à l'impression. Ces notes sont toutes, comme celle-ci, enfermées entre des crochets.]

(2) [Les reliques et l'inscription de saint Venerius ont été données par le saint-père, à la cathédrale de Reims, où elles sont aujourd'hui déposées.]

dence, le poëte chrétien du IVe siècle, nous atteste que les cimetières romains contenaient les reliques d'un grand nombre de martyrs, dont les noms n'étaient connus que du Christ :

Innumeros cineres sanctorum Romula in urbe
Vidimus, o Christi Valeriane sacer!
Incisos tumulis titulos, et singula quæris
Nomina? Difficile est ut replicare queam,
Tantos justorum populos furor impius hausit,
Cum coleret patrios Troïa Roma deos.
Plurima litterulis signata sepulchra loquuntur,
Martyris aut nomen, aut epigramma aliquod.
Sunt et muta tamen, tacitas claudentia tumbas
Marmora, quæ solum significant numerum.
Quanta virum jaceant congestis corpora acervis,
Nosse licet, quorum nomina nulla legas.
Sexaginta illic, defossas mole sub una,
Relliquias memini me didicisse hominum,
Quorum solus habet comperta vocabula Christus (1).

Et ailleurs, dans l'hymne sur saint Laurent :

Vix fama nota est abditis
Quam plena Sanctis Roma sit,
Quam dives Urbanum solum
Sacris sepulchris floreat (2).

Différentes espèces de tombeaux des martyrs dans les catombes.

Nous retrouvons, en effet, encore aujourd'hui, dans nos catacombes, un grand nombre de ces tombeaux de martyrs, que nous reconnaissons d'ailleurs pour tels à des signes certains, mais dont les marbres sont muets : *muta tacitas claudentia tumbas marmora.* J'ai assisté moi-même, ces jours derniers, dans le cimetière de Saint-Laurent, à l'extraction de quatre corps de martyrs, qui étaient tous sans nom ; et non-seulement ces quatre tombeaux étaient sans inscription, mais, dans une grande partie du cimetière de Sainte-Cyriaque, que je visitai alors, je ne vis que trois ou quatre noms écrits sur la chaux, et quelques débris d'inscriptions épars çà et là sur le sol.

On découvre aussi des inscriptions qui nous indiquent seulement le nombre des martyrs ensevelis dans un même tombeau : *mar-*

(1) [*Aurelii Prudentii Clementis* περὶ στεφάνων *lib.*, Hymn. XI, *de passione S. Hippolyti.*]

(2) [*Ibid.*, Hymn. II, v. 541.]

mora quæ solum significant numerum. Je me contenterai de citer les deux suivantes, qui ont été trouvées au cimetière de Saint-Hermès :

MARCELLA ET CHRISTI MARTYRES
CCCCCL (1).

RVFFINVS ET CHRISTI MARTYRES
CL MARTYRES CHRISTI (2).

Enfin, on rencontre encore des tombeaux avec le nom du martyr et quelquefois avec son éloge, *martyris aut nomen*, *aut epigramma aliquod*; et alors on est heureux d'apprendre le nom de celui qui a versé son sang pour la foi. On serait sans doute bien plus heureux, si ce nom vénérable se retrouvait aussi dans quelques anciens *Actes des martyrs*, ou bien dans un *Martyrologe*, où l'on pût puiser quelque renseignement sur la vie et sur le triomphe du saint martyr. Malheureusement, cela n'est arrivé que très-rarement jusqu'ici, et l'on ne s'en étonnera pas, si l'on considère le grand nombre de ces documents qui, ainsi que je l'ai dit plus haut, ne sont point parvenus jusqu'à nous; si l'on considère combien de martyres ont eu lieu sans qu'on en ait recueilli les actes, et enfin, si l'on se rappelle que les premiers martyrs, enlevés aux catacombes par les papes des VIe, VIIe et VIIIe siècles, et recherchés par l'indiscrète dévotion des Lombards, ont été naturellement les plus connus et les plus vénérés.

Les anciens documents ne nous apprennent rien sur saint Venerius.

Saint Venerius est du nombre de ces martyrs, sur lesquels nous ne savons que ce que nous apprend leur tombeau. Plusieurs martyrologes, que j'ai consultés, ne contiennent pas même le nom de Venerius. On le trouve, il est vrai, deux fois dans le *martyrologe romain;* mais il y est donné à des saints qui n'ont aucun rapport avec le nôtre : car l'un est un ermite et l'autre un évêque de Milan, qui vivait au IVe siècle. Il faut donc nous enfoncer dans les épaisses

(1) Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri*, [p. 233, Aringhi, *Roma subterranea*, ed. Paris, t. II, p. 149; Mamachi, *Origin. christ.*, t. I, p. 460; Bianchini, *Hist. eccles.*, tab. I, sec. 1, n° 50; Ang. Mai, *Inscriptiones christianæ*, in *Script. vett. nova collect.*, t. V, p. 440, 1.]

(2) Boldetti, *Ibid.;* [Aringhi, t. II, p. 149; Mamachi, *Origin. christ.*, t. I, p. 460; Bianchini, *Hist. eccles.*, tab. I, sec. 1, n° 51; Ang. Mai, *Inscript. christ.*, p. 402, n° 2.]

ténèbres des catacombes, au risque de nous y égarer. C'est là, c'est au milieu de l'obscurité profonde qui règne dans ces vastes souterrains, que nous pouvons seulement espérer de trouver quelque lumière sur le sujet de nos recherches : le tombeau du saint, les circonstances de sa découverte, telles sont les seules sources où il nous soit possible de puiser des renseignements sur son histoire.

Observations sur le cimetière dans lequel a été déposé saint Venerius.

La première circonstance qui réclame notre attention est le cimetière dans lequel le martyr a été déposé ; la date de la fondation de ce cimetière peut, en effet, nous servir à déterminer, au moins négativement, l'époque où vécut saint Venerius. Suivant l'attestation qui vous a été donnée par monseigneur Sacriste (1), ce cimetière est celui de *Sainte-Priscille*. Mais il faut remarquer que l'on comprend aujourd'hui sous ce nom une grande partie des autres cimetières de la *Via Salaria*, qui, distincts dans l'origine, se sont depuis réunis les uns aux autres, et avec les immenses catacombes de Sainte-Priscille. J'ai été, en effet, informé, par des personnes dignes de foi, que dans ces dernières années, les fouilles de monseigneur Sacriste ont été précisément pratiquées dans le *cimetière de Saint-Hermès*, situé sur la *Via Salaria vecchia*. Cette catacombe porta aussi anciennement le nom de *cimetière des Saints Protus et Hyacinthe*, et plus communément celui de *cimetière de Sainte-Basilla*, ainsi qu'on peut le voir par le calendrier Buchérien (2), document qui remonte au IVe siècle. Saint Hermès, saint Protus, saint Hyacinthe et sainte Basilla, sont des martyrs qui ont été ensevelis dans ce cimetière, et c'est pour cela qu'ils lui ont donné leurs noms. Mais celui qui semble y avoir été déposé le premier, peut-être même avoir été la cause de son établissement, est saint Hermès. Or, suivant les actes du pape saint Alexandre et plusieurs martyrologes anciens, lesquels, il est vrai, ne sont à cet égard qu'un extrait de ces actes, ce saint, qui était préfet de Rome, fut converti par le pape saint Alexandre, et martyrisé sous le règne d'Adrien. Il faudrait donc faire remonter au commencement du IIe siècle de l'Église l'origine du cimetière dont il s'agit.

(1) [C'est le titre par lequel on désigne le prélat proposé à la sacristie du saint-père. La surveillance des catacombes et la direction des travaux qui y sont exécutés font partie des attributions de ce haut dignitaire de la cour pontificale.]

(2) [V kal. Sept., et II idus Sept., ap. Ang. Maï, *Inscript. christ.*, p. 56.]

Il est bien vrai que les actes du pape saint Alexandre ne sont pas regardés comme très-sûrs par tous les critiques. Ceux qui en soutiennent l'autorité, comme les Bollandistes, les croient de l'époque de Constantin ; les autres les regardent comme une œuvre du VIIIe siècle. Quoi qu'il en soit de cette question, et en admettant même qu'ils n'ont été écrits qu'au VIIIe siècle, on ne peut supposer qu'ils ne renferment que des assertions mensongères et absolument dénuées de fondement. Saint Hermès était célèbre à Rome dans les premiers siècles de l'Eglise ; dans le calendrier Buchérien, qui, nous l'avons vu, est un document du IVe siècle, sa fête est placée au nombre de celles que célébrait l'Église de Rome. On doit donc penser qu'il existait dans cette Église une tradition relative à son martyre, et il serait absurde de vouloir prétendre que l'auteur des actes dont il s'agit, fût-il du VIIIe siècle, loin de tenir compte de cette tradition, s'est attaché à la contredire de tout point. Tout ce que l'on peut supposer, c'est qu'il a pu exagérer quelques parties de son récit, y ajouter quelques circonstances, quelques détails. Quant au fond même de ce récit, il ne peut être révoqué en doute, et l'on peut croire en toute sûreté que saint Hermès vivait du temps du pape saint Alexandre, qu'il fut martyrisé sous le règne d'Adrien, et que, par conséquent, le cimetière, auquel il a donné son nom, existait dès le IIe siècle de notre ère.

Saint Protus, saint Hyacinthe et sainte Basilla appartiennent au IIIe siècle ; mais alors le cimetière dont il s'agit portait plus communément le nom de Sainte-Basilla, à cause de la célébrité de cette sainte, peut-être aussi à cause de l'accroissement qu'il reçut à cette époque, soit par la piété de la sainte, pendant sa vie, soit par les travaux des fidèles, qui, après son martyre, voulurent reposer dans le voisinage de ses reliques.

Ce que nous venons de dire du cimetière de Saint-Hermès nous donne lieu de croire que saint Venerius n'est pas plus ancien que le IIe siècle, et l'on peut même supposer, avec toute espèce de probabilité, qu'il souffrit le martyre dans l'une des affreuses persécutions du IIIe siècle, époque qui paraît avoir été celle de la plus grande célébrité de ce cimetière. En effet, ses reliques n'ont pas été retrouvées dans une des premières galeries de cette catacombe, mais dans une galerie fort reculée, et qui n'a pu être atteinte qu'après plus de trois siècles de fouilles. Il a donc été enterré quand le cimetière était déjà très-étendu, ou, en d'autres termes, quand il existait déjà depuis longtemps.

Pourquoi l'on retrouve dans les catacombes des galeries entièrement remplies de terre.

Une question se présente ici naturellement : Comment se fait-il que l'on retrouve encore dans les catacombes des galeries restées inconnues jusqu'ici ? C'est que ces galeries sont remplies de terre. Mais à qui doit-on attribuer ce travail, et quand a-t-il été exécuté ? Cette discussion peut ne pas être inutile à nos recherches sur l'époque où a vécu saint Venerius.

Il est certain que ces galeries ont été comblées dans l'antiquité ; mais à quelle époque et dans quel but, c'est ce qu'il est difficile d'établir d'une manière certaine. Suivant Buonarroti (1), les chrétiens se seraient livrés à ce travail pendant la persécution de Dioclétien, pour empêcher les persécuteurs, alors plus furieux que jamais, de profaner leurs cimetières et les tombeaux des martyrs ; et il part de là pour affirmer que tout ce qu'on retrouve dans ces galeries est antérieur à cette époque. Si cette opinion pouvait être admise dans toute sa rigueur, on aurait une limite inférieure pour l'époque où a pu vivre saint Venerius. Mais Boldetti, le grand observateur des cimetières, tout en approuvant l'opinion de Buonarroti et en la confirmant, nous assure qu'il y a eu encore une autre cause, plus naturelle, qui a déterminé les chrétiens à remplir de terre une grande partie de ces galeries, même dans les temps où l'Église était en paix. La nécessité d'étendre les cimetières en creusant de nouvelles rues souterraines, et en même temps la difficulté, et, pendant les persécutions, le danger qu'il y avait à transporter au dehors la terre provenant des nouvelles excavations, forcèrent les fossoyeurs à transporter cette terre dans les anciennes galeries, dont les tombeaux étaient remplis de cadavres. On a retrouvé, en effet, et l'on retrouve encore tous les jours de ces galeries entièrement remplies de terre, et qui appartiennent au IVe siècle et à des temps où l'Église était en paix. Mais Boldetti a aussi observé que l'entrée seule de quelques galeries avait été obstruée, et qu'à l'intérieur elles étaient parfaitement vides. C'est à celles-ci évidemment, et seulement à celles-ci, que l'on peut appliquer la conjecture de Buonarroti. Quoi qu'il en soit, on ne peut rien tirer de ces observations pour déterminer l'époque que nous cherchons ; mais elles prouvent du moins, d'une manière indubitable, l'authenticité du tombeau de saint Venerius et de tout ce qui lui appartient, puisqu'il était inaccessible dès les temps anciens.

(1) *Vetri antichi*, [pref., p. XII.]

Du tombeau de saint Venerius.

Ce tombeau est un *locus*, ou *loculus*, suivant l'expression adoptée par les anciens, creusé dans le tuf, et à peine suffisant pour contenir un cadavre. Cette économie était nécessaire dans les catacombes, pour empêcher les éboulements de la terre peu consistante. Il est fermé extérieurement par des briques et une plaque de marbre sur laquelle on lit une inscription. Le tout est relié avec la chaux; et cette même chaux rattache aussi à l'un des angles du tombeau une simple fiole de verre, laquelle est couverte, à l'intérieur, d'une croûte rougeâtre. Voilà les seuls monuments qui nous soient restés de saint Venerius; voilà l'unique source de renseignements que nous ayons sur sa vie et sur sa mort glorieuse. L'intérieur ne contenait que ses dépouilles mortelles. Dans quelques tombeaux on a retrouvé, à côté des restes du martyr, des instruments de supplice, des couteaux, des peignes de fer, des *piombarole;* Bosio a vu un martyr qui avait encore une hache enfoncée dans la tête. Quand ces circonstances se présentent, il est facile de comprendre quel genre de mort les martyrs ont souffert; mais elles se présentent bien rarement. Il arrive plus souvent que l'on peut faire des observations sur les restes du cadavre; on y distingue des traces de feu, des fractures violentes dans les ossements, etc. Boldetti dit avoir trouvé des corps de martyrs dont les pieds ou les mains avaient été coupés; les chrétiens avaient soin alors de déposer ces membres mutilés auprès de la tête, et de les envelopper dans des étoffes précieuses de soie et d'or. Quelquefois ils fichaient dans la chaux, à l'extérieur du tombeau, des médailles impériales qui pouvaient faire connaître l'époque du martyre, des pierres gravées ou d'autres objets précieux. Malheureusement, rien de tout cela n'a été observé dans la tombe de saint Venerius, et nous n'avons de lui que la fiole de sang et l'inscription de son tombeau.

Du vase de sang.

Ce vase est le seul témoignage que nous ayons de son martyre. L'inscription ne nous apprend rien à cet égard; mais le sang conservé dans ce vase est une preuve incontestable qu'il est mort glorieusement pour la foi. On demandera peut-être s'il est bien sûr que ces sortes de vases n'aient pu servir à d'autres usages qu'à conserver le sang des martyrs. Je répondrai que c'est une vérité qui n'a jamais été niée que par les protestants, et que Leibnitz lui-même,

quoique protestant, après avoir fait quelques expériences sur un de ces verres trouvé au cimetière de Saint-Calixte, cessa d'être de l'avis de ses coréligionnaires. Du reste, les savants les plus célèbres parmi les catholiques, même les savants français, Mabillon entre autres, ont toujours cru que ces verres, attachés à l'angle du tombeau qui correspond à la tête du cadavre, n'ont pu servir qu'à contenir du sang ; tous ont toujours rejeté l'opinion de ceux qui voulaient y voir des vases à parfums, des lacrymatoires, ou même des vases eucharistiques. Tout récemment encore le P. Secchi, dans la dissertation qu'il a publiée sur le martyr saint Sabinien, a, en suivant les traces de Boldetti et d'autres, établi jusqu'à l'évidence cette vérité, et M. Raoul Rochette, après avoir émis, dans ses *Mémoires sur les antiquités des catacombes*, une opinion différente, s'est, vous le savez mieux que moi, rétracté publiquement (1). Les preuves sur lesquelles nos auteurs appuient cette opinion sont tirées des anciens Pères, des Actes des martyrs, de l'histoire ecclésiastique et surtout de la continuelle pratique de l'Église. Il est certain, d'après le témoignage des saints Pères, que le sang des martyrs, conservé tantôt dans des vases, tantôt dans des éponges ou des linges, était déposé dans leur tombe comme un témoignage authentique de leur mort glorieuse. Et en effet, on a retrouvé de ces vases de sang dans les tombes de martyrs, d'ailleurs certains, comme, par exemple, dans celle de *Titus Flavius Clemens*, personnage consulaire illustré par le savant jésuite E. de Vitry, votre compatriote (2). Ainsi encore on a trouvé, dans le cimetière *Ostrianum*, l'inscription suivante, sur un tombeau distingué par le vase de sang, comme celui de saint Venerius (3) :

PRIMITIVS IN PACE QVI, POST
MVLTAS ANGVSTIAS

FORTISSIMVS MARTYR
ET VIXIT ANNIS P. M.
XXXVIII. CONIVG. SVO
PERDVLCISSIMO BENE MERENTI
FECIT

(1) [Par une lettre adressée au P. Secchi, le 6 août 1841, insérée dans les *Annali delle scienze religiose*, vol. XIII, p. 109-113, et dans l'*Univers* du 15 octobre 1841.]

(2) [*Tumulus T. Flavii Clementis, viri consularis et martyris, illustratus;* Urbino, 1727, in-4°; réimprimé avec des additions du P. Zaccaria, dans la *Racolta* de Calogerà, t. XXXIII, p. 251-342.]

(3) [Cette inscription a été publiée par Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 333; Reinesius, *Syntagma veterum inscriptionum*, p. 933, n° 150; Fleetwood, *Sylloge*,

On voit encore dans le cimetière de Saint-Calixte une inscription sur marbre ainsi conçue :

SANCTO MARTYRI MAXIMO.

C'est celle du tombeau de saint Maxime, qui a souffert avec saint Tiburce ; or, dans un manuscrit de la custode des reliques, que j'ai eu entre les mains ces jours derniers, j'ai vu qu'on a retrouvé près de cette inscription un vase de sang.

Mais des faits de ce genre je pourrais en citer des milliers. Plus remarquables encore sont les tombeaux qui ne présentent, à l'extérieur, que le vase de sang, comme signe de martyre, et qui renferment, à l'intérieur, des ossements portant encore des traces de tourments, ou des instruments de supplice. On a enfin trouvé, dans quelques-uns de ces vases, des éponges imprégnées de sang. Mais qu'est-il besoin d'accumuler toutes ces preuves, lorsque les anciens chrétiens ont pris eux-mêmes le soin de nous apprendre à quel usage ces vases étaient destinés? Bosio a publié la figure d'une de ces fioles (1), encore attachée à la tombe avec la chaux, et sur laquelle on lit ces mots :

SA SATVRNI

sur une autre on distingue les lettres SA, et sur une autre encore le mot SANG.

Inscription de saint Venerius.

J'arrive enfin à l'inscription, seul document qui puisse nous fournir quelque renseignement sur notre martyr ; elle est ainsi conçue (2) :

VENERIOPATRIVENEMERENETQVIVIXITANN
NISLXXIIMESISVIIDIISXXINPACEMVENERIVSFILI
VSCARISIMVSFECIT.

p. 460, n° 3; Muratori, p. 1927, 8; Mamachi, *Origin. christ.*, t. I, p. 462; Bianchini, *Hist. eccles.*, tab. I, sec. 1, n° 20, et t. I, p. II, p. 201, et Ang. Maï, *Inscript. christ.*, p. 400, n° 1.] Je l'ai reproduite d'après Aringhi. Elle a été récemment publiée d'une manière plus exacte, et expliquée dans une dissertation que je n'ai pas encore vue, et dans laquelle on dit que le nom du martyr est écrit PRIMITIVVS.

(1) [*Roma sotterranea*, liv. III, c. XXIII. Voy. aussi Aringhi, *Roma subterran.*, t. I, p. 497; Boldetti, *Osservazioni*, p. 187; Mamachi, *Origin. christ.*, t. I, p. 461, et M. Perret, *Catacombes de Rome*, t. IV, pl. XVIII, n° 7.]

(2) Voyez le *fac-simile*, en tête de la pl. 284, qui accompagne ce numéro, n° 1.

On doit la lire ainsi :

Venerio patri venemerenet (pour *benemerenti*), qui vixit annnis LXXII, mesis VII, diis XX, in pacem. Venerius filius carisimus fecit.

Voilà donc tout ce que nous savons de saint Venerius ; il avait un fils qui portait le même nom que lui ; il est mort à l'âge de soixante-douze ans, sept mois et vingt jours, et son épitaphe a été composée par son fils. Aucune note chronologique indiquant l'année de sa mort n'a été gravée sur la pierre ; on n'y a pas même fait connaître le jour de sa déposition ou de son enterrement, jour dont les premiers chrétiens aimaient tant à conserver et à perpétuer la mémoire, afin de pouvoir célébrer, par des prières et des invocations, ces anniversaires de douleur ou de triomphe.

Nous allons faire quelques observations sur la paléographie, l'orthographe et la langue de cette inscription. Les recherches que nous avons faites sur le lieu où le tombeau a été découvert, nous ont conduit à penser que ce tombeau n'est pas d'une époque antérieure au IIIe siècle. Le vase de sang dont il était accompagné prouve qu'il ne peut être postérieur au dernier des persécuteurs de l'Église, Julien l'Apostat (1) ; mais dans cette persécution, les martyrs n'ont pas été nombreux, et l'on pourrait supposer avec plus de probabilité que saint Venerius a été mis à mort dans une des persécutions du IIIe siècle, y compris celle de Dioclétien. Quoique nous ne nous dissimulions pas que les recherches que nous allons entreprendre ne conduisent presque jamais à des résultats précis et certains, nous serons heureux si elles viennent confirmer cette probabilité.

Paléographie de l'inscription.

Cette inscription est si mal écrite, que quelques personnes seront peut-être tentées de la regarder comme une œuvre des siècles les plus barbares. Mais il faut se rappeler que c'est une inscription chrétienne. On pourrait la croire du IIIe siècle alors même qu'elle serait païenne ; mais chrétienne, elle se trouve à l'abri de toutes les objections qu'on pourrait tirer, contre son antiquité, de la barbarie de ses caractères et de son style. On observe, en effet, dans plusieurs inscriptions chrétiennes des plus anciennes, et notamment

(1) On trouve, sans doute, dans les catacombes, des martyrs qui ont été immolés par les idolâtres ou les ariens, après la mort de Julien l'Apostat, comme *Sainte-Fortissima*, dont l'inscription a été expliquée dernièrement par Mgr Bartolini ; mais ce sont des exemples très-rares, et sur lesquels on ne peut pas s'appuyer.

dans toutes celles qui ferment des *loculi* distingués par le vase de sang, que les lettres sont très-mal formées, et la langue des plus barbares. C'est là un effet des affreuses circonstances où se trouvaient les chrétiens, circonstances qui ne leur permettaient de s'adresser ni à d'habiles lapicides, ni à de savants écrivains. Ordinairement, les lettres sont gravées sur la pierre avec un fer quelconque, comme dans notre inscription. Quelquefois on se contentait de les tracer avec une couleur rouge ou avec du charbon, comme la célèbre inscription de *sainte Philomène*. Cette inscription, dont nous avons cru devoir reproduire le *fac-simile* (1), est écrite avec du carmin, sur trois tablettes de terre cuite :

LVMENA PAXTE CVM FI.

On peut aussi remarquer, dans notre inscription, des *nexus* ou liaisons de lettres, notamment celui de la lettre E avec l'N et l'M, dans le mot VENEMERENET. Ces *nexus* furent d'un très-grand usage dans les siècles barbares; mais on en trouve aussi des exemples dans l'antiquité. Le P. Zaccaria cite, dans ses *Paralipomena ad T. Flavii Clementis titulum* (2), un grand nombre d'inscriptions anciennes présentant cette particularité. Il faut dire cependant qu'elle se rencontre rarement dans les inscriptions de cette nature, si ce n'est dans les inscriptions chrétiennes, où elle est assez commune. Du reste, l'inscription de saint Venerius semble avoir été tracée à la hâte, et de là vient non-seulement que nous y rencontrons le *nexus*, mais aussi que presque toutes les lettres y sont unies les unes aux autres, comme il arrive, quand on écrit très-vite. Le lapicide, qui semble avoir été le fils même du martyr, avait, en outre, oublié l'S finale de son propre nom, et il a été forcé, par le défaut d'espace, de la tracer au-dessus de la lettre V. Ces remarques paléographiques sur l'inscription peuvent nous faire supposer qu'elle a été gravée dans un moment de furieuse persécution ; mais ce n'est encore là qu'une conjecture.

(1) [Voyez ce *fac-simile* dans la planche 284, n° 2.] La première des trois tablettes, dont se compose cette inscription, n'est pas à sa place : au lieu de former le commencement, elle devait former la fin de l'inscription, qui doit se lire ainsi : *Pax tecum Filumena*. Cette transposition ne peut être attribuée qu'à l'ignorance des ouvriers chrétiens, qui ont fermé la tombe.

(2) [Dans la *Raccolta* de Calogerà, t. XXXIII, p. 343-434.]

Orthographe de l'inscription.

L'orthographe est correcte, excepté dans les mots *venemerenet*, *annnis* et *carisimus; mesis* et *diis* sont des fautes de langue plutôt que des fautes d'orthographe. Or, dans les mots *venemerenet*, *annnis* et *carisimus*, il n'y a rien dont on ne puisse citer des milliers d'exemples dans les inscriptions, surtout dans les inscriptions chrétiennes. La lettre V pour la lettre B est une chose si commune dans les inscriptions anciennes, qu'il est presque inutile d'en faire le sujet d'une observation ; *bixit* pour *vixit*, *bibas* et *vibas* pour *vivas; Bictoria*, *Benerius*, *Bitalis*, etc., pour *Victoria*, *Venerius*, *Vitalis ; se bibo*, *se bibus*, pour *se vivo*, *se vivus ; vene* pour *bene ; sivi* pour *sibi*, se rencontrent à chaque pas sur les marbres anciens, même sur ceux dont l'orthographe est correcte. Je citerai ici plusieurs exemples de cette particularité, non pour démontrer un fait évident, mais pour avoir l'occasion de mettre sous vos yeux quelques inscriptions chrétiennes fort belles et fort intéressantes. La première a été trouvée au cimetière de *Saint-Pontien ;* on y lit une acclamation assez commune sur les marbres des catacombes (1) :

SABINA
VIBAS
INDEO

La seconde a été trouvée au cimetière de *Sainte-Cyriaque*, et publiée par Boldetti (2); c'est un témoignage remarquable de l'empressement des premiers chrétiens à choisir le lieu de leur sépulture dans le voisinage des tombeaux des martyrs :

IN CRYPTA NOBA RETRO SAN
CTVS EMERVM SE VIVAS BALER
A ET SABINA ME RVM LOC
V BISONI AB APRONE ET A
BIATORE.

Elle doit se lire ainsi :

In crypta no[*v*]a, retro sanct[*o*]s, emeru[*nt*] se viv[*i*]s; [*V*]aler[*i*]a et Sabina [*e*]meru[*nt*] locu[*m*] biso[*mum*] (3) ab Aprone et a [*V*]iatore.

(1) [Perret, *Catacombes de Rome*, t. V, pl. XVIII, n° 24.]
(2) [*Osservazioni*, p. 53, 57, et par Muratori, p. 1840, 3.]
(3) *Locum bisomum*, un lieu pour deux corps.

Enfin, les deux suivantes sont des preuves frappantes de l'antiquité du culte et de l'invocation des saints :

IOVIANE VIBAS IN DEO ET
ROG.

Ioviane, vi[*v*]as in Deo, et rog[*a*].

PETRVS ET PANCARA BOTV PO
SVENT MARTVRE FELICITATI

Petrus et Pancara [*v*]otu[*m*] posue[*ru*]nt martyr[*i*] Felicitati.

La première a été trouvée au cimetière de Saint-Calixte, la seconde dans celui de Sainte-Cyriaque; toutes deux ont été publiées par Boldetti (1).

Mais ce ne sont là que des exemples de l'emploi du B pour le V, et c'est le contraire qui s'observe dans le mot *venemerenet* de notre inscription, comme dans le mot *sivi* de celle-ci :

TERENTIVS FOSOR
PRIMITIVE COIVGI
ET SIVI

Terentius fos[*s*]or, Primitive cojugi et fi[*b*]i (2).

Outre le changement du B en V, on remarque encore que le mot dont il s'agit est écrit *venemerenet* au lieu de *venemerenti*. Ce n'est là, non plus, qu'une faute provenant de l'ignorance ou de la précipitation de l'écrivain. Quant à l'emploi de ce mot *benemerenti* dans notre inscription, il n'a rien de particulier, puisqu'on le retrouve presque dans toutes les inscriptions funéraires, chrétiennes et païennes. On ne comprend donc pas comment le savant Mazocchi a pu dire, dans sa dissertation *de Hilari epitaphio*, que ce mot est caractéristique des inscriptions chrétiennes. Cependant, on peut admettre avec lui, et avec le P. Oderico (3), que les premiers chrétiens attachaient à

(1) *Osservazioni*, p. 418 et 431. La dernière a été publiée aussi par Muratori, p. 1925, 2; Oderico, *Sylloge vet. inscript.*, p. 268; Bianchini, *Hist. eccles.*, tab. I, sec. 2, n° 54, et Setelle, *Sull' importanza dei monum. che si trovano nei cemeteri*, p. 94.

(2) Cette inscription a été publiée par le P. Lupi, dans son célèbre livre *sur l'épitaphe de sainte Sévère*, [p. 124. Elle a été ensuite publiée de nouveau par Muratori, p. 1969, 3, et par Passionei, *Iscrizioni antiche*, p. 148, n° 4.]

(3) *Sylloge veterum inscriptionum*, [p. 252.]

ce mot un autre sens que les païens, et que pour eux il exprimait les mérites théologiques du défunt.

Langue de l'inscription.

La corruption de la langue latine, particulièrement chez le bas peuple de Rome, se remarque évidemment dans les inscriptions des catacombes, lesquelles, ainsi que j'ai déjà eu occasion de le remarquer, étaient ordinairement écrites et gravées par les parents mêmes du défunt, ou par des lapicides peu habiles; et cette corruption est quelquefois portée si loin, que l'intelligence même de l'inscription en est empêchée, ou du moins rendue fort difficile. C'est ce qui a lieu notamment dans la suivante, qui a été publiée par Boldetti (1) :

EX VIRGINIO TVO BEN
E MECO VIXSISTI LIBENIC
ONIVCA INNOCENTISSI
MA CERVONIA ꝑ SILVANA
REFRIGERA CVM SPIRITA
SANCTA DEP· KAL. APR· TIBERI
ANO II ET DIONI CAS·

J'ai voulu citer en entier cette inscription, qui, étant datée de l'année 291 de notre ère, nous montre à quel degré de corruption était arrivée la langue latine, dans les dernières classes de la société romaine, à la fin du IIIe siècle de notre ère. Du reste, la célèbre inscription de sainte Sévère (2), et plusieurs autres, bien plus anciennes, quoique appartenant aussi au IIIe siècle, nous présentent la même barbarie ; c'est qu'en effet, comme l'a dit votre Ducange (3), dès le règne de Gordien, *exstinctæ sunt latinæ puritatis*

(1) [*Osservazioni sopra i cimiterj*, p. 87. Elle a été en outre reproduite par Muratori, p. 369, 1 ; Mamachi, *Origin. christ.*, t. I., p. 64 ; Georgi, *de monogrammate Christi*, p. 60.] Elle peut s'expliquer ainsi : *Cervonia Silvana*, *conjuga* (pour *conjux*) *innocentissima*, *bene vixisti meco* (pour *mecum*) *ex virginio tuo libenter. Refrigera cum spirita sancta* (pour *spiritibus sanctis*). *Deposita* (*est*) *Kalendis Aprilibus*, *Tiberiano II et Dione Cassio* (*consulibus*). — *Meco ex virginio tuo* veut dire : « Avec moi, autrefois ton époux. » On désignait par l'expression de *virginius* celui qui avait épousé une vierge.

(2) [Lupi, *Epitaph. Severæ martyris*, tab. I, p. 5; Marangoni, *Acta S. Victorini*, append., p. 67 ; Perret, *Catacombes de Rome*, t. V, pl. LXX, n° 4.]

(3) *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, præf., n° II.

reliquiæ. D'après cela, on peut croire avec probabilité que notre inscription, dans laquelle nos deux mots *mesis* et *diis* ne sont certainement pas des vestiges *latinæ puritatis*, n'a pas dû être écrite avant le IIIe siècle; et vous vous rappelez que c'est ce que nous avons déjà été amené à supposer, par nos recherches sur le lieu où a été trouvé le tombeau.

Mesis est pour *menses*, et *diis* pour *dies*, quoique suivant les règles de la grammaire le mot précédent, *annis*, eût dû naturellement faire mettre ces deux mots à l'ablatif, *mensibus* et *diebus*. Mais la plupart des inscriptions chrétiennes des IIIe et IVe siècles présentent la même irrégularité de construction (1); pour vous donner un nouvel exemple, je vous rappellerai l'inscription suivante, trouvée l'année dernière tout près du Vatican, et que j'ai copiée en votre présence :

PRIVATA QVE VIXIT ANNIS ☙ LIII. MESIS
VIII DIES ☙ II ☙ DEPOSITATA ☙ EST ☙ IIII NONAS
FEBR ☙ BENEMERENTI· IN PACE ☧
DECENTIO· ET PAVLO CONS ☙ (2)

En effet, *mesis* ou *meses* correspond toujours à *menses*, et il n'y a que *mesibus* qui corresponde à *mensibus;* voici un exemple de cette dernière locution, dans une belle inscription provenant du cimetière de *Sainte-Cyriaque* (3) :

☙ VAL ☙ SABINA
☙ VIXIT ☙ ANN ☙ VIII ☙ MESIB ☙
VIII ☙ DIES XXII ☙
☙ VIVAS ☙ IN DEO ☙ DVLCIS

A cette époque, la corruption de la langue latine commençait déjà à donner naissance à notre langue italienne; vous voyez, en effet, que *mesis* se rapproche beaucoup de notre *mesi*. Dans une inscription publiée par Fabretti (4), on lit les mots *mesis cinque*, dont le second, *cinque*, est tout à fait italien; enfin, on a trouvé, au cimetière de Saint-Calixte, une inscription dans laquelle se lit

(1) Vous pourrez faire vous-même cette observation sur quelques-unes des inscriptions que j'aurai occasion de citer dans le cours de cette dissertation.

(2) La date de cette inscription correspond à l'an 352 de notre ère.

(3) Buonarroti, [*vetri antichi*, p. 166; Muratori, p. 1954, 4; Fontanini, *de S. Coumb.*, p. 79.]

(4) [*Inscriptiones antiq.*, p. 573, n. 154.]

la phrase suivante : SPIRITVS TVSV SIA IN PACE, où les mots *sia* (pour *sit*) *in pace* sont purement italiens (1). Mais en voilà assez sur ce sujet peu attrayant ; nous allons maintenant dire quelques mots de la composition de notre inscription.

Composition de l'inscription.

Je remarque d'abord qu'elle semble avoir été calquée sur les épitaphes païennes ; celles-ci, en effet, commencent ordinairement par le nom et les titres ou qualités du défunt ; on y lit ensuite la durée de sa vie, et enfin elles se terminent par le nom de l'auteur du monument. Tout cela se trouve exactement dans notre inscription ; seulement, après l'indication des années, des mois et des jours qu'il a vécu, on lit la célèbre formule *in pacem*. C'est là l'unique marque de christianisme qu'elle contienne, et cela me confirme dans l'opinion que sa date doit être antérieure au règne de Constantin. Plus de cent trente inscriptions cimitériales, que j'ai consultées, et qui toutes sont postérieures à cette époque, présentent un style et un ensemble tout différents. La plupart commencent par les mots : *hic quiescit* ou *requiescit*, *hic dormit*, etc., ou contiennent, dans le corps même de l'inscription, des formules exclusivement chrétiennes ; dans toutes enfin, on a eu soin d'indiquer le jour de la *depositio* ou de l'enterrement. Rien de cela ne se remarque dans notre inscription, et c'est là, suivant moi, un nouveau et puissant motif de la croire antérieure à Constantin.

Nom du martyr.

J'ai encore remarqué que, dans les inscriptions chrétiennes du IVe siècle, on ne rencontre presque pas de noms dérivés de ceux des divinités païennes. Au contraire, dans notre inscription, non-seulement le martyr, mais encore son fils, portent un nom qui rappelle la plus honteuse de ces divinités. C'est encore un motif de plus de croire que notre martyr était antérieur à Constantin ; car s'il est vrai que les premiers chrétiens recevaient au baptême un nouveau nom, qu'ils appelaient *spirituel*, il est évident que, dans les temps de persécution, ils ne pouvaient faire usage de ce nom, qui les aurait immanquablement trahis. Voilà pourquoi nous trouvons, dans le IVe siècle, un si grand nombre de chrétiens portant des noms païens. En effet, les noms *Venerius* et *Veneria* ne sont pas les seuls de cette nature que l'on rencontre dans

(1) Cette inscription a été publiée par Bottari, *Sculture e pitture sagre*.

les inscriptions des catacombes; on y rencontre encore ceux de *Martialis*, *Mercurius*, *Saturnius*, etc. Un pareil usage semblera peut-être extraordinaire chez des chrétiens, mais Tertullien nous paraît l'avoir parfaitement expliqué et excusé, lorsqu'il a dit : *Deos nationum nominari lex prohibet : non utique ne nomina eorum pronuntiemus, quæ nobis ut dicamus conversatio extorquet.... neque enim Saturnum honoro si ita vocavero eum suo nomine; tam non honoro quam Marcum si vocavero Marcum*, etc. (1) Du reste, les chrétiens du IVe siècle ont aussi fait usage de ces noms; j'ai cité, au commencement de cette dissertation, un évêque de Milan du nom de *Venerius*; mais, ainsi que je l'ai dit, ils en firent beaucoup plus rarement usage.

On me demandera peut-être si, dans notre inscription, *Venerius* est un nom de famille, ou un nom individuel, et si l'on peut en tirer quelque lumière pour déterminer la position sociale du martyr qui le porta. Je répondrai qu'ici *Venerius* est un *cognomen*, et en même temps un nom de famille, parce que c'était ordinairement par le *cognomen* que l'on désignait les individus, au IIe et au IIIe siècle, à la différence des temps plus anciens, où on les désignait par le *prænomen*. Aussi, voyons-nous le fils prendre le nom de son père, et l'un et l'autre se distinguer seulement par le titre de *pater* ou *filius*. Quant à la condition du martyr, les recherches que nous pouvons faire sur son nom nous fourniront peu de moyens pour la déterminer. Chez les païens, les noms *Venerius* et *Veneria* sont assez communs, surtout le second; mais je ne trouve pas qu'ils aient été particuliers à quelque famille distinguée, ou au moins aux citoyens et aux ingénus. Au contraire, je les trouve souvent portés par des esclaves ou des affranchis; de sorte que notre martyr pourrait avoir appartenu à cette classe inférieure de la population, tout aussi bien qu'à celle des ingénus et des citoyens romains. Mais les citoyens, à cette époque surtout, portaient presque toujours au moins deux ou trois noms, le *prænomen*, le *nomen* et le *cognomen*; il ne faut, pour s'en convaincre, que jeter un coup d'œil sur les grandes collections épigraphiques. Notre martyr, au contraire, n'en porte qu'un seul; nous serions donc, par cette circonstance, autorisés à croire qu'il était ou un esclave, ou au moins un pauvre plébéien.

Toutefois, ces arguments, qui auraient une grande valeur s'il s'agissait d'une inscription païenne, n'en ont plus aucune dans la circonstance qui nous occupe. On a remarqué en effet, et l'on re-

(1) *De Idolatria*, c. XX.

marque encore tous les jours, que les premiers chrétiens étaient bien loin d'imiter les païens, dans le soin que ceux-ci prenaient d'indiquer sur les tombeaux cette multitude de noms. Qu'ils aient agi ainsi par précipitation dans les temps de persécution, ou bien par humilité chrétienne, ou enfin pour imiter l'usage des Orientaux, qu'ils regardaient comme leurs pères dans la foi, c'est ce que je n'entreprendrai pas de décider; mais, ce qui est certain, c'est que le plus grand nombre des inscriptions des catacombes, surtout de celles qui appartiennent à des martyrs, ne nous font connaître qu'un seul nom pour chaque personne. Que si l'on s'avisait de prétendre que tous ces chrétiens et tous ces martyrs étaient des esclaves, des affranchis, ou même des plébéiens, il serait bien difficile de soutenir cette assertion, en présence des mille témoignages des auteurs et de l'histoire, qui nous apprennent que le christianisme était aussi la religion d'un grand nombre de citoyens et de nobles personnages.

Vous voyez que nos recherches sur le nom du martyr nous ont été d'un faible secours pour découvrir sa condition; je ne puis cependant les abandonner sans rapporter ici trois ou quatre inscriptions, trouvées également dans les catacombes de la *via Salaria*, et qui pourraient bien être des documents relatifs à ce martyr, ou à des personnes de sa famille. J'ai copié la première dans un manuscrit de la custode des reliques; je la crois inédite (1) :

IVL
VENERIVS
FLABIAE· ISPENI
COZVGI· INCO
PARABILE BONE
ET CASTE.

Ce *Jules Venerius* ne serait-il pas, par hasard, le même que notre martyr, ou son très-cher fils, *filius carisimus?* et cette Flavie Espérance ne pourrait-elle pas être son épouse, ou celle de son fils? Quel vaste champ ne verrions-nous pas s'ouvrir pour nos recherches, si nous pouvions nous en assurer! Nous aurions alors, non-seulement les surnoms, mais aussi les noms de deux personnages de cette sainte famille, et ces noms appartiendraient à deux des plus illustres *gentes* de Rome, la *gens Julia*, et la *gens Flavia*. Mal-

(1) [Cette inscription a été publiée depuis par M. Perret, *Catacombes de Rome*, pl. XXXIII, n° 82 *bis*. L'original se trouve à la galerie du Vatican.]

heureusement, aucune preuve, aucun indice même ne nous permet de le croire. On ne peut l'affirmer; on ne peut non plus le nier; et cette *Flavia Spes*, tout *incomparable*, *bonne et chaste* qu'elle fût, n'a pas plus de droits à être considérée comme l'épouse de notre Venerius, ou celle de son fils, qu'une autre femme chrétienne, *Ælia Tigris*, que nous fait connaître l'inscription suivante, qui a été trouvée avec un vase de sang, dans les catacombes de Saint-Saturnin, sur la *via Salaria nova* (1).

VENERIVS CONIVGI AELI
E TIGRIDI QVE VIXIT ME
CVM ANN. XXVIII. BNM FECIT.

On devrait même, ce me semble, donner la préférence à celle-ci; plusieurs raisons, qu'il serait trop long de développer ici, me portant à croire que cette inscription appartient à la fin du IIIe siècle, époque que nous avons été amenés à assigner à celle de saint Venerius.

L'inscription suivante, qui provient également de l'un des cimetières de la *via Salaria* (2), fait encore mention d'un martyr du nom de Venerius :

☧ BENERIO SVO CONPARI
CYRIACA QVI BIXIT AN XXIII
M. X. D. ϛI. D. III. NONAS
AVG. IN P.

Il est évident que celui-ci, ayant été enseveli par son épouse *Cyriaque*, ne peut être le même que notre martyr; il pourrait tout au plus être son fils ou quelqu'un de sa famille. A cette famille aussi pourrait avoir appartenu une *Veneria*, qui fut également enterrée dans un des cimetières de la *via Salaria*, et dont le tombeau était indiqué par l'inscription suivante, gravée sur une belle plaque d'ivoire (3) :

BENERIA
VIVIS IN DEO.

(1) Cette inscription a été publiée par Marangoni, *Cose gentilesche trasportate ad uso delle chiese* [p. 453].

(2) Elle a été publiée par le cardinal Maï, dans sa collection d'inscriptions chrétiennes, [p. 367, n° 3.] Elle doit se lire ainsi : *Venerio suo conpari* (son mari) *Cyriaca (fecit), qui vixit annos XXIII, menses X, dies VII, depositus (est) III nonas Augustas in pace.* [Le nombre *sept* est exprimé par l'*episêmon bau*, qui vaut VI, et par le chiffre I.]

(3) Marangoni, *Cose gentilesche*, [p. 456.]

Mais on n'en finirait pas, si l'on voulait citer toutes les inscriptions chrétiennes qui contiennent le nom de *Venerius* ou celui de *Veneria*, et d'ailleurs vous prévoyez, sans doute, qu'elles ne pourraient nous fournir que des conjectures également incertaines sur l'objet de nos recherches. Il sera plus utile d'entreprendre ici une petite excursion sur cette acclamation *in pacem*, qui est la partie la plus mystérieuse et la plus intéressante de notre inscription.

De l'acclamation IN PACE.

Que cette formule n'ait jamais été en usage chez les païens, c'est une vérité si incontestable, qu'il nous semble inutile de la démontrer; il vaut mieux employer notre temps à rechercher le véritable sens de cette acclamation, qui se lit sur tous les tombeaux des premiers chrétiens; cela servira davantage à l'explication de notre inscription.

Voici quelles furent les différentes formes de cette acclamation, chez les premiers chrétiens : *In pace*, *In pacem*, *Te in pace*, *Pax tecum*, *Pax tibi*, *Te cum pace*, *Cum pace*. Toutes ces formes sont liturgiques, particulièrement les deux suivantes : *Pax tecum* et *Pax tibi*; et je crois que toutes ont à peu près la même signification.

L'emploi de cette formule sur les monuments des premiers chrétiens est universel : on la rencontre dans les inscriptions de l'Espagne, de la Gaule, de la Germanie, de toutes les parties de l'Italie, aussi bien que dans celles des catacombes romaines; et l'on vient même d'en découvrir quelques exemples en Afrique. Cette universalité d'un même usage nous porte à en attribuer l'origine à l'enseignement et à la tradition apostolique. Il est évident que les premiers Chrétiens ont appris des Juifs l'usage de cette formule. Les Juifs se sont toujours servis, dans leurs anciennes inscriptions funéraires, des formules ΕΝ ΕΙΡΗΝΗ Η ΚΟΙΜΗCΙC ΑΥΤΟΥ, *in pace dormitio ejus* : ΚΕΙΤΑΙ ΕΝ ΕΙΡΗΝΗ, *quiescit in pace* (1), et les livres des rits leur en faisaient un devoir. Aussi serait-il quelquefois fort difficile de décider si une inscription est chrétienne ou judaïque, si le chandelier à sept branches, qui se voit toujours sur les monuments judaïques, ne venait décider péremptoirement la question.

Mais les Chrétiens attachaient aux mots *in pace* un sens *mystique* et *évangélique*, que ne pouvaient leur donner les Juifs. Pour eux, ces

(1) [On peut voir plusieurs de ces inscriptions chez Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 389, et chez le P. Lupi, *Epitaph. Severæ martyris*, p. 177 et suiv.]

mots signifiaient la double résurrection des fidèles, celle de l'âme, qu'ils espéraient être déjà arrivée pour le défunt, ou qu'ils lui souhaitaient, et celle du corps, que le défunt devait attendre jusqu'au jugement dernier. La croyance à cette dernière résurrection était exprimée par les mots *Dormit in pace*, *Dormit in somno pacis*; car la mort du fidèle est, selon l'Écriture, un sommeil dont il devra se réveiller au jour de la résurrection : *Lazarus mortuus non est, sed dormit*. La première, celle de l'âme, est rappelée par les mots *In pace*, *Spiritus tuus in pace*, *Spiritus tuus sit in pace*, *Pax ispirito tuo* (1). Et que le vrai sens de cette formule soit celui que je viens d'indiquer, c'est ce qu'on peut prouver par le témoignage de nombreuses inscriptions des catacombes. Or, cette preuve est du plus grand intérêt pour le dogme; car elle nous montre quelle était la croyance et la tradition de l'Église romaine sur l'état des âmes des fidèles défunts avant le jugement dernier, tradition que nous ne pouvons connaître que par les monuments, puisqu'il ne nous reste presque aucun écrit des premiers pasteurs et des premiers fidèles de cette Église mère.

Le sens que j'ai indiqué pour la phrase *dormit in pace*, phrase qui se rapporte exclusivement à l'espérance de la résurrection du corps, et non pas à l'âme, laquelle entre immédiatement après la mort dans un état bien différent du sommeil, ce sens, dis-je, ressort évidemment des inscriptions, par exemple de celle-ci, qui provient du cimetière du Vatican, et que je crois inédite : MALA QVÆ DORMIT IN SOMNO PACIS ACCEPTA APVD DEVM DIE, etc., et encore mieux de la suivante, qui se trouve dans la crypte de la basilique de Sainte-Praxède (2).

DVLCIS ☙ ET. INNOCES ☙ HIC. DORMIT. SEVERIANVS ☧ IN. SOMNO. PACIS
QVI. VIXIT ☙ ANNVS ☙ P.M. L. CVIVS. SPIRITVS ☙ IN LVCE. DOMINI. SVCEP
TVS. EST ☨ DIE. VIII. X. KL. MART. D D. NN. FLAVIO. CAESARIO. ET NONIO. ATTICO
V.V.C.C.S.S. QVEM. LOCVM. EMIT. VIRICVNDA. VXXOR. PASCASIO. EPC

Vous voyez qu'ici l'esprit bienheureux du fidèle est placé auprès

(1) L'inscription de *Primitivus*, p. 154, contient une de ces formules; vous pouvez en voir d'autres dans le livre de Boldetti et dans celui du P. Lupi.

(2) [Georgi, *de monogrammate Christi*, p. 33; J. Bos., *Crux triumphans*, l. VI, cap. XIII.]

de Dieu, dans la lumière du Seigneur, et que son corps seul dort du sommeil de la paix.

Mais la formule *in pace* se rapporte encore à l'âme et à sa béatitude, comme on le voit dans toutes les inscriptions où se lisent ces mots *Recepta in pace*, *Receptus in pace*, *In pace te Christus faciat*, *Vivas in pace*, *Spiritus tuus in pace*, etc., et cette paix que l'on souhaite à l'âme n'est pas seulement, comme le croient les Grecs schismatiques et en général les Orientaux hérétiques, une paix de sommeil, *in pace somni*; mais bien le lieu de la paix dans lequel on repose en Dieu, on jouit de la gloire de Dieu, on vit en Jésus-Christ. C'est ce que l'on voit clairement dans cette inscription (1) :

☧ PRIMA VIVIS IN GLORIA ET IN PACE DOMINI NOSTRI ☧

et dans celle-ci (2) :

ANATOLIVS FILIO BENE MERENTI FECIT
QVI VIXIT ANNIS VII MENSIS VII DIE
BVS XX ISPIRITVS TVVS BENE REQVIES
CAT IN DEO PETAS PRO SORORE TVA.

Ces deux différentes significations de la formule *in pace* se distinguent aussi dans cette prière pour les morts, qui fait partie du canon de l'église romaine : *Memento Domine famulorum.... qui dormiunt in somno pacis; ipsis Domine.... locum refrigerii, lucis et pacis ut indulgeas*

p. 710; Bimard, *Inscript. d'Apt*. dans les *Mémoires de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XV, p. 455; Perret, *Catacombes de Rome*, t. V, pl. XLII, n° 1. Cette inscription doit se lire ainsi :

Dulcis et innocens hic dormit Severianus in somno pacis, qui vixit annis plus minus L, cujus spiritus in luce Domini susceptus est, die octava decima kalendas Martias, dominis nostris Flavio Caesario et Nonio Attico, viris clarissimis, consulibus; quem locum emit Viricunda uxor Pascasio episcopo.

Le consulat mentionné correspond à l'an 397 de notre ère.]

(1) [Voyez le *fac-simile*, pl. 284, n° 3. Cette inscription, qui provient du cimetière de Saint-Thrason et de Saint-Saturnin, était seulement gravée sur la chaux; elle a été publiée par Marangoni, *Acta S. Victorini*, append., p. 69; par Corsini, *Notæ Græcorum*, p. 57, et par Oderico, *Sylloge veterum inscriptionum*, p. 264. — Suivant une conjecture très-vraisemblable de Marangoni, les sigles formés d'un H et d'un P, qui se voient au milieu de la ligne verticale, et à la fin de la ligne horizontale de l'inscription, font allusion au nom de la défunte, PRIMA.]

(2) Voyez le *fac-simile*, pl. 284, n° 4. Cette inscription provient du même cimetière et a été publiée par Marangoni, *Cose gentilesche*, p. 456; par Settele, *Sull'importanza dei monum.. che si trovano nei cemeterj degli antichi Crist.*, p. 90, et par M. Perret, *Catacombes de Rome*, t. V, pl. LXX, n° 5.]

deprecamur. Quand on dit qu'ils dorment du sommeil de la paix, on parle de leurs corps ; et ensuite, quand on demande à Dieu de leur donner le lieu de soulagement, de lumière et de paix, c'est de leurs âmes qu'on veut parler ; c'est là la véritable manière d'entendre cette prière. Les expressions dont elle se compose sont parfaitement conformes à celles des inscriptions les plus anciennes des catacombes, et c'est là une preuve évidente de la haute antiquité, au moins, de cette partie du canon. Le souhait du *locus refrigerii* se retrouve presque à chaque pas dans les catacombes, et sous toutes les formes : *Deus refrigeret*, *Refrigera cum spiritibus sanctis*, *Tibi Deus refrigerit*, *Refrigera Deus animam*, etc., *Spiritus tuus in refrigerio*, *Spirita vestra Deus refrigeret*, etc., etc. ; mais il n'est nulle part exprimé d'une manière plus évidente, que dans cette inscription, que j'emprunte au recueil de Fabretti (1) :

CALETVCHE CONIVX ET VIC
TORINVS FILIVS POSVERVNT
VICTORINO CONIVGI IN PACE
QVI VIXIT ANNIS N̄ LXII IN
REFRIGERIO ANIMA TVA VICTO
RINE.

Nous avons déjà vu la mention du lieu de lumière, *cujus spiritus in lucem Domini susceptus est* (2) ; l'inscription suivante (3) nous en fournit un autre exemple bien remarquable.

AETERNA TIBI LVX
TIMOTHEA IN ☧
QVAE VIXIT AN XIII
MENS· VIII· IN PACE
VS· VI· ID· AVG

Enfin, il serait inutile de citer des exemples de la mention du lieu de paix, puisqu'elle se trouve presque dans toutes les inscrip-

(1) [*Inscript. antiq.* p. 547, n. 3, et page 758 n. 638.]

(2) [Plus haut, p. 167.]

(3) Elle a été publiée par Cancellieri, dans sa dissertation sur les saintes Simplicia et Orsa ; [elle l'avait été auparavant, par Lami, *Novelle letterarie*, 1749, page 551, et par le P. Zaccaria, *Ist. lett. d'Italia*, t. I, p. 305.

tions chrétiennes. *Zotice vive in pace*, *Pax tibi in cœlo*, *Letaris in pace*, *Gaudentia suscipiatur in pace*, sont des expressions moins communes.

Ce lieu de soulagement, de lumière et de paix, est le lieu où l'on jouit de la présence de Dieu et de Jésus-Christ; on en trouve la preuve dans plusieurs inscriptions que nous avons déjà citées, et dans toutes celles où on lit : *Vivas in Deo*, *In pace et in Deo*, *In pace et in Christo*, *Ivit ad Deum*, *Vivis in Christo*, *Vivis in domo eterna Dei*, *In domo Dei benedicti* (1); c'est le lieu où se trouvent réunies les âmes des saints : *Refrigera cum spirita sancta*; nous l'avons déjà vu, et nous le retrouvons dans cette belle inscription du cimetière de Saint-Prétextat (2) :

FL· CRISBINVS AVRELIAE ANIA
NETI BENEM·COIVGE QVE VIXIT AN
XXVIII· QVEM CONIVGE HABVI· AN
VIII KARITATE SINE VLA ANIME MEI
LESIONE·VALE MICHI KARA IN PACE
CVM SPIRITA XANTA VALE IN ☧

Les premiers chrétiens, sachant que les âmes des saints vivent en Dieu et en Jésus-Christ, croyaient, par la même raison, que les saints peuvent prier et intercéder pour nous : *et in orationis tuis roges pro nobis, quia scimus te in Christo*, dans cette inscription, qui a été publiée par Marini (3) :

GENTIANVS FIDELIS IN PACE QVI VIX
ITANNIS XXI MENSS VIII DIES
XVIETINO ☧ RATIONISTVIS
ROGES PRO NOBIS QVIA SCIMVS TE IN ☧

Enfin ils priaient aussi pour les âmes de ceux qu'ils croyaient n'être pas encore admis auprès de Dieu, dans le lieu de la paix : *quisquis de fratribus legerit roget Deum ut sancto et innocenti spirito*

(1) On voit par ces expressions combien l'Église romaine a toujours été opposée à la doctrine du millérianisme.

(2) Elle a été publiée par Marangoni, *Acta S. Victorini*, [append., p. 105, et par Muratori, p. 1872, n° 5.]

(3) [*Iscrizioni Albane*, p. 37.]

ad Deum suscipiatur (1). Vous voyez combien de dogmes contestés par les hérétiques peuvent être confirmés par les monuments de nos catacombes.

Pourquoi l'inscription ne dit pas que Venerius a souffert le martyre.

Il semble que toutes les parties de l'inscription qui méritaient quelques observations aient été examinées, et que je pourrais terminer ici cette petite dissertation. Il y a cependant encore une difficulté qui a besoin d'être éclaircie : on demandera peut-être pourquoi l'inscription ne nous dit pas que Venerius a souffert le martyre; pourquoi elle semble avoir été composée pour un homme décédé de mort naturelle?

Avant de répondre à cette question, je dois faire remarquer que cette omission du titre de martyr ne se remarque pas seulement dans l'inscription de saint Venerius, mais dans presque toutes celles qui proviennent des catacombes romaines; de sorte que, si l'on ne voulait reconnaître pour martyrs que ceux qui sont énoncés comme tels dans leurs inscriptions, il faudrait croire que, dans toute l'étendue de ces catacombes, qui ont été fouillées pendant trois siècles, on n'a pu en retrouver qu'une vingtaine; or, comment alors pourrait-on expliquer les assertions si formelles de Prudence, de saint Jérôme, de saint Damase et de tant d'autres auteurs anciens, qui nous apprennent que les cimetières de Rome étaient remplis d'une multitude immense de martyrs? Et quel sens faudrait-il attacher à ces inscriptions que nous retrouvons tous les jours dans presque tous les cimetières, et dans lesquelles ceux-ci sont appelés *Locus sanctorum*, *Locus martyrum*, *Martyrium*, *Sanctum martyrium*, *Cemeteria martyrum*, *Locus beatorum*, etc.? Il faut donc reconnaître que l'omission du titre de martyr, dans notre inscription, n'est pas une difficulté; et d'ailleurs nous avons prouvé que le vase de sang dont elle était accompagnée est un signe incontestable de martyre.

La raison qui a empêché les premiers chrétiens de mentionner dans les inscriptions ce titre de martyr, c'est, je crois, la crainte des insultes des païens. On sait que ceux-ci ne manquaient jamais d'outrager de toutes les manières les précieuses dépouilles de ceux qui avaient souffert la mort pour la foi, et que les fidèles ne parvenaient, le plus souvent, à les leur arracher qu'à prix d'argent. Or,

(1) Dans une inscription publiée par le P. Lupi, [*Epitaph. Severæ martyris*, p. 167.]

on pouvait craindre que les païens ne pénétrassent dans les catacombes, et l'on était assuré, qu'un pareil malheur arrivant, ils n'auraient pas manqué de violer les sépultures de ceux qu'ils auraient pu reconnaître pour martyrs. On avait donc soin de ne distinguer ces sépultures que par un signe conventionnel, dont la valeur ne fût connue que des chrétiens. Ce signe était le vase de sang; c'était une sorte d'*arcanum*, à l'emploi presque exclusif duquel la discipline du secret a eu peut-être aussi une grande part.

Du reste, on a retrouvé sur un très-petit nombre de tombeaux la mention de la qualité de martyr; vous en avez déjà vu un exemple dans l'inscription de saint Primitivus (1); je veux en citer ici un autre, dans l'inscription du martyr Alexandre, inscription singulière, qui nous peint avec de vives couleurs l'état des pauvres chrétiens dans les temps de persécution; mais dont l'authenticité, à cause même de cette singularité, a été révoquée en doute par la critique intempérante de quelques savants du siècle dernier. L'illustre Zaccaria, après l'avoir regardée lui-même comme fausse (2), l'admit ensuite comme sincère, mais en l'attribuant au Ve siècle (3), puis enfin, dans une dissertation spéciale (4), il en démontra l'authenticité et prouva qu'elle a été composée à l'époque même du martyre de saint Alexandre. C'est cette dernière opinion qui est aujourd'hui généralement adoptée. Voici cette inscription (5) :

ALEXANDER MORTVS NON EST SED VIVIT SVPER AS
TRA ET CORPVS IN HOC TVMVLO QVIESCIT VITAM
EXPLEVIT CVM ANTONINO IMP QVI VBI MVLTVM BENE
FITII ANTEVENIRE PREVIDERET PRO GRATIA ODIVM
REDDIT GENVA ENIM FLETENS VERO DEO SACRIFICA
TVRVS AD SVPPLICIA DVCITVR O TEMPORA INFAVSTA
QVIBVS INTER SACRA ET VOTA NE IN CAVERNIS QVIDEM
SALVARI POSSIMVS QVID MISERIVS VITA QVID MISERIVS
IN MORTE CVM AB AMICIS ET PARENTIBVS SEPELIRI
NEQVEANT TANDEM IN CAELO CORVSCAT PARVM
VIXIT QVI VIXIT IV. X. TEMP

(1) [Voyez plus haut, p. 154.]
(2) [*Istor. lett. d'Ital.*, t. II, p. 406.]
(3) [*Ibid.*, t. XII, p. 410.]
(4) [*Dissert. lat.*, t. I, p. 102.]
(5) [Voy., outre les ouvrages déjà cités du P. Zaccaria, Bosio, *Roma sotterra-*

Inscriptions des catacombes relatives à des Gaulois.

Je voulais que ce curieux monument fût comme le sceau du petit trésor d'inscriptions chrétiennes que j'ai réuni dans cette dissertation ; mais je ne puis résister au désir de vous faire, en y joignant les inscriptions relatives à des Gaulois chrétiens, qui ont été trouvées dans les catacombes romaines, un petit présent qui puisse vous dédommager un peu de l'ennui que vous avez dû éprouver en me lisant. La première est ainsi conçue (1) :

Ηηc γωρδιανυς γαλληε νυνcηυς
ηυγυλατυς πρω φηδε cυμ φαμηλ
ηα τωτα qυηεccυντ ην παχε
γεωφηλα ανcηλλα φεcητ

Elle a été trouvée au cimetière de Sainte-Agnès ; elle est en langue latine et écrite avec des caractères grecs mélangés de quelques caractères latins. Elle doit se lire ainsi :

Hic Gordianus, Gallie nuncius, jugulatus pro fide cum familia tota. Quiescunt in pace. Theophila ancilla fecit.

Vous y voyez un envoyé de la Gaule martyrisé à Rome avec toute sa famille. Cette inscription a été emportée en France il y a deux siècles.

Il est question dans la suivante, d'une vierge gauloise, morte à l'âge de huit ans ; elle provient du même cimetière, et a été publiée par Marini (2) :

VICTORE BIRGINI CIVI GALLE
QVE VIXIT ANNIS VIII MESIS X
DIES XI

nea, p. 216; Aringhi, I, p. 307 et II, p. 374; Reinesius, *Syntagm.*, p. 953, n° 238; Fleetwood, *Sylloge*, p. 348; Boldetti, p. 11 et 232; Mabillon, *Iter Italicum*, t. I, p. 135; *Giorn. lett. di Firenz.*, 1743, part. II, p. 129; Mamachi, *Origin. christ.*, t. I, p. 433; Georgi, *Martyrolog. Adon.*, t. II, p. 486; Lami, *de erud.*, *Apostol.*, p. 221; Bianchini, *Hist. eccles.*, tab. I, sec. 2, n° 3; Ang. Maï, *Inscript. Christ.*, p. 361, n° 4.]

(1) [Voyez le *fac-simile*, pl. 284, n° 4. — Cette inscription a été souvent publiée, notamment par Aringhi, t. I, 599; Reinesius, *Syntagma*, p. 920, n° 91, et *Ep. ad Rupert.*, p. 389; Mabillon, *Diplomat.*, p. 637, et *Iter Italic.*, p. 139; Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 390, n° 249. Boldetti, p. 233; Martin, *Rel. des Gaul.*, t. I, p. 39; Lami, *de eruditione Apostol.*, p. 197; Mamachi, *Origin. christ.*, t. I, p. 460; Oderic., *Num. Orcitor.*, p. 30; Maffei, *Veron. illustr.*, t. I, p. 634; Muratori, *Antiquit. med. ævi*, t. V, p. 47; Ang. Maï, *Inscript. christ.*, p. 458. n° 1.]

(2) *Iscriz. Albane*, [p. 197. Elle a été depuis transportée à Naples, et est aujourd'hui conservée au musée Bourbon ; voy. Mommsen, *Inscript. Neap. lat.*, n° 7194.]

La troisième est également sortie des catacombes de Sainte-Agnès; elle nous présente un frère et une sœur, tous deux gaulois, de famille noble, élevés ensemble, morts et enterrés ensemble, le jour des nones de novembre de l'an 442. Leur épitaphe est en vers, et c'est certainement l'œuvre de l'un des meilleurs poëtes de ce temps : les vers de Prudence sont loin d'être aussi élégants (1).

EPITAFIVM REMO ET ARCONTIAE QVI NATIONE GALLA GERMANI FRATRES
ALTI NVA DIE MORTVI ET PARITER TVMVLATI SVNT

HAEC TENET VRNA DVOS SEXV SED DISPARE FRATRES
QVOS VNO LACHESIS MERSIT ACERBA DIE
ORA PVER DVBIAE SIGNANS LANVGINE VESTIS
VIX HIEMES LICVIT CVI GEMINASSE NOVEM
NEC THALAMIS LONGINQVA SOROR TRIETERIDE QVINTA
TAENARIAS CRVDO FVNERE VIDIT AQVAS
ILLE REMI LATIO FICTVM DE SANGVINE NOMEN
SED GALLOS CLARO GERMINE TRAXIT AVOS
AST HAEC GRAIVGENAM RESONANS ARCONTIA LINGVAM
NOMINA VIRGINEO NON TVLIT APTA CHORO

DEPOSITI NONIS NOVEMB. CONSVL. DIOSCORI
VC

Enfin, de nos jours même on a retrouvé, dans les catacombes, un monument gaulois; dans ce même cimetière d'où proviennent les reliques de saint Venerius, dans les fouilles mêmes qui en ont amené, l'année dernière, la découverte, on a retrouvé l'inscription suivante (2), qui était accompagnée d'un vase de sang; elle n'est consacrée qu'à une seule personne, *Aurelia Theodosia* (3), née à Amiens;

(1) [Bosio, *Roma sotterranea*, p. 438; Aringhi, t. II, p. 176; Reinesius. *Syntagma*, p. 985, n° 380; Fabretti, *Inscript. antiq.*, p. 112, n° 277; Muratori, p. 406, n° 2; Fleetwood, *Sylloge*, p. 472, n° 1; Reland, *Fast. cons.*, p. 616; Labbe, *Thesaur. epitaph.*, p. 86; Bonada, *Carmina antiq.*, t. II, p. 495; Burmann, *Anthol. lat.* t. II, p. 79; Meyer, *Anthol. lat.*, n° 1248.]

(2) [Cette inscription ayant été découverte le 1er avril 1842 (voy. l'*Album de sainte Theudosie* (sic), p. 11), la lettre que nous publions a dû être écrite en 1843. Cette lettre a, par conséquent, plus de treize années de date; elle n'en est pas moins, non-seulement parfaitement au courant, mais même de beaucoup en avant des progrès constatés de la science.]

(3) [Voy., sur ce nom, M. Fr. Lenormant, *Observations sur le nom d'Aurelia Theodosia*, 1854, in-8.]

cependant le *loculus* contenait deux cadavres, particularité dont on pourrait citer d'autres exemples. Peut-être ici le second cadavre était-il celui du mari de Theodosia.

AVRELIAE THEVDOSIAE
BENIGNISSIMAE ET
INCOMPARABILI FEMINAE
AVRELIVS OPTATVS
CONIVGI INNOCENTISSIMAE
DEPOS. PR. KAL. DEC
NAT. AMBIANA
B. M. F

Si vous voulez vous assurer que les derniers mots de cette inscription, NAT. AMBIANA doivent se lire *natione Ambiana*, et signifient *citoyenne d'Amiens* (1), voy. le P. Zaccaria, *Istituzione antiquario-lapidaria*, livre II, art. 3, n° 4, p. 143 de l'édition romaine. Cette inscription et le corps de la sainte ont été placés sous un autel du palais du saint-père (2).

(1) [Le savant épigraphiste nous permettra de ne pas être, sur ce point, tout à fait de son avis; le style, l'orthographe, la forme des lettres de cette inscription, dont on peut voir un *fac-simile* dans l'ouvrage de M. Perret, *Catacombes de Rome*, t. V, pl. XV, n° 13; les noms enfin des personnages qui y sont mentionnés, annoncent une époque antérieure à celle où les principales villes des différents peuples de la Gaule perdirent leurs anciens noms, pour prendre ceux de ces peuples. On sait que c'est au Ve siècle, ou, au plus tôt à la fin du IVe, que se fit cette révolution. Les mots dont il s'agit ne signifient donc pas *citoyenne d'Amiens*, idée que l'on aurait exprimée, à l'époque où ce monument a été gravé, par les mots NATIONE ou mieux DOMO SAMAROBRIVA; mais bien *Ambiana de naissance*, c'est-à-dire *née dans le pays des Ambiani*, ce qui est, il est vrai, à peu près la même chose pour le fond, le pays des *Ambiani* n'ayant jamais eu une très-grande étendue, mais enfin, ce qui est différent pour le sens. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que le passage cité de l'ouvrage du P. Zaccaria ne touche point à cette question délicate d'archéologie locale.]

(2) [Cet autel était celui du majordome, ou grand maître de la maison du pape. Cette charge était alors occupée par Mgr Pallavicini, auquel les reliques de sainte Théodosie avaient été données par le saint-père, et qui, en se retirant plus tard dans sa famille à Gênes, les emporta avec lui dans cette ville. Nous n'avons pas besoin de rappeler au lecteur que, depuis, elles ont été apportées en France; qu'elles sont aujourd'hui conservées dans la cathédrale d'Amiens, où une magnifique chapelle a été construite pour les recevoir; qu'enfin, c'est au zèle éclairé et persévérant de l'un de nos collaborateurs, M. LE COMTE DE L'ESCALOPIER, que l'antique capitale des *Ambiani*, doit le bonheur d'avoir recouvré ce précieux souvenir des premiers temps de son histoire.]

NOTICE

SUR

UN SCEAU DE L'ANCIEN COUVENT DES CARMES DE PERPIGNAN

ET DE L'ABBAYE ROYALE DE BELLE-PERCHE.

Nous possédons une excellente empreinte d'un très-beau sceau encore inédit du couvent des Carmes de Perpignan supprimé par suite de la révolution de 1789 (1). Nous croyons être agréable aux lecteurs de la *Revue archéologique*, en mettant sous leurs yeux la description et la gravure de ce monument sigillographique, qui nous paraît présenter un grand intérêt. Voyez la planche 285 ci-jointe, n° 1.

L'ordre des Carmes, un des quatre mendiants, serait le plus ancien des ordres monastiques existants, si son origine n'offrait aucun doute à la critique historique ainsi que le nom de son premier fondateur. Selon les annalistes carmes cette origine traditionnelle, contestée par des écrivains qui leur sont étrangers, remonterait au prophète Élie, qui les aurait institués, et leur berceau serait le mont Carmel, dont ils auraient tiré leur nom, et qui fut le séjour de prédilection de cet homme inspiré de Dieu et de son disciple Élisée (2). Quoi qu'il en soit, Jean Phocas, moine grec de l'île de Patmos, rapporte qu'il trouva, en visitant les lieux saints, en 1185, dix solitaires sur le mont Carmel, ayant à leur tête comme supérieur un religieux dans les ordres venu de la Calabre sa patrie, par l'inspiration de ce même prophète Élie, pour s'établir en ce lieu; que les successeurs de ces ermites habitent encore de nos jours dans une agréable retraite composée de plusieurs cellules où ils donnent l'hospitalité aux voyageurs que la dévotion ou la curiosité

(1) Le sceau dont nous donnons ici l'explication et la gravure appartient à M. Gustave du Bernard de Saget, jeune archéologue plein de zèle et d'instruction, à Toulouse.

(2) Cette prétention a été vivement combattue par le jésuite Papebrock, l'un des Bollandistes. D'après lui, l'ordre des Carmes ne remonterait pas plus haut que le XIIe siècle; et si l'on en croit le père Hardouin, le nom de *Carmes* leur vient de l'église ou chapelle de Sainte-Marie de *Carpino*, de *Carme* ou du *Charme*, qu'ils occupèrent au mont Sainte-Geneviève. Selon lui, on commença par les appeler *les Frères du Carme*, et ensuite tout simplement les Carmes. Notre affaire n'est point de discuter cette étymologie et d'approfondir cette question historique.

conduisent sur cette montagne célèbre. Vers l'an 1209, saint Albert, patriarche de Jérusalem, dont le nom est en grande vénération parmi les Carmes, comme l'un des principaux protecteurs de leur ordre, donna aux solitaires du mont Carmel une règle contenant seize articles où il leur était ordonné, entre autres observances, de garder un silence continuel, de travailler de leurs mains, de ne point manger de viande, et de jeûner depuis l'Exaltation de la Sainte-Croix jusqu'à Pâques. Le roi saint Louis, revenant de la Terre sainte, ramena quelques-uns de ces religieux avec lui, circonstance qui motiva leur établissement en Occident, et particulièrement en France, en Espagne, en Italie, etc.

Au XVIe siècle, une réforme fut établie dans la congrégation des Carmes par les soins de sainte Thérèse, secondée par les Pères Saint-Jean de la Croix et Antoine de Jésus. Les Carmes réformés reçurent ou prirent le nom de *Déchaussés* ou *Déchaux*, parce qu'on leur imposa l'obligation d'aller pieds nus; ils furent divisés en deux congrégations, celle d'Espagne et celle d'Italie, gouvernées chacune par un général particulier. Si l'on en croit le Père Hardouin, les Carmes venus d'Orient portèrent d'abord, et particulièrement en France, le nom (ou surnom) de *Barrés*, à cause des habits rayés dont ils étaient vêtus, à la mode des Orientaux. Quelques papes leur ont donné le titre de *pères de la bienheureuse Vierge Marie*, soit par allusion à la dévotion toute particulière dont était l'objet, sur le mont Carmel, la mère du Sauveur du monde, soit à raison de la confrérie du scapulaire fondée en son honneur dans les églises des Carmes (1).

Ces religieux existaient à Perpignan dès le XIIIe siècle. On trouve dans le dépôt départemental des archives, à la préfecture des Pyrénées-Orientales, une copie d'un acte d'acquisition à la date de 1282, fait par leur communauté établie dans cette ville.

C'est à cette même communauté (*conventus*) qu'a appartenu le sceau que nous allons décrire : il est de forme ovale et a sept centimètres et un millimètre de hauteur, sur cinq centimètres et cinq millimètres de largeur. Le champ est partagé en deux compartiments superposés l'un à l'autre, formant deux divisions ou étages distincts; autour on lit la légende circulaire suivante :

✠ CONVENTVS A CARMELITARVM A PERPI*ni*ANI·SI·*gillum*. 1604.

(Sceau du couvent des Carmes de Perpignan. 1604.)

(1) Voy. plus bas les notes relatives à cette institution.

Le graveur, pour faire entrer dans l'espace trop restreint de l'inscription le mot *Perpiniani*, en a supprimé deux lettres au milieu (NI), et selon l'usage a fait un sigle du mot sigillum. La forme du chiffre 4 est remarquable.

Premier tableau, ou compartiment supérieur. — Le sujet de ce tableau est saint Jean-Baptiste dans le désert, représenté debout, nimbé, vêtu de la robe en poil de chameau, avec la courroie en cuir dont il se ceint les reins comme nous le dépeint l'évangéliste saint Matthieu : « *Ipse autem Johannes, habebat vestimentum de pilis camelorum, et zonam pelliceam ejus, circa lumbos ejus.* (Matth., ch. III, vers. 4.)» De la main gauche il tient le bâton crucifère surmonté de la banderole ou étendard en forme de flamme, qui est essentiellement son attribut; de la main gauche il montre l'agneau de Dieu, également nimbé, courant à terre et broutant l'herbe à ses pieds (1); des deux côtés du saint on remarque deux écussons ou blasons exactement semblables l'un à l'autre, losangés, et dont le champ est occupé de haut en bas par quatre pals. Outre que le précurseur de Jésus-Christ, comme chef des anachorètes, est un des patrons des Carmes, il figure encore sur leur sceau, de même que les deux écussons dont on vient de parler, comme pièces capitales des armoiries de la ville de Perpignan, qui sont, par concession royale de 1400, d'azur à ces mêmes pals d'or, chargés d'un saint Jean-Baptiste au naturel, brochant sur le tout. Il est à remarquer que les armes d'Aragon portent d'or à quatre pals de gueule.

Deuxième tableau, ou compartiment inférieur. — Au centre de ce second tableau, on voit porté sur des nuages, qui l'entourent en partie, le blason des Carmes, offrant sur un fond d'argent le mont Carmel, et une étoile de chaque côté du sommet de la montagne, qui est de couleur *tannée*, et à sa base une troisième étoile d'argent. Cette couleur tannée est celle du scapulaire (2), que portent les religieux

(1) Un décret du concile de Quini-Sexte, tenu en 692, sous l'empereur Justinien II, en ordonnant qu'à l'avenir la figure historique du Christ sera substituée, dans les peintures et les sculptures, à l'image allégorique de l'Agneau, parle de certaines de ces peintures et images vénérables où l'on représente le précurseur montrant du doigt, sous cette dernière forme, le symbole du Sauveur du monde. « Malgré cette défense positive, dit M. Didron, on n'a cessé de représenter Jésus sous la figure de l'Agneau, tant les artistes sont indépendants et tant est puissante une idée ancienne, ajoute cet auteur. » *Histoire de Dieu*, p. 339.

(2) Cette couleur a été nommée *couleur carmélite* du nom des religieux, qui, sur leur robe de laine blanche, portent ce second vêtement plus court que le premier

de cet ordre, et dont leur général, Simon Stock, institua, en l'année 1255, la confrérie par ordre de la sainte Vierge, qui, dans une vision, lui avait remis ce vêtement de piété (1). Sur d'autres blasons des Carmes que nous avons également sous les yeux, la montagne du Carmel est couronnée ou surmontée d'une croix grecque de cette même couleur brun minime ou tannée.

A droite de l'écu carmélite, on a placé le buste de Marie portant dans ses bras son divin Fils, et dans une main une tige ou branche de lis. La Vierge mère figure ici à titre de *Notre-Dame du Mont-Carmel*, dont elle fonda le premier couvent selon la tradition, et aussi comme la plus auguste patronne et protectrice de l'ordre. Le nimbe orne sa tête.

A gauche, et comme faisant pendant à ce premier buste, on remarque celui d'un martyr, puisqu'il en tient la palme, et d'un membre de la Congrégation, puisqu'il est revêtu de son habit caractéristique et de ses autres insignes. Sa tête nimbée porte à plat la lame d'un poignard ou d'une épée; une autre est enfoncée jusqu'à la poignée dans sa poitrine. Il y a tout lieu de présumer, et nous pensons que ce personnage est saint Ange, l'un des plus illustres de l'ordre, et sur la vie duquel les historiens des Carmes nous fournissent les détails suivants.

Saint Ange naquit à Jérusalem dans la seconde moitié du XIIe siècle. Il fit profession chez les moines du Carmel à dix-huit ans. Il ne se nourrissait ni de chair ni de laitage, et se livrait à toutes sortes de mortifications plus dures les unes que les autres. Dieu lui accorda le don des miracles; il arrêta les eaux du Jourdain, convertit et guérit sept lépreux, ressuscita les morts, rendit la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, etc., etc. Étant venu en Occident, il vit à Rome saint François, auquel il prédit le miracle des stigmates; mais ce dernier lui prédit, de son côté, qu'il terminerait sa vie par le martyre. En effet, étant passé en Sicile pour y prêcher la foi aux incrédules, il essaya de rompre une union incestueuse entre un frère et une sœur; celle-ci obéit à ses défenses; mais l'homme, transporté

et de même étoffe, placé sur le dos, l'estomac et les épaules. Quelquefois deux petits morceaux de drap taillés carrément et attachés à deux rubans suffisent pour former un scapulaire.

(1) Une bulle du pape Jean XXII, dite *sabbatique*, a autorisé cette confrérie et lui a accordé des indulgences considérables sous de certaines conditions rigoureuses. Cependant le célèbre docteur de Sorbonne Jean de Launay considérait comme une fable la vision de Stock, dont il est ici fait mention, et regardait même comme apocryphe et supposée la bulle qui approuvait le scapulaire.

d'une horrible colère, profita d'un moment où le saint annonçait la parole sacrée, pour lui porter cinq coups de poignard; et l'on vit son âme s'envoler au ciel sous la forme d'une colombe d'une blancheur parfaite. Saint Ange consomma son martyre à Léocate, en Sicile, le 5 mai 1225.

Les relations qui existaient entre la Sicile et Perpignan autoriseraient à croire que ce saint pouvait être particulièrement vénéré au couvent des Carmes de cette ville. Du reste, en parlant, dans ses *Jugements des Savants* (1), des historiens carmes, le célèbre et judicieux Adrien Baillet fait l'observation que leurs livres sont infestés, comme ceux des auteurs appartenant à d'autres ordres monastiques qu'il a précédemment cités dans son ouvrage, de l'*amour-propre de communauté qui corrompt les meilleures intentions de ces bons religieux*, et que, par suite, le lecteur doit se tenir en garde contre plusieurs des faits et des assertions que contiennent leurs écrits, et particulièrement ceux qui sont relatifs à la tradition qui fait remonter au prophète Élie l'existence et l'origine de leur ordre.

Nous ne terminerons point cette notice sans remplir envers nos érudits et obligeants confrères et correspondants, MM. Hucher, du Mans, et Édouard Barthélemy, conseiller de préfecture à Perpignan, un devoir dont il nous est bien doux de nous acquitter en les priant d'agréer ici les expressions de toute notre gratitude pour l'assistance qu'ils ont bien voulu nous accorder dans notre travail et les recherches qu'il a nécessitées.

Nous espérons encore être agréables aux lecteurs de la *Revue archéologique* en leur offrant ici comme pendant du sceau de l'ancien couvent des Carmes de Perpignan un autre monument du même genre, qui, sous le double rapport du travail et du sujet, pourra également les intéresser. Voyez la pl. 285 ci-jointe, n° 2. Il provient de l'abbaye royale de Belle-Perche, ordre de Cîteaux (2) dans le diocèse de Montauban, et a été déposé avec une partie des archives de ce monastère, à l'époque de la suppression, dans le local des archives de la ville de Castel-Sarrasin. La Reine des cieux, sous la protection spéciale de laquelle était placée cette communauté religieuse, est aussi représentée avec son divin Fils sur ce dernier

(1) T. II, p. 68-69, in-4. Paris, 1722.

(2) L'abbaye de Belle-Perche, l'une des plus riches de son ordre, compte parmi ses abbés commendataires plusieurs cardinaux et un grand nombre d'archevêques et d'évêques. On montrait encore en 1789, attenant à ce monastère, un chêne séculaire sous lequel la tradition assurait que saint Bernard avait célébré l'office de la messe.

sceau; mais la mère et l'enfant dans une autre pose que sur le premier. Devant un grillage qui occupe tout le champ, et qui est une allusion à la clôture conventuelle, Marie, couronnée et vue de face, est assise sur un large siége à volutes, où son Fils se tient debout à côté d'elle, et à sa gauche. Autour, on lit, en caractères gothiques, indiquant par leur forme l'âge de notre monument, qui ne porte point sa date, comme le précédent (1) :

S CONVENTVS ABBATIE MONASTERII BELLE PERTISSE.

(Sceau du couvent de l'abbaye de Belle-Perche.)

Les sceaux ecclésiastiques du moyen âge sont ordinairement de forme ovale, contrairement à celle du nôtre, qui est ronde.

Ce sceau a été gravé sur un beau cuivre rouge, grandeur et dimension de la gravure.

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES.

(1) *Sigillum*. La première syllabe du mot suivant (*con* VENTVS) est exprimée par un signe d'abréviation souvent employé dans les légendes des sceaux ecclésiastiques du moyen âge.

NOTE

SUR L'ORIGINE DE QUELQUES VILLES ANCIENNES

DE L'HISPANIE.

La géographie de l'Hispanie a été, dans les temps anciens, l'objet de nombreux et importants travaux. Strabon, Ptolémée, Pline, Mela, Avienus, l'Itinéraire d'Antonin, etc., nous ont laissé de précieux renseignements, ainsi que les auteurs grecs et romains qui ont écrit l'histoire des longues guerres de Carthage et de Rome contre les Ibères, ou de la lutte de ces deux grandes cités entre elles sur le sol ibérique. Mais ils ne nous ont donné que des notions vagues et incomplètes sur l'origine des peuplades qui, appartenant à différentes races et sous des noms divers, vinrent s'établir dans la Péninsule. Les monnaies qui nous restent de quelques-uns de ces peuples, avec des légendes phéniciennes ou grecques, nous font connaître sans conteste et leur origine et leur race, tandis que, quoiqu'il nous reste un plus grand nombre de monnaies avec lettres *desconocidas*, il est fort difficile et fort chanceux, même en s'appuyant sur leur attribution, d'affirmer que telle peuplade ou telle ville de l'Hispanie était d'origine ibérienne, plutôt que d'origine celtique, ou de toute autre origine, ou, pour mieux dire, à quelle race appartenaient les habitants.

Cependant j'ai le dessein, dessein hardi sans doute, et pour lequel je sollicite toute l'indulgence des lecteurs de la *Revue*, de donner un *tentamen* de solution de cette question pour quelques villes anciennes d'Espagne. Je ne cacherai point que le motif qui m'engage à rompre le silence que je me suis imposé, jusqu'à ce que M. Chaho ait publié le dictionnaire basque avec tous les dialectes, est l'opinion soutenue naguère par un auteur très-distingué, que les Cantabres seuls doivent être identifiés avec les Basques, et que les peuples désignés sous le nom d'Ibères appartiennent à une autre race. Mon sentiment est de tout point contraire, en ce qui concerne les Ibères, et c'est ce sentiment que je vais tâcher de justifier. Afin de sim-

plifier la question, je déclare entendre par Ibère, ou par peuplade ibérienne, toute peuplade qui parlait la même langue que parlent aujourd'hui les Basques.

Avant tout, qu'on me permette une hypothèse, quoique je sois toujours contraire à ce genre de déduction.

Supposons que le temps qui détruit tout, et les révolutions des empires plus destructives encore que le temps, eussent anéanti tous les ouvrages des anciens écrivains de la Grèce, qu'il ne restât plus du peuple Hellène que quelques peuplades dans quelques régions montueuses du Péloponnèse et de la Thessalie, que ces peuplades eussent conservé la langue de leurs ancêtres, modifiée il est vrai par l'invasion ou le voisinage des peuples conquérants, mais gardant encore dans divers dialectes le génie et la forme grammaticale de la langue ancienne. Supposons maintenant, qu'outre quelques inscriptions, la terre nous rendît les monnaies que les villes grecques et leurs colonies auraient frappées, que, par des monnaies græco-latines, on eût établi la valeur du plus grand nombre des lettres grecques, et qu'on eût découvert sur quelques-unes des suffixes qui appartinssent à la langue grecque moderne; il est évident que lorsqu'on aurait pu constater que quelques légendes s'expliquent aussi par le grec moderne, on pourrait concevoir l'espérance de déchiffrer un jour les inscriptions, et affirmer en attendant que dans toute ville dont la monnaie porterait le suffixe ΤΩΝ, une population hellénique résidait seule autrefois ou était prépondérante, s'il y avait des hommes d'une autre race qui y demeuraient avec elle.

Telle est la marche que je me propose de suivre dans cette étude sur la géographie ancienne de l'Espagne; et le suffixe *coen* sera, pour les monnaies ibériennes, ce que serait le suffixe ΤΩΝ pour les monnaies grecques. C'est donc de ce suffixe que je vais d'abord tenter l'explication. Mon alphabet est tel que je l'ai donné dans ma note sur l'alphabet ibérien (Béziers, 1855).

Je ne connais jusqu'ici que douze monnaies avec lettres *desconocidas* dont les légendes, appartenant à des villes différentes, sont terminées par les lettres ⊂⋀ (CN). On remarquera que la même légende est écrite quelquefois avec cette terminative et quelquefois sans elle. Tels sont ⋀⊢⊲H⋀ et ⋀⊢⊲H⋀⊂⋀ ; — ⊿⊢⊙⋀⊿ et ⊿⊢⊙⋀⊿⊂⋀ — ⋀⋀⋀⊙‡ et ⋀⋀⋀⊙‡⊂⋀, etc. De plus, la terminative est souvent écrite avec un C barré, ⊂⋀, et même avec

un point entre les deux lettres sous la forme ⋖·⋏; il est évident que placées ainsi à la fin des noms, ces désinences doivent être lues de la même manière et avoir la même signification.

Cherchons donc ce que veulent dire le ⋖ (C barré), et le point qui suit.

Il n'y a point de numismatiste qui ne connaisse une monnaie fort commune avec la légende ⋖ϟ⋸, et qui ne sache que le plus souvent cette légende est écrite ⋖ϟ⋸. On l'a fort longtemps attribuée à Cissa, ville du nord-est de l'Espagne. Cependant j'ai trouvé dans la collection de M. Hermandure, à Tarragone, grâce à M. Carrero y Arrago, cette même légende écrite ⋖⋗⋸, *cose*, et ⋖ϟ⋸↑, *coset;* et dans celle de M. Barnieu, ⋖◇⋗⋸, *cose.* J'ai dû me rendre à l'évidence, lire *cose* et *coset*, et attribuer cette monnaie aux Cosetans : le ⋖ (C barré), a dès lors signifié *co.*

Il me restait à déterminer la valeur du point.

M. le marquis de Lagoy m'avait envoyé, en 1853, l'empreinte d'une monnaie de son cabinet avec la légende ⋀ · MY. J'en proposai l'attribution aux *Limici*, à cause des lettres connues LMY, donnant ainsi au point la signification de l'*i* ou de l'*y*. En 1854, M. Bonnet m'apporta de Barcelone la légende ZΛ⋔ (*zili*), écrite ⋚Λ· qu'il avait découverte dans la collection de M. Puicharrigue, et M. Joseph Gaillard m'envoya de Séville les empreintes de deux monnaies d'Irippo, avec les légendes IRIΓΓO et ·RIΓΓO Presque en même temps M. Duprat m'adressait de Sarragosse les légendes AϒP·⋚⋎ et AϒPA, que j'ai retrouvées depuis sur les planches de l'ouvrage de M. de Lorichs. Dans ce dernier cas le point vaut A, tandis que dans les précédents il équivaut à I. Mais je ferai la remarque que la légende AϒP⋚⋎, *Aora-Khitz*, se rencontre le plus souvent sans le point. Je dus en conclure que le point n'était pas indispensable aux Ibères pour la lecture d'un mot, et que ce point indiquait seulement une voyelle omise, sans déterminer celle qui devait être rétablie. La lecture complète de la terminative ⋖·⋏ étant ainsi incertaine, je pensai à résoudre la difficulté par la langue basque même. Je n'ignorais pas que bien des noms anciens de villes hispaniques s'expliquent aisément par le basque ; M. de Humboldt et M. Fauriel en ont ainsi expliqué un bon nombre. J'en déduisis que, si les Ibères sont réellement les

ancêtres des Basques, je devais par analogie pouvoir tenter l'interprétation de quelque légende accompagnée de la terminative ⟨N par la même langue.

En essayant de traduire les légendes, j'avais été amené à reconnaître que la dernière voyelle du nom propre de ville qui précède le suffixe, est toujours omise lorsque ce nom finit par une consonne ou par une H. Ainsi, SEONS qui se rencontre aussi écrit SEONZ⟨N, doit être lu *Seoise*. Les Ibères ne pouvaient pas se tromper, quand même la ville ou la peuplade leur aurait été inconnue. Comme chaque nom de lieu exprime une idée simple ou composée, l'interprétation dans leur langue les conduisait à une lecture certaine.

Ceci posé, je choisis la légende APNEM⟨N (*Arieme-en*), comme celle dont l'explication était la plus facile. — *Arieme* sans la terminative se compose de deux mots basques *ari*, bélier, *eme*, femelle. Le mot *ari* entre en composition dans quelques noms anciens de ville de l'Hispanie, tels que Aria (*Ari-a*, le bélier), Arialdunum (*Ari aldun*, bélier puissant), situées toutes deux dans le sud; et les Basques désignent ordinairement la femelle des animaux en ajoutant au nom du mâle le mot *eme*. Ainsi ils disent : *artz eme*, ours femelle; *orein eme*, cerf femelle; *orso eme*, loup femelle; *zacur eme*, chien femelle, etc.; et, quoique j'ignore si le mot *arieme* fait encore partie de quelque dialecte basque, je n'hésite pas à le traduire par bélier femelle, parce que ce mot est tout à fait dans le génie de cette langue.

Arieme étant ainsi un mot composé de deux radicaux basques, doit suivre la règle de déclinaison et de formation des noms basques, et se décliner comme *Sempere* qui fait au génitif *Sempereco :* mais de ce dernier cas on peut faire en basque un nouveau nom en ajoutant le suffixe *a* et dire *Semperecoa*, le de Sempere, le Sempéritain, d'où *Semperecoaren* au génitif singulier et au génitif pluriel.

Sempere - co - en.
Sempere- de des
3 2 1

ou des Sempéritains.

Par analogie, *Arieme* se change par la déclinaison en *Ariemeco*, d'où *Ariemecoa*, *Ariemecoaren*, et enfin :

Ari - eme - co - en.
Bélier-femelle-de-des
3 4 2 1

ou des habitants d'*Arieme*. On voit que nous arrivons naturellement à lire *coen* la terminative ⋖⋏, et à reconnaître que le point qui suit le C barré dans la légende ⋏⋿⋖⋔⋏⋹⋏ a la signification d'un *e*. J'ai dit en commençant qu'il y avait douze légendes terminées par ce suffixe, écrit ⋖⋏, ⋹⋏ ou ⋹·⋏. Cette terminative est même quelquefois sous la forme ⋖⋔ comme dans ⋔⋏⋔⋖⋋⋖⋔ (*Rev*. Numismat. 1840, art. de M. de Luynes). — Il y en a quinze autres terminées par ⋇⋔, *khm*, quelquefois mais rarement par ⋇⋏. *khn*.

Cherchons encore à expliquer ce suffixe par le basque :

M. de Saulcy a publié, dans son *Essai sur les monnaies d'Espagne*, la légende de ⋔⋀⋗⋀-⋊⋇⋔, d'après un moyen bronze du cabinet de M. Rollin. Je l'ai reproduite dans ma deuxième note sur l'alphabet ibérien (Béz. 1855), d'après un exemplaire de la collection de M. Duprat. Cette légende se traduit par *Ilbar-khm*, et en suppléant les voyelles *Ilibara-khm*. Négligeons la désinence pour ne considérer que le nom propre. *Ilibara* est composé des mots basques *Ili*, ville, *ibar* vallée, et *a* le ; il doit se décliner comme Bayona (*Bayon-a*, port, bou, le). Seulement le k sera accompagné d'une aspirée, et je dirai comme précédemment : *Ilibarakho* d'Ilibara, *Ilibarakhoa* le d'Ilibara ou l'Ilibaritain, d'où *Ilibarakhoaren*, et enfin :

Ili -	Ibar -	a -	kho -	em
Ville -	Vallée -	la -	de -	des
4.	5.	3	2	1

ou des habitants d'Ilibara, des Ilibaratains, puisque *Ilibara* est un nom de lieu.

Je dirai à cette occasion que les Basques de nos jours se divisent en deux grandes familles, l'une qui fait un fréquent usage de l'aspiration, et l'autre qui l'évite avec soin. Il en était de même des Ibères, et je pourrai en fournir des exemples tirés des monnaies elles-mêmes.

Je peux toujours admettre en ce moment que toute peuplade qui écrivait sur sa monnaie à la suite de son nom le suffixe ⋖⋏, ⋹⋏, *coen*, ⋖⋔, *coem* ou bien ⋇⋔, *khoem*, et ⋇⋏, *khoen*, parlait la langue basque, puisque nous retrouvons dans les deux exemples précédents, non-seulement des mots identiques dans les deux idiomes ibérien et basque, mais encore des radicaux identiques et des suffixes qui sont les mêmes.

Ce principe ainsi établi devra être maintenu, alors même que

l'explication du nom propre écrit sur la monnaie ne sera pas encore donnée tant que les divers dialectes n'ont pas été publiés, on conçoit que je ne dois pas me hâter de donner des interprétations qui, plus tard, seraient peut-être changées ou améliorées.

Venons maintenant aux monnaies avec le suffixe précédent, dont l'attribution me paraît le moins sujette à contestation :

1° ᛗΛᚦΑᚦΧΜ. *Ilibara-khoem.* Je ne m'arrête point sur cette monnaie que je ne peux attribuer qu'à l'Illibéris du Sud. Je ferai seulement la remarque qu'Hécatée fait mention d'une ville de cette région, à laquelle il donne le nom d'*Iliburga*, Ιλιδυργα ; on l'a vainement cherchée dans le Sud ; il me semble que c'est le nom d'*Ilibar-kho* ou d'*Ilibarkhoa*, légèrement estropié par ce géographe ou par ses copistes, et par conséquent Illibéris.

2° ϟᚠᛜᛗϟᚲᛗ. *Seoise-coen*; dans la dernière légende, la dernière voyelle du nom de la ville était omise, elle l'est également dans celle-ci. Mais je vais vous dire ce qui m'a fait reconnaître cette omission. On sait qu'aucun mot basque ne se termine en *is*. D'après ce que j'ai dit en commençant, il en est de même en ibérien. Nous trouverons des noms terminés par ϟ ou Z ; mais dans ce cas, cette lettre qui sert de terminative est un suffixe, et ce suffixe ne peut être suivi d'une autre désinence.

Je crois devoir attribuer cette monnaie aux *suessetani*, qui, sans le suffixe *an*, donnent *suesse*. C'était une peuplade du nord-est de l'Espagne, qui a été mentionnée par Tite Live (lib. LXXVIII, 24) : « Lacetani agrum *suessitanûm*..... sociorum populi romani hostiliter depopulati sunt. » La monnaie nous apprend qu'elle avait un oppidum appelé *seoise*, d'où elle tirait son nom.

3° ΑᚢᚦΧᛜᛗΧΜ. *Albokhoia-hhoem.* — Sans le suffixe *Albokhoia*, en voici la traduction :

Albo -	khoi -	a -	kho -	em.
Voisinage -	tendant à -	le	de	- des
4	5	3	2	1

Ptolémée appelle cette ville Albokela ; Tite Live, Arbocola ou Arbocala ; Polybe, Arbucala, et l'Anonyme de Ravennes, *Albeceia*. Elle était déjà du temps de Polybe une ville grande et populeuse. (Lib. XXI. 3.) On croit que c'est aujourd'hui Toro, sur les rives du Douro. Ptolémée la place dans la région des Vaccéens.

4° ᛗΛΨᛜᚲϟᚲᛗ. *Ili-tzocose-coen.* On sait que les auteurs grecs et latins ont, les uns supprimé et les autres conservé le mot *Ili*, en

désignant la même ville. Ainsi, Strabon appelle Ileosca la même ville à laquelle Ptolémée, Pline et autres, donnent seulement le nom d'Osca. En retranchant *Ili*, ainsi que le suffixe, il nous reste *Tzocose*, qui n'est autre que le *Succosa*, Σουκκοσα, de Ptolémée.

C'était une ville du nord-est de l'Hispanie, entre Ilerda et Osca.

5° ⅄ᴺ⋔⋖⋊⋖ᴺ. *Tono-tzocose-coen.* Cette monnaie est fort connue parce qu'elle a le même type que les monnaies grecques d'*Emporiœ*. La légende est quelquefois terminée par un M. (*Rev. Numismat.*, 1840, *Mém. de M. de Luynes.*) Avienus mentionne près d'Emporiœ une peuplade à laquelle il donne le nom de *Tonoites*, d'un étang voisin qu'il nomme *Tonon*. Cette peuplade dut former, avec les *Tzocose* que nous avons vus précédemment, la population primitive de la partie ibérienne de la ville d'Emporiœ. Pline dit : *Emporiœ, geminum hoc, veterum incolarum et grœcorum, qui Phocœensium fuere soboles.* (Lib. III.)

C'était une peuplade du nord-est de l'Hispanie.

6° OFᴬᴺHXM. *Oeliha-khoem.* On ne peut récuser que cette monnaie n'appartienne à l'Ouelika, Ουελλικα, de Ptolémée, mot qui a conservé le suffixe dans la traduction, et que Florus mentionne sous le nom de Vellica. C'était une ville des Cantabres au nord de l'Espagne.

7° HΨΛMᴷᴺ. *Hotzhoma-coen.* J'attribue cette monnaie à Auxama des Arévaques; Pline et l'Itinéraire, au moins ses éditions, portent généralement Uxama, quoique sur quelques manuscrits on lise : Auxoma et Hoxama. Ce nom, suivant Pline, se retrouvait dans plusieurs autres lieux. Cette ville faisait partie de la Celtibérie, et était située au nord-est de cette région.

8° ᐅOᴬᴺᴺᴺXM. *Boaili-khoem.* J'ai déjà publié cette monnaie dans mes *Études*, et je l'ai attribuée aux *Belloi*, attribution que je maintiens.

Les Belloi habitaient au sud-est de la Celtibérie. Polybe et Appien en font longuement mention. Leur ville principale était Segeda, que ce dernier auteur qualifie de grande et puissante.

9° H ᴺᴺ·ᐅ⅄VᴺXM. *Hili-betui-khoem.* Voici une légende avec un point qui remplace l'ꟷ ibérien. On la trouve aussi sans le point. Le mot *Ili*, ville, est précédée d'une H, et le K de *Khoem* devait nécessairement être suivi d'une aspiration. En retranchant l'antefixe *Ili* et le suffixe *Khoem*, il nous reste *Betui*, dans lequel il m'est impos-

sible de ne pas reconnaître les Bedui, Baiduoi, de Ptolémée, que ce géographe place au nord-ouest de l'Espagne.

10° ΛΓΡΧΜ. Voici une légende sans aucune voyelle. La traduction simple est LPRKhM, et je maintiens ma première lecture : *Lipora-khoem.* — Ptolémée place cette ville dans la région des Carpétans, au centre de l'Hispanie, et au sud de la Celtibérie. Sur les bords du Tage, il lui donne le nom de Libora.

11° ↑▷ΦΡΧΜ. *Tibora-khoem.* Les Tiburi, Τειβουροι, de Ptolémée, au nord-ouest de l'Espagne. L'omission de quelque voyelle dans le nom propre peut quelquefois être la cause d'erreurs, lorsqu'on ne connaît pas la provenance d'une monnaie. Ici, je pourrais lire *Tabore-khoem*, et donner cette légende aux *Tapori* du sud de la Lusitanie, près des Turdules. J'avoue même que la mauvaise fabrication de ces monnaies doit faire hésiter entre les deux attributions que je propose; ce qui est certain, c'est qu'on ne peut pas la donner aux Cantabres.

12° ⊢ΡΚ‡ΚΜ. *Urke-koen.* Je crois que c'est avec raison que M. de Saulcy a attribué cette monnaie à *Urci*, ville du sud de l'Espagne, vers Carthagène; c'était un port ibérien qui devait avoir sa monnaie.

13° ψψ▷ΧΜ. *Tztzbkhm.* Voici encore une légende sans voyelle. Je dois penser que la ville qui a frappé cette monnaie était rapprochée du sud ou au moins de Libora (n° 10), dont nous avons vu la légende écrite sans voyelle. Je lis donc dans mes *Études*: *Tutzibi-khoem*, et je propose encore l'attribution à *Cusibi*, ville importante près de Tolède, mentionnée par Tite Live : — « M. Fulvius, pro-« consul..... tunc in Oretanos progressus, et ibi duobus potitus « oppidis Noliba et Cusibi, ad Tagum amnem ire pergit. Toletum « ibi parva urbs erat, sed loco munita. »

14° ▽◇▷ωΧΜ. *Bortza-khoem*, appelée *Bursao* ou Bursaonenses par les auteurs anciens, et qui porte de nos jours le nom de *Borja.* Elle était dans le conventus Cœsar-Augusta au sud-ouest de cette ville et sur la rive droite de l'Ébre, à peu de distance du fleuve.

Je pourrais ajouter à cette nomenclature quinze autres légendes accompagnées aussi du suffixe *coen* ou *khoem*; mais quelques-unes nécessiteraient des explications trop étendues. Je les réserve pour mon *Essai sur la Numismatique ibérienne.* J'ai choisi, comme on le voit, les monnaies dont l'attribution devait le moins être contestée, bien que je n'aie dit que quelques mots sur chacune d'elles.

En résumant les attributions que j'ai proposées, nous trouvons le suffixe *coen* sur des monnaies : 1° (nord-ouest) des Tiburi et des Bedui ; 2° (Cantabrie) de Ouelika ; 3° (nord-est) des Suesselani, de Succosa, d'Emporiœ, de Bursao ; 4° (centre) d'Albokela, d'Auxama, des Belloi, de Libora, de Cusibi ; 5° (sud) d'Iliberis et d'Urci.

Je peux donc sans crainte affirmer que les villes qui ont fait frapper ces monnaies parlaient la langue basque ;

Que la langue ibérienne (basque) était parlée au nord-est et ouest, au centre et au sud-est de l'Espagne.

J'ajouterai que sur les cent et quelques légendes différentes des monnaies que je connais jusqu'ici, et que j'ai pu recueillir, deux ou trois seulement appartiennent à des populations celtiques ;

Que de toutes les autres, trois seulement, en y comprenant Oelika dont j'ai parlé plus haut, peuvent être attribuées à des villes de la Cantabrie.

Enfin je dirai que la langue ibérienne (basque) dut se maintenir encore longtemps sur différents points de l'Espagne, puisque, au XVIe siècle, dans le royaume de Tolède, principauté de Valverde et d'Alcontras, on parlait encore la langue euskarienne en dialecte vardule ou guipuzcoan. (A. Chaho. *Dictionnaire basque*, page 37 de l'introduction.)

Je peux donc regarder comme une opinion contraire aux faits celle qui soutient que les Cantabres seuls doivent être identifiés avec les Basques.

BOUDARD.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres vient d'éprouver deux pertes bien sensibles. M. Augustin Thierry est mort le 22 mai dernier. Des lettres de Rome annoncent que le savant Gian Piétro Secchi est mort le 10 mai.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres de Toulouse propose pour sujet de prix de l'année 1859 la question suivante :

Faire l'histoire de l'organisation judiciaire, civile, criminelle et ecclésiastique dans le Languedoc et la Provence, depuis la publication du bréviaire d'Alaric jusqu'à l'établissement fixe du parlement de Toulouse, en 1444. Le prix sera une médaille d'or de 500 francs.

L'Académie n'a point décerné le prix de 1856 que nous avions annoncé l'année dernière (voy. *Revue archéologique*, XIIe année, p. 251). Elle a décidé qu'elle accordera un prix extraordinaire de 500 francs à l'auteur d'un Mémoire sur ce sujet qui lui serait adressé avant le 1er janvier 1857.

— Des fouilles commencées en 1853, près de Bologne, ont fait découvrir une nécropole étrusque contenant cent seize sépulcres qui couvraient un espace de 68 mètres de longueur. Ces sépulcres étaient formés de pierres calcaires massives, presque cylindriques, de forme légèrement conique. Quatre seulement différaient des autres et représentaient plutôt un parallélogramme; la nature des pierres dont ils avaient été construits était également différente. Ils s'élevaient perpendiculairement jusqu'à la hauteur de $1^m,40$ pour le plus grand, sur une longueur de $2^m,67$. L'intérieur de chacun d'eux était garni d'un vase d'argile à une ou deux anses, le plus souvent noir, quelquefois rouge, presque toujours orné de dessins tracés sur l'argile et fermé par un disque concave renversé. Tout autour se trouvaient fréquemment d'autres vases beaucoup plus petits, en fragments souvent incomplets. Sur aucun d'eux il n'y a trace de peinture, et les dessins consistent surtout en méandres, cercles concentriques, contours serpentins, figures humaines grossièrement ébauchées et dont les têtes sont disproportionnées. On y a trouvé aussi des objets en bronze à l'usage de la musique, du harnachement des chevaux, de l'arrangement des cheveux; un grand nombre d'anneaux et d'agrafes d'un travail remarquable.

BIBLIOGRAPHIE.

Di giambattista vermiglioli, de monumenti di perugia etrusca e Romana, pubbl. per cura del conte G. Conestabile; — Iª parte, della vita, degli studie, delle opere di G. Vermiglioli discorso. — Perugia, 1855, 4°.

La première partie de l'œuvre de J. B. Vermiglioli, vient de paraître tout récemment à Pérouse, par les soins du savant professeur d'archéologie de l'université de cette ville, M. le comte G. Coneslabile, que ses recherches consciencieuses ont mis à même de connaître parfaitement l'archéologie et la philogie étrusque. M. le comte Conestabile s'est imposé la tâche à la fois honorable et difficile de mettre en lumière les travaux si remarquables auxquels J. B. Vermiglioli avait consacré sa vie tout entière. La première partie de l'ouvrage que nous avons sous les yeux n'est, à proprement parler, que l'introduction. Elle contient d'abord la biographie du vénérable archéologue, dont l'éditeur a donné un portrait exécuté avec grand soin sur une excellente épreuve photographique, viennent ensuite d'intéressantes dissertations sur les *études* et les *œuvres* de Vermiglioli. Déjà nous avons rendu compte du mémoire sur le *tombeau de la famille Volumnia.* Voyez la *Revue archéologique*, 12ᵉ année, p. 569.

Disons en terminant que M. le comte Conestabile a traité avec beaucoup de soin la tâche qu'il s'est imposée en se faisant l'éditeur des œuvres de J. B. Vermiglioli, car non-seulement il a ajouté beaucoup de notes à l'œuvre première, mais encore il a éclairci plusieurs points difficiles d'archéologie, qui prouvent quel parti le savant professeur de l'université de Péronne a su tirer des matériaux qu'il avait entre les mains. S. L.

ÉGLISE DE BAGNEUX.

Le village de Bagneux est situé sur une éminence, à quelques kilomètres seulement de Paris. Le voyageur qui suit la route d'Orléans, en se dirigeant du côté de Sceaux, aperçoit à sa droite le clocher élevé, qui se détache avec grâce des arbres dont la colline est ombragée. La flèche, svelte et légère, couronne une église fort intéressante et digne d'être tirée de l'injuste oubli où elle est demeurée jusqu'alors malgré sa proximité de Paris.

Nous n'avons pas l'intention de faire une longue dissertation historique sur l'origine de Bagneux. L'abbé Lebeuf est le seul auteur qui fournisse à ce sujet des renseignements assez certains et assez complets. Bagneux vient de Bano, mot celtique qui signifie terrain commun à plusieurs villages, parce que primitivement il est probable que l'emplacement actuel de Bagneux servait de lieu de réunion aux habitants des environs qui venaient peut-être y faire paître tour à tour leurs troupeaux. Ce mot fut altéré dans la suite et converti en celui de *Balneolum* ou *Baniolæ* que nous trouvons dans les chartes du moyen âge, d'où est venu le nom actuel de Bagneux.

Mais prétendre que le mot *Balneolum* semble indiquer à Bagneux l'existence de bains anciens ; la position de cette commune est un argument très-fort pour détruire cette supposition.

Bagneux existait au VIe siècle. Une monnaie de Caribert, roi de France, porte le nom de *Bannacciaco* qui ne peut se traduire que par Bagneux. Mais il est certain qu'une charte de Charles le Chauve, énumérant les terres de l'Église de Paris, cite surtout *Baniolum*, d'où nous concluons qu'à cette époque la terre de Bagneux était une des propriétés les plus considérables de l'Église de Paris, et qu'alors Bagneux formait déjà un endroit important.

Le territoire de la paroisse était autrefois fort étendu, puisqu'on en a distrait plus tard les paroisses de *Fontenay*, *de Châtillon* et de *Bourg-la-Reine*.

Dès le Xe siècle, les chanoines de Paris possédaient à Bagneux une église où ils faisaient célébrer les offices pour les personnes qui y résidaient et qu'ils employaient à exploiter cette terre. Mais le nombre d'habitants ne tarda pas à augmenter. Les uns furent attirés à Bagneux par la beauté du site et la salubrité de l'air, les autres par la fertilité des terres et les avantages que les chanoines faisaient

aux cultivateurs. Du reste l'église de Bagneux avait déjà une grande réputation, et plusieurs personnages remarquables l'avaient enrichie de leurs dons. Ses bienfaiteurs étaient déjà nombreux au XIIIe siècle : ainsi nous voyons Henri Ier, roi de France, lui donner la dîme du blé et du vin. Pendant le XIIe et le XIIIe siècle, le nombre de ceux qui léguèrent à cette église des vignes, des terres ou des maisons fut considérable. Ainsi nous pouvons nommer : *Adam*, sous le règne de Louis le Gros; *Noël*, official de Paris; la dame *Hildearde*, *Geoffroy de Gien* et *Guillaume de Varzy*, chanoines de Paris vers 1280; Maître Hervé le Breton, et Simon de Sèvre, chanoines de Paris; enfin *Mathieu de Beauvais* et *Radulphe Pocquet*, et une quantité d'autres dont les noms ne sont point parvenus jusqu'à nous.

D'où l'on voit que l'église de Bagneux était autrefois fort riche. Il est facile de comprendre comment l'on a pu élever dans cette paroisse un édifice religieux aussi considérable. Au XIIIe siècle, l'église tombait en ruines; elle était du reste insuffisante; ce fut alors que, sous le règne de Philippe le Bel, on construisit l'église que nous voyons aujourd'hui, et qui est sans contredit la plus intéressante de toutes les églises des communes qui avoisinent Paris.

La paroisse de Bagneux est depuis longtemps placée sous le patronage de *saint Herbland* (1), qui fut abbé d'*Aindres* au diocèse de Nantes en Bretagne, et qui mourut vers l'an 710. Le culte de ce saint patron était autrefois fort connu à Paris, surtout pendant le XVIe siècle. On ajoutait son nom à celui de la paroisse que l'on désignait par *Bagneux-Saint-Herbland*. Le 18 octobre, jour de la

(1) Saint Herbland ou Erbland, Ermelandus, naquit à Noyon, d'une famille distinguée; il s'appliqua de bonne heure à la pratique de la vertu, ce qui le préserva, pendant le cours de ses études, des vices si communs parmi la jeunesse des écoles. Il exerça la charge d'échanson sous le roi Clotaire III, et ne tarda pas à quitter la cour pour se retirer, en 668, au monastère de Fontenelle, gouverné alors par saint Lambert. Il fut ordonné prêtre par saint Ouen, archevêque de Rouen. Saint Pascaire, évêque de Nantes, l'attira dans son diocèse pour y fonder une abbaye. Il s'établit dans l'île d'Aindre, à deux lieues de Nantes, et là il bâtit deux églises. Ce monastère ne tarda pas à devenir célèbre par le nombre des religieux et surtout par leur ferveur. Malgré les occupations multipliées que causait à saint Herbland le gouvernement d'une nombreuse communauté, il trouvait encore du temps pour satisfaire son goût pour la solitude. Son âge et ses infirmités ne purent le décider à se relâcher de sa vie austère; mais, ne se sentant plus la force de continuer les fonctions de sa charge, il ordonna à ses religieux d'élire un autre abbé. Il passa ensuite le reste de sa vie dans l'état de simple religieux, ne s'occupant plus qu'à se disposer au grand passage de l'éternité. Il mourut vers l'an 710 et fut enterré dans l'église qu'il avait fondée

fête de saint Herbland, tout le Châtelet de Paris s'y transportait en grande solennité, y entendait la messe et ensuite assistait au grand dîner.

L'église de Bagneux possédait autrefois le chef et le bras droit de saint Herbland, en l'honneur duquel on érigea une confrérie en 1667, qui avait pour patrons secondaires saint Nicolas, saint Pierre et saint Paul. La fête solennelle de cette confrérie se célébrait le dimanche qui suivait le 16 juillet.

La cure de Bagneux était à la nomination du chapitre de Notre-Dame de Paris, et formait une des prébendes de l'église métropolitaine. Le curé du lieu assistait à l'office de Notre-Dame dans le chœur, aux fêtes solennelles, et même nous voyons dans une charte de 1196, un certain Érard qui est désigné comme témoin dans un acte de l'évêque Maurice de Sully, *Erardus presbyter de Balneolis.*

Les abbés de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor prenaient alternativement le titre de seigneurs de Bagneux, à cause de quelques propriétés qu'ils possédaient sur le territoire de la paroisse. Plusieurs couvents de Paris y avaient aussi quelques biens, ce qui fait dire à l'abbé Lebeuf qu'on ne peut nier en effet que le voisinage de Paris et la bonté de l'air de ce village ne continuent d'être d'un grand attrait soit aux communautés, soit aux particuliers.

Dans le courant des siècles suivants, plusieurs habitations furent élevées à Bagneux par de riches bourgeois. La maison de Benicourt, favori du cardinal de Richelieu, était surtout fort remarquable, tant à cause de la magnificence des bâtiments, que de la beauté des jardins, remplis de statues où le cardinal était représenté sous la figure de Mars, et Benicourt sous celle de Vulcain.

Toute cette magnificence a disparu; Bagneux continue toutefois à être pour les habitants de Paris un séjour fort agréable; mais cette commune a perdu toute son importance. La population de Bagneux ne dépasse pas 1200 habitants. L'ancienne église paroissiale existe toujours. Depuis quelques années, elle a été entièrement restaurée, grâce au zèle éclairé de M. le curé, qui comprend de quel intérêt est le monument confié à sa garde, et à la sollicitude de l'administration municipale. L'église de Bagneux est aujourd'hui en bon état, les réparations ont été faites avec discernement, sous la direction de M. Naissant, architecte. L'intérieur de l'édifice reçoit tous les jours de nouveaux ornements parfaitement en harmonie avec le style général du monument.

L'église de Bagneux accuse le style du commencement du XIIIe siècle, on y voit le plein cintre mêlé à l'ogive; le portail paraît

être la partie la plus ancienne de l'édifice ; on y reconnaît des traces de la période romane (voy. la planche 286 ci-jointe). L'ogive qui encadre la porte d'entrée est peu hardie, les archivoltes sont décorés de dents de scies, et le tympan est orné d'un bas-relief représentant le Père Éternel, accompagné de quatre anges portant des chandeliers. L'archivolte repose sur six colonnes ornées de chapiteaux à feuilles d'acanthe, une galerie formée d'arcades cintrées surmonte le portail terminé par un triangle d'assez grande dimension au bas duquel est percée une rosace de moyenne grandeur. Ce portail est accompagné de deux portes latérales qui donnent accès dans les basses nefs. L'une d'elles a été bouchée, lors de l'établissement du baptistère à la porte occidentale de l'église.

L'extérieur du monument n'offre que des façades unies, sans sculpture; les voûtes sont maintenues par des arcs-boutants très-simples appuyés eux-mêmes sur des contre-forts unis. Le clocher, fort ancien, mais qui a subi dans la suite plusieurs réparations, s'élève sur le bas côté méridional de l'édifice. Ce clocher, dont la hauteur est assez considérable, est surmonté d'une flèche élevée recouverte d'ardoises.

Mais il faut pénétrer dans l'intérieur de l'église et admirer la disposition générale du monument. Le plan en est fort simple :

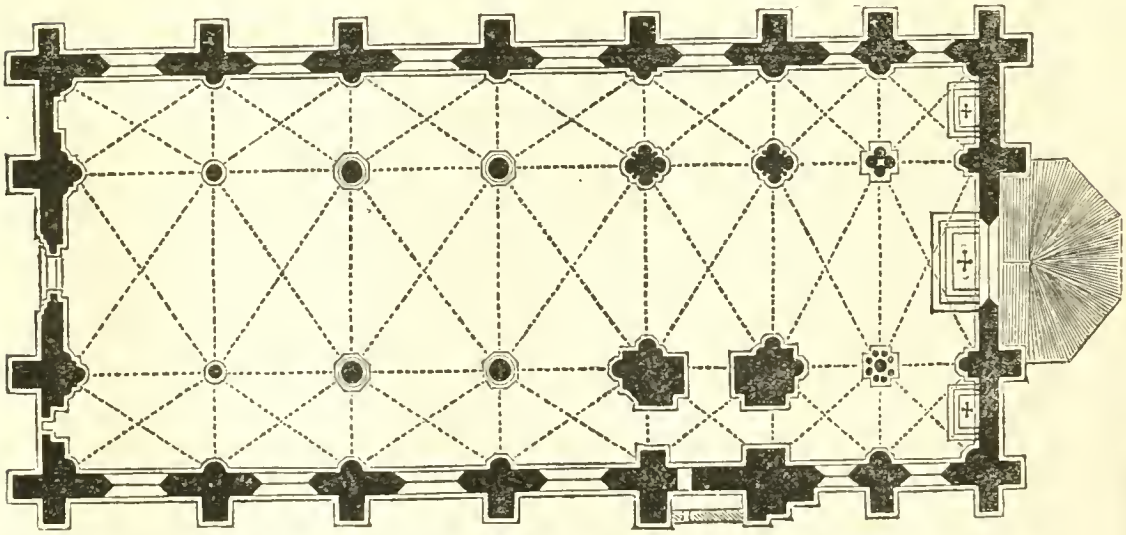

c'est un grand parallélogramme divisé en trois parties par deux rangs de colonnes et de piliers qui séparent la grande nef des bas côtés ; l'église est terminée à l'orient par un mur droit; il n'y a ni chœur ni abside polygonale. La longueur totale est de 31 mètres sur une largeur de 13^{m},15. L'église est divisée en sept travées. Les

quatre premières sont à peu près d'égale largeur, les arcades de communication de la grande nef aux bas côtés, reposent sur des colonnes rondes assez courtes (voy. la pl. 287), elles sont surmontées d'un chapiteau orné de larges feuilles de plantes aquatiques. Le chapiteau sert d'appui à trois colonnettes accouplées, qui s'élancent jusqu'à la naissance des voûtes dont elles supportent les archivoltes ; entre chaque colonne est une arcade demi-ovale qui encadre trois autres arcades semi-circulaires : ce sont les tribunes qui ont une certaine analogie avec celle de la métropole de Paris. Ces tribunes, peu profondes, sont placées au-dessus des collatéraux. Elles sont formées de trois arcades à plein cintre qui reposent sur de petites colonnes rondes à chapiteaux ornés de feuillages. Cette disposition produit ici l'effet le plus pittoresque; au-dessus des tribunes, le mur de chaque travée est percé d'une petite fenêtre ronde de construction moderne.

Les trois travées qui forment le chœur de l'église offrent une disposition à peu près analogue. Ici les arcades retombent sur des piliers formés de pilastres et de colonnes réunies. Les tribunes ne contiennent que deux arcades cintrées reposant sur une colonne unique : les fenêtres qui surmontent la galerie sont en ogive au lieu d'être rondes comme dans la nef. Toutes les voûtes sont de moyen appareil, divisées par des archivoltes, et posées d'une manière assez hardie sur les piliers qui supportent le monument.

Les collatéraux terminés, comme la grande nef, de murs droits contre lesquels sont adossés les autels latéraux.

Les piliers et les chapiteaux du chœur ont quelque chose de plus délicat et de plus fin que ceux de la nef; il est certain que ce fut la dernière partie de l'édifice qui fut achevée, puisque la nef avec son portail et ses grosses colonnes rappelle le style roman. Il faut surtout remarquer dans le chœur les deux derniers piliers : celui de gauche est formé de huit colonnettes isolées, groupées autour d'une colonne centrale, le pilier correspondant se compose de quatre colonnes isolées rapprochées les unes des autres par leurs chapiteaux. Les piliers qui soutiennent le clocher sont plus gros et d'une dimension plus considérable, et sont flanqués de colonnes semi-circulaires.

Telle est l'église de Bagneux, dont le style sévère, la rectitude des lignes, la régularité même des ornements attirent l'attention et recommandent ce monument à ceux qui ont compris les beautés de l'art du XIIIe siècle. On s'étonne peut-être de trouver dans un édifice d'une dimension assez restreinte tous les caractères du style

ogival à sa naissance. Ce monument, remarquable à bien des titres, l'est surtout par le caractère d'originalité qui le distingue. On reprochera peut-être aux colonnes de la nef un peu de lourdeur, aux arcades des bas côtés trop peu de hardiesse, mais on ne peut s'empêcher d'admirer la finesse du travail des chapiteaux.

Cette église renferme un grand nombre de pierres tombales des XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles; la plus remarquable est placée sous le clocher, elle date de la première moitié du XVIe siècle, et a dû être la pierre sépulcrale du tombeau d'un chanoine bienfaiteur de l'Église. Des inscriptions, placées le long du collatéral nord, et sur les piliers de la nef, rappellent les différentes fondations faites autrefois dans cette église. L'originalité du style de ces inscriptions, les détails précieux qu'elles donnent sur les cérémonies demandées par les fondateurs en font un document précieux pour les coutumes du temps. Nous regrettons que les bornes imposées à cette courte notice ne nous permettent pas de les retracer.

L'église de Bagneux possède encore une tribune des orgues dont la construction remonte au XVIe siècle. On doit remarquer les ornements sculptés qui décorent cette tribune et qui représentent des têtes d'animaux, des feuilles et des fruits.

Le maître autel, nouvellement restauré par le zèle et les soins de l'excellent curé de la paroisse, nous retrace la menuiserie des meubles de l'époque de décadence du style ogival. Nous ne pouvons que féliciter M. le curé de son initiative; nous aurions sans doute préféré le style sévère du XIIIe siècle; mais qui ne comprend que la pauvreté des églises de campagne oblige souvent le pasteur à se servir des seuls éléments qu'il possède ou qu'il peut se procurer moyennant une légère dépense ?

L'abbé Balthasar.

RECHERCHES

HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES

SUR LES TERRAINS

DE LA PAROISSE SAINT-SULPICE

QUI ÉTAIENT ENCORE EN CULTURE AU XVIe SIÈCLE.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

DEUXIÈME TRIAGE.

« DEUXIESME TRIAIGE COMMENÇANT AUX FOSSÉS-SAINT-GERMAIN JUSQUES AU MOULIN A VENT, ET DU MOULIN A VENT, AU LONG DE L'ISLE, JUSQUES A GUERNELLES. »

(Compris entre le Pré-aux-Clercs, la rue Saint-Benoît, les rues Taranne et Saint-Dominique.)

Rue Saint-Benoît. — Avant que l'abbaye Saint-Germain fût fortifiée de fossés, il est probable que le long de son enceinte, à l'ouest, il régnait un chemin, comme cela avait certainement lieu au midi. Duboulay dit même que ce chemin s'appelait la rue des Vaches ; mais il est fort probable qu'il fait confusion avec la rue Taranne. Quoi qu'il en soit, la rue Saint-Benoît doit son origine au chemin qu'on établit le long des fossés creusés en 1368 ; de ce côté, il fut pris sur le terrain du Pré-aux-Clercs et du clos de vignes ou courtille dépendant du couvent. En 1543, les moines ayant prolongé les murailles de ce clos jusqu'à celles de leur monastère, le chemin, qui avait trois toises de largeur, se trouva supprimé. Mais à la suite de ce tumulte survenu au Pré-aux-Clercs, et que nous avons raconté avec détail ailleurs (2), le 10 juillet 1548, le Parlement rendit un arrêt ordonnant le rétablissement de « l'ancien chemin qui estoit derrière les murailles de ladicte abbaye,... lequel chemin auroit esté estouppé par le moyen des murailles du cloz de ladicte abbaye,... et s'en pourroit les vestiges assez facillement trouver. » Cet arrêt fut confirmé par celui, définitif, de 1551, où il est dit que « relativement à... la délivrance et restablissement de l'ancien chemyn qui souloit estre

(1) Voy. plus haut le premier article, p. 137.
(2) Voy. *Revue archéologique* XIIe année, p. 391.

derrière et le long des fossés de ladicte abbaye, commençant par hault au carrefour de la rue aux Vaches (place Sainte-Marguerite), comme ancien, sera et demourera ouvert, et de la largeur de 18 pieds, à icelluy commencer par hault audict carrefour aux Vaches, et continuera le long des fosséz d'icelle abbaye par bas, jusqu'au coing des fosséz de ladicte abbaye (1), et à l'endroit où souloit estre le ponceau à présent découvert dudict lieu, en tournant un peu à main dextre, se continuera de pareille largeur le long du petit Pré-aux-Clercs et jusqu'à la rivière de Seine. » Ce parcours est représenté actuellement par la rue Saint-Benoît, une partie de la rue Jacob et celle des Petits-Augustins (Bonaparte).

En 1577, les habitants du faubourg Saint-Germain, incommodés par des émanations pestitentielles, demandèrent l'exécution d'un arrêt du Parlement rendu précédemment contre la Ville, l'Abbaye et le sieur de Tarannes, et relatif à l'écoulement des eaux puantes de la rue Taranne (de l'Égout). En 1578, un nouvel arrêt ordonna que la vidange de ces eaux serait faite, sous peine de contrainte par corps contre les défendeurs. En conséquence, on creusa un égout qui subsiste encore, et court, dans les deux tiers de sa longueur, parallèlement à la direction que présentaient les murailles de l'Abbaye. Cet égout, qui ne fut voûté qu'en 1640, paraît avoir bordé le côté occidental du chemin devenu la rue Saint-Benoît. Comme il s'arrêtait vers l'emplacement de la rue Jacob actuelle, on ne voit pas aisément à quoi il pouvait servir, et effectivement il fut inefficace, car, sur de nouvelles plaintes, le Parlement rendit, en 1586 (2), un autre arrêt portant que l'égout, alors à l'état de tranchée, serait prolongé jusqu'à la rivière, et la rue sur les fossés continuée jusqu'au quai. En même temps, la permission fut accordée de bailler à cens les terrains riverains, à la charge par les preneurs de nettoyer chaque jour le devant de leurs maisons. La tranchée qui fut faite alors, fut couverte, en 1609, par la reine Marguerite, dans l'intérêt des Petits-Augustins qu'elle venait d'établir. Quant à la rue nouvelle, elle est énoncée dans un titre de 1587 « la rue que l'on en-

(1) Nous avons trouvé en 1559 la mention d'une maison rue aux Vaches, aboutissant au fossé de l'Abbaye, et nous ne savons s'il s'agit ici de la rue Saint-Benoît ou de la rue Taranne, ou de la place Sainte-Marguerite. Au reste, l'acte auquel nous faisons allusion, et dont nous n'avons vu qu'un extrait, était peut-être mal rédigé, comme cela est fort commun.

(2) Le 5 août, suivant les titres; mais on ne trouve pas l'arrêt à cette date dans les registres du Parlement. Au reste, la tranchée paraît avoir existé dès 1585, car un acte de cette année en fait mention, comme étant nouvellement faite et atteignant déjà le bord de la rivière.

tend faire et continuer de 10 toises de large, » et dans un autre, de 1588, « rue neufve prenant depuis la rue Tarenne, du costé de la rivière de Seine; » mais il n'en est plus aucunement question après, ce qui prouve que, si elle fut commencée, comme on n'en peut douter, on a vite renoncé à la terminer, et elle n'a jamais été bâtie. Au contraire, l'égout, restauré dans le siècle passé, est encore en usage et il paraît occuper son emplacement primitif. En effet, si, le prenant pour axe, nous restituons la rue de dix toises de largeur qu'on voulait faire, nous trouvons que, entre le coin de cette rue et celle des Petits-Augustins, il y a une distance d'environ 12 toises et demie, ainsi que l'indique précisément l'acte de 1587, qui nous a fourni la citation que nous venons de donner plus haut. Nous ajouterons que, renversant les termes de la proposition, on peut en tirer la conséquence que le coin occidental de la rue des Petits-Augustins n'a pas bougé de place depuis cette époque. Il en est de même du coin oriental. En 1565, la partie du petit Pré-aux-Clercs comprise entre la rue des Marais, la rue du Colombier et la rue des Petits-Augustins, qui fut baillée à bâtir, contenait 59 perches; or, c'est encore exactement le superficie des deux maisons qui s'élèvent sur cet emplacement, lequel n'a ainsi pu subir de diminution, et, par suite, il est évident que le coin oriental de la rue des Petits-Augustins n'a pas été déplacé.

La rue Saint-Benoît s'appelait « la rue de l'Esgout, » et « la rue faicte pour l'esgout du faulbourg Saint-Germain, » en 1587; vers 1640, elle fut dite rue des Fossés-Saint-Germain, et, dès 1641, le nom qu'elle porte maintenant lui a été appliqué en souvenir du fondateur de la règle suivie par les moines de l'Abbaye.

Les fossés de l'Abbaye étaient entourés de murailles à la fin du XVIe siècle, et comblés peut-être du côté du midi et certainement du côté du nord, dès 1548. Les plaidoiries du procès entre l'Abbaye et l'Université, où on lit: « Car sont encore, de présent, les vestiges desdicts fossez apparens, » le démontrent clairement. Mais, sur la rue Saint-Benoît, ils furent conservés, et transformés en un vivier qui existait encore en 1613. Le lieu qu'ils occupaient portait encore le même nom, lorsqu'il fut baillé à bâtir, ce qui eut lieu, par portions, en 1641 et 1642. Ces fossés avaient 10 toises de largeur comme les autres, mais seulement depuis le coin de la rue du Colombier jusqu'à la porte Papale. De là, ils allaient, à ce qu'il semble, en se rétrécissant jusqu'à une grosse tour qui formait l'encoignure d'un redent assez considérable que la muraille de l'Abbaye formait dans sa partie sud-ouest. L'existence de ce redent

est certaine ; il est indiqué très-nettement dans un plan manuscrit dressé vers 1548, et que nous avons fait reproduire en *fac-simile*, dans la vue de l'Abbaye telle qu'elle était en 1640, publiée par Dom. Bouillard, et dans les plans de François Quesnel et Mathieu Mérian. Malheureusement, on ne trouve nulle part le tracé géométrique de ce redent. Nous croyons qu'il est déterminé par l'alignement des bâtiments situés à l'opposite du portail de l'église et dont les murs de face, sur la place, ont sans doute le pied appuyé sur les fondements de l'enceinte de l'Abbaye. Nous voyons effectivement que, si l'on prolonge cet alignement jusqu'au point où il rencontrera le mur d'enceinte du midi, dont la position nous est bien connue, on trouve depuis leur intersection jusqu'à l'endroit où le mur oriental de la Charité, aussi prolongé, atteint la rue Taranne, la distance de 28 perches, qui était la longueur du mur entourant le clos de vignes de l'Abbaye de ce côté. Pour le fossé, d'après le plan dressé vers 1548, il est parallèle à la muraille, en en suivant le ressaut; dans le plan de Mathieu Mérian, il a, au contraire, une direction biaise, qui peut avoir succédé à la direction ancienne, et avoir été motivée par celle de l'égout passant en cet endroit.

Clos ou Courtille de l'Abbaye. — L'espèce de jardin qu'on appelait ainsi était planté de vignes et s'étendait sur la rue Saint-Benoît et la rue Taranne dont il faisait le coin. Le plan de 1548 en fait parfaitement voir les limites; elles étaient, au nord, un mur prolongeant en ligne droite celui de l'enceinte de l'Abbaye, et ayant 21 perches de longueur, à partir du coin de cette enceinte; à l'ouest, un mur dont le côté oriental du grand bâtiment de la Charité, du côté des jardins, donne la direction, et qui avait 33 perches; au midi, un mur, le même sur lequel s'élèvent les façades des maisons actuelles de la rue Taranne, et qui, prolongé jusqu'au coin du redent formé par l'enceinte de l'Abbaye, avait 28 perches de longueur. Dans cet état, le clos touchant aux murailles mêmes de l'Abbaye en comprenait les fossés et le chemin qui les longeait. Il empiétait évidemment aussi, mais dans des proportions qu'il n'est pas facile de préciser (1), sur le grand Pré-aux-Clercs. Dans l'arpentage de 1529, il est indiqué comme n'étant pas riverain de la rue Taranne, mais en étant séparé par 3 arpents et demi situés en bordure sur cette rue. D'après le même document, il aurait, malgré cela, contenu 5 arpents, mais il y a là infailliblement une erreur, car les limites que nous venons

(1) Voir ce que nous disons sur les limites du Pré-aux-Clercs, dans notre notice sur ce fief.

d'indiquer ne renferment qu'une superficie d'environ six arpents (1). Au reste, lorsqu'il fut baillé à bâtir, en 1637, il n'avait plus dans œuvre, du côté de la rue Taranne, que 62 toises 3 pieds; du côté de la rue des Saints-Pères, 46 toises 4 pieds; du côté de la rue Jacob, 53 toises 5 pieds, et sur la rue Saint-Benoît, dont l'alignement a probablement été modifié depuis, 47 toises 3 pieds. Ces mesures confirment, quant à la profondeur du clos de l'est à l'ouest, celles qui nous sont fournies par le plan de 1548.

On peut croire que la courtille de l'Abbaye date d'une époque assez ancienne; mais nous n'en avons trouvé aucune mention avant le XIVe siècle. Au commencement du XVIe, elle avait une porte sur le cimetière Saint-Père.

Rue Taranne. — L'hôtel de Taranne ou Tarennes, situé dans cette rue, entre celles de l'Égout et du Dragon, lui a fait donner le nom qu'elle porte actuellement et que nous ne lui avons pas vu avant le XVIIe siècle. Jaillot a cru qu'on la nommait déjà rue Taranne au XVe siècle et rue de la Courtille au XIVe; mais ces désignations n'ont jamais été appliquées qu'à la rue de l'Égout. Jaillot s'est trompé là comme il l'a fait en niant que la rue Taranne ait jamais été appelée rue des Vaches; nous l'avons vue énoncée ainsi dans plusieurs documents et particulièrement dans des actes de 1527 et 1532, où il est fait mention d'une maison sise « rue des Vaches, devant l'hôtel de Taranne. » Cette locution venait sans doute de ce que la rue Taranne ne formait, pour ainsi dire, qu'une même voie avec la rue Saint-Dominique, autrement la voie des vaches, et voilà pourquoi la première a été aussi dite « le chemin tirant dudict Saint-Germain au port de Grenelle (1523). » Dans l'arpentage de 1529, on lit « chemyn qui va du bourg Saint-Germain à Saint-Père » et c'est là l'idée première qui a fait distinguer la rue Taranne nommée « *vicus per quem itur ad sanctum Petrum*, » dans une charte de 1274, et « *vicus per quem itur ab abbatia apud sanctum Petrum*, » dans une autre de 1269. Nous n'en connaissons pas de mention antérieure, quoiqu'elle soit certainement infiniment plus ancienne.

Au coin méridional de la rue Taranne et de celle des Saints-Pères était situé le *cimetière des malades de la maladerie* (1523), dit aussi le *cimetière des malades de lèpre* (1534), qui dépendait de la maladerie Saint-Thomas, sise rue de Sèvres, et était probablement presque aussi ancien. Le terrain qu'il occupait fut donné à bail pour bâtir

(1) Le censier de 1523 l'indique comme s'étendant sur la rue Taranne, et ayant 5 arpents 6 perches.

en 1539. Jaillot a confondu ce cimetière avec celui de la chapelle Saint-Père. Il est bien certain que le cimetière des lépreux était au lieu que nous disons, puisque l'on voit par le censier de 1523, que le jardin faisant le coin occidental de la rue Taranne et de celle du Sépulcre (du Dragon), ainsi que l'hôtel du Sépulcre qui venait après, dans cette même rue du Sépulcre, y aboutissaient tous les deux.

Chapelle Saint-Père. — Les archives propres à cette chapelle sont dispersées depuis longtemps, et il en est si peu question dans celle de l'abbaye Saint-Germain, qu'on ne peut presque rien en dire. Pour expliquer son origine qui est inconnue, Lebeuf et Jaillot ont présenté chacun une hypothèse. Suivant le premier, la chapelle Saint-Pierre, par corruption dite Saint-Père, aurait toujours existé au même lieu; elle pourrait avoir été placée sous ce vocable en mémoire de l'ancienne crypte de la grande église de l'Abbaye, qui était sous l'invocation de saint Pierre, et n'aurait jamais été la paroisse du bourg Saint-Germain. Suivant Jaillot, sur ce sujet d'un langage moins lucide que d'habitude, la chapelle Saint-Pierre, voisine de l'Abbaye, où fut enterré saint Droctovée, mort vers 578, était la paroisse des vassaux du monastère; rapprochée de l'église, lorsque celle-ci fut rebâtie à la fin du Xe siècle par l'abbé Morard, elle fut ensuite transportée au lieu où elle se trouvait dans les derniers temps de son existence, son titre de paroisse étant passé, à la fin du XIIe siècle, à l'église Saint-Sulpice. Nous ne voyons pas ce qui a pu faire avancer à Jaillot que la chapelle Saint-Pierre a été rapprochée au Xe siècle de la grande église, et que saint Droctovée y fut enterré, car on ne trouve ce renseignement ni dans le martyrologe d'Usuard, qu'il cite et où on lit seulement au 10 mars : « *Parisius, depositio sancti Droctovei, abbatis, discipuli beati Germani episcopi*, » ni dans la vie de saint Droctovée, publiée dans les *Acta sanctorum*, d'après un manuscrit de l'Abbaye; celle-ci est bien un peu plus explicite, car elle constate que cet abbé fut enterré au côté gauche de la basilique, derrière l'autel de Saint-Germain : « *Sepultus est autem idem Dei gloriosus sacer Droctoveus, ad occidentalem plagam basilicæ, retro sancti Germani altare;* » néanmoins elle n'apprend pas non plus si ce fut dans la chapelle Saint-Pierre. Le fait ne se trouve indiqué que dans les annales de l'ordre de Saint-Benoît (1), mais le passage même où il est rapporté « *Sepultus fuit in oratorio sancti Petri, ad occidentalem basilicæ plagam posito*, » n'est accompagné d'aucune note qui vienne à l'appui, et a l'air d'être une simple paraphrase de celui que nous venons de citer.

(1) Tom. I, p. 138.

Il est plus probable qu'effectivement la chapelle Saint-Pierre a été la première paroisse du bourg. C'est l'opinion de Sauval et de dom Bouillart; elle était généralement acceptée au commencement du XVIIe siècle (1); et, de plus, semble justifiée par un titre du 6 février 1380, dans lequel sont indiquées, comme charges incombant au curé de Saint-Sulpice, celles d'aller faire l'office dans la chapelle Saint-Pierre, le jour de Noël, aux quatre fêtes annuelles, à la Circoncision, aux fêtes de la Vierge et le jour de la Saint-Pierre; d'y dire la messe et faire l'eau bénite tous les dimanches; de s'y rendre en procession le jour des Cendres et le dimanche des Rameaux (2). Ces obligations tendent à démontrer la suprématie primitive de la chapelle Saint-Père sur l'église Saint-Sulpice, et conséquemment son antériorité comme paroisse, car il paraît s'agir ici d'un devoir imposé au curé de Saint-Sulpice plutôt que d'un droit à exercer par lui. La chose, au reste, est obscure, et on n'en peut rien déduire sur la question importante de l'époque à laquelle la chapelle Saint-Pierre a cessé d'être renfermée dans les murs du monastère.

Dans un recueil de cérémonies observées à l'Abbaye, rédigé par ordre de l'abbé Guillaume III, mort en 1418, il est fait mention de la chapelle Saint-Pierre en ces termes : *Capella beati Petri, in atrio ejusdem villæ.* La chapelle Saint-Pierre existant certainement en 1267, au même endroit que lorsqu'elle fut vendue aux frères de la Charité, et un cimetière Saint-Pierre, *atrium sancti Petri,* étant mentionné dès 1265, faut-il en conclure que là se trouvait alors le cimetière du bourg Saint-Germain ? Il est assez difficile de se refuser à le croire, ce qui disposerait encore à admettre que l'opinion de Lebeuf est erronée. Cependant Lebeuf parle de tombes fort anciennes trouvées lors de la construction de la nouvelle église Saint-Sulpice, et qui prouveraient qu'elle occupe aussi l'emplacement d'un cimetière.

Par accord du 27 août 1611, la chapelle Saint-Père fut cédée par le curé et les marguilliers de l'église Saint-Sulpice aux frères de la Charité, pour y faire le service divin, et moyennant certaines restrictions. D'après un devis du 12 mai 1612, on se proposait de l'allonger, de façon à ce qu'elle eût quatorze toises d'un bout à l'autre,

(1) Dans l'accord de 1601, dont nous parlons plus loin, il est dit : « Ladicte chapelle (Saint-Père) estoit anciennement la première église parrochiale dud. faulbourg, lorsqu'il ne s'étendoit pas si avant vers la Ville comme il faict à présent. »

(2) Ces processions avaient encore lieu au XVIe siècle. Voir ce que nous disons plus haut de la rue des Saints-Pères.

et d'y annexer de chaque côté quatre chapelles de neuf pieds de large sur douze pieds de long. En 1613 elle fut abattue, dit-on, et cette même année la reine Marguerite posa la première pierre de la nouvelle qui, construite sur une plus grande échelle, ne fut dédiée qu'en 1621; cette nouvelle chapelle a été abandonnée en toute propriété aux Frères par une transaction de 1659. En 1733 on y a fait le portail, et on en a sans doute changé la forme générale qui est aujourd'hui celle d'une croix, et en 1677 était encore celle d'un rectangle de quinze toises un pied de long, sur cinq toises cinq pieds de large, comme nous l'avons vu sur un plan manuscrit de cette époque. Le plan de 1548 indique une disposition analogue.

Rue Saint-Dominique. — Les dominicains de la rue Saint-Jacques ayant donné le nom du fondateur de leur ordre à une rue qu'ils avaient fait percer à travers leur clos, les dominicains, dits jacobins réformés, de la rue Saint-Dominique-Saint-Germain, eurent l'idée d'en faire autant à la rue qu'ils habitaient. En conséquence, ils sollicitèrent et obtinrent, en 1643, du bailli de l'abbaye Saint-Germain, la permission de placer à chaque extrémité une tablette de marbre portant cette inscription : *rue Saint-Dominique, jadis des Vaches.* Jaillot cite le fait pour prouver que le chemin des Vaches ne peut désigner que la rue Saint-Dominique; si cette assertion se trouve vraie dans un certain nombre de cas, elle est fausse au contraire dans une multitude d'autres, et constitue une source de grandes erreurs, comme nous l'allons faire voir.

Il est très-sûr que pendant les deux premiers tiers du XVIIe siècle, la rue Saint-Dominique était fréquemment dite rue ou chemin des Vaches; elle est également nommée « *voye des Vaches*, » dans un titre de 1354; « *chemin aux Vaches* » dans un censier de 1355, diverses pièces du XVe siècle et quelques autres antérieures à 1520; mais généralement dans les archives de l'Abbaye, datant du règne de François Ier, elle est désignée d'une manière différente, à l'exception d'une seule fois où elle l'est par la formule ; « *chemin aux Vaches* allant à l'isle » (1542). Cette circonstance donne à croire que c'est vers cette époque que l'usage a commencé à revenir de lui donner de nouveau cette appellation (1) qui était propre alors à la rue de Grenelle (2), mais que nous voyons appliquée de nouveau à la rue Saint-Dominique, en 1547, 1548, etc.

(1) La lacune déplorable qui existe dans les registres de Saint-Germain des Prés et qui, comme nous l'avons dit, s'étend du milieu du XVIe siècle jusqu'au milieu du XVIIe, ne nous a pas permis de nous en assurer.

(2) Voir rue de Grenelle,

Nous avons trouvé la rue Saint-Dominique énoncée « chemin allant de Saint-Père à Grenelle » (1523, 1530, etc.), parce qu'elle menait de la chapelle Saint-Père à la ferme de Grenelle derrière laquelle elle passait, et il est bien évident qu'elle est la seule voie qui ait jamais pu être indiquée par une pareille locution. — Pour une raison semblable elle a souvent été qualifiée de « chemin qui tend de Saint-Père à l'orme de Grenelle » (1523, 1537, etc.). Nous ignorons où était situé cet orme, mais il paraît qu'il était planté dans le voisinage de la ferme.

Nous avons en outre trouvé la rue Saint-Dominique énoncée : « chemin tendant au port de Grenelle » (1520), « chemyn par où l'on va dudict Saint-Germain au port de Grenelle » (1524), « chemin allant du moullin à vent au port » (1531), » chemin du port » seulement (1530, 1539, etc.), et « chemin du moulin à vent » (1523). Ces dénominations étaient motivées soit par ce fait que, vers la rue actuelle de l'Église, la rue Saint-Dominique avait un embranchement (1) qui se dirigeait vers le port de Grenelle (voisinage de la barrière de la Cunette), soit parce qu'elle communiquait avec un chemin dit des Vaches (rue Saint-Jean), au moyen duquel on accédait au chemin du bord de la rivière. Nous ne savons si c'est ce dernier ou la rue Saint-Dominique qu'il faut voir dans le « petit chemyn du port » dans l'arpentage de 1529.

La rue Saint-Dominique s'est aussi très-souvent appelée « chemin tendant de la voirie, » ou « allant de Saint-Père à la petite Seyne, » (1523, 1529, 1531, etc.). Elle longeait en effet le territoire appelé la petite Seine. Au reste, vers cet endroit, elle portait aussi le nom de « la Longue-Raye, » par rapprochement sans doute entre son étroitesse et son long parcours. Le censier de 1355 fait mention de la Longue-Raye, il en est encore question dans des titres du XVIIIe siècle. Ce n'était pas seulement la voie qu'on désignait ainsi, mais c'était encore le terrain voisin nommé aussi la petite Seine : « au lieu dict la petite Seine, autrement la longue ou la grande Raye, » lit-on dans des titres de 1656 et 1664 (2). Il faut ajouter que, dans ces environs, la rue Saint-Dominique semble avoir été qualifiée de « chemin Herbu, » puisque, dans un registre de 1523, il est spécifié que trois quartiers de terre aboutissant d'une extré-

(1) C'est un plan de 1670 qui nous a révélé l'existence de cet embranchement dont il n'est plus aucune trace. Il paraît être le même que « le sentier allant aux Bonshommes, » ou « sentier allant au couvent des Minimes ; » désignations de titres de 1628 et 1629.

(2) Archives des Invalides.

mité sur la Petite-Seine, aboutissaient de l'autre sur le « chemin Herbu. »

Enfin la rue Saint-Dominique est dénommée le chemin de l'Oseraye dans une pièce de 1527, parce qu'elle longeait au sud la terre dite de l'Oseraye; elle l'est de plus : « le viel chemyn des Vignes » dans une pièce de 1530, « le chemin qui va aux Isles » dans une autre de 1524 et « le chemin des Treilles » dans unef oule de documents (1432, 1523, 1529, etc.). On ne la distinguait du reste par cette désignation, qu'à partir de 6 à 800 mètres de la rue des Saints-Pères, lorsqu'elle se rapprochait du lieu dit les Treilles, situé au delà de celui dit la petite Seine. Jaillot ayant affirmé que le chemin des Treilles est une même voie avec la rue de l'Université, nous allons démontrer qu'il n'en est rien.

1° Si le chemin des Treilles était celui qu'a remplacé la rue de l'Université, il eût été de la censive de l'Université, et conséquemment il n'y aurait aucune raison pour qu'il fût mentionné dans les titres de l'abbaye Saint-Germain, où il l'est extrêmement souvent, et à propos de pièces de terre en culture; or, le Pré-aux-Clercs n'était pas cultivé, et d'ailleurs il était séparé des champs de l'abbaye par un fossé.

2° Dans le second triage de l'arpentage de 1529, lequel est compris entre le Pré-aux-Clercs et la rue Saint-Dominique, et dans le troisième, compris entre la rue Saint-Dominique et la rue de Grenelle, il est très-fréquemment question du chemin des Treilles; ce chemin doit donc être commun aux deux triages, et conséquemment il faut que ce soit bien la rue Saint-Dominique.

3° Dans le troisième triage, on trouve de nombreuses indications de terrains, aboutissant d'un bout au chemin des Treilles, et de l'autre au chemin des Vaches; puisque, comme nous le démontrons plus loin, le chemin des Vaches de l'arpentage de 1529 est la rue de Grenelle, et que le chemin des Treilles ne peut être au sud de celle-ci, il faut que ce soit la voie la plus prochaine au nord, qui n'est autre que la rue Saint-Dominique.

4° Puisque, comme nous l'avons démontré encore ailleurs, le chemin de la petite Seine est le bout de la rue de l'Université, les nombreux titres où il est parlé de terres aboutissant d'une extrémité au chemin de la petite Seine et de l'autre au chemin des Treilles, ne peuvent désigner par cette appellation que la rue Saint-Dominique; fait, au surplus, rendu évident par le passage suivant d'un acte de 1527 « demi-arpent..... au lieu dit les Treilles..... aboutissant d'un bout au chemin des Treilles, et d'autre à l'isle Macquerelle. »

La Voirie, la Butte, le Moulin-à-Vent. — Sur l'emplacement de l'îlot compris entre les rues Saint-Guillaume, Saint-Dominique et des Saints-Pères, il y avait un moulin dès 1368, affirme Jaillot. Nous n'en avons rien trouvé, mais nous avons lu dans les archives de l'Abbaye, que le lieu s'appelait en 1509 la Voirie Saint-Germain et qu'il fut alors donné à bail à la charge d'y faire construire un moulin-à-vent; l'éminence sur lequel il fut posé était-elle le résultat de ce que la place servait de voirie, ou fut-elle faite pour l'érection du moulin, nous ne pouvons le dire, nous avons seulement vu dans un titre de 1531 cette localité énoncée « à présent appelée la Butte, » ce qui impliquerait qu'il n'y avait pas longtemps qu'il en était ainsi. Quoi qu'il en soit, la localité est nommée à peu près indifféremment, au commencement du XVIe siècle, la Butte, la Petite-Butte, la Butte de la Voirie, la Petite Voirie et le Moulin-à-Vent, et il s'y voyait encore en 1529 trois quartiers de terre appartenant à l'Abbaye et servant de voirie. En 1552, il semble que cette voirie était disparue; car dans un acte de cette année on parle de « la Butte du Moulin-à-Vent où estoit ancyennement la Voyrie dudict Saint-Germain. »

Sur le plan de Quesnel une porte est figurée, qui ferme la rue Saint-Dominique un peu au delà de la rue des Rosiers. Cette porte n'existait sûrement pas dans la première moitié du XVIe siècle; elle paraît avoir fait partie d'un système de fortifications dont nous parlerons plus loin.

Rue Saint-Guillaume. — D'abord petit chemin tournant autour de la butte du Moulin, et n'ayant qu'une fort médiocre importance, elle est très-peu mentionnée dans les titres. Nous croyons la reconnaître dans un acte de 1531, sous le nom de « chemin qui va dudict Saint-Pierre à l'Oseraye, » et nous sommes sûr de l'avoir vue désignée, en 1542, par la formule « chemyn par où l'on monte audict Moulin-à-Vent. »

Cimetière Saint-Père. — Avant la suppression des cimetières dans l'intérieur de Paris, il y en avait un rue des Saints-Pères, un peu au-dessous de la rue Saint-Guillaume, qui servait à l'hôpital de la Charité, et au commencement du XVIIe siècle avait servi aux protestants (1). Ce cimetière était plus anciennement celui de la chapelle Saint-Père, aussi dit « aistre Saint-Père » dans un titre de 1555, et dont les archives de l'Abbaye prouvent l'existence dès l'année 1265.

(1) Il leur fut donné fort peu de temps après la publication de l'Édit de Nantes, et ils le gardèrent jusqu'à la révocation de cet édit. Le roi en fit alors don à l'hôpital de la Charité.

Jaillot l'a confondu avec le cimetière aux lépreux qui formait le coin sud des rues Taranne et Saints-Pères, et était exclusivement réservé aux malades de la Maladrerie, sise rue de Sèvres. Ce qui a motivé peut-être son erreur, c'est que la chapelle Saint-Père a eu aussi un cimetière qui lui était contigu. Nous en trouvons des mentions en 1603, 1611, etc. On peut croire que ce dernier cimetière n'a commencé à exister que lorsque l'autre a été consacré à un usage spécial. Le cimetière Saint-Père, avons-nous dit, paraît avoir été primitivement le cimetière principal et sans doute unique des habitants du bourg. Au XVIe siècle, il avait perdu une partie de son importance par suite de l'établissement de celui de Saint-Sulpice.

L'Oseraie. — Lorsqu'on avait dépassé la butte qui faisait le coin de la rue des Saints-Pères, au nord, le premier terrain qu'on rencontrait de ce côté, en suivant la rue Saint-Dominique, était celui qu'on appelait l'Oseraie. Le censier de 1355 énonce une « pièce de terre... laquelle on appelle l'Oseroye... tenant d'une part à la voye aux Vaches (rue Saint-Dominique), d'aultre au Pré-aux-Clercs, aboutissant d'un bout aux murs de la Courtille dudit Saint-Germain. » Ainsi la terre de l'Oseraie était comprise entre le Pré-aux-Clercs, la rue Saint-Dominique et la rue des Saints-Pères, et conséquemment la butte en faisait partie. Au XVIe siècle celle-ci en était toujours distinguée, mais alors la partie de terrain placée au-dessous et qui s'étendait en bordure sur la rue des Saints-Pères, jusqu'au Pré-aux-Clercs, était considérée comme dépendant de l'Oseraie. Ainsi lit-on dans le censier de 1523 : « ung quartier..... au lieu dit l'Ozeraye, sur le Pré-aux-Clercs, tenant d'une part à Remond Piquet, d'aultre part au fossé du Pré-aux-Clercs, d'un bout au chemin qui tend dudit Pré-aux-Clercs à l'église Saint-Père, par lequel on va en procession. » Ces locutions « en l'Oseraye » ou « sur le Pré-aux-Clercs, » étaient fréquemment employées comme synonymes, et il semble même que le nom de l'Oseraie s'appliquait plus spécialement au voisinage du Pré-aux-Clercs, non confondu avec les terrains longeant la rue Saint-Dominique; c'est ce qui résulte de divers textes, entre autres du passage suivant d'un titre de 1531, « arpent... aboutissant d'un bout à l'Oseraye, d'autre au chemin des Treilles (rue Saint-Dominique). » Mais il était plus habituel d'étendre le territoire de l'Oseraie jusqu'à la rue Saint-Dominique même : « Arpent en l'Ourzeraye, tenant... au Pré-aux-Clercs, et d'autre bout au chemin aux Vaches » (1415); « quartier et-demi... aboutissant au chemin qui tend de Saint-Père à la petite Seine » (1532); « pièce

de terre à l'Oseraye... aboutissant d'un bout au chemin des Treilles » (1531).

Le censier de 1354, non plus qu'aucun autre document, n'indique la superficie de la terre de l'Oseraye, mais il est très-probable qu'elle était bien moins vaste au XIVe siècle qu'elle ne l'a été depuis; sans pouvoir en préciser les limites, qui au XVIe n'étaient nullement distinctes, on voit qu'elle devait atteindre jusque vers l'emplacement de la rue de Bourgogne où elle se confondait avec le terrain de la Petite-Seine. Plusieurs pièces énoncent le lieu « dict la petite Seyne, autrement dicte l'Ozeroye, » (1527, 1533), etc.; mais ces formules n'ont jamais trait qu'au point où se réunissaient les deux territoires d'ailleurs parfaitement distincts.

L'Avallouer. — On appelait ainsi un terrain qui longeait la rue Saint-Dominique et était compris entre cette voie et l'Oseraye, dont on pourrait le considérer, pour cette raison, comme une partie. Dans le second triage, se trouve la mention de terres « au fond de l'Avallouer » et « aboutissant d'un bout sur l'Oseraye et d'autre bout sur le chemin des Treilles. » Aucune donnée ne nous a permis de déterminer exactement où était ce fond de l'Avallouer; comme le censier de 1543 énonce 5 quartiers « à l'Avallouer, ou lieu dict à la Saulmonnière, » on peut supposer qu'il était situé à l'extrémité du Pré-aux-Clercs. Nous croyons cependant probable que généralement on ne le considérait pas comme placé si loin, et nous admettrions volontiers que la rue Bellechasse en indique approximativement le centre. L'Avallouer a été souvent confondu avec le lieu dit Courbeurue (Voir 3e triage).

La Petite-Seine. — Après l'Avallouer, venait le terrain appelé Petite-Seine. En ayant parlé dans notre article sur le Pré-aux-Clercs, nous y renvoyons une fois de plus le lecteur.

Les Treilles. — Ce lieu terminait le second triage. Il était compris entre la rivière et le chemin de la Petite-Seine, au nord, et le chemin des Treilles ou rue Saint-Dominique, au sud; le fait résulte des passages suivants : « Trois arpents... au lieu dict les Treilles... aboutissant, d'un bout, sur la petite Seyne, et, d'autre bout, au chemin tendant au port de Grenelles (1520); » — « Demi-arpent au lieu dict les Treilles... aboutissant, d'un bout, au chemyn des Treilles, d'autre, à l'isle Macquerelle (1527). » On trouve les formules « ès trailles » et aussi « ès estrelles » dans le censier de 1355. On ne rencontre pas, au XVIe siècle, de très-fréquentes mentions du territoire des Treilles, souvent alors confondu avec celui de la Longue-Raye et surtout celui de la Petite-Seine. Dans le voisinage de

l'île des Treilles se trouvait un lieu dit « *la Maisonnette* » (1539, 1543).

Passage aux Vaches. — Partant de la Longue-Raie ou rue Saint-Dominique, pour se rendre au bord de la rivière, il existait un chemin qu'on nommait « le passage aux Vaches, le chemin aux Vaches allant à l'Isle, le passage de la Grant-Isle, » dont la direction, à peu près perpendiculaire au cours de la Seine, ressort mathématiquement des textes suivants : « Demi-arpent sur le passage de la Grant-Isle, tenant d'une part à... d'autre, au chemin aux Vaches, aboutissant par hault à la Longue-Raye, et par bas sur l'isle aux Vaches » (1523) ; « ung arpent au lieu dict le chemin aux Vaches, tenant audict chemin aux Vaches, d'autre, aux hoirs H. Ballay, aboutissant d'un bout au chemin qui va à Garnelles, d'autre sur la rivière » (1529) ; « demi-arpent au-dessus de la Grant-Isle, tenant... au chemin aux Vaches, aboutissant aux terres de l'Abbaye, d'autre sur la rivière (1529). » Or, les archives de l'Abbaye nous fournissent un plan manuscrit de 1736, où une rue située vers le bout de l'île des Cygnes, et communiquant du bord de l'eau à la rue Saint-Dominique, est énoncée « rue de l'Abreuvoir-aux-Bœufs, autrement dit le chemin des Vaches ou des Treilles, rétabli depuis 5 ans. » Il paraît évident que le passage aux Vaches est le même que cette rue de l'Abreuvoir-aux-Bœufs, appelée aujourd'hui rue Saint-Jean, et qui, dans le siècle passé, conduisait au pont menant à l'île des Cygnes. Avant la construction de ce pont, on parvenait dans l'île par un gué. Ce gué s'appelait « Gué-aux-Vaches » en 1510 (1).

Chemin du Port. Vert-Buisson. Gros-Caillou. — Nous avons parlé d'un embranchement de la rue Saint-Dominique qui conduisait au port de Grenelle. Cet embranchement, ou peut-être aussi la rue Saint-Dominique, s'appelait souvent le petit chemin du Port, puisqu'on trouve des mentions de terrains tenant d'une part à la rivière et d'autre au petit chemin du Port. Le nom de chemin du Port se donnait également à la voie du bord de l'eau (2), dite également « voye des Vaches, » au XVIIe siècle, soit à cause du passage aux Vaches qui

(1) Il est également question du gué aux Vaches dans le passage suivant d'une requête de 1523, qui doit se rapporter au même terrain que nous venons d'indiquer sous la date de 1529 ; on remarquera la différence des formules par lesquelles sont désignés les aboutissants nord et sud. « Ung arpent de terre assis au guey aux Vaches, tenant d'une part au chemin aux Vaches, d'aultre aux hoirs Jehan Ballay, d'ung bout à la petite Seyne, et d'aultre bout au petit chemin qui tend de Sainct-Père à l'orme de Grenelles. »

(2) En 1547, deux arpents qui tenaient au chemin des Vaches (rue Saint-Jean), sont dits aboutir « d'un bout et d'aultre aux deux chemyns du Port. »

y menait, soit parce que la rue de l'Université s'appelait quelquefois de cette même façon, et que le chemin du bord de l'eau la continuait de telle sorte, qu'il est énoncé, dans un acte de 1750, » rue de l'Université, autrement dit le bord du chemin de la petite Seine, bras de la rivière. » Nous avons lu « rue des Vaches, » sur un titre de 1719 ; « voie aux Vaches, » sur un plan manuscrit de 1743, et seulement « chemin de la rivière, » sur un autre de 1736. Dans une pièce de 1764, nous avons également lu « chemin qui est le long de l'isle Maquerelle, autrement dit le Gros-Caillou, » et sur une seconde de 1683, « chemin qui est le long de l'île Maquerelle, dit le Gros-Caillou. » C'est donc là même que se trouvait ce Gros-Caillou qui depuis a donné son nom à tout le quartier, et qui était, assure Jaillot, d'après un plan qu'il possédait, une borne naturelle limitant les seigneuries de l'abbaye Saint-Germain et de l'abbaye Sainte-Geneviève. Nous n'avons rien découvert de particulier à ce sujet, et les archives de Saint-Germain parlent si peu du Gros-Caillou, que nous avons dû nous estimer heureux d'en rencontrer deux mentions, l'une de 1510, l'autre de 1523. Au reste, nous sommes certain que le Gros-Caillou était entre la rivière et la rue Saint-Dominique, car, dans une transaction de 1628, une place, qui y est dite située, est déclarée « aboutissant d'un bout au sentier allant aux Bons-Hommes, et d'autre bout, à la rivière de la petite Seyne. » Ce titre apprend de plus que « le lieu dict le Gros-Caillou » était « aultrement dict le Vert-Buisson. » Il est question du Vert-Buisson dès 1536 ; en 1753, une pièce de 3 arpents énoncée le *Verd-Buisson de Plaisanees*, est décrite comme aboutissant au chemin qui conduit de la Grenouillère au moulin de Javelle, et un cul-de-sac, situé rue de l'Université, entre les numéros 53 et 55, se nomme encore aujourd'hui rue du Vert-Buisson. Comme il est clair que ce cul-de-sac doit son nom au terrain du Vert-Buisson, il en détermine en même temps l'emplacement, lequel confirme ce que nous venons de dire de celui du Gros-Caillou (1), que certains titres de la fin du XVIIe siècle et du siècle suivant appellent « les Maretz. »

Port de Grenelle.—Il existait en 1507, et se trouvait vers l'emplacement de la barrière de la Cunette. Il était donc hors de la seigneurie de l'Abbaye et de la paroisse Saint-Sulpice. Il s'est appelé, au XVIIe siècle, le port des Minimes, à cause du couvent des Minimes

(1) Nos assertions relativement au Gros-Caillou et au Vert-Buisson sont encore justifiées par le censier de 1547, qui apprend que la pièce où étaient placées les bornes du fief de l'Abbaye était près le port de Grenelle et le Vert-Buisson, et que ce dernier territoire aboutissait sur la rivière.

ou Bons-Hommes, situé de l'autre côté de la rivière. Il ne paraît pas qu'il ait jamais été le centre d'une grande activité.

ILES.

Quoique il y ait dans les archives de l'Abbaye un grand nombre de pièces relatives aux îles qui ont formé celle qu'on a nommée, au XVIIe siècle, île des Cygnes, il s'en faut de beaucoup qu'on y trouve des renseignements assez précis pour en avoir une idée nette, et nous n'avons que médiocrement réussi à tirer parti des données trop vagues que nous ont fournies nos recherches.

Suivant Jaillot, il y avait une île, dite de Grenelle, laquelle était placée en amont d'une autre, dite l'île des Vaches, et en aval d'une troisième, l'île des Treilles. Cette île de Grenelle, ajoute-t-il, était celle qui était opposée à la Longue-Rue. Nous ferons observer d'abord qu'aucune des îles ne peut avoir été opposée plus que les autres à la Grande-Raie, puisque, pour que cela fût, il faudrait que les îles eussent été placées parallèlement l'une à l'autre, dans le sens du cours de l'eau, ce qui est inadmissible. Nous avons trouvé une mention de « l'isle de Garennes, » en 1535, dans un acte où il est dit qu'un atterrissement de trois quartiers « au long de l'isle anciennement appellée l'isle à la Mère, » y aboutissait par bas; mais cela ne nous apprend pas grand'chose sur sa position. Quant à cette « isle à la mère feu Jehan Pernet, » peut-être est-ce la même qui, dans le censier de 1531, est énoncée ainsi : « isle contenant 3 arpents, 3 quartiers, 12 perches, à l'endroit de la basse rivière de Challyau, au dessoubz de l'isle des Treilles, et au-dessus de l'isle aux Vaches, appellée l'isle de Jhérusalem. » Ce passage semble bien prouver que l'île aux Treilles était effectivement en amont de l'île aux Vaches et séparée d'elle par une île peu considérable.

Au commencement du XVIe siècle, on confondait l'île des Treilles et l'île Maquerelle, car on lit, dans des actes assez nombreux, « isle Maquerelle dicte des Treilles. » Cette île Maquerelle, qui doit sans doute son nom à un particulier et non point à ce qu'on s'y battait ou à ce qu'on y faisait la débauche, comme on l'a ridiculement imaginé, cette île, disons-nous, était certainement distincte de l'île des Treilles au XVe siècle; car, dans un cartulaire de l'Abbaye, il est question, à l'année 1461, d'un atterrissement tenant, d'un côté, à l'île Maquerelle, et, de l'autre, à l'île des Treilles. Il se peut que les deux aient été réunies plus tard, et que, de là, les deux noms

leur aient été communs. Au reste, une des grandes difficultés que présente l'intelligence de la disposition de ces îles vient de ce qu'elles ont souvent changé d'aspect, soit par la réunion de plusieurs en une, soit par la division d'une seule en plusieurs. Ainsi nous voyons qu'en 1531, il y avait, « entre la grant rivière et l'isle des Treilles, » une petite île d'un arpent, qui a dû plus tard être absorbée dans la grande dont elle était voisine ; cette petite île pourrait être celle appelée « le Moteau-la-Caille, » en 1546.

L'île que nous connaissons le moins est celle des Vaches, qui était certainement en aval des autres. En 1476, elle était appelée « la grant isle aux Vaches. » Cependant, il ne semble pas qu'elle fût plus vaste que celles des Treilles ou Maquerelle, et nous pensons que c'est plutôt à cette dernière que s'applique le nom de « grant isle, » que nous avons souvent rencontré dans les actes du XVIe siècle. Un des cartulaires de la manse abbatiale nous apprend, en effet, que le 24 août 1645, les religieux se défirent d'une pièce de terre « communément appelée l'isle aux Treilles, » laquelle contenait vingt arpents et demi. Si, comme il y a lieu de le supposer, cette superficie est à peu près celle qu'avait l'île aux Treilles dans le siècle précédent, il n'est guère admissible que l'île aux Vaches ait jamais été plus considérable, ni même qu'elle l'ait été autant. Ce doit donc être l'île aux Treilles qui méritait de préférence le nom de Grande-Ile. Lorsque celle-ci fut vendue, elle était plantée en marais. On n'avait pu la laisser à l'état de prairie comme précédemment, parce que, dans cette condition, elle était devenue un lieu d'exercice pour les soldats, et de promenade pour les bourgeois et les dames, ce qui anéantissait les foins. Le sol en était au surplus sablonneux, de mauvaise qualité, et submergé chaque année pendant plusieurs mois. Aussi est-il singulier qu'en 1554, un arrêt du Conseil ait ordonné qu'on y enterrât les morts de l'Hôtel-Dieu, c qui n'eut pas lieu, dit Sauval, parce que, l'année suivante, la Ville représenta qu'il était à craindre que les individus chargés de creuser les fosses ne s'épargnassent cette peine en jetant les cadavres dans la rivière.

L'île aux Vaches se trouve ainsi désignée dès 1355, et l'île aux Treilles (1) l'est en 1389 ; l'île Maquerelle n'apparaît, sous ce nom, que vers la fin du XVe siècle. Quant à la première indication d'îles en ce lieu, elle ne remonte qu'au milieu du XIIIe siècle ; dans la

(1) Le nom d'île aux Treilles lui vient probablement de son voisinage du terrain dit les Treilles. On ne peut supposer qu'il y avait des vignes dans une île souvent inondée.

charte de manumission, donnée, en 1255, aux habitants du bourg Saint-Germain, l'abbé parle de son île de la Seine, *insula nostra Secane*, où les bestiaux viendraient paître moyennant une redevance annuelle. Cela voudrait-il dire qu'il n'y avait alors qu'une île? Nous le croirions d'autant plus que l'îlot tout entier est nommé « l'isle de Chaillot » dans des titres de la fin du XVIe siècle, et que, un peu plus tard, les diverses parties étaient fondues de façon à ne former qu'un ensemble; on lit dans un contrat de vente de 1678 « l'isle appellée à présent des Cygnes, et cy-devant aux Vaches, Maquerelle ou de Hiérusalem.

D'après un arpentage fait en 1648, l'île formée par la réunion de toutes les autres, offrait une superficie de 54 arpents, soit 5400 perches; sur ces 5400 perches, 112 appartenaient à un nommé Quinet, qui les avait achetées d'un nommé Adam Templier; — 387 perches, « formant la pointe du costé de Paris, » appartenaient, de temps immémorial, à l'hôpital des Pauvres-Enfermés; — 1856 perches appartenaient aux habitants de Chaillot, qui les tenaient de l'Abbaye, suivant une sentence arbitrale rendue entre eux et les moines, en 1270; — 1656 appartenaient à l'église Saint-Sulpice, qui les tenait aussi de l'Abbaye; — enfin, 1389 perches étaient la possession des religieuses de Longchamp, et faisaient partie d'un fief qu'elles avaient acquis, en 1269, de Robert le Bransle, comte de Poitiers, et de Perronelle, sa femme. Ce fief relevait de l'abbaye Saint-Germain des Prés. Les dames de Longchamp en firent une déclaration à la Chambre des comptes, en 1453, en l'évaluant à environ 12 arpents seulement, et une sentence du prévôt de Paris, du 20 avril 1579, leur en confirma la propriété contre les prétentions des habitants de Chaillot, dont les prairies étaient contiguës, vers l'orient. Par des baux de 1588 et 1596, on voit qu'il formait la partie occidentale de l'île, car il y est énoncé « pièce de pré en isle... assise en l'isle de Chaillot, contenant 14 arpents en la grande mesure, tenant, des deux costez et d'un bout, à la rivière de Seine, et d'autre bout par haut aux religieux, abbé et couvent Sainct-Germain des Prez. » A la même époque, on disait habituellement « les prez de Longchamp, » pour désigner le terrain, dont nous avons recueilli un plan fait en 1678, le 12 mai, jour où le roi l'acheta pour la somme de 5556 livres. Dans l'acte de vente, le terrain est indiqué comme contenant treize arpents quatre-vingt-neuf perches, et « tenant d'une part à la rivière, d'autre part à un bras de ladite rivière, d'un bout, par bas, faisant pointe sur la rivière vis-à-vis lesdits Minimes, à une portion appartenant au nommé Guinet, et d'autre bout, par haut,

aux dix-huit arpents et demi qui ont appartenu aux habitants de Chaillot, et à une petite portion qui a appartenu à l'Hôpital-Général. »

L'île des Cygnes a été réunie à la terre ferme par suite de lettres patentes de 1773; mais le remblai ne fut commencé qu'en 1786. Sur le plan de Verniquet, il est facile de voir à quel endroit s'arrêtait l'île Maquerelle, qui faisait encore une saillie à la place où elle avait été réunie aux autres. Sur le plan de François Quesnel, la division du tout en trois grandes parties est encore visible.

ADOLPHE BERTY.

(*La suite prochainement.*)

RECHERCHES

SUR

LES CALENDRIERS COMPARÉS DE PLUSIEURS PEUPLES ANCIENS.

SECTION PREMIÈRE :

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LE SUJET.

SECTION DEUXIÈME :

L'HÉMÉROLOGE GREC, CONTENANT SEIZE CALENDRIERS EN CONCORDANCE.

Ceux d'entre les savants des trois derniers siècles qui se sont livrés avec le plus de succès aux recherches de chronologie ancienne, n'ont pas tardé à s'apercevoir, dès leurs premiers pas dans la carrière, combien il leur serait utile de connaître la méthode de diviser le temps pour les usages civils adoptée par chaque peuple, ou, en d'autres termes, son *calendrier*. Ces mêmes écrivains ont tous exprimé leurs vœux à ce sujet, unanimement d'accord sur la grande utilité de tels documents.

Cette utilité serait moins réelle, sans doute, si tous les peuples de l'antiquité s'étaient servis du même calendrier, représentant une année dont le commencement eût été pour tous rattaché au même fait civil ou au même phénomène céleste ; dont la division, uniforme dans le nombre des mois, l'aurait aussi été dans le nombre et dans l'ordre des jours ; enfin si, pour tous ces peuples, il n'avait existé qu'une seule ère rattachée au même événement hisorique, et à laquelle se rapporterait une succession périodique d'années d'une longueur égale pour tous. A ces conditions l'ordre des temps anciens serait facile à déterminer, quelque défectueuse même que fût l'espèce d'année dont on se serait servi, puisqu'il suffirait, pour nous éclairer sur les dates anciennes, de mettre cette année et cette ère en concordance avec celles qui sont en usage dans les temps modernes.

Mais Censorin a déjà dit, en parlant des mois et de l'année des peuples anciens : *hos unaquaque civitas suo instituto observat*, et il dut en être ainsi, parce que la division du temps pour les usages civils fut l'un des premiers soins de chaque chef de nation, et chacun d'eux l'établit avec plus ou moins de régularité, selon qu'il put plus facilement réunir les notions essentielles que les sciences exactes donnent sur ce sujet. De là est né ce nombre considérable d'années différentes dans leur division et dans leur durée, d'époques historiques et d'ères civiles diverses successivement en usage chez les différents peuples dont nous pouvons étudier l'histoire. Elle nous prouvera que la faculté de changer le calendrier des nations subjuguées et de leur imposer le sien fut, pour un conquérant heureux, l'un des droits qu'il exerça plus particulièrement; les entreprises d'Alexandre changèrent à cet égard les usages de l'Asie; les victoires des Romains, qui héritèrent de son empire, y apportèrent d'utiles modifications; enfin le triomphe de la religion chrétienne les perfectionna.

Ces trois événements pourraient déterminer exactement trois grandes périodes dans la science du temps. Elles ont peut-être été trop négligées, et l'on a voulu absolument, on pourrait le dire, faire les anciens plus savants qu'ils ne l'étaient réellement sur cette matière qui ne paraît pas avoir encore été renfermée dans les limites qui lui sont propres.

Nous pourrons faire voir qu'on les a étendues au détriment même de la science; qu'on n'a pas soigneusement séparé, dans son étude, ses principes de leur application réelle, et qu'on a confondu les travaux et les théories des astronomes avec l'usage des calendriers proprement dits, distinction d'une évidente importance, comme on pourra s'en convaincre par la suite de ce mémoire où nous parviendrons peut-être à démontrer qu'à cet égard tout se réduisait chez les peuples anciens à trois points essentiels :

1° Connaissance approximative du système solaire en ce qui concerne la division du temps, ou travaux des *astronomes;*

2° Usage d'un calendrier fondé sur les phases lunaires seules ou combinées avec la marche du soleil, mais donnant toujours une année vague, ou plus courte d'un ou de plusieurs jours que la révolution solaire, et par cela même plus commode dans l'usage général;

3° Établissement de périodes astronomiques, réglées par les astronomes et ayant toutes pour but de raccorder l'usage de cette année vague avec le système solaire;

D'où il résulterait pour nous deux notions également importantes : premièrement, la connaissance, très-approximative chez les anciens, de la véritable longueur de l'année solaire, réservée aux astronomes ; deuxièmement, l'usage général de l'année lunaire ou d'une autre année vague chez toutes les nations qui se rattachent à l'histoire d'Alexandre et à celle de Rome, jusqu'à l'époque où celle-ci reçut et leur fit adopter l'usage de l'année fixe ; troisièmement, l'existence de périodes régulières qui, pour les savants, mettaient à peu près d'accord, à certains intervalles fixes, le calendrier et les phénomènes solaires.

Des savants du premier ordre et dont le nom jouit à juste titre du rare privilége de faire autorité, ont soigneusement recherché si quelques peuples anciens ne se servirent point d'une année fixe, et ils ont été conduits quelquefois à adopter l'affirmative sur cette question ; Usserius, par exemple, n'en doute point, par rapport aux Macédoniens, malgré la difficulté et l'incertitude de ses preuves où l'on remarque, comme un défaut grave, la confusion des temps, et où se trouvent, comme témoignages également concluants pour lui, une lettre du roi Philippe de Macédoine et la date d'un concile, sans faire attention que six siècles les séparent, et que dans cet intervalle l'usage de l'année fixe ou solaire devint général partout où l'influence romaine fut effective et durable. Nous reviendrons sur cette opinion en nous occupant du calendrier macédonien dans la suite de ce mémoire. Les calendriers comparés des peuples anciens en sont le sujet spécial ; nous le traiterons en nous efforçant de parvenir, pour ainsi dire, à l'inconnu par ce qui ne l'est plus.

Il n'y a point de doute en effet que, soit dans le système de l'année vague, soit dans celui de l'année fixe, des dates authentiques, même approximatives, d'un événement, et surtout des dates comparées et exprimées en mois et jours de deux ou de plusieurs calendriers à la fois, ne soient d'une très-grande utilité dans les recherches chronologiques. L'on conçoit en effet que si, dans un auteur accrédité tel que Arrien, un événement mémorable, la mort d'Alexandre par exemple, est indiqué au 28 du mois macédonien Dæsius, et si l'on réunit toutes les autres indications relatives à ce même événement, on apprendra que ce mois Dæsius était un mois d'été chez les Macédoniens, puisque Plutarque et Quinte Curce assurent que, au jour de la mort d'Alexandre, la chaleur était excessive.

Cette première donnée, extrêmement vague, le deviendrait beaucoup moins si des écrivains de nations diverses rapportaient la date

de ce même événement exprimée selon leur manière de compter le temps ; si l'on avait plusieurs faits, arrivés à des époques différentes, indiqués de la même manière, s'ils l'étaient exactement, on en pourrait déduire d'abord le rapport de ces divers calendriers entre eux, la longueur relative des mois de chacun d'eux et peut-être aussi l'espèce d'année en usage chez ces nations diverses. Enfin il ne manquerait aucune garantie de l'exactitude de ces résultats, si plusieurs faits historiques étaient d'abord indiqués à leur date, et si ces mêmes dates étaient rapportées à des phénomènes naturels dont la loi est bien connue. C'est ainsi que, le jour de la bataille d'Arbelles étant rapporté à une éclipse totale de lune, les tables astronomiques de Pingré fixent invariablement la date de cette bataille au 2 octobre de l'an 331 avant l'ère chrétienne, parce qu'il résulte des rapports combinés de Plutarque (1) et de Quinte Curce (2) qu'elle fut livrée douze jours après cette éclipse qui est du 20 septembre. Plutarque ajoute que le jour de la bataille était pour les Athéniens le 26 du mois Boëdromion : si cette indication était rigoureusement exacte, elle nous donnerait une concordance du calendrier athénien avec le calendrier Julien, mais les dates qui sont disséminées dans les écrits de Plutarque inspirent en général peu de confiance ; et ceux qui l'ont étudié sous ce rapport croient savoir que lorsque cet écrivain rapporte la date d'un événement antérieur et étranger à son siècle, il ne tient pas toujours un compte exact de la différence que l'intervalle de ces deux époques a apportée dans la concordance des calendriers telle qu'elle était à l'époque de l'événement et telle qu'elle est au moment où il écrit ; que très-souvent il la donne telle qu'elle existe dans ce moment ; enfin qu'il n'avertit point dans ses récits s'il rapporte ses dates telles qu'il les trouve dans les écrivains qui l'ont précédé ; ou si, ayant à citer une date exprimée en mois et jour du calendrier athénien, par exemple, la concordance en jour et en mois d'un autre calendrier, qui s'y trouve quelquefois, est conforme à ce qu'elle était au moment de l'événement, antérieur quelquefois de plusieurs siècles, où à ce qu'elle est au moment où il la cite : enfin si, dans cette fixation, il se sert d'une année vague généralement usitée jusqu'à la réformation du calendrier par Jules César, ou s'il emploie l'année fixe en usage dans tout l'empire romain au temps même de Plutarque. On conçoit sans peine combien ces distinctions deviennent nécessaires dans ces ma-

(1) In Alexandro, p. 46.
(2) Lib. IV, cap. XIII.

tières, et ce que nous venons de dire de Plutarque peut s'appliquer à un grand nombre d'écrivains, parmi les anciens surtout, et peut-être à tous, si l'on en excepte Ptolémée qui, comme astronome, ne pouvait pas tomber dans des méprises de ce genre. Il rapporte dans sa *Grande composition mathématique* plusieurs observations (1) qu'il a puisées dans Hipparque, ou même qui avaient été faites et écrites par les Chaldéens longtemps avant l'existence de ces deux géomètres; ces mêmes observations ne pouvaient pas avoir été exprimées par les astronomes de Babylone en jours et en mois du calendrier égyptien mis en concordance avec le calendrier d'Athènes ou avec celui des Macédoniens-Grecs d'Égypte : c'est cependant sous l'une ou l'autre de ces formes qu'elles se lisent dans l'*Almageste*. Mais le nom de Ptolémée ne nous permet pas d'hésiter un seul instant sur cette même forme, parce qu'il était très-capable de rapporter lui-même aux calendriers égyptien, athénien ou macédonien, la date des phénomènes qu'il cite, et cela par le secours des tables qu'il avait sans doute dressées ou qui existaient même avant lui, puisque Hipparque avait d'abord transporté sur le calendrier athénien les observations faites à Babylone plus de deux siècles avant lui, et qu'il avait, de plus, ajouté à la date athénienne la concordance égyptienne, ainsi que Ptolémée le fait remarquer lui-même (2); les calculs modernes prouvent l'exactitude de ces tables (3). Ptolémée applique aussi le calendrier égyptien à des observations chaldéennes faites plus de huit cents ans avant son existence; c'est ainsi qu'il n'hésite pas à fixer à la nuit du 18 au 19 du mois de thôth égyptien une éclipse de lune observée à Babylone la deuxième année du règne de Mardocempad, la sept cent dix-neuvième année avant l'ère vulgaire.

Et si l'on rapporte cette date, qui est en thôth vague, sur l'année fixe, on trouve d'abord que la nuit du 18 au 19 thôth de l'an 719 vague répond à la nuit du 8 au 9 mars, le 1er jour de l'année égyptienne de l'an 719 ayant été le 19 février; et de plus que, cette même année 719, il y eut en effet une éclipse de lune le 8 mars à 10 heures du soir (4) pour le méridien de Paris, et que Ptolémée fixe pour Babylone à minuit même, et pour Alexandrie à 23 heures et 10 minutes. Son exactitude dans la concordance des calendriers divers dont il s'est servi ne saurait donc être plus avérée, et

(1) *Almageste*, liv. IV et VI.

(2) *Almageste*, liv. IV, ch. x, p. 276, de l'édit. in-4, par l'abbé Halma.

(3) Fréret, *Académie des inscriptions*, t. XVI; *Mém.*, p. 225.

(4) Tables de Pingré; *Académie des inscriptions*, t. XLII, p. 108.

l'on en reconnaît facilement l'importance et l'utilité, puisque, attachées à des phénomènes naturels dont l'*époque* et l'instant même sont invariables, ces dates ont ainsi le double avantage de conserver le souvenir de ces phénomènes pour l'astronomie, et pour la chronologie, des concordances de calendriers, qui peuvent et doivent lui servir de fondement, et nous aurions sans doute moins d'incertitudes, moins de systèmes, et aussi moins d'erreurs dans l'ensemble de cette science, si l'on eût pensé plus tôt à l'asseoir sur des bases aussi solides, inaltérables par la nature de leurs éléments.

A cet égard, la *Composition mathématique de Ptolémée*, que nous nommons *Almageste*, comme les Arabes (1), est un trésor, et l'on verra plus bas tout le parti que l'on peut tirer, même des erreurs traditionnelles qu'il a conservées, pour l'explication de diverses périodes astronomiques des anciens. Dans tous les cas, il faut se souvenir que, quoique Ptolémée écrivît longtemps après que l'usage de l'année fixe fut devenu général, et en quelque sorte le seul authentique dans l'empire romain, néanmoins, Ptolémée se sert toujours de l'année vague, soit en rapportant les observations de ses prédécesseurs, soit en écrivant celles qu'il a faites lui-même à Alexandrie (2).

L'exemple cité plus haut le démontre pour les observations antérieures à Ptolémée; un petit nombre de faits vont le prouver pour celles qu'il rapporte comme lui étant propres.

Dans les chapitres de l'*Almageste*, où il traite *de la première et simple anomalie de la lune*, il en cite trois éclipses qu'il a observées à Alexandrie (3).

La première, dans la nuit du 20 au 21 du mois égyptien *payni*, la dix-septième année du règne d'Hadrien;

La deuxième, la nuit du 2 au 3 du mois égyptien *choïac*, la dix-neuvième année du règne d'Hadrien;

Enfin, la troisième, dans la nuit du 19 au 20 du mois égyptien *pharmouthi*, la vingtième année du règne du même prince.

En rapportant ces observations sur la table de concordance du calendrier fixe avec le calendrier vague, et n'oubliant pas surtout d'avoir égard à la manière de compter les années du règne d'Hadrien, adoptée par les Égyptiens, qui marquèrent sur ses médailles sa vingt-deuxième année, quoiqu'il n'ait pas régné pendant vingt et

(1) On a nommé aussi l'ouvrage de Ptolémée sa *grande composition;* peut-être aussi a-t-on dit : ΚΛΑΥΔΙΟΥ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΜΕΓΙΣΤΗ ΣΥΝΤΑΞΙΣ, d'où les Arabes, avec leur article *al*, auront fait notre mot *al-mageste*.

(2) *Almageste*, liv. IV, p. 254.

(3) *Idem*, p. 254.

une années entières, on trouve que, dans le système de l'année vague, ces trois éclipses ont dû arriver :

La première, dans la nuit du 6 au 7 mai de l'an 133 de l'ère vulgaire ;

La deuxième, dans la nuit du 20 au 21 octobre de l'an 134;

La troisième, enfin, dans la nuit du 5 au 6 mars de l'an 136 de la même ère.

Les tables de Pingré notent, en effet, une éclipse de lune du 6 mai de l'an 133, à neuf heures un quart du soir;

Idem, au 20 octobre de l'an 134, à neuf heures et demie du soir;

Idem, au 6 mars de l'an 136, à deux heures du matin.

C'est donc de l'année vague que Ptolémée s'est servi dans l'*Almageste*, en citant soit les observations de ses prédécesseurs, soit celles qu'il avait faites lui-même; son exactitude à cet égard est également avérée ; et la différence des heures, pour les trois éclipses citées, entre les indications de Ptolémée et les tables de Pingré, ne fait pas une difficulté, cette différence provenant de celle de la longitude des lieux des observations: les tables de Pingré sont, en effet, dressées pour le méridien de Paris, et les heures de Ptolémée sont tirées de celui de Babylone ou d'Alexandrie. Le résultat que nous venons d'énoncer reste donc tout entier, et l'épreuve contraire ne l'infirmerait en aucune manière ; car, si l'on rapporte les dates de ces mêmes éclipses sur le calendrier fixe, on trouve que les 20 et 21 *payni* de la première répondent aux 14 et 15 juin ; le 2 et le 3 *choïac* de la deuxième, aux 28 et 29 novembre, et que les 19 et 20 *pharmouthi* concordent avec les 14 et 15 avril ; mais on cherchera vainement dans les tables astronomiques des éclipses de lune qui soient arrivées ces mêmes jours dans les années 133, 134, 136 de l'ère vulgaire. On est donc forcé de laisser les indications de Ptolémée au système de l'année vague, et de reconnaître qu'il en a fait constamment usage dans sa *Grande composition mathématique* (1).

Nous avons dû mettre cette assertion hors de doute; et l'on reconnaîtra combien il était nécessaire de la prouver, lorsqu'on verra qu'elle manque, et qu'on dit en quelque sorte le contraire, dans la savante préface que M. Halma a placée en tête de sa belle édition grecque et française de l'*Almageste*. On y lit le paragraphe suivant, page 67 : « Pour faciliter encore plus aux lecteurs le calcul des faits astronomiques rapportés par Ptolémée, je termine cette table (*le*

(1) Voy. Norisius, *Vagi anni usus apud solos astronomos remansit;* Nic. Averianus, *De mensibus Ægyptiorum*, edente Gorio; Scip. Maffeius, In *Gallix antiquit.* Epistola VIII^a *de anno ægyptiaco*; Corsini, t. II, p. 396.

Canon astronomique des Rois), par celle des mois alexandrins extraits du P. Pétau. Ces mois égyptiens étant de 30 jours chacun, on ajouta d'abord cinq jours épagomènes pour faire les 365 jours des années communes, et depuis la correction du calendrier par Jules César, six jours à chaque quatrième année qui fut bissextile. Ces cinq jours épagomènes commençaient le 24 août, ou le 25 dans les années bissextiles où alors le 1er thôth tombait au 30 août, et tous les autres mois commençaient aussi un jour plus tard que dans les années communes. Nous trouvons, par ce moyen, que le 1er thôth était invariablement fixé au 29 août lorsque Ptolémée écrivait sa *Grande composition.* »

Ce passage renferme plusieurs inexactitudes, elles doivent être soigneusement indiquées, puisquelles se trouvent dans un ouvrage où tout doit participer de la rigoureuse exactitude qui est le caractère de la science à laquelle il appartient.

Nous dirons donc, premièrement, que la table des mois alexandrins extraite de la *Doctrine des temps* du P. Pétau *ne peut pas servir à faciliter aux lecteurs le calcul des faits astronomiques rapportés par Ptolémée*, puisque Ptolémée rapporte ces faits dans le système de l'année vague, comme cela est déjà prouvé, et que la table des mois alexandrins adoptée par M. Halma, et où le premier jour de l'année égyptienne est attaché au 29 août, constitue précisément le système de l'année fixe ; deuxièmement, qu'il est bien vrai que, pour que cette année restât fixe, on ajoutait tous les quatre ans un sixième jour épagomène; mais qu'il ne l'est pas également que cette addition eût lieu *à chaque quatrième année qui, pour cela, était bissextile*, parce que l'addition avait lieu au contraire à chaque troisième année d'une série de quatre années égyptiennes, et par là l'introduction de ce sixième jour épagomène de l'année égyptienne précédait réellement celui que l'année julienne prend dans le même but; mais il était introduit par les Égyptiens à la fin de la troisième année, et ainsi la quatrième commençait un jour plus tard que les précédentes, c'est-à-dire le 30 août au lieu du 29 ce qui n'aurait pu arriver si l'addition du sixième épagomène n'avait eu lieu que dans la quatrième année; troisièmement, de ce que l'année qui suivait celle où l'addition avait eu lieu, commençait le 30 août au lieu du 29, il ne s'ensuivait pas que *tous les autres mois de l'année égyptienne commençaient aussi un jour plus tard que dans les années communes*, parce que la troisième année ayant un jour épagomène de plus que les deux premières, il s'ensuivait bien que la quatrième année égyptienne commençait un jour plus tard dans l'année ju-

lienne, et que cette quatrième année était ainsi en arrière d'un jour sur l'année julienne; mais cette différence ne pouvait exister que jusqu'au moment où l'année julienne, prenant aussi son jour de plus qui la faisait bissextile, il s'opérait alors une compensation entre le jour de plus de l'année égyptienne et le jour de plus de l'année julienne, et dès lors la concordance reprenait ses rapports ordinaires; donc la rétrogradation de la première sur la deuxième ne pouvait durer que depuis le 30 août jusqu'au 29 février suivant; donc, depuis le 1er mars jusqu'au 29 août la concordance était toujours semblable dans les années communes et dans les années bissextiles; donc aussi il n'est pas exact de dire que, par l'effet de ce sixième épagomène de l'année égyptienne, *tous* les mois de cette année *commençaient un jour plus tard que dans les années communes.* Le calendrier comparé égyptien et julien, que j'ai dressé pour ces deux espèces d'années, prouve, en effet, que l'influence du sixième épagomène s'étendait seulement sur les six premiers mois et les quatre premiers jours du septième du calendrier égyptien, et que les cinq derniers mois commençaient toujours et nécessairement le même jour julien. Le commencement des épagomènes répondait toujours au 24 août, et *ne tombait pas sur le vingt-cinquième dans les années bissextiles*, parce que l'addition d'un jour étant faite aux épagomènes et non pas au douzième mois de l'année, le premier épagomène restait toujours fixé au 24 août, le deuxième au 25, le troisième au 26, le quatrième au 27, et le cinquième au 28, c'était le sixième qui, prenant le 29, repoussait le premier de l'année suivante au 30; *le premier des épagomènes ne courait donc pas du* 24 *au* 25 *dans les années bissextiles*, les cinq premiers jours épagomènes étaient donc, on pourrait le dire, *inamovibles.* Cinquièmement, enfin, ce n'est pas *depuis la correction du calendrier par Jules César qu'on ajouta un sixième épagomène pour faire les années bissextiles*, puisque ce ne fut qu'après la conquête de l'Égypte par Auguste que l'année fixe y fut introduite, ce qui arriva l'an 25 avant l'ère vulgaire; jusque-là les Égyptiens s'étaient servis, et de temps immémorial, de l'année vague de 365 jours; le sixième épagomène, qui constitue l'année fixe, ne put donc pas être adopté en Égypte lors de la correction du calendrier par Jules César; il n'est pas plus exact de dire que *le premier thôth était invariablement fixé au* 29 *août lorsque Ptolémée écrivit sa grande composition.*

Les motifs qui m'ont décidé à entrer dans la discussion du passage précité, et que j'ai énoncés en la commençant, suffiront, je pense, pour la justifier. M. Halma avance courageusement dans une

belle entreprise; les hommes attachés aux progrès des connaissances utiles lui en sauront, dans tous les temps, un gré infini; et ce n'est peut-être pas entièrement sa faute si, en parlant de l'année égyptienne, il a commis quelques erreurs : on peut dire que les plus instruits des auteurs qui en ont écrit ont fait beaucoup mieux que les autres, lorsqu'on ne peut leur reprocher qu'une impénétrable obscurité : nous reviendrons ailleurs sur ce sujet important. Ce que nous venons d'en dire peut servir à faire pleinement apprécier l'exactitude de Ptolémée, qui a soumis à un système uniforme les dates des éclipses, des équinoxes et des autres événements qu'il indique, exactitude que les tables proleptiques dressées par nos astronomes démontrent sans aucune exception; ce qui fait aussi que Ptolémée peut fournir aux recherches du genre de celles que nous avons entreprises des documents précieux par leur authenticité, et nous ne les avons pas négligés. C'est ainsi encore que Ptolémée n'a aucune part au blâme, peut-être mérité, que Fréret, Lanauze et Sainte-Croix ont exprimé contre Plutarque, Aelien, Arrien et autres auteurs, qu'ils accusent de ne donner des dates qu'ils rapportent que *des évaluations très-suspectes d'erreurs* (1). J'ai dit un *blâme peut-être mérité*, parce que les écrivains qui l'expriment ayant jugé de l'exactitude des anciens d'après les idées qu'ils s'étaient faites de l'année athénienne et surtout de l'année macédonienne, Fréret n'ayant jamais écrit que des conjectures sur celle-ci, Lanauze et Sainte-Croix n'ayant point énoncé sur les deux des opinions absolues, si, par la suite de ces recherches, elles éprouvent quelques modifications, ces opinions en deviendront moins concluantes et le blâme sera moins fondé. On peut cependant admettre comme une conclusion déjà acquise, que Plutarque n'a pas toujours apporté dans l'indication de la date des événements dont il parle, toute l'attention nécessaire, faute grave dans un historien; et que les soins des autres écrivains à cet égard, Ptolémée excepté, ne sont pas bien avérés. Telles sont les difficultés que présentent les recherches de chronologie, que l'on ne peut se servir des documents qui lui sont particuliers, qu'après en avoir éprouvé, souvent même deviné l'exactitude.

Les anciens prenaient peu de soin de donner à leurs annales l'authenticité que leur imprime l'ordre des temps lorsqu'elles y sont exactement soumises; peut-être faut-il aussi reconnaître comme la première cause de l'embarras où se trouvent souvent les critiques

(1) Fréret, *Académie des inscriptions*. t. XXVII, p. 140.

modernes, la diversité d'année, d'ère, de calendrier dont se servirent les anciens, de sorte que pour nous la science des temps anciens a été comme un édifice à reconstruire entièrement, mais avec des matériaux préexistants et qu'il faut nécessairement coordonner sans toucher à leur forme.

Nous avons déjà fait remarquer toute l'importance que l'on a attachée, dans ce but, à connaître les calendriers des peuples anciens. Pour y parvenir, on a cherché d'abord à réunir en une seule masse toutes les notions, sur ce sujet, qui sont éparses dans tous leurs écrivains, à recueillir soigneusement toutes les dates qui s'y trouvent, à relever et à classer les noms des mois et surtout les dates composées dont ils ont fait usage : c'est ce que paraît avoir entrepris, il y a plus d'un siècle, le laborieux Fabricius, *mais*, comme on l'a déjà dit, *avec plus de zèle que de science*(1). Son *Menologium sive libellus de mensibus, centum circiter populorum menses recensens* (*Hamburgi*, 1712, in-8°) est, en effet, une compilation sans critique, incomplète même pour le temps où elle a été composée. Fabricius n'a pas distingué les époques diverses de l'histoire de chaque peuple, ou du moins des peuples qui formèrent l'empire d'Auguste, et qui changèrent quelquefois non-seulement l'ordre, mais encore les noms de quelques-uns ou de tous leurs mois; ainsi l'on peut croire que les Cypriens Autonomes, ou bien sous les lois des successeurs d'Alexandre, eurent une série de mois, qui était bien différente de la ridicule nomenclature que la crainte ou la flatterie leur fit adopter sous le sceptre de Rome, et dont l'ordre était tel, que les noms grecs des douze mois présentaient ce sens : *Jules César Auguste, empereur, tribun du peuple, plusieurs fois consul, grand pontife, issu par sa famille de la race de Vénus et d'Énée* (2). Fabricius n'a tenu aucun compte de cette singularité qui amenait naturellement la réflexion que nous avons faite plus haut sur le changement que subirent les noms des mois, réflexion qui aurait également servi à amener l'explication de quelques-uns de ces noms différemment indiqués, pour le même peuple, soit par les auteurs, soit surtout par les monu-

(1) *Académie des inscriptions*, t. XLVII; *Hist.*, p. 67.

(2) Ἰουλιος, Καισαρειος, Αυτοκρατορικος, Δημαρκεξάσιος, Πληθύτατος, Ἀρκιερευς, Ἐσθιος Ρωμαιος, Ἀφροδίσιος, Απογονικός, Ἀινικος. Telle est du moins la traduction que donne Fabricius; mais nous montrerons plus bas qu'elle ne mérite pas beaucoup de confiance, en ce qui concerne les trois derniers noms de mois, que nous prouverons avoir été les trois premiers du calendrier des Cypriens, et lui avoir toujours appartenu. La nomenclature dont nous parlons ne comprend donc que les neuf premiers mois qui contiennent les noms et les titres d'Auguste, et qui furent certainement introduits dans le calendriers des Cypriens du vivant de ce prince.

ments qui sont en grand nombre et que Fabricius négligea entièrement. Il lui manqua aussi d'autres indications non moins utiles, qui lui auraient permis de rapporter plus exactement la plupart des noms qu'il a cités; enfin il ne connut pas un passage important de saint Jean Damascène qui donne correctement les noms des mois romains, macédoniens, égyptiens et grecs (1), que Montfaucon n'a pas manqué de faire remarquer dans sa *Bibliotheca coisliniana* (2). Le même auteur cite encore dans cet ouvrage, sous le n° 224 (olim 95) un manuscrit qui renferme les noms des mois des Romains, des Grecs, des Hébreux, des Égyptiens, de la Cappadoce, de Lacédémone, de la Bithynie, enfin des Macédoniens (3); ce manuscrit fut aussi inconnu à Fabricius, et son livre en fut d'autant moins utile. Il est même douteux que, réunissant tout ce qui lui manquait, ce livre le fût devenu davantage : le relevé complet de toutes les dates que contiennent les monuments et les auteurs ne pouvait pas conduire seul à des principes certains sur la division du temps pour les usages civils chez les anciens, parce qu'il serait impossible d'obtenir un assez grand nombre de ces dates réunissant toutes les conditions de certitude qu'exige à cet égard la règle de critique posée plus haut.

Cependant on peut dire que Fabricius fit en quelque sorte tout ce qu'il pouvait faire, et ses successeurs, en complétant son ouvrage, n'auraient pu, malgré leurs lumières, le rendre éminemment propre au but que l'on s'était proposé. L'existence de ce livre ne fit pas faire un pas à la science; il fallut attendre du hasard quelque secours efficace.

Il servit singulièrement et la science et les savants, en leur faisant connaître un manuscrit de la plus haute importance en matière de chronologie; on n'avait, en 1712, sur les calendriers des anciens, que le petit ouvrage de Gyraldus *De mensibus Græcorum* (4), qui ne parle des calendriers des autres peuples que par occasion; la copie d'un manuscrit appartenant à l'Anglais Servilianus, renfermant les noms de mois de quelques nations anciennes, et dont Usserius se servit plus tard avec si peu de succès dans sa dissertation sur la prétendue année solaire des Macédoniens (5); une nomenclature incorrecte de noms de mois cités par Henry Estienne dans

(1) Joh. Damasceni *Opera*, t. I, p. 167; Parisiis, 1712, in-fol.
(2) *Codex* 258; *Olim* 97, p. 304.
(3) *Ibid.*, p. 274.
(4) Greg. Gyraldius, 1541, in-8.
(5) Ad calcem *Annalium*; Genevæ, 1722, in-fol.

l'appendice à son grand Dictionnaire grec; enfin le volume de Fabricius dont nous avons assez parlé, et quelques autres écrits moins importants encore, parce qu'ils étaient plus incorrects.

Jean Masson, connu par quelque succès dans les recherches d'érudition, et qui, dans ce même but, fit, en 1715, un voyage en Italie, eut le bonheur de découvrir parmi les manuscrits de la bibliothèque des Médicis à Florence une collection de calendriers de divers peuples anciens, tous mis en concordance avec celui des Romains, et placés à la suite des Commentaires de Théon sur le Canon chronologique de Ptolémée. Masson était trop instruit pour ne pas voir sur-le-champ tout le parti que l'on pouvait tirer de cette découverte; il s'empressa de l'annoncer au monde savant; plusieurs érudits s'en occupèrent aussitôt, d'autres après eux, et assez constamment pour que le manuscrit principal, qui fut découvert par Masson, ait reçu et conservé, de leur opinion unanime, la dénomination d'*Hémérologe de Florence*.

C'est avec ce titre qu'il se trouve dans l'*Histoire de l'Académie des inscriptions*, au tome XLVII; il y est précédé d'une notice où l'on rend compte de la découverte de l'Hémérologe, de son contenu, de l'usage qu'en ont fait plusieurs auteurs, de ce qu'en ont rapporté divers journaux littéraires, des manuscrits analogues ou semblables qui se trouvent dans d'autres bibliothèques, des rapports et des différences de ces manuscrits, enfin des espérances qu'ils avaient fait concevoir à quelques-uns des savants qui s'en étaient occupés. Vient ensuite l'Hémérologe lui-même, qui est la collection des calendriers de seize peuples anciens, comparés jour par jour avec le calendrier romain; enfin, un tableau contenant les noms des mois transcrits en latin, le nombre de leurs jours, l'indication du jour de l'année romaine où chacun d'eux commençait, ont été ajoutés par l'éditeur comme un résumé de l'Hémérologe.

Malheureusement, il n'a pas eu les manuscrits originaux sous les yeux; il a tout fait d'après une copie dont l'exactitude est plus que douteuse, à moins que les manuscrits qu'elle représente ne fussent aussi très-défectueux, car l'Hémérologe, tel qu'il est imprimé dans le recueil de l'Académie, perd beaucoup de son utilité par une lacune de deux mois entiers dans trois calendriers (ce qui fait six mois en tout), et par des fautes nombreuses dont quelques-unes intervertissent même et à diverses reprises la concordance de plusieurs calendriers pendant un certain nombre de jours. Il paraît, au reste, que les manuscrits originaux ne sont pas l'ouvrage de copistes habiles; on le croit sans peine, lorsqu'on remarque dans la copie imprimée

des inexactitudes qui appartiennent nécessairement aux originaux manuscrits, et telles sont celles qui sont relatives à l'orthographe des noms de peuples et de mois, à leur placement contre l'ordre que chacun d'eux doit conserver dans l'ensemble de la concordance, enfin aux omissions qu'on y observe.

Pour y suppléer, j'ai entrepris la restauration de ce monument. L'importance, l'utilité de l'Hémérologe permettent bien de lui donner ce nom. Je ferai connaître le résultat de mon travail, après avoir fait de l'histoire de l'Hémérologe le sujet d'une courte digression qui ajoutera quelque chose à la notice académique et qui la rectifiera en plusieurs points.

Jean Masson, qui avait publié en l'année 1700 le traité qu'il intitula *Jani templum, Christo nascente, reseratum* [1], était quinze ans après à Florence, ayant déjà visité l'Angleterre et Rome. Il étudiait particulièrement les manuscrits grecs des divers ouvrages de Ptolémée. Deux de ceux de la bibliothèque des Médicis, et dont Bandini a donné une courte notice, sous les nos 12, 26 (vingt-huitième tablette) (2), fixèrent particulièrement son attention.

Outre les canons chronologiques de Ptolémée, les Commentaires de Théon, les Fastes consulaires depuis Antonin le Pieux jusqu'à Modestus et Arintheus, la liste des empereurs romains, qui finissait à Léon le Philosophe, et divers autres traités, ils renfermaient encore chacun un *hémérologe.*

Masson les étudia avec soin et il en fit le fondement d'un grand ouvrage auquel il donnait pour titre : *Annus solaris antiquus, à variis in Oriente ac Asiæ populis et urbibus usu civili olim usurpatus; nunc tandem naturali suo ordini restitutus, plurimis adaptatus epochis : ex Mediceis, præsertim Claudii Ptolemæi manuscriptis aliisque historiæ monumentis, marmoribus ac nummis, maximam partem anecdotis. Appenditur spicilegium chronologico historicum de cyclis christianorum, præcipuè Græcorum, paschalibus; necnon eris amundi conditu variè deductis. Studio Johannis Masson*, etc. Le plan de cet ouvrage suit son titre dans le tome II de l'*Histoire critique de la république des lettres* (3), où il fut textuellement inséré; on y lit : « Reperimus ΗΜΕΡΟΛΟΓΙΟΝ ΜΗΝΩΝ ΔΙΑΦΟΡΩΝ ΠΟΛΕΩΝ, seu « integrum anni solaris KALENDARIVM, quod MENSES variarum, « et quidem numero QVINDECIM, gentium ac urbium, per totum

(1) Roterodami, Bos, 1700, in-8.
(2) Bandini, *Catalogus codicum Græcorum*, au t. II, p. 24, n° 6, et p. 48, n° 9.
(3) Année 1715, p. 292.

« anni circulum expansos, atque cum Romanis Julianisve mensibus « collatos, exhibet. Nullum istius modi MENOLOGIVM habetur in « aliis Ptolemæi codicibus quos vel Romæ vel in Anglia pervolvere « datum.... Hinc enim tandem.... licet veram ac certam eruere for- « mam anni solaris, in usum civilem olim recepti apud plerosque « Orientis ac Asiæ populos, scilicet Æpyptios Alexandrinosve, Ara- « bes, Asianos, Bithynios, Cappadoces, Cretenses, Cyprios, Lycios, « Macedones tam Europæos quam Syros, Ascalonitas, Ephesios, Ga- « zenses, Heliopolitanos (Syriæ), Sidonios et Tyrios. » Cette longue citation sera utile pour résoudre une question qui doit bientôt se présenter.

Jean Masson expose ensuite le reste de son plan, et ce prospectus prouve clairement qu'il avait au moins entrevu, même reconnu plusieurs des rapports sous lesquels l'Hémérologe présentait quelques avantages, et qu'il ne les avait pas exagérés; mais en 1748, Lamy, éditeur *Delle novelle letterarie di Firenze*, inséra dans le premier numéro de janvier et donna pour étrennes à ses abonnés (*La mancia e il buon capo d'anno*) les noms grecs des mois de quatorze nations diverses, les Romains compris (1), d'après l'Hémérologe vu par Masson, et sans parler de ses travaux qu'il ignora sans doute. Sur la demande faite par plusieurs personnes, Lamy inséra ensuite dans le n° 17 de la même année (2) la transcription latine de ces mêmes noms de mois, en indiquant le jour du calendrier romain auquel chaque mois commençait. Everardo Audrichi traita peu de temps après le même sujet dans ses *Institutiones antiquariæ* (3), non pas à fond, mais avec plus de détails que Lamy, en ajoutant à son travail quelques notes et quelques rapprochements; M. de Sainte-Croix trouva dans cet hémérologe les mois crétois pour son *Histoire de la législation de la Crète* publiée en l'an VII; aucun d'eux toutefois ne fit ce que l'on aurait dû faire d'abord : on ne publia point le texte de l'Hémérologe, et c'est cependant par là qu'il aurait fallu commencer, comme l'avait très-bien senti Jean Masson. Bimard de la Bâtie, que l'on peut se dispenser de louer, en avait fait faire une copie; à sa mort, arrivée en 1742, il la légua à l'Académie; Fréret la vit, la cita quelquefois (4), mais ne pensa pas à la publier. Pourquoi l'homme qui pouvait le faire avec le plus de succès ne l'a-t-il pas entrepris?

(1) Novelle letterarie pubblicate in Firenze l'anno 1748, t. VIII, p. 1 à 5.
(2) 26 aprile 1748, p. 257 à 262.
(3) Florentiæ, 1756, in-4, cap. v, p. 33 à 58.
(4) *Académie des inscriptions*, t. XLVII.

Enfin cette copie a été insérée dans le recueil de l'Académie des belles-lettres, ainsi que nous l'avons déjà dit.

Mais ici se présente une difficulté dont la solution doit en même temps faire mieux connaître les travaux de Jean Masson sur l'Hémérologe, et rectifier quelques inexactitudes que renferme à ce sujet la notice déjà indiquée.

La copie du manuscrit de Florence léguée à l'Académie, et qu'il m'a été impossible de retrouver ni dans ses archives ni dans celles de l'Institut, ne renferme que treize calendriers comparés à celui des Romains, qui est le quatorzième. C'est la même nomenclature que celle qu'on avait citée dans les deux *Gazette* de Lamy et les *Institutiones antiquariæ* d'Audrichi, ce qui prouve qu'elles ont été toutes prises dans le même manuscrit qui renfermait évidemment les calendriers des Romains, des Alexandrins ou Égyptiens, des Grecs d'Égypte, des Tyriens, des Arabes (de Syrie), des Sidoniens, des Héliopolitains, de la Lycie, de la province d'Asie, de la Crète, de Cypre, d'Éphèse, de la Bithynie, enfin de la Cappadoce : Ρωμαιων, Αλεξανδρεων, Ελληνων, Τυριων, Αραβων, Σιδονιων, Ηλιοπολιτων, Λυκιας, Ασιας, Κρητης, Κυπριων, Εφεσου, Βιθυνων, Καππαδοκων. Un autre manuscrit de la bibliothèque de Leyde, que Van der Hagen a décrit soigneusement dans ses *Observationes in fastos græcos* (1), renferme, parmi plusieurs autres traités, un hémérologe où les calendriers sont aussi au nombre de treize, non compris celui des Romains, comme dans le manuscrit des Médicis; mais il y a entre eux cette différence importante, que les quatorze calendriers ne sont pas les mêmes dans les deux recueils; que ceux des Crétois, des Cypriens et des Éphésiens, qui sont dans le manuscrit de Florence, manquent dans le manuscrit de Leyde qui renferme le calendrier de Gaza, d'Ascalon et des Séleuciens, qu'on ne trouve pas dans l'hémérologe de Florence cité par Audrichi, par Lamy et copié par Bimard de la Bâtie. Il en résulte que le nombre des calendriers connus est de dix-sept, et c'est ce même nombre que contient l'hémérologe publié d'après les deux manuscrits de Florence et de Leyde dans le recueil de l'Académie, avec la lacune pour six mois qui se trouve dans le dernier.

Ce que nous venons de dire prouve que l'éditeur de l'hémérologe publié a remarqué, avec toute raison, que Lamy, Audrichi et Bandini ignorèrent tous l'existence du manuscrit de Leyde, et que les deux premiers ne connurent ainsi que quatorze calendriers. Mais

(1) *Observationes in Theomis fastos græcos priores.* Amstelod., Boon, 1735, in-4, p. 313-318.

a-t-on également pu et avec le même fondement induire d'abord que ce manuscrit fût inconnu à Jean Masson et assurer que l'*hémérologe dont il s'agit* n'ayant pas été publié par Masson resta dans l'oubli jusqu'au temps du baron de la Bâtie qui en fit faire une copie (1)? Cette dernière assertion est contredite par la suite de cette discussion.

Premièrement, on peut se souvenir que Masson dans son prospectus annonçait quinze calendriers, non compris celui des Romains, *menses variarum et quindecim gentium ac urbium;* la nomenclature des noms prouve que ce nombre doit être porté à dix-sept, parce que Masson ne compte que pour une nation ce qu'il appelle *Macedones tam Europæos quam Syros*, tandis qu'ils sont désignés dans l'Hémérologe sous les deux noms ΕΛΛΗΝΟΙ et ΣΕΛΕΥΚΕΟΙ, et qu'ils y occupent une place bien distincte les uns des autres, quoique leur calendrier soit le même, ce qui, sans doute, avait engagé Masson à ne point les séparer; ainsi la nomenclature de Masson contient autant de calendriers que celle des deux manuscrits de Florence et de Leyde réunis; les noms des peuples sont les mêmes dans l'une et dans l'autre comme le fait voir le tableau suivant:

Nomenclature de J. Masson.	Manuscrits de Florence et de Leyde.	
ROMANORVM.	ΡΩΜΑΙΩΝ.	
AEGYPTIORVM, Alexandre.	ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ.	
MACEDONVM Europæorum.	ΕΛΛΗΝΩΝ.	
TYRIORVM.	ΤΥΡΙΩΝ.	Manuscrit de Florence, nº 26.
ARABVM.	ΑΡΑΒΩΝ.	Manuscrit de Florence, nº 26.
SIDONIORVM.	ΣΙΔΟΝΙΩΝ.	Manuscrit de Florence, nº 26.
HELIOPOLITANORVM.	ΗΛΙΟΥΠΟΛΙΤΩΝ.	Manuscrit de Florence, nº 26.
LYCIORVM.	ΛΥΚΙΑΝΩΝ.	Manuscrit de Florence, nº 26.
ASIANORVM.	ΑΣΙΑΝΩΝ.	Manuscrit de Florence, nº 26.
CRETENSIVM.	ΚΡΗΤΗΣ.	Manuscrit de Florence, nº 26. — Ces trois calendriers manquent dans le manuscrit de Leyde.
CYPRIORVM.	ΚΥΠΡΙΩΝ.	Manuscrit de Florence, nº 26. — Ces trois calendriers manquent dans le manuscrit de Leyde.
EPHESIORVM.	ΕΦΕΣΟΥ.	Manuscrit de Florence, nº 26. — Ces trois calendriers manquent dans le manuscrit de Leyde.
BITHYNIORVM.	ΒΙΘΥΝΩΝ.	Manuscrit de Florence, nº 26.
CAPPADOCVM.	ΚΑΠΠΑΔΟΚΩΝ.	Manuscrit de Florence, nº 26.
GAZENSIVM.	ΓΑΖΕΩΝ.	*Ib.*, nº 12. — Ces trois calendriers manquent dans le manuscrit de Florence, nº 26.
ASCALONITARVM.	ΑΣΚΑΛΩΝ.	*Ib.*, nº 12. — Ces trois calendriers manquent dans le manuscrit de Florence, nº 26.
MACEDO VM Syriæ.	ΣΕΛΕΥΚΕΩΝ.	*Ib.*, nº 12. — Ces trois calendriers manquent dans le manuscrit de Florence, nº 26.

(1) *Académie des inscriptions*, t. XLVII, histoire, p. 67.

Il faut en conclure ou que Masson connut le manuscrit de Leyde, ou qu'il en vit d'autres meilleurs encore et qui offraient moins de lacunes. Tel était sans doute le second manuscrit de Florence qu'il cite lui-même, *operis nostri fundamentum nobis præbuere duo Medicæi codices;* et c'est dans ce second manuscrit, qui, depuis, n'a été vu de personne, que Masson prit le complément de la nomenclature, c'est-à-dire le calendrier de Gaza, Ascalon et des Séleuciens qu'on a cru trouver pour la première fois dans le manuscrit de Leyde. Le catalogue de Bandini ne laisse aucun doute à ce sujet, puisqu'on lit à la notice du manuscrit numéroté 12 de la 28e tablette (1) *Cum codice XXVI° hujus plutei convenit iste (XII^us) ac præcipuè menologium variarum gentium; in hoc enim (XII°) sunt menses quoque gazeorum, ascalonitarum et seleuciorum qui in illo (XXVI°) desunt.* Le manuscrit n° 12 est donc celui dont Masson se servit pour compléter les notions que lui fournissait le n° 26; Masson avait donc entre ses mains dès l'année 1715 tout ce que nous connaissons un siècle après lui sur cette matière.

Deuxièmement. Ces matériaux n'y restèrent point incultes et sans fruits, comme on l'a dit en avançant que l'Hémérologe n'avait pas été publié par Masson, il fut réellement imprimé par ses soins; il paraît toutefois que son travail ne fut pas très-répandu, peut-être même n'était-ce qu'une espèce de *Prodromus*, puisqu'en 1756, plusieurs années après la mort de Masson, Audrichi s'exprimait encore ainsi: « Ceterum, an in publicam lucem horum mensium drescrip-« tio revera deinceps prodierit definire non auserim, cùm, neque « illam inspicere, neque ab eruditis viris quidpiam de illa rescire « licuerit.» Cependant plusieurs années avant qu'Audrichi écrivit son livre, Hadrien Reland, dans la préface sur les *fasti consulares* édités par Antoine Reland son frère, appuyant de l'opinion de Jean Masson celle qu'il émet lui-même sur l'identité des fastes consulaires du manuscrit de Florence et de ceux qu'a publiés Dodwel sous le nom de Théon (1), dit: « *Ceterum in hac opinione me con-« firmavit Joannis Massoni observatio quam hemerologio mensium « variarum gentium, quod prelum exercet, inseruit;* ainsi Hadrien Reland savait, en 1715, que Masson publiait l'Hémérologe et il existe en effet imprimé sous ce titre : ΗΜΕΡΟΛΟΓΙΟΝ ΜΗΝΩΝ ΔΙΑΦΟΡΩΝ ΠΟΛΕΩΝ, Kalendarium Menses variarum gentium cum Romanis collatos exhibens : *Alexandrinorum* scilicet, *Græcorum* seu *Syro Macedonum*, *Tyriorum*, *Arabum*, *Sidoniorum*, *Gazensium*, *Asca-*

(1) T. II, p. 24.

lonitarum, *Heliopolitanorum* in Syria, *Lyciorum*, *Asianorum*, *Cretensium*, *Cypriorum*, *Ephesiorum*, *Bithyniorum*, *Cappadocum et Seleucensium. Ex mediceis codicibus mss nunc primum in lucem editum, commentario chronologico et historico illustratum opera et studio Joannis Masson A. M. et E. A. P.*

C'est un petit in-folio de 28 pages dont la première est occupée par les titres; les vingt-quatre suivantes le sont par les 12 mois des calendriers comparés; les trois dernières contiennent la liste latine des mois de chaque calendrier, le nombre de leurs jours et l'indication de celui de l'année romaine auquel ils commençaient; l'ouvrage est terminé par une courte note; les commentaires historiques et chronologiques annoncés par l'éditeur ne s'y trouvent pas; il paraît qu'ils n'ont pas été publiés, et que Masson ne put faire imprimer de son ouvrage que ce *prodromus*. Le titre n'en indique pas l'année; mais en considérant que Hadrien Reland écrivait en 1715 sa préface sur les fastes consulaires où il parle de l'hémérologe que Masson fait alors imprimer, *quod prelum exercet*, ce sera vers la même année 1715 qu'on pourra fixer l'impression de cet hémérologe, dont rien n'indique le nom ni la résidence de l'imprimeur; ce qui d'ailleurs n'ôte rien à l'importance de ce volume, dont la rareté doit être extrême, puisqu'il est jusqu'ici le seul exemplaire connu, qu'il ne l'a été d'aucun des auteurs que nous avons cités malgré leurs recherches, et qu'il n'existe dans aucune des bibliothèques publiques de Paris; il appartient à M. Millin, qui a bien voulu me le confier pour mon travail (1).

La collection des calendriers y est complète; on n'y trouve qu'une lacune de deux mois pour les Séleuciens, ce qui fait voir que les deux manuscrits de Florence sur lesquels Masson travailla, sont plus complets que celui de Leyde qu'il ne connut vraisemblablement pas, et dans lequel cette lacune de deux mois existe aussi pour les Séleuciens, et de plus pour les Gazéens et pour les Ascalonites.

Il résulte de tout ceci que Jean Masson publia l'Hémérologe d'après les deux manuscrits de Florence ainsi qu'il l'avait promis, que son ouvrage n'a pas été connu des personnes qui, après lui, ont écrit sur la même matière, et que la notice insérée dans le 47e volume de l'Académie des belles-lettres doit être rectifiée en plusieurs points.

(1) Ce rare imprimé, de vingt-huit pages petit in-fol., se trouvait dans la nombreuse collection de Dissertations rapportée d'Italie par Millin, dont tous les volumes sont couverts en parchemin, et qui fut achetée à sa vente pour la Bibliothèque impériale (Note de l'année 1855. C. F.).

J'ai dit que l'hémerologe qui la suit laisse quelque chose à désirer; j'en ai fait une nouvelle copie que je crois exacte, et je puis la croire telle après les nombreuses épreuves auxquelles je me suis empressé de la soumettre en la conférant avec les dates exprimées selon deux calendriers, qui se rencontrent sur plusieurs monuments, et en bien plus grand nombre dans les auteurs des premiers siècles de l'ère chrétienne. Comme j'ai pris pour guide l'hémérologe publié dans les mémoires de l'Académie, c'est d'après lui que je dois rendre compte de mon travail et indiquer les améliorations que j'ai pu y faire.

On peut voir que j'ai laissé les calendriers dans l'ordre adopté par le dernier éditeur; le calendrier des Romains est le premier comme étant celui auquel tous les autres se rapportent; les mois y étant divisés en kalendes, nones et ides, ce qui n'est pas familier à tout le monde, j'ai ajouté à l'hémerologe une colonne qui est la première de toutes et qui contient le nom latin du mois romain et sa division en jours numérotés par une seule série de chiffres arabes. Si l'on excepte cette première colonne, tout l'hémérologe est en noms et chiffres grecs. J'en placerai une transcription en chiffres ordinaires et en noms latins à la fin de ce mémoire.

Parmi les nombreuses rectifications dont il avait besoin, je n'indiquerai ici que les principales: elles prouveront ce que j'ai déjà avancé, que la copie léguée par le baron de la Bastie était très-incorrecte.

Dans le calendrier des Cappadociens, les épagomènes commencent le 7 décembre romain, et sont continués jusques au nombre de 25 dont le dernier répond au 31 décembre. Le 1er janvier suivant se rapporte ensuite, comme il doit se rapporter, au 21 du mois cappadocien Lytanos qui suit les épagomènes; on voit donc que les épagomènes doivent être bornés à cinq, ce qui répond du 7 au 11 décembre inclusivement, et que le mois Lytanos doit commencer le 12; par là le 21 Lytanos se trouve le 1er janvier. J'ai fait cette correction, et la concordance des 30 derniers jours de décembre, qui est en avant de cinq jours dans l'hémérologe imprimé, cesse d'être fautive.

Dans le calendrier de Gaza, le nom du mois *Peritius* se trouve sur la ligne correspondante au 26 janvier; ce jour n'a donc point de correspondant, et le 1er de Peritius se trouve transporté au 27 janvier. Je l'ai rétabli au 26 comme il doit l'être.

Je ne citerai que ces exemples des incorrections de ce genre très-fréquentes dans l'hémérologe imprimé, et toujours nuisibles par ce

qu'elles dérangent la concordance des calendriers pour un nombre plus ou moins considérable de jours; on sait combien la plus rigoureuse exactitude est ici nécessaire.

Dans le même calendrier (de Gaza), on fait correspondre au 3 et au 4 mars, les 7, 8 et 9 Dystrus, au 1er et au 2 mai, les 6, 7 et 8 Artémisius, c'est-à-dire deux fois 3 jours à deux fois 2 jours : il en résulte que le 30 mars et le 30 mai sont sans concordance et que l'ordre en est dérangé dans les mois de mars, avril et mai, du 4 au 31, c'est-à-dire pendant 26 jours de suite ; j'ai tout rétabli dans l'ordre naturel. La même rectification a été faite dans les calendriers d'Ascalon et des Séleuciens qui avaient la même incorrection, et il est à remarquer que ce qui concerne les mois de Gaza, d'Ascalon et des Séleuciens est en général plus inexact que le reste de l'hémérologe; que la grande lacune de deux mois se trouve dans leurs calendriers; ce qui fait voir que le manuscrit de Leyde où on les a trouvés était fait avec beaucoup moins de soin que ceux de Florence.

Ces lacunes de deux mois existent dans ces trois calendriers pour les mois de juin et de juillet ; il m'a paru possible de les remplir.

J'ai dû user de deux méthodes diverses, parce que l'année des Gazéens et des Ascolonites est également composée de 12 mois de 30 jours suivis de 5 épagomènes, et que l'année des Séleuciens au contraire entièrement semblable à celle des Romains a 12 mois d'inégales longueurs.

Les deux mois romains de la lacune donnant 61 jours, et la différence qui existe du 6 des mois de Gaza et d'Ascalon, où finit mai des Romains, au 8 des mois de ces deux peuples où commence *Augustus*, pouvant être remplie par les 24 derniers jours d'un mois qui en a 30, par un mois complet de 30 jours, et par les 7 premiers du mois suivant, total 61 jours, je n'ai eu qu'à mettre chacun de ces 61 jours en concordance avec ceux des deux mois romains, et cette lacune s'est trouvée complétement remplie.

Il pouvait y avoir plus de difficultés pour les noms de mois à suppléer; mais des trois mois sur lesquels la lacune portait, je n'ai eu à trouver que le second des trois; car, comme au calendrier de Gaza, le nom du premier de ces trois mois est inscrit ΔΕCIOC dans l'hémérologe, que le nom du troisième est ΛΩOC, que ces deux noms appartiennent primitivement aux Macédoniens, et que les noms des douze mois du calendrier macédonien sont tous adoptés dans le calendrier de Gaza, l'ordre ordinaire de ce mois m'a donné le nom de ΠΑΝΗΜΟC pour celui de l'inconnu du calendrier

des Gazéens; la même règle m'a fait adopter ΔΑΙCΙΟC pour les Ascalonites (1).

Ce travail, plus facile pour les jours dans le calendrier des Séleuciens, l'était beaucoup moins pour les noms des mois. L'année des Séleuciens était la même que celle des Romains, et l'imitation ayant été portée par les Grecs jusqu'à déranger l'ordre de leur année pour faire correspondre le commencement et la longueur de leurs mois à la longueur et au commencement de chaque mois des Romains, le quantième de ces mois se correspond exactement dans les deux calendriers; je n'ai donc eu qu'à écrire ces quantièmes; mais je n'ai pu me fixer sur les noms à adopter pour les deux mois de cette lacune, qu'à la suite d'une discussion de faits et d'autorités, que son étendue m'oblige de placer plus loin. La lacune n'en est pas moins remplie; la copie de l'Hémérologe, que j'ai terminée, n'en est pas moins complète; je l'ai soumise à des épreuves diverses, et j'ai pu m'assurer ainsi de sa rigoureuse précision. Elle nous donne les calendriers complets de seize peuples anciens, mis en concordance exacte avec celui des Romains.

J'ai l'honneur de la mettre sous les yeux de la classe, en la priant de remarquer que les différences d'orthographe qu'on y trouve, soit dans les noms des mois, soit dans les noms des peuples, existent dans l'original; ces noms seront ensuite ramenés à une orthographe uniforme et régulière, par le secours du ms. de Séguier, numéro 224, qui a déjà été cité. — Comme dans l'original encore, le nom de chaque peuple est écrit en noir dans ma copie, et celui de chaque mois l'est en rouge.

Il reste à examiner maintenant dans quel système d'année cet hémérologe fut dressé; si, tel qu'il est, il remplit entièrement le but que l'on peut se proposer de son usage, et ce qui lui manque, à cet égard; nous tirerons de cet examen même le complément qui lui est indispensable, et quelques déductions qui nous serviront ensuite pour déterminer l'époque où il fut dressé.

Tout, dans l'Hémérologe, étant ramené à l'année romaine, et le nombre des jours de chaque calendrier, malgré la diversité de la longueur des mois, étant de 365, on peut déjà conclure de ces deux premiers aperçus, que l'Hémérologe a été dressé pour l'année solaire, année fixe, année julienne de 365 jours et un quart. Son examen plus approfondi tend encore à confirmer ce premier résultat.

(1) On expliquera ailleurs cette différence d'orthographe, ΔΕCΙΟC et ΔΑΙCΙΟC, du même nom.

On sait qu'après la conquête de l'Égypte, Auguste changea la forme de l'année dont les Égyptiens se servaient depuis plusieurs siècles; il fit de leur année vague de 365 jours, une année fixe de 365 jours un quart, dont le commencement fut attaché au 29 du mois d'août; dans l'Hémérologe, le 1er du mois de thôth, qui est le premier jour de l'année égyptienne, correspond, en effet, au 29 août; la concordance du calendrier égyptien et du calendrier romain y a donc été réglée dans le système de cette année solaire fixe.

Si l'on examinait successivement et de la même manière tous les calendriers de l'Hémérologe, on obtiendrait le même résultat. Ainsi, pour en citer un autre exemple postérieur de plusieurs siècles au précédent, nous rapporterons ce qu'on lit dans le texte du Concile de Chalcédoine, deuxième session (1) : *Consulatu Paulini* et *Juliani* Virorum Clarissimorum, anno post Alexandrum Sexcentesimo tricesimo sexto, mensis, secundum Græcos, Dæsii die decimo nono, decimo tertio kalendarum juliarum, in Nicæa metropoli Bythyniæ. Ce qui donne une date où le 19 du mois de Dæsius des Grecs répondait au 13 des calendes de juillet selon les Romains; et comme l'année fixe fut d'un usage général dans les actes publics de toutes les Églises chrétiennes à cause de la Pâque, on peut encore conclure de la concordance précitée que, comme pour les Égyptiens, de même pour les Grecs et sans doute pour les autres peuples nommés dans l'Hémérologe, il s'agit d'une année fixe dont l'usage était commun à tous. D'ailleurs, dans l'Hémérologe le 19 Dæsius des Grecs correspond exactement au 13 des calendes de juillet, 19 juin 325, et cela devait être d'après la concordance fixée pour les deux calendriers.

L'existence seule de l'Hémérologe suffit d'ailleurs pour prouver que l'année julienne fixe en est la base, et nous n'ajouterons aux preuves qu'il nous fournit lui-même, qu'une seule considération, mais assez concluante pour que toute autre recherche soit superflue.

S'il ne s'agissait pas, en effet, d'une année fixe, à quoi pourrait servir l'Hémérologe? à donner pendant une seule année la concordance de ces seize calendriers avec le calendrier romain, et pendant cette année seulement, puisque l'année suivante les mêmes jours du calendrier romain n'auraient plus correspondu au même jour des seize autres calendriers, qu'il y aurait eu tous les quatre ans au

(1) *Collectio concilionum*, t. VIII, p. 407.

moins un jour de plus de différence, et que pour l'Égypte, par exemple, dont l'année vague de trois cent soixante-cinq jours ne revenait au même jour de l'année fixe qu'après quatorze cent soixante-et-une années vagues, ou quatorze cent soixante années fixes, et dont le 1er thôth vague égyptien correspondait pendant quatre ans au même jour de l'année romaine fixe, il aurait fallu, pour avoir une concordance complète de ces deux années, composer autant d'hémérologes qu'il y a de fois quatre dans quatorze cent soixante, c'est-à-dire trois cent soixante-cinq hémérologes. Cette considération applicable à tous les autres calendriers nous semble assez concluante pour rendre inutile une plus longue discussion à ce sujet.

Mais puisqu'il est reconnu que l'Hémérologe appartient à l'année fixe, il l'est aussi en même temps que, tel qu'il nous est parvenu, il est incomplet, insuffisant, et que sur une série de quatre années successives, il ne peut servir que pour trois de ces années, c'est-à-dire pour toutes celles qui ne se rencontrent pas avec la bissextile romaine, et c'est à quoi ne paraissent pas même avoir songé les copistes et les auteurs qui nous ont transmis cet hémérologe. On conçoit très-bien cependant que la concordance de seize calendriers mis en regard de celui des Romains ne pouvant être exacte que si le calendrier romain n'éprouvait aucun dérangement ni en plus ni en moins dans l'ordre et le nombre des jours de l'année, cette condition cessait d'exister lorsque le mois de février, qui a vingt-huit jours dans l'Hémérologe, en prenait vingt-neuf; ce qui changeait l'ordre de la correspondance des jours des seize autres calendriers pour le reste de l'année, si l'on n'y avait pourvu d'avance comme dans le calendrier des Égyptiens, ou en même temps comme dans celui des Grecs, des Séleuciens et des Sidoniens, ou bientôt après comme pour plusieurs autres peuples. Mais on ne nous a pas transmis d'indications précises à cet égard; l'Hémérologe ne dit pas comment les seize calendriers, qui sont tous de trois cent soixante-cinq jours prenaient le trois cent soixante-sixième lorsque l'année julienne était bissextile.

C'est à cela que nous avons suppléé dans la suite de ce Mémoire, où nous recherchons :

Premièrement. Comment, dans les seize calendriers de l'Hémérologe, se formaient les années bissextiles pour être en perpétuelle concordance avec celui des Romains;

Deuxièmement. De quel secours pourra être cet hémérologe ainsi complété, pour la fixation d'un grand nombre de dates non

encore déterminées, qui se trouvent dans les auteurs et sur une foule de monuments;

Troisièmement. Quels étaient l'ordre primitif et le nombre de jours des mois de chacun des calendriers de l'Hémérologe;

Quatrièmement. A quel jour du calendrier romain répondait le premier jour de l'année ainsi rétablie de chacun de ces peuples;

Cinquièmement. Quelles inductions on peut tirer de ces faits en les appliquant à la recherche de l'époque où chacun de ces peuples fut successivement soumis au joug des Romains; car ce joug imposa un nouveau calendrier.

Sixièmement. Enfin, comment ces résultats, combinés avec quelques autres, peuvent-ils servir à faire reconnaître l'espèce d'année *vague* dont ces peuples se servaient avant l'usage de l'année fixe, quels étaient les rapports de cette année vague avec l'année julienne, et conséquemment à quel jour de l'année julienne répondent les dates diverses inscrites dans les auteurs grecs et les monuments antérieurs à l'adoption de cette année fixe? Ce qui s'applique particulièrement à l'histoire de l'empire d'Alexandre.

C'est pour la suite de ces recherches que je solliciterai de nouveau, dans un autre moment, l'attention et l'indulgence de la Classe (1).

J. J. Champollion-Figeac.

(1) Ce mémoire fut lu à la classe d'*histoire et de littérature ancienne de l'Institut*, dans ses séances des 19 mai et 2 juin 1815, par l'auteur, correspondant de la Classe. Dans le *Rapport sur ses travaux*, pour la séance publique du mois de juillet 1815, le rapporteur, feu Daunou, a donné une analyse étendue de ce mémoire, a fait ressortir l'importance du sujet pour la chronologie ancienne, et celle des compléments annoncés par l'auteur. Ce mémoire et sa suite sont restés inédits jusqu'à ce jour, l'auteur ayant été détourné, par d'autres travaux bien connus, de ses recherches sur les bases réelles de la chronologie historique, les *Calendriers des anciens*.

(*La suite à un prochain numéro.*)

BERNARD PALISSY.[1]

PREMIER ARTICLE.

SA VIE.

Tous les biographes sont à peu près d'accord pour faire naître Bernard Palissy dans l'ancien diocèse d'Agen. Ils cessent de l'être sur le lieu même de sa naissance. Les uns écrivent Agen, d'autres Saintes. Les dernières recherches s'arrêtent avec une grande apparence de raison à un petit village faisant partie du département de Lot-et-Garonne; on le nomme *La Capelle Biron*. Non loin de là se trouve un lieu que l'on désigne communément sous le nom de « *la Tuilerie Palissy*. » Ce souvenir local, traditionnel, est un indice assez significatif et ne laisse pas le moindre doute à l'incertitude.

Palissy serait né de 1509 à 1510, quelques années seulement avant Jacques Amyot; dans le même siècle et presque dans la même ville que Michel Montaigne, Jules Scaliger et Montluc. Lacépède, ce grand naturaliste, devait venir beaucoup plus tard.

Il appartenait à une famille pauvre, obscure, la tradition le dit du moins, et nous ne voyons pas qu'elle soit suspecte, de ce que, dans un acte de 1560, Palissy se serait qualifié « *honorable homme*. » Naturellement son éducation s'en ressentit. Il n'eut aucune connaissance de la langue latine, encore moins du grec; ses humanités furent tronquées. La nature y suppléa, en le dotant d'une intelligence heureuse et précoce. Son esprit « *prompt et aigu* » saisissait avec rapidité ce qui le frappait. Sa première vocation le porta à apprendre le dessin linéaire, puis le dessin lui-même. Il fit un peu de géométrie, puisqu'il ne craint pas d'en tirer quelque vanité. « Ceux qui me connaissent, écrit-il, savent que je ne suis point ignorant en cela. » Il avait trop de candeur pour que cet aveu ne fût pas empreint de sincérité. Le goût des voyages le prit ensuite. Il parcourut différents pays en France et à l'étranger, particulièrement les sites montagneux ou baignés par la mer, demandant sans

(1) Cette partie *biographique* est extraite d'un travail complet sur Bernard Palissy. Les notes sont trop nombreuses pour être rapportées. Elles justifient le texte.

cesse à la réflexion de lui rendre compte de ce qui avait fixé son attention. Il ne pouvait se rassasier du spectacle de la nature vivante et inanimée, de ses richesses infinies, des productions des agents physiques dans son vaste domaine, heureux s'il parvenait à en recueillir quelques fragments!

Au retour de ses pérégrinations, il se fixa à Saintes, pays de fabriques de faïences et de poteries, ville tellement ancienne qu'on la croirait encore romaine avec ses arènes en ruines, avec son arc de triomphe dominant la Charente, avec ses inscriptions à *Germanicus*, à *Tibère*, à *Drusus*, etc., avec ses trésors archéologiques, ses carrières de pierres, de pétrifications, de marcassites, etc. Palissy s'y inspira du goût de l'antiquité; la numismatique même ne lui fut pas étrangère.

Tout en poursuivant ses études des trois règnes, il vivait de son état d'arpenteur-géomètre; les magistrats l'employaient dans les contestations qui leur étaient soumises, lorsqu'il était nécessaire de leur rapporter le plan des lieux contentieux. Palissy confesse que ce travail lui était largement payé.

Vers 1543, arrivèrent en Saintonge des commissaires nommés par le roi. Il s'agissait d'établir la gabelle dans cette province : jusque-là elle en avait été affranchie. Palissy fut chargé de lever le plan des marais salants; ce qui suppose certaine connaissance de géométrie descriptive. Il voulait savoir un peu de tout. L'étude du dessin lui donna l'idée de se faire peintre sur verre; il commença par colorier des images; il passait dans le pays pour être plus savant qu'il ne l'était réellement. Voyageant dans le Dauphiné, il visita plusieurs verreries dans les lieux les plus pittoresques. Il se plaisait dans la contemplation de la vie tranquille de ces hommes, vivant loin du monde, en contact journalier avec la nature. A lire la description qu'il nous a laissée, il semble que leur bonheur lui portait envie. Ecoutez-le plutôt : « le travail les préserve de l'ennui et des infirmités; la pêche ou la chasse les repose de leurs fatigues et de leurs peines; les jours de fête ils s'occupent des soins de leur corps. » Il croit les voir « se débarbouillant le visage à la première fontaine, arborer le plumet, s'armer de la longue épée et aller avec délice conter leurs tendres feux aux beautés du hameau. »

Ces mœurs primitives agirent sur la vive imagination de Palissy; il songea à se faire peintre verrier sans tenir aucun compte des faveurs ou priviléges accordés alors à cette industrie. La noblesse, dit-on, ne dérogeait pas en l'exerçant; peut-être l'ignorait-il. Qu'eût-il gagné à le savoir? Cet essai ne lui réussit pas. Les produits

de la vitrerie étaient tombés dans une dépréciation ruineuse pour les fabricants et les ouvriers. Les verres se vendaient à vil prix, à ce point, raconte-t-il, que « la plupart de ceux qui les font vivent plus méchaniquement que ne le font les crocheteurs de Paris. » On criait les verres dans les villages et c'étaient les crieurs de « vieux drapeaux et de la vieille ferraille. » Aussi, les verriers du Périgord, du Limousin, de la Saintonge et de la Gascogne étaient dans la misère !

Ce n'était guère encourageant. Quoi qu'il en soit, Palissy ne cessa de s'occuper de ce travail que lorsqu'il fut assuré de pouvoir vivre de l'état de potier. Il exerça trop peu de temps pour s'y distinguer. Le hasard lui suggéra la pensée d'apprendre à faire des émaux. Préalablement il avait dû connaître la propriété des terres argileuses. Dans le cours de l'année 1555, il eut occasion de voir une coupe de terre *tournée et émaillée*. C'était une curiosité, presque une merveille à ses yeux. A partir de ce moment, il se met à chercher des émaux sans avoir aucune connaissance première de la terre. Aussi cherche-t-il « comme un homme qui taste en ténèbres. » Il pile et broie des matières qu'il croyait bonnes à faire quelque chose. Il achète un grand nombre de pots de terre. Après les avoir brisés, il les couvre de ses préparations. Il avait fait faire un fourneau à sa fantaisie ; il ne cherchait que l'émail *blanc*, ayant ouï dire que le blanc était le fondement des émaux. Jamais il n'avait vu cuire de terre ; il ne savait pas davantage à quel degré l'émail entrait en fusion. Aussi, sa tentative d'avorter. Plusieurs fois il recommença, toujours sans succès. Il *bastela* ainsi plusieurs années « avec tristesse et soupirs. » C'était peut-être le résultat de la mauvaise construction de son fourneau. Il le crut du moins ; il achète de nouveau plusieurs vaisseaux de terre, les met en morceaux, puis couvre d'émail trois ou quatre cents pièces qu'il envoie, cette fois, à une poterie voisine. De cette seconde épreuve il ne retira encore « que honte et perte. »

Que faire ? que devenir ? Il délaisse momentanément les émaux pour la peinture et la vitrerie, mais force lui est de suspendre ce travail pour s'occuper des plans de la Saintonge. A peine sont-ils achevés, son idée fixe revient ; il rompt trois douzaines de pots de terre, *tout neufs*, les couvre de ses *drogues* et les porte à une verrerie. Les pièces retirées des fourneaux, il reconnaît que l'émail avait commencé à fondre sur un certain nombre. Ce demi-succès lui rend son courage. Durant deux années il va et vient sans cesse aux verreries. Il commençait à se désespérer (Dieu le voulait ainsi ap-

paremment!) lorsque sur trois cents pièces d'épreuves mises au fourneau une seule se trouva blanchie et polie. Jugez de sa joie! elle fut si grande qu'il crut « estre deuenu nouuelle créature. » Le pauvre homme s'abusait; c'était bien de l'émail, mais il n'y avait pas la dose voulue.

Il fallut se remettre à la besogne. Pendant huit mois il fait des vaisseaux de terre et construit un fourneau de verrier. Un seul jour cet homme prodigieux ne reste pas inactif. Le voyez-vous détremper son mortier « aller querir la brique sur son dos, » tirer l'eau, faire tout à la fois le métier de maçon et de manœuvre! Les vaisseaux soumis à une première cuisson, il lui fallut plus d'un mois travailler nuit et jour à broyer les matières avec lesquelles il devait obtenir un beau blanc.... Les vaisseaux enduits, mis au fourneau, il l'allume « par les deux gueüles. » Le feu brûlait depuis six jours et six nuits, mais, ô malheur! les émaux ne fondaient pas.... le feu n'est pas assez vif.... mais le bois manque!... Hors de lui, le malheureux potier arrache « les estapes » de ses tailles.... elles ne suffisent pas.... Dans son délire, il brûle les tables et le plancher de la maison. La chaleur devient étouffante, il était trempé de sueur.... Ce martyre dura un mois....

Comme s'il n'avait pas assez de peine, il entendait dire autour de lui, dans la ville, aux uns qu'il avait perdu la tête, à d'autres qu'il faisait de la fausse monnaie.... Il n'osait lever les yeux dans les rues.... Pour comble d'infortune il devait partout. « D'ordinaire » il avait deux enfants en nourrice; personne pour le plaindre, personne pour le secourir.... On lui reprochait d'avoir quitté son premier état.

Tous ces caquetages ne l'arrêtèrent point. Après un moment de repos, le voilà qui se remet à l'œuvre. Il donne à un potier le modèle de ses vaisseaux, lui s'occupait de médailles. C'était bien, mais l'ouvrage achevé, il fallait payer l'ouvrier, et Palissy ne put le faire qu'en lui abandonnant quelques-uns de ses chétifs vêtements.... il démolit son fourneau, en reconstruit un autre tant bien que mal. A l'aide d'un moulin à bras, qu'à grand'peine deux hommes parvenaient à mettre en mouvement, il broyait seul et sans aide les matières propres à la composition de l'émail. Il estimait cette fournée 3 à 400 livres, c'était toute sa fortune! Un accident arrive.... Le mortier qui avait servi à la construction du fourneau était rempli de cailloux, la chaleur les fait éclater et les débris se répandent sur l'émail en liquéfaction, Que l'on juge de sa douleur! tant de dépenses perdues! que vont devenir ses créanciers dont quelques-

uns, plus vigilants que les autres, étaient accourus lorsqu'il commençait à *désemfourner*. La seconde fournée ne valut guère mieux que la première. Le vent couvrit de cendres les pièces.... puis les émaux se trouvaient tantôt trop clairs, tantôt trop épais.... Ce rude apprentissage se prolongea comme quinze à seize ans, pas plus, pas moins; il obtint pourtant plusieurs vaisseaux de différents émaux entremêlés en manière de jaspe, ce qui lui procura quelques ressources.

Le moyen de faire des pièces rustiques une fois découvert, vous croyez peut-être que tout sera joie et contentement pour Palissy. Détrompez-vous, ayez la patience de l'entendre jusqu'au bout. Il fait un certain nombre de *bassins*, les émaux sont mal rendus, le vert de lézard est brûlé avant que la couleur des serpents soit fondue; la couleur des serpents, des écrevisses, des tortues, des cancres est fondue avant que le blanc devienne beau. Pour cette fois, son découragement est tel qu'avant que les émaux fussent sensibles à un même degré de feu, il crut « entrer jusques à la porte du sépulchre. »

Sa maigreur était si grande qu'il n'avait plus forme, en apparence de *bosse* aux bras ni aux jambes. « Ains estoyent mes d. iambes, toutes d'vne venue, de sorte que les liens de quoy iattachois mes bas de chausses estoient soudain que ie cheminois sur les talons avec les résidus de mes chausses. » — Il promenait dans la prairie de Saintes sa tristesse et son chagrin; malgré l'altération de ses traits, il avait assez de force pour *entretenir* les personnes qui venaient le voir... « ie faisois, a-t-il écrit, mes efforts de rire... combien que intérieurement ie fusse bien triste. »

Le moment du repos étant venu « ie m'en allois coucher à la minuit ou au point du iour, accoustré de telle sorte comme un homme que l'on auroit traîné par tous les bourbiers de la ville; et, en m'en allant ainsi retirer iallais bricoinant sans chandelle, en tombant d'vn costé et d'autre comme un homme qui seroit yvre de vin, rempli de grandes tristesses, d'autant qu'après auoir largement trauaillé ie voyois mon labeur perdu. Or, en me retirant ainsi souillé et trempé ie trouuois en ma chambre une seconde persécution pire que la première qui me fait à présent esmerveiller que ie me suis coutumé de tristesse. »

En vérité, lorsqu'on entend cette confession naïve et sans amertume de tant de souffrances et de tant de misères, on croit reconnaître l'ineffaçable empreinte de la fatigue et de la douleur sur cette figure pâle, osseuse et décharnée, dans ces yeux caves, étincelants; dans

ce front plissé, découvert et sévère qui seraient (on le croit du moins) la représentation exacte de ce grand artiste du XVIe siècle, martyr de l'art comme il le fut pour la foi!

En 1563, Palissy habitait encore la ville de Saintes, il y rencontra des médecins dont il n'eut qu'à se louer; un, entre autres, lui vint en aide « de ses biens et du labeur de son art. » Aussi, se gardait-il bien, en dépit de l'usage, d'en dire du mal puisque la médisance se fût exercée « au grand préjudice et moquerie des facultez. » Menacé, comme sectateur de la religion réformée, lors des troubles de la Saintonge, il échappa, nous le dirons plus tard, à la persécution qui atteignit ses coreligionnaires en se rendant à Paris où sa renommée lui valut les bonnes grâces de Catherine de Médicis. Cette *Mécène* des artistes attirait vers elle le génie de la France et de l'étranger; elle lui permit de s'établir dans le voisinage des Tuileries, là où Philibert Delorme aidé de Bullant édifia depuis le palais qui se confond aujourd'hui avec le Louvre.

Palissy avait rapporté de ses voyages de nombreuses productions des trois règnes. Possesseur de ces richesses, il songea à en faire une classification méthodique sans laquelle il n'y a que désordre et confusion. Sous chaque pièce, il plaça une étiquette raisonnée qui la faisait connaître. Il nous a laissé une description succincte, description bien au-dessous « des choses merueilleuses » qu'il possédait. C'était une nouveauté, alors, qu'une collection semblable; en la créant, il ne songeait pas seulement à ses études, il avait conçu le projet d'ouvrir un cours d'histoire naturelle et de physique. Le moment de le réaliser était venu, des affiches répandues dans Paris et dans les provinces firent un appel aux hommes instruits et aux gens du monde. Palissy voulait qu'on fît plus que de lire ses ouvrages et de voir « ses plates figures. » Il demandait qu'on vînt l'entendre pour le juger. C'était un défi hardi jeté à l'incrédulité aussi bien qu'à la critique.

Cet appel fut entendu, l'ouverture du cours eut lieu dans l'année 1575. Des médecins et des chirurgiens célèbres, de grands seigneurs, et des gentilshommes, de haut dignitaires du clergé accoururent. Paris et la province eurent leurs représentants. Palissy atteignait sa soixantième année; devant cet auditoire naturellement prévenu, exigeant, notre professeur improvisé « quoique destitué de la langue latine, » fit ses démonstrations avec autant de simplicité que de clarté, sans s'émouvoir de la présence inaccoutumée de cette foule curieuse, silencieuse et attentive devant un pauvre potier de terre; sa tenue modeste formait un contraste singulier avec les

riches vêtements de quelques-uns de ses auditeurs! Un historien de l'Académie des sciences le cite comme un physicien distingué.

Depuis 1557, chacun avait pu lire ses ouvrages, mais il était réservé à un petit nombre seulement de le connaître et de l'entendre. Ce cours continua jusqu'en 1584, le succès se soutint; toutes les places furent occupées par des hommes sérieux et avides d'instruction. Si les doctrines professées par Palissy eussent été contestables, elles eussent été contestées par aucuns de ces hommes « doctes, experts de jugement et de bon engin » venus pour l'entendre, parmi lesquels se trouvait le premier chirurgien de Henri II, de François II, de Charles IX et de Henri III, Ambroise Paré!

Le XVIe siècle était celui des fractions et des guerres religieuses, la violence avait pris la place du droit, Bernard Palissy était calviniste assez ardent. Il n'en fallait pas davantage pour se voir déclarer, grâce aux édits du temps, « suspect d'hérésie et mal sentant de la foi. » L'exercice du culte étant défendu aux protestants, il se réunit à d'autres artisans pour former des réunions où chacun d'eux expliquait à son tour les maximes consolantes de l'Évangile. Primitivement, un artisan pauvre « à merueille » enseigna l'Évangile à un autre « aussi pauure que luy et d'aussi peu de sauoir, car tous deux n'en sauoient guerres. » Chacun, de son côté, fit des prosélytes et le nombre des dissidents finit par augmenter. Ce premier propagateur de la foi, ce missionnaire calviniste, vous l'avez deviné, c'était Palissy! C'était trop de zèle et de témérité alors pour ne pas se trouver compromis; c'est ce qui lui arriva. Il raconte quelque part l'origine des troubles de la Saintonge, ils furent provoqués par un procureur fiscal du nom de « Collardeau » — « homme peruers et de mauuaise vie. » Il parvint à tromper l'évêque de Saintes qui n'était pas sur les lieux en lui annonçant que le pays était plein de luthériens. Il sollicita et obtint du prélat trop confiant charge et commission de les exterminer, mission qu'il exécuta à la lettre! La persécution avait atteint, entre autres personnes, M. Philibert Hamelin. On lui reprochait d'avoir fait « certains presches au son de la cloche et baptisé un enfant! » Palissy qui le savait sans reproches osa, au péril de sa propre vie, solliciter les juges de Saintes en sa faveur. Il le regardait « si saint que les autres hommes estoient diables au regard de luy. » On l'écouta « bénignement. » Philibert Hamelin ne fut pas traité de même, les juges ne le firent pas mourir (par scrupule apparemment), mais ils le remirent entre les mains de ceux qui ne pouvaient manquer à le faire!

A son tour Palissy fut obligé de se tenir caché pendant deux mois.

La proscription commençait à l'atteindre. Écoutez ses doléances et ses lamentations; au lieu de psaumes et de cantiques qu'il aimait tant à entendre, il ne lui revenait que blasphèmes, menaces, batterie et tumulte. Ce qui lui déplaisait principalement, c'était des petits enfants de la ville lesquels journellement s'assemblaient dans le voisinage de sa cachette, « iuroyent et blasphémoient le plus exécrablement que iamais homme ouyt parler. » Plus d'une fois il lui prit envie de les châtier, mais la méditation du psaume 79 le retint. « Cela dura assez longtemps sans que pères ny mères y missent aucune police. » Dans sa retraite Palissy cherchait encore à faire quelque chose de son art.

Sa sécurité ne devait pas se prolonger plus longtemps; des édits de plus en plus rigoureux se succédaient contre « les conventicules et assemblées illicites, tenus tant de jour que de nuit soit pour le fait de la religion soit pour autre fin qu'elle fut. » La vie des réformés tenait à un fil, on leur imputait des crimes imaginaires; la délation recevait des encouragements. Ceux-là à qui elle répugnait étaient autant exposés que les proscrits eux-mêmes.

Palissy travaillait aux *rustiques figulines* du connétable de Montmorency lorsqu'il sut qu'on avait donné l'ordre de l'arrêter. Vainement Louis de Bourbon, premier duc de Montpensier, obtint pour lui une sauvegarde; les officiers de justice de Saintes, encouragés par l'édit de juin 1551, ne tinrent aucun compte de ces « requêtes et importunité. » Palissy fut arrêté. Pour déjouer les démarches qu'on prévoyait, de puissants seigneurs, de Burio, de Jarnac, de Pontz, etc., on l'envoya de nuit à Bordeaux « par voyes obliques. » Malgré l'intervention du comte de La Rochefoucauld, envoyé du roi en Saintonge, l'atelier de Palissy fut forcé; le connétable l'avait fait construire. Il fut même question de le raser, le sieur de Pontz en empêcha. Ce n'était pas tout, on en voulait à sa vie. Heureusement des personnages influents veillaient sur lui. Le connétable obtint de la reine mère un ordre du roi qui ouvrit les portes de son cachot. Des lettres royales évoquèrent sa cause au grand conseil à la faveur de son titre d' « inventeur des rustiques figulines du roi. » C'était plus qu'un ajournement d'obtenu. Il était indéfini. Palissy reçut des encouragements de la cour. — Désormais son procès était gagné!

Cette première persécution fut bonne à quelque chose. La reine mère lui accorda un logement dans la maison que François Ier avait acquise pour elle en 1518; cette habitation avec cour et jardin, située hors de l'enceinte de Paris, dans un lieu voisin de celui où l'on

fabriquait des tuiles, était destinée à devenir un jour le palais des Tuileries. Là, Palissy poursuivit ses études de prédilection, aussi modeste que par le passé, sous le même toit que les ennemis acharnés de « ceux de la religion nouvelle. »

Dans cette cour bizarre de Catherine, s'écrie un historien moderne, se pressaient pêle-mêle artistes et savants, astrologues, nécromans et empoisonneurs : tout ce que l'intelligence a de plus élevé; tout ce que le crime a de plus immonde. Ruggieri et Maurevert coudoyaient Jean Goujon et Palissy.

Ce fut une nuit terrible, une nuit épouvantable que celle du 24 août 1572. A 2 heures du matin, le bourdon de Saint-Germain l'Auxerrois donna le signal du massacre des huguenots; la grosse cloche du palais lui répondit; la détonation des arquebuses et des pistolets annonça que les *matines* parisiennes commençaient! Durant sept jours consécutifs, Palissy put voir de l'appartement qu'il occupait l'écharpe et la croix blanche des assassins; il put entendre leurs litanies et leurs blasphèmes se mêlant au râlement des mourants et des blessés! durant sept jours, la Seine charria, sous ses yeux, des monceaux de cadavres, lesquels finirent par former une digue aux pieds du Louvre! durant sept jours il put croire que sa dernière heure était venue, car « ceux-qui estoient logez au Louvre ne furent pas épargnez. » On les chassa pour les égorger ensuite « les uns après les autres et on exposa leurs corps tout nuds à la porte du Louvre. » Ce spectacle déchirant pour tous, mais pour lui plus qu'un autre, dut lui faire maudire mille fois ceux auxquels, comme Ambroise Paré, il croyait devoir la vie, si tant est qu'au milieu de ces scènes de carnage et de sang les massacreurs eux-mêmes ne l'aient pas épargné par lassitude ou par oubli.

Quinze ans plus tard, c'est-à-dire en 1588, de l'ordre des *seize*, Palissy était jeté à la Bastille et, tant était grande la haine que lui portaient les ligueurs, que Mathieu De Launay, l'un de leurs chefs à Paris, insistait pour qu'on fît de la mort de cet artiste de renom une sorte d'auto-da-fé ou de réjouissance solennelle. Ce fut le dernier épisode d'une existence soumise à tant d'épreuves.

Arrêtées dans le même temps, les filles de Jacques Foucaud, procureur au parlement de Paris, partagèrent sa captivité. Henri III visitant la Bastille les vit tous les trois. Il détestait profondément les huguenots. Menacées du bûcher, si elles ne se convertissaient pas, les jeunes filles, à l'instar du bon vieillard, furent impassibles devant la ménace. Elles ne cédèrent pas à l'intimidation. Les historiens rapportent la conversation tenue en cette occasion par le roi :

« Mon bonhomme, aurait dit le monarque, en s'adressant à Palissy, si vous ne vous amendez pas sur le fait de la religion, je suis *contraint* de vous laisser entre les mains de mes ennemis. »

« Sire, aurait répondu le prisonnier presque octogénaire, iestois bien tout prest de donner ma vie pour la gloire de Dieu; si c'eust esté avec quelque regret, certes il serait esteint en ayant ouï prononcer à mon grand roi *je suis contraint.* C'est ce que vous, sire, et tous ceux qui vous contraignent ne pourriez jamais sur moy parce que je scay mourir. »

Langage sublime, digne de l'antiquité et dont nous ne trouvons d'exemple que dans la vie de Michel de L'Hospital ou d'Achille de Harlay.

Le Châtelet fut inexorable, il condamna à mourir ces pauvres et innocentes créatures auxquelles on ne pouvait reprocher qu'une chose, de ne pas s'être apostasiées ou prostituées. Elles furent mises à mort en place de Grève.

Quant à Palissy, les Guise n'osèrent pas le sacrifier. Sans le duc de Mayenne, devenu assez puissant pour résister aux *seize*, on eût compté un meurtre de plus! Mayenne ne voulut pas avoir à se le reprocher. Il trouva le moyen de faire prolonger son procès et sa captivité, c'était beaucoup. Palissy touchait à ses 80 ans, lorsque la Providence le retira de ce monde pour un monde meilleur. Une mort douce fut le terme de sa laborieuse existence. Il expira dans une prison!... Il descendait dans la tombe, l'année même où s'éteignait dans un palais le dernier des Valois, victime d'un lâche assassinat qui vengeait à lui seul, et à la fois, Guise, Coligny et tant d'autres. La dynastie des Bourbons allait commencer.

Dans un second article, nous parlerons des écrits et des ouvrages de Palissy.

DOUBLET DE BOISTHIBAULT.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

— On nous transmet de la part de M. de Rossi, avec prière d'en donner connaissance à nos lecteurs, la note suivante, qui est relative à la lettre du savant épigraphiste, que nous avons publiée dans notre dernier numéro.

« Cette lettre a été écrite par M. de Rossi à l'âge de vingt ans; « il avait alors même défendu de la publier; elle est en plusieurs « points, et dans l'appréciation critique de plusieurs inscriptions, « diamétralement opposée aux opinions actuelles de l'auteur.»

Nous ne savions pas que M. de Rossi eût défendu de publier cette lettre; si nous l'avions su, quelque intéressante qu'elle nous parût, nous nous serions bien gardé de la livrer au public. Nous ne sommes pas de ceux qui ignorent quelles modifications treize années, non-seulement d'études assidues, mais de découvertes incessantes, peuvent produire dans les opinions d'un épigraphiste, sur la valeur et sur la véritable interprétation de quelques monuments; aussi, quoique la copie que nous avons reproduite ne contînt pas de date, avons-nous cherché à lui en donner une par des rapprochements (Voyez la note 2 de la page 174). Nous avions donc d'avance fait droit à la réclamation de M. de Rossi, et la note qu'il nous a fait remettre ne contribuera pas plus que celle que nous venons de citer à sauvegarder sa réputation, laquelle n'a rien à craindre, assurément, de l'effet que peuvent produire sur des lecteurs sérieux, deux ou trois opinions, plus ou moins contestables, émises par lui à son début dans la carrière où il a obtenu depuis tant et de si beaux succès. Nous disons deux ou trois opinions; c'est en effet à cela, nous le pensons, que se réduisent les scrupules de M. de Rossi sur la lettre que nous avons publiée, lettre qui n'en est pas moins, après sa réclamation comme auparavant, un *véritable traité élémentaire d'épigraphie chrétienne, composé par le savant le plus compétent aujourd'hui, sur cette partie si importante de l'archéologie.* Nous aurions pu signaler à nos lecteurs les points de cet excellent travail qui nous paraissent devoir être en opposition avec les opinions actuelles de M. de Rossi; nous aimons mieux lui laisser ce soin à lui-même.

— La restauration de Notre-Dame de Châlons (Marne), entreprise il y a plus de dix ans, s'achève lentement, mais elle est conscien-

cieusement exécutée. Ce monument est du XIIe siècle ; son sol, plusieurs fois rehaussé, vient d'être abaissé. On lui a ainsi restitué son élévation primitive. La plupart des pierres tombales dont était formé son pavé, toutes des XIIIe et XIVe siècles, ont été dressées contre la muraille des bas côtés, dans des encadrements pratiqués exprès; ce moyen conservateur devrait être plus généralement employé. On s'occupe en ce moment de la reconstruction partielle du transept septentrionale; c'est la dernière grosse maçonnerie à exécuter. Avant la révolution, cet édifice était surmonté de quatre clochers; il en reste deux au frontispice: un a été réédifié ces années dernières. Le soin apporté à la nouvelle ornementation, dans le même style, fait désirer la restauration du porche méridional, jadis si riche de sculpture, et si désolé par nos iconoclastes de 1792! Les onze statues qui décoraient cette porte ont été réduites à l'état fruste; et toutes les sculptures de sa voussure, entièrement détruites par le ciseau et le marteau de ces vandales! On a aussi à regretter les riches peintures dont cette partie du monument était décorée. Heureusement, il reste encore dans cette église plusieurs verrières d'un prix inestimable.

— Il a été souvent question, dans les journaux, des découvertes, extrêmement intéressantes pour l'histoire des premiers temps du christianisme, qui, depuis la création de la commission des antiquités chrétiennes, et sous la direction de M. J. B. de Rossi, ont été faites presque tous les ans, dans les catacombes de Rome, principalement dans celle de saint Calliste, près de la voie Appienne, où, il y a quelques années, on a retrouvé d'abord le tombeau du pape *saint Corneille*, puis toute une rangée de tombeaux semblables de papes et de martyrs. Les fouilles du printemps dernier ont ajouté à ces découvertes un nouveau tombeau, celui du pape *saint Eusèbe*, qui occupa la chaire de saint Pierre pendant quatre mois et six jours, du 20 mai 310 au 26 septembre suivant. Ce tombeau a été rencontré précisément à l'endroit qui avait été désigné d'avance par M. de Rossi, d'après les indications que lui avaient fournies divers itinéraires de pèlerins des VIIIe et IXe siècles. Quarante-sept fragments de marbre, recueillis près du monument et dans les galeries qui y conduisent, rapprochés avec une grande sagacité par le savant épigraphiste, lui ont permis de reconstituer, à quelques lacunes près, l'épitaphe métrique composée, vers le milieu du IVe siècle, par le pape saint Damase, et gravée par ses ordres sur le tombeau du saint pontife. On connaissait depuis longtemps cette épitaphe ;

on l'avait retrouvée dans les anciennes relations des pélerins, que l'on conserve en manuscrit dans les bibliothèques de Rome, et elle a été imprimée dans les œuvres de saint Damase (1). Mais on ne la connaissait pas tout entière : aux vers déjà connus et publiés, l'inscription du cimetière de saint Calliste ajoute une dédicace, où il est dit expressément que ces vers sont l'œuvre du saint pontife, et qu'ils ont été gravés par un artiste nommé *Furius Dionysius Philocalus*. Cette inscription n'est cependant pas celle qui a été gravée sous les yeux de saint Damase; c'est une restauration, une copie, si l'on peut employer ici cette expression, de cette inscription originale, qui avait été probablement détruite par les barbares. La forme des lettres de cette restauration ne permet pas d'en faire remonter la date plus haut que le VIe siècle.

— Les inondations qui ont eu lieu le mois dernier dans une grande partie de la France ont causé de grands désastres dans plusieurs villes. Avignon n'a pas été épargnée. Envahie par le Rhône une des premières, ses remparts du côté du fleuve ont été minés par les eaux et se sont écroulés. On se souvient qu'en 1840, l'administration avait eu la précaution de faire établir un batardeau contre les portes, et que, grâce à ses remparts, remarquable construction du XIVe siècle (voy. Revue archéologique, XIe année, p. 658), la ville avait pu être préservée. Cette destruction a rendu pour l'avenir ce moyen de salut impossible.

— Les fouilles qui s'exécutent à Ostie ont fait découvrir quatre magnifiques mosaïques à figures. Ces mosaïques, dont le dessin est noir sur fond blanc, sont d'une exécution parfaite et d'un aspect fort agréable, par la raison que les cubes employés par l'artiste sont d'une très-petite dimension. On a également recueilli un grand nombre d'inscriptions fort curieuses et dignes d'exercer la sagacité des épigraphistes. Plusieurs tombeaux ont fourni des ornements et des vases très-variés portant des noms d'artistes; enfin, des sarcophages ornés de sculptures et des statues d'un très-beau style ont aussi été trouvés dans ces fouilles.

(1) Edition de Rome, 1754, in-fol. On ne la trouve pas dans les deux éditions antérieures, Rome, 1638, in-4°, et Paris, 1672, in-8°; mais elle a été réimprimée dans la *collectio Pisaurensis omnium poematum latinorum*, tome V, p. 92. carm. XII.

BIBLIOGRAPHIE.

Monuments inédits français, etc., publiés par Willemin.

La septième livraison de cette importante publication vient de paraître. La porte extérieure de l'église d'Altamura au royaume de Naples, dans la province de Bari, fait l'objet de la XXXVIIe planche. Elle nous offre une construction moitié bizantine, moitié normande; ce qui rend cette porte fort intéressante, c'est surtout la curieuse inscription où se lit le nom du fondateur de l'église, Robert, qui pouvait bien être le Robert Guiscard qui régnait en Sicile, de 1059 à 1085. La XXXVIIIe planche nous offre une suite d'ornements parmi lesquels on remarque un chapiteau de l'ancienne abbaye Saint-Denis, et un assez beau pilastre du XIe siècle.

Les costumes de divers empereurs d'Orient et de l'impératrice Eudoxie, qui font l'objet de la XLe planche, sont de précieux documents pour les peintres qui auraient à s'occuper du Bas-Empire; celui de l'empereur Nicéphore Botoniate est surtout très-riche et très-varié. Ces figures ont été copiées sur un reliquaire de l'ancien trésor de Saint-Denis, qui appartient au musée du Louvre (salle des émaux). Les deux figures de l'empereur Romain IV, surnommé Diogène, qui régnait en 1067, et celle de sa femme Eudoxie, sont tirées d'un fragment de diptyque, et font partie des objets d'art réunis au musée dit des Souverains, au Louvre (1).

La XLIe planche donne les détails d'une crosse sculptée en ivoire, vers l'an 1091. Une des figures qui sert d'ornementation à la douille représente un évêque dont le costume est remarquable, ainsi que le costume du diacre. Les beaux enroulements romans renfermant une figure d'homme et une autre de griffon, tous deux appartenant à une crosse en ivoire, sont également remarquables.

Enfin la XLIIe planche reproduit les deux feuilles d'un diptyque en ivoire, et qui est un travail du IIe siècle; les détails de ce diptyque sont de la plus grande beauté, et reproduits avec une exactitude et une précision qui ne laissent rien à désirer.

L. J. Guenebault.

(1) Le diptyque entier a été publié dans divers ouvrages et entre autres par Ducange, en tête du premier volume de son *Glossarium linguæ latinæ*; par Chifflet, dans son traité *De linteis sepulcralibus*, et par d'autres, mais toujours aussi mal dessiné que mal gravé. De nos jours il a été enfin reproduit avec tout le soin que mérite ce curieux monument dans le premier volume de la *Revue archéologique de Paris*, voir la planche IV. Sa description n'a été donnée que dans le douzième volume de la même *Revue*, p. 560 et suiv.

LE NOMBRE NUPTIAL

ET

LE NOMBRE PARFAIT DE PLATON.

EXPLICATION D'UNE ÉNIGME MATHÉMATIQUE

QUI SE TROUVE AU COMMENCEMENT DU VIIIe LIVRE DE LA RÉPUBLIQUE.

§ I.

Après avoir exposé l'organisation de sa cité idéale, et spécialement les règlements étranges qui concernent la famille, Platon, au commencement du VIIIe livre de la *République*, prétend indiquer les causes qui produisent les révolutions des États, causes fatales qui, de son propre aveu, finiraient nécessairement par détruire même la constitution, réputée par lui si parfaite et si solide, dont il vient de tracer le plan. Cette altération commencerait, suivant lui, par l'oubli des lois mystérieuses qui doivent régler les mariages et la procréation des enfants. Ici, après avoir invoqué les Muses, et s'inspirant des conceptions de l'école pythagoricienne, Platon dit quels sont les nombres sacrés d'où dépend, suivant lui, cette partie fondamentale de l'ordre social ; mais, d'après la tradition de cette école, un si profond mystère ne devait être présenté que sous un voile impénétrable pour les profanes. Voilà pourquoi, dans ce passage, Platon, sous le personnage de Socrate, ne fait que proposer une énigme mathématique qu'il a voulu rendre très-difficile à deviner, et il faut avouer qu'en cela il a parfaitement réussi ; car, dès l'antiquité, *l'obscurité du nombre de Platon* était passée en proverbe(1). Quelques commentateurs modernes sont allés jusqu'à douter que cette énigme eût une solution, et jusqu'à supposer que Platon

(1) Voy. Cicéron, *Epistolæ ad Atticum*, VII, 13. Comparez Marsiglio Ficino. Argument du VIIIe livre de la *République*, p. 150 de sa traduction latine de Platon, édition de Josse Badius d'Assche (Paris, 1533, in-fol.).

avait voulu tout simplement se jouer de ses lecteurs. Que Platon n'ait pas eu une foi bien profonde dans l'influence politique des nombres qu'il avait en vue, je suis assez disposé à le croire (2); mais, qu'il n'ait eu en vue aucun nombre déterminé, et qu'il ait voulu faire des phrases dépourvues de sens, c'est ce qu'il me paraît impossible d'admettre. D'ailleurs, Aristote, Aristide Quintilien, Plutarque, l'auteur de la *Théologie arithmétique* anonyme et Proclus attachaient sans doute un sens précis à ce passage, puisqu'ils ont saisi l'occasion d'en expliquer quelques parties (3).

Pour nous, la difficulté est compliquée, comme nous le verrons, par une petite faute que les copistes ont commise en transcrivant ce texte, qu'ils ne comprenaient pas. Deux savants allemands, Fries et Schneider, ont échoué dans l'interprétation de ce passage; pourtant ils ont ouvert la voie et commencé à éclaircir quelques points du problème. Schleiermacher, qui les réfute, avoue lui-même qu'il n'a bien compris qu'une partie de ce passage, à cause duquel, dans l'espoir d'un meilleur succès, il avait interrompu pendant douze ans la publication de sa traduction allemande de Platon; et M. Cousin, à son tour, avoue que ses efforts n'ont pas été plus heureux sur ce problème plus mathématique que philosophique. Enfin un mathématicien helléniste, M. Vincent, me paraît avoir le premier trouvé une solution complète et satisfaisante, du moins dans l'ensemble, sinon dans tous les détails. Il y est parvenu principalement en fixant le sens de plusieurs locutions obscures, qui étaient comme le pivot de la difficulté, telles que ἐπίτριτος πυθμὴν πεμπάδι συζυγείς, puis διάμετρος employé arithmétiquement, puis ἕκτον à mettre à la place de ἑκατόν, et en même temps en distinguant bien les deux parties de l'énigme et en marquant bien la transition de la première partie à la seconde, à laquelle elle prête ses résultats. Mais il me semble que divers points de l'explication philologique laissaient encore à désirer: pour la compléter et la rectifier, j'ai eu le bonheur de réunir quelques textes anciens que mon savant devancier n'avait pas eus sous les yeux; marchant ainsi sur ses traces avec des secours qui lui ont manqué, je crois avoir apporté à la solution qu'il a trouvée quelques amendements et une confirmation utile. Ensuite, pour l'interprétation philosophique de cette solution et pour la recherche des conséquences historiques qui peuvent s'en déduire, les principaux développements m'appartiennent. En outre,

(2) Voy. plus loin, § 6.

(3) Leurs explications partielles sont citées plus loin, §§ 3 et 5.

j'ai trouvé chez un auteur ancien l'explication très-probable d'un nombre auquel Platon s'est contenté ici de faire allusion, et qui ne se rattache qu'indirectement à son énigme, savoir, du *nombre parfait*, qui, suivant lui, préside aux révolutions célestes: cette explication confirme celle qui concerne le *nombre nuptial*, objet spécial de l'énigme de Platon, et ces deux explications me conduisent à montrer l'importance de ce passage du VIIIe livre de la *République* pour l'histoire des mathématiques avant l'école d'Alexandrie, tant chez les Grecs que chez les Égyptiens et les peuples de l'Asie.

Je termine ce préambule en renvoyant le lecteur aux deux éditions successives du remarquable travail de M. Vincent sur le problème difficile que j'ose aborder après lui (4). Ce renvoi me dispensera de signaler en détail ce que je lui emprunte et les points où je m'écarte de lui.

§ II.

Je commence par reproduire ici fidèlement le texte grec de ce passage, d'après l'édition in-4 publiée en 1839 par MM. Baiter, Orelli et Winckelmann (5), qui n'ont fait ici que suivre scrupuleusement l'autorité des manuscrits. Seulement j'ai indiqué entre crochets mes corrections, qui consistent en deux virgules ajoutées et dans la substitution du caractère ϛ ou du mot ἕκτου au mot ἑκατόν. En regard du texte, je donne ma traduction littérale, qui sera justifiée par la suite de cette dissertation. Je justifierai également le texte que j'ai suivi.

VIIIe livre de la République de Platon, p. 546 B C.

Ἔστι δὲ θείῳ μὲν γεννητῷ περίοδος, ἣν ἀριθμὸς περιλαμβάνει τέλειος, ἀνθρωπείῳ δὲ ἐν ᾧ πρώτῳ αὐξήσεις δυνάμεναί τε καὶ δυναστευόμεναι[,] τρεῖς ἀποστάσεις, τέτταρας δὲ ὅρους λαβοῦσαι ὁμοιούντων τε καὶ ἀνο-

Il y a, pour ce qui est divin et engendré, une période qu'un nombre parfait embrasse; mais, pour les générations humaines, il y a un nombre qui est le premier dans lequel des puissances commandantes et commandées, recevant trois intervalles et quatre termes, de ceux qui rendent semblable et

(4) *Sur le nombre de Platon*. Paris, 1839, in-8 (extrait du journal *l'Institut*, 1re section, *Sciences historiques, archéologiques et philosophiques*, n° 45, septembre 1839), et surtout *Notice sur divers manuscrits grecs relatifs à la musique*, Supplément à la note L, *Sur le nombre nuptial de Platon* (*Notices et extraits des manuscrits*, etc., t. XVI, 1re partie, p. 184-194).

(5) P. 509. Zurich, 1839, in-4.

μοιούντων καὶ αὐξόντων καὶ φθινόντων, πάντα προσήγορα καὶ ῥητὰ πρὸς ἄλληλα ἀπέφηναν· ὧν ἐπίτριτος πυθμὴν πεμπάδι συζυγεὶς δύο ἁρμονίας παρέχεται τρὶς αὐξηθείς, τὴν μὲν ἴσην ἰσάκις, ἑκατὸν τοσαυτάκις, τὴν δὲ ἰσομήκη μέν, τῇ προμήκει δέ, ἑκατὸν μὲν ἀριθμῶν ἀπὸ διαμέτρων ῥητῶν πεμπάδος, δεομένων ἑνὸς ἑκάστων, ἀῤῥήτων δέ[,] δυεῖν, ἑκατὸν [au lieu de ἑκατόν, lisez ϛ, ou peut-être ἕκτου] δὲ κύβων τριάδος· ξύμπας δὲ οὗτος ἀριθμὸς γεωμετρικός, τοιούτου κύριος, ἀμεινόνων τε καὶ χειρόνων γενέσεων.....

de ceux qui rendent dissemblable, de ceux qui croissent et de ceux qui décroissent, ne présentent que des choses en proportion et rationnelles les unes par rapport aux autres; et de cela le rapport *épitrite* réduit à ses termes les plus simples et joint au quinaire, [le tout] étant élevé à la troisième puissance, donne deux *harmonies*, l'une multipliée par elle-même et l'autre multipliée par cent; l'une carrée et égale suivant une dimension à l'autre, qui est allongée, [la somme étant] de cent nombres formés avec les diagonales rationnelles du quinaire, dont chacune manque d'une unité et qui sont irrationnelles, de deux et d'un *sixain* de cubes du ternaire. Or ce nombre tout entier est un nombre géométrique, qui a ce pouvoir, de déterminer des générations meilleures ou pires.....

§ III.

Expliquons maintenant le sens littéral du texte et de la traduction.

Ce qui est *divin et engendré*, ce sont les astres, suivant la doctrine de Platon (6). Les révolutions des astres sont *embrassées* par un *nombre parfait*, que Platon ne définit pas ici, mais sur lequel nous reviendrons cependant plus loin.

Les générations humaines sont réglées, suivant Platon, par un nombre moins parfait et qu'il définit en termes énigmatiques. Je vais montrer que Platon, comme M. Vincent l'a bien compris, a entendu former ce nombre d'après le tableau suivant :

1	1	1	1
1	2	4	8
1	3	9	27
1	6	36	216

(6) Voy. le *Timée*, p. 28 B C, p. 36 D, E, p. 37 A, C, p. 38 C, p. 40 B, p. 41 A, B, etc.

En effet, dans ce tableau, chaque ligne horizontale présente une progression géométrique de *quatre termes*, entre lesquels il y a, par conséquent, *trois intervalles*. Chaque colonne verticale comprend de même *quatre termes* et *trois intervalles*. Dans chaque ligne horizontale, l'unité est suivie de trois *puissances* d'un même nombre : ces puissances sont les unes *commandantes* et les autres *commandées*, ou, en d'autres termes, le dernier nombre, non-seulement de chaque colonne horizontale, mais aussi de chaque colonne verticale, *commande* géométriquement les trois précédents, c'est-à-dire qu'il est égal à leur produit. En effet, $1 \times 1 \times 1 = 1$; $1 \times 2 \times 3 = 6$; $1 \times 4 \times 9 = 36$; $1 \times 8 \times 27 = 216$. Cette expression, *puissances commandantes et commandées*, était en usage chez les pythagoriciens ; car Alexandre d'Aphrodisie (7) nous apprend que l'hypoténuse était appelée par eux *commandante* (δυναμένη) et les deux côtés de l'angle droit *commandés* (δυναστευόμεναι), parce que la seconde puissance de l'hypoténuse vaut la somme des secondes puissances de ces deux côtés : seulement le carré de l'hypoténuse *commande arithmétiquement* les carrés des deux côtés, dont il est la *somme*, tandis que les puissances de 6 dans le tableau ci-dessus *commandent géométriquement* les puissances de 1, de 2 et de 3, dont elles sont le *produit*.

Parmi les seize termes du tableau, sept sont *de ceux qui rendent semblable*, c'est-à-dire qu'ils sont égaux à l'unité, et neuf sont *de ceux qui rendent dissemblable*, c'est-à-dire qu'ils diffèrent de l'unité. En effet, Nicomaque (8), Théon de Smyrne (9) et l'auteur de la *Théologie arithmétique* (10) remarquent que l'unité seule a la propriété de maintenir semblables à eux-mêmes et de confirmer dans leur identité les nombres qu'elle multiplie, tandis que tous les nombres autres que l'unité produisent un changement par la multiplication. Nous avons trouvé tout à l'heure, parmi les *puissances commandées*, des facteurs égaux à l'unité : c'est à ces facteurs conservateurs de l'identité que Platon fait ici allusion, en les opposant aux facteurs qui produisent des changements.

Les termes du tableau *vont en croissant* de gauche à droite dans les lignes horizontales et de haut en bas dans les lignes verticales ;

(7) *Sur la Métaphysique*, I, 8, p. 56, éd. de M. Bonitz (Berlin, 1847, in-8), ou bien dans le t. IV, p. 561, des Œuvres d'Aristote, édition de Berlin. Proclus (*sur le premier livre d'Euclide*, p. 2, l. 14 en remontant, éd. grecque de Bâle) cite aussi ces expressions, en renvoyant au texte de la *République*, mais sans les expliquer.

(8) *Arithmétique*, II, 7, p. 130-131 d'Ast (p. 57 de Wechel).

(9) *Arithmétique*, c. 3, p. 25 de Boulliau.

(10) C. 1, p. 3 d'Ast (p. 5 de Wechel).

ils *vont en décroissant* de droite à gauche dans les lignes horizontales et de bas en haut dans les lignes verticales.

Dans ce même tableau, tous les nombres sont *en proportion et rationnels les uns par rapport aux autres.* Platon sous-entend que tous sont entiers.

Le nombre 216, auquel ce tableau aboutit, est *le premier*, c'est-à-dire le plus petit, qui puisse être obtenu comme terme le plus élevé d'un tableau satisfaisant à toutes les conditions précédemment énoncées. En effet, un tableau présentant les mêmes rapports que celui-ci entre tous ses termes ne peut être dressé avec des nombres entiers plus simples, puisque chaque ligne commence par l'unité.

Cette première partie de l'énigme étant bien expliquée, continuons. Le *rapport épitrite*, dont Platon parle ensuite, est, comme on sait, celui de $1 + \frac{1}{3} : 1$. Ce *rapport réduit à ses termes les plus simples* (πυθμήν) (11) est, en nombres entiers, 4 : 3. En y ajoutant le *quinaire*, on a les nombres 3, 4 et 5, c'est-à-dire, suivant l'explication d'Aristide Quintilien et de Plutarque, les trois côtés du triangle rectangle le plus simple dont tous les côtés soient rationnels (12).

Le tableau indiqué par Platon l'a conduit au nombre 216. Or c'est *de cela* (ὧν), c'est-à-dire de 216 (τῶν σιϛ), qu'il faut prendre le *rapport épitrite réduit à ses termes les plus simples et joint au quinaire.* On a ainsi comme le dit fort bien M. Vincent, la proportion : 3 : 4 : 5 :: 216 : 288 : 360.

Platon ajoute après coup, et par manière d'explication, que *le rapport épitrite joint au quinaire* se trouve *élevé à la troisième puissance*, τρὶς αὐξηθείς. Aristote (13) a bien compris ainsi ces mots ; car, en les expliquant, il dit qu'il faut que *le nombre de la figure*, c'est-à-dire du triangle dont les côtés sont 3, 4 et 5, *soit devenu solide*, c'est-à-dire qu'il faut que ces trois côtés soient élevés au cube. En effet, suivant la remarque d'Aristide Quintilien (14), la somme de ces cubes des trois côtés du triangle rectangle le plus simple en nombres rationnels (27 + 64 + 125) reproduit le nombre 216, trouvé plus haut

(11) On nommait πυθμὴν un rapport réduit à sa plus simple expression. Voy. Théon de Smyrne, *Musique*, c. 29 (c'est-à-dire *Arithmétique*, c. 61). p. 125, 126 de Boulliau). Sur le *rapport épitrite*, voy. Nicomaque, *Arithmétique*, I, 19, p. 95 d'Ast (p. 27 de Wechel), et Théon de Smyrne, *Musique*, c. 25 (c'est-à-dire *Arithmétique*, c. 57), p. 119, 120 de Boulliau.

(12) Voy. Aristide Quintilien, *De la musique*, III, p. 151, 152 de Meybaum, et Plutarque, *Sur Isis et Osiris*, c. 56. Nous verrons plus loin, § 6, quelle importance les pythagoriciens attachaient à ce triangle.

(13) *Politique*, VII, 12, t. II, p. 1316, l. 6-9 de l'édition de Berlin.

(14) *De la musique*, III, p. 151 de Meybaum.

comme cube de 6 et comme produit du cube de 2 multiplié par le cube de 3. Ici ce nombre 216 est pris pour base d'un triangle rectangle qui est semblable à celui dont les côtés sont 3, 4 et 5, et qui a lui-même 288 pour second côté de l'angle droit et 360 pour hypoténuse. La somme des trois côtés de ce nouveau triangle est 864, nombre qui est le quadruple du plus petit côté 216 et le double de l'aire 432, de même que, dans le triangle rectangle prototype, la somme des trois côtés 12 est quadruple du plus petit côté 3 et double de l'aire 6.

C'est bien à cette somme 864 que Platon a voulu nous conduire : en voici la preuve. Dans ce nombre on trouve, suivant les expressions de Platon, *deux harmonies*, c'est-à-dire deux fois le nombre 8, surnommé *panharmonique* (παναρμόνιος) ou *harmonie universelle* (παναρμονία) par les pythagoriciens, comme étant le nombre harmonique par excellence (15). La première *harmonie*, toujours suivant les expressions de Platon, est *multipliée par elle-même*, τὴν μὲν ἴσην ἰσάκις, et la seconde est *multipliée par cent*, ἑκατὸν τοσαυτάκις. Si Platon avait voulu être clair, il aurait dit : τὴν δὲ ἑκατοντάκις, au lieu de ἑκατὸν τοσαυτάκις sans τὴν δέ. Mais il voulait être obscur. Ensuite il reprend les deux mêmes *harmonies*, pour dire que l'une donne ainsi une figure *de longueur égale à la largeur*, c'est-à-dire carrée, τὴν δὲ ἰσομήκη μέν : il ajoute qu'elle *a une dimension égale à une dimension de l'autre, qui est de forme allongée*, τῇ προμήκει δὲ (ἰσομήκη sous-entendu). Platon, voulant être obscur, a mis d'abord sans régime l'adjectif ἰσομήκη, qui, ainsi employé seul, signifie *carré, de longueur égale à la largeur;* puis il a sous-entendu auprès du datif τῇ προμήκει δέ ce même adjectif ἰσομήκη, qui, avec ce régime, signifie *égal en longueur*. Nous avons donc d'une part le carré $8 \times 8 = 64$, d'autre part le rectangle $8 \times 100 = 800$. Le total du carré et du rectangle est bien 864. La dimension commune au carré 64 et au rectangle 800 est 8.

Le texte que je viens d'expliquer est celui de l'édition de Zurich et de la très-grande majorité des manuscrits. L'édition publiée par les soins de M. Schneider, dans la collection de M. Didot, présente ici une leçon, qui est celle d'un petit nombre de manuscrits : τὴν δὲ ἰσομήκη μὲν τῇ, προμήκη δέ. Avec cette leçon, la phrase est grammaticalement claire, mais mathématiquement fausse; car alors les mots ἴσην ἰσάκις, ἑκατὸν τοσαυτάκις s'appliqueraient à la première *har-*

(15) Voy. la *Théologie arithmétique* anonyme, c. 58, p. 54 d'Ast (p. 55 de Wechel), et la *Théologie arithmétique* de Nicomaque de Gérase, citée par Photius, *Bibliothèque*, cod. 187, p. 144 *b*, l. 32 de Bekker.

monie seule, qui ainsi serait multipliée d'abord par elle-même et ensuite par 100; et les mots τὴν δὲ ἰσομήκη μὲν τῇ, προμήκη δὲ s'appliqueraient à la seconde *harmonie* seule, qui ainsi serait de même longueur que la première, mais avec une largeur différente, que rien dans la phrase ne ferait connaître. Or cette phrase ainsi altérée ne peut s'accorder ni avec ce qui précède, ni avec ce qui suit; car le carré de la première *harmonie* multiplié par 100 donnerait déjà un nombre beaucoup trop fort, 6400. M. Schneider a oublié qu'avant de changer un texte contre l'autorité de la très-grande majorité des manuscrits, il faudrait d'abord être bien sûr de comprendre la pensée de l'auteur. D'un autre côté, M. Vincent lit par correction τὴν προμήκη δέ. Alors le sens est clair et vrai; car l'*harmonie* multipliée par elle-même est *carrée* (ἰσομήκης), et l'*harmonie* multipliée par 100 est *allongée* (προμήκης). Mais je crois que Platon a voulu être obscur, et que les copistes n'auraient pas introduit la leçon obscure τῇ προμήκει δέ, au lieu de la leçon plus claire τὴν προμήκη δέ, si cette dernière avait été donnée par l'auteur.

Après les mots que nous venons d'expliquer, la phrase se termine par des génitifs, souvent employés ainsi dans les évaluations et qui expriment ici une nouvelle décomposition du total trouvé, c'est-à-dire de 864. D'après cette fin de la phrase, ce total est *de cent nombres formés des diagonales rationnelles du quinaire, de deux et d'un sixain de cubes du ternaire.* Ce que Platon appelle ici *diagonale rationnelle du quinaire*, c'est, comme M. Vincent l'a très-bien expliqué, la partie entière et rationnelle de la diagonale du carré dont le côté est 5, ou de l'hypoténuse du triangle rectangle isoscèle qui est la moitié de ce carré. Platon ajoute que ces *diagonales rationnelles*, c'est-à-dire ces parties rationnelles des diagonales, *manquent chacune d'une unité.* S'il avait voulu être clair, il aurait ajouté au moins le mot δυνάμει, pour signifier qu'*à la seconde puissance* elles manquent chacune d'une unité pour égaler le carré de la diagonale vraie. Enfin il ajoute qu'elles sont *irrationnelles :* c'est aux diagonales vraies que s'applique cette remarque parfaitement juste, mais contradictoire à dessein et seulement en apparence avec ce qui précède. En effet, dans le carré dont le côté est 5, la diagonale est $5\sqrt{2}$, quantité irrationnelle, et le carré de cette diagonale est $5^2 \times 2 = 50$. La partie rationnelle et entière de la diagonale est 7, dont le carré 49 est trop petit d'une unité; car $49 = 50 - 1$. Platon a donc voulu désigner le nombre 7, qui, pris 100 fois, donne 700. Il prescrit d'y ajouter le nombre 2, plus 6 fois le cube de 3, c'est-à-dire 162. En effet, $700 + 2 + 162 = 864$.

Je ne pense pas que cette dernière décomposition du nombre 864 soit, comme M. Vincent le soupçonne, une glose explicative ajoutée par un scoliaste. Car cette *explication* prétendue présenterait bien des *obscurités préméditées* et des expressions évidemment énigmatiques, par exemple, les mots ἀῤῥήτων δέ, de quelque manière qu'on veuille les entendre. D'ailleurs, il faut remarquer que Platon traite le nombre 864 exactement comme il avait traité le nombre 216 : il désigne le nombre 864 par trois égalités : $216 \times \frac{3+4+5}{3} = 864$; $8^2 + 8 \times 100 = 864$; $7 \times 100 + 2 + 3^3 \times 6 = 864$. De même, le quart de 864, c'est-à-dire 216, avait été désigné précédemment par trois égalités : $6^3 = 216$; $1^3 \times 2^3 \times 3^3 = 216$; $3^3 + 4^3 + 5^3 = 216$. Cette triple indication de chacun de ces deux nombres exclut toute espèce de doute sur l'intention que Platon avait de les indiquer, et je crois avoir expliqué d'une manière satisfaisante toutes les obscurités préméditées des expressions qui les concernent dans tout le texte tel que je l'ai donné et traduit ci-dessus.

§ IV.

Ce texte est d'ailleurs conforme à celui des meilleures éditions et des manuscrits, sauf une seule correction, que je vais justifier. Je dis : *une seule ;* car je ne compte pas comme des corrections faites contre l'autorité des manuscrits deux virgules ajoutées, puisque, comme on sait, les manuscrits ne font pas foi pour la ponctuation. Cependant je vais montrer aussi que j'ai bien fait d'ajouter ces deux virgules. La première, qui n'est pas indispensable, a été mise par moi après le participe δυναστευόμεναι, pour montrer mieux qu'il se rapporte au mot αὐξήσεις, et non au mot ἀποστάσεις, qui est à l'accusatif comme complément de λαβοῦσαι. En effet, j'ai montré que, dans le tableau indiqué par Platon, ce sont les *puissances* qui sont *commandantes et commandées*, et qu'elles *reçoivent quatre termes et trois intervalles*. La seconde virgule a été mise par moi après ἀῤῥήτων δέ, pour montrer que cette épithète se rapporte aux *diagonales* (διαμέτρων), qui sont *irrationnelles*, et non au nombre 2 (δυεῖν), à qui cette épithète ne peut pas convenir. En effet, nous avons vu que le nombre 2 (δυεῖν) est pris ici comme nombre abstrait et ne se rapporte pas aux diagonales, et ce nombre n'est pas irrationnel.

Quant aux mots ἑκατὸν δὲ κύβων τριάδος, il était impossible de les conserver sans changement; car ils donneraient le nombre 2700, qui, ajouté à 700 et à 2, donnerait le nombre 3402, au lieu de 864. Or j'ai démontré qu'il s'agit bien certainement du nombre 864, dé-

terminé par deux autres égalités, et le nombre 3402 n'a rien à faire ici. La faute est dans le mot ἑκατόν, à la place duquel il faut certainement lire un mot signifiant 6. Pour expliquer cette altération du texte, plusieurs explications se présentent. La plus simple est celle-ci, qui vient de m'être indiquée par M. Vincent : le texte primitif était peut-être ϛ δὲ κύβων, le ϛ mal fait aura pu être pris pour un ρ dans un manuscrit très-ancien, et cette faute, adoptée par des platoniciens anciens qui avaient perdu le sens de ce passage, aura été reproduite dans tous les manuscrits qui nous restent. Ou bien un copiste très-ancien aura écrit ϛ δὲ κύβον; par suite de cette faute on aura cru que ϛ était un nombre ordinal et on aura lu ἕκτον δὲ κύβον, puis ἕκτον aura été changé en ἑκατόν, et κύβων aura repris ses droits. Ou bien Platon lui-même, voulant être obscur, aura écrit ἕκτου δὲ κύβου, poétiquement pour κύβων δὲ ἕξ ; mais les copistes, ne comprenant pas cette locution poétique, auront écrit, par une correction malheureuse, ἑκατὸν δὲ κύβων. Ou bien enfin Platon avait peut-être écrit ἕκτου δὲ κύβων, en employant ἕκτου pour ἑξάδος. Cette supposition ingénieuse, due à M. Vincent, qui avait hésité à la soutenir contre l'autorité de M. Letronne, ne me paraît pas inadmissible, vu le caractère tout spécial de ce passage énigmatique. Je dis qu'il n'est pas impossible que ce mot ἕκτου ait été employé ici par Platon comme synonyme de ἑξάδος. En effet, dans la partie arithmétique d'un ouvrage *Sur les notions mathématiques utiles pour la lecture de Platon* (16), le platonicien Théon de Smyrne, examinant successivement les propriétés des dix premiers nombres (17), donne constamment à ceux qui précèdent 6 les noms féminins μονάς, δυάς, τριάς, τετράς, πεντάς, et à ceux qui suivent 6 les noms féminins ἑβδομάς, ὀγδοάς, ἐννεάς, δεκάς; mais, quant au nombre 6, il le nomme ἕκτος, au lieu de le nommer ἑξάς, et tous les mots qui s'y rapportent dans la phrase et dans tout le chapitre, étant au masculin, prouvent bien que c'est ἕκτος qu'il faut lire. On objecte que Théon de Smyrne, passant en revue et par ordre les dix premiers nombres, a bien pu désigner *le sixième*, c'est-à-dire le nombre 6, par l'adjectif ordinal ὁ ἕκτος, en sous-entendant ἀριθμός, tandis que Platon n'a pas pu dire ici *le*

(16) Voy. ma dissertation latine en tête de mon édition de la partie astronomique de ce même ouvrage de Théon de Smyrne : *Theonis Smyrnæi..... liber de astronomia*, p. 12-17 (Paris, 1849, in-8). J'y démontre que la partie publiée par Boulliau est un traité d'arithmétique en quatre-vingt-treize chapitres, et non un traité d'arithmétique en trente-deux chapitres, suivi d'un traité de musique en soixante et un chapitres, comme Boulliau l'a cru.

(17) *Musique*, c. 39-49 (c'est-à-dire *Arithmétique*, c. 71-81), p. 155-166 de Boulliau.

sixième, ὁ ἕκτος, pour dire *le nombre* 6. Je réponds qu'il ne l'aurait pas pu, si l'expression ὁ ἕκτος, seule et indépendamment de toute énumération, n'avait pas été employée en ce sens par les pythagoriciens. Mais on peut présumer que les pythagoriciens l'avaient employée ainsi d'après quelque idée spéculative qui voulait que ce nombre eût un nom masculin, peut-être, par exemple, à cause du rôle *nuptial* qu'ils lui attribuaient et dans lequel le genre masculin devait dominer, ou bien à cause d'une certaine *perfection* qu'ils reconnaissaient à ce nombre, comme premier nombre égal à la somme de ses facteurs (18). On peut trouver un indice de cet emploi philosophique des mots ὁ ἕκτος chez Théon de Smyrne; car ce n'est sans doute pas sans raison, que dans son chapitre consacré au nombre 6, il ne le nomme pas une seule fois ἡ ἕξάς, mais toujours ὁ ἕκτος sans substantif, tandis qu'aucun des neuf autres nombres n'est désigné une seule fois par l'adjectif ordinal avec ou sans substantif dans les neuf chapitres qu'il leur a consacrés. Il est donc permis de conjecturer que, si le platonicien Théon a employé ici cette forme insolite, c'est parce qu'il l'avait trouvée dans Platon et précisément dans notre passage. Mais pourquoi, au lieu du mot ἕξάς, Platon serait-il allé chercher le mot ἕκτος, pris substantivement, expression très-peu usitée sans doute, puisqu'elle ne se trouve employée ainsi chez aucun autre auteur, si ce n'est chez Théon de Smyrne? Je n'hésite pas à répondre : c'est peut-être d'après quelque tradition pythagoricienne; mais c'est surtout parce que Platon faisait une énigme et qu'il voulait la faire difficile à deviner. Nous avons vu la même intention se trahir avec évidence dans d'autres expressions de ce passage. Lycophron, dans son *Alexandra*, ne procède pas autrement : il désigne chaque objet par le terme le moins usité dans le sens où il l'emploie. Quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de certain, je le répète, c'est qu'au lieu du mot ἑκατόν il faut lire un mot signifiant 6.

Il me reste à dire quelques mots sur une correction ingénieuse que je n'ai pas adoptée. M. Vincent cite comme *soutenable*, mais non comme vraie, une conjecture qui l'avait séduit au premier coup d'œil, et d'après laquelle, au lieu des mots ἑκατὸν δὲ κύβων τριάδος, il faudrait lire ἕσχατον δὲ κύβον τριάδος. Ce serait donc un seul *cube du ternaire* qu'il s'agirait d'ajouter *en dernier lieu*. Or $700+2+27=729$. Suivant la même conjecture, il faudrait supposer une lacune après les mots προμήκει δέ, qui termineraient le passage relatif au nom-

(18) Voy. plus loin, § 6, et spécialement notes 42 et 69.

bre 864 et aux générations humaines ; il faudrait, enfin, supposer que, dans une phrase perdue, Platon revenait au *nombre parfait* qui embrasse les révolutions célestes : ce nombre parfait serait 729. M. Vincent remarque que, suivant un passage du IXe livre de la *République*, 729 étant la sixième puissance de 3, la vie d'un bon roi est tout juste 729 fois plus heureuse que celle d'un tyran (19). M. Bœckh observe que ce même nombre 729 est le carré de 27, terme le plus élevé du diagramme musical de Platon dans le *Timée*, et qu'il est le nombre des mois lunaires compris dans le cycle philolaïque de 59 ans (20). Ajoutez que c'est en même temps le nombre de jours de deux années philolaïques de 364 jours et 1/2 chacune (21). Mais, quelque important que fût ce nombre 729, appliqué ainsi par les pythagoriciens aux périodes solaires et lunisolaires et par Platon à l'évaluation de la supériorité des rois sur les tyrans, ce nombre n'a rien à faire ici. D'abord, la leçon ἔσχατον δὲ κύβον offre un accusatif, qui ne va pas avec les génitifs précédents. Quant à la leçon ἐσχάτου δὲ κύβου, qui serait grammaticalement plus acceptable, elle repose exclusivement sur une conjecture arbitraire d'un certain Pierre Prades, cité par Boulliau (22), et qui, en 1625, je ne sais dans quel ouvrage (23), avait publié ce passage en le *corrigeant*, c'est-à-dire en l'*altérant*. Ensuite la supposition d'une lacune dans notre texte est non-seulement invraisemblable, mais fausse, puisque tout s'explique sans cette supposition, et puisque, comme je l'ai montré et comme M. Vincent l'a bien vu lui-même, les mots où il avait d'abord été tenté de chercher le nombre 729 concernent le nombre 864. Enfin le *nombre parfait* auquel Platon avait fait allusion précédemment et dont il ne s'occupe plus dans cette phrase n'est pas 729, mais très-probablement 360, comme je vais le montrer.

§ V.

En effet, bien que Platon n'en parle ici que sous forme de prétermission et avant de poser son énigme du *nombre nuptial*, il est bon, ne fût-ce qu'à titre de comparaison, de nous occuper aussi du *nombre parfait* qui, suivant lui, préside aux révolutions de ce qui

(19) *République*, IX, p. 587.

(20) Voy. M. Bœckh, *Philolaos*, p. 135; Platon, *Timée*, p. 35 B, C, et Censorin, c. 18, p. 94 de Lindenbrog.

(21) Voy. Censorin, c. 19, p. 101 de Lindenbrog.

(22) Édition de l'*Arithmétique* de Théon de Smyrne (Paris, 1644, in-4), p. 293.

(23) Ce n'était pas dans une édition de Platon.

est *divin et engendré*, c'est-à-dire des astres. Ce nombre doit être plus parfait et plus simple que celui qui régit les générations humaines. Platon ne le définit pas ici ; mais Aristide Quintilien (24), probablement d'après les traditions pythagoriciennes et platoniciennes, supplée à son silence : pour trouver ce nombre, au lieu de faire la somme des cubes des côtés 3, 4 et 5 du triangle prototype et d'arriver ainsi à 216, on fait tout de suite la somme de ces trois côtés eux-mêmes et l'on arrive à 12. Au lieu de prendre le nombre 216 pour base d'un nouveau triangle semblable au premier, et de trouver, en additionnant les côtés de ce triangle, le nombre 864, qui comprend le cube de 3 multiplié par 6 et le carré de 10 multiplié par 7, plus le nombre 2, on multiplie simplement le nombre 12 par 3 et le produit par 10, et l'on a le nombre 360. En effet, l'interprétation philosophique de l'énigme de Platon va nous montrer quels rapports de formation et de signification les pythagoriciens pouvaient trouver entre les nombres 216 et 864, qui règlent les générations humaines, et les nombres 12 et 360, qui règlent les révolutions célestes : cette comparaison nous confirmera dans cette pensée, que très-probablement les deux derniers nombres, donnés par Aristide Quintilien seul, sont bien ceux auxquels Platon voulait faire allusion, de même que les deux premiers sont bien certainement ceux qu'il voulait indiquer dans son énigme.

§ VI.

Pour nous faciliter cette tâche de l'interprétation philosophique, non moins ardue que l'explication littérale du texte, il serait à souhaiter que ce passage de Platon eût été commenté d'une manière suivie par quelque auteur ancien initié aux spéculations arithmétiques de l'école pythagoricienne. Un passage du commentaire de Jamblique sur l'*Arithmétique* de Nicomaque (25) semble donner d'abord cette espérance ; mais, en l'examinant, on voit, comme Ficin l'avait remarqué, que cette espérance est trompeuse, attendu que Jamblique, au lieu d'expliquer l'énigme de Platon concernant les nombres qui président aux générations humaines bien ordonnées, cherche dans son imagination quelles peuvent être les combinaisons vicieuses de nombres qui produisent les générations mauvaises : c'est pourquoi il n'a fait qu'égarer les commen-

(24) *De la musique*, III, p. 152 de Meybaum.
(25) Voy. Jamblique, *sur l'Arithmétique de Nicomaque*, p. 116 de Tennulius.

tateurs de ce passage du VIIIe livre de la *République*, quand ils ont voulu le suivre (26).

Cherchons donc chez d'autres auteurs de l'antiquité les éléments épars du commentaire que Jamblique a semblé promettre et qu'il n'a pas du tout donné. Cet auteur (27) nous fournit pourtant une dénomination juste : il appelle *nombre nuptial* (γαμικὸς ἀριθμός) le *nombre de la République de Platon*. En effet, suivant Platon lui-même, ce nombre doit présider aux mariages, et tout tombe en décadence dans un État, quand les mariages n'y sont pas réglés convenablement d'après ce nombre. Je n'examine pas en ce moment jusqu'à quel point cette opinion pouvait être sérieuse de la part du grand philosophe : je la prends pour ce qu'elle vaut, et je l'explique d'après les idées mystiques et symboliques des pythagoriciens.

Le tableau que nous avons dressé ci-dessus d'après les indications de Platon contient de haut en bas et de gauche à droite *quatre termes* et *trois intervalles*. Ces nombres 4 et 3 ont leur signification. Car, pour les pythagoriciens, 4 est le nombre sacré par excellence (28) : suivant eux, le nombre 10, ce *nombre parfait*, le plus grand des *nombres naturels* et le type de l'ordre du monde (29), est engendré par le nombre 4, attendu que le nombre 10 résulte de l'addition des *quatre* premiers nombres à partir de l'unité (30); en outre, le nombre 4 représente la justice, et il est à la fois le symbole de l'essence spirituelle et de l'essence corporelle (31). Quant au nombre 3, c'est *le plus beau des nombres :* égal à la somme de ceux qui le précèdent à partir de l'unité (32), il est le symbole de la sagesse et de la piété (33), de l'amitié, de la paix, de l'harmonie et enfin *du mariage* (34). Voilà sans doute pourquoi il fallait qu'il y eût

(26) Comp. Ficin, argument du VIIIe livre de la *République*.

(27) *L. c.*, p. 116 de Tennulius. Plutarque (*Sur Isis et Osiris*, c. 59) appelle toute cette construction arithmétique et géométrique de Platon *la Figure nuptiale*, τὸ γαμήλιον διάγραμμα.

(28) Voy. Théon de Smyrne, *Musique*, c. 38 (*Arithmétique*, c. 70), p. 147-155 de Boulliau, la *Théologie arithmétique*, c. 4, et Lucien, *Sur une chute faite en saluant*, c. 5.

(29) Voy. Théon de Smyrne, *Musique*, c. 39 et 49 (*Arithmétique*, c. 71 et 81), p. 155 et 166 de Boulliau, la *Théologie arithmétique*, c. 10, et Aristote, *Métaphysique*, I, 5.

(30) Voy. le faux Plutarque, *Des opinions des philosophes*, I, 3. § 17; Théon de Smyrne, *Musique*, c. 37, 38 et 39 (*Arithmétique*, c. 69, 70 et 71), p. 146-149 et p. 155 de Boulliau, et la *Théologie arithmétique*, c. 4, p. 16 et 18 d'Ast (p. 18 et 20 de Wechel).

(31) *Théologie arithmétique*, c. 4, p. 23 d'Ast (p. 24, 25 de Wechel).

(32) *Ibidem*, c. 3, p. 12, 13 d'Ast (p. 14 de Wechel).

(33) *Ibidem*, c. 3, p. 14 d'Ast (p. 16 de Wechel).

(34) *Ibidem*, c. 3, p. 16 d'Ast (p. 18 de Wechel).

quatre termes et *trois* intervalles dans chaque ligne horizontale et dans chaque colonne verticale du tableau de Platon. Le bon ordre des mariages exigeait, en outre, que tous ces termes fussent *rationnels* et *en proportion*. Voilà pourquoi les quatre lignes horizontales sont quatre progressions géométriques de nombres entiers : chacune de ces progressions de quatre termes commence par l'unité, principe fécond de toutes choses (35). La raison de la première progression est l'unité, qui, restant elle-même à toutes ses puissances, devient également le premier terme de chacune des quatre colonnes verticales. La raison de la seconde progression est 2, premier nombre pair et *femelle* (36), symbole de la génération et de la *matière* (37). La raison de la troisième progression est 3, premier nombre impair et *mâle* (38), symbole de la *forme* (39). Il est à remarquer que la deuxième et la troisième ligne de ce tableau, en n'y prenant l'unité qu'une fois, reproduisent les sept nombres fondamentaux du diagramme musical de Platon dans le *Timée* (40). Le plus grand de ces nombres, 27, troisième puissance du nombre *mâle* 3, *commande* arithmétiquement (41) les six autres nombres, c'est-à-dire qu'il est égal à leur somme. En effet, $1+2+3+4+8+9=27$. N'était-il pas juste que le *commandement* appartînt à une *puissance* du nombre *mâle?* La raison de la quatrième progression est 6, nombre *nuptial* par excellence (42), qui contient comme facteurs et *commande* ainsi géométriquement (43) le nombre *mâle* 3 et le nombre *femelle* 2. De même la seconde et la troisième puissance du *nombre nuptial* 6 contiennent chacune comme facteurs et *commandent* géométriquement les puissances correspondantes du nombre *mâle* et du nombre *femelle*. A chacun de ces groupes de facteurs différents et *causes de diversité* (ἀνομοιούντων) se joint l'unité, qui, comme facteur, ne produit aucun changement, mais est un *principe d'identification* (ὁμοιούντων). Les progressions s'arrêtent aux troisièmes puissances du nombre *fe-*

(35) *Ibidem*, c. 1, p. 3 d'Ast (p. 5 de Wechel).

(36) Théon de Smyrne, *Musique*, c. 45 (*Arithmétique*, c. 77), p. 160 de Boulliau; *Théologie arithmétique*, c. 6, p. 33 d'Ast (p. 34 de Wechel), et Aristide Quintilien, *Musique*, III, p. 151-152 de Meybaum.

(37) Théon de Smyrne, *Musique*, c. 41 (*Arithmétique*, c. 73), p. 156 de Boulliau, et la *Théologie arithmétique*. c. 2, p. 8 d'Ast (p. 9 de Wechel).

(38) Voy. les textes indiqués dans la note 36.

(39) *Théologie arithmétique*, c. 3, p. 15 d'Ast (p. 16 de Wechel).

(40) *Timée*, p. 35 B. Voy. mes *Études sur le Timée*, note 23.

(41) Cette expression a été expliquée ci-dessus, § 3.

(42) Voy. les textes indiqués dans la note 36, et Plutarque, *De la psychogonie du Timée*, c. 13.

(43) Cette expression a été expliquée ci-dessus, § 3.

melle, du nombre *mâle* et du nombre *nuptial*, parce que les troisièmes puissances représentent la réalité concrète de la substance corporelle, qui a trois dimensions (44). Voilà pourquoi le nombre 216, cube du nombre *nuptial*, *commandant* géométriquement et réunissant en lui comme facteurs les cubes du nombre *mâle* et du nombre *femelle*, doit être le terme et le couronnement de ce tableau. Tout bon pythagoricien devait donc attribuer à ce nombre 216 un grand rôle dans les générations humaines. En effet, suivant les pythagoriciens, les naissances des corps humains dans lesquels l'âme de Pythagore avait passé successivement par la métempsycose s'étaient succédé à des intervalles de 216 ans (45). En outre, le nombre 216 se composait, suivant eux, du nombre *nuptial* 6 et de 210, nombre des jours après lesquels un enfant peut naître viable (46).

Ce tableau de seize nombres disposés en échiquier paraît d'ailleurs, suivant la remarque de M. Vincent, avoir un rapport frappant avec un jeu pythagoricien qui se nommait en grec le *combat des nombres*, ἀριθμομαχία. Ce jeu donnait lieu à une sorte de divination : l'on jouait pour et contre le succès d'une entreprise, d'un empire, d'une naissance; le gain ou la perte de la partie annonçait l'événement heureux ou malheureux. On comptait tant pour une proportion, tant pour une progression, tant pour une puissance, tant pour telle ou telle combinaison numérique plus ou moins estimée; de sorte que les joueurs devaient être très-exercés dans la décomposition des nombres. Platon semble bien avoir voulu faire allusion à ce jeu, dans ce passage où il fait dépendre de certaines combinaisons numériques les destinées des Etats. Avant de poser ces nombres mystérieux, il dit que ce sont les Muses qui vont prendre la parole sur un ton sérieux et tragique, mais *en jouant* et en se raillant comme avec des enfants. Sur ce jeu, il ne nous reste aucun document antique; mais au moyen âge ce jeu se retrouve. Le nom ἀριθμομαχία, confondu mal à propos avec ῥυθμομαχία, a donné le mot *rhythmomachia*, nom de ce jeu dans la latinité du moyen âge. Un opuscule intitulé *Regulæ de rhythmomachia*, et où Boèce se trouve cité, a été composé dans la première moitié du Xe siècle par saint Odon, abbé de Cluny, et a été publié au XVIIIe siècle par le savant moine autrichien Martin Gerbert, abbé de Saint-

(44) Voy. Aristide Quintilien, *Musique*, III, p. 151, l. 26, 27 de Meybaum.

(45) *Théologie arithmétique*, c. 6, p. 40 d'Ast (p. 41 de Wechel).

(46) Voy. Aristide Quintilien, *Musique*, III, p. 151, 152 de Meybaum, et Plutarque, *De la psychogonie du Timée*, c. 12.

Blaise (47). Au XVIe siècle, on a essayé de faire revivre ce jeu : Le Febvre d'Étaples en donna une courte description dans un opuscule de cinq pages (48) ; un certain Claude de Boissière le décrivit amplement dans un ouvrage (49) qui a eu plusieurs éditions tant en français qu'en latin. En Italie, le savant vénitien François Barozzi publia sur le même sujet un traité italien, rédigé à l'imitation du traité de Claude de Boissière (50); et une traduction allemande de ce traité de Barozzi a été publiée par Auguste duc de Brunswic-Lunebourg, sous le pseudonyme de Gustavus Selenus, à la suite de son traité allemand sur le jeu d'échecs (51).

Mais revenons à Platon. Après la partie de son énigme qui a rapport à ce tableau numérique, Platon prend le nombre *nuptial* cubique 216 pour le plus petit côté d'un triangle semblable au triangle rectangle dont les côtés sont 3, 4 et 5 ; la somme des trois côtés de ce nouveau triangle lui donne le nombre 864. Pourquoi la figure triangulaire intervient-elle ici ? C'est que, suivant Platon et les pythagoriciens (52), le triangle était le principe de toute génération. Pourquoi le triangle choisi par Platon a-t-il deux angles aigus et un angle droit? C'est parce que, suivant les pythagoriciens (53),

(47) *Scriptores ecclesiastici de musica sacra*, t. I, p. 285 et suiv. Saint Blaise, 1784, trois parties in-4.

(48) *Rithmimachie Ludus, qui et pugna numerorum appellatur*, à la suite de l'*Arithmetica* de Jordanus Nemorarius (Paris, H. Estienne, 1514, in-4).

(49) *Le jeu pythagorique dit Rhythmomachie*, par Claude de Boissière (Paris, 1556, in-8).

(50) *Il nobilissimo ed antichissimo giuoco pitagorico chiamato ritmomachia, cioè battaglia di consonanze di numeri*. etc. (Venise, 1572, in-4).

(51) Leipzig, 1610, in-fol. Le P. Casimir Oudin(*De scriptoribus ecclesiasticis, supplementum*, p. 315), Fabricius (*Bibliotheca mediæ et infimæ latinitatis*, au mot *Gerbertus*) et les Bénédictins auteurs de l'*Histoire littéraire de France* (t. VI, p. 581) ont cité cette traduction faite et publiée par le duc de Brunswic, comme une édition d'un traité du célèbre moine du Xe siècle, Gerbert, qui fut pape sous le nom de Sylvestre II. Voy. Græsse, *Lehrbuch zur Literaturgeschichte der berühmtesten Vœlker des Mittelalters*, I^ste Abtheilung, I^ste Hælfte, p. 530. Voici quel a pu être le prétexte de cette erreur. Une *arithmomachia*, qui se trouve anonyme dans le manuscrit latin 7185 de la Bibliothèque impériale de Paris et qui est restée inédite, avait été attribuée sans motif suffisant au pape Gerbert, parce que la *Géométrie* de Gerbert se trouve plus haut dans le même manuscrit. Voyez l'ancien catalogue imprimé des manuscrits latins de cette bibliothèque, cod. 7185, n°s 4 et 7. Comparez *Catalogus Bibliothecæ Thuanæ*, t. II, p. 434 (Lauenbourg, 1710, in-8), et Mabillon, *Analecta vetera*, 1re éd., t. II, p. 212. Le Febvre d'Étaples et Claude de Boissière avaient sans doute mis à profit soit ce traité anonyme, soit celui de saint Oden.

(52) Voy. Platon, *Timée*, p. 53 et suiv., p. 73 et suiv., et p. 82, et Proclus, *Sur le premier livre d'Euclide*, II, p. 46, l. 33 et l. 46-48, et p. 47, l. 1-15, éd. gr. de Bâle.

(53) Voy. Proclus, *ibidem*, p. 37, l. 1-33, et p. 46, l. 47, 48.

l'angle droit est le principe de l'essence stable et permanente, tandis que les autres angles sont des principes de mouvement et de variabilité. Pourquoi, parmi les triangles rectangles, Platon a-t-il choisi celui dont les côtés sont 3, 4 et 5 et dont l'aire est 6? C'est parce que, comme nous le verrons bientôt, ce triangle était vénéré dans l'école pythagoricienne comme le premier et le plus simple des triangles rectangles dans lesquels les trois côtés sont des quantités rationnelles en nombres entiers. D'ailleurs, nous venons de rappeler les vertus attribuées par les pythagoriciens au *beau* nombre 3 et au nombre *sacré* 4, qui représentent les côtés de l'angle droit, et au nombre *nuptial* et *parfait* 6, qui représente l'aire de ce triangle. Quant au nombre 5, qui représente l'hypoténuse, c'est encore suivant les pythagoriciens (54), un nombre *nuptial*, parce qu'il réunit par addition et *commande* arithmétiquement le premier nombre *mâle* 3 et le premier nombre *femelle* 2. Enfin, suivant la remarque d'Aristide Quintilien (55), le plus grand côté de l'angle droit, 4, nombre *femelle*, ajouté successivement et séparément à l'hypoténuse 5, nombre *mâle*, et à l'autre côté 3, nombre *mâle* aussi, donne les nombres 9 et 7, qui sont les nombres des mois après lesquels les enfants naissent viables, tandis que les nombres *mâles*, 3 et 5 du plus petit côté et de l'hypoténuse, ajoutés ensemble, donnent 8, nombre de mois considéré par les anciens comme incompatible avec la viabilité des enfants. Suivant Plutarque (56), le côté 3 représente le mâle, le côté 4 la femelle, et l'hypoténuse 5, somme du nombre femelle 2 et du nombre mâle 3, représente l'enfant né de leur union. On voit donc bien que ce triangle devait être regardé comme présidant d'une manière toute spéciale aux générations humaines.

Maintenant, dans le triangle dont le plus petit côté est 216 et qui est semblable au triangle dont les côtés sont 3, 4 et 5, ce côté 216, qui est le cube du *nombre nuptial* 6, et qui réunit comme facteurs les cubes du *nombre mâle* 3 et du *nombre femelle* 2, est en même temps la somme des cubes des trois côtés du triangle rectangle prototype. Dans le triangle dont la base est 216, la somme des côtés est 864, produit du *nombre nuptial* cubique 216 et du *nombre sacré* 4. Platon considère ce même nombre 864 comme la somme du carré de 8, nombre *harmonique* par excellence, et du produit de ce même nombre *harmonique* 8 par le carré de 10, *nombre parfait*, type de l'ordre

(54) *Théologie arithmétique*, c. 5, p. 24 d'Ast (p. 25 de Wechel), et Plutarque, *De l'inscription de Delphes*, c. 8.

(55) *Musique*, III, p. 151 de Meybaum.

(56) *Sur Isis et Osiris*, c. 56.

du monde (57). Enfin Platon considère ce même nombre 864 comme composé du premier *nombre femelle* 2, du cube du premier *nombre mâle* 3, multiplié par le *nombre nuptial* 6, et du carré du *nombre parfait* 10, multiplié par 7, nombre qui, parmi ses attributions, a celle de présider, d'une part aux périodes de la vie humaine et aux phases des maladies (58), d'autre part à la naissance des enfants viables (59). Voilà certes, dans les opinions des anciens pythagoriciens, de quoi justifier l'influence attribuée par Platon au *nombre nuptial* 864 sur les mariages et par suite sur l'ordre des États.

Mais, dans la dernière décomposition de ce nombre, Platon a pris soin de nous faire remarquer que 7 est la partie entière de la diagonale irrationnelle du carré dont le côté est 5, ou bien de l'hypoténuse irrationnelle d'un triangle rectangle isoscèle dans lequel chacun des côtés de l'angle droit est 5. Remarquons que l'hypoténuse de tout triangle rectangle isoscèle est nécessairement irrationnelle, puisque, x étant le côté de l'angle droit, l'hypoténuse est $x\sqrt{2}$. Or, lorsque les deux côtés de l'angle droit et la valeur approximative de l'hypoténuse sont des nombres entiers, la plus petite différence possible entre le carré de cette valeur approximative et le carré de l'hypoténuse vraie irrationnelle est 1, puisque ces deux carrés sont des nombres entiers. Soit donc y le nombre entier le plus rapproché de la valeur vraie de l'hypoténuse. Le triangle rectangle étant isoscèle, on a l'équation $2x^2 = y^2 \pm 1$, quand la différence est égale au *minimum* 1. Or il est aisé de voir que les plus petits nombres qui puissent satisfaire à cette équation sont 7 pour y et 5 pour x. Le triangle rectangle dans lequel chaque côté de l'angle droit est 5 est donc en nombres entiers le triangle rectangle isoscèle le plus simple dans lequel la différence entre le carré de l'hypoténuse approximative et le carré de l'hypoténuse vraie irrationnelle soit égale au *minimum* 1. Cependant, quelque petite que soit cette différence, il y a ici une valeur inexacte substituée à une quantité irrationnelle. Cette dernière décomposition manifeste donc, d'après les spéculations pythagoriciennes, une imperfection du nombre 864. Aussi ce nombre préside-t-il aux choses humaines, toujours imparfaites par quelque côté, et qui portent en elles-mêmes le principe de leur décadence, comme Platon l'avoue, même en ce qui concerne sa *république idéale*.

(57) Sur la signification des nombres 8 et 10, voy. les textes cités dans les notes 15 et 29.

(58) Voy. le traité hippocratique *Des semaines*, la *Théologie arithmétique*, c. 7, etc.

(59) *Théologie arithmétique*, c. 7, p. 42 d'Ast (p. 43 de Wechel).

Cette remarque nous sert de transition toute naturelle pour arriver à l'explication philosophique du *nombre parfait* 360, qui, suivant Platon interprété avec l'aide d'Aristide Quintilien, préside aux révolutions célestes. Or, Platon enseigne que les astres sont *divins*, mais pourtant *engendrés* (60), et que le triangle est le principe de toute génération (61), même de celle de ces corps divins formés de feu suivant lui (62). Nous ne devons donc pas être surpris de retrouver ici le triangle rectangle le plus parfait, celui dont les côtés sont 3, 4 et 5. Mais nous ne retrouverons pas ici le triangle rectangle isoscèle dans lequel chaque côté de l'angle droit est 5 et l'hypoténuse est irrationnelle; aucun nombre irrationnel ou approximatif ne doit entrer dans la composition du *nombre parfait*. De même, il n'y a plus lieu ici de chercher un nouveau triangle qui soit semblable à celui dont les côtés sont 3, 4 et 5, et dont le plus petit côté soit 216, égal à la somme des cubes de 3, de 4 et de 5, et égal en même temps au cube du *nombre nuptial* 6, puis de faire la somme des côtés de ce nouveau triangle, pour avoir 864 : cette formation des cubes est nécessaire quand il s'agit des destinées des hommes et de leurs corps grossiers et terrestres (63); mais elle ne l'est pas quand il s'agit des révolutions des corps célestes et immortels. Pour trouver le nombre qui régit ces révolutions, il faut tout de suite faire la somme des côtés 3, 4 et 5 : ce qui donne 12, aire complète du rectangle dont les côtés sont 3 et 4 et dont la diagonale exacte et rationnelle est 5, tandis que, suivant la remarque de l'auteur de la *Théologie arithmétique* (64), le *nombre nuptial* 6 n'est que la moitié de cette même aire. Enfin le nombre 12 doit être multiplié par 3, *le plus beau des nombres*, symbole de l'harmonie et de la concorde (65), et le produit doit être multiplié par 10, le *nombre parfait*, symbole de l'ordre du monde (66) : le dernier produit est 360. Les nombres 3 et 10 figurent aussi dans la dernière décomposition du *nombre nuptial* 864, mais l'un à la troisième puissance et l'autre à la seconde, et ils y sont associés à d'autres nombres moins parfaits. Au contraire, comme le dit Aristide Quintilien (67), 360 est vraiment un

(60) Voy. les textes indiqués dans la note 6.
(61) Voy. les textes de Platon et de Proclus indiqués dans la note 47.
(62) Voy. Platon. *Timée*, p. 40 A, et mes *Études sur le Timée*, t. II, p. 138-144.
(63) Voy. Platon, *Timée*. p. 55 B, C, D, E, et p. 73 et suiv.
(64) C. 6, p. 39 d'Ast (p. 40 de Wechel).
(65) *Théologie arithmétique*. c. 3, p. 16 d'Ast (p. 18 de Wechel).
(66) Voy. les textes cités dans la note 29.
(67) *Musique*, III, p. 152 de Meybaum.

nombre parfait, parce que ses trois facteurs 12, 3 et 10 sont des *nombres parfaits*. En effet, la qualification de *nombre parfait* était donnée à chacun de ces trois nombres par les pythagoriciens pour des raisons différentes, savoir : elle était donnée au nombre 3, parce qu'il représente le commencement, le milieu et la fin, parce qu'il est égal à la somme des deux nombres 1 et 2, qui le précèdent, et parce que, ajouté lui-même à ces deux nombres il donne 6, *nombre parfait* (68), ainsi nommé (69) comme étant égal à la somme de ses facteurs 1, 2 et 3. Cette même qualification était donnée au nombre 10, parce qu'il est égal à la somme des quatre premiers nombres (70), parce que la série des nombres 1 à 10 contient tout juste autant (71) de nombres impairs et premiers, 1, 3, 5 et 7, que de nombres pairs et composés, 4, 6, 8 et 10, et parce qu'après le nombre 10 la numération revient toujours sur elle-même (72). Enfin, cette qualification était donnée au nombre 12, parce que, dans la série des nombres de 1 à 12, il y a de même autant (73) de nombres impairs et premiers, 1, 3, 5, 7 et 11, que de nombres pairs et composés, 4, 6, 8, 10 et 12. L'application de ces trois nombres à l'astronomie est d'ailleurs évidente; car, suivant la remarque d'Aristide Quintilien (74), 12 est le nombre des divisions principales du zodiaque; en multipliant 12 par 3, on a 36, nombre dit ὡρονόμος, c'est-à-dire présidant à l'horoscope, parce qu'il est égal au nombre des décans; en multipliant 36 par 10, on a 360, nombre des degrés du cercle.

Ici une question se présente : quel rapport y a-t-il entre le *nombre parfait* de la *République* et celui dont il est question dans le *Timée?* Platon, dans le *Timée* (75), dit que *le nombre parfait du temps* est rempli et que l'*année parfaite* est révolue, lorsque toutes les huit révolutions, de vitesses différentes, venant à s'achever ensemble, se retrouvent comme au premier point de départ, après un temps me-

(68) *Théologie arithmétique*, c. 3, p. 13, 14 et 15 d'Ast (p. 14 et 16 de Wechel).

(69) *Théologie arithmétique*, c. 6, p. 33 d'Ast (p. 34 de Wechel); Théon de Smyrne, *Arithmétique*, c. 32, p. 70, 71, et *Musique*, c. 45 (*Arithmétique*, c. 77), p. 160 de Boulliau, et Plutarque, *De la psychogonie du Timée*, c. 13.

(70) *Théologie arithmétique*, c. 3, p. 13 d'Ast (p. 14 de Wechel), et c. 10, p. 65 d'Ast (p. 64 de Wechel).

(71) *Théologie arithmétique*, c. 10, p. 61, 62 d'Ast (p. 62 de Wechel).

(72) *Ibidem*, c. 10, p. 59 d'Ast (p. 60 de Wechel), et le faux Plutarque, *Des opinions des philosophes*, I, 3, § 16.

(73) *Ibidem*, c. 10, p. 62 d'Ast (p. 62 de Wechel).

(74) *Musique*, III, p. 150 et 152 de Meybaum.

(75) *Timée*, p. 39 D.

suré sur la révolution de ce qui reste toujours le même avec une marche uniforme, c'est-à-dire sur la révolution diurne apparente de la sphère des étoiles fixes autour de la terre. En d'autres termes, la *grande année platonique* devait contenir un nombre entier de révolutions de la huitième sphère, c'est-à-dire de jours sidéraux, et un nombre entier de révolutions sidérales de la lune, du soleil, de Mercure, de Vénus, de Mars, de Jupiter et de Saturne. Divers auteurs anciens ont cherché à trouver par le calcul combien cette *grande année platonique* devait contenir d'années tropiques (76). La diversité des résultats montre qu'ils n'en savaient rien, non plus que Platon. Remarquons que cette *grande année*, telle que Platon la concevait, n'avait aucun rapport avec la période de *précession des équinoxes* ignorée de Platon et niée par Proclus (77). Suivant Proclus (78), le *nombre parfait* du *Timée* et le *nombre parfait* du VIIIe livre de la *République* devaient différer, en ce que le dernier devait contenir un nombre entier de fois, non-seulement la révolution diurne sidérale du ciel entier autour de la terre d'orient en occident et les révolutions sidérales du soleil, de la lune et des cinq planètes d'occident en orient, mais de plus certains mouvements propres qui ont lieu parmi les étoiles fixes, et tous les autres mouvements périodiques, visibles ou invisibles, qui s'opèrent dans l'univers. Mais cette distinction me paraît étrangère à la pensée de Platon, qui, dans le *Timée* et dans la *République*, a voulu désigner une seule et même *grande année*, sans aucune prétention de la mesurer. Dans le *Timée*, il nous indique que l'unité de mesure devait être tirée de la révolution diurne sidérale. Dans la phrase du VIIIe livre de la *République*, si l'on accepte l'interprétation d'Aristide Quintilien justifiée par son analogie parfaite avec le reste du passage, Platon avait en vue le nombre 360, qui est celui des parties du jour sidéral et des parties de l'année tropique suivant une division calquée sur celle du cercle en 360 degrés. Ainsi, dans la pensée de Platon, la longueur de la *grande année* reste indéterminée; mais le nombre qui l'exprimera devra être un multiple du nombre 360 donné à priori. De même, le nombre 864, qui règle les mariages, les générations humaines et les destinées des États, ne représentait, dans la pensée de Platon, aucune durée déterminée, mais pouvait, de même

(76) Voy. mes *Études sur le Timée*, note 34, t. II, p. 78-80.

(77) *Sur le Timée*, p. 277 D, E, éd. de Bâle (p. 671, 672 de Schneider), et *Hypotyposes*, p. 150, éd. d'Halma (comp. p. 69, 70 et p. 113, l. 4, 5). Voy. le texte de Proclus, et non la traduction française d'Halma.

(78) *Sur le Timée*, p. 271 B, éd. de Bâle (p. 647, l. 14-22 de Schneider).

que 360, être multiplié par différents nombres, comme il l'était, ainsi que nous le verrons, dans les grandes périodes cycliques des Orientaux (79).

§ VII.

J'ai commenté le nombre de Platon, en me plaçant au point de vue de l'école pythagoricienne, dont Platon se faisait ici, du moins en apparence, le disciple fidèle. Que faut-il penser de ces spéculations platoniciennes, et qu'en pensait Platon lui-même? Certes, Socrate, qu'il met ici en scène, aurait pu citer ces spéculations avec une complaisance ironique; mais il n'y aurait pas adhéré sérieusement. Platon lui-même ne pouvait pas les admettre sans réserve. En effet, il distinguait trois sphères de connaissances, les *idées*, les nombres et les choses sensibles; tandis que les pythagoriciens, identifiant les idées et les nombres, prétendaient trouver dans les nombres les principes immanents de l'ordre du monde et de l'essence des êtres individuels, et avaient le tort de passer, en vertu de conclusions téméraires, d'un de ces ordres de notions à l'autre, comme Aristote (80) a eu raison de leur reprocher : le système des dix sphères, complété par la sphère de l'*antichthone* imaginaire (81), le cycle solaire biennal de 729 jours et le cycle luni-solaire de 729 lunaisons en 59 ans (82), sont des exemples frappants de cet abus que les pythagoriciens faisaient de l'arithmétique spéculative dans l'ordre des choses physiques. Quant à Platon, il admettait qu'entre les *idées*, les nombres et les lois physiques il n'y avait pas identité, mais seulement ressemblance, et les nombres étaient pour lui un intermédiaire entre les *idées* immuables et les êtres changeants (83). Il était donc entraîné moins fortement que les pythagoriciens à conclure faussement de l'un de ces ordres de notions à l'autre. Pourtant il était aussi sur la pente qui conduit aux assimilations forcées entre les théorèmes mathématiques, les propositions métaphysiques et les lois physiques; et il faut avouer qu'il a glissé quelquefois sur cette pente. Mais heureusement chez lui ce ne sont pas les nombres, ce sont les *idées* et les vérités morales, qui dominent: ce sont ces idées et ces vérités qu'il cherche d'abord,

(79) Voy. plus loin, fin du § 8.
(80) *Métaphysique*, I, 5.
(81) Voy. mes *Études sur le Timée*, t. II, p. 92-101.
(82) Voy. plus haut, § 4, notes 20 et 21.
(83) Voy. mes *Études sur le Timée*, t. I, p. 351-353 et p. 367, 368.

en s'adressant à la conscience et à la raison ; ensuite seulement il cherche quelquefois à en retrouver l'image et le symbole dans les vérités mathématiques ; et même alors il y a souvent lieu de douter que pour lui cette assimilation fût autre chose qu'un rapprochement ingénieux et une hypothèse séduisante. Par exemple, ce ne sont pas ses spécutations sur le *nombre nuptial* qui lui ont dicté ses préceptes politiques sur l'ordre de la famille ; mais ces spéculations viennent seulement après coup prêter à ces préceptes une sorte de consécration mystérieuse, capable d'agir sur certaines imaginations, et je doute qu'il fût lui-même dupe de cet artifice d'exposition. N'indique-t-il pas lui-même, comme nous l'avons vu, que son *nombre nuptial* est un *jeu d'enfants, où les Muses se jouent, malgré leur ton tragique et leur gravité affectée ?*

Ces spéculations transcendantes sur les nombres ont été de tout temps plus dangereuses que profitables pour la philosophie, et elles ont encombré quelquefois les mathématiques d'un bizarre cortége d'hypothèses et d'erreurs. Cependant, du moins dans les premiers temps, elles ont été utiles au développement de l'arithmétique et de la géométrie, en excitant l'ardeur des recherches. De même que les alchimistes du moyen âge, en cherchant la *pierre philosophale*, ont fait des découvertes chimiques très-précieuses, de même le désir de trouver certaines applications imaginaires des nombres y a fait découvrir des propriétés plus ou moins importantes : à ce titre, l'école pythagoricienne a bien mérité de la science, et il faut savoir gré à Platon d'avoir encouragé par ses conseils, par son exemple, et même par quelques rêveries étranges, les philosophes à étudier les mathématiques et à leur faire faire des progrès, en attendant qu'elles fussent cultivées d'une manière plus suivie par des savants spéciaux.

§ VIII.

Il n'est donc pas étonnant que l'histoire de l'arithmétique et de la géométrie symboliques et superstitieuses se lie intimement à l'histoire des progrès de la science mathématique proprement dite. C'est pourquoi mon commentaire sur l'énigme de Platon ne serait pas complet, si je ne montrais pas quelles sont les connaissances positives que cette énigme présente.

D'abord on y voit que les Grecs s'étaient dès lors appliqués, en arithmétique, à l'étude des puissances et des racines de divers degrés, à l'étude des proportions et des progressions, à la décomposition des nombres soit en leurs parties, soit en leurs facteurs,

et à la réduction des rapports à leurs termes les plus simples. On y voit qu'ils connaissaient la distinction des quantités rationnelles et irrationnelles ; qu'ils connaissaient aussi, en géométrie, la similitude des figures planes rectilignes dont les dimensions linéaires sont proportionnelles, et qu'ils savaient exprimer l'aire du rectangle en fonction des deux dimensions perpendiculaires, celle du triangle rectangle en fonction des deux côtés de l'angle droit, et par conséquent celle de tout triangle en fonction de la base et de la hauteur, puisque tout triangle, lorsqu'on abaisse une perpendiculaire du sommet sur la base, est la somme ou la différence de deux triangles rectangles. On y voit qu'ils savaient que le carré de l'hypoténuse du triangle rectangle, ou le carré de la diagonale du rectangle, est égal à la somme des carrés des deux côtés de l'angle droit : proposition dont la démonstration est attribuée à Pythagore par le témoignage unanime de l'antiquité grecque et romaine.

On y voit aussi que, dès l'époque de Platon, les Grecs avaient fixé leur attention sur deux triangles rectangles remarquables : le premier est celui dont les côtés, ramenés à leur expression la plus simple, sont entre eux dans le rapport des nombres 3, 4 et 5 ; le second est celui dans lequel chacun des côtés de l'angle droit est égal à 5 et par conséquent l'hypoténuse est égale à $\sqrt{50}$. Pour ce qui concerne le premier triangle, ils savaient que 3, 4 et 5 sont les trois nombres les plus simples dont l'un ait son carré exactement égal à la somme des carrés des deux autres, et voilà pourquoi Aristide Quintilien (84) nomme ce triangle *le triangle rectangle* par excellence ou *le premier des triangles rectangles dont tous les côtés sont rationnels*. Platon avait emprunté la notion de ce triangle aux pythagoriciens. En effet, c'est aux pythagoriciens qu'Alexandre d'Aphrodisie (85) se réfère en qualifiant ce triangle de la même manière qu'Aristide Quintilien, et l'auteur de la *Théologie arithmétique*, qui donne à ce même triangle le nom de *triangle rectangle prototype*, l'appelle aussi *triangle rectangle de Pythagore* (86).

Pour ce qui concerne le second triangle, Platon savait que son hypoténuse, comme celle de tout triangle rectangle isosèle, étant

(84) *Musique*, III, p. 150-151 de Meybaum.

(85) *Sur la Métaphysique d'Aristote*, I, 8, t. IV, p. 561 des Œuvres d'Aristote, éd. de Berlin (p. 56 de Bonitz. Berlin, 1847, in-8).

(86) C. 6 et 7, p. 38-39 et p. 42 d'Ast (p. 39, 40 et p. 43 de Wechel). Comp. C. 5, p. 24 d'Ast (p. 26 de Wechel). Plutarque seul (*Sur Isis et Osiris*, c. 56) dit qu'on peut *conjecturer* que Platon avait emprunté aux Égyptiens la signification de ce triangle employé par lui pour la composition de la *figure nuptiale* dans la *République*.

toujours égale au côté de l'angle droit multiplié par $\sqrt{2}$, est irrationnelle ; que dans le triangle rectangle isoscèle dans lequel chacun des côtés de l'angle droit a pour valeur 5, l'hypoténuse a pour valeur approximative en nombre entier 7, et que le carré de cette valeur approximative, 49, est inférieur d'une unité seulement au carré de l'hypoténuse 50 : différence qui est la plus petite possible.

Le choix de ces deux triangles prouve que Platon possédait bien l'étude comparative des triangles rectangles qui ont un de leurs trois côtés irrationnels et de ceux dont tous les côtés sont rationnels. Il savait, sans aucun doute, que les derniers ne peuvent se trouver que parmi les triangles rectangles scalènes. En effet, dans le *Timée* (87), Platon dit que tous les triangles rectangles isoscèles sont *de même espèce*, c'est-à-dire semblables entre eux. Il savait donc qu'ils ont tous l'hypoténuse irrationnelle, comme celui qu'il indique dans notre texte.

Dans le même passage du *Timée*, Platon donne la théorie des quatre corpuscules élémentaires qui constituent, suivant lui, la terre, l'eau, l'air et le feu : les figures de ces corpuscules sont, suivant lui, le cube, l'icosaèdre régulier, l'octaèdre régulier et le tétraèdre régulier. Les faces du cube sont des carrés, que Platon décompose chacun en quatre triangles rectangles isoscèles égaux, formés par les deux diagonales, qui se coupent à angle droit. Les faces des trois autres polyèdres réguliers sont des triangles équilatéraux qu'il décompose chacun en six triangles rectangles scalènes égaux, qui sont, dit-il, *de l'espèce la plus belle*. Cependant ils ont un côté irrationnel ; mais leur beauté consiste à donner naissance au triangle équilatéral par leur réunion soit deux à deux, soit six à six. En effet, une perpendiculaire menée du sommet de l'un des angles d'un triangle équilatéral sur le côté opposé divise ce triangle en deux triangles rectangles scalènes, et deux autres perpendiculaires menées semblablement des deux autres sommets subdivisent chacun de ces deux triangles en trois triangles semblables. Platon savait que dans chacun de ces huit triangles rectangles scalènes, le plus petit côté étant 1, l'hypoténuse est 2, et l'autre côté de l'angle droit est $\sqrt{3}$. Il savait aussi qu'il y a un cinquième polyèdre régulier, le dodécaèdre ; mais les faces de ce dernier polyèdre sont pentagonales et ne peuvent pas se diviser en triangles équilatéraux.

Ce passage du *Timée*, et surtout notre énigme du VIIIe livre de la

(87) Voy. Platon, *Timée*, p. 53 C.-56 C., et mes *Études sur le Timée*, notes 66-69, t. II, p. 234-248. Comp. aussi Plutarque, *Des oracles qui ont cessé*, c. 31-34.

République, en nous montrant combien Platon avait étudié les rapports qui peuvent exister entre les trois côtés des triangles rectangles, confirment fortement les témoignages anciens (88) qui attribuent à Pythagore une méthode, et à Platon une autre méthode, pour trouver des triangles rectangles dont les trois côtés soient rationnels en nombres entiers. Dans chacune de ces deux méthodes, un côté de l'angle droit est donné ; il s'agit de trouver l'autre côté et l'hypoténuse. La *méthode de Pythagore* se réduit aux deux formules suivantes, dans lesquelles le côté donné A de l'angle droit doit être un nombre *impair*, B est l'autre côté, et C est l'hypoténuse : $B = \frac{A^2-1}{2}$, et $C = \frac{A^2+1}{2}$. La *méthode de Platon* se réduit aux deux formules suivantes, dans lesquelles le côté donné B de l'angle droit doit être un nombre *pair*, A est l'autre côté, et C est l'hypoténuse : $A = (\frac{1}{2}B)^2 - 1$, et $C = (\frac{1}{2}B)^2 + 1$. Ces deux méthodes se complètent l'une l'autre, puisqu'elles servent tour à tour, suivant que le côté donné est pair ou impair. Du reste, lorsque l'un des deux côtés de l'angle droit d'un triangle obtenu par l'une de ces deux méthodes est un nombre pair et l'autre un nombre impair, alors ce triangle peut être trouvé par chacune des deux méthodes. Par exemple, l'une et l'autre ont pu servir à Pythagore et à Platon pour déterminer le plus simple des triangles rectangles dont les trois côtés sont rationnels. En effet, dans la méthode de Pythagore, si l'on fait $A = 1$, on a $B = 0$ et $C = 1$; de même, dans la méthode de Platon, si l'on fait $B = 2$, on a $A = 0$ et $C = 2$: ainsi, dans chacun de ces deux cas, le triangle est nul et se réduit au côté donné. Mais si, dans la méthode de Pythagore, on fait $A = 3$, on a $B = 4$ et $C = 5$; de même si, dans la méthode de Platon, on fait $B = 4$, on a $A = 3$ et $C = 5$. Les deux méthodes donnent donc également 3, 4 et 5 pour les trois côtés du triangle rectangle le plus simple en nombres rationnels et entiers. Le mathématicien grec Diophante (89) et après lui le compilateur hindou Brahmagupta (90) ont donné une méthode qui revient à réunir les formules de Pythagore et de Platon en une seule formule plus générale ; mais, de même que ces deux philo-

(88) Voy. Proclus, *sur le premier livre d'Euclide*, IV, p. 111, éd. grecque de Bâle, et une compilation formée d'extraits des ouvrages géométriques d'Héron l'ancien, ms grec 1670 de Paris, fol. 71 et 72 (voy. mon *Mém. sur Héron*, p. 126 et p. 170, in-4°).

(89) *Arithmétique*, I, 32.

(90) Voy. M. Chasles, *Aperçu sur l'origine et le développement des méthodes en géométrie*, note 12, p. 473 de la trad. allem. de Sohnke, et *Mémoire sur la géométrie des Hindoux*, p. 10, 11.

sophes, ils n'ont pas vu que, pour chaque valeur d'un des côtés de l'angle droit, il y a plusieurs valeurs de l'autre côté et plusieurs valeurs correspondantes de l'hypoténuse, valeurs dont la plus petite seule est donnée par le procédé antique (91).

Outre les notions arithmétiques et géométriques qu'elle suppose, l'énigme de Platon sur le *nombre nuptial* contient une allusion à la théorie mathématique des sons musicaux, indiquée aussi énigmatiquement dans le *Timée;* car, si le nombre 8 est nommé ici *harmonie*, c'est parce que, suivant la remarque d'Anatolius, le nombre 8 est le *principe des nombres musicaux*, à commencer par la fraction $\frac{9}{8}$ qui représente le ton (92).

Quant au *nombre parfait* qui règle les révolutions célestes suivant Platon, je crois avoir montré que, selon toute vraisemblance, c'est bien celui qu'Aristide Quintilien a indiqué et dont la composition présente avec celle du *nombre nuptial* l'analogie bien marquée que j'ai fait ressortir et les différences caractéristiques dont j'ai montré la signification. Or, suivant la remarque d'Aristide Quintilien, cette composition du *nombre parfait* offre une allusion évidente à la division du zodiaque en 12 signes et en 36 décans, et à la division de ce cercle ou de tout autre grand cercle de la sphère en 360 degrés. Cependant M. Letronne (93) semble nier que la division du cercle en 360 degrés ait été connue avant Hipparque. Mais cette conclusion, pour ne pas dépasser la portée légitime des preuves que ce savant a alléguées, doit être réduite aux termes suivants : il ne paraît pas qu'avant Hipparque le cercle eût reçu une division *réellement pratique* en 360 degrés *tracés d'avance sur des instruments destinés à mesurer les distances angulaires;* mais il est certain que dès longtemps les Égyptiens avaient, premièrement une division *idéale* de la route annuelle du soleil en 12 parties égales correspondant à peu près à leurs 12 mois de 30 jours, secondement une division de chacune de ces 12 parties en 3 décans correspondant à peu près à leurs trois décades de chaque mois, et troisièmement une division de chaque décan en 10 degrés correspondant à peu près aux 10 jours de chaque

(91) Voy. M. Biot, *Journal des savants*, mai 1849, p. 313-315, et *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, n° du 7 mai 1849, et M. Vincent, *Notice historique sur le théorème de Pythagore* (*Nouvelles annales des mathématiques*, t. XI), tirage à part, 20 pages in-8. Le texte de Proclus s'y trouve traduit, p. 11-14.

(92) Voy. Anatolius, dans la *Théologie arithmétique*, c. 8, p. 56 d'Ast (p. 56, 57 de Wechel), et mes *Études sur le Timée*, note 23, t. I, p. 383 et suiv.

(93) *Journal des savants*, décembre 1817, p. 745 et suiv., et *Mémoire sur Eudoxe*, p. 16 (Paris. 1841, in-4).

décade (94). Du reste, ils savaient fort bien que cette division *idéale* du zodiaque ou de l'équateur ne correspondait pas exactement à leur division *usuelle* du temps, et que chacun des 360 degrés de la route annuelle du soleil n'était pas parcouru exactement en un jour, même à considérer la vitesse moyenne ; car leur année civile ajoutait 5 jours en dehors des 12 mois, et, dès une haute antiquité, sachant bien que leur année civile était plus courte que l'année naturelle qui ramène les saisons, ils évaluaient la différence à un quart de jour. Dès l'époque d'Eudoxe et de Platon, les Grecs avaient adopté l'évaluation égyptienne de 365 jours et un quart pour la durée de l'année tropique, et ils la gardèrent même après qu'Hipparque en eut montré l'inexactitude ; cette évaluation, adoptée par Jules César, par Auguste et par leurs successeurs, est restée en usage dans l'Europe chrétienne jusqu'à la réforme grégorienne du calendrier, qui a modifié légèrement cette évaluation; et le nombre des jours de l'année est resté supérieur de 5 et un peu plus au nombre des degrés de l'écliptique. L'allusion de Platon au *nombre parfait* qui préside aux révolutions célestes, d'après l'explication d'Aristide Quintilien dont nous avons montré la justesse, prouve que, dès avant l'époque d'Alexandre, les Grecs connaissaient la division égyptienne du zodiaque en 12, 36 et 360 parties, et que les pythagoriciens l'avaient rattachée à leurs spéculations sur les nombres. Cette division ne se recommandait pas seulement par certaines doctrines superstitieuses sur les nombres parfaits, mais encore et surtout par le mérite réel et pratique qu'elle présente à cause du grand nombre des facteurs de 360. Aussi est-elle restée jusqu'à nos jours dominante dans l'usage scientifique, malgré les efforts qu'on a faits en faveur de la division du cercle en 400 degrés.

Les nombres que Platon avait en vue et que nous venons d'expliquer avaient d'ailleurs une origine antique et étrangère, qui commandait le respect. Nous avons vu que les Égyptiens connaissaient avant les Grecs la division du zodiaque en 12, 36 et 360 parties. Je montrerai ailleurs qu'il en était probablement de même des Chaldéens. Ces derniers, dans leur chronologie pratique, avaient, comme les Indiens et comme la plupart des peuples de l'Asie, une période de 12 ans (95); dans leur chronologie imaginaire, ils avaient

(94) Voy. Jamblique, *Mystères des Égyptiens*, VIII, p. 159 de Gale, et surtout les monuments égyptiens cités par M. Lepsius, *Chronologie der Ægypter*, t. I, p. 66-79, p. 105-108, p. 120, 121, p. 131, 133 et p. 148, 149.

(95) Voy. Censorin, *De die natali*, c. 18. Comp. Ideler, *Zeitrechnung der Chinesen*, p. 78-91.

un *néros* ou *jour cosmique* de 120 ans, un *saros* ou *mois cosmique* de 30 jours cosmiques formant 3600 ans, un *sané* ou *an cosmique* de 360 jours cosmiques formant 43 200 ans, du moins d'après une rectification plausible introduite par M. Jules Oppert dans les nombres donnés par Eusèbe et par le Syncelle, qui, en tout cas, avaient certainement signalé une période chaldéenne de 3600 ans (96); et, de la création au déluge, les Chaldéens comptaient dix *sanés* ou 432 000 ans (97). Dès une haute antiquité (98), les Indiens avaient de même une chronologie imaginaire, dans laquelle on trouve un cycle de 360 ans, nommé *année des dieux* (99), un cycle de 3600, dit *cycle de Brihaspati*, et un cycle de 216 000 ans, dit *cycle de Prajapati* (100). Ils nommaient *grand âge* (*mahâyouga*) ou *âge des dieux* (*Devâyouga*) une période de 4 320 000 ans, divisée en quatre *âges* (*yougas*), dont le troisième (*dwaparayouga*) était de 864 000 ans, et le quatrième (*kaliyouga*) de 432 000. Le second était triple et le premier était quadruple du quatrième. Le *kalpa*, période de 1000 *grands âges*, c'est-à-dire de 4 320 000 000 d'années, était une *journée de Brahma*. Une période de 8 640 000 000 d'années était *un jour et une nuit de Brahma* (101). Ces nombres des chronologies fabuleuses de l'Orient s'obtiennent en multipliant par diverses puissances de 10 les nombres de Platon, c'est-à-dire 12, 360, 864 et 216, et de plus 432, double de 216 et moitié de 864. Dans ces deux chronologies cycliques de la Chaldée et de l'Inde, le *nombre parfait* de Platon, le nombre 360 joue un rôle tout à fait essentiel et identique à celui que Platon a voulu lui attribuer suivant notre interprétation fondée sur celle d'Aristide Quintilien; car nous venons de voir que l'*année divine* des Indiens était de 360 années ordinaires, et que l'*année cosmique* des Chaldéens était de 360 jours cosmiques. Or, il est évident que ces deux calculs reposent sur la notion d'une division idéale de l'année en 360 parties correspondant aux 360 de-

(96) Voy. dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*, mai 1856, Ve volume, ve cahier, un *Rapport* de M. Jules Oppert, IIe partie, *Chronologie des Assyriens et des Babyloniens*, p. 211. Comp. le Syncelle, *Chronique*, p. 17, 28 et 29, et Eusèbe, *Chronique*, I, 1 (*Scriptorum veterum nova collectio* de Mgr Maï, t. VIII, p. 5).

(97) Voy. les Fragments de Bérose, *Histoire chaldaïque*, II, p. 57 de Richter.

(98) Voy. les Fragments de Mégasthène, p. 151 de Schwanbeck.

(99) Voy. le *Code des lois de Manou* (*Manava-Dharma-shastra*), I, 64-86.

(100) Voy. Colebrooke, *Miscellaneous Essays*, t. I, p. 107, 108, et Lassen, *Indische Alterthumskunde*, t. I, p. 507, note 2, et p. 807.

(101) Voy. les *Lois de Manou*, I, 64-86.

grés du cercle parcouru annuellement par le soleil d'occident en orient (102).

Ces nombres mythologiques des Indiens et des Chaldéens paraissent avoir été connus de bonne heure en Grèce. En effet, suivant des vers attribués à Hésiode (103), 9 générations d'hommes dans la vigueur de l'âge sont la vie d'une corneille; 4 vies de corneille sont la vie d'un cerf; 3 vies d'un cerf sont la vie d'un corbeau; 9 vies de corbeau sont la vie du phénix; 10 vies du phénix sont la vie d'une nymphe. Or, suivant Horapollon (104), la vie d'une corneille serait de 400 ans : ce qui donnerait 44 ans et $\frac{4}{9}$ pour une génération d'homme dans la vigueur de l'âge. A ce compte, la vie du phénix serait de 43 200 ans, c'est-à-dire d'un *sané* ou *an cosmique* des Chaldéens, et la vie d'une nymphe serait de 432 000 ans ou de 10 *sanés*, période égale, suivant les Chaldéens, à l'intervalle de la création au déluge. Il n'est pas probable que cette coïncidence de nombres soit fortuite.

Ce qui recommandait tous ces nombres aux Orientaux comme aux Grecs, c'était la multitude de leurs facteurs. Mais c'est probablement aux pythagoriciens qu'appartiennent les considérations philosophiques sur les vertus mystérieuses de ces nombres, et les considérations géométriques sur les rapports de ces mêmes nombres avec deux espèces de triangles rectangles. Aussi, à la fin de son énigme, Platon a-t-il soin de dire que son *nombre nuptial* est un nombre *géométrique*.

De tout ce qui précède, je crois pouvoir conclure que l'énigme mathématique posée par Platon au commencement du VIIIe livre de la *République* est loin d'être dépourvue d'intérêt pour l'histoire des sciences. D'ailleurs, il suffit qu'elle soit de Platon pour qu'elle mérite d'être comprise, même au prix d'efforts opiniâtres, et d'être expliquée avec toute l'étendue commandée par sa complexité et son obscurité. Que ce soit là mon excuse pour la longueur nécessaire de cette dissertation.

H. Martin,

Doyen de la Faculté des lettres de Rennes, correspondant de l'Institut.

(102) En effet, l'année est évaluée à 360 jours dans les *Brahmanas* de l'*Yadjourréda* et de l'*Atharvavéda*. Voy. M. Albrecht Weber, *Akademische Vorlesungen über die indische Literaturgeschichte*, p. 146 (Berlin, 1852, in-8).

(103) Voy. Plutarque, *Sur les oracles qui ont cessé*, chap. XI; Pline, *Hist. nat.*, VII, 48 (49), et Ausone, *Idylle* XVIII *De ætatibus animalium Hesiodion*. Comp. l'*Etymologicum magnum* au mot Ἀγροτέρας, p. 12, l. 36 (Leipzig, 1816, in-4), et Tzetzès, *sur l'Iliade*, à la suite de Dracon de Stratonicée, p. 149, éd. d'Hermann (Leipzig, 1812, in-8).

(104) *Hiéroglyphiques*, II, 89.

INSCRIPTION ROMAINE

SUR UNE PLAQUE D'OR.

Un monument épigraphique en or, de la période romaine, est une chose assez rare pour mériter la peine d'être signalée aux lecteurs de la *Revue*. Celui dont nous offrons ici le dessin, de la grandeur de l'original

a été trouvé à Strasbourg dans les premiers jours du mois de décembre 1854 en creusant les fondements du nouveau corps de logis de l'hôtel de Paris dans la rue de la Mésange, et fait maintenant partie de la collection d'antiquités de M. Sütterlin, de Strasbourg. Il consiste en une lamelle d'or de l'épaisseur d'une forte feuille de papier rétrécie de chaque côté au delà de l'inscription et découpée d'un côté en une bandelette terminée par un petit bouton sphérique; l'autre extrémité présente une échancrure destinée probablement à recevoir le bouton de l'extrémité opposée. L'inscription, disposée sur deux lignes, est renfermée dans un filet auquel se rattache un autre filet qui sépare les deux lignes. La face que présente notre dessin est celle qui est destinée à être vue ou à servir à un usage quelconque, car la face opposée est beaucoup moins lisible ; de ce côté les lettres ont été frappées en creux dans le sens naturel et se trouvent repoussées en relief sur la première face, par conséquent à rebours. Nous lisons :

G. C. ARGENT.
PHRVNICVS.

et nous interprétons :

Genio civitatis Argentoratensium
Phrunicus.

Nous rejetons, comme étant moins conforme aux règles du langage épigraphique, toute autre explication de la sigle ARGENT. et de

celles qui la précèdent, comme par exemple : *Gaius C....* (l'un des nombreux *nomina gentilitia* commençant par un C) *argentarius*, ou *Gaius coactor argentarius*, et cela à cause de la place respective de la profession. Nous n'admettons pas plus : *Gaius civis argentoratensis*, ou *Gaius C.... (nomen) argentoratensis*. La scission des désignations nominales par l'interposition du domicile ou du lieu de naissance, mais surtout de la profession, quoique autorisée par quelques exemples, n'est pas habituelle dans les inscriptions, comme elle l'est à l'égard de la filiation, de la tribu, etc. Or, nous ne pouvons pas, dans notre interprétation, prendre pour règle une exception, et s'il se présente une autre combinaison plus conforme aux lois du style épigraphique, et à l'abri du blâme, quant à sa construction, nous devons, en bonne critique, lui donner la préférence. Nous excluons de même *genio collegii* ou *corporis argentariorum*, en raison de la forme de l'abréviation C. Le fait, que notre inscription a été trouvée à Strasbourg, donne encore plus de poids à notre manière de voir et justifie d'autant plus le rejet du mot *argentarius*.

Nous sommes très-disposé à voir dans notre monument un objet destiné à un usage religieux ; sa forme, son peu d'épaisseur et sa flexibilité ne permettent pas d'admettre qu'il ait pu servir à reproduire des empreintes sur des substances molles, mais ces qualités, jointes au prix de la matière, peuvent très-bien convenir à une offrande, à un ex-voto. On sait avec quelle profusion les anciens dédiaient ces sortes d'objets à leurs divinités; ils les suspendaient aux statues des dieux, aux autels, aux colonnes, aux parois, aux voûtes des temples et jusqu'aux arbres qui les entouraient, et ces dons pieux s'y accumulaient en telle abondance que, chez les Romains, le pontifex Maximus les faisait quelquefois enlever pour faire place à d'autres. Notre tablette a peut-être été un de ces ex-voto, et, à en juger par sa forme, il ne serait pas impossible qu'elle eût enveloppé quelque objet religieux, comme la corne d'une victime, le doigt d'une statue, la tête, le cou ou le poignet d'une statuette, etc.

Le nom de *Phrynichus* est très-connu et a appartenu à plusieurs hommes célèbres : Phrynichus, fils de Stratonides, général d'armée athénien pendant les guerres du Péloponnèse, ennemi d'Alcibiade, et dont le nom étoit devenu proverbial ; Phrynichus, fils de Phradmon, Athénien, un des plus anciens poëtes tragiques, successeur de Thespis, qui imagina les masques de femmes ; Phrynichus, fils de Charocles, acteur tragique ; Phrynichus, poëte de l'ancienne comédie attique ; Phrynichus, surnommé l'Arabe, sophiste et grammairien

dont il nous reste des écrits; Phrynichus, pythagoricien, de Tarente; sur un monument épigraphique trouvé près de Rome et qui date de l'an de Rome 655, on trouve la mention d'un affranchi *Caius Mindius Phrynicus* (Gruter, MXXXV. 5). Le *Phrunicus* (Phrynichus) de l'inscription de Strasbourg était probablement un esclave.

Nous ne nous permettons pas de hasarder des conjectures sur l'âge de notre plaque; la forme barbare des lettres et la grossièreté du procédé du repoussé décèlent un ouvrier qu'il est impossible de considérer comme un artiste, et nous pensons que le plus ou moins de perfection d'un travail de ce genre exécuté dans la Germanie première n'est pas susceptible de fournir des données sur l'époque de sa confection. Un denier d'argent attribué à Galba (S. P. Q. R. *dans une couronne civique*, ℞. SALVS GENERIS HVMANI, *Victoire sur un globe*) trouvé au même endroit ne saurait donner un indice à ce sujet, car il arrive souvent, à Strasbourg comme ailleurs, que l'on rencontre à la même profondeur des monnaies appartenant à des époques très-éloignées l'une de l'autre. La qualification de *Civitas* que nous donnons à *Argentoratum* et qui est justifiée par la Notice des provinces de la Gaule, dressée, à ce que l'on croit, peu avant l'an 401, peut avoir appartenu à la localité avant comme après cette date.

Nous aurions pu dire en quatre lignes ce que nous venons de présenter sous une forme un peu délayée, mais l'importance que nous attachons à l'interprétation de la sigle ARGENT. que nous revendiquons pour Strasbourg, nous fera peut-être pardonner notre verbosité. Voici ce que Schöpflin (*Als. illustr.*, I, p. 225) écrivait en 1751 : « Ut autem ad veterem Argentoratum redeamus, id unum adhuc ad Argentoratenses antiquitates annoto, mirum esse, omni Romanæ quadringentorum annorum dominationis periodo, nec in Sequanica, nec in Tribocensi, nec in Nemetica Alsatia, ullum superesse monumentum, in quo Argentorati occurrat memoria, » et depuis lors, il n'avait été fait aucune découverte qui pût faire cesser cet état de choses dont Schöpflin s'étonnait. Si donc notre explication est admise par les juges compétents, nous croirons avoir fait une chose utile en faisant connaître aux savants ce monument intéressant.

FERDINAND CHARDIN.

SCEAU INÉDIT DE LA REINE BLANCHE,

MÈRE DE SAINT LOUIS.

Blanche de Castille, mère de saint Louis, fut assurément l'une des plus douces, des plus belles et des plus nobles figures du XIIIe siècle, si fécond en grands hommes et en grands événements. Déclarée par le testament de Louis VIII, son mari, tutrice de son jeune fils et régente du royaume pendant sa minorité, elle dut rassurer l'ombre inquiète de Philippe Auguste, dont la sinistre prédiction venait de s'accomplir. « Les gens d'Église, avait dit ce prince, engageront mon fils à faire la guerre aux hérétiques albigeois : il ruinera sa santé à cette expédition, il y mourra ; et par là le royaume demeurera entre les mains d'une femme et d'un enfant. » Cette femme, en effet, par sa prudence, sa fermeté et son adroite politique, sut, comme régente, rompre la ligue puissante que plusieurs grands vassaux mécontents avaient formée contre la couronne, et rétablir le calme dans le royaume, violemment agité par leur ambition et leurs mauvais desseins. Comme tutrice et comme mère, elle sut inspirer à son fils ces sentiments de vertu et de piété qui en firent un saint, et ces grandes maximes de gouvernement par lesquelles il devint le plus grand roi de son époque.

De cette illustre princesse, deux fois régente du royaume, reine douairière de France et possédant à ce titre de vastes et riches domaines, émanèrent un grand nombre d'actes publics ou privés, monuments de sa puissance ou de ses pieuses libéralités. Cependant, malgré la grande quantité de chartes qu'elle donna et qui sont encore conservées dans nos archives, le sceau dont elles étaient munies nous est jusqu'à présent resté inconnu. Du moins, nous ne l'avons trouvé décrit ni dans les ouvrages anciens, ni dans les modernes ; il manque dans Mabillon comme dans le *Nouveau Traité de diplomatique*, comme dans le *Trésor de glyptique*.

MM. Natalis de Wailly et Léopold Delisle, que nous avons consultés par l'obligeant intermédiaire de M. Jules Desnoyers, ont déclaré ne point le connaître. Il manquait aussi à cette belle et riche collection des sceaux des rois et reines de France, formée avec tant de soin, de persévérance et d'habileté par M. A. Lallemand, ce juge si com-

pétent en matière sigillographique, qui n'en avait jamais retrouvé le moindre débris.

C'était à nous qu'était réservée la bonne fortune de faire sortir ce sceau de la profonde obscurité dans laquelle il était resté si longtemps, et nous nous empressons d'en offrir le dessin aux lecteurs de la *Revue archéologique*, qui ont déjà dans ce savant recueil fait connaissance avec tant de monuments inédits du même genre.

Trois empreintes du sceau de la reine Blanche existent encore, aux archives départementales de Seine-et-Oise, où elles nous ont été révélées par l'obligeance de M. Bréval, le patient et laborieux archiviste de ce vaste et précieux dépôt. Toutes trois appartiennent au fonds dans lequel nous les aurions cherchées de préférence, au fonds de l'abbaye de *Sainte-Marie-Royale*, autrement dite de *Maubuisson*, que cette grande reine avait fondée et richement dotée, qu'elle affectionnait particulièrement et qu'elle avait choisie pour être le lieu de sa sépulture. Toutes trois, munies de leur contre-sceau, sont de cire verte et pendent aux actes originaux sur fils de soie verte et rouge non tressés, comme presque tous les sceaux royaux de France à partir du XIIIe siècle.

Le premier sceau, un peu tronqué à sa partie inférieure, et du reste assez bien conservé, est celui de l'acte solennel de la fondation de l'abbaye de Maubuisson, daté du mois de mars 1241 (vieux style).

Le second appartient à une charte du même fonds, datée du mois d'avril 1248. Comme Pâques tomba le 4 avril de l'année 1249, nous pensons que c'est à elle qu'il faut faire remonter la date de ce sceau, qui, du reste, est d'une moins belle conservation que le précédent et surtout que le suivant. Celui-ci, dont nous donnons la reproduction fidèle, sur la pl. 288 ci-jointe, avait eu ses lacs de soie maladroitement coupés, mais nous avons pu à coup sûr les rapprocher de leur partie supérieure, attenante encore à une charte datée du mois de mai 1248, à laquelle ils se sont parfaitement rapportés. Cette charte est celle par laquelle la reine donne à son abbaye cent livres parisis de rente annuelle, sur la prévôté de Pierrefonds, pour être consacrées à acheter le blé nécessaire aux religieuses ; dix muids de froment à la Ferté-Milon ; trente muids d'avoine à Crépy, dix autres muids du même grain à prendre dans ses granges de Pontoise, et enfin un *terrage*, sis à Marolles, qu'elle a acheté de Radulphe le Turc, chevalier.

Peut-être nous saura-t-on gré de donner ici les formules initiales et les mentions du sceau employées dans ces différents actes. La

formule de la charte de fondation est la plus solennelle ; elle commence ainsi :

« In nomine sancte et individue Trinitatis. Amen. Universis in « fide catholica viventibus ad quos presens scriptum pervenerit, « Blancha Dei gratia regina Francorum, salutem in Domino sempi- « ternam.... Quod ut robur obtineat perpetue firmitatis, presentem « paginam rei seriem continentem sigilli nostri munimine duximus « roborandam. Actum anno gratie millesimo ducentesimo qua- « dragesimo primo, mense martio. »

Les deux autres commencent plus simplement par « Blancha, « Dei gratia regina Francorum, universis presentes litteras inspec- « turis salutem. Notum facimus quod nos.... » et finissent ainsi : « Et « ut hec nostra donatio firma permaneat in futurum, presentes « litteras sigillo nostro fecimus communiri. Actum anno gra- « tie.... etc. »

Mais arrivons enfin à notre sceau. Il est de forme ogivale, comme le sont en général tous les sceaux des reines, des dames et du clergé. Ses dimensions sont exactement celles du dessin, qui reproduit également ses mutilations : il est un peu tronqué à la partie inférieure, et à la partie supérieure l'attache de soie a occasionné un petit éclat qui a enlevé la *croix initiale* et l'S du mot *sigillum* que nous avons reconnu dans le sceau précédent et que nous rétablissons dans la légende.

La reine y est représentée debout, la tête couronnée, les cheveux tombant sur les épaules, tenant de la main droite une fleur de lis et la main gauche ramenée sur la poitrine ; vêtue d'une robe à longs plis serrée à la taille par une ceinture, recouverte d'un long manteau ouvert, doublé d'hermine, retenu au bas du cou par un cordon muni d'un fermoir de forme circulaire. Le champ est semé de fleurs de lis, deux à droite et deux à gauche dans la partie inférieure ; dans le haut à gauche, une cinquième fleur de lis, de forme différente, semble faire pendant à celle que la reine tient de la main droite.

Légende :

[✝ S] IGILEV BEACHE DEI GRACIA FRANCORVM REGINE.

Le contre-sceau est rond : on y voit, accostées de deux fleurs de lis, les armes de Castille, qui étaient *de gueule au château formé de trois tours d'or*. La légende, précédée d'une *fleur de lis* au lieu d'une croix, est ainsi conçue :

BEACHA FILIA REGIS CASTELLE.

Blanche, fille d'Alphonse IX, roi de Castille, et d'Alienor d'Angleterre, fut mariée, à peine âgée de douze ans, le 23 mai 1200, à Louis, fils de Philippe Auguste. Louis VIII, le premier des rois de la troisième race qui n'ait pas été couronné du vivant de son père, lui succéda le 14 juillet 1223 et fut sacré à Reims avec la reine sa femme le 6 ou le 8 août suivant. Le sceau qui nous occupe ne peut donc être antérieur à cette dernière année. Pour le style de l'exécution et la pose de la figure, il diffère essentiellement des sceaux des reines précédentes dont nous avons les dessins sous les yeux : nous voulons dire Constance, deuxième femme, et Adèle, troisième femme de Louis VII ; mais il se rapproche beaucoup du type des sceaux des princesses de la première moitié du XIIIe siècle et même des reines qui lui ont succédé, sauf quelques modifications introduites par la mode du temps (1).

Le contre-sceau nous offre, sinon le premier, au moins l'un des plus anciens exemples des armes de Castille gravées sur les sceaux de cire (2). La forme de sa légende permet de présumer qu'il a pu être employé séparément et comme sceau secret par la reine, même avant son avénement au trône. La fleur de lis placée en guise de croix au commencement de la légende, n'est pas, nous le croyons du moins, le premier exemple de ce genre : on en rencontre fréquemment ainsi placées, dans les inscriptions des XIIIe et XIVe siècles, notamment dans toutes les églises de Châlons-sur-Marne.

Dans la première moitié du XIIIe siècle, les dames, quelle que fût d'ailleurs la noblesse de leurs alliances, conservaient encore l'intégralité des armoiries de leurs pères, sans les partir de celles de leurs maris, sans les leur opposer ou les leur accoler. Le sceau de la reine Blanche semblerait nous offrir un des rares exemples de dérogation à cet usage, si toutefois on peut attacher une valeur de partition aux deux fleurs de lis dont le château de Castille est accosté sur le contre-sceau. Quant aux fleurs de lis dont le champ du sceau est semé, nous ne leur attribuons aucune valeur héraldique, et nous les considérons comme une simple ornementation dont le motif est sans aucun doute emprunté au blason royal. Au XIIIe siècle cette ornementation fleurdelisée se rencontre quelque-

(1) Marguerite de Brabant, deuxième femme de Philippe III, a sur son sceau la même attitude que la reine Blanche ; mais elle est posée sous une arcade ogivale, tient un sceptre fleurdelisé au lieu d'une simple fleur de lis, et les fleurs de lis du champ sont beaucoup plus nombreuses.

(2) Voy. les *Éléments de paléographie* de M. de Wailly, t. II, p. 96.

fois sur des monuments étrangers à la famille de France (1). Trois sceaux, à peu près contemporains de celui qui nous occupe, prouveront suffisamment cette assertion, à savoir : que dans la première moitié du XIIIe siècle, les dames continuèrent à porter sur leurs sceaux les armes de leur père sans les réunir à celles de leur mari.

Le premier sceau a été cité et décrit par notre savant ami, M. Hucher, du Mans, dans sa *Sigillographie du Maine*. C'est celui de Marguerite de Sablé, femme de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou et du Maine, pendant à une charte de 1227, conservée aux archives de la Sarthe. Sa forme est ogivale, et la dame y est représentée debout avec cette légende :

† SIGILLVM MARGVARITE DOMINE DE SABLVEI.

Autour du contre-sceau, qui est rond, on lit :

† DESOV LESCV MON PERE SVNT MI SECRE

C'est le premier exemple connu de l'emploi de la langue vulgaire dans les légendes des sceaux.

Le second sceau appartient aux archives de Seine-et-Oise et au fonds des Vaux de Cernay. Il est suspendu à une charte de l'an 1248, donnée par Jeanne de Châteaudun et de Château du Loir, femme de Jean Ier, comte de Montfort. Cette dame était la cousine de Marguerite de Sablé, et l'analogie existant entre son sceau et celui de sa parente ne doit pas surprendre. Elle y est représentée exactement dans la même attitude et dans le même costume que la reine Blanche, tenant, comme elle, une fleur de lis de la main droite et son manteau doublé d'hermine. La légende porte :

[† S.] IOHANNE DE CASTRIDV [NO COM] ITISSE MONTISFORTIS

Sur le contre-sceau rond est un écu triangulaire burelé de huit pièces qui sont les armes de Châteaudun, et la légende n'est que la

(1) Dans la chapelle de N. D. de la Roche, commune de Lévis-sans-Nom, arrondissement de Rambouillet, est la tombe du chanoine Godefroi de Gastine, mort en 1270, dont le fond est semé de fleurs de lis; la tombe du seigneur de Chatignonville, que nous avons vue dans un jardin à Dourdan, et qui date aussi de la fin du XIIIe siècle, offre la même ornementation, dont nous pourrions multiplier les exemples.

traduction à peu près littérale de celle du contre-sceau de la dame de Sablé :

† SVB CLEPEO PATRIS LATET SECTANEA.

(*Sub* clypeo *patris latent secreta mea*) (1).

Notre troisième sceau appartient aussi à l'illustre maison de Montfort, à Laure, dame d'Épernon, fille d'Amaury VI, par conséquent, sœur du comte Jean Ier et belle-sœur de Jeanne de Châteaudun, dont nous venons de parler. Cette dame devint la petite-nièce de la reine Blanche par son mariage avec Ferdinand, infant de Castille, comte d'Aumale et fils de saint Ferdinand, roi de Castille et de Léon. Elle épousa, en secondes noces, avant 1264, Henri VII, comte de Grandpré, et malgré ces deux alliances elle persista à porter sur son sceau, que nous retrouvons aux archives d'Eure-et-Loir dans le fonds de Neauphle-le-Vieux, les armoiries de son père. Sur ce sceau, d'une exécution très-remarquable et sans contre-sceau, elle est représentée tête nue, les cheveux bouclés et tombant sur les épaules, tenant de la main droite une fleur naturelle qui ne peut être un lis ; dans le champ et de chaque côté de la dame sont suspendus deux écus triangulaires au lion de Montfort qui était *d'argent à la queue fourchée sur champ de gueule.*

Leg. : [† SIGIL] E. DOMICELLE. LORE· DE· MONTIFO [RTI] (2).

De ces exemples, dont nous pourrions facilement multiplier le nombre, il ne faut pas conclure que l'usage adopté par les dames de conserver les armoiries de leur père fut absolument général; nous prétendons seulement dire qu'il était très-commun : nous avons en ce moment sous les yeux un fort beau sceau de la fin du XIIe siècle, appartenant aussi au fonds des Vaux de Cernay, et de Yolande de Coucy, femme de Robert II, comte de Dreux. Cette dame a pour contre-sceau l'échiquier de son mari, avec la légende bien connue : † CONFIRMA HOC DEVS. L'usage de partir les armoiries était déjà adopté vers la fin du XIIe siècle. M. de Wailly (*Éléments de paléographie*, t. II, pl. O) cite le sceau de Matthieu de Garlande, *parti à dextre de France* et à *senestre des deux fasces de Garlande.*

(1) Ce sceau est déjà gravé pour paraître incessamment dans le cartulaire des Vaux de Cernay.

(2) Ce sceau sera publié dans le cartulaire de l'abbaye de Neauphle-le-Vieux, dont notre collaborateur M. L. Merlet s'occupe en ce moment.

Nous connaissons un autre exemple de la même époque de la partition de l'écu : nous l'avons trouvé dans le fonds des Vaux de Cernay sur le sceau de Simon de Neauphle, qui sera incessamment publié dans le cartulaire de cette abbaye. Selon M. de Wailly, ce fut en 1230 que saint Ferdinand donna le premier exemple de l'écu écartelé en écartelant sur sa roue les armes de Castille de celles de Léon (1).

Pendant la seconde moitié du XIIIe siècle et la première du XIVe, nous trouvons fréquemment les reines, les princesses et les dames posées sur leurs sceaux entre les écus de leur mari à dextre et celui de leur père à senestre. Le contre-sceau de Marie de Brabant, seconde femme de Philippe III, offre un écu *parti à dextre de France* et à *senestre du lion de Brabant*. A la même époque, Robert IV, comte de Dreux, qui avait épousé Béatrix, héritière et fille de ces mêmes Jean de Montfort et Jeanne de Châteaudun que nous venons de nommer, partissait son échiquier de Dreux du lion de Montfort. Ce ne fut que bien plus tard qu'on accola les écus des deux époux.

Avant de terminer cet article déjà trop long, qu'on nous permette une dernière observation sur le sceau de la reine Blanche. Cette princesse nous paraît avoir employé le même type depuis son avénement jusqu'à sa mort, comme reine de France, comme reine douairière et comme régente. Notre assertion se trouve confirmée dans ses deux dernières parties, puisque nous trouvons les empreintes du même sceau suspendues à des chartes de 1242, 1248 et 1249. On sait, en effet, qu'après avoir été prendre congé des Saints-Martyrs à Saint-Denis, le 12 juin 1248, saint Louis partit pour la Terre sainte, laissant sa mère pour la seconde fois régente du royaume. Si l'on rapproche les deux dates de mai et de juin 1248, ne pourra-t-on pas présumer que cette grande libéralité dont l'abbaye de Sainte-Marie-Royale fut le nouvel objet, ait été provoquée par ce second avénement à la régence, et pour attirer les bénédictions du ciel sur ce long et périlleux voyage d'outre-mer que le roi son fils allait entreprendre pour la cause de Dieu ?

Quoi qu'il en soit, Blanche de Castille mourut régente le 1er dé-

(1) Nous avons vu des carreaux vernissés du XIIIe siècle sur lesquels les fleurs de lis de France sont écartelées du château de Castille, notamment dans les mains de M. Paulin Paris, de l'Institut, qui venait de les découvrir (en 1852) dans un bois voisin du bourg d'Avenay (Marne). Ces monuments, il est vrai, n'ont pas de date précise; mais on sait que Blanche de Castille possédait des fiefs en Champagne, notamment le Mont-Aimé et Vertus, où son souvenir est conservé par le nom de la fontaine *Mère de roi*, située près l'hospice de cette ville.

cembre, qui était le premier dimanche de l'Avent 1252. Elle avait fondé plusieurs monastères de l'ordre de Saint-Dominique et de Saint-François, qu'elle avait pris sous sa protection; mais elle conserva toujours une prédilection marquée pour l'ordre de Cîteaux, en faveur duquel elle fonda encore, en 1244, l'abbaye du Lis, près Melun et au diocèse de Sens. On dit même que quelques jours avant sa mort elle fit profession de cet ordre entre les mains de l'abbesse de Maubuisson, et, qu'après son décès, elle fut revêtue de l'habit des religieuses de cette maison sous ses ornements royaux. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle fut enterrée dans l'église de ce monastère, où elle fut apportée, dit-on, sur les épaules des principaux seigneurs de la cour (1).

On conserve avec le plus grand soin à la bibliothèque municipale de Versailles deux crosses abbatiales en argent, dont l'une est enroulée sur un magnifique morceau de cristal de roche. L'une de ces deux crosses paraît, d'après son ornementation, avoir été destinée aux cérémonies funéraires; ce sont de précieux échantillons de l'orfévrerie sacrée du XIIIe siècle. Toutes deux proviennent de l'abbaye de Maubuisson, à laquelle elles auraient été données par la reine Blanche. La tradition ajoute même que l'une d'elles était portées par la royale fondatrice lorsqu'elle venait visiter ses chères religieuses. Pour nous, nous nous bornons à signaler à l'attention des antiquaires ces deux monuments précieux et encore trop peu connus.

AUGUSTE MOUTIÉ.

(1) *Grand Dictionnaire historique* de Moréri.

EXPOSÉ

DES DIVERSES CAUSES DE L'ALTÉRATION SPONTANÉE DES MONUMENTS ET DES MOYENS D'Y PORTER REMÈDE PAR LA SILICATISATION OU INTRODUCTION DE LA SILICE DANS LES PORES DE LA PIERRE, PAR LES PROCÉDÉS DE M. ROCHAS.

Il n'est rien qui cause de plus vifs et de plus justes regrets à l'archéologue que la destruction des débris vénérés des monuments des vieux siècles, objet de ses patientes études.

L'archéologie est donc très-directement intéressée à la recherche des causes de la dégradation de ces respectables témoins des anciens jours, et à la découverte des procédés capables de prolonger indéfiniment leur conservation. C'est à ce titre que la note suivante nous paraît de nature à trouver place dans la *Revue archéologique*.

Le temps et les vicissitudes des saisons n'exercent pas au même degré et de la même manière leur influence destructive sur les diverses espèces de pierres dont sont construits les édifices publics et privés ; il n'est pas sans intérêt de se rendre compte de la nature de ces altérations.

L'action décomposante de l'atmosphère sur les pierres est tour à tour chimique et mécanique. Sous l'influence de l'humidité prolongée, les pierres calcaires sont, par leur composition chimique et par leur nature plus ou moins poreuse, très-propres à se combiner avec les sels que contient la fumée et avec les gaz acides répandus en assez grande abondance dans l'atmosphère de nos cités populeuses et industrielles. Il se produit, dans ces conditions, des sels de chaux solubles qui sont entraînés par la pluie à mesure qu'ils se forment. La surface de la pierre, une fois entrée en décomposition, se délite et se détache, mettant à nu de nouvelles surfaces encore intactes qui se décomposent et tombent à leur tour ; c'est ainsi que l'altération gagne de proche en proche, creusant plus ou moins profondément les pierres. Lorsque les matériaux, tels que certains calcaires du bassin de Paris, renferment des veines siliceuses, celles-ci demeurent intactes tandis que les parties calcaires se détériorent, et il se produit parfois des dégradations d'une apparence presque aussi régulière que les sillons sinueux de l'ornementation connue sous le nom de bossage vermiculé.

Le brouillard de nos grandes villes, par son acidité, contribue d'une manière énergique à l'altération des pierres calcaires. M. Darcet, se trouvant à Londres en hiver, constata, par un procédé original, l'acidité des brouillards de cette capitale ; il attacha à son chapeau une cocarde en papier bleu de tournesol, puis il alla vaquer à ses affaires dans la cité ; lorsqu'il rentra chez lui, sa cocarde était rouge.

A Londres, où les monuments s'altèrent rapidement, la décomposition des pierres semble aller plus vite aux expositions du sud et de l'ouest qu'à celles du nord et de l'est, où les pierres sont assez bien conservées, quoiqu'elles aient beaucoup noirci ; du côté du sud et de l'ouest, les pierres conservent en général leur couleur naturelle, ce qui provient d'une légère décomposition de leur surface, qui s'exfolie et se détache successivement, ce qui empêche l'adhérence de la fumée. Des effets analogues s'observent également en France, dans toutes nos villes manufacturières où l'on brûle beaucoup de houille, à Lyon, à Saint-Étienne particulièrement ; l'aspect sombre et noirâtre des édifices offre une analogie frappante avec la couleur de ceux de Londres. L'abbaye de Westminster, bâtie au XIIIe siècle de quelques variétés de pierre d'Angleterre et de France, spécialement en pierre de Caen (Calvados), est en très-mauvais état à toutes les expositions ; les tours de l'ouest, élevées au commencement du XVIIIe siècle avec une variété coquillière d'oolithe de Portland, offrent à peine des traces de légères altérations. La chapelle de Henri VII, restaurée il y a environ quarante ans, est déjà dans un état avancé de décomposition.

Dans les grandes villes du nord de l'Europe que j'ai eu l'occasion de visiter, j'ai remarqué que l'altération des édifices construits en pierres calcaires se manifeste d'abord dans les parties qui ne reçoivent pas directement l'eau des pluies, par exemple au-dessous des corniches, des entablements et des tablettes de balustrades, surtout dans les parties inférieures ; on dirait que les émanations du sol sont pour quelque chose dans ces sortes d'altérations.

A Paris, les monuments situés près des rives de la Seine sont ceux qui ont le plus souffert. Notre-Dame est beaucoup plus dégradée du côté du sud et de l'est qu'aux autres expositions ; le Louvre est précisément dans le même cas ; on pourrait citer une foule d'exemples semblables dans d'autres localités.

L'état d'abandon et de malpropreté où les monuments publics étaient laissés jusqu'à ces derniers temps, a été l'une des principales causes de leur dégradation. Aujourd'hui, qu'une sollicitude

éclairée veille sur eux, ils vont être entourés de grilles et soumis à des nettoyages périodiques; les causes permanentes d'altération n'agiront plus sur eux avec la même intensité.

La plupart de celles d'entre nos belles cathédrales qui sont situées dans des villes peu peuplées, ont relativement beaucoup moins souffert que les églises construites au milieu des grandes villes.

A la campagne, les édifices se recouvrent de lichens qui leur sont bien moins préjudiciables que le contact de l'atmosphère enfumée des grandes villes. On peut citer comme exemple de conservation à divers degrés des mêmes matériaux soumis aux influences atmosphériques à la ville et à la campagne, les faits suivants, extraits d'un rapport sur le choix à faire entre diverses qualités de pierres, lorsqu'il s'est agi de bâtir le palais du Parlement britannique; j'ai dû la communication de ce rapport à l'obligeance de M. le professeur Donaldson, secrétaire de l'Institut royal d'architecture de Londres.

« On voit encore aujourd'hui, dans l'île de Portland, près de la carrière qui en a fourni les matériaux, quelques fûts de colonnes et d'autres blocs de pierre (calcaire oolithique), débités dans la carrière à l'époque de la construction de la cathédrale de Saint-Paul de Londres, terminée vers 1700. Tous ces blocs sont invariablement couverts de lichens; bien qu'exposés à toutes les vicissitudes atmosphériques depuis plus de cent cinquante ans, on y retrouve sous le lichen jusqu'au coup de ciseau du tailleur de pierre. Les pierres prises dans la même carrière, choisies sans aucun doute avec le même soin, employées dans les parties de la cathédrale exposées au sud et au sud-ouest, sont profondément dégradées, et leur surface tombe en poussière. »

Sous le climat du nord de l'Europe particulièrement, la gelée exerce une action désastreuse sur certaines pierres de qualité inférieure; elle altère même quelquefois les pierres les meilleures et les plus résistantes, lorsque leur eau de carrière ne s'est pas suffisamment évaporée. A cette action vient s'en joindre une autre non moins pernicieuse et presque de même nature; cette action provient des plantes cryptogamiques et autres qui croissent sur nos édifices. Les racines de ces plantes, pendant leur période de végétation, se gonflent considérablement; elles sont sujettes en outre, pendant le repos de la végétation, à se dilater et à se contracter alternativement, sous l'influence des variations atmosphériques. Ces dilatations et ces contractions, sans cesse renouvelées, finissent toujours par désagréger la surface de la pierre.

Une cause d'un autre genre contribue puissamment à la dégradation des monuments, en favorisant la formation de cette teinte sombre et noirâtre qui les recouvre, en même temps que le développement des cryptogames ; je veux parler des stries, des aspérités et du fendillement produit à la surface de la pierre par les outils qui servent à la tailler. Ces stries, ces aspérités retiennent l'eau, la poussière, les mousses et les insectes; puis, sous l'influence des agents atmosphériques, le fendillement provenant des outils (tels que la boucharde, dont on commence déjà à proscrire l'usage) d'abord imperceptible, s'élargit sensiblement ; la pierre se désagrége ; de petites parcelles s'en détachent sans cesse ; la pierre une fois dénudée de sa couche extérieure que le contact de l'air avait durcie, l'action destructive marche avec une progression continue.

Sous les climats méridionaux, une trop rapide évaporation de l'eau absorbée par les pores de la pierre produit un effet analogue à celui de la gelée. A Alexandrie d'Égypte, deux obélisques, désignés sous le nom d'aiguilles de Cléopâtre, en granit de Syène comme celui de la place de la Concorde, sont tellement corrodés du côté qui regarde la mer, que les hiéroglyphes n'y sont presque plus visibles ; une particularité digne d'être signalée, c'est que la face de ces obélisques exposée au soleil levant a souffert plus que les autres.

Ce fait démontre que la prompte évaporation de l'eau peut dégrader même le granit. On ne s'explique pas que le sel marin puisse exercer sur le granit une action pernicieuse offrant les caractères d'une réaction chimique ; son action doit être simplement hygrométrique, en soutirant continuellement l'humidité de l'atmosphère. Lorsque l'eau de la mer réagit sur les pierres calcaires, son action est à la fois chimique et mécanique; c'est la cause de la rapide altération des pierres calcaires tendres sur les bords de la mer.

Dans la haute Égypte, où les temples antiques sont placés hors de portée des vapeurs de la mer et des inondations du Nil, ces monuments sont restés, pour ainsi dire, intacts. De Syène à Dendérah (haute Égypte), les monuments, construits en général avec un grès très-solide, formé de petits grains quartzeux liés par un ciment calcaire, ont bien mieux résisté que ceux de la basse et de la moyenne Égypte, construits en pierre calcaire tendre ; ces derniers ont presque entièrement disparu. Toutefois, il ne faut pas attribuer à la seule altération spontanée la disparition complète de ces monuments; on sait l'usage des Arabes de démolir les anciens édifices en pierre calcaire, pour en faire de la chaux.

Dans le grand temple de Karnak, à Thèbes, bâti en grès sur un terrain que le Nil visite quelquefois par infiltration à travers les décombres qui entourent ce vaste édifice, on remarque des dégradations profondes à la base, particulièrement aux murs de la grande salle. Après chaque inondation du Nil, d'abondantes efflorescences de carbonate de soude recouvrent les parties inférieures à 1 ou à 2 mètres du sol; elles les rongent et les corrodent à tel point qu'un assez grand nombre de colonnes n'étant plus soutenues par leur base, ont dû céder aux efforts de la pesanteur; le sol est jonché de leurs débris.

Mon savant ami, M. Mariette, dont les précieuses découvertes archéologiques dans le sérapéum de Memphis ont eu tant de retentissement, a rendu à la lumière des monuments enfouis sous le sable à 20 et 25 mètres de profondeur. Tous ceux de ces monuments qui se trouvaient avoir séjourné dans un sol humide toujours fortement imprégné de sel de soude, une fois qu'ils étaient exposés à l'air, se couvraient d'efflorescences et tombaient en poussière.

L'intérieur de l'île de Malte renferme des monuments en pierre calcaire dont la construction remonte à la plus haute antiquité; ils sont dans un état de dégradation relativement bien moins avancé que celui des monuments récents construits avec les mêmes matériaux, sur les bords de la Méditerranée. Pour prévenir ces altérations de la pierre tendre par l'eau de la mer, on n'a rien imaginé de mieux que de garnir les batteries à fleur d'eau, et les fortifications du port de Malte d'un revêtement de pierre calcaire siliceuse, compacte et très-résistante, tirée de l'île de Gozzo, qui fait partie du même groupe que l'île de Malte.

J'ai rapporté des échantillons de calcaire tendre magnésien de l'île de Malte, et d'autres de calcaire tendre des chaînes Libyque et Arabique d'Égypte. Une partie de ces calcaires est telle qu'elle est sortie de la carrière; les autres proviennent d'édifices anciens. Une série de ces échantillons a été, à dessein, imprégnée d'eau de mer sur les lieux. Depuis près de six ans, ces divers spécimens de calcaire restent exposés à l'air libre dans mon jardin, sous le climat destructeur de la vallée de la Seine. Tous ceux qui ont été plus ou moins profondément imbibés d'eau de mer sont actuellement plus ou moins altérés; les autres, surtout ceux que j'ai recueillis sortant de la carrière, ont résisté aux intempéries atmosphériques, sans offrir aucune trace de dégradation. Depuis la même époque et sous l'influence des mêmes circonstances, des échantillons de craie et de calcaires tendres du nord et de l'ouest de la France offrent tous

des traces d'altération à divers degrés. Pour déterminer le degré relatif de résistance au contact de l'atmosphère des différents matériaux, il suffirait de les soumettre pendant quelques années à l'observation.

On voit par ce qui précède d'où provient l'altération des pierres dont sont construits nos édifices; elles sont soumises à l'action de divers agents qui les détériorent sans cesse et donnent lieu à de profondes dégradations. J'ai signalé plus haut ce fait très-remarquable et d'une haute importance, que, quand il existe dans les pierres calcaires des veines siliceuses, l'action des causes que je viens de passer en revue s'exerce inégalement; les parties calcaires seules s'exfolient, se délitent et se creusent profondément; les veines siliceuses demeurent intactes.

Si les monuments, à l'extérieur, ne présentaient qu'une surface uniformément siliceuse, on peut donc affirmer qu'ils n'auraient rien à craindre des agents qui les amènent en si peu de temps à un état déplorable de dégradation.

C'est en observant cette propriété si remarquable que possède la silice de résister aux influences destructives des causes provenant de l'atmosphère, que la pensée m'est venue d'introduire cette substance dans les pierres qui en sont dépourvues.

Au moyen de certaines manipulations que je me propose de faire connaître ultérieurement, et avec le concours de certaines conditions de température, la silice introduite dans les pierres à l'état soluble (1), se solidifie bientôt et s'interpose avec adhérence dans les pores de la pierre.

Pour obtenir de cette silicatisation tout son effet conservateur, cette introduction de silice dans les pierres doit être faite à *une profondeur où ne puissent jamais atteindre les agents atmosphériques qui agissent sans cesse sur elles pour les détériorer.*

Il n'est pas moins important, par cette introduction de silice, *de diminuer dans de justes limites la trop grande perméabilité de la plupart des pierres, tout en évitant avec le plus grand soin d'en boucher complétement les pores, afin que l'eau, toujours absorbée en plus ou moins grande quantité, puisse s'évaporer librement.*

Par ces divers moyens, je donne aux matériaux durs ou tendres, même à ceux qui sont plus ou moins altérés, une homogénéité siliceuse qui leur permet de résister aux vicissitudes atmosphériques.

(1) Verre malléable, verre soluble, liqueur des cailloux, silicate soluble, silicate alcalin, wasserglas des Allemands.

Tel a été le point de départ de mes expériences relatives à la conservation et à la restauration des monuments par l'emploi de la silice. C'est en vertu de ce principe d'imprégnation profonde de la pierre par une dissolution de silicate de potasse que j'ai fait exécuter, en 1852, à Notre-Dame de Paris, les premiers travaux de ce genre qui aient été faits en Europe.

L'efficacité de ces travaux fut constatée l'année suivante dans un rapport de MM. Lassus et Viollet-le-Duc, architectes de Notre-Dame. Je ne saurais invoquer, en faveur de mes procédés, de témoignages plus concluants que celui des hommes supérieurs dont s'honore l'architecture française.

Tous les journaux spéciaux d'architecture ont reproduit ce rapport en rendant compte de ces travaux ; M. le ministre de l'instruction publique a lui-même, au nom de la section d'archéologie, exprimé l'opinion la plus flatteuse sur les heureux résultats de mes procédés de silicatisation.

Depuis l'exécution de ces premiers travaux à Notre-Dame, le succès le plus complet comme résultat de conservation a constamment couronné mes travaux, dans les circonstances les plus diverses, soit à Notre-Dame de Paris, soit à la cathédrale de Chartres, à la chapelle Louis XVI, ainsi qu'aux palais du Louvre, des Tuileries, des Beaux-Arts, du Luxembourg, de Versailles, de Saint-Germain, de Fontainebleau, au palais de justice à Caen, au palais de justice à Rouen, à l'hôtel de ville de Lyon, et en Angleterre au palais du nouveau parlement, à l'abbaye de Westminster, à la chapelle de Henri VII, etc.

Il y a longtemps déjà que la silice à l'état soluble avait été proposée, sous forme de *badigeon*, pour protéger les pierres contre les outrages du temps ; mais ce moyen ne pouvait atteindre le but et n'a pas même été essayé.

Il n'est pas de constructeur qui ne sache qu'un *enduit*, qu'un *badigeon*, de quelque nature qu'il soit, ne saurait mettre les pierres à l'abri des agents de destruction provenant de l'atmosphère.

En effet, si l'on examine la manière dont les pierres s'altèrent au contact de l'air, on voit qu'il se forme à leur surface, après chaque hiver, de petites cloques qui se détachent au moment du dégel ; cet effet se remarque particulièrement sur les pierres qui durcissent beaucoup par leur exposition à l'air au sortir de la carrière. Ces petites cloques ont quelquefois un centimètre et plus d'épaisseur, ce qui prouve que les agents atmosphériques exercent leur action destructive, non point seulement à la surface de la pierre, mais à

une profondeur toujours plus ou moins considérable. Dès lors on comprend qu'un *badigeon* qui s'arrête à la surface de la pierre ne saurait être pour elle un moyen efficace de préservation. On peut même affirmer que le *badigeon siliceux*, quoique plus résistant en apparence que le badigeon ordinaire, est moins durable encore que ce dernier, parce qu'étant plus compacte il se fendille sous l'influence des variations atmosphériques, se détache par écailles, qui en tombant entraînent avec elles de petites parcelles de pierre, ce que ne fait jamais le badigeon ordinaire qui s'altère et se détruit seul, sans produire aucune dégradation de la pierre.

A. Rochas.

LETTRE

A M. L'ÉDITEUR DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*,

SUR DES POIDS DES VILLES D'ORTHEZ, DE MIREPOIX, DE NARBONNE ET DU DUCHÉ DE LORRAINE.

Puisque divers recueils périodiques, français et étrangers, ont bien voulu accueillir favorablement mes recherches sur les poids de villes du midi de la France, et que de savants critiques m'ont prouvé, mieux que par des éloges, l'intérêt qu'ils prennent à mes travaux en daignant, dans votre *Revue*, m'honorer de leurs observations, et, d'une main amie me remettre sur la voie, lorsque je m'en suis écarté dans la lecture des légendes et l'attribution, souvent incertaine, de ces petits monuments pondérographiques, je continuerai à appeler leur attention et celle de vos lecteurs sur la suite de ces mêmes recherches, en lui donnant pour objet ceux des monuments que reproduit la planche 289 ci-jointe, et dont la description fera le sujet de cette nouvelle notice.

N° 1. Quarteron ou quart de livre d'Orthez.

QVOARTERO. DORTES. — Quoarteron (pour *quarterne*) d'Ortès (aujourd'hui *Orthez*). Un pont de trois arches sur le milieu duquel s'élève une tour surmontée d'un toit ou d'une couverture, suspendue sur le faîte de l'édifice, en forme de cape ou de chapeau, une clef (sans doute de ville) de chaque côté de la tour.

℟. † LAN. M CCCCC. XV. — L'an mille cinq cent quinze, dans le champ, la *Vache*, arme du Béarn, marchant à gauche.

(*Cuivre, pesant* 97 *grammes.*)

Orthez, aujourd'hui siége d'une sous-préfecture et d'un tribunal de première instance au département des Basses-Pyrénées, est par son importance la seconde ville du Béarn, auquel elle fut réunie par la force des armes, en 1264, par le vicomte Gaston III, souverain de ce petit État qui la démembra de la vicomté d'Aqs et de Tartas, en même temps que du duché de Guienne, dont elle faisait précédemment partie.

Les seigneurs du Béarn en firent, du côté de l'Aquitaine et du domaine des rois d'Angleterre, maîtres de cette province, le rempart

ou boulevard de leur territoire, Orthez devint leur frontière du côté de la France, et ils se plurent à fortifier et à embellir cette place déjà forte par sa position. C'est à quoi fait allusion, sans doute, la tour de défense du pont, placée sur le gave de Pau, coulant au pied d'Orthez, qui le domine de la hauteur de l'éminence où il est situé. Ces deux clefs annoncent-elles que cette ville est la clef du Béarn, ou, dans une signification plus restreinte, veulent-elles dire seulement que ce pont renommé d'Orthez, avec sa tour au centre, en est la clef?

Je dois à M. Bascle de La Greze, membre de plusieurs sociétés savantes, conseiller à la cour impériale de Pau, la connaissance de ce quarteron d'Orthez, et je le prie d'agréer tous mes remercîments de cette intéressante communication.

N° 2. Quart de livre de Mirepoix.

† CARTO. DC. MIRAPIC. — Les armes de Mirepoix, d'après l'armorial des états de Languedoc, sont d'azur à un poisson d'argent posé de fasce, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or qui ne sont pas figurées sur notre poids (1).

℟. † ANNO. DOMINI. M. CCC. X. — Les armes de la maison de Lévis, dont étaient les seigneurs de Mirepoix aux noms et titre de marquis de Lévis-Mirepoix (2); elles sont d'or, à trois chevrons de sable. (*Alliage de cuivre et de plomb;* 100 *grammes.*)

Le blason de Mirepoix offre ce qu'on appelle des *armes parlantes;* et le poisson qui y figure est une allusion à son nom, en latin *Mirapicum*, (*de mirabilis piscis*), et en languedocien, ou roman, *Mira-pech*.

Cette ville, ancien évêché de la création du pape Jean XXII (3), suffragant de Toulouse, et dont le titulaire occupait la septième place ou le septième rang, parmi les prélats députés de l'ordre du clergé, aux états de Languedoc, n'est aujourd'hui qu'un simple chef-lieu de canton du département de l'Ariége.

La fraction de livre que nous publions dans ce numéro a déjà été publiée dans la *Revue de la Numismatique belge*, par notre docte et bienveillant confrère et collaborateur, M. Renier-Chalon, de Bruxelles, qui voudra bien, dans l'intérêt de la science, nous pardonner l'emprunt que nous nous permettons de lui faire ici, en aimant à nous reconnaître son débiteur et son obligé.

(1) C'est donc à tort que M. Traversier (*Armorial national de France*) place dans un champ de gueules *un poisson d'or*, au chef cousu d'azur, chargé *de trois étoiles d'or*.

(2) Ils se disaient descendants de la tribu de Lévi, et cousins de la sainte Vierge.

(3) En 1315, c'est-à-dire dix ans après la date relatée sur notre poids.

(4) 2e série, t. VI, première livraison.

N° 3. Demi-livre de Narbonne, *cuivre, poids* 202 *grammes* 9 *centigrammes*.

Ce poids, sans légende, sans date ni revers, et ayant la forme d'un carré à pans coupés, présente les armes de la ville de Narbonne, qui sont, parti au premier de gueules et une croix à double traverse, pattée d'argent la traverse inférieure plus grande, (croix dite archiépiscopale ou patriarcale); au deuxième de gueules, à une clef d'or, au chef de France, (trois fleurs de lis).

Tout a été dit et tout est connu sur cette ville si renommée dans l'antiquité, et célébrée par Cicéron, Martial, Ausone, Festus-Avienus, Ammien-Marcellin, Pomponius Mela, Prudence, Sidoine-Apollinaire, Théodulphe, etc., etc., sur cette *Narbo-Martius*, la capitale de la Gaule narbonnaise ou province romaine, et qui donna son nom à une des quatre grandes divisions des Gaules par l'empereur César Auguste. Cette opulente cité jadis si riche en splendides monuments appartenant à tous les arts; jusqu'à la révolution française de 1791, la métropole d'une des plus vastes provinces ecclésiastiques, et dont l'archevêque (*archiepiscopus primæ sedis*) était président-né et perpétuel de l'assemblée des trois ordres des états de Languedoc : aujourd'hui déchue de toutes ses grandeurs, elle est tombée, de chute en chute, à l'humble rang de sous-préfecture du département de l'Aude. *Sic transit gloria mundi!!!*

N° 4. Ce poids, qui nous a été obligeamment communiqué par notre honorable confrère et correspondant, M. Hucher, du Mans, offre les armes du duché de Lorraine avec leur bande transversale, chargée de trois *alérions*, et deux besans à droite de l'écu, surmonté lui-même de la couronne ducale; *il est en cuivre, sans revers, et pèse* 150 *grammes*.

Quoique ce monument stathmographique, qui nous a été présenté comme une *demi-livre Lorraine*, soit étranger au midi de la France, nous ne croyons pas hors de propos de le reproduire ici, ainsi que nous en avons déjà usé dans une précédente notice à l'égard d'un poids attribué à la ville de Troyes, mais sans garantie de notre part, de cette attribution. L'un et l'autre pourraient être aussi bien un sceau qu'un poids, et nous prévenons l'observation qu'on se croirait peut-être encore fondé à nous faire à ce sujet.

Salut affectueux et dévoué.

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES.

LETTRE DE M. TROYON

SUR

LES HABITATIONS LACUSTRES

EN SUISSE.

Bel-Air, le 30 juillet 1856.

Monsieur,

Depuis mes dernières communications, j'ai fait encore des explorations assez nombreuses sur les rives de nos lacs. Mes observations précédentes se confirment et se généralisent; mais il me faudra encore faire des tranchées au pied des pilotis pour juger plus complétement de la puissance des dépôts et de la superposition des couches historiques. Cependant les points nombreux sur lesquels je retrouve des débris de ce genre ne permettent pas de douter que, dans des âges fort reculés, la population n'ait été assez nombreuse. Sur les bords du lac Léman, à lui seul, il y a quatorze localités où il existe des pilotis provenant de ces antiques habitations, et quelques-uns de ces emplacements recouverts de pieux, disposés parallèlement à la rive, mesurent jusqu'à 1200 pieds de longueur sur 2 à 300 de largeur. Lorsqu'on examine un peu attentivement ces restes de pilotis, on peut s'assurer que, sur le même emplacement, tous ne remontent pas à la même époque, vu la différence de conservation qu'ils présentent fréquemment. Pour rendre cette observation plus claire, je dois dire que la partie du pieu planté dans le sol ou la vase, n'a subi à peu près aucune altération. C'est ainsi que, l'hiver dernier, j'ai arraché, vis-à-vis de Rolle, un de ces pieux dont la partie prise dans la vase conservait encore toutes les marques des coups de hache, tandis que la partie qui se trouvait dans l'eau était sensiblement diminuée, de manière que le pieu, dans son ensemble, ressemblait à une lourde massue. L'eau, par son action destructive incessante, mais extrêmement lente, diminue peu à peu la partie des pieux qu'elle baigne, de sorte que plusieurs ne présentent plus qu'une aiguille ou même de simples disques noirâtres à la sur-

face de la vase, et tout auprès, d'autres pieux, relativement bien conservés, doivent avoir été plantés postérieurement, pour remplacer ou appuyer les plus anciens. Ce fait se reproduit trop souvent pour qu'on ne puisse voir là qu'une simple différence de qualité du bois employé.—Si, d'autre part, l'on tient compte que, sur le Léman, les derniers pilotis de ce genre sont antérieurs à la connaissance du fer, on comprendra que cette différence de conservation fait remonter très-haut le premier emploi de ces constructions, et que leur usage a duré pendant des générations nombreuses. Il est à remarquer que les traces de coups de hache, conservées sur le pieu de Rolle, montraient qu'on s'était servi d'une hache de fort petite dimension, et qu'elles répondaient exactement aux tranchants des *celts* en bronze qu'on retrouve presque toujours auprès de ces pieux. Les pluies de ce printemps et la hauteur des eaux m'ont obligé de suspendre pour le moment ce genre d'exploration. En attendant un temps plus propice, je me propose de fouiller un ou deux tunnels de la forêt voisine de Bel-Air.

Agréez, monsieur, etc.

FRÉD. TROYON.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

On lit dans le *Moniteur* du 8 juillet dernier, la note suivante, que la plupart des journaux de Paris se sont empressés de reproduire :

« L'Empereur a fait hier une excursion à Luxeuil. Sa Majesté a « été agréablement surprise de trouver au milieu d'une charmante « petite ville un établissement de bains thermaux dont l'installation « lui a paru remarquable. Ce qui l'a surtout frappée, c'est l'inscri- « ption romaine découverte en 1755, et qui porte : *Lixovii thermas « reparavit Labienus jussu Caii Julii Cæsaris imperatoris.*

« Ainsi, dès cette époque, l'administration romaine semblerait « avoir été tellement centralisée, qu'il fallait un ordre direct de « l'empereur pour réparer des bains dans un coin presque ignoré « des Vosges. »

Si les personnes qui accompagnaient l'Empereur dans cette excursion avaient lu la *Revue archéologique*, elles n'auraient pas eu le malheur de présenter comme authentique, à Sa Majesté, un monument reconnu comme faux par tous les savants (voy. le mémoire de M. Letronne, *sur l'amulette de Jules César*, IIIe année, p. 426), ni celui d'en tirer cette conséquence absurde, que, pendant la guerre des Gaules, c'est-à-dire *plusieurs années avant l'établissement de l'empire*, l'administration romaine était déjà tellement centralisée, *qu'il fallut un ordre direct de l'empereur*, pour réparer des bains dans une partie quelconque des possessions du peuple roi.

— On lit dans un des derniers numéros du *Journal de Vienne :*

« Entre autres dégâts occasionnés, pendant les inondations, par la crue de la Grère, à Pont-l'Évêque près Vienne (Isère), un morceau de la balme sur laquelle est assis le jardin de l'usine de M. Piellat a été entraîné par le torrent, et deux caves romaines, encore meublées de leurs tonneaux antiques, ont été mises à découvert.

« Les tonneaux de l'une de ces caves sont de grandes amphores (les plus grandes que l'on ait encore trouvées à Vienne ou dans les environs), au nombre de quatre, disposées sur deux rangs, et scellées dans un béton de mortier et de cailloux, qui remplissait presque jusqu'en haut les intervalles restés entre elles. Des deux amphores qui formaient le rang du côté de la rivière, l'une a été emportée, et de la seconde il ne reste que le fond ; les deux autres, placées contre le mur adossé à la balme, sont brisées, l'une à moi-

tié, l'autre aux deux tiers de sa hauteur. La terre dont elles sont fabriquées est d'un rouge vif et mélangée de nombreux cristaux de quartz. Leur forme est un bel ovoïde, terminé en bas par un fond plat muni d'un cordon sur lequel elles reposent; en haut par une ouverture large d'une trentaine de centimètres, à rebord renversé et sans col. Elles n'ont pas moins d'un mètre et demi de diamètre, et sont remplies de sable, de pierres et des divers débris antiques, tuiles, ossements, charbon, que contient le terrain sous lequel elles ont été si longtemps ensevelies.

« Les tonneaux de la seconde cave sont faits d'après un tout autre système. C'est une cuve quadrangulaire en maçonnerie, coupée par une cloison, aussi en maçonnerie, en deux cuves pareilles, carrées, d'un peu plus d'un mètre de côté intérieur et de hauteur, le tout revêtu d'un enduit rouge bien conservé. La capacité de ces récipients, la même approximativement que celle des amphores, leurs voisines, ne devait guère contenir moins de deux hectolitres et demi. »

— On nous écrit d'Avesnes, le 22 juillet :

« Une découverte intéressante a eu lieu, vers la fin d'avril, au village de Feignies, canton de Bavai. Des ouvriers, occupés à nettoyer les fossés d'un chemin vicinal, ont ramené à la surface du sol trois statuettes romaines en bronze, d'une bonne conservation et d'un très-beau travail.

« La première a 9 centimètres de hauteur; c'est un *Mercure* nu, debout et tenant de la main droite un caducée dont il ne reste plus que la base. Le pied et la main gauche manquent.

« La seconde, qui a 8 centimètres de hauteur, représente une *Victoire*, également debout, les pieds posés sur une boule. Les draperies du vêtement sont gracieuses et d'un bel effet. Elle a le bras droit levé et tendu; elle tenait à la main un objet qui n'existe plus, une couronne ou une palme. Elle est privée de la main gauche, et l'on remarque que cette mutilation est de date récente : elle aura eu lieu au moment de la découverte. Il en est de même des ailes, qui manquent également.

« La troisième, qui est la principale, tant par ses dimensions que par la beauté du travail, est encore un *Mercure*. Le dieu est nu, assis sur un rocher, dans l'attitude d'une personne qui attend. Sa hauteur développée est de $0^m,30$, celle du rocher de $0^m,06$. Sa pose, ses formes, ses proportions sont fort belles et d'un naturel parfait. Son bras droit s'appuie sur sa cuisse; sa main droite tient une

bourse allongée. La gauche, qui s'appuyait sur le rocher, est malheureusement cassée.

« Sa coiffure, à laquelle étaient adaptées des ailes qui n'existent plus, n'est pas le pétase ; c'est une plaque retombant vers les bords, et semblable à une étoffe épaisse ou à un morceau de cuir.

« Ces trois charmants débris de l'antiquité sont la propriété de M. Chevalier, inspecteur des écoles à Avesnes.

« D'autres objets moins importants, des anneaux, et peut-être le caducée et les ailes de ces statuettes avaient aussi été mis au jour, mais les ouvriers ont pensé qu'ils avaient trop peu de valeur pour être ramassés et ils les ont rejetés sur la voie publique, où ils auront sans doute été brisés par les roues des voitures et les pieds des chevaux. Ils avaient même, dans leur ignorance, laissé sur place l'une des statues, qu'on a heureusement retrouvée sur leurs indications. »

— Des nouvelles qui nous sont arrivées directement d'Avignon nous permettent de rectifier ce que nous avons dit du dommage causé aux murailles de cette ville. Toute la partie située le long du Rhône, entre le barrage du chemin de fer et la tour dite la Poudrière, s'est affaissée sur elle-même dans la journée du 31 mai. Cet accident est ce qui a déterminé l'invasion de la ville par le fléau, car, depuis plusieurs jours, les portes ayant été soigneusement bouchées, l'eau battait contre la muraille sans avoir pénétré par un seul endroit. Malheureusement, on avait commencé cette année à creuser un canal d'écoulement au pied de la muraille. C'est sur ce point que la construction, affaiblie par une tranchée de trois ou quatre mètres de profondeur, a fini par céder à la violence du courant. L'eau s'est alors répandue dans la plus grande partie de la ville. Le musée Calvet a été envahi ; mais, grâce à la diligence et au dévouement de notre collaborateur, M. Deloye, conservateur de ce magnifique établissement, les objets qui auraient pu souffrir ont été déménagés à temps.

— Notre collaborateur, M. Doublet de Boisthibault, nous communique la note suivante, à la date du 26 juillet 1856 :

Comme rapporteur d'une commission nommée par le Conseil municipal de Chartres, je disais, le 7 décembre 1849 : « De notre vieille cité, de son enceinte de pierres, au dire de la plus ancienne chronique, de ses fossés, de ses portes, de ses cavaliers qui la défendaient autrefois, que reste-t-il? Une porte, et encore n'est-elle pas entière : je veux parler de la *porte Guillaume*, à l'aspect sévère, à la physionomie guerrière, laquelle, par la forme de sa construction,

est un beau modèle de l'architecture des places de guerre des Xe et XIe siècles. Cette porte, élevée sur la place de la tour Guillaume, qui tomba lors du sac de Chartres, en 841, par Hasting, chef des Danois, prit le nom qu'elle porte de Guillaume, vidame de Chartres, en 1183. Cette porte a vu les différents siéges que Chartres a soutenus en 1567, en 1568 et en 1591. C'est enfin le dernier contemporain de l'antique cité des Carnutes et le seul qui survive à la destruction de vos murailles, au comblement de vos fossés, à la démolition de vos portes de ville. Respectons, honorons son grand âge, répondons aux sympathies de nos concitoyens ; ils ne verraient pas, eux, sans d'énergiques protestations, sans un regret profond, ce qui porterait la plus légère atteinte à cette ancienne fortification restée debout au milieu de notre première Révolution qui la respecta, en l'appelant du nom de l'un des libérateurs de la Suisse, *Guillaume Tell.* »

Hier, vers une heure après midi, un incendie a éclaté dans les locaux existant au-dessus de la voûte de la porte, dans une masse considérable de bois et de braise qui y étaient déposés par un boulanger du voisinage : aussi le feu n'a-t-il cédé qu'à l'action des travailleurs, après plus de quatre heures de lutte. Toute la façade de la porte, les tourelles, les remparts, les mâchicoulis, bâtis en pierres de taille, ne paraissent pas avoir souffert; mais, du côté opposé, il n'y a plus rien exactement; tout a été détruit, moins la voute de la porte... Cette partie avait été refaite il y a plusieurs années, mais sans aucune harmonie avec le style du monument. J'ignore quel a été l'effet de la contagion du feu, et ce qu'avisera la sagesse de nos édiles. Je souhaite pour mon compte que l'on conserve, à tout prix, ce qui reste et qui me paraît indestructible.

La porte Guillaume est flanquée de deux tourelles. Voici des faits assez singuliers que je ne crois pas être sans intérêt historique. Je parle d'abord de la tourelle de *droite* (quand on entre dans la ville). Le 26 janvier 1606, devant Guignard, notaire à Chartres, la commune de Chartres concède à Roch Callais « la tourelle enclavée en la muraille de la ville près la porte Guillaume.... » moyennant 20 sols de rente foncière et 3 deniers de cens. Cette concession a lieu « à la charge que, où il arriverait *guerre* et *trouble*, de se réusser et départir des d. choses concédées pendant le dit temps sans dédommagement et de faire des lisses à l'entour de la muraille autant qu'en emportent les d. lieu et place. »

Quant à la tourelle de *gauche*, le *dessous* est également concédé par acte devant Yves Cornu, notaire à Chartres, le 26 avril 1614.

moyennant 10 livres de rente foncière et 30 sols de cens ; à condition que s'il arrivait *guerre* telle que pour sa conservation il convînt de se servir du *dessous* de cette tourelle, la commune pourrait la reprendre sans aucun dédommagement.

La commune est rentrée dans la propriété de la tourelle de gauche; elle reçoit 1 franc par an du possesseur de celle de droite... et cela sera indéfini, si la ville ne parvient pas à racheter ce qu'on a si légèrement aliéné en 1606 et en 1614.

— Les lecteurs de la *Revue archéologique* qui ont lu avec intérêt la notice de notre collaborateur M. Ch. Texier sur l'Hippodrome de Constantinople, insérée dans la IIe année, p. 142, accompagnée des planches 28 et 29 du même volume, apprendront avec plaisir que des travaux fort intéressants au point de vue archéologique viennent d'y être exécutés. Lord Napier, premier secrétaire de la légation britannique, fit creuser le sol qui entoure le Serpent d'airain, et l'on découvrit qu'il se prolongeait jusqu'à deux mètres dans la terre, d'où il résulte évidemment que le sol de la place avait été successivement exhaussé. Cette découverte fit supposer que les piédestaux des deux obélisques de l'Hippodrome pouvaient fournir matière à de nouvelles découvertes à l'aide de fouilles intelligentes. L'autorisation en fut demandée au gouvernement impérial qui s'empressa de l'accorder. Quarante soldats du génie anglais, sous la direction d'un capitaine, creusèrent le sol autour du premier obélisque. En déblayant environ dix mètres cubes de terre, ils ont mis à découvert la partie du piédestal qui se trouvait cachée dans le sol. Sur l'un des côtés, on a dégagé une inscription grecque, et, sur un autre, un bas-relief représentant des courses de l'Hippodrome.

— Une découverte intéressante est signalée dans l'*Union de la Sarthe* du 24 juillet. Des ouvriers occupés à placer des conduits d'eau dans les rues Saint-Martin, de Paris et du Paon, au Mans, ont retrouvé dans la longueur de ces rues la trace d'une voie romaine à soixante centimètres au-dessous du pavage actuel. On pense que ce pourrait bien être la grande voie militaire qui conduisait du Mans à Tours. On a trouvé dans le même endroit divers objets remontant à l'époque romaine et qui ont été déposés au musée de la ville. Ce sont des fragments de vases rouges et noirs vernissés, des briques, des fers à cheval ou peut-être de mulet, à en juger par leur petite dimension.

BIBLIOGRAPHIE.

Notes et Documents relatifs à Jean, roi de France, et à sa captivité en Angleterre, par Henri d'Orléans. (Collection des Philobiblon de Londres, 1856, in-8°, 190 pages; imprimerie de C. Whittingham).

La *Revue archéologique* a toujours mis une attention particulière à faire connaître les ouvrages concernant l'archéologie nationale, qui sont publiés à l'étranger. Le nombre de ces ouvrages qui viennent en France est, en effet, très-restreint; et rarement ils sont indiqués dans les catalogues de la librairie française. Celui que nous annonçons y sera encore plus rare, parce qu'il fait partie d'une collection d'amateur : les *Philobiblon* d'Angleterre, qui, à l'exemple des *bibliophiles* français [1], ne publient que des raretés à cause du petit nombre d'exemplaires auxquels ces livres sont imprimés. Les bibliophiles se les distribuent entre eux sans penser au public, qui n'en obtient que quelques exemplaires, quoiqu'il soit jaloux aussi de posséder ces curiosités littéraires. Nous avons trouvé dans ces circonstances bibliographiques un motif de plus pour donner à nos lecteurs une idée exacte de l'ouvrage de M. le duc d'Aumale.

Son sujet n'est pas nouveau dans les travaux de l'érudition contemporaine; les pièces publiées sont relatives aux dépenses du roi Jean en Angleterre; les comptes de son intendant pendant sa captivité, le chapelain Denis de Collors; la lettre du roi qui approuve ces comptes, l'inventaire des joyaux de la reine Jeanne, la lettre par laquelle le roi Charles V donne à ce même Collors le reçu des bijoux qui lui avaient été confiés par le feu roi. Depuis plusieurs années, la *Revue archéologique*, la *Société de l'Histoire de France*, M. le comte de Laborde, M. Douet d'Arcq, et d'autres savants, se sont attachés à recueillir et à publier les documents de ce genre, qui font connaître, pour le moyen âge, l'état et la valeur de l'argenterie des rois de France, la variété infinie de leurs bijoux, pierreries et tableaux; les états de leurs dépenses publiques et privées, maison, cave, écurie. Ce sont là autant de précieux suppléments aux chroniques anciennes. On voit par les belles recherches de M. de Laborde tous les

(1) Le titre de la société de Londres nous paraît plus régulier que celui de la société de Paris : d'après son origine grecque, le mot *philobiblon* désigne des hommes *qui aiment* les livres, et le mot *bibliophiles* des hommes *qui sont aimés par* les livres. La source des affections est ainsi très-diverse.

avantages qu'en a déjà retirés l'histoire des arts, des mœurs et des coutumes de France au XIVe siècle. On peut aussi comprendre parmi les publications de ce genre notre volume sur *Louis et Charles d'Orléans* (Valois), *leur influence sur les arts*, etc., qui rappelle les dépenses de leurs maisons.

Les comptes de la maison du roi Jean, que M. Douet d'Arcq a donnés en 1851, étaient ceux de la dernière année de la captivité du roi (1er juillet 1359 au 8 juillet 1360), et l'éditeur ne doutait pas alors qu'il n'existât des comptes des années antérieures ; ce sont ceux que M. le duc d'Aumale a retrouvés dans les archives de la maison de Condé, et qu'il vient de publier. Il a ainsi comblé utilement une lacune dans l'histoire des maisons des souverains français.

Parmi les comptes, en effet, les uns sont l'état détaillé des dépenses personnelles du roi et de sa maison ; d'autres concernent la littérature du temps : le poëme de Gace de la Bigne, qui a pour titre *Les Déduits de la chasse*, et qui, sous ce titre léger, contient aussi des préceptes de morale et d'éducation ; d'autres concernant les beaux-arts : tels sont les curieux détails relatifs au peintre Girart d'Orléans, à qui le roi avait demandé plusieurs tableaux.

Les notes qui accompagnent le texte des documents font connaître les soins, la scrupuleuse attention et l'abondance des recherches qui ont présidé aux travaux de M. le duc d'Aumale. C'est une œuvre véritablement académique, agréable distraction d'une plus grande publication, l'*Histoire de la maison de Condé*, dont le prince possède tous les matériaux dans ses papiers de famille. Toutefois, une partie très-intéressante du livre se trouve dans l'*Introduction historique*. Elle rappelle les infortunes qui affligèrent la France pendant le règne du roi Jean ; les usages de ce temps n'y sont pas oubliés. Aux renseignements sur le poëme des *Déduits de la chasse*, l'éditeur ajoute des considérations morales sur cet art « noble et mâle plaisir, dit-il, dont Xénophon n'avait pas dédaigné d'écrire les règles, et chaudement recommandé par lui aux jeunes gens qui se destinaient au métier des armes, généralement aimé des hommes de guerre de tous les temps (pour ne citer que la France, Henri IV et le grand Condé y excellaient); aimé aussi de nos jours par des hommes d'humeur moins belliqueuse ; odieux s'il est protégé par des lois tyranniques, ridicule s'il devient une occupation exclusive, mais innocent quand il n'est la source d'aucune vexation et s'il est pris dans une sage mesure, entretenant une certaine énergie dans les habitudes qu'une civilisation avancée pourrait trop amollir. » (*Introduction*, p. 162.)

Les jugements que porte M. le duc d'Aumale sur les hommes de guerre du XIVe siècle sont exempts de toute préoccupation. Il ne dissimule pas les fautes commises dans les batailles par le roi Jean et les princes qui combattirent avec lui à Poitiers. L'auteur expose nettement la situatiou fâcheuse que les hommes et les institutions avaient faite à la France d'alors. Dans ces études sur l'histoire, on aime à retrouver l'esprit élevé de l'homme pratique qui cherche à s'instruire et à s'éclairer par les erreurs des temps passés. L'auteur ne met pas moins d'empressement à louer les travaux archéologiques de ses devanciers dans la même carrière, qu'à les mentionner honorablement.

L'élégance anglaise se montre dans ce livre, document du plus haut intérêt pour l'histoire de la captivité du roi Jean. Son exécution typographique rappelle par ses types les plus beaux livres du XVIe siècle : Rien ne lui manque pour obtenir le suffrage du monde savant. A. C.

Description du royaume Thai ou Siam, comprenant la topographie, l'histoire naturelle, les mœurs et coutumes, la législation, le commerce, l'industrie, la langue, la littérature, la religion, les annales des Thai et le précis historique de la mission, avec carte et gravures, par monseigneur Pallegoix, évêque de Mallos, vicaire apostolique de Siam. 2 volumes in-12, vendus au profit de la mission de Siam. Paris, 1854, Franck éditeur.

Ce livre, fruit de vingt années d'observations, renferme des renseignements curieux et utiles sur la langue, les mœurs, la religion, les arts, et sur l'établissement des missions chrétiennes dans ces contrées lointaines, ainsi que la description fidèle des principaux lieux visités par l'auteur. Les monuments qu'il décrit, et dont il donne la représentation dans de jolis dessins, prouvent l'habileté des Siamois en architecture et en sculpture. Ces monuments sont le plus ordinairement bâtis en briques liées par un ciment composé de chaux et de sable, auquel ils ajoutent divers ingrédients qui lui donnent une extrême solidité. L'habileté des Siamois à travailler l'or, le cuivre, le verre, etc., est aussi remarquable dans l'ornementation de leurs monuments, et dans mille objets d'utilité et d'agrément qu'ils fabriquent avec une grande délicatesse et un goût exquis. Dans le petit royaume de Camboge, dépendance de Siam, on remarque les ruines de *Nokorrat*, vaste palais qui s'élève près du lac Thalesap ; c'est une des merveilles de cette localité. Ce palais

construit en marbre est surmonté de dômes et de voûtes d'un travail si surprenant, que les Cambogiens n'en parlent jamais sans dire que c'est l'ouvrage des anges. On croit généralement que ces ruines remontent au temps de l'introduction de la religion de Buddha dans cette contrée. D'autres ruines imposantes existent dans la cité de Juthia; ce sont celles du palais et des pagodes royales dont les pyramides noircies par le temps s'élèvent jusque dans les nues. Ce vaste palais est orné de statues colossales de 15 à 20 mètres de hauteur; l'intérieur de ces statues est en briques, et l'extérieur est d'airain d'une épaisseur d'environ 4 centimètres. Nous n'entrerons pas ici dans tous les détails intéressants que renferme l'ouvrage de monseigneur Pallegoix sur la langue et la religion de ces peuples, nous engageons le lecteur qui voudra connaître parfaitement ce pays à recourir au livre que nous annonçons.

Observations recueillies dans le chartier de l'abbaye de Cisoing et présentées à la commission historique du département du Nord, par M. le marquis de Godefroy Menilglaise, un de ses membres; brochure in-8°, Lille, 1854.

Ces documents sur l'une des plus anciennes, mais aussi des plus modestes abbayes de la Flandre française, offrent des notions curieuses sur les usages, les formes juridiques, la discipline, en même temps que des faits d'intérêt local touchant cette contrée au moyen âge. Dans un court préliminaire, l'auteur nous apprend comment il a pu recueillir ces matériaux dispersés par suite des guerres qui ont désolé la Flandre et par la négligence des religieux. Ses recherches lui ont fourni les moyens de reconstituer l'histoire de l'abbaye depuis son origine, et des réformes qu'elle a dû subir à différentes époques pour faire cesser le désordre qui s'y était introduit. Des documents relatifs au revenu de l'abbaye offrent des renseignements curieux sur la valeur de diverses choses et de la main-d'œuvre, du XIIIe au XVe siècle. Plusieurs chartes ont permis à l'auteur de faire des remarques intéressantes sur les attributions de voirie dont on trouve déjà des traces dans un acte de 1228; sur l'usage des noms et prénoms ou surnoms; sur la transmission de la propriété; sur l'emploi de la langue latine et de la langue française à diverses époques pour la rédaction des chartes. Cette publication, peu considérable en apparence, renferme cependant un grand nombre de précieux renseignements d'un intérêt général.

CRITIQUE

DES SOURCES OU NOUS POUVONS PUISER

UNE CONNAISSANCE DES IDÉES DE L'ANTIQUITÉ

SUR LA VIE FUTURE,

AU SUJET D'UN OUVRAGE DE M. ERNEST VINET

(Questions relatives aux Paradis profanes de l'Occident).

I. *Des idées de l'antiquité sur la vie future, considérées d'un point de vue purement poétique.* — Savant archéologue, et de plus homme de goût, ami de la poésie et passionné pour l'art, M. Vinet est au courant de toutes les délicatesses de l'esprit humain. Il croit au génie de l'homme, mais il y voit le produit de l'intuition native, un grand instinct, mais un instinct absolu. On peut l'accuser un peu de laisser dans l'ombre le côté de la volonté libre, cette discipline acquise à la sueur du front d'une humanité laborieuse. L'homme est, à ses yeux, un grand oracle; comme tel, il est le truchement de la voix de l'univers. La pensée de l'homme est purement symbolique, son langage est coulé naturellement dans un moule plastique. Telle est la vraie source de toutes ses croyances; ce sont ces croyances qui se formulent ensuite en religions; ce sont ces religions qui se formulent, à leur tour, en institutions sociales. Quant à celles-ci, elles tournent presque exclusivement dans la sphère de la vie présente. Les religions franchissent, au contraire, le pas qui sépare les deux mondes, formant un pont entre la vie présente et la vie future. Telle est la vertu de ce génie natif de l'espèce humaine: l'art, la poésie, la philosophie y jaillissent d'une tige commune; elles sont unes et indivisibles, car elles constituent le principe énergique, mais obscur, qui forme le point de départ de toutes les croyances de l'espèce humaine. Né poëte, artiste, philosophe l'homme est *naturellement* un être religieux, comme il est *naturelle-*

ment un être social. La force morale, le caractère et la volonté sont en tout cela pour peu de choses.

Tel est le résultat des recherches de M. Vinet sur les antiquités de l'espèce humaine. En avouant le fond de poésie qui se rattache aux conceptions d'une autre vie dans les religions d'un vieux monde, je me propose de considérer cette grave matière sous un autre point de vue encore. Je ne conteste pas la portion de poésie, la portion d'art, la portion de philosophie natives et instinctives qui se retrouvent dans les croyances du passé ; mais je crois aussi que la véritable clef de ce phénomène est dans la libre personnalité de l'homme. C'est la personnalité qui ouvre la conscience comme une porte, dont la serrure est la volonté de l'homme, et non la passion. Elle est bien plutôt un don acquis qu'un besoin de la simple nature. L'homme est avant tout un être moral ; c'est comme tel seulement qu'il est libre ; son inspiration n'a de valeur que par la direction qu'il sait lui imprimer.

J'en donne tout d'abord la preuve, et je la fonde sur l'expérience. Il n'existe pas un seul établissement domestique, un seul établissement de *Phratrie* ou de parenté, une seule *Gens*, une seule *Phyle*, un seul *Démos* ou une seule *Amphiktyonie* (au moins dans le sein des vastes embranchements de la race indo-européenne) ; il n'existe rien de tout cela, dis-je, qui ne repose sur le fondement d'un principe d'association qui embrasse les deux mondes. Il y a la société entre les vivants ; il y a ensuite la société entre les vivants et les morts ; pour couronner le tout enfin, il y a la société entre les dieux, les vivants et les morts. C'est à la fois un pacte et un lien social, qui persévèrent jusqu'au moment de l'émancipation des peuples. La politique et les affaires réclament alors leur droit ; mais la pensée antique reste longtemps encore à l'arrière-fond des institutions nouvelles.

II. *Quelle est la part de la poésie dans les conceptions de l'antiquité sur les rapports entre les deux mondes?* — L'homme est nature et esprit ; il possède des dons naturels et il a une conscience qui lui est innée. Je comprends sous le nom de nature deux portions dans l'homme : le génie et la forme sous laquelle il se manifeste. Il y a aussi le rapport du génie ou du contenu, et de la forme ou du contenant. Au-dessus de cette puissance purement naturelle, il y a le *divin* dans l'homme ; il y a son principe religieux et son germe social. Lié par sa nature et libre par sa conscience, l'homme ne saurait dépendre de ses organes ; il ne saurait se laisser aller au courant de ses

idées, au flot de ses sentiments sans tomber dans l'état sauvage. Pour échapper à cet état sauvage, il lui faut régler ses appétits, il lui faut encore imprimer le cachet de sa loi à ses pensées et à ses sentiments. Il peut dompter son génie et moraliser sa passion même. Pour que ce monde de pensées qui lui est inné ne l'accable pas, pour que tous ses sentiments ne se confondent pas dans son âme, il lui faut une forte réaction de la volonté sur cette nature princière dont il est le sujet s'il n'en est pas l'esclave. Il faut que sa conscience s'affranchisse de tout ce qui est involontaire en lui, de tout ce dont il possède le don, de tout ce dont il n'a pas le mérite.

S'agit-il de la castration du génie humain? de la diminution d'aucune de ses facultés? Non et mille fois non. Il s'agit de leur direction et de leur emploi. Le génie, c'est le minerai; la volonté, c'est le cyclope qui tire le fer de la forge. Le sauvage est aussi un homme inspiré; l'être civilisable est plus qu'une force, il a une volonté et un caractère. L'homme qui n'est que souffle, qui n'est qu'*inspiration*, cet homme-là n'a pas d'*aspiration* proprement dite; il ne sait ce qu'il veut. Pour que l'aspiration lui vienne, il faut que sa conscience sorte de l'état de torpeur qui lui est naturelle, il faut que le dieu qui est en nous s'arrache des bras de son Armide. Latente en chacun de nous, la conscience est cette source profonde qui coule entre nos décombres. Elle existe dans l'âme de l'homme sauvage, comme elle existe dans l'âme de l'homme civilisé; mais le sauvage ne va pas l'arracher à ses ténèbres, tandis que l'homme civilisé est forcé de se rendre compte de ses pensées et de ses actions.

Telle est, — à divers degrès, j'en conviens, — telle est la part de poésie ou la part de volonté, la part de spontanéité ou la part de moralité qui existent dans les croyances religieuses et les institutions sociales des peuples d'une primitive antiquité. Leur conscience sort de sa léthargie, et le monde religieux comme le monde social s'épanouit à leurs regards. Je ne parle pas encore ici de cette famille d'hommes qui fut du nombre des *éveilleurs*. Ils ont ordonné la famille; ils ont dressé le foyer sacré, prototype du foyer domestique. C'est une action libre, où il n'y a rien de spontané, mais où il y a la règle. A quelque race qu'appartinssent ces hommes, ils eurent en partage la formation des mots, comme ils avaient eu le travail de la pensée. Ils découvrirent la figure d'un monde des dieux ou des idées sous le voile d'un monde visible. Or ce monde visible dont ils soulevèrent le voile ne pouvait être qu'un idéal de beauté ou un idéal de laideur; de beauté dans ses rapports avec le bien physique et le bien moral, de laideur dans ses rapports avec le mal physique

et le mal moral. La conscience humaine envahit ainsi le monde sous une double forme.

Il est vrai, le monde primitif ne reposait pas sur la réflexion des temps modernes. Il ne possédait pas la critique des éléments des pensées et des éléments des choses. Il ne savait pas analyser, il combinait synthétiquement, il enlaçait témérairement les actes de sa moralité naissante aux actes de ses intuitions natives. Ce fut là une des grandes sources de toutes les croyances religieuses comme de toutes les institutions sociales d'un paganisme primitif.

III. *D'un principe de purification et d'expiation, envisagé comme le fondement de la civilisation des peuples de la haute antiquité.* — Pour connaître l'homme, il ne suffit pas de connaître son génie, il faut encore scruter sa conscience. L'homme est un être double : d'une part, passionné, spontané, intuitif; de l'autre, libre, consciencieux, réfléchi. Il est un quasi-dieu et un vrai homme. Il faut encore comprendre les enlacements, les contradictions, les conflits de ces deux natures. Il faut savoir les distinguer et les réunir. Il faut comprendre ce qui les a viciés, et en quoi ils sont viciés. Il y a à distinguer entre un péché de la conscience et un péché de la nature. Ce ne sont pas les optimistes, ce ne sont pas les pessimistes qui possèdent la clef de l'homme. C'est une étude approfondie des antiquités de l'espèce humaine qui seule peut nous révéler une partie de ce mystère et nous apprendre la suffisance ou l'insuffisance de l'espèce humaine à remplir sa fin.

Un fait se présente tout d'abord et prime le reste. Ce fait, nous le rencontrons profondément enfoui dans les entrailles de la vie de nature, qui est la vie sauvage; nous en retrouvons la conscience nette et lumineuse dans la vie sociale, qui est la vie de culture. L'homme le plus passionné se sent affaissé, et l'homme le plus méritant n'est pas entièrement satisfait. Nous démêlons, parmi les phénomènes de la vie sauvage, les besoins d'une *expiation* sous des formes atroces : ces formes nous révèlent une complication de souffrances physiques et de souffrances morales; souffrances qui ont le caractère d'une prise de possession, d'une magie obscure, qui relèvent aux yeux des croyants d'un principe démoniaque interne. Le dieu s'est changé en démon dans la conscience du sauvage.

Ce n'est pas tout. A côté de l'expiation ou de la souffrance, il y a un autre besoin ; il y a le besoin de la *purification*, et nous le rencontrons jusqu'au sein de la vie sauvage. L'homme de la nature désire changer son état maladif, cet état rude et grossier de l'âme

humaine, correspondant à l'état maladif du corps humain. Il désire changer tout cela contre un état de placidité et de calme, contre la double santé du corps et de l'esprit. Il voudrait chasser le démon qui constitue le tourment de sa conscience; il voudrait rappeler le dieu pour qu'il y apportât son repos. Telles sont les religions sauvages, vraies hallucinations de l'esprit humain, tourmentes du corps et tourmentes de l'âme.

Le sauvage aspire donc à un apaisement de ses souffrances; mais seul l'homme civilisable y parvient par la discipline qu'il est parvenu à s'imposer. La paix du sauvage n'est qu'un état d'engourdissement et de torpeur. L'un boit le vin qui inspire, l'autre boit l'opium qui absorbe. Tout avorte chez le sauvage, et le sentiment de l'*infini* qui existe dans le rapport des deux mondes à l'état d'instinct, et le besoin d'un *amour* créateur et rénovateur, de l'amour qui fonde une famille durable, principe de l'ordre social. Tout ce qu'il écrit en fait d'institutions sociales, le sauvage l'écrit dans l'eau, dans le vent et dans la tempête.

Voici ce qui en résulte : le sauvage se ressent de l'action de son dieu, mais il ne songe jamais au dieu lui-même. Il a peur du mort comme il a peur d'un spectre, mais il ne pense plus au mort le lendemain de son décès. Il a une femme, il n'a pas d'épouse; il a des enfants, il n'a pas d'héritiers. Vide de souvenirs, sans pères et sans ancêtres, son foyer n'est pas un foyer; ce n'est pas un autel domestique, ce n'est pas le lien d'une communion intime entre les dieux, les vivants et les morts. La parenté ne s'étend pas au delà des bornes d'une domesticité purement viagère. La tribu est une agglomération d'hommes qui délibère parfois, qui se réunit, qui attaque et qui se défend parfois, le tout d'une façon éphémère. Ébauche sans dessein, son ordre social est comme un embryon qui n'est pas destiné à voir le monde.

IV. *Des idées qui se rattachent à la cité des morts chez les peuples de l'antiquité.* — Il faut distinguer entre les peuples enfants et les peuples sauvages. Les sauvages n'ont pas la conscience de leurs aïeux; historiquement parlant, ils n'ont pas de postérité. Ils sont vieux comme les éphémères; ils ignorent hier, ils ne prévoient pas demain.

Les peuples enfants sont tout autre chose; ils naissent au sein de la famille. Sevrés du lait de la nature qui est avare et marâtre, ils ont mieux qu'une simple nourrice au sein de la famille, car ils ont une mère. Ils grandissent entourés de prévoyances. C'est une

enfance qui se passe dans l'atrium domestique, où les dieux lares veillent. Prenant le peuple en son berceau, ces dieux couchent aussi les vieillards dans la tombe. Il a donc existé une cité des vivants dans l'enfance du monde, une cité dont le point culminant fut dans le mariage de deux époux, institution à la fois sacrée et sanctifiée. Il y a eu également une cité des morts durant la même enfance, une cité dont le point culminant fut dans la tombe, comme berceau d'une vie de protection pour les membres de la famille. En sonnant minuit, l'heure des morts préludait à l'aurore, heure des vivants.

Les morts étaient donc partout au sein de la famille primitive, et ils y étaient partout vivants. Ils veillaient sur la paix du foyer qui était placé sous leur garde; ils étendaient cette protection sur les champs et sur les cités, ainsi que sur les routes publiques. Ils accompagnaient les émigrants ou les voyageurs isolés qui étaient de la famille. Le feu du foyer marchait en avant des peuples émigrants; les lares les suivaient par terre et par mer, assignant un but à leurs courses.

Fondée sur une discipline domestique, civile et politique, l'idée de la mort n'avait rien de terrible pour le monde antique; car les morts continuaient de vivre au foyer de la famille. Quant à son rapport avec l'existence d'un autre monde, l'idée de la mort emportait celle d'un *voyage;* il s'y agissait d'une route ou d'un passage entre les deux mondes. En ces temps-là il existait un seul grand livre, le livre de l'univers, où l'on étudiait le cours du soleil et celui de la lune dans la progression des mois et de l'année. Les pères avaient ainsi appris à marcher sur les traces des deux grandes lumières du jour et de la nuit, flambeaux de deux mondes, d'un monde révélé comme d'un monde voilé.

Tel était le type général de l'existence pour le monde antique, en tant que civilisé et civilisable. Après les hommes et les pères, après les vivants et les morts, les dieux y jouaient le grand rôle. Ces dieux se rapportaient au système de l'univers. Ils s'individualisaient selon les occupations des peuples, suivant qu'ils étaient chasseurs ou pêcheurs, pasteurs ou agriculteurs, ouvriers ou marchands, soldats ou navigateurs. Les pontifes, leurs organes, se chargeaient des œuvres de la civilisation. Guides et directeurs des évolutions des mois comme des divisions de l'année, ils formaient une société à part, société qui s'était constituée, dans le principe, sous la forme de confréries religieuses. Ces confréries avaient ordonné le culte de l'autel, en visitant les hommes dans ces vieux temps du monde où

ils habitaient encore les bois, où ils y vivaient encore de la chasse et de la pêche. Quant aux confréries des dieux, elles portent différents noms dans le monde antique, et ces noms correspondent aux différents emplois de leurs pontifes terrestres. Elles s'éclipsent beaucoup plus tard; elles tombent alors dans un rang inférieur, elles figurent comme les sujets de dieux nouveaux, qui sont l'expression de la présence de nouveaux peuples. C'est qu'alors le ciel et la terre ne sont plus organisés sur le type primitif des sociétés naissantes; c'est qu'alors des familles de pontifes ont déjà remplacé les antiques confréries errantes; c'est qu'il y a déjà alors un sénat des dieux, comme il y a un pontificat parmi les hommes. Il s'élève des rois et des princes dans les rangs des dieux, jusqu'à ce que ces rois de l'empire céleste, ces chefs des départements de l'univers, cèdent sous l'autorité d'un roi des rois. C'est ce roi suprême qui finit par devenir le maître du ciel et de la terre chez les races indo-européennes. Mais si les hommes se sont fait ainsi des dieux à leur image, ils n'en ont pas moins reconnu une puissance antérieure à toutes les autres puissances du ciel et de la terre, ils n'en ont pas moins adoré un pouvoir sans commencement et sans fin. C'est ce pouvoir qui vit comme dans un arrière-fond des pensées et des sentiments de l'espèce humaine. Nous le rencontrons dans une foule de religions du monde antique, où il se reproduit dans le dieu suprême des races conquérantes, races qui ont créé les Svargas de l'Inde, les Olympes de la Grèce, les Asgards des Scandinaves. Ce n'est que ce dieu-là réellement qui est le vrai dieu chez les peuples de l'antiquité, car il est le dieu de la conscience.

Le principe de la conscience est, comme nous l'avons vu, un principe de détermination libre, qui repose sur un fondement *éthique*, sur un devoir que l'on s'impose en contrariant sa nature pour mieux la diriger par la discipline. Ce devoir rencontre une nature vicieuse qui exige un châtiment en guise de purification, et cette purification est la suite d'une expiation ou d'un sacrifice. Tel est le fondement de toute culture pour le monde antique, telle est l'école de la vie qui commence au berceau et qui finit à la tombe. Le génie humain veut une revanche; il s'empare de toutes ces manifestations de la conscience qui lui imposent les rudesses de leur discipline. Tout ce triple état de nature ou de péché, de purification ou d'expiation, de paix ou de sérénité, tout cela tombe dans le domaine de la poésie, de l'art et de la philosophie naissante. Tout cela se combine ensuite avec des idées de justice innées dans l'âme hu-

maine. On arriva ainsi à la conception d'un système de trois mondes, et ces trois mondes on les mit en rapport avec les conditions de l'âme humaine après sa séparation d'avec le corps. On imagina l'existence d'un monde inférieur, d'un monde où il y eut une chute à l'infini pour le méchant, et qui n'était autre que le néant pur, que le vide à l'infini. Il fut remplacé plus tard par une multitude d'enfers. L'idée de la justice réclama une satisfaction nouvelle. Elle s'appliqua à la conception d'un monde intermédiaire, qui fut un monde de purification et d'expiation, en d'autres termes un purgatoire. C'était le lieu du jugement, où les âmes comparaissaient au tribunal d'un roi ou d'un juge des morts. Suivant la nature de ses arrêts, les uns étaient précipités dans l'abîme, les autres étaient renvoyés sur la terre pour y subir l'épreuve d'une nouvelle existence. Quant au troisième monde, c'était celui de la perfection ou le monde des pères, demi-dieux et patriarches, protecteurs de l'espèce humaine.

C'est dans les grands empires théocratiques du vieil Orient que nous rencontrons l'entière systématisation de ces doctrines sur l'état des âmes dans un triple monde. Le code criminel s'y applique aux deux mondes à la fois; la loi de la justice y forme un code de peines et de récompenses qui s'applique également aux vivants et aux morts. C'est autre chose chez les Grecs et chez les Romains, chez les Celtes et chez les Germains. Un code du genre de celui de Manou ou encore du genre de celui dont nous retrouvons les traces dans l'Égypte a existé en germe chez ces peuples, mais il ne s'y est jamais complété ni perfectionné. C'est que la théocratie chez ces peuples finit par avorter en son principe même; elle céda promptement devant l'autonomie des races guerrières et citoyennes.

V. *De la poésie hiératique dans ses rapports avec les croyances à une vie future.* — Comme tous les savants archéologues ses confrères, M. Vinet prend son départ dans la poésie homérique pour traiter du sujet qui nous occupe. Nous ne possédons plus les hymnes des Grecs; mais heureusement nous possédons ceux du Véda, et il nous reste des fragments des hymnes du Zend-Avesta. Si nous possédions les chants des mantes ou des hymnodes de l'époque pélasgique, si nous possédions même ceux de la primitive époque des Hellènes, il en résulterait deux choses : un criterium pour la masse des chants exclusivement sacrés, et un autre criterium pour la masse des chants plus ou moins profanes. Un grand nombre d'hymnes aideraient à nous faire comprendre la poésie épique naissante. Ils

nous révéleraient les éléments dont se sont postérieurement composées les Titanomachies et les Gigantomachies, épopées purement *cosmiques*. Ils nous révéleraient encore les éléments dont se sont postérieurement composées les épopées purement *héroïques* ou les épopées guerrières.

Une partie des hymnes flotte encore dans une certaine brume, et tient le milieu entre la fin d'une poésie sacrée et le commencement d'une poésie épique qui naît de la première. Cette partie relève d'une action sacrée, propre au rituel des holocaustes. Il n'y a pas de sacrifice dans le sens antique du mot sans une œuvre double, sans une action qui se passe à la fois dans le monde des dieux et dans le monde des hommes. Il s'agit toujours d'une guerre entre les puissances du Kosmos et celles du Chaos, et d'une lutte entre les bons et les méchants, ou ceux qui sont supposés tels. Il y a des forces de la nature qui sont rebelles au sacrifice institué par les dieux et accompli par les compagnies des pères, qui avaient assisté les dieux dans leur combat contre les démons, hostiles à l'holocauste divin dont devait sortir une création nouvelle. Il y a des tribus sauvages, il y a aussi des ennemis d'un peuple religieux qui pratique son culte, et dont les dieux accourent pour le venger des impies. C'est que les ancêtres, c'est que les pères de ce même peuple, devenus aujourd'hui des demi-dieux, comme ils étaient autrefois de simples mortels, c'est que ces hommes divins à jamais affranchis des liens de la mortalité assistaient jadis les dieux dans l'autre lutte. De là naît parfois un petit drame, plus ou moins vivement dialogué, dans ces hymnes mêmes. Il y a là une pantomime, une action à la fois muette et symbolique, où se trouvent esquissés les grands incidents de la lutte. Les dieux, comme les pontifes, veulent accomplir l'œuvre du sacrifice. Ils se pressent autour de l'autel, assailli par les démons comme par les sauvages, ou encore par les ennemis de la race dominante, qui prétend triompher de ses adversaires au moyen de l'accomplissement de son holocauste.

Tel est le drame soutenu par les chants des pontifes, qui constituent le levier de cet ensemble. On y trouve réunis et les éléments d'une *passion* et ceux d'une *action*. La première se rapporte au dieu ou à la victime qui figure le dieu, l'autre se rapporte à la lutte dont nous venons de parler. Il s'agit d'une double renaissance, il s'agit du bûcher envisagé comme un berceau, il s'agit d'un triomphe sur les conséquences du péché et de la mort, il s'agit de la rénovation et de la perpétuité du monde et de l'espèce humaine. C'est

le triomphe de la lumière sur les ténèbres, du bien sur le mal, de la vérité sur le mensonge.

Il y a encore autre chose. Le dieu immolé ou l'homme immolé sous la figure pontificale de l'animal du sacrifice paraît aussi sous l'emblème d'un guerrier. Il succombe temporairement à un grand danger après être venu au secours de l'autel. Momentanément englouti dans la gueule du monstre, il est précipité dans l'abîme du néant. Il faut l'arracher à ces épouvantements. Nous arrivons ici à une sorte d'intermezzo dans le drame même. C'est le rôle du *Kosmos* qui commence, c'est le rire de la parodie. Les prêtres militants sont là ; ils étendent sur le monstre une action somnifère, ils le font bâiller, et voilà comment le dieu ressort d'entre ses mâchoires. Il fracasse ces mâchoires avec un bruit terrible, le dragon succombe. Les pontifes assistants, les membres d'une confrérie qui est composée d'une jeunesse guerrière et héroïque parodie les bâillements du méchant, copiant la gaucherie, la maladresse et l'impuissance finale du démon.

Il y a ici, comme on peut l'apercevoir, le principe d'une action théâtrale à deux faces. Au centre ou au nœud de cette action est la victime. C'est par la souffrance du héros ou par la souffrance du pontife que s'opère le miracle de sa résurrection. C'est la rénovation de toute son existence qui en fait un dieu nouveau et complétement régénéré, comme elle en fait un homme nouveau et complétement régénéré. Il s'agit en tout ceci, et avant tout, de l'œuvre du sacrifice. Il y a donc dans cette action, dans cette passion et dans la parodie qui se fait de l'une et de l'autre un principe beaucoup plus religieux que celui des Titanomachies et des Gigantomachies, qui constituent l'épopée divine, ou encore que celui des épopées humaines.

Reste le vrai fond de la poésie hiératique, restent les principes de la culture et ceux de la moralisation du monde antique. C'est au foyer domestique, comme à un primitif autel, que les hommes s'associent de nouveau aux dieux, après une longue interruption de leurs rapports intimes. Ils se réunissent à une table commune, ils apprennent à dompter et régler leurs appétits, ils apprennent à manger d'une manière décente, ils ne se jettent plus sur les aliments pour les dévorer. Ils apprennent à distribuer l'aliment entre les dieux et les hommes ; ils font la part des vivants, comme ils réservent la part des morts. Ici cesse toute grossièreté et toute violence, ici tout gaspillage a une fin. On songe sérieusement à une reproduction parfaitement entendue, à une reproduction pratiquement enseignée

des différentes sources de l'aliment. On est initié à l'élève des troupeaux et à la culture des céréales : telle est la double récompense que les dieux réservent à la piété des hommes. Le mariage se contracte au foyer ; c'est autour du foyer que l'on transporte le nouveau-né, c'est là qu'on établit son premier contact avec le dieu du sacrifice. Chez quelques-unes des branches de la famille indo-européenne, le mourant lui-même ou le cadavre est mis en rapport avec le dieu du foyer ; car on emprunte au foyer un tison enflammé pour allumer le bûcher.

Nous avons dit que l'ordonnance de l'année avait servi de cadre à celle du corps social. Il y avait, pour les temps de la primitive antiquité, un parallélisme fortement consacré entre l'ordre qui s'observait dans les phénomènes de la nature et celui qui signalait les événements majeurs de la vie sociale. L'élève des troupeaux, la culture des céréales, les vents propices ou les vents contraires à la navigation se trouvaient naturellement subir les conditions que les saisons leur imposaient ; ces conditions étaient cherchées et étudiées dans l'aspect du ciel nocturne et du ciel diurne. Les dieux et les pères, les immortels dans l'ordre de la nature et les immortels dans celui de l'espèce humaine (ces derniers devenus tels par des actes d'une pieuse dévotion filiale envers leurs propres ancêtres, comme aussi par l'accomplissement des holocaustes), tels étaient les génies des deux catégories célestes qui se montraient spécialement actifs, à certaines époques de l'année, pour la protection d'une portion favorite de l'espèce humaine. Ils étaient là aux équinoxes et aux solstices, à chacune des grandes divisions de l'année et des moindres divisions du mois. Il y avait une concordance absolue entre les fêtes de la famille (fêtes de deuil ou fêtes de réjouissances) et les fêtes des diverses saisons de l'année. Le calendrier de la vie religieuse correspondait au calendrier de la vie sociale. Les seuls pontifes en possédaient la clef, dans le principe des choses, et ils finirent par en abuser pour exercer leur tyrannie, jusqu'à ce que les peuples de l'Occident les obligeassent à communiquer leur secret aux magistrats préposés à la vie civile.

Telle est la sphère entière de la poésie hiératique chez les peuples de l'antiquité. Comme on vient de le voir, cette poésie fait partie du rituel, quant à la double ordonnance des holocaustes et des institutions sociales.

VI. *Comment la poésie épique nous a transmis le fond des croyances primitives sur les rapports des deux mondes.* — A défaut de toute

poésie hymnique, les archéologues, au nombre desquels M. Vinet compte par son talent et ses lumières, sont donc obligés de se rabattre sur la poésie homérique, en consultant également Hésiode comme point de départ. Nous avons à indiquer brièvement le caractère de cette poésie, à savoir ce qu'elle peut nous apprendre sur les croyances relatives à l'avenir de l'homme et au rapport du monde des vivants avec le monde des morts.

La poésie épique des Hellènes repose sur un vieux fondement, et ce fondement n'est pas identique (il s'en faut), mais il est analogue à celui sur lequel repose tout l'édifice de la vieille poésie épique des Indiens, des Persans et des Germains. Si nous exceptons les Kymris, qui ont possédé une certaine ébauche de la vieille poésie épique, cette poésie est radicalement étrangère aux autres branches de la grande famille indo-européenne. Nous ne la rencontrons ni chez les Latins, ni chez les Gaëls, ni parmi les Slaves, pas même chez les Lithuaniens. Aucun de ces peuples n'a possédé une organisation politique et sociale qui correspondît à l'âge héroïque des Indiens, des Persans, des Hellènes, des Kymris et des Germains. Voici ce qu'il y a de commun entre toutes ces poésies épiques, quelle que soit leur antiquité relative quant à la forme et surtout quant à la rédaction sous laquelle elles nous ont été transmises. Nous ne possédons dans toutes les épopées du monde antique qu'un écho, qu'un dernier reflet d'un âge héroïque. Tout cela fut fixé à une époque où l'âge héroïque proprement dit avait cessé depuis longtemps, je ne dirai pas de vivre, mais j'irai plus loin, je dirai de disparaître. Cela est vrai pour Homère lui-même, quoiqu'il reflète une image très-fidèle du monde héroïque. En tout cela il n'y a rien de contemporain aux héros mêmes. Quelques chants de l'Edda scandinave ou d'autres chants de la vieille poésie anglo-saxonne se ressentent encore, il est vrai, de l'établissement récent des races héroïques sur le sol de la conquête. Dans la poésie épique de l'Inde, comme dans celle de la Grèce, bien plus encore dans celle de la Perse au temps de la composition du Shah-Nameh, dans la rédaction germanique des *Nibelungen*, comme dans les poëmes d'Arthur, il y a constamment une distance plus ou moins grande entre la tradition et la réalité.

Cependant il faut être juste pour cet écho des âges héroïques, pour ces chants des rapsodes fixés aux derniers jours de l'épopée antique, avant l'époque de l'invention libre et artistique, avant le temps des épopées composées par des auteurs connus dans un *stilo culto*. Même chez Firdouci, même dans les *Nibelungen*, moins

il est vrai dans la poésie d'Artus, qui est déjà presque complétement dévoyée de son type primitif, cet écho vibre encore et correspond aux accents d'une tradition vraiment populaire. Pour ne pas être demeurée celle des races héroïques elles-mêmes, car ces races avaient passé depuis longtemps à un autre ordre de civilisation, cette tradition rend du moins très-fidèlement une chose ; à savoir l'impression de cet âge des héros, tel qu'il se reflète en partie dans le souvenir et plus encore dans l'imagination des peuples. Il y a donc en tout ceci beaucoup plus qu'un reflet dans les *mœurs*, mais il y a beaucoup moins qu'un reflet dans les *croyances*. Nous n'avons de la vraie religion et, par contre, de la vraie intimité domestique, civile et politique de l'époque guerrière des héros qu'un pur dehors ; nous avons le rideau devant le sanctuaire, mais nous ne possédons plus réellement le sanctuaire. Les mœurs, les actions, les pensées, les sentiments de cette race d'hommes, tout y est à peu près encore, tout y respire une réalité plus ou moins saisissante. La tradition populaire a remplacé, il est vrai, la tradition aristocratique ; mais, elle est restée dans la bouche des bardes, qui recueillirent l'écho de la voix de leurs prédécesseurs.

Les races héroïques de souche indo-européenne ont eu une religion à part, quoiqu'elle émanât directement des institutions de la famille. Mais elles conquirent un empire par l'épée ; mais elles créèrent une subordination de vainqueurs et de vaincus, quelles qu'en fussent les conditions nulle part uniformes ; mais elles s'étagèrent en hiérarchie plus ou moins féodale ; mais elles se constituèrent en un système d'État plus ou moins aristocratique et patricien, en diminuant et même en abolissant le principe de la hiérarchie féodale. Tout ce qui se fit dans les rangs des hommes dut s'opérer par contre-coup dans les rangs des dieux, tant dans l'ordre des choses cosmiques que dans l'ordre des choses divines. De là provenaient les rapports entre les dieux des peuples vainqueurs et les dieux des peuples vaincus ; les uns furent précipités dans le néant, d'autres, moins malheureux, furent admis à différentes conditions de servage ou de vasselage. Quant aux nouveaux maîtres des cieux, ils furent plus ou moins constitués sur le type d'une hiérarchie féodale, ou sur celui d'une organisation patricienne et sénatoriale. Il y eut donc des grands et des petits de diverses espèces, parmi les dieux comme parmi les hommes.

A la suite de tout cela il y eut également de nouveaux cieux et de nouveaux enfers, il y eut une organisation de différents mondes. Il y eut dans ces mondes des modes d'existence différemment combinés

pour les morts de divers genres, pour les ancêtres des héros et pour les aïeux des autres classes d'hommes. Pour tout ce monde si divers, pour tout ce monde si opposé d'antécédents, il y eut ainsi des lieux tout à fait différents de punitions et de récompenses. De là cette organisation politique des cieux et des enfers chez les races héroïques de l'Inde et de la Perse, de la Grèce et de la Germanie, ainsi que chez les races kymriques. N'oublions pas toutefois que presque rien de tout cela ne nous est parvenu dans le dessin même de sa rigueur antique. La religion de l'âge héroïque s'est partout modifiée avec la constitution sociale des races guerrières. Celles-ci n'en ont conservé que le souvenir avec une portion du rituel attaché à la vieille coutume de leurs pères, car elles ont fini par embrasser de tout autres conceptions. La tradition poétique et populaire fut plus vivace, il est vrai, et elle demeura beaucoup plus fidèle à la mémoire des temps passés. Il en résulte que nous possédons encore des fragments précieux de l'état originel des choses en ce qui concerne les temps héroïques; mais ce ne sont que des fragments. Ce sont surtout des fragments poétisés à l'infini, et qui ont considérablement perdu de leur valeur positive.

Nous voici amenés à aborder deux nouveaux ordres de considérations : le premier qui se rapporte à ce que nous savons ou à ce que nous pouvons savoir de la vraie poésie héroïque contemporaine de l'âge des héros mêmes; l'autre relative à l'époque plus moderne qui ne recueille que des débris arrêtés sur les rives du temps, mais charriés par le flot des âges.

Les races guerrières et héroïques avaient deux classes d'hommes dans leur cortége. Ces hommes n'étaient pas de leurs rangs et ne constituaient pas des membres de leur famille. Quoique vivant dans la dépendance, ces hommes étaient également quoique diversement honorés. Les uns étaient de la caste des armuriers ou des forgerons, les autres étaient de celle des bardes. Ils constituaient cependant dans le principe, et il y a de cela plusieurs indices comme il y en a plusieurs raisons, ils constituaient, dis-je, dans le principe une seule et même confrérie. Fils de l'Héphaïstos des Grecs, du Velant des Germains, du Tvachtar des Indiens, ceux qui forgeaient les métaux forgeaient également la parole. Leur langue s'appelait mythiquement une enclume, leur bouche était une forge, la parole en sortait artistiquement ordonnée comme une chaîne rhythmiquement façonnée, avec la combinaison instinctive, mais aussi avec la science de la mesure. Le forgeron Vœlundur est le *Liodsmidur*, le cyclope des chants dans la mythologie scandinave.

Il y avait sur ce même type un forgeron et un barde célestes dans le ciel tout guerrier des héros mêmes. Il y avait aussi des muses et un chœur de danses dans l'association de ces dieux subalternes. On peut remonter à travers la nuit des âges jusqu'au principe de la filiation de cette espèce de dieux, de ces représentants d'une classe particulière d'hommes. Admis à la cour des dieux, ces satellites des héros n'étaient autre chose, en principe, que les pontifes transformés, que les hymnodes métamorphosés d'un bien plus vieil ordre de choses. Ils remontaient ainsi à une position sacerdotale éminente, mais postérieurement diminuée et déchue par là de sa primitive autorité.

Les forgerons avaient la garde des armes de leurs maîtres, armes d'origine divine et douées de force magique. Les bardes conservaient la mémoire des généalogies de la race héroïque, qui se disait issue des dieux. Tous ces hommes accompagnaient les guerriers sur les champs de bataille, et ils célébraient leurs exploits, dont ils étaient les témoins intéressés. Les forgerons célestes étaient les échansons des dieux dans les solennités des banquets qui venaient à la suite des holocaustes; de même les forgerons terrestres étaient les échansons des héros dans leurs banquets, à la suite de leurs sacrifices. Quant aux bardes, ils paraissaient dans ces mêmes solennités, où ils récitaient les hauts faits du héros vivant. Ces hauts faits étaient rattachés, par une chaîne non interrompue, à ceux de leurs ancêtres; les faits des ancêtres se trouvaient rattachés, à leur tour, aux hauts faits des dieux dont ils descendaient. On conçoit maintenant la métamorphose graduelle de la vieille poésie hymnique; on voit comment elle a pu se transformer en poésie épique. On comprend encore comment il a pu s'y ajouter un drame mimique, du genre de ces drames dont le dieu était le héros. Les femmes et les filles de ces forgerons et de ces bardes, ainsi que leurs apprentis et leurs disciples, formaient des chœurs de danse, et jouaient le drame de la passion ou de l'action du dieu guerrier et héroïque dans ces solennités mêmes.

La vie héroïque se transforma rapidement, quand une politique vint à prédominer pour faire valoir les résultats de la conquête. Longtemps encore le barde et le forgeron figurèrent dans le cortége des grands, mais ils rentrèrent insensiblement dans les rangs d'une domesticité subalterne. La poésie finit par pâlir, par tomber dans le prosaïsme; la généalogie l'emporta sur la poésie. Toute mythique qu'elle fût dans son principe, la généalogie subit à son tour une métamorphose. Elle était devenue un principe historique des an-

nales de la race guerrière ; ces annales partirent de l'intimité de la famille pour embrasser la vie publique, où la famille jouait un grand rôle. Un autre genre d'annales surgit également, finissant par croître et s'embrancher à travers les faits et gestes d'une dynastie royale. Un corps de patriciens, aux doubles fonctions politiques et sacerdotales, en fut le gardien et le dépositaire.

Ce fut ainsi que la muse de l'épopée vint à s'éclipser dans les hauts rangs de l'ordre social. Désertant son berceau, elle fut accueillie par des rapsodes errants. Issus des vieux bardes déclassés ou renvoyés des palais des grands, ces rapsodes transportèrent partout leurs pénates fugitifs. Les marchés publics dans les cités, les foires dans les campagnes, les demeures isolées des laboureurs, les cabanes des pasteurs, les huttes des chasseurs vinrent tour à tour leur prêter un asile. Quand le siècle vint atteindre, dans la marche progressive du développement de la vie civile et politique, les classes moyennes elles-mêmes, la voix des rapsodes s'éclipsa, à son tour, du milieu de leurs rangs. On ne finit bientôt plus par l'entendre que dans les rangs des serfs, dans les solitudes de la campagne. Les corporations industrielles furent les seules à la répéter dans les cités, mais en défigurant les chants antiques par des inventions grossières, quoique dans un esprit honnête et digne de respect.

En résumant tous ces faits, voici ce qui me semble évident. La collection des poëmes épiques, chez les peuples aux souvenirs guerriers et héroïques, cette collection ne saurait dater exclusivement d'aucun des précédents que nous venons d'énumérer. Elle revient à un temps où les descendants de la vieille race bardique existaient encore, où ils formaient encore des écoles distinctes, mais en dehors des cours et des palais des grands. Ils avaient conservé une tradition et ils possédaient un art ; il y avait un *intérêt public* à les écouter, comme organes de la fierté nationale, excitée par les magistrats dans les rangs d'un peuple souverain : car ce furent partout les chefs du peuple, ou ce furent ses magistrats qui ordonnèrent la collection et la révision de ces chants antiques.

Citons des exemples et commençons par la poésie la plus ancienne en date, non pas dans sa forme peut-être, mais très-certainement dans son contenu. Je veux parler des grandes épopées de l'Inde.

Toute cette grande poésie épique est en partie double, comme celle des Hellènes, comme celle des Germains, comme celle des Kymris, certainement aussi comme celle des vieux Persans. Il y a deux sortes de poésies épiques. Il y a, d'une part, le poëme des dieux civilisateurs et celui des héros leurs pontifes, guides des co-

lonies civilisatrices. L'Inde nous en offre un modèle dans le *Râmâyanam*, dont le héros est originellement une sorte de Triptolème, dont l'héroïne est une espèce de Koré, changée momentanément en Perséphoné par le rapt qu'elle eut à subir de la part du Hadès, qui fut forcé à une restitution. Les légendes des autres races indo-européennes tendent à prouver que l'équivalent d'un tel poëme se rencontra également chez les Persans, chez les Pélasges, chez les Celtes et chez les Ingævons, qui ont fait partie des Germains à une époque de beaucoup antérieure à l'odinisme.

Il y a, d'autre part, la poésie guerrière ou héroïque proprement dite ; il y a ses types sacrés, que je passe ici sous silence. On peut la sous-diviser en expéditions terrestres, comme la guerre de Troie, et en expéditions maritimes, comme celle des Argonautes. Il y a de plus une foule d'*Odyssées* dans l'Inde, dans la Grèce, chez les Kymris et chez les Germains. Ces poëmes sont d'une nature mixte. Les traditions des marins, des pêcheurs et des marchands y figurent en première ligne. Tel est assez généralement le corps de tous ces poëmes épiques chez les peuples que je viens d'énumérer.

Il est visible maintenant que toutes ces poésies ont été anciennement recueillies et postérieurement refaites, et cela à plusieurs reprises et en différents temps, mais toujours dans un but déterminé. Ce but varie selon les pays, selon les intérêts des gouvernants, s'adressant à la passion des peuples. C'est ainsi que les écoles de bardes et de rapsodes sont entrées, dans l'Inde, au service des brâhmanes, dont la politique est claire. Ils ont voulu honorer les races guerrières, mais empêcher l'indépendance sociale et politique vers laquelle elles aspiraient : il faut remarquer que je ne parle pas encore ici de la refonte de tous ces poëmes par les sectes du moyen âge. Ce fut, au contraire, la politique d'un pouvoir aristocratique et magistral qui ordonna à Sparte, sous l'inspiration de Lycurgue, la collection et la révision des chants homériques. Une autre collection et une révision un peu différente des mêmes poëmes fut commandée à Athènes par Pisistrate, qui voulait se faire prince et chef du peuple sur les ruines de la classe dont il était issu.

On sait que Charlemagne ordonna la collection des poëmes germaniques dans un tout autre âge du monde. Il avait pour but les inspirations de son patriotisme. Comme le grand Théodoric, il visait à réunir toutes les races germaniques, tant celles qui vivaient sous son sceptre que celles qui vivaient hors de son sceptre, dans une fédération commune. Ce fut le même homme qui encoura-

geait les lettres classiques, tant grecques que latines. Malheureusement, l'esprit borné et étroitement monastique de Louis le Débonnaire commanda la destruction de cette grande œuvre. A peine s'en est-il échappé quelques fragments, que nous conservons encore dans la rédaction de l'époque carlovingienne.

Le patriotisme des bardes renouvela le vieux fond mythique et héroïque qui se rattachait à la mémoire d'un roi Artus, à la fois réel et idéal. C'était un chef breton, dont l'existence historique est fort douteuse, ou, du moins, qui fut tout autre dans la poésie que dans la réalité. Il servit d'emblème à un autre Artus purement imaginaire, à une sorte de pendant d'Indra, de Zeus, d'Odin, d'un roi des dieux siégeant dans une cour des dieux. Entouré d'un corps de pontifes et de guerriers, il habitait une sorte de paradis, assis à sa table ronde. Cet Artus mythico-historique, quoique renouvelé d'un vieux fond d'épopée kymrique très-ancienne, doit ainsi son existence aux bardes du XIIe siècle. Les rois normands de la Grande-Bretagne, surtout Henri II le plus grand d'entre eux, en adoptèrent l'emblème. Cet Artus, Breton d'origine et Normand d'adoption, prit racine dans la poésie chevaleresque, qui en émana. Il devint le type d'une double chevalerie, l'une galante et profane, l'autre mystique et templière. L'une et l'autre servirent d'expression épique à toute la chevalerie européenne du moyen âge.

Les vieilles races guerrières et féodales étaient peu chevaleresques de leur nature. Elles opposèrent à ce torrent de la poésie mystique et de la poésie galante des romans du Saint-Graal et des romans de la Table ronde, deux cycles d'une autre origine. L'un des deux était le cycle franco-roman des poëmes sur Charlemagne. Il naquit dans le courant de l'époque carlovingienne même. L'autre était le cycle germanique du poëme des *Nibelungen* et du *Livre des Héros*. Les vieilles légendes épiques de la race germanique, importées dans l'Occident du fond de l'Asie même, puis refaites dans le courant des destinées de l'empire gothique, au temps de la migration des peuples, ces légendes avaient grossi à travers le roulis des vagues de l'invasion germanique dans l'empire romain. Tout cela avait fini par être oublié et perdu depuis la destruction de ces chants ordonnée, comme nous l'avons vu, par Louis le Débonnaire. L'amour des peuples pour ces chants et la colère des vieux guerriers contre l'esprit de cour rendirent la vie à toutes ces réminiscences d'un passé barbare, mais gigantesque.

Une œuvre semblable à cette œuvre tentée par tant de gouvernements, par tant de castes et de classes d'hommes dans le courant

des âges, sur différents points de l'Asie et de l'Europe, une telle œuvre tenta le courage d'un homme unique. Firdoucy s'inspira des traditions de sa vieille patrie, qu'il fouilla et qu'il questionna dans tous les recoins de la Perse orientale. Certes son langage n'est pas celui de la Muse antique ; mais s'il chante sur un nouveau ton et dans un nouveau style, l'antiquité elle-même semble s'enflammer à ses récits comme à une source de naphte. Voilà pourquoi il faut le ranger comme le dernier venu au nombre de ces poëtes collectifs qui représentent une époque épique de vieille date, plutôt qu'ils ne se distinguent par le cachet d'une pensée purement individuelle.

VII. *D'un syncrétisme primitif, ou du rapport entre les cultes de l'âge héroïque qui s'affaiblissent et les cultes des âges précédents qui sortent de nouveau de leurs ténèbres.* — La retraite des idées héroïques de la scène du monde, la transformation des anciennes classes guerrières en classes politiques et patriciennes, le transport de leurs traditions poëtiques à d'autres classes de la population devaient avoir leurs conséquences. Tout cela devait amener cet état de choses marqué par l'institution des *Mystères* chez les peuples de la Grèce et dont la cité d'Athènes fut spécialement le centre.

Les dieux de l'âge héroïque pâlissent dans la foi des peuples à la chute des races patriciennes. Il y a plusieurs choses à considérer en tout ceci. Faisons d'abord une exception, mettons Sparte à part, à cause de sa législation lycurgienne ou néoapollinienne, Sparte dont la caste dominante demeura systématiquement pauvre. Mais elle fut puissante en s'appuyant sur une population moyenne à laquelle elle accordait les richesses commerciales sans lui accorder les armes ; une population serve la nourrissait en outre et garantissait son indépendance. Ce fut ainsi qu'elle parvint à ne se fondre jamais et sur aucun point avec les classes qui eussent pu modifier son état social. On peut la comparer, en sa constitution anomale, à la constitution d'un ordre de moines-chevaliers, aux Sihks du Pandjab, aux disciples du Vieux de la Montagne, aux chevaliers Porte-Glaives, à l'ordre du Temple ou à l'ordre Teutonique. Partout ailleurs il y eut une fusion lentement amenée entre les classes conquérantes et d'autres classes plus ou moins assujetties, mais à des conditions différentes.

Prenons Athènes pour exemple. Les guerriers de souche ionienne s'y constituent politiquement comme Eupatrides, par suite d'une alliance de familles entre deux sortes d'aristocraties, l'ancienne et la nouvelle. L'ancienne était la maîtresse du sol et se composait de

Cécropides, d'Érechthéides, etc., formant les Gamores de la vieille Attique. La nouvelle, de souche héroïque, cavalière et poséidonienne, s'y rallia, comme, par exemple, la famille d'Égée dont sortirent les Théséides, jusqu'à ce que sa royauté fût abolie et remplacée par un gouvernement de pur patriciat. Ces alliances de famille opérèrent des alliances de cultes. Les dieux de l'antiquité et les morts ou les pères des vieux jours du monde appartenaient à une race agricole en son essence. Ils agissaient spécialement sous terre pour le bien de leurs adorateurs et pour celui de leur postérité. Les dieux nouveaux et les héros qui en descendaient adoraient des dieux d'en haut ou des dieux lumineux. Ils plaçaient leurs ancêtres dans des champs élyséens aux extrémités du monde. Tel fut déjà le commencement d'un syncrétisme plein d'anomalies et qui finit par s'imposer à la pensée, pour réclamer impérieusement des solutions à moitié mystiques et à moitié spéculatives.

Ceci se passait dans les hauts rangs de la société. La religion des vainqueurs se noya davantage encore dans la classe moyenne, quand la portion des vainqueurs qui en relevait finit par se fondre dans la classe moyenne de souche antique, fusion qui s'opéra avec une grande rapidité. Il y eut plus. D'autres cultes qui s'étaient retirés dans les ténèbres avec leurs partisans et qui avaient été opprimés reparurent au jour. Ce sont les religions héphestiennes, dédaliennes ou prométhéennes des vieilles confréries et des vieilles tribus industrielles. Elles sortirent de leur obscurité par la puissance de l'art et de la poésie. Elles transformèrent le culte héroïque dans le sens de l'art, elles lui imprimèrent le cachet de l'idéal, elles lui enlevèrent son caractère social d'autrefois, elles lui communiquèrent le sens du beau et lui préparèrent une progression spéculative par le symbolisme d'un art sublime. Les grands et les riches d'abord, puis les magistrats et les corps de la cité, enfin les démagogues habiles encouragèrent cette aspiration de la religion vers l'art et la poésie, d'un côté, vers la spéculation idéaliste naissante, de l'autre.

En dehors de tout cela, il y avait les dieux du marché, les protecteurs du commerce, agents divins de la vie civile. Hermès brillait au premier rang, lui le messager entre les deux mondes : guide des vivants et des morts, marchand et psychopompe, il eut le même sort qu'Héphestos. Il perdit quelque chose de son autorité primitive, de sa gravité antique, pour revêtir un génie quasi spéculatif et prendre une allure moderne.

Dans les campagnes, parmi les pasteurs et les laboureurs réduits

en servage, ce fut encore autre chose. Les cultes dionysiaques des ægicores furent attirés par Pisistrate dans la cité d'Athènes. Ces cultes et les cultes des dêmes de l'Attique, religions à la fois cécropiennes et éleusiniennes, ne subirent pas de métamorphose. Ils n'eurent rien à démêler avec l'art et avec la spéculation naissante. Ils se distinguèrent par là des cultes des confréries industrielles et de ceux des principaux habitants de la cité. Pour éviter les atteintes de l'art, de la poésie et de la métaphysique, la religion finit par chercher un asile dans les croyances rustiques de la campagne. La politique de l'État eut un intérêt à l'y chercher, à donner un fondement stable au nouveau lien social placé sous les auspices de la démocratie dorénavant souveraine. Cela perça déjà du temps des Pisistratides, où une secte de néoorphiques se montra spécialement active en ce travail. Onomacrite en fut le grand promoteur, Onomacrite le principal organe des plans ambitieux de Pisistrate. Plus la démocratie prenait des accroissements, plus elle menaçait d'aboutir à une ochlocratie finale, plus les gouvernants cherchèrent un contre-poids. Ils crurent l'établir dans l'institution des mystères, parce que le peuple souverain s'y trouvait lié par des liens mystérieux comme au sein d'une église d'État. Il y apprenait la crainte des dieux et, dans la vie présente, les engagements d'un autre monde.

Ce qui se passa dans l'Attique se passa plus ou moins en d'autres parties de la Grèce, par suite d'un mouvement social tout à fait analogue.

VIII. *Conclusion.* — L'ouvrage de M. Vinet m'avait donné beaucoup à penser. Il avait éveillé mon attention sur la solution des plus grands problèmes de l'existence dans le monde antique. Il est antipathique à ma nature de fouiller dans ces problèmes comme dans un simple amas de curiosités. La discussion de M. Vinet me plaisait par sa finesse et son élégance. Il avait une érudition de choix, il ne jetait pas pêle-mêle toutes les notions. Ce n'était pas le feu intempérant d'une lecture insatiable, mais indigeste, qui n'aboutit qu'à un savoir malsain. Il y a de ces compilations sur les religions de l'antiquité qui rappellent le monte Testaccio de Rome, ce mont formé de débris de vieilles poteries. Ce n'est pas la ruine d'un grand édifice comme le Birs Nimrud de Babel; c'est le chaos, mais ce n'est pas une ruine.

Je ne me suis pas engagé, dans l'essai présent, au fond du sujet même; c'est ce que je me propose de faire plus tard, dans une sé-

rie d'articles indépendants par la forme, mais liés par le sujet même. Je n'ai tenté qu'un essai pour poser la question sur ses vrais fondements, du moins tels qu'il m'est donné de les apercevoir. Il s'agit d'un criterium pour l'appréciation des sources d'information, et provisoirement pas d'autre chose.

Le lecteur attentif aura pu s'apercevoir d'une chose. C'est que je ne me trouve dans un désaccord réel avec aucune des assertions de M. Vinet; j'adopte en tout point l'aperçu si piquant qu'il a donné de son sujet dans son excellent travail. Il se place, il est vrai, sous un point de vue de poésie, d'art et de philosophie, sous un point de vue d'instinct, de génie, de nature. Je ne le contredis en rien; seulement j'essaye de faire valoir un autre point de vue, dont il n'a pas fait mention. Ce n'est pas qu'il le nie en aucune manière. Je n'ai pas méconnu l'homme naturel, l'homme spontané, l'homme d'intuition ou l'homme d'instinct, le poëte, l'artiste, le métaphysicien en herbe; mais j'ai aussi prétendu appeler l'attention sur l'homme de la conscience, sur l'être moral, sur l'être libre, sur l'être divisé en soi par sa faute ou par son péché : le nom ne fait rien à la chose. Cet homme-là est pour moi la véritable explication, la grande source de l'homme religieux, de l'homme social. En deçà de cet homme il y a l'homme sauvage, l'homme qui, comme je l'ai dit, a une femme, mais qui n'a pas d'épouse ; qui de même a des enfants, mais qui n'a pas de postérité; l'homme sans ancêtres et sans élément d'histoire. Au delà de l'homme qui a eu la force de la conscience et qui a pu se purifier et s'imposer un frein, il y a l'homme corrompu, il y a une civilisation trop avancée et qui tombe en pourriture. Le grand poëte, le vrai artiste, le métaphysicien profond se trouvent entre ces deux époques, celle de la vie sauvage et celle de la vie corrompue. Voilà pourquoi il me semble très-facile de m'entendre avec M. Vinet; car, encore une fois, je ne démens nulle part l'action de la poésie, de l'art et de la métaphysique sur le développement des sentiments religieux. Mais je n'y vois pas une explication et un principe: le génie est de l'homme, mais il n'est pas l'homme même.

Baron D'ECKSTEIN.

RECHERCHES

SUR L'HISTOIRE ET LA GÉOGRAPHIE

DU SUD-EST DE LA GAULE

AVANT LA DOMINATION ROMAINE.

---

§ I.

La partie sud-est de la Gaule, comprise entre les Pyrénées, la Méditerranée et les Alpes, porta dans les temps anciens, différents noms, empruntés peut-être aux peuples divers qui l'envahirent et l'occupèrent successivement. Strabon nous apprend qu'à une époque reculée, mais qu'il ne précise point, on appelait Ibérie la partie comprise entre le Rhône et les deux golfes gaulois (1). Avienus, d'après d'autres géographes anciens, donne le nom d'*Ibera tellus* seulement à la partie comprise entre les Pyrénées et le *stagnum Tauron* (étang de Thau) (2), et il place au delà les Ligures qui s'étendirent, dit-il, le long de la mer Intérieure (3). Suivant Scylax, la région comprise entre l'Ibérie (les Pyrénées) et le Rhône était occupée par les Ligyes (4) et les Ibères mêlés, et au delà jusqu'aux Alpes par les Ligyes seuls (5). Eschyle dans son *Prométhée* donne aussi le nom de Ligyes aux habitants qui avoisinent Massalie (6). Hérodote adopte cette dénomination (7), enfin Hécatée distingue la Ligustique

(1) Strabon, *Geogr.*, lib. III, p. 4, éd. Krammer.

(2) Avienus, *Oræ marit.*, vers 608 et 621.

(3) Ligures ad undam semet Interni maris
Setiena ab arce et rupe saxosi jugi
Procul extulere.... (Avienus, *loco citato.*)

(4) Les Grecs donnaient le nom de Lygies Λίγυες aux peuples que les Latins appelaient Ligures. Avienus, qui traduisait les anciens géographes, se sert de l'une ou l'autre dénomination.

(5) Scylax, *Periplus*, p. 237, édit. Gail.

(6) Eschyle, t. II, p. 212, édit. Boissonade.

(7) Hérodote, lib. V, p. 9.

de la Celtique dans cette phrase qu'on a souvent citée : « Massalie, ville de la Ligustique auprès de la Celtique (1). » Polybe et Scymnus, postérieurs aux derniers auteurs que je viens de citer, disent, l'un (Scymnus) comme Hécatée, que Massalie est dans la Ligustique (2); l'autre (Polybe) qu'à partir de Narbonne, et autour du Rhône jusqu'aux monts Pyrénées, et ensuite jusqu'à l'Océan, habitent les Celtes..., et que tous ceux qui disent le contraire parlent et écrivent sans savoir (3).

Les Romains, avant de franchir les Alpes, désignèrent toute la Gaule sous le nom de Celtique ou de Gallia; ce ne fut que plus tard qu'ils appelèrent la partie sud-est *Gallia Transalpina* ou *Braccata*. Dès que leurs armes eurent contraint les Salyes à subir leur domination, ils donnèrent à la partie conquise le nom de *Provincia*, et après avoir établi à Narbonne une colonie et le siége du préteur romain, la Gaule Transalpine fut appelée par eux *Provincia* ou *Gallia Narbonensis*. Les limites dans l'intérieur furent fixées par Auguste, lors de la division que ce prince fit des Gaules.

Ainsi, la partie sud-est de la Gaule porta à diverses époques, chez les anciens, les noms d'Ibérie, de Ligustique ou de pays des Ligures, de Celtique ou de *Gallia* comme faisant partie de l'ensemble du pays désigné sous ce nom, de *Gallia Braccata* ou de *Transalpina*, de *Provincia*, et de *Gallia* ou *Provincia Narbonensis*. Je laisserai parler les documents et les faits, et ce seront eux qui confirmeront ou infirmeront ces diverses dénominations.

§ II.

De l'époque de l'invasion des Ligures (4).

Thucydide rapporte que les Sicanes de la Sicile se disaient autochthones, et plus anciens dans cette île que les Cyclopes et les Lestrigons; cependant, ajoute, cet historien, on découvre que ce sont des Ibères qui ont été autrefois chassés par les Ligures des bords du

(1) Μασσαλία πόλις τῆς Λιγυστικῆς, κατὰ τὴν Κελτίκην. (Hecatæi *Fragm.*, édit. Didot.)

(2) Scymnus, *Orb. descript.*, vers 10.

(3) Polybe, *Hist.*, lib. III, c. 7.

(4) J'emprunterai presque toujours les preuves de ce chapitre aux auteurs grecs antérieurs au IVe siècle avant notre ère. Avienus fera seul exception parce qu'il a écrit la géographie de ces temps reculés d'après des auteurs dont le plus moderne est Thucydide. Le témoignage des auteurs postérieurs ne sera invoqué que pour rechercher le nom véritable d'une peuplade ou d'une ville lorsqu'il me paraîtra douteux.

fleuve Sicanus dans l'Ibérie (1). Éphore disait d'une manière générale que les Ibères avaient les premiers occupé la Sicile (2), et Philiste de Syracuse donnait à ces Ibères le nom de Sicanes (3). Quant à Timée il les regardait comme autochthones (4). Fréret fait la remarque qu'au temps de Thucydide et de Philiste qui tenait un rang distingué à la cour de Denys, les Carthaginois se servaient de troupes ibériennes dans leurs guerres contre les Grecs de Sicile. Ces Ibères, pris dans les combats et vendus comme esclaves, se trouvaient mêlés avec les Sicanes, et par ce mélange on put connaître qu'ils parlaient les dialectes d'une même langue et appartenaient à la même race (5). Nous pouvons donc admettre le sentiment de ces deux historiens sur l'origine des Sicanes.

Il est généralement admis par les anciens que les Sicanes avaient précédé les Sicules dans la Sicile, et que ce ne fut qu'après de longues guerres que ceux-ci leur enlevèrent les terres les plus fertiles et les reléguèrent vers l'ouest (6). Cette invasion des Sicules eut lieu, suivant Thucydide, trois siècles avant l'établissement des Grecs dans cette île (7), ce qui la reporterait au XIIe siècle seulement avant notre ère. Hellanicus croit qu'elle eut lieu trois siècles avant la guerre de Troie (XVIe siècle) (8), tandis que Philiste ne la fixe qu'à quatre-vingts ans avant cette même guerre (9). Parmi les modernes, Fréret la porte à l'an 1400 (10), et Larcher à l'an 1370 (11). J'ai adopté le sentiment de Philiste comme plus conforme à la suite des événements, ainsi que nous le verrons ; ce serait donc vers l'an 1370 qu'aurait eu lieu l'invasion des Sicules. Les Sicanes qui étaient Ibères étaient donc encore dans l'Hispanie au XVIe siècle, et c'est à cette époque que je crois devoir reporter l'invasion du sud de la péninsule hispanique par les Celtes.

Les Ligures qui chassèrent, suivant Thucydide, les Sicanes des bords du fleuve Sicanus, habitaient primitivement, selon d'autres auteurs plus anciens qu'avait consultés Avienus, au sud de l'Hispa-

(1) Thucydide, lib. VI, c. 2.
(2) Dans Strabon, lib. VI, c. 2.
(3) Dans Diodore, lib. V.
(4) Timæi *Fragmenta*, édit. Didot, t. I.
(5) *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XXVIII, 1re partie.
(6) Fréret, *Mém. précédent.*
(7) Thucydide, lib. VI, c. 2.
(8) Dans Denys d'Halicarnasse, lib. I.
(9) Dans Denys d'Halicarnasse, lib. I.
(10) *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XXVIII, 1re partie.
(11) Larcher, *Chronol. d'Hérodote.*

nie, non loin des îles Œstrimnides (1), et Hécatée les place en effet près de Tartesse (2): une invasion des Celtes et de fréquents combats soutenus contre cette nation les forcèrent d'abandonner leur pays (3). Ceux qui n'émigrèrent point se réfugièrent dans les montagnes, vivant dans les fentes des rochers, loin des eaux; et ce ne fut qu'après un long temps que, leur audace croissant, ils sortirent de ces hautes demeures, et descendirent vers le rivage. Quant aux émigrants, ils remontèrent la rive gauche du Bœtis, entraînèrent avec eux une partie des Iléates, des Cynètes, des Sardons, des Bébryces, et autres peuplades que nous retrouverons entre les Pyrénées et les Alpes, et s'arrêtèrent d'abord auprès du lac Ligusticus. De là, pressés sans doute par d'autres peuples qui fuyaient devant l'invasion des Celtes, ils s'avancèrent vers le nord-est de l'Hispanie, rencontrèrent les Sicanes sur les bords du Sicanus, les poussèrent devant eux, et les suivirent sur le sol gaulois, le long des côtes de la Méditerranée (4).

Les Sicanes ne durent que traverser le sud-est de la Gaule, ou ne s'y arrêter que peu de temps; car nous les retrouvons d'abord dans la péninsule italique, d'où, chassés par d'autres peuples qui y étaient déjà établis, ils se dirigent vers le sud et se fixent enfin en Sicile.

Il n'entre pas aujourd'hui dans mon sujet de raconter l'histoire de cette grande invasion de l'Hispanie par les Celtes, cette question se rattache nécessairement à mes recherches sur l'histoire et la géographie de la péninsule ibérique; il me suffit d'avoir établi que les Ligures pénétrèrent sur le sol gaulois par les Pyrénées orientales, vers le XVIe siècle avant notre ère, et je vais tâcher de fixer leur établissement dans leur nouvelle patrie.

(1) Si quis dehinc
Ab insulis Œstrymnicis lembum audeat
Urgere in undas.....
..... cespitem Ligurum subit
Cassum incolarum. (Avienus, *Oræ marit.*, vers 130.)

(2) Hecat. ap. Steph. Byzant., au mot Αιγυστική : Τῆς Ταρτήσσου πλησίον.

(3) Namque Celtarum manu
Crebrisque dudum prœliis vacuata sunt,
Liguresque pulsi. (Avienus, *Oræ marit.*, vers 133.)

(4) Avienus, depuis vers 139, *passim*.

§ III.

Sur un passage d'Hérodote.

Les historiens anciens ne nous ont laissé aucun renseignement sur cette première invasion de nos contrées orientales par les Ligures; peut-être qu'un passage d'Hérodote va nous mettre sur la voie de donner quelques éclaircissements sur ce grand événement de notre histoire.

On lit dans cet historien que lorsque Tyrille, fils de Crinippe, tyran d'Himère, se vit chassé de cette ville par Théron, fils d'OEnesidamus, monarque des Agrigentins, il fit venir sous la conduite d'Amilcar, fils d'Hannon, une armée de 300 000 hommes, composée de Phéniciens, de Libyens, d'Ibériens, de Ligyens, d'Élysices, de Sardons, et de Cyrnéens (1). Il résultera peut-être de mes recherches que ces Ligyens, ces Élysices, et peut-être ces Sardons étaient venus du sud-est de la Gaule; mais alors il en résultera nécessairement que, vers l'an 430, époque du siége d'Himère, ils étaient encore établis dans ces contrées, et que dans le même temps les Carthaginois devaient aussi y dominer, puisqu'ils y enrôlaient des soldats pour leur guerre de Sicile.

§ IV.

Des Sardons.

Avienus fait mention d'une peuplade des Pyrénées orientales, à laquelle il donne le nom de *Sordus* (2), et à la région qu'elle occupait celui de *Sordicena gleba* (3). Pomp. Mela appelle la même peuplade *Sardones* (4). Mela était Espagnol, il avait visité les lieux qu'il décrit, et il devait connaître le nom véritable, mieux qu'Avienus qui copiait d'anciens géographes qu'il estropiait souvent, ou à qui les copistes ont fait peut-être estropier les noms qu'il avait bien copiés. Mela, du reste, veut certainement parler de la même peuplade

(1) Herodote, lib. VII, p. 165.

(2) Sordus inde denique
Populus agebat inter avios locos. (Avien., *Oræ marit.*, vers 554.

(3) Hoc Sordicenæ, ut diximus, glebæ solum est. (Vers 568.)

(4) Pomp. Mela, lib. II, p. 2, édit. de 1577. — Pline mentionne aussi ces Sardons, lib. III, mais il copie Mela. Les variantes des manuscrits sont : *Sordinum* R^1; *Sardinum* R^2; *Sardonum* By. Edit. Sellig.

que le poëte géographe; car, après avoir fait mention du rivage de Leucate (*littoris Leucatæ*), et de la fontaine de Salses (*Salsulæ fons*), il ajoute : *Inde est ora Sardonum*, jusqu'à *Cervaria*, qu'il appelle *finis Galliæ*, du côté de l'Hispanie (1). Je pense donc qu'il faut rétablir dans le texte d'Avienus *Sardus* et *Sardicena*.

Ces Sardes ou Sardons s'étendaient depuis les Pyrénées orientales jusqu'au lac *Sardicen* (2) (étang de Leucate), qui leur servait de limites du côté des Élysices. C'était une race forte et vaillante, accoutumée à la fatigue, qui habita primitivement au milieu des retraites des bêtes sauvages, et s'étendit ensuite le long du rivage Cynétique (3). Leur territoire était arrosé par le *Roschinus* le (Tet) (4), le Sardus (la Gly) (5). Au pied de leurs montagnes s'élevait Pyrène, ville opulente où les habitants de Massalie venaient faire le commerce (6). — Mela mentionne deux autres villes *Eliberi* (Iliberis) et *Ruscino* (7). Elles existaient certainement du temps d'Annibal, puisque ce général carthaginois s'arrêta à Iliberis pour négocier son passage jusqu'au Rhône avec les chefs des populations indigènes réunis à Ruscino (8). Du temps de Mela, Iliberis n'offrait plus que de faibles vestiges d'une grandeur et d'une puissance déchues, et n'était qu'un modeste *vicus* (9). Sa splendeur remontait donc à l'époque ibérienne, et je peux sans crainte la reporter au IVe siècle avant notre ère, puisqu'en 218, elle était une ville grande et populeuse. On ne peut nier qu'elle ne fût d'origine ibérique, son nom seul l'indique : *ili-beera*, ville au pied des montagnes. Nous retrouvons son homonyme dans le sud de l'Hispanie, mentionnée par Hécatée sous le nom d'Iliburga (Ἰλίβυργα) (10) plus tard sur des

(1) Pomp. Mela, lib. II, *loco citato*.

(2) Stagnum hic palusque quippe diffuse patet,
Et incolæ istum Sordicen cognominant. (Avienus, *Oræ marit.*, vers 569.)

(3) Jacent arenæ littoris Cynetici. (*Ib.*, vers 566.)

(4) Easque late sulcat amnis Roschinus. (*Ib.*, vers 567.)

(5) Stagno hoc ab ipso Sordus amnis effluit. (*Ib.*, vers 574.)

(6) Quondam Pyrene, civitas ditis laris
Stetisse fertur : hicque Massiliæ incolæ
Negotiorum sæpe versabant vices. (*Ib.*, vers 559 et suiv.)

(7) Pomp. Mela, lib. II, c. 2.

(8) Tite Live, lib. XVI, c. 24.

(9) « Magnæ quondam urbis et magnarum opum tenue vestigium. » (Pomp. Mela, lib. II.).

(10) Hecatæi *Fragmenta*, édit. Didot.

monnaies sous celui d'MAPA-PXM (Ilibara K'oen) (1), sans le suffixe *Ilibara* — l'Iliberis des Latins.

Ruscino est diversement orthographiée par les auteurs anciens. — Strabon l'écrit Ρουσχινων (2) — Ptolémée Ρουσινιον, Ρουσινιον, et même Ρουσχινων, selon les manuscrits (3) — Mela et Pline, *Ruscino* (4). On la regarde généralement comme d'origine phénicienne, et l'on s'appuie sur ce qu'elle est homophone à Ruscinos, ville d'Afrique, entre Utique et Carthage (5). Mais elle l'est aussi aux Ruscinates, peuplade ligure des Alpes, dont nous pourrons peut-être constater plus loin l'origine ibérienne. D'après les mesures de l'itinéraire c'est aujourd'hui Castel-Roussillon, près de Perpignan, sur un coteau que baigne le Tet. Je ferai remarquer que ce lieu est à quatre kilomètres de la mer, et, comme les vaisseaux phéniciens ou carthaginois n'auraient pu remonter jusqu'à cette ville, je ne vois pas de quelle utilité eût pu être sa possession pour un peuple navigateur; d'ailleurs, pourquoi Annibal se serait-il arrêté à Iliberis, d'origine ibérique, tandis que les chefs indigènes se seraient réunis à Ruscino, d'origine punique. Il me semble que tant qu'on n'aura d'autre preuve que l'homophonie du nom avec celui d'une ville africaine, il faudra ôter Ruscino aux Phéniciens pour la rendre aux Sardons qui étaient Ibères.

Nous retrouvons en effet ces Sardons à Ilerda, ville des Ilergètes, que Pline nous apprend être de la *gens Sardonum* (6). Ilerda n'avait dû être pour eux qu'une station où une partie de la tribu s'était arrêtée à l'époque de la grande émigration des Ligures : ce qui l'indique, c'est d'abord le nom de cynétique donné au littoral des Sardons, depuis les Pyrénées jusqu'au Sardus; ce nom n'avait pu lui être donné que par des Cynètes du sud de l'Hispanie (7) qui avaient suivi les Ligures, ou qui étaient venus après eux à une époque incertaine ; ensuite le nom d'Iliberis que l'on retrouve dans le sud, comme je l'ai dit, et qui venait certainement d'une autre peuplade émigrée, qui avait voulu rappeler dans le pays des Sardons le nom de la mère patrie; enfin les *Cempsi* ou *Tempsi* qui, selon une tradition conservée par Avienus, avaient été contraints de quitter le

(1) 2e note sur l'*Alphabet ibérien*.
(2) Strabon, lib. IV, p. 1, édit. Krammer.
(3) Ptolémée, lib. II, p. 9.
(4) Pline, lib. III. — Mela, lib. II.
(5) Puiggari ; *de l'Étymologie de quelques noms de lieux des Pyrénées orientales*.
(6) Pline, lib. III.
(7) Hérodote fait mention des Cynètes du sud de l'Hispanie. (*Euterpe*, 43).

sud de la péninsule hispanique, lors de l'invasion des Celtes (1). Je ne crois donc pas être trop hardi en admettant que les Sardons des Pyrénées étaient aussi venus du sud de l'Hispanie, et qu'une fraction de cette peuplade s'était arrêtée à Ilerda.

Une dernière preuve de l'origine ibérique des Sardons, c'est que, malgré les invasions des peuples qui, à commencer par les Celtes, sont venus s'établir sur leur territoire et changer les noms des villes et des lieux, on retrouve encore des noms qui ont conservé leur forme ibérienne. Tels sont Valespir, nom d'une des anciennes subdivisions du Roussillon, *Vallis asperia* (*Asp-eria*), pays en arrière; — Ille, petite ville sur le Tet, près de Prades (*Ille*, laine); — Sahorre, qui se retrouve dans le pays basque; — Escarra (*Escurra*. chêne à glands comestibles); — Cantaran, petite rivière qui se jette dans l'étang de Saint-Nazaire (*Cant-aran*, rivière); — Céret, qui rappelle les *Ceretani* du versant hispanique; — Llagon (*Lekon* ou *Lekoun*, lieu habité), etc. Les noms même de *Sardicen* et de *Sardicena*, donnés par Avienus, ne sont que le mot *Sardus* (Sarde en basque) (2), avec des suffixes ibériques plus ou moins défigurés. Le *stagnum Sardicen* est le *Sardicoena Bay* ibère, l'Étang des Sardes. — Le *Sardicena gleba* est le *Sardicoen-a* ibérique, le lieu des Sardes, le territoire sarde. Je dois donc admettre que les Sardons des Pyrénées étaient Ibères, et par leur origine et par leur idiome, et il y a déjà présomption que les Sardons dont parle Hérodote étaient venus de la Gaule.

On objectera, sans doute, que les Sardons dont l'historien grec fait mention, étant nommés avant les Cyrnéens (ceux de l'île de Corse), doivent appartenir à l'île de Sardaigne; je répondrai que ces Sardons Sardiniotes étaient, dans mon sentiment, venus comme ceux des Pyrénées, du sud de l'Hispanie. En effet Pausanias, qui est de tous les auteurs anciens celui qui nous a laissé le plus de renseignements sur les premiers habitants de la Sardaigne, nous apprend, à l'occasion d'une statue de bronze, que ces *barbares* (les Sardes) avaient consacrée à Delphes, à Apollon, que les premiers étrangers qui vinrent s'établir dans cette île, furent des Libyens, conduits par Sardus, fils de Macérès, surnommé Hercule en Egypte et en Libye; que ces nouveaux venus ne chassèrent pas les anciens habitants; mais que, ne s'entendant pas mieux qu'eux à construire des villes, ils se logèrent dans des cabanes ou dans des antres;

(1) Avienus, *Oræ marit.*, vers 255. — Idem, *Orbis descript.*, vers 480.
(2) Sarde, *Fourche* d'ou Sarde-on, *fourche bonne*.

qu'après eux Aristée, Grec de nation, fils d'Apollon et de Cyrène, inconsolable de la mort d'Actéon, arriva dans la Sardaigne; mais que ni lui ni ses compagnons ne bâtirent de villes, parce qu'ils étaient trop faibles et trop peu nombreux pour venir à bout de leur dessein. Il ajoute que cet Aristée avait épousé Autonoé, fille de Cadmus; ce qui le rattache aux Phéniciens. Enfin, toujours suivant Pausanias, une peuplade ibérienne arriva à son tour, conduite par Norax; ceux-ci bâtirent une ville et lui donnèrent le nom de Nora. Ce Norax, dit-il, était fils de Mercure et d'Érythée, fille de Géryon; ce qui rattache ces Ibères au sud de l'Hispanie. — Solin rapporte, plus succinctement il est vrai, les mêmes faits; mais il dit expressément que Sardus, fils d'Hercule, et Norax, fils de Mercure, vinrent dans l'île de Sardaigne, l'un de la Libye, l'autre de Tartesse dans l'Hispanie; que Sardus donna son nom à l'île, et Norax à la ville qu'il fonda. De l'ensemble de ces traditions il est facile de conclure que les Sardes Sardiniotes étaient venus comme les Sardes Pyrénéens du sud de l'Espagne, et qu'antérieurement les uns et les autres étaient sortis de la Libye, qui n'était pas cependant leur mère patrie, ainsi que je l'expliquerai lorsque, dans mes recherches sur l'Hispanie, je traiterai de l'origine des Ibères. Il me suffit d'avoir pu constater que les Sardes des Pyrénées étaient de la même race que les Sardes de la Sardaigne, et peut-être pourrons-nous penser qu'Hérodote a voulu parler des premiers, s'il est vrai que les Élysices et les Lygies appartiennent comme eux à la Gaule (sud-est), et soient de la même race.

§ IV.

Des Élysices ou Bébryces.

Hérodote, dans l'énumération de l'armée d'Amilcar, nomme les Élysices avant les Sardons, καὶ Ἐλίσηκων καὶ Σαρδυνίων (1). — Hécatée fait mention de la même peuplade et la dit de la race des Ligures. Ἐλίσηκοι ἔθνος Λιγύων (2). — Avienus leur donne pour capitale Narbonne,

Gens Elesycum prius
Loca hæc tenebat, atque Narbo civitas
Erat ferocis maximum regni caput (3).

(1) Herodote, lib. VII, 165.
(2) Hecalæi *Fragmenta*, édit. Didot.
(3) Avienus, *Oræ marit.*, vers 584.

Cependant, Scymnus de Chio place dans cette même partie de la Gaule une peuplade à laquelle il donne le nom de Bébryces,

ἄνω τούτων δὲ κεῖνται νῶν τόπων
Βέβρυκες (1).

et cette dénomiation a été adoptée par plusieurs auteurs qui lui sont postérieurs, tels que Silius Italicus (2), Etienne de Byzance (3), Dion Cassius (4), etc. Zonare même donne à la mer de Narbonne le nom de *Bebrycium mare* (5), quoique de son temps les Bébryces eussent fait place à des peuples d'une autre race.

Ce nom d'Élysices donné par les uns, et de Bébryces par les autres, aux peuples qui habitaient auprès de Narbonne, a été le sujet de controverses parmi les modernes. — Ortelius (6), Dom Vaissette (7), et après eux d'Anville (8), ont nié l'existence des Bébryces, bien que, selon la remarque de M. Walkenaër, « le passage de Scymnus soit d'autant plus décisif, que cet auteur a écrit environ un siècle avant J. C., et qu'il a copié des auteurs plus anciens et tous antérieurs à Polybe (9). » — Dom Bouquet pense qu'on a puisé la connaissance des Bébryces dans la fable poétique de Silius Italicus (10); le savant auteur de la Géographie ancienne des Gaules, est seul d'un sentiment contraire : il dit que ces Bébryces, qui ont probablement la même origine que ceux qui, en Asie, portaient le même nom, paraissent avoir remplacé un autre peuple plus ancien, les Élysices, à ce qu'il croit (11). Je ne ferai que répéter ici ce que j'ai dit ailleurs (12), que le mot *Bébryces* vient de deux mots ibères (basques) *bay-beera*, étang inférieur, au pied des montagnes; ce qui convient parfaitement à une peuplade qui était établie auprès des étangs qui avoisinent Narbonne, et que le mot *Élysices*

(1) Scymnus, *Orb. descript.*, vers 199.
(2) Silius Italicus, lib. III, vers 120 et suiv.
(3) Steph. Byzant., verbo Βεβρίκων. — Pinedo dit dans son Commentaire qu'Étienne de Byzance rêve, en plaçant des Bébryces près de l'Hispanie. — Le même Étienne de Byzance fait mention des Élysices.
(4) Dion Cassius, lib. XXXIV.
(5) Zonaræ, *Annales*, lib. VIII.
(6) Ortelius, *Thes. geogr.*
(7) *Histoire du Languedoc*, t. I.
(8) D'Anville, *Not. de la Gaule*, p. 107.
(9) Walkenaër, *Géogr. des Gaules*, t. I, chap. II.
(10) Dom Bouquet, *Collect. des hist. de France*, p. I, p. 677.
(11) Walkenaër, *loco citato.*
(12) *Études ibériennes.*

n'en est que la traduction grecque, le mot Ελος signifiant aussi marais. Ainsi, Hécatée et Hérodote ont traduit en grec le nom de cette peuplade, que Scymnus nous a transmis au contraire sous sa forme ibérique.

Ces Bebryces, du reste, étaient réellement Ibères, nous les retrouvons dans l'Hispanie, près du fleuve Tyrius, et non loin de la ville de Sicana, et d'un étang nommé Naccara.

Atollit inde se sicana civitas,
Propinquo ab amne sic vocata Ibericis.
Neque longe ab hujus fluminis divortio
Prættringit amnis tyrius oppidum tyrin.
At qua recedit ab salo tellus procul,
Dumosa late terga regio porrigit.
Bebryces illic, gens agrestis et ferox,
Pecorum frequentes inter errabant greges (1).

Le nom de Tyrius se retrouve encore dans la partie de la Gaule où les Bebryces s'étaient fixés; Avienus le mentionne après l'*Orobis* (l'Orb) et le *Ledus*.

At nunce Ledus, nunc et Orobis flumina
.....
Nec longe ab istis thyrius alto evolvitur (2).

Je ferai une petite remarque sur le nom de *Tyrius* ou *Thyrius*, donné par le poëte géographe à la rivière hispanique et à la rivière gauloise. Pomp. Mela appelle Durias le Tyrius hispanique (3), et je pense qu'il faut adopter cette leçon. Les Bebryces étant Ibères, le nom de la rivière a dû être emprunté à leur langue, et le mot ibérique *Dour* signifie rivière (4). L'Hérault (car il ne peut être question que de cette rivière, puisqu'elle est mentionnée après l'Orobis) porta donc, à l'époque bebrycienne, le nom de *Durias* ou mieux de *Durius*, comme son homonyme hispanique, et le nom d'*Arauris* lui vient des Celtes.

Avienus fait encore mention, dans le pays des Helysices, de la rivière *Attagus*, du marais *Helice* et des deux villes de *Narbo* et de *Besara*.

(1) Avienus, *Ora marit.*, vers 479.
(2) Le même, vers 590.
(3) « Prior sucronensis.... Sætabim et *Duriam* et Sucronem non magna excipit flumina. » Pomp. Mela, lib. II, p. 5.
(4) Fauriel, *Hist. de la Gaule mérid.*, t. II. Appendice.

1. — C'est après avoir parlé de *Narbo civitas* qu'il ajoute :

> Hic salsum in æquor omnis Attagus ruit;
> Heliceque rursus hic palus juxta (1).

L'*Attagus* (Aude), Αταξ dans Strabon (2), Αταγος dans Ptolémée (3). — Il paraît que comme le *Roschinus* (Telis) et l'*Iliberis* (Thycis), il porta primitivement, vers son embouchure, le nom de la ville de *Narbo*, dont il baignait les murs. Polybe (lib. III, 7) le cite après le Tanaïs, comme peu éloigné de Massalie et des embouchures du Rhône. Le nom d'Atax lui aurait alors été donné par la peuplade gauloise qui habitait vers le cours supérieur de cette rivière. C'est ce que nous rechercherons quand nous nous occuperons des peuples d'origine celtique qui envahirent le territoire occupé par les Ibères.

2. — Le marais *Helice* est le *Rubresus Lacus* de Mela (4) et de Pline (5). Nous le retrouvons dans l'étang de Bajes (*Bay*, marais) (Ibère), — ελος, idem (grec).

3. — *Narbo civitas*, tel est le nom que lui donne Avienus, en ajoutant qu'elle était capitale du peuple indompté des Helysices (6). — Hécatée la nomme Εμποφιον και πολις κελτικη (7), et il donne aux habitants le nom de Narbéens (Ναρβαιοὶ) (8). Narbonne existait donc à l'époque bebrycienne, et lorsque Hécatée la nomme ville celtique il veut seulement la rattacher à l'ensembe du pays désigné sous le nom de pays des Celtes, car il n'oublie pas de nous apprendre que les Helysices (Bebryces) sont de la race des Ligures. Il admet donc par là même Narbonne comme une ville bebrycienne, ou helysicienne. — J'ai attribué à cette ville la monnaie ibérienne qui a pour légende ⋙⋸⋖⋔⋙<⋙, sans le suffixe ⋙⋸⋖⋔⋙ (Nedèn) (9). Je crois devoir maintenir cette attribution, et je donnerai les motifs qui semblent m'y autoriser dans mon Essai sur les monnaies autonomes de l'Hispanie; le nom de *Nedènesès* pour *Narbonesès* s'étant perpétué jusqu'à notre temps dans quelques localités montueuses de la Narbonnaise.

(1) Avienus, vers 587.
(2) Strab., *Geog.*, lib. IV.
(3) Ptolem., *Geog.*, lib. II.
(4) Pomp. Mela, lib. II, p. 5.
(5) Pline, lib. III.
(6) Avienus, vers 584.
(7) *Frag. hist. Græc.*, t. I, n° 19.
(8) Le même, *loco citato.*
(9) *Études ibériennes.*

4. — *Besara.* Le poëte géographe fait mention de la destruction de cette ville, à une époque qu'il ne précise point.

Dehinc
Besaram stetisse fama casca tradidit,
At num et Ledus, num et Orobis flumina
Vacuos per agros et ruinarum aggeres
Amœnitatis indices priscæ meant. (*Or. marit.*, vers 588.)

Beziers est encore, comme dans les temps anciens, sur une colline baignée par l'Orb, Ασφαλης ιδρυται, dit Strabon, et son nom *Betarra* prouve son origine ibérique. Le nom de *Besara* s'est conservé jusqu'à nous, puisque son territoire est encore appelé *Besarès.* J'ai dit, à la monnaie de Betarra, à quelle époque je croyais que cette seconde appellation lui avait été donnée (1).

Je ne peux citer aujourd'hui, comme devant remonter à l'époque des Bebryces, qu'Agatha, qui sera l'objet de mes recherches au chapitre sur les colonies, — Ambone (*Amba-one*), près d'Agde, dont il ne reste plus que des vestiges et le nom que la tradition a conservé, et qui se retrouve dans une ville du sud de l'Hispanie, *Amba*, que nous connaissons par des médailles à légende latine, *Cessero* avec son *oppidum*, où l'on a trouvé des monnaies de Cissa, des Cosetans et de Nedhena. — Gaure (*Gora*, haut), près de Limoux, dans les ruines de laquelle on a trouvé des médailles ibériennes de diverses villes du nord-est de l'Espagne, et un Ptolémée Soter (l'aigle à la palme) qui a dû être reporté dans le pays par quelque Ibère enrôlé par les Carthaginois.

De l'ensemble des faits que je viens de discuter, je crois devoir conclure que les Bebryces étaient la même peuplade que les Helysices, et qu'ils étaient venus, comme les Sardons, de l'Hispanie, et probablement du Sud, puisqu'ils étaient Ligures, suivant les anciens géographes ; — que c'était parmi eux qu'avaient été levés les Helysices que les Carthaginois amenèrent au secours du tyran d'Himère. On ne connaît dans l'antiquité d'autres Bebryces que : 1° les Bebryces du nord-est de l'Hispanie, et Carthage ne dominait que dans le sud de la Péninsule du temps d'Hérodote ; — 2° ceux de l'Ibérie asiatique, mais rien ne prouve que les Carthaginois aient eu des relations avec ce peuple ; ces Bebryces étaient, du reste, trop éloignés du théâtre de la guerre, pour qu'elle pût songer à y enrôler des soldats, tandis que ceux de la Gaule étaient aux

(1) *Revue archéologique.* XIIe année, p. 35.

portes mêmes de la Sicile. Il résulte de ce dernier fait une conséquence qu'il est important ici de constater, c'est que vers l'an 430 avant J. C. les Cartaginois commerçaient avec le sud-est de la Gaule, et exerçaient une assez grande prépondérance aux environs de Narbonne.

§ V.

Des Ligures sur la rive droite du Rhône.

Après les Ibères, dit Scylax, sont les Ligures et les Ibères mêlés jusqu'au Rhône, — απο δε Ιβηρων εχονται Λιγυες καὶ Ιβηρες μιγαδες, — et un peu plus loin, il place encore des Ligures jusqu'à Antium, — απο Ροδανου.... εχονταὶ Λιγυες μαχρὶ Αντιου. — Cet auteur, comme on le voit, distingue les Ligures des Ibères. Nous avons déjà dit plus haut, et nous aurons occasion de constater qu'ils appartenaient à la même race; posons d'abord les prémisses, les conséquences viendront d'elles-mêmes.

Suivant Avienus, les Ligures s'étendirent depuis le mont Sétius jusqu'au Rhône, et de là jusqu'aux Alpes.

> Ligures ad undam semet interni maris
> Setianæ ab arce et rupe saxosi jugi
> Procul extulere.

Il est vrai que, quelques vers avant, le même poëte avait dit, en parlant du *Palus Tauron* (étang de Thau) :

> Setii Jugum
> Radice in fusa in usque Tauron pertinet :
> Tauron paludem namque Gentici cognominant
> Rhodani propinquam flumini, hujus alveo
> Ibera tellus, atque Ligyes asperi
> Intersecantur.

Alors le Rhône aurait été la limite des Ligures du côté des Pyrénées et tous les géographes modernes ont adopté ce sentiment, quoique dans les vers précédents Avienus dise précisément le contraire, et que même dans ceux-ci il les borne au mont de Sette (*Setii jugum*), et à l'étang de Thau (*Tauron Palus*) : cette erreur qui est aujourd'hui généralement admise est due à Isaac Vossius, et après lui à Hudson, qui ont maladroitement corrigé le texte d'Avienus.

D'abord Hudson a proposé de lire *Taphron*, au lieu de *Tauron*, qui

se trouve dans les premières éditions, tandis que Taphron, selon Walkenaër, n'est autorisé par aucun manuscrit. Cette correction est réellement malheureuse. Dans la partie nord de la presqu'île de Sête, à la pointe qui s'avance dans l'étang du côté de Balaruc, existent des ruines antiques, auxquelles les habitants du hameau de Saint-Joseph donnent le nom de ville de Taur, et où l'on découvre souvent des monnaies anciennes.

On lit encore *Stagnum Tauri* dans des actes conservés aux archives de la préfecture de l'Hérault. Astruc dans ses mémoires sur le Languedoc avait déjà relevé cette erreur, et rétabli *Tauron* dans le fragment d'Avienus qu'il publia. Rhodani est également une correction de Vossius. Les premières éditions de *Ora Maritima* portaient :

Orani propinquam flumini,

Comme cet *Orani* est inconnu, Melian dans l'édition de Madrid crut devoir substituer :

Oram propinquam flumini.

Isaac Vossius rejeta cette correction et proposa de lire *Rhodani* au lieu de *Orani*, et Hudson adopta cette nouvelle leçon dans son édition des petits géographes. Astruc, que j'ai déjà cité, et qui était du pays, trouva que cela faisait un sens un peu plus raisonnable, « mais, comme il est certain, dit-il, que l'étang de Tau, et le mont de Sète dont il est ici question, sont plus près de l'Hérault que du Rhône, je crois qu'il vaut mieux lire :

Arari propinquam flumini.

Et je crois qu'Astruc a raison, puisque Avienus fait étendre les Ligures depuis le mont *Setius*, *rupe saxosi jugi*, le long de la mer Méditerranée, jusqu'au delà de Massalie. Quant à ce qu'il dit que cette rivière sépare cette peuplade de la terre Ibérique, il paraît qu'il copie ici Scylax, et je répondrai en temps et lieu à l'un et à l'autre, pour la question d'origine. Réunissons des faits, des documents, et lorsqu'ils seront réunis la solution de la question deviendra facile.

Avant de parler des lieux habités par les Ligures en deçà du Rhône, le poëte mentionne *Blasco insula* (l'île de Brescou), et la place vis-à-vis le cap blanc.

Vertex at hujus cautis e regione se
Illi eminenti porrigit, quod candidum
Dixi vocari, Blasco prope insula est.

Ce promontoire nommé *Candidum* est celui de Leucate. Quelque géographe ancien a dû faire mention de ce cap, Avienus aura traduit le nom grec Λευκας en latin. Roger de Hoveden, historien du XIIe siècle de notre ère, nous en a laissé une description dans ses annales. *Deinde transierunt per quamdam arenam protensam in mare quæ dicitur caput leucate, faciens signum magnum.* Mela l'appelle *Littus leucate.* Il était englobé dans le territoire des Bebryces. Le poëte place vis-à-vis l'île *Blasco* (Brescon) et la description qu'il en donne est de la plus exacte vérité.

Teretique forma cespes editur salo. (Vers 601.)

Elle était non loin d'Agatha et appartenait aussi aux Bebryces.

Après l'île *Blasco*, Avienus fait mention du *Setius Mons* et de *Arx setiena*, où commence, comme nous l'avons vu, le territoire des Ligures proprement dit.

Setius inde mons Tumet,
Procerus arcem et Pinifer.... (Vers 604.)
.....
Ligures ad undam semet interni maris
Setiena ab arce et rupe saxosi jugi
Sese extulere.... (Vers 621.)

Sur le sommet du mont *Setius* on voyait du temps de Marca les vestiges d'une ancienne tour; en 1622 ce mont était couronné de pins, et ce furent des soldats, qu'Henry de Montmorency y avait postés pour défendre la côte, qui y mirent le feu par imprudence. Au pied de ce mont, du côté de l'étang, était la ville de *Thaur*, qui donna son nom au *Palus Tauron*, dont nous avons déjà parlé.

Mon docte confrère, M. Thomas, pense que les Phéniciens ont pu désigner par le mot de *Settim*, l'île ou promontoire de l'île de Sète, par analogie ou par souvenir de l'île de Settim, dont parle l'Écriture; il fait observer avec raison, que le mot hébreu, presque homophone Seth, שאת, signifie élévation, point d'arrêt, tel que se dessine un promontoire vu de la mer, et s'accorde parfaitement avec le nom grec adouci Σετιον (1).

Cette opinion me paraît d'autant plus plausible, que nous savons maintenant que les Carthaginois, si ce n'est les Phéniciens mêmes, ont eu des relations avec la Gaule sud-est, et y ont exercé longtemps une certaine domination.

(1) *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t. I.

Arx setiena d'abord punique dut tomber entre les mains des Ibères, lorsque Carthage vit sa puissance s'affaiblir dans ces contrées par suite de ses revers. L'on connaît en effet une monnaie de ᚿᚵᐊᚺᚿᚲᚿ (*Nedhen*), qui porte sur le droit la légende ᚿᛏᛗᛗ (*Shetim*), dont je crois devoir proposer l'attribution à *Setiena*. Elle dut ensuite être occupée par les Volkes, puisque dans une trouvaille faite en 1837, au bois de Serignan, près de Saint-Pons, on découvrit un dépôt de monnaies à la roue, avec d'autres objets antiques en argent. L'une de ces monnaies portait entre les branches de la croix le mot SETV, que M. Ad. Ricard attribue, je crois, avec raison à *Setion volcarum* (1).

Hic sat augusti laris,
Tenuisque censu civitas Poligium est,
Tum Mansa vicus, oppidum que Naustalo,
Et urbs.... hesice gens de....
.....
Ejusque in æquor Classicus amnis influit.
At Cimenice regio conscendit procul.

Avienus mentionne donc ici entre le mont Setius et le Rhône: Polygium qu'il qualifie de *Civitas*, mais *Angusti Laris* et *Tenuis censu*, petite et pauvre. Astruc place cette ville à Bouzigues, village sur l'étang de Thau (2); Ad. de Valois et d'Anville n'en parlent point. Peut-être, dit Walkenaër, est-elle le *Maritima colonia* de Ptolémée, que les mesures de l'itinéraire placent à l'embouchure du Rhône (3)? Ce ne peut être Bouzigues, qui n'offre aucun vestige d'antiquité, et dont le nom n'offre aucun rapport avec *Polygium*, et encore moins *Maritima colonia*, puisque le poëte suit dans sa description l'ordre et la position des lieux qu'il décrit. Si nous examinons le nom de la cité, et si nous le décomposons, nous y trouvons les deux mots *Po* et *Lygium*, qui indiquent une ville des Ligures, mais aucun nom de lieu ne correspond aujourd'hui à cette dénomination; il en est de même de *Mansa* et de *Naustalo*, à moins que l'on ne croie avec

(1) Avienus, *loco citato*.

Salso ab fluento, fusa multo cespite,
Et aprica sylvis; nominis porro auctor est,
Mons dorsa celsus; hujus imos aggeres
Stringit fluento Rhodanus, atque scrupeam
Molem imminentis intererrat æquore. (*Ora marit.*, v. 611 et suiv.)

(2) Astruc, *Histoire du Languedoc*, p. 80

(3) Walkenaër, *Géogr. des Gaules*, t. I, chap. IV.

Astruc, que ce dernier nom a été altéré, et qu'il faut lire *Magalo*. M. Jules Renouvier dans sa notice sur Maguelone fait la remarque qu'on y trouve quelquefois des monnaies grecques de Massalie, et d'autres monnaies qualifiées de Gauloises. Si Magalona n'existait pas avant l'époque romaine, les monnaies qu'on y découvre font connaître qu'il y avait là un lieu de relâche pour les vaisseaux de Massalie : aucun auteur ancien toutefois n'en fait mention, Astruc croit que c'est l'île et la ville d'*Alonis*, mentionnée par Artémidore. Vossius est d'avis que c'est l'*Alone* de Mela, port vers le sud de la Tarraconnaise : mais comme ce lieu aurait été trop rapproché de Carthagène, pour devenir une colonie Massaliote à l'époque de la domination punique en Espagne, que sous la domination romaine Massalie pouvait avoir des comptoirs, mais non fonder des colonies nouvelles au delà des Pyrénées, quels que fussent les rapports d'amitié qui existaient entre elle et Rome, comme Alonis existait au moins l'an 110 avant J. C., il faut rejeter le sentiment de Vossius, et placer ce port en deçà des Pyrénées. Je n'oserai pas néanmoins affirmer qu'elle doive être placée à *Magalona*, ni qu'elle soit d'origine Ibérienne.

Dans un autre mémoire je traiterai des Ligures de la rive gauche du Rhône jusqu'aux Alpes, et j'aborderai comme *conclusion* la question de leur origine. En attendant, je pense que la partie sud-est de la Gaule comprise entre le Rhône et les Pyrénées a pu et dû être appelée avant et du temps d'Hérodote, Ibérie et Ligurie par les Grecs, puisque nous venons d'y constater à cette époque des peuplades d'origine Ibérique et Ligurienne, les Sardons, les Bebryces ou Elysices, et des Ligures. La question sera plus facile à résoudre pour le sud-ouest de la Gaule, puisque nous y trouverons encore un peuple, les Basques, qui parlent la même langue que les Ibères.

BOUDARD.

VOYAGE DANS LA CILICIE.

ANAZARBE ET SES ENVIRONS.

PLANCHES 290 ET 291.

Au commencement du mois de décembre 1852, j'étais au monastère patriarcal de Sis, ancienne capitale des rois arméniens de la dynastie Roupénienne, où je me livrais à toutes les recherches qui pouvaient intéresser ma mission. Mon séjour à Sis a été l'objet d'un mémoire que j'ai publié dans le *Journal asiatique* (1); aussi ne reviendrai-je pas sur ce sujet. Je vais reprendre ma narration au moment où je quittai le monastère, pour me diriger vers le château d'Anazarbe, cette redoutable forteresse que les princes d'Arménie avaient choisie pour résidence avant la fondation de la ville de Sis par le roi Léon II, et que les Thakavors considérèrent toujours comme l'une des citadelles les plus importantes de la Cilicie.

Le sentier qui conduit aujourd'hui de Sis à Anazarbe suit la direction du nord au sud; le trajet est pénible et quelquefois dangereux, eu égard aux rochers qui entourent Sis, à deux cours d'eau assez rapides qui se passent à gué, et au delà desquels se trouvent quelques ruines ou débris n'ayant aucun des caractères propres à faire connaître les monuments dont ils sont les restes.

Après ces cours d'eau, se présente une vaste plaine qui sépare les deux villes, et qu'on n'a traversée qu'après une marche de quelques heures. Cette plaine est, pendant l'été, le séjour habituel de plusieurs tribus turkomanes et kurdes, les *Serkanteli-oglou*, les *Kerim-oglou* et les *Afchar*. Plusieurs *ourdou* de ces derniers campaient près de marais envahis par des roseaux d'une hauteur de 4 à 5 mètres, le jour où nous traversions la plaine dont il s'agit. Cette forêt de roseaux masque, pendant une demi-heure de marche, la vue du rocher et du château d'Anazarbe; mais à peine ces marécages sont-ils dépassés, qu'on aperçoit deux lignes d'aqueducs d'une longueur de plusieurs kilomètres, partant de deux points dif-

(1) Année 1855. *Voyage à Sis.*

férents des montagnes, et venant aboutir, en formant angle, aux ruines de la ville.

La distance qui sépare Sis d'Anazarbe est d'environ 20 kilomètres en ligne droite ; mais le voyageur est obligé à beaucoup de détours, soit pour éviter de s'engager dans de dangereux marais, soit pour se tenir à distance des campements des Kurdes toujours avides de pillage. On peut affirmer qu'une marche de 7 à 8 heures est nécessaire pour franchir l'espace qui sépare l'ancienne capitale des rois Roupéniens du rocher d'Anazarbe.

Anazarbe était jadis une des villes principales de la Cilicie. Étienne de Byzance (1) attribue sa fondation à un certain *Azarbas ;* tandis que l'annotateur d'Etienne dit que ce nom a été donné à la ville à cause de la couleur jaune du rocher près duquel elle a été bâtie : car dans les langues sémitiques زرب, signifie *flavescere.* Suidas, d'accord avec Étienne de Byzance, donne au fondateur d'Anazarbe le nom de *Zarbas.* D'après cet auteur, cette ancienne cité aurait d'abord pris le nom de *Diocésarée ;* mais ayant été renversée par un tremblement de terre, sous le règne de Nerva, elle aurait été réédifiée sous les auspices de ce prince, par un sénateur du nom d'*Anazarbe.* Cette assertion se trouve renversée par le témoignage de Pline (2), duquel il résulte que le nom d'Anazarbe est antérieur à celui de Césarée.

Lorsque Auguste parcourait l'Orient, il fut vivement frappé des avantages qu'offrait la situation de cette ville, et aurait ordonné son agrandissement, en lui donnant le nom de *Césarée d'Anazarbe,* « Καίσαρεια πρὸς Ἀναζαρβο, » dénomination qui se trouve exprimée sur les médailles impériales de cette ancienne cité. Cet événement aurait eu lieu l'an 735 de Rome, soit 19 ans avant Jésus-Christ, et c'est de cette époque que date la première ère d'Anazarbe (3).

Honorée de la faveur impériale, la ville d'Anazarbe prit vite de grands développements, et acquit grand nombre de priviléges. Sous Commode, elle jouissait de l'*autonomie ;* elle devint *métropole* sous Caracalla, ἔνδοξος sous Macrin et *libre* sous Philippe l'Arabe.

Lors de la division en Cilicie première et deuxième, Anazarbe, érigée en métropole de la deuxième, était gouvernée par un chef, qui avait le titre d'ἡγεμῶν ou *præfes.* Sous Justin, elle eut beau-

(1) *De urb. et populis.* Voy. *Anazarba.*

(2) Liv. V, chap. XXII.

(3) Belley, dans les *Mémoires de l'Acad. des Inscr.*, t. XXXVII.—Sur l'ère d'Anazarbe.

coup à souffrir d'un troisième tremblement de terre (1); ce prince la rétablit et changea son nom en celui de *Justinopolis* (2). Enfin sous l'empereur Justinien, un quatrième tremblement de terre, plus terrible que les précédents, détruisit la ville presque complétement (3). Ce monarque, à l'exemple de son prédécesseur, la fit rebâtir et changea son nom en celui de *Justinianopolis* (4).

Quand les Arméniens, descendus des plateaux de la Grande-Arménie, vinrent disputer aux Grecs la possession de la Cilicie, Anazarbe, l'une des premières villes qui tombèrent au pouvoir des princes Roupéniens, devint leur résidence de 1095 à 1182; elle était alors considérée comme la capitale de l'Arménie.

Lorsque Léon II eut fait de Sis la capitale de son royaume, Anazarbe fut bientôt abandonnée par ses habitants, et nous savons positivement que dès les premières années du XIIIe siècle, cette ancienne ville n'offrait plus que des ruines (5).

C'est dans une plaine voisine d'Anazarbe, dite *Pratum Palliorum*, qu'en 1130 se livra une grande bataille dans laquelle Boëmond, prince d'Antioche, perdit la vie en remportant une victoire sur les Sarrasins commandés par Rédouan, prince seldjoukhide d'Alep et de Damas.

Anazarbe est située à peu de distance du Pyrame sur un affluent qui va se jeter dans ce fleuve à deux heures au sud de la ville. Zonare (6), et Philostorge de Borris (7) lui donnent le nom d'*Anavarza* que les Musulmans ont modifié en celui de *Haïn Zarba*, عين زربة, ou bien encore, *Haïn Navzer*, عين ناوزر (8).

Anazarbe, ne se trouvant pas comme d'autres villes de la Cilicie, sur les routes qui conduisent dans les endroits les plus fréquentés de l'Asie Mineure, n'a été visitée que par un très-petit nombre de voyageurs. C'est à Willebrand, chanoine d'Oldembourg, qui vivait au XIIIe siècle, que nous devons la première description de cette ville. Willebrand, en quittant Sis, où il avait assisté aux fêtes de l'Épiphanie que célébrait Léon II, roi d'Arménie (9), se rendit à Ana-

(1) Cédrenus, p. 299.
(2) Evagrius.
(3) Procope, *Hist. secr.*, chap: XXVIII.
(4) Concile de Constantinople de 553.
(5) Willebrand, *Itiner. in Leonis Allatii* Συμμίκτα, p. 139.
(6) Nicéph. Phocas., p. 161.
(7) *Hist. eccl.*, liv. III, chap. XXV.
(8) Djihan-Numa, *Géogr. turque*, traduct. fr. p. 1726, du ms. de la Bibliothèque impériale.
(9) *Revue d'Orient*, 1854. Une fête à la cour de Léon II.

zarbe qui, suivant ce voyageur, « était alors un très-fort château situé à huit milles de Sis, sur une montagne isolée au milieu de la plaine. Cette position militaire était formidable pour l'époque, et très-appréciée par le roi d'Arménie qui aimait, ainsi que Willebrand nous l'apprend, à qualifier Anazarbe de son *Signum*. Au pied du rocher, continue Willebrand, on voit les ruines d'une ville importante! « sita fuit quædam civitas, cujus auctoritatem mag- « nam fuisse. » Un admirable aqueduc, soutenu par de hauts piliers, se prolonge jusqu'à la distance de deux milles. Saint Grégoire (1), c'est toujours Willebrand qui parle, étant à cheval et poursuivi, arriva devant cet aqueduc, fit une chute dans sa fuite, et, pour n'être pas atteint, traversa le rocher, pratiquant ainsi un passage pour lui seul, afin que ceux qui poursuivaient le saint homme ne pussent l'atteindre. En mémoire de ce miracle on a élevé une église sur le lieu même où il s'est accompli. »

C'est ainsi que Willebrand, le voyageur du XIIIe siècle, constate à Anazarbe l'existence d'un aqueduc qui se serait en quelque sorte dédoublé pour favoriser la fuite du saint et qui depuis cette époque se serait maintenu dans cette situation. L'opinion émise par Willebrand, bonne pour son époque peut-être, et acceptée sans réserve par certains esprits crédules, ne pourrait de nos jours faire le sujet d'une réfutation sérieuse. Je me bornerai donc à dire que les deux aqueducs d'Anazarbe sont de magnifiques constructions bien propres, par l'habileté qui a présidé à leur exécution, à frapper le voyageur d'étonnement et d'admiration. Il faut en effet que ces merveilleuses constructions aient été considérées par les premiers chrétiens comme des chefs-d'œuvre surhumains, puisque, dans la légende racontée si naïvement par Willebrand, les hagiographes regardent ces monuments comme le résultat d'un miracle opéré par la puissance de Grégoire le Thaumaturge.

Je passe à la description des aqueducs d'Anazarbe. M. Texier (2), le seul voyageur qui, avant mon arrivée en Cilicie, ait visité et décrit les ruines d'Anazarbe, donne à l'aqueduc venant de l'ouest une longueur de 3 lieues, et au second, partant de la montagne au nord, une étendue de 5 lieues. Ces aqueducs, rompus en plusieurs endroits, sont construits en pierres de taille ; sur toute leur lon-

(1) C'est le même saint Grégoire de Néocésarée, appelé le Thaumaturge, qui écrivait au IIIe siècle. Selon les hagiographes, ce personnage aurait eu le pouvoir d'opérer, durant son pontificat, des miracles incroyables, en séparant des rochers en deux parties, en chassant les démons d'une église, etc.

(2) *Nouvelle Revue française*, t. V, p. 104. De Sis à Trébizonde.

gueur, et à la hauteur d'environ 10 mètres, ils sont élevés sur des arcades. Il est vraisemblable que des inscriptions, rappelant les noms des empereurs sous le règne desquels ils furent élevés, se trouvaient sur divers points de ces beaux monuments; mais il est bien vraisemblable aussi que les prêtres chrétiens les firent complétement disparaître avec l'intention d'enlever aux Césars de Rome, contrairement au précepte de l'Évangile (1), le mérite de leur construction, et d'en faire retomber l'honneur sur le Thaumaturge Grégoire. Au surplus, la légende rapportée plus haut semble confirmer cette assertion.

L'emplacement qu'occupait Anazarbe, au pied de la montagne qui dominait cette ville, n'est plus aujourd'hui qu'un vaste terrain conservant encore quelques traces de son existence, qui s'éteignait dès le XIIe siècle. Sa double enceinte de murailles, flanquée de tours carrées, a la forme d'un hémicycle dont les deux extrémités viennent se souder au rocher. Quatre portes donnaient entrée dans la ville. De la porte orientale à celle située à l'occident, un portique intérieur, allant en ligne droite, formait *dromos*, comme à Pompeïopolis, avec cette différence toutefois, que les colonnes dépourvues de chapiteaux, dépassent à peine le niveau du sol, tandis que celles du *dromos* de cette dernière ville sont en partie debout et intactes (2).

Au centre de la ville ruinée, on remarque les restes d'une église remontant aux IVe et Ve siècles, et qui semble avoir été détruite par de violentes secousses de tremblements de terre. Parmi les décombres j'ai remarqué, sur quelques pierres de la frise, des guirlandes, des dauphins entrelacés, d'un beau style, et une croix dans une couronne de lauriers, rappelant tout à fait le type du revers de la plupart des petites monnaies romaines, frappées après la conversion de Constantin le Grand.

A l'une des entrées d'Anazarbe se trouve un bel arc de triomphe, se composant d'une arcade de grande dimension, et de deux portes latérales. En retour l'architecte a pratiqué deux autres portes formées par une simple muraille. Des colonnes de granit surmontées de chapiteaux d'ordre corinthien, d'un bon travail, ornaient la façade de ce monument ; elles étaient supportées par couple par des piédestaux de peu d'élévation. L'entablement se confond avec l'archivolte du grand arc, fait unique dans le mode d'architecture

(1) Évangile de Matthieu, chap. XXII, vers. 21. *Tunc ait illis : Reddite ergo quæ sunt Cæsaris Cæsari, et quæ sunt Dei Deo.*

(2) Voy. la *Revue archéologique*, X^e année, pl. 218, 219, et p. 358, *Soli et Pompeïopolis.*

usité dans les temps anciens. Deux sortes de matériaux, outre les colonnes de granit, sont entrées dans la construction de ce monument; ainsi l'arc est en pierre tendre, tandis que les pieds-droits et l'entablement sont en pierre calcaire dure.

En avant de l'arc de triomphe ont été élevées deux grosses tours carrées, avec des matériaux provenant des édifices ruinés de la ville.

En sortant d'Anazarbe par l'arc de triomphe que je viens de décrire, on arrive à un théâtre appuyé contre le rocher dont le flanc est taillé à pic, dans toute la longueur du stade qui limite ce théâtre. Cette longueur est exactement indiquée par la portion de cercle que forme le roc, et par l'épine encore apparente sur toute son étendue.

La montagne, qui domine le cirque et le théâtre, est garnie de sarcophages avec couvercles prismatiques à oreillettes, taillés dans le roc et sans inscriptions; là aussi sont quelques chambres sépulcrales dont la porte est ornée de bas-reliefs représentant des personnages (1).

Du théâtre on arrive au château qui couronne la montagne, en suivant une route creusée dans les rochers, et bordée d'une ligne de sarcophages qui s'étendent de chaque côté de la route. Dans ces mêmes rochers se remarquent les débris d'une église et d'un monastère taillés dans le roc.

Le château d'Anazarbe (2) accuse deux époques très-distinctes : les constructions élevées à l'ouest de la montagne et les tours demi-circulaires et à bossages sont dues aux Grecs; les autres parties ont été construites par les princes et rois d'Arménie.

Les tours et les murailles du château-fort d'Anazarbe sont fort élevées, solidement construites et très-étendues. Comme les grands édifices militaires de cette époque, ce château est protégé par une première enceinte extérieure, et ses propres murailles forment la seconde enceinte. La forme et les aspérités du rocher sur lequel la forteresse est assise ont mis les constructeurs dans la nécessité de lui donner des contours irréguliers. Dans la première enceinte se trouve une petite chapelle à trois nefs, dont la toiture en arête existe encore en grande partie; quatre piliers carrés en supportent le poids. Les murailles intérieures de cette chapelle sont ornées de peintures à fresque assez bien conservées, représentant des saints

(1) Barker, *Lares et pénates*, p. 283.
(2) Djihan-Numa, *Géogr. turque*, p. 1726.

en grande vénération dans l'Église arménienne. Trois portes, dont deux latérales, y donnent accès. Sur l'une des portes latérales de cette petite chapelle, on lit le mot ΕΥΛΟΓΕΟC, *bénédiction* (1).

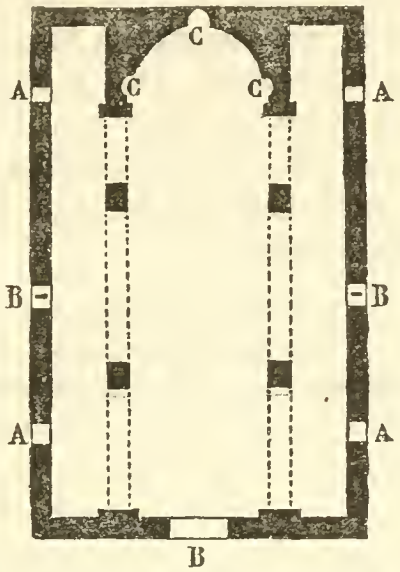

Autour de l'édifice et à la hauteur du toit, on remarque une inscription arménienne en caractères enchevêtrés, de 21 centimètres de hauteur, que son état de mutilation ne m'a pas permis de déchiffrer entièrement. Cependant quelques noms de princes, qui ont échappé à la destruction, m'ont suffi pour m'assurer que cette inscription présentait une partie de la généalogie des Ichgans Roupéniens inhumés dans la chapelle, avant que Sis ne fût érigée en capitale. Je donne ici ce que j'ai pu déchiffrer de cette inscription monostique que j'ai publiée, ainsi que la suivante, dans mon *Recueil des inscriptions de la Cilicie* (2) :

Première ligne. *Ceci est une mémoire.* — Deuxième ligne. *La très-sainte Trinité.... Théodore, fils de Constantin, fils de Roupène....*— Troisième ligne. *Pour le salut de mes enfants, pour la mémoire de mes parents et pour la vie de mes enfants.... par l'intercession....*— Quatrième ligne....—Cinquième ligne. *Ceci est en mémoire d'Ochin, fils de Théodore, fils de Constantin. Dans vos dignes prières en Jésus-Christ, notre Seigneur!*

La deuxième ligne de cette inscription, qui nous donne le nom de *Thoros* (*Théodore*), *fils de Constantin, fils de Roupène*, est conforme à

(1) Mon *Recueil*, p. 13, n° 33.
(2) P. 14, n° 34.

l'histoire. Thoros fut le troisième successeur de Roupène, qui, à la mort de Kakig II, dernier roi Pacradouni, fonda en Cilicie une principauté arménienne qu'il gouverna de 1080 à 1092. Son fils Constantin lui succéda et mourut en 1100, époque à laquelle Thoros hérita de la principauté, qu'il gouverna jusque vers 1129. La cinquième ligne est plus intéressante. *Ochin, fils de Thoros* (*Théodore*), *fils de Constantin*. Cet Ochin, inconnu dans l'histoire, était neveu de Léon Ier, lequel succéda à son frère Thoros Ier, dont nous venons de parler. On peut donc établir ainsi la généalogie de ces princes dans le tableau suivant :

ROUPÈNE, 1er prince.
CONSTANTIN Ier, 2e prince.

THOROS, 3e prince. — LÉON Ier, 4e prince.
OCHIN, qui ne régna pas. — etc.

Le dallage de cette petite église, qui n'était autre qu'une chapelle sépulcrale, s'enfonçant de plusieurs pieds, a comblé un caveau où étaient déposés les corps des anciens princes arméniens de la Cilicie. Les Egyptiens, qui prirent Anazarbe, violèrent cette ancienne sépulture princière, et bouleversèrent les tombes des premiers Roupéniens pour chercher des trésors qu'ils croyaient avoir été cachés avec les morts.

L'enceinte intérieure du château est inaccessible ; c'est là que se trouve le donjon, grande tour carrée parfaitement conservée, et sur l'un des côtés de laquelle on lit une inscription arménienne dont voici la traduction :

L'an 636 *de l'ère arménienne.... Roupène.... fils de Léon....— son frère le pieux, avait.... —près le mont Taurus, son noble séjour....— terrestre pouvoir commencé par Ochin.... — des places d'Anazarbe, Djenkia, Hada....*

L'an 636 correspond à l'année de J. C. 1188. La septième ligne de cette inscription nous offre trois noms de lieux : *Anazarbe*, *Djenkia*, localité sur laquelle je n'ai pu recueillir aucun renseignement, mais qui paraît correspondre à la forteresse de *Djandj*, mentionnée dans la chronique manuscrite de l'historien arménien Sempad, puis *Hada...*, que je suppose être le commencement du nom de la ville d'*Adana*, ou plutôt encore celui du château d'*Adamodana* cité par Willebrand, et que Léon II avait donné aux Teu-

tons de son royaume (1). Je reviendrai plus tard sur le château d'*Adamodana*, qui n'est autre que le château appelé aujourd'hui par les Turks *Tumlo-Kalessi*.

Des constructions se reliant au donjon et communiquant par un pont-levis avec la première enceinte servaient de demeure aux premiers princes successeurs de Roupène, qui, du haut de leur rocher à pic, défiaient leurs ennemis, Grecs et musulmans, qui auraient osé tenter l'escalade et l'attaque des tours de leurs forteresses.

On est étonné de ne point trouver, à une journée à l'est d'Anazarbe et au sud du *Djihoun*, les ruines d'un château célèbre, situé au sommet d'une montagne et que les auteurs du moyen âge désignent fréquemment sous le nom de *Sarovantikhar*. Ce château se trouvait, dit Saint Martin (2), à l'est de *Tell-hamdoun*, autre château fort dont la position est encore douteuse. On pourrait penser que le couvent de *Sorovank*, cité dans un manuscrit de Sis (3), était situé dans le voisinage de ces forteresses.

A deux heures au sud-sud-est d'Anazarbe, et après avoir traversé une plaine peu accidentée, mais envahie par de hautes herbes et des broussailles peuplées de sangliers, on retrouve la rivière de Sis, qui va se jeter, à quelque distance de là, dans le Pyrame ou *Djihoun-Tschai* (4). Une demi-heure après, toujours dans la même direction, en arrière et au pied d'une montagne isolée dont les sommets les plus élevés sont dominés par le château de *Tumlo-Kalessi*, s'élève une construction militaire, vaste, solidement bâtie et dans l'intérieur de laquelle sont plusieurs salles voûtées et une chapelle. La position de ce château répond très-bien à celle que Willebrand (5) donne au château d'*Adamodana* cité dans l'inscription du donjon d'Anazarbe : *Hoc castrum*, dit le chanoine d'Oldembourg, *distat a Navarza duo millia*. Or, c'est bien à peu près la même distance que nous trouvons aujourd'hui. Willebrand nous apprend que le château d'*Adamodana* appartenait de son temps à l'ordre Teutonique ; il nous dit aussi que le roi, qui affectionnait beaucoup les chevaliers de cet ordre, leur avait donné cette forteresse avec toutes ses appartenances, pour le salut de son âme (6). On sait d'une manière positive

(1) P. 140. *In Leonis All. Summ.*

(2) *Mém. sur l'Arménie*, t. I, p. 200.

(3) Évangile manuscrit du *Trésor de l'Église patriarcale de Sis*, in-4° ; Memento, cf. mon voyage à Sis, dans le *Journal asiatique*, 1855.

(4) *In pede hujus castri decurrit quidam fluvius*, etc. Willebrand, p. 140.

(5) Willebrand, p. 160.

(6) *Id.* p. 140.

que les rois d'Arménie avaient fait des donations aux ordres militaires établis en Terre Sainte pendant les croisades. Ainsi les chartes publiées par Paoli dans son *Codice diplomatico*, nous apprennent que le roi Léon II fit des donations importantes aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et nous connaissons même les noms, sans doute altérés ou corrompus, des localités qu'il avait octroyées aux hospitaliers (1).

Plus on s'éloigne d'Anazarbe, et plus le sol est sillonné de collines qui vont en s'affaiblissant jusqu'aux rives du *Djihoun-Tschai*. C'est derrière l'une de ces collines, au sommet de laquelle on arrive par une voie romaine qui allait autrefois de Mopsueste à Anazarbe, et de là en Cappadoce, que se trouve le village actuel de *Missis*, l'ancienne Mopsueste, bâti en amphithéâtre sur le versant d'un coteau dont le pied est baigné par les eaux du Pyrame.

VICTOR LANGLOIS.

(1) Paoli, *Cod. diplom.*, nos 94, 96, 99, 100.

LETTRE

A M. L'ÉDITEUR DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

SUR UN TIERS DE SOL D'OR

ATTRIBUÉ A CARIBERT Ier, ROI DE PARIS.

Dans la description de l'église du village de Bagneux, près Paris, publiée dans un de vos précédents cahiers (voy. plus haut, p. 193), M. l'abbé Balthazar, comme preuve que cette localité existait dès le VIe siècle, cite un tiers de sol d'or de Caribert ou plutôt Charibert Ier, (car c'est ainsi que son nom est écrit sur ses monnaies), roi de Paris, sur lequel se trouve indiqué comme lieu de fabrication de cette pièce le nom de *Bannacciaco* qu'il traduit par *Bagneux*, bien qu'il reconnaisse que d'après des chartes du moyen âge l'ancienne appellation du village dont il est ici question était *Balneolum* ou *Baniolæ* qu'il fait dériver du celtique et que je croirais plutôt provenir de la langue latine.

Quoiqu'on ait proposé de traduire par Bagneux, Bagnols et même Javouls, les mots *Bannacaco*, *Bannaciaco* qu'on lit sur des triens mérovingiens dont l'un, rapporté par Le Blanc, est signé du monétaire *Maximinus*, et attribué, à raison du nom de ce même fonctionnaire qui figure sur une monnaie *dite royale* (1) à côté de celui de Charibert, à l'un des deux monarques auxquels ce dernier appartient (2), l'un Charibert Ier, roi de Paris, l'autre Charibert II, roi d'Aquitaine, il est aujourd'hui généralement admis par les numismatistes qu'à la position géographique de Bannassac, dans le Gévaudan, dépendant du royaume d'Aquitaine, répond celle de l'atelier monétaire de *Maximinus*, opinion que confirment deux autres *triens* où on lit *Gavaletano*, et *Gavaletano fit* (pour *fecit*), le premier signé également du monétaire en question.

(1) On sait que les monnaies royales mérovingiennes, en très-petit nombre, sont celles qui portent deux noms propres : celui du roi sous lequel elles ont été émises, et celui du monétaire qui les a fait frapper.

(2) Le triens qui n'appartient point à l'un des deux Charibert et qui n'est pas signé *Maximinus*, offre les noms de *Martinus* et de *Bannaciaco* au lieu de *Bannacaco*.

Charibert Ier ne posséda jamais le Gévaudan (Gavaletanus), dans ses États, et d'ailleurs la fabrique du tiers de sol d'or que lui attribue l'abbé Balthazar s'éloigne trop du module romain pour appartenir à une époque voisine de la substitution du coin des nouvelles monnaies franques ou mérovingiennes aux romaines (au VIe siècle), ainsi que l'observation en a déjà été faite ailleurs.

Le calice qu'on remarque sur les pièces de Charibert dont il s'agit, et dont on ne peut constater avec certitude la présence sur les revers des triens mérovingiens avant la première moitié du VIIe siècle, ne pourrait par conséquent figurer sur ces mêmes pièces si elles appartenaient au premier des princes de ce nom. D'après cette seconde considération, comme à raison des motifs énoncés plus haut, c'est donc à Charibert II qu'il faut attribuer celles des monnaies de la dynastie mérovingienne, au type du calice qui fait le sujet de cette lettre. Le premier emploi de ce type, à notre connaissance, eut lieu sous Dagobert Ier, frère du roi d'Aquitaine Charibert II. Cet attribut ou symbole adopté par Dagobert le fut, à son exemple, par les autres monarques francs, ses contemporains ou ses successeurs.

C'est par suite de ces données qu'on a proposé, avant nous, de faire deux divisions des monnaies portant le nom de Charibert en attribuant au second de ces princes celles au calice.

L'époque où vivait *Maximinus*, dans cette hypothèse, se rapporterait à celle de Charibert d'Aquitaine dont il fut l'officier monnayeur.

Jusqu'en ces derniers temps, on ne connaissait de monnaie royale de notre Charibert, où le nom d'un monétaire lui fût associé, que celle contre-signée par ce même *Maximinus* qui vient de nous occuper, lorsqu'en 1848, un amateur de la ville de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne) me communiqua un triens de la plus belle conservation et encore inédit, offrant du côté de l'avers une tête diadémée, profil tourné à droite :

Légende LEVGOSIS MONETA *rius*.

℟. CHARIBETVS REX. (1) Un calice dans le champ.

C'était donc, monsieur, une nouvelle monnaie royale au nom du prince frère de Dagobert Ier et nous faisant en même temps connaître celui d'un monétaire encore ignoré. Je m'empressai de com-

(1) La lettre X du mot REX fait en même temps ici l'office de croix surmontant la coupe du calice.

muniquer une empreinte de ma précieuse trouvaille, dont l'heureux possesseur ignorait absolument la valeur historique, à mon savant confrère M. Cartier d'Amboise qui la publia dans la *Revue numismatique* dont il était un des directeurs (1840, n° 3. Catalogue des legendes des monn. mérovingiennes) (1).

A raison du calice figuré au revers de cette pièce et aussi par le motif qu'elle avait été trouvée sur le territoire aquitain, je n'avais point hésité, dès qu'elle me fut présentée, à l'attribuer à Charibert II. Cependant, je dois dire ici, afin de prévenir l'observation qu'on pourrait me faire à ce sujet, que la forme carrée du C dans Charibert, selon la remarque de M. Lelewel à propos de cette lettre ainsi figurée sur les monnaies mérovingiennes et sur les monuments épigraphiques, indique une époque plus reculée que le VIIe siècle ; mais il est possible, et tel est notre avis à titre de paléographe, que le docte numismatiste polonais ait donné trop d'importance à cette considération que pourrait contredire plus d'un exemple mis en opposition avec elle.

J'espère, monsieur, que M. l'abbé Balthazar, dont j'honore également les talents et le caractère, ne me saura pas mauvais gré de lui avoir exposé ou plutôt soumis ici, par votre intermédiaire bienveillant, les observations qu'en lisant son intéressante notice, m'ont inspirées une question d'histoire et de géographie ancienne à la fois, en même temps que la discussion d'un point de critique numismatique.

Veuillez recevoir, monsieur, l'assurance, etc.

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES.

(1) Par une distraction que je ne m'explique pas, M. Cartier attribue la communication qui lui a été faite de ce triens à M. O'Reilly, zélé collectionneur d'antiques, dont j'avais fait connaître le nom et les recherches au savant directeur de la *Revue numismatique*, mais qui ignorait l'existence de cette pièce de Charibert II.

OBJECTIONS

AU SUJET D'ALESIA.

La *Revue* a donné il y a quelque temps (1) la nouvelle d'une découverte importante par suite de laquelle il faudrait placer l'Alesia des *Commentaires* de César, non plus à Alise (Côte-d'Or), comme on l'a fait jusqu'à présent, mais à Alaise, sur la limite du département du Doubs qui confine celui du Jura. Cette nouvelle était le résumé d'un article que je venais d'insérer dans l'*Athenæum français* (2), et où j'exposais d'après M. Delacroix, auteur de la découverte, et un peu aussi d'après moi-même, les raisons qui me semblaient mettre hors de doute l'attribution proposée.

Depuis lors d'autres personnes ont conclu dans le même sens en produisant des arguments nouveaux. M. Ernest Desjardins a montré dans la *Revue de l'Instruction publique* (3) que le périmètre de la montagne d'Alise n'est pas assez grand pour justifier les mesures de la circonvallation établie par César autour d'Alesia; M. H. Bordier, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (4), a fait justement remarquer que l'ancienne splendeur d'Alise, dont on s'est prévalu pour y placer Alesia, aurait dû être une raison de ne l'y pas placer; car les monuments d'Alise nous montrent des Gaulois qui ont embrassé la civilisation romaine aussitôt après la conquête, tandis que Alesia appartenait à un peuple qui disparut dans le désastre de Vercingetorix.

L'opinion publique se prononçait ainsi de tous côtés pour M. Delacroix, et Alise, dépossédée d'une gloire à laquelle les Bourguignons tiennent beaucoup pour elle, semblait devoir succomber sans que personne prît en main sa défense.

Un vengeur se lève enfin, et, selon toute apparence, un vengeur

(1) Ci-dessus, p. 124.
(2) Numéro du 10 mai 1856.
(3) Numéro du 12 juin 1856.
(4) Juin 1856.

désintéressé (1). M. Déy, membre de la Société du département du Doubs à laquelle appartient aussi M. Delacroix, ne pense pas que l'opinion de Danville, de Sanson, de Bellet, de Courtépée, de l'Académie de Dijon, de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or et des officiers d'état-major qui ont dressé la carte du dépôt de la guerre, doive être abandonnée, même au prix de l'honneur qui rejaillirait par là sur une compagnie dont la gloire l'intéresse. Il entre en lutte avec son collègue, ne pouvant pas admettre que tant de personnes graves se soient trompées, ni souffrir l'idée que les innombrables visiteurs amenés aux ruines d'Alise depuis trois siècles aient été victimes d'une déception.

Voyons comment il s'y est pris pour relever sur son piédestal l'opinion des uns, et pour mettre en repos la conscience des autres.

Il y avait dans le mémoire de M. Delacroix des erreurs manifestes. M. Déy n'a pas manqué de les relever, et cela d'une manière victorieuse. Mais gagner une bataille, ce n'est pas l'emporter sur quelques points écartés. Les erreurs dont triomphe M. Déy pouvaient être supprimées de la discussion de son adversaire sans préjudice pour le fond. Là où l'effort devait être dirigé, c'était contre les raisons solides. Il fallait rompre un enchaînement de faits redoutables, et, à l'exemple de M. Delacroix, prendre l'une après l'autre toutes les expressions de César pour prouver qu'elles s'appliquent mieux au site d'Alise qu'à celui d'Alaise.

M. Déy n'a pas fait cela. Il marche sans règle, combat sans ordre, argumente sans conclure ou affirme sans avoir prouvé, se sert le plus souvent d'observations déjà anciennes, faites par d'autres que par lui, et enfin, malgré son bon vouloir d'établir la parfaite conformité du site d'Alise avec le texte de César, laisse voir que cette conformité n'existe pas.

En effet, les études des officiers qui ont relevé la carte de la guerre, ont été autrefois résumées dans un article de l'un d'eux dont M. Déy rapporte des passages, et qu'y voit-on? Que César, en posant ses lignes sous les contre-pentes du vallon d'Alise, aurait commis « une faute bien grave et qui pouvait avoir les conséquences les plus déplorables. » Tout le monde regardera cet aveu d'un homme du métier comme une preuve contre l'identité d'Alesia et d'Alise. Dans l'opinion de l'antiquité, le siége d'Alesia a été le chef-d'œuvre de la stratégie, « une entreprise presque au-dessus de la conception hu-

(1) *Alesia*, par M. Déy, etc., brochure in-8 de 68 pages. Auxerre, 1856.

maine, et qu'on n'aurait cru ne pouvoir être exécutée que par un dieu (1). » Comment une action de cette sorte aurait-elle commencé par une ânerie?

Une autre preuve encore plus convaincante est le désaccord qu'il y a entre le périmètre d'Alise et l'étendue des travaux exécutés par les Romains. Les officiers d'état-major n'ont pas été sans s'en apercevoir, et ils ont fait, pour résoudre la difficulté, des efforts d'imagination bien concevables, puisque l'état de la science les obligeait de retrouver là les opérations de César. En fin de compte ils ont incliné à supposer de l'exagération de la part du général romain. Au lieu d'abandonner ce parti désespéré, auquel les officiers d'état-major n'auraient pas eu recours s'ils avaient eu connaissance d'Alaise, M. Déy renchérit encore sur leur supposition. Il fait de César une espèce de capitaine Fracasse, un Pyrgopolinice à la Plaute, qui enfle les chiffres pour se donner du relief, et il croit démontrer cela en établissant un devis d'après lequel il aurait été de toute impossibilité que les soixante mille hommes de l'armée romaine, travaillant dix heures par jour, eussent exécuté en six semaines d'aussi grands ouvrages que ceux dont il est fait mention dans les *Commentaires*. Mais comme M. Déy ne peut pas prouver que les Romains tout seuls aient exécuté ces travaux, son devis tombe à faux, et comme Alaise est là, qui présente la mesure voulue pour le développement des mêmes travaux, mieux vaut transporter le siége à Alaise que d'élever des soupçons sous lesquels on ferait bientôt succomber le texte entier des *Commentaires*.

Enfin, prenons l'argument le plus fort de M. Déy, celui par lequel il croit réduire à néant le système de M. Delacroix, et qui est cause, selon toute apparence, qu'il ne s'est pas attaché à discuter les opérations du siége avec plus de méthode.

La position d'Alaise résulte, pour M. Delacroix, de celle d'un combat de cavalerie qui eut lieu entre les Romains et les Gaulois, la veille du jour où l'on parvint à Alesia. Ce combat, Dion Cassius le place en Séquanie. M. Déy prétend qu'en faisant cela Dion Cassius a commis un contre-sens sur le texte de César, et que le combat doit être placé chez les Lingons. Voyons, dans son entier, la phrase dont M. Déy cite un tronçon pour motiver son arrêt contre Dion Cassius.

Magno horum (Gallorum) *coacto numero, quum Cæsar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret, quo facilius subsidium Pro-*

(1) Velleius Paterculus, *Hist. rom.*, II, 47.

vinciæ ferri posset, circiter millia passuum X *ab Romanis, trinis castris, Vercingetorix consedit* (1).

Ce qui doit se traduire ainsi :

« Ayant pris avec lui un corps considérable au moment où César passait de la frontière des Lingons en Séquanie, pour porter secours à la Province romaine par un chemin moins disputé, Vercingetorix se tint, pendant trois étapes, à environ dix milles des Romains. »

Le combat de cavalerie eut lieu après cela.

Il faut bien s'entendre sur le contenu de la phrase qui vient d'être citée.

César était chez les Lingons, se disposant à gagner la Province romaine par un chemin moins disputé que les chemins ordinaires, qui, vient-il de le dire, étaient tous interceptés (2). Puisqu'il se dirige de chez les Lingons en Séquanie, c'est qu'il veut traverser le Jura, derrière lequel il trouvera les Allobroges, membres et défenseurs de la Province romaine. Vercingetorix se présente lorsque César va entrer en Séquanie, et tout naturellement il a choisi ce moment-là, parce que les Lingons étaient restés fidèles à l'alliance des Romains, et que ceux-ci n'entrent en pays ennemi que lorsqu'ils atteignent la frontière séquanaise. Vercingetorix va-t-il leur disputer le passage de cette frontière ? Nullement ; il les laisse s'engager dans le pays difficile qu'ils veulent traverser ; il se met à trois lieues derrière eux ; quand ils marchent, il marche ; quand ils font halte, il fait halte, conservant toujours sa distance, jusqu'à ce qu'enfin, après trois jours de cette manœuvre, il juge le moment venu de tenter une attaque. Évidemment, c'est la Séquanie qui a été le théâtre et de la poursuite et du combat.

Si aujourd'hui on lisait dans un bulletin d'armée qu'un général ennemi, battant en retraite du centre de la France sur la Savoie, a été rejoint par les Français lorsqu'il passait du département de la Haute-Marne dans celui du Doubs, et qu'après trois jours de poursuite, n'ayant pas encore quitté notre territoire, il a été forcé d'en venir aux mains, est-ce qu'on soupçonnerait que l'engagement a eu lieu ailleurs que dans le Doubs ou dans le Jura ?

L'erreur de M. Déy est de faire coïncider avec la sortie du pays des Lingons une action qui n'eut lieu que trois marches après cette sortie ; il ne tient pas compte des mots *trinis castris*. Qu'il rende à la

(1) *De bello Gallico*, l. VII, c. 65.

(2) « Interclusis omnibus itineribus, nulla re ex Provincia atque Italia sublevari poterat. » *Ibid.*, c. 64.

phrase ce membre important qu'il néglige, et il sera forcé de reconnaître que Dion Cassius, loin de se méprendre sur le sens des opérations de César, les explique au contraire par un commentaire lumineux, et qu'ainsi le système de M. Delacroix repose sur une base inébranlable.

Donc, après le mémoire de M. Déy, la bataille entre Alaise et Alise reste encore gagnée pour Alaise.

J. Quicherat.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance publique annuelle le 8 août, sous la présidence de M. Laboulaye, assisté de M. Ravaisson, vice-président, et de M. Guigniaut, remplissant par intérim les fonctions de secrétaire perpétuel. M. le président ne s'est pas borné, comme cela avait lieu précédemment, à ouvrir la séance par la simple annonce des prix décernés et des sujets de prix proposés. M. Laboulaye a su donner à cette partie du programme un intérêt tout nouveau en prononçant un discours dans lequel il a exposé l'intérêt qu'offrent pour les lettres et les arts les sujets proposés pour les concours, et a fait une juste appréciation des ouvrages qui ont mérité les suffrages de l'Académie. M. le président a terminé son discours en faisant ressortir les jouissances que procure l'étude, surtout l'étude du passé, qu'il ne faut pas considérer comme une vaine curiosité. Ce sont là des jouissances pures et durables qui ne trompent personne, qui échappent à la fortune et qui ne craignent rien, ni du temps ni des hommes.

Dans l'annonce des prix et des mentions décernés, nous avons remarqué les noms de M. H. de Laplane, pour son ouvrage intitulé : *les Abbés de Saint-Bertin;* de M. Rabanis, pour son ouvrage intitulé : *les Mérovingiens d'Aquitaine;* de M. A. Murcier, pour son ouvrage intitulé : *la Sépulture chrétienne en France*, dont nous avons rendu compte dans un de nos précédents numéros; de M. Douet d'Arcq, pour ses *Recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise*, du XIe au XIIIe siècle; de M. F. Lenormant, pour son *Essai sur le classement des monnaies d'argent des Lagides;* de M. L. Muller, pour sa *Numismatique d'Alexandre le Grand.* M. B. Hauréau, auteur de la continuation du *Gallia christiana*, a obtenu le premier prix Gobert.

Après la proclamation des prix on a écouté avec un vif intérêt le rapport de M. Guigniaut, au nom de la commission de l'École française d'Athènes, sur les travaux des membres de cette école pendant l'année 1855-1856, et particulièrement sur les découvertes faites par M. Lebarbier, dans la bibliothèque du Saint-Sépulcre, à Constantinople, et du mont Athos. Le savant rapporteur peut s'applaudir avec raison d'avoir été l'un des premiers à conseiller ces

explorations qui ont déjà fourni et qui promettent à l'histoire et à la philologie de précieux documents. Après le rapport de M. Guigniaut, M. Egger a lu un travail intéressant intitulé : *Considérations historiques sur les traités internationaux chez les Grecs et chez les Romains.* M. Brunet de Presle a terminé la séance par la lecture d'une *Notice sur le tombeau des empereurs à Constantinople.*

— Par suite du décès de Mme de Coulange à Fontainebleau, on a mis aux enchères une nombreuse bibliothèque où se trouvaient des raretés bibliographiques et de curieux manuscrits. Parmi les manuscrits, le plus remarquable était : *les Histoires de Troyes*, dont on connaît plusieurs copies d'époques différentes. Le manuscrit vendu à Fontainebleau était un in-folio, sur vélin, à deux colonnes, vieille reliure, d'une écriture cursive qui a tous les caractères du XVe siècle; il a été vendu 300 fr. Un des autres volumes mis en vente intéressait particulièrement la ville de Nemours, il renferme des actes originaux relatifs aux intérêts matériels de cette ville, et des copies d'actes du XIIe siècle. Parmi les manuscrits modernes, il s'en trouvait un d'un voyageur de quelque célébrité, le P. Vansleb, qui parcourut l'Abyssinie, l'Égypte et l'Asie Mineure. Sa première relation en Abyssinie fut publiée en italien ; il fit un second voyage par l'ordre de Colbert; il en donna le résultat au public sous le titre de : *Nouvelle Relation,* Paris, 1677, in-12. Elle s'arrête en 1673, et cependant le voyage avait été continué jusqu'en 1676, en Égypte, à Constantinople, en Asie Mineure et dans les îles voisines; cette partie du second voyage, qui n'est pas connue, se trouve dans ce manuscrit; c'est un in-4° qui, outre le texte de la Relation des années 1673 à 1676, contient les instructions données au voyageur par Colbert, annotées de la main du ministre, et la correspondance du voyageur avec son protecteur. Si l'on demande comment un manuscrit de cette sorte a pu se trouver à Fontainebleau, et y être resté oublié pendant près de deux siècles, nous répondrons que Colbert, mécontent du voyageur et de ses découvertes, pour toute marque de sa haute protection, le fit nommer vicaire à Bourron, canton de Nemours, où il mourut en 1679. A sa mort, son manuscrit fut trouvé dans ses hardes et sauvé de la destruction par une personne de la famille de Coulange ; une note en tête du volume nous l'apprend. Ce manuscrit a été acquis par M. Champollion-Figeac.

380'

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

ET ACCOMPAGNÉS

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

XIIIe ANNÉE

DEUXIÈME PARTIE

OCTOBRE 1856 A MARS 1857

PARIS

A. LELEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES POITEVINS, 11

1857

380

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA DEUXIÈME PARTIE (OCTOBRE 1856 A MARS 1857).

DOCUMENTS ET MÉMOIRES.

PAGES

DROITS ET USAGES concernant les travaux de constructions publiques ou privées sous la troisième race des rois de France, d'après les chartes ou autres documents originaux, par M. A. Champollion..... 381

NOTE SUR LA GÉOGRAPHIE ANCIENNE DE L'ESPAGNE, par M. Boudard..... 405

RECHERCHES HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES sur les terrains de la paroisse Saint-Sulpice, qui étaient encore en culture au XVIe siècle, par M. A. Berty..... 416, 649

LES ÉGLISES DE SAUMUR (Maine-et-Loire), par M. T. Pinard..... 434

NOTICE SUR QUELQUES LETTRES MAJUSCULES DE MANUSCRITS, par M. Guenebault..... 437

ESSAI D'EXPLICATION D'UN PASSAGE MATHÉMATIQUE DU DIALOGUE DE PLATON, qui a pour titre : *Ménon*, ou *de la Vertu*, par M. A. J. H. Vincent.... 445

SUR L'ÉPITAPHE DU ROI DE SIDON ESMUNAZAR, par M. Judas..... 458

VOYAGE EN CILICIE. La route de Tarse en Cappadoce par les défilés du Taurus, par M. Victor Langlois..... 481

INSCRIPTION GRECQUE D'AUTUN, lettre de M. Rossignol, de l'Institut. au rév. P. Garrucci..... 491

RECHERCHES NOUVELLES CONCERNANT NOTRE SYSTÈME DE NUMÉRATION ÉCRITE, par M. Th. H. Martin..... 509, 588

LES CABINETS DE MÉDAILLES EN ANGLETERRE, par M. G. Brunet..... 544

NOTE SUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU PLOMB dans la Gaule et la Grande-Bretagne, par M. l'abbé Cochet.... 548

DE LA PEINTURE SUR VERRE considérée sous le point de vue des représentations historiques, par M. Le Payen de Flacourt..... 551

ANTIQUITÉS INÉDITES récemment découvertes à la Mansio et au castrum romain de Cosa, par M. Chaudruc de Crazannes..... 554

PAGES

BAS-RELIEF D'UNE ÉGLISE DE PICARDIE, représentant une légende de saint Médard, par M. Guenebault..... 557

NOTICE SUR UNE PIERRE DE FONDATION trouvée dans l'église de Soisy-sous-Etioles par M. T. Pinard..... 563

TOMBEAU DE SAINT VALENTIN dans la crypte de l'église de Griselles, par M. L. Coutant..... 567

DE L'ART MUSICAL chez les anciens et les modernes, par Mme de Lignières-Parmentier..... 573

BERNARD PALISSY, par M. Doublet de Boisthibault..... 610

MONUMENTS RELATIFS AU CULTE DE BACCHUS, découverts à Saintes par M. Chaudruc de Crazannes..... 618

CRYPTE DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES, par M. Guenebault..... 621

ANNOUNA ET HAMMAM MESKHOUTIN, par M. le général Creully..... 627

DALLES TUMULAIRES de Guillaume Sal-en-Bien, bourgeois de Paris, et de Conté Chase-Conée, Lombard de Sienne (XIIIe et XIVe siècles), par M. A Moutié..... 637

MERCURE GABRUS, par M. Chardin.... 646

LES EAUX THERMALES DE LEZ à l'époque romaine, par M. Edw. Barry..... 677

LETTRE DE M. DOUBLET DE BOISTHIBAULT, sur le tombeau de Chalétric. 689

NOTE SUR UN ATELIER MONÉTAIRE, par M. L. Coutant..... 701

RECHERCHES HISTORIQUES SUR LES CROSSES, à propos d'une crosse en ivoire sculpté du XIIe siècle, par M. Guenebault..... 704

NOTES D'UN VOYAGE ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE en Allemagne, par M. Vallet de Viriville..... 710

RECHERCHES SUR LES CALENDRIERS COMPARÉS de plusieurs peuples anciens, par M. Champollion-Figeac..... 716

CÉRÉMONIES FUNÈBRES CHEZ LES GRECS MODERNES..... 750

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

PAGES

Découvertes archéologiques faites en Grèce..... 441
Antiquités du Bosphore cimmébien... 506
Sépultures des rois scythes.... ... *Id.*
École de diplomatique fondée a Madrid..... *Id.*
Musée de Narbonne..... 507
Découverte de deux villes anciennes de l'Asie..... *Id.*
Le kiosque de Bagdad..... 508
Sociétés savantes de la Grèce moderne..... *Id.*
M. E. Renan, nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres..... 570
Statue de Neptune trouvée à Cherchell.... ..... *Id.*
Archives de l'Empire..... *Id.*
Théatre romain découvert à Triguières. 571
Élections de l'Académie des inscriptions et belles-lettres..... 632
Mort du R. P. Arthur Martin..... *Id.*

PAGES

Cours d'archéologie professé par M. Beulé..... 632
Rues de Grenorle portant des noms d'antiquaires..... *Id.*
Basilique de Sainte-Anne à Jérusalem..... 633
Moyens de distinguer le bois de chêne du chataignier..... *Id.*
Rapport de M. Pitakis sur des travaux exécutés sur divers points de la Grèce.. 634
L'Institut Lazareff des langues orientales à Moscou..... ... 635
Inscription romaine trouvée dans la Dobroudcha..... 691
M. Bopp, nommé associé étranger de l'Académie des inscriptions et belles-lettres..... 755
La muraille de Trajan, dans la Dobroudcha .... *Id.*
Prix proposé par la Société des antiquaires de Normandie.... ..... *Id.*

BIBLIOGRAPHIE.

Publications nouvelles. 444, 572, 636, 768.

Ouvrages dont il a été rendu compte dans ce volume.

Les églises et monastères de Paris, pièces en prose et en vers des IXe, XIIIe et XIVe siècles, publiées par M. H. Bordier..... 442
Charles du Lis, opuscules historiques relatifs à Jeanne d'Arc, publiés par M. Vallet de Viriville..... 443
Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et le moyen âge, par M. Jules Labarte..... 692
Monuments inédits français, publiés par Willemin..... 699
Voyage historique et archéologique dans les comtés de Comminges, des Quatre-Vallées, de Béarn et de Bigorre, par M. Cénac-Moncaut..... 700
Histoire des usages funèbres et des sépultures des peuples anciens, par M. E. Feydeau.: 756
Inscriptions romaines de l'Algérie, recueillies et publiées par M. Léon Rénier..... 764
Monographie de l'église de Saint-Spire, de Corbeil, par M. Pinard.. 767

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation, rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

DROITS ET USAGES

CONCERNANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION PUBLICS OU PRIVÉS SOUS LA TROISIÈME RACE DES ROIS DE FRANCE,

D'APRÈS LES CHARTES ET AUTRES DOCUMENTS ORIGINAUX.

QUATRIÈME ARTICLE (1).

V. CLÔTURE DES VILLES ET DES MONASTÈRES. — MURS. — FOSSÉS. — PALIS. — PORTES.

Les murs et les fossés furent les moyens de clôture le plus habituellement employés pour protéger les villes contre les incursions ennemies. Mais ce n'était pas toujours une chose facile que d'obtenir le droit de défendre ainsi toute une population contre des hordes de vagabonds armés, ou les entreprises d'un seigneur, qui, parfois, traitait ses sujets comme ceux d'un pays conquis. Le seigneur était souvent aussi dans la nécessité d'élever des fortifications afin de se protéger contre la rébellion de ses vassaux, le jour où ils avaient le moyen de la faire éclater.

Les documents que nous avons pu analyser sur ce sujet, nous diront dans quelles conditions le roi, sur ses propres terres et sur celles du seigneur son vassal, avait le droit d'élever des murailles ou de creuser des fossés; les traités particuliers qui intervinrent entre les co-seigneurs d'une même ville ou d'une même terre pour exécuter des travaux analogues; comment les communes purent avoir aussi leurs murs de clôture; enfin quels étaient les droits qui appartenaient aux seigneurs sur l'enceinte des villes. Il arriva, en effet, que des murs furent quelquefois la seule propriété d'un prince dans une cité, à l'exclusion de tout droit autre que celui de les garder. Nous rappellerons également les règlements relatifs aux réparations des murs, des fossés et des palis. Les plus anciennes indications seront fort sommaires.

(1) Voir le premier article de M. Aimé Champollion, t. XII, p. 458, le second, p. 618, et le troisième, t. XIII, p. 12.

Murs. « Au tens li roi Robert, ferma le chastel de Cortenay Ha-« tons le fuiz d'un gastelier de chastel Renart..... Le roi Robert entoura de murs le chastel de Montfort et d'Épernon, » ou plutôt ce fut Amaury, seigneur de Montfort, qui exécuta ces travaux et qui donna, en cette occasion, son nom à la ville, elle se nomma alors *Montfort-Amaury*. Enfin, Montlhéry fut aussi fermé de murs par un forestier qui avait nom Thiébauz file-étoupe.

Les querelles du duc d'Anjou avec ses voisins le décidèrent à clore plus solidement encore la ville de Saumur en l'année 1000 (1). Ce fut l'évêque de Verdun, Haymo, qui entreprit, en l'année 1037, d'entourer de murs sa ville épiscopale (2). Landri, abbé de Saint-Pierre de Chartres, suivit cet exemple en 1057 (3). D'autres fois, au contraire, les murs qui fermaient une abbaye, un fort, un château étaient abandonnés à titre de don gracieux à un seigneur ou bien à une maison religieuse, avec la faculté d'employer à leur profit les matériaux qui en provenaient et selon leur besoin du moment. Nous trouvons un exemple de cet usage en l'année 1059, après l'incendie du monastère de Saint-Géniés de Lectoure ; les matériaux des murs qui le fermaient auparavant furent donnés à l'abbaye de Moissac (4). Dans d'autres circonstances, au contraire, les murs devenaient le sujet de fréquentes querelles entre des seigneurs d'épée et des seigneurs d'église, et le seigneur d'épée n'avait pas toujours le dessus. Ainsi, en l'année 1066, le comte de Rouergue et l'évêque de Narbonne se disputaient la propriété des murs de Narbonne; la querelle fut longue et très-animée, mais enfin l'évêque obtint que le comte partageât avec lui la propriété des murs de la ville et lui reconnût le droit d'ouvrir une porte sur le point qui lui conviendrait, dans la moitié des murailles qui lui appartenait (5).

D'après un document publié dans le *Gallia christiana*, nous voyons que la ville de Saint-Flour fut fermée de murs en l'année 1096.

Nous ne trouvons pas, dans les actes du XIIe siècle, de dénominations spéciales appliquées aux murs de clôture, et il nous est impos-

(1) Pour les faits qui précèdent, voy. les *Historiens de France*, t. X, p. 311 et 264.

(2) *Idem.*, t. XI, p. 459.

(3) *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, déjà cité, introduction, p. CCXLVII. — Voy. aussi Mabillon, *De re diplomatica*, p. 322, « Godefridus Bullonius villam Sa-« tanacam muris cinxit (1088), cum inter eum et Theodoricum Verodunensem de « ejus urbis præfectura grave bellum exarsisset. »

(4) *Gallia christiana*, t. I, p. 36. — Coll. Doat, t. CXXVIII, fol. 36.

(5) *Hist. de Languedoc*, t. II, preuves, p. 251 et 420.

sible de fixer l'époque à laquelle on donna le nom de *orbe* aux murs sans portes ni fenêtres (1). Ce mot est très-anciennement usité dans le langage français : l'auteur du roman de Partenopex de Blois s'en sert fréquemment, et on le trouve aussi employé dans de très-anciens fabliaux pour désigner *l'obscurité;* nous avons vainement cherché, pour ces époques anciennes, une citation qui pût se rapporter à des murs *orbes*. Ceux de la ville de Tours étaient probablement dans ces conditions, car le roi de France, Louis VII, intenta un procès aux habitants de cette ville pour avoir bâti sur les murs de clôture. La réclamation royale s'étendit aussi aux maisons élevées trop près des murs, à celles qui dépassaient en hauteur la prescription des règlements alors existants, mais qui nous sont inconnus. Ce différend fut réglé à l'amiable : Louis VII renonça à son droit de faire démolir tous ces bâtiments en contravention, moyennant cinq mille marcs d'argent payables à son profit par la ville de Tours et deux cents livres au prince Philippe (2). L'acte qui fut alors passé entre le roi et la ville, porte la date de l'année 1141.

1152. *Circa idem tempus, urbem Pictaviam Henricus Angliæ rex muris cingit* (3).

Il existait déjà en Angleterre un droit de *murage*, que Sainte-Palaye croit être le droit de punir ceux qui élevaient des murs sur le grand chemin, ce qui était alors regardé comme un délit (4). Mais nous ignorons si cette loi fut appliquée en France sur les terres appartenant au roi d'Angleterre.

Le même auteur parle aussi des *murs sarrasinois*, sans nous dire toutefois en quoi on les distinguait, en France, de ceux qui avaient été construits par des mains chrétiennes. Nous n'avons rien trouvé de plus sur ce sujet, et, en général, on ne reconnaît dans cette dénomination de murs des Sarrasins, qu'une coutume vulgaire de qualifier ainsi les vieilles constructions d'une origine incertaine. Dans le Dauphiné, les hordes sarrasines marquèrent leur invasion par de grandes dévastations; elles purent aussi élever quelques fortifications et quelques murailles. Il ne reste aucun renseignement exact sur ce sujet. Mais une charte de l'année 1161, donnée par le

(1) Ce mot vient probablement du latin *orbis*, tour, rond, cercle, cercle fermant la ville.

(2) Collection manuscrite de l'abbé de Camps (Biblioth. impér.), t. XVIII, fol. 39.

(3) *Historiens de France*, t. XII, p. 411. — Avant cette date, on trouve dans le t. XIII, p. 285, la mention suivante : « Rotomagensem turrim novo alto et lato « cingitur muro. »

(4) Sainte-Palaye, *Gloss. français*, au mot *mur*.

dauphin Guigues, contient, pour cette province, un exemple de la plus large concession accordée à des citoyens de s'enfermer dans des murs. Ce fut aux habitants de Romans que le Dauphin donna cette permission : ils purent faire une enceinte de murailles d'une longueur, d'une largeur et d'une hauteur qu'eux seuls déterminèrent ; elles pouvaient être en pierre ou en bois et servir à la défense de la ville ou à son ornement (1).

En 1168, Gautier, évêque de Langres, permit à Hugo, duc de Bourgogne, de fermer de murs la ville de Châtillon (2).

Lorsqu'un seigneur accordait à un monastère le droit de se clore de murs, il faisait un acte de grande concession, car il donnait en même temps des immunités imprescriptibles et inviolables. Cette enceinte de murs devenait un asile (3), un lieu de refuge impénétrable à la justice seigneuriale. Et lorsqu'on y ajoutait en faveur d'un monastère la permission de se servir des murs de la ville et de construire dessus ou d'en faire tout autre usage (4), la gracieuseté du seigneur était portée à son comble. C'est ce qui eut lieu en l'année 1174, de la part du roi de France, Louis VII, en faveur de l'église de Saint-Étienne, de Bourges (5).

Dans des circonstances importantes, le roi de France et les seigneurs intervenaient auprès d'un évêque pour qu'il permît aux hommes qui relevaient de sa seigneurie de contribuer par leurs travaux à achever ou à faire des murs dont l'utilité était urgente (6). Mais il fallait alors une déclaration du roi et des seigneurs, de non-préjudice pour l'avenir. C'est ce qui arriva en 1193, de la part du roi de France et du seigneur Pierre, comte d'Auxerre et de Nivernais, qui reconnurent que c'était à leurs instantes prières que les hommes de l'évêque et de l'église d'Auxerre s'étaient librement engagés à édifier de nouveau les murs de clôture de Nevers du côté de l'eau (la Loire) (7). Le contraire arriva quelquefois. Ainsi, dès que l'évê-

(1) Valbonnays, *Hist. du Dauphiné*, t. I, p. 180.

(2) D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. I, preuves, p. 52.

(3) Nous reparlerons du *droit d'asile* au paragraphe *Hôtels-Dieu*, *Hospices*.

(4) Il arrivait parfois qu'un monastère était enfermé, ainsi que toutes les maisons de son voisinage, dans la nouvelle enceinte d'une ville, avec ou sans l'agrément de l'abbé. C'est ce qui eut lieu, en 1185, pour Saint-Père de Chartres. Voy. l'introduction à la publication du *Cartulaire* CCXLV.

(5) *Gallia christiana*, t. II, preuves, p. 16. — Le tome VI, *instr.* p. 326, contient aussi : « Diplom. Ludovici VII, Francorum regis, quo concedit Willelmo episcopo « Agathensi licentiam muniendi civitatem Agathencem muris et vallis. »

(6) En 1180, Philippe Auguste fit clore de murs le monastère des Innocents de Paris. — En 1182, il en fit autant du château de Vincennes.

(7) Lebœuf, *Hist. d'Auxerre*, t. II, p. 33.

que et les citoyens de Rouen se furent mis d'accord, en 1195, au sujet de la reconstruction du mur de l'église, il fallut obtenir un diplôme du roi d'Angleterre, Richard Ier, qui confirmât et permît l'exécution de ces conventions (1).

Pour le XIIIe siècle, nous examinerons les documents sous deux points de vue différents, quoique se rattachant à la même question des murs de clôture : savoir les documents relatifs aux travaux civils et ceux qui concernent spécialement les monastères.

Pour ceux de la première catégorie, nous trouvons dans la collection Dupuy, à la Bibliothèque impériale, une série de lettres patentes et d'arrêts du Parlement, assemblée par ce savant dans le but de montrer que les murs et les fossés de la capitale étaient du domaine du roi (2). La coutume de Paris nous donne aussi la définition du mur dit *sans-moyen ;* il appartenait à un seigneur ou à un monastère, mais par privilége spécial il ne pouvait pas devenir commun, et les voisins ne devaient construire qu'à une distance déterminée. D'après la coutume de Picardie, les murs devaient être réparés et entretenus par le maire et les échevins dans l'intérêt de la ville et au nom de la ville (3).

Tout ce que l'on sait des murs de Quimper, c'est qu'en 1209 ils furent réparés, au dire de l'historien breton, M. Potel (4). Mais, à Limoges, une transaction spéciale intervint entre l'abbé de Saint-Martial et les consuls de la ville au sujet des murs à construire pour clore Limoges (5).

Le roi gardait certains droits de faire démolir les murs des cités qui ne relevaient pas entièrement de son autorité, car, en 1218, les bourgeois de Narbonne furent obligés d'avertir Philippe Auguste qu'ils avaient promis par serment au comte de Toulouse, au vicomte de Bourges et au duc de Narbonne, de raser les murailles de leur ville lorsqu'ils le leur ordonneraient, et que, de plus, ils ren-

(1) *Hist. Angl. script. decem*, col. 676.

(2) Collection manuscrite de Dupuy, t. CCLIII. — On voit également, d'après une lettre d'Innocent III (t. II, p. 456), que les murs d'enceinte de Paris ayant été reculés, les vignes de Saint-Sulpice furent arrachées et que des maisons les remplacèrent ; mais comme ce territoire appartenait à l'Église, le pape accorda aux maisons les mêmes priviléges qu'aux autres bâtiments du même quartier.

(3) Marnier, *Coutumes de Picardie*, p. 145.

(4) La *Table des chartes* de Brequigny, t. IV, p. 382, indique également, sous la date de 1206, une concession faite par la comtesse de Champagne à un officier de sa maison, en ces termes : « Carta qua Blancha comitissa Trecensis concedit ut « camerarius suus Garnerus de Latiniaco *aisamenta* faciat *in muris* et *fossatis* de « Trya. »

(5) *Histoire de Saint-Martial de Limoges*, t. III, p. 537.

draient aux seigneurs avec lesquels ils venaient de traiter les criminels, les ennemis et les hérétiques qui s'enfuiraient des terres de ces seigneurs pour se réfugier à Narbonne (1).

En 1221, le mur d'enceinte de la ville de Paris, qui avait été commencé par Philippe Auguste, fut terminé en cette année. Il y avait alors huit portes principales de pratiquées dans ce mur, savoir : Près du Louvre, au bord de la rivière, sur l'emplacement de l'église de l'Oratoire; vis-à-vis Saint-Eustache ; rue Saint-Denis (la porte aux Peintres); rue Saint-Martin (près la rue Grenier-Saint-Lazare); la porte Barbette ; une porte près de la maison des Jésuites; près le port Saint-Paul et le pont Marie (2). Un règlement de l'année 1224, qui fait partie des priviléges de la ville de Bourges, nous donne la série des peines encourues par ceux qui dégradaient les murs de cette ville (3); et, en l'année 1228, Raimon, comte de Toulouse, fut obligé de livrer au roi vingt bourgeois de la ville de ce nom comme otages, jusques à ce qu'il eût démoli cinquante toises des murailles de Toulouse, à l'endroit désigné par le souverain.

Les « *libertates concessæ habitatoribus Bellivisûs de Marco, per Guillelmum de Beauvoir,* » contiennent un article spécial qui permettait aux habitants de prendre du bois dans la forêt voisine pour faire des clôtures (4). Mais il fallut un traité spécial entre le vicomte de Limoges et les habitants de la ville, en 1275, afin de convenir que les consuls pourraient seuls lever la taille sur les habitants de cette ville, avec le concours du prévôt et de plusieurs autres habitants, et que cet impôt ne pourrait être employé que pour les travaux utiles à la cité, et dans ce nombre se trouvait l'entretien des murs. L'enquête qui fut ouverte à Aurillac en 1277, pour reconnaître les droits des consuls et de l'abbé de cette ville, prouva que, de temps immémorial, les consuls avaient le droit d'élever ou de détruire les murs de la ville, de les réparer et de les reconstruire, de les percer pour faire passer dessous les eaux courantes, et enfin de se servir de ces murs pour point d'appui des constructions que cette ville aurait à faire faire (5). Les habitants de Brioude perdirent au contraire leur

(1) Collection de Camps, t. XXX, fol. 439. Voy. aussi Baluze, *Concilia Galliæ*, p. 88, appendice, etc., p. 159, t. III.

(2) D'après un acte du Recueil de Dupuy, déjà cité, il fut reconnu, en 1261, que la porte faite naguère à Paris pour aller à Saint-Marceau n'était tenue de l'abbé de Sainte-Geneviève, mais du roi (Coll. Dupuy, t. CCXXXV, fol. 135).

(3) La Thomassière, *Coutume du Berry*, p. 64. Il était encore en vigueur en 1294.

(4) Valbonnays, *Hist. du Dauphiné*, t. I, p. 58.

(5) Collection de copies de chartes à sa date.

procès contre l'église de cette cité, et il fut admis, en 1282, que la garde des murs qui avaient été bâtis aux dépens des citadins devait appartenir au chapitre et à l'église (1). Enfin, lorsqu'une ville ne pouvait, avec ses ressources ordinaires, élever ou entretenir ses murs, le roi permettait un impôt extraordinaire. Ceci eut lieu, en 1283, à Montreuil-sur-Seine. Philippe le Hardi permit aux habitants de cette ville de lever, pendant l'espace d'un an, sur chaque tonneau de vin vendu en détail dans la ville, dix sols parisis applicables à la réparation des murs et autres nécessités de la ville.

Quant aux documents du XIIIe siècle qui se rapportent aux clôtures des monastères et aux difficulttés que le clergé trouve du côté de l'autorité civile pour les murs de ses édifices consacrés au culte ou à la vie monacale, voici ceux qui nous ont paru offrir quelque intérêt.

En 1209, l'abbé Bertrandus de Saga et ses religieux consentirent à la destruction des anciennes murailles d'Aristot, à condition que le seigneur Arnaud de Castelbon ferait abattre un bâtiment nouvellement élevé sur l'église. Il était de plus convenu que, si l'abbé ne se conformait pas à cette convention, il pourrait être appelé devant toute espèce de juridiction; si, au contraire, le seigneur manquait à sa promesse, il payerait une amende « de 300 *marabinis boni auri et justi ponderis* (2). »

Lorsque le roi Philippe II donna à l'église de Saint-Germain des Prés, en l'année 1209, une poterne des murs de la ville de Paris, sur le chemin de Saint-Germain, ce fut un acte de pure générosité de sa part, puisqu'il n'imposa aucune redevance (3). Le roi reconnaissait aussi, plus volontiers que les autres seigneurs, que contre tout droit, il avait fait élever certaines murailles; du moins, saint Louis se montra toujours plus disposé à respecter les propriétés de ses vassaux. Il en donna une preuve, en 1235, lorsqu'il envoya l'ordre à l'abbé de saint Rémy, de Reims, de démolir immédiatement les murs que cet abbé avait fait élever par ordre du saint monarque, sur le territoire de Reims, qui appartenait à son vassal (4). Ce même roi permit aussi, en 1258, aux religieux de Sainte-Croix de la Bretonnerie à Paris, de clore de murs la rue Coupe-Gueule et les maisons contenues en icelles et dans la rue adjacente, sauf le droit d'autrui. Robert Sorbon fit accorder au monastère de Sainte-Croix cette

(1) *Ordonnances des rois de France*, t. VII, p. 413.
(2) Marten., *Ampliss. collectio*, t. I, p. 1091.
(3) Du Breuil, *Antiq. de Paris*, p. 292.
(4) Marlot, *Hist. eccles. Remensis*, t. II, p. 525.

importante concession (1). Une année auparavant, Louis IX avait également accordé au chapitre de Senlis le droit d'entourer de murs les maisons qui lui appartenaient (*Gall. christ.*, X., p. 460).

Ce n'est pas sans un certain regret que l'on voit le clergé de France, à toutes les époques de notre histoire, profondément enclin à implorer la protection du souverain pontife, même pour des intérêts de simple police et de salubrité. Ainsi, en 1267, le pape Clément IV écrivit à l'évêque de Paris d'écouter favorablement les chanoines de Meaux qui se plaignaient des immondices déposés près de leur église, « et turpitudines horribiles et grave scandalum » qui se commettaient autour de cet édifice sacré. Le pape demande à l'évêque de vouloir bien intervenir pour que les chanoines puissent entourer leur église d'un mur et d'obtenir du bailli et des autres officiers de la ville de Meaux qu'ils ne s'y opposent pas, puisque ces constructions ne devaient leur porter aucun préjudice (2).

En 1269, *præpositus ecclesiæ sancti Petri Lœensis murum sive ambitum sui monasterii ædificare cœperat.* Mais ce mur dépassait déjà les fossés de la ville, et comme cet acte portait un grave préjudice au comte Gui de Flandre, le comte en ordonna la démolition. Toutefois, on parvint à intéresser le salut de son âme à la conservation de ce mur : alors le comte permit tout, et il donna même le sol sur lequel on avait bâti (3). Les démêlés du clergé avec l'autorité civile n'avaient nulle part peut-être plus d'acrimonie que dans la ville de Lyon ; une insurrection du peuple se déclara et des maux incalculables en furent la suite. Ces événements se passaient vers l'année 1269 et l'on sait que les murs de l'église Saint-Jean et ceux qui entouraient les maisons des chanoines de cette église, étaient au nombre des affaires en litige entre le peuple et le clergé. Le peuple, dans son exaspération, les avait démolis; mais plus tard, la commune fut condamnée à rétablir ces murs dans leur état antérieur (4).

A Carcassonne, le monastère des frères Notre-Dame du Mont-Carmel avoisinait de très-près les murs de la ville et en gênait la défense militaire. Pendant les guerres qui eurent lieu, vers 1267, cette maison religieuse fut abattue pour cause d'utilité publique. Aussi le roi Saint-Louis s'empressa-t-il de permettre à ces religieux, vers 1269, d'acquérir et de posséder un terrain convenable

(1) Felibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 233.
(2) Duplessis, *Hist. de Meaux*, t. II, p. 167.
(3) Mirœi *Opera diplomat.*, t. I, p. 208.
(4) Menestrier, *Hist. de Lyon*, part. II, preuves, p. 4, col. 1, et preuves, p. 5, col. 1.

pour rétablir leur monastère à Carcassonne et sans payer de foriscape; mais il fut nécessaire auparavant d'obtenir du pape l'autorisation pour ces religieux d'aller s'établir ailleurs que sur le premier emplacement, et en même temps le droit de vendre l'ancien local (1).

En 1267 (avril), le roi donna la permission aux frères Mineurs de Senlis de percer le mur de la ville et même d'y faire une porte pour se procurer de l'eau de la rivière qu'ils pourraient faire passer dans leur monastère, pourvu toutefois que le cours de la rivière ne fût pas interrompu. Il paraît que la commune avait aussi un droit seigneurial sur ce même mur, car l'année suivante (1268), les officiers de la ville autorisèrent également un bourgeois de Senlis à y percer une porte (2). Il arrivait donc que le roi gardait un droit *supérieur* à celui de la commune et des autres seigneurs sur les murs de clôture des villes, ou au moins qu'il ne l'aliénait jamais entièrement. Un différend s'éleva à Paris, en 1273, entre le roi et le prieur de Saint-Martin des Champs, qui voulait bâtir et clore les piliers du Vieil-Mur, et cet acte paraît confirmer l'imprescriptibilité du droit royal (3). Il s'exerçait cependant simultanément avec celui du seigneur local, puisque le chapitre de Saint-Rieul de Senlis, permettait en 1274 de bâtir une maison sur le mur de la ville, avec une saillie de trois pieds hors de ces murs, à des conditions de redevances déterminées (4). Dans un intérêt de morale publique, les monastères obtenaient quelquefois aussi la permission d'élever des murs de clôture, mais le syndic de la commune se réservait alors le droit de les faire abattre toutes les fois qu'il le voudrait. Cela se vit pour les frères Prêcheurs de Béziers, qui, en 1277, obtinrent du syndic de la commune, la permission de clore de murs un emplacement situé près de leur jardin, où les hommes et les femmes s'introduisaient « *et inhoneste agebant* (5).»

Les seigneurs d'Église défendirent toujours leurs droits avec persévérance et ténacité; et comme ils étaient plus instruits que ceux qui géraient les affaires des communes, ils avaient soin de recourir aux titres anciens et aux enquêtes; enfin, si leur droit n'était pas bien positif, ils arrivaient facilement, par des voies civiles ou spirituelles, à des transactions au moyen desquelles ils sauvaient quel-

(1) Collection Doat, t. LXIV, fol. 323, 328.
(2) Collection de copies des chartes, boîte 211 et 213.
(3) Collection Dupuy, t. CCXXXV, fol. 138.
(4) Collection de copies de chartes, boîte 220.
(5) Collection Doat, t. LXVI, fol. 352.

ques parcelles de leurs usurpations. Il en fut ainsi, en 1282, du compromis qui eut lieu entre l'abbé de Saint-Denis et Raoul d'Estrée, Guillaume de Neuville et le bailli du Vermandois, au sujet des murs de la ville de Corbie : l'abbé eut la permission de refaire la clôture de son monastère, sans préjudicier toutefois au mur de la cité, et après avoir convoqué pour cela le bailli de Corbie. Malgré ces oppositions d'intérêts, les bons rapports des officiers municipaux avec les délégués des monastères se maintinrent ordinairement. Il en fut ainsi particulièrement à Péronne : une charte d'Isabelle, abbesse de la Franche-Abbaye, datée du mois d'août 1297, déclare que les maires et les jurés de Péronne ont consenti, par grâce spéciale, à laisser exister le mur qu'elle avait devant sa maison dans cette ville, quoiqu'il fût bâti sur les terres de la commune (1).

L'entretien des murs et leur reconstruction étaient entièrement mis à la charge des communes pendant le XIVe siècle, mais sous la haute surveillance du roi de France; il y eut dès lors de moins fréquentes querelles au sujet du droit seigneurial sur les murailles, et le roi intervint surtout pour autoriser les impositions ordinaires et extraordinaires créées dans le but de réparer ou refaire les murs démolis pendant la guerre. Au XIVe siècle, un nombre prodigieux de villes furent prises et démantelées pendant les guerres intestines ou lors des invasions.

La commune avait spécialement la surveillance des murs, soit à construire, soit à réparer. Il en fut ainsi à Figeac, en 1318, d'après les franchises de la ville dont on trouve une copie dans la collection Doat (2). D'après celles de Laon, tous les trois ans, le prévôt assemblait le peuple, pour lui faire élire six personnes chargées de lever les tailles destinées aux ouvrages de profit commun, au nombre desquels étaient les murs. Ces délégués procédaient aussi, en compagnie du prévôt, à la visite des murs deux fois par an, et plus souvent s'il était nécessaire (3). La petite commune de Joinville devait également contribuer à l'entretien de ses murs. Diverses ordonnances des rois Philippe de Valois et Jean II avaient, avant l'année 1352, provoqué la levée des aides pour l'entretien et la réparation

(1) Collection de copies de chartes, boîte 230 et 244. — Le monastère de la Franche-Abbaye fut détruit au XVIIe siècle, et les religieuses bernardines vinrent se réfugier à Paris et fondèrent l'Abbaye-au-Bois.

(2) Tome CXXV, fol. 1.

(3) *Statutum pro villa Laudunensi*, mars 1331, et Collection de copies de chartes, boîte 258.

des murs de Compiègne. Jean, comte d'Armagnac, accordait aussi aux habitants de Trie, dès l'année 1353, un ban de vin, pour l'employer aux constructions de leurs murs (1). A Narbonne, douze délégués étaient chargés, en 1355, de délibérer sur les réparations des murailles qui avaient été ruinées par les Anglais, et il fut nécessaire d'imposer des subsides sur la ville, pour réaliser le projet de les réparer. Les syndics firent alors un règlement qui statuait que pendant deux années on travaillerait aux murs de la ville ; que les aides imposés s'appliqueraient entièrement à l'œuvre de la réparation des murs ; que les maîtres maçons, charpentiers, forgerons et ouvriers en toutes sortes d'états, hommes et femmes, vaqueraient pendant lesdites deux années à cette œuvre, sans désemparer, afin qu'elle fût entièrement accomplie dans l'espace de temps indiqué. Il en fut de même pour les murs du faubourg de Narbonne. Le document qui constate tous ces faits est rédigé en langue vulgaire usitée dans le pays, ce qui ajoute encore aujourd'hui à l'intérêt de son texte. La ville de Pamiers imposa aussi extraordinairement le pain, le vin et la viande dans le même but de réparation des murs ; les syndics étaient de même chargés de la perception et de l'emploi de cet impôt. Plus tard ils le mirent en fermage, et le droit sur les viandes produisit annuellement trois cent trente moutons d'or.

Les habitants d'une ville, réfugiés par suite d'événements extraordinaires dans une cité voisine, n'étaient pas moins tenus de contribuer à la réparation des murs de la ville où ils avaient droit de bourgeoisie. Aussi, au mois de mars 1356, Jean, comte d'Armagnac, lieutenant du roi en Languedoc, s'empressa-t-il d'écrire au viguier et au juge de Béziers de contraindre ceux de Narbonne, qui s'étaient réfugiés à Béziers lors de la dernière invasion des ennemis, à contribuer à la réparation des murs de Narbonne. En même temps, le roi Jean écrivait à son sénéchal de Carcassonne et aux viguier et juges de Narbonne de contraindre, même par la saisie de leurs biens, les clercs et laïques de Narbonne qui avaient des bâtiments appuyés sur les murs de cette ville de les démolir (2). Il est évident que dans les temps de guerre on devait redoubler de sévérité pour tout ce qui touchait à la police des murailles ; mais, après la paix, ce n'était pas moins le pauvre citadin qui payait les dégâts faits par les ennemis. La ville d'Avignonet, en Languedoc, ayant été ruinée

(1) Les documents que nous venons de citer sont dans le Recueil des *Ordonnances des rois de France*, t. IV, 296, 114, 234, 44, 324.

(2) Les quatre documents que nous venons de citer se trouvent dans la collection Doat, t. LIII, fol. 215, 244, 277, et t. XCIII, fol. 201.

par les Anglais, le roi Jean accorda aux consuls, en 1356, la permission de lever seize mesures de vin par tonneau vendu dans les tavernes, et quatre sols par tonneau vendu en gros par les laïques, pour employer cet impôt à la construction des murs de la ville (1).

Pour la même époque, nous trouvons quelques détails sur la manière de bâtir les murs des cités, dans un acte des syndics et habitants de Pamiers, contenant le marché passé avec des entrepreneurs, soit pour la réédification partielle des murs de cette ville, soit pour la réparation de ceux qui, notoirement, en avaient besoin. La somme dépensée fut de 8200 florins d'or. Les entrepreneurs étant assemblés devant les préposés de la ville, les délégués de l'évêque et ceux du comte de Foix, il fut convenu que les murs, depuis la *tour de Bariol* jusqu'au jardin du *père Mervers*, auraient quatre pans de largeur au-dessus de terre et seraient de la hauteur de la muraille qui est près de la *tour Raimond Claisard;* qu'ils auraient de plus des cavaliers (2) semblables à ceux qui étaient situés près *de Andienire*. Mais depuis le jardin du *père Mervers* jusqu'à la porte *de l'Étang*, le mur devait avoir quatre brasses de hauteur, l'ancien mur devait être conservé dans la partie qui était encore bonne, et il devait être aussi réduit à quatre brasses de hauteur. Toutes les *denteles* de cette œuvre devaient être faites avec carelières en la manière de la muraille *de Michel*. Les entrepreneurs devaient employer du bon et loyal mortier à la connaissance de deux bons hommes (prud'hommes) choisis par M. le prévôt. Il y avait dix sous toulousains d'amende contre ceux qui toucheraient aux matériaux de l'œuvre; et le prix de ces matériaux avait été convenu avec Guillaume Vaudoni. Le blé et le vin nécessaires aux entrepreneurs et aux ouvriers ne payaient aucun leude. Si les entrepreneurs obtenaient des dons du menu peuple, les sommes qui en proviendraient ne devaient pas être portées en compte, à moins que ces dons ne fussent offerts par des prêtres ou des religieuses. Douze hommes à truelle devaient travailler sans interruption; on leur procurait des lits qu'ils rendraient à la fin du travail. La pierre et le sable étaient pris partout où on en trouvait. Enfin les maisons proches les clôtures devaient être abattues, toutefois après les avoir achetées, mais à l'amiable. Si les entrepreneurs ne peuvent pas traiter avec l'hôpital Sainte-Hélène, qui était dans l'alignement des

(1) *Ordonnances des rois de France*, t. III, p. 73.

(2) Voy. la description de ce genre d'ouvrage dans le *Dictionnaire d'architecture* de M. Viollet le Duc.

murs, on construirait plus haut et à côté (1) : ce curieux document est écrit dans le dialecte du pays. Mais on ne prévit pas toutes les difficultés de cette entreprise, puisque, au bout des deux années (25 mai 1338), il fut rédigé un nouveau règlement par des maîtres maçons, pour continuer ces grands travaux. On trouve les renseignements suivants dans ce second texte non moins curieux, rédigé aussi en langage vulgaire : *La Sabote* de la vieille muraille de l'*Étang de Tracuquas* sera défaite et recreusée aussi profondément que les eaux du lac, si on n'y trouve pas de solides fondements. Ces fondations auront sept pans de large et s'élèveront en diminuant : à fleur de terre, elles n'auront plus que quatre pans. Vers la maison *de R. Floquier*, la muraille sera défaite et on y construira une embrasure voûtée en tuiles. Depuis le nouveau monastère des frères Prêcheurs jusqu'au premier porche de leur ancienne maison, les murs seront démolis jusqu'aux carelières et l'entrepied sera élargi de manière que le mur puisse avoir quatre pans d'épaisseur. Le second arceau du porche des frères Prêcheurs sera mis à l'alignement du mur. Ce mur sera déchaussé et revêtu de mortier, afin de le consolider : il y sera fait des embrasures par où le canon puisse passer (2), mais les frères Prêcheurs payeront les tuiles qui y seront employées, etc. (3).

Ce sont les premiers documents qui donnent des renseignements précis sur la manière de bâtir les murailles; du moins nous n'en avons point trouvé d'aussi détaillés avant le XIVe siècle. Ils ont donc un grand intérêt pour le sujet de nos recherches, et nous en avons extrait tous les faits qui pouvaient être utiles à notre travail. Sous le rapport du dialecte, ils sont non moins curieux à étudier, et leur publication nous semble désirable. Nous n'avons pas cru cependant devoir les transcrire ici en entier à cause de leur étendue.

Les chartes de la seconde moitié du XIVe siècle indiqueront aussi quelques points litigieux au sujet des constructions de murs, entre les consuls et les seigneurs ; les décisions royales pour la garde des murs et la nomination des inspecteurs et surveillants des murs au nom du roi ; la reconnaissance par le souverain des priviléges anciens de certaines villes, qui ne lui permettaient pas d'en faire démolir les murs ; les demandes nombreuses faites par des cités de pouvoir se clore de murailles, et enfin les demandes bien plus nombreuses

(1) Collection Doat, t. XCIII, fol. 207.

(2) Cette date, relative à l'emploi du canon, doit être remarquée. Voy. une dissertation sur ce sujet par M. Lacabane, dans la *Biblioth. de l'École des chartes.*

(3) Collection Doat, t. XCIII, fol. 219.

encore de lever des impôts momentanés dans le but de faire construire des clôtures : tels sont les points les plus importants que l'analyse chronologique des documents suivants fera ressortir d'une manière évidente.

1358. Lettres patentes de Jean, fils du roi de France, lieutenant en Languedoc, pour faire exécuter la sentence arbitrale rendue par deux chevaliers sur le différend entre l'évêque et les consuls de Béziers, au sujet des maisons de l'évêque. Les consuls demandaient que ces maisons, qui touchaient au mur de la ville, fussent démolies pour faire des couloirs de douze palmes de largeur le long des murs. L'évêque prétendait, au contraire, que ces maisons étaient suffisamment fortifiées, et qu'il ne serait pas établi de couloirs sur ce point. Mais comme dans ces maisons il y avait des fenêtres basses, il fut décidé, sans les déclarer dangereuses pour la sécurité de la ville, qu'elles seraient fermées, et que, si des réparations étaient nécessaires, l'évêque en supporterait les frais (1).

1358. Les murailles de Carcassonne, ayant été détruites par les Anglais, furent reconstruites aux dépens des habitants de cette ville, à la condition, cependant, que le roi n'établirait ni foire ni marché à Trebez, pour ne pas nuire à ceux de Carcassonne (2).

1359. Transaction entre les consuls de Béziers, le chapitre de Saint-Nazaire et le prieur de Cassan de la même ville, relative à la réparation des murailles de la cité. Cette transaction réglait la part afférente à chacun des trois contractants dans les dépenses à faire pour cette réparation. Les religieux donnèrent pendant trois ans une certaine quantité de blé (environ 200 setiers), de froment (environ 100), et d'orge (100 setiers), mais à la condition qu'on réparerait aussi leur monastère. En général, on peut estimer cette contribution religieuse à la neuvième partie de la dépense totale; mais des combinaisons spéciales pouvaient alléger cet impôt, si, par exemple, les consuls établissaient un barrage sur la rivière, etc.. Du reste, les consuls usèrent généreusement de leur droit, puisque, en 1364, ils firent remise au monastère de Saint-Nazaire de 106 florins d'or, sur les 231 qu'il devait encore pour sa part de contribution pour ces murs (3).

1359. Villeneuve-le-Roy, dont la fondation était due au roi Louis VII, avait fait de grandes dépenses pour réparer ses murs. Les habitants demandèrent et obtinrent de Charles V, en l'année 1359, la permission de mettre du poisson dans les fossés de la ville

(1) Collection Doat, t. LX, fol. 106.
(2) *Ordonnances des rois de France*, t. III, p. 264.
(3) Collection Doat, t. LX, fol. 123, 164, 169.

et de le vendre à leur profit, mais jusqu'à concurrence seulement du montant de la dépense des murs et de ces fossés.

1361. Lettres patentes royales permettant aux consuls de plusieurs villes de lever quatre deniers sur la viande de bœuf, de pourceau et de mouton, pour l'entretien des murs. Les habitants du ressort de la juridiction de chaque ville étaient obligés de contribuer à ces travaux. Les ouvriers pouvaient être requis de travailler, mais en les payant; les nominations des percepteurs des aides appartenaient tantôt au roi, tantôt aux villes.

1363. Les habitants d'Anduze sont autorisés, par le maréchal Daudenehanc, lieutenant pour le roi en Languedoc, à établir des droits sur les vins, la farine, le blé, etc., pour clore leur ville, à l'occasion des nouvelles guerres. Autre ordonnance sur le même sujet en 1367.

1366. Les consuls de Marvejols avaient le droit de nommer les inspecteurs et surveillants des murs de leur cité.

Il fut reconnu, en 1368, que l'enceinte de la ville de Saint-Denis en France était trop étendue, de sorte qu'on ne pouvait l'entretenir sans de grandes dépenses; l'abbé et les habitants de la ville ne pouvaient les supporter. Le roi Charles V fit rétrécir cette enceinte; mais il en résulta que beaucoup d'ouvriers drapiers l'abandonnèrent immédiatement, et, pour les y rappeler, le roi confirma et augmenta les priviléges de leur communauté.

1368. Permission accordée par le roi aux habitants de Vermenton de clore leur ville par des murs. A cette même époque, le roi disait dans ses lettres patentes : que les clôtures ne pouvaient être faites « sans nostre licence et congié. » Et en 1369, le roi prétendait aussi que sans son agrément les murs d'Abbeville ne pouvaient être percés, qu'aucune entrée ou sortie ne pouvait y être pratiquée autres que celles qui existaient déjà (1).

1370. Charles le Mauvais, roi de Navarre, comte d'Évreux, exempte les religieux de l'abbaye de Cherbourg de certains droits d'amortissement, pour les dédommager de ce que plusieurs de leurs maisons avaient été démolies pour élever la clôture de cette ville. Leur église avait aussi été abattue, de crainte que les ennemis ne la convertissent en forteresse (2).

1372. Philippe, duc d'Orléans, comte de Valois et de Beaumont,

(1) Pour ce document et les précédents, voy. *Ordonnances des rois de France*, t. VII, p. 85; t. III, p. 74, 79, 498; t. XVIII, p. 238, 676; t. V, p. 117, 111, 178.

(2) Collection de copies de chartes, boîte 270. — Nous avons déjà parlé du droit d'expropriation pour cause d'utilité publique. Voy. ci-dessus.

permet aux habitants de Chauny d'abattre la porte des Cordiers de leur ville, pour employer les matériaux à fermer la cité, qui ne l'était que par des palissades, mais à la condition de continuer de payer l'impôt qu'ils acquittaient auparavant pour l'entretien de cette porte. Les lettres patentes disent : « En laquelle ville y a une porte et deux tours de pierres, appelées la porte des Cordiers et qui, en manière de forteresse, ne se povoit soustenir sans autres grans ouvrages.... Les gens de la ville avoient commencé de fermer ladite ville de pierre (1) autour de la forteresse qui n'estoit fermée que de palis, de ais bien tenus, lequel ouvrage ne poroit estre mis en estat. Il nous a pleu que toute la pierre estant en tours faisant les murs de la dicte porte des Cordiers, soit prinse, mise et convertie audit ouvrage de Chauny.»

1372. Louis, duc d'Orléans, mande au viguier de Béziers de ne pas permettre que le consul démolît les murailles de l'église du monastère des frères Prêcheurs, qui touchaient aux murs de la ville, dans le but d'y établir un couloir tout du long, ce qui aurait causé un trop grand préjudice au monastère (2).

La ville de Saint-Flour en Auvergne était qualifiée, en 1372, de clef du royaume de France du côté de l'Aquitaine; cependant ses consuls avaient seuls la garde des murs de cette cité. Les anciens priviléges de la Rochelle défendaient au roi de France de démolir les murs et forteresses de cette ville, et le roi Charles V, en 1372, reconnut et consacra encore ce même droit.

1375. La ville de Casouls expose au roi qu'elle a besoin de murs et de fossés ; le roi autorise des tailles imposées à cet effet par et sur les habitants (3).

1379. Diplôme de l'empereur Charles IV, qui permet aux officiers municipaux de Verdun d'entourer cette ville de murs quand ils le voudront, de lever sur les habitants les deniers nécessaires à cette dépense et de comprendre dans l'enceinte de la cité les *forains*, en les obligeant à se soumettre aux lois et usages qui se pratiquaient à Verdun (4).

1378. Jean, comte d'Armagnac, permet aux consuls du bourg de Rodez d'imposer, pendant cinq ans, les vins au profit des réparations et de l'achèvement des murs et des fossés de ce bourg (5).

(1) Il y avait aussi des murs en beauge dans les petites localités.
(2) Collection Doat, t. LX, fol. 375.
(3) *Ordonnances des rois de France*, t. V, p. 571 ; VI, p. 154.
(4) Collection de copies de chartes, boîte 271.
(5) Collection Doat, t. CXXXII, fol. 53.

Mais les consuls de Figeac, qui avaient la garde de leurs murs, ne pouvaient ni y faire des changements ni bâtir dessus, d'après des lettres patentes de l'année 1389, confirmées, en 1394, par le roi Charles VI (1).

Le roi de France, tout en mettant à la charge des communes les ouvrages de clôture, se réserva, à très-peu d'exceptions près, ses droits sur le mur; l'usage contraire fut donc le résultat de transactions exceptionnelles.

Fossés. La juridiction relative à la création des fossés des villes se rattache essentiellement à celle des murs; elle tient aussi à celle des fortifications en général. Cette division de notre travail n'est donc qu'une annexe de celle qui est relative aux *murs* et aux *fortifications*. Il n'exigera pas de longs développements, puisque nous allons retrouver, au sujet des fossés, des transactions analogues à celles que nous avons déjà mentionnées pour les murs.

Les fossés constituaient une propriété seigneuriale comme tout autre domaine ou bâtiment. Le seigneur principal pouvait s'associer dans son domaine et à des conditions qu'il dictait avec un personnage plus important que lui : ainsi, en 1126, l'évêque de Paris associa le roi Louis VI dans la propriété du fossé au lieu dit Champeaux (2) ; il s'assurait par là de la protection royale. Nous n'avons pas de détails sur les travaux faits, en 1135, pour entourer de fossés la ville d'Argenton en Berry : le fait est seulement mentionné dans les historiens de France (3). Mais en l'année 1141, Louis VII exigea une somme d'argent de la part des habitants de Tours, comme indemnité pour s'être permis de construire des édifices sur ses fossés sans la permission du monarque (4). Les priviléges de Mantes mettaient à la charge de la ville l'entretien des fossés, dès l'année 1150 (5). On pouvait aussi obtenir, à la charge de faire hommage, la permission de s'enclore de fossés : les consuls de Béziers donnèrent une semblable autorisation, en 1175, à condition que ceux qui en useraient, leur devroient foi et hommage (6).

Quant à l'autorité cléricale, elle ne craignait pas d'invoquer les foudres sacrées contre ceux qui comblaient les fossés de clôture de ses possessions. Cela se vit en l'année 1191. Les religieux de Chaalis,

(1) *Ordonnances des rois de France*, t. VII, p. 661.
(2) Collection de l'abbé de Camps, t. XIII, à sa date.
(3) Tome XII, p. 481, 531, 584, 692, 775.
(4) Collection de Camps, t. XVIII, fol. 39.
(5) *Ordonnances des rois de France*, t. XI, p. 197.
(6) Collection Doat, t. CLXVIII, fol. 107.

près Senlis, traitaient ainsi les habitants d'Ermenonville, qui avaient commis cette faute (1). Les travaux exécutés autour du château de Vincennes, en 1211, pour creuser de nouveaux fossés, amenèrent un empiètement sur les terres des frères religieux de Vincennes; ils s'en plaignirent au roi par l'intermédiaire de l'évêque de Paris. Une indemnité fut offerte par le roi et acceptée par les religieux; elle s'éleva à mille francs. Pierre, évêque de Paris, et son archidiacre, signèrent l'acte certifiant que cette somme avait été réellement donnée par le roi, et que les religieux lui avaient, en conséquence, abandonné les nouveaux fossés de Vincennes et la portion de leur bois qui était au delà de ces fossés. En 1228, le comte de Toulouse fut obligé de donner en otage au roi Louis IX vingt bourgeois de sa ville, comme garantie de l'exécution de sa promesse de combler 1500 toises de fossés autour de Toulouse (2).

Nous venons donc de constater que le seigneur suzerain réglait les droits de ses vassaux en ce qui concernait les fossés à creuser ou à combler; mais ce seigneur pouvait être l'évêque, l'abbé, le consul; chacun d'eux exerçait ses droits dans les limites de sa seigneurie, et on voit intervenir l'autorité royale, comme cela arrivait souvent, lorsqu'il s'agissait des fossés de certaines cités. Les actes que nous allons encore mentionner constateront l'autorité locale des seigneurs sur les fossés. Nous examinerons ensuite quelles furent les formalités à remplir pour jouir des produits de ces fossés, et les moyens employés pour leur entretien.

Lorsque saint Louis autorisa, en août 1229, le comte de Flandre à entourer ses villes de fossés, il en détermina la largeur, et il ne fut pas permis au comte de dépasser les dimensions prescriptes (3). Le duc de Bourgogne, Hugues, en permettant à Simon de Chateauvilain de tenir de l'évêque de Langres la maison de Courcelles, s'attribua personnellement quarante pieds autour de cette maison, pour y faire des fossés (4). Le suzerain permettait aussi à son vassal de faire hommage à un autre seigneur, mais à la condition que ce vassal construirait sur les terres du roi une maison-forte qui augmentait ses moyens de défense. C'était donc une concession avantageuse pour le duc de Bourgogne. En 1249, le duc de Brabant obligea Arnould de Lira de restituer des terres qu'il avait usurpées, parce qu'elles portaient préjudice à ses fossés nou-

(1) Collection de copies de chartes, boîte 80.
(2) Collection de Camps, t. XXVI, fol. 115; et t. XXXIII, fol. 159.
(3) *Cartulaire de saint Louis* (Biblioth. impér.).
(4) *Mœrii opera diplom.*, t. II, p. 766.

veaux. La commune de Montreuil-sur-Mer exerça son droit seigneurial sur les fossés, en l'année 1262, en permettant d'enclore deux masures, moyennant une indemnité une fois payée, ce qui débarrassait cet enclos des charges de la commune (1). Les fossés de la ville de Lyon étaient au nombre des causes qui élevèrent de déplorables dissensions entre l'archevêque et les habitants de cette ville pendant l'année 1269 ; mais par le compromis qui fut alors signé, les fossés restèrent à la charge de la commune (2). L'évêque d'Amiens et son chapitre « griefvement complaignant « que combien que l'esté dernièrement passé (1347) pour le « proufit commun, il fut accordé entre eux et les maïeurs et esche- « vins d'Amiens que on feroit fossés nouveaux entour les faux- « bourgs, lesquels furent signés et limités partout et especiale- « ment en la jurisdiction et seigneurie de l'évesque, et eussent les- « dits fossés esté commenciés audit lieu, selon lesdites limitations, « néantmoins le bailly d'Amiens et les maïeurs et eschevins..... en « délaissant lesdits premiers fossés ailleurs plus près de l'ancienne « forteresse ont abattus maisons, arbres et murs en la terre dudit « évesque, là où il a toute seigneurie, lesquels (changements) estoient « moins proufitables, plus coutans et plus dommageux et au grand « préjudice » de l'évêque et de son chapitre, lesdits prélat et chapitre demandèrent au roi une enquête à ce sujet. Après qu'elle eut été faite, le conseil du duc de Normandie, fils du roi de France, ordonna « que lesdits fossez seront parfaits et achevez par la main « de nostredit seigneur et père, comme souverain à qui il appar- « tient et non à autre, là où ils ont été dernièrement commenciez « et signez, toutes voies, que, avant toute œuvre, les héritages qui « seront pris pour cause desdits fossés soient prisiez et estimez bien « et loyaument, par bonnes personnes qui seront ad ce députiés de « par nous (3). »

En 1370, Jean, fils du comte d'Armagnac, permit à l'abbé de Bonneval d'entourer de fossés le lieu dit Galinières, quoique ces travaux dussent lui causer de graves préjudices (4).

Nous avons à examiner maintenant les règles relatives à l'usage

(1) Collection de copies de chartes, boîte 202.

(2) Menestrier, *Hist. de Lyon*, part. II, preuves, p. 4, col. 1. — Des fosses étaient aussi données comme aumônes pieuses en 1266. « Hugo de Castro condonat in « puram et perpetuam elemosinam monachis S. Petri Carnotensis fossata sua de « Bruroliis. » (*Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, p. 715.)

(3) Collection de copies de chartes, boîte 263.

(4) Collection Doat, t. CXLII, fol. 13.

et à l'entretien des fossés : si nous nous en rapportons au coutumier général « depuis la my-mars jusques adonc que les biens soient dépouillés, chascun est tenu de renclore et fosser son héritage contre les Wareschaix (1). » Boutellier, dans sa Somme rurale (2), dit aussi : « Nul ne fossele sur chemin royal ne public, sur l'amende de soixante sols. » Mais pour profiter des produits des fossés, il fallait naturellement la permission du seigneur. Il en faisait quelquefois l'objet de donations pieuses. Ainsi Baudewins, cuins de Ghines, donna, pour le rachat de ses péchés, au couvent N. D. de Leisbisdate, l'herbage de ces fossés « là ù li castiaus fu jadis, à usier et esploitier (3). » C'était aussi le seigneur qui réglait le moment et la manière dont on nettoierait les fossés ; ce droit lui appartenait complétement. On en trouve un exemple dans la charte de R. de Godechart (4) portant la date du mois de mars 1266. D'après une convention intervenue entre le vicomte de Limoges et les habitants de cette ville, en l'année 1275, l'entretien des fossés était à leur charge, et une taille spéciale devait être levée pour cet objet (5). Une autre convention de l'année 1276 régla les droits de l'évêque d'Arras et de l'abbé d'Éstrée sur les fossés au-dessus du vivier de cette abbaye. Il fut convenu qu'ils pourraient être plantés, que les religieux auraient la *naulle* (*péage*) de la pêche du vivier et le droit de mettre des filets à l'embouchure de la rivière de Moreuil, qui se jette dans le vivier et de là dans la Scarpe. Après une longue et minutieuse enquête, il fut aussi reconnu, en l'année 1277, que la commune avait le droit de fermer les fossés de la ville, de les faire nettoyer, de les faire pêcher et de faire couper les arbres qui croissaient dedans.

La charte de commune de Fontaines-sur-Somme, concédée en 1280, par Édouard, roi d'Angleterre, portait : « Si porra le sire faire redréchier ses rivières et retraire, sans faire nouveaux fossés, parmi les mares de la commune quand il vaurra. » Hauriel de Quevrain fut obligé de traiter avec l'abbé de Crespin, en l'année 1297, lorsqu'il voulut donner à l'abbaye de Soissons des saules plantés le long du fossé qui traversait les terres de l'abbaye (6) de Crespin. Les fossés de la ville de Rouen appartenaient à l'abbaye

(1) *Coutumier général*, t. I, p. 831
(2) Page 507.
(3) Duchesne, *Hist. généalog. de la maison de Guines*, preuves, p. 286.
(4) Collection de copies de chartes, boîte 207.
(5) *Ordonnances des rois de France*. t. III, p. 62.
(6) Collection de copies de chartes, boîtes 222 et 237, 228 et 244 *bis*.

de Saint-Ouen dans une certaine partie : lorsque cette abbaye voulut réédifier son église, en 1321, elle fut obligée d'aliéner certain de ses biens et revenus afin de pourvoir aux dépenses qu'elle avait à faire; de ce nombre fut sa part dans les produits des fossés de la ville(1) : un acte capitulaire devint alors nécessaire, il porte la date du 12 décembre de l'année 1321. D'après l'ordonnance du roi Jean, de l'année 1350, les cureurs ne pouvaient nettoyer les fossés sans permission royale. Dans certaines localités, ces fossés devaient être à retraits, sous peine d'amende. Enfin, le roi, à l'imitation de son prédécesseur Philippe de Valois, provoquait, dès l'année 1352, des aides pour la réparation de fossés de villes, de Compiègne, par exemple (2). A Narbonne, douze délégués (prud-hommes) étaient chargés de surveiller et de diriger l'entretien et la réparation des fossés de la ville. A Béziers, les chapitres de Saint-Nazaire et de Saint-Aphrodise contribuaient, dans une proportion réglée à l'amiable avec le consul, à l'entretien des fossés (3). A Paris, en 1350, le roi donna aux habitants de la ville qui faisaient à leurs frais des fossés autour de la cité, la pêche de ces fossés (4). Ces fossés furent remplacés par un mur quelques années plus tard. Mais des plaintes très-vives arrivèrent au roi Charles V au sujet des exactions de ses châtelains, particulièrement dans la province de Normandie. Un commissaire, nommé par la chambre des comptes, en 1366, fut envoyé par ordre du roi dans cette province, afin d'examiner à qui appartenaient certaines terres sur lesquelles on avait pris les fossés pour les châteaux royaux (5). C'était dans ces châteaux que se retiraient, en temps de guerre, les habitants du voisinage, et ils devaient le guet ordinaire à cause de ce refuge. Mais il paraît que les bonnes villes avaient quelquefois empiété, pour leurs fossés et arrière-fossés, sur les terres du roi : le commissaire de la chambre des comptes reçut donc pour instruction spéciale de s'enquérir si le roi n'avait pas des droits sur ces terres.

(1) Collection de copies des chartes, boîte 255.

(2) *Ordonnances des rois de France*, t. II, p. 384 ; t. IV, p. 114.

(3) Collection Doat, t. LIII, fol. 215 ; t. LX, fol. 123.

(4) Collection manuscrite de Saint-Germain, n° 24 (Biblioth. impér.). — Voy. aussi, pour l'année 1360, « Lettera regia concessa domino episcopo Parisiensi super eo quod « jus suum remaneat salvum in fossato insulæ Beatæ Mariæ Parisiensis et in riparia « Secanæ. » (*Cartulaire de Notre-Dame*, t. III, p. 259.) « Le prévost de Paris ayant fait un fossé en li auve qui quert adprésent au travers de l'isle Notre-Dame à Paris... et aussi ont fait fischier grand quantité de pieux en li eaue dudit évêque, en Saine, par devers Saint-Victor, sur lesquels on pourroit faire pont, moulins et pescherie... »

(5) *Ordonnances des rois de France*, t. IV, p. 218.

Portes. Ce que nous avons dit des fossés peut et doit s'appliquer à la jurisprudence des portes, qui se rattache également à celle qui régissait les murs et à celle des forteresses. La construction des portes, leurs réparations, leur garde surtout était un droit seigneurial fort important, mais qui donna lieu à des abus très-onéreux et très-vexatoires pour le peuple. Le premier exemple de ces abus se présente sous la date de l'année 1057. Le roi de France fut obligé d'abolir l'odieuse coutume qui existait à Orléans de fermer les portes de la ville durant le temps des vendanges. Les officiers royaux en profitaient pour prélever des impôts énormes sur le vin. L'évêque d'Orléans s'émut enfin des justes doléances des habitants de cette ville, s'en fit l'interprète auprès du roi Henri Ier et réussit à obtenir la suppression de cet abus (1).

L'autorisation du seigneur était nécessaire pour pouvoir ouvrir une porte dans les murs d'une ville, lors même que cette porte devait être exclusivement consacrée à l'usage d'un monastère. C'est ce qui eut lieu à Béziers, en 1147 : le vicomte Raymon de Trancarvel permit aux religieux, moyennant 620 sols melgoriens, d'ouvrir une porte dans le mur de clôture de cette ville (2).

L'ouverture d'une porte de monastère sur une rue pouvait même devenir une source d'abus très-graves, si à ce monastère se trouvait réunie une maisonDieu ou hospice, car ces hospices étaient aussi des asiles assurés pour les gens sans aveu, les mendiants et les voleurs. Aussi, lorsqu'on agrandit l'Hôtel-Dieu de Paris, en l'année 1217, Étienne, doyen du chapitre Notre-Dame, reconnut qu'on ne pourrait ouvrir une porte sur la grande route sans la permission du roi, de crainte que les larrons et malfaiteurs ne s'en servissent pour arriver plus vite dans ce lieu d'asile. On convint cependant qu'on pourrait en ouvrir une du côté de la rivière (3).

Lorsque saint Louis permit au comte de Flandre, au mois d'août 1229, de relever les portes de toutes les villes de son comté, le roi exigea que les fondations de ces portes fussent en pierre; le corps de l'édifice établi sur ces mêmes fondements devait être en bois (4). Et en 1269, l'administrateur de l'archevêché de Lyon (le siége étant

(1) *Historiens de France*, t. XI, p. 595.

(2) *Histoire du Languedoc*, t. II, preuves, p. 518. — Mais les abbés de Saint-Aphrodise, de Saint-Jacques et l'évêque de Béziers avaient le droit de garder les clefs des portes de la ville, situées dans la partie des murs qui leur appartenait spécialement (Collection Doat, t. LX, fol. 89).

(3) Collection de Camps, t. XXX, fol. 429.

(4) *Cartulaire de saint Louis* (même collection).

vacant) prescrivit à ses vicaires, dans la ville et les faubourgs, de signifier, sous peine d'excommunication, aux habitants de Lyon, qu'ils eussent à rétablir les portes de la ville dans leur état ancien, et à lui remettre à lui ou à ses délégués les clefs de ces portes (1), que les citoyens avaient le tort de croire devoir rester entre leurs mains.

Les chartes de commune et les transactions ordinaires du XIIIe siècle auraient pu nous fournir un nombre infini de noms de portes et de désignations de l'emplacement qu'elles occupaient, comme par exemple, pour Valenciennes en l'année 1271 « en la rue Montoise hors la porte de Mons (2) ; » la porte de la Tonnellerie à Senlis en 1276 (3); la porte Rebelle à Paris du temps de Charles V. Nous avons dû écarter ce point de nos recherches, malgré l'intérêt qu'il offrait, afin de ne pas donner trop d'étendue à cet article.

Nous revenons donc aux constructions des portes, aux voies et moyens usités au XIIIe siècle pour leur entretien et à certains règlements qui les concernent.

Nous voyons par les actes authentiques : 1° qu'en l'année 1275, d'après la convention arrêtée entre le vicomte de Limoges et les habitants de cette ville, une taille spéciale était levée par les consuls pour l'entretien des portes (4); 2° qu'en août 1275, un arrêt du parlement de Paris ordonna que les portes de la ville de Saint-Riquier resteraient ouvertes la nuit et le jour durant la foire qui se tenait dans cette cité (5); 3° que les chanoines d'Auxerre étaient obligés de contribuer à la garde des portes de la ville (6); 4° qu'en 1277, il fut constaté que la commune d'Aurillac avait de temps immémorial la garde des clefs des portes de cette ville, qu'elle fit ouvrir, fermer et réparer ces portes, toutes les fois qu'elle le jugea utile, et que ce privilége lui avait été donné par l'autorité royale (7). Pour ne pas nous appesantir trop longtemps sur ces usages, qui se conservèrent pendant le XIVe siècle (8), nous ajouterons enfin qu'à

(1) D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. I, preuves, p. 66.

(2) Collection de copies de chartes, boîte 217.

(3) *Dictionnaire des antiquités* de Sainte-Palaye. Voy. aussi Copies de chartes, boîte 222.

(4) Cette convention fut confirmée, en 1356, par le roi Jean (*Ordonnances des rois de France*, t. III, p. 62).

(5) Collection de copies de chartes, boîte 221.

(6) Sainte-Palaye, *Dictionnaire des antiquités*, au mot *Ville*. L'abbé Fleury a donc pu se tromper, en disant que le clergé en était dispensé (*Hist. ecclés.*).

(7) Collection de copies de chartes à sa date.

(8) D'après un Recueil de Dupuy (t. CCXXXV, fol. 145), l'office de portier de la porte Saint-Jacques et autres de Paris appartenait au prévôt et non au roi.

Marvejols, à Peyrusse, à Saint-Flour (1), à Pamiers, à Rodez (2), à Figeac (3), l'administration municipale possédait les clefs des portes de la ville, et veillait à leur garde et à leur entretien; mais la coutume d'Auch (de l'année 1301) résume à elle seule les moyens les plus généralement usités dans toutes les autres cités pour l'entretien des portes de villes, et le mode de perception et de taxation des aides à ce destinés. Nous regrettons que ce texte latin soit trop étendu pour l'imprimer comme complément de cette partie de notre travail; on le trouve manuscrit dans la collection Doat (4).

AIMÉ CHAMPOLLION.

(1) *Ordonnances des rois de France*, t. IV, p. 677, et t. V, p. 705.
(2) Collection Doat, t. XCIII, fol. 219, et t. CXXXII, fol. 53.
(3) *Ordonnances des rois de France*, t. VII, p. 661.
(4) Tome CLXXVII, fol. 185.

NOTE

SUR LA GÉOGRAPHIE ANCIENNE

DE L'ESPAGNE.

A M. JAUBERT DE PASSA, CORRESPONDANT DE L'INSTITUT.

Monsieur,

J'entends par Hispanie ibérienne les peuplades de la Péninsule d'origine ibérique qui parlaient la même langue que les Basques, les distinguant ainsi des peuplades de l'Hispanie d'origine celtique dont il sera question dans une autre note. Afin de faciliter les recherches, je joins à cette étude une carte avec les noms des peuplades et des villes dont il sera fait mention. (Pl. ci-jointe, n° 292.)

Dans la note précédente sur l'origine de quelques villes anciennes d'Espagne (1), j'ai cherché à prouver, par l'explication du suffixe *coen*, que la langue ibérienne (basque) était parlée avant les Romains, non-seulement dans la Cantabrie, mais encore dans la plus grande partie de l'Espagne. Cette proposition, donnée ainsi isolément, a besoin, je le sens, d'être appuyée sur l'interprétation par le basque d'autres légendes ibériennes, et surtout par l'explication de nouveaux suffixes. Dans toute question inconnue, il faut, sous peine d'aboutir à une solution stérile, établir non pas une, mais plusieurs propositions qui soient liées entre elles, et qui ne puissent être contestées lorsque les questions secondaires viendront à leur tour fixer l'attention, et demanderont à être expliquées. Je suis bien éloigné d'espérer que je puisse parvenir à donner un jour, de la question ibérienne, une solution telle que je la conçois et que le monde savant la désire. Ce serait une folle présomption de ma part. Livré à moi-même, sans conseils et sans appui, n'ayant pas toujours à ma disposition les livres qui me sont nécessaires, je serai trop heureux si l'on reconnaît que je ne fais pas faire à la solution un pas

(1) Voy. plus haut, p. 182.

rétrograde. Quand je songe que trois ans m'ont été nécessaires pour réunir les documents du suffixe *coen*, et quand je considère que les questions qui me restent à résoudre sur la langue, la géographie et l'histoire des Ibères, sont aussi nombreuses que variées, et toutes nouvelles, j'éprouve un sentiment d'effroi ; et ma seule ambition est que le peu d'éclaircissements que je pourrai donner sur cette grande question ne soit pas regardé comme inutile par ceux qui viendront après moi. Je me propose aujourd'hui de donner comme proposition secondaire l'étymologie par la langue basque d'un certain nombre de noms de peuplades et de villes de l'Espagne ancienne, empruntés aux auteurs anciens, et de revenir ensuite à la question principale, c'est-à-dire aux désinences des monnaies ibériennes, et à leur interprétation par le basque. Afin que le lecteur puisse juger en connaissance de cause entre l'étymologie que je proposerai et celle qui a été donnée par les langues hébraïque ou grecque, je donnerai aussi cette dernière, et sans commentaire, toutes les fois que je la trouverai dans un des ouvrages qu'il m'est permis de consulter.

N° 1. Noms tirés des auteurs anciens :

Iberia.—Bochart fait dériver ce nom du mot hébreu *Eber* (transitus et quidquid ultra est), ou d'*Ibrim, Eberim* (trans-mare). —(*Bochart*, p. 168; *Cortez-y-Lopez*, p. 81.) — Cependant Charax, qui avait vécu longtemps chez les Turdétans, nous apprend que les Grecs qui abordèrent primitivement à l'embouchure de l'*Iberus* (Èbre), y ayant trouvé une peuplade et une ville qui portaient le même nom, adoptèrent cette dénomination et l'étendirent ensuite à toute la Péninsule, avant, ajoute-t-il, qu'ils eussent appris qu'elle était appelée Hispanie. Le nom d'*Iberia* était donc emprunté à la langue des indigènes ; en effet, en basque, *ibay-erri* veut dire *pays du fleuve.*

Balearis.—Diodore de Sicile donne pour étymologie Βαλλειν *Lancer* (Lib. III); Bochart, les deux mots hébreux, *baal-jaro*, magister jaciendi. Mais Eustathe nous dit expressément que, dans la langue des indigènes, *balearis* signifie *frondeur*. On ne sera pas dès lors étonné que les Basques donnent à la fronde le nom d'*aballa*, au frondeur celui d'*Aballari*, et appellent le pays de la fronde *aballa-erri.*

Cerritani, Χηρρηταvοι. On lit dans Strabon que les Cerritans faisaient des jambons qui jouissaient d'une grande réputation dans l'Empire romain, et qui leur rapportaient beaucoup d'argent. Ils avaient donc des porcs; le mot *cherri* veut dire porc en basque, et *cherrietan* dans les porcs.

Lusitani, Λουσιτανοι. Les Lusitains sont célèbres dans l'histoire d'Espagne par leur courageuse résistance aux Romains, et Viriathe est sans contredit le plus grand capitaine que l'Hispanie ait vu naître dans les temps anciens. On fait dériver le mot *Lusitani* de *Lyza*. « Voz hebrea, dit Cortez, que significa *embajador*, *ó intérprete*, » pag. 152. Je pense au contraire que ce nom, ainsi que celui de Viriathe, sont ibères. *Lutz* ou *luz* en basque veut dire flèche; les *Lusitani* sont donc les *dans les flèches*, les *guerriers;* et Viriathe, *Viriathus* (Tite Live). Ουριατθος (Strabon) se compose des deux mots: *uri*, pays, ville, et *athe*, porte, défense, et veut dire *défense du pays*. Ce qui est d'autant plus probable, que les auteurs anciens écrivent toujours ce nom par un *th;* car *ouriate* par *te* aurait une signification différente.

Le nom de *Lusitani* était donc un nom générique donné aux peuplades de l'ouest, ibériennes ou celtes, qui, sous Viriathe, prirent les armes pour la défense commune; et ce nom glorieux se maintint même après la conquête, car il resta à une des grandes divisions de l'Espagne établie par les Romains, la *Lusitanie*.

Lusones, Λουσωνες. Ils habitaient vers les sources du Tage. L'étymologie hébraïque est *luson* ou *losen* (sic.), diffamer: Asi *lusones*, dit-on, es lo mismo que *detractores ó maldicientes*. (*Cortez*, pag. 154.) Il me semble plutôt que *Luzon* est formé de deux mots basques: *luz* flèche, *on* bonne, et signifie *bonne flèche*. C'était encore un nom générique donné à quelques peuplades guerrières.

Turdetani, peuplade considérable du sud. Les Grecs nous content qu'Hercule, venu en Espagne après avoir tué Geryon, lui enleva ses bœufs; de là le mot hébreu ou chaldéen *thor* bœuf, (Bochart et Cortez, pag. 443,) dont on fait dériver le nom de *Turdetani*. Il est cependant probable que les Turdetans n'attendirent pas l'arrivée des Phéniciens, car il ne peut être question des Hébreux, et encore moins celle des Grecs, pour se donner le nom qu'ils portaient. Ce nom doit être tiré de la langue des indigènes; nous verrons par la suite de ces recherches que le plus grand nombre des villes s'expliquent facilement par le basque. En effet, *urde*, *hurde* signifie *porc*, d'où *Hurdetan* dans les porcs. On conçoit comment les étrangers ont fait de Hurdetan *Turdetan*. C'était le même nom que celui des *Cerretans* que j'ai expliqué plus haut; il remontait à la première venue de cette peuplade en Espagne. Le voisinage des côtes du sud que fréquentèrent les peuples orientaux contribua à la civilisation précoce de cette peuplade; et nous savons par Strabon, que, de son temps, les Turdétans qui étaient dans le voisinage des colonies

avaient adopté les mœurs romaines et oublié même la langue de leurs ancêtres.

Varduli, peuplade du nord, limitrophe des Vascons. Ptolémée les appelle Ουαρδουλοι qui n'est que la traduction grecque du mot latin Varduli, tandis que Strabon leur donne le nom de Βαρδυλοι, qui se compose des deux mots basques *barde olha*, cabanes voisines; et, à ce sujet, je reproduis ici un passage d'un voyage en Espagne, dans lequel il est question de la région même qu'occupaient les Vardules: « Les campagnes de la seigneurie de Biscaye, dit M. de Laborde, « présentent dans plusieurs endroits l'image des mœurs antiques; « elles sont couvertes de maisons isolées, et dans le voisinage des « eaux. Leur proximité et leur suite paraissent former des peupla- « des. Les familles possèdent ces propriétés depuis un temps immé- « morial, et se les transmettent avec soin de père en fils. Il y a une « espèce de honte à vendre le bien de ses aïeux; et ces proprié- « taires portent le nom de etcheiauna, seigneur de la maison. « (Voy. en Espagne, tom. 1.) » L'étymologie des *Varduli* est donc probable; d'un autre côté, les Hébraisants proposent *vaiaruli* ou *vaiarduli*, racines hébraïques, dit-on, qui signifient *jaculatores mei*. (Cortez, pag. 472.)

Astures, peuplade du nord-ouest. Isidore de Séville dit que cette peuplade tirait son nom de la rivière Astur. *Astur*, en basque, vient de *ast* rocher, *ur* rivière, eau (eau du rocher).

Belitani, peuplade de la Lusitanie: *beli*, corbeau, *belitan*, dans les corbeaux. Cette appellation paraîtra singulière; mais nous trouverons les *serpents*, les *dans les chiens*, les *dans les lapins*, les *espions*, les *mineurs*, etc.

Villes mentionnées par les auteurs latins:

Ileoska, ville des Ilergètes: *ili-oska*, ville bonne. — Les hébraisants le font dériver du mot hébreu *Hose* que significa la *oscuridad*, d'où *osca* voudrait dire *ciudad sombria*. (Pag. 259, *Cortez*.)

Biscargis, Βισκαργις (Ptol.), *biscar ghiz*, colline, peuplade (peuplade de la colline). — Je n'ai pu trouver l'étymologie hébraïque que l'on propose: ville des Ilercaons.

Iturissa, Ιτουρισσα (Ptol.), *ituri itz*, fontaine, eau (eau de la fontaine). Ville des Vascons.

Ilurbide, Ιλουρβιδα: *ili-ur-bide*, ville, rivière, chemin (ville du chemin de la rivière). — Cortez propose *il-hu-rabad*, « raices hebreas « que significan, *civitas ornata*, » pag. 81. Ville des Carpetans.

Iria Flavia (Itinér.), chez les Callaiques lucenses. — Flavia étant un

surnom romain qui remonte à Vespasien, nous n'avons qu'à proposer l'étymologie d'iria; *iri*, ville, village.

Oska, ville des Turdétans. *Oska* la bonne, sous-entendu *ili*, ville.

Andurenses, Andura dans le *conventus cordubensis*. — Cette ville n'est connue que par une inscription qui se trouve à *Andujar* et est donnée par Florez : *andi-ur*, grande rivière; d'*Andura* on a fait Andujar.

Iliturgis, Ιλιτουργις : *ili-itur-ghiz*, ville, fontaine, peuplade (ville de la peuplade de la fontaine). Dans le sud, appelée *Forum Julium* par les Romains. (A. Chaho.)

Egosa, Εγωσα (Ptol.), dans la région des *Castellani* : *egoitza*, demeure, habitation. — Cortez le tire des deux mots grecs *ek gasa* (sic.), pag. 435.

Suburitani (Pline).—On lit sur une inscription :

L. FVRIO · L. F. FAVENTINO
SVBVRITANI
PVBLICE.

Ils faisaient partie de la région des Cosetans. *Subii-uri*, serpent, village. Pline mentionne dans la même région *flumen subi*, qui vient évidemment de *subii*, serpent.

Uduba, *fluvius* (Pline). *Udo uba* furet, rivière (rivière du furet), dans la région des Ilercaons.

Salduba.—Il y avait deux villes de ce nom, une dans le sud, l'autre dans le nord-est, que les Romains appelèrent *Cœsaraugusta*, et une rivière du sud qui portait le même nom : *Saldo-uba*, rivière du troupeau. On propose les étymologies hébraïques : 1° *saltobal*, dominium Baalis, ou *sal-thubal*, rupes Thubalis, et enfin *civitas salis*, parce qu'on croit que c'est *marbella*, mara polis ou bolis (sic.). Cortez, pag. 327.

Urbicus, rivière du pays des Arévaques; *urbici*, eau courante, en basque.

Onuba, ville du sud.— Il y avait deux Onuba, l'une aux environs de *Corduba*, l'autre surnommée *OEstuaria* ou *Listuaria* selon les manuscrits. Toutes les deux étaient sur des cours d'eau : *on-uba*, bonne rivière.

Ossonuba, ville aussi du sud. — Même signification que la précédente.

Ilumberri, *ili-on-berri*, ville, bonne, nouvelle, dans le pays des Vascons (*bonne ville nouvelle*). — L'explication par le basque est facile lorsque le nom n'est pas trop altéré.

Menosca, Μηνοσκα (Ptol.), dans la région des Vardules. *Maina osk*, industrie bonne. — C'était un port de mer.

Bituris, dans la région des Vascons : *bi-ituri*, deux fontaines.

Arialdunum, ville du sud, mentionnée par Pline : *ari-aldun*, bélier fort.

Escua, dans la région des Turdétans selon Ptolémée. *Esku*, main. Quoique, dans mon sentiment, le mot *Eskualdun*, qui est le nom que les Basques se donnent dans leur langue, veuille dire *main forte*, je n'admets qu'avec réserve l'étymologie d'*Escua*, et je souhaite qu'une légende ibérienne me donne la véritable orthographe de ce nom ; car les Basques écrivent *Eskualdun*, et le prononcent de tant de manières diverses qu'il est difficile de s'arrêter sur un radical qui soit satisfaisant.

Segeda.—Il y avait au moins quatre *Segida*, ou Segeda, ou Segada, dans l'Hispanie ; on le trouve ainsi orthographié dans les éditions de Pline et de Ptolémée, ou dans les manuscrits : *segado*, piége.

Asta, ville du sud : *asta*, rocher.

Capara, ville du centre de l'Hispanie : *caparra*, ronces.

Jarso, dans la région des Vascons.—Dans Pline, on lit *Olarso*, qui est bien certainement pour *Oiarso*, dans Mela, *Jarso*, et dans Ptolémée, *Oiasso*; en basque, on l'appelle encore de nos jours *Oiarsun*, qui veut dire *écho*. Du reste, j'aurai souvent l'occasion de montrer que, parmi les variantes d'un nom de lieu sur les manuscrits, l'étymologie par le basque doit indiquer celle qu'il faut adopter. C'est un travail qui m'a paru assez important pour que je m'y sois livré sérieusement.

Turiaso, du *Conventus Cæsar Augusta*, sur la rive droite de l'Èbre. *Ituria-so*, la fontaine bonne. « El nombre de Thurhiaso parece esta « tomada de de dos raices que significan *toro robusto* o *tierra de toros* « *robustos*. » (Cortez, pag. 449.)

Burbida, ville du nord-ouest, mentionnée dans l'Itinéraire, à seize milles du *Minius* (Minho), vers l'embouchure du fleuve ; ses radicaux basques sont, *buru*, montagne, *Bide*, chemin (chemin de la montagne). Je ferai remarquer que presque toute cette partie du littoral était habitée par des peuplades d'origine celtique : au nord de Burbide étaient les *Artabres*, les *Nerii*, les *Prœsamarchi*, les *Briguntini*, etc.; au sud, les *Limici*, les *Braccares*, *Caladunum*, *Calem*, etc., tous Celtes. J'ai dû me demander comment *Burbida*, d'origine ibérique, comme le prouve son nom, se trouvait placée entre des peuplades d'origine celtique, et pourquoi elle porte le nom de *Chemin de la montagne*. D'abord, sur les bords du Minius, et surtout

du Sil, on trouvait beaucoup de *Minium*, et dans les montagnes où le Sil prend sa source, on exploitait des mines d'or dont on reconnaît encore les traces. Les Emporitains et les Carthaginois étaient obligés de passer par le détroit et de remonter la mer océane pour venir à Tyde ou à Brigantium, tandis que ceux des ports cantabres de Menosca, d'Amanum, de Juliobriga, etc., n'avaient qu'à traverser la mer cantabrique, et ils devaient avoir sur la côte, au-dessous de Vigo, le port de *Bayona* (port bon) qui existe encore. En quittant cette ville pour aller dans les montagnes du Sil et de Minius, il fallait nécessairement passer par *Burbida*, chemin de la montagne. Mais on s'étonnera que je reporte à l'époque romaine, et même avant, l'existence de *Bayona* près de Vigo, qui n'est mentionnée par aucun auteur ancien. Dans mon sentiment, *Burbida* implique nécessairement *Bayona*. Je prouverai par la suite de mes études que beaucoup de noms de lieux et de villes d'Espagne dont il n'est point parlé dans les anciens auteurs remontent à l'Espagne ibérienne. Je prends pour exemple *Urbion*, nom d'une montagne près de *Soria*, et dans un pays de langue romane depuis longtemps. Le mot *Urbion* a pour radicaux basques *ur-bi-on*, rivière, deux, bonne (montagne de deux bonnes rivières); de ses flancs sortent en effet, du côté du nord, l'*Arlanza*, qui se jette dans l'Èbre, et du côté du sud, le *Duero*, un des grands fleuves d'Espagne, qui, après un long cours, a son embouchure dans l'Océan, à Oporto. Or, ce nom d'Urbion, dont l'explication est si simple, et qui concorde si bien avec l'état des lieux, n'a pas été donné à cette montagne par les Carthaginois ni par les Romains (on devrait l'expliquer aussi facilement dans leur langue), encore moins par les peuples qui sont venus après eux; il remonte donc à l'époque ibérienne.

Je sens que je dépasserais les bornes d'une note si je continuais ces explications. Cependant, alors même qu'on n'admettrait pas toutes les étymologies que je propose, il en est qui sont tellement évidentes qu'il est fort difficile de les récuser; elles ne sont qu'une preuve secondaire, il est vrai, de l'identité des langues ibérienne et basque, mais elles concourent à la démonstration des premières.

On s'étonnera sans doute que je ne donne pas le nom des villes modernes correspondant à celui des villes anciennes dont je fais mention. Je déclare que de toutes les questions que j'ai à résoudre, c'est celle dont la solution est pour moi la plus difficile. Lorsque la ville est importante, ou située sur une voie romaine, il est possible d'arriver à une solution certaine dans bien des cas, et probable dans

d'autres; mais lorsque la ville est peu connue, hors de la voie romaine, et qu'il faut la chercher, ce qui arrive quelquefois, autour de quelque hermitage auprès duquel s'élèvent ses ruines, la solution devient d'une difficulté extrême pour un étranger. Les savants d'au delà des Pyrénées, partant toujours de l'idée préconçue que tout s'explique facilement par l'hébreu ou par le grec, donnent souvent des noms modernes comme correspondant aux noms anciens qu'il est impossible d'admettre. Par exemple, Ptolémée mentionne une ville des Vardules qu'il nomme *Segontia Paramica*. Voici le raisonnement que fait M. Cortez, homme très-savant et d'une érudition distinguée, mais qui pense malheureusement que, hors de l'hébreu et du grec, tout est inexplicable : « *Seguntia* signifie en hébreu *habita-* « *tion*. Il est vraisemblable (*es verisimil.*) que ce mot a pour syno- « nyme en grec *Oikesis* ou *Oikesios*; et comme les anciens chan- « geaient souvent l'O en A, on peut croire que *Oikesis* se prononçait « *Aikesis* ou *Azcoisis*. » Et l'auteur conclut qu'*Ascoiquia* est équiva- « lent à *Saguntia*. » Il est impossible d'admettre ni les prémisses ni la conclusion. Je suis donc fondé à dire qu'il est plus difficile pour moi de donner souvent les noms modernes correspondant aux villes anciennes que de résoudre une question ibérienne. J'ai donc pensé que le mieux était de renvoyer la difficulté aux savants du pays, parce qu'ils sont seuls compétents.

Venons maintenant à la deuxième partie de ma proposition :

N. 2. Terminative ibérienne en ⧖ᛘ. *Khz*.

On trouve six légendes différentes appartenant à des villes ou peuplades différentes, et terminées par les deux lettres ⧖ᛘ. — *Khz*. Ce sont :

HAᛦᚹ⧖ᛘ. — Alabanenses.
Aᛈᚱ.⧖ᛘ. — Arevaci.
MᚠAᚱᛊᚹ⧖ᛘ. — Mavitani.
⧖ᚱOI⧖ᛘ. — Koniskoi.
ᚱᚲᛊᚹᚱ⧖ᛘ. — Icositani.
ᛟᚹᚹᚱ-M⧖ᛘ. — Oliba.

J'avais proposé les attributions que je mets en regard de chaque légende, mais les deux lettres ⧖ᛘ répétées à la fin de chacune d'elles me donnèrent lieu de penser que ce devait être une terminative dont il fallait chercher l'explication, et voici celle que je vous soumets ainsi qu'aux lecteurs de la *Revue*.

Festus et autres auteurs anciens font mention d'une ville du nord de l'Hispanie à laquelle ils donnent le nom de *Gracchuris*, mais ils nous apprennent qu'elle était appelée antérieurement *Ilurcis*. — *Gracchuris quæ antea Ilurcis nominabatur* (Tite Live, *Épit.*, lib. XLI). La première partie du mot *Ilurcis* s'explique facilement par le basque, *ili* ville, *ur* rivière. Ptolémée à son tour mentionne une ville du sud qu'il appelle Ιλουργις (*Ili-our-gis*), qui est le même nom que le précédent, *ur* et *our* n'étant qu'une variante dans la prononciation usitée même de nos jours dans le pays basque. Il ne me reste donc qu'à donner la signification de *kis* ou *gis* qui sert de terminative. Les Basques se servent du mot *ghiz* pour exprimer l'idée de *troupe*, *petite population*, *peuplade*. Les Ibères prononçaient et écrivaient ⧖ Ψ, *khiz*, d'après les médailles, mais quelques peuplades du sud prononçaient aussi *ghiz* d'après l'*Ilourgis* de Ptolémée. Ce n'est comme pour *ur* qu'une manière différente dans la prononciation, et l'orthographie ibérienne me semble jusqu'ici plus régulière que l'orthographie basque; ainsi, les Ibères écrivaient ⊨KVN (*ekhun*), jour, les Basques écrivent *egun*, cependant le radical est *eki*, soleil. Les Ibères écrivaient A<IM (*Akin*), If; les Basques disent *Agin :* ce sont des variations dans l'orthographe qui n'impliquent pas une différence dans la signification des mots. Je peux donc admettre que dans *Ilurcis* et *Ilourgis*, je dois proposer la traduction :

	our	*ghiz.*
Ili -	*ur* -	*khiz.*
Ville,	rivière,	peuplade.,
1	3	2

Ville de la peuplade de la rivière. L'interprétation de *Khiz* ainsi établie, voyons si elle pourra s'appliquer à quelques-unes des légendes ibériennes que j'ai citées plus haut :

1. H A∧▷⧖Ψ. Je donne la légende sans la description de la monnaie, c'est toujours le cavalier portant la palme, ou la lance en arrêt. Cette monnaie a été publiée par M. de Lorichs, pl. XVIII n° 5, et par M. Gaillard (*Monn. antiq.*, n° 514). J'en possède deux empreintes qui me viennent de Tolède, par l'entremise de M. Duprat.

La légende se traduit *halbkhz*, et avec les voyelles omises *halabakhitz*. L'attribution vient naturellement aux *Alabanenses* de Pline, Αλαβα de Ptolémée, que ce géographe place dans la région des Celtibères. Le mot *alaba* en basque veut dire *fille ; halaba-khiz*, signifie donc *fille*, *peuplade*.

2. ΑΦΡΧΨ. *Aor khitz* et avec la voyelle omise *aora khitz*, *Arevaci* dans les auteurs latins, Αρουακοι dans les auteurs grecs. Pline nous apprend que cette peuplade tirait son nom de la rivière Areva : *Arevacis nomen dedit fluvius Areva.* Aora-kitz est donc la peuplade d'Aora, qui est le nom ibère de la rivière que Pline appelle Areva.

3. ΜΕΑΝΗΡΧΨ. M. de Lorichs a réuni les variantes de cette légende sur les planches XIII et XIV de ses *Recherches celtibériennes*. Sur les monnaies du petit module on lit la légende abréviative ΜΕ, *me*, et ΜΕΑ, *mea*, quelquefois ΜΕΝ (le frappe ayant laissé l'A incomplet); sur les monnaies de moyen module ΜΕΑΝΗ, *meais*, et ΜΕΑΝΗΡ, *meaisr;* enfin la légende entière ΜΕΑΝΗΡΧΨ, que j'ai déjà donnée, et que je traduis *meaisr-khiz*. Analysons ces diverses légendes.

Le mot ΜΕ, *me*, signifie en basque *filon*, et ΜΕΑ, avec le suffixe *a*, veut dire le filon ; de même *aitz* ou *aiz*, selon l'orthographie, se traduit par *roc*, *rocher;* ΜΕΑΝΗ *est donc le roc du filon*, ou la mine. Larramendi écrit mine, *meatze*, et je ne sais trop pourquoi, car les radicaux sont évidemment *me* et *aitz*. Pour exprimer ensuite l'idée de *mineur*, on ajoute au mot *meaiz* la terminative *ari*, qui indique une modification active, et l'on dit en basque *meaitzari*, ou selon Larramendi *meatzari*.

Si nous considérons maintenant la légende entière ΜΕΑΝΖΡΧΨ, la première partie ΜΕΑΝΗ, signifie mine, la deuxième ΧΨ, veut dire peuplade, le Ρ, placé entre les deux mots, ne peut être lu qu'*ari*, lorsque nous savons déjà que les terminatives s'écrivent abréviativement. La légende entière doit donc être traduite :

Me -	*aiz* -	*ari* -	*khitz.*
Filon,	roc,	travaillant à,	peuplade.
4	3	2	1

ou peuplade de mineurs.

Afin de montrer combien il importe de traduire les légendes des monnaies, soit pour la lecture du mot, soit pour l'attribution de la monnaie, cherchons à quelle peuplade on peut attribuer celle qui a pour légende ΜΕΑΝΗΡΧΨ.

On aurait grandement ri à Rome si quelque géographe eût fait mention de la ville ou de la peuplade *meaizari khissa*. C'était cer-

tainement un de ces noms, *barbaræ appellationis*, dont parle Pline. Mais personne n'ignore que les anciens ont, les uns conservé, les autres retranché les suffixes ou les préfixes des noms des villes hispaniques. Strabon appelle *Ileosca* la même ville à laquelle Pline et Ptolémée donnèrent seulement le nom d'*Osca*; c'est que le mot *ili*, signifiant ville, pouvait être sous-entendu sans inconvénient. Il en est de même dans *meaizari khissa*, les terminatives *ari* et *khiz* peuvent être omises, puisque le nom propre est *meaiz*, mine; cela est si vrai que le plus grand nombre des monnaies porte dans le petit module MEA, *le filon*, et dans le moyen module MEAM4, *le roc du filon* ou la mine. Il est donc probable que si *meaizari khissa* a été mentionné par quelque ancien géographe, il n'a dû donner que la partie essentielle du mot.

Pline parle d'une région du sud-est de l'Espagne qu'il appelle *Mavitania*, et dont les habitants sur une inscription sont appelés *Mavitani*. En retranchant le suffixe *tan*, il nous reste *Mavi* que les Grecs auraient traduit *Maoui*, homophone au *Meaiz* de la légende. Cherchons si ces *Mavitani* habitaient un pays où il y eut des mines. Pline détermine leur position dans le passage suivant : « Urci, ad-« scriptumque Bœticæ Barea : Regio Mavitania, mox Deitania, dein « Contestania ; Carthago Nova, colonia. » On remarquera que les noms ne sont pas écrits par lettre alphabétique.

Urci était la limite de la Tarraconnaise vers le sud ; on le place au *Port de las Aguilas*. On s'accorde à fixer la position de *Barea* à *Vera ;* il n'y a pas d'incertitude sur celle de *Carthago Nova* ; les *Mavitani* devaient donc occuper la région comprise entre ces villes à partir de *la Sierra de Aguadaras*, et en suivant les montagnes qui s'étendent vers Carthagène. Or, on trouve dans cette région, près de Lorca, une ancienne mine de plomb, et une autre de cuivre ; et près de Mazarron, une ancienne mine d'argent autrefois très-riche. Mazarron rappelle involontairement *Meaizari* ; et je ne crois pas être trop hardi en attribuant aux *Mavitani* la monnaie de *Meaizarikhitz*.

Je peux donc conclure après toutes ces explications que toute peuplade qui mettait sur sa monnaie la terminative *khiz* parlait, comme celles qui y mettaient *coen*, la même langue que les Basques.

Dans une nouvelle note, je continuerai l'explication de la carte ibérienne, j'examinerai les autres suffixes, et je rechercherai si les Celtes de l'Hispanie avaient adopté l'écriture des Ibères.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression, etc.,

BOUDARD.

RECHERCHES

HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES

SUR LES TERRAINS

DE LA PAROISSE SAINT-SULPICE

QUI ÉTAIENT ENCORE EN CULTURE AU XVIe SIÈCLE.

TROISIÈME ARTICLE (1).

TROISIÈME TRIAGE.

« LE TROISIESME TRIAIGE COMMENÇANT DEPUYS L'HOSTEL DU SÉPULCRE ET CYMETIÈRE SAINCT-PÈRE, ENTRE LE CHEMYN AUX VACHES ET LE CHEMYN DES TREILLES, JUSQUES AU PORT DE GRENELLE. »

(Entre la rue des Saints-Pères, la rue Saint-Dominique, la rue de Grenelle, jusqu'au port qui se trouvait devant Passy.)

Rue de Grenelle. — Nous avons dit précédemment que, contrairement à l'affirmation de Jaillot, ces mentions si nombreuses du « chemin aux Vaches » contenues dans les archives de Saint-Germain, ne s'appliquent pas, sauf les exceptions que nous avons nous-même indiquées, à la rue Saint-Dominique; nous allons démontrer qu'elles s'appliquent au contraire à la rue de Grenelle.

Dans le second triage de l'arpentage de 1529, lequel est compris, comme on l'a vu, entre le Pré aux Clercs et le chemin représenté par la rue Saint-Dominique actuelle, cette dernière voie est naturellement très-souvent indiquée, mais jamais sous le nom de chemin aux Vaches; et si cette appellation s'y trouve deux ou trois fois, c'est, on peut le constater, pour désigner un autre chemin sans grande importance et voisin de l'île Macquerelle, dont nous avons parlé en son lieu. Au contraire, dans le troisième triage, compris

(1) Voy. plus haut le second article, p. 199.

entre la rue Saint-Dominique et la rue de Grenelle, on trouve de continuelles énonciations du chemin aux Vaches, et il en est de même dans le quatrième triage, compris entre les rues de Grenelle et de Babylone, et où, conséquemment, il ne saurait être question de la rue Saint-Dominique. Il est donc incontestable que ce chemin, commun au troisième et au quatrième triage, c'est la rue de Grenelle. Ce fait est d'ailleurs pleinement confirmé par la rubrique même du troisième triage et divers de ses passages, où il est question de pièces de terres « sur le chemyn aux Vaches, à l'entrée de la ville (1) (carrefour de la Croix-Rouge), aboutissant d'un bout au chemyn aux Vaches, d'autre bout au chemyn allant de Saint-Père à Grenelle » (rue Saint-Dominique) ou « aboutissant d'un bout au chemyn aux Vaches, et d'autre bout au chemyn des Treilles » (aussi la rue Saint-Dominique, comme nous l'avons fait voir). Nous pouvons encore citer comme probant au dernier degré, un titre de 1524, où une maison est dite « faisant le coing de la rue aux Vaches, tenant d'une part à Jehan le Jongleur, et d'autre part à la grande rue du Four » (indiquée ici pour le carrefour de la Croix-Rouge), et un autre de 1585, où il est parlé de « la rue des Vaches près la Croix-Rouge. » Il est absolument impossible de rapporter ces indications à la rue Saint-Dominique.

D'un autre côté, par un titre de 1542, cité par Jaillot lui-même, et où le chemin aux Vaches est énoncé « autrement dit de la Justice, » il est certain que les deux désignations s'appliquaient à une même voie, et par suite, si nous établissons que le chemin de la Justice ne peut être la rue Saint-Dominique, nous rendons évident que la rue des Vaches, du texte cité, est la rue de Grenelle. Or nous savons parfaitement où s'élevait le gibet ou justice de l'Abbaye; divers vieux plans gravés et manuscrits nous ont permis de constater avec la dernière précision qu'il était situé à un peu moins de 400 mètres de l'axe des Invalides sur un chemin dont nous parlerons plus loin et qu'a fait disparaître le percement de l'avenue de la Motte-Piquet. La rue Saint-Dominique en étant plus éloignée d'environ 120 mètres, que de la rue de Grenelle, cette dernière méritait donc bien mieux le nom de chemin de la Justice que l'autre qui ne conduisait qu'au port voisin de l'extrémité occidentale des îles. Au reste, les titres ne laissent pas de doute sur ce fait que le chemin de la Justice partait non point du voisinage de la chapelle Saint-Père, mais bien du carrefour de la Croix-Rouge; les passages suivants en font foi :

(1) Il s'agit de la ville de Saint-Germain et non de Paris.

« Maison... rue du Four, tenant d'une part à Jehan Pasquier et d'autre part au grand chemin tenant à la Justice (1524). — « Chemin allant de la rue du Four à la Justice » (1531). — « Cinq quartiers derrière le Sépulchre tenant... au chemin allant à la Justice, et à l'entrée du boullouer (carrefour) (1), aboutissant d'un bout à la rue du Sépulchre (du Dragon), et d'aultre bout au petit chemin allant dudict Saint-Germain à Saint-Père (extrémité sud de la rue des Saints-Pères) » (15...). — « Cinq quartiers (les mêmes) tenant d'une part au chemin du Sépulchre (rue du Dragon), d'autre au chemin du Cimetière aux malades (rue des Saints-Pères), aboutissant d'un bout sur la terre du Sépulchre, et d'autre bout au chemin qui tend de la rue du Four à la Justice » (1535). — « Maison rue du Four, sur le chemin de la Justice » (1530). — Il est ainsi incontestable que le chemin de la Justice est le même que la rue de Grenelle; mais, il faut le remarquer, c'est surtout dans sa partie occidentale que ce nom lui appartenait, au XVIe siècle, car après une bifurcation qu'elle offrait à une certaine distance du carrefour, et dont nous parlerons dans le quatrième triage, c'est son embranchement méridional qui était le vrai chemin de la Justice, puisqu'il passait au pied même des fourches patibulaires. Ce chemin, aujourd'hui supprimé, est celui qui s'est aussi appelé « le Chemin-Neuf » que Jaillot n'a pas su distinguer de la rue de Grenelle.

Un autre embranchement de cette dernière, qui, du terrain où sont aujourd'hui les Invalides, conduisait au port de Grenelle, lui a fait donner quelquefois le nom de « chemin du Port » (1529, 1535), dès le voisinage du carrefour de la Croix-Rouge.

Le censier de 1355 fait mention de « la voie aux Vaches » et des « deux chemins aux Vaches, » dont l'un doit être la rue Saint-Dominique ou la rue Taranne. En 1406, on disait « le chemin aux Vaches, » en 1416, « le Petit Chemyn des Vaches comme l'on va à Grenelle. » En 1419, « petit Chemin aux Vaches » seulement; en 1419, « Grand chemin des Vaches. » A cette dernière date on trouve déjà l'indication du « chemin de la Justice, » dit quelquefois « grant chemyn de la Justice » (1534), ou « chemin tendant à la Justice » (1543), et plusieurs titres offrant l'emploi simultané des deux dénominations.

La rue de Grenelle était, beaucoup plus que la rue Saint-Dominique, le chemin qui conduisait au lieu dit Garnelles; de là il faut

(1) Le carrefour de la Croix-Rouge est appelé « carrefour de la Justice, » dans un titre de 1529.

conclure que l'appellation de « voye de Garnelles » du censier de 1355 s'y rapporte exclusivement. Il est certain qu'on l'énonçait « le grand chemin de Garnelles » en 1440; cette locution et celle « de chemin de Garnelles » simplement, étaient fort communes au XVIe siècle. Sur un plan de 1670, on lit « chemin de la Forest, » à cause du territoire voisin dit la Forêt. » Sur un autre plan de 1674, c'est la rue de la Grande-Forest. » Enfin, sur un troisième plan de 1696, c'est « le petit chemin de Grenelle, » par opposition au Chemin-Neuf appelé, mais par abus, « grand chemin de Grenelle. »

Au commencement du XVIIe siècle, la rue de Grenelle était fermée par une porte, un peu au delà de la rue de la Chaise.

Rue des Saints-Pères. — (*Voy.* premier triage.)

Rue des Rosiers. — Elle se distinguait peu de la rue de la Chaise qui la continue. Dans un titre de 1523, elle est énoncée « chemin qui tend de l'église Sainct-Père à la Maladerie, » et d'autres documents l'indiquent par des formules équivalentes. Il n'est donc pas vrai que, comme l'a supposé Jaillot, elle ait été percée au commencement du XVIIe siècle. Au reste, un texte que nous citons dans l'article suivant et extrait de l'arpentage de 1529, ne permet pas de douter qu'elle existât alors; elle y est en effet aussi clairement désignée que possible. Nous ignorons l'origine de son nom actuel.

Escorcherie et petite Voyerie. — Ces deux noms ont été donnés simultanément, au commencement du XVIe siècle, à l'îlot compris entre la rue des Saints-Pères, la rue des Rosiers, la rue de Grenelle et la rue Saint-Dominique. Dans le troisième triage se trouve l'indication de cinq arpents appartenant à l'Abbaye, qui se rapportent à cet îlot, et sont dits « derrière le Sépulchre, au lieu dit la Petite Voyerie, tenant d'une part au chemin qui va du carrefour à Saint-Père, et d'autre au chemin qui va de Saint-Père à la Maladerie, aboutissant d'un bout au chemyn aux Vaches, et d'autre bout au petit chemyn de Sainct-Père (ici l'entrée de la rue Saint-Dominique). » Le nom de petite Voirie vient de ce que, en 1516, cinq quartiers furent donnés là aux bouchers de Saint-Germain « pour estre employés à faire voirye, pour y porter les issues et excrémens des bestes qui seroient tuées.» Le lieu s'appelait déjà alors l'Escorcherie; peut-être est-ce le même que « l'Escorcherie aux chevaux » des censiers de 1365 et de 1510.

Chemin ou *rue du Bac.* Nous avons dit dans la Notice sur le Pré aux Clercs que nous n'avions découvert aucune mention du chemin du Bac avant 1580, et nous avons ajouté qu'il ne pouvait être ancien alors. Nous croyons qu'il n'avait point dix ans d'existence ; c'est du

moins ce que nous pensons devoir conclure d'un document que nous indiquerons dans l'*Histoire du Louvre et des Tuileries*, dont nous nous occupons en ce moment.

Sablonnière. — Au delà de la rue des Rosiers, s'étendait sur un espace dont nous ignorons l'étendue, un territoire nommé « la Sablonnière. » Comme il y avait plusieurs lieux désignés de même dans le fief de l'Abbaye, nous ne pouvons déterminer si c'est bien de celui-ci qu'il est question dans le censier de 1355; mais nous avons vu dans les archives de l'Hôtel-Dieu, la mention d'un « moulin... appellé la Sablonnière, » qui pourrait être celui qui avait donné un nom à cette région, car il est dit se trouver « entre le moulin (celui de la butte) et la Justice de Saint-Germain des Prés, » ce qui convient d'une manière satisfaisante à l'emplacement que la Sablonnière doit avoir occupé. Cet emplacement était compris entre les rues Saint-Dominique et de Grenelle, puisque plusieurs documents énoncent des terrains sis à la Sablonnière et aboutissant au chemin des Treilles et à celui des Vaches. (*Voy.* aussi quatrième triage.)

Couppetresse. — A la Sablonnière il y avait un canton dit « Couppetresse; » dans un titre de 1543, nous avons lu : « au fond de la Sablonnière, au lieu dit Couppetresse; » nous avons également constaté qu'une terre de 9 arpens, sis au lieu de Couppetresse, aboutissait « au chemin des Vaches, » et que ce territoire était « au-dessus de la Malladerie, » ce qui confirme l'indication qui précède (1). La mention de « Couppetresse » se trouve dans le censier de 1355. On a également écrit *couppetrece*, et par corruption *coupeterre*.

La Raye-Tortue ou *Courbeurue.* — Le lieu nommé « la Raye-Tortue, dit Courbeurue » (1529), aussi énoncé « Courbeure » (1355), « Courbevoue » (1365), « Corbevoe, » (1534) et « Courberue, aultrement dit les Sablonnières » (1543 (2)), ne se trouve indiqué dans l'arpentage de 1529, qu'au troisième triage; il devait donc se trouver compris entre la rue Saint-Dominique et la rue de Grenelle; il est prouvé également par le même document, qu'il était situé au-dessus de la Sablonnière; mais cela ne nous apprend que d'une manière vague sa situation réelle, puisque nous ne savons où finissait la

(1) Ces mots, « au-dessus de la Maladerie, » peuvent donner à croire que Couppetresse se trouvait au sud de la rue de Grenelle, comme s'y trouvaient certainement des terrains du quatrième triage énoncés « à la Sablonnière. » Nous lisons dans le censier de 1547 qu'une terre sise « au-dessus du lieu où naguères soulloit estre la Malladerye dudict Saint-Germain des Prés, ou lieu dict Couppeterre, » aboutissait d'un bout « sur le chemyn allant de la Malladerye à Garnelles (rue de Babylone).

(2) « Au chantier de Corbeure, aultrement dict les Sablonnières. » (Censier de 1547).

Sablonnière. Il est à croire que le territoire de Courbeurue était voisin de celui qu'occupe l'Esplanade des Invalides. Si l'on s'en rapporte à l'arpentage, il aurait dû commencer avant la rue de Bourgogne, car il en est question après l'énumération de 27 arpents, à partir de la rue des Rosiers.

Ces dénominations *Raye-Tortue* et *Courbeure*, impliquent l'idée d'une voie sinueuse ; quelle était cette voie? Si c'était ou une portion de la rue de Grenelle, ou une portion de la rue Saint-Dominique, il semble qu'il devrait en être parlé, soit dans le quatrième triage, soit dans le second ; et c'est ce qui n'a pas lieu. S'agit-il donc d'une voie supplémentaire placée entre les deux et aujourd'hui disparue? *A priori*, on est disposé à l'admettre; et l'hypothèse acquiert un haut degré de vraisemblance, lorsqu'on voit que sur le plan de 1670, au nord de la rue de Grenelle, est tracé un chemin courbe qui, se détachant de cette rue, à un point qui n'est pas marqué, va la rejoindre à une certaine distance au delà de l'Esplanade des Invalides. Il est donc assez probable que c'est là la raison pour laquelle ce lieu portait les noms que nous venons de dire ; cela semble surtout admissible, lorsqu'on observe que le terrain du troisième triage offre en ces régions un certain renflement qui est une présomption en faveur de l'existence d'un sentier intermédiaire; aussi n'hésiterions-nous pas à considérer le fait comme acquis, si d'autres raisons ne venaient tendre à faire sérieusement douter qu'il doive passer pour l'être. Ainsi, non-seulement il n'existe plus aucune trace du sentier, ce qui peut être, il est vrai, le résultat du bouleversement complet du terrain, mais on n'en trouve aucune indication sur d'autres plans, et particulièrement sur celui, très-curieux et bien fait, du terrain qui fut acheté pour l'établissement de l'hôtel des Invalides et de ses dépendances. Or, on s'explique mal comment le sentier, qui n'était certainement pas encore disparu à l'époque où le plan a été dressé, n'y est pas représenté. D'un autre côté, il nous paraît encore plus singulier qu'il ne se rencontre nulle part d'énonciation de terres aboutissant d'une extrémité sur la Raie Tortue, et de l'autre, soit sur la rue de Grenelle, soit sur la rue Saint-Dominique. Quoi qu'il en puisse être des raisons qui ont fait donner au territoire de Courbevoe, le nom qu'il a porté, il paraît qu'il s'étendait primitivement plus loin qu'il ne le faisait au XVIe siècle ; car, dans le censier de 1365, un demi-quartier de terre, en courbevoe, est dit aboutir à la Petite-Seine. Nous avons déjà fait remarquer qu'on l'a aussi confondu avec le lieu dit l'Avallouer, du second triage.

Grenelle. — C'est dans le terrain du troisième triage, mais pro-

longé au delà des limites de la seigneurie de l'abbaye Saint-Germain que se trouvait le lieu qu'on appelait avant la Révolution le château de Grenelle, et qui est aujourd'hui transformé en école de gymnastique pour les militaires. Il était dans la censive de l'abbaye Sainte-Geneviève, et lui appartenait. Au XVIe siècle, on le nommait « la Ferme de Grenelle, » et il en dépendait de vastes terrains. C'était primitivement une garenne, dont le nom latin *garanella*, transformé en ceux de *garnelles*, *guernelles*, *grenelle*, s'est étendu à tous les environs.

QUATRIÈME TRIAGE.

« LE QUATRIESME TRIAIGE COMMENÇANT AU BOULLOUER, PRÈS LES MURAILLES DUDICT SAINT-GERMAIN, ENTRE LE CHEMYN AUX VACHES ET LE CHEMYN DE GARNELLES, TIRANT JUSQUES AUDICT GARNELLES ET AUX TERRES DE SAINCTE-GENEVIEFVE. »

(Ce triage comprend la partie occidentale de l'ilôt renfermé entre le carrefour de la Croix-Rouge, la rue de la Chaise, la rue de Sèvres et la rue de Grenelle, et se prolonge ensuite entre cette dernière rue et celle de Babylone.)

Rue de Babylone. — Cette rue doit son nom moderne à Bernard de Sainte-Thérèse, évêque de Babylone. Les auteurs ne paraissent pas avoir su qu'elle est ancienne, et n'en fournissent aucune indication avant le XVIIe siècle. Elle existait cependant bien auparavant, et c'était le chemin qui conduisait directement de la maladerie de la rue de Sèvres à la ferme de Grenelle. L'arpentage de 1529 et d'autres documents de 1448, 1531, etc., la nomment « chemyn allant de la malladerye à Garnelles, » et quelquefois, par abréviation, « chemyn de Garnelles. » Dans un titre de 1676, elle est énoncée « chemin de la Maladerie, autrefois dit de Grenelle. » A cette époque, elle subsistait encore en entier. La construction successive des Invalides, puis de l'École militaire, sur l'emplacement de laquelle elle passait, en a fait disparaître une grande partie, et au delà du lieu où elle finit aujourd'hui, il ne s'en voit plus rien. Nous avons pu néanmoins la retracer complétement à l'aide des anciens plans que nous connaissons : il en est d'ailleurs resté, jusqu'au temps de Verniquet, des traces qui nous ont servi de jalons.

La rue de Babylone est probablement la voie indiquée sous le nom de « le Grant-Sentier, » dans une charte de 1459, où il est question d'un « demi-arpent à la Garenne... aboutissant, par haut, au Grant-Sentier, et, par bas, au Chemyn-Neuf. »

Chemin-Neuf.—Le terrain, qui formant le quatrième triage offre

cette particularité, qu'il était parcouru dans sa longueur par une voie courbe qui, partant d'un point de la rue de Grenelle, allait s'y réunir un peu avant la ferme de Grenelle. De cette voie, il ne reste plus aujourd'hui qu'un seul fragment, peu important, qui formait son extrémité occidentale, et que représente la rue Dupleix; mais nous avons pu retrouver la plus grande partie de son parcours, au moyen de plusieurs plans manuscrits et inédits que nos recherches nous ont fait connaître, et que nous sommes probablement seul à avoir jamais étudiés. Le premier est un plan des terrains achetés pour la construction de l'École militaire; le second est un plan des terrains sur lesquels a été percée l'avenue de la Motte-Piquet; le troisième est celui des terrains sur lesquels a été élevé l'Hôtel des Invalides. Ces trois plans sont précis, et en nous aidant de quelques indications qu'offrent certains autres, nous avons pu retracer rigoureusement le chemin supprimé, jusqu'au boulevard oriental des Invalides; mais, pour le prolonger au delà, nous n'avons plus pour nous guider qu'un plan de censive des archives de l'Abbaye, portant la date de 1670. Malheureusement, ce plan est fort peu exact et ne permet pas de déterminer à quelle place se bifurquait la rue de Grenelle, ce que, d'après quelques traces fort vagues, nous supposons avoir eu lieu à peu près à la hauteur de la rue du Bac; le terrain a été tellement bouleversé lors du percement de la rue de Varennes et de la construction des hôtels qui en ont été la conséquence, qu'on ne peut rien affirmer de positif à ce sujet. Nous avons bien vu un titre de 1489 où il est question du « coing » que formaient les deux chemins, mais il nous a été impossible d'en tirer aucune lumière.

Le chemin dont nous parlons est celui qu'on nommait le « Chemin-Neuf. » Il n'était point ancien, en effet, et ne remonte probablement pas au delà de 1450. Pour s'expliquer les raisons qui l'ont fait établir, il suffit de jeter les yeux sur un plan et de remarquer que l'espace compris entre la rue de Grenelle et la rue de Babylone, qui menait aussi, anciennement, à Grenelle, n'a pas moins de 700 mètres de largeur en une place, et avait ainsi besoin d'être traversé par une route facilitant l'exploitation des terres, toutes en culture, de cette région. Le Chemin-Neuf est énoncé « le chemin nouvellement fait pour l'amendement des... terres, » dans une pièce de 1489.

Comme nous l'avons fait observer, Jaillot a confondu le Chemin-Neuf avec la rue de Grenelle : il est bien certain que c'étaient deux voies distinctes ayant seulement un tronc commun. En voici les

preuves : 1° Dans l'arpentage de 1529, il n'est question du Chemin-Neuf que dans le seul quatrième triage ; or, si ce n'était pas la voie que nous disons, il en serait infailliblement question dans le troisième aussi, puisque ce dernier est limité par la rue de Grenelle, qui y est très-fréquemment énoncée ; — 2° dans un titre de 1524, il est fait mention de « deux arpents au lieu dit les Garennes... aboutissant par hault à Pierre Lescuyer, au (*sic* pour *le*) Chemin-Neuf entre deux, et, par bas, au grant chemin par lequel on va dudict Saint-Germain à Garnelles ; » mais, ainsi que nous l'établirons plus bas, la Garenne et la Grande-Forêt étaient un même lieu, situé entre la rue de Grenelle actuelle et le chemin supprimé que nous disons être le Chemin-Neuf, et nous savons aussi que le grand chemin de Grenelle est la rue qui en porte encore aujourd'hui le nom ; donc, le Chemin-Neuf est celui que nous indiquons ; — 3° le fait de terres aboutissant d'une extrémité « au Chemin-Neuf » et de l'autre, « au grant chemin de Garnelles, » se trouve même indiqué dans les titres de 1529 ; conséquemment, ces deux désignations ne s'appliquent pas à une même route, et il faut que le Chemin-Neuf soit au nord ou au sud de la rue de Grenelle ; mais s'il était au sud, il serait du troisième triage ; il était donc au nord et ne différait pas du chemin supprimé.

Une autre sorte d'inductions mène à un semblable résultat. Dans un acte de 1509, le Chemin-Neuf est dit « le chemin neuf de la Justice ; » dans un autre, de 1511, celui « par où l'on va à la Justice dudict Saint-Germain au terrouer de Garnelles ; » dans un autre encore de 1531, il est dit « tendant à la Justice. » Or, la position des fourches patibulaires de l'Abbaye nous est connue par des documents graphiques qui constatent qu'il était situé sur le bord méridional du chemin supprimé. C'était donc le chemin véritable par lequel on accédait au gibet ; aussi est-il énoncé dans une transaction de 1589, « le chemin qui va du chemin aux Vaches (rue de Grenelle) à la Justice dudict Saint-Germain. » Aucune autre route ne pourrait être désignée de cette façon. Nous trouvons une preuve de plus dans une pièce de 1530, où il est parlé de 3 quartiers de terre « sur le chemyn de la Justice.... aboutissant.... au chemyn des Vaches, » qui, le lecteur le sait maintenant, est la rue de Grenelle. Une pièce de 1534 nous fournit également un fait à l'appui des autres ; il s'agit d'une propriété « au hault de Garnelles, aboutissant au Chemin-Neuf, » et l'ancien plan des Invalides place le lieu, dit le « hault Garnelle, » entre la rue de Babylone prolongée et le chemin supprimé.

Nous trouvons l'appellation du Chemin-Neuf usitée dès 1489. Au XVIIe siècle, lorsqu'une partie de ce chemin fut supprimée et remplacée par la nouvelle rue de Varennes, comme le tronçon subsistant se raccordait avec cette dernière, il a été confondu avec, et, dans un bail de 1672, il est dit « chemin de la Varenne, tendant du fauxbourg Saint-Germain aux pilliers de la Justice dudit lieu. » Dans un autre bail, de 1674, il est appelé « rue de la Grande-Forest. » Ces deux dernières désignations proviennent de ce qu'il longeait un territoire ainsi dénommé.

La Grande Forest, la Garenne, aussi *le Mont Saint-Germain, la Plante au Rouge.* — Sur ce plan ancien du terrain des Invalides, que nous citons souvent, parce qu'il est très-fécond en renseignements, un espace compris entre le Chemin-Neuf et la rue de Grenelle et sur partie duquel se trouve la grande cour de l'hôtel, est indiqué sous le nom de la Grande-Forêt, sans doute à cause de quelque chantier ayant cette enseigne, car il est sûr qu'il n'y avait aucun bois à cet endroit. Cette dénomination dont nous ne trouvons pas d'exemple avant 1599, et qui ne paraît pas encore avoir été en usage dans la première moitié du XVIe siècle, doit être appliquée à un même lieu que celui qu'on appelait précédemment la-Garenne, car nous avons lu dans un contrat de vente de 1671 « la Garenne ou la Grande-Forest. » Il est souvent mention dans les archives de l'Abbaye, de ce territoire de la Garenne, aussi appelé le Mont Saint-Germain, et plus anciennement les Plantes-Rouges. Ainsi on trouve l'énonciation de terres situées « es Garannes dudict Saint-Germain, au lieu anciennement appelé le Mont Saint-Germain » (1496); « ou terrouer et Garennes dudit Saint-Germain, ou lieu dit le Mont Saint-Germain, autrement les Plantes-Rouges » (1491); « au terrouer de Garnelles, appellé les Garennes » (1491); « au lieu dit la garenne Saint-Germain, autrement dit Grenelles » (1491); « à la Plante au rouge » (1355); « en la Garanne » (1355). Les tenants et aboutissants de ces terres confirment d'ailleurs parfaitement la position que nous leur attribuons; une est dite « aboutissant... sur le grant chemin de Garnelles » (1490); une autre : « aboutissant d'un bout au chemin par lequel on va dudit Saint-Germain à Garnelles, et d'autre bout au grant chemin de Garnelles » (1492); une troisième : « au terrouer de Garnelles, près la Justice Saint-Germain des Prés, ou lieu dit le Mont Saint-Germain, tenant d'une part et aboutissant d'un bout au Chemin-Neuf » (1532); mais il paraît que, par extension, l'espace compris entre la rue de Grenelle et la rue Saint-Dominique, a été considéré aussi parfois comme faisant partie de celui de la Garenne ou de

la grande Forêt ; nous disons cela parce que nous avons vu dans un acte de 1530 l'indication d'un arpent de terre « la Garenne, » aboutissant d'un bout au chemin aux Vaches (rue de Grenelle), et d'autre bout sur le chemin aux Treilles (rue Saint-Dominique) » et dans la pièce de 1599 où il est parlé d'une propriété sise « au lieu dit la grande Foirest; » cette propriété est désignée comme « tenant..... d'un bout au chemin de Grenelle, et d'autre bout, au chemin du port. » Ces formules signifieraient-elles seulement que les biens à propos desquels furent rédigés les actes, étaient seulement devant la Garenne? Ce qui nous empêche de l'admettre, c'est qu'on retrouve des formules analogues dans le troisième triage, par exemple « ung quartier... à Garnelle au lieu dit la Garenne... aboutissant au chemin aux Vaches. » La région à laquelle ces derniers passages se rapportent s'appelait la *petite Forest*, en 1613 et 1642 (1). Au reste, il y avait une « haute Garenne » (1355), distinguée de la basse; or, comme il semble évident que ces appellations de haute Garenne et haut Garnelles, désignent un même lieu, connaissant l'emplacement du haut de Garnelles, nous avons aussi celui de la haute Garenne; elle se trouvait au nord de la basse, et du côté de la rivière par rapport au Chemin-Neuf, qui a pu former la limite entre les deux. Une pièce de 1489, ayant trait à un champ situé « au lieu dit haute Garenne près Grenelle, » l'indique en effet comme « aboutissant au Chemin-Neuf (2). » Le censier de 1547 fournit un enseignement semblable.

Borne rouge. — Vers l'extrémité occidentale du quatrième triage, il y avait un lieu dit « la Borne rouge, » suivant l'arpentage de 1529, et une pièce qui y était située, aboutissait au chemin de Grenelle. Ce lieu de la Borne rouge doit être le même que celui de la Borne brûlée, » qu'un titre de 1491 énonce comme situé « aux Garennes, » et un autre de 1497 montre avoir confiné « au chemin par où l'on va de la Maladerye à Grenelle. » Un troisième titre, datant de 1489, parle encore d'un terrain, « au lieu dit la Borne taillée... aboutissant sur le chemin de Garnelle; » cette borne taillée ne diffère peut-être pas des deux autres.

(1) L'arpentage de 1529 dit simplement « à Garnelles. »

(2) Sur un plan de 1753, un vaste terrain se terminant à la ferme de Grenelle et compris entre le chemin de la Justice et la rue de Grenelle, est nommé chantier de la Grande-Forest, et le terrain situé au-dessus, entre la rue de Grenelle et la rue Saint-Dominique, chantier de la Petite-Forest. Dans ce plan, la rue Saint-Dominique est appelée rue des *Vaches* ou du *Gros-Caillou*, et la rue de Grenelle, *chemin des Marais*.

Picque-Puce.—Dans un titre de 1535, nous avons trouvé la mention d'un quartier de vignes « au terrouer de Grenelle, au lieu dict Picque-Puce, tenant d'un bout au chemin des Vaches ; » nous n'avons obtenu aucun éclaircissement sur ce lieu de Pique-Puce.

Les Graniers, le haut de Grenelle— D'après l'ancien plan des Invalides, le terrain situé au sud du Chemin-Neuf, dans le voisinage de l'hôtel, s'appelait le haut de Grenelle; celui situé au-dessus, le long du chemin de la Maladerie, s'appelait Frécul (1), et celui situé à l'ouest des précédents, entre les deux chemins, sur l'emplacement de l'École militaire actuelle, et jusqu'aux limites du territoire de l'abbaye Saint-Germain, avait nom les Graniers. Nous ignorons si l'appellation de Frécul est ancienne, car nous ne l'avons pas rencontrée avant 1621 ; mais nous savons que le territoire ainsi énoncé a été confondu avec celui dit le Haut de Grenelle, puisque dans une transaction de 1675 on lit « au lieu dit le hault de Grenelle, autrement les Frécus. » Plus anciennement les Graniers n'étaient pas distincts du Haut de Grenelle, car un titre de 1531 mentionne « le hault de Grenelle, autrement les graniers. » Un autre titre, de 1534, montre d'ailleurs que ces lieux étaient effectivement bornés d'un côté par le Chemin-Neuf. D'après l'arpentage de 1529 tous ces terrains étaient plantés de vignes et s'appelaient les vignes de Grenelle.

La Justice. — Le censier de 1355 fait mention du « gibet » de l'Abbaye. « Ce gibet qui a subsisté jusque sur la fin du règne de Louis XV, était situé au lieu où le Chemin-Neuf rencontrait le côté méridional de l'avenue de la Motte-Piquet; il n'y a pas longtemps que l'emplacement où il se trouvait et qui paraît être celui qu'on appelait le champ de la Justice (1529), a été couvert par une construction. Plusieurs anciens dessins ou gravures nous représentent l'aspect qu'il offrait avant d'être détruit; il se composait alors, et probablement depuis bien longtemps, de trois piles de maçonnerie disposées de façon à former un angle droit, et reliées à leur sommet par deux poutres auxquelles on suspendait les corps des suppliciés. Les fourches de l'abbaye Sainte-Geneviève, voisines de Vaugirard, présentaient une disposition analogue.

(1) Le plan manuscrit de 1670, très-probablement faux sur ce point comme il l'est certainement sur d'autres, place la terre de Frécul au delà du chemin de la Maladerie, sur le chemin Blomet.

CINQUIÈME TRIAGE.

« LE CINQUIESME TRIAIGE COMMENÇANT DERRIÈRE LES MURS DE LA MALLADERYE DUDICT SAINT GERMAIN, ENTRE LE CHEMYN DE GARNELLES ET LE CHEMYN DE SÈVRE, JUSQUES AUDICT GARNELLES ET TERROUER DE SAINTE GENEVIEFVE. »

(Compris entre le derrière de l'hospice des Ménages, les rues de Babylone et de Sèvres. Pour plus de commodité, nous le ferons commencer à la rue de la Chaise).

Rue de Sèvres. — On lit dans l'ouvrage de Jaillot que cette rue s'appelait rue de la Maladerie dès le XIIIe siècle; si nous n'avons pas vu de documents si anciens y ayant rapport, au moins nous sommes parfaitement sûr qu'au commencement du XVIe siècle encore, la rue de Sèvres n'était point une rue, mais seulement un chemin bordé de terres en culture. On la nommait alors « grand chemin de la Malladerie » (1531, 1534, etc.,) et bien plus souvent « chemin de Sèvre, » désignation en usage aussi dans le XVe siècle et dont l'équivalent « voie de Sèvre » se trouve dans le censier de 1355. On sait que c'était la route qui conduisait du bourg Saint-Germain au village de Sèvres (*Separa*), de l'origine duquel elle est sans doute à peu près contemporaine; elle conduisait de même à Meudon; nous l'avons vue énoncée dans un ensaisinement de 1534 « chemin tendant dudit Saint-Germain à Meudon, appellé chemin des Charbonniers; » il s'agissait de la partie située au-dessus, mais près de la Maladerie. Le chemin de Sèvres, au delà de Grenelle, est appelé de même chemin des Charbonniers sur un plan de 1671.

Dans divers documents le commencement de la rue de Sèvres, vers le carrefour, est considéré comme faisant partie de la rue du Four et en porte le nom. Dans le censier de 1547, il est appelé « chemin du Boullouer, » à cause d'un jeu de boules sur lequel nous reviendrons.

Rue de la Chaise. — Cette voie est probablement presque aussi ancienne que la Maladerie, dont elle était voisine, et pour les besoins de laquelle elle aura été faite. Dans l'arpentage de 1529, elle est énoncée « chemyn qui va de la Malladerye à Saint-Père » et « chemyn qui va du moulin à vent à la Malladerye. » Ces deux formules comportent la même idée et montrent qu'on ne distinguait pas entre la rue de la Chaise et celle des Rosiers, qui se continuent

l'une l'autre. Le nom de rue de la Chaise est emprunté à une enseigne. Les archives de l'église Saint-Sulpice nous en fournissent le premier exemple : la rue y est dite, sur un acte de 1588, « rue de la Chaise, qui tend de la Maladerye au moulin à vent du Pré aux Clercs. » C'est peu avant cette époque qu'on a commencé à y bâtir des maisons.

La Maladerie. — Placée hors de la ville, comme Saint-Lazare, et pour les mêmes raisons, cette léproserie s'appelait ordinairement la Maladerie-Saint-Germain ; cependant le censier de 1355 la nomme « la Malladerie Saint-Thomas, » ce qui impliquerait qu'il s'y trouvait une chapelle dédiée sous ce vocable. On ne sait rien, au surplus, ni de sa fondation, ni de son organisation, ni de ses revenus, et cela n'a point lieu de surprendre lorsqu'on songe à l'époque déjà ancienne à laquelle elle a été supprimée. C'est en effet l'an 1544, dit Jaillot, en copiant D. Bouillart, que le parlement, informé que les lépreux retirés à la Maladerie, n'ayant point de ressources régulières, se répandaient dans la ville pour y mendier, au risque de propager leur mal, ordonna qu'elle serait détruite et les matériaux réservés pour en bâtir une autre dans un lieu plus éloigné, ou adjugés au profit des pauvres. Mais le cardinal de Tournon, abbé de Saint-Germain, sans tenir compte de l'arrêt, et invoquant sans doute sa qualité de seigneur foncier, vendit à son profit les matériaux et bailla le terrain au sieur Gellinard, secrétaire du duc d'Orléans, moyennant 300 livres une fois payées, 30 livres de rente, et 7 sols 6 deniers de cens par arpent. Nous avons quelque peine à concilier ce récit avec ce fait, constaté par nous sur des pièces originales provenant des archives des hôpitaux, que la Maladerie, qui se composait d'une maison ayant pour enseigne l'image Sainte-Geneviève, avec cours, étables et jardin, et contenant environ 3 arpents, fut vendue, le 3 et le 15 février 1554, par un nommé Robert Fallentin, aux commissaires des pauvres, moyennant 100 livres tournois de rente rachetable pour 2000 livres, et que le lieu devait être « applicqué à hospital pour les paouvres de la ville et faulxbourgs de Paris. » Au sujet de cet hôpital, qui a été nommé l'hôpital Saint-Germain, Corrozet s'exprime ainsi :

« L'an mil cinq cent cinquante-sept, fut basty de neuf un hospital, pour loger et retirer les pauvres hors les fauxbourgs Sainct-Germain-des-Prés; ledit lieu n'est presque entretint que des ausmosnes des citoyens et bourgeois de Paris, chose grandement charitable, car en ce lieu y a grande abondance de pauvres. »

Le grand bureau des pauvres envoyait encore les malheureux

à l'hôpital Saint-Germain au commencement du XVIIe siècle. La chapelle en fut rebâtie et consacrée le 6 avril 1615. En 1657, la ville ayant fait acquisition du tout, y établit l'hôpital dit des Petites-Maisons, aujourd'hui des Ménages.

La Garenne. — A peu près à la hauteur de la rue des Brodeurs commençait le territoire dit « la Garenne, » qui s'étendait jusqu'aux limites de la seigneurie de l'Abbaye. Un titre de 1558 mentionne « quatre arpens à la Garenne, derrière la Malladerie, entre le chemin qui va de ladicte Malladerie à Garnelles, et celui qui va dudict Saint-Germain à Sèvres, » et nous avons dit que « la Garenne » est indiquée dans le censier de 1355. Mais la Garenne du cinquième triage paraît avoir eu aussi le nom particulier de Basse-Garenne, par opposition à la Haute-Garenne du quatrième triage. Dans un acte de 1531, il est parlé d'une terre « à la Basse-Garenne...., aboutissant sur le chemin de Sèvres, » et dans une pièce de 1529, on énonce une vigne ou lieu dit « les Basses-Garnelles, anciennement les Plantes. » Cette appellation des *Plantes*, que nous trouvons dès 1451, peut avoir été primitivement le nom commun des deux Garennes. Aussi bien, il semble qu'il n'y avait pas de différence entre le sens des deux mots *Garenne* et *Garnelle ;* car nous trouvons de même « à la Garenne, devers la Maladerie en 1438, » et « au lieu dit Garnelles, près la Maladerye, » en 1549 ; « la Basse-Garenne » en 1531 et « le bas de Garnelle » ou « le Bas-Garnelle » en 1530 et 1529 ; nous pensons donc qu'il n'y a pas lieu d'établir de distinction entre les deux expressions, lesquelles sont employées simultanément dans le cinquième triage de l'arpentage de 1529.

On a vu plus haut que le territoire de Garnelles s'étendait au nord, jusqu'à la rue Saint-Dominique.

SIXIÈME TRIAGE.

« LE SIXIESME TRIAIGE COMMENÇANT ENTRE LE BOULLOUER ET LE CHEMYN DE LA VIEILLE THUYLLERIE, ALLANT A VAUGIRARD, JUSQUES AU FOND DES MARIVAULX, FAISANT SÉPARATION DUDICT TERROUER DE SAINTE GENEVIEFVE. »

(Commençant au carrefour de la Croix-Rouge, et compris entre les rues de Sèvres, du Cherche-Midi, des Vieilles-Tuileries et du Petit-Vaugirard.

Rue du Cherche-Midi. — C'était le chemin conduisant spécialement du bourg Saint-Germain à Vaugirard ; il est énoncé sous

cette formule : « Chemin de Vaugirard, » en 1493, « chemin qui va de Saint-Germain à Vaulgirard, » en 1413, 1531, etc.; mais à cette dernière date, on disait tout aussi fréquemment « chemin de la Vieille-Tuillerie (1529), » et « chemin allant » ou « qui tend de la Tuillerie à Vaugirard » (1510-1523). On a dit encore « chemin qui va de la Vieille-Tuillerie à la Fosse-à-l'Aumônier, » mais ce ne pouvait être que pour désigner la partie comprise entre le carrefour de la Croix-Rouge et la rue du Regard. La tuilerie dont il est question dans les passages que nous venons de citer, est celle qui faisait le coin de la rue du Vieux-Colombier ; on l'appelait souvent la tuilerie Bailli au commencement du XVIe siècle ; plus tard c'était une académie dite « l'académie Chéradame (1543), » du nom de son propriétaire.

Le nom actuel de la rue lui vient, suivant Sauval, d'une enseigne « où l'on avait peint un cadran et des gens qui y cherchaient midi à quatorze heures. » Nous ne savons si ce ne serait pas plutôt quelque cadran remarquable qui aurait au contraire donné naissance à l'enseigne, car nous voyons qu'on se servait déjà en 1613 du mot « chasse-midy, » dont nous avons fait Cherche-midi, pour désigner l'endroit où se trouve la rue. Nous avons lu dans un acte de cette même année : « Au lieu dit *Cassel*, autrement Chasse-midy. » (Voir neuvième triage.)

Dans l'arpentage de 1529, le chemin de la Vieille-Tuilerie, vers l'emplacement occupé aujourd'hui par la rue de Bagneux, est appelé « le chemin de la Poincte, » à cause du voisinage du lieu dit la Pointe de Vaugirard, et plus loin « le chemyn de Vaugirard » seulement.

Carrefour de la Croix-Rouge. — Ce lieu est appelé « le bout de la ville » dans le livre de La Taille de 1292, et « le chief de la ville » dans le censier de 1356 ; c'est effectivement là que s'est terminé le bourg Saint-Germain, jusqu'à la fin du XVIe siècle : une charte de 1411 fait mention de la porte qui s'y trouvait. Au XVe siècle, on disait « le carrefour de la Maladerie, » très-certainement à cause de la maladerie de la rue de Sèvres, et non à cause des granges aux malades de Naples, comme le soutient Jaillot. En 1489, il y avait là un orme qu'on nommait « l'orme du four ; » plus tard on y érigea une croix qui, peinte en rouge, a fait donner au carrefour le nom qu'il porte actuellement. Cette croix est figurée sur le plan de la Tapisserie, mais nous n'avons trouvé l'indication de « la Croix-Rouge » qu'en 1585. Il est douteux qu'elle existât alors depuis longtemps, car les titres n'en parlent jamais un peu antérieurement,

époque à laquelle les locutions en usage pour désigner le carrefour étaient celles de « carrefour de la Grant-Rue » (1531), « carrefour du Jeu-de-Boules » (1531), « lieu appelé le Colombier, ou carrefour du Jeu-de-Boules » (1543). Nous avons lu aussi dans un acte de 1529 « le carrefour de la Justice. » Nous supposons que c'est à cause du voisinage du chemin de la Justice (rue de Grenelle). Cependant Jaillot affirme qu'il se trouvait réellement des fourches au carrefour. Si le fait était vrai, il serait bien étrange qu'il ne s'en trouvât aucune trace dans les nombreux documents relatifs à cette région, qui nous sont passés par les mains. Le plan de la Tapisserie indique, il est vrai, un gibet dans les environs, mais c'est au-dessus du carrefour, et la disposition du terrain y est reproduite d'une manière si inexacte, qu'on doit croire que le dessinateur a seulement en vue la représentation de la Justice de Grenelle.

La pointe du carrefour formée par les rues de Sèvres et du Cherche-Midi était occupée, dès 1489, par une maison, jadis grange et bergerie, dont dépendait un arpent de terre en culture placé derrière. La pointe formée par les rues de Sèvres et de Grenelle était partiellement occupée, en 1523, par une maison où l'on avait fait construire trois loges : elle faisait le coin sud de la rue de Grenelle; contiguës et faisant le coin nord de la rue de Sèvres, étaient *les granches aux malades de Naples*. Elles étaient tenues, *précaire*, de l'Abbaye, par Jehan Pasquier, capitaine des archers de la Ville, au nom de laquelle elles furent prises à bail en 1497. Elles se composaient de deux granges, d'une petite cour et d'une masure, le tout contenant environ trois quartiers de terre. Elles furent détruites en 1544, et ne servaient déjà plus d'hôpital en 1510.

Dans un titre de 1535, une propriété faisant le coin septentrional de la rue du Sépulcre et de la rue de Grenelle est dite située « au heurt (1) du carrefour, au-dessoubz du lieu appellé le Jeu-de-Boulles. »

Boullouer ou *jeu de boulles*. — Toutes les indications que nous connaissons de ce jeu datent de 1523 à 1543; nous n'avons pas d'ailleurs vu de titres qui s'y rapportassent directement, de sorte que nous n'avons aucun détail sur sa grandeur et sa disposition, et que nous ne sommes pas même entièrement sûr de son emplacement. Ce qui ressort des renseignements que nous avons pu recueillir, c'est que ce n'était pas une construction, mais plutôt un

(1) Le mot *heurt* est encore employé dans les campagnes, pour désigner un petit mur de soutènement, qui maintient des terres le long d'un chemin. Cette acception convient parfaitement à tous les passages de vieux titres, où nous avons rencontré le mot heurt, aujourd'hui peu connu.

terrain qui s'étendait le long de la rue de Sèvres. En effet, dans les actes relatifs aux propriétés qui formaient les coins du carrefour, ces propriétés sont dites tenir du côté de la campagne à des terres en culture, et aucune ne paraît avoir été contiguë au jeu de boules.

La terre à l'Aumosnier. — C'était une pièce de dix arpents qui appartenait spécialement à la charge de l'aumônier de l'Abbaye. Elle était comprise entre les deux chemins et était placée à peu près en face de la Fosse-à-l'Aumônier, c'est-à-dire sur l'emplacement des rues Petite-du-Bac et Saint-Maur.

La Haulte-Borne.—Vingt-cinq arpents sont dits situés à la Haute-Borne dans l'arpentage de 1529. Le territoire, dont le nom était sans doute emprunté à quelque borne remarquable et servant de limite à une propriété, semble s'être étendu à partir de la rue Saint-Romain jusqu'au delà du boulevard Montparnasse. Le censier de 1355 fait mention de « la Haute-Bonne » (*sic*).

Fons des Marivaulx. — Les vingt et un derniers arpents du triage en faisaient partie, et il s'étendait jusque sur le fief de l'abbaye Sainte-Geneviève, dont les archives en fournissent une indication sous le nom de *Marivallis* dès 1244, et le cartulaire de Notre-Dame, sous celui de *Marivaus*, dès 1238. Dans le censier de 1355, il est question d'une « voye des Bruières, en Marivaux ; » nous nous sommes demandé si ce ne serait point la même que le *chemin Blomet* (rue Plumet), énoncé dans un titre du XVIIe siècle « le chemin Blomet, anciennement dit Marivaux. » Cela offrirait toute vraisemblance si l'on ne remarquait qu'aucun des titres de la première moitié du XVIe siècle n'en fait mention, pas même l'arpentage de 1529, où il serait certes fort surprenant qu'il ne fût pas indiqué s'il eût existé réellement alors. Quoi qu'il en soit, le premier document qui nous soit parvenu, et où il en soit parlé, est un acte daté de 1602 et provenant des Invalides, lequel a rapport à un terrain situé « au lieu dit le jardin d'Olivet » et « aboutissant au chemin de Sèvres, d'autre au chemin de Blomet. » Ce jardin d'Olivet a donné son nom à une rue voisine.

Le Fons des Marivaux formait l'extrême limite, au sud-est, de ce canton de Grenelle, dont l'étendue était si grande.

ADOLPHE BERTY.

(*La fin à un prochain numéro.*)

LES ÉGLISES DE SAUMUR

(MAINE - ET - LOIRE).

Malgré les souvenirs pieux qui s'attachent au sanctuaire vénéré de *Notre-Dame des Ardilliers*, nous négligerons d'en parler davantage, d'autant que ce monument est de date trop récente. Les deux précieux édifices religieux dont nous venons entretenir les lecteurs de la Revue sont les églises *Notre-Dame de Nantilly* ou *Lantilly*, et *Saint-Pierre*.

La première, quoique située au faubourg du pont Fourchard, n'en était pas moins autrefois l'église majeure de la cité. Une petite statue de la Vierge, faite d'un bois très-dur, trouvée, dit-on, dans le champ sur lequel on l'édifia, fit croire que Marie voulait être honorée en ce lieu. C'était au Xe siècle, et à cette époque du moyen âge, il n'en fallut pas davantage pour qu'on se mît à l'œuvre. La précieuse image de la sainte Vierge y est toujours, et comme alors, l'objet d'une vénération toute particulière. La chapelle originaire consistait en une seule nef encore debout, qui depuis a reçu plusieurs additions. Le plein cintre de la voûte, les colonnes engagées et l'ornementation de leurs chapiteaux, n'accusent pas une autre date. C'est une des plus anciennes églises du département. La science archéologique peut encore étudier une belle page de cet art dans le transept et l'hémicycle, où l'œil le moins exercé reconnaîtra l'ouvrage du XIIe siècle. Le seul reproche à faire à la partie terminale de l'édifice est d'être beaucoup trop éclairée. Il est facile d'y remédier en faisant la dépense de vitraux peints, ainsi qu'on l'a fait à Saint-Pierre, où le besoin s'en faisait moins sentir. On ne peut même pas douter que ces fenêtres n'en aient été jadis garnies.

Louis XI, dont la dévotion envers la sainte Vierge est si connue, fonda un chapitre dans cette vénérable église presque aussitôt qu'il eut enlevé l'Anjou au bon roi René, *par surprise et sans coup férir*. C'est aussi ce monarque superstitieux qui fit ajouter à l'édifice le bas côté, unique, construit au midi, où il se réserva un petit oratoire, qu'on y trouve encore ; il semble bien oublié ou tout au moins bien abandonné ; son ornementation est celle des monuments de cette époque ; elle est riche de détails.

Le prieur de Nantilly, aux termes de l'acte de fondation, devait être choisi parmi les moines de Saint-Florent, abbaye du voisinage. Celui-ci et les chapelains qui lui furent adjoints vécurent immédiatement en désaccord, et des difficultés sérieuses mirent le roi dans la nécessité de renoncer à sa dévote pensée, en congédiant le chapitre, et en rendant l'église à sa première destination. Pour notre compte, il nous est difficile de comprendre la résignation de Louis XI dont la ténacité est si connue.

Une des décorations hors-d'œuvre de ce monument consiste en une immense tenture de tapisseries exécutées dans le cours des XVe et XVIe siècles. Les sujets dont elles sont ornées sont tirés de l'histoire sainte. C'est un don de la munificence des derniers comtes d'Anjou. Outre l'oratoire bien humblement placé, dont nous avons parlé, nous ne pouvons oublier la sépulture de la bonne nourrice de René d'Anjou. Ce prince lui a composé son épitaphe. Elle est gravée sur une pierre attachée à l'un des piliers qui divisent les deux nefs. La voici :

« Cy gist la nourrice Thiephaine
La magine qui ot grant paine
A nourrie de let en enfance
Marie d'Anjou royne de France,
Et après son frère Réné
Duc d'Anjou et depuis nommé
Comme encore roy de Sicile
Qui a voulu en cette ville
Pour grant amour de nourreture
Faire faire la sépulture
De la nourrice dessus dicte
Qui a Dieu rendit l'âme quicte
Pour avoir grâce et tout déduit
Mil CCCC cinquante et huit
Ou moys de mars XIII jour
Je vous pry tous par bon amour
Affin qu'elle ait ung pou du vôtre,
Donnez-lui ung patenôtre. »

Un autre monument funéraire non moins curieux, est celui consacré à la mémoire de Gilles, archevêque de Tyr, également inhumé dans cette église. Sa sépulture est restée longtemps ignorée. On en a fait la découverte en 1614. Ce prélat, né à Saumur, a été garde des sceaux sous saint Louis, et il a suivi ce monarque à la terre sainte. Il est mort à Dinan, exprimant le désir d'être inhumé à Notre-Dame de Nantilly. Ses dernières volontés ont été remplies. La partie terminale de la crosse du pontife, trouvée dans son tombeau, a été

placée en haut du marbre qui rappelle ses qualités et son décès. Cette espèce de volute est formée d'un serpent ; il porte les figures d'Adam et d'Ève. Cette crosse est de cuivre émaillé, damasquiné en or.

C'est encore au dehors qu'il faut examiner cette église avec une attention recueillie et toute scrupuleuse. Bien des additions, des restaurations sont venues altérer le caractère primitif; on ne le retrouve pas moins. Le point élevé qu'occupe ce monument l'a placé comme une station avant d'arriver au sommet des hauteurs couronnées par le château fort de la ville ; aussi l'a-t-on crénelé. On retrouve ailleurs des édifices religieux disposés pour la défense militaire, même sur les bords de la Loire.

On ne sait ni quand, ni par qui a été construite l'église de Saint-Pierre, aujourd'hui la principale de Saumur. Son genre d'architecture annonce la fin du XIIe siècle. Son plan est celui d'une croix latine. La voûte en est très-élevée. Une sorte de bande ou de ruban de pierre tombe du chapiteau à la base des colonnes engagées qui supportent la tour centrale; nous n'avons fait cette remarque nulle autre part. Des verrières peintes ont été récemment placées dans les fenêtres des trois hémicycles. Elles sont d'un beau coloris et d'une remarquable exécution.

Le portail de cette église a été réédifié en 1675. Ce frontispice, œuvre de la Renaissance, se compose des ordres dorique et ionique superposés. On y a gravé cette heureuse inscription : *Firmior ex lapsu, plus ferme après sa chute.* Elle s'applique également au retour de saint Pierre, patron de la paroisse, après qu'il eut renié son maître, et à cette reconstruction après l'éboulement de la façade, quelques années auparavant la date susindiquée.

Notre-Dame de Nantilly et Saint-Pierre viennent d'être restaurés avec un soin qui fait honneur à l'architecte chargé d'en diriger les travaux. Tout a été respecté, et a même été restitué, soit dans le style, soit dans l'ornementation.

T. Pinard.

NOTICE

SUR QUELQUES LETTRES MAJUSCULES DE MANUSCRITS.

La calligraphie (1) n'est pas une des branches les moins intéressantes de l'archéologie. L'étude des anciennes écritures offre à l'antiquaire une foule de renseignements, des points de comparaison toujours curieux, toujours utiles et très-souvent indispensables pour ses travaux.

La *Revue archéologique* a plusieurs fois donné des preuves de ce que nous disons ici. L'architecture, la sculpture, la peinture, tous les arts se rattachent à l'étude plus ou moins directe des anciennes écritures.

En parcourant les mémoires de la Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg, nous trouvons, dans le tome IV, une gravure qui nous semble fort intéressante à signaler à ceux qui s'occupent de recherches iconographiques concernant la paléographie, les ordres militaires, les costumes du moyen âge, etc.

A la fin du volume précité, se trouve la planche XIIIe représentant une belle lettre initiale L, que nous reproduisons sur la planche ci-jointe, n° 293.

Elle se compose d'une grande figure portant une couronne, tenant un sceptre de la main droite et le globe crucifère de la main gauche; cette figure, couverte d'un grand manteau, est revêtue

(1) Qui ne connaît sur cette matière le savant et splendide ouvrage publié vers 1835 par M. Silvestre, et qui est intitulé : *la Paléographie universelle*, avec un texte par M. Champollion-Figeac, 2 vol. in-f° ; celui plus magnifique encore, dû aux soins et aux savantes recherches de M. le comte de Bastard, qui avait entrepris de publier toutes les richesses calligraphiques des plus beaux manuscrits ? En Angleterre, dès 1784, Thomas Astle avait publié un ouvrage très-savant, intitulé : *Origin and progress of Writing*, etc., 1 vol. in-4°, London, qui est accompagné de planches enluminées très-soignées, offrant les plus curieux spécimens des écritures gothiques.

Langlois du Pont-de-l'Arche a publié, en 1841, l'ouvrage intitulé : *Essai sur la Calligraphie des manuscrits du moyen âge et sur les Ornements des premiers livres d'heures imprimés*, 1 vol. in-8° orné de plusieurs planches, parmi lesquelles se remarque une lettre B, tirée d'un manuscrit du XIe siècle, où se voit David tuant Goliath, etc., etc.

d'une tunique dont les poignets sont brodés; une ceinture, ornée de petites croix, partant des hanches de la figure, revient sur le poignet; cette ceinture, qui rappelle le *pallium* des anciens patriarches de l'Église d'Orient, peut difficilement s'expliquer : le manteau, qui en cache la majeure partie, empêche de pouvoir s'en rendre compte. La chaussure du personnage est assez remarquable par la manière dont elle est lacée sur le pied.

La figure est adossée à une espèce de tronc d'arbre qui forme le plein de la lettre, orné de feuillages; le visage n'est pas sans quelque grâce; il y a de la finesse dans l'expression des yeux; la chevelure est abondante et enveloppe bien le front et les joues du personnage; à ses pieds est une autre figure à genoux sur la base de la lettre, la tête nue; une grande barbe ombrage le menton; un étendard est dans ses mains. Un manteau à capuchon couvre cette seconde figure, qui porte une croix sur l'épaule gauche; le délié qui relie les deux figures et leur sert de support indique bien évidemment la base de l'L, dont la deuxième figure forme la partie de la lettre que les calligraphes nomment l'empattement ou marteau.

Voici, d'après la description qui accompagne cette planche dans le volume des Mémoires de la Société de Saint-Pétersbourg, quels seraient les personnages ici représentés. La figure qui est debout formant le plein de la lettre serait Louis de Bavière (1). Il porte les vêtements impériaux et les insignes qui les accompagnent ordinairement. C'est le sceptre (2), dont la forme est curieuse; c'est le globe impérial (3) surmonté d'une croix. L'Empereur, dit le texte, confère à Dietrich de Altenbert la propriété des fiefs païens dont il remet le gouvernement à son grand maître.

Dietrich de Altenberg est à genoux, en costume de chevalier de l'ordre Teutonique (4); il tient le drapeau de l'ordre. Sur son man-

(1) Ce Louis de Bavière est sans doute Louis V, couronné empereur en 1314, qui eut de grands démêlés avec le pape Jean XXII, par qui il fut excommunié, ainsi que par le pape Clément en 1346. Voir les historiens de l'Allemagne....

(2) Sur l'origine, l'usage et la forme du sceptre des rois et des empereurs, voir l'ouvrage de Becman, intitulé : *Notitia dignitatum*, in-4°, p. 107 du chap. IV, et tous les détails que nous donnons dans notre *Dictionnaire iconographique des monuments du moyen âge*, in-8°, t. IIe.

(3) Sur cet insigne, voir le curieux traité *de Globo imperiali*, de J. G. Ebner de Nuremberg, 1 vol. in-f°. Becman, cité ci-dessus, donne aussi des détails pleins d'érudition. *Loco citato*, p. 105.

(4) Sur cet ordre célèbre, dont l'origine date de 1190, voir la chronique de Pierre Dusbourg ou l'excellente histoire de tous les ordres religieux et militaires, par le P. Héliot, et dans lequel on trouve gravés les costumes du grand maître de l'ordre, celui d'un chevalier, celui d'un chapelain, dont on peut voir la reproduction sous

teau est une croix tracée en noir sur l'épaule gauche. Le manuscrit d'où provient la curieuse lettre inédite qui nous occupe appartient, à ce qu'il paraît, à la bibliothèque de Konisberg. Il est écrit sur vélin, et probablement par le même artiste, Stanislas de Cracovie, qui travaillait comme peintre de miniature en 1448, et à qui l'on attribue également un autre manuscrit existant dans les archives du chapitre de Cracovie, comme nous l'apprend Tadeus Cs. Czacki, écrivain contemporain.

Cette belle lettre initiale ou majuscule nous rappelle celle que la *Revue archéologique* a publiée dans son quatrième volume, et qui commence le nom *Karolus*. Voir la planche 81 et la notice si intéressante de M. Douet d'Arcq, p. 749 et suiv.

Nous signalons un assez grand nombre de lettres majuscules de manuscrits dans notre *Dictionnaire iconographique* cité plus haut.

D'Agincourt en reproduit de magnifiques dans son savant et immortel ouvrage : l'*Histoire de l'art* par les monuments, depuis le IVe siècle jusqu'au XVIe. Tome IIIe (peinture).

On nous saura sans doute gré d'en citer quelques-unes des plus remarquables comme exemple :

Celle VR de la Bible de saint Paul au IXe siècle, à la bibliothèque du Vatican. Voyez la planche XLV, qui offre un spécimen de lettres entrelacées commençant le *Verba Hieremie*.

Celles dites anthropomorphiques, ou formées de figures humaines ou célestes (1), planche XLIX. Ces lettres sont tirées d'un manuscrit du XIe siècle;

Autres du XIIe siècle, formées de corps d'animaux. V. la planche L, n° 2, et encore planche LXIX, n° 18 ; on y voit un A très-compliqué en tête du mot *Apostolica*.

Pour le XIIIe siècle, voir la lettre D, n° 1, planche LXXI, et l'A, n° 5, même planche.

Au XIVe siècle, nous avons celles de la planche LXXII, nommées lettres *Tourneures*, V. le n° 3.

Très-belles lettres S, sous les nos 1 et 7, dont un qui représente Cerbère ; autre n° 8.

Pour le XVe siècle, d'Agincourt nous donne la copie d'une lettre

les nos 110, 111, 112, à la fin du IIIe volume du *Dictionnaire des ordres religieux*, publié par l'abbé Migne. Voir le texte, rédigé par l'abbé Badiche, p. 623-624 et suiv., qui entre dans les détails les plus étendus sur l'ordre Teutonique qui n'existe plus qu'en Allemagne.

(1) Nous disons *célestes*, parce que quelques-unes sont formées par des figures d'anges, d'archanges, etc.

L, sous le n° 4 de la planche LXXVI; c'est encore la bibliothèque du Vatican qui lui en fournit le spécimen.

Enfin, pour la fin du XVe ou le commencement du XVIe siècle, nous trouvons de très-beaux modèles de lettres majuscules dans les *Arts au moyen âge* de M. du Sommerard père, à savoir L couronnée, entourée de la cordelière, tirée des heures d'Anne de Bretagne. V. la planche XXXVI, n° 1; la lettre B au milieu de magnifiques rinceaux; David, assis par terre, chante des psaumes en s'accompagnant d'un instrument (1). *Album*, planche XXI de la 6e série.

Le moyen âge et la Renaissance, très-belle publication due aux soins de MM. Seré et Paul Lacroix, 5 vol. in-4°, offre aussi plusieurs spécimens de belles majuscules de divers siècles. Voir les planches qui sont à la fin du mémoire de M. Champollion-Figeac sur les *miniatures des manuscrits*. On y remarque une lettre X, d'autant plus curieuse, que l'exemple en est plus rare; elle a été copiée avec le plus grand soin par M. Racinet père, à qui l'on doit tant de reproductions admirables de *fac-simile* de miniatures dans diverses publications, et qui prépare depuis longtemps, avec son fils, une publication des miniatures des tournois du roi René.

Nous aurions également cité l'excellent ouvrage de Willemin, *Monuments inédits français*, etc., où l'on trouve de beaux modèles de lettres majuscules, mais nous avons craint d'abuser de l'attention de nos lecteurs.

L. J. Guenebault.

(1) Cette miniature appartient à M. Carrand.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

— Divers rapports de M. Pittakis, conservateur des antiquités en Grèce, insérés dans le *Moniteur grec*, nous font connaître les découvertes importantes faites récemment sur divers points du royaume.

Dans les fouilles qui s'exécutent d'après les ordres de M. Christopoulos, ministre des cultes et de l'instruction publique, dans la partie orientale de l'Acropole, on a découvert un bas-relief représentant Esculape assis, et deux inscriptions contenant des fragments de décrets, dont les lettres gravées symétriquement se rapportent à une époque postérieure à Euclide. Plusieurs fragments de sculpture, d'architecture, des amphores, des citernes, des vestiges d'habitations des temps les plus reculés et de l'époque du moyen âge, superposés d'un mètre et demi au-dessus de l'ancienne superficie du sol, prouvent qu'il y a eu dans telle partie de la ville une série d'habitations qui se sont succédé les unes aux autres dans un grand espace de temps.

Dans les fouilles de l'église Saint-Athanase, dont on vient d'opérer le déblayement, on a trouvé des inscriptions votives, des bas-reliefs sépulcraux et divers fragments d'architecture ancienne.

Récemment, M. Pittakis recevait une lettre de M. de Vassoigne, commandant supérieur du corps d'occupation français, par laquelle cet officier lui donnait avis que les militaires sous ses ordres, en faisant des excavations pour la confection des rues du Pirée et des routes qui avoisinent cette ville, avaient trouvé divers fragments de marbre, et qu'il les tenait à sa disposition ainsi que ceux qui seraient ultérieurement trouvés dans la suite des travaux.

Il y a un an, on a découvert à Éleusis une statue remarquable de Jupiter ayant l'aigle à ses pieds. Cette statue, qui a subi plusieurs mutilations, n'a pu être conservée, vu sa dimension, dans la petite église du prophète Zacharie de ce petit bourg, dans laquelle M. Pittakis a établi un dépôt archéologique. D'après les ordres du ministre de l'instruction publique, il l'a fait transporter à Athènes avec celle non moins remarquable trouvée à Alalante. A Oponte, dans la Locride, on a trouvé une magnifique statue d'un beau travail et bien conservée, si ce n'est que les pieds et les jambes sont détachés du corps. Cette statue, en marbre de Paros, est posée sur un socle de marbre de la Locride. Suivant le jugement de M. Pittakis, cette statue représente un athlète indigène sous la forme de Mercure. Ce qui le prouve, c'est le développement des muscles du corps et l'aspect de la figure, quoique cette statue ne porte aucun signe caractéristique de dieu ni de demi-dieu.

BIBLIOGRAPHIE.

Le trésor des pièces rares ou inédites : *les Eglises et monastères de Paris*, pièces en prose et en vers des IXe, XIIIe et XIVe siècles, publiées avec notes et préface, d'après les manuscrits, par M. H. L. Bordier, membre de la Société des Antiquaires de France, 1856, in-8°, Paris. A. Aubry.

Le travail que M. H. Bordier nous présente sous ce titre, renferme 5 parties : 1° Un poëme de 1292, intitulé les *Moustiers de Paris;* cette petite pièce, composée en vers français de 8 syllabes, donne une liste de 73 églises et monastères existant dans cette ville en 1270; 2° Un autre poëme portant pour titre : *Églises et monastères de Paris en* 1325, et que l'auteur anonyme paraît avoir écrit vers cette époque; 3° une notice des terres possédées à Paris par l'abbaye de Saint-Maur des Fossés, au IXe siècle; cette pièce très-curieuse nous offre le dénombrement de trente-quatre terrains situés à Paris, et appartenant aux religieux de l'abbaye; la désignation des confins de chaque pièce de terre y étant donnée très-exactement, nous fournit la mention de treize églises ou monastères; 4° une liste des églises et des monastères de Paris, de 1325 à 1789; 5° l'état actuel des églises et monastères de Paris; enfin une table par ordre alphabétique des noms d'églises, chapelles, monastères, etc., cités dans ces différentes parties, termine l'ouvrage. Cette analyse suffit pour montrer tout l'intérêt qui doit s'attacher à ce travail; on accueille toujours avec plaisir les publications qui fournissent quelques éclaircissements pour l'histoire de ce vieux Paris que. dans notre égoïsme archéologique, nous voyons avec regret se rajeunir chaque jour; on doit surtout être heureux de rencontrer des pièces semblables à celles dont M. H. Bordier nous donne ici connaissance. Cependant, les recherches de ce genre, même les mieux faites, sont presque toujours susceptibles de quelques rectifications, et en voici deux, entre autres, que nous pouvons signaler à l'auteur.

A la note de la page 28, nous lisons : « Chapelle Saint-Aignan, fondée en 1118. Elle était entourée de bâtiments qui la cachaient aux yeux. Démolie vers 1795, et remplacée par une maison particulière, rue Chanoinesse, 22. » La chapelle Saint-Aignan existe encore, mais la partie inférieure a été transformée en magasins et

séparée de la partie supérieure par un plancher; la *Revue archéologique* (4e année, page 164) en a donné une description complétée par plusieurs dessins de la voûte et des élégants chapiteaux des colonnes. A la page 89, article Filles de Sainte-Valère, « l'Église est, depuis 1802, la troisième succursale de la paroisse Saint-Thomas d'Aquin. » 1801 serait, nous le pensons, une date plus exacte; nous connaissons tel extrait de baptême qui prouverait que la réouverture de cette église avait eu lieu à cette époque. M. H. Bordier aurait pu ajouter que les bâtiments ont été achetés peu après 1830, par le banquier Hope, et que l'église elle-même a été transférée dans un local provisoire de la rue de Bourgogne. Ce sont là, nous le répétons, de ces erreurs légères auxquelles est forcément exposé tout livre qui contient des nomenclatures, des listes et des dates. Peut-être celui-ci en contient-il encore d'autres, mais il n'en restera pas moins un très-utile répertoire pour tous ceux qu'intéresse l'archéologie parisienne.

Le livret dont nous venons de parler fait partie d'une charmante collection publiée par M. A. Aubry, et intitulée *le Trésor des pièces rares ou inédites;* elle formera une série de vingt volumes petit in-8°. Nous signalons avec plaisir aux amateurs le soin que l'éditeur a apporté à l'exécution typographique de ce recueil. Il est imprimé à petit nombre en beaux caractères sur papier vergé; des lettres ornées et des fleurons, dont le style correspond à l'époque des manuscrits édités, donnent un cachet d'élégance et de luxe à chacun de ces petits ouvrages.

Parmi les dix volumes qui ont paru, nous mentionnerons encore aujourd'hui celui qui est intitulé *Charles du Lis, Opuscules historiques relatifs à Jeanne d'Arc*, et dans lequel M. Vallet de Viriville, l'ardent investigateur de tous les documents concernant le règne de Charles VII, a publié deux pièces de Charles du Lis, arrière-neveu de Jeanne d'Arc, et fils de Michel du Lis, valet de chambre et chirurgien ordinaire du roi Henri II; la première porte pour titre : « De l'extraction et parenté de la pucelle d'Orléans avec la généalogie de ceux qui se trouvent aujourd'hui descendus de ses frères, l'an 1610; » la seconde : « Traité sommaire tant du nom et des armes que de la naissance et parenté de la pucelle d'Orléans et de ses frères, etc., fait en octobre 1612, et revu en 1628. »

M. Vallet de Viriville a joint à ces deux pièces fort curieuses une notice sur Charles du Lis, les lettres d'anoblissement accordées par Charles VII en décembre 1429 à la famille d'Arc, et les lettres patentes accordées au nom de Louis XIII le 25 octobre 1612, pour augmentation d'armes aux armoiries de MM. du Lis de la ligne

de la pucelle d'Orléans. Ces deux derniers documents ont été publiés d'après les pièces qui se trouvent aux Archives de l'Empire. Un extrait des manuscrits de Peiresc déposés à la bibliothèque de Carpentras, et deux tableaux contenant, le premier : l'origine et la postérité de Charles du Lis; le second, la filiation des diverses branches collatérales issues des frères de Jeanne d'Arc, complètent ce volume. On le voit, M. Vallet de Viriville glane un peu partout en faveur de la Pucelle; nous ne pouvons que le féliciter de sa constance, car c'est une vérité souvent reconnue parmi les érudits, que de persévérantes recherches amènent presque toujours des découvertes heureuses; et dans ses travaux sur Agnès Sorel, sur Jeanne d'Arc (1) et sur l'iconographie du XVe siècle, M. Vallet de Viriville en a donné plus d'un exemple. Ed. D.

L'Architecture du Ve au XVIIe siècle et les arts qui en dépendent, par Jules Gailhabaud; Paris, Gide et Baudry.

On trouve dans les livraisons 163 à 168 qui ont paru récemment : la vue de la chapelle palatine, à Paris; un ventail d'une des portes de N. D. à Aix-la-Chapelle; le porche méridional de la cathédrale de Chartres; une chapelle et la crypte de l'église de Jouarre; la dale tumulaire de Frédégonde; une clôture de la sacristie de l'église Sainte-Croix, à Florence. Le texte qui accompagne ces diverses planches donne la description des différentes clôtures publiées précédemment.

Portefeuille archéologique de la haute et basse Champagne, dessiné et publié par M. A. Gaussen; in-4°, Paris, Didron.

Cet important ouvrage offre toujours un grand intérêt, tant par les monuments curieux qu'il publie que par la belle exécution des planches. Les livraisons 25 à 29 contiennent : la chasuble de saint Thomas de Cantorbéry; un fragment du suaire de sainte Colombe; des fragments de galons du XIIIe siècle; des peintures murales de l'église de Fravaux; un coffre ferré; une tapisserie du XVIe siècle, d'un travail admirable. Le texte qui accompagne ces planches traite de la sigillographie.

(1) Voy. *Revue archéologique*, XIIe année, p. 65, et planches 257, 258.

ERRATA. Page 330 ligne 9, au lieu de *Kosmos*, lisez *Komos*.

ESSAI D'EXPLICATION

D'UN

PASSAGE MATHÉMATIQUE DU DIALOGUE DE PLATON

QUI A POUR TITRE *MÉNON*, OU *DE LA VERTU*.

Théon de Smyrne avait composé, comme on sait, un ouvrage (1) ayant pour but d'expliquer les passages de Platon relatifs aux mathématiques, ou du moins de faciliter aux lecteurs l'intelligence de ces passages. D'après M. Th. H. Martin, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, cet ouvrage devait se composer de cinq parties ayant respectivement pour objet, savoir : l'Arithmétique, la Géométrie, la Stéréométrie, l'Astronomie et la Musique cosmique (2). La première partie, l'Arithmétique, comprenant en outre la théorie des *nombres musicaux* (et qu'il ne faut pas confondre avec la musique pratique), a été publiée il y a deux siècles, par Boulliau (3); M. Martin lui-même a donné récemment une édition princeps de la quatrième, traitant de l'Astronomie (4). Quant aux trois autres, c'est-à-dire la Géométrie, la Stéréométrie et la Musique cosmique, elles nous sont demeurées inconnues, et M. Martin doute même qu'elles aient jamais été réellement écrites suivant le projet qu'en avait formé l'auteur (5).

Quoi qu'il en soit, cette absence de la partie de l'ouvrage relative à la géométrie est sans doute la cause pour laquelle nous ne trouvons rien dans Théon, qui puisse nous éclairer sur deux passages très-difficiles appartenant, l'un au VIIIe livre de la République,

(1) Θέωνος Σμυρναίου πλατωνικοῦ τῶν κατὰ ἀριθμητικὴν χρησίμων εἰς τὴν τοῦ Πλάτωνος ἀνάγνωσιν.

(2) *Theonis Smyrnæi Platonici liber de Astronomia. Textum primus edidit, latine vertit, etc., Th. H. Martin. Paris.*, 1849; p. 15.

(3) *Theonis Smyrnæi Platonici eorum quæ in mathematicis ad Platonis lectionem utilia sunt expositio. Gr.-lat. Bullialdi notis illustrat. Paris.*, 1644. — Comp. l'édition tronquée de *Gelder. Lugd. Batav.* 1827.

(4) Ouvrage cité.

(5) *Ibid.*, p. 21.

l'autre au dialogue intitulé *Ménon*. Sur le premier de ces deux passages j'avais depuis longtemps publié un travail que l'on peut voir dans le XVIe volume du recueil des *Notices et Extraits des Manuscrits*, etc. J'ignorais encore, jusqu'à un certain point, le succès qui pouvait être réservé à ma solution, lorsque M. H. Martin, dans un remarquable Mémoire publié par la *Revue archéologique* de M. Leleux (1), a déclaré qu'il l'adoptait en principe, et lui a fait l'honneur de la développer et de l'enrichir de curieuses considérations philosophiques, historiques et philologiques.

Cette circonstance, dont je me félicite vivement, ayant ramené mes idées vers ce genre de questions, m'a fait songer à tenter également une explication du lieu mathématique du *Ménon*.

Un grand nombre de philologues se sont occupés de ce passage (2); mais aucun, suivant moi, n'en a donné la véritable explication, et telle paraissait être aussi l'opinion de Schleiermacher, lorsqu'il écrivait ces lignes : *Fixer le vrai sens de cet endroit difficile*, dit-il, *et faire les changements de texte nécessaires, est un succès qui paraît réservé aux mathématiciens et aux philologues d'une époque plus avancée* (3).

D'après le témoignage de cet habile interprète de Platon, que je viens de citer, ce serait Mollweide qui aurait le plus approché du véritable sens : en effet, l'on ne peut nier que ce dernier auteur (4) n'ait traduit convenablement plusieurs expressions mathématiques mal comprises avant lui ; mais il a échoué dans l'ensemble : *infelix operis summa*.

(1) Voy. ce mémoire intitulé *Le nombre nuptial et le nombre parfait de Platon*, etc. (*Revue Archéologique*, XIIIe *année*, p. 257 et suiv.). — Le seul point sur lequel il me reste des doutes est celui de la virgule que M. Martin place entre ἀῤῥήτων δὲ et δυεῖν. Cette leçon me paraît peu conforme au style ordinaire de Platon. Je persiste à croire que les trois mots sont inséparables, et signifient : *sans parler de deux unités*, ou *sans compter deux unités*. Platon n'aurait pas, ce me semble, laissé le mot δυεῖν ainsi isolé, et sans y joindre quelque particule telle que καὶ, etc. Mais ce détail a peu d'importance. Quant au reste, je ne fais aucune difficulté d'adopter les vues de M. Martin, et particulièrement d'approuver l'introduction du nombre 360 considéré comme parfait à certains titres.

(2) Voir l'*Appendice* à la fin de ce Mémoire.

(3) Schleiermacher, cité par M. Cousin : Œuvres de Platon traduites en français, 1831 ; Ménon, t. VI; Notes, p. 387.

(4) *Mollweidii commentationes mathematico-philologicæ tres. Lipsiæ*, 1813. Ici et plus loin, nous renvoyons le lecteur à cette édition de Mollweide; mais son commentaire avait été déjà publié dans une édition donnée par Biester, de ces quatre dialogues : *le Criton, le Ménon* et *les deux Alcibiades; Gœttingue*, 1805. On peut voir un compte rendu de ce commentaire dans les *Annonces savantes* (*Gelehr. Anz.*) de Gœttingue. 1805, n° 124, p. 1223.

Dans cet état de la question, je paraîtrai peut-être excusable d'essayer moi-même une explication plus satisfaisante du passage. — Pour en bien saisir le sens, il faut d'abord se faire une idée nette du but que s'est proposé Platon dans le dialogue intitulé *Ménon*.

« Il s'agit dans le *Ménon*, dit M. Cousin (1), de savoir si la vertu « peut être enseignée, et, pour le savoir, on cherche si la vertu est « une science ou non, et pour cela même on se demande si la vertu « a des maîtres et des disciples. Si la vertu peut avoir des maîtres, « ce sont assurément les hommes qui la possèdent qui peuvent l'en- « seigner. Il faut donc savoir si, en fait, les hommes vertueux « ont pu enseigner la vertu. De là des exemples d'hommes réputés « vertueux, dont tous les efforts n'ont pu communiquer à ce qu'ils « avaient de plus cher, à leurs enfants, la vertu qu'ils possédaient « incontestablement; et comme ces exemples sont pris dans tous « les partis et dans tous les rangs, il demeure prouvé que la vertu « ne peut avoir des maîtres, par conséquent qu'elle n'est pas une « science, et par conséquent qu'elle ne peut s'enseigner. Tel est le « fond de l'argumentation. »

Ainsi parle M. Cousin; et cela bien compris, voyons en particulier le passage où se trouvent les phrases difficiles.

Socrate (2).— « Cependant relâche au moins quelque chose de ton « empire sur moi, et permets-moi de rechercher par manière d'hy- « pothèse si la vertu peut s'enseigner, ou si on l'acquiert par quel- « que autre voie. Quand je dis par manière d'hypothèse, j'entends « par cette méthode d'examen ordinaire aux géomètres. Lorsqu'on « les interroge sur un espace, par exemple, et qu'on leur demande « s'il est possible d'inscrire telle figure triangulaire dans tel cercle « (εἰ οἷόντε ἐς τόνδε τὸν κύκλον τόδε τὸ χωρίον τρίγωνον ἐνταθῆναι (3)), ils vous « répondront : je ne sais pas encore si cela est ainsi; mais en faisant « l'hypothèse suivante (4), elle pourra nous servir pour la solution « du problème. Si cette figure est telle qu'en décrivant un cercle « sur (5) ses lignes données, il y a autant d'espace hors du cercle « que dans la figure même, il en résulte telle chose, et autre chose « si cette condition n'est pas remplie. Cette hypothèse posée, je

(1) L. c., p. 405.

(2) L. c., p. 192.

(3) Comp. *Procl. in Euclid.*, p. 23. — M. Cousin admet la synonymie des mots ἐντείνειν et ἐγγράφειν.

(4) Plus littéralement *telle hypothèse*, c'est-à-dire *telle ou telle hypothèse*.

(5) M. Cousin, dans ses notes, suivant en cela Schleiermacher, s'arrête à la préposition *autour de*.

« consens à le dire ce qui arrivera par rapport à l'inscription de la « figure dans le cercle, et si cette inscription est possible ou non. »

Le sens ou plutôt le but général du passage se trouve parfaitement indiqué dans la traduction de M. Cousin. La seule phrase qui ait réellement embarrassé les auteurs et qui me paraisse ici mal rendue, est comprise dans les mots suivants : « Si cette figure est « telle qu'en décrivant un cercle sur ses lignes données, il y a au- « tant d'espace hors du cercle que dans la figure même, etc. »

Quant au reste de la traduction, je ne trouve presque rien à y redire ; seulement, au lieu des mots « telle figure triangulaire, » je préfère : *tel triangle*. Au surplus, la distinction pouvant paraître un peu subtile, je vais la motiver.

Il faut comprendre que Socrate trace sur le sable les figures auxquelles il applique son discours (1).

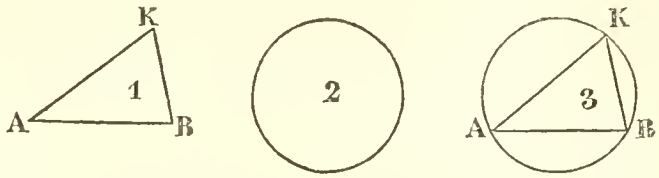

Précédemment il avait tracé des figures carrées; dans le passage actuel il a tracé un triangle [fig. 1] et un cercle [fig. 2]; et il pose une question, celle de la possibilité d'inscrire le triangle dans le cercle. Voilà pourquoi il vaut mieux dire *tel triangle*, que de dire « telle figure triangulaire; » les mots « figure triangulaire » sembleraient indiquer trop généralement la *forme* du triangle, sans préciser sa *grandeur*. Si Platon a employé l'expression χωρίον τρίγωνον et non pas σχῆμα τρίγωνον ou simplement τρίγωνον, c'est pour donner à entendre qu'il s'agit d'inscrire un triangle *égal* au triangle proposé, c'est-à-dire ayant les côtés respectivement égaux à ceux de ce triangle, et non point le triangle lui-même, ce qui serait évidemment impossible, puisque les deux figures sont tracées l'une à côté de l'autre sur le sable. Il faut donc supposer un triangle égal ou identique au triangle proposé, mais un triangle mobile par la pensée, que l'on puisse transporter sur le cercle [fig. 3]. Du reste ce détail n'intéresse point le fond de la question. Arrivons à la phrase véritablement importante, dont il faut commencer par donner le texte.

(1) La preuve de notre assertion est dans les mots τόνδε τὸν κύκλον, et τόδε τὸ χωρίον τρίγωνον, que vient d'employer Socrate. — M. Cousin fait la même remarque, mais c'est à l'occasion d'un autre passage du *Ménon* qui précède celui-ci (l. c. p. 174).

Εἰ μέν ἐστι τοῦτο τὸ χωρίον τοιοῦτον, οἷον παρὰ τὴν δοθεῖσαν αὐτοῦ γραμμὴν παρατείναντα, ἐλλείπειν τοιούτῳ χωρίῳ οἷον ἂν αὐτὸ τὸ παρατεταμένον ᾖ, ἄλλο τι συμβαίνειν μοι δοκεῖ, καὶ ἄλλο αὖ εἰ ἀδύνατόν ἐστι ταῦτα παθεῖν (1).

D'après ce qui précède, le lecteur doit facilement voir que le raisonnement de Socrate est celui-ci : « Cherchons s'il est possible « d'inscrire ce triangle [fig. 1] dans le cercle [fig. 2]. Pour parvenir « à le savoir, supposons le problème résolu (2). Le triangle étant « supposé inscrit au cercle [fig. 3], nous reconnaîtrons certaines « circonstances qui n'auraient pas lieu si le triangle n'était pas in- « scriptible; et en raisonnant de la même manière pour la vertu, « nous y reconnaîtrons la présence ou l'absence de certaines condi- « tions sans lesquelles une science ne peut exister, d'où la possibi- « lité de décider si la vertu est ou n'est pas une science. »

Cela étant bien entendu, voyons comment nous-même reconnaîtrions que le triangle est ou n'est pas inscriptible au cercle. Nous commencerions par inscrire dans le cercle [fig. 3] une corde A B égale à l'un des côtés du triangle, puis nous verrions si les deux autres côtés, assemblés de part et d'autre du premier, se réunissent (au sommet opposé au premier côté) en un point K de la circonférence même, de façon que l'aire du cercle se trouve composée de quatre parties, savoir : d'abord le triangle inscrit, ensuite trois segments circulaires ayant pour bases respectives les trois côtés qui le composent. Rien n'est plus clair et plus simple que ce procédé; c'est nécessairement celui qu'a dû vouloir indiquer Platon, car il ne pouvait en indiquer d'autre; et c'est d'ailleurs ce que nous allons constater.

En effet, nous avons admis plus haut que Socrate avait tracé sur le sable un triangle et un cercle, comme le prouvent les mots τόνδε τὸν κύκλον et τόδε τὸ χωρίον τρίγωνον, et c'est de ces figures qu'il s'agit ici. La première opération expliquée est celle qu'indiquent les mots παρὰ τὴν δοθεῖσαν αὐτοῦ γραμμὴν παρατείναντα. Mais il faut avant tout savoir si les mots τοῦτο τὸ χωρίον.... τοιοῦτον οἷον.... αὐτοῦ γραμμὴν se rapportent au triangle ou au cercle. La réponse à cette question est qu'ils ne peuvent évidemment se rapporter qu'au triangle. En effet, d'abord on vient de voir qu'il s'agit d'inscrire un triangle dans un cercle. Ensuite, l'expression παραβάλλειν, dans Euclide, signifie que l'on applique une

(1) *Platonis opera*, *ed. Bekker; Berlin*, 1816, t. II, p. 362.

(2) Cette partie de l'analyse du problème est ce que les anciens appelaient κατασκευή, *constructio*. (Procl. in Euclid., p. 57.)

figure sur une ligne droite. Un problème (1) des Éléments nous en offre un exemple : Παρὰ τὴν δοθεῖσαν εὐθεῖαν, dit l'auteur, τῷ δοθέντι τριγώνῳ ἴσον παραλληλόγραμμον παραβάλλειν, ἐν τῇ δοθείσῃ γωνίᾳ εὐθυγράμμῳ : *sur une droite donnée, appliquer un parallélogramme équivalent à un triangle donné, dans un angle rectiligne donné.*

Παρατείνω est évidemment analogue à παραβάλλω, avec une nuance indiquée par la substitution de τείνω à βάλλω. Cette substitution se rencontre également dans ὑποτείνω employé pour ὑποβάλλω, en latin *subjicio, suggero, exhibeo* (2). D'un autre côté, nous déduisons l'idée de la signification propre à τείνειν, de son composé ὑποτείνειν, employé chez Euclide pour désigner une ligne droite tirée d'un point à un autre, et comparée, soit à une autre ligne, brisée ou courbe, limitée par ces mêmes points, soit à l'espace, angulaire ou circulaire, compris entre elles. C'est ainsi que la corde d'un arc est comparée à cet arc dont elle est dite la *soutendante*, ὑποτείνουσα. Ainsi dans Euclide (lib. III, prop. 29) : Ἐν τοῖς ἴσοις κύκλοις ὑπὸ τὰς ἴσας περιφερίας ἴσαι εὐθεῖαι ὑποτείνουσιν : *Dans les cercles égaux, des droites égales soutendent les arcs égaux* (3).

Ici donc on a fait de la base donnée du triangle donné une corde inscrite au cercle donné; et la conclusion évidente de tout ceci est que παρατείνειν γραμμὴν τοῦ χωρίου ne peut être dit que d'une figure rectiligne, et, par une conséquence nécessaire, se rapporte ici au triangle et aux lignes dont il se compose ; d'où l'on voit que l'opération exprimée par les mots τοῦτο τὸ χωρίον παρατείνειν παρὰ τὴν δοθεῖσαν αὐτοῦ γραμμὴν consiste dans l'application du triangle contre son propre côté, ce côté étant, bien entendu, préalablement inscrit dans le cercle, ἐντεταμένον.

De cette explication résulte pour la première partie de la phrase εἰ μέν ἐστι τ. τ. χ. τ. ο. π. τ. δ. α. γ. παρατείναντα, la traduction suivante :

Si cette figure (ce triangle) *est telle, que l'appliquant contre son côté donné* (c'est-à-dire contre un de ses côtés pris pour base, et préalablement inscrit dans le cercle)....

Passons à la seconde partie : ἐλλείπειν τοιούτῳ χωρίῳ....

L'expression ἐλλείπειν se trouve employée chez Euclide dans la 27e proposition du livre VI, et très-clairement expliquée dans le Commentaire de Proclus sur cette proposition et sur les deux

(1) *Euclid. Elem. I*, 44. — Voy. Mollw. qui le cite. — Voy. aussi Buttmann, 4e éd. des *Quatre dialogues, le Criton, le Ménon et les deux Alcibiades ;* Berlin, 1822; avec un *Excursus* relatif à notre passage (p. 74 de la 5e éd., 1830).

(2) Voy. *H. St. Thesaurus*, au mot ὑποτείνειν. Ed. F. Didot, p. 447 G.

(3) Comp. Eucl. Elem. I, prop. 18 et 19. V. surtout la prop. 47.

suivantes (1). Ce scholiaste a d'ailleurs éclairci le sens du mot ἐλλείπειν dès la 44e proposition du Ier livre des Éléments; il suffira de citer son discours : Ὅταν μεῖζον ποιήσῃς τοῦ χωρίου τὸ μῆκος αὐτῆς τῆς εὐθείας [τῆς δοθείσης] τότε ΥΠΕΡΒΆΛΛΕΙΝ [φασὶ τὴν εὐθεῖαν], ὅταν δ' ἔλασσον, ὡς τοῦ χωρίου γραφένθος εἶναι τι τῆς εὐθείας ἐκτὸς, τότε ΈΛΛΕΊΠΕΙΝ (édit. ἐκλείπειν) : — *Lorsque vous supposez la longueur de la ligne [donnée] plus grande que l'espace, alors [dans le langage d'Euclide] il y a excès [de la ligne]*, ὑπερβολή, *et si [vous la supposez] plus petite, de telle sorte que, l'espace une fois tracé, il y en ait une certaine partie hors de la droite, alors il y a défaut [de la ligne]*, ἔλλειψις. — Sur quoi il faut observer que la ligne ne peut être en excès sans que l'espace soit en défaut, et *vice versa*. Pour conclure en d'autres termes, ἐλλείπει signifie qu'une figure (appliquée par un de ses côtés sur une droite ou contre une droite donnée, ou sur une autre figure donnée, de manière qu'elle ait avec elle un côté commun en direction (1)) *laisse pour reste* une portion de cette droite ou de cette seconde figure. C'est donc, dans le cas actuel, le triangle transporté dans le cercle et appliqué contre la corde dont nous avons parlé, qui est en défaut et laisse pour reste un certain espace, ἐλλείπει τοιούτῳ χωρίῳ, et cet espace est nécessairement la portion de surface circulaire que le triangle laisse pour reste quand il est transporté dans le cercle.

Quant à l'économie syntactique de la phrase, on voit qu'il y a ici ce que l'on nomme *anacoluthe*, puisque le sujet passe brusquement du géomètre introduit par Socrate comme opérant sur les deux figures ὃς παρατείνει, à la figure triangulaire qui laisse pour reste l'espace désigné, ὃ ἐλλείπει τοιοῦτῳ χωρίῳ. C'est comme lorsqu'on emploie en français ces locutions vicieuses et néanmoins très-communes : *En causant, le temps passe*, ou, avec un verbe actif : *En pratiquant une chose, elle s'apprend plus facilement*. Le mot παρατείναντα est donc une sorte d'accusatif absolu, comme l'ont du reste reconnu presque tous les commentateurs (2).

(1) Mollw. p. 39 : « Παρατείνειν χωρίον παρὰ τὴν δοθεῖσαν γραμμὴν (*prætendere figuram datæ lineæ*) » *ad descriptionem figuræ refertur, et nihil aliud esse potest quam* παραβάλλειν σχῆμα (*vel* εἶδος) παρὰ τ. δ. γρ., *id est projicere figuram ad vel juxta datam rectam*, quod Euclidis interpretes *applicare figuram ad* vel *secundum datam rectam* reddiderunt. — D'après Mollweide on dit également de la figure elle-même παρακεῖσθαι παρὰ τ. δ. γρ. Voy. *Menæchm. apud Eutoc. Commentar. in Archimedis lib.* II, *p.* 18; *Basil.* cité par Mollweide. — De plus ce dernier ajoute (p. 42) : γραμμὴ *potest esse basis vel latus.*

(2) Voy., entre autres, Gedicke, Ire éd. des Quatre dialogues, etc., avec des

Maintenant, les mots qui suivent : οἷον ἂν αὐτὸ τὸ παρατεταμένον ᾖ, expriment la condition que doit remplir l'espace restant dont on vient de parler. Cette condition est claire : αὐτὸ ᾖ τὸ παρατεταμένον, c'est que cet espace restant devienne lui-même à son tour τὸ παρατεταμένον, c'est-à-dire l'espace *appliqué exactement*, *tendu exactement* contre la portion de figure déjà considérée, et sur laquelle il est en excès, ce qui emporte que la circonférence passe par le troisième sommet du triangle, le sommet opposé à la base.

En résumé, le passage sera donc, selon nous, exactement traduit par la phrase suivante :

Si cette figure (ce triangle) *est telle, qu'étant appliquée sur cette ligne* (c'est-à-dire sur cette corde égale à sa base), *elle laisse pour excès dans cette autre figure* (le cercle), *un espace tel que celui-ci se trouve* (à son tour exactement) *appliqué* (contre le triangle), c'est-à-dire *tel que la circonférence passe par le troisième sommet....*

Ainsi se trouve expliquée toute la phrase difficile, sans que nous ayons eu besoin de faire subir au texte aucun changement (1), ni de forcer le sens d'aucune expression.

Observons qu'en définitive il n'y a là ni théorème ni problème de géométrie, mais en quelque sorte un simple exercice de logique sur des figures prises pour texte, et qu'ainsi notre interprétation n'exige réellement aucune connaissance acquise, résultat qui nous paraît militer puissamment en sa faveur.

Ce qui nous semble avoir jusqu'à présent retenu les commentateurs loin du véritable sens, c'est d'abord, qu'on avait toujours cru devoir expliquer τοιούτῳ χωρίῳ οἷον comme s'il s'agissait de partager une surface *en deux parties égales*, et non pas de superposer deux figures l'une sur l'autre comme nous l'avons fait.

Par suite, notre interprétation diffère encore des explications antérieures, en un point capital : c'est que nous prenons le triangle comme ayant une forme quelconque, au lieu que les autres commentateurs, pour nous borner même à ceux qui lisent τρίγωνον (2), supposent le triangle, soit rectangle, soit isoscèle, soit même équilaté-

notes. Berlin, 1780. — Ullrich interprète παρατείναντα [sc. κύκλον], comme *circonscrivant un cercle*, mais c'est avec une certaine hésitation. Il ajoute : « Αὐτὸ τὸ παρατεταμένον n'est pas le triangle entouré, mais la partie du cercle, » ce qui rentrerait dans notre explication.

(1) Voy., ci-après, l'*Appendice*.

(2) Gedicke, Stalbaum, August, Patze, dans sa seconde interprétation (voy. l'*Appendice*), et Marx en dernier lieu, ont lu τετράγωνον. Ils ont tiré de cette figure un triangle rectangle, excepté August qui en a fait un triangle isoscèle.

ral (1), tandis que rien dans l'argumentation de Socrate ne paraît motiver une telle détermination.

Reste à savoir si nous-même pouvons nous flatter d'avoir mieux réussi, et d'avoir ainsi rempli le vœu de Schleiermacher; c'est ce que décideront les lecteurs compétents.

A. J. H. VINCENT, de l'Institut.

APPENDICE [2].

Des trente et quelques auteurs qui se sont occupés de ce passage, une dizaine seulement, que nous sachions, se sont abstenus de changer le texte, à savoir : Ficin, Grou, Nickel, Ullrich, peut-être Sidenham, le censeur de Gedicke, Marx, Wurms, Schnitz, le docteur Hoffmann, et M. Cousin qui semble toutefois lire περὶ comme Schleiermacher, au lieu de παρὰ. Klügel et Schleiermacher jugent le texte altéré. Voici du reste un aperçu critique des opinions émises sur cet endroit, antérieurement à notre Mémoire, les unes rapportées par Mollweide, Wex ou Patze, les autres constatées par nous-même.

Marsile Ficin (*Platonis opera latine conversa* ; *Paris.* 1522, f° 9). C'est le plus ancien interprète de Platon. La traduction qu'il donne de notre passage est scrupuleusement littérale; toutefois le mot παρατείναντα est mal rendu. M. Cousin juge ainsi cette traduction, celle de De Serres et celle de Grou : « Nous admirons, dit-il (l. c. p. 386), comment trois hommes aussi consciencieux et aussi raisonnables ont pu écrire des mots aussi parfaitement inintelligibles, sans avertir au moins le lecteur de n'y chercher aucun sens. » Ce jugement, appliqué à Ficin, nous semble un peu trop sévère : sa traduction reproduit fidèlement le texte; le calque n'est pas plus inintelligible que l'original.

De Serres (*Platonis opera latine conversa; Paris.* 1578). Il faut reconnaître avec M. Cousin que sa traduction est dépourvue de sens. Il a lu παρατείναντι, qu'il traduit : *ei qui extendere instituerit.*

(1) Le triangle, on vient de le dire, est isoscèle d'après August; d'après Klügel, Nickel et Patze dans sa première explication, il est équilatéral; tous les autres commentateurs et traducteurs le font rectangle, y compris ceux même qui ne regardent pas la ligne donnée comme un diamètre, c'est-à-dire Michelsen et Patze dans sa seconde manière d'interpréter ce difficile passage.

(2) La rédaction de cet *Appendice* est due en grande partie à M. C. E. Ruelle.

Grou (*Œuvres de Platon traduites en français; Amsterdam*, 1770). Sa version, non plus que celle des deux précédents, ne rappelle en aucune manière qu'il s'agit d'un triangle inscrit dans un cercle; mais elle laisse supposer qu'il eût fait le triangle rectangle.

Biester (*édition des Quatre dialogues, etc.; Berlin*, 1780-1790). D'après Schleiermacher, ses essais ne méritent pas même d'être cités auprès de l'explication de Müller (voy. plus bas).

Gedicke (cité plus haut). Mollweide lui reproche d'être ἀγεωμέτρητος, et Wex d'avoir fait des changements excessifs. En effet, il lit τετράγωνον, corrige παρατείναντα en παρατέμνοντα, et suivant M. Cousin, παρατεταμένον en παραλελειμμένον. Il fait de γραμμὴν le périmètre d'un rectangle.

Gedickii Censor. On trouve, à ce que dit Patze, dans la *Bibliotheca Germanica*, t. L, p. 278 sqq., une critique (probablement anonyme) de Gedicke. L'auteur y paraît supposer que la ligne donnée partage le cercle donné en deux parties égales, et que, par conséquent, c'est un diamètre, erreur dans laquelle sont tombés les deux tiers au moins de nos devanciers.

Müller (*Commentar über zwei dunkle mathematische Stellen in Plato's Schriften, die eine in Theätet, die andere in Meno; Norimbergæ*, 1797, p. 65 sqq.). Après avoir lu τὴν δοθεῖσαν [τὴν] γραμμὴν [διάμετρον], corrigé παρατείναντα employé activement en ὑποτείναντα (à tort, suivant Wex), et παρατεταμένον en παρατετμημένον, il propose trois explications du texte ainsi modifié, toutes trois rejetées par Mollweide.

Klügel (*Lexicum mathematicarum artium*, tom. II, p. 657 sqq.). Comme Schleiermacher, il se résume en établissant une proposition de géométrie. Il effleure la véritable interprétation, mais ne s'y arrête pas. Mollweide le juge très-facile à réfuter.

Trembley (*Observations sur un passage du dialogue intitulé Ménon; Mémoires de l'Académie royale de Berlin*, 1800, p. 241). Il suppose qu'il s'agit de transformer un triangle en un cercle. Il lit παρατέμνοντα, mais sans beaucoup tenir à cette correction.

Michelsen (voir son *Judicium* dans la seconde édition des quatre dialogues, Berlin 1790). Il lit τοιαύτην au lieu de τοιοῦτον, et supplée γωνίαν. Selon Wex, il traduit mal le verbe ἐλλείπειν (par le mot latin *relinquat*). Il établit l'angle droit, mais « non convenablement, » dit Mollweide; il l'établit *per essentialia*, par le caractère essentiel de cet angle, qui est d'être égal à son adjacent. Il fait, comme on le voit, le triangle inscrit rectangle.

Nickel (*Schlesische Provinzialblätter*, 1812, fascic. 8). Selon Wex, il rassemble toutes les erreurs de ses devanciers, mais il a eu,

ajoute-t-il, quelque lueur de la vérité. Il lit παρίσως au lieu de παρὰ, et fait ainsi de γραμμὴν le régime de παρατείναντα. Son triangle est équilatéral.

Mollweide (cité plus haut). Nous avons fait connaître (voy. ci-dessus, p. 449, note 2) son explication de παρατείνειν et de γραμμὴν. Sa manière de rendre le passage serait admissible, n'était l'erreur qu'il a commise sur τοιούτῳ χωρίῳ οἷον ; de là cette fausse interprétation, que le premier côté du triangle devait partager le cercle en deux parties égales, et que par suite le triangle devait être rectangle. « *Vacillat, labat : corruet,* » dit Wex, auquel on pourrait du reste appliquer la même critique.

Sydenham (nous ne le connaissons que par quelques lignes de Schleiermacher, cité lui-même par M. Cousin). Dans une phrase qui précède celle qui nous occupe, il rapporte le verbe ἐντείνειν à l'inscription d'un triangle dont les sommets ne seraient pas sur la circonférence du cercle, ce qui implique contradiction. Schleiermacher le combat à juste titre.

Schleiermacher (*Traduction des œuvres de Platon, en allemand*, t. II, vol. I, p. 370, *notes*, p. 517). Il rattache ce passage au problème exposé dans le Théétète, et fait de la ligne donnée un diamètre et une hypoténuse. Il sous-entend τὸν κύκλον comme régime de παρατείναντα. Il traduit παρὰ comme si le texte donnait περὶ.

Ullrich (*édition des Quatre dialogues, etc., avec traduction allemande de Gedicke, et des notes d'Ullrich; Berlin*, 1821). Il paraît vouloir suivre Schleiermacher. Il rapporte τὸ παρατεταμένον à l'espace circulaire qui reste après l'inscription du triangle, et non pas au triangle lui-même. On a lieu d'être surpris que si près de l'explication qui nous semble la bonne, il ne l'ait pas soupçonnée. Il fait de γραμμὴν le régime de παρατείναντα.

Buttmann (cité précédemment). Il se proclame l'élève et l'admirateur de Biester, et toutefois suit plutôt Mollweide. De plus il lit : δοθεῖσαν [add. τοῦ κύκλου διάμετρον κατὰ τὴν δοθεῖσαν] αὐτοῦ γραμμὴν παρατείναντα.... Il rapporte ἐλλείπειν à l'opérateur lui-même. Au reste, il doute assez de son interprétation pour inviter à la rejeter, ceux qui croiraient pouvoir en présenter une meilleure.

Stallbaum (*Menonis editio, cum notis; Leips.* 1824. Autre édition, 1827, p. 86 sqq.—*De Schnitzii animadversionibus* [*Stallbaumii*] *sententia, in Bibliotheca critica*, 1831, vol. II, fascic. 2.— *Platonis opera omnia rec. et commentat. instruxit God. Stallbaumius; Gothæ et Erfodiæ*, 1836). Il lit τετράγωνον. Ne pouvant expliquer l'accusatif παρατείναντα, il en a fait tour à tour παρατείνασαν, παρατείνουσαν,

παρατείναντι, et s'est déterminé pour παρατεῖναν, en rapportant ce mot à τόδε τὸ χωρίον, qui est, selon lui, le carré construit dans un précédent passage du Ménon. Sa conclusion dernière (voy. l'éd. de 1836) est qu'il faut voir dans cet endroit une parodie socratique du langage familier aux géomètres.

Wex (*Commentatio de loco mathematico in Platonis Menone; Hal. Sax.* 1825. — Voy. aussi *De Stallbaumii explicatione sententia, in Jahnii annal. philologico-pædagogieis*, l. III, t. I, fasc. 2, 1828, p. 163). Son interprétation n'est pas beaucoup meilleure que celle de Mollweide, censuré par lui ; il traduit par *protendere* le mot παρατείναντα (1), dont il fait παρατείναντος (sc. τινὸς), correction du reste admissible. Il voit dans χωρίον l'aire et non la figure du triangle. La solution qu'il propose consiste à transformer le triangle donné en un autre triangle inscriptible au cercle, et cela par une prolongation de la ligne donnée.

Wexii Censor (*Ephemeris allgemeine Schulzeitung*, 1827, fasc. 1, sect. 2, n° 5). Il suppose, avec raison, et contre l'auteur censuré, que χωρίον est la figure et non pas seulement l'aire, et que παρατείνειν exprime l'application et non la prolongation de la ligne ; enfin il pense que le texte est altéré.

August (*Zwei Abhandlungen physicalischen und mathematischen Inhalts. Berolini*, 1829, p. 11 sqq.—*Zur Kenntliss des geometrischen Methode der Alten in besond. Beziehung auf die Platonische Stelle im Meno; Berlin*, 1844, p. 22; *autre édition du commentaire précédent.*) Il lit τετράγωνον, et fait de τρίγωνον une apposition (*adverbium*), ce dont Korten, autre commentateur, le critique vivement. Son triangle est isoscèle.

Ast (*Platonis opera, gr.-lat.*, t. X, p. 243 ; 1829, *Lips.*). Il a lu παρατείναντι, qu'il a traduit par le verbe *producere*. Il semble ne pas comprendre le texte et traduire simplement des mots.

Wurms (*Commentar. in Jahnii annal. philol.-pædag.*, lib. IV, t. I, fasc. 2 ; p. 223, 1829). D'après sa traduction, il est clair que la ligne donnée est, selon lui, un diamètre.

Schnitz (*Animadversiones in Menonem Platonis; Colon.*, 1830). Son interprétation, pour la première partie de la phrase, ressemble à la nôtre ; mais le reste prouve que sa ligne donnée est aussi un diamètre.

Korten (*Commentarius in locum quem ferunt mathematicum in Platonis Menonem ; Aquisgranensis programmata gymnasii*, 1830).

(1) Il donne ainsi à παρατείνειν la signification d'ἐκβάλλεσθαι employé souvent par Euclide.

Il lit ἐνταθεῖσαν pour δοθεῖσαν. Il semble, comme la plupart des commentateurs, faire le triangle inscrit rectangle.

M. Cousin (cité plus haut). Il suit d'abord Schleiermacher et Ullrich, qui considèrent la ligne donnée comme un diamètre; puis il en fait le tracé triangulaire.

Patze (*Commentatio de loco mathematico in Platonis Menone; Suzati*, 1832). Il propose deux interprétations, s'en tenant, dans la première, à la leçon τρίγωνον, et préférant τετράγωνον dans la seconde; mais il est aussi difficile de retrouver le texte dans l'une que dans l'autre. Dans sa seconde hypothèse, il transforme ce qu'il suppose être le parallélogramme donné (τὸ χωρίον; voy. Eucl. El. x, 23), en un triangle équilatéral qu'il inscrit au cercle donné. Suivant lui, ce χωρίον n'existe que dans la pensée.

Nous devons ajouter que son commentaire est remarquable par un examen critique des recherches de ses devanciers, où nous avons trouvé les traductions et les conjectures de ceux d'entre eux que nous n'avions pas entre les mains.

Marx (*De locis in Platonis Menone mathemathicis; Coesfeld*, 1836). Il suppose que γραμμὴ est le côté d'un carré fait précédemment, et dont la moitié de l'aire est inscrite au cercle donné : son triangle est donc rectangle.

Peyron (*De loco geometrico in Platonis Menone commentatio; Turin*, 1849). Il rapporte τὴν δοθεῖσαν γραμμὴν au diamètre du cercle donné. Son explication est assez spécieuse au premier coup d'œil.

Hoffman (*Ueber die Stelle des Menon in Platon*, p. 87, *ed. st.; Berlin*, 1853). D'après ce commentateur, la préposition παρὰ, dans παρατείνειν, doit être prise en mauvaise part (comme il arrive dans παραλογίζομαι, παραπείθω, παρασημαίνω). Il fait de γραμμὴ le contour d'une figure triangulaire, et n'inscrit dans le cercle qu'une partie de cette figure. Son explication nous paraît beaucoup moins sérieuse que celles de Wex et d'August, très-longuement critiquées par lui.

Nous terminerons cette énumération par la simple mention de Thomas (*Ueber die zweite mathematische Stelle in Meno des Platon; programm. Anstatt*, 1841) et de König (*Explanatio loci in dialogo Platonico qui inscribitur Meno denuo tentata; gymnas. programm. Eutin.*, 1843), auteurs dont nous ne connaissons aucunement les conjectures.

A. J. H. V. et C. E. R.

SUR L'ÉPITAPHE

DU ROI DE SIDON ESMUNAZAR.

Après les onze auteurs justement renommés (1) qui, dans le nouveau comme dans l'ancien monde, se sont occupés déjà du précieux monument dont notre Musée doit la possession à la noble munificence de M. le duc de Luynes et dont la première explication émane aussi de ce sagace et savant académicien; après le dernier auteur surtout, M. Munck, qui, dans un travail très-remarquable, semble n'accorder la faculté de traiter sainement des matières afférentes à la langue phénicienne qu'aux hébraïsants, expression dont je ne comprends pas bien les limites, mais qui est explicitement, en divers endroits, dirigée contre moi, il y a peut-être témérité de ma part à venir soulever des doutes sur plusieurs des explications données et proposer des vues différentes. J'aurais cédé à cette réflexion, si la remarque ne m'était venue que, pour ne parler que des morts, Hamaker, professeur de langues orientales à l'Académie de Leyde, et Gesenius, dont je n'ai pas besoin d'exposer les titres, étaient sans doute admis parmi les hébraïsants, et néanmoins d'un commun accord on rejette plusieurs de leurs interprétations de textes phéniciens; que, par conséquent, cette qualification magistrale ne couvre pas une autorité infaillible : si, d'un autre côté, dans le même cahier du *Journ. asiat.* qui contient le mémoire de M. Munck, je n'avais, à la p. 412, trouvé sous la plume d'un autre juge non moins compétent (2) cette appréciation plus encourageante : « Les personnes qui connaissent les difficultés des études phéniciennes savent quelles obligations il faut avoir à ceux qui s'engagent les premiers sur ces terres inconnues. »

En reportant souvent mon attention sur les sujets traités dans mes publications antérieures et en étudiant les monuments plus récemment découverts, j'ai moi-même reconnu la plupart, je pense, des erreurs dans lesquelles je suis tombé; j'en ai signalé plusieurs

(1) Voy. Bargès, *Mém. sur le sarcoph. et sur l'inscript. funéraire d'Eschmuneser*, p. 2 et 3; Derembourg, *Journ. asiat.*, v^e^ série, t. VII, p. 260; Munck, *ibid.*, p. 273-315. — M. Et. Quatremère, *J. des Sav.*, mai 1856.

(2) Ernest Renan, Obs. sur une inscription araméenne du *Sérapéum de Memphis; ibid.*, p. 407-427.

dans un travail partiellement imprimé sur les monnaies puniques (1) et dans un mémoire manuscrit qui est entre les mains du savant secrétaire de la Société asiatique (2) ; les circonstances m'y amenant, je n'hésiterai pas à continuer les rectifications, et le présent mémoire va, par exemple, m'en fournir l'occasion sur deux points. Mais, par contre, je me suis confirmé dans quelques idées qui n'ont pas obtenu faveur auprès des hébraïsants, et l'inscription de Sidon me suggérera aussi de nouveaux arguments pour les appuyer.

Voici comment je divise le texte phénicien de cette inscription et le traduis aussi littéralement que possible.

ביום בר בשנת עסר ואובעד III ו למרכי מרך אשמנעזר מרך צדנם
בן מרך תבנת מרך צדנם דבר מרך אשמנעזר מרך צדנם לאמר נגזרת
בר עתי בן מסך ומם אז ומית מבן אר מת ושכב אנך בחרת ז ובקבר ז
במקם אש בנת קנמי את כל ממרכת וכל אדם אל יפתח אית משכב ז ו
אל יבקש בן מנם כאי שם בן מנם ואל ישא אית חרת משכבי ואל יעמ
ס נב משכב ז עלת משכב שני אף אם אדם מי דברנך אל תשמע בדנם ככל ממלכת ו
כל אדם אש יפתח עלת משכב ז אם אש ישא אית חלת משכבי אם אש יעמס נב מ
שכב ז אר יכן לם משכב את רפאם ואר יקבר בקבר ואר יכן לם בן וזרע
תחתנם ויסגרנם דאלנם דקדשם את ממרכת אדר אש משר בנם לק
צתנם אית ממרכת אם אדם הא אש יפתח עלת משכב ז אם אש ישא אית
חרת ז ואית ז רע ממרכת הא אם אדם מהמת אר יכן לם שרש למט ו
פר למעל ותאר בחום רתחת שמש כאנך נתן נגזרת בר עתי בן מס
ך ומם אז ומית מבן אר מת אנך כאנך אשמנעזר מרך צדנם בן
מרך תבנת מרך צדנם בן בן מרך אשמנעזד מלך צדנם ואמי אבועשתרת
כהנת עשתרת רבתן הבמרכת בת מרך אשמנעזר מרך צדנם אש בנן אית בת
אלנם אית בת מרקרת בצדן ארץ ים וישרן אית עשתרת שמם אדרם ואנחן
אש בנן בת לאשמן מקדש עני דלל בהר וישבן ישמם אדרם ואנהן אש בנן בתם
לאלן צדנם בצדן ארץ ים בת לבעל צדן ובת לעשתרת שם בעל ועד יתן לן אדן מלך מ
אית דאר ויפי ארצת דגן האדרת אש בשד שרן למרת עצמת אש פעלת ויסבנגם
עלת גבל ארץ לכנגם לצדנם לעלם קנמי את כל ממלכת וכל אדם אל יפתח עלתי
ואל יער עלתי ואל יעמס נב משכב ז ואל ישא אית הלת משכבי לם יסגרנם
אלנם דקדשם אל ויקצן דממרכת הא ודאדם מדבית וזרעם לעלם

(1) *Bulletin archéologique*, 1855.

(2) Mém. sur la langue berbère et sur une série d'inscriptions puniques, dont plusieurs sont inédites.

« Dans le mois de Bul, en l'an quatorze XIII I du règne de moi,
« Melec Esmunazar, roi des Sidoniens, fils de Melec Tabnit, roi des
« Sidoniens,

« A parlé Melec Esmunazar, roi des Sidoniens, pour dire :

« J'ai été enlevé avant mon temps, âgé d'un petit nombre de
« jours, lorsque j'ai été jeté, privé de fils, à la mort; et je suis
« couché dans ce caveau et dans ce sépulcre, dans le lieu que j'ai
« construit.

« Adjuration. Que toute autorité même et tout homme s'abstienne
« d'ouvrir l'entrée de ce lit et qu'il ne cherche point intérieurement
« de trésor, car il n'y a point intérieurement de trésor; et qu'il
« n'enlève pas la porte du caveau de mon lit et qu'il ne place pas
« sur l'éminence de ce lit la chambre d'un second lit.

« Que si un homme quelconque te parle différemment, n'écoute
« point son mensonge, car toute autorité ou tout homme qui aura
« ouvert la chambre supérieure de ce lit, ou qui aura enlevé la
« porte du caveau de mon lit, ou qui aura surchargé l'éminence de
« ce lit, qu'il n'y ait point pour lui de lit dans la foule des morts et
« qu'il ne soit point enseveli dans un sépulcre, et qu'il n'y ait pour
« lui ni fils ni postérité à sa place, et puisse l'exclure des Alonim
« saints parmi les mânes d'élite le Puissant qui a empire sur lui
« pour lui interdire l'entrée ! Autorité ou homme ordinaire que soit
« celui qui aura ouvert la chambre supérieure de ce lit, ou qui aura
« enlevé la porte de ce caveau ou cette porte-ci, c'est un impie;
« autorité soit-il, ou homme de la foule, qu'il n'y ait pour lui ni
« racine en bas, ni fruit en haut, ni figure parmi les vivants sous
« le soleil.

« D'un côté, je suis digne de compassion; j'ai été enlevé avant
« mon temps, âgé d'un petit nombre de jours, lorsque j'ai été jeté,
« privé de fils, à la mort; d'un autre côté, c'est moi, Esmunazar,
« roi des Sidoniens, fils de Melec Tabnit, roi des Sidoniens, fils du
« fils de Melec Esmunazar, roi des Sidoniens, et ma mère Amastarté,
« prêtresse d'Astarté, notre maîtresse, la reine, fille de Melec Es-
« munazar, roi des Sidoniens, qui avons bâti la porte du temple
« des Alonim, la porte du temple de Melqart dans Sidon, partie
« maritime, et avons aplani la porte d'Astarté, œuvres admirables;
« et nous qui avons construit un temple à Esmun, asile du pauvre
« infirme, sur la montagne, et l'avons fait habiter, œuvres admi-
« rables; et nous qui avons édifié des temples à l'Alon des Sido-
« niens dans Sidon, partie maritime; un temple à Baal-Sidon, et
« un temple à Astarté, œuvre digne de Baal : et la cité nous a donné

« la Base du roi en dehors de la porte de Dor et les beautés des « terres à blé magnifiques qui sont dans la plaine de Saron, pour « rendre plus résistants les moyens de protection que j'ai établis, « et nous y avons ajouté une élévation, limite du terrain, afin de « les rendre inviolables de la part des Sidoniens à toujours.

« Adjuration. Que toute autorité même et tout homme évite « d'ouvrir ma chambre supérieure et qu'il ne détruise pas ma « chambre supérieure, et qu'il ne charge pas l'éminence de ce lit, « et qu'il n'enlève pas la porte du caveau de mon lit, afin que El ne « l'exclue pas des Alonim saints et ne l'éloigne pas, ou autorité « soit-il ou homme de la foule, et qu'il ait des descendants à perpé- « tuité ! »

Si l'on considère d'abord l'ensemble de cette traduction, on y reconnaît, si je ne me fais illusion, une unité parfaite et un développement logique. Ce n'est plus une redondance confuse des imprécations contre les violateurs du tombeau. Le roi, après un court protocole pour se faire connaître et indiquer la durée de son règne, ainsi que celle de sa vie, réclame d'abord purement et simplement le respect de sa sépulture; puis il appuie cette adjuration en lançant d'une part contre les profanateurs des menaces ou malédictions fondées sur les actes de sa vie qui, après lui avoir mérité la reconnaissance de la cité, lui font espérer la protection des dieux, et, d'une autre part, en adressant des vœux ou des bénédictions pour ceux qui se garderont de toute violation. Dans chacun de ces mouvements, les détails principaux sont reproduits, comme dans la plupart des langues antiques en des circonstances analogues, mais avec un soin particulier de varier les tours d'expression et en abrégeant à mesure que l'on marche vers la fin, ainsi qu'on le remarque, suivant une observation de M. Movers, dans différents chapitres du Pentateuque et dans l'inscription de Marseille. Les détails sont tous en harmonie avec le fond du sujet : *simplex duntaxat et unum.*

Pour justifier ces détails, il faut entrer dans l'examen linguistique du texte ; je le ferai aussi brièvement que possible, car, après les travaux auxquels ce texte a déjà donné lieu, il est plusieurs points sur lesquels il n'est plus nécessaire d'insister, ni même de s'arrêter.

Ainsi, en ce qui concerne la première période, je me bornerai à faire remarquer, d'une part, la curieuse précaution d'exprimer les nombres à la fois en toutes lettres et en chiffres, précaution qui se montre pareillement dans l'inscription de Marseille ; d'une autre

part, dans la notation en chiffres, la séparation des unités, jusqu'à 9 inclusivement, en groupes de trois, ce qui existe aussi dans la première inscription de Citium (1), sur un grand nombre de médailles de Phénicie, notamment d'Aradus, sur quelques monnaies de Carthage et sur les lions de bronze assyriens (2). C'est probablement pour avoir négligé cette observation que M. Turner (3) n'a assigné que treize ans de durée au règne de notre monarque, la quatrième barre verticale, marque de la quatrième unité après 10, étant séparée par un intervalle plus grand que celui qui existe entre chacune des trois autres.

Dans la période suivante, j'adopte, pour la première moitié de la troisième ligne, l'heureuse interprétation de MM. Bargès et Munck en ce qui concerne בל עתי (4), et, pour le reste, celle du second de ces auteurs, excepté דביית. La métathèse dans מסך me paraît d'autant plus vraisemblable qu'il existe en hébreu deux synonymes résultant d'une transposition pareille dans une racine organiquement fort analogue, סכך et כסה, *texit*, *protexit*. Dans le groupe lu דביית par M. Munck, la première figure, à ne s'en rapporter qu'à l'apparence matérielle, indique certainement un *resch*, comme l'a vu M. le duc de Luynes, plutôt qu'un *daleth*. Cependant l'explication de M. Munck est d'autant plus séduisante qu'elle est en concordance avec un passage d'*Isaïe*, XXXVIII, 10, qui a un rapport frappant avec celui de notre épitaphe, savoir le commencement du cantique du roi Ezéchias au sujet de la fin prématurée dont il s'était vu menacé par une maladie mortelle : ...בדמי ימי, « J'avais dit : *Dans la coupure de mes jours*, je vais aux portes de l'enfer ... » Et l'on doit reconnaître qu'à la ligne 9, dans קדשם, le *daleth* est allongé comme un *resch*. Mais dans le passage parallèle de la treizième ligne, l'apparence du *resch* est reproduite : or, comme avec cette valeur on obtient aussi un sens très-approprié avec une forme verbale semblable à celle que M. Munck admet pour דביית, *j'ai été jeté* ... vers la mort, *j'ai été précipité* ... dans la mort, je préfère me tenir à la réalité matérielle que de recourir à une rectification

(1) Duc de Luynes, *Numismatique des satrapies*, 110-120.

(2) Layard, *Ninireh and Babylon*, p. 606, et duc de Luynes, *Mém. sur le sarcoph.*, p. 81.

(3) *Journ. of the Americ. Orient. society*, t. I, n° 1 ; New-York, 1855.

(4) Cette interprétation était venue à la pensée de M. Dietrich ; on a lieu de regretter qu'il n'y ait pas donné suite. Je saisis cette occasion pour reconnaître combien le travail de cet auteur, si rapidement achevé, est remarquable par l'érudition.

hypothétique. J'ajouterai, au sujet du verset précité d'*Isaïe*, cette curieuse remarque que là aussi il paraît avoir existé du doute sur la nature de la seconde lettre de בדמי, puisque la traduction des Septante Ἐν τῷ ὕψει indique qu'ils y ont vu un *resch*.

Au commencement de la troisième période, קנמי est le mot chaldaïque קונמי indiqué par M. le duc de Luynes d'après Buxtorf; le *iod* final me paraît donc n'être pas nécessairement un affixe pronominal. Le sens est celui de la glose rapportée par le célèbre lexicographe, savoir celui de אלה, *malédiction*, dans le verset 21, ch. v des *Nombres*, chapitre qui, en ce qui concerne les imprécations de la zélotypie, a une si grande analogie de forme avec notre épitaphe, à la différence près que, dans le premier cas, on suppose des faits accomplis, dans le second des actes à effectuer : de part et d'autre, dans l'hypothèse de l'exécution, menace de malheurs déterminés; dans l'hypothèse de la non-exécution, exemption de ces malheurs et promesse d'une postérité.

כל מלכת et כל אדם me paraissent, comme à M. Munck, inséparables en ce point, de même que dans les passages suivants où ces mots sont rapprochés. En outre, je pense qu'ici comme plus loin aussi, ils sont sujets du même membre de phrase; par conséquent את, qui les précède, ne me semble pas marquer un rapport de régime avec קנמי; il commence la proposition ainsi que dans *Dan.*, IX, 13 : את כל הרעה הזאת באה עלינו, et cette forme peu commune a sans doute pour objet de donner plus de solennité à l'adjuration.

Dans un premier travail projeté en février dernier, et dont plusieurs personnes ont eu communication, j'appuyais le sens oppositif reconnu par divers interprètes entre מלכת et אדם sur le complément מהמת, qui précise la signification en deux endroits, lignes 11 et 22. Mais je n'assimilais point ce mot, comme MM. Derembourg et Munck, à מתים, car, d'une part, le singulier serait difficile à expliquer; d'une autre part, מתים implique plutôt un sens restrictif que général. Je tirais המת, à peu près comme M. Bargès l'a fait, dans un post-scriptum, de המה, *bruire*, *être agité*, *tumultueux*, d'où בראש המיות, *Prov.*, I, 21, *In capite tumultuantium*, i. e. *turbarum*, *quæ strepere et tumultuosæ esse solent*, de même qu'en latin *turba* de *turbari;* on peut rapprocher de ce thème les congénères הבן, הבון (1).

(1) M. Dietrich a fort justement fait remarquer l'identité de cette locution אדם מהמת avec celle qui commence la 17e ligne dans l'inscription de Marseille, האדם מהמת. Comment MM. Bargès et Munck ne lui ont-il pas reconnu le bénéfice de cette

Dans la suite de la même période et dans les deux suivantes se présente souvent un mot qui me semble avoir égaré tous les interprètes, c'est אית. On le regarde unanimement comme équivalent à l'hébreu את, particule de régime : je le considère comme signifiant *entrée*, et par extension *porte*. Il est indispensable de développer les motifs de mon opinion ; je le ferai néanmoins aussi succinctement que possible.

1° La particule את, telle qu'elle s'écrit en hébreu, existe expres-

observation? M. Munck, en outre, n'élude-t-il point par une vague échappatoire l'aveu qu'il s'est trompé dans l'inscription de Marseille ? Pour moi, qui suis pénétré de cette maxime : *Errare humanum est, persevererare diabolicum*, je ne balance pas à déclarer que je suis tombé en une grande erreur dans ce passage de l'inscription de Marseille, erreur qui a pour point de départ la méprise signalée avec raison par M. Bargès, et par suite de laquelle j'ai mis à l'avant-dernière lettre un *schin* au lieu d'un *mem*. Voici comment j'entends aujourd'hui les 16e et 17e lignes : « Tout lépreux et tout teigneux et tout étranger isolé, et tout homme qui offrira un sacrifice (de délit et de péché donnera, suivant qu'il sera personnage d'un rang élevé) ou homme de la foule la taxe pour chaque sacrifice selon la mesure établie dans l'ordonnance.... » On voit que je maintiens à la 16e ligne le pluriel אדמים, nonobstant cet anathème de M. Munck, *Journ. asiat.*, IVe série, t. X, p. 515 : « Le pluriel que M. Judas croit trouver ici est inadmissible et répugnera au sentiment de tout hébraïsant. אדם étant primitivement chez les Hébreux le nom propre du premier homme, le pluriel de l'appellatif אדם ou בן אדם s'exprime toujours par בני אדם, *filii Adami*. Il est même fort douteux que le mot אדם, *homme*, appartenant primitivement à la cosmogonie hébraïque, ait existé chez les Phéniciens.... » M. Munck reconnaît aujourd'hui par la force des choses que ce doute était mal fondé. Quant à la répugnance des hébraïsants, elle ne paraît pas si grande que le proclame le savant critique, puisque M. Bargès, professeur de langue hébraïque à la Faculté de théologie de Paris, avait adopté cette forme dans sa traduction de l'inscription de Marseille (*Temple de Baal*, etc., p. 55 et 58) et qu'il la reproduit en l'appuyant énergiquement dans son *Mém. sur le sarcoph.*, p. 18; puisque M. Derenbourg, dont les connaissances dans les idiomes sémitiques sont bien connues, a dit, *Journ. asiat.* IVe série, t. VII, p. 262 : « .... Le pluriel אדמ(י)ם, d'après חכמים, pourrait bien avoir existé en phénicien. Nous proposerions, d'après cela, de lire, ligne 6 : אף אם אדמ(י)ם, *quand même des hommes....* » Dans la langue persane moderne, on dit Ademia, *les hommes*. M. Munck ajoute : « Quoi qu'il en soit, M. Judas aurai dû suppléer un ו à la fin de la ligne interrompue, et lire יזבחו, afin de mettre d'accord le verbe avec le pluriel אדמים. » J'en demande pardon au docte hébraïsant; quelque penchant que j'aie à déférer à ses décisions, je ne puis y céder ici, non que matériellement l'addition ne fût très-facile, puisque la cassure de la pierre permet toute supposition; mais le principe même me paraît inadmissible. D'abord, d'une manière générale, il serait inexact de prétendre que, lorsque כל est suivi d'un génitif pluriel, l'attribut doit toujours s'accorder avec le génitif; M. Munck n'ignore assurément pas que le contraire a lieu dans plusieurs passages de la Bible,

sément aux lignes 4, 8, 9, 20, ou, au moins, aux lignes 8 et 9; d'où viendrait le double emploi de את et de אית?

2° אית, soit dans la troisième et la cinquième période, où il s'applique à des détails identiques, soit dans la quatrième, où il est question des œuvres d'Esmunazar, ne se présente que dans des circonstances restreintes, exclusives. Ainsi, dans l'exposition plusieurs fois répétée des actes de profanation dont il s'agit ici, l'on voit toujours אית devant חלת, jamais devant עלת, bien que les con-

notamment *Nah.* III, 7. En second lieu, au point de vue spécial du texte punique, le rapport logique prévalant sur le rapport grammatical exige que le verbe soit au singulier. En effet, il ne s'agit pas de tous les hommes réunis, de la totalité des hommes sacrifiant à la fois; il n'est question chaque fois que d'un d'entre les hommes, si je puis ainsi parler, *omnis hominum:* le sens propre est *chacun des hommes qui sacrifiera....* Il est donc plus rationnel de mettre le verbe au singulier comme se rapportant à une expression distributive.

A la page 280 de son dernier mémoire, M. Munck revient, sans que cela fût peut-être bien nécessaire, sur un autre point de ma traduction de l'inscription de Marseille, en ces termes: « Je persiste à croire que, dans la ligne 14 de l'inscription de Marseille, tout hébraïsant (toujours ce mot formidable!) reconnaîtra l'impossibilité absolue d'admettre la traduction de M. Judas, complétement en opposition avec toutes les règles de construction des langues sémitiques; car, comme je l'ai dit (voy. *loc. cit.*, p. 508), ces règles auraient exigé que le verbe dont אדם, *hommes*, est supposé être le sujet, fût placé immédiatement après le pronom relatif אש. » A l'endroit auquel il renvoie, M. Munck avait dit: « Les mots אש אדם לזבח ont été rendus par M. Judas par *qu'un homme à sacrifier*, supposant que la partie qui a disparu de cette ligne renfermait un verbe dont אדם, *un homme*, était le sujet; mais les règles de la construction hébraïque auraient exigé, etc. » M. Munck me prête une supposition gratuite; je n'ai rien énoncé de semblable et je ne le pouvais point, car telle n'a pas été ma pensée. Le verbe est זבח conservé dans la partie subsistante de la ligne et qui n'est séparé du régime אש que par le sujet אדם. Comme je l'avais dit deux ou trois lignes plus haut, les 8 dernières lignes de l'inscription, la 14e comprise, par conséquent, par suite de leur état fragmentaire et de leur construction isolée, ne présentent que des sens incomplets, décousus, obscurs. Pour ces motifs, je m'étais borné à présenter la traduction la plus littérale possible, me reposant sur la bienveillance des lecteurs pour ne pas craindre qu'on pensât que j'offrais ces *mot à mot* comme des phrases régulières. Dans le cas particulier dont il s'agit ici, je devais compter sur la sagacité des hébraïsants, car il me semblait facile à eux surtout de comprendre que le membre de phrase אדם אש לזבח est, dans mon opinion, analogue à celui-ci: ויהי השמש לבוא, *et le soleil était sur le point de se coucher.* Dans notre membre de phrase, il faut, suivant une règle admise, sous-entendre le verbe substantif après אש; l'expression est ainsi très-correcte et elle se rend fort convenablement par .... *qu'un homme est dans l'intention de sacrifier, veut sacrifier.* Je le répète, ces explications ne m'avaient point paru nécessaires, car je supposais qu'on chercherait le motif le plus raisonnable de mon énonciation, et que celui-ci ne pouvait échapper.

ditions grammaticales soient, pour le reste, similaires. M. Bargès l'a bien senti, puisqu'il dit à la p. 19 : « La raison déterminante qui m'empêche de prendre ici עלת pour un substantif et de le traduire par *operculum* ou tout autre mot, c'est l'absence de la préposition אית, qui partout ailleurs sert d'intermédiaire et de lien entre le verbe et son complément direct, quand celui-ci est pris dans un sens déterminé, comme dans ces phrases : אל יפתח אית משכבי, אל ישא אית חלת בישכבי. » Aussi est-il obligé de donner à עלת un sens qui me paraît forcé et inadmissible, malgré les analogies spécieuses sur lesquelles il est appuyé, car aux lignes 21 et 22, עלת suivi du suffixe pronominal de la première personne singulier, est évidemment substantif.

3° Dans ce membre de phrase אלישא אית חלת משכב, en faisant de אית la part. acc. et non un substantif, il faut, comme l'a dit M. Munck, faire de חלת un objet portatif, en vertu de la puissance essentielle du verbe ; mais alors, outre qu'il y a un pléonasme dans l'emploi des deux mots חלת et משכב, c'est la signification radicale du premier de ces noms qui est altérée, car, de l'aveu du même savant, cette signification, émanée du verbe חלל, est *creuser*, et le substantif correspond à l'hébreu בחלה, *cavité*, *caverne*. Cela n'implique pas l'idée d'objet portatif, et, à vrai dire, le massif sarcophage ne s'y prête guère ; la défense eût pu paraître singulière. Si je me rends bien compte des choses, חלת, dans le passage dont il s'agit, est opposé à עלת ; ce dernier terme indique une *chambre haute ;* חלת, par conséquent, une *chambre basse*, le *caveau* dans lequel reposait le sarcophage. Cette disposition est conforme à la construction de plusieurs tombeaux antiques et s'accorde d'ailleurs avec la description tracée par M. le duc de Luynes. En effet, le généreux donateur s'exprime ainsi : « Le sarcophage de basalte noire fut découvert à deux mètres de profondeur... Sa place était creusée dans le roc vif ; mais il devait être protégé par un caveau voûté dont on retrouve encore quelques pierres. » Nous distinguons trois parties auxquelles correspondent exactement dans le texte phénicien trois dénominations appropriées, le *lit* ou sarcophage, בישכב ; la *cavité inférieure* dans laquelle ce lit était déposé, חלת ; le *caveau supérieur*, עלת. C'est donc אית qui entraîne l'idée d'objet mobile commandée par le verbe ישא. Si חלת était la cavité du cercueil même, on aurait, pour parler comme les gens raisonnables, selon une locution complaisamment adoptée par M. Munck, dit, ce me semble, à la ligne 4 : אל יפתח אית חלת משכב, et à la ligne 5 : אל ישא אית בישכב, contrairement à ce qui a lieu, car la *cavité* peut

avoir du rapport avec *ouvrir;* elle n'en a nullement avec l'*enlèvement* du cercueil.

4° Aux lignes 10 et 11, en considérant comme compléments verbaux de לקצת, au moyen de אית répété, les termes ומלכת אם אדם הא et זרע, si éloignés entre eux, on s'engage dans une phrase longue, traînante, confuse, peu conforme, selon moi, à la suite naturelle des idées. Dans l'explication de M. Munck, qui se rattache d'ailleurs à celles de MM. Bargès et Ewald, le rapprochement avec le v. 4, ch. XIX d'*Isaïe* est assurément spécieux; mais, si l'on comprend la menace d'un maître cruel pour une nation étrangère, il n'en serait pas de même de la part de notre monarque envers son propre peuple pour des actes qui ne pourraient être qu'isolés, surtout dans mon hypothèse où ce peuple lui-même a par un don concouru à la sépulture. La version qui fait de זרע un complément de ישא serait grammaticalement plus vraisemblable; mais pourquoi serait-il ici question de l'enlèvement de la race même, tandis que partout ailleurs il ne s'agit que de violations à l'égard de diverses parties du monument; il n'est nullement question de l'enlèvement du roi. D'ailleurs, si la troisième et la treizième ligne sont exactement rendues, Esmunazar n'ayant pas eu de fils et le tombeau ne datant que de son règne, il ne peut y avoir de race. En tout état de choses, la présence simultanée dans cette phrase précisément de את et de אית me semble empêcher péremptoirement qu'on donne à ces deux mots une seule signification, et, par cela même, toutes les versions antérieures tombent.

5° A la seizième ligne, dans l'hypothèse que je combats, on ne peut, je crois, traduire ישרן אית עשתרת. La version la plus vraisemblable à mon avis serait celle de M. Bargès; mais, dans ce cas, il faut faire de ישרן la 3e pers. pl. m. du prétérit, c'est-à-dire donner au *nun* la valeur d'adformante de la 3e pers. pl. m. Or, d'une part, il n'a pas cette valeur à ce genre en hébreu même (1); d'une autre part, il a déjà, dans notre inscription, celle d'adformante de la 1re pers. pl. du même temps dans les verbes précédents. Ce ne seraient point là cependant des empêchements absolus, car, quant au premier point, nous voyons dans l'épitaphe même le *tau* cumuler les fonctions d'adformante de la 1re et de la 2e pers. sing., et, quant

(1) On trouve quelquefois, sans doute, la terminaison ון, par ex. ידעון, *ils ont connu;* mais alors le *nun* n'est que paragogique; il n'est point essentiellement formatif. D'un autre côté, en chaldéen, le paradigme verbal a normalement יקטלון, 3e p. pl. m. du futur; mais la différence de temps me semble suffire pour exclure l'analogie.

au second point, M. Bargès, p. 18 de son mémoire, fait avec raison, à une autre occasion, cette observation : « soutenir *a priori* que, dans les textes phéniciens ou puniques, la forme des mots, aussi bien que les tournures des phrases, sont et doivent être toujours et partout conformes au génie ou à l'usage de la langue hébraïque, telle que nous la connaissons par les monuments bibliques, c'est aller contre l'expérience et les faits, c'est s'exposer à de graves erreurs dans l'explication de ces mêmes textes. » Je partage pleinement cette opinion, en ce qu'elle a de général. Mais, en application, pour admettre des idiotismes, il faut y être clairement amené par les contextes. Ici, au contraire, le contexte me semble formellement répugner à l'explication qui en résulterait. En effet, comment, dans un passage où il ne s'agit que de constructions en l'honneur des Alonim et d'une autre divinité qui est probablement Melqart, dirait-on que les dieux *ont rendu favorable Astarté*, au lieu de déclarer qu'ils se sont montrés eux-mêmes propices et de parler de la faveur d'Astarté à la ligne 18, où l'on mentionne expressément l'élévation d'un temple à cette déesse ?

Quant à l'explication toute différente de M. Munck, elle me paraît bien moins admissible encore. Une citation des Juifs dans la condition dont il s'agit serait par elle-même fort extraordinaire, car rien n'autorise à penser qu'il se soit trouvé à Sidon une partie de ce peuple assez importante pour que le roi s'en soit fait un titre de gloire. En acceptant néanmoins la supposition, il ne me paraît pas que l'étymologie de ישרון dans l'acception citée par M. Munck soit incertaine, comme le dit le savant orientaliste ; ce mot me semble, ainsi qu'à d'autres commentateurs (1), signifier *le peuple* DROIT, *le peuple* FIDÈLE, *le peuple* SINCÈRE : est-il croyable que ce soit là le nom que les Phéniciens donnaient aux Hébreux ? Cette qualification eût-elle surtout été employée pour des Juifs apostats ?

Avec l'acception que je propose pour אית, savoir *entrée*, *porte*, tout, ce me semble, marche simplement, régulièrement, logiquement.

En hébreu, le mot correspondant est איתון. On le dérive de אתה, *venir*, *entrer*. La syllabe finale ון est donc accidentelle ; c'est un crément tel qu'en reçoivent souvent les substantifs hébreux, et la partie qui représente le radical est exclusivement אית ; cette partie a donc pu, a dû même, peut-être, exister primitivement comme

(1) « Israel vocabatur *Jeschurun*, Deuter. 32, 15 et 33, 5, 26 ; Esai, 44, 2, quia Deus exigit sinceritatem in quolibet vero Israelita. » Ed. Leigh, *Critique sacrée*, trad. lat. de H. Middoch, 3e édit., p. 99.

nom en hébreu ou en phénicien, et probablement dans les deux langues.

On lit dans *Ezéch.*, XL, 15 : שער האיתון, *la porte d'entrée* ou *d'accès*. On conçoit que, par une métonymie familière à toutes les langues, איתון (= אית) ait pris lui-même, par extension, la signification *porte*, de même qu'en latin, mais dans le sens inverse, FORES, *porte*, correspond à *sortir*, FORAS.

En admettant cette interprétation de אית, voici les applications qui en découlent, en ce qui concerne d'abord les troisième et cinquième périodes de l'inscription.

Si ce mot ne se montre jamais devant עלת corrélatif à הלת, c'est que probablement le caveau supérieur n'avait point de porte; qu'il était complétement clos et qu'on ne pouvait y pénétrer, l'ouvrir qu'en perçant ou renversant la paroi ; c'est ce qui semble indiqué dans la cinquième période, lignes 21 et 22, par la locution אל יפתח עלתי ואל יער עלתי, *qu'il n'ouvre pas ma chambre supérieure et qu'il ne renverse pas ma chambre supérieure*, c'est-à-dire, selon un hébraïsme bien connu, *qu'il n'ouvre pas ma chambre supérieure en la renversant*, de même que, dans la troisième période, lignes 4 et 5, il est dit : *qu'il n'ouvre pas l'entrée de ce lit et ne cherche pas*, etc., pour : *qu'il n'ouvre pas... pour chercher...* Au contraire, le cercueil avait une porte, un couvercle, אית משכב, puisque ce couvercle existe encore et que c'est sur sa surface que l'épitaphe entière est gravée. Le caveau dans lequel ce cercueil était placé ou cavité inférieure avait une ouverture, אית הלת; cette ouverture était à la partie supérieure, ainsi que le prouve la description, et elle était sans doute fermée par une pierre horizontale qui en était comme la porte et prenait tropiquement le nom de אית; de là אל ישא אית הלת, *il ne soulèvera pas*, *il n'enlèvera pas*, etc. Avant la dixième ligne, les trois parties que nous avons vues constituer la sépulture sont énoncées dans des membres de phrase différents, ainsi ligne 4 : משכב ד; lignes 5 et 7 : אית הלת משכבי; ligne 7 : עלת משכב ד. Dans les lignes 10 et 11, qui entrent dans la conclusion de la malédiction, laquelle met plus de précision dans les indications, et emploie, par exemple, l'expression plus explicite אדם מיהמת, les trois parties sont réunies dans un seul membre de phrase ; עלת משכב ד, *la chambre supérieure de ce lit*, ligne 10, de même que lignes 6 et 7 ; אית הלת ד, *la porte de ce caveau*, lignes 10 et 11, comme lignes 5 et 7 ; אית ד, *cette porte-ci*, c'est-à-dire la porte la plus rapprochée du mort, celle-même de son cercueil, celle sur laquelle l'inscription est gravée, correspondant à אית משכב ד, *la porte de ce lit* ou *cercueil* de la ligne 4.

Reprenons maintenant l'ordre du texte au point où j'étais arrivé en entamant cette discussion sur אית.

A la ligne 5, j'avais adopté aussi la leçon מנם, *richesses*, *trésor*, dès mon premier examen du texte. Cette leçon rappelle le *Mammon*, ממון, ממון, מבונא, mot de même racine et de même signification que saint Augustin déclare avoir été usité dans la langue punique; la phrase trouve, en outre, son commentaire dans ce passage du *Pseudolus* de Plaute, act. I, sc. 4 :

Ex hoc sepulcro vetere viginti minas
Effodiam ego hodie quas dem herili filio.

Je ne puis, au troisième et au septième groupe de la cinquième ligne, voir, avec plusieurs de mes prédécesseurs, dans בן, la préposition ב, *auprès de*, et le suffixe de la 1re pers. pl., *nous*, pour celui de la 1re pers. sing., *moi*. Dans tous les cas qui ne sont pas douteux, le roi, en parlant de soi, emploie la 1re pers. sing. Le double mode me paraît contre toute vraisemblance. Il en est de même du *nun* qui suit immédiatement עמם à la sixième et à la vingt-unième ligne; dans le dernier endroit surtout ce suffixe serait fort singulier à côté de עלתי, *ma chambre*. Je pense que בן répété devant מנם est l'adverbe signifiant *intérieurement* pour בין, et qu'à la sixième, à la septième, à la vingt-unième ligne on doit lire נב, ainsi que l'a fait M. le duc de Luynes.

Je présume que peu de partisans se rangeront à l'opinion de M. Munck, qui déclare qu'à la ligne 6 les lettres אדם et le groupe אלתשמע sont des feux follets qui ont égaré les interprètes. דבר, qui se rattache à ces mots, a, sous le sens général *parler*, des acceptions spéciales que souvent le contexte seul détermine; c'est ici l'un de ces cas : la signification est indiquée par בדנם, *leur mensonge*, qui vient après אל תשמע, *tu n'écouteras pas*. Si, à l'égard de l'auteur de l'épitaphe, les paroles auxquelles il fait allusion sont des mensonges, c'est qu'elles sont contraires aux recommandations que lui-même a faites; דבר signifie donc *dire le contraire*, *parler différemment*, *contester*. Le substantif a quelquefois, en effet, dans la Bible le sens de *différend*, *contestation*, par exemple, *Exod.* XVIII, 16. On pourrait encore appliquer au verbe le sens *tendre des embûches*, *chercher à égarer*, *à détourner*, *à perdre* qu'il offre fréquemment aussi en hébreu. On peut rapprocher de ce passage le commencement du ch. XIII du *Deutér.*, et le v. 2 du *Ps.* XII, au début duquel ידברו a une signification qui peut encore très-bien s'appliquer à notre passage, *tromper*, *chercher à tromper*. On a déjà justifié, par des

exemples bibliques, et particulièrement *Gen.* XXXVII, 4, le pronom affixe au régime direct après דבר. Quant au pronom relatif pluriel annexé à בד et se rapportant à אדם מי, c'est une tournure conforme à un hébraïsme dont on a dans l'inscription plusieurs autres exemples.

רפאם, à la 8e ligne, ne doit pas, selon moi, s'entendre de tous les morts indistinctement. Dans la Bible, רפאים est toujours employé en mauvaise part lorsqu'il s'applique aux morts, et cela est explicitement énoncé dans le v. 16, ch. XXI, des *Prov.*, où il est dit : « L'homme qui s'égare de la voie de la prudence demeurera dans la foule des Rephaïm, בקהל רפאים. » Ce sont les morts qui n'ont point mérité d'entrer dans le séjour des bienheureux, c'est la foule des morts, sens expressément indiqué, dans le verset précité des Proverbes, par le mot קהל, mais qui, sans ce mot même, n'en doit pas moins être adopté. Je reviendrai sur ce point dans le paragraphe qui suit.

Dans la phrase ויסגרנם ..... לקצתגם אית, lignes 9 et 10, les verbes ont des accusatifs doubles : cette tournure non commune en hébreu se présente en plusieurs autres endroits de notre épitaphe. Les אלנם doivent ici correspondre aux אלהים, I *Sam.*, XXVIII, 13; ce sont les formes, les ombres divines, les morts divinisés. את מבולכת y est corrélatif. Ces mots font penser d'abord à עם מלכים des v. 13 et 14, ch. III de *Job*, où le patriarche, regrettant de n'avoir point cessé de vivre en sortant du sein de sa mère, s'écrie : « Car... alors je reposerais avec les rois, etc. » Mais, dans notre phrase, comme dans les autres passages du texte phénicien, l'abstrait מבולכת a un sens plus général que ne l'aurait le concret מלך; il signifie *personnages d'élite :* il s'applique spécialement ici aux mânes saints, séparés, הקדשם, comparativement à la foule des morts, רפאם, dont il vient d'être parlé, et ce rapport est indiqué par la concordance des tournures את רפאם et את מבולכת. Il y a pour les morts la même opposition entre רפאם et מבולכת, que pour les vivants entre le dernier terme et אדם. Pour les vivants même, la Bible, *Gen.*, VI, 2, établit l'opposition entre les בני האלהים et les בני האדם, en sorte que אלהים y remplit l'office de מבולכת dans notre épitaphe et que la réunion des mots dans le passage dont nous nous occupons ne fait que compléter l'idée, comme אדם מהבית en deux autres endroits. Le v. 15 du *Ps.* XLIX indique que l'on pensait, en effet, que les justes exerçaient dans l'enfer une domination sur les impies; מבולכת de l'épitaphe phénicienne peut donc correspondre à ירדו du psaume hébreu. Hésiode semble avoir littéralement rendu אלנם הקדשם et מבולכת dans le sens dont il s'agit ici par ces termes, *Tr. et j.*, v. 122

(var. ap. Plat. in Cratyl.), οἱ μὲν δαίμονες ἁγνοὶ.... et 126, Καὶ τουτο γέρας βασιληϊον ἔσχον.

Il me semble surprenant qu'on n'ait point saisi entre כאנך de la douzième ligne et le même groupe de la ligne suivante le rapport de corrélation qu'indique si souvent la répétition de la particule כ, rapport que l'on peut traduire par des formules diverses revenant plus ou moins à celle que j'ai adoptée. Il ne me paraît pas vraisemblable que ces groupes si rapprochés aient des significations différentes, ainsi que le pense M. Munck. אנך de la treizième ligne ne se lie point, selon moi, à כאנך placé après ; il termine le membre de phrase précédent comme sujet de רמית; ce membre de phrase peut être coupé ainsi : כאנך נהן : נגזלת בל עתי בן מיסך ימם : אז רמית מבן אל בת אנך.

Dans la même période, c'est-à-dire la quatrième, la partie relative aux constructions d'Esmunazar et de sa mère se divise en trois phrases distinguées par la reprise du sujet qu'exprime le pronom ואנהן, *et nous*. Dans la première phrase seulement on voit אית, régime verbal, tandis que dans les deux autres, avec des constructions grammaticales identiques, ce mot ne paraît pas. Ce contraste est, comme je l'ai dit, un des motifs pour lesquels je refuse à אית la valeur de la partic. acc. En réfléchissant sur ce point, on remarque que la séparation des phrases répond à des circonstances particulières de construction; ainsi, dans la première et la troisième phrase, il s'agit d'édifices élevés dans la partie maritime de la ville; dans la seconde, du temple d'Esculape bâti dans la partie haute, sur la montagne ; c'est cette particularité qui a fait adopter une phrase spéciale pour ce temple d'Esculape. Les deux autres phrases, séparées, nonobstant la commune condition de situation dans la ville basse, doivent donc avoir aussi des motifs de distinction entre elles ; ces motifs ne se manifestent que par la présence du mot אית dans la première et l'absence de ce mot dans l'autre : il doit donc avoir un rôle plus important que celui d'indiquer le régime; il doit exprimer des particularités différentielles de construction, et cette déduction est satisfaite si l'on admet que, dans le premier cas, il ne s'agit que d'une partie d'édifice, de porte, בנן אית, et que, dans le second, il est question d'édifices entiers, בנן בת. On sauve ainsi, en outre, l'invraisemblance qui résulterait de la construction de sept temples entiers au moins, durant un règne de quatorze ans seulement (1). Dans le résumé du règne de

(1) Il résulte de cette interprétation que, dans l'inscription de Malte, publiée par M. le duc de Luynes, c'est de portes de sanctuaires construites ou restaurées qu'il

Joathan, II *Paral.*, XXVII, 3, il est fait aussi mention de constructions nombreuses, entre autres de celle de la grande porte de la maison de Dieu. Sur une stèle égyptienne décrite par M. de Rougé dans sa *Notice*, 2e éd., p. 81, le roi Séti Ier se vante d'avoir décoré le temple d'Horammon d'une porte aussi belle que l'horizon au lever du soleil. Le nom d'Astarté donné à une porte de la ville rappelle la porte et la voie de la Céleste à Carthage.

La situation du temple d'Esculape sur la montagne fait souvenir aussi qu'à Carthage le temple de cette divinité était bâti de même sur une hauteur, au sommet de la citadelle. On ne doit pas douter que le choix d'un pareil emplacement n'ait été fondé avec raison sur un motif de salubrité. La locution בנן בת ..... וישבן porte d'abord la pensée sur ce passage d'*Isaïe*, LXV, 21 : יבנו בתים וישבן, *ils construiront des maisons et les habiteront*. Mais il n'y aurait eu aucun mérite dans des œuvres exclusivement personnelles. Il y a donc lieu déjà pour cette raison de présumer que le sens n'est pas tout à fait semblable. Cette conjecture est confirmée par les mots intermédiaires לאשבן בקדש עני דלל, la maison n'était point destinée à l'usage d'Esmunazar et de sa mère ; c'était un temple à Esculape, un asile pour de pauvres malades ; ils ne devaient donc point y résider eux-mêmes. ישבן doit donc, pris au pihel, trouver sa signification dans le v. 7 du *Ps.* LXVIII, où il est dit de Dieu d'une manière fort analogue : מושיב יתרים ביתה, *il fait habiter les solitaires dans une maison, il recueille les solitaires dans un asile*. Le verset implique l'existence de tels asiles. Le Dieu des Hébreux en faisait, en effet, une prescription à son peuple, ainsi qu'on le voit dans *Isaïe*, LVIII, 7 : ועניים מרודים תביא בית, *et fais entrer les malheureux errants dans une maison*. De grandes bénédictions étaient attachées à l'accomplissement de ce précepte. Il est donc rationnel de donner ce sens aux paroles d'Esmunazar, car ce n'est pas seulement par les analogies linguistiques que les monuments phéniciens se rapprochent des textes hébraïques, c'est souvent aussi par l'expression des sentiments, des règles et des mœurs. Nous trouvons, à cet égard, un autre rapport fort remarquable et déjà signalé par M. Ewald, entre le sens général de notre épitaphe et les v. 16 à 19 du ch. XVIII de *Job*, où est prédit le châtiment de l'impie (1). Quant à עני דלל., cfr. *Sophon.*, III, 12, עם ענו ודל, et *Job*, XXXIV, 28.

est seulement question. Sans doute, il est singulier, jusqu'à un certain point, qu'il s'agisse simultanément de quatre portes ; mais, en y substituant des sanctuaires entiers, on ne ferait que déplacer la difficulté, peut-être même l'augmenterait-on.

(1) « Ses racines qui tendaient en bas se sécheront, ses branches qui montaient

Les trois phrases, à partir de אש בנן, ont une allure rhythmique. La première et la dernière comptent exactement le même nombre de mots. Toutes trois, outre le début identique, ont une terminaison qui, sans être absolument semblable, offre cependant une sensible analogie, savoir : שם בעל - ישמים אדרם - שמים אדרם. La répétition de la racine שם, d'accord avec le parallélisme de position, semble annoncer un rapport de signification. Il en est de même des mots qui suivent les substantifs formés de cette racine ; dans les deux premières phrases c'est l'adjectif pluriel אדרם, *magnifiques*, *admirables*. Or, on sait qu'en hébreu une qualification de cette nature est souvent exprimée par le substantif conséquent אלהים, *de Dieu*, joint à l'antécédent, *montagne de Dieu*, pour *montagne très-haute*, *admirable*. Dans la troisième phrase, le synonyme בעל, *Baal* ou *Dieu*, remplit le même office. Le substantif qui précède doit donc être un terme générique se rapportant aux constructions détaillées dans chaque phrase et supportant la qualification qui les caractérise. En effet, שמים, ישמים me paraissent émaner des racines שום, ישם, *poser avec art*, *construire*, *faire ;* שם, de la troisième phrase, est le singulier dérivé de la première variante de la racine qui, en phénicien, devait s'écrire שם ; שמים et ישמים sont des pluriels tirés l'un de la première racine, l'autre de la seconde. L'emploi de ces formes différentes a été déterminé par la tendance à varier les tournures qu'il est facile de reconnaître en divers endroits de l'inscription ; c'est probablement la même vue qui a fait substituer dans la troisième phrase אדרם à בעל. A la vérité, les substantifs שם et ישם, dans le sens que je propose ici, n'existent point en hébreu : mais la dérivation est trop naturelle pour qu'on nie qu'ils aient pu exister en phénicien. Dans une inscription latine de *Ghelma*, en Algérie, l'ancienne *Calama* de Numidie, inscription incorrecte au point de vue de la prosodie, comme à celui de la syntaxe, mais importante à d'autres égards, on trouve une locution semblable à celle que je crois pouvoir assigner à nos trois refrains, surtout aux deux premiers, savoir :

Una et bissenas turres crescebant in ordine totas,
Mirabilem operam....

A la ligne 18, la phrase .... ועל יתן rappelle la fin du v. 33, ch. XXIV

en haut seront retranchées; sa mémoire s'effacera de la face de la terre et son nom ne sera plus prononcé au sein des places publiques; on le repoussera de la lumière vers les ténèbres, et on l'expulsera de la terre habitée; pour lui point de fils et point de neveu parmi son peuple. »

de *Josué*, où il est dit qu'Eléazar, fils d'Aaron, fut enseveli sur une colline *qui avait été donnée* à son fils, אשר נתן לו. Je rends אדן par *base ;* mais, comme on ne sait pas de quoi il s'agit, le mot peut être traduit par une autre de ses significations. En hébreu, on aurait dit אדן המלך, comme II *Sam.*, XVIII, 18, עמק המלך, *la vallée du roi* dans laquelle Absalon avait, de son vivant, fait construire son tombeau; mais il est constaté que les Phéniciens faisaient beaucoup moins souvent usage de l'article. J'avais lu aussi, à la ligne suivante, בשד שרן, *dans la plaine de Saron*, avant de connaître le travail de M. Munck.

A la ligne 19, dans le passage לבוד עצמת, plusieurs auteurs ont lu לבדת. D'après la figure, la troisième lettre de ce groupe paraît réellement un *resch*, comme l'a marqué M. le duc de Luynes, et ce caractère me semble devoir être ici d'autant plus respecté que, dans cette partie de l'inscription, la gravure est beaucoup mieux soignée que dans la première moitié. Je tire donc ce mot de בוד, *résister ;* appliqué à un lieu, il me paraît avoir le même sens que le nom de ville לכיש (cfr. Gesen., *Lexic.*, ad verb.) et s'associer parfaitement à עצמת. Ce dernier terme, qui signifie au propre *forces*, *fortifications*, trouve sa justification pour une application à la sépulture dans la définition que Raschi, à l'occasion du v. 15, ch. XXXIX d'*Ezéchiel*, donne du ציון : ... כאן עצם של מת.

Dans גבל ארץ, ligne 20, le premier mot, nonobstant la dénégation de M. Munck, me paraît bien signifier *limite*. Mais, ce qui a égaré les interprètes qui ont adopté ce sens, c'est qu'ils ont regardé ארץ, qui en est le complément, comme exprimant le territoire de la cité, tandis qu'il ne s'agit que du terrain affecté à la sépulture du roi; גבל figure ici comme au v. 17 du ch. XXIII de la *Genèse*, et au v. 30 du ch. XXIV de *Josué*. On sait, par un très-grand nombre de monuments, avec quel soin les anciens déterminaient la circonscription d'un champ, *ager*, שד ou שדה (employé aussi dans le chapitre précité de la *Genèse*), consacré à la sépulture.

Dans la dernière période, vingt-unième et vingt-deuxième ligne, la phrase לם יסגרנם .... ויקצן reporte la pensée au passage correspondant de la troisième période, lignes 9 et 10. En dernier lieu, la phrase est réduite à la plus simple expression. Le parallélisme prouve, à mon avis, que אל n'est point le pronom relatif, comme l'ont avancé plusieurs de mes prédécesseurs, mais qu'il correspond à אדר de la neuvième ligne; c'est le nom bien connu de *Saturne* chez les Phéniciens. Or, l'on peut se convaincre par quelques passages de saint Augustin et de Priscien que *Adir* ou *Addir* était chez

ce peuple aussi un nom de divinité et qu'il se rapportait à Saturne. En effet, l'illustre évêque d'Hippone, dans l'*Ep.* 44 adressée à Maxime de Madaure, dit que les Carthaginois ont parmi leurs prêtres des *Eucaddirs* et parmi leurs dieux des *Abaddirs*. Il me paraît évident que le terme commun *Addir* est le nom de divinité, et que, dans le premier mot, *euc* ou *enuc*, suivant la correction de Bochart, indique la condition sacerdotale (*initié*, *dédié à*); dans le second mot, *ab* veut dire *père*, ou, par apocope de אבן, *pierre;* car, d'un autre côté, Priscien s'exprime ainsi : « L. I, *Abdir genus lapidis;* l. V, *Abadir deus est. Dicitur et hoc nomine lapis ille quem Saturnus dicitur devorasse pro Jove*, *quem Græci* Βαίτυλον *vocant.* » Or, dans Βαίτ-υλος, transcription du biblique בית-אל, nous reconnaissons, par un détournement de sens de la part des Phéniciens, le nom de Saturne, אל, correspondant à *Addir* de *Ab-addir*, comme il correspond à *Addir* seul dans notre épitaphe; les deux mots avaient chacun la signification de *fort;* l'on conçoit, par conséquent, qu'ils se suppléent. Le mythe de Saturne, dieu *bifrons* chez les Phéniciens, selon Sanchoniaton *ap. Euseb.*, était lié à celui de Janus; cette dernière divinité, selon Gavius Bassus, cité par Macrobe, *Sat.* I, 9, était le portier des régions supérieures et inférieures; il partagea son empire avec Saturne et était plus particulièrement regardé comme veillant aux portes du ciel; celles de l'enfer étaient donc sous la dépendance de Saturne, et, en effet, en lui sacrifiant on avait, suivant Plutarque et Macrobe, la tête découverte, ce qui indiquait une déité infernale. Nous avons signalé la synonymie du mot *Alonim* du texte phénicien avec celui d'*Elohim* de la Bible; or, Sanchoniaton avait écrit que « les compagnons d'armes d'Ilos ou Kronos (Saturne) étaient appelés Elôeïm, comme si l'on eût dit Kroniens. » La même dénomination pouvait donc s'appliquer, comme nous le voyons dans l'inscription, aux élus de Saturne dans l'empire des morts. Le dieu de l'âge d'or, c'est-à-dire du règne de toutes les vertus, devait naturellement présider au séjour des justes dans l'enfer. Platon, *Gorg.*, rapporte, en effet, au règne de Kronos la loi qui établissait que les gens de bien iraient après leur mort dans les îles fortunées, et que les méchants seraient enfermés dans le tartare. Enfin, Hésiode, *Tr. et j.*, v. 169, et Pindare, 2e *Olymp.*, disent expressément que Saturne était le souverain de l'élysée; qu'il y siégeait assisté du juge Rhadamante et y faisait perpétuellement revivre l'âge d'or. Le nom même de l'élysée a un rapport remarquable avec celui de Saturne chez les Phéniciens, le אל, *El*, du passage de l'épitaphe que nous discutons. Toutes ces considérations paraissent donc m'autoriser à

regarder *El* ou *Saturne*, surnommé *Adir*, ou *fort*, *puissant*, comme le sujet des phrases corrélatives des lignes 9 et 10 de la troisième période, et 21, 22 de la cinquième période, où il s'agit de l'exclusion du séjour des saints.

Toutefois, une grande difficulté se présente dans le mot ויקצן qui vient après אל dans la vingt-deuxième ligne. Ce mot correspond évidemment à קצתנם des lignes 9 et 10. D'après mon explication, ce doit être la 3e pers. sing. m. de l'optatif gouverné par אל. Mais, dans ce cas, il faut, ou supposer que le thème est קצה, comme dans le passage parallèle, que le *nun* est épenthétique, et qu'un *mem*, signe du pronom personnel, a été omis par la distraction du lapidicide, comme le *tau* de מבמלכת de la neuvième ligne de la partie gravée sur le couvercle du monument; ou admettre un thème קצן qui n'existe point en hébreu. Bien que, par plusieurs exemples de l'épitaphe, entre autres par celui que je viens de citer et qui est constaté au moyen de la reproduction d'une partie du texte sur le corps du sarcophage, on soit suffisamment autorisé à supposer une faute de gravure, et bien qu'au moyen de cette facile correction on aurait dans ויקצנם le pendant exact de לקצתנם des neuvième et dixième lignes, je crois qu'il n'est pas nécessaire de recourir à cet expédient, mais que la leçon peut, telle qu'elle existe, s'expliquer dans le sens que je donne à la phrase. En effet, l'hébreu possède le substantif קצין, *juge*, que plusieurs lexicographes rapportent à קצה, mais que d'autres expliquent par le thème inusité קצן. La véritable racine est le bilittère קץ; cette racine présente en hébreu cinq variantes par l'addition d'une lettre différente, savoir : קצב, קצה, קצע, קצץ, קצר, tous verbes qui ont la signification commune de *couper;* il n'est donc pas déraisonnable de penser qu'une autre variante a existé au moyen de l'adjonction du *nun*, cette lettre coulante dont il est fait un si fréquent usage. Ce n'est point une simple conjecture. La réalité de cette vue me semble confirmée par la série parallèle des thèmes קטב, קטל, קטם, קטן, קטע, קטף, (קטר en samaritain), dont les acceptions dérivent, au fond, de la même source, de la signification *couper*, *retrancher*, et qui ont une même origine lexique en vertu de la permutation naturelle et fréquente du *têth* et du *tsadé*. Or, notre קצן répond à קטן. A la vérité, le dernier verbe n'a plus dans l'hébreu que nous connaissons que le sens *être petit*, *bref*, *court;* mais il est reconnu que cette acception restreinte vient du sens primitif *couper*, comme l'adjectif קצר, *bref*, et notre mot *court* lui-même, du latin CURTARE, *couper*, *mutiler;* ce sens se représente, en phénicien, dans le nom de *port arti-*

ficiel, taillé à main d'homme, COTHON ou CATHON. Il est donc vraisemblable que le thème קצן a existé; tombé en désuétude, comme verbe, en hébreu (1), il a pu se maintenir dans une langue affine telle que le phénicien, et son emploi dans la phrase dont nous nous occupons, outre qu'il varie l'expression, ce qui est évidemment recherché en divers endroits, a cet à-propos particulier que, dans un acte de jugement et d'autorité, il rappelle le substantif קצין, *juge, magistrat, chef.* Pour tous ces motifs, je n'hésite pas à regarder ויקצן comme le complément de אל. Si toutefois les lecteurs répugnaient à adopter le *nun* radical, ainsi que je le fais, je me déciderais pour la négligence du lapidicide, tant le sens que je donne aux deux phrases correspondantes, par son harmonie avec le fond du sujet, me semble puissamment solliciter l'une ou l'autre des solutions que je viens d'indiquer. En faisant de ce *nun*, comme mes prédécesseurs, l'adformante de la 3e pers. plur. m., on peut ici, au point de vue grammatical, s'appuyer sur l'analogie chaldaïque, puisqu'il s'agit d'un futur ou d'un optatif, et non plus du prétérit comme plus haut. Mais il faut alors accepter l'explication solidaire de la phrase corrélative des lignes 9 et 10, explication dont je me suis efforcé de faire ressortir l'invraisemblance et l'on n'obtient même pas le parallélisme nécessaire, puisque, dans le premier cas, on souhaite que ce soit un roi, un tyran, selon le sens donné à ce mot par M. Munck, qui extermine les profanateurs, et ici que ce soient les dieux mêmes que l'on a cités.

J'ajouterai comme complément que, dans l'ancienne Afrique, sous l'influence des dogmes et des usages puniques, les tombeaux étaient souvent consacrés par une invocation à Saturne, ainsi qu'en témoignent plusieurs pierres funéraires recueillies dans cette contrée (voy. particulièrement EXPLOR. SCIENT. DE L'ALGÉRIE, *Archéol.*, par M. le comm. De La Marc).

Enfin, à la dernière ligne, dans המבולכת הא והאדם, le *hé* répété me paraît remplir l'office de particule distinctive à l'instar de אם, et c'est l'un des points qui me semblent confirmer une de mes opinions mal accueillie par les hébraïsants. En effet, j'ai cru voir un *hé* avec le même rôle dans un cas où, comme ici, il s'agirait, non d'une interrogation, mais d'une proposition directe, c'est à savoir dans קלם הברכם, *maledicentes aut benedicentes*, pour *maledixerunt aut benedixerunt*, à la fin de la première inscription de Malte de Ge-

(1) Gesenius indique, comme tombé pareillement en désuétude, le thème קצה, d'après le substantif employé par *Isaïe*, t. XXVIII, p. 25, 27.

senius. M. Munck, dans son mémoire sur l'inscription de Marseille, *Journ. asiat.*, IVe série, t. X, p. 478, repousse cette acception, parce qu'elle n'existe, dit-il, ni en hébreu, ni dans les autres dialectes. La phrase du savant critique est trop absolue ; le préfixe ה a en hébreu, M. Munck n'a pu vouloir le nier, le sens *ou*, *ou bien* dans des propositions interrogatives, de même que la particule אם à laquelle il est souvent associé. Or, y a-t-il donc une différence si grande, si essentielle entre une disjonction, une distinction sous forme interrogative et sous forme directe ou dubitative pour que tel mot, employé pour indiquer cette circonstance dans le premier cas, ne puisse l'être dans le second ? Cela n'existe-t-il pas en hébreu pour אם souvent associé, je le répète, à ה ? Est-il donc si étrange que cette dernière particule ait la même prérogative, sinon en hébreu, du moins dans une langue affine? Noldius, d'ailleurs, ne reconnaît-il pas à ה préfixe, voire en hébreu, la force distinctive dans des propositions non interrogatives? En ce qui concerne en particulier la série d'inscriptions à laquelle se rattache la première Maltaise par la formule dont il s'agit, il serait beaucoup trop long d'exposer ici les nouveaux arguments que je crois pouvoir invoquer en faveur de mon avis; c'est un des points derechef et largement traités dans le mémoire que j'ai dit précédemment être entre les mains du savant secrétaire de la Société asiatique. En ce moment, je crois pouvoir tirer de l'inscription du sarcophage même une preuve suffisante de mon assertion. En effet, l'incise à l'occasion de laquelle je reviens sur cette question est une variante qui a des équivalents en différents endroits du texte; ainsi l'on trouve :

Ligne 10 : ממלכת אם אדם הא ;
Ligne 11 : ממלכת הא אם אדם ;
Ligne 22 : הממלכת הא והאדם.

Il me paraît incontestable qu'il y a parallélisme entre ces passages, qu'avec quelques variations de formes recherchées, comme je l'ai dit, avec intention et dans une vue d'élégance, ils ont le même sens. Or, la signification distinctive me semble ne pouvoir être niée pour les deux premiers ; il en est donc de même du dernier, et le rôle du *hé* en ressort manifestement. L'ensemble de la traduction corrobore, si je ne m'abuse, cette déduction. Au surplus, à la copule près, dont on a des exemples en d'autres endroits de la Bible, le membre de phrase dont nous nous occupons peut être rapproché de celui-ci, *Nom.* XIII, 18 : ההזק הוא הרפה.

Dans son ensemble, l'épitaphe du roi Esmunazar vient aussi singulièrement à l'appui de l'opinion que j'ai émise sur le sens de la formule dont je viens de parler à l'occasion du *hé* distinctif, et qui, outre l'inscription de Malte, caractérise, avec quelques variantes, une classe nombreuse d'épigraphes puniques. J'ai avancé que cette formule est l'expression sommaire de la malédiction et de la bénédiction qui étaient prononcées à l'égard de ceux qui violeraient ou respecteraient la sépulture, et voici que l'épitaphe d'un roi de Sidon donne en effet dans tous leurs développements les détails de cette imprécation ; de part et d'autre, elle commence par la malédiction, et de même que cette partie seule est énoncée sur plusieurs monuments puniques, la reproduction de l'épitaphe d'Esmunazar sur le corps du sarcophage s'arrête à la malédiction. On conçoit qu'un texte si long n'ait pu être gravé sur des tombes ordinaires, en un temps où la langue punique n'était plus dominante en Afrique, et qu'il ait été réduit à deux termes qui le résument complétement, קלל et ברך, quelquefois même à l'un seulement de ces termes, le premier, qui implique mentalement l'autre.

Mais, d'un autre côté, c'est à propos aussi de cette formule que j'ai présenté l'*aleph* suffixe comme figuratif en phénicien de la 1re pers. sing. du prétérit. M. Munck relève avec raison dans l'épitaphe d'Esmunazar la preuve que je me suis trompé, puisque l'adformante dont il s'agit est ici évidemment le *tau* suffixe. Ce fait apparaît avec trop de clarté pour que j'aie attendu, avant de le reconnaître, cette observation. J'en ai fait l'aveu facile, il y a plus d'un an, dans un mémoire que j'avais adressé à l'Institut, et qui est encore, authentiquement daté, dans les cartons du secrétariat. Mais je ne m'étais trompé qu'en généralisant trop, qu'en appliquant d'une manière absolue à la langue phénicienne une particularité que je n'avais aperçue que sur des monuments numidico-puniques ; j'en maintiens la réalité pour ceux-ci, *Lingua modo conversa connubio Numidarum*, et c'est en grande partie la démonstration de ce point intéressant, appuyée sur de nouveaux monuments et de nouveaux arguments, qui fait l'objet du travail manuscrit dont j'ai plusieurs fois parlé dans le présent mémoire, travail que j'espère publier dans quelques mois. Il serait déplacé d'insister ici sur cette question ; il suffit que je reconnaisse mon erreur en ce qui touche la langue phénicienne proprement dite, et il ne me coûte point de le faire.

A. Judas.

VOYAGE EN CILICIE.

LA ROUTE DE TARSE EN CAPPADOCE

PAR LES DÉFILÉS DU TAURUS.

A une journée de Tarsous, est un défilé célèbre connu dans l'antiquité sous le nom de *Pyles Ciliciennes*, et de nos jours sous celui de *Kulek-Boghaz*.

Pour se rendre de Tarsous à ce défilé, on suit la trace d'une ancienne voie romaine qui conduisait en Cappadoce, et on arrive à un pont sur le Cydnus. Au delà de ce fleuve est une vaste plaine coupée, à son extrémité, par de légères collines qui aboutissent à une montée assez rapide. Après une marche de trois heures, à partir du point de départ, on découvre un village de quinze maisons, du nom de *Beïramlu;* l'accès en est difficile, le chemin qui y conduit étant pierreux et semé de nombreux coquillages fossiles, ayant une grande analogie avec l'*ostrea gigantea*, Brand. (1).

A une demi-heure de marche au delà de Beïramlu, on atteint, toujours en suivant la voie romaine, un plateau boisé, au sommet duquel est un arc de triomphe élevé sur cette voie, et que les traditions, d'accord avec le style du monument, attribuent à Constantin (Pl. 294). Ce prince l'aurait fait construire à l'époque où il se rendait de sa nouvelle capitale à Jérusalem (2). Sur ce point, la route a une largeur de 3 mètres, et est pavée de larges dalles sur une longueur d'environ 2 kilomètres.

Un rocher qui borde cette voie, à environ deux heures au delà du monument que je viens de citer, présente une inscription latine à peu près indéchiffrable; toutefois il est possible encore d'y lire le nom de Marc Aurèle qui, sans doute, a fait établir ou réparer la route dont il s'agit.

Le terrain, à partir de l'arc de Beïramlou, présente une série de petites collines, séparées par des bas-fonds, et plus en arrière, par

(1) D'Archiac, *Histoire des Progrès de la Géologie; Terrains tertiaires*, t. II, p. 959.

(2) Michaud et Poujoulat, *Corresp. d'Orient;* t. III, lettre 173, du consul de Tarsous, M. Dizaut.

des hauteurs couvertes de bois, et qui, à mesure qu'elles se rapprochent de la chaîne principale du Taurus, montrent la plus riche végétation. Les bas-fonds que je viens d'indiquer sont généralement cultivés; les terrains y sont fertiles, grâce aux irrigations alimentées par l'eau des sources voisines, que les Turkomans dirigent avec une certaine intelligence.

C'est à ces hauteurs que commence la route militaire que Méhémet-Ali a fait construire, et qui vient se joindre à celle d'Adana, à environ trois heures de Tarsous.

Arrivé à ce point de la montagne, on s'engage dans une gorge profonde, étroite et boisée, que bordent, en s'inclinant, des hauteurs d'une élévation de 150 mètres, et que domine le vieux château de *Ianifa-Kichla*. A quelque distance à l'est de cette ruine, on trouve *Zavardjik*, autre château ruiné; et enfin plus au nord, s'élève *Kutchuk-Kalessi* (le petit château). Au pied de ces contreforts du Taurus, coule un ruisseau et croissent des sapins auxquels se mêlent des oliviers, des vignes sauvages, et autres arbustes qui ajoutent au pittoresque de ce beau pays. Après une demi-heure de marche dans cette gorge, se trouvent le khan et la fontaine de *Mezarikolou-khan*, distants de quatre heures du Kulek-Boghaz. C'est sur l'emplacement de ce khan, et non au village de *Bostanluk-Koï*, qui n'existe pas (1), que devait se trouver *Mopsucrène*, ville fondée, après la prise de Troie (2), par une colonie argienne que conduisaient Mopsus et Amphiloque. C'est à cette même époque que remonte la fondation de Mallus et de Mopsucrène, villes de la Cilicie situées sur les bords de la mer.

Le nom de Mopsucrène, c'est-à-dire la fontaine de Mopsus, Μόψου κρήνη, se retrouve sous des formes différentes dans Ptolémée (3), Sozomène (4) et Ammien Marcellin (5). C'est dans cette ville, et en 361 de notre ère, disent les auteurs, que mourut l'empereur Constance II, marchant contre Julien l'Apostat (6). Moïse de Khorène, historien arménien du Ve siècle (7), avance contrairement aux relations des historiens latins, que c'est à Mopsueste que Constance perdit la vie; mais on peut croire que l'auteur arménien a confondu

(1) Cf. les cartes de Kiepert et de Tchihatcheff.
(2) Eusèbe, *Chroniq.*, liv. II, p. 93.
(3) *Géogr.*, liv. V, ch. VII.
(4) V, II.
(5) XXI, 29.
(6) Eutrope, X, VII. — Eusèbe, Ammien et Sozomène, l. c.
(7) *Histoire de la noble Arménie*, liv. III, ch. XII.

les noms de ces deux villes de la Cilicie, et avec d'autant plus de raison, que nous savons positivement que Moïse a puisé les éléments de son IIIe livre aux sources grecques et latines, qui, d'accord sur ce point, indiquent Mopsucrène comme le lieu où mourut Constance. Au moyen âge, Mopsucrène existait encore, ce qui est attesté par l'itinéraire d'Antonin (1) et par celui de Bordeaux à Jérusalem (2), qui mentionnent les établissements de Mopsus dans cette région du Taurus.

Il ne reste que bien peu de chose de Mopsucrène, qui, dès le moyen âge, ne devait présenter que l'aspect d'un simple village, à en juger par les ruines qui se voient sur un coteau boisé au nord, et à quelques minutes de Mezarikolou-khan. Ces ruines, au milieu desquelles sont les débris d'une petite église en forme de basilique, consistent en une prodigieuse quantité de fragments de briques et de poteries, couvrant le sol à droite de la route. A gauche de cette même route, sur le bord d'un précipice, et après avoir dépassé la fontaine dont j'ai parlé, on remarque les restes d'une ancienne muraille dont il ne m'a pas été possible de reconnaître la destination primitive.

En partant de là pour suivre la direction du Kulek-Boghaz, les montagnes, dont les pentes rapides dominent et resserrent la route en beaucoup d'endroits, s'en éloignent peu à peu en décrivant une courbe qui les rapproche de nouveau de cette même route. Celle-ci conduit, en s'infléchissant, à un bas-fonds où s'élèvent deux khans, qu'une faible distance sépare, et qui sont appelés l'un, le *Kisil-khan* et l'autre, le *Sarik-khan*. Près de ce dernier khan se trouve une fontaine qui donne, à ceux qui habitent sur ce point, la facilité de se livrer à la culture d'un tabac très-renommé. A partir de ce dernier khan, commence un défilé qui suit, en le remontant, le cours d'un torrent que bordent et dominent d'imposantes montagnes. La plus remarquable de ces hauteurs, le *Kalah-Dagh* (montagne du château) est coupée à pic vers son sommet sur lequel est assis, à une élévation d'environ 300 mètres (3), le château byzantin (*Kulek-Kalessi*) qui commandait cet étroit passage (4).

(1) V° *Namsucrone*.

(2) Dans les *Itinér. de l'Antiq.* publiés par Fortia d'Urban.

(3) Le col. Chesney (*Exp. de l'Euphr.*, t. 1, p. 353) lui donne 3000 pieds angl. de hauteur.

(4) Nous publierons dans un prochain numéro la description de cette forteresse en décrivant la route de Tarse à Nemroun.

L'aspect de ce défilé est admirable et ne le cède, sous aucun rapport, aux plus beaux sites des Alpes. La forêt qui couvre les pentes des montagnes consiste en arbres résineux, cèdres, chênes, platanes, oliviers et autres de la plus belle végétation. Les eaux du torrent, en s'écoulant rapidement à travers les rochers, forment une série de bruyantes cascades du plus bel effet. Après avoir contourné et dépassé le Kulek-Kalessi, le défilé se trouve tout à coup resserré par deux rochers nus et à pic sur lesquels on lit deux inscriptions latines que le temps a presque entièrement détruites (1).

L'inscription de droite, placée au-dessus d'une cascade, laisse encore lire le nom d'Hadrien, qui a dû construire ou du moins réparer cette route tracée dans les défilés du Taurus.

Nous sommes arrivés à ce point important que les anciens désignaient sous le nom de *Portes*, ou *Pyles ciliciennes*, et les chroniqueurs des Croisades sous celui de *Portes de Judas* (2).

Xénophon donne de ces portes une description d'une telle exactitude, qu'elle est encore d'accord avec l'état actuel des lieux (3).

Quinte Curce (4) rapporte que le château des Pyles fut pris par Alexandre, descendant de Cappadoce en Cilicie.

Au delà de cet étroit et difficile passage, dont je viens d'indiquer le nom ancien, se trouvent une fontaine, un khan abandonné, et des montagnes dont la base est dépourvue de toute végétation et qui ont la même inclinaison que celles qui précèdent les Portes.

Suivant Arrien, Alexandre, après avoir soumis la plus grande partie de la Cappadoce, serait arrivé triomphant à l'entrée du défilé, alors appelé *camp de Cyrus*. Un corps de l'armée de Darius occupait ce point, et était chargé de défendre le passage; mais à l'approche des phalanges macédoniennes, il aurait pris la fuite.

Plusieurs siècles après le passage d'Alexandre en Cilicie, Pescénius Niger, usurpateur de la pourpre en Orient, chargea Émilien, l'un de ses généraux, de garder les défilés du Taurus, et fit, dans un but de défense, élever quelques ouvrages et construire des murailles sur divers points en avant du défilé; mais le cours des tor-

(1) Mon recueil, p. 31, nos 78 et 79. — Ainsworth (*Travels in Asia Minor*, t. II, p. 76, 77) a pris ces inscriptions pour du grec, et M. de Tchihattcheff (*Journ. asiat.*, 1854, lettre à M. J. Mohl, *ad calc.*) pour de l'écriture cunéiforme, en disant que ce sont des monuments érigés par Xerxès.

(2) Albert d'Aix.

(3) *Anabas.*

(4) *Hist. d'Alex.*

rents ayant balayé tous ces travaux stratégiques, l'armée de son compétiteur trouva les passages libres.

C'est dans le même endroit, et près du khan abandonné dont j'ai parlé, que, dans ces derniers temps, Ibrahim-pacha, après avoir vaincu et repoussé les armées turques, avait d'abord jugé convenable d'établir les batteries qui devaient défendre l'entrée du défilé; mais il reconnut bientôt que cette position était vicieuse, en ce qu'elle n'offrait pas à l'infanterie l'espace nécessaire pour se déployer, et que son artillerie ne pourrait y produire l'effet qu'il en attendait, vu que les feux eussent été trop plongeants.

Convaincu de la nécessité de changer son plan de défense, Ibrahim abandonna l'entrée du défilé et fit élever les travaux à une demi-heure au nord des Portes, dans un vallon où on arrive en suivant un large torrent, dont les berges sont d'inégale hauteur. Cette position est connue sous le nom de *Kulek-Boghaz kalessi* (châteaux ou forteresses du défilé de Kulek).

Nous nous arrêterons un instant ici, afin de décrire les ouvrages remarquables que le généralissime égyptien avait fait élever sur cette importante position, qu'il destinait à fermer les passages du Taurus, dans le cas d'une rupture avec la Turquie, et dans la prévision d'une invasion de l'Asie Mineure par une armée russe descendant du Caucase et de la Géorgie, dans les plaines d'Erzeroum, de Sivas et de Césarée.

Les fortifications égyptiennes du Kulek-Boghaz sont à douze heures de cheval de Tarsous, par la voie romaine, et à la même distance par la route qui se joint à celle d'Adana. L'élévation du sol est de 1100 mètres au-dessus du niveau de la mer.

La route de Constantinople, après avoir suivi le torrent dont j'ai parlé, passe dans le vallon qui, dans sa partie inférieure, au pied des montagnes et près de la position du Kulek, n'a pas 2000 mètres de largeur, et il en a beaucoup moins, à peu de distance au delà. Les crêtes des montagnes qui dominent et enserrent ce vallon sont à une élévation de 3000 mètres au-dessus du niveau de la mer; 4000 mètres environ les séparent. Les matériaux les plus utiles pour les constructions militaires se trouvent réunis sur ce point; ce sont : les bois, des pierres d'une excellente qualité, des pierres à chaux, et des sources abondantes. Le climat y est très-sain, quoique froid et pluvieux en hiver. Un ingénieur habile, le colonel polonais Schultz (*Yousouf-agha*), le même qui fortifia Saint-Jean d'Acre, fut chargé par Ibrahim-pacha de la direction des travaux que Méhémet-Ali avait pris la résolution de faire élever au Kulek-Boghaz,

limite septentrionale des possessions égyptiennes, fruit de ses conquêtes.

La ligne des retranchements a été dirigée de l'E. S. E. à l'O. N. O. La distance qui sépare ses points extrêmes est de 3500 mètres, et comprend huit ouvrages principaux, une tour et un blockhaus. La tour est dans une position très-élevée; elle devait servir de poste d'observation, et était destinée à empêcher des partis ennemis de se glisser jusque sur la position par le point le plus escarpé de la montagne. Le blockhaus, situé à l'extrême gauche de la ligne, sur un mont dont il couvre complétement le sommet, est en avant de l'ouvrage n° 8 qu'il domine. Sa destination correspond à celle de la tour; c'est en quelque sorte une vigie qui, découvrant toute la plaine, devait prévenir des moindres mouvements de l'ennemi, par des signaux de convention.

Les huit ouvrages sont désignés par des numéros, de la droite à la gauche.

Le n° 1, situé au-dessous de la tour de droite et à la distance de 400 mètres, est très-étendu et dans une position qui correspond à la hauteur du n° 8. Il a, à peu de chose près, la forme d'une ellipse, et est divisé en trois parties d'inégale hauteur. Il peut recevoir des pièces de 24, profiter de son élévation pour ouvrir le feu à grande distance, et battre les terrains où l'ennemi voudrait tenter des travaux. Son approche est protégée par un courant d'eau qui rejoint le torrent principal. Chacune de ses parties contient un blockhaus en bois, percé de créneaux pour la mousqueterie. Les blockhaus sont les logements de la troupe qui devait être répartie dans tous les ouvrages. Ils ont, en général, la forme d'une croix, dont chaque côté peut avoir 36 mètres de longueur sur 6 de largeur. Un peu au-dessus de la ligne des créneaux, l'ingénieur a laissé une ouverture régnant sur toute sa longueur, pour faciliter la sortie de la fumée. Tous les blockhaus ont pour toiture deux rangs de fortes poutres, que couvrent 2 mètres de terre. D'autres poutres placées verticalement de distance en distance, supportent tout le fardeau.

Le n° 2, placé à une distance de 500 mètres du n° 1, et beaucoup plus bas, est formé de deux parties qui se touchent et se flanquent. La nature du terrain a obligé l'ingénieur à les construire à des niveaux différents, résultant du plan de défilement. C'est entre cet ouvrage n° 2 et le n° 3, que passe la route de Constantinople. Ces deux numéros ne sont séparés que par la largeur du torrent qu'ils dominent d'une quinzaine de mètres. Le n° 2, distant de 224 mètres du n° 3, peut balayer, par un feu rasant, tout le terrain qui s'étend

devant lui en forme de glacis. Il a ses blockhaus, de beaux magasins voûtés, des feux inférieurs sur le fossé, et se trouve, comme tous les autres ouvrages, fermé à la gorge. C'est entre ces deux ouvrages et dans le torrent, qu'on avait bâti une maison pour Ibrahim-pacha. Une source abondante coule au pied de cette construction.

Le n° 3 est distant de 420 mètres du n° 4. Il a un fort relief et une batterie blindée à embrasures, de neuf pièces. Il flanque le n° 2 et bat parfaitement la route de Constantinople. Il s'élève perpendiculairement au-dessus du torrent. On a pratiqué pour l'infanterie une banquette sur la batterie, de sorte que la terre qui recouvre le blindage, sert en même temps de parapet, indépendamment des feux intérieurs du blockhaus. L'entrée a lieu ici, comme dans les autres ouvrages, au moyen d'un pont-levis. Les embrasures sont faites avec des rondins, au lieu de gabions.

Le n° 4 est sur l'alignement des n°s 2 et 6. Les pièces y tirent à barbette. On remarque aux créneaux du blockhaus une coulisse mobile pour les fermer ou les ouvrir à volonté.

Le n° 5, construit à 200 mètres en arrière des n°s 4 et 6 et entre ces deux ouvrages, appartient à la seconde ligne; il est d'un tracé bizarre, protége la gorge des n°s 3 et 2, et flanque les n°s 4 et 6.

Le n° 6 est sur l'alignement du n° 4.

Le n° 7 est un petit ouvrage situé au-dessus et près du torrent qui forme un coude en cet endroit. Ce torrent, qui vient du nord, tourne brusquement vis-à-vis cet épaulement, dans la direction E. N. E., et longe la ligne des fortifications jusqu'à la route de Constantinople qu'il coupe; il se dirige alors au sud, en séparant l'ouvrage n° 3 du n° 2.

Le n° 8 est à 80 mètres environ au-dessus, et de l'autre côté du torrent; une tour oblongue, de 18 mètres de hauteur, est construite auprès de cet ouvrage avec lequel elle communique au moyen d'un pont-levis. Placée en arrière et à gauche, cette tour plonge sur le torrent qui coule dans la direction de Sari-Bey; elle a trois rangs de créneaux et une batterie à sa partie inférieure faisant face à l'ouvrage principal, qui peut être armé de quatre pièces de 4. Le reste du pourtour doit, au moyen de ses obusiers, fouiller tous les creux ou inflexions du plateau, que les autres ouvrages ne pourraient découvrir.

Dans les blockhaus, l'ingénieur a construit des cheminées, afin de pouvoir, en hiver, prévenir l'humidité, et assainir ainsi le logement du soldat.

Les contrescarpes ne sont pas revêtues, excepté dans les parties

où on a établi des casemates pour la défense du fossé. Les cuisines se trouvent en dehors des ouvrages, et près de leur entrée; elles sont encastrées dans le glacis.

Les revêtements de l'escarpe et du talus intérieur du parapet sont faits en maçonnerie dans les ouvrages n°s 2, 3, 4, 5, 6 et 8, tandis que dans les n°s 1 et 7, le talus et l'escarpe sont revêtus en bois.

L'armement général avait d'abord été porté à quatre-vingt-onze pièces de divers calibres, dans le premier projet; dans le second il a été augmenté de dix-neuf bouches à feu, sans les pièces de réserve, et une demi-batterie de campagne pour faire des sorties au besoin. Dans le second projet, le n° 1 avait quinze pièces de 24.

Après cet exposé sommaire des ouvrages élevés au Kulek, il me reste à faire connaître les avantages que le général égyptien attendait de leur ensemble.

L'ennemi, sur l'espace rétréci qui lui était laissé pour se déployer, eût été placé dans une situation bien plus défavorable que dans la plupart des siéges où l'assiégeant réunit, sur un point donné, autant de feux qu'il veut. Ici c'est l'assiégé qui eût eu l'avantage des feux convergents, dès que l'ennemi se fût montré à portée; d'un autre côté, cette position pouvait être défendue par environ 3000 hommes, dont un millier de canonniers; c'eût été un chiffre bien minime, mais jugé suffisant pour la défense d'un passage de cette importance.

Par l'ouverture du vallon où Ibrahim-pacha élevait ses fortifications, on jouit de la vue d'une admirable ligne de montagnes, dont quelques-unes sont couvertes de neiges éternelles. On voit sur la gauche, la direction que suit la route de Konieh, et à droite la pente par laquelle s'écoulent les eaux du *Seihoun-tschai* (le Sarus).

« Qui ne craint pas le Boghaz ne craint pas Dieu, » dit l'Arabe en parlant du Kulek-Boghaz: il aurait fallu que cette belle position militaire prît la même acception proverbiale parmi les Turcs : malheureusement il n'en a pas été ainsi, et ses remarquables ouvrages sont maintenant abandonnés. En 1853, quand a éclaté la guerre entre la Russie et la Porte, l'autorité turque a fait enlever toutes les pièces que les Égyptiens avaient laissées sur place, en 1840, lors de leur retraite, effectuée par suite du traité de Londres.

Après avoir dépassé les fortifications du Kulek-Boghaz, on débouche sur un plateau situé au centre des hautes montagnes qui constituent la partie principale du *Boulghar-Dagh*. Arrivé à la distance de trois heures du Kulek, ce plateau aboutit, en se rétrécissant, à un étroit vallon arrosé par un ruisseau dont les eaux s'écoulent

rapidement vers le N. N. E., et bordé de chaque côté par de très-hautes montagnes nommées l'*Allah Tepessi* à l'ouest, l'*Anacha-Dagh* et le *Devek-Dagh* à l'est; derrière ces hauteurs, on aperçoit les cimes du noyau central du Boulghar-Dagh, formées de couches de calcaire blanc et bleu. Le vallon, dont je viens de parler, se continue jusqu'à ce qu'il débouche dans la vallée principale de *Bosanti-sou* (*Tahli-tschai*) où est situé un khan (1) qui a pris le nom de cette vallée, et sert aujourd'hui de douane (*Gumruk*); il est distant de sept heures du Kulek-Boghaz.

L'*Annacha-Dagh*, dont la base est limitée par la route que suivent les caravanes venant du Kulek à Bosanti et en Cappadoce, est couronnée par un vieux château appelé l'*Annacha-Kalessi* (Pl. 295). Ce château que l'itinéraire de Constantinople à la Mekke nomme le fort Doulek (2), est construit en marbre noir; pour y arriver, on suit des sentiers tracés sur les pentes rapides de la montagne, et bordés de pins. Près du château, on remarque sur l'une des faces d'un roc isolé qui semble suspendu au-dessus de l'abîme que domine la forteresse, une très-grande quantité de petites croix que les Croisés, se rendant en terre sainte par la vallée de *Butrente*, ont dû graver, afin de laisser en cet endroit des traces de leur passage, et le souvenir des difficultés qu'ils ont eues à surmonter pour y arriver. C'était en effet une coutume usitée au temps des Croisades de tracer ainsi sur la pierre des croix en mémoire du pèlerinage en Orient; nous savons que sur les murailles d'Antioche on voit encore aujourd'hui des croix latines gravées par les Croisés sur quelques-unes des tours de cette ville, en souvenir des guerres saintes (3).

Le château d'Annacha présente à la fois un grand développement et de nombreuses ruines amoncelées dans son enceinte. Le genre de ses constructions, ainsi que les bastions flanqués de tours, indique l'époque byzantine. Deux portes, dont l'une est à l'extrême limite du précipice, y donnaient accès.

La position de cette forteresse, son étendue, les nombreuses croix tracées sur un rocher qui l'avoisine, sa proximité d'*Ak-Kepri*, aux environs duquel on pense que se trouvait *Bodendron*, cité par les Itinéraires d'Antonin et de Bordeaux à Jérusalem, sont autant de circonstances qui semblent démontrer que l'Annacha-Kalessi des Turcs est bien le *Podandus* de l'antiquité, et le *Bodendron* des historiens des Croisades, où mourut le plus savant des khalifes abbas-

(1) C'est le Iaïla de Ramazan-ôglou de l'*Itinéraire à la Mekke*, p. 19.
(2) P. 20. Édition Bianchi.
(3) Poujoulat, *Correspondance d'Orient*, t. III, ch. CLXX.

sides, Al-Mamoun, fils d'Haroun-al-Raschid, l'an 883 de l'ère chrétienne (1). A l'appui de cette assertion, j'ajouterai d'abord que dans toute cette contrée ne se trouvent ni forteresses anciennes ni ruines autres que celles dont je viens de donner la description; enfin que le khan qui n'est éloigné du château que d'une lieue en ligne droite, est appelé *Bosanti*, nom qui a une trop grande analogie avec ceux de *Podandus*, de *Bodendron* et de *Butrente*, pour n'en pas dériver.

La vallée de Bosanti est bornée, de droite et de gauche, par de hautes montagnes et des masses de rochers; des collines descendent bien avant dans la vallée et atteignent, sur divers points, une élévation telle, qu'elles masquent les sommets de la chaîne du Boulghar-Dagh.

C'est cette même vallée, la plus vaste du Taurus cilicien, que les chroniqueurs des Croisades appellent la *vallée de Butrente*. Arrivé à sa limite extrême, on pénètre dans une gorge où coule le Sarus, et après une heure de marche, on arrive à la limite des pachaliks d'Adana et de Césarée, marqués par un pont d'une seule arche formant arête. *Ak-Kepri* (le pont blanc) est le nom de ce pont sous lequel coule le Sarus, qui reçoit en cet endroit les eaux extrêmement froides et malsaines d'une source appelée *Kara sou* (l'eau noire) (2). Les habitants de la contrée prétendent que les eaux de cette source empoisonnent celles du Sarus, qui coule à Adana, et causent les fièvres mortelles qui, chaque année, déciment la population de cette cité.

VICTOR LANGLOIS.

(1) Ce prince fut enterré à Tarse la même année. Son tombeau n'existe plus.
(2) *Itinér. à la Mekke*, p. 19.

LETTRE

AU RÉVÉREND PÈRE RAPHAEL GARRUCCI

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS,

SUR SON NOUVEL EXAMEN

DE L'INSCRIPTION GRECQUE D'AUTUN.

Mon Révérend Père,

On vient de mettre en vente ces jours-ci à Paris la première livraison d'une publication qui paraît devoir être périodique, et qui a pour titre : *Mélanges d'Épigraphie ancienne, par Raphaël Garrucci, de la Compagnie de Jésus.* Cette livraison contient : 1° l'explication de l'épitaphe grecque attribuée à saint Abercius ; 2° un nouvel examen de l'inscription grecque d'Autun, avec le *fac-simile* photographique de cette inscription ; 3° une appréciation des motifs produits par M. J. P. Rossignol, Membre de l'Institut, pour attribuer au VIIe siècle l'inscription d'Autun.

Je ne me suis point arrêté à l'épitaphe d'Abercius, et je n'ai pas eu à m'occuper non plus de la partie où je dois être personnellement en cause, vu qu'il n'y a jusqu'à présent de cette partie qu'une seule page, formant le verso du dernier feuillet de la livraison, telle qu'une pierre d'attente laissée à l'édifice que l'on se propose de continuer. Toute mon attention s'est donc portée sur le *Nouvel examen de l'inscription d'Autun.* Comme il y a six mois à peine que j'ai publié sur ce monument et sur les travaux dont il avait été l'objet une étude approfondie, l'annonce d'un travail nouveau sur le même sujet a tout naturellement excité ma curiosité ; et s'il faut tout vous dire, je vous avouerai qu'à cette curiosité s'est mêlé quelque étonnement de voir le Père Garrucci entreprendre une si rude tâche. Vous ne deviez que trop, mon Révérend Père, justifier cet étonnement.

Avant de lire votre dissertation, j'ai voulu, comme cela se pra-

tique assez souvent, la parcourir d'abord d'un coup d'œil, et avec cette rapidité d'un homme qui connaît la matière dans ses moindres détails. Mais à peine, en feuilletant, étais-je arrivé aux dernières pages que je me suis senti saisi, non pas d'indignation, la chose n'en valait pas la peine, mais de pitié. Je venais de reconnaître partout l'influence de mon travail, et je n'avais rencontré mon nom nulle part. Jamais, je l'avoue, je n'aurais attendu un pareil procédé d'un homme grave, moins encore d'un prêtre, d'un Membre de la Société de Jésus, c'est-à-dire d'un successeur, d'un héritier de tant d'illustres savants, qui traitèrent toujours la science avec respect, et qui, après l'avoir enrichie de leurs découvertes, lui ont dû une gloire immortelle.

Reprenons votre travail, afin de le revoir avec plus de calme et de lenteur. Votre érudition s'est arrêtée, mon Révérend Père, s'il faut vous en croire, non pas tout à fait à l'édition *variorum* du docte Bénédictin Dom Pitra, mais à une œuvre trop digne de vous pour vous rester inconnue, au Mémoire du fils de M. Lenormant, juste à l'endroit où j'avais moi-même repris l'étude du monument, pour le considérer sous un jour tout nouveau, et j'ose dire, son vrai jour. « Le catalogue des savants, dites-vous en effet, le cata-
« logue des savants qui ont entrepris l'explication de l'inscription
« chrétienne d'Autun a été publié par Dom Pitra, dans le premier
« volume du *Spicilége de Solesmes*, et M. François Lenormant l'a
« donné plus complet dans le IVe volume des *Mélanges d'archéologie*
« *et d'histoire*. Malgré les nombreuses publications qui se sont
« succédé, le texte n'a cependant reçu aucun amendement, dans
« les passages surtout qui en réclamaient le plus. Cependant le
« Père Secchi, dès l'an 1840, avait recommandé avec beaucoup
« d'instance de le revoir attentivement. J'entreprends donc cette
« révision, après avoir bien étudié le monument sur un moule en
« plâtre que je possède, *sans quoi je n'aurais pas osé entrer en lice*.
« Prévoyant que chacun désirerait avoir sous les yeux un calque
« fidèle de l'inscription, si endommagée et si difficile à déchiffrer,
« j'en offre le *fac-simile* photographié, réduit au quart de l'original.
« J'espère que ce moyen ne permettra pas d'en appeler dans la
« suite à une copie plus exacte ou mieux conduite (1). »

Dans tout cela pas un mot qui indique le moins du monde que vous ayez même soupçonné l'existence de mon Mémoire. Et cependant ce Mémoire vous l'avez sous les yeux depuis six mois, c'est

(1) *Mélanges d'Épigraphie ancienne*, p. 32.

vous-même qui allez le déclarer. Au commencement de cette appréciation qui doit peser les motifs que j'ai eus pour attribuer l'inscription d'Autun à une époque de décadence assez avancée; dans cette page d'attente que vous avez laissée en saillie au bout de votre livraison, vous dites :

« Dans un premier voyage en France, j'avais songé à écrire sur « l'inscription d'Autun; mais ce projet ne put avoir de suite. Des « circonstances ne me permirent pas de me rendre sur les lieux « pour examiner le monument moi-même; et j'étais tellement « convaincu, par une expérience souvent réitérée, que la vue me « donnerait de toutes nouvelles lumières, que je ne pouvais me « résoudre à travailler uniquement d'après la transcription courante. « De retour en France, j'ai pu accomplir mon projet, sans me « rendre à Autun, grâce à l'obligeance de M. le vicaire général De- « vaucourt et de la Société éduenne, qui ont bien voulu m'envoyer « une empreinte en plâtre de l'inscription. Mes prévisions ne « m'avaient pas trompé. Je compris tout d'abord, à la vue du plâtre, « que la lecture des parties endommagées n'était pas impossible, « et je fus persuadé qu'une patiente étude, jointe à l'habitude de « lire les vieilles inscriptions, triompherait de toutes les difficultés « de la lecture. *Il me fut, en effet, donné de lire au bout de quelques « jours avec certitude tout ce qui reste du monument*, et je pus rédiger « le Mémoire qu'on vient de lire.

« Désireux de procurer à mes lecteurs la facilité de contrôler ma « version, je voulus leur mettre sous les yeux des vues photogra- « phiques de mon empreinte, et je n'attendais plus que le retour « de la belle saison pour me les procurer, lorsque la *Revue archéolo- « gique* m'apporta la dissertation de M. Rossignol (1). »

Vous n'attendiez que le retour de la belle saison, c'est-à-dire le retour du printemps, les premiers jours du mois de mai; et c'est à pareille époque, en effet, que la *Revue archéologique* vous apporta ma dissertation. Vous la connaissez donc et de votre aveu, depuis six mois, et vous avez pu la lire et la relire, l'étudier avec l'attention la plus sévère, avant de publier le premier fascicule de vos *Mélanges*, nous serons bientôt en droit de dire, avant de commencer votre *Nouvel examen de l'inscription d'Autun*.

Découvrons le fond des choses, et ne laissons place à aucun scrupule. Le lendemain de la publication de mon Mémoire, un de vos amis me dit : « Vous allez vous trouver en contradiction avec le

(1) *Mélanges*, etc., p. 48.

« Père Garrucci, qui va faire paraître, si elle n'a pas déjà paru à cette « heure, une dissertation où il s'efforce de prouver que l'inscription « d'Autun remonte aux premiers siècles du christianisme. » Cette dissertation est encore à paraître; on n'en connaît que la page que nous venons de citer, page évidemment retouchée et où l'on sent tout d'abord le raccommodage sur le fond primitif. C'est que la *Revue*, à son arrivée, dut ruiner plus d'un argument, contrarier plus d'une hypothèse; que sait-on? peut-être déconcerter le plan général. Quoi qu'il en soit, la dissertation fut arrêtée au moment où elle allait prendre son essor. Mais on va chercher à se dédommager, peut-être même à faire payer un peu le désagrément que l'on vient d'essuyer. Grâce à certain Mémoire, qu'on ne nommera pas, il y a maintenant des points irrévocablement fixés, et qui n'étaient pas les moins embarrassants. Maintenant on sait le véritable sujet de l'inscription ; on sait que les deux parties dont elle se compose sont de la même main et de la même époque ; on sait qu'il n'y a que la première qui forme un acrostiche ; on est surtout en état d'estimer la valeur respective des diverses restitutions proposées pour les endroits les plus difficiles du poëme. Eh bien ! on profitera de tous ces avantages comme de choses tombées dans le domaine public. Puis, on fera prendre une empreinte du monument, et puis, aventurant sur ces traces trois ou quatre conjectures pitoyables, on les noiera dans un pêle-mêle indigeste de citations insignifiantes, et l'on publiera le *Nouvel examen*, en criant bien haut qu'on a reçu du plâtre la révélation du texte original.

Oui, Père Garrucci, vous vouliez seulement dire votre mot sur la date de l'inscription d'Autun, parce que c'est là une question que l'on peut mettre au niveau de son talent, et réduire à des proportions plus ou moins humbles, sauf à la laisser pendante pour des successeurs plus habiles. Mais vous ne songiez nullement à vous occuper de l'inscription en général, parce qu'il faut ici un savoir positif, qui vous manque. Ce n'est que lorsque vous vous êtes senti soutenu des ressources d'autrui, c'est-à-dire guidé par le Mémoire qu'on ne doit pas nommer, que vous *avez osé entrer en lice*, pour me servir de votre métaphore. Mais avez-vous au moins dans cette lice obtenu quelque avantage, combattu avec quelque habileté? Hélas! je vais montrer que, livré à vous-même, vous ne sauriez faire un pas sans tomber lourdement. C'est là l'objet de cette lettre. Croyez bien, en effet, que je n'attache pour moi aucune espèce d'importance à la réclamation que je viens d'élever. Je n'aurais

même jamais pensé à la faire, si je n'avais été tout d'abord résolu à porter un jugement sur votre travail; mais dès le moment que j'avais pris cette résolution, je ne pouvais plus passer sous silence votre silence affecté, et négliger de vous rappeler un devoir de haute convenance, sinon de justice, sans abandonner les droits de la critique.

Avant d'entrer en matière, je veux vous dire que vous me paraissez avoir un peu trop exagéré l'utilité de votre moule, et que vous avez surtout tort de le donner comme une copie définitive. La raison en est que le marbre original va se détériorant sans cesse, et que depuis le jour que Dom Pitra en publia la première copie, cette altération a fait des progrès assez sensibles. Il sera donc toujours nécessaire de confronter votre plâtre avec sa gravure. D'un autre côté, je reconnais que l'empreinte, en saisissant la nature dans le vif, a rendu maints détails avec une fidélité plus délicate et qu'elle a aussi réparé plus d'une imperfection. Il y aurait de l'ingratitude à moi de ne pas le reconnaître; car si quelqu'un a gagné à cette reproduction, c'est assurément moi, mon Révérend. Je suis obligé de vous faire remarquer qu'elle a pleinement confirmé deux importantes leçons que j'avais proposées, et sur lesquelles je me permettrai d'arrêter l'attention du lecteur, quand le moment en sera venu.

V. 2. Χρῆσαι λαβὼν.... ...ν ἄμβροτον ἐν βροτέοις.

Pour combler la lacune de ce vers, j'ai adopté la restitution à peu près certaine de Dom Pitra, ζωήν; vous avez préféré la leçon de Franz, que j'avais condamnée, πηγὴν, et vous accumulez les exemples pour prouver que le baptême a été appelé πηγὴ ζωῆς, *source de la vie*, que Dieu même s'est appelé πηγὴ ὕδατος ζωῆς, *la source de l'eau de la vie*. Qui ne le sait, mon Père, et qui ne l'a dit? Ce qu'il eût fallu prouver, c'est que les Grecs ont jamais employé λαμβάνειν πηγὴν, *prendre la source;* or, cela vous était impossible. La locution n'est pas dans l'ordre naturel des choses, partant elle n'a pu être employée par des Grecs; et c'est manquer de discernement et de goût que de nous dire, comme vous le faites : « Je choisis πηγὴν de préférence, parce que λαμβάνειν πηγὴν ὕδατος (*prendre une source d'eau*) « équivaut à λαμβάνειν ὕδωρ (*prendre de l'eau*) (1). »

Toutefois, ce n'est pas là mon principal grief. Vous reprochez à

(1) *Mélanges*, etc., p. 39.

Dom Pitra de s'être mis, sur ce vers, en contradiction avec lui-même, en regardant λαβὼν comme un participe aoriste ; et vous prétendez qu'il aurait dû le prendre pour un participe futur, en écrivant λαβῶν : « Il est évident, dites-vous, qu'il aurait dû transcrire λαβῶν, *assum-* « *pturus vitam*, et non λαβὼν, qu'il traduit *assumpta vita* (1). »

Je ne crois pas qu'il soit possible de tomber dans une plus grosse erreur, ni de prouver plus manifestement qu'on ignore jusqu'aux éléments de la langue grecque. Votre λαβῶν, mon Révérend, est un double barbarisme : barbarisme par l'orthographe et barbarisme par le sens que vous lui voudriez prêter. Quoi donc ! vous en êtes encore à savoir que λαμβάνω fait au futur λήψομαι, et que par conséquent Dom Pitra, s'il avait eu votre malheureuse idée, aurait dû écrire ληψόμενος et non λαβῶν ! Oui, ληψόμενος, entendez-vous, Père Garrucci, au lieu de λαβῶν? c'est un peu différent.

V. 3. Θεσπεσίων ὑδάτων · τὴν σὴν, φίλε, θάλπεο ψυχήν.

Ce vers est donné ainsi par votre plâtre et par la copie de Dom Pitra, et si je m'y arrête, c'est afin de remarquer que dans la transcription générale du poëme, au lieu de reproduire θάλπεο, vous avez écrit θάλπε, comme une leçon particulière à vous. J'avais signalé le moyen θάλπεο comme un mot barbare, et j'avais dit qu'un Grec du bon temps eût employé dans ce cas l'actif θάλπε. Vous êtes allé plus loin, vous avez substitué de votre chef θάλπε à θάλπεο. C'est un abus coupable ; la fonction de la critique n'est pas de refaire les textes, mais de les rétablir. Je me demande cependant comment vous avez pu découvrir cela tout seul. Père Garrucci, y aurait-il ici le flagrant délit, et prouveriez-vous par le fait que vous avez lu le Mémoire que vous savez?

V. 6. Ἔσθιε, πῖν....ν, ἰχθὺν ἔχων παλάμαις.

Tout le monde a vu et lu ἔσθιε, πῖνε, dans les deux premiers mots de ce vers, et l'on n'a différé que sur la manière de remplir la lacune. J'ai proposé σέβων, *mange, bois, saisi d'un respect religieux ;* d'autres avaient proposé λαβὼν, qui est peu vraisemblable, à cause de λαβὼν et λάμβανε, qui se trouvent déjà dans les vers précédents, et du pléonasme que formerait le rapprochement de λαβὼν et de ἔχων. Vous avez combattu λαβὼν et par conséquent σέβων, en disant que l'espace

(1) *Mélanges*, etc., p. 36.

ne peut contenir le mot. J'avais répondu d'avance en disant : « Il « est impossible d'estimer à la rigueur soit l'étendue de cet espace, « à cause de la cassure qui a réduit la grandeur du marbre, soit le « nombre des lettres qui s'y trouvaient comprises, à cause de l'em- « ploi des minuscules auquel le poëte a souvent recouru dans cette « inscription (1). » A cette dernière raison vous objectez : « On ne « peut pas supposer là de petits caractères, car le sculpteur n'a em- « ployé de lettres plus petites qu'à la fin des vers, et jamais au « commencement (2). » Que signifie cela, Père Garrucci ? avez-vous bien relu ce que vous avez écrit ? est-ce qu'il s'agit par hasard ici de commencement et de fin de vers ? Il s'agit de mots qui se trouvent dans le corps du vers ; or, parmi ces mots, quelques-uns présentent jusqu'à deux minuscules à la fois ; ainsi : ΛΑΜΒΑΝΕ, ΔΕΣΠΟΤΑ.

Votre illusion cependant n'en demeure pas là ; elle devient assez forte pour se transformer dans votre esprit en *une règle d'épigraphie*. « Pour trouver, dites-vous, la vraie leçon, il suffit d'avoir égard à « *la règle d'épigraphie donnée plus haut* (3). » Voyons donc *la vraie leçon* que vous a pu suggérer une pareille règle. Vous découvrez dans πιν le commencement de πιναων, et vous pensez que πιναων a été faussement écrit pour πεινάων. « *Cette règle*, continuez-vous, m'avait « conduit à lire ΠΙΝΑΩΝ, avant même que j'eusse étudié le calque « de l'inscription ; aujourd'hui que j'ai vu le monument, j'affirme « que ma conjecture s'est changée en une certitude complète, et « que c'est là ce qu'il porte (4). » Non, Père Garrucci, le marbre, à l'époque où Dom Pitra le fit graver pour la première fois, ne présentait que ΠΙΝ....Ν, et il est aujourd'hui un peu plus fruste, c'est-à-dire plus insignifiant ; votre plâtre et la photographie ne le disent que trop clairement.

Mais quel est le sens que vous avez pu faire sortir de cette découverte ? Vous traduisez le vers entier : « O toi, qui tiens dans tes mains « l'Ἰχθύς, *mange-le avec faim* (5) ; » ou bien encore : « Mange, *affamé*, « cet Ἰχθύς que tu as dans la paume (6). » Je ne discuterai ni ce sens ridicule ni cette burlesque traduction ; nous touchons à un sujet trop grave. Ainsi, Père Garrucci, vous avez osé supprimer un de ces mots d'ineffable charité que prononça le Christ quand il offrit à

(1) *Revue archéologique*. 13e année, p. 73.
(2) *Mélanges*, etc., p. 33.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*, p. 42.
(6) *Ibid.*, p. 44.

ses disciples son corps et son sang ! Vous avez osé effacer une parole sacramentelle pour y substituer votre profanation de πεινάων, *affamé !* Vous n'avez pas même senti que vous supprimiez arbitrairement une espèce de la communion, et que vous effaciez par là un trait caractéristique du monument.

Je voudrais en finir avec ce πεινάων ; mais il nous reste encore, mon Révérend, un petit compte à régler avec la prosodie. « Πιναων, « dites-vous en note, est mis pour πεινάων, qui a la pénultième longue, « *comme tous les participes, quand ils ne se contractent pas* (1). »

Votre règle est d'une telle fausseté qu'il en faut prendre à peu près le contre-pied pour trouver la vérité.

Dans les participes non contractés, la pénultième est brève, au lieu d'être longue ; ainsi α :

Ἔνθ' ὅγε ναιετάων μαντεύετο πᾶσι βροτοῖσι (2),

où ναιετάων forme un dactyle, plus une longue ; ainsi ε :

Ἐκ θυμοῦ φιλέων, ἐπεὶ οὐκ ἐθέλεσκες ἅμ' ἄλλῳ (3),

où φιλέων forme un anapeste ; ainsi ο :

Ἔγχεϊ δηϊόων περὶ Πατρόκλοιο θανόντος (4),

où δηϊόων forme un dactyle, plus une longue.

Seulement il se présentait un cas où la voyelle non contractée gênait tellement, en restant brève, les poëtes épiques, qu'ils se virent contraints de l'allonger pour ne pas s'interdire l'usage du mot ; c'était lorsque cette voyelle se trouvait entre deux longues, comme dans πεινάων, διψάων, etc. De là les vers d'Homère :

Πεινάων· μάλα γάρ τε κατεσθίει, εἴπερ ἂν αὐτόν (5),
Στεῦτο δὲ διψάων, πιέειν δ' οὐκ εἶχεν ἑλέσθαι (6),

où ces deux participes forment chacun trois longues.

Je m'explique maintenant la raison de votre singulière erreur. Vous aurez appris très-inexactement, par une voie quelconque, la

(1) *Mélanges*, etc., p. 33.
(2) Homer. *Odyss.*, Ο', 255.
(3) *Il.*, Γ'. 482.
(4) *Il.*, Σ', 195.
(5) *Il.*, Γ', 25.
(6) *Odyss.*, Λ', 583.

particularité que je viens de signaler, et d'une exception mal comprise vous aurez fait une règle générale. Que diraient les poëtes grecs et les métriciens de la Compagnie d'autrefois? Que diraient Denis Petau et Philippe Labbe?

V. 7. Ἰχθὺ, χε....αρα, λιλαίεο, δέσποτα σῶτερ.

Nous voici arrivés à ce vers qui semble, comme je l'ai dit, réunir à lui seul tous les tourments du travail épigraphique. Ici votre plâtre a rendu des services dont j'ai pu profiter le premier, et je vous en remercie. Longtemps le ΛΙΛΑΙΩ de la copie de Dom Pitra m'avait désespéré, parce que je sentais que là se trouvait le nœud de la difficulté, et que de là devait s'irradier la lumière qui éclairerait le reste du poëme. Et, en effet, ce mot une fois déchiffré, je ne craignis pas de dire : « Quel peut donc être le mot du poëte? c'est λιλαίομαι lui-« même, mais à un mode qu'on n'a pas soupçonné. Pour le trouver, « il suffit seulement de supposer de la part du lapicide la plus légère « et la plus excusable des méprises; il suffit de supposer qu'il a pris « pour un ω un Є un peu trop rapproché d'un O, si tant est qu'il ait « réellement commis l'erreur, ce que je n'oserais affirmer avant d'a-« voir vu le marbre moi-même. Quoi qu'il en soit, le mot tant cherché « est sans aucun doute λιλαίεο (1). » Votre empreinte est venue dissiper toute incertitude; le mot qu'elle ait fait le plus visiblement sortir du marbre, c'est ΛΙΛΑΙЄΟ, j'en appelle à tous les archéologues. Vous seul, mon Révérend, ne pouviez pas le voir, malgré la grande *habitude* que vous vous reconnaissez *de lire les vieilles inscriptions*. Quant à la lacune qui suit χε, et aux lettres qui précèdent λιλαίεο, le moule n'a rien amélioré; seulement, il montre plus obscurément que la copie de Dom Pitra un A devant PA, ce qui rendrait plus probable l'H que j'ai besoin d'y voir.

Mais il est temps d'examiner la restitution que vous proposez à votre tour. Vous êtes tombé ici, mon Révérend, dans des excès qui suffiraient pour perdre de réputation un archéologue même distingué; et notez que je ne parle encore que du déchiffrement matériel. Au lieu des trois lettres APA, si tant est même que la première existe, vous nous donnez comme leçon du marbre APAPA; et abandonnant, chose étrange, le témoignage de votre plâtre, vous vous en référez à la copie de Dom Pitra; ce qui, pour le dire en passant, prouverait que cette copie, comme je l'ai remarqué plus haut, n'est

(1) *Revue archéologique*, 13e année, p. 81.

pas inutile, même après votre moulage. Mais, par malheur, la copie de Dom Pitra n'en dit pas plus que le plâtre, et, comme lui, ne donne que ΑΡΑ, avec la première lettre seulement un peu moins fruste. Qu'avez-vous fait ensuite de λιλαίεο? Par un abus véritablement incroyable, vous en avez fait λιλαίομαι, supprimant une lettre et en ajoutant trois.

Venons au sens que vous prêtez au groupe formé par ΑΡΑΡΑ. Vous y voyez le parfait du verbe ἀραρίσκω, et mettant ce parfait en rapport avec χεῖρε, que vous avez lu au second mot du vers, vous faites signifier à cela : « Poisson, *j'ai préparé* mes mains (1). » *Préparé* dans quelle intention? pour recevoir sans doute la sainte Eucharistie. Mais alors ce verbe devient d'une choquante impropriété. Ἀραρίσκω, en effet, signifie *joindre intimement*, *ajuster*, *emboîter;* et cette signification fondamentale passe dans toutes les applications du mot, dans tous ses dérivés, sans jamais s'altérer. Votre phrase, en la supposant grecque, exprimerait donc ceci : « Poisson, j'ai joint « étroitement mes deux mains; » or, cette disposition, vous en conviendrez, est fort peu convenable pour recevoir quoi que ce soit, mais moins encore la sainte Eucharistie que toute autre chose; car nous savons par un passage de saint Cyrille de Jérusalem qu'on recevait la sainte Eucharistie dans le creux de la main, et d'une seule main, la droite : « Καὶ κοιλάνας τὴν παλάμην, δέχου τὸ σῶμα τοῦ « Χριστοῦ (2). » — « Et ayant disposé la paume de ta main en creux, « reçois-y le corps du Christ. »

Maintenant, il s'agit de régler le compte de la grammaire et de la prosodie; car avec vous, mon Révérend, on est toujours obligé d'en venir là.

Vous avez fait du même coup sur ἄραρα un solécisme et un contresens. Ce parfait se prend dans un sens passif, et s'emploie d'ordinaire à la troisième personne. Ainsi Homère fait dire à Ulysse, parlant de son vaisseau :

Ὄφρ' ἂν μέν κεν δούρατ' ἐν ἁρμονίῃσιν ἀρήρῃ (3),

« Tant que les pièces de bois resteront bien ajustées dans leurs « jointures. » Ainsi Euripide fait dire à Oreste, parlant d'une porte bien close : « Μοχλοῖς δ' ἄραρε κλῇθρα (4). » — « Les portes sont jointes

(1) *Mélanges*, etc., p. 44.
(2) *Catech. mystag.*, V.
(3) *Odyss.*, E', 361.
(4) *Orest.*, 1588.

« par les verrous. » De là le participe de ce parfait, ἀραρὼς, ἀραρυῖα, si fréquent chez les épiques, et toujours pris passivement. Vous avez cité vous-même cet exemple d'Hésiode :

Κεδνὴν δ' ἔσχεν ἄκοιτιν, ἀραρυῖαν πραπίδεσσι (1),

« Celui qui a eu une épouse respectable et d'un esprit réglé par la « sagesse, » pour appuyer la quantité de ἄραρα, mais sans vous douter qu'il vous condamnait à un autre titre. D'où il serait permis d'inférer que vous ne comprenez guère mieux le grec que vous citez que celui que vous faites. Votre ἄραρα signifierait donc *je suis ajusté*, et dès lors il ne pourrait plus recevoir χεῖρε ni comme sujet ni comme complément.

Voilà pour la grammaire; la prosodie a aussi à se plaindre. Non content de retrancher une lettre à λιλαίεο, et d'y en ajouter trois, en créant λιλαίομαι, vous avez fait une diphthongue brève devant une consonne : λιλαίομαι, δέσποτα, barbarie que rien ne saurait excuser.

En est-ce assez, Père Garrucci, sur ce malheureux vers? Que vont dire maintenant les lecteurs de la *Revue*, quand j'aurai cité l'exclamation de naïf orgueil dont vous accompagnez votre restitution? « Voilà, vous écriez-vous, dans la joie de votre trouvaille, voilà le « sens sublime de cet hexamètre, resté jusqu'à présent sans interpré- « tation, parce qu'il n'avait pas encore été bien lu (2)! » Oui, Père Garrucci, vantez-vous, soyez fier, vous en avez le droit : vous avez lu ce que personne n'a lu, ne lit et ne lira.

Je passe au vers suivant, mon Révérend ; mais je vous avoue que le courage commence un peu à me manquer. Pas un endroit où l'on se puisse reposer sur un mot d'éloge, pas un détail que l'on puisse approuver, je le dis avec douleur.

V. 8. ЄΥЄΙΑΟ.....ΤΗΡ, σὲ λιτάζομαι, φῶς τὸ θανόντων.

J'ai fait des quatre premières lettres εὐθὺ, et dans le reste j'ai vu ἀοσσητὴρ, leçon que montre assez clairement la copie de Dom Pitra, et que confirme votre plâtre, sous une forme seulement un peu plus nuageuse; et ces deux mots joints à λιλαίεο ont donné le sens si plausible : « Hâte-toi, maître sauveur, sois-moi promptement se- « courable; je t'en supplie, toi, la lumière des morts. »

Vous, mon Père, vous n'en êtes pas tout à fait revenu à l'Εὖ εἴδοι

(1) *Theogon.*, 608.
(2) *Mélanges*, etc., p. 44.

μήτηρ du fils de M. Lenormant, à cette *vision béatifique*, entée sur un barbarisme; mais votre conjecture est peut-être plus mauvaise encore; vous proposez :

Εὖ εἵλω, Μήτηρ, σὲ λιτάζομαι, φῶς τὸ θανόντων,

et vous traduisez cela : « Que je reçoive dignement Jésus, la lumière « des morts, je vous en conjure, ô mère, » ajoutant à cette traduction ce commentaire-ci : « Les autres commentateurs ont cru que « Pectorius s'adresse ici à sa mère, *ce qui est absurde*. Cette mère à « laquelle Pectorius se recommande, c'est la bienheureuse Vierge « Mère (1). »

Il est inexact de dire : *les autres commentateurs;* il n'y en a que deux qui aient vu ici μήτηρ, et qui par conséquent soient atteints du reproche d'*absurdité;* ce sont le Père Secchi et le fils de M. Lenormant. Je me garderai bien de vous renvoyer ce mot un peu trop dur; je me contenterai de ruiner votre conjecture par quelques règles de grammaire. Ici cependant vous allez me gêner un peu; car je vais être obligé de vous ramener aux notions les plus élémentaires.

Un principe qu'établissent dès leurs premières pages toutes les grammaires grecques, c'est que l'augment ne dépasse pas l'indicatif; d'où il suit que αἱρέω, qui fait à l'indicatif aoriste εἷλον, doit reprendre au subjonctif la simplicité primitive de son thème, en faisant ἕλω. Et c'est, en effet, ce qui a lieu; Homère :

Εἰ δέ κ' ἐγὼ τὸν ἕλω, δώῃ δέ μοι εὖχος Ἀπόλλων (2),

« Mais si je le tue, et qu'Apollon m'accorde cette gloire. »

Théocrite :

Πῶς κεν ἕλω μέγαν ἰχθὺν ἀφαυροτέροισι σιδάροις (3),

« (J'éprouvai un grand embarras pour savoir) comment je pourrais « prendre un grand poisson avec un fer si faible. »

Εἵλω est donc un barbarisme, et vous ne pouvez vous en débarrasser sans faire le vers faux. Dans le reste du vers vous intervertissez les rapports naturels des mots, et vous violez ainsi les lois de

(1) *Mélanges*, etc., p. 44.
(2) *Il.*, II', 81.
(3) *Idyll.*, XXI, 49.

la syntaxe. Il est impossible de mettre jamais en rapport εἴλω avec φῶς; et si une pareille phrase pouvait signifier quelque chose, ce serait : « Que je t'obtienne (te possède), ô mère, je t'en prie, toi, la « lumière des morts ! » Mais cela ne peut absolument rien signifier.

V. 11. I..... μνήσεο Πεκτορίου.

Nous touchons enfin au dernier vers. Pectorius demande à son père qu'il se souvienne de lui, et cette demande subsiste encore dans la partie du vers qui s'est conservée. Que devait renfermer la lacune? Sans doute le complément de cette idée, un mot pour exprimer que la demande était faite avec prière. Aussi, mettant à profit la lettre du commencement du vers, n'ai-je point hésité à lire :

Ἱ[κνοῦμαί σε, τεοῦ] μνήσεο Πεκτορίου.

« Je t'en prie, souviens-toi de ton Pectorius. »

Vous avez cru devoir lire, vous, mon Révérend :

Ἰ[χθύος ἐν δείπνῳ] μνώεο Πεκτορίου.

Et vous croyez que ce grec signifie : « Souviens-toi de Pectorius « dans la Cène du Poisson, c'est-à-dire, comme vous développez un peu plus loin ce sens mystique : « Souviens-toi toujours de mon « âme, au moment de la messe (1). » Je ne critiquerai point la locution Ἰχθύος ἐν δείπνῳ, qui cependant voudrait bien plutôt dire ici, *dans le repas fait par le Poisson*, que *dans le repas fait avec le Poisson ;* mais je ne puis me résigner à croire qu'un fils, demandant un souvenir à son père et à sa mère, bornât ce souvenir au temps de la célébration de la messe, quelque piété qu'on lui suppose.

Le mot qui suit est μνήσεο, dans la copie de Dom Pitra et dans votre plâtre. Vous n'avez pas craint de le remplacer par μνώεο; c'est un abus aussi coupable que celui que vous avez commis au sujet de θάλπεο. Je me demande cependant d'où peut vous être venue l'idée d'un pareil changement. J'avais signalé μνήσεο comme un mot absolument barbare et s'éloignant de toute analogie, et je lui avais opposé μέμνεο et μνώεο, mots essentiellement grecs et se pouvant ramener à des formes connues. Père Garrucci, y aurait-il encore ici le flagrant délit, et prouveriez-vous de nouveau par le fait que vous avez lu le Mémoire que vous savez ?

Reste Πεκτορίου. Ici encore votre moule a rendu des services,

(1) *Mélanges*, etc., p. 47.

et il est venu pleinement confirmer l'explication que j'avais donnée d'une bizarrerie d'écriture engendrée par l'erreur du lapicide. La copie de Dom Pitra présente nettement Πεκτοριουο ainsi écrit ΠΕΚΤΟΡΙΥΟ, et j'avais dit en repoussant une monstruosité que l'inexpérience du fils de M. Lenormant voulait introduire dans la langue : « Le marbre présente ΠΕΚΤΟΡΙΥΟ, produit vraisem- « blable d'une méprise du lapicide, qui après avoir transposé l'Ο « après l'Υ, aura réparé l'erreur, en mettant un ο minuscule au- « dessus de l'Υ, sans effacer l'Ο final (1). » Les choses, en effet, se sont ainsi passées; mais il est juste d'ajouter que le lapicide a réparé son erreur, en biffant l'Ο final. Votre empreinte et la photographie attestent visiblement cette correction ; vous l'avez vous-même reconnu : « L'Ο final, dites-vous, a évidemment été « effacé (2). » J'ai donc à vous remercier encore une fois.

Je voudrais à présent montrer un peu à mes lecteurs avec quelle aisance vous vous jouez de la grécité, et avec quel abandon vous semez les barbarismes dans votre dissertation ; mais le temps presse, et je ne puis qu'en indiquer quelques-uns à la hâte, en m'arrêtant sur un seul. Ainsi, je signalerai comme employés concurremment et au même titre, ici λιλαίω (3), mot barbare, et là, λιλαίομαι (4), mot régulier ; ici εἴλεῖν (5), forme barbare, et tout à côté, ἕλεῖν, forme régulière. Mais voici qui est plus grave ; vous avez l'air de citer, comme appartenant à quelque auteur, εὐειδεῖν φῶς : « Cette Mère bienheu- « reuse de Dieu, dites-vous, doit aider Pectorius à faire ces actes « de foi, εὐειδεῖν φῶς (6). » Père Garrucci, où avez-vous trouvé cette phrase et surtout εὐειδεῖν ? C'est vous qui l'imaginez. Il est vrai que le Père Secchi a fait le barbarisme ; et comme vous semblez avoir pris à tâche de justifier sur tous les points ce pauvre Père, qui n'est guère, hélas ! justifiable sur aucun, vous reproduisez ici le mot barbare, persuadé peut-être que par une affirmation intrépide vous lui donnerez droit de bourgeoisie dans la langue. Je connais des exemples de cette illusion, ou plutôt de cette audace. Dieu m'est témoin que j'aurais voulu laisser la cendre du bon Jésuite en paix ; c'est vous qui m'avez forcé à la troubler ; que la faute en retombe sur vous ! Vous servez mal la Compagnie, mon Révérend.

Voilà en gros ce que j'ai relevé dans une lecture assez rapide de votre *Nouvel examen ;* resterez-vous encore, Père Garrucci, sous le charme de l'illusion, qui vous a fait dire : « Il me fut donné de

(1) *Revue archéologique*, 13e année, p. 86. — (2) *Mélanges*, etc, p. 35. — (3) *Ibid.*, p. 44. — (4) *Ibid.*, p. 47. — (5) *Ibid.*, p. 45. — (6) *Ibid.*

« lire au bout de quelques jours *avec certitude* tout ce qui reste du « monument ? »

Je ne voulais point m'occuper du travail que vous nous annoncez, et qui a reçu un commencement d'exécution ; mais je crois devoir cependant vous signaler une erreur que vous avez déjà commise, et vous avertir que vous basez votre *Appréciation* sur un fait inexact. Vous me faites descendre l'inscription d'Autun jusqu'au VIIe siècle, tandis que je l'ai placée au VIe. J'ai dit : « Nous n'hésiterons donc « pas à descendre l'inscription chrétienne d'Autun jusqu'à la se- « conde moitié du VIe siècle (1) ; » comme qui dirait vers l'an 550, tandis que, d'après vous, ce pourrait être vers l'an 650, ce qui n'est pas du tout la même chose.

Nous serions à trois siècles de distance l'un de l'autre, et je tiens à me trouver un peu plus près de vous. Je sais, en effet, d'avance la date que vous devez défendre. Je l'ai découverte modestement enfermée entre deux parenthèses, dans une note du *Nouvel examen*, où on lit : « Ces idées se retrouvent toutes dans le traité *De sole-* « *mnitate paschali*, composé par Eusèbe de Césarée (dont Pectorius « fut, selon moi, le contemporain) (2). »

Vous pourrez vous appuyer ici d'une double autorité, celle de MM. Lenormant père et fils. Le premier, en effet, nous dit, dans sa *Découverte d'un cimetière mérovingien :* « Je n'ai pas besoin de « rappeler, quand ce ne serait que par l'exemple de la fameuse « inscription chrétienne d'Autun (laquelle ne peut guère avoir été « tracée avant le commencement du IVe siècle), etc. (3). » Le second nous dit ensuite, dans son *Mémoire sur l'inscription d'Autun* : « Pour moi, ce monument capital ne doit pas être anté- « rieur aux dernières années du IIIe siècle, ou aux premières « années du IVe, jusqu'en 350 (4). »

Maintenant, Père Garrucci, je ne reprendrai la plume que lorsque vous aurez vous-même accompli votre promesse, ou plutôt, effectué votre menace. Mais alors, je m'engage à ne pas vous faire attendre, et à vous répondre aussi promptement que cette fois.

Sur cette assurance,
mon Révérend Père,
Je vous salue avec respect.

J. P. Rossignol,
Membre de l'Institut.

Paris, ce 1er novembre 1856.

(1) *Revue archéologique*, 13e année, p. 103.— (2) *Mélanges*, etc., p. 46. —(3) P. 70. (4) — P. 18.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

— M. Gilles, conservateur du musée impérial de Saint-Pétersbourg, a offert, de la part de M. le ministre de la maison de S. M. l'empereur de Russie, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France, un exemplaire du magnifique ouvrage intitulé : *Antiquités du Bosphore Cimmérien*, 3 volumes in-fol., qu'il a publié sous les auspices du gouvernement impérial de Russie. En présentant cette publication dans une des dernières séances de l'Académie, le savant antiquaire a donné des explications fort intéressantes sur les découvertes faites dans les environs de l'ancienne Panticapée (aujourd'hui Kertch), qui contribuèrent à enrichir le musée de cette ville, et a confirmé ce que nous avons dit dans notre article sur la Crimée (*Revue archéologique*, XIIe année, p. 357), que les objets les plus précieux qui formaient cette riche collection furent, dès le début de la guerre, en 1854, transportés à Saint-Pétersbourg.

— La *Gazette autrichienne* nous apprend, par une lettre d'Odessa, que l'on vient de faire dans le village d'Alexandropol du gouvernement d'Iekaterinoslaw, une découverte qui met en émoi tous les archéologues. M. Lutzenko, directeur du musée de Kertch, et M. Sneljeff, archéologue distingué, ont trouvé dans un monticule de 39 archines de hauteur (environ $10^{m},50$) la sépulture des rois scythes. On y a trouvé de nombreux objets en or, en argent, en bronze, en fer, des poteries, etc. L'existence du Gherros, nécropole des rois scythes, dont parle Hérodote, est ainsi constatée. Le gouvernement russe vient d'accorder les fonds nécessaires pour continuer des fouilles sous la direction de MM. Lutzenko et Saweliew.

— Le gouvernement espagnol, comprenant tout l'intérêt qu'offre pour l'histoire du pays l'étude des monuments écrits du moyen âge, vient de créer à Madrid une école de diplomatique (*Escuela de diplomática*) dont l'organisation et le plan d'études sont empruntés à notre école impériale des Chartes. On enseignera dans cette école diplomatique les connaissances nécessaires pour remplir les fonctions de chefs et employés des Archives du royaume. La chaire de

paléographie fera partie de l'école. L'enseignement durera trois années académiques et comprendra la paléographie générale, exercices et pratiques; la paléographie critique et littéraire; le latin du moyen âge; la connaissance de l'ancienne langue castillane et galicienne; la classification des archives et bibliothèques; l'histoire de l'Espagne au moyen âge et en particulier de ses institutions sociales, civiles et politiques; les éléments d'archéologie. Don Modesto Lafuente, membre de l'Académie royale d'histoire de Madrid et l'un des membres du conseil d'instruction publique, est nommé directeur de l'École de diplomatique.

— Le musée de Narbonne, l'un des plus remarquables de la province, vient de s'enrichir de plusieurs objets antiques découverts près de cette ville dans les fouilles exécutées pour l'établissement de la station du chemin de fer. Parmi ces objets on remarque des inscriptions latines et hébraïques et une statue en marbre blanc d'un très-beau style, représentant un silène.

— Une communication intéressante a été faite récemment à la Société asiatique de Londres, relativement aux découvertes de M. A. F. Bellasis, esq., dans le Sindhi. Entre autres ruines importantes on cite celle de Brahmanabad, bâtie sur un ancien lit de l'Indus, à 60 milles environ au N. E. d'Hyderabad. Brahmanabad avait environ 4 milles de circonférence, et était entièrement construite en briques cuites. Cette ville devait exister avant la dynastie des rois brames du Sindhi, dont le chef, nommé Chach, commença à régner l'an 622 de notre ère. L'état de ces ruines autorise à croire que cette ville a été détruite par un tremblement de terre. Les fouilles exécutées sous la direction de M. Bellasis ont fait découvrir plusieurs squelettes humains complets, dans des positions qui témoignent que les individus auxquels ils appartenaient avaient succombé sous les ruines des maisons. De grandes quantités de verre et de cristal ont également été trouvées. Quelques-uns de ces morceaux de verre étaient teints et travaillés avec une perfection qui donne une haute idée des artistes qui les ont produits. On a également trouvé des cornalines, des agates gravées avec un fini merveilleux, des ivoires, des marbres et des pierres précieuses parfaitement sculptés. Une autre ville a été découverte près de Korri en creusant le canal Narra. Ces ruines en briques cuites gisaient à dix pieds au-dessous du sol. Les fondations des maisons sont en pierre. Un fait digne de remarque pour les archéologues et les

antiquaires résulte de ces intéressantes découvertes : c'est qu'aucune ville construite en briques cuites et en pierre n'avait encore été découverte dans le Sindhi, toutes les villes étaient de briques séchées au soleil et rendues, par son action, dures comme la pierre.

— Le kiosque de Bagdad, à Constantinople, charmante construction, qui date du sultan Amurath IV, s'élève sur le point culminant du vieux sérail. L'imagination ne saurait enfanter rien de plus gracieux et de plus élégant que ce kiosque, dont la splendeur donne une idée de la richesse et du luxe de Constantinople aux XVIe et XVIIe siècles. Il est revêtu à l'extérieur et à l'intérieur de plaques de faïence vernissée, appelée dans le Levant *kiachi*, et dont les plus belles se fabriquaient autrefois dans la ville de Kachan, en Perse. Toutes les portes, les volets et les armoires sont en bois de cyprès incrusté d'écaille, d'ivoire et de nacre formant les plus élégantes arabesques. Le fond de la coupole est couvert de légers dessins en or sur un plafond de vermillon dont le temps n'a pas altéré l'éclat ; au-dessus des deux angles où se trouvent placés les divans, le plafond est couvert de dessins et de dorures dont la délicatesse et l'harmonie rappellent les mosaïques les plus fines.

— La Grèce, ce beau pays, berceau de la civilisation moderne, si riche en monuments antiques qui attestent sa gloire et sa grandeur passées, a repris sa place parmi les nations civilisées en se mettant au niveau du progrès des sciences. On y compte aujourd'hui plusieurs sociétés savantes. Indépendamment de son Université, qui a atteint un beau développement par la création récente de plusieurs chaires spéciales, la Grèce possède plusieurs sociétés archéologiques qui s'occupent de recueillir, conserver et étudier les précieuses antiquités qui sont encore debout ou ensevelies sous le sol. Outre le recueil d'inscriptions inédites publiées par la Société archéologique d'Athènes, le *Journal archéologique* a recueilli près de 3000 textes épigraphiques pleins d'intérêt pour l'histoire de la Grèce ancienne.

RECHERCHES NOUVELLES

CONCERNANT LES ORIGINES

DE NOTRE SYSTÈME DE NUMÉRATION ÉCRITE.

I.

État de la question.

Jusqu'à ces dernières années, c'était une opinion généralement admise (1), que notre système de numération écrite avec neuf chiffres qui prennent une valeur de position, nous était venu des Arabes par Gerbert vers la fin du Xe siècle, et aujourd'hui encore nos chiffres ont gardé le nom de *chiffres arabes*. Cependant, d'une part, quelques érudits (2) avaient eu la pensée malheureuse de soutenir que nos neuf chiffres étaient les neuf premières lettres de l'alphabet grec, altérées, jusqu'au point d'être rendues méconnaissables, par les copistes latins du moyen âge; d'autre part, avec beaucoup plus de raison, quelques savants (3) avaient remarqué qu'un passage du

(1) Voyez, par exemple, Pancirolle, *Rerum memorabilium*, lib. I, tit. XLII; G. J. Vossius, *De scientiis mathematicis*, chap. VIII, § 6, p. 34; l'abbé Lebœuf, *Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissements à l'Histoire de France*, t. II, p. 84 (Paris, 1738); Heilbronner, *Historia matheseos universæ*, IV, 1, § 14, p. 739-740; Wallis, *Algebra* (*Operum*, t. II, p. 10, 11, 15, etc.); Bossut, *Histoire des mathématiques*, période II, chap. I, t. I, p. 195; Kæstner, *Geschichte der Mathematik*, part. I, p. 32 et suiv., part. II, p. 695 et suiv.; Andres, *Dell' origine, dei progressi e dello stato attuale d'ogni letteratura*, t. I, cap. IX, (Parma, 1782 et suiv., 8 vol. in-4); Colebrooke, *Dissertation*, en tête de l'ouvrage intitulé : *Algebra with arithmetics and mensuration from the sanskrit of Brahmegupta and Bhascara*, p. LIII (London, 1817, in-4); M. de Montferrier, *Dictionnaire des sciences mathématiques*, t. II, p. 60 (Paris, 1836); M. Libri, *Histoire des sciences mathématiques en Italie*, Discours préliminaire, note 2, t. I, p. 201 (Paris, 1838, in-8); M. Pouchet, *Histoire des sciences naturelles au moyen âge*, p. 57 (Paris, 1853, in-8), et M. de Sismondi, *Histoire de France*, t. IV, p. 52-53 (Paris, 1823, in-8).

(2) Voyez, par exemple, Conrad Rauchfuss (Dasypodius), *Institutiones mathematicæ*, I; Huet, *Demonstratio evangelica*, prop. 4, c. XIII, num. 9, Addenda ad p. 139, l. 39, p. 647 (1re éd., Paris, 1679, in-f°), et Bayer, *Historia regni Græcorum bactriani*, § 49, p. 129-130 (Saint-Pétersbourg, 1738, in-4).

(3) Voyez, par exemple, Isaac Vossius, sur Pomponius Mela, I, 12 (p. 619-620,

premier livre de la *Géométrie* de Boèce concerne un système fondé sur les mêmes principes que le nôtre, et que quelques manuscrits donnent en cet endroit, sous le nom d'*apices*, les figures de neuf chiffres peu différents des nôtres et destinés à un usage analogue ; ils savaient aussi que l'invention de notre système de numération avec neuf chiffres et avec le zéro est attribuée aux Indiens par les Arabes et par des auteurs européens après eux. Cependant ils n'avaient pas réussi à ébranler l'opinion dominante, et le passage de Boèce, considéré à la fois comme inexplicable et comme suspect d'interpolation, était presque retombé dans l'oubli (4).

M. Chasles a repris la question et l'a traitée avec une supériorité incontestable, qui a entraîné l'adhésion des savants les plus distingués (5). Il a démontré que le système de numération décrit dans ce passage de Boèce diffère du système arabe et de notre système moderne par l'absence du zéro et par l'emploi d'un tableau où des colonnes tracées d'avance portaient en tête les titres d'*unités*, de *dizaines*, de *centaines*, de *milliers*, etc., et recevaient les nombres partiels appartenant à ces divers ordres d'unités, de sorte que, si tel ordre d'unités manquait dans le nombre proposé, la colonne correspondante restait vide. Le même savant a établi, d'après les meil-

Leyde, 1748, in-8); Weidler, *De caracteribus numerorum vulgaribus et eorum ætatibus* (Wittenberg, 1727, in-4), et *Spicilegium observationum ad historiam notarum numeralium pertinentium* (Wittenberg, 1755, in-4); d'Ansse de Villoison, *Anecdota græca*, t. II, *Diatriba*, p. 152-157 (Venise, 1781, in-4); Montucla, *Histoire des mathématiques*, part. II, liv. I, § 8, t. I, p. 375-379, et Conard Mannert, *De numerorum quos arabicos vocant vera origine pythagorica* (Nürnberg, 1801, in-8). Comp. Reimer, traduction allemande de l'ouvrage de Bossut, *Zusætze*, t. I, p. 31-33. Voyez aussi une Dissertation anonyme insérée dans la collection du P. Calogerà, *Raccolta di opuscoli scientifici e filologici*, t. XLVIII, p. 21-110 (Venise, 1753).

(4) M. de Humboldt n'en parle pas dans son mémoire *Ueber die bei verschiedenen Vœlkern üblichen Systeme von Zahlzeichen und über den Ursprung des Stellenwerthes in den indischen Zahlen* (dans Crelle's *Journal der reinen und angewandten Mathematik*, t. IV, 1829, p. 205 et suiv.). Le rapport du passage de Boèce avec notre système de numération moderne avait été nié par Andres, *Dell' origine, dei progressi e dello stato attuale d'ogni letteratura*, t. IV, p. 41-45 (Parma, 8 vol. in-4, 1782 et suiv.).

(5) Voyez M. Chasles, *Aperçu sur l'origine et le développement des méthodes en géométrie*, note XII (Bruxelles, 1837), traduction allemande de M. Sohnke, p. 526-540 (Halle, 1839, in-8); *Mémoire sur le passage du premier livre de la Géométrie de Boèce, relatif à un nouveau système de numération* (16 pages extraites du t. XI des Mémoires couronnés par l'Académie de Bruxelles, 1836, in-4); *Sur l'origine de notre système de numération* (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 21 janvier 1839), 12 pages in-4; *Sur la question de l'origine de notre numération vulgaire et particulièrement sur la signification du passage de Boèce* (*ibidem*, 7 et 14 octobre

leurs et les plus anciens manuscrits, que primitivement ce texte de Boèce était éclairci par la figure du tableau, qui, avec les neuf signes numériques ou *apices* conservés dans ces manuscrits, permettait d'exprimer tous les nombres; que ce tableau y est nommé *abacus Pythagoricus*, c'est-à-dire *tableau de Pythagore;* que ce même tableau et son usage sont expliqués sous ce même nom et plus en détail, non-seulement dans un traité de Gerbert (6), mais aussi dans d'autres ouvrages latins du Xe, du XIe et du XIIe siècle ; que c'est à tort que dans les autres manuscrits de Boèce il a été remplacé par une *table des multiples*, tout à fait étrangère à ce passage, et que le nom de *table de Pythagore*, donné maintenant à la *table de multiplication*, résulte uniquement de cette faute des copistes de quelques manuscrits de Boèce (7). Malgré quelques objections impuissantes (8), cette interprétation du texte de Boèce est désormais incontestable.

Mais les difficultés et les doutes sur la valeur historique et l'autorité de ce texte n'ont pas disparu. Par exemple, on s'est demandé comment, si Boèce connaissait un nouveau système de numération écrite, il n'en a pas parlé dans son *Arithmétique* plutôt que dans sa *Géométrie*. Une réponse à cette objection a été donnée par M. Chasles; je la reproduis en la fortifiant. L'*Arithmétique* de Boèce est une traduction libre, mais suivie (9), de l'*Arithmétique* de Nicomaque, c'est-à-dire d'un traité *théorique* sur les propriétés des nombres, écrit par un philosophe grec, traité où il n'est nullement question de l'*arithmétique pratique*, à laquelle les Grecs donnaient le nom de *logistique:* ainsi, dans la traduction de Boèce, de même que dans le texte grec,

1839), 18 pages; *Explication des traités de l'abacus et particulièrement du traité de Gerbert* (*ibidem*, 23 et 30 janvier et 6 février 1843), 65 pages; *Développements et détails historiques sur divers points du système de l'abacus* (*ibidem*, 26 juin 1843), 28 pages; *Recherche des traces du système de l'abacus après que cette méthode a pris le nom d'algorisme* (*ibidem*, 24 juillet 1843), 12 pages. Voyez aussi M. Vincent, cité dans la note 137; M. Bœckh cité dans la note 143; M. de Humboldt, *Cosmos*, t. II, partie II, chap. v, note 19, traduction française, p. 540-543, et M. Nesselmann, *Die Algebra der Griechen*, chap. III, *Ueber Zahlensysteme und Zahlenrechnung*, p. 92-104 (Berlin, 1842, in-8).

(6) Voyez plus loin, § 3.

(7) Voyez M. Chasles, *Sur le passage du premier livre de la Géométrie de Boèce*, p. 12. Cependant cette confusion se trouve déjà dans un texte de Bède.

(8) Voyez, par exemple, M. Libri, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 7 et 14 octobre 1839, et M. Sédillot, *Matériaux pour servir à l'histoire des sciences*, etc., p. 428 et p. 460 (Paris, 1845, in-8).

(9) Boèce a changé la division en chapitres, mais il n'a fait aucune transposition, tantôt il traduit, tantôt il abrége, tantôt il paraphrase.

il n'y a pas un mot sur la manière d'écrire et de disposer les nombres pour les opérations arithmétiques, ni sur la manière d'exécuter ces opérations; mais, dans le texte et dans la traduction (10), la *table des multiples* se trouve et devait se trouver, parce qu'elle met en évidence la composition des nombres, c'est-à-dire un des objets de cet ouvrage spéculatif. Ayant donné ainsi cette table dans son *Arithmétique*, Boèce pouvait se dispenser et s'est dispensé en effet de la répéter dans sa *Géométrie*, qui fait suite à son *Arithmétique* et à sa *Musique*, et qui est adressée au même personnage. La *Géométrie* de Boèce, au contraire, a un but essentiellement pratique, savoir le calcul arithmétique de l'aire des surfaces planes pour l'arpentage: elle se divise, comme nous le verrons, en deux parties, dont la première consiste en quelques propositions géométriques indispensables pour le but de l'auteur, et dont la seconde, qui commence avant la fin du premier livre, indique la manière de faire les calculs. C'est en tête de cette seconde partie que se trouve la description de la méthode de l'*abacus*, et l'auteur montre l'utilité pratique de cette méthode de numération pour l'objet qu'il se propose. C'est donc bien à tort qu'on a soupçonné d'interpolation (11) ce texte, qui se lie si étroitement au reste de l'ouvrage. En outre, comme M. Chasles (12) l'a montré, il est question de ce même système de numération dans deux autres passages, l'un du premier livre, l'autre du second.

Cependant, non-seulement le soupçon d'interpolation a été reproduit par un juge très-compétent sur l'histoire ancienne des mathématiques, par M. Nesselmann (13); mais un autre savant, très-versé dans l'étude des vieux textes latins sur cette matière, M. Lachmann (14) s'est demandé si Boèce a jamais écrit une *Géométrie*, et il n'a pas trouvé de réponse à cette question. Ces doutes, surtout le

(10) Voyez Nicomaque, *Arithmétique*, I, 19, p. 96 d'Ast, et Boèce, *Arithmétique*, I, 26, p. 1314 des Œuvres (Bâle, 1570, in-f°). M. Chasles se trompe donc, quand il dit que nulle part avant Boèce il n'est parlé de la *Table de multiplication* (*Sur le passage du premier livre de la Géométrie de Boèce*, p. 12); mais il a raison de dire que jamais aucun auteur *ancien* ne l'a nommée *Table de Pythagore*. Voyez plus haut, note 7.

(11) Ce soupçon a été exprimé notamment par Heilbronner et par Wallis, cités dans la note 1.

(12) *Sur le passage du premier livre de la géométrie de Boèce*, p. 10-11.

(13) *Die Algebra der Griechen*, chap. III, p. 102.

(14) *Die Schriften der rœmischen Feldmesser herausgegeben und erläutert* von F. Blume, K. Lachmann und A. Rudorff (Berlin, 1848-1852, 2 vol. in-8), t. II, p. 94. *Ueber die dem Boëthius zugeschriebenen agrimensorischen Stücke*, von Lachmann.

dernier, auquel personne, du moins à ma connaissance, n'a encore répondu jusqu'à ce jour, me paraissent appeler un nouvel examen de ce point important. D'un autre côté, l'identité de l'*abacus* de Gerbert et de celui d'autres auteurs des Xe, XIe et XIIe siècles avec l'*abacus* de Boèce a été parfaitement établie par M. Chasles; mais Gerbert, ce rénovateur du système de l'abacus au moyen âge, nous est présenté généralement comme un disciple des Arabes; M. Chasles lui-même n'ose pas contredire une opinion si accréditée, et se contente de soutenir que c'est à Boèce et non aux Arabes que Gerbert a emprunté la méthode de l'abacus. Or, si l'authenticité de la *Géométrie* de Boèce est mise en doute, la thèse de M. Chasles se trouve compromise, et l'on peut être tenté de supposer, avec M. Libri, que cette *Géométrie*, ou du moins la partie qui concerne l'*abacus*, est postérieure à l'influence arabe transmise par Gerbert, et qu'elle est du XIe siècle, c'est-à-dire précisément de l'époque des plus anciens manuscrits qui nous restent de l'ouvrage de Boèce.

Pour combattre ce double doute, et pour confirmer la thèse soutenue par M. Chasles, je vais établir que la *Géométrie* de Boèce, en deux livres, avec les textes sur l'*abacus*, mais sans certains appendices ajoutés après la fin du second livre, est bien authentique; je vais prouver que Gerbert a été le disciple des anciens et de Boèce en particulier, et n'a été nullement le disciple des Arabes, dont il n'a jamais fréquenté les écoles, ni connu la langue ou les écrits; je vais montrer que le système de l'*abacus* nous est venu incontestablement des anciens Romains, et que ce système, quant à ses principes essentiels, est identique avec notre système moderne de numération écrite, qui s'en est formé par une modification très-utile sans doute, mais légère, facile et purement extérieure. Ensuite, je tâcherai de faire voir à quelle époque tardive, par quels degrés, par quelles causes et sous quelles influences les Romains étaient arrivés à la méthode de l'*abacus*. Enfin je montrerai que le système arabe de numération écrite, avec sa forme plus commode et plus simple, est d'origine indienne, et que, depuis le XIIe siècle de notre ère, l'influence arabe a contribué à un dernier perfectionnement et surtout à la propagation de notre numération écrite, semblable à celle des Arabes et des Indiens.

II.

Authenticité de la *Géométrie* de Boèce, et spécialement du passage concernant l'*abacus*.

Je commence par le point capital, par la question de savoir si les textes de Boèce sur l'*abacus* sont bien certainement de cet auteur. Je dis d'abord que, pour contester l'authenticité du texte principal de Boèce sur la numération avec neuf chiffres et avec valeur de position, il faudrait contester l'authenticité de la *Géométrie* de Boèce tout entière, et que, par conséquent, le savant historien de l'*Algèbre des Grecs*, M. Nesselmann, qui n'est pas allé jusque-là et s'est arrêté au soupçon d'interpolation, ne doit pas être écouté. En effet, ce texte est donné par tous les manuscrits, même par ceux où les *apices* manquent et qui présentent ici à tort la *table des multiples* au lieu de l'*abacus* (15). Dans plusieurs manuscrits, notamment dans deux excellents manuscrits du XIe siècle, on trouve en cet endroit, non pas la *table de multiplication*, qui n'a aucun rapport avec le contexte, mais les *apices* et les têtes des colonnes de l'*abacus*, où les chiffres avaient une valeur de position (16) : la figure de l'*abacus* lui-même manque; mais le contexte montre qu'elle devait s'y trouver et ce qu'elle devait être. D'ailleurs, un peu plus haut, d'après tous les manuscrits et les éditions (17), Boèce avait déjà annoncé l'*abacus* ou *table géométrique*, qu'il donnait ici suivant sa promesse; plus loin, à la fin du second livre, fin incomplète dans le texte des éditions (18), mais complétée par un bon manuscrit du XIe siècle, il parle aussi de l'*abacus* et de la valeur de position des chiffres pour les fractions (19). D'ailleurs, nous avons vu, et nous verrons encore mieux tout à l'heure en analysant la *Géométrie* de Boèce, que la théorie de l'*abacus* ou *table géométrique* se rattache au plan général de l'ouvrage. Elle est donc bien de la même main que le reste.

Je dis ensuite que M. Lachmann a eu tort de suspecter l'authen-

(15) Voyez Boèce, *Géométrie*, I, p. 1517-1519 (Bâle, 1570, in-f°).

(16) Voyez M. Chasles, aux lieux cités dans la note 5, surtout *Mémoire sur l'origine de notre système de numération*, p. 6.

(17) Voyez Boèce, *Géométrie*, I, p. 1516, l. 8-10 (Bâle, 1570, in-f°).

(18) P. 1536, jusqu'à la ligne 4 d'en bas. Ce qui suit, à partir des quatre dernières lignes de cette page, est apocryphe, comme nous le verrons.

(19) Le passage qui manque dans l'édition, à la suite du tableau des divisions de l'once, est donné par M. Chasles, *Aperçu*, etc., trad. allem. de M. Sohnke, p. 537, et *Sur le passage du premier livre de la Géométrie de Boèce*, etc., p. 10-11.

ticité de la *Géométrie* de Boèce tout entière. M. Lachmann est l'un des trois savants qui ont publié de concert la meilleure édition des *Agrimensores ;* il a inséré dans cette collection deux passages de cette *Géométrie* (20), et en outre des appendices de ce même ouvrage (21), les uns déjà publiés, les autres inédits, et tous apocryphes ; il a d'abord révoqué en doute (22) l'authenticité du second livre de cette *Géométrie*, tiré tout entier des *Agrimensores* latins antérieurs au VIe siècle, et l'authenticité de la fin du premier livre, où le second est annoncé ; enfin il est allé jusqu'à douter (23) que Boèce ait jamais écrit une *Géométrie*. Quelques faits vont répondre à ces doutes mal fondés. L'*Arithmétique* bien authentique de Boèce est adressée *ad patricium Symmachum*, c'est-à-dire à son beau-père Symmaque, qui avait, comme lui, la dignité de *patrice* (24), et qu'il invite, comme juge très-compétent, à corriger son œuvre (25). Or, au commencement du premier livre de la *Géométrie*, on lit ces mots : *Mi patrici geometrarum exercitatissime.* Ce dernier ouvrage n'est donc pas un traité anonyme attribué à Boèce par une erreur ou par une conjecture hasardée des copistes; l'hésitation n'est possible qu'entre deux hypothèses : c'est l'œuvre de Boèce lui-même, ou bien c'est l'œuvre d'un faussaire, qui a voulu la faire passer sous le nom de Boèce. Or, rien n'appuie la seconde hypothèse, et nous allons voir qu'un témoignage irrécusable la détruit. Il est vrai que, suivant la remarque de M. Lachmann, Gerbert, le pape Sylvestre II, dans sa *Géométrie* (26), ne mentionne pas celle de Boèce. Mais, postérieur de cinq siècles à Boèce, Gerbert pouvait ne pas posséder la *Géométrie* de cet auteur à l'époque où il écrivait la sienne, dans laquelle il s'est attaché surtout à la collection des *Agrimensores;* ou bien, en supposant qu'il possédât dès lors la *Géométrie* de Boèce, il pouvait ne pas se croire obligé de la citer, même en lui faisant quelques emprunts; et surtout, ce qui est décisif contre l'objection, c'est que, dans une de ses *Lettres* (27), Gerbert se félicite expressément de s'être procuré la *Géométrie* de Boèce. D'ailleurs, voici un témoin plus sûr que Gerbert :

(20) *Die Schriften der rœmischen Feldmesser*, t. I, p. 413-416.

(21) *Ibidem*, p. 377-412.

(22) *Ibidem*, t. II, p. 64 et p. 90.

(23) *Ibidem*, t. II, p. 66 et p. 94.

(24) Comparez M. Morin, *Études sur Symmaque*, p. 2 (Paris, 1847, in-8).

(25) Voyez le titre, p. 1293, et la Préface, p. 1295-1296 (Bâle, 1570, in-f°).

(26) Elle a été publiée par Pez, *Thesaurus anecdotorum novissimus*, t. III, part. II, col. 5 et suiv.

(27) *Gerberti Epistola VIII* du recueil de Masson, dans la collection de Duchesne *Historiæ Francorum scriptores coætanei*, t. II, p. 790.

Cassiodore, contemporain de Boèce, nous atteste (28) que cet auteur avait traduit la *Géométrie* d'Euclide. Or, la *Géométrie* de Boèce s'annonce expressément dès les premiers mots et par son titre même (29) comme une traduction des propositions d'Euclide relatives aux *figures de l'art géométrique*, c'est-à-dire aux figures planes considérées dans l'arpentage, à l'exclusion de la *stéréométrie*. En effet, le premier livre presque entier (30) est la traduction des énoncés des principales propositions contenues dans les quatre premiers livres d'Euclide. La fin de ce même livre (31) et tout le second livre (32), malgré la répétition du même titre, ne concernent plus la géométrie théorique d'Euclide, mais la géométrie pratique des arpenteurs, que l'auteur nomme (33) *agrimensores* ou *podismatici*, et parmi eux il suit principalement un certain Archytas, que, malgré son nom grec, il cite expressément (34) comme un *auteur latin non méprisable* sur l'arpentage. L'auteur de cette seconde partie est bien toujours Boèce; car il marque lui-même (35) la liaison de cette fin du premier livre avec ce qui précède et avec le second livre, tout pratique, qui s'appuie perpétuellement sur les propositions d'Euclide traduites, sans les démonstrations, dans le premier livre; un peu plus loin, au commencement du passage concernant l'*abacus* (36), il cite ses traités précédents sur l'*Arithmétique* et sur la *Musique;* et dans ce même passage (37) faussement suspecté, il renvoie expressément à son *Arithmétique* pour une proposition qui se trouve en effet dans l'*Arithmétique* de Boèce (38). On peut remarquer aussi qu'une expression grecque de Nicomaque (ἑτερομήκης), citée dans l'*Arithmétique* de Boèce (39), qui est une traduction libre du traité grec de cet auteur, est citée aussi dans le second livre de la *Géométrie* de Boèce (40). A

(28) *Variarum Ep.*, I, 45, fol. 19 recto; *De geometria*, fol. 309 verso (Paris, 1588, in-4).

(29) Œuvres de Boèce, p. 1487 (Bâle, 1570, in-f°).

(30) *Ibidem*, p. 1487-1516, l. 3.

(31) *Ibidem*, p. 1516, l. 4 — p. 1519.

(32) *Ibidem*, p. 1520 — p. 1536, l. 4 d'en bas. Comp. M. Chasles, *Aperçu*, etc., note XII, trad. allem., p. 524-526.

(33) *Ibidem*, p. 1520. l. 4 et 8.

(34) *Ibidem*, p. 1516, l. 8-9; p. 1523, l. 22; p. 1526, l. 9 et 27; p. 1535, l. dernière.

(35) *Ibidem*, p. 1514, l. 5 et suiv.; p. 1516, l. 4 et suiv.; p. 1520, l. 1 et suiv.

(36) *Ibidem*, p. 1518, l. 4 d'en haut.

(37) *Ibidem*, p. 1518, l. 4 d'en bas.

(38) II, 5, p. 1329, l. 20-21. Comp. I, 7, p. 1299, l. 6 d'en bas.

(39) II, 26, p. 1341, l. 12 d'en bas.

(40) P. 1528, l. 12. Lisez *heteromeces*.

la suite de ce second livre, dans le texte imprimé (41), on trouve, sous le titre *Boëthii liber de Geometria*, une compilation qui est anonyme dans les meilleurs manuscrits, où elle est intitulée *Demonstratio artis geometricæ* (42) : le premier alinéa de cette compilation (43) est un extrait de l'*Arithmétique* de Boèce. Autant M. Lachmann a eu raison de nier l'authenticité de cet appendice et de quelques autres, autant il a eu tort de révoquer en doute l'authenticité de l'ouvrage à la suite duquel ils ont été ajoutés par les copistes.

II

Premiers documents du moyen âge sur l'*abacus*; traités de Gerbert et de saint Odon.

La signification de l'*abacus* dit *de Pythagore*, et la connaissance que Boèce en avait au commencement du VIe siècle de notre ère, sont donc des faits bien constants. Maintenant cherchons quelles sont, depuis l'époque de Boèce, les premières traces que l'on rencontre de ce système de numération écrite.

On a publié, dans le recueil des œuvres de Bède (44), un traité *De numerorum divisione*, où l'*abacus* avec valeur de position des chiffres n'est pas décrit *ex professo*; mais il y est supposé perpétuellement, et il y est nommé dans le traité même aussi bien que dans la préface, qui est une lettre de l'auteur à son ami Constantin (*ad Constantinum suum*). Tout soupçon d'une origine arabe serait écarté, s'il fallait admettre que cet ouvrage fût réellement de Bède, moine anglais du VIIIe siècle. M. Chasles (45) avait d'abord été tenté d'incliner un peu vers cette opinion, que tout récemment encore M. Arneth a reproduite (46).

(41) P. 1536, l. 4 d'en bas — p. 1546.

(42) Voyez M. Lachmann, *Schriften der rœmischen Feldmesser*, t. II, p. 81-90. J'ignore quels appendices ont pu porter à cinq le nombre des livres de la *Géométrie* de Boèce dans quelques manuscrits, par exemple dans un manuscrit de la Bibliothèque laurentienne de Florence, cité par M. Libri (*Histoire des sciences mathématiques en Italie*, t. I, p. 89), et dans un manuscrit du Vatican, indiqué par Montfaucon (*Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova*, t. I, p. 88). Comp. M. Chasles, *Aperçu*, etc., trad. allem., p. 526.

(43) P. 1536, l. 4 d'en bas, et p. 1537. l. 9 d'en haut.

(44) *Bedæ opera*, t. I, p. 123-126 (Cologne, 1612, 8 tomes in-f°).

(45) *Aperçu*, etc., note XII, trad. allem., p. 528-529, en note, et *Sur le passage du premier livre de la Géométrie de Boèce*, etc., p. 6, note 1.

(46) *Geschichte der reinen Mathematik*, p. 213 (Stuttgard, 1852, in-8).

Mais M. Chasles (47), après avoir consulté les manuscrits, a reconnu que l'attribution de cet opuscule à Bède n'est pas soutenable, et que Gerbert est le véritable auteur. En effet, Bède n'a pas compris ce traité dans la liste de ses œuvres, dressée par lui-même à l'âge de 59 ans (48), c'est-à-dire en 731, quatre ans avant sa mort (49); et il ne paraît pas avoir eu un correspondant et ami nommé Constantin (50). Guillaume de Malmesbury (51), moine anglais du XIIe siècle, a raison d'attribuer cet opuscule à Gerbert et de dire qu'il l'avait adressé à Constantin, moine de Fleury; car c'est sous le nom de Gerbert que cet opuscule se trouve dans beaucoup de manuscrits, d'après lesquels M. Chasles (52) l'a publié avec traduction et commentaire; il y est précédé de la *lettre à Constantin*, entièrement conforme à celle qui a été publiée dans les œuvres de Bède; cette lettre *Gerberti ad Constantinum suum* est la 161e et dernière du recueil de lettres de Gerbert publié par J. B. Masson d'après les manuscrits de son frère Papire Masson et reproduit par Duchesne et par Desponts (53). Aucun de ces trois éditeurs ne s'est douté que cette lettre eût déjà paru sous le nom de Bède. Masson avait conservé et Desponts a réimprimé, à la suite de cette lettre 161e du recueil, les premiers mots du traité qu'elle annonce; ces mots ont été supprimés dans l'édition de Duchesne. La lettre et le traité sont bien du célèbre moine bénédictin du Xe siècle, Gerbert, né en Auvergne et mort en l'an 1003, après avoir été le protégé des empereurs Othon Ier le Grand, Othon II et Othon III, l'ami d'Hugues Capet et le précep-

(47) *Explication des traités de l'abacus et particulièrement du traité de Gerbert*, p. 1-6, p. 47 et p. 61, note 1.

(48) A la fin du cinquième et dernier livre de son *Ecclesiastica historia gentis Anglorum* (*Rerum britannicarum scriptores vetustiores*, p. 280, Lyon, 1587, in-f°).

(49) Voyez Ziegelbauer, *Historia litteraria ordinis S. Benedicti*, t. III, p. 46-54 (Augsbourg, 1754, in-f°).

(50) Voyez Ziegelbauer, *ibidem*.

(51) *De gestis regum Anglorum libri V*, lib. II, cap. x, fol. 35 verso — fol. 38 recto. (*Rerum anglicarum scriptores post Bedam præcipui*, éd. Savile, Londres, 1596, in-f°.)

(52) *Explication des traités de l'abacus et particulièrement du traité de Gerbert*, p. 47-65.

(53) L'édition de J. B. Masson est de Paris, 1611, in-4. La réimpression de Duchesne se trouve dans sa grande collection, *Historiæ Francorum scriptores coætanei*, t. II, *Gerberti Epistolæ* CLXI, p. 789-827, et celle de Desponts dans sa *Bibliotheca maxima Patrum*, t. XVII, p. 669-691. Comp. Casimir Oudin, *De scriptoribus ecclesiasticis*, t. II, p. 512, et Ziegelbauer, *Historia litteraria ordinis S. Benedicti*, t. IV, p. 306. L'identité de cette lettre de Gerbert avec celle qui est imprimée en tête du traité *De numerorum divisione* dans les Œuvres de Bède avait déjà été signalée par Andres, *Dell' origine, dei progressi e dello stato attuale d'ogni letteratura*, t. IV, p. 53 (Parma, 8 vol. in-4, 1782 et suiv.).

teur de Robert le Pieux, et après avoir été successivement moine du couvent de Saint-Géraud à Aurillac, abbé de Bobbio en Piémont, écolâtre de l'abbaye de Saint-Rémi à Reims, archevêque de Reims, puis de Ravenne, et enfin pape sous le nom de Sylvestre II (54). En effet, plusieurs lettres et opuscules de Gerbert, notamment sa lettre *De sphæræ constructione* (55), sont adressés à son ami et confrère Constantin, moine et écolâtre de l'abbaye de Fleury-sur-Loire, et plus tard abbé de Micy à Orléans (56), et le moine Richer, contemporain de Gerbert, dit que, pour prendre une entière connaissance de l'art de l'*abacus*, il faut lire l'ouvrage que Gerbert a adressé à l'écolâtre Constantin (*ad C. grammaticum*). Ainsi, l'authenticité de cet opuscule de Gerbert ne peut pas être révoquée en doute.

Parmi les œuvres de Gerbert, Fabricius (57) et les Bénédictins auteurs de l'*Histoire littéraire de France* (58) signalent un traité *De abaco*. Mais M. Chasles (59) a constaté que dans les manuscrits c'est le même traité de Gerbert que l'on trouve sous les titres : *De numerorum divisione*, ou bien *Rationes numerorum abaci*, ou bien simplement *Abacus*. Cependant il n'est pas inutile de prévenir quelques difficultés qu'on pourrait élever contre l'assertion parfaitement juste de ce savant.

On pourrait être tenté d'admettre l'existence d'un autre traité de Gerbert intitulé *De abaco* et adressé à un certain Théophile; car dans le catalogue imprimé des *Manuscrits latins de la Bibliothèque royale*, le manuscrit 7189 A est indiqué comme contenant, sous le n° 1er, un ouvrage que le rédacteur du Catalogue intitule : *Gerberti scholastici tractatus de abaco*, et dont la préface porte le titre : *Theophilo suo Gerbertus scholasticus*. Mais ce qu'on trouve dans le manuscrit même, c'est encore le traité *De numerorum divisione*, précédé de la même préface sous forme de lettre et finissant avec les mots *ad extremos digitos*, c'est-à-dire comme l'édition de M. Chasles, et avant le dernier chapitre du texte publié dans les œuvres de Bède.

(54) Voyez Ziegelbauer, *Hist. litt. ord. S. Bened.*, t. I, p. 37, 235-236, 329-330, 455; t. II, p. 328, 557; t. IV, p. 81, 196, 300, 306, 307, 309, 367, 667, 726, etc.

(55) Dans les *Analecta vetera* de Mabillon, t. II, p. 212 (p. 102, ed. nov. in-f°). Comp. l'*Hist. litt. de France*, t. VI, p. 37, 576, 580 et 583, et Oudin, *De script. eccles.*, t. II, p. 511-513.

(56) Voyez Ziegelbauer, l. c., t. I, p. 235-236. Dans une lettre adressée à un autre moine (*Ep.* xcu, t. 2, p. 811 de la collection de Duchesne), Gerbert appelle Constantin *scholasticus adprime eruditus mihique in amicitia conjunctissimus.*

(57) *Bibliotheca mediæ et infimæ latinitatis*, au mot *Gerbertus.*

(58) T. II, p. 578-579.

(59) *Explication des traités de l'abacus*, etc., p. 1 et p. 61, note 1.

Cependant le vocatif *Theophile* se retrouve dans la première phrase après les mots *dulce solamen laborum*. Ce manuscrit est du XVIe siècle ou du XVIIe, et par conséquent peu digne de confiance. Si pourtant le nom *Theophilus* en ces deux endroits n'était pas une faute de copiste et remontait à un manuscrit original et authentique, il faudrait croire que Gerbert avait fait deux exemplaires de sa lettre et de son opuscule pour deux de ses amis. Mais, autant ses écrits sont pleins de son amitié pour le moine Constantin, autant Théophile, ami de Gerbert, serait un personnage inconnu.

Dans le manuscrit 6620 du même catalogue, manuscrit du XIe siècle, et par conséquent très-digne de confiance par son antiquité, le traité publié dans les œuvres de Bède se trouve précédé de la préface, sans aucun titre et sans aucune suscription. Mais, dans la préface même, après les mots *dulce solamen laborum*, on trouve le mot CONST., abrégé de *Constantine*. Ainsi l'ouvrage était bien adressé au moine Constantin, et le rédacteur du Catalogue, qui intitule cet opuscule *Rationes numerorum abaci*, ne se trompe pas en ajoutant cette note : *Authoris nomen non comparet ; is autem est Gerbertus scholasticus*. En effet, dans les autres manuscrits, Gerbert est nommé comme auteur dans la suscription : la préface et l'opuscule sont une lettre adressée au moine Constantin. Les copistes de manuscrits et les rédacteurs de catalogues ont donné à cette lettre les titres qu'ils ont voulu. Du reste, le contenu de l'opuscule est le même dans ce manuscrit que dans le précédent et que dans l'édition de M. Chasles, si ce n'est qu'après les derniers mots, *ad extremos digitos*, le manuscrit ajoute immédiatement : *Si multiplicaveris singularem numerum per decenum, dabis unicuique digito decem nomina*. Cette phrase altérée et mise ici hors de propos est la répétition inexacte de la seconde phrase du premier chapitre : *Si* (multiplicaveris) *singularem* (numerum) *per decenum, dabis unicuique digito decem et omni articulo centum*. Le reste de la page et le verso sont blancs dans le manuscrit. Le chapitre qui se trouve en plus à la fin de l'opuscule dans les œuvres de Bède concerne les mesures de longueur et la mesure du globe terrestre, et est par conséquent un appendice étranger à l'objet de l'opuscule même.

Dans un manuscrit du XIe ou du XIIe siècle, conservé sous le numéro G LXXIII dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Emmeran à Ratisbonne, Pez et M. Chasles signalent un fragment qui occupe un seul feuillet, et qui est la fin d'un ouvrage de Gerbert. En tête de ce fragment on lit la note suivante écrite au XVIe siècle : *Gerberti abacus, hoc est algarismus sive* ἀλφαριθμὸς *ad Otonem imp. Principium*

non adest. A la fin du fragment, on lit simplement : *Expliciunt lectiones Gerberti super abacum* (60). Dans ce même manuscrit, M. Chasles (61) signale aussi, outre beaucoup d'autres opuscules du même genre, le traité de Gerbert à Constantin. Il resterait à savoir si le fragment dont il vient d'être question ne serait pas une partie détachée de ce même traité. Parmi les lettres de Gerbert, il y en a une de l'empereur Othon, dans laquelle ce prince le prie de lui composer un traité d'arithmétique, et la réponse de Gerbert est une lettre d'envoi de l'ouvrage demandé, dont il ne donne pas le titre (62). Mais cet ouvrage est peut-être entièrement perdu aujourd'hui, ou bien même Gerbert pourrait avoir envoyé à l'empereur une simple copie de l'opuscule composé pour le moine Constantin, et les deux lettres qui viennent d'être citées pourraient être précisément le motif de la conjecture exprimée par la note écrite au XVIe siècle dans le manuscrit de Ratisbonne en tête du fragment de Gerbert sur l'*abacus*. Pourtant, dans l'impossibilité où je suis de vérifier le fait sur le manuscrit, il me paraît plus probable que ce fragment appartient à un ouvrage distinct, envoyé par Gerbert à l'empereur Othon.

Le savant auteur de l'*Histoire littéraire de l'ordre de Saint-Benoît*, Ziegelbauer, qui n'a pas soupçonné l'existence d'un opuscule de Gerbert parmi les œuvres imprimées de Bède, énumère comme inédits les ouvrages suivants de Gerbert, dont il a trouvé l'indication dans les catalogues de diverses bibliothèques (63) : 1° *Theoria arithmeticæ cum prologo in eamdem ;* 2° *Regulæ de divisionibus;* 3° *Abacus seu Regulæ arithmetices;* 4° *Libellus multiplicationum;* 5° *Epistola ad Constantinum* (*nempe Floriacensem monachum*) *de regula abaci*. Il

(60) Voyez Pez, *Thesaurus anecdotorum novissimus*, t. I, *Dissertatio isagogica*, § 63, p. XXXVIII, et M. Chasles, *Recherche des traces du système de l'abacus*, etc., § 11, p. 6.

(61) *Explication des traités de l'abacus*, etc., p. 61, note 1 (Comp. *ibidem*, p. 49, note 1); *Développements et détails historiques sur le système de l'abacus*, p. 4, 5, 7, 18, 19, 23, etc., et *Aperçu historique*, etc., note XII, trad. allem. de M. Sohnke, p. 588-589.

(62) *Ep.* CLIII et *Ep.* CLIV du recueil de Masson (t. II, p. 824-825 de Duchesne).

(63) Voyez Ziegelbauer, *Hist. litt. ord. S. Bened.*, t. IV, p. 306. Comp. Oudin, *De script. eccles.*, t. II, p. 512. Ziegelbauer (l. c.) parle aussi d'un *Liber de numeris* de Gerbert, publié, dit-il, par Mabillon dans le t. II des *Analecta vetera*. Mais ce renseignement est inexact : le seul opuscule mathématique de Gerbert publié dans ce recueil (t. II, p. 212 vet. ed., p. 102 ed. nov.) est une lettre à Constantin *De sphæræ constructione*. Parmi les lettres de Gerbert, il y en a une très-courte qui concerne un petit calcul arithmétique (*Ep.* CXXXIV, à Rémi, moine de Trèves, t. II, p. 820 de Duchesne).

est évident que ce dernier titre désigne le traité adressé à Constantin, traité publié d'abord sous le nom et parmi les œuvres de Bède, puis par M. Chasles sous le nom du véritable auteur. C'est probablement aussi ce traité qui est désigné par les quatre premiers titres; car 1° ce même traité est précédé d'un *prologue*, et il concerne l'*arithmétique;* 2° il concerne en majeure partie les *règles de la division;* 3° l'ouvrage entier a pour objet des calculs *arithmétiques* à faire au moyen de l'*abacus;* 4° le commencement traite de la *multiplication*. Il faut probablement rapporter aussi au même opuscule quelques autres titres légèrement différents d'ouvrages de Gerbert sur l'arithmétique, indiqués comme se trouvant dans la bibliothèque du Vatican : M. Chasles, qui les cite, a raison de remarquer que la différence des titres ne prouve pas la différence réelle des ouvrages (64) : les copistes ont intitulé comme ils ont voulu cette lettre didactique de Gerbert à Constantin.

Il est donc douteux que Gerbert ait écrit sur l'arithmétique un ouvrage autre que cette lettre publiée d'abord dans les œuvres de Bède sous le titre *De numerorum divisione*, puis par M. Chasles sous le titre *Constantino suo Gerbertus scholasticus*, et qui, d'après son objet, pourrait être intitulée : *Regulæ abaci de multiplicatione et divisione numerorum*. Cependant le traité d'arithmétique adressé par Gerbert à l'empereur Othon était peut-être distinct du précédent, et il en reste peut-être un fragment dans le manuscrit de Ratisbonne.

Dans la collection de traités anciens sur la musique sacrée que le savant moine autrichien Martin Gerbert a publiée à la fin du siècle dernier, on trouve, sous le nom d'Odon, quelques traités concernant la musique (65), et deux traités concernant l'arithmétique ; l'un de ceux-ci est intitulé : *Regulæ domini Oddonis de Rhythmimachia*, et l'autre *Regulæ domini Oddonis super abacum*. Ces deux documents, trop peu remarqués, n'ont pas été cités, comme ils auraient dû l'être dans les discussions élevées sur l'*abacus* de Gerbert et sur l'origine de notre système de numération écrite. Nous verrons bientôt quelle est la date probable et quelle est l'importance historique de ces deux opuscules.

Quant aux traités plus récents sur l'*abacus*, M. Chasles en a parlé de manière à me dispenser d'y revenir ici (66).

(64) *Aperçu historique*, etc., note XII, trad. allem., p. 588-589 surtout note 227, et *Explication des traités de l'abacus*, etc., p. 1, note 1, et p. 61, note 1.

(65) *Scriptores ecclesiastici de musica sacra* (Saint-Blaise, 1784, 3 parties in-4), t. I, p. 247-303.

(66) *Explication des traités de l'abacus*, etc.; *Développements et détails histo-*

IV.

Gerbert n'est pas allé étudier chez les Arabes d'Espagne.

Maintenant il s'agit de savoir où Gerbert avait pris ses connaissances arithmétiques. Est-ce chez Boèce? ou bien est-ce chez les Arabes? Telle est la question, dont la solution va être d'abord préparée par l'examen des documents historiques : elle sera donnée ensuite par l'étude des œuvres mêmes de Gerbert.

C'est une opinion généralement admise jusqu'à ces derniers temps, que Gerbert, disciple des Arabes, aurait introduit leur système de numération écrite chez les nations chrétiennes de l'occident. La source principale de cette opinion se trouve dans une assertion de Guillaume de Malmesbury (67), copiée par Vincent de Beauvais (68), et trop facilement acceptée par les écrivains postérieurs jusqu'à nos jours (69). Guillaume de Malmesbury dit que « Gerbert, enlevant le premier l'*abacus* aux Sarrasins, a donné des règles que les *abacistes*, en suant beaucoup, comprennent à peine. » Examinons quel degré de confiance mérite l'assertion de ce chroniqueur. Remarquons d'abord que ce moine anglais du XIIe siècle, postérieur d'un siècle et demi à Gerbert et vivant dans un pays fort éloigné de ceux où Gerbert avait vécu, a pu être mal renseigné sur son compte. Ce soupçon se change en certitude, quand nous voyons que, par une erreur énorme, Guillaume de Malmesbury a confondu Gerbert, c'est-à-dire le pape Sylvestre II, avec le pape Jean XV (70). Geoffroy de Monmouth, le chroniqueur romanesque des rois de la Grande-Bretagne antérieurs à l'invasion saxonne, déclare (71) qu'il laisse à

riques, etc; *Recherche des traces du système de l'abacus*, etc. Voyez ci-dessus, note 5.

(67) *De rebus gestis regum Angloram*, II, 10, fol. 36 recto (*Rerum anglicarum scriptores post Bedam præcipui*, ed. Savile, Londres, 1596, in-f°).

(68) *Speculum historiale*, XXIV, 98, p. 997 (Douai, 1624, in-f°).

(69) Elle l'a été notamment encore par Colebrooke, et par MM. de Sismondi, Montferrier et Pouchet (cités dans la note 1).

(70) *De rebus gestis regum Anglorum*, II, 10, fol. 35 verso — 36 recto (*Rerum anglicarum scriptores post Bedam præcipui*, ed. Savile.)

(71) *Historia regum Britanniæ*, XII, 20, p. 92 de la collection *Rerum britannicarum scriptores* (Lyon, 1587, in-f°). Dans cette même collection (p. 280-348), l'ouvrage de Guillaume de Malmesbury est donné comme anonyme et comme continuation de la chronique de Bède, tandis qu'il fait suite à l'ouvrage de Geoffroy de Montmouth.

son contemporain Guillaume de Malmesbury le soin de raconter l'histoire des rois anglo-saxons. Pour ne pas rester inférieur en agréments à Geoffroy, Guillaume insère dans son histoire, sous forme d'épisodes, les fables les plus incroyables. Par exemple, à propos d'une lettre du pape Jean XV, s'imaginant que Jean XV est Gerbert, il raconte que ce moine aquitain, s'échappant de son couvent et abjurant sa profession de moine, était allé en Espagne étudier chez les Arabes de Séville; que là, non content d'avoir appris beaucoup de choses, et notamment d'avoir enlevé le premier l'*abacus* aux Sarrasins, il avait volé un grimoire à son professeur arabe, et s'était donné au diable afin de l'avoir pour protecteur. Le grave historien raconte les prodiges que fit Gerbert avec cette assistance : ils sont comparables à ceux de l'enchanteur Merlin, ou, si l'on veut, dignes de figurer dans les *Contes des mille et une Nuits*. Toujours par cette même protection infernale, Gerbert était devenu archevêque et enfin pape; il trouvait une fausse sécurité dans un oracle diabolique à double entente; mais ensuite, désabusé, près de mourir et de tomber au pouvoir du démon, il pria les cardinaux réunis de lui rendre le service de déchirer son corps en morceaux, dans l'espoir que le diable se contenterait du corps et laisserait l'âme s'échapper. Ainsi la tradition qui fait de Gerbert un disciple des Arabes, auxquels il aurait emprunté notamment l'*abacus*, est liée avec une autre tradition, d'après laquelle Gerbert serait un moine apostat, qui, réfugié chez les Arabes de Séville, aurait conclu un pacte avec le diable et serait devenu ensuite archevêque et pape par sortilége. Nous allons scruter les origines de cette double tradition, et nous constaterons que dans ses deux parties cette tradition constitue une légende fabuleuse, qui, inconnue aux contemporains de Gerbert, s'est formée peu à peu autour de la mémoire de ce moine supérieur à son temps par son instruction puisée aux sources antiques.

Sur Gerbert, et spécialement sur la partie de sa vie à laquelle appartiendrait son séjour prétendu chez les Arabes, interrogeons les auteurs contemporains, en donnant la préférence à ceux qui ont dû le connaître le mieux.

Au premier rang, il faut placer le moine Richer, dont la chronique, dédiée à Gerbert, alors archevêque de Reims, et composée par ses ordres (72), s'arrête brusquement au milieu du récit de sa déposition, et n'offre plus, pour les temps postérieurs, que quel-

(72) *Richeri historiarum* lib. I. Dédicace à Gerbert, dans Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*, t. V, p. 568.

ques lignes de notes éparses. La biographie de Gerbert tient une place notable dans cette chronique, et la vérité des faits y paraît fidèlement respectée, lors même que la conduite politique et religieuse de Gerbert est de nature à donner lieu à des accusations graves. Or, que nous apprend Richer (73)? Né en Aquitaine, et par conséquent sous la suzeraineté des rois de France, Gerbert avait été élevé chez les Bénédictins du couvent de Saint-Géraud à Aurillac, et il s'y était beaucoup distingué dans ses études. Borel, comte de Barcelonne, ou *duc de l'Espagne citérieure*, comme Richer l'appelle, vint visiter le couvent d'Aurillac. On lui demanda si dans son pays il y avait des hommes bien instruits dans les arts. Sur sa réponse affirmative, on le pria d'emmener avec lui un des moines d'Aurillac, qui achèverait de s'y instruire. Gerbert fut désigné, et, *avec le consentement des frères*, Borel l'emmena en Catalogne et le confia à Hatton, évêque de Vich (Vicus ausonensis), près duquel il étudia beaucoup les mathématiques. Borel et Hatton, allant à Rome, emmenèrent avec eux Gerbert et le présentèrent au pape, qui le prit en affection et écrivit à l'empereur Othon de le retenir pour instruire les Italiens tout à fait ignorants en mathématiques. L'empereur retint en effet Gerbert et le combla de faveurs.

Arrêtons-nous ici pour fixer à peu près la date et marquer la signification de ces faits racontés par Richer. L'empereur Othon dont il est ici question est Othon Ier le Grand; car Gerbert lui-même (47) dit qu'il a connu et servi fidèlement Othon Ier, Othon II et Othon III, l'aïeul, le fils et le petit-fils. Or, Othon le Grand est mort en 973. D'un autre côté, c'est en 967 que Borel a succédé à son père comme comte de Barcelonne (75). Il n'est pas probable que Borel ait fait le voyage d'Aurillac l'année même de son avénement, et certainement il s'écoula plus d'une année entre l'arrivée de Gerbert en Italie et la mort d'Othon le Grand, à qui il se vante d'avoir témoigné un attachement inviolable. Le savant éditeur de la chronique de Richer dans la collection de M. Pertz a donc raison de penser que le pape qui recommanda Gerbert à l'empereur est Jean XIII, mort en 972.

(73) *Richeri historiarum*, III, 43-45, t. V, p. 616-618 de la collection de Pertz. Comp. la chronique d'Hugues, abbé de Flavigny, t. X, p. 367 de la même collection.

(74) *Epistola* XXX, dans le recueil des lettres de Gerbert mis à la suite de celui de Masson par Duchesne (*Historiæ Francorum scriptores coætanei*, t. II, p. 836). Comp. *Epistola* V (*ibidem*, p. 829).

(75) *Ex gestis comitum Barcinonensium* (*Historiens des Gaules et de la France*, t. IX, p. 69 c.)

Le séjour de Gerbert en Catalogne doit donc se placer dans un intervalle de quatre ans environ, entre 968 et 972, mais doit probablement se resserrer dans un intervalle beaucoup moindre entre ces deux limites extrêmes. Il est peu vraisemblable que Gerbert ait passé une partie de ce temps si court hors des États de Borel chez les musulmans de Séville. Mais surtout le récit de Richer n'indique nullement et même ne permet pas de supposer ce séjour prétendu de Gerbert dans le khalifat de Cordoue. C'était le savoir des clercs de Catalogne que Borel avait vanté aux moines d'Aurillac; c'est près de l'évêque Hatton, et non à Cordoue ou bien à Séville, que Gerbert étudia les mathématiques, suivant l'affirmation expresse de Richer. Conquise par Charlemagne en 778, puis bientôt reprise par les Maures, la Catalogne, avec le secours de Louis, fils de Charlemagne et roi d'Aquitaine du vivant de son père, s'était soustraite définitivement au joug des infidèles dès l'année 812, c'est-à-dire à une époque où les sciences, qui commençaient à fleurir à Bagdad, ne s'étaient pas encore développées chez les Arabes d'Espagne. A l'époque de Gerbert, la Catalogne relevait de l'Aquitaine, avec laquelle elle était sous la suzeraineté du roi de France. Ainsi, en allant à Vich, Gerbert n'était pas même allé en pays étranger, bien loin d'être allé en pays mahométan. Pendant les premières années du pouvoir de Borel, il y avait trêve entre les infidèles et les chrétiens d'Espagne ; mais l'état de guerre, suspendu par les dissensions des rois chrétiens et par la lassitude des musulmans, devait recommencer bientôt, en 976; Barcelonne devait tomber, en 984 ou 985, au pouvoir de Muhamad Almanzor, et être reprise quelques années après par Borel avec le secours de la France (76). La ville épiscopale de Vich, plus éloignée de la frontière, était moins exposée aux invasions musulmanes. Le témoignage de Richer et la vraisemblance ne permettent pas de supposer que Gerbert ait quitté l'évêque Hatton et le comte Borel, pour aller étudier chez les ennemis de leur religion et de leur nation, avant d'aller, avec ce même évêque et ce même comte, se présenter au pape, dont il obtint les bonnes grâces.

Le récit de Richer est d'ailleurs confirmé par une chronique du couvent d'Aurillac rédigée au XIIe siècle. On y lit (77) que Gerbert, enfant pauvre, avait été élevé par charité dans cette abbaye, où il s'était distingué par ses progrès extraordinaires dans les lettres;

(76) *Ex gestis comitum Barinonensium* (*Ibidem*, t. IX, p. 69 D E). Comp. M. Sédillot, *Histoire des Arabes*, V. 1, p. 264-265 (Paris, 1854, in-12).

(77) *Breve chronicon auriliacensis abbatiæ* (*Analecta vetera* de Mabillon, t. II, p. 237-238 vet. ed. (ou p. 350 nov. ed.)

qu'*avec la permission de ses supérieurs et par avidité de savoir, il avait parcouru beaucoup de royaumes;* qu'il avait été connu et estimé par l'empereur Othon, dont la faveur avait causé son élévation à la dignité archiépiscopale et enfin au souverain pontificat. Cette notice est vague et incomplète, puisqu'elle ne dit pas que Gerbert fut protégé par trois empereurs nommés Othon et par Hugues Capet; mais, dans ce qu'elle dit, elle est véridique, et elle mérite d'être crue, surtout en ce qui concerne la manière dont Gerbert était sorti de son couvent, d'autant plus qu'elle s'accorde parfaitement avec Richer, qui est seulement plus précis. La chronique ne nomme pas les *royaumes* que Gerbert avait parcourus; mais ce mot se rapporte naturellement à des états chrétiens : un fait aussi étrange, que l'aurait été pour les moines d'Aurillac le séjour volontaire du futur pape dans les écoles des infidèles, n'aurait pas été passé sous silence. Les lettres de Gerbert réfutent d'ailleurs la fable d'après laquelle il se serait échappé du couvent d'Aurillac : elles sont pleines des témoignages touchants de sa reconnaissance pour cet asile de son enfance et de sa jeunesse (78); par exemple, dans une lettre écrite en 986, il exprime ses regrets de la mort de son ancien supérieur l'abbé Géraud, et il se réjouit de l'élévation de Raimond, son ancien ami de couvent, à la dignité d'abbé (79).

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur la suite de la carrière de Gerbert, d'après ses œuvres et d'après les témoignages les plus dignes de foi. Othon le Grand lui avait donné l'abbaye de Bobbio en Piémont. Cet empereur étant mort en 973, les troubles de l'Italie forcèrent Gerbert à quitter son abbaye. Il vint en France, près d'Adalbéron, archevêque de Reims, dont il fut le confident et le secrétaire, en gardant des relations d'amitié avec Othon II, avec la princesse grecque Théophanie, épouse de ce prince, et surtout avec la princesse française Adelaïde, veuve d'Othon Ier. Il fut l'instrument habile des menées politiques des prélats français contre les derniers rois carlovin-

(78) *Gerberti epistolæ*, XLV, XLVI, LXXI, XCI, XCII, CXXX du recueil de Masson, et *Epistolæ* IX et XXXV du recueil ajouté par Duchesne (t. II, p. 800, 806, 810, 811 B, 819, 820, 830 et 838 de la collection de Duchesne).

(79) Gerberti *epistola* XCI (t. II, p. 810 de Duchesne). La chronique de l'abbaye d'Aurillac s'exprime d'une manière obscure et semble confondre les temps, quand elle dit que *l'abbé Raimond* fit élever Gerbert au couvent d'Aurillac. Si Raimond, nommé abbé en 986 et félicité à cette occasion par Gerbert, alors secrétaire de l'archevêque de Reims, avait protégé autrefois l'éducation de Gerbert, c'était *avant d'être abbé*, comme d'ailleurs la chronique elle-même l'indique en nommant Raimond *sodalis Gerberti*. Cette même chronique dit que l'abbé Géraud avait terminé en 974 la construction d'une basilique commencée par son prédécesseur.

giens (80). Nommé écolâtre de l'abbaye bénédictine de Saint-Rémi, à Reims, il eut pour élève Robert, fils d'Hugues Capet. Othon II étant mort en 984, Gerbert usa de toute son influence sur les évêques d'Allemagne en faveur du jeune Othon III, contre le roi de Bavière et les Carlovingiens de France, et contribua pour sa part à l'avénement de son protecteur Hugues Capet et de son élève Robert, bientôt associé à la dignité royale. Arnulfe, fils illégitime du roi carlovingien Lothaire, ayant prêté serment de fidélité à Hugues et ayant obtenu l'archevêché de Reims, Gerbert garda près du nouvel archevêque sa position de secrétaire, et prêta d'abord sa plume aux intrigues qui aboutirent à livrer une partie du nord de la France au carlovingien Charles, oncle d'Arnulfe et compétiteur d'Hugues Capet. Mais bientôt Gerbert rompit avec Arnulfe, contribua à sa déposition et fut mis à sa place en 992 par la faveur d'Hugues et de Robert. De concert avec Hugues, qui ne l'abandonna pas, il défendit avec violence contre la cour de Rome sa position d'archevêque et les prétentions gallicanes sous leur forme la plus exagérée. Après la mort d'Hugues, abandonné par Robert, qui réintégra Arnulfe, Gerbert se retira en 997 près d'Othon III, dont la protection lui procura en 998 l'archevêché de Ravenne, et en 999 le souverain pontificat, où il se distingua par son zèle pour la réforme des abus. Il mourut en l'an 1003.

Gerbert se fait connaître à nous surtout par ses lettres, par sa rédaction des actes de divers synodes concernant l'affaire d'Arnulfe et de l'archevêché de Reims, et par ses discours relatifs à cette même affaire, qui aboutit à sa déposition (81). Plusieurs de ces pièces présentent une apologie de sa vie, et par conséquent nous font connaître les griefs, quelquefois assez fondés, qu'on élevait contre lui. Nous voyons qu'on lui reprochait son ambition, ses intrigues, les tergiversations de sa conduite politique, les deux rôles trop différents qu'il avait joués à l'égard d'Arnulfe, les menées par lesquelles il avait supplanté ce prélat, et sa résistance trop peu respectueuse à l'autorité du pape. Dans une lettre adressée par lui aux évêques

(80) Voyez M. Mourin, *Quæ partes fuerint episcoporum in Capetianis ad regnum provehendis* (Angers, 1856, in-8).

(81) Voyez Duchesne, *Historiæ Francorum scriptores coætanei*, t. II, p. 789-844; Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*, t. V, p. 658-693; Mabillon, *Analecta vetera*, p. 102-107 nov. ed. (ou t. II, p. 212 et seq. vet. ed.); les *Historiens des Gaules et de la France*, t. X, p. 512-535; les *Centuriateurs de Magdebourg*, t. III, p. 246 et suiv., et p. 279 et suiv.; Marlot, *Historia metropolis Remorum*, t. II, p. 213 et suiv., etc.

après sa promotion au souverain pontificat (82), on voit qu'il s'était attiré aussi bien des haines honorables pour lui par sa juste sévérité contre la simonie et contre les mauvaises mœurs. Dans aucune de ces pièces et dans aucun monument de l'époque on ne voit qu'il ait eu le moins du monde à se défendre contre des soupçons d'hétérodoxie ou de sortilége, soupçons que ses ennemis n'auraient pas manqué de motiver en rappelant sa fréquentation des écoles mahométanes d'Espagne, s'il en avait été réellement le disciple. On ne trouve contre lui aucune trace d'une accusation de ce genre chez aucun de ses contemporains (83).

Il nous reste une longue épitaphe en vers latins, très-honorable pour sa mémoire, écrite pour lui six ou sept ans après sa mort par son troisième successeur le pape Sergius IV, pontife irréprochable (84). Ditmar (ou Thietmar), évêque de Mersbourg, vivait au commencement du XIe siècle : il parle de l'éducation savante de Gerbert, de ses connaissances supérieures à celles de son temps en astronomie et dans les autres arts ; il approuve sa nomination à l'archevêché de Reims, blâme sa déposition et loue l'empereur Othon de lui avoir accordé sa faveur en récompense de sa science et de ses services (85). Le moine bourguignon Raoul Glaber, et Helgaud, moine de Fleury-sur-Loire, sont de même du commencement du XIe siècle : ils racontent les faits principaux et incontestables de la vie de Gerbert, sans faire la moindre allusion à ses rapports prétendus avec les mahométans ; Raoul Glaber (86) dit que Gerbert était de basse naissance, mais plein de talent et très-instruit dans

(82) *Analecta vetera* de Mabillon, p. 103-106 nov. ed. (t. II, p. 216 et seq. vet. ed.)

(83) Sur toute la biographie de Gerbert, voyez Baronius, *Annales ecclesiastici*, t. X, p. 926 — t. XI, p. 15, éd. du Vatican. Peu favorablement disposé pour le gallican Gerbert, Baronius le défend cependant contre ses calomniateurs (*ibidem*, t. X, p. 926-927, et t. XI, p. 13-15). Voyez aussi Kœler, *Dissertatio qua eximius in medio ævo philosophus Gerbertus injuriis tam veterum quam recentiorum scriptorum liberatur* (Altdorf, 1720, in-4), et M. Hock, *Gerbert oder Pabst Sylvester II und sein Jahrhundert* (Wien, 1837, in-8). L'ouvrage de M. Hock a été traduit en français par M. l'abbé Axinger (1843, in-8).

(84) Voyez cette épitaphe dans les *Annales* de Baronius, année 1003, t. XI, p. 13-15, éd. du Vatican. Gerbert n'est pas traité moins favorablement dans le *Catalogus paparum*, publié par Eckhard, et, après lui, par Muratori (*Rerum italicarum scriptores*, t. III, part. II, col. 338 B).

(85) *Ditmari chronicon*, lib. VI (*Historiens des Gaules et de la France*, t. X, p. 130-131, ou bien collection de Pertz, t. V, p. 635).

(86) *Radulphi Glabri chronicon*, t. I, p. 4 (*Historiens des Gaules et de la France*, t. X, p. 8).

les arts libéraux ; Helgaud (87) remarque que Gerbert fut un pape très-vertueux. Hermannus Contractus, moine allemand de l'abbaye de Reichenau en Suisse, dans la première moitié du XIe siècle, insinue contre Gerbert un seul reproche (88), celui d'avoir gagné la faveur d'Othon et l'archiépiscopat par une science trop mondaine. Ditmar, Raoul Glaber, Helgaud et Hermannus Contractus ont été contemporains de Gerbert et seulement plus jeunes que lui : ils ne paraissent pas s'être doutés plus que lui-même, ou que le pape Sergius IV, de la légende qui devait plus tard représenter Gerbert comme un moine violateur de ses vœux, un disciple des Arabes et un sorcier. Ces accusations contre sa mémoire paraissent avoir été également inconnues à Hugues, moine de Fleury, et à Romuald, archevêque de Salerne, qui, au XIIe siècle, racontent brièvement la vie de Gerbert, en blâmant sévèrement son élévation irrégulière au siége archiépiscopal de Reims, mais en approuvant tout le reste de sa conduite (89). Elles sont réfutées implicitement par Richer et par la chronique de l'abbaye d'Aurillac, dont nous avons cité les témoignages. Elles le sont de même implicitement par une petite *Chronique de Verdun* (90), qui, faisant l'éloge de la science de Gerbert, l'appelle un *second Boèce*, bien loin de l'appeler un disciple des Arabes.

Cependant, parmi les compatriotes et contemporains de Gerbert, il y en a un qui, involontairement et sans y songer, a pu donner prétexte à cette légende injurieuse pour sa mémoire. Adémar, moine aquitain de la fin du Xe siècle et du commencement du XIe, n'est pas bien renseigné sur la première partie de la vie de Gerbert : il sait que Gerbert a quitté le couvent d'Aurillac pour aller au delà des Pyrénées ; mais il ne connaît ni l'occasion, ni le motif, ni les circonstances de ce voyage si bien expliqué par Richer : il dit à tout hasard, sans autre explication et sans aucune réflexion malveillante, que Gerbert était allé à Cordoue (91); il paraît ne pas savoir que Gerbert avait suivi le comte Borel, qui l'avait confié à Hatton, évêque de Vich en Catalogne. Le savant éditeur de la chronique d'Adémar dans la collection de M. Pertz remarque avec

(87) *Epitome vitæ Roberti regis* (*Ibidem*, t. X, p. 99).

(88) *Hermanni Contracti chronicon*, p. 270 (*Scriptores rerum Germanicarum* de Struve. Ratisbonne, 1726, in-f°).

(89) Voyez Hugues de Fleury, dans les *Historiens des Gaules et de la France*, t. X, p. 220, et Romuald, dans Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. VII, col. 164.

(90) *Annales Virodunenses*. dans la collection de Pertz, t. VI, p. 8.

(91) *Ademari historiæ*, lib. III, t. VI, p. 130 de la collection de Pertz.

raison que le fait du voyage de Gerbert d'Aurillac à Cordoue reposerait sur l'assertion d'Adémar seul. Cette erreur innocente d'Adémar a pu donner plus tard lieu de supposer que Gerbert avait été le disciple des infidèles, et de là à l'accuser de magie il n'y avait qu'un pas (92).

Cependant, pour rencontrer contre Gerbert des accusations de cette nature, il faut descendre près d'un siècle après sa mort, et pour les trouver à cette époque nettement formulées et circonstanciées, il faut sortir de France. Après la fin de la maison impériale de Saxe, sous la maison de Franconie, un prélat allemand schismatique des dernières années du XIe siècle et du commencement du XIIe, nommé cardinal par l'antipape Guibert, un adversaire implacable de Grégoire VII, un calomniateur forcené de la mémoire de ce pape, un favori de l'empereur Henri IV, Bennon (93) a cru servir sa propre cause et celle de son maître, en prodiguant à presque tous les souverains pontifes, depuis Sylvestre II jusqu'a Grégoire VII, l'accusation de sortilége et de possession du démon, accusation grotesquement renouvelée par Luther ; les fables de Bennon sur Gerbert ressemblent assez à celles de Guillaume de Malmesbury, pourtant sans la confusion de Gerbert avec le pape Jean XV. A la même époque, le moine brabançon Sigebert de Gembloux (94) insinue qu'il serait bon de retrancher de la liste des papes le favori des empereurs saxons, Gerbert, ce personnage diabolique, arrivé au saint-siége par la grâce du démon. Nous avons vu quels développements la légende de l'éducation arabe de Gerbert et de son pacte avec le diable avait reçus de l'autre côté de la Manche, sous la plume romanesque de Guillaume de Malmesbury, chroniqueur digne peut-être de quelque estime quand il parle des affaires de son pays, mais

(92) Ascelin Adalbéron, évêque de Laon du temps de Gerbert, le désigne dans un poëme satirique par le surnom de *Neptanabus* : il le compare donc à l'ingénieux roi d'Égypte *Necténabo* de la légende d'Ésope. Cette allusion prouve que cette légende, racontée en grec, au XIVe siècle, par le moine Maxime Planude, que quelques-uns en ont cru l'inventeur, était déjà répandue au commencement du XIe siècle. Voyez *Adalberonis carmen ad Rotbertum regem*, v. 167 (*Historiens des Gaules et de la France*, t. X, p. 67). Comp. la note d'Adrien de Valois (*Ibidem*, p. 83).

(93) *De vita et rebus gestis Gregorii VII*, ed. Orthuini Gratii (in *Fasciculo rerum expetendarum et fugiendarum*, p. XXXIX-XLIII *b*. Cologne, 1535, in-f°). Il y a d'autres éditions, notamment celle de Jean Wolf, dans ses *Lectiones memorabiles*, t. I, p. 290 et suiv. (Lauing, 1600, in-f°). Comp. Fabricius, *Bibliotheca mediæ et infimæ latinitatis*, au mot *Benno*.

(94) *Sigeberti Gemblacensis chronicon*, dans la collection de Pertz, t. VIII, p. 353.

non quand il se donne carrière sur les anecdotes relatives aux affaires du continent, surtout pour les siècles passés.

Près d'un siècle aussi après la mort de Gerbert, on trouve en France quelques faibles traces d'une partie seulement de cette fable, et c'est dans le voisinage de l'Allemagne qu'on les rencontre d'abord. Hugues, moine lorrain de l'abbaye de Saint-Viton de Verdun, et plus tard abbé de Flavigny en Bourgogne, dans sa chronique écrite vers les dernières années du XIe siècle, dit faussement (95) que Gerbert avait été chassé du couvent d'Aurillac, et il l'accuse vaguement d'avoir employé des *prestiges* pour se faire élever à l'archevêché de Reims; mais il ne lui attribue nullement une instruction puisée chez les Arabes. Du reste, ce compilateur se contredit lui-même, en copiant ensuite sur les mêmes points le récit plus véridique de Richer. Dans la première moitié du XIe siècle, Orderic Vital, né en Angleterre, mais élevé en Normandie, au couvent de Saint-Évroult en Ouche, où il passa toute sa vie comme simple religieux, répète (96), sans y croire, un conte populaire d'après lequel Gerbert, étant écolâtre, aurait eu une conversation avec le démon, qui lui aurait prédit, en un vers énigmatique, sa grandeur future; avant de reproduire, sous toutes réserves, ce conte, qui du reste ne renferme aucune allusion à un voyage de Gerbert chez les Arabes d'Espagne, Orderic Vital avait parlé avec estime de la science de Gerbert, et n'avait blâmé en lui que son élévation *injuste* à l'archevêché de Reims. Dans la seconde moitié de ce même siècle, Guillaume Godel, moine de Saint-Martial de Limoges, mais Anglais de naissance, est assez mal renseigné sur Gerbert pour ignorer qu'il avait été élevé et fait moine au couvent d'Aurillac, et pour croire que son premier couvent avait été celui de Fleury (97); du reste, Godel répète sous une forme plus brève la légende racontée par son compatriote Guillaume de Malmesbury, mais en retranchant tout ce qui concerne les relations de Gerbert avec les Arabes. La même légende a été abrégée encore un peu plus, et avec la même suppression, dans

(95) *Historiens des Gaules et de la France*, t. X, p. 205 D et p. 206 BC, ou bien collection de Pertz, t. X, p. 366, l. 5, et p. 367, l. 46. Comp. p. 367, l. 35-38 de Pertz.

(96) *Historiens des Gaules et de la France*, t. X, p. 235.

(97) *Chronica Willelmi Godelli*, lib. III, *ibidem*, t. X, p. 260-261. Gerbert n'a jamais été moine de Fleury. Cette erreur, commise par Godel, a été accréditée au XIIIe siècle par Martin de Pologne, dans sa *Chronique des papes et des empereurs*, et au XIVe siècle par Amalric de Montpellier, dans sa *Chronique pontificale* (*Scriptores rerum italicarum* de Muratori, t. III, part. II, col. 336-338). Elle a été acceptée sans examen par beaucoup d'auteurs.

la chronique du frère André, moine du couvent d'Anchin en Flandre (98).

Enfin, vers les dernières années du XIIe siècle, Gui de Bazoches, dit le Chanteur, qui croit que Gerbert est né à Reims, mais qui, du reste, reproduit les traits principaux de la narration de Guillaume de Malmesbury, donne place dans son récit au séjour prétendu de Gerbert chez les Arabes de Séville (99). Tout ce passage de Gui de Bazoches sur Gerbert est inséré au XIIIe siècle dans la chronique d'Albéric, moine de l'abbaye de Trois-Fontaines en Champagne (100). En ce même siècle, Vincent de Beauvais, dans un passage de son *Miroir historial* (101), copie Guillaume de Malmesbury en ce qui concerne la première partie de la vie de Gerbert, sans omettre le voyage de Séville, le vol du grimoire, l'évocation du diable et la conquête de l'*abacus;* dans un autre passage (102), il copie le moine Sigebert sur la question de savoir si Gerbert ne devrait pas être retranché de la liste des papes.

Tout ce trésor de calomnies stupides, amassé par Bennon et par Guillaume de Malmesbury, recueilli par Sigebert, par Godel, par Gui de Bazoches, par Albéric et par Vincent de Beauvais, a passé dans la *Chronique des papes et des empereurs* (103), écrite vers la fin du XIIIe siècle par Martin de Pologne, archevêque de Gnesen, l'un des premiers auteurs de la fable de la papesse Jeanne. Il serait inutile de dire ici les noms de tous les écrivains qui, depuis Vincent de Beauvais et Martin de Pologne, ont répété la légende fabuleuse de Gerbert.

Après avoir assisté, comme nous venons de le faire, à la formation de cette légende, nous ne pouvons trouver que M. de Sismondi ait fait preuve d'un discernement suffisant, en laissant de côté ce qu'elle contient de merveilleux, mais en acceptant des faits controuvés qui en sont le point de départ : il affirme (104), sans la moindre hésitation, que Gerbert, « oubliant son intolérance monacale, s'établit à Cordoue, la plus célèbre des universités arabes. »

(98) Lib. III, *Ibidem*, t. X, p. 289-290.

(99) *Ibidem*, t. X, p. 286 C. Comp. t. IX, p. 57.

(100) *Ibidem*, t. X, p. 286 C. C'est dans la chronique d'Albéric que se trouvent les textes de Gui de Bazoches.

(101) *Speculum historiale*, XXIV, 98, p. 977 (Douai, 1624, in-f°).

(102) XXIV, 107, p. 1001.

(103) *Chronique martinienne*, traduction française de Mamerot, éd. de Vérard (Paris, 1504, in-f°), partie II, chap. CLXXVIII, f. 119. Le texte latin de cette chronique a été publié à Bâle, 1599, in-f°.

(104) *Histoire de France*, t. IV, p. 52-53 (Paris, 1823, in-8).

— « On vit alors, disait aussi M. Henri Martin dans les premières éditions de son *Histoire de France* (105), on vit alors ce Gallo-Franc foulant aux pieds les haines nationales, ce moine catholique oubliant les préjugés monastiques et les haines religieuses, s'installer, entre les fils des chéiks et des imans de Mohammed, sur les bancs de l'université de Cordoue, centre et foyer glorieux de la civilisation musulmane. » Il est vrai que, dans la phrase précédente, M. Henri Martin avait dit avec plus de réserve : « *S'il faut en croire les traditions*, Gerbert ne resta pas dans l'Espagne chrétienne. » Cette formule faiblement dubitative ne suffisait pas; l'auteur lui-même l'a reconnu, et dans sa dernière édition il a mis au conditionnel tout ce récit légendaire. Mais la rédaction nouvelle garde encore l'inconvénient de laisser croire que le voyage et les études de Gerbert chez les musulmans sont un appendice douteux, mais vrai peut-être, ajouté par la tradition au récit bien certain du voyage de Gerbert chez les chrétiens de Catalogne à la suite du comte Borel. Or, au contraire, aucun des auteurs qui croient au voyage de Cordoue et de Séville ne parle ni des relations de Gerbert avec Borel, ni du voyage de Catalogne; et réciproquement aucun des auteurs qui ont connaissance de ces derniers faits ne dit un mot du voyage de Gerbert dans le khalifat de Cordoue. Il faut donc choisir entre ces deux versions, et non les coudre l'une à l'autre. L'examen que nous venons de faire des pièces du procès établit que Gerbert est allé avec Borel d'Aurillac à Vich, et, plus tard, de Vich à Rome, et que le fait du séjour de Gerbert à Cordoue ou bien à Séville, fait très-invraisemblable en lui-même, se trouve contredit implicitement par des témoignages contemporains et irrécusables, et ne repose sur aucun témoignage digne de confiance, mais sur l'assertion d'auteurs qui font preuve, soit de mauvaise foi, comme Bennon, soit de crédulité ridicule ou d'ignorance sur les points les mieux connus de la vie de Gerbert, comme ce même Bennon, Guillaume de Malmesbury, Sigebert, Godel, Gui de Bazoches, et même Adémar et Hugues de Flavigny, ou qui n'ont fait que copier leurs prédécesseurs, comme Albéric, Vincent de Beauvais et Martin de Pologne; et que, par conséquent, ce fait prétendu doit être effacé de la biographie de Gerbert.

Suivant mon honorable homonyme dans sa dernière édition, la vérité historique cachée sous toute cette légende, c'est que Gerbert

(105) *Histoire de France*, t. III, p. 24-25 (Paris, 1847, in-8). Comp. 4e édition, t. III, p. 25-26 (Paris, 1855, in-8).

avait reçu des Arabes, sinon directement, du moins par l'intermédiaire des chrétiens d'Espagne, l'*abacus* et d'autres connaissances que les Arabes eux-mêmes tenaient de l'antiquité grecque. Ce serait en effet à cette conclusion qu'il faudrait s'arrêter, si l'influence arabe se montrait dans les écrits de Gerbert, et si son *abacus* en particulier était d'origine arabe. Mais trouve-t-on la trace de cette influence dans les écrits de Gerbert? Est-ce aux Arabes qu'il doit sa méthode de l'*abacus?* Les Arabes eux-mêmes employaient-ils cette méthode sous cette forme et la tenaient-ils des Grecs? Telles sont les questions qui nous restent à examiner, et pour chacune desquelles nous trouverons une réponse négative.

§ V.

Gerbert a été l'héritier de la tradition gréco-latine, qui lui a été transmise par les Latins et non par les Arabes.

Remarquons d'abord qu'il n'y a pas dans les œuvres de Gerbert un seul mot qui indique qu'il ait eu des relations quelconques avec les Arabes. Une seule de ses lettres concerne les Arabes d'Espagne; c'est celle (106) où, écrivant au nom d'Hugues Capet à Borel, comte de Barcelone, il lui promet le secours du roi de France, son suzerain, contre les *Ismaélites*. Une autre lettre de Gerbert concerne les Arabes d'Orient : c'est celle (107) où, parlant au nom de l'Église de Jérusalem, dévastée par le kalife Hakem, il donne le premier signal des croisades, en appelant les chrétiens à réunir leurs armées contre les infidèles, pour délivrer le tombeau du Christ.

Dans son traité sur l'*abacus* adressé sous forme de lettre *à son ami Constantin* (108), il ne dit pas un mot qui indique un emprunt fait aux Arabes; il se plaint d'être forcé par les instances de cet ami à traiter une matière sur laquelle, dit-il, depuis plusieurs lustres, il n'a lu aucun livre et n'a pratiqué aucun exercice. Cependant il annonce que, rassemblant ses souvenirs, il répétera tantôt en substance, tantôt *littéralement*, ce qu'il a lu autrefois. Or, les expressions employées par Gerbert dans cet opuscule ne trahissent nullement une

(106) *Epistola* CXII, t. II, p. 815-816 de la collection de Duchesne. Com. *Ep.* LXXI, *ibidem*, p. 806.

(107) *Ep.* XXVIII, t. II, p. 794 de la collection de Duchesne.

(108) Voy. le texte publié par M. Chasles, *Explication des traités de l'abacus*, etc., p. 61-65. Comp. ce qui a été dit plus haut, § 3.

origine arabe (109); ce sont les mêmes expressions que Boèce avait employées pour le même usage dans les textes de sa *Géométrie*, expliqués par M. Chasles; les procédés que Gerbert expose sont, avec plus de développements, ceux que Boèce tenait du géomètre latin Archytas, et auxquels Archytas attribuait une origine pythagoricienne. C'était évidemment dans les textes de la *Géométrie* de Boèce relatifs à l'*abacus*, ou dans des traités latins rédigés d'après les mêmes principes et avec les mêmes expressions techniques, que Gerbert avait étudié les règles de cette méthode de calcul. Plusieurs lettres de Gerbert concernent ses études (110); il n'y est pas fait la moindre allusion aux savants arabes; il y parle beaucoup de ses efforts pour trouver et faire copier des manuscrits des auteurs latins de l'antiquité; dans une de ces lettres, il se félicite précisément d'avoir à sa disposition la *Géométrie* de Boèce (111), où, par conséquent, il a pu lire le texte relatif à l'*abacus*. Dans une lettre du recueil publié par Masson (112), l'empereur Othon III, Allemand par son père, mais Grec par sa mère, prie Gerbert « de ranimer chez lui le génie vivace *des Grecs*, dont une étincelle survit, dit-il, au milieu de la rusticité saxonne, et de lui enseigner l'arithmétique dans un livre qui le mette en état de comprendre quelque chose de la *subtilité des anciens*. » La réponse de Gerbert à Othon (113) est une lettre d'envoi de l'ouvrage demandé; elle fait allusion aux spéculations philosophiques des Grecs sur les nombres, et nullement aux travaux des Arabes. J'ai dit qu'il m'a été impossible de m'assurer si le traité envoyé par Gerbert à Othon, et dont un fragment est

(109) Il est vrai que le mot *abaq*, très-analogue au mot *abacus*, existe en hébreu avec le sens de *poussière*, et que le *Talmud* donne ce nom à la poussière sur laquelle les mathématiciens écrivaient avec le doigt. Voyez M. Vincent, *Des notations scientifiques de l'école d'Alexandrie*, partie I, p. 9, note 1. Mais, d'un autre côté, le mot ἄβαξ dans la langue grecque et le mot *abacus* dans la langue latine existaient dès une haute antiquité avec le sens général de *tableau*. Or l'*abacus* de Boèce est un *tableau* destiné à recevoir les chiffres. Du reste, peu nous importerait que les néopythagoriciens d'Alexandrie, inventeurs, comme nous le verrons (§ 7), de la méthode de l'*abacus*, eussent emprunté ce mot à la langue hébraïque, plutôt qu'à la langue grecque ou à la langue latine. Il nous suffit de savoir que c'est aux textes latins de Boèce et de ses imitateurs, et non à la langue arabe, que ce mot a été emprunté directement par Gerbert.

(110) *Epistolæ* VII, VIII, IX, XLIV, LXXXVII, CXXX, CXXXIV du recueil de Masson, et *Epistolæ* XIII et XV du recueil ajouté par Duchesne (*Rerum francicarum scriptores coætanei* de Duchesne, t. II, p. 790-791, 799, 809, 819-820 et 831-832).

(111) *Ep.* VIII du recueil de Masson (t. II, p. 790 de Duchesne).

(112) *Ep.* CLIII du recueil de Masson (t. II, p. 824 de Duchesne).

(113) *Ep.* CLIV du même recueil (t. II, p. 825 de Duchesne).

peut-être conservé dans un manuscrit de Ratisbonne, est réellement différent de l'opuscule adressé à Constantin (114). Du reste, en supposant que ce soit un autre ouvrage, les deux lettres citées prouvent qu'il se rattachait à la tradition grecque et romaine et non à une tradition arabe.

De même, il n'y a rien d'arabe, soit dans la petite leçon d'arithmétique donnée par Gerbert dans une lettre à Rémi, moine de Trèves (115), soit dans sa *Géométrie* et dans sa *Lettre à Adalbold*, publiées par Pez (116), soit dans les renseignements qu'il envoie à son ami Constantin sur la construction d'un astrolabe armé de tubes sans verres pour observer les astres (117), soit dans ce fait, attesté par Ditmar, que Gerbert, construisant à Magdebourg un cadran solaire pour l'empereur Othon, fit usage d'un tube pour viser l'étoile polaire (118), sans doute afin de trouver ainsi la hauteur du pôle, et, par conséquent, la latitude du lieu, ou bien la méridienne de son cadran. Les anciens n'ignoraient pas qu'un tube peut servir à fixer la direction du rayon visuel et en même temps à faire voir

(114) Voyez plus haut, § 3.

(115) *Ep.* CXXXIV du recueil de Masson (t. II, p. 820 de Duchesne).

(116) *Thesaurus anecdotorum novissimus*, t. III, part. II, col. 5 et suiv. (Augsbourg, 1721, in-f°). Comparez l'analyse qui a été donnée de cet ouvrage et de cette lettre par M. Chasles, *Aperçu historique sur l'origine et le développement des méthodes en géométrie*, note XII, p. 586-588 de la trad. allem. de M. Sohnke.

(117) *Analecta vetera* de Mabillon, p. 102 nov. ed. (t. II, p. 212 vet. ed.). Comp. Richer, *Historiarum*, III, 50-53, t. V, p. 617-618 de la collection de Pertz.

(118) *Ditmari* (ou *Thietmari*) *chronicon*, VI, 6, t. V, p. 635 des *Monumenta germaniæ historica* de Pertz (ou bien t. X, p. 130-131 des *Historiens des Gaules et de la France*). Comp. Richer, t. V, p. 617-618 de Pertz. La mention de l'observation de l'étoile polaire pour la construction de l'*horologium* prouve que c'était un *horologium solare*. Sans cette circonstance, on pourrait supposer que c'était une clepsydre à cadran (*horologium ex aqua*) avec complication de rouages, dans le genre de celle qui est décrite par Vitruve (*De architectura*, IX, 8 (9), t. I, p. 260-263 de Schneider), ou bien de celle que Boèce, à la prière de Théodoric, fit pour être envoyée, avec un cadran solaire, à Gondebaud, roi de Bourgogne. Voyez Cassiodore, *Variarum Ep.* I, 45 et 46. L'horloge envoyée à Charlemagne par Haroun-al-Raschid était de même une clepsydre compliquée de rouages, et n'était qu'une imitation d'une invention grecque. Voyez M. Pouchet, *Histoire des sciences naturelles au moyen âge*, p. 51. L'orgue hydraulique de Gerbert se rapportait de même à une invention grecque de Ctésibius, perfectionnée par Héron (*Mathematici veteres*, p. 227-230. Paris, 1693, in-f°) et décrite par Vitruve (X, 8 (13), t. I, p. 285-287 de Schneider), ou bien à d'autres inventions grecques plus simples, décrites par Héron (*Mathematici veteres*, p. 226-227) et rappelées par Cassiodore (*Variarum Ep.*, I, 45). Comp. M. Vincent, *Essai d'explication de quelques pierres gothiques* (Mém. de la Société des Antiquaires de France, t. XX, p. 1 et suiv.).

plus nettement les objets (119); ces tubes sans verres ne ressemblaient à nos télescopes que par leur forme extérieure. Quant aux cadrans solaires, les Grecs et les Latins s'en étaient beaucoup occupés (120): à côté de constructions très-savantes pour ces cadrans, ils en avaient aussi de fort simples et de fort imparfaites, par exemple celles qui avaient pour but de donner les heures du jour pour les douze mois de l'année, d'après les longueurs des ombres d'un style vertical sur un plan horizontal, en supposant que le rapport de ces longueurs aux heures restât invariable pendant la durée d'un mois, et que ce rapport fût le même pour deux mois à peu près également éloignés d'un même solstice; beaucoup de textes anciens se rapportent à des cadrans de cette espèce, dont on retrouve une courte description dans un opuscule du moyen âge, inséré parmi les œuvres de Bède (121). Nous ignorons de quelle espèce était le cadran tracé par Gerbert à Magdebourg. Quant à l'astrolabe décrit par lui dans une lettre au moine Constantin, c'est un instrument extrêmement simple et grossier : la construction des instruments arabes était bien plus savante (122).

M. Jourdain, qui admet sans examen le préjugé général sur l'origine arabe du savoir mathématique de Gerbert, déclare pourtant qu'il n'a trouvé aucune preuve de connaissance de la langue arabe dans ses ouvrages, qui, dit-il, annoncent plutôt l'étude des Grecs que des Arabes (123). Pour ce qui concerne en particulier la méthode

(119) Voyez Aristote, *De la génération des animaux*, V, 1, et Strabon, *Géographie*. III, p. 138 C de Casaubon.

(120) Voyez surtout Vitruve, IX, 7 et 8 (8 et 9), t. I, p. 256-264 de Schneider, et Ptolémée, *De analemmate*, trad. lat. de Commandini (Rome, 1562, petit in 4°). Comp. Martini, *Abhandlung von den Sonnenuhren der Alten* (Leipzig, 1777); Van Beeck Calkoen, *Dissertatio de horologiis veterum sciothericis* (Amst., 1797), et M. Wœpke, *Disquisitiones archæologico-mathematicæ circa solaria veterum* (Berlin, 1848, in-4°).

(121) Voyez Aristophane, *Harangueuses*. v. 652; Eubulus et Ménandre dans Athénée, I et VI, p. 8 B c et p. 243 A de Casaubon; Lucien, *le Songe ou le Coq*, c. IX, et *Cronosolon*, c. XVII; Plutarque, *du Flatteur et de l'Ami*, c. V; Théodore cité par Saumaise, *Exercitationes plinianæ in Solinum* (Utrecht, 1689, in-f°), p. 455; Hesychius, aux mots Δωδεκάποδος, Ἑπτάπους σκιὰ et Σκιᾶς; Julius Pollux, *Onomasticon*. I, 8, § 72, et VI, 8, § 44; Suidas, au mot Δεκάπους σκιά; Palladius, *De re rustica*, à la fin de chacun des livres II-XIII, et le traité *De horologio* dans les œuvres de Bède, t. I, col. 392-393 (Cologne, 1612, in-f°).

(122) Voyez Gerbert, *De sphæræ constructione* (cité dans la note 55). Comp. M. J. J. Sédillot, *Traité des instrum. astronom. des Arabes, traduit d'Aboul-Hassan* (1834 et 1835, 2 vol. in-4°), et M. L. Am. Sédillot, *Matériaux pour servir à l'hist. comparée des sciences mathémat. chez les Grecs et chez les Orientaux*, partie III, p. 289-364 (Paris, 1845, in-8).

(123) *Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote*, 1re édition, p. 99 (Paris, 1819, in-8).

de l'*abacus* de Gerbert et de Boèce, nous verrons bientôt qu'il y avait des différences caractéristiques entre cette méthode et la manière de calculer des Arabes, à qui Gerbert n'a rien emprunté sur ce point (124).

En attendant cette dernière preuve de notre opinion sur l'origine de l'*abacus*, nous pourrions nous contenter des remarques qui précèdent. Cependant consultons sur la même question un contemporain de Gerbert, son disciple, Bernelin de Paris. Dans son traité *De l'abacus*, adressé à l'abbé Amélius, qui l'avait prié d'écrire sur ce sujet, Bernelin (125) dit qu'il ose à peine aborder une matière si difficile, sur laquelle on n'avait presque aucune lumière avant que son maître Gerbert eût commencé à l'éclaircir ; et il ajoute qu'Amélius aurait mieux fait de s'adresser aux Lorrains, chez qui, dit Bernelin, cette étude est plus florissante que partout ailleurs. De ce témoignage irrécusable rapproché de celui de Richer, il résulte que Gerbert n'avait pas rapporté de Catalogne un système de numération emprunté aux Arabes, mais qu'avec l'aide des lumières puisées dans l'école épiscopale de Vich, il avait éclairci un système de numération écrite et de calcul, connu dès longtemps chez les chrétiens d'Occident, trop négligé par eux dans ces temps d'ignorance et conservé mieux qu'ailleurs en Lorraine.

Enfin consultons l'auteur d'un traité *De l'abacus* écrit vers la fin du XIe siècle, Raoul, mort évêque de Laon en 1131. Dans cet opuscule, Raoul admet que la méthode de l'*abacus* vient de l'antiquité classique ; mais il dit que cette méthode était tombée en désuétude chez les nations occidentales, et que Gerbert et Hermann l'ont remise en pratique (126). Cet Hermann, personnage de très-noble naissance, surnommé *Contractus* parce que tous ses membres étaient repliés sur eux-mêmes par des ankyloses, était un savant moine bénédictin du couvent de Reichenau en Suisse, au commencement du XIe siècle. Nous avons vu (127) qu'il trouvait mauvais que Gerbert fût arrivé aux grandes dignités ecclésiastiques par des études trop profanes. Cependant Hermann, qui n'aspirait pas à

(124) Voyez plus loin, § 6.

(125) Voyez Bernelin, cité dans l'*Histoire littéraire de France*, t. XII, Avertissement, p. 20. Il est question de la pratique de l'*abacus* dans une lettre adressée à Hermannus Contractus par son disciple Meinzo, écolâtre de Constance (manuscrit latin, n° 7377 C de l'ancien fonds de la Bibliothèque impériale de Paris, fol. 46 v°).

(126) Voyez le texte de Raoul cité par M. Chasles, *Développements et détails historiques sur divers points du système de l'abacus*, p. 21-22.

(127) § 4, note 88.

l'épiscopat, avait cru pouvoir se livrer sans scrupule à ce même genre d'études, et ce n'est pas sans raison que son nom se trouve associé ici à celui de Gerbert. M. Jourdain a parfaitement établi qu'on n'a aucun motif de croire qu'Hermannus Contractus ait su l'arabe ou se soit trouvé en rapport avec des savants arabes, et que si, depuis le XVe siècle seulement, on lui a attribué la connaissance de la langue et des ouvrages arabes, c'est parce qu'on l'a confondu mal à propos avec deux écrivains postérieurs, l'un du XIIIe siècle, l'autre du XIVe, Hermannus Allemannus et Hermann de Schildis (128). M. Jourdain, qui sait bien que la philosophie arabe n'a pénétré en Occident chez les Chrétiens qu'au XIIIe siècle, n'hésite pas à renvoyer à leurs véritables auteurs, c'est-à-dire à Hermannus Allemannus et à Hermann de Schildis, les traités philosophiques tirés de l'arabe qu'on a faussement attribués à Hermannus Contractus. Cependant il hésite à lui retirer de même deux traités astronomiques pleins de mots arabes, et il ne lui paraît pas impossible qu'Hermannus Contractus eût pris ces mots dans des traductions latines plus anciennes. Mais nous verrons tout à l'heure que les traductions latines faites sur l'arabe n'ont guère été plus hâtives pour les ouvrages de mathématiques que pour les ouvrages de philosophie. Il est vrai que, suivant la remarque de M. Jourdain, Albert le Grand a connu l'un de ces deux traités astronomiques d'Hermann; mais cela n'empêche pas qu'Hermannus Allemannus n'en soit l'auteur, puisque cet Hermannus vivait vers 1240, et puisque Albert le Grand n'est mort qu'en 1280. D'ailleurs, ce traité astronomique connu d'Albert le Grand pourrait être d'Hermann le Dalmate, qui, en 1143, traduisait de l'arabe en latin le planisphère de Ptolémée (129). Ainsi ce n'est point un arabisant que Raoul de Laon cite comme le continuateur de l'œuvre de Gerbert pour la propagation de la méthode de l'*abacus*. En outre, il résulte des expressions de Raoul que ce n'était pas là une méthode nouvelle empruntée aux Arabes, mais une méthode ancienne chez les Latins et tirée de l'oubli par Gerbert et par Hermann. Enfin, Bernelin, disciple de Gerbert, nous a dit que cette méthode s'était conservée mieux qu'ailleurs en Lorraine, c'est-à-dire bien loin de l'influence des Arabes d'Espagne.

Ce n'est pas tout : entre l'époque de Boèce et celle de Gerbert,

(128) *Recherches critiques*, etc., 1re édition, p. 144-158.

(129) Voyez M. Jourdain, articles *Hermannus* dans la *Biographie universelle* de Michaud, 1re édition, et *Recherches critiques*, etc., 1re édition, p. 155-157 (comp. *ibidem*, p. 101-105).

nous trouvons un traité *De l'abacus*, dont l'origine antique et nullement arabe ne peut être révoquée en doute. Dans une autre dissertation (130), j'ai déjà parlé de ce jeu pythagoricien nommé ἀριθμομαχία (*bataille des nombres*), qui, au moyen âge, s'est conservé sous le nom altéré *Rythmomachia* ou *Rythmimachia* et que quelques érudits du XVIe siècle ont voulu remettre en honneur. Ici je n'aurais pas à mentionner ce jeu, si le traité de Saint-Odon intitulé *Rythmimachia* ne devait pas être rapproché d'un traité du même auteur, intitulé *De abaco*. Ces deux opuscules ont été, comme je l'ai dit, imprimés à la fin du siècle dernier par les soins de Martin Gerbert, abbé de Saint-Blaise, en Autriche (131). Or, le premier de ces deux traités trahit son origine grecque par son nom tout altéré qu'il est, et l'auteur a raison d'attribuer aux pythagoriciens ce jeu auquel Platon paraît avoir fait allusion, ainsi que je l'ai montré ailleurs (132). La méthode de l'*abacus*, décrite par le même auteur dans le second opuscule, a de même une origine antique. En effet, cette méthode, connue de Boèce et attribuée par lui aux pythagoriciens, est essentiellement la même dans la *Géométrie* de Boèce, dans l'opuscule de Gerbert adressé au moine Constantin et dans l'opuscule de saint Odon *Sur l'abacus*.

Il reste à examiner si l'auteur de ce dernier opuscule est bien certainement saint Odon, antérieur à Gerbert. Dans l'édition et dans les manuscrits, le traité *De l'abacus* et celui qui a pour objet le *jeu pythagoricien de la bataille des nombres* sont joints aux traités d'Odon concernant la musique : le nom de l'auteur, *Domini Oddonis*, est répété en tête de ces deux traités intitulés *Regulæ de abaco* et *Regulæ de Rythmimachia*, de même qu'en tête des traités musicaux. Il y a donc tout lieu de croire que l'auteur de tous ces traités est le même. Or, suivant le témoignage d'un anonyme de l'abbaye de Mœlk en Autriche (133), qui écrivait au XIIe siècle une notice sur cent dix-sept écrivains ecclésiastiques, le principal de ces traités sur la musique est l'œuvre de saint Odon, abbé de Cluny au commencement du Xe siècle. C'est donc au même saint Odon qu'il faut très-vrai-

(130) *Le nombre nuptial et le nombre parfait de Platon, explication d'une énigme mathématique qui se trouve au commencement du VIIIe livre de la République* (*Revue archéologique*, XIIIe année, 1856, p. 257-287).

(131) Voyez plus haut, § 3, note 65.

(132) *Le nombre nuptial*, etc., § 6, p. 272-273 (*Revue archéologique*, 15 août 1856).

(133) Anonymus Mellicensis, *De scriptoribus ecclesiasticis* CXVII, publié par Pez à la fin du volume intitulé *Bibliotheca benedictino-mauriana* (Augsbourg, 1716, in-8), et par Fabricius, *Bibliotheca ecclesiastica* (Hambourg, 1718, in-f°).

semblablement attribuer les traités sur le *jeu pythagoricien* et sur l'*abacus*. Ainsi la méthode de l'*abacus*, telle qu'on la trouve chez le moine Gerbert à la fin du Xe siècle, était connue dès le commencement de ce siècle par le saint abbé de Cluny, qui certes n'était pas allé la chercher à Séville ou à Cordoue chez les mahométans, mais qui l'avait trouvée sans doute dans la *Géométrie* de Boèce, ou bien qui l'avait prise dans quelque opuscule plus récent, mais rédigé d'après les mêmes principes.

Gerbert, venu un demi-siècle après Odon, n'a pas puisé à une autre source. Richer, dans sa chronique adressée à Gerbert, alors archevêque de Reims, loue le savant moine aquitain d'avoir importé *en France*, c'est-à-dire dans la France proprement dite, par opposition à l'Aquitaine, l'étude de la musique, de l'astronomie et de la géométrie, et, pour faciliter les calculs géométriques, d'avoir fait faire des figures mobiles représentant les neuf chiffres, et d'avoir fait fabriquer un *abacus*, sorte de casier où ces chiffres recevaient une valeur de position (134) : pour la connaissance de la méthode de ces calculs, Richer renvoie au traité adressé par Gerbert à l'écolâtre Constantin. Suivant la remarque de M. Chasles (135), ce traité même prouve que l'*abacus* était connu antérieurement chez les chrétiens d'Occident; car, au lieu de débuter, comme Boèce, par une description de l'*abacus* et de la manière d'y poser les chiffres, Gerbert suppose cette connaissance préliminaire, et s'applique tout de suite à indiquer, avec plus de détails que Boèce ne l'avait fait, la méthode des multiplications et des divisions à effectuer sur l'*abacus*. Bernelin et Raoul Glaber avaient donc raison de signaler le système de l'*abacus* comme négligé, mais non absolument inconnu en France avant Gerbert, et par conséquent le fait de l'existence d'un traité de l'*abacus* rédigé par saint Odon un demi-siècle avant Gerbert, n'a rien qui doive nous étonner. D'après les raisons que j'ai données, je pense que l'authenticité de ce traité est certaine. Mais, quand bien même elle serait douteuse, les témoignages des contemporains de Gerbert et l'examen même de son ouvrage sur l'*abacus* démontrent, comme nous venons de le voir, qu'en écrivant sur ce sujet, Gerbert n'a pas introduit le premier chez les chrétiens une méthode arabe, mais expliqué et remis en honneur une vieille méthode latine consignée dans un ouvrage de Boèce.

En résumé, il est possible que Bède ait écrit un opuscule sur

(134) Richeri *historiarum*, III, 43-54, dans la collect. de Pertz, t. V, p. 616-618.

(135) *Explication des traités de l'abacus et particulièrement du traité de Gerbert*, p. 5-6.

l'*abacus;* mais celui qu'on a mis dans le recueil de ses œuvres est de Gerbert, avant qui la même méthode avait été exposée certainement par Boèce vers la fin du Ve siècle ou vers le commencement du VIe, et presque certainement aussi par saint Odon, abbé de Cluny, au commencement du Xe siècle. Cependant, à l'époque de Gerbert, vers la fin de ce même siècle, cette méthode était peu comprise et peu cultivée en France et en Allemagne, où elle fut propagée par les écrits de Gerbert et par les soins d'Hermannus Contractus; elle était encore moins connue en Italie, où, suivant le témoignage de Richer, les mathématiques étaient profondément ignorées à l'époque du pape Jean XIII et du premier voyage de Gerbert en ce pays. Cette même méthode était un peu mieux connue et pratiquée en Lorraine, suivant le témoignage de Bernelin. Gerbert, qui a contribué à la remettre en honneur, l'avait trouvée dans la tradition latine, qui remonte à Boèce, et non chez les Arabes, qui la possédaient, comme nous le verrons, sous une forme notablement différente, destinée à prévaloir chez les peuples chrétiens, mais seulement plus tard, à partir du milieu du XIIe siècle. A l'époque de Gerbert, suivant le témoignage de Richer, *les arts* étaient florissants chez les chrétiens de Catalogne. Les connaissances que Gerbert a rapportées de l'école de Vich prouvent que les sciences léguées par l'antiquité n'y étaient pas négligées. Je ne prétendrai point que l'influence du voisinage des Arabes et de l'émulation entre les deux civilisations rivales et ennemies ne fût pour rien dans ce mouvement des esprits en Catalogne. Mais ce que l'étude des faits ne me permet pas d'admettre, c'est que cette influence fût directe et transmise des Arabes aux chrétiens par l'enseignement et par les livres; c'est que les notions scientifiques professées à Vich, celles que Gerbert y a recueillies, fussent celles des Arabes, comme Andres l'a prétendu (136) et comme M. Henri Martin, dans la dernière édition de son *Histoire de France*, paraît aussi le croire. La suite de cette dissertation confirmera de plus en plus l'opinion contraire.

(136) Voyez Andres, *Dell' origine, dei progressi e dello stato attuale d'ogni letteratura*, t. I, cap. IX (Parma, 1782 et suiv., 8 vol. in-4). Au contraire, Goujet (*De l'état des sciences en France depuis la mort de Charlemagne jusqu'à celle du roi Robert*, p. 55) a bien dit que le voyage de Gerbert en Espagne est réel, mais que ce voyage *n'a pas eu le motif qu'on lui attribue*, c'est-à-dire que Gerbert n'est pas allé y chercher les leçons des Arabes.

(*La fin au prochain numéro.*)

H. MARTIN,

doyen de la Faculté des lettres de Rennes
correspondant de l'Institut.

LES

CABINETS DE MÉDAILLES EN ANGLETERRE

ET LEURS CATALOGUES.

Une des revues trimestrielles les plus estimées de la Grande-Bretagne, l'*Edinburg Review*, renferme, dans son numéro de juillet dernier, un article intéressant et judicieux au sujet d'un ouvrage récemment publié par le colonel William Martin Leake, sous le titre de *Numismata hellenica*. En dépit de ces mots latins, le livre est en anglais; il offre un catalogue raisonné des médailles grecques que son auteur rassembla durant une longue résidence en Orient; il y remplissait des fonctions diplomatiques, et il put profiter d'occasions bien favorables à la formation d'un cabinet des plus précieux (1).

Les considérations dans lesquelles entre la *Review*, au sujet de la numismatique hellénique, sont ingénieuses et savantes, mais elles ne nous arrêteront pas; nous nous occuperons d'un sujet moins connu : les collections de médailles existant en Angleterre et les ouvrages publiés en ce pays sur la numismatique. Sous ce rapport, la Grande-Bretagne se trouve placée, à l'égard d'autres nations, dans un rang inférieur et peu digne d'un peuple qui cultive avec éclat les diverses branches des connaissances humaines.

Le prince Henry, fils du roi Jacques Ier, est un des premiers Anglais qui ont montré du goût pour les médailles; il acheta le cabinet de Gorlæus composé, au dire de Scaliger, de 30 000 pièces parmi lesquelles il y en avait 4000 en or; cette collection passa, après la mort de son possesseur, entre les mains de son frère Charles, qui se plut à l'accroître; mais elle fut dispersée lors de la fin tra-

(1) M. Leake a publié sur la Grèce et l'Orient divers ouvrages justement estimés. Sans parler de ses voyages en Asie Mineure, 1824, in-8; en Morée, 1830, 3 vol. in-8; dans la Grèce septentrionale, 1835, 4 vol. in-8; nous citerons les *Researches in Greece*, 1814, in-4; la *Topography of Athens*, 1821, in-8, livre dont M. Letronne a rendu un compte fort avantageux dans le *Journal des Savants*, mars 1822, p. 159-169, et dont il a paru une seconde édition, Londres, 1841, 2 vol. in-8. Voir dans le même journal, année 1851, cahiers de juin, juillet, septembre, octobre et décembre, les articles de M. Raoul Rochette.

gique de ce monarque. Des objets importants provenant de ce cabinet furent achetés par la reine de Suède, Christine (1). L'exemple donné par le roi trouva, selon l'usage, des imitateurs parmi les courtisans. Il fut de mode de former un cabinet de médailles. L'archevêque de Canterbury, Laud, eut une collection qu'il donna à l'université d'Oxford et qui échappa ainsi à la dispersion; c'est le seul de ces cabinets, formés il y a plus de deux siècles, qui subsiste encore. Le comte de Pembroke réunit une collection importante qui, en 1848, a été mise en vente publique. Il avait été publié à son égard à Londres en 1746, sous le titre de *Numismata Pembrokiana*, un gros volume in-4° composé de planches au trait, sans texte explicatif.

Au commencement du XVIIIe siècle, on citait les cabinets du duc de Devonshire (vendu il y a quelques années), de sir Hans Sloane (légué au Musée britannique), de sir Christopher Wren et du comte de Winchilsea; un catalogue de ce dernier cabinet a été inséré dans l'ouvrage d'Haym : *Tesoro britannico*, Londres, 1719. Il avait été rédigé par le propriétaire de cette collection formée par son père durant son ambassade à Constantinople.

En 1750, on vit paraître en latin, in-folio, le catalogue des médailles conservées à la bibliothèque Bodleyenne à Oxford : ce travail, rédigé par J. Wise, révèle une instruction solide; les médailles grecques sont peu nombreuses.

En 1782, les médailles grecques réunies par le docteur Hunter furent publiées sous la direction de Charles Combe, avec des gravures fort médiocres. Le propriétaire de ce cabinet le légua à l'université d'Oxford, le gouvernement ayant refusé de lui procurer un logement dans le Musée britannique.

La collection Duane composée de médailles des Séleucides fut publiée en 1803, avec des planches dues au burin habile de Bartholozzi et avec des explications fort instructives. Ce volume est peu connu hors de l'Angleterre. Un catalogue des médailles grecques du Musée britannique fut mis au jour en 1814 sous la direction de M. Combe Taylor; les gravures sont l'œuvre des artistes les plus éminents de l'époque; la majeure partie de ces médailles avait été léguée peu de temps auparavant par un amateur zélé, M. Cracherode.

En 1830, les conservateurs du Musée britannique publièrent un catalogue manuscrit, dressé par M. Payne Knight, des médailles

(1) Ils figurent dans un ouvrage bien connu des numismatistes :
Médailles du cabinet de la reine Christine expliquées par S. Havercamp. La Haye, 1742, in-folio.

grecques qu'il avait rassemblées et qui, léguées à ce riche établissement, y étaient entrées en 1824, à l'époque de la mort de cet archéologue distingué. Il est permis de supposer qu'il n'avait pas eu l'intention de publier le manuscrit qu'on a livré à l'impression.

M. Burgon, qui prépara le catalogue de la vente du cabinet Pembroke et qui est un des savants de l'Angleterre le plus versé dans la connaissance des médailles, a entrepris une édition nouvelle du volume mis au jour en 1746; la science aura grandement à se féliciter de l'accomplissement de cette entreprise.

En 1852, M. Lindsay a publié un catalogue de monnaies parthes; bon nombre d'entre elles sont en sa possession et n'avaient jamais été décrites. Il y a joint des gravures et un résumé de l'histoire de ce peuple guerrier. Ces médailles suivent le type grec, les légendes sont en grec, mais l'exécution est barbare et le dessin grossier.

Parmi les publications faites en Angleterre sur les médailles, on peut citer le catalogue bien fait et même amusant (circonstance rare dans les livres d'archéologie) des médailles impériales romaines de l'amiral Smith, et le catalogue des médailles orientales publié en 1823 par William Marsden ; ce volume, rempli d'une judicieuse érudition, est devenu très-rare et très-cher (1). La collection qu'il décrit avait été achetée en grande partie par sir Robert Ainslie d'un marchand arménien à Bagdad; il parait que c'était celle qu'avait formée l'abbé Beauchamp, qui résida en cette ville comme évêque et comme consul général, et qui y mourut de la peste en 1780. En 1834, M. Marsden fit don de son riche cabinet au Musée britannique. Les médailles étrangères à l'Orient qui se trouvaient dans les mains de sir Robert Ainslie et parmi lesquelles il y avait quelques pièces grecques et romaines d'un mérite supérieur, devinrent la propriété de lord Northwick et de M. Payne Knight. Le cabinet de lord Northwick occupe aujourd'hui le premier rang parmi ceux de l'Angleterre. A côté de lui peut se placer celui du colonel Fox ; on y compte plus de 8000 médailles choisies avec goût, et le propriétaire s'occupe d'en publier un catalogue raisonné.

Revenons à notre point de départ; le *Reviewer* écossais donne des éloges au travail du colonel Leake, travail dont l'auteur s'est écarté du système de classification esquissé par Pellerin, amélioré par Eckhel, perfectionné par Mionnet, et aujourd'hui adopté généralement. Le catalogue dont nous parlons est divisé en sept sections :

(1) Consulter sur cet ouvrage important deux savants articles de M. Silvestre de Sacy dans le *Journal des Savants*, septembre 1825 et mai 1827.

rois et dynasties; Grèce asiatique, Grèce européenne (Ire partie); Grèce européenne (IIe partie ou Italie); îles, Ire partie (mers Égéenne et Ionienne); îles, IIe partie (Sicile et îles adjacentes), Afrique. Dans chaque section, les villes sont rangées selon l'ordre alphabétique. Malheureusement les médailles ne sont pas numérotées, et chaque partie a une pagination particulière, ce qui rend les recherches difficiles. L'auteur a joint à son livre une carte très-soignée qui permet de saisir d'un coup d'œil tout le vaste ensemble de la colonisation grecque, et qui montre la situation exacte de chaque ville à laquelle appartient quelqu'une des médailles inscrites au catalogue.

G. Brunet.

NOTE

SUR

LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU PLOMB

DANS LA GAULE ET LA GRANDE-BRETAGNE

A L'ÉPOQUE ROMAINE.

Pline l'Ancien nous avait parfaitement renseignés sur la richesse plombifère de la Grande-Bretagne (1), mais il ne nous avait rien appris de la manière dont ce métal était exploité à la période où il vivait. D'heureuses découvertes, jointes à d'intéressantes observations faites par l'archéologie moderne, nous ont mis à même de faire revivre dans la mémoire de nos contemporains les procédés d'une industrie complétement disparue dans la nuit des temps. En effet, qui se doute aujourd'hui que les souverains de Rome faisaient exploiter pour leur compte et par leurs agents les mines de plomb du pays de Galles? Qui de nous aurait soupçonné que des saumons de plomb, sortis de ces antiques fourneaux, traversaient les mers, circulaient sur nos fleuves et sur nos voies pour venir alimenter au sein de nos cités les mille industries de cette époque de haute civilisation? Voilà pourtant ce que viennent de nous révéler de frêles monuments étudiés avec attention en France et en Angleterre.

Déjà depuis quelques années les antiquaires anglais connaissaient bon nombre de saumons marqués au nom des empereurs, ou seulement au nom des fonctionnaires préposés à l'exploitation des mines. Dans son intéressant ouvrage intitulé : *Le Celte, le Romain et le Saxon*, M. Thomas Wright cite une dizaine de ces lingots marqués de l'estampille impériale et présentant les noms de Claude,

(1) Plin., *Hist. nat.*, lib. XXXV, c. XVII.

de Domitien, de Vespasien, de Titus, d'Adrien et des Antonins (1). Le plus remarquable de tous est le saumon qui fut trouvé à Stockbridge dans le Hamsphire en 1783. Il porte le nom de Néron, accompagné de plusieurs autres désignations. Il est écrit de trois côtés. Sur le sommet on lit : NERONIS AVG. EX KIAN IIII COS BRIT. Sur un côté : HVL PMCOS. Sur l'autre : EX ARGENT CAPASCAS XXX (2).

Notre savant ami Roach Smith raconte, dans le IIIe volume de ses *Collectanea Antiqua*, qu'il y a quelques années on trouva à Mandip-Hill, comté de Somerset, un saumon de plomb qui fut immédiatement acheté par le *British Museum*. Sur un côté de cette pièce précieuse on lit : BRITANNIC. AVG. FIL., et sur l'autre : V. ETP. A cette occasion, le célèbre antiquaire rappelle que Cambden, le père de l'archéologie anglaise, avait déjà vu, dans le même comté, un saumon marqué au nom de l'empereur Claude (3). Voilà donc les conquérants de la Grande-Bretagne qui deviennent tout à la fois les exploiteurs de son sol.

Enfin deux autres lingots viennent de se révéler encore dans le pays de Galles, l'un à Gravel-Mine, l'autre à Roveries, près Schnead, Shropshire. Tous deux portent le nom de l'empereur Adrien, tracé de la manière suivante : IMP. HADRIANI. AVG. Ils sont tous deux la propriété de M. T. F. More, riche amateur de Linley-Hall. Le saumon de Roveries pèse 190 livres (anglaises) et a été payé 5 livres sterling par M. Thomas Wright (4).

Le plomb impérial de la Grande-Bretagne dut circuler dans la Gaule pendant toute la domination romaine. C'est lui, sans doute, qui servit à confectionner ces tuyaux, ces conduits, ces canaux que nous retrouvons encore, entiers ou en fusion, dans nos thermes et nos balnéaires antiques. La chimie établirait au besoin l'identité d'origine et de provenance. Mais nous ne sommes pas réduits sur ce point à des conjectures.

Des saumons antiques ont été recueillis dans l'ancienne Gaule. Nous en connaissons deux au sein de notre Normandie. Le premier a été trouvé par M. Bonnin dans les ruines du Vieil-Evreux, l'antique *Mediolanum*. Nous n'avons sur lui aucun renseignement.

Mais un autre lingot de plomb, pesant 43 kilogrammes 5 hecto-

(1) *The celt, the roman and the saxon*, p, 237-38.
(2) *Ibid.*, p. 237.
(3) *Collectanea antiqua*, vol. III, p. 258.
(4) *The London illustrated news*, du 4 octobre 1856, p. 351-52.

grammes, a été rencontré en 1840 au pied de la muraille extérieure du théâtre romain de Lillebonne (1). Sa forme, autant qu'il nous en souvient, est celle de nos lingots modernes et de nos gueuses de fonte. Le sommet offre deux lignes dont les lettres sont tracées en relief. M. Deville, l'auteur de la découverte, n'a pu déchiffrer que ces lettres de la seconde ligne : NACIS. VG. PA... Mais notre savant épigraphiste, M. Léon Renier, pour la perspicacité duquel l'antiquité n'a pas de secrets, a su reconstituer avec ce seul débris la marque impériale de Septime Sévère (197-211).

Il rétablit ainsi cette légende oblitérée :

(IMP. L. SEPTIMI. SEVERI. PERTI)
NACIS. AVG. PA....

Il est convaincu qu'à la suite du nom de l'empereur se trouvait celui du fonctionnaire chargé de l'exploitation de la mine. Il est également disposé à croire que le lingot de Lillebonne provient des mines de l'antique Cambrie, tout aussi bien que les deux saumons de Linley-Hall. Voilà donc l'archéologie rétablissant entre deux grands pays des relations commerciales oubliées depuis des siècles!

L'abbé Cochet.

(1) *Catalogue du musée d'antiquités de Rouen* pour 1845, p. 20.

DE LA PEINTURE SUR VERRE

CONSIDÉRÉE

SOUS LE POINT DE VUE DES REPRÉSENTATIONS HISTORIQUES.

Si l'on s'en rapporte au sentiment de Pline, qui attribue aux anciens le talent de peindre le verre de différentes couleurs, cet art remonterait à une époque fort reculée; mais en France on en dut les premières applications au goût éclairé de l'abbé Suger.

Cet habile ministre fit placer dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis des vitraux dont quelques-uns ont résisté aux ravages du temps et des hommes. Cette *Revue* a publié l'un de ces vitraux sur lequel l'illustre abbé est représenté (1); c'est une ébauche grossière, il est vrai, mais qui nous montre les produits de la peinture historique de cette époque; l'impulsion était donnée, et le goût s'en répandit dans toutes les provinces.

Les édifices religieux, richement entretenus par la piété des fidèles et des corporations, brillèrent par leurs vitraux, au bas desquels on représenta la personne des donateurs. Quelquefois des princes et des souverains prenaient sous leur protection certaines églises qui reproduisirent leurs effigies; c'est ainsi que dans la cathédrale de Rouen on remarque saint Romain reçu par Clotaire, et dans l'église Saint-Godard de la même ville, Dagobert concédant le privilége de la Fierte. A la cathédrale de Strasbourg, on voit figurer les membres de la dynastie carlovingienne, Pépin, Charlemagne, Louis le Débonnaire et Charles le Chauve. Au moyen âge, apparut un souverain dont les qualités publiques et privées asservirent les nations à son joug paternel. Les générations ne prononcèrent son nom qu'avec amour et avec respect. Ce grand monarque fut Saint Louis. Aussi vit-on de toute part en France les artistes verriers reproduire ses principales actions!

Parcourez la Champagne, vous observerez les différents épisodes de sa naissance dans la cathédrale de Troyes (2). A Roye en Picardie,

(1) Voyez *Revue archéologique*, 1re année, p. 606 et planche 18.

(2) Sur les riches vitraux de cette cathédrale sont encore représentés Philippe

on retrace les cérémonies de son sacre à côté de celles de Clovis et de Charlemagne. Vous reconnaîtrez également ce prince dans les églises de Chartres, de Saint-Lô, de Saint-Patrice à Rouen et de Chaumont en Vexin. Quant à sa mère, princesse qui mérite une si belle page dans l'histoire par ses institutions bienfaisantes, elle est représentée avec son mari dans l'église de Gisors. Les peintres, pour obtenir sans doute la faveur des souverains et des personnages célèbres de leur temps, se plurent à les travestir en saints en retraçant leur image (1).

Entrez à Caudebec dans cette église que Henri IV appelait la plus belle chapelle de son royaume, vous y reconnaîtrez, sur un des splendides vitraux qui l'éclairent, Charles VII sous l'attribut de saint Fiacre, et Agnès Sorel sous celui de sainte Catherine. Cette favorite est d'une parfaite ressemblance avec le portrait qui la représente en vierge au musée d'Anvers.

Le successeur de Charles VII, Louis XI, qui, malgré son caractère cruel et dissimulé, eut l'adresse de s'attirer la sympathie du clergé par de pieuses fondations et d'abondantes aumônes, vit son effigie sur plusieurs vitraux de la Normandie. Dans la cathédrale d'Évreux, on le représente jeune encore, entouré des évêques et des pairs du royaume qui assistent à son sacre, dans celle de Saint-Lô, il paraît en pied, enveloppé d'une robe parsemée de coquillages, à laquelle est suspendue une escarcelle ou longue bourse, comme on en portait à cette époque (2). Mais un souverain dont les idées politiques étaient diamétralement opposées à celles de ce prince, et qu'on surnomma à juste titre le père du peuple, se peut facilement reconnaître sur un des vitraux de Saint-Étienne de Beauvais. Il fait partie de la ligne des rois de Juda, selon l'habitude des artistes verriers qui, pour peindre ce sujet, empruntaient la physionomie des monarques français.

Pour ce qui est de la seconde femme de Louis XII, elle est représentée à Dreux et à Caudebec.

Auguste et Baudouin comte de Flandres (voy. *description de Troyes et de ses monuments*, par Arnault, in-folio, et le *Portefeuille archéologique* de la haute et basse Champagne, par M. Gaussen, in-4 en voie de publication).

(1) Les émaux de Léonard le Limousin, reproduisant les traits de François Ier sous les attributs de saint Thomas, et de l'amiral Chabot sous ceux de saint Paul, sont des preuves irrécusables pour corroborer cette opinion.

(2) Les vitraux de cette église ont été donnés par ce prince pour récompenser la fidélité des habitants. On y reconnaît encore Charles VII et les portraits endommagés de Charlemagne et de François Ier.

Le règne de François Ier commence la plus belle période de notre histoire. Il ouvre les portes à la renaissance avec son riche cortége des arts, des sciences et des lettres. C'est surtout à cette époque que brille dans tout son éclat la peinture sur verre. Dessin pur et correct, connaissance profonde des lois de la perspective, admirable fusion des couleurs, rien ne manque pour commander l'admiration.

Parmi les œuvres remarquables qui nous restent de ce temps, il faut compter celles de Jean Cousin. On voit quelques vitraux de ce maître à la sainte chapelle de Vincennes. Il y avait peint les portraits de François Ier et de Henri II de grandeur naturelle, mais on n'y aperçoit plus que l'effigie de ce dernier et celle de Diane de Poitiers.

Enfin l'église de Montmorency offre encore quelques beaux fragments de peinture sur verre où sont représentés plusieurs membres de l'illustre famille dont elle porte le nom (1).

LE PAYEN DE FLACOURT.

(1) La première révolution, en détruisant les monuments religieux, nous a enlevé plusieurs vitraux fort intéressants sous le rapport historique. Nous citerons les portraits de Godefroy de Bouillon, de Jeanne d'Arc et de Galliot de Genouillac dans l'ancienne église Saint-Paul à Paris, ainsi que ceux de Louise de Vaudemont, d'Henri IV, Marguerite de Valois, Jacques Amyot, Marie de Médicis dans le couvent des Cordeliers.

ANTIQUITÉS INÉDITES

RÉCEMMENT DÉCOUVERTES

A LA MANSIO ET AU CASTRUM ROMAIN DE COSA

(TARN-ET-GARONNE).

Nous avons déjà eu l'occasion d'entretenir plusieurs fois les lecteurs de la *Revue archéologique* de l'exploration des ruines de la *Mansio* de *Cosa*, gîte d'étape de la voie militaire de *Tolosa* (Toulouse), à *Divona* (Cahors), et *Castrum*, au temps du Bas-Empire, établissement romain dont l'emplacement renferme une mine inépuisable d'antiquités que la pioche et la charrue nous révèlent journellement.

On nous a encore présenté tout récemment, et au moment même de leur découverte, un assez grand nombre d'objets qui méritent de fixer l'attention des archéologues. Nous allons faire connaître ceux représentés sur la planche ci-jointe, 296, qui nous ont paru les plus intéressants.

N° 1. Statuette en bronze, grandeur de l'original, d'un bon style, représentant un personnage entièrement nu, encore jeune, vu de face, coiffé d'un bonnet ou peut-être seulement d'une ligature ou bandeau qui lui ceint la tête et retient ses cheveux. A son bras gauche est suspendue une draperie se déployant jusqu'à son genou. Malheureusement les deux poignets manquent à cette petite statue, et cette mutilation, la seule du reste qu'elle ait éprouvée, empêche de se rendre suffisamment compte de son geste et de son action, et par suite, de déterminer le sujet et l'attribution de notre figurine.

A son aspect, on se demande d'abord pourquoi cette nudité complète d'un personnage qui n'a rien d'héroïque dans son port, son attitude, ni ses accessoires, qui ne saurait être l'image, la représentation d'une divinité quelconque du paganisme, et dont les formes ne sont pas assez juvéniles pour autoriser cette licence,

sauf néanmoins dans quelques-unes des exceptions suivantes, si elles pouvaient être applicables ici.

Notre petit monument statuaire nous offre-t-il un lutteur qui vient de se déshabiller, de se frictionner et de s'oindre d'huile, pour nous donner ensuite le spectacle de la lutte ou du pugilat? Faut-il voir de préférence en lui un esclave attendant que son maître sorte du bain pour l'essuyer, ou un de ces *capsarii*, nom donné à ceux de cette même condition qui, dans les thermes publics, gardaient les vêtements des personnes qui s'y baignaient, mais dont la nudité, cependant, ne paraissait pas être une des obligations de leur emploi.

Notre figurine nous représente-t-elle un de ces échansons, *pocillatores*, qui tenait dans sa main droite une patère, et dans la gauche l'espèce de vase nommé *cerastes*, dont on se servait pour boire et pour faire des libations; toutefois l'âge de notre personnage ne permet guère de le ranger dans cette catégorie composée de très-jeunes et beaux garçons, selon les auteurs anciens qui nous ont parlé des festins chez les Romains (1). On voit dans les bronzes trouvés à Herculanum plusieurs figures de ces *pocillatores*, mais non entièrement nus; ils sont ordinairement vêtus de courtes tuniques et frisés avec beaucoup d'art et de recherche, d'où leur venait le nom de *calamistrati*, qu'ils recevaient également. Quoi qu'il en soit, nous ne voyons rien dans les monuments de l'antiquité figurée, que nous avons sous les yeux, qui puisse en définitive fixer notre incertitude au sujet de ce personnage.

N° 2. Tête en bronze d'un style et d'un travail agréables et admirablement *patinée*, qui pourrait bien être celle d'un Pâris ou de quelque autre berger phrygien coiffé du bonnet caractéristique et national autour duquel on remarque des cheveux habilement et gracieusement agencés.

N° 3. Une bague en bronze dans laquelle est enchâssée une pierre grise gravée représentant un masque scénique et satyrique.

N° 4. Une autre bague en or, également de la forme dite *chevalière*. Le chaton est formé d'un bel onyx sur lequel est gravée une cigogne. On sait que cet emblème était celui de la famille *Cæcilia*.

N° 5. Un instrument de musique en bronze, grandeur de l'original, qui nous paraît être une espèce de sifflet dont la forme est assez remarquable. Il lui manque l'anse destinée à le tenir à la main.

(1) Horace, Pétrone, Apulée, etc., etc.

N° 6 et 7. Une main droite en marbre, vue sous deux aspects différents, tenant une espèce de sceptre ou plutôt un bâton de commandement brisé à l'une de ses extrémités; fragment ayant appartenu à une statue plus grande que nature, et sans doute celle d'un empereur ou général romain dont on avait déjà retrouvé le torse séparé de la tête.

N° 8. Un chapiteau en marbre, d'ordre ionique, de $0^m,56$ de diamètre. Au-dessus des volutes on remarque un vide pour recevoir la plate-forme de l'entablement.

N° 9. Une jolie lampe en terre cuite, d'une pâte très-fine, demi-grandeur de l'original, représentant un cerf en course. Au revers, on lit cette inscription : MVNTREPT, que nous laissons le soin d'interpréter à de plus habiles que nous.

Nous nous abstenons de reproduire ici une autre lampe également en terre et provenant des mêmes fouilles, à raison du sujet qu'elle représente. On y voit une chienne dans son chenil, allaitant plusieurs petits chiens, et au-dessus, deux phallus en croix. Ce meuble a dû appartenir à un Lupanar, et ce n'est pas le seul sujet phallique venant du même lieu, offrant une identité parfaite avec ceux trouvés à Herculanum, à Pompeï, etc., etc.

Dans les prochains cahiers de cette *Revue*, nous reproduirons diverses médailles hispaniques ou ibériennes, puniques, gauloises, romaines, consulaires et impériales, du Haut et du Bas-Empire, pierres gravées, empreintes sur verre, etc., également découvertes à *Cosa*, ainsi que des bijoux, des ornements de toilette à l'usage des deux sexes, qui méritent de fixer l'attention des archéologues et des artistes.

Plusieurs de ces objets ont été achetés par M. Devals ainé, membre correspondant du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, à Montauban. Il eût été à désirer qu'on les eût réunis dans le musée départemental ou dans un local dépendant de la bibliothèque de cette ville, ainsi que nous l'avons souvent demandé, comme inspecteur des monuments historiques, et correspondant des ministères d'État et de l'instruction publique pour la conservation de ces monuments.

Le baron Chaudruc de Crazannes.

BAS-RELIEF

D'UNE ÉGLISE DE PICARDIE,

REPRÉSENTANT

UNE DES LÉGENDES DE SAINT MÉDARD.

Donnons d'abord quelques détails sur la vie de ce saint, si vénéré dans le diocèse de Noyon depuis le Ve siècle, et dont le nom est toujours resté si populaire par toute la France.

Médard naquit à Salency, en Picardie, vers l'an 457. Il eut pour père Nectard, l'un des principaux vassaux de Childéric, et pour mère, Protogie, qui descendaient d'une des plus illustres familles romaines établies dans les Gaules. Il fut élevé dans la pratique des vertus chrétiennes; de bonne heure le jeune Médard fut un modèle de charité envers les malheureux. Voyant un jour un aveugle vêtu de haillons, il le couvrit de son vêtement. Après avoir passé ses premières années à garder les troupeaux de son père, comme le faisaient alors les enfants des meilleures familles gauloises, à l'exemple des anciens Hébreux, il fut envoyé, vers l'âge de treize ou quatorze ans, à Vermand (1), capitale de la province, pour commencer ses études, puis à Tournai, dont les écoles étaient alors célèbres. De retour à Vermand, il se mit sous la conduite de l'évêque afin de se former à l'étude de l'Écriture sainte pour laquelle il se sentait un attrait tout particulier. La Providence avait ses vues. A l'âge de trente ans, il fut élevé au sacerdoce et chargé spécialement par son évêque d'enseigner la parole de Dieu, fonction dont il s'acquitta d'une manière tout évangélique.

L'évêque étant mort, tous les suffrages, et surtout celui du peuple

(1) Cette ville fut pendant longtemps la capitale du Vermandois (*Augusta Viromanduorum*), détruite par les barbares au VIe siècle. Elle fut remplacée par Noyon, qui devint siége épiscopal jusqu'en 1801 qu'il fut supprimé par suite du concordat. Damville, page 692 de sa *Notice de l'ancienne Gaule*, nomme le peuple qui existait au temps des Romains *Veromandui* ou *Viromandui*, suivant Pline. César, dans ses *Commentaires*, parle de ce peuple avec éloge.

qui était alors d'un grand poids dans les élections, comme nous le fait connaître un adage bien connu au moyen âge (*vox populi*, *vox Dei*), le désignèrent pour remplacer Alomer; il fut sacré par saint Remi, alors évêque de Reims. La vie de Médard, déjà si admirable, ne fut plus depuis ce moment qu'un enchaînement de vertus et de dévouement. Après avoir évangélisé la Flandre, il revint dans son diocèse et y donna dès son arrivée le voile à sainte Radegonde. Clotaire Ier ayant appris que Médard était malade, il alla le voir et lui demanda sa bénédiction. Le saint prélat, après avoir été le modèle des évêques et consumé sa vie dans les travaux apostoliques, mourut en 545. Son corps fut transporté à Soissons, par ordre de Clotaire, qui voulut porter pendant quelque temps, lui quatrième, la châsse renfermant les restes du saint évêque, qui furent déposés dans l'église du monastère des Bénédictins établis à Soissons, et qui prit dans la suite le nom de Saint-Médard (1). On attribue à ce saint l'origine de la *Rosière de Salency*.

Telle est en abrégé la vie de saint Médard au point de vue historique; mais, au moyen âge, la vie des saints, surtout les plus illustres, est ordinairement couronnée d'une auréole poétique que l'on nomme *légende*, formée de toutes les traditions pieuses accumulées autour de leurs tombeaux et que les peuples ont presque toujours accueillies avec empressement. Les poëtes et les chroniqueurs en ont enrichi leurs nombreux récits.

La vie de saint Médard, écrite par les contemporains, est aussi, comme bien d'autres, ornée de pieuses fictions ou de légendes qui après tout prirent leur origine de quelques faits historiques plus ou moins dénaturés par la transmission orale.... La Légende dorée de Voragine renferme bien des récits que nous ne reproduirons pas ici : chacun peut se donner le plaisir de la lire dans cette curieuse production. Nous en trouvons d'autres dans l'ouvrage de Pierre de Natalibus, *Catalogus sanctorum*, in-8, 1564, avec de nombreuses planches gravées sur bois, dont plusieurs ne sont pas sans intérêt.

Notre *Dictionnaire iconographique des attributs des saints* renferme l'indication de plusieurs représentations du saint évêque de Noyon, accompagnées de légendes et d'attributs dont nous citons les sources, tels que ceux qui ont rapport à ces pluies qui tombent ou cessent de tomber suivant le bon vouloir du saint (qui doit être, tout saint qu'il est, bien embarrassé pour satisfaire aux exigences

(1) Une jolie vue de cette abbaye, prise à vol d'oiseau au XVIIe siècle, est gravée page 78 du Ier volume du mois de juin, dans les *Acta sanctorum*.

de gens dont les idées ou les besoins sont souvent bien opposés). Quelques vieilles gravures représentent aussi saint Médard accompagné d'un bœuf, soit pour indiquer les travaux de la campagne que fécondent ou détruisent les pluies, attribuées par le peuple à l'intervention de saint Médard, soit pour rappeler le bœuf miraculeusement retrouvé par saint Médard et dont parlent les historiens de sa vie.

M. le comte Ch. de l'Escalopier, dans un voyage en Picardie, ayant remarqué un bas-relief de l'église de Curchy (1), représentant une légende fort connue dans le diocèse de Noyon, en fit faire un dessin et se proposait de le publier, lorsque des occupations imprévues s'opposèrent à son projet. M. de l'Escalopier nous ayant remis les notes de son travail et le dessin en question, nous allons essayer de faire la notice qu'il projetait.

Ce bas-relief, dont nous donnons ici le dessin, est évidemment d'un sculpteur qui travaillait vers le milieu du XVe siècle, les détails de l'encadrement semblent bien accuser cette époque. On y voit

(1) Curchy est un village situé près de la petite ville de Nesle, et qui fut brûlé en partie par les troupes du duc de Bourgogne. On montre encore dans le clocher la trace de charbons qui seraient de l'époque de Charles le Téméraire.

saint Médard debout, tenant d'une main un fragment de crosse et bénissant de l'autre main; il est mitré et sans auréole; à ses pieds un homme est à genoux, de l'autre côté sont deux chevaux dont l'un est accroupi. Mais quelle est cette légende?

Les correcteurs du bréviaire de Noyon, qui travaillaient en 1764, s'offusquèrent du miracle qui fait le fond de la naïve légende, racontée par l'anonyme de Soissons (1), qui écrivait, au IXe siècle, les *Acta sancti Medardi*, et ils trouvèrent tout simple de le passer sous silence. Sans nous préoccuper des susceptibilités un peu rigoristes des correcteurs du bréviaire de Noyon, nous allons transcrire la légende en question que n'ont pas méprisée ni le célèbre poëte chrétien Fortunat, qui écrivait sa vie en vers et en prose vers 570, ni Radbode (2), au Xe siècle, ni le jésuite Ribaneira (3), ni Surius (4), ni Ghesquière (5), ni Luc d'Achery (6), ni même les Bollandistes (7), et quelques autres écrivains ecclésiastiques, même protestants, aussi bons juges des miracles et des légendes que quelques hypercritiques du XVe siècle.

Parmi tous les récits qui existent sur saint Médard, nous nous arrêterons à celui de Ribaneira, en y ajoutant, à cause de sa trop grande brièveté, quelques détails assez curieux tirés des *Annales de l'église de Noyon*, par Jean Levasseur.

« Entre les vertus qui étaient familières à saint Médard, même en bas âge, sa charité envers les pauvres tenait la première place,

(1) Les détails donnés par cet écrivain sur saint Médard sont consignés pages 82 et suiv. du tome Ier du mois de juin, *Acta sanctorum* des Bollandites, édition d'Anvers.

(2) *Sancti Medardi vita auctores*, *Radbodo* ou *Ratbodo episcop. Narionensis*. Noyon a eu deux évêques de ce nom, l'un, qui vivait au Xe siècle, et qui est mort vers l'an 997, l'autre, qui fut évêque au XIe siècle, assista à plusieurs conciles, et dont il existe une *Vie de saint Médard*, publiée par Surius.

(3) Jésuite espagnol d'un grand talent. On a de lui une *Vie des Saints*, publiée vers 1550, qui est toujours recherchée.

(4) Cet écrivain, qui vivait en 1570, est auteur d'une *Vie des Saints* en 6 vol. in-f., dont le sévère Baillet parle avec beaucoup d'estime, pages 84 et suiv. de son *Discours sur l'histoire de la Vie des Saints*. Paris, 1701.

(5) Ghesquière de Raemdonck (Joseph de), jésuite historiographe de l'empereur d'Allemagne, l'un des collaborateurs des *Acta sanctorum*, et membre de plusieurs académies, est mort au commencement du XVIIIe siècle (vers 1716). On a de lui les *Acta sanctorum Belgii*, 6 vol. in-4, Bruxelles, 1783.

(6) D. Luc d'Achery, savant jésuite, auteur de la collection nommée le *Spicilége*, en 13 vol. in-4 ou 8 vol. in-fol., accompagnés de préfaces remplies d'érudition. Il écrivait de 1630 à 1685 qu'il est mort.

(7) Les Bollandistes ont une réputation européenne qui est trop connue pour nous y arrêter. Leur colossale publication agiographique se continue avec mérite.

comme nous l'avons déjà dit plus haut; ainsi, étant encore très-jeune et pendant qu'il gardait les troupeaux de son père, voyant un aveugle transi de froid, il se dépouilla de sa robe et la lui donna. Une autre fois, voyant un pauvre marchand désespéré d'avoir perdu son cheval, il lui en donna un de ceux qu'il gardait, mais comme on le soupçonnait d'avoir vendu le cheval qui appartenait à son père, il se mit en prière et Dieu permit que le nombre des chevaux se trouvât complet dans l'écurie de Nectard.

Levasseur dit que de son temps deux proverbes avaient cours parmi le peuple, à savoir : *C'est saint Médard qui abreuve ses poulains* lorsque les pluies continuent de tomber outre mesure, à partir de la fête de saint Médard. A notre époque même, ce dicton populaire garde encore, comme on le sait, sa valeur proverbiale auprès d'un assez bon nombre de personnes.

Le second proverbe, c'est le *palfroid de saint Médard*, qui sert, dit-on, à exprimer l'amour du saint pour la pauvreté et sa grande modestie. En effet, saint Médard étant évêque, ne voulut jamais avoir qu'un seul domestique et un seul cheval, et encore le plus souvent il faisait ses voyages à pied, ayant appris du Psalmiste que le salut est mal assuré sur un cheval, *fallax equus ad salutem* (1).... Levasseur, à qui nous empruntons ces détails, serait d'avis que le proverbe du *palfroid de saint Médard* pourrait tirer aussi son origine du cheval donné par saint Médard au pauvre marchand, et qui fut remplacé si miraculeusement dans l'écurie de son père lorsqu'il vint compter ses chevaux, et ne put en croire ses yeux les trouvant au complet.

Enfin, suivant le même auteur, l'un des deux animaux représentés sur ce bas-relief pourrait bien être un bœuf, ce qui viendrait à l'appui de la légende qui dit qu'un des bœufs appartenant au père de saint Médard, s'étant égaré, le jeune homme, connaissant le caractère violent de son père, eut recours au Ciel qui, le prenant en pitié, fit que le bœuf se trouva miraculeusement le jour même dans l'étable, et sauva le jeune Médard d'une punition aussi sévère que peu méritée (2).

(1) Chap. XXXII, vers. 17.

(2) Page 163 du IIe volume de notre *Dictionnaire iconographique des monuments du moyen âge*, etc., publié en 1845, par M. Leleux, libraire éditeur à Paris et fondateur de cette *Revue*, nous citons une vieille gravure représentant en effet saint Médard, en costume d'évêque, ayant un bœuf couché près de lui. Nous y indiquons la provenance de cette gravure dont une épreuve se trouve aussi dans notre collection de figures de saints et saintes formant 21 portefeuilles in-4.

Tel est, en résumé, ce que les légendaires nous ont transmis de plus satisfaisant sur ces deux circonstances de la vie de saint Médard, qui nous viennent en aide pour expliquer le bas-relief publié par la *Revue*.

Nous regrettons de n'avoir pas pu donner à l'appui de cette modeste notice tous les extraits faits par M. le comte Charles de l'Escalopier, dans divers auteurs plus ou moins anciens, qu'il devait si bien utiliser en les publiant sous cette épigraphe :

Humida Medardi pluvias Lux usque minatur,

que le bon vieux temps a formulée dans cet adage singulier : *C'est saint Médard qui abreuve ses poulains.*

L. J. Guenebault.

NOTICE

SUR UNE PIERRE DE FONDATION

TROUVÉE DANS L'ÉGLISE DE SOISY-SOUS-ÉTIOLES.

Il n'est pas rare de découvrir dans nos églises quelques pierres précieuses au point de vue de l'art et des souvenirs. L'*ex-voto* dont nous donnons la gravure (voy. pl. 297) et la description, en est une nouvelle preuve. Ce monument montre combien était vive la foi de nos pères au XVe siècle.

Bien des fois nous avions visité l'église du village de Soisy-sous-Étioles, au diocèse de Versailles, et jamais le monument qui nous occupe n'avait frappé nos regards investigateurs. C'est, disons-le tout de suite, que la découverte n'en a été faite qu'en 1854. Nos souvenirs nous portèrent tout d'abord à penser qu'il provenait de l'ancienne chapelle du château de Villepècle, domaine du voisinage, devenu depuis longtemps le siége d'une exploitation rurale ; cela, parce que les personnages qui y sont représentés en étaient seigneurs en même temps que de Soisy, et l'habitaient plus particulièrement, au témoignage de l'historien de Corbeil. Ce qui nous autorisait davantage à le penser, c'est que plusieurs membres de cette famille reçurent la sépulture en cette même chapelle. Nous nous étions trompé, ce monument appartient à l'église où nous le trouvons.

C'est en renouvelant le pavé du chœur qu'il a été trouvé. Il en faisait partie, ainsi que les pierres tombales de plusieurs curés du lieu. Il y eut nécessité de l'employer en le retournant, à cause du refouillement du tableau; et c'est sans doute à cette circonstance que nous en devons la conservation. Dans tous les cas, il devait en être ainsi, si, suivant notre opinion, il prit cette place durant les troubles de la Fronde pour être soustrait à la destruction. A cette époque, la Brie fut occupée par les troupes royales, et au rapport des relations du temps, elles y commirent de nombreux et déplorables excès. L'abbé Lebeuf publia son *Histoire du diocèse de Paris* en 1775. Ce savant n'avait évidemment pas vu ce monument; il

n'aurait pas négligé d'en parler. En traitant l'histoire de cette paroisse, il dit (tome XII, page 108) : « On lit dans l'église de Soisy-sur-Seine, sur une lame de cuivre, ce qui suit : *Le prieur de l'hermitage de Sénart* (1) *est tenu de célébrer chaque semaine deux messes en l'église de céans à l'autel de S. Michel.... et la veille de Saint-Michel. Les vêpres et le jour la messe, pour l'âme de Gilles Malet, chevalier, maître d'hôtel du roi, seigneur de Villepécle et Soisy, et dame Nicole de Chambly, sa femme*, 1411. » La pierre dont nous donnons la gravure est bien certainement relative à cette fondation.

Rarement ce fait religieux fut représenté par la gravure ou la sculpture. On trouve plus souvent ces actes fréquents de la piété du moyen âge représentés sur les verrières des églises ; celles de Troyes et de ses environs en offrent plus d'un exemple. Nous avons décrit la belle verrière de Ceffonds dans cette *Revue* (voy. v^e^ année, p. 242). Quelquefois on employa aussi la peinture murale ; nous n'en citerons qu'un exemple : le martyr de saint Hippolyte, dans l'église de Saint-Jean, à Chaumont (Haute-Marne). Le donateur est agenouillé dans un angle du tableau. Cette peinture, retrouvée ces années dernières sous le badigeon, est complète ; elle porte le millésime 1549. M. du Sommerard a publié plusieurs tableaux et miniatures où l'on voit des figures de donateurs et de donatrices, accompagnés de leurs patrons et patronnes (voy. son *Album*). Ceux qui donnaient à une église, à une maison religieuse, à un hôpital, tout ou partie de leurs biens, par charité et le plus souvent en expiation de leurs fautes, pour obtenir les prières de l'Église, étaient ainsi représentés dans les églises ou chapelles dotées et chargées de l'acquit de ces fondations. Millin, dans ses *Antiquités nationales* (t. V, art. LII, p. 61, pl. X), nous offre un spécimen d'un monument sculpté dans une semblable occasion. Il se trouvait à la Chartreuse de Paris. Jeanne de Chastillon, épouse du comte d'Alençon, l'un des fils de saint Louis, est représenté agenouillée devant une image de la sainte Vierge, fondant quatorze cellules dans cette maison religieuse. Le sujet principal, on le voit, a parfois varié. Au centre du tableau que nous allons décrire, le Christ est attaché à la croix.

Le monument de Soisy est un tableau gravé au trait. Le sujet et son cadre occupent une même pierre refouillée à cet effet : sa longueur est de 1 mètre 95 centimètres, et sa hauteur de 65. Le cadre

(1) On en trouve les restes dans la forêt de ce nom, sur le territoire de Draveil. Il était sous le titre de *Notre-Dame de consolation*.

présente une moulure en haut et sur les côtés; le bas a été laissé à l'état de biseau. On lit en tête et sur le côté droit de cette bordure : « *Monseigneur Giles Malet, chevalier, seigneur de Villepêcle, conseiller et maistre d'hostel du roy, châstellain de Pont-Sainte-Maxence, vicomte de Corbeil et seigneur de Soisy. Madame Nicole de Chambly, sa feme.* » Cette écriture est tracée en caractères gothiques. Au centre du tableau, on voit le Christ en croix; il porte le nimbe crucifère. Deux anges, agenouillés sur des nuages, reçoivent dans des coupes le sang précieux qui s'échappe de ses mains; ses pieds sont croisés et fixés par un même clou. L'image du soleil et de la lune est tracée au-dessus du croisillon de l'arbre du salut. A la droite du Rédempteur, se trouve Marie, sa mère; à la gauche, saint Jean, son fidèle disciple. Derrière la sainte Vierge, Mallet, agenouillé, est soutenu par saint Gilles, son patron. Son armure est timbrée de ses armes; il porte l'épée et le poignard en gaîne. Du côté opposé, Nicole, sa femme, dans la même attitude, a derrière elle saint Nicolas, son patron; la chape et la crosse de l'évêque de Myre sont d'une forme remarquable. La sainte Vierge et les saints que nous venons de nommer, sont décorés du nimbe. Le costume militaire de Mallet, son épée, ses éperons, sa ceinture, l'ajustement de Nicole, dont la tête est ceinte d'un diadème, sont deux curieux exemples de costumes du XVe siècle. Derrière les patrons des nobles personnages, deux anges ailés portent l'écu de leurs armes; elles sont d'or à trois fasces de gueules. Au franc canton de même pour la dame. Les fasces sont timbrées d'hermines et d'une coquille en tête de la première pour le mari; et pour Nicole, de coquilles, trois et deux. Les armoiries des membres de notre ancienne chevalerie sont, on le voit, d'une grande sobriété d'ornements; l'armet, ou casque grillé, manque en chef de l'écu de Mallet. Déjà, à cette époque, certains gentilshommes étaient dispensés d'aller à la guerre et d'y conduire leurs vassaux.

Le sol du tableau semble être un champ consacré à la sépulture; il est jonché de fleurs et d'ossements humains. Aussi, est-on singulièrement surpris de trouver le fond du tableau couvert d'une mosaïque, divisée par compartiments symétriques, dont les ornements variés sont alternativement répétés. Les couleurs bleu et rouge ont été employées dans cette décoration, aussi bien que pour les vêtements des divers personnages. Saint Gilles porte une robe de bure, la couleur brune a été répandue dessus; aux côtés de cet abbé se trouve une levrette. C'est ainsi qu'on le représente encore.

Gilles Mallet devint seigneur de Villepêcle et de Soisy dans le

cours du XIVe siècle ; il était alors valet de chambre du roi Charles V. En 1373, il eut la garde de la librairie de ce prince et en rédigea le catalogue. Charles VI lui témoigna la même amitié, et le fit son maître d'hôtel, charge toute d'honneur. Ce monarque vint souvent visiter Mallet à sa maison champêtre de Villepêcle. Delabarre, historien de Corbeil, prétend en avoir deviné la cause ; il dit que la jalousie ressentie par Isabeau de Bavière, des courses multipliées du roi à Villepêcle, incita cette princesse à venir passer la belle saison dans le voisinage. Il désigne le lieu, encore connu de nos jours, sous le nom de *Vaux-la-Reine*. C'est une annexe de la commune de Combs-la-Ville (Seine-et-Marne).

Mallet mourut en 1410, laissant sa veuve, Nicole de Chambly, avec deux fils. La date fournie par l'abbé Lebeuf prouve que cette dame fut la donatrice de l'*ex-voto* que nous venons de décrire. M. Langlois du Pont-de-l'Arche a gravé pour l'*Histoire des arts en France*, de M. Alexandre Lenoir, une verrière de l'église de Bon-Port, sur laquelle les mêmes personnages étaient représentés. On sait qu'ils furent seigneurs du Pont-de-l'Arche. Cette peinture était en quelque sorte la reproduction partielle de notre tableau. Ici, du moins, l'original existe. Il était légèrement endommagé lorsqu'il fut retrouvé, et a été soigneusement restauré. Il est fixé à la paroi de la nef de l'église de Soisy. Puissent de nouveaux siècles jouir de sa vue, et de pieux donateurs imiter ceux-ci ! Ce sera un retour heureux à des jours religieux et plus calmes.

T. Pinard.

TOMBEAU DE SAINT VALENTIN

DANS LA CRYPTE DE L'ÉGLISE DE GRISELLES (CÔTE-D'OR).

Le tombeau dont nous donnons ici la description et le dessin existe dans une crypte de la petite église romane de Griselles, éloigné seulement de deux kilomètres de l'intéressant plateau de Landunum, jadis occupé par une cité gallo-romaine, dont les fouilles

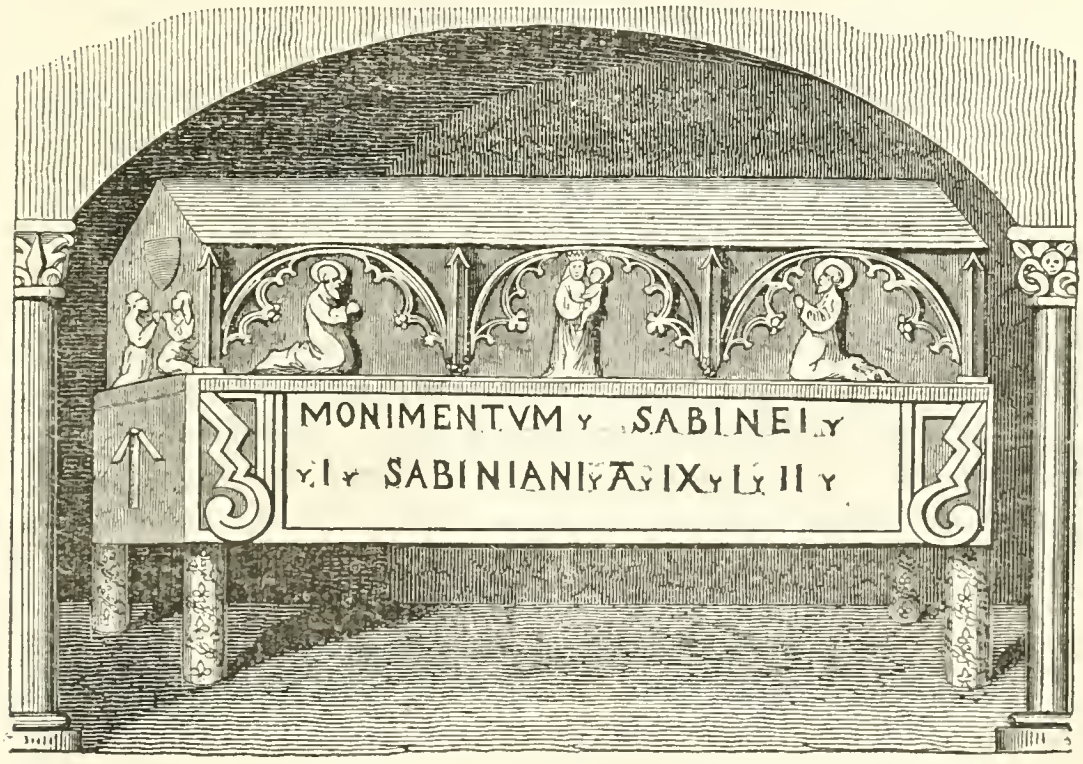

récentes ont mis à nu des thermes, des temples, plus de trente habitations et des murailles d'enceinte du plus haut intérêt (1).

Le tombeau de saint Valentin est sans contredit l'un de ceux qui offrent le plus d'intérêt et qui se recommandent le plus particu-

(1) Voy. le compte rendu qui a été donné dans la *Revue archéologique*, VIIe année, p. 630.

lièrement à l'attention des archéologues. En effet, quoi de plus bizarre qu'un tombeau païen orné de l'ascia, renfermant les cendres d'un saint personnage justement honoré et révéré par le christianisme ?

Malgré le désir que nous avons d'être bref, nous serons forcé d'entrer dans certains détails historiques et traditionnels pour expliquer les faits qui se rattachent à ce curieux monument.

Voici comment s'exprime Vignier dans ses *Chroniques de l'évêché de Langres :* « Le bienheureux Valentin naquit dans la ville de Lausuine, d'une famille illustre, qui tirait son origine des Romains. Désirant mener une vie parfaite, il se retira sur une montagne voisine de la maison de son père et qui faisait partie de son patrimoine. Elle était tellement environnée de bois et de marécages, qu'elle n'offrait d'accès qu'aux serpents et aux bêtes sauvages. » Effectivement, de la montagne de Lausuine ou Landunum, on peut apercevoir l'église de Griselles.

D'autres légendaires disent que saint Valentin, sortant de servir le roi Théodebert, se fit instruire, fut reçu clerc, et, passant par tous les degrés ordinaires, il arriva à la prêtrise. Ce serait alors seulement que Valentin aurait fait élever un petit ermitage ou petite église, *ecclesiola*, qu'il dédia aux apôtres Pierre et Paul.

Bientôt les mérites de saint Valentin se répandirent au loin, le roi Théodebert vint le visiter dans son ermitage de Griselles.

Vignier cite un grand nombre de miracles qu'il aurait opérés dans la contrée, entre autres la guérison d'une fille aveugle. L'emplacement où ce miracle aurait eu lieu se serait perpétué par une croix de pierre dont Vignier a vu les restes dans des broussailles, non loin de Griselles.

Vignier dit encore : « Le bienheureux Valentin mourut le 4 juillet 540, et non en 560 comme quelques personnes l'ont avancé. Il fut inhumé dans sa propre église, dans le tombeau de Sabinus, qu'il s'était préparé parce qu'il descendait de cette famille. Le père du bienheureux Valentin était de Lausuine, il vivait au temps du grand Clovis; sa mère était fille de Palladius, noble gaulois, seigneur de la noblesse du pays de Troyes. »

De l'opinion émise par Vignier, naquit la controverse qui fait passer la douleur et le sublime dévouement d'Éponine dans les souterrains de Griselles où elle allait trouver son époux Sabinus, au lieu du voisinage de Langres comme d'autres l'ont écrit.

Le tombeau de saint Valentin existe aujourd'hui dans tout son entier, il est doublement curieux sous plusieurs rapports. D'abord,

comme nous l'avons dit, à cause de sa forme et de son inscription païenne, et ensuite par les additions modernes qui y ont été faites.

Jadis ce tombeau se trouvait au milieu de la crypte d'où il fut enlevé, puis adossé au mur méridional soutenu sur quatre colonnettes ornées de feuilles de lierre et de fleurs de lis. On eut ensuite la singulière idée de recouvrir ce tombeau gallo-romain avec un couvercle dont les ornements de transition entre la Renaissance et le style fleuri peuvent fixer la date au milieu du XVIe siècle. On y voit la Vierge et les deux apôtres saint Pierre et saint Paul ; à l'extrémité de ce couvercle les deux donataires surmontés d'un blason martelé à l'époque de la Révolution.

L'inscription de ce tombeau, en beau caractère romain, est ainsi conçue :

MONIMENTVM · SABINEI ·
L · SABINIANI · A · IX · I · II ·

que Vignier reproduit ainsi : *Monimentum Sabinei filii Sabiniani anno nat. IX mense XI dies II.*

Ce tombeau, dit Vignier, a été élevé pour un descendant de Sabinus, et l'enfant de neuf ans et onze jours, comme l'indique l'inscription, était de cette famille dont serait issu saint Valentin.

Il est bien évident que saint Valentin aura choisi un tombeau de famille pour se faire inhumer, mais ce que l'on peut révoquer en doute, c'est que ce tombeau soit celui des descendants de Sabinus.

Quelques personnes pensent que ce monument était originairement placé contre le mur pour masquer une entrée des souterrains de l'ancien château, souterrains qui auraient été témoins des visites nocturnes d'Éponine à son époux Sabinus.

En vérifiant le fait, il est facile de reconnaître que cette opinion n'a aucun fondement.

La petite et très-modeste église de Griselles, tout récemment réparée, est située sur un mamelon entouré d'eau et presque contiguë aux ruines d'un manoir féodal détruit par Jean sans Peur, duc de Bourgogne.

L. Coutant.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

Dans sa séance du 5 décembre, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a procédé à l'élection d'un membre pour la place laissée vacante par la mort de M. Augustin Thierry. Au second tour de scrutin, M. Ernest Renan ayant obtenu vingt suffrages sur trente-quatre votants, il a été proclamé membre de l'Académie.

— Le *Moniteur algérien* nous apprend que le musée archéologique de Cherchell vient de s'enrichir d'une remarquable statue de Neptune en marbre blanc, découverte dans les fouilles que l'on exécute dans les ruines antiques situées derrière la manutention militaire. Cette statue a $2^{m},40$ de hauteur, y compris un socle de 15 centimètres; il y manque le bras et la jambe gauches dont on a cependant recueilli quelques fragments. La tête, dont le nez seul est légèrement martelé, était séparée du tronc, mais s'y rapporte parfaitement.

— Assurément personne n'ignore que les Archives de l'Empire, dont le siége est à Paris (rue de Paradis, au Marais, n° 16), forment l'un des plus vastes et des plus importants dépôts de manuscrits authentiques et d'actes officiels qui existent. Mais tout le monde ne sait pas, peut-être même parmi ceux que la chose intéresse le plus, tout ce que l'on peut y trouver, et comment il faut le demander. Il n'est donc pas inutile de répondre ici en deux mots à cette double question.

Par un décret impérial, en date du 22 décembre 1855, l'administration des Archives de l'Empire a été confiée à un directeur général, sous l'autorité du ministre d'Etat, et divisée en quatre sections dont les noms seuls indiquent suffisamment les attributions : 1° section du secrétariat; 2° section historique; 3° section administrative; 4° section législative et judiciaire. Tous les documents que renferment les Archives, à quelques exceptions près, que justifient des motifs d'une haute importance, sont communiqués au public avec toute la libéralité que comportent la nature même de ces documents et l'intérêt de leur conservation. Ces communications, qui sont permanentes et répétées, servent deux sortes

d'intérêts également recommandables : ceux de la science et ceux des particuliers. En effet, c'est là que chacun vient chercher, soit des matériaux historiques pour ses travaux, soit tel ou tel acte public dont il a besoin dans un intérêt privé.

Les communications de nature scientifique, les seules dont nous ayons à parler ici, ont toujours été, et dans la sage mesure qui convient, faciles pour le public. Mais tout récemment elles viennent d'être, dans un règlement fait par S. E. le ministre d'État pour les Archives de l'Empire, l'objet de dispositions spéciales et bienveillantes sur l'une desquelles nous appellerons plus particulièrement l'attention. Il s'agit de l'article 39, il porte :

« Les demandes de communication faites par les fonctionnaires publics, les membres et lauréats de l'Institut, les docteurs de l'une des Facultés, les archivistes paléographes et les élèves de l'École des chartes, sont transmises directement par le bureau des renseignements aux chefs des sections qu'elles concernent. Ceux-ci donnent communication immédiate des documents, ou la refusent en motivant leur refus. Il en est de même pour les personnes qui ont obtenu l'autorisation de travailler aux Archives. »

On le voit, cet article permettra de donner à tous les travailleurs sérieux toutes les facilités désirables. Ce pouvoir, au reste si naturel, qu'il donne aux chefs de section d'accorder, dans les cas jugés par eux nécessaires, des communications immédiates, évitera aux érudits les délais administratifs appliqués aux autres demandes. La reconnaissance de tous les amis des études historiques est assurée, nous n'en doutons pas, au ministre qui dans sa haute bienveillance a donné cette légitime satisfaction aux intérêts sacrés de la science.

— On nous apprend la découverte qui vient d'être faite d'un théâtre romain à Triguières, dans le département du Loiret. Sa dimension est de 70 mètres du fond de l'hémicycle jusqu'à la scène sur une largeur de 60. Tout ce qui n'a pas été enfoui sous le sol a été démoli et enlevé jadis ; mais les constructions mises au jour par les fouilles récentes offrent dans le pourtour de l'amphithéâtre une enceinte continue de 1 mètre d'épaisseur dans la partie du fond et de 2 mètres dans celle qui se rapproche de la scène. Le mur qui ferme ce demi-cercle est percé de deux grandes ouvertures. Deux larges escaliers qui conduisaient aux gradins existent encore aux deux extrémités de ce mur.

Élite des monuments céramographiques, matériaux pour servir à l'histoire des religions et des mœurs de l'antiquité, expliqués et commentés par MM. Charles Lenormant et de Witte, 124e et 125e livraisons in-4, texte et planches, Paris, Leleux, éditeur.

Rapport sur le tableau des dialectes de l'Algérie et des contrées voisines, de M. Geslin, lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans les séances des 14 et 19 mars 1856, par M. Reinaud, in-8, Paris, typographie Panckoucke.

Description d'un fusil oriental, par M. Reinaud, extrait du *Journal asiatique*, 1856, Paris, imprimerie impériale.

L'architecture du Ve au XVIIe siècle et les arts qui en dépendent, par J. Gailhabaud, livraisons 169 à 172, in-4, texte et planches, Paris, Gide et Baudry, éditeurs.

Ces livraisons contiennent : la chapelle et crypte de Jouarre, une chapelle absidiale de la cathédrale de Reims ; des peintures murales du chœur de la cathédrale de Brunswick ; des ustensiles de luminaires funèbres.

Portefeuille archéologique de la Haute et Basse-Champagne, publié et dessiné par A. Gaussen, livraisons 30, 31, in-4, texte et planches, Paris, Didron, dépositaire.

Ces livraisons contiennent : un parement de lutrin appartenant à l'église de Lentilles ; la serrurerie de la porte de l'église de Mussy ; la magnifique châsse de Nesle-la-Riposte, appartenant au trésor de la cathédrale de Troyes. Ces planches sont exécutées avec une grande perfection en chromo-lithographie.

Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine, 1854-1855, in-8, avec 20 pl. Constantine, 1855, Abadie, éditeur.

On trouve dans ce volume des notices fort intéressantes sur plusieurs monuments importants de l'Afrique, tel que l'amphithéâtre d'El-Djem, que la *Revue archéologique* a publié d'après une photographie de M. Rochas, dans la IXe année, pl. 185. Cet annuaire renferme aussi plusieurs inscriptions curieuses dont quelques-unes ont été déjà publiées ailleurs, entre autres celle d'une borne milliaire dont la *Revue archéologique*, dans sa Ire année, p. 821, a reproduit un *fac-simile* d'après le dessin de M. Falbe, accompagné d'observations historiques et géographiques de M. Letronne, travail dont le collaborateur de l'*Annuaire* paraît ignorer l'existence.

DE L'ART MUSICAL

CHEZ LES ANCIENS ET CHEZ LES MODERNES (1).

L'amour de la musique et des mouvements cadencés est tellement inhérent à la nature humaine qu'il paraît appartenir au génie de la création. La musique sera toujours l'oubli d'une misère, l'évaporation de ces vapeurs mélancoliques qui se dissipent comme s'étendent et se perdent les doux sons d'un instrument et de la voix. C'est le charme qui établit la sympathie entre les âmes; et ce doux rapprochement de ce qui existe de plus sublime dans l'humanité ne peut être que l'œuvre de Dieu.

L'enfant sourit aux chants de sa mère et danse au plus petit signe de tête, au battement de deux jolies mains qui s'approchent de son berceau.

L'homme qui travaille enchaîné dans les mines, dit Ovide, chante pour charmer ses peines, le batelier chante en faisant remonter péniblement le fleuve à son bateau, les femmes chantent en filant leur quenouille, et le berger, rompu de fatigue, s'exerce encore sur sa flûte de roseau pour égayer son troupeau (2).

Ce charme de la musique a été poétisé, chez les anciens, dans un Orphée dont le talent si vanté n'était peut-être que le fruit de leur brûlante imagination. Horace célèbre les chants de ce génie divin qui, par leur douceur, attiraient les arbres des forêts, retardaient le cours impétueux des rivières et la légèreté des vents (3).

Sans nous préoccuper du sauvage qui chante et danse au son d'un grossier instrument, il convient de rechercher d'abord dans l'Orient, ce berceau du monde, les premières traces de l'art musical qui entretient dans le cœur de l'homme le feu sacré du courage et de la sensibilité. C'est chez les Juifs et les Babyloniens que nous porterons nos premières investigations pour voir ce qu'il était à l'origine, et nous rendre compte de ses progrès durant l'espace de plus de quarante siècles, progrès qui seront peut-être indéfinis si l'on par-

(1) Ce travail servira d'introduction à la *Bibliothèque musicale* que doit publier l'auteur.

(2) Ovide, *Trist.*, liv. IV, élég. 1.

(3) Horace, liv. I, ode 12.

vient à découvrir des instruments nouveaux plus parfaits que ceux que nous possédons, et surtout si notre capacité organique ne se refuse pas à certaines complications de notes qui la fatigueraient en lui faisant entendre trop de sons à la fois. Pourrons-nous enfin, sans lassitude, supporter une musique plus bruyante et plus compliquée que celle d'aujourd'hui?

Le pas immense et lent parcouru depuis le point de départ démontre combien il est difficile de réglementer tout ce qui tient aux efforts du génie et aux capricieuses ardeurs de l'inspiration. Il est souvent question de musique dans les livres de Moïse, répertoire sacré des plus anciennes traditions du genre humain. Nous y avons même lu avec surprise : « que Jubal, l'un des petits-fils d'Adam, fut le père de ceux qui jouent de la harpe et des orgues (1). » Il y aurait donc eu, avant le déluge, de la musique, des instruments, une science inventée dont Noé aurait transmis la connaissance à ses fils! Cet art, en effet, tient place dans les harmonies de la nature; les concerts des oiseaux n'en sont-ils pas la preuve? Leurs mélodieux gazouillements ne leur ont-ils pas été donnés avec le souffle qui les anime, avec ces ailes qui leur permettent de sillonner l'azur des cieux et de se rassembler dans nos bosquets pour y faire entendre leurs airs et leurs roucoulements les plus suaves?

Sans remonter tout à fait aux hommes primitifs dont l'histoire est couverte de tant d'obscurités, arrivons à l'année 2560 du monde, c'est-à-dire à plus de quinze siècles avant notre ère, et remarquons Jephté rentrant chez lui, accompagné de sa fille qui danse au son des tambours (2). Le tambour est donc le plus ancien instrument musical dont il soit question dans les annales du monde. Trois cents ans plus tard, le nombre des instruments augmente et nous voyons une compagnie de prophètes descendant des hauts lieux précédés de musiciens jouant de la musette, du tambour, de la flûte et du violon (3).

L'art progresse sous David; dix siècles avant Jésus-Christ, ce roi et toute la maison d'Israël concertent devant le Créateur, avec toutes sortes d'instruments faits de bois de sapin, et des violons, des musettes, des tambours, des sistres et des cymbales (4).

(1) *Genèse*, traduction de Le Maistre de Sacy, chap. IV, vers. 21.

(2) *Les Juges*, chap. II, vers. 34.

(3) Samuel, liv. I, chap. X, vers. 5. — Nous disons *violon*, d'après la traduction de M. de Sacy. Ce ne pouvait être toutefois qu'un instrument analogue à nos violons, car ceux-ci ne sont pas d'une origine si ancienne.

(4) Samuel, liv. I, chap. VI, vers. 16.

Nous laisserons à décider aux érudits si les chants sacrés des synagogues ne rappellent pas ceux que David adressait au Seigneur en s'accompagnant sur sa harpe bénie.

Les Juifs paraissent avoir cru en la présence d'un bon génie dans l'âme de leur violon dont la mélodie les charmait; car, dit Samuel, « quand le malin esprit envoyé de Dieu était sur Saül, David prenait un violon, en jouait, et Saül s'en trouvait bien. Le malin esprit se retirait de sa personne (1). »

Jusqu'ici nous n'avons pas encore découvert si les femmes faisaient de la musique; la négative tendrait à les dépouiller d'un charme qui fait notre joie et nos délices; mais consolons-nous puisque Salomon, fils de David, chantait dans une de ses strophes sacrées : « J'ai eu des musiciens et des *musiciennes*, et tout ce qui fait le bonheur des enfants des hommes (2). »

Nous voyons aussi qu'après la mort de Goliath, il sortit des femmes de toutes les villes d'Israël, chantant et dansant au-devant de Saül, avec des tambours et des cymbales (3).

La trompette était déjà à l'usage des guerriers, puisque Saül fit publier, au son de cet instrument, un succès qu'il venait de remporter sur les Philistins (4).

Que nous passions des Juifs chez les plus anciens peuples de l'Orient, à Babylone, par exemple, nous verrons, l'an 3400 du monde, Nabuchodonosor ordonner à Daniel et à ses compagnons de se prosterner devant la statue d'or de son Dieu, au moment où ils entendront le son de la trompette, de la flûte, de la harpe, du hautbois, de la lyre et de toutes sortes de concerts (5).

Les mêmes instruments existaient alors chez les Mèdes, les Égyptiens et les Perses, d'où ils passèrent chez les Lydiens, peuples ingénieux et créateurs qui ne tardèrent pas à les perfectionner.

La lyre n'eut pas plutôt pénétré en Lydie, qu'Amphion en tira les plus harmonieux accords. Elle n'avait alors que quatre cordes : il en ajouta trois. Les sons qu'il obtint de cet instrument furent si mélodieux que, selon les Grecs, ils attirèrent les animaux les plus féroces (6) et les pierres même dont on a construit les murs de

(1) Samuel, liv. I, chap. XVI, vers. 23.
(2) *Ecclésiaste*, chap. II, vers. 8.
(3) Samuel, liv. I, chap. XVIII, vers. 6.
(4) *Id.*, liv. I, chap. XIII, vers. 3.
(5) Daniel, chap. III, vers. 5.
(6) Poème sur Europe, cité par Pausanias, liv. IX.

Thèbes (1) ; pardonnons-leur cette fiction qui n'a probablement d'autre but que d'exalter le génie de leur musicien favori auquel Mercure, disaient-ils, avait appris l'art de jouer de la lyre.

Ce mélodiste divin eut pour rival Thamiris, poëte de la Thrace, qui fut mis au même rang que lui par les peuples helléniques (2).

Les Lydiens transportèrent l'harmonie de la lyre chez les Grecs (3), et ceux-ci en usèrent avec tant d'habileté qu'elle tint le premier rang dans leurs jeux publics où se donnait rendez-vous toute la civilisation de l'univers.

C'était l'instrument qu'ils avaient placé dans la main d'Apollon. Il passait pour être si agréable aux dieux, qu'on voyait, sur l'Hélicon, un Apollon et un Mercure en bronze qui se disputaient une lyre.

Le goût des Grecs pour cet instrument se trouvait exprimé dans la statue du musicien Thamyris, qu'ils avaient représenté aveugle et jouant encore de sa lyre toute cassée qu'elle était.

Ils ont débité beaucoup de fables sur le talent musical et la douceur des chants d'Orphée. La vérité est qu'il a composé des hymnes que la religion a adoptées, bien qu'elles fussent inférieures à celles d'Homère auquel on n'a pas fait le même honneur (4).

La flûte ne tarda pas à charmer le peuple de Thèbes. Pronomus en inventa une avec laquelle il exécutait toutes sortes d'airs. Avant lui on se servait de trois espèces de flûtes, suivant les trois modes ou genres de musique existant alors et qu'on nommait le dorien, le phrygien et le lydien. Les Thébains lui érigèrent une statue (5).

Hésiode était représenté à Thèbes, sur l'Hélicon, tenant une cithare sur ses genoux. Ce nouvel instrument à cordes avait été découvert chez les Lydiens. Amphion passait pour en être l'inventeur.

L'amour de la musique avait fait instituer les jeux pythiques à Delphes. L'inauguration en fut brillante. Chrysothémis, de Crète, obtint la couronne pour avoir chanté la plus belle hymne en l'honneur d'Apollon. Il fallait, pour remporter le prix, savoir s'accompagner de la lyre.

On célébra les mêmes jeux à Olympie. Les amphictyons y apportèrent un changement en créant de nouveaux prix pour ceux qui

(1) Pausanias, liv. XVII.
(2) *Id.*, liv. IX.
(3) Pline, liv. VII, chap. LVI.
(4) Pausanias, liv. IX.
(5) *Id.*, *ibid.*

accompagneraient de la flûte et pour les joueurs de flûte seulement.

Cette innovation fut admise dans les concours de Delphes. On y régla que l'accompagnement des flûtes, qui paraissait triste, ne servirait que pour les lamentations et les élégies.

Quels suaves accords les Grecs savaient-ils donc tirer de leur voix? Pourtant ils ne l'accompagnaient que d'un seul instrument, ce qui se voit communément dans nos plus modestes salons; on juge combien devait être entraînante leur délicieuse mélodie qui valait aux exécutants les énergiques bravos de la foule, et, de la part des amphictyons, des statues et des couronnes (1).

Dans ces temps reculés et avant l'établissement des théâtres, la mélodie était concentrée dans le jeu des flûtes, des lyres, des cithares et des trompettes qu'on employait pour les combats athlétiques et militaires.

Il nous reste à exposer sommairement quelle était la musique pratique et théorique chez les Grecs.

Ils nommaient *homophonie* plusieurs voix chantant ensemble à l'unisson, et *antiphonie* celles qui concertaient à l'octave ou à la double octave.

Ils appelaient *harmonies* ce que nous appelons *modes*. Pour eux, harmonie signifiait la manière d'établir les rapports des intonations des divers degrés de l'échelle musicale (2).

Ils avaient l'harmonie phrygienne, que l'on peut assimiler à notre mode majeur, et l'harmonie dorienne, qui est notre mode mineur.

Les deux principales harmonies qui venaient ensuite étaient la lydienne, essentiellement plaintive, et la mixolydienne, éminemment tragique.

Ils réduisirent au plus petit nombre possible les cordes dont ils faisaient usage. Olympe et Terpandre n'employèrent presque jamais que trois notes, méthode qui a été suivie pour nos admirables chants d'église.

Les jeux scéniques ayant dû apporter des additions à la musique des Grecs, on agite, depuis plusieurs siècles, la question de savoir s'ils se sont bornés à la simple mélodie qui n'offre que des chants uniformes, dénués de ces combinaisons multiples qui étonnent et surprennent nos imaginations; en un mot, s'ils ont connu le contre-point.

(1) Pausanias, liv. X, chap. VII.

(2) *De la musique des Grecs*, par M. Vincent, de l'Institut. *Revue archéologique*. 2e année, p. 453.

On sait que l'harmonie est cette succession d'accords et de sons coexistants dont les intervalles, dits *majeurs* ou *mineurs*, sont *consonnants* ou agréables à l'oreille ; que ces intervalles sont la tierce, la quarte, la quinte, la sixte et l'octave ; que les intervalles dissonants, qui sont la seconde, la septième et la neuvième, peuvent cependant entrer dans l'harmonie, à la condition d'être ce qu'on appelle *sauvés* ou résolus, c'est-à-dire rendus agréables par certaines combinaisons avec les intervalles consonnants.

Les Grecs ont-ils fait usage de ces combinaisons ? Quelques partisans de l'antiquité n'ont pu comprendre que ce peuple se soit contenté de la simple mélodie, et que, si plein d'esprit et de sensibilité, il ait ignoré ou négligé cette partie harmonique de l'art qui fait tant d'honneur aux modernes.

Ils ont cité des passages de Platon (1), de Cicéron et de Macrobe qui, d'après eux, semblent décider la question à leur point de vue. Leurs contradicteurs ont répondu que ces textes pouvaient aussi bien s'appliquer au simple chant accompagné de la lyre montée à l'unisson ou à l'octave de la voix faisant entendre précisément la même mélodie.

Cependant la science a marché depuis que ces disputes se sont élevées, et nous trouvons un passage de Plutarque, rapporté par M. Vincent, membre de l'Institut, qui semblerait donner raison aux partisans du progrès dans l'harmonie antique.

Plutarque rapporte que, pour donner à leur exécution un caractère plus noble, les musiciens s'abstenaient de certains degrés de l'échelle dans la mélodie. « Ils s'abstenaient en chantant, dit-il, de la *trite* (ou troisième corde : c'est la note *ut*) ; mais ils l'employaient dans l'accompagnement en consonnance avec la *parhypate* (*fa*). De même ils s'abstenaient de la *nète* (*mi*) dans le chant, mais ils s'en servaient dans l'accompagnement soit en dissonance avec la *paranète* (*ré*), soit en consonnance avec la mèse (*la*). De même enfin pour la nète du tétracorde conjoint (*ré*). Ils s'en abstenaient dans le chant et s'en servaient dans l'accompagnement, soit en dissonance avec la *paranète* (*ut*) et la paramèse (*si*). La tierce était une dissonance pour les anciens, soit en consonnance avec la mèse (*la*) et la *lichanos* (*sol*). »

« Voilà, ajoute M. Vincent, l'un de nos plus savants théoriciens, un passage assez formel où se trouvent mentionnées non-seulement les consonnances de quarte et de quinte comme entendues simul-

(1) *Des lois*, liv. VII.

tanément, mais des dissonances de seconde et de tierce (1). » Peut-on dire maintenant que les Grecs n'avaient aucune notion de l'harmonie? En soutenant cette opinion, comment pourrait-on expliquer l'exécution de la fameuse ode de Pindare, sur laquelle est indiqué un chœur pour la cythare, dont les notes instrumentales sont placées sur les syllabes mêmes.

Certes, les Grecs n'ont pas usé de l'harmonie à la manière des modernes, qui finiront peut-être par en abuser. Les innovations furent longtemps défendues chez eux, et *Platon* avait dit sérieusement : « Tout changement apporté dans les modes de la musique est une altération et l'une des plus graves que les mœurs publiques puissent subir. » Ils n'avaient pas d'ailleurs la ressource de nos mille théâtres pour faire exécuter leurs œuvres. Le nombre des musiciens était borné; ce n'était pas, comme de nos jours, un monde d'artistes cherchant à se surpasser les uns les autres et à produire de grands effets pour capter leurs auditeurs. Le progrès et la nouveauté doivent nécessairement surgir d'une pareille concurrence.

Cependant, en Grèce même, où l'harmonie restait si stationnaire, de grands génies finirent par rompre le lien qui les clouait aux anciennes traditions. « Olympe, selon Plutarque, fit des augmentations à la musique et y introduisit quelque chose de nouveau et d'inconnu à ceux qui l'avaient précédé, en sorte qu'on doit le regarder comme l'auteur de la belle musique chez les Grecs. »

Les gouvernements helléniques regardaient cet art comme un véritable levier moral, opinion que partageaient les philosophes, puisque Aristote dit que « la musique doit être cultivée pour l'instruction des masses et pour la purification des mœurs. » Athénée ajoute qu'elle est un excitant à la vertu.

A Rome on n'a vu que les instruments et les efforts de la Grèce sous la république et sous l'empire. On jouait de la lyre sur le théâtre et l'on y chantait les chœurs de certaines pièces dramatiques.

Des musiciens se faisaient entendre pendant les repas des grands; des joueurs de flûte précédaient les convois funèbres en répétant des airs lugubres, d'autres accompagnaient la voix de l'orateur au *forum*, ou du comédien qui déclamait devant un grand nombre d'auditeurs (2).

Néron, qui touchait à tout pour l'avilir et le corrompre, donna

(1) *Quelques mots sur la musique et la poésie ancienne*, par M. Vincent.
(2) Pline le Jeune, *passim*.

cependant la plus haute impulsion à la musique, passionné qu'il était de passer pour le premier chanteur et le plus habile joueur de harpe de tout l'empire. Il exécutait malheureusement très-mal, et, comme il fallait suivre ses préceptes, règler sa voix sur la sienne et lui prodiguer des éloges, la musique suivit une fausse direction dont elle fut plus de cinquante ans à se relever, car l'excessive flatterie dont on usait alors ne produisit que de très-mauvais musiciens (1).

Cependant, l'élan musical qu'il imprimait ne pouvait être entièrement perdu pour l'art. Comme tout le monde chantait, le bon goût devait, tôt ou tard, surgir de ce chaos d'enivrement et de barbarie. Il institua à Rome un prix de musique, à la manière des Grecs, ce dont on l'aurait loué s'il ne l'eût pas toujours disputé lui-même.

Après avoir pris des leçons de Terpnus, le premier joueur de harpe du temps, il débuta sur le théâtre de Naples, où il fit entendre sa voix que tout le monde trouva fausse et sans fraîcheur. Il se faisait servir son dîner dans l'orchestre, prétendant que ses intonations seraient plus éclatantes quand il aurait un peu bu. Alors la populace et les soldats lui criaient de faire entendre sa voix céleste. Il reprenait aussitôt sa harpe et chantait soit la fable de Niobé, les fureurs d'Oreste ou les folies d'Hercule (2). Ces différents sujets prouvent qu'on exécutait des récits et de la musique dramatique sur les théâtres romains.

Nous ne suivrons pas Néron aux jeux olympiques, où ce qu'il exécute n'est que la répétition de ce qu'il a fait entendre dans la Campanie. Partout même délire impérial, absence de bon goût et mêmes adulations.

On ne voit pas que les Romains aient rien créé de sublime en musique; très-peu de noms de leurs artistes sont arrivés jusqu'à nous. Les musiciens qui contribuaient à leurs plaisirs venaient de la Grèce, ainsi que les peintres, les sculpteurs et tous les grands génies qui allaient chercher fortune dans la ville célèbre qui vivait et s'embellissait des dépouilles de l'univers.

Telles sont les données sommaires que nous possédons sur la musique des anciens, et nous croyons que leur manière difficile de la noter aurait pu seule en arrêter l'essor. En effet, les Grecs se servaient de lettres simples ou doublées, droites ou renversées; et comme leur système musical comprenait une infinité de modes dont les sons étaient quelquefois fort différents quant à leur situa-

(1) Pline le Jeune, liv. VII. Lettre à Sévère.

(2) Suétone, *Vie de Néron.*

tion, il fallait nécessairement une infinité de signes auxquels l'alphabet tout entier ne suffisait pas; de là cette multiplicité de caractères qui rendait l'étude de la musique presque insurmontable.

Les Romains paraissent avoir adopté la notation littérale des Grecs, en y apportant toutefois certaines modifications, que l'on a attribuées à Boëce, auteur du VIe siècle. « Il simplifia le système latin en ce sens que le système grec se diversifie suivant la différence des tropes, tandis que le latin fait abstraction de cette diversité (1).

Ils employaient aussi des *neumes*, signes essentiellement abréviatifs, et que la science n'a pas encore pu traduire.

Si la notation existait par lettres et par neumes sur le même morceau, les lettres indiquaient les intervalles à franchir, les neumes les mouvements ascendants et descendants de la voix, et l'ornementation mélodique.

Les neumes seuls ne pouvant indiquer le mode auquel on devait attribuer un chant, il fallait pour les lire une connaissance préalable de ce chant.

La notation littérale seule était nécessaire quand les paroles portaient en elles-mêmes leur rhythme, comme dans la poésie lyrique.

De nouvelles combinaisons finirent par simplifier cette difficile notation. On attribue à Hucbald, auteur du IXe siècle, l'invention de signes autres que les lettres alphabétiques (2). Enfin, Gui d'Arezzo trouva, au commencement du XIe siècle, la portée dont nous faisons usage, et donna aux degrés de l'échelle mélodique des noms empruntés à la première syllabe de chaque vers de la première strophe de l'*hymne de saint Jean-Baptiste*.

L'invasion des barbares dans le monde romain fit tout à fait délaisser les théâtres et les arts libéraux, délices de l'ancienne civilisation; la musique aurait été longtemps oubliée, si le christianisme n'eût pris à tâche de s'approprier et de développer son divin langage. Des écoles furent fondées dans les églises de Rome pour y former des chantres capables d'interpréter les saints cantiques.

Saint Ambroise, archevêque de Milan, consacra la mélodie grecque au service de l'art chrétien, et laissa des chants sublimes qui firent sa gloire et l'admiration de son époque.

Saint Augustin hésita d'abord, et se demanda si la musique était

(1) *De la notation musicale attribuée à Boëce*, par M. Vincent.

(2) Voy. sur cette notation, l'article de M. Nisard, *Revue archéologique*, 5e année, p. 703, et la planche 107 qui l'accompagne, offrant un spécimen de ces signes.

utile dans les églises chrétiennes; il finit par écrire quelques années plus tard : « J'avoue que j'entends avec plaisir une belle voix qui chante avec méthode des psaumes dans l'église, et que je préfère le chant à un simple récit, qui serait moins animé; car les tons variés de la voix ont un rapport secret avec les diverses passions de l'âme (1). » Il contribua, dès lors, au progrès de la musique religieuse, pour laquelle il fit un traité.

Le pape saint Grégoire est l'auteur du fond actuel de la liturgie romaine auquel il a laissé son nom. Il réforma les chants qui existaient avant lui, et peut-être retrancha-t-il avec trop de sévérité ce qu'il y avait de doux, de coulant et de flexible dans la mélodie de saint Ambroise, préférant lui donner « un caractère plus grave et en même temps mieux approprié aux organes moins flexibles des peuples occidentaux (2). »

Olympe et Terpandre, ces deux génies de la Grèce qui n'avaient presque jamais employé que trois notes, servirent de guides à saint Ambroise et à saint Grégoire; de là vient la sublime mélodie des chants dithyrambiques de la préface de la messe, de l'oraison dominicale, et surtout de la divine passion de notre Sauveur, qui offre une réminiscence de la mélopée tragique des Grecs, saint dialogue où chaque phrase musicale peint, par une riche et heureuse variété d'expression, les sentiments des divers personnages qui figurent dans ce drame lugubre.

Le P. Ménestrier (3) prétend que ce chant est une imitation de la tragédie latine, conjecture qui paraît d'autant plus juste que nos premiers essais dans ce genre ont été puisés dans la Passion de Notre-Seigneur, et que c'est aux représentations publiques qu'on en a données, que l'on doit l'origine de notre théâtre actuel.

Le chant religieux romain ne tarda pas à se propager dans toutes les cathédrales de la Gaule. Une lettre de saint Paulin de Nole, écrite vers la fin du IVe siècle, félicite l'évêque de Rouen, Victrice, de toutes les créations qu'il a faites dans son diocèse, et lui dit : « De chastes ouailles font retentir la *céleste mélodie* de *leurs voix* dans un grand nombre de vos églises, où tout se voit maintenant comme en Orient et à Jérusalem (4). »

Dagobert, après avoir doté et orné l'abbaye de Saint-Denis, y établit un grand nombre de moines pour faire entendre une psal-

(1) *Confessions*, liv. X, chap. XXXIII.

(2) *De la notation musicale attribuée à Boëce*, par M. Vincent.

(3) *Traité des représentations en musique anciennes et modernes.*

(4) *Histoire de l'église métropolitaine de Rouen*, par Léon Fallue.

modie perpétuelle. Frédégaire dit que ce fut à l'exemple de ce qui se pratiquait dans le monastère d'Alaune.

La musique se soutint en France tant que les Mérovingiens, pieux et puissants, s'occupèrent des choses de l'Église. L'affaiblissement de leur pouvoir ayant bientôt remis tout en question, le pays et les arts périssaient lorsque surgit la dynastie carlovingienne. Pépin gagna les bonnes grâces du pape, et plaça tous ses partisans à la tête des évêchés et des monastères ; son parent Rémi, archevêque de Rouen, s'empressa d'organiser la musique de sa cathédrale, et pria le pape Étienne de lui envoyer un de ses maîtres de chapelle nommé Siméon, pour enseigner à ses clercs tout ce qui concernait le chant des psaumes (1).

Siméon fut rappelé après la mort de Georges, premier maître de la chapelle papale, mais il emmena avec lui des élèves neustriens pour les faire étudier dans les écoles de Rome. Ces élèves, à leur retour, donnèrent l'impulsion à la musique religieuse ; toutes les cathédrales en possédèrent. Mais ce qui vint surtout exalter cet élan artistique fut le perfectionnement des orgues à Constantinople, vers le milieu du VIIIe siècle. Un de ces instruments fut envoyé en France par Constantin Copronime, et placé dans l'église de Sainte-Corneille de Compiègne, pour accompagner les chantres à l'unisson.

Alors on profita des facilités du clavier, et l'on composa un chant à deux parties nommé *diaphonia*. C'était un premier pas vers la musique moderne, car, après être sorti de la simple mélodie des anciens en faisant entendre deux sons simultanés, on sentit le besoin d'en faire entendre trois, quatre, cinq, et même un plus grand nombre. Aussi les *diaphonies* furent-elles bientôt suivies de *triphonies*, de *tétraphonies*, trios et quatuors, qui plurent singulièrement par la nouveauté de leur ensemble. On put, dès lors, prédire que, par suite de notre amour du simple pour le composé, on arriverait à ces combinaisons multiples dont les bornes sont encore imprévues.

On vit alors se former des associations de musiciens portant le nom de *jongleurs* (joculatores), et se faisant entendre tantôt sur les places publiques, tantôt dans les cathédrales et les monastères. Du temps d'Orderic Vital, il y en avait qui chantaient avec ensemble, dans les rues, un cantique sur la vie et les miracles du bienheureux saint Guillaume.

(1). *Histoire de l'église métropolitaine de Rouen*, par Léon Fallue.

Un chapiteau du XIe siècle (1), appartenant à l'église de Saint-Georges de Boscherville, nous montre une réunion de huit à dix musiciens jouant chacun d'un instrument particulier, et accompagnant les tours de force d'une *jongleresse;* l'un tient une grande viole, un autre une espèce de vielle; il y en a qui jouent de la cithare, un d'eux porte à la bouche une flûte de Pan ; enfin, le dernier touche un jeu de cloches. L'attitude de ces personnages porte à croire qu'ils jouaient tous à la fois, et avec ensemble.

On remarquera en passant la grossièreté de cette idée qui portait à introduire dans une église une troupe de musiciens accompagnant une femme qui danse sur les mains, les pieds en l'air, comme on en voit quelquefois sur nos places publiques ; preuve que le moyen âge savait tout rapporter à la gloire de Dieu; tout, jusqu'à ses joies turbulentes et ses folies.

Une peinture du XIVe siècle, qui décorait la voûte de la salle des gardes de l'évêché de Beauvais, représentait des sirènes tenant en main des musettes, des chalumeaux, des rebecs, des diacordes et des tambourins (2).

Cependant la musique des églises finit par s'organiser d'une manière assez convenable pour cette époque encore presque barbare. Une charte du XIVe siècle (3) émanant de Raoul, abbé de Fécamp, établit dans ce monastère, sous la maîtrise de Henri de Gravenchon, une confrérie dont les membres devaient être « gens séculiers, appelés *jongleurs* parce que leur vie était employée à jouer de la musique. »

Les jongleurs devaient assister à certaines cérémonies religieuses, célébrer la fête de saint Martin avec les chevaliers admis dans la confrérie, et payer chacun cinq deniers pour être répartis entre les lépreux, les pauvres, le luminaire de l'église et l'obit des morts.

Leur fonction consistait à se présenter dans l'église, jouant des symphonies avec des timbres, des vielles, des psaltérions, des orgues et des harpes. D'autres portaient seulement des fioles remplies de parfums.

L'abbé Raoul, dans le préambule de sa charte, dit qu'en établissant cette musique il ne fait rien de nouveau, car elle avait été anciennement créée par le duc Richard de Normandie, lorsqu'il rebâtit le monastère de Fécamp, vers l'année 990, qu'elle avait été délaissée par avarice sous le roi d'Angleterre Henri II, ensuite réta-

(1) On le voit au musée de Rouen.

(2) *Revue archéologique*, 5e année, p. 565 et pl. 102.

(3) *Histoire de l'abbaye de Fécamp*, par Léon Fallue.

blie en fraternité, du consentement de tout le chapitre. Constatons en passant qu'un corps de *jongleurs* ou de musiciens avait, en 1325, une existence presque continue de plus de trois siècles dans l'une de nos églises (1).

Il est probable que ces artistes jouaient avec ensemble; mais quelles symphonies pouvaient faire entendre des voix mal cultivées et des instruments très-imparfaits? Les oreilles de nos pères étaient moins délicates que les nôtres; ils savaient se contenter de ce qu'ils avaient, ne supposant pas même qu'il fût possible de mieux faire.

Nous aurions peut-être encore les mêmes concerts et nous en ferions nos délices, si des gens d'inspiration n'avaient rompu les chaînes classiques qui s'opposaient à tout progrès. Les docteurs tenaient à ne pas sortir du cercle qu'ils avaient tracé; toute innovation aurait été considérée par eux comme contraire aux règles de la mélodie et de la logique, comme un monstrueux produit d'ignorance ou de folie.

On construisait partout de belles églises, on modifiait la langue poétique, et la musique seule, prisonnière d'Aristote, n'était susceptible d'aucune modification que pussent admettre les docteurs.

En rangeant les sciences par catégories, dans le XIe siècle, la musique fit partie du *quadrivium*, en compagnie de l'arithmétique, de l'astronomie, de la géométrie. Plus tard, lorsque les mots latins de *trivium* et de *quadrivium* furent abandonnés, on les remplaça par celui de *Clergie* (2). La musique fit partie, pendant plus de six siècles, de cette triste association. Au lieu de chants mélodieux, on combinait sur du papier les notes les plus bizarres disposées en ovale, en croix, en losange, et il fallait que le génie se pliât à toutes ces chimériques conceptions.

Le XVe et le XVIe siècle virent, en Italie, la musique associée au drame dans les œuvres d'Emilio del Cavaliere, et de Monteverde; ce dernier, pour son *Orfeo*, introduisit un orchestre de trente-deux instruments de treize espèces différentes; mais ces instruments ne parlaient jamais en même temps, et chacun était affecté à un personnage pour l'accompagner quand il se faisait entendre. Cette nouveauté plut généralement par la variété des mélodies : la complication d'harmonie était encore à inventer.

Le XVIIe siècle se distingua peu du précédent. Les instruments se bornaient, quand venait leur tour de chanter, à doubler une des

(1) On pourra consulter, *sur la musique au moyen âge*, deux articles de M. Nisard insérés dans la *Revue archéologique*, 5e année, p. 720, et 6e année, p. 750.

(2) Gautier de Metz, *Comment Clergie vint en France*.

parties de violon. Les partitions de Lulli ne présentent pas de mode plus original et plus savant.

Il était réservé au XVIIIe siècle de créer l'harmonie, et le premier pas vers sa complication moderne. Scarlatti, Marcello, Leo et Durante eurent l'instinct des prodiges que devait opérer leur art. Par eux furent essayés à Naples les grands effets qui ont envahi la scène.

Bientôt on hasarda chez nous quelques dissonances, mais rendues si douces que l'oreille n'en pouvait être offensée. On procédait lentement ; les génies créateurs craignaient de déplaire aux oreilles habituées aux *trilles*, aux *ports de voix*, et aux maigres accords de Lulli.

En Italie, Galuppi trouve monotone l'harmonie de ses devanciers. Il entreprend de faire chanter l'orchestre : le chanteur n'arrive que secondairement dans sa partition. Ensuite vinrent Paisiello et Cimarosa, dont les ravissantes mélodies firent oublier pour un instant les efforts tentés par Galuppi ; l'Allemagne, jusqu'alors silencieuse, s'en empara : Bach et Hœndel firent retentir des accords sévères ; Gluck, leur élève, vint en France, pour détrôner Lulli, Rameau et Piccini.

Gluck, né en Allemagne, avait contracté le besoin des effets compliqués et du choc des dissonances. Il exila pendant de longues années la mélodie de notre première scène lyrique. Ces changements ne plurent pas à toutes les oreilles : de là la querelle des gluckistes et des piccinistes ; ceux-ci ne pouvaient se départir des ballets et des maximes d'amour qui leur paraissaient l'attribut essentiel de la tragédie lyrique ; les premiers s'extasiaient, au contraire, sur les beautés dramatiques d'*Iphigénie en Tauride*, chef-d'œuvre de Gluck, et sur son fameux *Chant des Sauvages*, accompagné de cymbales, de triangles et de tambours de basque ; nouvelle combinaison instrumentale qui, selon le *Journal de Paris* (1), paraissait transporter les spectateurs au milieu des cannibales.

Ces luttes entre les deux partis durèrent plus de vingt ans, et ne furent apaisées qu'à l'époque où l'on s'avisa de jouer à Paris un des chefs-d'œuvre d'Haydn, maître de la nouvelle école. La réprobation fut générale. Les gluckistes eux-mêmes les plus déterminés se réunirent aux piccinistes pour crier à la barbarie. Les dissonances firent trouver mal quelques femmes nerveuses qui n'en purent souffrir l'âpreté.

C'en était fait des inventions modernes, si Mozart ne fût venu

(1) 19 mai 1779.

corriger certains excès auxquels nous n'étions pas préparés, en apportant une conception toute nouvelle à la musique théâtrale, et en appliquant les ressources de l'harmonie aux effets dramatiques. Néanmoins, Mozart n'eut pas la consolation d'être tout à fait compris : on ne lui sut aucun gré de ses chaleureuses innovations, l'admiration s'attacha toujours à ses chants légers, gracieux et faciles à retenir.

La langue de Mozart restait donc toujours incomprise. Les Italiens mêmes la regardaient comme inintelligible, ce qui contraignit les compositeurs à se tenir sur la réserve et à ne pas sacrifier la mélodie aux effets dramatiques.

Ainsi commençait le XIXe siècle, lorsque apparurent des hommes qui ne comprenaient pas un art musical sans puissants ressorts dramatiques et sans progrès. Il n'est pas de notre sujet de passer en revue toutes ces glorieuses et fécondes imaginations ; contentons-nous de citer le chef de l'école. Rossini, mélodiste original, s'étant rendu compte de l'art en Europe, comprit, pour sa gloire, qu'il fallait rompre avec les anciens errements et recourir à de nouvelles combinaisons. Mozart avait été audacieux, il devait être vingt fois plus audacieux que Mozart devant une génération nouvelle élevée au bruit du canon, du tumulte des armes, et ayant besoin d'émotions plus vives que celle qui l'avait précédée. Il lui fallait s'emparer de tous les instruments qui n'avaient figuré jusque-là que sur les champs de bataille ; cette témérité lui a réussi, parce qu'il a su étudier les goûts de son public et obéir à ses impressions.

Malgré toutes ses complications musicales, on a remarqué que ses idées restent toujours claires et parfaitement comprises, ce qui manque à Mozart, dont tout le monde ne peut saisir les pensées au premier abord.

Dans l'impuissance de dépasser les vastes conceptions de Rossini et de ses brillants émules, serons-nous obligés d'en revenir aux Paisiello, aux Cimarosa, qui avaient retrouvé les prodiges de la mélodie antique, et enivré leur époque par des chants d'une pureté céleste et d'une inépuisable variété? C'est ce que l'avenir apprendra aux générations futures. Qui sait encore si de puissants génies, des découvertes imprévues ou des combinaisons plus compliquées ne viendront pas enthousiasmer ces nouvelles générations, qui, jetant un regard rétrospectif sur notre âge, nous trouveront peut-être froids et monotones, et nous traiteront nous-mêmes de barbares?

Mme de Lignière Parmentier.

RECHERCHES NOUVELLES

CONCERNANT LES ORIGINES

DE NOTRE SYSTÈME DE NUMÉRATION ÉCRITE.

SUITE ET FIN (*).

VI.

Origine latine de l'*abacus* et de notre système de numération écrite.

L'origine latine et non arabe de l'*abacus* de Gerbert et de Boèce est rendue manifeste par des observations d'un autre ordre, que M. Vincent (137) a établies et dont voici le résumé : parmi les noms donnés aux *apices* dans les manuscrits de Boèce et dans divers traités du moyen âge sur l'*abacus*, les uns sont tirés de la langue hébraïque, et non de la langue arabe ; les autres sont tirés de la langue grecque et s'expliquent par les idées pythagoriciennes et gnostiques sur les nombres ; les figures de tous ces neuf *apices* s'expliquent par ces mêmes idées, dont quelques-unes paraissent avoir une origine égyptienne ; une de ces figures, celle qui signifie 4, est la *croix ansée* des Égyptiens, représentant, suivant l'interprétation la plus probable, la *clef de la vie divine, de la vie future* (138), de même que le nombre 4 était nommé par les pythagoriciens le *porte-clef de la nature*, κλειδοῦχος τῆς φύσεως (139). J'ajouterai que des figures tout à

(*) Voy. le premier article, p. 509.

(137) *Note sur l'origine de nos chiffres et sur l'abacus des pythagoriciens* (*Journal de mathématiques de M. Liouville*, t. IV, p. 261, juin 1839, *Notices et extraits des manuscrits*, t. XVI, IIe partie, p. 143 et suiv.), et *Des notations scientifiques à l'école d'Alexandrie*, Ire partie, *Signes numériques* (*Revue archéologique*, p. 601, IIe année).

(138) Voyez M. Vincent, *Des notations scientifiques*, etc., p. 5 du tirage à part. Aux autorités qu'il cite ajoutez M. Raoul-Rochette (*Institut*, *Académie des inscriptions*, t. XVII, IIe partie, p. 134-135, et p. 375-387.

(139) Voyez Nicomaque, dans la *Bibliothèque* de Photius, cod. 187, p. 144 de Bekker (Berlin, 1824, in-4°).

fait analogues à celles des chiffres 1, 2, 3, 4 et 9 des manuscrits de Boèce se trouvent employées dans la vieille écriture hiératique de l'Égypte, pour exprimer ces mêmes nombres pris comme ordinaux dans l'indication des jours de la lunaison ou des jours du mois solaire, et qu'il y a une ressemblance moindre, mais remarquable encore, entre les neuf apices de Boèce et les signes hiératiques égyptiens pour les neuf nombres cardinaux correspondants (140). Or, nos neuf chiffres, qui diffèrent notablement des chiffres employés dans les vieux manuscrits arabes, dérivent évidemment de ceux qu'on trouve dans les manuscrits de Boèce et dans les manuscrits des traités de l'*abacus* rédigés aux Xe, XIe et XIIe siècles (141).

Quant à notre *zéro*, il se trouve dans ces mêmes manuscrits latins avec sa forme ronde actuelle. Cependant le texte de Boèce n'en parle pas et ne suppose pas l'emploi de ce signe. Mais je remarque, après Delambre (142), que le zéro, avec cette même forme ronde et avec un usage parfaitement analogue à celui qu'il a conservé chez nous, était employé par les Grecs anciens, dans la notation des degrés du cercle et des divisions sexagésimales du degré, pour indiquer l'absence d'unités d'une certaine espèce dans le nombre complexe ; mais que ce même signe ne pouvait pas leur servir, comme il nous sert aujourd'hui, pour désigner l'absence d'un certain ordre de puissances de 10 dans un nombre simple, parce que chez eux le *zéro* se serait confondu par sa forme avec la lettre grecque ο signifiant 70. Un monument curieux, expliqué par M. Bœckh (143), semble prouver que les Grecs ont employé quelquefois pour cet usage un autre signe équivalant ainsi tout à fait à notre *zéro*. Mais l'emploi de ce signe a été chez eux exceptionnel et très-rare sans doute, attendu que dans leur notation, où les lettres n'avaient pas une valeur de position, le *zéro* n'était pas nécessaire. De même, quand le système

(140) Voyez Champollion, *Grammaire égyptienne*, p. 208-238 ; M. Brugsch, *Grammaire démotique*, § 132, p. 59, et M. Gardner Wilkinson, *Manners and customs of the ancient Egyptians*, 3e édition, t. IV, p. 197-199, planche 19, 1re partie.

(141) Voyez M. Chasles, *Sur le passage du premier livre de la géométrie de Boèce*, etc., p. 7 et 8 ; *Aperçu historique*, etc., note XII, p. 532-533 de la trad. allem. de M. Sohnke ; *Explication des traités de l'abacus*, etc., p. 20 et 39, et M. Nesselmann, *Die Algebra der Griechen*, p. 100.

(142) *Histoire de l'astronomie ancienne*, III, 1, *Arithmétique des Grecs*, t. II, p. 13-15. Voyez aussi M. de Humboldt, *Cosmos*, t. II, 1re partie, chap. V, note 19, trad. franç., p. 543.

(143) *Index lectionum quæ in universitate litteraria Friderico-Guilelma per semestre æstivum A.* 1841 *instituentur*, p. II-XII. Berolini, 1841.

de l'*abacus* dit *de Pythagore* eut été inventé, les neuf chiffres suffirent sans le *zéro*, parce que les colonnes marquaient les places vides, et Boèce ne paraît pas avoir connu un dixième chiffre pour l'usage de l'*abacus*. Cependant les Romains, disciples des Grecs, avaient dû naturellement leur emprunter l'usage du *zéro* de forme ronde dans la notation des divisions du cercle ; plus tard, ce *zéro* grec put facilement s'introduire dans les places vides de l'*abacus* romain, pour marquer qu'elles étaient laissées vides avec intention et non par oubli. M. Chasles (144) a montré qu'il s'y est introduit en effet de cette manière par une simple modification du système de l'*abacus*. Dans les manuscrits des traités latins de l'*abacus*, le zéro se trouve tantôt avec le nom latin *rotula*, qui exprime sa forme, tantôt avec un autre nom, *sipos*, qui, suivant l'étymologie la plus vraisemblable, vient du mot grec ψῆφος (*jeton à compter*, *rond*, *cercle*) et exprime par conséquent la même idée (145). Au contraire, le signe arabe pour le zéro est un simple point (146). Il est vrai que, suivant un scholiaste arabe cité par M. Nesselmann, la figure du *zéro* des Arabes était plus anciennement celle de leur 5 actuel, identique à celle du *zéro* des Juifs (147) ; mais cette figure elle-même n'était pas tout à fait celle de notre zéro. Quant au nom arabe du *zéro*, c'est le mot *sifr* signifiant *vide*, ou *sahrâ sifr* signifiant *espace vide :* ce nom indique le rôle du *zéro* et non sa figure, et les Arabes n'ont jamais appliqué ce nom aux autres chiffres (148). A partir du XIIIe siècle seulement, ce nom arabe a remplacé chez les peuples de l'Europe occidentale le nom plus ancien *sipos* ou *rotula*, employé jusqu'alors par les *abacistes ;* le mot *sahrâ* est devenu *zéro*, et le mot *sifr*, en

(144) *Sur l'origine de notre système de numération*, p. 5-7 ; *Développements et détails historiques sur divers points du système de l'abacus*, § 9, p. 16-17, etc.

(145) Voyez M. Chasles, *Développements et détails historiques*, etc., § 9, p. 14-17, et *Sur l'origine de notre système de numération*, p. 7. M. Vincent propose, avec moins de vraisemblance, un mot hébreu qui signifie *vase* et qu'il rapproche des mots grecs σιφνὸς et σιφλὸς signifiant *vide* (*Des notations scientifiques à l'école d'Alexandrie*, 1re partie, *Revue archéologique*, 1re année, p. 601, ou p. 8, note 2 du tirage à part). M. Nesselmann veut que *sipos* vienne de *cifr*. Mais l'emploi du mot *sipos* a précédé l'influence arabe, qui a amené le mot *chiffre* au XIIe ou au XIIIe siècle. Sur l'étymologie hébraïque attribuée au mot *abacus*, voyez plus haut la note 109.

(146) Voyez M. de Humboldt, *Cosmos*, t. II, 1re partie, chap. v, note 19, trad. franç., p. 542.

(147) Voyez M. Nesselmann, *Die Algebra der Griechen*, p. 102-103, note 1 Comp. M. Vincent, *Des notations scientifiques à l'école d'Alexandrie*, 1re partie, p. 9, note 2.

(148) Voyez M. Nesselmann, *Die Algebra der Griechen.*, p. 102-103, note 1, et p. 495-496, et M. de Humboldt, *Cosmos*, t. II, 1re partie, chap. v, note 19, trad. franç., p. 541.

grec τσίφρα (149), en français *chiffre*, a fini par être appliqué abusivement à tous les dix caractères numériques (150).

Voilà les faits. Voici maintenant ce qu'il en faut conclure. Si la méthode de notation écrite qui a été consignée par Gerbert dans son traité adressé à Constantin, et qui a été propagée par lui et par ses imitateurs chez les peuples chrétiens de l'Occident, venait des Arabes, nous trouverions dans ce traité et dans ceux dont il fut le modèle, les neuf chiffres sous leur forme vraiment arabe, au lieu de les y trouver sous la forme des *apices* de Boèce; nous y trouverions, suivant la manière arabe, ces chiffres écrits avec valeur de position sans colonnes tracées d'avance et avec le zéro représenté par un point, au lieu d'y trouver l'emploi des colonnes de l'*abacus* de Boèce; nous y trouverions des expressions tirées de l'arabe, au lieu d'y trouver des expressions empruntées par Boèce au géomètre latin Archytas. C'est donc bien aux Latins, et non aux Arabes, que Gerbert doit sa méthode de numération écrite.

Cette conclusion, qui n'a contre elle qu'un préjugé né d'une légende fabuleuse, nous a été indiquée par l'examen critique de la biographie de Gerbert, et par une revue générale de ses œuvres; elle nous a été dictée impérieusement par les témoignages historiques sur les origines de la méthode de l'*abacus*, par l'étude des plus anciens traités sur cette méthode et surtout de celui de Gerbert, par la ressemblance complète de ces traités avec le passage reconnu authentique de la *Géométrie* de Boèce, et par la différence constatée entre tous les détails accessoires de cette méthode et les détails correspondants de la méthode arabe. Cette même conclusion, à laquelle tout nous conduit ainsi forcément, s'accorde d'ailleurs parfaitement avec des faits généraux qu'il convient de rappeler ici pour la confirmer. Gerbert vivait dans la seconde moitié du Xe siècle, et est mort en 1003. Il a composé le traité que nous avons de lui sur l'*abacus*, tandis qu'il était écolâtre à Reims, c'est-à-dire avant 992. Or, il est vrai qu'à cette époque le développement du génie scientifique des Arabes, moins avancé en Occident qu'en Orient, où il avait commencé plus tôt et où il eut son principal foyer, avait fait cependant des progrès considérables dans les écoles du khalifat de Cordoue; mais l'heure de l'influence extérieure de ce génie en Occident n'était pas encore venue. C'est dans la seconde moitié du XIe siècle,

(149) Voyez Maxime Planude, cité par Wallis, *Mathesis universalis*, c. IX, *De figuris numeralibus* (*Operum*, t. II, p. 48-49).

(150) Voyez M. Chasles, cité dans la note 145, et M. Nesselmann, cité dans la note 148.

un siècle environ après la composition du traité de Gerbert sur l'*abacus*, que Constantin l'Africain et son disciple Jean firent les premiers connaître aux Latins la médecine arabe (151). C'est au XIIe siècle seulement que la philosophie arabe a commencé à se répandre chez les peuples latins (152). C'est de même seulement au XIIe siècle, c'est-à-dire plus d'un siècle après la mort de Gerbert, que pour la première fois des ouvrages mathématiques arabes furent traduits en latin par Platon de Tivoli, par Gérard de Crémone, par Adelard de Bath et par d'autres (153). Pour l'arithmétique en particulier, l'influence arabe fut loin d'être plus hâtive. Car ce qu'on trouve non-seulement dans les traités d'arithmétique de saint Odon et de Gerbert, mais dans ceux de tous les auteurs chrétiens de l'Occident jusqu'après le milieu du XIIe siècle (154), ce n'est pas la numération arabe sans colonnes tracées d'avance : c'est l'*abacus* de Boèce avec ses colonnes, avec ses *apices* distincts des chiffres employés par les Arabes, et sans le *zero*, ou bien avec ce chiffre sous une forme qui vient des Grecs, ainsi que nous l'avons établi, et sous le nom latin de *rotula*, ou sous le nom de *sipos*, qui, comme nous l'avons vu, ne vient pas non plus de l'arabe. Aucun des contemporains de Gerbert n'a eu la pensée d'assigner aux connaissances mathématiques de ce moine une origine arabe. Mais au XIIe siècle et au XIIIe, lorsque les Arabes étaient devenus les oracles de la science, on s'avisa de supposer que Gerbert avait dû s'instruire à leur école, et alors il fut accusé, comme Adelard de Bath, d'y avoir puisé les principes d'une magie diabolique.

L'origine latine de la notation arithmétique de Gerbert étant bien établie, il s'agit maintenant de faire la part de Gerbert et celle des Arabes dans la formation de notre système de numération écrite, et pour cela nous n'avons non plus qu'à tirer la conclusion des faits

(151) Voyez M. Jourdain, *Recherches sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote*, 1re édition, p. 97-98, et M. Choulant, *Handbuch der Bücherkunde für die æltere Medicin*, § 70, p. 253-256.

(152) Voyez M. Jourdain, l. c., chap. III, fin du § 8, p. 125, et M. Renan, *Averroès et l'averroïsme*, IIe partie, chap. II, p. 158 et suiv.

(153) Voyez M. le prince Boncompagni, *Delle versioni fatte da Platone Tiburtino*, etc. (Roma, 1851, 42 pages grand in-4); *Della vita e delle opere di Gherardo Cremonese, traduttore del secolo duodecimo, e di Gherardo da Sabbionetta, astronomo del secolo decimoterzo* (Roma, 1851, 109 pages grand in-4); Fabricius, *Bibliotheca mediæ et infimæ latinitatis*, au mot *Adelardus Bathonensis*, et M. Jourdain, *Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote*, chap. III, § 3, p. 99-105, et note K, p. 283-306 (1re édition, Paris, 1819, in-8).

(154) Voyez M. Chasles, *Développements et détails historiques sur divers points du système de l'abacus*.

qui viennent d'être exposés. Dans une *Histoire des mathématiques pures* publiée récemment, l'auteur, M. Arneth (155), exprime sur cette question une opinion dont les points les plus importants peuvent se résumer dans les deux propositions suivantes : 1° Le système de l'*abacus* décrit par Boèce et par Gerbert différait *essentiellement* de notre système de numération par l'absence du *zéro* et par l'emploi nécessaire de colonnes tracées d'avance et portant en tête l'indication écrite des différents ordres d'unités; 2° notre système de numération, dans lequel l'emploi du *zéro* dispense de tracer des colonnes, ne nous est pas venu de Gerbert, mais bien réellement des Arabes. J'admets les faits exprimés dans la première proposition ; mais je les apprécie d'une autre manière. Je pense avec M. Chasles, qu'entre notre système de numération écrite et celui de l'*abacus*, non-seulement il n'y a aucune différence de principe, mais la différence pratique n'est pas bien considérable. Quant à la seconde proposition, nous venons de voir que les peuples chrétiens de l'Occident au moyen âge sont arrivés de l'*abacus* à notre système actuel par un progrès naturel, que l'influence arabe est venue seulement seconder.

Voici, en résumé, les conséquencs qui me paraissent résulter de toute la discussion précédente. L'*abacus* avec neuf chiffres nous est venu des Latins, qui l'avaient dès l'époque de Boèce : le zéro s'y étant introduit indépendamment de l'influence arabe, l'emploi de ce signe complémentaire avait préparé l'abolition des colonnes tracées d'avance, et par conséquent l'établissement complet de notre système moderne de numération écrite. Cette dernière transformation du système de l'*abacus* s'est opérée à partir de la fin du premier tiers du XIIe siècle ; elle a été sinon amenée, du moins propagée et rendue vulgaire dans l'Europe occidentale, par l'exemple des Arabes, qui eux-mêmes, pour leur notation arithmétique, étaient disciples des Indiens (156). Alors, les colonnes ayant disparu, le nom d'*abacus* s'est effacé peu à peu avec elles et a laissé prédominer le nom arabe d'*algorisme* (157).

(155) *Geschichte der reinen Mathematik*, p. 207-209 (Stuttgart, 1852, in-8). Comp. *ibidem*, p. 213 et p. 216.

(156) Voyez plus loin, § 8.

(157) Voyez M. Chasles, *Recherches des traces du système de l'abacus après que cette méthode a pris le nom d'algorisme* (*Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, 24 juillet 1843). Sur l'étymologie arabe du mot *algorisme*, voy. M. Vincent, *des Notations scientifiques de l'école d'Alexandrie*, 1re partie, p. 10, P. S., p. 23.

Pourtant, dans les traités de l'*algorisme* de même que dans les traités de l'*abacus*, la série des neuf chiffres, précédée ou non du *zéro*, a continué de s'écrire de gauche à droite suivant l'ordre décroissant de 9 à 1, parce que les colonnes de l'*abacus* de Boèce avaient leurs nombres ordinaux décroissants de gauche à droite, suivant la direction ordinaire de l'écriture latine : et c'est encore là un indice de l'origine latine de ces traités, ainsi que M. Chasles l'a parfaitement expliqué. Au contraire, les ouvrages d'arithmétique traduits de l'arabe en nos langues européennes présentent la série des chiffres précédée du *zéro* et écrite de gauche à droite, suivant l'ordre croissant de 1 à 9, parce que dans les textes arabes écrits de droite à gauche cette même série se présente de droite à gauche suivant ce même ordre (158).

Quant aux Grecs du Bas-Empire, ils ont reçu aussi, avant le commencement du XIVe siècle, le système arabe et indien, exposé par le moine Maxime Planude, qui l'avait puisé aux sources arabes (159), et qui, pour cette raison, a écrit la série des chiffres suivant l'ordre

(158) En d'autres termes, en tête des colonnes de l'*abacus*, Boëce lisait et écrivait de gauche à droite, *suivant l'ordre décroissant*, la série des chiffres 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1, et à son exemple les auteurs des traités *De l'abacus* et *De l'algorisme* ont lu et écrit de même cette même série de chiffres. Au contraire, les Arabes ont lu, *suivant l'ordre croissant*, la série des chiffres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, mais en écrivant cette série de droite à gauche, parce que telle est la direction habituelle des écritures sémitiques. A l'exemple des Arabes, tous les traducteurs européens de leurs traités d'arithmétique ont lu de même, *suivant l'ordre croissant*, cette même série 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, mais en écrivant de gauche à droite, parce que telle est la direction constante des écritures européennes. Il est donc bien clair que, dans cet usage parfaitement indifférent de ranger les neuf chiffres *suivant l'ordre décroissant*, les auteurs des traités *De l'abacus* et *De l'algorisme* ont suivi l'exemple de Boèce, et nullement l'exemple des Arabes, qui avaient adopté l'ordre contraire. Voyez M. Chasles, *Développements et détails historiques sur le système de l'abacus*, § 5, p. 7-9, et note supplémentaire, p. 27-28. Quant à l'usage d'énoncer les grands nombres en commençant par les unités de l'ordre le plus élevé, par exemple, de dire *mil huit cent cinquante-six*, et non *six*, *cinquante*, *huit cents et mille;* cet usage général, et qui n'est pas du tout indifférent, a une raison d'être non moins générale et indépendante de la variété des systèmes de chiffres et des manières de les poser de gauche à droite ou de droite à gauche en vue des calculs à exécuter. En effet, quand on parle, c'est pour se faire comprendre le mieux et le plus promptement possible. Or, en commençant par énoncer les unités de l'ordre le plus élevé, dès le premier mot on apporte à l'esprit une notion approximative de la grandeur du nombre total, et ensuite on complète progressivement cette notion par l'énonciation successive des unités des ordres inférieurs.

(159) Voyez le traité inédit de Maxime Planude, intitulé : Ψηφοφορία κατ' Ἰνδούς, dans les manuscrits grecs 2381 et 2382 de la Bibliothèque impériale de Paris. Comp. M. Chasles, cité dans la note 158.

croissant de 1 à 9. Nous verrons que probablement les Grecs n'avaient pas eu antérieurement le système de l'*abacus*, dont ils pouvaient se passer mieux que les Latins.

VII.

Antécédents de l'*abacus* de Boèce chez les Grecs et chez les Romains.

Telle me paraît être l'histoire vraie de notre notation arithmétique depuis l'époque de Boèce, où on la trouve sous une première forme imparfaite et peu répandue, jusqu'au XIIIe siècle, où cette notation a reçu sa forme définitive et où elle est employée partout en Europe.

Essayons maintenant de faire remonter nos recherches au delà de l'époque de Boèce. M. Arneth (160) pense que le système de l'*abacus*, tel qu'il a été décrit par Boèce, avait été connu de tous les mathématiciens grecs depuis Pythagore, mais qu'ils n'en ont tiré aucun parti à cause de l'incommodité de ce tableau à colonnes, qui, suivant lui, n'a jamais dû être employé réellement dans la pratique. M. Chasles (161), qui du reste paraît croire aussi à la haute antiquité de l'*abacus* dit *de Pythagore*, montre fort bien que ce tableau n'était pas si incommode, et qu'il a été bien réellement en usage chez les nations occidentales au moyen âge, où on le traçait habituellement avec le doigt sur une table polie et couverte de poudre pour recevoir les calculs. Il ne faut pas s'étonner que cette méthode se soit propagée en Occident plus qu'en Grèce ; car, en Occident, le système de l'*abacus* était venu disputer la place à la numération écrite des Romains, à laquelle il était préférable. En effet, dans cette numération, il fallait deux ou plusieurs caractères pour exprimer tel ou tel nombre au-dessous de 10, tel ou tel des multiples les plus simples de 10 ou de ses puissances : ce qui était très-incommode pour écrire les calculs.

M. Chasles (162) remarque avec raison que le système de l'*abacus* aurait été bien moins utile aux Grecs, dont la notation arithmé-

(160) *Geschichte der reinen Mathematik*, p. 207-209.

(161) *Développements et détails historiques sur divers points du système de l'abacus*, § 17, p. 25-27. Comp. *Aperçu historique*, etc., note XII, p. 540-541 de la trad. allem. de M. Sohnke, et *Éclaircissements sur le traité* De numero arenæ *d'Archimède*.

(162) *Aperçu historique*, etc., note XII, p. 540-541 de la trad. allem.

tique, employant les lettres de leur alphabet jointes à un petit nombre de caractères complémentaires, exprimait toujours, comme la nôtre, par un seul caractère chaque nombre d'unités d'un ordre décimal quelconque. Mais ce savant semble croire que la numération écrite des Grecs, sauf l'inconvénient minime d'employer un nombre total un peu plus grand de signes, équivalait à la nôtre dans la pratique. Cette opinion me paraît trop favorable au système grec. En effet, tandis que dans chaque opération partielle nous pouvons ne considérer que la valeur individuelle de chaque chiffre, ou du moins de chaque tranche de deux chiffres, indépendamment de sa valeur de position, pour les Grecs, au contraire, chaque nombre partiel représenté par une lettre entrait toujours dans chaque opération partielle du calcul avec sa valeur complète comme multiple d'une des puissances de 10; or, ainsi que Delambre (163) l'a expliqué parfaitement et en détail par des exemples, il résultait de là des complications qui rendaient les calculs plus lents, plus incommodes et plus pénibles qu'ils ne le sont pour nous. Je pense donc que, si Pythagore avait été l'inventeur de l'*abacus* qu'on lui attribue, et si les Grecs avaient connu cet *abacus* pendant toute l'époque florissante et progressive de leur science mathématique, ils n'auraient pas dédaigné cette invention de leur grand philosophe, mais ils s'en seraient servis, et surtout ils en auraient parlé, et un auteur latin de la fin du Ve et du commencement du VIe siècle de notre ère n'aurait pas été le premier à nous en transmettre le souvenir. Il est vrai que dans l'*Arénaire* d'Archimède il n'y a aucun texte qui prouve d'une manière positive que l'auteur ignorât le système de l'*abacus* dit *de Pythagore* (164). Mais, devant le silence de tous les auteurs grecs et latins jusqu'à Boèce, il faudrait de bonnes preuves pour admettre la haute antiquité de cet *abacus*. Or, en faveur de cette antiquité, on ne peut citer qu'un seul témoignage, celui de Boèce. Voyons ce que ce témoignage signifie. Boèce (165) nous dit avoir tiré le système de l'*abacus* d'un *géomètre latin non méprisable*, nommé Archytas. Il est évident que ce géomètre *latin* n'est pas le célèbre pythagoricien *grec* Archytas de Tarente. Un peu plus loin (166), Boèce nous dit que l'*abacus* a été imaginé *par des pythagoriciens;* il ajoute que ces pythagoriciens, dont il n'indique nulle-

(163) *Histoire de l'astronomie ancienne*, livre III, chap. I, *Arithmétique des Grecs.*

(164) Voyez M. Chasles, *Éclaircissements sur le traité* De numero arenæ *d'Archimède* (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 11 avril 1842).

(165) *Geometriæ* lib. I, p. 1516 (Œuvres, Bâle, 1570, in-f°).

(166) *Ibidem*, p. 1518.

ment l'époque, donnèrent à l'*abacus* le nom de *table de Pythagore, en l'honneur de leur maître*, parce qu'ils tenaient de lui la *première* indication de ce qu'ils avaient tracé (*quia hoc quod depinxerant magistro præmonstrante cognoverant*). Or, on sait que les pythagoriciens de toutes les époques aimaient à rapporter à Pythagore la première origine de toutes leurs découvertes et lui en faisaient honneur. D'ailleurs, les anciens pythagoriciens avaient remarqué (167) que la numération grecque *se replie sur elle-même, quand elle est arrivée à* 10, pour compter les dizaines comme des unités d'un ordre supérieur; qu'arrivée à dix dizaines, elle se replie de nouveau sur elle-même pour compter les centaines comme des unités d'un ordre plus élevé encore, et ainsi de suite. Cette remarque, qui pouvait fort bien remonter réellement à Pythagore lui-même, n'impliquait pas nécessairement la notion de la valeur de position des chiffres; mais elle pouvait en être considérée comme une *indication anticipée* (*præmonstratio*), suivant l'expression même de Boèce. Le texte de cet auteur, même en supposant qu'il doive être pris au pied de la lettre comme expression d'un fait historique, ne nous empêche donc nullement d'attribuer à des néopythagoriciens d'une époque peu antérieure à la sienne la première application de la méthode de l'*abacus* telle qu'il l'expose. En effet, les noms et les figures des *apices* expriment des idées pythagoriciennes. Mais ces idées sont mêlées de gnosticisme; ces noms sont empruntés les uns à la langue grecque, les autres à l'hébreu, et ils sont très-altérés; et quelques-unes de ces figures appartiennent à l'écriture antique des Égyptiens (168). Cette invention porte donc le cachet d'une époque où la fusion s'était opérée sous la domination romaine entre les idées grecques et les symboles des Égyptiens et des Orientaux, c'est-à-dire le cachet de l'époque du néoplatonisme alexandrin, par exemple de l'époque de Proclus, qui est peut-être aussi celle du géomètre latin Archytas. Cette invention a été faite peut-être par des Grecs ou du moins dans un des foyers de la science grecque; elle a été faite en Égypte, probablement à Alexandrie; mais elle a été faite surtout au profit des peuples latins, qui en avaient grand besoin à cause de l'incommodité extrême que leur numération écrite présentait dans les calculs: ainsi s'explique naturellement la présence des lettres grecques à côté des chiffres romains dans certains manuscrits des textes latins

(167) Voyez le faux Plutarque, *Des opinions des philosophes*, I, 3, § 16; la *Théologie arithmétique*, c. 10, p. 59 d'Ast (p. 69 de Wechel), et Aristote, *Métaphysique*, XIII, 8, p. 1084, col. 1, l. 12 (Œuvres d'Aristote, éd. de Berlin.)

(168) Voyez plus haut, § 6.

relatifs à l'*abacus* (169). Faite ainsi surtout pour les Latins, peut-être par quelque grec écrivant en latin, comme le géomètre Archytas cité par Boèce, il est peu surprenant que cette invention tardive ait eu peu de cours chez les Grecs, à qui leur numération écrite, moins imparfaite que celle des Romains, pouvait plus facilement suffire pour la pratique des calculs.

Du reste, dans l'histoire de l'arithmétique grecque et romaine, on trouve les antécédents et la préparation du système de notation arithmétique décrit par Boèce. En commençant par les Grecs, nous voyons qu'ils ont eu plusieurs modes de numération écrite pour les inscriptions et dans l'usage littéraire; mais attachons-nous à leur numération écrite la plus générale et reçue dans l'usage scientifique. Elle était strictement décimale, comme leur numération parlée. Les lettres qui tenaient lieu de nos chiffres s'y plaçaient exactement de la même manière que dans notre notation moderne, à laquelle les Grecs seraient immédiatement arrivés, si, au lieu de prendre de nouvelles lettres pour représenter les divers nombres de dizaines, de centaines, de milliers, ils avaient repris les lettres qui expriment les nombres d'unités simples, et s'ils avaient introduit aux places vides le *zéro*, qu'ils employaient à cet usage dans l'expression des divisions et des subdivisions du cercle (170). Ce qui a empêché les Grecs d'arriver de bonne heure à ce changement si simple, qui aurait été pourtant un perfectionnement notable, c'est qu'ils en étaient précisément trop près pour en sentir vivement le besoin. Cependant leur numération parlée et écrite se prêtait difficilement à l'expression des nombres très-grands : elle procédait par tranches de quatre chiffres, dont la première contenait les nombres jusqu'à 10 000 exclusivement; la seconde les *myriades;* la troisième les *myriades de myriades;* la quatrième les *myriades de myriades de myriades*, et ainsi de suite. Cette répétition du mot *myriade* était incommode dans la numération parlée. Dans la notation écrite, on se débarrassait quelquefois de la répétition de ce même mot ou de la lettre initiale M, en séparant simplement les tranches par un point; il y avait donc là une valeur de position attribuée aux tranches. Dans chacune d'elles, plusieurs ordres d'unités pouvaient manquer (171); quand une tranche manquait tout entière, un intervalle vide entre

(169) Voyez M. Chasles, *Développements et détails historiques*, etc., § 5, p. 7.

(170) Voyez plus haut, § 6.

(171) Voyez Delambre, *Histoire de l'astronomie ancienne*, liv. III, chap. I, *Arithmétique des Grecs*, et M. Nesselmann, *Die Algebra der Griechen*, chap. III, *Ueber Zahlensysteme und Zahlenzeichen*, p. 74-81.

deux points servait peut-être à en marquer la place. Archimède, dans son *Arénaire* (172), ne s'est nullement proposé de remplacer le système grec par un autre, mais bien de modifier ce système de manière à s'en servir pour exprimer par la parole et par l'écriture des nombres énormes, dont il avait besoin pour l'objet spécial de cet opuscule (173) : il a réuni les deux premières tranches de quatre chiffres en une tranche de huit chiffres allant jusqu'aux *myriades de myriades* exclusivement ; les nombres de cette tranche ont été nommés par lui *premiers nombres ;* les unités simples d'une seconde tranche de huit chiffres sont des *myriades de myriades ;* les nombres de cette tranche sont les *seconds nombres ;* et ainsi de suite pour les tranches de huit chiffres suivantes. Il est donc évident que c'est là une extension et une simplification de la numération parlée des Grecs en ce qui concerne les nombres très-grands, plutôt qu'un perfectionnement de leur numération écrite. Pour arriver du système grec à notre numération écrite moderne par la modification des tranches, bien loin de donner à chacune de ces tranches huit chiffres au lieu de quatre, il aurait fallu, suivant la remarque de Delambre (174), les réduire chacune à un seul chiffre, ce qui serait revenu à les supprimer, de telle sorte que la valeur de position se produisît dans le passage de chaque chiffre au chiffre suivant.

La numération parlée des Romains était décimale, comme celle des Grecs et comme la nôtre. Mais leur numération écrite n'avait que cinq signes individuels, savoir : I pour 1, V pour 5, X pour 10, L pour 50, C pour 100 ; auxquels on peut ajouter deux signes composés : IↃ pour 500 et CIↃ ou M pour 1000 ; on exprimait les nombres intermédiaires en répétant ces mêmes signes, comme additifs, à la droite du signe d'ordre immédiatement supérieur, ou bien en les plaçant, comme soustractifs, à la gauche de ce signe ; et pour exprimer un certain nombre de milliers, on mettait le signe de ce nombre, comme multiplicateur, à la gauche du signe CIↃ ou M. On pouvait aussi écrire les nombres de milliers à la gauche des centaines, en les en séparant par un point, ou bien en mettant une barre au-dessus. On pouvait réunir ces deux moyens, et mettre à la gauche des centaines les unités de mille et les dizaines de mille séparées des centaines par un point, et plus à gauche encore les nombres de centaines

(172) Wallisii operum t. III, p. 513 et seq.

(173) Voyez M. Chasles, *Éclaircissements sur le traité* De numero arenæ *d'Archimède* (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 11 avril 1842).

(174) *Histoire de l'astronomie ancienne*, liv. III, chap. I, t. II, p. 8-10.

de mille surmontés d'une barre. Ainsi les signes $\overline{\text{XVI}}$ LXVI.IↃCLXVI signifiaient 1 666 666. On trouve ici, comme dans la numération écrite des Grecs, une analogie très-imparfaite avec la valeur de position de nos chiffres (175). Dans une compilation byzantine faussement attribuée à Julius Africanus, dont les *Cestes* sont seulement une des sources où le compilateur a puisé (176), on lit (177) que les Romains, dans leurs signaux par le feu, représentaient à l'aide d'un petit nombre de feux tous les nombres jusqu'à 1000, en convenant que chaque feu de la station de droite valait 1, que chaque feu de la station du milieu valait 10, et que chaque feu de la station de gauche valait 100. Mais ce fait n'entraîne aucune conséquence générale sur la méthode de numération écrite des Romains : dans ce cas particulier, une nécessité absolue les avait forcés de recourir d'une manière exceptionnelle à la valeur de position, pour ne pas multiplier les signaux plus qu'il n'était possible de le faire. Du reste, on ne sait pas de combien de temps cet usage romain est antérieur à la chute de l'empire d'Occident, ni s'il a précédé l'époque du géomètre latin Archytas et l'usage de l'*abacus* décrit par Boèce.

Cet *abacus* lui-même avait été précédé d'un autre *abacus* ou ἄβαξ employé sous ces noms chez les Grecs aussi bien que chez les Romains (178) et connu sous le nom de *suan-pan* chez les Chinois (179). C'était une *machine à compter*, pour faire les calculs usuels sans employer l'écriture; cette machine offrait des cases distinctes pour recevoir les boules représentant les unités de différents ordres et les fractions de ces unités, savoir : chez les Grecs, les *oboles* ou sixièmes de la *drachme*, les tiers, les moitiés de la drachme, les unités simples de drachmes, les dizaines de drachmes, les centaines de drachmes ou *mines*, les milliers de drachmes, et enfin les *talents ;* et chez les Romains, l'*once* ou douzième de l'*as*, les unités, dizaines, centaines, milliers, dizaines de mille, centaines de mille et millions

(175) Voyez les exemples tirés des manuscrits des auteurs anciens et cités par Heilbronner, *Historia matheseos universæ*, IV, 1, § 9 et 10, p. 732-734, et M. Nesselmann, l. c., p. 86-91.

(176) Voyez mon Mémoire *Sur Héron d'Alexandrie*, p. 337-364, surtout p. 360-361.

(177) *Cestes de Julius Africanus*, c. LXXVI, p. 135 des *Veteres mathematici* (Paris, 1693, in-f°). Comp. M. Vincent, *Notices et extraits des manuscrits*, t. XVI, IIe partie, p. 360-362.

(178) Voyez M. Vincent, *Lettre à M. Letronne sur un abacus athénien* (*Revue archéologique*, IIIe année, p. 401).

(179) Voyez M. de Humboldt, *Ueber die bei verschiedenen Vœlkern üblichen Systeme von Zahlenzeichen* (dans Crelle's *Journal für die reine und angewandte Mathematik*, 1829, t. IV, p. 205 et suiv.).

d'as. On pouvait ainsi, sans rien écrire, calculer de très-grands nombres avec un petit nombre de boules, qui avaient une valeur différente suivant la case où on les mettait. Le moine Richer nous a parlé d'un *abacus* de cette espèce fabriqué au Xe siècle par les soins de Gerbert (180). L'usage de ces machines à compter s'est conservé en Russie et dans quelques parties de la Pologne; depuis quelques années, cette machine a été introduite de nouveau en France, sous le nom de *boullier*, pour l'instruction des petits enfants dans nos salles d'asile (181) : c'est l'imitation d'une machine à compter des anciens. Or, il semble qu'il était bien facile aux Grecs et aux Romains d'appliquer la même méthode à la numération écrite, en remplaçant les cases par des colonnes tracées sur le papyrus, sur le parchemin, sur les tablettes, ou bien sur le tableau couvert de poudre, où l'on écrivait les calculs avec le doigt (182), et en remplaçant les boules de chaque case par neuf signes graphiques représentant les nombres de ces boules depuis 1 jusqu'à 9 inclusivement, et d'arriver ainsi précisément à l'*abacus* décrit par Boèce. Nous avons vu que les Romains, dans les derniers temps de leur empire, ont réellement fait cette application. Pour la faire, il suffisait d'en avoir la pensée : chose difficile quelquefois précisément pour les inventions les plus simples. Cette invention une fois faite, il restait à la propager. Pour avoir chance d'y réussir, il fallait s'adresser à des hommes qui en sentissent vivement le besoin à cause des défauts de leurs procédés antérieurs. C'est pourquoi cette invention devait mieux réussir près des Romains que près des Grecs, qui s'en sont tenus à leur numération écrite, plus commode que celle des Romains, jusqu'à l'époque où le système indien avec le zéro et sans colonnes tracées d'avance, c'est-à-dire notre système moderne, leur est venu par les Arabes (183), tandis que les peuples chrétiens de l'Occident arrivèrent d'eux-mêmes à ce système par un perfectionnement du système de l'*abacus*. Mais la propagation générale et vulgaire de ce système au XIIIe siècle est due en grande partie à l'influence puissante que les études arabes exercèrent à cette époque pour le progrès des sciences chez les nations chrétiennes.

(180) Voyez plus haut, § 5.

(181) Voyez M. Chasles, *Développements et détails historiques sur divers points du système de l'abacus*, § 10, p. 17, note 1.

(182) Voyez M. Chasles, *ibidem*, § 11, p. 18-20.

(183) Voyez plus haut, fin du § 6.

VIII.

Origine indienne du système arabe, antiquité de ce système dans l'Inde, et rapports du système indien avec l'Égypte pour les figures des chiffres seulement.

Mais où les Arabes eux-mêmes avaient-ils pris cette méthode de numération écrite avec valeur de position des neuf chiffres, et avec le *zéro* consistant en un point pour marquer les places vides ? Les Arabes eux-mêmes nous déclarent qu'ils avaient emprunté cette méthode aux Indiens (184). En effet, il est parfaitement certain qu'avant d'étudier les sciences mathématiques dans les ouvrages grecs, les Arabes les avaient étudiées d'abord dans des livres indiens (185). De même que tous les peuples sémitiques, les Arabes ont eu un système de numération écrite analogue à celui des Grecs, et les Arabes l'ont même gardé concurremment avec le système indien, qu'ils ont adopté au VIIIe siècle (186).

Mais d'où venait aux Indiens eux-mêmes ce système de numéra-

(184) Voyez Montucla, *Histoire des mathématiques*, part. II, liv. I, chap. VIII, t. I, p. 375 et suiv., et M. Reinaud, *Mémoire sur l'Inde antérieurement au XIe siècle* (*Institut*, *Académie des inscriptions*, t. XVIII, IIe partie, p. 298-301). Comp. Bayer, *Historia regni Græcorum bactriani*, § 49, p. 127 et suiv. (Saint-Pétersbourg, 1738, in-4). Ainsi, Maxime Planude, moine grec du XIVe siècle, dans son traité intitulé *Calcul suivant les Indiens*, a raison d'attribuer aux Indiens le système arabe. Voyez plus haut, note 159.

(185) Voyez M. Reinaud, *Mémoire sur l'Inde*, etc. (*Institut*, *Acad. des inscr.*, t. XVIII, IIe partie, p. 205 et suiv.); M. Weber, *Akademische Vorlesungen über die indische Literaturgeschichte*, p. 225 (comp. p. 202 et p. 178), et dans les *Indische Studien*, t. II, p. 260 et 277; Colebrooke, *Miscellaneous essays*, t. II, p. 365, 367, 368, 410-413; Lassen, *Indische Alterthumskunde*, t. II, p. 1130-1131, et mon Mémoire *Sur Héron d'Alexandrie*, etc., p. 164-176, et p. 397-398.

(186) Voyez M. Nesselmann, *Die Algebra der Griechen*, p. 72-81. Suivant un texte de la *Chronique* de Théophane (dans le *Corpus hist. Byzant.*, p. 314, ed. Paris.; p. 250, ed. Venet.), le sultan Walid Ier, en l'an 706 de notre ère, défendit aux populations grecques soumises à son pouvoir d'écrire dans leur langue les comptes officiels, et ordonna de rédiger ces comptes en arabe. Ce fait s'accorde avec ce que rapporte Aboul-Maharen (cité par M. Quatremère, *Recherches sur la langue de l'Egypte*, p. 32), que l'an 96 de l'hégire (714-715 de notre ère), le gouverneur de l'Égypte ordonna que les registres du divan, qui jusque-là étaient tenus en copte, fussent écrits en arabe. Cependant, suivant Théophane, Walid « excepta les calculs, attendu que dans la langue arabe, dit ce chroniqueur, il est impossible d'écrire *un*, ou *deux*, ou *trois*, ou *huit*, *un demi*, ou *un tiers* » (χωρὶς τῶν ψήφων, ἐπειδὴ ἀδύνατον τῇ ἐκείνων γλώσσῃ μονάδα ἢ δυάδα ἢ τριάδα ἢ ὀκτώ, ἥμισυ ἢ τρία γράφεσθαι. Au lieu des mots ἢ τρία, il me paraît évident qu'il faut lire ἢ τρίτον). Or Théophane, qui s'est mal exprimé, ne peut pas avoir voulu dire que dans la *langue* arabe il n'y

tion semblable au nôtre? M. Vincent (187) incline à croire qu'ils l'avaient reçu des Grecs par l'intermédiaire surtout des marchands et des médecins juifs. Je ne pense pas que cette supposition puisse être acceptée. En effet, on peut suivre chez les Indiens, en remontant jusqu'au Ve siècle de notre ère, l'emploi de la notation arithmétique que les Arabes leur ont empruntée au VIIIe siècle, c'est-à-dire d'une numération écrite avec neuf chiffres, avec la valeur de position dans le système décimal, avec le point jouant le rôle du *zéro* et sans les colonnes de l'*abacus* (188). Or, il est vrai que des emprunts faits par les Indiens aux sciences de la Grèce avant le Ve siècle de notre ère sont parfaitement constatés (189). Mais les Grecs n'avaient pas un système de numération écrite pareil à celui des Indiens et au nôtre; il est même très-douteux que la méthode de l'*abacus* de Boèce ait été en usage chez les Grecs, ou du moins cette méthode ne fut chez eux que très-peu employée, et une notation arithmétique sans valeur de position est la seule qui se rencontre chez les auteurs grecs jusqu'au XIIIe siècle (190). Par conséquent, il est impossible que les

avait pas de mots qui pussent être écrits pour signifier ces nombres; mais il a voulu dire sans doute que, dans l'*écriture* arabe, il n'y avait pas de *caractères* destinés à exprimer chacun de ces nombres *par un seul signe*. Ainsi, d'après ce témoignage, s'il était digne de toute confiance, les Arabes, en l'an 706 de notre ère, n'auraient eu ni le système indien de numération écrite, qu'en effet ils n'empruntèrent qu'un peu plus tard, ni même un système analogue à celui des autres peuples sémitiques et des Grecs. Or, ce dernier point me paraît difficile à croire; mais, d'un autre côté, il me paraît difficile de révoquer en doute le fait de la permission accordée par Walid d'employer les caractères grecs pour exprimer les nombres dans des pièces officielles qu'il prescrivait de rédiger en arabe. Or, cette permission paraît supposer que le système de numération écrite des Grecs était reconnu préférable à celui que les Arabes possédaient en 706, avant d'avoir emprunté celui des Indiens : et telle est la conclusion que je crois pouvoir tirer de ce texte du chroniqueur byzantin. C'est à la bienveillance de M. Brunet de Presle que je dois l'indication de ce texte, qui, je crois, n'avait pas encore figuré dans l'histoire de l'arithmétique.

(187) *Sur l'origine de nos chiffres* (*Notices et extraits des manuscrits*, t. XVI, IIe partie, p. 150).

(188) Voyez M. de Humboldt, cité dans la note 179, et M. Reinaud, *Mémoire sur l'Inde*, l. c., p. 301.

(189) Voyez Albirouni, traduit par M. Reinaud, *Fragments arabes et persans sur l'Inde*, p. 144 (Paris, 1845, in-8); M. Reinaud, *ibidem*, et *Mémoire sur l'Inde*, etc., (l. c.); M. Chasles, *Recherches sur l'astronomie indienne* (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. XXIII, 2 novembre 1846); M. Biot, *Sur les Nakchatras* (*Journal des savants*, janvier 1845); M. Sédillot, *Matériaux pour servir à l'histoire des sciences*, etc., p. 430-455, et *Histoire des Arabes*, p. 358; Colebrooke, *Miscellaneous essays*, t. II, p. 427 et suiv., p. 467 et suiv., p. 504, 508 et 509, etc.

(190) Voyez plus haut, fin du § 6 et § 7.

indiens doivent aux Grecs leur système de numération écrite semblable au nôtre, et il est extrêmement invraisemblable qu'ils leur aient emprunté la méthode de l'*abacus* de Boèce. Cette dernière supposition, très-difficilement admissible, en nécessiterait d'ailleurs une autre, d'après laquelle, dès avant le Ve siècle, cette méthode elle-même aurait été transformée par les Indiens en notre système moderne, qu'on trouve dominant chez eux dès cette époque. Il est probable que nous pourrions suivre plus haut encore dans les antiquités de l'Inde l'existence de ce système, si nous avions des arithméticiens indiens d'une époque plus reculée.

Cependant je dois dire que, sur certaines médailles indiennes du IVe siècle et des siècles antérieurs, les nombres se trouvent représentés par des signes tirés des consonnes de l'alphabet sanscrit, sans valeur de position (191). Mais de même, dans les ouvrages d'Aryabhatta, mathématicien indien de la fin du Ve siècle, les nombres sont représentés par des combinaisons de lettres où les voyelles jouent le rôle de multiplicateurs sans valeur de position (192), tandis que dans le *Sourya-siddhanta*, poëme astronomique sanscrit du Ve siècle, les nombres sont exprimés mnémoniquement par des vers techniques où les syllabes représentent les chiffres avec valeur de position. Cependant Aryabhatta a commenté le *Sourya-siddhanta* (194). Ces deux modes de numération écrite coexistaient donc au Ve siècle dans l'Inde, et par conséquent ils ont pu y coexister aussi pendant les siècles précédents. Mais il est certain qu'après le Ve siècle le système pareil au nôtre fut généralement employé dans l'Inde pour les calculs arithmétiques (195), tandis que

(191) Voyez M. Lassen, *Indische Alterthumskunde*, t. II, p. 1139-1140.

(192) Voyez M. Lassen, *ibidem*, p. 1138-1141.

(193) Voyez M. l'abbé Guérin, *Astronomie indienne*, chap. XII, p. 138-140 (Paris, 1847, in-8). Comp. *ibidem*, chap. II et chap. XI.

(194) Voyez Wilson (*Mackensie collection*, t. I, p. 1109, n° 5), cité par M. Lassen, *Indische Alterthumskunde*, t. II, p. 1137. Le *Sourya-siddhanta*, d'après des considérations astronomiques que je développerai ailleurs, ne peut pas être antérieur au Ve siècle. Aryabhatta est cité par des auteurs du commencement du VIe siècle, et il a commenté le *Sourya-siddhanta*. Le poëme et le commentateur sont donc du Ve siècle.

(195) Voyez M. Reinaud, *Mémoire sur l'Inde*, etc., (*Institut*, *Acad. des inscr.*, t. XVIII, IIe partie, p. 301). Dans leur système de numération, les Indiens emploient pour les calculs neuf chiffres analogues aux chiffres arabes et le point servant de *zéro*. Dans les traités scientifiques en langue sanscrite, même postérieurs au Ve siècle, on trouve des vers techniques destinés à rappeler les résultats des calculs: les chiffres y sont remplacés soit par certaines syllabes, soit par les noms de certains objets, dont les figures tenaient aussi lieu de chiffres. Ces figures hiérogly-

ce même système ne se montre que sept ou huit siècles après chez les Grecs, de même que chez les peuples d'origine latine, qui antérieurement n'avaient que la vieille notation romaine et la méthode de l'*abacus*, forme imparfaite de la numération écrite avec valeur de position. Il est donc vraisemblable que les Indiens, très-éloignés sans doute de la méthode des sciences inductives, mais habiles calculateurs et très-adonnés aux spéculations sur les nombres (196), ont possédé de très-bonne heure et ont trouvé eux-mêmes le système que les Arabes leur ont emprunté. En effet, l'invention de ce système, ne supposant que des notions élémentaires d'arithmétique, a pu être le produit d'une conception très-heureuse sans doute, mais extrêmement simple, et par conséquent cette invention a pu être contemporaine de l'enfance des sciences mathématiques. M. de Humboldt remarque cependant que cette invention est postérieure à la séparation de la race hindoue et de la race ariane, puisqu'on ne la trouve pas chez le peuple zend; il remarque aussi que, dans l'Inde même, le système de numération écrite caractérisé par la valeur de position et par l'emploi du *zéro* est étranger aux signes numériques tamouls et cingalais (197).

On n'a découvert aucune trace de ce système dans les monuments de l'Égypte pharaonique, qui pourtant employait des chiffres analogues aux nôtres et aux *apices* de l'*abacus* de Boèce, mais sans valeur de position. Je ne pense pas qu'on ait découvert non plus aucune trace de ce même système et de la valeur de position dans les monuments antiques de la Phénicie et de l'Assyrie. Les Chinois ont emprunté ce système aux Indiens, mais après le Ve siècle (198). Chez les Juifs, M. Nesselmann (199) en signale un exemple, mais unique et imparfait : il le trouve dans l'indication du nombre des versets du *Pentateuque* en tête de la *Massore* (200); ce nombre, 5845, y est, dit-

phiques, ces noms et ces syllabes représentant les chiffres, ont leur valeur de position, comme les chiffres eux-mêmes, en commençant par les unités de l'ordre le moins élevé. Voyez M. l'abbé Guérin, *Astronomie indienne*, chap. XII.

(196) Voyez M. Bohlen, *Das alte Indien*, t. II, p. 298.

(197) Voyez M. de Humboldt, *Cosmos*, t. II, IIe partie, chap. V, note 19, p. 543 de la traduction française; le même, *Ueber die bei verschiedenen Völkern üblichen Systeme von Zahlzeichen und über den Ursprung des Stellenwerthes in den indischen Zahlen* (dans Crelle's *Journal für die reine und angewandte Mathematik*, 1826, t. IV, p. 205 et suiv.), et *Examen critique de l'histoire de la géographie du nouveau continent*, t. IV, p. 275.

(198) Voyez M. Reinaud, *Mémoire sur l'Inde*, etc., l. c., p. 301.

(199) *Die Algebra der Griechen*, *Zusätze*, p. 494.

(200) Le texte de la *Massore* a été publié par Daniel Bomberg (Venise, 1525).

il, écrit *de droite à gauche*, comme lisent les Hébreux, par les lettres qui signifient 5, 8, 40 et 5. Ainsi, de ces quatre lettres prises comme chiffres, la troisième est la seule qu'il faudrait changer pour que le nombre fût écrit tout entier d'après notre système moderne, si ce n'est que, lisant *de gauche à droite*, nous placerions dans l'ordre inverse les chiffres correspondants. Mais je dois faire observer que dans la notation hébraïque, où les lettres de l'alphabet fournissent neuf signes pour les neuf premiers nombres, puis neuf autres signes pour les dizaines, puis neuf autres signes encore pour les centaines, on reprenait pour les mille, pour les dizaines de mille et pour les centaines de mille les mêmes lettres surmontées de deux points, et que ces deux points se supprimaient souvent, quand il n'en pouvait résulter aucune amphibologie, c'est-à-dire quand les ordres inférieurs d'unités ne manquaient pas dans le nombre donné (201). Il n'est donc pas surprenant que les 5000 du nombre 5845 soient exprimés simplement à droite par la lettre qui signifie 5. Ensuite les 4 dizaines et les 5 unités sont exprimées à la manière grecque par les lettres hébraïques qui signifient 40 et 5. La valeur de position ne se montrerait donc ici d'une manière caractéristique que dans la lettre qui signifie habituellement 8, et qui serait employée ici pour signifier 800. Mais cette lettre ne diffère pas beaucoup de celle qui signifie 800, et il pourrait y avoir là une simple faute de copie, sinon même une simple faute d'impression dans l'édition du texte de la *Massore*. D'ailleurs, dans ce même nombre, les 4 dizaines sont exprimées sans valeur de position ; l'exemple serait donc imparfait. Enfin cet exemple isolé et tout à fait exceptionnel serait seulement du commencement du VIe siècle, époque de la rédaction définitive de la *Massore*. Cet exemple unique ne prouverait donc rien en faveur de l'antiquité de ce système chez les Juifs, qui, du moins habituellement, n'ont fait aucun usage de la valeur de position des chiffres avant l'époque de l'influence arabe (202). Ainsi, la priorité reste aux Indiens, qui sont probablement les premiers inventeurs de cette méthode de numération écrite.

Quant aux figures des neuf chiffres, elles se présentent chez les anciens Égyptiens, chez les Indiens, chez les Arabes, dans les plus

(201) Voyez Pierre Guarin, *Grammatica hebraica et chaldaica*, lib. III, c. III, art. I, t. II, p. 376-378 (Paris, 1726, in-4). L'emploi hébraïque de ces deux points a été imité par quelques Grecs au moyen âge. Voyez Montfaucon, *Palæographia græca*, *Recens.*, p. XII XIII. Comp. M. Nesselmann, *Die Algebra der Griechen*, p. 81-83.

(202) Voyez M. Nesselmann, l. c., p. 72 et suiv.

anciens manuscrits de Boèce, dans les manuscrits des traités latins écrits au moyen âge sur l'*abacus* et sur l'*algorisme*, et dans notre numération moderne, avec une ressemblance qui est assez grande pour ne pouvoir pas être attribuée au hasard (203). Nous avons vu que nos chiffres viennent des *apices* de Boèce, et que ceux-ci, avec leurs noms bizarres, les uns grecs, les autres hébraïques, et avec leurs formes symboliques, sont venus de l'Égypte à une époque où les influences grecques, juives et gnostiques y étaient combinées sous la domination romaine (204). Quant aux chiffres arabes, ils viennent des chiffres indiens. Mais les chiffres indiens eux-mêmes et ceux des Arabes offrent une ressemblance qui ne peut être méconnue, d'une part avec les chiffres égyptiens de la vieille écriture hiératique du temps des Pharaons, d'autre part avec les *apices* de Boèce. L'intention symbolique, moitié pythagoricienne, moitié gnostique, qui a été parfaitement dévoilée par M. Vincent dans les figures des *apices* et dans les noms de plusieurs d'entre eux (205), ne se montre bien clairement que dans une des figures des chiffres hiératiques égyptiens, et ne se laisse pas du tout apercevoir dans les figures des chiffres indiens. La secte alexandrine à laquelle appartient la méthode de l'*abacus* a donc modifié à dessein et d'après des idées préconçues les figures des chiffres égyptiens en se les appropriant.

Mais comment expliquer ce qu'il y a de commun, pour les figures des chiffres, entre les anciens Égyptiens et les Indiens? C'est là une question qu'il est bien difficile de résoudre, et sur laquelle on peut tout au plus hasarder quelques conjectures, comme je vais le faire ici. De très-bonne heure l'antique Égypte eut avec l'Inde au moins des relations indirectes par l'intermédiaire des Phéniciens, des Sabéens et des colonies indiennes des côtes de l'Arabie (206);

(203) Voyez et comparez les figures des chiffres indiens et arabes et des chiffres arabes de Planude, chez Bayer (*Historia regni græcorum bactriani*, tab. I, fig. 2) et chez Montucla (*Histoire des mathématiques*, t. I, planche II); les figures des chiffres hiératiques égyptiens chez Champollion (cité dans la note 140), et les figures des chiffres de Boèce et des traités de l'*abacus*, chez M. Chasles (cité dans la note 141).

(204) Voyez plus haut, § 6.

(205) Voyez M. Vincent (cité dans la note 137).

(206) Voyez le *Périple de la mer Érythrée*, p. 156 et 159 de Blancanus; Lassen, *Indische Alterthumskunde*, t. II, p. 580-582, et Bohlen, *Das alte Indien*, t. II, p. 131-141. Comp. Gardner Wilkinson, *Manners and customs of the ancient Egyptians*, 3e éd., t. I, p. 226, 231, etc., t. III, p. 106-108 et p. 217, et Lassen, *Indische Alterthumskunde*, t. II, p. 595-597. Sur la navigation des Indiens, très-florissante à une époque reculée, voyez Lassen, *ibidem*, t. I, p. 748, et t. II, p. 578-582 et p. 620.

elle eut avec l'Inde des relations directes sous les Ptolémées (207) et plus encore sous les empereurs romains (208). Il n'est donc pas impossible que, pour les figures des chiffres, les Indiens aient imité les Égyptiens, ou les Égyptiens aient imité les Indiens. Cependant j'incline à croire que ces figures, sous leur forme primitive, diversement altérée depuis, appartenaient à la race chamite, dont les Égyptiens furent le rameau le plus civilisé et le plus persistant, mais dont diverses branches paraissent avoir occupé, dans les temps les plus reculés, toutes les côtes méridionales de l'Asie depuis l'Arabie jusqu'à l'Inde (209). Les Égyptiens ou Misraïtes sont probablement venus de l'Asie par le midi de l'Arabie, le golfe Arabique et la haute Égypte, à une époque où la race de Cham, n'ayant pas l'écriture phonographique ou alphabétique, dont l'invention paraît due surtout à la race de Sem, ne connaissait encore que l'écriture idéographique, à laquelle les neuf chiffres appartiennent, et qui s'est perfectionnée sur le sol de l'Égypte, en s'adjoignant des signes phonétiques. Les Indiens des temps historiques, c'est-à-dire les Indiens Aryas venus de l'Iran, semblent avoir fait beaucoup d'emprunts aux races auxquelles ils vinrent se superposer en prenant possession du sol indien (210) : parmi ces emprunts, il faut peut-être compter celui des figures des neuf chiffres et celui des représentations hiéroglyphiques par lesquelles les Indiens les remplaçaient quelquefois (211).

(207) Voyez Strabon, II, p. 118 A, et XV, p. 686 B de Casaubon.

(208) Voyez *le Périple de la mer Érythrée*, notamment p. 174 de Blancanus; Pline, *Hist. nat.*, VI, 23 (26), t. I, p. 439-441 de Sillig, et Ammien Marcellin, XXII, 7. Comp. M. Reinaud, *Relation des voyages faits par les Arabes dans l'Inde*, etc., t. I, Introd., p. XXVIII et suiv.; Bohlen, *Das alte Indien*, t. II, p. 134-135, et M. Lassen, *Indische Alterthumskunde*, t. II, p. 343 et p. 589. Il y avait dans l'île de Dioscoride (Socotora) des Égyptiens, des Grecs et des Indiens. Voyez *le Périple de la mer Érythrée*, p. 159 de Blancanus, et Cosmas Indico-pleustès, p. 178. Comp. M. Reinaud, l. c., et M. Letronne (*Institut*, *Académie des inscriptions*, t. IX, p. 173). Non-seulement des commerçants indiens, mais des brahmanes, visitaient alors l'Égypte. Voyez Damascius, *Vie d'Isidore*, dans la *Bibliothèque* de Photius, p. 340 de Bekker.

(209) Voyez la *Genèse*, X, 6-20. Comp. M. Lenormant, *Cours d'histoire ancienne*, chap. VI (Paris, 1838, in-8); M. d'Eckstein, *Du naturalisme dans les hymnes du Véda* (*Athenæum français*, IVe année, p. 63, col. 2); *les Éthiopiens de l'Asie* (*ibidem*, IIIe année, p. 364-368), et *Questions relatives aux antiquités des peuples sémitiques*, §§ 4, 5 et 7 (*Revue archéologique*, XIIe année, p. 578-580, 583, 586 et 588), et M. Renan, *Histoire générale des langues sémitiques*, liv. I, chap. II, §§ 1 et 3, p. 32-33 et p. 53-54.

(210) Voyez M. Weber, *Akademische Vorlesungen über die indische Literaturgeschichte*, p. 145-148.

(211) Voyez la note 195.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, ce qu'il faut bien remarquer, c'est qu'il n'y a aucune liaison nécessaire entre notre système de numération écrite avec valeur de position et ces neuf signes numériques. En effet, c'était sans valeur de position que les Égyptiens les employaient, et ils avaient des signes particuliers pour les différents nombres de dizaines; ajoutons que, dans la désignation des jours de la lunaison ou des jours du mois solaire, ils exprimaient chacun des nombres ordinaux 5e, 6e, 7e et 8e, par la juxtaposition de deux chiffres désignant les quatre premiers nombres ordinaux (212).

Ce n'est donc pas en Égypte, mais dans l'Inde, qu'il faut chercher les plus anciens exemples de notre méthode actuelle de numération écrite. La méthode de l'*abacus*, moins parfaite que la méthode indienne, est une invention gréco-romaine, qui, venue d'Alexandrie, s'est perpétuée au moyen âge dans l'Europe occidentale, où elle a fini, en se perfectionnant, par se fondre avec la méthode indienne importée par les Arabes (213).

H. Martin.

Doyen de la Faculté des lettres de Rennes, correspondant de l'Institut.

(212) Voyez Champollion cité dans la note 140.
(213) Voyez plus haut, § 6.

BERNARD PALISSY.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

SES ÉCRITS.

Nombreux et variés, ce sont plutôt des opuscules que des ouvrages à proprement parler. Les sujets qu'il traite sont, en général, sérieux, abstraits; ils sont écrits avec facilité, avec clarté, avec bonhomie, sans pédantisme en un mot. Ses démonstrations sont simples, sans complications, on les conçoit sans effort. Des anecdotes plaisantes et de bon goût soutiennent l'attention. La forme qu'il adopte est celle du dialogue : c'est un maître causant avec son élève. *Théorique* représente celui-ci ; *Pratique* le maître. Nous serions tenté de dire avec Montaigne que *son parler apparaît tel sur le papier qu'à la bouche.* Dans l'un de ses écrits, un seul que nous sachions (2), on peut regretter des expressions trop franches, un peu trop de crudité, mais il ne faut pas le juger avec notre puritanisme actuel de langage, il faut se reporter au temps où il a paru ; c'était d'ailleurs un libelle, à peu de chose près, c'était aussi le siècle de Rabelais !

Dans « *L'art de terre, de son utilité, — des émaux et du feu,* » Palissy cherche à établir comment à l'aide de certaines préparations et une chaleur convenable, on obtient les couleurs aussi vives qu'inaltérables qui constituent les émaux. On connaît les longues et patientes études auxquelles il eut le courage de se condamner ; le succès vint tard, mais il arriva.

Son Traité « *des pierres* » est, à tous égards, le plus érudit qu'il ait donné. Sans connaissances appréciables de la chimie et de la minéralogie, il discute avec sagacité sur la formation des pierres, sur leur décomposition et leur renouvellement. Il aborde ensuite une question immense, la pétrification des coquilles, des bois.... Il recherche la cause qui a entraîné des corps marins sur les points

(1) Voy. la *Revue archéologique*, XIIIe année, p. 243.

(2) *Déclaration des abus et ignorance des médecins* (p. 417 et suiv. de ses *OEuvres*).

les plus élevés du globe.... Il parle de la variété des fossiles qu'il a remarqués dans les Ardennes et sur d'autres montagnes. S'il est vrai que, déjà dans l'antiquité, des philosophes aient soutenu que la mer avait recouvert notre continent, est-il que Palissy a ravivé la question et lui a donné de l'intérêt. Le premier, il prétend que les fossiles n'étaient point un jeu de la nature, mais de vraies coquilles pétrifiées. Il appelait ainsi la science à résoudre ce difficile et curieux problème que Cuvier a expliqué en l'appuyant sur des témoignages irrécusables d'un double cataclysme.... Le bon sens d'un pauvre potier de terre l'avait deviné.

Son sentiment, touchant la *marne*, « de laquelle l'on fume les champs infertiles ès pays et régions où elle est connue, » n'était pas moins exact. Il la regardait avec raison comme « chose de grand poids et nécessaire à tous ceux qui possèdent héritage. » On sait de quel prix, en agriculture, est ce produit de la terre, ignoré quand Palissy le révéla.

Sans être chimiste, il parle des sels que l'on rencontre dans les végétaux, dans les matières minérales et dans les animaux. Il recherche l'utilité que les arts peuvent en retirer. Ce qu'il écrit sur le sel commun est d'une exactitude rigoureuse. C'est le relevé de ses observations lorsqu'il fut chargé de lever les plans des marais salants de la Saintonge.

Dans son traité « *des eaux et fontaines*, » il enseigne les moyens de construire des fontaines artificielles pour remplacer les sources. Il analyse la qualité des eaux ; il parle des eaux thermales, des matières inflammables, souterraines, ce qui le mène à dire un mot des tremblements de terre. Il cite les phénomènes produits par l'air, l'eau et le feu réunis. L'exemple qu'il rapporte est saisissant : « Veux-tu que ie te die (c'est Palissy qui parle) le liure des philosophes où i'ay appris ces beaux secrets ? ce n'a esté qu'vn chauderon à demi plein d'eau, lequel en bouillant quand l'eau estait vn peu asprement poussée par la chaleur du ciel du chauderon, elle se soutenoit iusques pardessus ledit chauderon, et cela ne se pouvoit faire qu'il n'y eust quelque vent engendré dedans l'eau par la vertu du feu, d'autant que le chauderon n'estoit qu'à demi plein d'eau quand elle estoit chaude. Les fourneaux auxquels ie mis ma besongne m'ont donné beaucoup à connoistre la violence du feu. Mais, entre les autres choses qui m'ont fait connoistre la force des eslemens qui engendrent les tremblemens de terre, iay considéré une pomme d'airain qu'il n'y aura qu'vn petit d'eau dedans, et estant eschauffée sur les charbons elle poussera un vent très véhément

qu'elle fera bruler au feu, ores qu'il ne fust coupé que du iour mêsme. »

On ne saurait démontrer en meilleurs termes la puissance de la vapeur, dont *Watt* a su tirer un si grand parti. Comme l'ouvrage pouvait ne pas convaincre tous les lecteurs, un « auis de l'autheur » les renvoyoit « par deuers l'imprimeur » pour leur indiquer sa demeure, étant « tousiours prêt à faire lecture et démonstration des choses contenues en iceluy. »

Le siècle de Palissy était celui des alchimistes , de ces prétendus savants qui n'étaient que des charlatans éhontés à la recherche de la pierre philosophale. On croyait, alors, à la possibilité de convertir des minéraux en or, croyance qui devrait être usée, car elle est presque aussi vieille que le monde. Ce préjugé populaire, Palissy essaya de le combattre par le raisonnement et par l'observation des faits. Il blâme et déplore amèrement cette tendance à s'enrichir (que dirait-il de notre époque?), laquelle révèle des sentiments vils et méprisables, l'avarice, la cupidité, la paresse. *Théorique* insiste, on a fait de l'or, témoin *Gébert*, *Arnauld de Villeneuve*, voire même dans le roman de la Rose ! *Practique* répond : « Et vray Dieu! es-tu encore si ignorant de croire cela? cuides-tu que les hommes du temps passé n'eussent en eux quelque mensonge pour scauoir attirer l'argent par fallace aussi bien que ceux de iourd'huy ? » Il démasque sans pitié le charlatanisme et les charlatans.

Ce n'était pas le dernier mot de l'alchimie. Elle avait encore persuadé que l'or était un remède souverain contre tous les maux, une panacée universelle ! Avec des élixirs d'or, avec des gouttes d'or on devenait immortel. L'Académie n'existait pas encore ! Seulement, le remède n'était pas à la portée de tout le monde. Il fallait, pour donner créance à cette opinion, admettre l'or *potable*. Palissy prouva que l'or pouvait bien se diviser, mais ne se décomposait pas, opinion que la science moderne parviendrait peut-être à contester avec avantage. La transmutation des métaux a ses partisans, elle a ses contradicteurs, ce n'est pas le lieu de vider ce débat.

La « recepte veritable, etc., » qu'il a écrite pour donner à « tovs les hommes de la France le moyen d'apprendre à mvltiplier et avgmenter levrs thrésors, » se compose de quatre livres. Le premier traite « de l'agriculture. » Si elle languit, c'est parce que l'agriculteur laboure, sème et plante *sans philosophie*, sans réflexion. Si la terre étoit cultivée « à son deuoir, un arpent de terre produiroit plus de fruit que non pas deux. » Exemple : un certain personnage,

agriculteur, avait trouvé le moyen de faire rendre à un peu de terre qu'il avait plus de fruit que non pas une grande quantité de celles de ses voisins. Ceux-ci, poussés par l'envie, l'accusèrent de sortilége.... Les juges du pays de le citer à leur banc pour le forcer à révéler son secret. Que fit notre homme? il prit ses enfants et serviteurs, son chariot, ses chevaux et ses instruments aratoires, il les présenta à la justice en disant : voilà mes sortiléges! *Veneficia mea, quirites, hæc sunt.* Il n'y a qu'une chose qu'il ne put leur montrer, ses travaux, ses veilles, ses sueurs, *lucubrationes, vigilia et sudores.* On le loua beaucoup et on le renvoya à sa charrue!

Pour rendre la terre productive, il faut la fumer. Pourquoi le fumier la nourrit-il? parce qu'il contient, *comme tous les végétaux*, des matières terreuses et alcalines. Cette opinion était neuve, hardie, douteuse à l'époque à laquelle Palissy écrivait, et pourtant elle était vraie. Depuis, la chimie en a vérifié la justesse en précisant la composition des végétaux, celle des terrains qui les produisent, et celle des engrais destinés à leur alimentation. Il prévoyait déjà qu'un jour l'agriculture, en progrès, ferait servir les substances minérale et végétale à la fécondité du sol.

Après avoir parlé dans le deuxième livre « d'histoire naturelle, » en fouillant la terre, plutôt qu'à l'exemple de ses devanciers en feuilletant servilement Pline l'Ancien (1), il donne dans le troisième le plan d'un « iardin délectable, » dont il fait une sorte d'*Eldorado.*

Palissy avait horreur de la guerre, il le confesse avec l'ingénuité d'*Horace* (moins ses imprécations poétiques), quand il parle de l'inventeur de la navigation. De là, très-probablement, la fantaisie qui lui prit « de désigner et pourtraire l'ordonnance de quelque ville » dans laquelle on pourrait être certain de ne courir aucun danger. Le brave homme était, on le voit, d'humeur fort pacifique. Il étudie les plans de Jacques *Du Cerceau* (2), le *Vauban* de l'époque, *Vitruve*, etc., rien ne le satisfait. Mais en parcourant les bois, les montagnes, les vallées, il cherche « quelque industrieux animal qui eust fait quelque maison industrieuse. » Il observe une jeune limace qui bâtissait sa maison de sa propre salive; il continue ses observations pendant plusieurs mois sans cesser d'exercer son art de terre pour nourrir se famille. Un jour, se promenant sur les bords de la mer, il voit tant d'espèces « de maisons et forteresses que certains petits

(1) *Mémoires sur différentes parties des sciences et des arts*, par Guettard, t. II, p. 8.

(2) Livre d'architecture contenant les plans et dessins de cinquante bâtiments tous différents. 1556. — Les plus excellents bâtiments de France. 1574.

poissons auoient faites de leur propre liqueur de saliue, » qu'il crut avoir trouvé quelque chose de bon pour son affaire. Frappé du travail industrieux des poissons, des petits comme des grands, Palissy s'incline devant la Providence pour avoir pris soin de tant de créatures ! Les écailles qui les renferment sont, à ses yeux, autant de maisons construites et nivelées par une telle géométrie et architecture « que iamais Salomon en toute sa sapience ne sceut faire chose semblable. » On voit de suite le parti qu'il a tiré de sa découverte. Après avoir fait sa ville et sa forteresse, il se vante que si le roi voulait les construire en quelque lieu de son royaume, il serait heureux de lui fournir les plans et modèles, à la condition, bien entendue, que le roi en ferait les frais.... Il annonce un troisième livre dans lequel il se proposait de parler des *emails* (sic), des feux, des accidents produits par le feu, de la manière de calciner et sublimer par divers moyens, et termine par ce trait qui en vaut bien un autre : « Après que iauray érigé mes fourneaux alchimistals, ie prendray la ceruelle de plusieurs qualitez de personnes pour examiner et sauoir la cause d'un si grand nombre de folies qu'ils ont en la teste, afin de faire un troisiesme liure au quel seront contenus les remèdes et receptes pour quérir leurs pernicieuses folies. »

C'eût été un livre curieux à plus d'un titre, on en conviendra ; il n'a pas été publié jusqu'ici et restera probablement longtemps à l'être....

Telle est l'appréciation vraie des ouvrages de Palissy. Le bon sens, un bon sens exquis y domine. On est frappé, en le lisant, de la bonté de son cœur, de la pureté de son âme, de la rectitude habituelle de son esprit, surtout de la sûreté de ses prévisions. Ce qui ajoute à l'estime qu'ils inspirent, c'est qu'ils ont été écrits par « *un ouurier en poterie*, » « obscur, » sans lettres, *illiteratus*, n'ayant d'autre instruction que celle qu'il était parvenu à se procurer à grand'peine, à force d'études et d'observations.

Non pas que les théories de Palissy soient toujours irréprochables, on peut contester ses appréciations *des pierres* (p. 72) (1), *des eaux et fontaines* (p. 257 et 264) ; — *des métaux et alchimie* (p. 335, 336, 339), sur l'*histoire naturelle* (p. 543 et 554). Les explications qu'il donne (p. 305) touchant le *Mascaret*, espèce de barre qui se fait sentir sur la Dordogne du côté de Libourne, ne satisferaient personne aujourd'hui. Palissy croyait que depuis la Garonne jusqu'au-dessous de la Dordogne régnait un canal souterrain qui se remplis-

(1) De ses *OEuvres* complètes, édit. de Faujas de Saint-Fond et Gobet, 1777, in-4.

sait d'air lorsque la marée était basse ; à la marée montante l'air comprimé par l'eau qui était entrée dans le canal cherchait à s'en dégager et produisait ainsi le gonflement de la rivière ; ce gonflement ne cessait que lorsque la marée descendait. La particularité signalée par Palissy existe dans plusieurs fleuves et rivières, notamment entre Quillebeuf et Caudebec; la mer, au lieu de monter, comme sur les côtes, par lames successives, se précipite ici par une vraie cataracte de six à sept cents mètres. En Angleterre, dans plusieurs rivières, dans l'Humber et la Severn entre autres ; dans le Gange, le Mascaret se nomme Bore ; à l'embouchure de l'Amazone *Prorozoca*. D'après MM. Scott Russel, Lagrange, Binet et Babinet de l'Institut, partout où des vagues qui se succèdent rencontrent de l'eau moins profonde, les premières vagues retardées par la moindre profondeur de l'eau sont gagnées de vitesse par celles qui suivent. Il en résulte la cascade que présente le flux arrivant dans une eau moins profonde. Dès que le Mascaret atteint un endroit plus profond, il cesse à l'instant parce que les premières vagues qui arrivent dans cette eau plus profonde devancent les suivantes au lieu d'être devancées par elles.

SES TRAVAUX.

Les poteries émaillées de Palissy sont de plus en plus rares et recherchées avec avidité. On les paye au poids de l'or. On les rencontre dans nos musées, au Louvre, à l'hôtel de Cluny, à Sèvres et dans quelques collections particulières. Les principales pièces ont été reproduites par la gravure et le dessin ; nous renvoyons aux publications de *Lenoir*, de *Willemin*, de *Du Sommerard*. Palissy a travaillé à la décoration de plusieurs châteaux, à Ecouen, magnifique construction de Jean Bullant, lors de la disgrâce du connétable de Montmorency. La devise du connétable se lit sur la plupart des ornements, surtout sur les faïences de Palissy ΑΠΛΑΝΟΣ (*ferme et droit*), devise adoptée par le grand connétable Anne et depuis religieusement conservée dans cette ancienne maison de France. On la retrouve sculptée sur la pierre, sur le bois, peinte sur le verre au château de Courtalain (1), dernier manoir de cette illustre famille.

Palissy exécuta à Saintes et à Paris des ornements en pavages

(1) Eure-et-Loir, arrondissement de Châteaudun.

émaillés, des émaux sur cuivre, des vitraux peints, lesquels auront contribué à l'illustration d'Écouen. Il travailla aussi à Saint-Germain en Laye; au château de Roux dans le Calvados et à celui de Néelle en Picardie. Ses pièces reproduisent presque toujours des scènes mythologiques, des animaux, des fleurs; tandis que certains fabricants représentaient des symboles que la tradition a consacrés. L'explication est simple, Palissy était protestant.

C'est à tort que l'on a supposé que Palissy sculptait les animaux à l'ébauchoir et à la main. On se servait, pour préparer le motif de la composition, d'un plat d'étain sur la surface duquel on collait à l'aide de térébenthine de Venise le lit de feuilles à nervures apparentes de galets de rivière, de pétrification, etc., qui constitue le fond de ces compositions : sur ce champ, on disposait de petits bestiers qui devaient en former le sujet principal; on fixait ces animaux reptiles, poissons et insectes, au moyen de fils très-fins qu'on faisait passer de l'autre côté du plat en pratiquant à ce dernier de petits trous avec une alène. L'ensemble ayant reçu des perfectionnements, on coulait sur le tout une couche de plâtre fin dont l'empreinte devait former le moule; on dégageait ensuite les animaux de leur enveloppe de plâtre, et rien n'empêchait qu'on les fît servir immédiatement à recomposer un nouveau motif; le contre-moulage, le vernissage et la cuisson venaient ensuite (1).

Les poteries de Palissy étaient destinées à l'ornement des buffets et des dressoirs des personnes riches. Vers le XVe siècle, l'orfévrerie a pris la place des plats et des vases fabriqués *en vile matière.* L'art d'émailler était-il connu lorsque Palissy chercha, lui, à le découvrir? Au XIIIe siècle, on travaillait l'émail sur bijoux à Montpellier, mais ce ne fut réellement qu'au milieu du XIVe que l'exploitation de la peinture sur émail jeta un grand éclat sur les fabriques de Limoges. Dans son « art de terre, » Palissy nous parle de ces boutons d'*émail* d'une « *inuention tant gentille*, » lesquels étaient venus « *à tel mepris* » qu'on les vendait « *vn sol la douzaine* » lorsqu'ils s'étaient vendus « *trois francs.* » Il cite les émailleurs de Limoges, dont le métier était tombé si bas qu'il leur était difficile « *de gaigner leur vie au prix qu'ils donnent leurs œuures.* » Qu'en conclure? que simple ouvrier de terre, sans éducation, sans fortune, vivant au fond d'une province, Palissy a ignoré les productions de l'émaillerie en Italie. La preuve, c'est le pénible labeur qu'il a poursuivi avec ténacité durant seize années.... Il a recher-

(1) A. Pottier dans Willemin.

ché ce qu'il ignorait ; la persévérance l'a conduit à trouver ce profond secret.... l'art d'émailler l'argile et la terre.

Nous n'avons plus rien à dire de Bernard Palissy, de cet honnête et vertueux « *ouurier de terre, inuenteur des rustiques figulines....* » Notre jugement se résume en quelques lignes : intelligence vive et naturelle, juste observateur de toutes choses, sans livres, il parvint à s'instruire « auec un bien grand labeur.... en anatomizant la matière de la terre. » Après l'avoir tant de fois épiée, il fut assez heureux pour surprendre un jour le secret de quelques-unes de ses merveilles infinies. Volonté de fer dans la poursuite d'une idée jusqu'à ce qu'il ait atteint son but.... voilà pour l'esprit.

Pour le style, c'est la simplicité naïve d'Amyot ; c'est la raison de Montaigne. Enfant de ses propres œuvres, devenu à son tour maître habile, vainement on a tenté de l'imiter, il est resté inimitable ; voilà pour la science.

Organisation forte et bien trempée, à toute épreuve, sans timidité comme sans faiblesse ; l'adversité le trouva patient et résigné. Il fut sans orgueil avec la fortune. Sa philosophie lui faisait accepter avec la même placidité, le bien comme le mal ; voilà pour le cœur.

Fidèle au culte de ses pères, humain et tolérant dans ce siècle de fanatisme et d'intolérance, il put gémir, sans en être complice, des excès déplorables d'aucun parti ; voilà pour la religion.

Potier de terre, dessinateur, géomètre, physicien, chimiste, philosophe, naturaliste, agriculteur, géologue, sculpteur, peintre sur verre, émailleur, ce fut un homme d'élite, le travail fut sa loi suprême.... Il eût dit volontiers avec Goethe : « *celui-là seul mérite la liberté et la vie qui chaque jour travaille à se les conquérir.* » Si la Providence, dans laquelle il avait une foi vive et constante, le soumit à de dures et longues épreuves, si elle permit que cette vie si pure et si précieuse s'achevât dans l'obscurité d'un cachot, c'est qu'elle se réservait, apparemment, elle qui tient dans ses mains nos destinées, elle se réservait, disons-nous, comme une juste compensation de tant de travaux, de souffrances et d'humilité, de léguer un jour la mémoire de Bernard Palissy aux hommages empressés des amis des lettres, des arts et des sciences, et à la reconnaissance de la postérité.

Doublet de Boisthibault.

MONUMENTS RELATIFS AU CULTE DE BACCHUS

DÉCOUVERTS A SAINTES.

A M. LE BARON ESCHASSÉRIAUX,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE AU CORPS LÉGISLATIF.

Monsieur et très-honoré compatriote,

L'intérêt tout patriotique que vous portez à l'histoire et aux monuments de notre *Santonie*, et votre amour pour la gloire de nos aïeux, comme votre généreux et actif dévouement aux intérêts de leurs descendants, m'enhardissent à vous entretenir ici de nouveau de quelques-uns de ces monuments sur lesquels j'ai déjà eu l'honneur d'appeler votre attention.

Ceux dont je vous occuperai à cette heure appartiennent à la plus belle époque de l'art romain dans notre patrie et particulièrement dans la province Aquitanique dont notre ville de Saintes, sous le nom de *Mediolanum Santonum*, fut, vous le savez, une des plus illustres cités ayant conservé les plus beaux restes de la grandeur et de la munificence du peuple-roi, époque sans doute antérieure à la prohibition de la culture de la vigne dans les Gaules, par Domitien (1).

Les précieux débris de notre architecture et de notre sculpture ou statuaire gallo-romaine que je décris ici sont deux fragments des pieds droits et du cintre ou de l'archivolte d'un portique, arceau, etc., consacré à Bacchus, et trouvés, il y a quelques années sous mes yeux, parmi les matériaux provenant de la démolition

(1) Si l'on admet que le culte de Bacchus dans les Gaules y survécut à la culture du fruit qui lui était consacré, on pourrait proroger jusqu'aux règnes d'Hadrien ou des Antonins, c'est-à-dire au IIe siècle de notre ère, mais non au delà, la date de la construction du monument auquel ont appartenu les débris dont la description et la gravure font le sujet de cette lettre. Mais il ne faut pas penser à ajourner cette prolongation du temps jusqu'à la fin du IIIe siècle, c'est-à-dire au règne de l'empereur Probus, qui rendit aux Gaules la faculté de planter et de cultiver la vigne.

d'une partie du mur de ville servant de clôture au jardin de l'hôpital général de Saintes, et qui avaient été élevés, dans les derniers temps du Bas-Empire ou au moyen âge, avec les débris des temples et des palais renversés de la cité romaine, et que décoraient particulièrement son Capitole, ses portes, ses thermes, etc., etc.

Le premier de ces fragments (voy. la pl. 298 ci-jointe, n° 1), qui appartient tout à la fois à l'architecture et à la statuaire, offre une figure en fort relief, drapée, adossée à un pilastre corinthien qui paraît avoir fait partie d'un édifice du même ordre : il est orné d'enroulements de ceps de vigne avec leurs pampres et leurs fruits et de branches de lierre. Cette statue, qui est aujourd'hui acéphale et à laquelle il manque également une partie des extrémités inférieures, devait représenter une bacchante ; le bras droit est étendu le long du corps, et elle tient à la main une branche ou cep de vigne auquel pendent des grappes de raisin; on ne peut décider de l'attitude de la main gauche, qui est détruite ; mais il est probable que cette main tenait le thyrse, ou peut-être la *cista mystica*, corbeille sacrée portée ordinairement sur la tête et contenant plusieurs objets mystérieux (symboles, attributs) relatifs au culte de Bacchus ou seulement des fruits; ce serait alors une *cystaphore*. On se rend bien compte dans ce fragment statuaire de la disposition et du jet des draperies, qui sont d'un bon style; celui du pilastre lui-même et sa décoration sont aussi fort remarquables (hauteur 73 centimètres).

Le n° 2 donne la gravure d'une archivolte et d'un autre riche fragment de pilastre également corinthien avec son chapiteau. On ne peut douter à leur similitude d'ornements, comme à leurs proportions, qu'il n'appartienne au même édifice que le n° 1. Ce dernier pilastre est décoré, comme le précédent, d'enroulements de ceps d'où pendent des grappes de raisin avec leurs feuillages; et sur la bande de l'archivolte sont sculptées des branches d'acanthe fleurie; dans la partie du même membre d'architecture, dite le coin de l'archivolte, on voit figurer un dauphin, et peut-être aussi une de ces coquilles marines que les anciens y plaçaient quelquefois, ou une corne d'abondance remplie de différents fruits (hauteur 83 centimètres).

Ces deux fragments, monsieur et très-honoré compatriote, avec le très-joli buste en bronze qui les accompagne ici et dont je vais vous entretenir tout à l'heure, sont les premiers monuments en l'honneur de Bacchus découverts, du moins à notre connaissance, dans les ruines du *Mediolanum* des *Santones*. D'après le peu de développement de leurs dimensions, il est probable que nos deux

morceaux d'architecture ont servi de décoration à l'intérieur plutôt qu'à l'extérieur de quelque édifice, temple, consacré en tout ou partie au fils de Jupiter et de Sémélé.... Peut-être encore étaient-ils employés à décorer l'entrée de quelque *manteion*, édicule, chapelle, oratoire, etc., dédié à cette divinité.

Le buste en bronze dont il vient d'être question, nos 3 et 4 (demi-grandeur de l'original), repose sur un socle de forme carrée et représente le Bacchus *thébain*, imberbe et aux formes juvéniles, et non l'ancien Bacchus, le vainqueur de l'Inde, qui se distingue de son homonyme par la barbe et d'autres attributs qui lui sont particuliers, personnage semi-historique des temps primitifs, dont la grande figure se fait jour au milieu des fables et des allégories dont plus tard les mythologues l'ont surchargée.

Notre figurine, d'un travail agréable et de la même provenance que les nos 1 et 2, me fut cédée, peu après sa découverte, par un amateur saintongeois. Les cheveux du dieu sont surmontés d'un diadème au milieu duquel est figurée une fleur de *lotus* épanouie, et des deux côtés de la tête et jusqu'à la naissance du col ils se marient à des feuilles de lierre et à des grappes de raisin ; ils sont gracieusement réunis et liés par un nœud en rosette. La partie droite de sa poitrine et de son dos est entièrement nue, tandis que sur la partie gauche et sur l'épaule qui y correspond est jetée la *nébride* de peau de chevreau qui est le vêtement habituel du dieu.

Le style de ce petit bronze, présenté ici sous ces deux aspects, est donc loin de déparer celui des deux fragments d'architecture et de sculpture auxquels j'ai cru devoir l'associer ici, soit à raison de la similitude du culte qu'ils rappellent et dont ils offrent les simulacres, soit par le motif de l'identité du lieu de leur découverte.

En vous renouvelant, monsieur et très-honoré concitoyen, l'hommage de ma haute considération et de mon entier dévouement, je suis heureux de trouver l'occasion de vous exprimer, avec des sentiments qui vous sont tout personnels, ceux que m'inspirent les souvenirs de *la patrie absente.*

Le baron Chaudruc de Crazannes.

CRYPTE DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES.

Il a paru, dans la *Revue archéologique*, XIIe année, p. 11, une notice fort curieuse sur la crypte de Notre-Dame de Chartres, par M. Doublet de Boisthibault; mais comment pouvoir suivre le savant antiquaire dans sa description, qui aurait dû être accompagnée d'un plan sur lequel le lecteur pût retrouver toutes les indications que contient la notice?

Un artiste, avantageusement connu, et qui a fait depuis longtemps ses preuves en fait de publications archéologiques, M. Ch. Fichot, a eu l'obligeance de nous faire une réduction du plan de cette belle crypte, et nous le donnons ici sur notre planche 299 comme supplément au travail de M. Doublet de Boisthibault.

On sait que cette construction date de l'an 1020 à 1022. Elle a 110 mètres de longueur totale ou 200 mètres de circuit, dit M. l'abbé Bulteau, l'auteur d'une savante description de la cathédrale. Elle est construite en moyen appareil et blocage. La voûte est formée de voûtes partielles à plein-cintre. Les arceaux, divisés par sections de 5 à 6 mètres carrés, alternés par des arceaux en vives arêtes, sont renforcés d'arcs doubleaux qui retombent sur des pilastres fort larges, mais d'une grande simplicité. Le tailloir, formé d'une pierre plate, sert de chapiteau à tous les pilastres. Le fond est terminé par trois chapelles absidales qui datent du XIe siècle. Les fenêtres sont étroites et à plein-cintre. Les portes sont en plein-cintre, sans aucune ornementation. Une seule, qui date du XIIe siècle, est décorée de colonnes et d'archivoltes. C'est celle qui est au midi, près la salle de la maîtrise. Sablon, auteur d'une *Histoire de Chartres*, dit qu'on descendait à cette crypte par quatre escaliers. M. l'abbé Bulteau dit cinq. Voir les n°s 20, 21, 24 du plan qu'il donne de la crypte, page 269 de son ouvrage sur Chartres. Sous le n° 20, que reproduit aussi notre plan, on indique un escalier, et les n°s 21 et 24 en comportent chacun deux. Les autres ouvertures qui se voient sur le plan ne donnent accès que dans des couloirs indépendants de la crypte, du moins à partir d'une époque qui nous est inconnue.

Pour l'itinéraire de la crypte, nous suivrons les détails donnés par

Félibien, d'après le plan conservé à la bibliothèque publique de la ville de Chartres, et dont nous reproduisons les numéros :

1° Chapelle de la Sainte-Vierge, dans l'endroit même où les Druides se réunissaient et faisaient leurs sacrifices, et où l'on prétend qu'ils dressèrent un autel avec cette célèbre inscription : *Virgini parituræ*. Cet autel fut remplacé par celui que consacra à la sainte Vierge saint Potentien, vers le IIIe siècle, et qui est nommé de Notre-Dame-sous-Terre (1).

2° Chapelle Saint-Savinien, nommée aussi par d'autres, des Saints-Forts, ou encore de Sainte-Savine et de Sainte-Potentienne, martyres au IIIe ou IVe siècle;

3° Chapelle Sainte-Véronique, convertie en sacristie vers 1620. Elle avait été bâtie après l'incendie de 1194, dans l'ébrasement d'une ouverture qui communiquait avec la chapelle suivante. On a retrouvé, dans divers endroits de la crypte, des peintures murales du XIIIe siècle, représentant la Nativité, Jésus entre deux anges thuriféraires, la sainte Vierge et quelques figures de saints;

4° Chapelle Saint-Charles-Borromée, autrefois dédiée à saint Christophe. Presque tous les murs de cette chapelle offrent des peintures murales du XIIIe siècle. On y remarque les figures de saint Christophe et de saint Jacques le Majeur, qui sont reproduites planche 57 de la *Monographie de Chartres*, publiée par le ministère de l'instruction publique;

5° Chapelle Saint-Martin, dont la construction remonte, dit-on, au XIIe siècle;

6° Chapelle absidale de la crypte, placée sous le vocable de l'Annonciation;

7° Chapelle Sainte-Catherine. Après avoir servi pendant six cents ans comme chapelle, on a eu l'inconcevable idée de la convertir en cave de la maîtrise. C'est presque une profanation qu'il serait facile de faire cesser, puisque M. l'abbé Bulteau signale deux ou trois couloirs qui pourraient servir à cette destination, en cessant de les louer à ceux qui les occupent;

8° Chapelle Saint-Pierre-aux-Liens ou de Sainte-Véronique, convertie en magasin pour les tentures de l'église;

9° Chapelle Sainte-Madeleine. C'est dans ce lieu qu'on voit tous

(1) Chose qui nous étonne, c'est que sur le plan de la crypte publié dans la *Monographie de la cathédrale*, par le ministère de l'instruction publique, la chapelle de Notre-Dame-sous-Terre n'existe plus, et cependant c'est cette chapelle qui est un des motifs de la restauration entreprise à si grands frais dans la crypte de la cathédrale.

les fragments de l'ancien jubé, impitoyablement brisé par ordre des chanoines au XVIIIe siècle (1);

10° Chapelle Notre-Dame de Bon-Secours, ainsi appelée en 1661. Sa construction date de 1194. On y trouve aussi de nombreux fragments provenant du jubé;

11° Chapelle Saint-Clément. Cette construction date du XIIIe siècle. Ses murailles sont ornées de peintures à fresque représentant six grandes figures placées sous des niches en plein-cintre, à savoir : 1° saint Vincent tenant une banderole où se lit le commencement du nom du saint; 2° un archevêque vêtu du *pallium*, tenant un livre; 3° un apôtre tenant un livre; 4° saint Jacques avec un manteau couvert de coquilles; 5° saint Nicolas en habits pontificaux et tenant sa crosse; 6° un évêque les mains jointes. Au-dessus de ces figures, deux hommes armés de boucliers se battant avec des massues, des oiseaux luttant entre eux. Ces peintures sont reproduites sur la planche 56 de la *Monographie de Chartres*, citée plus haut.

12° Chapelle du Saint-Esprit. Un plan conservé à la bibliothèque de Chartres indique cette chapelle comme étant une cave de moyenne grandeur, louée à un marchand de vin. Encore un acte de vandalisme à enregistrer dans les annales de Chartres. Entre cette chapelle et l'entrée de la cave n° 18, on voit une piscine du XIe au XIIe siècle, dégradée en 1840 par les ouvriers qui travaillaient alors à la couverture de l'église. Peut-on s'étonner que des ouvriers ignorent la valeur d'un monument, quand des ecclésiastiques les traitent si souvent avec tant de mépris? Au-dessus de cette piscine se voit un bas-relief peint au XIIIe siècle, représentant la Nativité. Marie est couchée toute vêtue sur un lit recouvert d'une étoffe bleue, et tenant l'enfant entouré de bandelettes. Saint Joseph est assis au

(1) La cathédrale de Chartres possédait autrefois un des plus magnifiques jubés que les dernières années du XIIIe siècle eussent vu construire; il avait douze toises de long, dit l'historien Pintard. On y montait par deux escaliers de pierre tout droits entre lesquels était placée la porte du chœur. Ce jubé était orné de bas-reliefs représentant divers sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament. Cette masse était soutenue par dix colonnes très-élancées, reliées par des arcades gothiques. — Ce fut pendant la nuit du 24 au 25 avril 1763 que fut exécutée cette œuvre de destruction digne des Vandales les plus étrangers aux arts religieux. Le jubé fut pulvérisé, et les gravois servirent à remblayer le sol du chœur. — Les bas-reliefs, après avoir été détruits, servirent à daller les trois entrées du chœur. Cet acte de vandalisme fut exécuté sous la direction d'un architecte nommé Louis, dont la mémoire devrait être vouée à l'indignation de tous les hommes de goût et d'étude.—En 1849, M. Lassus, en faisant faire des fouilles, ramena au jour quelques-uns de ces précieux débris, et se hâta de les réunir dans la chapelle en question.

pied du lit, au-dessus duquel sont deux anges thuriféraires. En haut de ce bas-relief se voit Jésus-Christ assis, nimbé et les pieds nus. (Voy. les planches de la *Monographie* citée plus haut.)

13° Grand caveau, disent les plans, et ce caveau est l'ancien *martyrium* ou *confessio* des basiliques primitives. Ce lieu, qui devait être si précieux à conserver, puisqu'il servait à renfermer les reliques des martyrs (1), agrandi au XIIIe siècle, est devenu le *gazophilacium* ou le trésor de l'église, lorsque l'on avait à craindre les pillages, suite inévitable des guerres. On y descendait autrefois par l'escalier *c* qui commence sous les marches du sanctuaire; plusieurs portes en fer en fermaient les différentes issues. La voûte, haute de 5 mètres, est soutenue par cinq piliers dont plusieurs datent d'une époque fort récente (2). Au rond-point sont cinq niches pratiquées dans le mur, et qui servaient comme d'armoires pour renfermer les objets du trésor; (*d*) sert à désigner le caveau fermé d'une porte de fer renfermant une basse-fosse dans laquelle on cachait la sainte châsse. Ce caveau a été, dit-on, témoin d'un miracle lors de l'incendie de 1149, et raconté en détail par l'auteur du *Poëme des Miracles*, Jehan le Marchant; (*f*) indique l'entrée actuelle du caveau. Cette entrée, n'existant pas autrefois, ne se trouve pas sur le plan de 1678;

14° Cave au vin, indiquée sur le plan de Félibien, et qui date de 1194, a servi de sacristie jusqu'au XVIIe siècle. Aujourd'hui c'est le bûcher de l'église. La lettre B indique la *prison* ou cul de basse-fosse, où fut enfermé saint Savinien, martyrisé au IIIe siècle. C'est une erreur, dit M. l'abbé Bulteau (page 275 de son *Histoire de la Cathédrale*), car cette prison ou basse-fosse est postérieure de treize siècles à saint Savinien. Elle a été déblayée, en 1849, des immondices qui l'encombraient;

15° Passage derrière la chapelle de la Sainte-Vierge pour aller aux autres chapelles. Ce passage paraît avoir été construit en 1640, époque où l'on décora la chapelle de *Notre-Dame-sous-Terre;*

16° Chenil où l'on retirait autrefois les chiens destinés à la garde

(1) Jusqu'au Xe siècle, les autels furent élevés au-dessus du *Martyrium*. On trouve de curieux détails à ce sujet dans l'ouvrage intitulé : *de Ritibus veterum christianorum*, de Casalius, in-4°, p. 517, qui y cite à l'appui de ce fait toute l'antiquité chrétienne et une foule d'auteurs. Voy. aussi ce qui est publié page 206 du XVIIe volume des *Annales de Philosophie chrétienne*. Nous y citons Adrien de Valois, qui doit être surtout consulté sur cette matière. Voy. aussi Macri *Hierolexicon*, verbo *Basilica*.

(2) Voir la note 1, p. 375 de l'*Histoire de la Cathédrale*, par l'abbé Bulteau, qui est si riche de détails sur toutes les parties de l'église.

de l'église pendant la nuit. Une ordonnance du chapitre, rendue en 1360, enjoignait aux marguilliers d'avoir de bons chiens à cet effet.

17° Cave au vin pour l'usage de la sacristie. C'est une construction du XIVe siècle ;

17 *bis*. Autre cave sans usage : elle renferme, dit le plan de Félibien, une cuvette en maçonnerie en forme de grand saloir;

18° Sous ce numéro sont désignées quatre longues caves construites immédiatement après l'incendie de 1194. Les voûtes sont en pierres de taille ; l'une d'elles était encore louée, en 1850, à un marchand de vin ; ce qui est un acte de la dernière inconvenance et de vandalisme qui est réellement inexplicable à notre époque ;

19° Salle capitulaire sous la chapelle Saint-Piat. C'est une belle et bonne construction du XIVe siècle; elle forme un parallélogramme de 11 mètres de longueur sur 7 de largeur ; elle est éclairée par quatre fenêtres ogivales à lancettes simples. De la cathédrale, les chanoines descendaient dans leur salle capitulaire par un escalier en pierre aboutissant à l'entrée de la chapelle de la Communion, supprimée depuis que la salle capitulaire a cessé d'être en usage. Cette belle salle est dans un état complet de délabrement, et renferme divers débris de statues et d'objets qui servaient autrefois à la décoration de l'église. Mais ce qui rend ce lieu bien vénérable, c'est le cercueil en pierre de saint Chalétric, dix-huitième évêque de Chartres, vers 551. Qui croirait que ce précieux monument, dont la date remonte au VIe siècle, reste abandonné comme un objet vulgaire et sans valeur ? Le tombeau d'un évêque et les reliques d'un saint relégués dans la poussière et sans honneur ! on s'y perd. Sur le couvercle se lit cette inscription qui seule mériterait les honneurs d'un musée, puisque la cathédrale de Chartres oublie à ce point un de ses évêques.

† *Hic requiescit Chaletricus eps. cujus dulcis memoria pridie nonas septembris* (551) (1) *vitam transportavit in cœlis.*

Les deux tours qu'on voit de chaque côté de la salle capitulaire servaient, l'une, au nord, à renfermer les archives du chapitre, et l'autre, au midi, servait de prison pour les officiers de l'église ; on la nommait *Painchaud*.

20° Escalier qui commence au porche septentrional et conduit dans la crypte;

(1) Cette date est erronée, puisqu'en 556 et en 557, l'évêque Chalétric assistait à deux conciles, suivant les auteurs du Dictionnaire de la *Bibliothèque sacrée*.

21° Deux autres escaliers ayant la même destination;

22° Lieux communs;

23° Fonts baptismaux qui datent du XIIe siècle. Ils servaient primitivement aux catéchumènes et aux enfants des officiers de l'église ou à leurs parents, demeurant chez les chanoines. Ces fonds seront publiés sans doute dans la grande monographie de la cathédrale;

24° Deux escaliers en pierres de taille pour descendre dans la crypte : l'un conduit sous le clocher vieux, et l'autre sous le clocher neuf;

25° Logements, grottes ou cellules où demeurent les sœurs pour la garde des saints lieux. Ce sont les termes du plan de Félibien. Ce logement se compose de cellules en bois au nombre de six, occupées, dit Pintard, aux XIIIe et XIVe siècles, par des prêtres chargés autrefois de cette fonction. Ces prêtres furent remplacés par des sœurs nommées les *Filles des saints lieux*, et qui y recevaient les pèlerins et les malades attaqués du *feu sacré* ou *des ardents*, etc. Pour plus de détails, voir l'ouvrage de l'abbé Bulteau, p. 277 et suiv., qui y rapporte des détails curieux qui nous ont été conservés par les anciens historiens de Chartres.

Il y a longtemps que cette notice est terminée; mais nous n'avons pas pu la publier plus tôt par suite des difficultés que nous avons éprouvées pour nous procurer le dessin de la vue intérieure de la crypte, reproduit sur notre planche 299, et qui nous était indispensable pour donner une idée plus complète de cette partie du monument qui n'avait jamais été dessiné. Nous avons enfin obtenu ce dessin, que nous devons à l'obligeance et au modeste talent de M. A. Camus, ancien élève de la maîtrise de la cathédrale.

L. J. Guenebault.

ANNOUNA ET HAMMAM MESKHOUTINN.

Ceux des lecteurs de la *Revue archéologique* qui s'intéressent aux antiquités de l'Algérie ne seront pas fâchés de connaître la solution définitive du problème de géographie comparée qui concerne les ruines romaines dites d'Announa. De mon côté, je tiens naturellement à ne pas abandonner au premier collecteur d'inscriptions qui passera après moi sur ces ruines l'honneur, si petit qu'il soit, d'une découverte qui est le résultat de mes recherches persévérantes.

Announa ne figure pas sur la carte dressée au dépôt de la guerre en 1854. C'est pourtant l'un des points les plus intéressants et les mieux connus de la province de Constantine : une grande ville antique, avec des monuments encore debout, située sur la route de nos premières expéditions dans cette contrée ; un centre désigné pour l'établissement de colons européens ; un lieu d'étape où le kaïd Mustfa-ben-Osman, notre fidèle serviteur dès cette époque, offre un abri à tous les voyageurs. Voulez-vous réparer cette impardonnable omission ? Suivez le chemin qui partant de Constantine contourne au sud le Djebel-Oum-Setas, puis se dirige par Sidi-Tamtam droit sur Guelma, et arrêtez-vous à trois kilomètres en deçà de l'Oued-Cherf; vous êtes dans Announa, qui couvre de ses débris une croupe à pentes roides dominant un ruisseau tributaire de ce fleuve. Vous avez Guelma au nord-est, à la distance de seize kilomètres en droite ligne, et à six kilomètres nord, les belles sources d'eau bouillante d'*Hammam Meskhoutinn*.

Plusieurs ont soupçonné que les eaux d'Hammam Meskhoutinn, avec leurs bassins de construction romaine, ne diffèrent pas des *Aquae Thibilitanae*, mentionnées dans les itinéraires anciens, et naturellement ceux-là ne pouvaient manquer de rapporter aux ruines d'Announa, toutes voisines de ces bains, le *Thibili* de la table de Peutinger; mais tout cela restait dans le domaine des conjectures. D'autres ont reporté les *Aquae Thibilitanae* à quelques lieues de là, vers le nord-est sur la route de Guelma à Bone, tout en plaçant également *Thibili* à Announa, ce qui n'avait plus aucune raison d'être.

Désireux d'éclaircir ces doutes, j'avais plusieurs fois visité les ruines d'Announa, mais toujours à la course, au gré des affaires de service, et sans pouvoir y pratiquer de fouilles. Les pierres épigraphiques couchées sur le sol ne m'avaient fourni aucune lumière pour la question. Enfin, au mois de mai de l'année dernière, pressé par la perspective de ma rentrée prochaine en France, je résolus de faire une dernière tentative en m'aidant de tous les moyens d'exploration nécessaires.

A cet effet j'envoyai d'avance un détachement de sapeurs du génie, commandé par un officier intelligent, avec ordre de fouiller à fond le pied des arcs de triomphe. Quand j'arrivai moi-même, ces fouilles étaient faites, mais elles n'avaient rien produit que d'insignifiant. Une circonstance rendait les recherches fort difficiles. Cette année-là les Arabes, encouragés par le haut prix des grains, avaient tout ensemencé, même les ruines, et je dois dire en passant que les blés, déjà presque mûrs, étaient devenus superbes sur ce sol dont l'humidité se conservait sous les pierres. Il me fallait donc arriver juste sur le bon emplacement, sous peine de chagriner mon jeune ami Ahmed-ben-Mustfa-ben-Osman, qui suivait d'un œil inquiet nos évolutions au milieu des trésors de sa récolte. C'est à quoi je réussis au delà de toute espérance, car le premier coin de terre choisi, d'après certains indices, pour le nouveau travail de mes sapeurs, me fournit bientôt parmi plusieurs pièces intéressantes la belle inscription que voici :

FAVSTINAEA/
IMP·CAES·ANTo
NINI AVG·AR
MENIACI PAR
THICI MAXI
MI·MEDICI
THIBILITA
NI P P
D D

Les lettres A V qui terminent la première ligne sont liées ; le V est tout près du bord de la pierre, de sorte qu'il n'est pas resté de place pour le G qui devait suivre.

Ce précieux document se lit et se traduit :

Faustinae Au[gustae] Imp[eratoris] Caes[aris] Antonini Aug[usti] Armeniaci Parthici maximi Medici, Thibilitani, pecunia publica, decreto decurionum.

A Faustine Auguste [femme] de l'Empereur César Antonin Auguste, l'Arméniaque, le Parthique très-grand, le Médique, les Thibilitains, des deniers publics, par décret des décurions.

C'est, on le voit, la dédicace d'une statue élevée par les Thibilitains à Faustine la Jeune, fille d'Antonin et femme de Marc Aurèle. Les surnoms de Parthique et de Médique ayant été décernés à celui-ci par le sénat, en 166, et Faustine, qui mourut en 175, vivant encore à l'époque de l'érection du monument, puisqu'elle n'y est pas appelée *Diva*, il en résulte que sa date tombe nécessairement entre ces deux limites. Son texte établit d'une manière certaine l'identité d'Announa avec *Thibil*, et, par une conséquence nécessaire, celle d'Hammam Meskhoutinn avec *Aquae Thibilitanae*.

Ce dernier résultat donne lieu à des observations importantes concernant la voie romaine directe de *Cirta* à *Hippone*.

La partie de cette voie comprise entre *Cirta* et *Aquae Thibilitanae* est assez bien déterminée. En sortant de Constantine elle suit le versant méridional du Djebel-Ouach, où sa trace est jalonnée par une série de petits amas de pierres romaines. Elle se continuait, probablement par la vallée de l'Oued-Sillat, jusqu'à l'Oued-Zenati, et là elle se partageait en deux branches dont l'une contournait au sud et à l'est le Djebel-Sada. La carte de 1854 y indique trois groupes de ruines sur la rampe dite du Raz-el-Akba ; mais il en existe réellement plusieurs autres, situés plus loin, dans la courbe qui aboutit à Hammam Meskhoutinn. L'autre branche descendait la vallée de l'Oued-Zenati, ou plutôt Bou-Hamdan, vallée que la nature sauvage a ressaisie et qui n'est plus guère fréquentée que par le lion et la panthère. Je l'ai remontée entièrement à partir d'Hammam Meskhoutinn, et j'y ai trouvé plusieurs traces de constructions romaines.

L'itinéraire d'Antonin, d'accord avec la table de Peutinger, cote 54 milles entre *Cirta* et *Aquae Thibilitanae*, points qui, d'après la carte précitée, ne sont séparés que par un intervalle de 40 milles romains à vol d'oiseau. Les sinuosités de la route l'allongeaient donc d'un tiers au moins, ce qu'on peut admettre eu égard aux formes accidentées du terrain. La route française de Constantine à

Philippeville fournit un exemple de ce rapport, son développement étant de 84 kilomètres, et la distance rectiligne de ses deux points extrêmes seulement de 62 kilomètres.

Passant à la suite de la discussion, je remarque tout d'abord une impossibilité dans la cote totale jusqu'à *Hippone*, soit que je prenne les données de l'itinéraire d'Antonin, $15 + 25 = 40$, soit que je prenne celles de la table de Peutinger, $15 + 30 = 45$. En effet, les ruines d'*Hippone*, qu'il ne faut pas confondre avec la Bône actuelle, mais qui n'en sont éloignées que de 2 ou 3 kilomètres au sud-ouest, ont pour cote de distance rectiligne à Hammam Meskhoutinn 63 kilomètres = 42 milles romains et demi. Évidemment, 42.5 en ligne droite correspondent à plus de 45, suivant le développement des routes, sur un terrain montagneux comme l'est la majeure partie de celui dont il s'agit, attendu, d'ailleurs, que le col du Fedjoudj est un point de passage absolument obligé qui écarte la route à 4 milles est de la direction générale.

L'examen des détails de cette partie de route fait encore plus ressortir la difficulté que je signale. Les 15 milles romains qu'indiquent l'un et l'autre des documents précités, pour la distance des *Aquae Thibilitanae* à *Villa Serviliana*, conduisent, il est vrai, d'une manière à la rigueur admissible, à Guelaat-bou-Sba, bel amas de ruines situé tout près de la route actuelle, au pied du versant sud du Fedjoudj. (Voir la carte des environs de Bône, 1851.) Cette solution m'a longtemps séduit, et, l'année dernière, je m'y attachai encore davantage par la lecture de ce fragment d'épitaphe trouvé à Guelaat-bou-Sba :

. . . . . .
VSQF
QVIR
SERVI
LIANUS
VALXX
H S E

. . . . . *us Quinti filius Quirina* (tribu) *Servilianus vixit annis LXX. Hic situs est.*

Mais, malgré cette coïncidence de noms qui peut, au surplus, s'expliquer par le voisinage des lieux, si même elle n'est pas l'effet d'un pur hasard, je reviens sur mes pas en présence de la nécessité d'ad-

mettre non-seulement 15 milles de route pour les 14 milles rectilignes que je trouve, sur la carte, entre Hammam Meskhoutinn et Guelaat-bon-Sba, mais encore, et surtout, 30 milles de route depuis Guelaat-bon-Sba jusqu'à la position d'*Hippone*, quand la distance à vol d'oiseau d'un de ces points à l'autre ne s'élève pas à moins de 29 milles.

A la place de la solution que j'abandonne, en voici une que je soumets au lecteur.

Entre les stations *Aquis Thibilitanis* et *ad Villam Servilianam* est figuré, sur la table de Peutinger, un crochet près duquel n'est inscrit aucun nom. Pourquoi ne serait-ce pas là l'indication d'une station dont le nom ainsi que la distance à la précédente auraient été omis? La table et l'itinéraire présentent plus d'un exemple de semblable omission. Je place à ce crochet la colonie de *Kalama*, qu'on s'étonne de ne trouver sur aucun itinéraire romain, et alors tout s'explique parfaitement. Les 15 milles, portés cette fois à partir de Guelma (identique avec *Kalama*), après avoir été préalablement réduits de $\frac{1}{5}$ pour tenir compte des sinuosités de la route, tombent sur des ruines romaines situées sur l'autre versant du Fedjoudj, et désignées par le nom d'Askour sur la carte de 1851 précitée. Quant à la partie de route restante jusqu'à Hippone, elle cadre on ne peut mieux avec les 30 milles de la table, attendu que sa longueur rectiligne est de 24 milles.

Ma nouvelle hypothèse est fort plausible, mais ce n'est toujours qu'une hypothèse. La certitude ne peut résulter que du nom de *Villa serviliana* trouvé dans les ruines d'Askour. Puisse la recherche de ce document tenter ceux qui ont le bonheur de pouvoir se livrer, sur la terre d'Afrique, aux travaux intéressants de l'archéologue !

Paris, 5 décembre 1856.

Le général Creully.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

Dans sa séance du 12 décembre 1856, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a procédé à l'élection d'un membre pour la place vacante par suite de la mort de M. Fortoul. Au premier tour de scrutin, notre collaborateur, M. Léon Rénier, ayant obtenu une majorité de 22 suffrages sur 35 votants, il a été élu membre de l'Académie. Le 26 décembre, l'Académie a procédé à l'élection de trois correspondants. Ont été élus : M. Stiévenart, doyen de la Faculté des lettres de Dijon, en remplacement de M. Fulgence Fresnel; don Pascual de Gayangos, professeur de langue arabe à Madrid, en remplacement de M. le vicomte de Santarem ; M. Gorresio, membre de l'académie royale des sciences de Turin, en remplacement du P. Secchi. Dans sa séance du 2 janvier, l'Académie a reconstitué son bureau pour l'année 1857. M. Ravaisson a été nommé président, et notre collaborateur, M. Ph. Le Bas, vice-président; M. Naudet, secrétaire perpétuel.

— La mort du R. P. Arthur Martin, de la compagnie de Jésus, arrivée à Ravenne, le 24 novembre 1856, nous a profondément affligé. C'est une perte considérable et qui laissera un grand vide dans les rangs des archéologues qui s'occupent plus spécialement du moyen âge. A des connaissances profondes en liturgie et en symbolisme chrétien, le R. P. A. Martin joignait un talent de dessinateur d'une facilité et d'une supériorité remarquable. Quoique la mort soit venue le surprendre dans un âge peu avancé, sa grande activité et son amour de l'art lui ont permis de produire beaucoup, car on peut dire avec raison qu'il se multipliait. Tour à tour prédicateur distingué, écrivain et architecte d'un grand mérite, le R. P. Arthur Martin a produit une foule de travaux d'art et d'érudition qui lui ont acquis une réputation européenne : aussi la perte de ce savant sera vivement sentie partout où on avait su apprécier ses éminentes qualités.

— Le cours d'archéologie professé par M. Beulé a commencé le 6 janvier, dans la salle du Zodiaque, à la Bibliothèque impériale. Le savant professeur exposera, dans ses leçons successives, l'histoire de l'art grec au *siècle de Périclès*.

— Les honneurs rendus par nos grandes villes départementales à la mémoire des savants qui les ont illustrées par leur naissance ou par leurs services doivent être enregistrés par l'histoire littéraire

de la France. A Grenoble, l'enceinte de la ville, l'une des clefs militaires des Alpes, ayant été étendue, l'administration municipale présidée par le maire, M. Crozet, ancien élève de l'École polytechnique et inspecteur général des ponts et chaussées, a fondé un jardin des plantes déjà remarquable par ses bâtiments, ses collections, sa bonne tenue, et a donné aux principales rues environnantes les noms de Villars (botaniste), Dolomieu, Fourier (d'Égypte), et Champollion. Cet exemple nous paraît bon à être imité partout.

— L'antique basilique de Sainte-Anne, à Jérusalem, dans laquelle, depuis Saladin, avait été établie une école musulmane, vient d'être rendue au culte catholique. C'est le 1er novembre 1856 qu'aux termes d'un firman spécial, le pacha de Jérusalem, au nom du sultan, en a fait remise au gouvernement français, représenté par le consul, M. E. de Barrère. Suivant la tradition la plus certaine, ce serait en ce lieu qu'était située l'habitation de saint Joachim et de sainte Anne, où fut conçue et enfantée la sainte Vierge. Cette maison, qui est située près de la piscine probatique, est celle que saint Jean Damascène désigne sous le nom de *domus piscinæ probaticæ*, et la porte de la ville, qui de là conduit dans la vallée de Josaphat, est encore désignée aujourd'hui par les Orientaux sous le nom de *Bab-Siti-Mariam* (porte de la Vierge Marie). Le nouveau sanctuaire se compose de deux constructions superposées : l'une, l'église supérieure, bâtie dans le style byzantin, à trois nefs, date du temps des croisés; l'autre, le sanctuaire inférieur, qui, d'après la tradition constante, n'est autre chose que l'habitation de saint Joachim et de sainte Anne, consiste en une grotte souterraine divisée en deux parties séparées par un mur de construction judaïque. Dans la plus grande de ces parties se trouvent les restes de l'autel primitif, situé sur le lieu même où la tradition place la naissance de la Vierge; au-dessus de cet autel, sur la voûte, on aperçoit encore les restes d'anciennes peintures : toute cette partie du sanctuaire est évidemment d'une extrême antiquité. Le 8 novembre, deux religieux pèlerins ont célébré, sur un autel portatif, dans la grotte souterraine, les deux premières messes qui eussent été dites depuis plus de six siècles.

— On s'est occupé à différentes reprises des moyens de distinguer parmi les charpentes de constructions anciennes celles qui appartiennent au chêne de celles qui sont en bois de châtaignier. Des études ont été faites dans les combles de plusieurs édifices, sans avoir résolu la question d'une manière satisfaisante, et qui pût éclairer

l'archéologue dans l'étude de cette partie des constructions anciennes. M. Payen, qui avait été chargé d'étudier expérimentalement cet intéressant problème, a fait connaître, dans une des dernières séances de la Société impériale d'horticulture, le résultat de ses recherches. Par l'emploi des réactifs chimiques sur chacun des deux bois, M. Payen a constaté que l'ammoniaque produit une coloration rouge, éphémère, plus distincte sur le châtaignier que sur le chêne. De plus, si l'on trace des lettres sur chacun des bois avec un liquide limpide, incolore, du sulfate de fer dissous dans l'eau, par exemple, les caractères apparaissent presque aussitôt : en noir sur le chêne, en violet intense sur le châtaignier. Des caractères distinctifs, bien tranchés, outre ceux constatés à l'aide des réactifs chimiques, ont été observés sur les bois en question par M. Payen. Sur les couches perpendiculaires aux fibres du bois ou un peu obliques, le chêne laisse voir distinctement à l'œil nu un grand nombre de rayons médullaires, partant, tout autour du centre, du canal médullaire ou de la moelle, traversant le cœur et l'aubier pour aboutir aux couches corticales. Ces rayons, qui contiennent un tissu cellulaire, se montrent de couleur plus pâle et plus luisante que les tissus ligneux et fibreux des couches concentriques d'accroissements qu'ils traversent. On n'aperçoit rien de semblable sur la coupe également perpendiculaire aux fibres du bois ou un peu oblique du châtaignier; celui-ci ne laisse voir à l'œil nu que ses couches concentriques d'accroissement, en général plus ternes et plus épaisses, mais toujours exemptes de rayons médullaires directement appréciables. Ces caractères se retrouvent sans peine dans les charpentes anciennes ou nouvelles, même jusque dans leurs menus morceaux, pourvu que l'on puisse y pratiquer une coupe perpendiculaire aux fibres de 1 centimètre ou 2 d'épaisseur.

— Suivant le rapport de M. Pittakis inséré dans le *Moniteur grec*, les travaux entrepris pour le desséchement du lac Capaïs, en Béotie, ont déjà produit des résultats tels, qu'on peut espérer que bientôt cette plaine immense, submergée de temps immémorial, sera rendue à la culture. Le desséchement du lac Capaïs avait attiré l'attention des anciens; on voit encore aujourd'hui un certain nombre de puits forés à une grande profondeur, et qui communiquent au moyen d'une galerie souterraine; ce conduit, à pente inclinée vers le niveau de la mer, devait, selon toute probabilité, recevoir les eaux pluviales et fluviales, et les conduire jusqu'au rivage de la mer.

Des travaux ont été également entrepris pour le curage de l'aqueduc d'Athènes, qui, d'après toutes les apparences, a été construit par les anciens. Percé dans le roc, à une grande profondeur, cet aqueduc a en certains endroits une hauteur de 4 ou 5 mètres. Une ligne de puits ou soupiraux, placés de distance en distance, donne accès dans l'aqueduc sur tout son parcours, qui s'étend depuis Kalendri, à la distance de 9 stades d'Athènes jusqu'au palais royal, d'où les eaux sont distribuées dans la ville. Les travaux de desséchement du lac de Stymphale, dans l'Arcadie, ont aussi complétement réussi. Le lac a été desséché dans toute son étendue.

— *L'institut Lazareff des langues orientales* fondé à Moscou par la famille Lazareff, originaire de l'Arménie, et destiné plus spécialement dès l'origine à l'instruction des jeunes Arméniens, vient de publier son nouveau règlement. Cet établissement, placé sous le patronage de l'empereur de Russie, par son organisation et les services qu'il rend aux sciences et aux lettres, a mérité à ses fondateurs la reconnaissance des personnes qui s'intéressent à la propagation des connaissances humaines dans toutes les parties du monde. Dès l'origine de l'installation de l'institut Lazareff en 1814, des professeurs habiles dans la connaissance des langues orientales, et d'autres maîtres non moins distingués, furent appelés de la Turquie, de la Perse et des contrées de l'Europe. Plusieurs collections furent formées dans cet établissement pour servir aux études. Nous mentionnerons d'abord la bibliothèque, composée aujourd'hui de 14 000 volumes imprimés et de 227 manuscrits; puis un cabinet d'antiques et de médailles, au nombre de 1166; une collection de cartes géographiques, atlas et estampes au nombre de 1186; un cabinet de physique et d'instruments de mathématiques, au nombre de 114 pièces ou machines; un cabinet de minéralogie composé de 4214 échantillons. Parmi les annexes de la maison, la typographie mérite une attention toute particulière. Cette imprimerie, établie en 1829, est pourvue des caractères de toutes les langues européennes et de ceux des principaux idiomes de l'Orient. Le nombre des ouvrages sortis des presses de l'institut Lazareff est déjà considérable et jouit d'une réputation universelle bien méritée. Les services de toutes sortes rendus par cet établissement, dû à la munificence de MM. Lazareff, sont immenses. Un grand nombre de jeunes gens sortis de cet établissement se sont fait remarquer dans les diverses professions qu'ils ont embrassées; dans les fonctions civiles, dans l'armée, dans les arts, les sciences, les lettres, etc., etc.

BIBLIOGRAPHIE.

Lettre à M. Hucher sur une médaille gauloise inédite, par M. le baron Chandruc de Crazannes; broch. in-8° (extrait de la *Revue de numismatique belge*).

La numismatique gauloise est encore loin d'être épuisée, et tous les jours les numismatistes découvrent des monuments nouveaux que les revues scientifiques font connaître aux amateurs. Le travail dont nous venons de donner le titre a pour but de signaler à l'attention des numismatistes une petite monnaie de bronze, anépigraphe qui représente d'un côté un cheval passant à droite, surmonté d'un aigle éployé et ayant au-dessous de lui la roue. L'auteur attribue la médaille qu'il publie aux Tolosates.

L'année liturgique à Rome, par M. l'abbé X. Barbier de Montault, 1 vol. in-18. Paris, 1857. V. Didron.

On trouve dans ce petit livre tout ce qui peut satisfaire la curiosité de l'archéologue chrétien et le renseigner sur les fêtes et les églises de Rome; sur la musique religieuse, etc. C'est un extrait d'un ouvrage plus considérable que l'auteur doit publier sur l'histoire, la liturgie et l'archéologie dans la ville sainte.

Notice historique sur le culte de saint Médard, lue au congrès archéologique de Noyon, par M. l'abbé Jules Corblet; brochure in-8°. Amiens, 1856, imp. de Duval et Herment.

Dans cette Notice, M. l'abbé Corblet, après avoir tracé l'historique du culte de saint Médard, vénéré dans plusieurs localités de la France, de l'Angleterre et de la Belgique, où on lui avait dédié des églises, donne d'intéressants détails sur la vie de ce saint, qu'on trouve quelquefois désigné, par altération, sous le nom de saint Mard, et signale les profanations qu'ont subies ses reliques à diverses époques. On trouve également dans cette Notice des renseignements intéressants sur l'origine de la cérémonie du couronnement de la rosière de Salency, instituée par saint Médard, et dont il existe des analogues dans plusieurs villages.

L'église Saint-Eugène à Paris, construite sous la direction de M. Boilleau, architecte. Vue et description, in-8°, texte et planches, Paris, 1856, Lebrun, éditeur.

DALLES TUMULAIRES

DE GUILLAUME SAL-EN-BIEN, BOURGEOIS DE PARIS ET DE CONTÉ, CHASE-CONÉE, LOMBARD DE SIENNE (XIIIe ET XIVe SIÈCLES).

Les deux dalles tumulaires reproduites sur les planches 300 et 301 ci-jointes, dont nous allons donner la description, nous paraissent dignes de fixer l'attention des antiquaires, non-seulement à cause des époques reculées auxquelles elles appartiennent, mais encore à cause des épitaphes, des noms, du titre ou de l'état de chacun des personnages dont elles ont recouvert la sépulture.

La première, et la plus ancienne, appartient aujourd'hui à M. le duc de Luynes, qui a bien voulu nous autoriser à la publier dans cette *Revue*. Elle faisait autrefois partie du pavage de la petite chapelle de Saint-Lubin, située près de Chevreuse. « Il y a, dit l'abbé Lebœuf, au sortir de Chevreuse, à demi-quart de lieue en tirant sur Paris, une chapelle du titre de Saint-Lubin. Elle a été nouvellement réparée; les habitants la croient ancienne, et regardent ce saint évêque de Chartres comme leur protecteur particulier dans les grandes nécessités publiques, de même que sainte Geneviève l'est à Paris. Il y a concours le 14 mars, jour de sa fête, de la part des habitants de la ville; et le 14 septembre, jour de la translation ou élévation de ses reliques, il y a foire et concours de tous les étrangers. Comme Chevreuse est située entre Paris et Chartres, il pourrait se trouver que ce saint, venant de Chartres à Paris, ainsi que l'auteur de sa vie dit qu'il y vint, aurait opéré dans cette vallée quelque miracle dont le souvenir aurait été perpétué par ce mémorial (1). »

(1) *Histoire du diocèse de Paris*, t. VIII, art. *Chevreuse*. Saint Lubin, évêque de Chartres en 544, mourut en 556. Il assista au second concile tenu à Paris en 555, et il est probable que ce fut à cette époque qu'il s'arrêta à Chevreuse, située en effet sur la grande route de Chartres à Paris, comme le témoigne un grand nombre de chartes et de titres du moyen âge.

Quoique d'une fondation fort ancienne, ainsi que le prouvent la tradition et la sépulture qu'elle renfermait, la chapelle de Saint-Lubin, défigurée sans doute par des réparations multipliées, ne présentait aucun intérêt sous le rapport de l'architecture. Elle tombait en ruine, et elle fut, il y a environ douze ans, reconstruite tout à neuf sur le même emplacement ; ce fut alors qu'on en retira la tombe qui nous occupe. La grande épaisseur et la qualité de la pierre calcaire dans laquelle il est taillé, surtout la profondeur des traits dont il est gravé, son exposition dans un lieu peu fréquenté, semblaient devoir assurer à ce curieux monument une plus belle conservation. Mais lors de l'occupation des troupes alliées, nous a-t-on dit, il servit de foyer à de violents feux de bivouac, qui le firent éclater en trois grands morceaux, et, en calcinant sa superficie, firent éprouver de graves mutilations aux traits de la figure et du corps du personnage qui y est représenté. L'épitaphe, qui en est la partie la plus importante, est heureusement restée intacte, à l'exception de deux lettres seulement qui ont disparu avec un petit fragment de la pierre. M. le duc de Luynes, dont on connaît le goût éclairé pour tout ce qui concerne les arts, les sciences et les études historiques, acquit ces précieux débris auxquels il a donné un asile dans les galeries du château de Dampierre, où ils seront désormais à l'abri de nouvelles mutilations.

De même que les cercueils de pierre, dont on faisait usage au moyen âge, cette dalle est très-sensiblement rétrécie vers la partie inférieure : sa longueur est de 2^{m}, 34 ; sa largeur par le haut est de 1^{m}, 03, par le bas de 0^{m}, 84, et son épaisseur de 15 à 20 centimètres. L'épitaphe est gravée en majuscules gothiques entremêlées de lettres romaines de 58 millimètres de hauteur, sur une bande de 85 millimètres de largeur comprise entre deux profonds filets qui servent d'encadrement à la figure. Elle commence et finit au milieu de la partie supérieure où une croix sépare le dernier mot du premier.

✠ ⁝ ICI ⁝ GIST ⁝ GVILLAVNE ⁝ SAL ⁝ EN ⁝ BIEN ⁝ BO[RG]OIS ⁝
DE ⁝ PARIS ⁝ DEX ⁝ AIT ⁝ DE ⁝ SAME ⁝ NERCI ⁝ AMEN ⁝
DITES ⁝ PATER ⁝ NOSTER ⁝ UOS ⁝ Q ⁝ P ⁝ CI ⁝ PASSEZ ⁝ IADIS ⁝
FUI ⁝ CE ⁝ QUE ⁝ ESTES ⁝ CE ⁝ Q ⁝ SUI ⁝ UOS ⁝ SEROIZ

Ici gît Guillaume Sal-en-Bien, bourgeois de Paris, Dieu ait de son âme merci. Amen. Dites Pater noster, vous qui par ci passez, jadis fus ce que êtes, ce que suis vous serez.

C'est à coup sûr que nous avons restitué les lettres RG du mot BORGOIS, et pour les avoir vues sur la tombe lorsqu'elle était encore dans sa place primitive. Nous ferons remarquer dans cette inscription l'emploi du V romain pour l'U, et de l'U gothique pour le V, et l'N romain employé indifféremment pour l'N et pour l'M, quoique ces deux lettres y soient aussi reproduites dans leur forme gothique. Ces irrégularités nous semblent dénoter un tailleur de pierres aussi peu instruit en orthographe que malhabile dans l'art du dessin.

Sous un fronton triangulaire subtrilobé, formant un angle d'un peu plus de 90 degrés, supporté par une petite console simplement appuyée sur les filets d'encadrement de la légende, est l'image en pied et de grandeur naturelle de Guillaume Sal-en-Bien. Il a la tête chauve; son vêtement consiste en une espèce de tunique qui lui descend jusqu'à mi-jambe. Deux ouvertures laissent passer ses bras recouverts de manches fort étroites, et ses mains sont jointes sur sa poitrine, dans l'attitude de la prière. Ses pieds, recouverts de chaussures brodées et pointues, reposent sur deux chiens acculés. Dans chacun des angles supérieurs, entre l'inscription et le fronton, est un ange agitant un encensoir.

L'autre tombe est encore aujourd'hui dans l'église paroissiale d'Arpajon; nous allons la décrire sur un estampage à la mine de plomb fait par M. l'abbé Blot, et dont nous devons aussi la communication à M. le duc de Luynes de la riche collection épigraphique duquel il fait partie. Cette tombe est de moindre dimension que la précédente et, quoique plus usée par le frottement des pieds, elle est beaucoup moins mutilée; elle offre un parallélogramme de $2^{m},21$ de longueur sur $0^{m},94$ de largeur. Son exécution est aussi fine et aussi élégante que celle de la tombe de Sal-en-Bien est grossière et prouve que l'artiste qui l'a sculptée était d'un talent bien supérieur.

L'inscription écrite en majuscules gothiques de 38 millimètres de hauteur, entre deux légers filets de 50 millimètres d'intervalle, commence à la partie supérieure et est ainsi conçue :

+ ICI · GIST · CONTE CHASE ·
CONEE · LOMBARE · DE · SIENNE · LA UIELE · QVI · TRESPASSA ·
LAN · DE · GRACE · M · CCC ·
III · LE · V · IEME · GOVR · DE IUIGNET · PRIEZ · POUR · LAME ·

Cette tombe est dénuée de tout ornement d'architecture ; Chase-

Conée y est représenté de grandeur naturelle, dans l'attitude d'un homme vivant, debout, la tête nue, les cheveux coquettement bouclés à la hauteur du bas de l'oreille. Son front est profondément ridé, ses yeux sont ouverts et sa figure est calme; son vêtement est beaucoup plus long et plus largement drapé que celui de Sal-en-Bien. Ses deux bras, sortant des deux larges manches de sa robe, sont étroitement serrés dans celles de la tunique; sa main droite, ramenée sur la poitrine, tient un long gant de peau; et sur son poing gauche, fermé et tendu en dehors, perche un faucon déchaperonné. Ses pieds, chaussés de souliers longs et pointus, reposent à gauche sur un lévrier, à droite, sur un chien d'une autre espèce; au-dessous de chaque chien court un lapin : celui de droite a les oreilles couchées, tandis que celui de gauche les a dressées. De chaque côté de la partie supérieure est un ange, la tête nimbée, les ailes éployées et encensant au-dessus de la tête du personnage.

Nous devons l'avouer ici : notre intention première était de publier seulement la tombe de Guillaume Sal-en-Bien, et de faire suivre la description que nous en avons donnée des seules observations qui terminent cet article. Mais M. le duc de Luynes ayant bien voulu nous adresser, au sujet de ces deux tombes, des notes qui doivent être prises en sérieuse considération et établissent entre elles une grande corrélation, il nous a paru nécessaire de ne point les séparer. Voici ce que le noble et savant académicien nous a fait l'honneur de nous écrire :

« Il n'est pas douteux que les noms de Sal-en-Bien et de Chase-Conée ne soient d'origine italienne, et que le premier surtout, qui s'écrirait *Salimbeni*, n'appartînt, au moyen âge, à l'une des familles les plus puissantes de la ville de Sienne.

« *Ammirato*, dans son ouvrage intitulé : *Istoria Fiorentine*, *Andrea Dei* et *Neri di Donato* dans la collection de *Muratori*, parlent sans cesse des *Salimbeni*, de leur antique noblesse, de leur puissance et de leur grande fortune. D'après ces auteurs, les *Salimbeni* jouent le plus grand rôle dans l'histoire de Sienne aux XIIIe, XIVe et XVe siècles. Ils sont, dans l'ordre de la noblesse, au nombre des cinq familles les plus anciennes de la république, et parmi celles-ci, celles des *Tolomei* et des *Salimbeni* sont les deux plus puissantes : *Salimbeni ceteri nobilibus potentiores et animo elatiores*, dit encore un autre historien de la collection de *Muratori* (*Bandini*, t. XX, p. 6).

« Leur richesse n'est pas moins grande que leur crédit : « In « quest' anno 1337 si osserva la gran richezza de' Salimbeni qui se

« legge : Benuccio di Giovani Salimbeni era in questo tempo 1337 « camarlingo e distribuitore de la casate de' Salimbeni nobili di « Sienna, ciœ de' censi, et argentiera, e ramiera, donde che più « anni avea a distribuire infra 16 capifamiglie de' Salimbeni circa « a fiorini cento mila d'oro (1). » (Apud *Muratori*, t. XV, p. 96.)

« Un autre *Salimbeni* (*Arcangiolo*), peintre, originaire aussi de Sienne, florissait en 1560. Il fut célèbre et maître d'une école qui donna des artistes distingués, entre autres, le chevalier *Ventura Salimbeni*, son fils.

« Quant aux Chase-Conée, leur nom, selon toute vraisemblance, devait s'écrire en italien *Caccia-Conigli*. Les historiens n'en parlent pas, mais citent des noms analogues, tels que ceux-ci :

« *Caccia-Pistus*, de Milan, consul génois en 1241 ;

« *Caccia-Lupi*, célèbre jurisconsulte du XVe siècle, né à San-Severino ;

« *Caccia-Nemici*, peintre, né à Bologne au commencement du XVIe siècle ;

« *Caccia-Niga*, peintre, né à Milan en 1700.

« Il reste à rechercher comment et à quelle époque ces deux familles passèrent en France et s'y établirent sans doute pour y faire, l'une et l'autre, des opérations de finance. »

A ces divers noms historiques des Salimbeni, nous pouvons encore ajouter celui de *Salimbenus* ou *Salimberis*, religieux de l'ordre de Saint-François à Parme, qui vivait vers l'an 1280, et composa, entre autres ouvrages, l'histoire de ce qui s'était passé de son temps en Italie (2).

L'opinion de M. le duc de Luynes sur l'origine italienne des noms de Sal-en-Bien et de Chase-Conée nous paraît incontestable ; mais nous sommes aussi convaincu qu'il n'existait aucun rapport de parenté entre notre Guillaume Sal-en-Bien et l'illustre famille siennoise, dont il était l'homonyme. Son épitaphe ne lui donne, en effet, que le simple titre de *bourgeois de Paris*, et dans l'ornementation de sa tombe il n'y a aucune trace de blason, car ce ne fut qu'un siècle environ (1370) après sa mort que Charles V, en anoblissant les bourgeois de Paris, leur donna le droit de prendre des armoiries.

Quelle que soit d'ailleurs sa nationalité, il est certain que, vers la fin du XIIe siècle, il existait déjà à Paris une famille à laquelle les titres originaux donnent les noms de *Saille-en-Bien* et de *Saliens-in-*

1) Note sur Andrea Dei.

(2) *Grand Dict. hist. de Moréri*, édit. de 1759.

Bonum, qui en est la traduction littérale. Plusieurs membres de cette famille, ou au moins ses homonymes, étaient également *bourgeois de Paris*, et possédaient des maisons dans différents quartiers de cette capitale, à l'une des ruelles de laquelle l'un d'eux a donné son nom. Ainsi on trouve encore rue Saint-Séverin, n° 4, l'impasse *Salembrières*, que des titres du XIIIe siècle nomment *vicus Salientis-in-Bonum*, et rue *Saille-en-Bien*. Elle tient son nom « de Rodolphe *Salientis-in-Bonum*, qui y possédait une maison au commencement du XIIIe siècle : ce nom a été altéré depuis, on le trouve écrit : Salembière ou Salembrière (1). » C'est ainsi que nous venons de voir le nom de *Salimbenus* dégénérer en *Salimberis*.

Une charte du cartulaire de Notre-Dame de Paris, de la fin du XIIIe siècle, désigne ainsi cette impasse en partant des rues et lieux de la ville de Paris dans lesquels l'évêque ou le chapitre ont toute justice.

« *Item* au carrefour Saint-Séverin, la taverne de l'image Nostre-Dame, jusques en la rue de Saille-en-Bien, aboutissant en la rue Saint-Séverin.

« *Item*, ladicte rue de Saille-en-Bien d'un costé et d'autre, jusques à l'ostel Mainet Galie par derrière (2). »

Contrairement à l'assertion, très-probablement certaine, de l'auteur du *Dictionnaire étymologique des rues de Paris*, le dictionnaire topographique qui suit le cartulaire de Notre-Dame dit que cette rue (de Saillenbien) paraît être la même que la ruelle Saint-Séverin, aujourd'hui la rue des Prêtres-Saint-Séverin.

Nous trouvons aussi, en 1259, un Marcel Saillenbien, l'un des marguilliers de l'église Saint-Jean en Grève, et bourgeois de Paris, comme le témoigne cet extrait d'une lettre de Philippe, chèvecier de l'église Saint-Merry :

« ... Vocatis matriculariis, videlicet Radulfo et Ysodomo, Marcello « Saliente-in-Bonum, Nicholao dicto Pica,.... et aliis ipsius ecclesie « burgensibus fide dignis (3).... »

En 1260, André Saillenbien possédait une maison dans cette même paroisse de Saint-Jean en Grève : « ... Duas domos sibi invicem « contiguas, ecclesie Sancti Johannis predicti, a parte inferiori, ex « una parte, et ex alia parte, domui Aye, filie Petronille la Rigaurde, « ab oppositis domus Andræ Salientis-in-Bonum (4).... »

(1) *Dictionnaire étymologique des rues de Paris*, p. 454. Paris, Leleux, in-8.
(2) *Cartul. de l'égl. N. D. de Paris*, publié par M. Guerard, III, p. 361.
(3) *Cart. de N. D. de Paris*, II, p. 509.
(4) *Id. ibid.*, p. 507.

Enfin, en septembre 1277, Raoul Toroude, bourgeois de Vernon, doit une redevance de quatre sous et un chapon à *Helluinus dictus Saillembien*, de Vernon, pour un acre de terre sise à Vernon (1).

Guillaume Sal-en-Bien fut assurément le contemporain, sinon le parent de ses homonymes de Paris, et peut-être aussi de celui de Vernon; mais nous n'avons encore trouvé sur lui que les seuls renseignements fournis par son épitaphe. La forme de sa tombe, rétrécie vers les pieds, les larges traits qui dessinent l'image du défunt, le style général et la sobriété de l'ornementation nous font présumer que ce monument ne doit pas être postérieur à l'an 1270. Ce ne fut guère avant cette époque qu'on commença à écrire les épitaphes des laïques en langage vulgaire. Dans la petite église abbatiale de Notre-Dame de la Roche, non loin de Chevreuse, il existe une autre tombe de la même forme, et certainement à peu près de la même date que celle de Sal-en-Bien, qui a recouvert la sépulture de Marguerite de Lévis, femme de Jean de Nanteuil, chevalier seigneur de Lévis. Ces deux époux firent, de 1239 à 1252, des dons au monastère dans lequel ils devaient être inhumés. L'inscription, également en français, est ainsi conçue :

+ ICI : GIST : MADAME :
MARGVERITE : FAME : MONSEIGNEUR JAH
AN : DE : NANTUE
IL : PRIEZ : POVR : LI

Le champ de la tombe est vide, à l'exception de la partie supérieure où sont sculptés les deux écussons du mari et de la femme.

A la quatrième ligne, après les mots : *priez pour li*, il reste un espace vide de plus d'un mètre de longueur, dans lequel on aurait bien pu mettre la date du décès; mais sur un assez grand nombre de dalles funéraires que nous avons eu l'occasion de voir, nous ne croyons pas avoir rencontré de dates écrites antérieurement à l'année 1270; c'est ce qui nous fait assigner cette époque comme dernière limite aux deux sépultures de la chapelle de Saint-Lubin et de Notre-Dame de la Roche.

Un temps viendra peut-être où l'étude persévérante des cartulaires et des titres du moyen âge, dont il existe encore une masse prodigieuse pour les environs de Paris, nous apprendra plus amplement

(1) *Cartul. des Vaux-de-Cernay*, sous presse.

ce qu'était Guillaume Sal-en-Bien, et pourquoi il fut inhumé dans la chapelle Saint-Lubin de Chevreuse.

Si l'origine italienne des Saillenbien de Paris est probable, celle de Conté Chase-Conée est certaine ; elle nous est révélée deux fois dans son épitaphe, par son titre de *Lombard de Sienne-la-Vieille*, bien plus que par l'étymologie bien certaine de son nom. On sait qu'au moyen âge on donnait en France le nom de Lombards aux marchands italiens qui venaient y trafiquer, particulièrement aux Génois et aux Vénitiens. La rue des *Lombards* de Paris retient encore leur nom, parce que c'était celle dans laquelle ils avaient établi en plus grand nombre leurs comptoirs de banque, le commerce d'argent étant le plus considérable qu'ils y fissent. A Amstercam, la *Place du Change* a aussi conservé le nom de *Place Lombande*. Du reste, il suffisait d'être Italien pour s'attirer ce surnom, car on appela *Collége des Lombards*, aussi bien que d'*Italie* et de *Tournay*, le collége qui fut fondé, en 1333, dans la rue des Carmes, à Paris par Ghini, florentin, évêque de Tournay, et trois autres Italiens. Plus tard, le nom de *Lombard* devint injurieux, et, comme celui de *juif*, le synonyme d'usurier. L'épitaphe de Conté Chase-Conée nous prouve qu'au commencement du XIVe siècle c'était une qualification dont on ne rougissait pas encore.

Le nom de Chase-Conée est donc, comme le dit M. le duc de Luynes, la traduction littérale, au moyen âge, de l'italien *Caccia-Conigli*, qui signifie *Chasse-Conin*, du mot latin *cuniculus*, lapin. Le calembour et le rébus illustrés ne sont pas nouveaux en France : le XIIIe et le XIVe siècle nous en ont laissé des preuves innombrables. Si le tailleur de pierres qui a gravé la tombe de Saillembien n'a pas cru devoir tirer parti de ce nom, celui qui a dessiné la dalle Chase-Conée n'a pas laissé échapper une si belle occasion de nous montrer son esprit. Au lieu de représenter son personnage dans la posture ordinaire des morts, les yeux clos et les mains jointes, comme pour prier, il lui a donné l'attitude d'un chasseur intrépide, éveillé, tenant son gant et son faucon déchaperonné, ayant à ses pieds son lévrier et son chien courant, poursuivant, l'un un lièvre, et l'autre un lapin. L'art héraldique n'était pas plus ingénieux à traduire en rébus les noms des plus nobles familles.

Le faucon dévorant une perdrix, un lièvre ou un lapin, est souvent reproduit sur les sceaux des XIIIe et XIVe siècles, particulièrement sur ceux des écuyers, des simples gentilshommes, et peut-être même des riches bourgeois : nous en pourrions citer un grand nombre à l'appui de cette triple assertion. Au moyen âge, comme

de nos jours, la chasse à la grande bête était le privilége exclusif des princes et des grands feudataires, toujours jaloux de cette prérogative. Pendant que la plupart de ses contemporains se faisaient représenter armés de toutes pièces sur leurs sceaux, le célèbre Simon de Montfort, non moins batailleur qu'aucun d'eux, prend sur les deux siens l'attitude d'un chasseur à courre sonnant de la trompe, galopant à travers les bois, et suivi d'un ou de deux limiers. Amaury VI, son fils, qui fut connétable de France, dans un échange qu'il fit en 1229 avec les moines des Vaux-de-Cernay, leur donna 570 arpents de terre et de bois contigus à sa forêt de Saint-Léger en Yveline, en se réservant exclusivement pour lui et ses veneurs le droit de chasse, ne laissant aux moines que la faculté de chasser le lièvre et le lapin pour leurs malades, *et dictis monachis pro infirmis suis ad cuniculum et leporem ;* les religieux avaient la liberté de se clore en laissant une entrée et une sortie assez grandes pour laisser passer le train de chasse ; et s'il leur arrivait de trouver dans leur enclos une *grande bête*, ils la devaient rendre au comte, ou, en son absence, à ses gens, sans réclamer d'amende : *Et si aliquis de fratribus vel servientibus ipsorum ex accidenti inveniret aliquam magnam bestiam in locis predictis, ipsi sine emenda illam redderent nobis vel servientibus nostris si non essemus presentes* (1). Mais en voici bien long sur la chasse, à propos d'un homme qui ne fut peut-être chasseur que de nom, et n'eut peut-être d'autres faucons, d'autres chiens et d'autre gibier que ceux qu'on a gravés sur sa tombe. Quoi qu'il en soit, la dalle tumulaire du Lombard Conté Chase-Conée est un monument aussi curieux par son originalité que précieux par sa belle exécution.

AUGUSTE MOUTIÉ.

(1) *Cartulaire des Vaux-de-Cernay*, I, p. 286.

MERCURE GABRUS.

Parmi les antiquités conservées à la bibliothèque de la ville de Strasbourg se trouve un monument gallo-romain au sujet duquel nous nous permettons d'être d'un autre avis que les auteurs qui en ont parlé jusqu'à présent, et qui tous ont suivi l'opinion de Schoepflin, qui, le premier, l'a décrit et expliqué (*Als. illust.*, I, p. 518). Ce monument, en grès rouge, représente en bas-relief un personnage placé de face, vêtu d'une large et courte tunique non assujettie par une ceinture et à longues manches serrées au poignet. Il est nu-tête et tient une bourse de la main gauche. Ses formes trapues, la grosseur de la tête et la largeur des épaules exagérées relativement à sa hauteur, les jambes courtes, les pieds placés parallèlement et vus de face dans tout leur développement comme si le personnage se tenait debout sur la pointe des pieds : tout cela accuse l'enfance ou la décadence de l'art, selon que l'on placera, avec nous, l'exécution de cette œuvre vers les premiers temps de la domination romaine dans les Gaules, ou qu'on la reculera jusqu'à la fin de cette période. Au-dessous de cette figure est tracée, sur un cartouche, une inscription dont nous reproduisons ici une copie réduite :

Ce monument est figuré dans l'*Alsatia illustrata* (t. I, pl. I, n° 2). Le personnage y est représenté avec une barbe dont nous n'avons pas vu de trace sur le visage à moitié fruste de l'original. Nous n'y avons pas vu davantage la bulle que le graveur lui a suspendue au cou, et nous croyons que ce que l'on a pris pour le cordon de la bulle n'est autre chose qu'une forme particulière du vêtement, Schoepflin a vu dans cette figure un esclave qui porte la bourse de son maître, et, dans l'inscription placée au bas, le nom de cet esclave. Nous croyons y reconnaître Mercure caractérisé par l'un de ses attributs les plus habituels : la bourse. On sait que le culte de ce dieu était fort répandu chez les Gaulois. César (B. G. VI, 17) place Mercure à la tête des divinités qu'adorait ce peuple, et il ne met

qu'en seconde ligne ses autres dieux : Apollon, Mars, Jupiter et Minerve. Les représentations de Mercure sont communes dans les Gaules, et particulièrement sur les bords du Rhin, où elles sont plus nombreuses que celles d'aucun autre dieu. Le plus souvent Mercure est représenté nu ou recouvert d'une petite chlamyde qui ne voile aucune de ses formes ; cependant on connaît des monuments figurés où le dieu est vêtu de la tunique, comme, par exemple, sur une pierre gravée reproduite par Lippert (*Scrin*, III, n° 119), sur un bas-relief de Vérone (*Maffei*, Mus. Veron., tav. 51, n° 9), sur une peinture de Pompéï (*Mus. Borb.*, t. VI, tav. 2) ; une statue du musée Pio-Clémentin (t. I, tav. 5), dont il existe une répétition au Louvre (n° 284), représente Mercure enfant, vêtu d'une petite tunique flottante, et ayant une bourse à la main. Des pierres gravées (Lippert, *Dactyl. Scrin.*, I, n° 138, et *Suppl.*, n° 186) nous montrent ce dieu enveloppé dans sa chlamyde. Le vêtement du Mercure de notre monument n'a donc rien d'extraordinaire quant au fond ; il n'est singulier que par sa forme peu classique. L'artiste gaulois lui a sans doute donné le costume de son pays, une ample tunique à manches qui ne ressemble pas mal à ce que nous appelons maintenant une blouse.

Schoepflin, et les auteurs qui l'ont suivi, ont vu dans l'inscription le mot *glabro*, épithète qui pourrait sans inconvénient être appliquée à Mercure. Le caractère tiré de la présence ou de l'absence de la barbe, et attribué à une divinité, n'est pas sans exemple. Les auteurs anciens parlent d'un Mercure à barbe pointue (σφηνοπώγων, *Artemid.*, II, 42), d'un Bacchus barbu (καταπώγων, *Diodor.*, III, 62 ; IV, 5 ; γένεια ἔχων, Pausan., V, 19, 1), même d'une Vénus et d'une Fortune barbues (*Serv. ad Aeneid.*, II, 632 ; *Suid.*, s. v. ἀφροδίτη ; *S. Augustin. de civit. Dei ;* cf. Orell., *inscrip.*, n° 1742.) ; un monument épigraphique fait mention d'un Hercule barbu (*Lersch*, Cent. mus., III, n° 141) ; par contre on connaît aussi un Hercule imberbe (*Pausan.*, VII, 24, 2), un Esculape imberbe (*Pausan.*, II, 10, 3 ; II, 13, 3 ; VIII, 38, 1), etc. Un Mercure imberbe (ἀγένειος, *Artemid.*, l. c.), etc. Un Mercure *glaber* n'offrirait donc rien d'extraordinaire. Mais il nous est impossible de lire *glabro*. La première lettre de l'inscription, malgré la singularité de sa forme, ne peut être qu'un G, mais la suivante est un A ; le petit trait vertical qui se trouve entre les deux montants de cette lettre, et que l'on a pris pour une lettre enclavée, fait partie intégrante de l'A et remplace la traverse horizontale que l'on voit dans la forme ordinaire. Cette configuration peu commune est ancienne et se retrouve

dans des inscriptions sur pierre, sur métal, etc. (V. *Nouv. traité de Diplom.*, t. II, pl. XX, et p. 314, not. 1). Nous lisons donc *gabro*, et nous voyons dans ce mot un surnom de Mercure. La figure donne le nom générique, et l'inscription se contente d'ajouter le nom spécifique (au datif, en sous-entendant *sacrum*). C'est là la plus simple expression d'une inscription votive ; un Lacédémonien n'eût pas mieux fait.

Mais qu'est-ce qu'un Mercure *gabrus?* L'analogie serait un peu forcée si l'on cherchait à établir un rapport entre *gabrus* et *cabirus*. On sait que Mercure était un Cabire (*Schol. Apollon. Argon.*, I, 917 ; *Hérodot.*, II, 51), et l'on a même cru voir sur une monnaie de Thessalonique une bourse dans la main du Cabire macédonien (*Welcker, Æschyl. Tril.*, p. 259). Toutefois le nom de *Gabrus* pourrait bien avoir une racine commune avec *Gabromagus*, ville de la Norique (*Itin. Ant.* ; *Tab. Theod.*), avec *Gabrosentum*, localité de l'île Britannique (not. imp.), avec la forêt *Gabreta* (Γαβρίτα, Γαύβδητα, *Ptolem.*, *Strab.*) qui faisait partie ou qui était voisine de la grande forêt Hercynienne, avec *Gabris*, ville du pays des *Biluriges Cubi* (Tab. Theod.). Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, nous croyons pouvoir placer notre personnage sur la même ligne que d'autres Mercures que l'on rencontre sur les monuments épigraphiques, tels que *Visucius*, *Moccus*, *Cissonius*, *Cimiacinus*, *Cambus*. Ce dernier, cependant, pourrait bien nous être enlevé (*Henzen, Suppl. ad Orell.*, n° 5690) ; et s'il lui arrivait d'être expulsé de l'Olympe gallo ou germano-romain, et que l'on voulût bien accepter notre manière de voir, nous solliciterions sa place pour notre *Gabrus*.

FERDINAND CHARDIN.

RECHERCHES

HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES

SUR LES TERRAINS

DE LA PAROISSE SAINT-SULPICE

QUI ÉTAIENT ENCORE EN CULTURE AU XVIe SIÈCLE.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE (1).

SEPTIÈME TRIAGE.

« LE SEPTIESME TRIAIGE COMMENÇANT AU CHEMIN DE LA FOSSE A L'AUMOSNYER, ENTRE LES DEUX CHEMYNS ALLANT A LA POINCTE DE VAUGIRARD. »

(Compris entre les rues du Regard, de Vaugirard, des Vieilles-Tuileries et du Petit-Vaugirard.)

Rue de Vaugirard. — Voir douzième triage.

Rue du Regard. — Cette rue a emprunté son nom actuel à un regard de fontaine dépendant du Luxembourg, qui était situé au coin oriental des rues Notre-Dame-des-Champs et de Vaugirard. Elle ne l'a porté que dans la seconde moitié du XVIIe siècle, où elle recevait aussi quelquefois celui de rue des Carmes, par suite de sa proximité du couvent des Carmes Déchaussés. Auparavant on l'appelait « le chemin Herbu, » parce qu'elle faisait la continuation de la rue Notre-Dame-des-Champs, qu'on désignait de la même façon; on disait également « le chemin de la Fosse-à-l'Aumosnier, » à cause du voisinage du terrain ainsi dénommé. On lit dans l'arpentage de 1529 : « chemyn de la Fosse-à-l'Aumosnier, dit Herbu; » dans un acte contemporain, « lieu dit Herbu, près la Fosse-aux-Moines » et « le chemin Herbu » dans tous les titres postérieurs. Cette locution n'était pas encore hors d'usage en 1646, et nous avons vu, dans un

(1) Voy. plus haut le troisième article, p. 416.

contrat de cette année, « rue dit la Descente de Montargis, derrière les Carmes. » Nous n'avons pas rencontré ailleurs cette singulière appellation, non plus que celle de « chemin Rébus, » employée dans une pièce de 1582, et suivant toutes les probabilités par erreur de copiste.

La rue du Regard ne s'est garnie de maisons que dans le XVIIe siècle. D'après un plan de 1636, qui se trouve dans les archives des Carmes, elle se brisait vers son extrémité, de façon à tomber perpendiculairement dans la rue du Cherche-Midi, et était appelée, dans cette partie, « le Chemin du Bac. » Peut-être se prolongeait-elle anciennement jusqu'à la rue de Sèvres, car il est fait mention, dans le censier de 1510, du « sentier qui tend de la Maladerie à la porte Saint-Michel. » Ce sentier ne paraît pouvoir s'identifier qu'avec une voie occupant à peu près l'emplacement de la petite rue du Bac, dont nous n'avons du reste trouvé aucune indication ancienne, ce qui implique, au moins, qu'elle n'avait qu'une très-faible importance.

La Fosse-à-l'Aumosnier paraît avoir été une carrière appartenant aux aumôniers de l'Abbaye. Dans l'arpentage de 1529, treize arpents sont dits situés à la Fosse-à-l'Aumosnier, laquelle avait ce nom dès 1475. Des titres de 1536 et 1547 parlent d'un « lieu dit la Roue » sis à la Fosse-à-l'Aumosnier; la roue à laquelle ils font allusion était sans doute celle d'un puits à extraire les pierres. C'est peut-être encore en cet endroit que se trouvait l'arpent de terre « à la quarrière au Charon, tenant au chemin des Ruelles, » dont il est question dans le censier de 1355.

La Poincte de Vaugirard. — On nommait déjà ainsi, en 1355, le terrain de disposition cunéiforme, situé à la rencontre des deux chemins qui conduisaient, l'un de Paris et l'autre du bourg Saint-Germain à Vaugirard.

En face de la pointe de Vaugirard, il s'en trouvait une autre formée par le chemin de Vaugirard et celui des Fourneaux. Elle s'appelait « les Plantes de Vaugirard » en 1511 (1), et quelquefois, « poincte de la Croix de Vaugirard » (1523), puisqu'il est mention, dans un titre de 1531, d'une pièce de terre « au-dessus de la poincte de Vaugirard, près la croix. » Cette croix était située sur le chemin de Vaugirard, à 200 mètres au delà de la pointe; elle existait dès 1355, et a subsisté jusqu'au siècle passé. Il se pourrait que primitivement

(1) Il y avait un autre lieu nommé *les Plantes*, au territoire de Sainte-Geneviève; le chemin des Plantes, de la commune de Montrouge, en a conservé le souvenir.

elle eût été élevée au carrefour même, où les anciens plans font connaître qu'il y a eu aussi un moulin.

HUITIÈME TRIAGE.

« LE HUICTIESME TRIAIGE COMMENÇANT A LA THUILLERYE, TIRANT A LA FOSSE A L'AUMOSNIER, JUSQUES AU GRANT CHEMYN DE VAUGIRART. »

(Compris entre les rues du Vieux-Colombier, du Cherche-Midi, du Regard, de Vaugirard et Cassette (voir les 6e, 7e et 12e triages.)

Cassel, rue Cassette. — Cette rue doit son nom et peut-être son origine au grand hôtel de Cassel, qu'elle longeait apparemment. On disait « ruelle de Cassel en 1412, « et cette désignation, ainsi que celle de « chemin de Cassel, » est fort commune dans la première partie du XVIe siècle. Vers la seconde, les modifications et bientôt les corruptions s'introduisirent dans l'ancien vocable. Ainsi, on a dit, « en Casset » (1543) « grant rue Cassel » (1561), « rue du Grant-Cassel » (1571), « rue Cassel » (1565), « et enfin *rue Cassette* dès 1570. »

La rue Cassette est énoncée « chemin tendant de la rue du Colombier aux murs des Chartreux » dans un acte de 1521, « chemin tendant de Saint-Germain aux Poulignis, » et « chemin des Poulignis » dans d'autres de 1523, quoique le nom de Cassel fût d'un usage fort habituel alors. Il s'appliquait même aux terrains situés de chaque côté de la rue; c'était « le lieu dict Cassel, » comme le prouvent un titre de 1525, l'arpentage de 1529, etc., et on le faisait s'étendre jusque vers la rue du Regard : on lit sur un acte de 1527 : « pièce de terre.... près la Fosse-à-l'Aumosnier, au lieu dit Cassel, tenant d'une part au chemin Herbu. »

L'hôtel de Cassel occupait sans doute l'espace entre les rues Cassette et du Pot-de-Fer; mais nous n'avons rien recueilli qui nous ait permis de le vérifier. Le censier de 1355 apprend seulement qu'il avait été à un archevêque de Bourges, et qu'il était alors à Mme de Cassel: « Mme de Cassel, pour le manoir qui fu larcevesque de Bourges, au Colombier. » Un registre des archives de Saint-Thomas du Louvre, nous fait savoir que cette Mme de Cassel s'appelait autrement « Mme Jehanne de Bretègne » (1349). Après elle, la maison devint la propriété de la dame de Bar. Au commencement du XVIe siècle, le manoir était détruit, et il n'y avait plus, à sa place, que des terres en culture et des maisons sans importance,

faisant front sur la rue du Vieux-Colombier. La rue Cassette n'a été entièrement bordée de maisons qu'au XVIIe siècle. On avait commencé à y bâtir vers 1540, aussi le censier de 1547 l'énonce-t-il « la rue de Cassel, que naguères on nommoit le chemyn de Cassel. » En 1523, il y avait au territoire de Cassel, sur le chemin tendant « de la Tuilerie aux Chartreux, » un arpent de terre qui s'était « anciennement appellé les Petites-Masures. »

La Tranchée. — Nous serons très-bref au sujet des fortifications par lesquelles les faubourgs compris dans la paroisse Saint-Sulpice ont été protégés au XVIe siècle, et parce que nos efforts pour découvrir de nouveaux renseignements sur ce sujet n'ont été que médiocrement récompensés, et parce que les questions qui s'y rattachent ne peuvent être convenablement discutées que dans un travail d'ensemble dont la place n'est point ici.

Le 6 novembre 1550, à la requête des habitants du bourg Saint-Germain, des lettres patentes du roi prescrivirent d'entourer d'une enceinte régulière les faubourgs de l'Université; mais la Ville, effrayée des dépenses, fit des remontrances, et cette clôture ne fut pas construite; au delà des murs du XIIIe siècle, il n'y a jamais eu, comme système de défense, qu'une tranchée dont la terre servit vraisemblablement à former un rempart. Au surplus, dès le 6 juillet 1536, le bureau de la Ville avait décidé que l'on ferait des tranchées dans le lit de la rivière « au droict des fossez, au-dessus de la tour de Nesle, » et vers le même temps, on exécuta d'autres travaux à Notre-Dame des Champs, où étaient encore occupés nombre de pionniers en mars 1552.

Sauval parle également de tranchées faites en 1562, 1568 et 1589, mais il n'entre dans aucun détail qui mette à même de déterminer en quel lieu au juste on les creusa. Nous pensons que deux plans ont été successivement adoptés et suivis, et que la tranchée la plus récente, à peu près parallèle à la rue du Bac (1), passait derrière l'hôpital Saint-Germain (Hospice des Ménages) pour, passant ensuite vers l'emplacement de la rue Sainte-Placide, aller gagner la plus ancienne tranchée, voisine de la rue Notre-Dame-des-Champs (2).

(1) Dans les archives de l'église Saint-Sulpice existe une fondation de messe du 8 octobre 1568, où il est fait mention d'une maison « près la Malladerie dudict Saint-Germain.... aboutissant par devant à *la rue du Boullevert.* » Dans un autre titre, de 1607, sept quartiers de terre sont énoncés « devant l'hospital Saint-Germain des Prés, tenant d'une part *aux tranchées* de la ville.... aboutissant d'un bout par bas au chemin de Vaugirard (rue du Cherche-Midi), et par hault au chemin qui est devant ledict hospital (rue de Sèvres). »

(2) Il nous est passé par les mains une pièce de 1569 dans laquelle se trouve une

De grandes portions de cette seconde tranchée sont indiquées, mais sans précision, sur le plan de Quesnel, où l'on voit qu'elle formait une sorte de redent à sa rencontre avec la rue de Sèvres. Elle avait pour complément une suite de portes qui furent réparées en 1617, et qui fermaient les rues de Vaugirard, du Cherche-Midi, de Sèvres, de Grenelle, Saint-Dominique, de l'Université, et le chemin du bord de l'eau. Au « guichet » du bord de l'eau était attenante une petite tranchée; mais rien n'indique si la grande tranchée s'est réellement prolongée jusqu'à la Seine, circonstance fort douteuse.

Ce que nous avons dit des limites du bourg Saint-Germain suffit pour faire comprendre que la seconde tranchée ne saurait être que peu ancienne; car c'est seulement à la fin du XVIe siècle que les terrains situés au delà de la rue des Saints-Pères ont commencé à se bâtir régulièrement, et qu'il est devenu nécessaire d'en rendre l'accès difficile. Il en est autrement de la première tranchée, consacrée à défendre cette partie du bourg Saint-Germain, qui, s'étendant au midi des rues du Vieux-Colombier et Bourbon jusqu'à la rue de Vaugirard, était en grande partie couverte de maisons dès 1536, et l'était entièrement en 1562. Aussi pourrait-on croire que cette première tranchée fut faite en même temps que les travaux exécutés à Notre-Dame des Champs sous François Ier. Cependant il n'en est fait aucune mention dans les titres de l'Abbaye antérieurs à 1561.

En partie à cause de cette lacune dans les archives de Saint-Germain, qu'on ne saurait trop regretter, en partie parce que la tranchée a dû être remblayée avec les terres mêmes qu'on avait tirées du sol pour la faire, nous n'en avons pu reconnaître avec certitude que deux points extrêmes. La première tranchée, en quittant la fausse porte de Notre-Dame des Champs (située un peu après la rue Cassini), passait derrière les Chartreux, nous le supposons, en suivant à peu près les sinuosités de la rue Notre-Dame-des-Champs, et venait, en se courbant derrière le coin septentrional des rues du Regard et du Cherche-Midi, rejoindre les maisons en bordure sur cette dernière. Un plan manuscrit de la rue du Regard, daté de 1636, donne un fragment de ce qui en subsistait encore à cette époque. Ce plan est le seul, parmi la multitude de ceux que nous avons vus, qui nous en offre un jalon précis. La barrière fermant la rue du Cherche-Midi y est aussi indiquée à 6 mètres avant le coin actuel de la rue du Regard.

indication du « rempart des Chartreux, » dit plus ordinairement « le boulevert; » et une pièce de 1685 où il est parlé des « fossés du boulevert. »

NEUVIÈME TRIAGE.

« LE NEUFVIESME TRIAIGE COMMENÇANT A LA RUE DU COULOMBIER ET LA RUELLE CASSEL, TIRANT DEPUYS LES MURS DU JARDIN DU VERGER JUSQUES AU GRANT CHEMYN DE VAUGIRARD. »

(Renfermé entre la rue Cassette, de Vaugirard, du Pot-de-Fer et du Vieux-Colombier.)

Rue du Pot-de-Fer. — N'ayant jamais constaté que cette rue fût comprise au nombre de celles qu'on appelait les ruelles Saint-Sulpice, nous doutons que Jaillot ait eu raison d'assurer qu'elle en ait fait partie. Il est, sans aucun doute, bien plus dans le vrai lorsqu'il assure qu'elle est indiquée dans des actes du XVe siècle par la formule « ruelle tendant de la rue du Colombier à Vignerey, » mais nous n'avons pas vu ces actes, et les seuls documents où il soit parlé de cette rue, qui nous sont parvenus, ne datent que du XVIe siècle. Dans le censier de 1523, elle est énoncée « ruelle qui tend de la rue du Colombier à Vignerey, appellée la ruelle Henri du Verger. » Cette dernière appellation, devenue habituelle depuis, vient de ce qu'un nommé Henri du Verger, qui vivait en 1491 et était déjà mort en 1510, y possédait des propriétés qui passèrent à ses descendants: « chemyn par lequel on va à la maison qui fut Henry du Vergier, » lit-on dans le censier de 1543. On disait encore la rue Henri du Verger en 1656, mais alors le nom de rue du Pot-de-Fer, emprunté à une enseigne, a prévalu.

Dans la liste des rues donnée par Corrozet, se trouve l'indication d'une « rue des Jardins, près S. Sulpice, » qui, assez vraisemblablement, est la même que la rue du Pot-de-Fer : n'en ayant point trouvé d'autre mention, nous ne voulons rien affirmer à ce sujet, si ce n'est que Jaillot a eu tort de croire à un rapport entre ces deux expressions du *Verger* et des *Jardins*. On a dit rue des Jardins, parce que la rue en question était comprise entre des jardins plutôt que des maisons ; quant à l'appellation de rue Henri du Verger, il n'y a pas plus de conséquence à en tirer que si on avait dit rue Henri du Moulin, de la Marre, de la Varenne, de la Haye, etc., car c'est seulement à une époque reculée que ce genre de nom a impliqué quelque chose. Au XVIe siècle, les noms de famille héréditaires étaient en usage depuis longtemps et n'avaient généralement pas plus de signification qu'ils n'en ont aujourd'hui.

Rue Honoré Chevalier. — Elle porte le nom d'un maître boulanger de Paris, appelé Honoré Chevalier (1), qui était propriétaire de terrains au lieu où elle a été percée, et conséquemment les quelques documents, modernes d'ailleurs, dans lesquels elle est énoncée rue du Chevalier ou du Chevalier Honoré, contiennent une erreur.

Pas un auteur ne fournit d'éclaircissement sur l'origine de cette rue. Ce que nous en savons seulement, c'est que les archives de l'Abbaye n'en présentent aucune indication, au commencement du XVIe siècle, et qu'il résulte mathématiquement de l'arpentage de 1529 qu'elle n'existait pas alors, le terrain où elle se trouve étant encore tout entier en culture. L'étude du censier de 1543 nous démontre qu'il en devait être de même à cette dernière date; mais nous trouvons la rue mentionnée avec son nom actuel, dans un titre du 21 novembre 1561. Depuis ce temps elle n'a subi dans son appellation que les variantes accidentelles que nous venons de rapporter.

Rue du Gindre. — Les ouvrages sur Paris ne fournissent pas plus de renseignements sur l'origine de cette rue que sur celle de la rue Honoré Chevalier ; de même que cette dernière, elle n'est pas mentionnée dans les archives de l'Abbaye jusqu'en 1543, chose impossible évidemment, si elle eût déjà réellement existé, beaucoup de pièces diverses se rapportant à cette région. Mais elle apparaît dès 1547 sous son nom actuel, le seul qu'elle ait porté, écrit « du Jaindre » et « du Gaindre, » en 1571. C'est effectivement vers cette même époque, que l'îlot compris entre les rues Cassel et du Pot-de-Fer a commencé à se transformer et à être subdivisé par des rues.

L'étymologie du nom de la rue du Gindre n'est pas moins inconnue que l'époque exacte de son percement, puisque faire observer, comme Lebeuf, que le mot gindre, signifiant le premier garçon d'un boulanger, semble venir de *gener*, gendre, ou faire remarquer qu'il viendrait plutôt de *junior*, compagnon, aide, n'éclaircit en aucune façon la question. Nous conjecturons qu'on a adopté le nom de rue du Gindre en souvenir de ce que Honoré Chevalier, aux terrains duquel elle conduisait, était lui-même un boulanger, ou parce qu'il employait, suivant la coutume, un de ces ouvriers bruyants encore vulgairement appelés des gindres.

Jaillot a cru que la rue du Gindre s'est aussi nommée la « ruelle des Champs. » Les très-rares documents où il est question de celle-ci ne nous ont pas permis de décider de son identité ; mais nous nous

(1) C'était un des héritiers directs de Henri du Verger.

refusons à admettre que les deux rues ne soient pas distinctes, parce que la rue ou ruelle des Champs existait déjà en 1509, et que tout tend à établir que la rue du Gindre est postérieure de plus de trente ans. Dans tous les cas, ce n'était pas, comme Jaillot l'assure, entre les rues Mézière et Honoré Chevalier, que la rue du Gindre aurait pu s'appeler rue des Champs, puisque ces deux rues n'étaient point encore percées.

Rues Mézière et *Carpentier*. — La première de ces rues a pris son nom de ce qu'elle longeait les jardins de l'hôtel de Mézières, dont l'entrée était située rue Cassette : elle existait dès les premières années du XVIIe siècle, ainsi que la rue Carpentier, et toutes deux ne peuvent avoir été faites que peu de temps auparavant. Mais cette lacune, qui a rendu notre travail si difficile, nous a empêché de rien déterminer à ce propos. Nous connaissons parfaitement ce qu'il y avait entre les rues du Pot-de-Fer et Cassette de 1520 à 1543; nous ne pouvons guère que supposer ce qu'il y avait en 1580.

DIXIÈME TRIAGE.

« LE DIXIESME TRIAIGE COMMENÇANT AU BOUT DE LA FOSSE A L'AUMOSNIER, CLOZ REGNOUART ET LES POULLIGNYS, TIRANT AU DESSUS DU COING DES CHARTREUX, QUI FAICT LE COING DU CHEMYN DE VANVES ET LE CHEMYN HERBU. »

(Compris entre la rue de Vaugirard, la rue Notre-Dame-des-Champs et l'ancien chemin de Vanves, actuellement supprimé dans sa partie la plus rapprochée de Paris.)

Chemin Herbu. — Il est représenté aujourd'hui par la rue Notre-Dame-des-Champs, ainsi appelée depuis environ 150 ans, parce qu'elle conduisait à l'église connue sous ce vocable. Le chemin Herbu, dont le nom était déjà en usage au XIVe siècle, au dire de Jaillot, conduisait du bourg de Saint-Germain au chemin de Vanves; c'est pourquoi il est énoncé dans un titre de 1454 « le chemin Herbu, qui vient de Sainct-Germain à Vanves. » Dans un autre, de 1527, il est désigné par la formule « chemin Herbu, tendant du bout du clos des Chartreux au bout des fauxbourgs dudict S. Germain. » Un acte de 1589 l'appelle « le chemin creux qui va de la Fosse a l'Aumosnier aux Chartreux, » un registre de 1547 « chemin creux tirant vers les Polignis. » Sur un plan de 1670, il est dit le chemin

de Coupe-Gorge, à cause de sa proximité du terroir de Coupe-Gorge, le long duquel il régnait.

Dans un arpentage de 1569, la portion orientale de la rue Notre-Dame-des-Champs, est énoncée le « chemin tendant de la rue de Laboude (de la Bourbe) à Vaugirard, » et « chemin tendant desdicts fauxbourgs (de Notre-Dame des Champs) à Vaugirard. »

Le chemin de Vanves. — Tous les titres nomment de la même façon cette voie qui conduisait à Ivry et à Vanves. Partant de le rue d'Enfer avec laquelle elle faisait un coude presque à angle droit, à la hauteur où se trouve actuellement l'hôtel qui précède l'École des Mines (1), elle changeait bientôt de direction et se prolongeait vers le sud-ouest, en passant sous les murs du couvent des Chartreux. En 1617, au mois de septembre, ces religieux obtinrent du roi la permission d'en supprimer la portion comprise entre les rues d'Enfer et Notre-Dame-des-Champs, ce qui leur permit de réunir en un seul leur ancien clos avec le nouveau, situé au delà du chemin, et que la reine Marie de Médicis leur avait donné en échange des terrains qu'ils lui avaient cédés pour agrandir le parc du Luxembourg. Lors de la destruction du couvent, on a constaté que cette partie du chemin remontait à l'époque gallo-romaine. Aujourd'hui, entre la rue d'Enfer et la rue du Champ-d'Asile, où on recommence à le retrouver intact, il n'est plus qu'un tronçon qui en ait été conservé, c'est celui que représente la petite rue de Chevreuse. De nombreux jalons pour l'entier tracé de son parcours sont d'ailleurs aisés à reconnaître sur le plan de Verniquet. Le chemin de Vanves était une des grandes limites du fief de l'abbaye Saint-Germain des Prés et de la paroisse Saint-Sulpice.

La portion du chemin de Vanves, qui longeait les Chartreux et débouchait rue d'Enfer, est appelée *Rue des Charettes* sur un plan du commencement du XVIIe siècle. Il s'en trouve, aux archives de l'Empire, un bon plan de 1618.

Coupe-Gorge. — Le coin de terrain compris entre la rue Notre-Dame-des-Champs et l'ancien chemin de Vanves, s'appelait Coupe-Gorge (1529, 1531, etc.), sans doute parce que c'était un lieu peu fréquenté, où il n'était pas prudent de se hasarder le soir. Le nom de Coupe-Gorge, habituel au XVIe siècle, était encore usité à la fin du XVIIe.

Sentier de l'Espinette. — Sur un plan manuscrit de 1695, un sentier

(1) Le coin méridional formé par le chemin de Vanves et la rue d'Enfer se trouvait à environ 249^m,50 du coin formé par cette dernière et la rue des Francs-Bourgeois.

appelé *Sente de l'Espinette*, est figuré partant de la rue de Vaugirard, et se dirigeant en biais vers la première borne-limite de la seigneurie de l'abbaye Saint-Germain, placée entre la rue de Vaugirard et le chemin de Vanves. Ce sentier est aujourd'hui complétement disparu, mais deux plans anciens nous en ont donné un parcours à très-peu près exact. Il commençait à environ 160 toises du coin occidental de la rue Notre-Dame-des-Champs, et limitait un terrain de forme triangulaire qui était de la censive de Saint-Germain et du dixmage de Sainte-Geneviève. Il est nommé « sente qui monte à l'Espinette, » dans l'arpentage de 1529, et « sente de l'Espinette, » dans un document de 1543. Le canton de l'Espinette, qui faisait partie du fief de Sainte-Geneviève, était situé entre le chemin de Vanves et celui des Plantes, vers la croix du Gord (1); plusieurs titres mentionnent la proximité de cette croix et du lieu de l'Espinette, énoncé aussi : « la Fosse Aleaume, » en 1457, et « aultrement les Groseliers, » en 1569. Il y a apparence qu'il existait pareillement un chemin dit « l'Espinette de Vaugirard , » (1626), dans le voisinage du chemin des Fourneaux ; mais il est clair que ce ne peut être celui auquel conduisait le sentier dont nous parlons, et dont nous n'avons trouvé aucune mention avant 1447.

Il est question d'un « chemin herbu de l'Espinette, » au terroir des Polignis, dans le censier de 1547 ; et comme le sentier de l'Espinette était voisin de la pointe de Vaugirard, on lit dans le censier de 1547 « lieu dict la poincte, aultrement dict le sentier de l'Espinette. »

Les Poullignis. — Nous avons vu ce territoire appelé « Poulaigny » et « Val de Poleigny, » en 1355, « lieu dit Poulegni, » en 1380, « les Pollignys, » en 1528, et « les Poullignis, » en 1531. Il n'est pas aisé d'en déterminer l'emplacement avec une précision parfaite, par suite du vague de ses limites. Il paraît qu'il avait à peu près pour axe le chemin qui partait du chemin Herbu, à la hauteur du coin du couvent des Chartreux, et se dirigeait vers le chemin de Vanves, avec lequel il communiquait par deux bras. Ce chemin est aujourd'hui la rue du Montparnasse; il est nommé « sente de Montrouge au faubourg Saint-Germain, » sur un plan de la fin du XVIIe siècle. Dans l'arpentage de 1529, il est appelé « la sente qui monte de Sainct-Germain et du coing des Chartreux aux Poullignys,» et « sente montant du mur des Chartreux aux Poullignys ; » d'où

(1) Cette croix était placée à l'extrémité d'une pointe de terre sur le chemin des Plantes, un peu avant le lieu où il rencontre la chaussée du Maine.

découle que c'est sur ses bords qu'il faut chercher les Poullignys. Nous voyons d'un autre côté que 6 arpents aux Poullignys aboutissaient au chemin Herbu, et subsidiairement qu'un arpent derrière les Poullignys était moitié en censive de Sainte-Geneviève. Il semble donc que les Poullignys avaient à peu près pour axe, comme nous venons de le dire, le chemin venant du coin des Chartreux, et qu'ils s'étendaient entre le chemin Herbu et les limites du fief de l'Abbaye; mais cela n'éclaircit pas entièrement la question. Au reste, le lieu dit « les Haulx Poullignys, » vraisemblablement distinct, peut être déterminé d'une manière moins vague; nous remarquons en effet qu'une pièce de 18 arpents et demi, sise « aux Haults Poullignys, » renfermait les bornes séparant les fiefs de Saint-Germain et de Sainte-Geneviève, et aboutissait en partie au chemin de Vanves. Conséquemment, les Hauts-Poullignys étaient derrière le Montparnasse.

Montparnasse. — Nous venons de mentionner le Montparnasse; nous regrettons d'avoir à dire que nous n'avons trouvé aucun renseignement à son sujet, si ce n'est un titre de 1529 que nous ont fourni les archives de l'Hôtel-Dieu, qui est relatif à cette région, et où se trouve la mention d'un « lieu dit la Butte. » Cette butte est peut-être celle du Montparnasse qui, d'après bien des probabilités, était une de ces éminences factices dites *bastilles*, espèces de forts détachés destinés à rendre difficile l'approche des fortifications de la ville. Sur un plan manuscrit de 1648, nous avons lu « le Montparnasse ou boulevart, » et l'on sait que cette expression est à peu près synonyme avec celle de bastille. (Voir l'art. *tranchée*, au 8e triage.) Nous ajouterons que tout le terrain des environs, ou du moins une pièce de 53 arpents, qui en faisait partie, s'appelait *le boulevart* en 1613.

La butte du Montparnasse a, comme on peut le voir sur le plan de Turgot, été coupée en deux par le cours ou boulevart qui porte son nom, lequel provient de ce que, au commencement du XVIIe siècle, la butte était un lieu de réunion habituelle pour les écoliers, qui y lisaient des poésies ou autres ouvrages. A la même époque, on l'appelait aussi Mont de la Fronde, ainsi qu'il est écrit sur le plan de Gomboust.

Clos Renouard. — On trouve cette appellation diversement écrite, Regnart, Renard et Renouard, et il est à croire que cette dernière forme est la plus correcte, puisqu'on lit *Clausum Renoardi* dans le censier de Sainte-Geneviève, de 1244. Un titre de 1438 énonce « le Barrys, autrement dit le Clos Reynart. » Au reste, quoi

qu'il existe un certain nombre de mentions de ce canton, les éléments qui peuvent servir à fixer sa position sont fort rares, et de tous les documents que nous avons vus et qui ont rapport aux terrains qui s'y trouvaient, un seul indique un aboutissant pouvant aujourd'hui servir de repère : c'est le censier de 1547, où une pièce de terre sise au clos Renouard est décrite comme « aboutissant par bas au chemin Herbu. » Nous avons aussi lu dans un acte de 1455 « lieu dit Reynart, entre les chemins de Vanves et de Vaugirard, » et dans un autre de 1530 « aux plantes de Vaulgirard, au lieu dict Regnouard; » enfin, ayant appris par un registre du XVIIe siècle qu'une pièce de terre faisant partie du clos Reynard était située devant la rue de Bagneux; nous en concluons que ce clos s'étendait sur la rue de Vaugirard, au sud de la rue Notre-Dame-des-Champs, ce qui concorde parfaitement avec la manière dont est formulée la rubrique du dixième triage (1), puis avec le plan manuscrit, de 1648, que nous venons de citer, et où le nom de « Clos Renard de Pouligny, « est appliqué à un terrain compris aujourd'hui entre les barrières Montparnasse et du Maine.

Il est manifeste que le clos Reynouard, comme la plupart des cantons voisins, n'avait déjà plus, au XVIe siècle, de limites précises, et se confondait avec ceux qui lui étaient contigus.

ONZIÈME TRIAGE.

« LE ONZIESME TRIAIGE, LES GLAIZES. »

Les Glaizes. — La mention de ce territoire se trouve dès 1355; mais ce n'est pas sans grandes difficultés que nous avons pu nous rendre compte du lieu où il était situé. Dans l'arpentage de 1529, il n'existe aucune donnée à ce sujet, si ce n'est qu'une pièce de terre, sise aux Glaises, était en partie dans la censive de Sainte-Geneviève; cette indication rapprochée de celles fournies par un titre de 1543, où il est dit que « les Glèses, » faisaient partie du climat des « plantes de Vaugirard, » et par le censier de 1547, où il est dit qu'un arpent de vigne était sis « près la croix d'entre Vaugirard et Sainct-Germain des Prez, ou lieu dict les Glèzes, » démontre que c'est du

(1) Nous ne savons comment nous expliquer pourquoi, dans ce dixième triage, il n'est pas fait mention de terres ou bordures sur la rue de Vaugirard, dont le côté méridional, au moins jusqu'au sentier de l'Épinette, était certainement en censive de l'abbaye Saint-Germain.

côté du chemin des Fourneaux, qu'il faut chercher l'emplacement des Glaises. Nous trouvons effectivement dans un registre du commencement du XVIIIe siècle, l'énonciation de « les Fourneaux ou les Glaises, » et ce renseignement, qui implique qu'il y avait à peu près identité entre les deux cantons, est corroboré par plusieurs actes où il est parlé de terrains situés aux Glaises et aboutissant sur le chemin des Fourneaux ou bien sur le chemin des Carrières (rue de Vaugirard). Il faut en conclure que ce qu'on appelait les Glaises, est l'emplacement compris aujourd'hui entre la rue des Fourneaux et celle du Moulin de Vaugirard ; mais nous ne savons si c'est la première de ces rues, ou une des voies supprimées des environs, que nous avons vue nommée « le chemin des Glaises, » en 1608 ; nous croirions plus volontiers à la dernière hypothèse, car le document dans lequel il est question du chemin des Glaises, le présente comme servant de limite à un arpent de terre placé aux Polignys.

Dans une déclaration de 1608, les Glaises sont identifiées avec le canton « des Troiz Cornetz, » qu'un titre de 1535 donne comme faisant aussi partie du territoire des Plantes de Vaugirard (1). Les Glaises ont encore porté la singulière appellation de Fort-affaire, comme l'exprime le passage suivant d'un titre de 1613 « pièce de terre seiz au terrouer de saincte Geneviefve, près ledict terrouer sainct Germain, au lieu dict les Glaizes, aultrement Fort-affaire, contenant trois quartiers; tenant d'un costé à la carrière Fort-affaire..... aboutissant au chemin du Fourneau. » Cette carrière Fort-affaire avait pris le nom d'un de ses propriétaires.

Les Fourniaux — (1355) tiraient sans doute leur nom de fours à chaux qu'on y avait établis ; ils étaient en dehors du fief de l'abbaye Saint-Germain et relevaient de Sainte-Geneviève. Une reconnaissance au terrier de 1626, mentionne la carrière du Fourneau, et une pièce de 1695 énonce « le Fourneau ou les Trois Cornets, » ce qui confirme ce que nous venons de dire des Glaises.

(1) Nous avons également vu des pièces où les Trois-Cornets sont considérés comme s'étendant jusqu'au chemin de Paris à Vanves, et sur une pièce de 1496 nous avons lu « les Glaizes ou Haultes-Bruières; » les Glaises étant conséquemment réunies avec le canton des Brières, dont le sentier des Brières à Montrouge a conservé le nom. Il y a beaucoup de confusion dans les énonciations des divers climats de ces régions, qui d'ailleurs ne sont pas compris dans notre cadre.

DOUZIÈME TRIAGE.

« LE DOUZIESME TRIAIGE DU VIGNERAY, COMMENÇANT AU COING DES MURS DES CHARTREUX EN VENANT AU CHEMYN DE VAUGIRARD, JUSQUES AU CLOZ BOURGEOYS.

(Compris entre les rues de Chevreuse, Notre-Dame-des-Champs et de Vaugirard, jusqu'à la hauteur du théâtre de l'Odéon).

Vigneray. — Ce clos, formant le douzième triage, était compris, suivant notre indication, entre le couvent des Chartreux, l'entrée de l'ancien chemin de Vanves, la rue Notre-Dame-des-Champs, la rue de Vaugirard et le clos aux Bourgeois. On l'énonçait Vigneroi en 1230, *Vignereium* en 1244, Vignerel en 1411, Vignerez en 1520, et Vigneray en 1354 et 1529. Il était primitivement couvert de vignes, et il est question, dans l'arpentage de 1529, des murailles dont il était entouré. On n'a commencé à y bâtir qu'à la fin du XVIe siècle, et les premières maisons qui y ont été construites sont celles sur l'emplacement desquelles on a élevé le palais du Luxembourg, dont il est devenu en partie le parc. Dans cette région, le clos de Vigneray a souvent été confondu avec le clos aux Bourgeois (voir ce dernier).

Rue de Vaugirard. — Bel-Air. — C'était le chemin conduisant de Paris au bourg de Vaugirard, anciennement dit Vauboitron. Dans la première moitié du XVIe siècle, il n'y avait que peu de constructions le long de cette rue, et elles ne dépassaient pas la rue du Pot-de-Fer, au delà de laquelle on ne voyait que des terres en culture. Nous trouvons la rue de Vaugirard énoncée « rue de Vaulgirard, » en 1523 et « chemin qui tend de la porte S. Michel à Vaulgirard, » en 1533. Une circonstance singulière, c'est que la portion s'étendant entre les rues du Pot-de-Fer et du Regard, est appelée dans l'arpentage de 1529, « chemyn des Ruelles, et chemyn des Ruelles allant à Vaugirard, » en même temps que « chemyn allant de Paris à Vaugirard. » Nous supposons que c'est à cause des ruelles qui s'y rendaient en venant des environs de Saint-Sulpice, car nous observons qu'on s'est servi aussi, dans le même document, de la formule plus claire de « chemyn allant des ruelles a Vaugirard. » Dans un titre de 1411, on a employé celle parfaitement explicite de « chemin des ruelles par lequel l'en va de Paris à Vaugirard. » Le censier de 1355 mentionne « la voie des ruelles, » ainsi que « la voye

de Valgirard, » et on voit par les archives de l'Hôtel-Dieu, que, vers le voisinage du lieu dit la Pointe, la rue de Vaugirard portait le nom de « chemin qui va de Sainct-Germain aux carrières de Vaugirard » (1529).

Dans un contrat du 30 novembre 1559, la rue de Vaugirard est dite « rue de Bel-Air, » à cause du territoire de Bel-Air, qui faisait le coin du chemin sur les fossés (1). Au commencement du XVIIe siècle, et peut-être à la fin du XVIe, elle a quelquefois été dite rue de Luxembourg, et aussi rue de la Verrerie, par rapport à la verrerie qui s'y trouvait. Ces dénominations ne pouvaient s'appliquer qu'à la partie orientale de la rue, partie appelée « rue qui va de la Porte d'Enfer à S. Sulpice, » dans une charte de 1289, dont nous n'avons vu qu'une copie (2).

C'est au coin oriental de la rue Garancière que se trouvait anciennement « le pressouer Bannyer, » de l'Abbaye; en 1531, c'était une place vide, et déjà, en 1543, on avait bâti sur son emplacement.

Vauvert. — Brisebarre. — L'on sait que le lieu où les Chartreux s'établirent en 1257, se nommait Vauvert; cette appellation, en latin, *Vallis viridis*, qui se rencontre dans le cartulaire de Saint-Etienne des Grès, dès 1226, a été peu en usage à partir du siècle suivant; l'établissement du monastère l'avait fait abandonner presque complétement.

Le censier de Saint-Germain, de 1355, mentionne un territoire de « Brisebarre, » lequel doit avoir été très-voisin des Chartreux, puisque l'an 1258, deux pièces de vigne qui y étaient situées (*in territorio quod vocatur Brisebarre*), se trouvaient à la commodité de ces moines, et leur furent cédées par les bourgeois de la Grande Confrérie. Nous n'avons recueilli aucune donnée sur l'emplacement du canton de Brisebarre, non plus que sur les limites de celui de Vauvert, dans le voisinage duquel se trouvait également un lieu appelé Herbelot, en 1239 (*loco qui dicitur Herbelot juxta Vallem viridem*), dont il est encore parlé dans le cartulaire de Saint-Étienne des Grès.

(1) Rue Monsieur-le-Prince.

(2) Dans un titre de 1524 il est question d'une pièce de terre qui, aboutissant sur le chemin de Vaugirard, se trouvait « près le gros Caillou. » Nous ne nous doutons pas du lieu où était ce Gros-Caillou du chemin de Vaugirard, et nous ne sommes pas loin de croire à une faute de copiste.

TREIZIÈME TRIAGE.

« LE TREIZIESME TRIAIGE DES VIGNES ET TERRES DU CLOZ BOURGEOYS, COMMENÇANT DE VIGNERAY, LE LONG DE LA RUE, JUSQUES A LA PORTE SAINT-MICHEL ET CLOSTURE DES MURS DES CHARTREUX. »

(Compris entre la rue de Vaugirard (à partir du Luxembourg), les rues des Francs-Bourgeois et d'Enfer, jusqu'aux Chartreux.)

Clos aux Bourgeois. — Aux derniers jours de son existence, le clos aux Bourgeois consistait en un terrain contenant sept arpents quarante-cinq perches de superficie, qui formait un des côtés de la rue des Francs-Bourgeois, se prolongeait sur une longueur de trente-trois toises le long de la rue d'Enfer et sur une longueur de soixante-trois toises le long de la rue de Vaugirard. Il devait son nom à cette circonstance qu'il appartenait à la grande Confrérie des bourgeois de Paris, et constituait un de ses fiefs.

L'origine du clos aux Bourgeois paraît être à peu près aussi ancienne que celle de la grande Confrérie elle-même; on constate, par ses archives, que dès 1217 cette association y possédait des vignes dont elle céda alors à un nommé Odon Le Hardi, la quatrième partie, composée de la vigne du Chatelet (*de Castellulo*) et d'une autre dite Odeline (*Odelina*) (1), à la charge par ledit Odon de cultiver ces vignes, de les vendanger, et d'abandonner la moitié de leur produit à la confrérie, qui se chargeait d'ailleurs de fournir le pressoir et un homme pour en faire le service. Au mois de février 1258, à la prière du roi, la Confrérie abandonna aux Chartreux deux pièces de vigne contenant six quartiers, qu'elle avait près de la demeure de ces moines, au territoire appelé Brisebarre, en échange de cinq autres dont le roi leur fit don à titre d'indemnité. En 1293, Philippe le Bel amortit les biens de la Confrérie, y compris la maison dont dépendaient huit arpents, qu'elle avait près de la porte Gibard. Le fief du clos aux Bourgeois était à cette époque plus vaste qu'il ne l'a été depuis; il s'étendait jusqu'aux murs de la ville et jusqu'à cette même porte Gibard ou d'Enfer à laquelle était contigu l'hôtel où les membres de la Confrérie se réunissaient à

(1) Au mois d'août 1263 la Confrérie obtint du Parlo r aux Bourgeois l'amortissement de 7 deniers et 1 obole qu'elle lui devait sur cette vigne, dite cette fois *Edelina*.

certaines époques, et dont la destruction dut avoir lieu, en grande partie, lors du creusement des fossés, en 1356. On lit en effet dans leur inventaire de 1380 (1) : « La confrarie ot jadis un hostel séant audit lieu (à la porte Gibart a présent ycelle porte appellée la porte d'Enfer), appartenant a ycelui hostel, et grant partie des héritaiges furent desmoliz et anientez pour les fortifications de la ville de Paris; car partie dudit hostel et des héritaiges estoient joignans à ycelle porte d'Enfer et aux murs de la ville; et présentement esdiz héritaiges et masure, n'y a que XII quartiers de terre, lesquels ont esté baillez a II fois a Jehan Mouchart (2), a XI sols de rente et II deniers de fons de terre; et d'ycelles vignes VI quartiers ont estéz bailliez par le dit Mouchart à Philippot Regnier.... a XVI sols de rente et I demi de fons de terre a ycelle confrarie deubz. Et le résidu qui fait VII quartiers, tant en masure comme en vignes joignans a ycelle et de nouvel mesurez et abounéz (bornés), demeurent chargez a ycelle confrarie, en XXIII sols de rente et I denier de fons de terre. »

Au XVe siècle, les restes du manoir entamé vers 1356 en formaient un autre nommé l'hôtel de Bourges, à cause d'un de ses propriétaires, Guillaume Bouratier (ou Boisratier), archevêque de Bourges, entre 1409 et 1421. Possédé en 1452 par l'Hôtel-Dieu, il contenait, avec les vignes et les prés qui en dépendaient, quatre arpents et demi. Le 27 juillet 1518, les maîtres de cet hôpital le vendirent à Me François Royer, procureur général au parlement. Il y avait alors et depuis longtemps un pressoir; ce pressoir existait encore en 1559, époque à laquelle J.-Ant. Lombard, valet de chambre du roi, qui en avait fait acquisition le 1er mai 1558, possédait les restes en ruine de l'hôtel, dont il ne dépendait plus que deux arpents ou deux arpents et demi de terre situés derrière. Le morcellement de l'ancienne maison des archevêques de Bourges avait déjà eu lieu par lots, baillés à bâtir, en 1534, 1535 et 1537 (3).

Le clos aux Bourgeois, que nous trouvons pour la première fois désigné de cette façon en 1344, s'est aussi nommé le *Chatelet :* « l'en dit que le cloz de ladite Confrérie oultre et hors la porte d'Enfer,

(1) Arch. de la grande confr., f° 72 v°.

(2) En 1361.

(3) Le parloir de la Confrérie et celui qui dépendait de la Ville ont été, pour tous les historiens, l'objet d'une déplorable confusion. Il y a là une question fort intéressante sur laquelle nous reviendrons un jour, mais que, jusqu'à présent, nous avons été impuissant à éclaircir complétement, malgré les matériaux inédits dont nous disposons.

soulloit estre appelé Chastelet, » lit-on dans un registre du XIVe siècle (1), faisant sans doute allusion à l'une des vignes, objet de la transaction de 1217; il l'a été de plus « cloz de la porte d'Enfer, » en 1348, et le *Mertray* (1452) ou *Martroy*. Il faut observer en outre que les terrains qui en étaient voisins vers l'occident en prenaient très-fréquemment le nom (2), de sorte que les propriétés situées sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le Luxembourg, et jusqu'à la hauteur de la rue Servandoni, étaient presque indifféremment énoncées au clos aux Bourgeois ou au clos de Vigneray. Le clos aux Bourgeois a été encore confondu avec le clos Sulpice.

Sentier du Pressoir. Clos Saint-Sulpice. — Ce dernier appartenait à l'église de ce nom; nous ne le trouvons plus mentionné au XVIe siècle, et tout ce que nous pouvons en dire, c'est qu'il était planté de vignes et paraît avoir été situé dans la partie du Luxembourg qui avoisine la grille opposée à la rue du Pot-de-Fer. Dans un titre de 1411, il est fait allusion à une pièce de terre « assise au clos aux Bourgois, autrement appellé le clos saint Souplice lez-saint Germain des Prez, tenant d'une part au sentier de l'une des ruelles et d'autre part tout au long des murs d'icelles ruelles en alant à Vaugirard. » Or le lieu en question était dans la censive de Sainte-Geneviève, laquelle en cet endroit s'étendait le long de la rue de Vaugirard, à commencer à la hauteur de la rue du Pot-de-Fer, jusque vers celle de la rue Garancière, ce qui confirme ce que nous avançons sur la position du clos. Quant à cette voie dite « le sentier de l'une des ruelles, » nous croyons que c'est un petit chemin qui, partant du point même où se trouve la grille de la rue du Pot-de-Fer, s'en allait rejoindre le pressoir de l'Hôtel-Dieu, rue d'Enfer. L'existence de ce chemin, dont nous ne sachions pas qu'aucun auteur ait parlé, n'est du reste pas douteuse, car elle est clairement établie par plusieurs documents. Ainsi la maison de l'Image Sainte-Geneviève, dont nous connaissons très-sûrement la situation, et qui avait sa façade rue de Vaugirard, en face de la rue Férou, est déclarée, en 1534 et 1552, aboutir « au grand sentier tendant au pressouer de l'Hostel-Dieu, » et en 1560 « au grand sentier dudict clos Bourgeois. » Ce sentier est même tracé sur un plan manuscrit de 1615 (3) où on le fait effectivement aboutir au pressoir. Il y a tout lieu de croire que c'était une des ruelles dites de Saint-Sulpice

(1) Arch. de la grande Confr., rég. coté 39, f° 108.

(2) « Au clos Vignerey ou aux Bourgois » (1359). On trouve la même formule dans une foule de pièces.

(3) Ce plan fort curieux et parfaitement inédit, est signé de François Quesnel,

et quelquefois de Saint-Germain (1), qui avaient donné le nom générique de « les ruelles (1351, 1360, etc.,) » à tous les environs (2). Nous ne pouvons nous expliquer autrement ce passage du douzième triage : « demy quartier de terre qui est enclavé au long des ruelles, assis au bout de la ruelle Saint-Sulpice, tenant d'une part à la veufve Jehan Marche, et d'aultre part à ladicte ruelle ; aboutissant d'un bout à la rue qui va de la porte Saint-Michel à Vaugirard, et d'autre bout à Jehanne Montrouge. » Une charte de 1379 énonce « le terrouer de Vigneray ou Saint-Sulpice. »

A l'exception de l'hôtel de Bourges, les maisons qui ont été construites sur le clos aux Bourgeois, n'ont été élevées que dans le courant du XVIe siècle.

Rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel. — Elle est appelée dans les titres « chemin de dessus les fossez, par lequel on va à Sainct-Germain des Prez » (1435), « chemin des fossés par où l'on va à Sainct-Souplice » (1453), « rue des Fossez d'entre la porte Saint-Michel et celle Sainct-Germain » (1559), « rue devant la porte Saint-Michel » (1570), « chemin sur les fossez » (1579), et « rue des Fossez » (1582). Quant à son nom actuel, on ne le rencontre pas avant le XVIIe siècle ; il paraît venir du voisinage du fief du clos aux Bourgeois, appartenant, comme nous l'avons dit, aux bourgeois de la Grande Confrérie.

Il est probable que, avant qu'on ne creusât des fossés à l'entour des murs de la ville, la rue des Francs-Bourgeois n'existait pas, et que la rue de Vaugirard prolongée longeait l'enceinte jusqu'à la porte Saint-Michel où elle se réunissait à la rue d'Enfer.

Rue d'Enfer. — Cette rue est fort ancienne, car c'était primitivement une portion de ce chemin de Vanves, qu'on a constaté être une voie romaine, et la sentence arbitrale de 1210 relative à l'éten-

l'auteur du premier plan géométrique de Paris ; nous nous disposons à le faire reproduire en *fac-simile*.

(1) « Terre assise au clos aux Bourgeois, près des ruelles de Saint-Germain, devant Saint-Supplice, tenant d'une part au clos des murs desdites ruelles et à la porte de l'entrée des vignes.... » (1457).

(2) Le sentier du Pressoir est désigné par les mots : *chemin des Ruelles*, dans l'extrait suivant d'un acte de 1435 relatif à un hôtel avec cour, pressoir et quatre arpents et demi de vignes, outre la porte Saint-Michel : « tenant ledit hostel et dépendances à la rue par laquelle on va de la porte Saint-Michel aux Chartreux (d'Enfer) et aux jardins appartenant au chapitre Notre-Dame, d'autre au chemin de dessus les fossez (rue des Francs-Bourgeois) par lequel on va à Saint-Germain des Prés, d'un bout au chemin des Ruelles et aux vignes de l'Hostel-Dieu. » Cet hôtel est celui de Bourges.

due de la paroisse Saint-Sulpice y fait allusion sous le nom de *cheminum Issiaci*. Comme elle conduisait au territoire de Vauvert, elle a été énoncée par la formule « *via qua itur apud vallem viridem*, » dans un acte de 1251 et, par une formule analogue dans un autre acte de 1265. D'après Jaillot, elle a été dite rue de la porte Gibart, en 1258.

Suivant Piganiol, on a supposé que le nom actuel de la rue d'Enfer lui a été donné parce que, parallèle à la rue du faubourg Saint-Jacques, elle était située sur un terrain plus bas. Il est probable qu'une circonstance analogue est l'origine de ce même nom de rue d'Enfer porté naguère par une rue de la Cité; mais nous ne saurions admettre qu'un fait semblable ait eu lieu pour la rue dont nous nous occupons, car on n'a jamais prouvé qu'elle ait été appelée *via inferior* ou *via infera*, ni que la rue du faubourg Saint-Jacques l'ait été *via superior*, comme on a trouvé commode de l'imaginer. Il est infiniment plus vraisemblable que la rue d'Enfer a emprunté son nom à la porte voisine, dite d'Enfer, et plus tard Saint-Michel. Aussi bien est-il à remarquer que tous les titres anciens dont nous avons connaissance, la désignent d'une façon différente; ainsi « chemin par où l'on va de ladicte porte Saint-Michel au clos des Chartreux, » en 1453, « chemin tendant de la porte Saint-Michel au couvent des Chartreux, » en 1518, « rue tendant aux Chartreux, » en 1582, et « rue des Chartreux, » en 1571, 1581, 1587, etc. On disait même encore « rue Saint-Michel lez Paris, » en 1622. En réalité, nous ne l'avons pas rencontrée avec son nom actuel avant 1569. Ce nom ne paraît pas avoir été d'un usage bien général avant le règne de Louis XIII, et nous n'avons pu découvrir jusqu'à présent de renseignements pour décider, si, comme cela à l'air fort vraisemblable, ce ne serait pas au XVIe siècle seulement qu'il aurait été adopté en souvenir de la tradition populaire relative au diable de Vauvert, la voie se transformant alors de chemin en rue, et par suite le besoin d'un vocable qui lui fût propre se faisant sentir.

Au XIIIe siècle, le voisinage du coin formé par la rue d'Enfer et le chemin de Vanves s'appelait « l'Ourme le Roy, » (1299) « *ulmeolum regis* (1224). » Dans la charte de 1265 par laquelle le pressoir situé à cet endroit fut donné à l'Hôtel-Dieu, cette métairie est dite située « *ultra portam Gibardi, ab oppositis vinearum domini Regis, in cuneo, ad urmetellum, juxta viam per quam itur ad vallem viridam* (*sic*). Dans une charte du mois de mars 1231, qui se trouve aux archives de l'Hôtel-Dieu, dans la layette relative au pressoir, il est question

d'une vigne « *extra muros, versus ecclesiam beate Marie de Campis, in Sabulis, et censivis beate Marie de Campis et sancte Genovefe in monte.* » Mais ce territoire des Sablons doit plutôt avoir été situé du côté oriental de la voie.

Jaillot s'exprime de façon à faire croire que, primitivement, la rue d'Enfer s'étendait seulement jusqu'au chemin de Vanves, et que c'est par suite de la permission accordée en 1617 de supprimer une partie de ce chemin, que la rue a été prolongée vers le sud. Il est des preuves du contraire. Ainsi un terrain sur l'emplacement duquel fut plus tard construit le couvent de Port-Royal est dit, en 1540, aboutir d'un bout « au chemin des Charbonniers, » et de l'autre « au chemin du bourg la Royne » (rue du faubourg Saint-Jacques). Dans la même année, la maison contiguë à ce terrain est dite aboutir d'un bout à ce chemin des Charbonniers, et de l'autre à la grande rue dudit faubourg. Ces indications qui se rencontrent dans un grand nombre de titres, démontrent que la rue d'Enfer ne se terminait pas, avant 1617, à l'endroit où commençait le chemin de Vanves, mais qu'elle se continuait au delà sous le nom habituel de chemin des Charbonniers, nom qui se trouve encore sur un plan du commencement du XVIIIe siècle, appliqué à la portion de la rue d'Enfer voisine de l'Observatoire ; pour celle qui était située derrière les Carmélites elle a été énoncée « grand chemin dict la rue d'Enfer, « en 1611 et 1615, « chemin qui vient de la rue d'Enfer, » en 1607, et « chemin tendant à la rue d'Enfer, » en 1569. La continuation de la rue d'Enfer formait le chemin qui conduisait de Paris à Montrouge; il a été appelé « chemin des Charbonniers venant de la rue d'Enfer aux remparts » (1607), « chemin qui va de la porte Saint-Michel à Montrouge » (1569) ; et dans l'arpentage, fait aussi en 1569, des biens du prieuré Notre-Dame des Champs, « chemin tendant de la porte Saint-Michel au vieil pressouer de Montrouge, autrement le chemin des Charbonniers. » Cette dernière désignation ne s'est pas offerte à nous avant 1529, mais c'est sans doute par suite de la rareté des titres d'une époque antérieure, relatifs à ces régions. Quoi qu'il en soit, s'il est sûr que dans la seconde moitié du XVIe siècle, la rue d'Enfer existait dans toute sa longueur, on pourrait douter qu'il en fût de même longtemps auparavant. Nous voyons en effet que la portion située au-dessus du chemin de Vanves a été souvent appelée rue Neuve : on lit dans des actes de 1585 et 1598, « rue d'Enfer, autrement rue Neufve. » Cette

(1) Quartier du Luxembourg, p. 38 et 46.

appellation de rue Neuve signifie-t-elle qu'il y a eu une solution de continuité entre la portion de la voie voisine de la porte Saint-Michel et celle qui était proche de l'église Notre-Dame des Champs? Il est difficile de le penser en jetant les yeux sur une carte; il est plus vraisemblable que l'épithète de Neuve a été employée parce que des travaux récents avaient transformé un sentier sans importance en chemin praticable aux voitures. S'il en est bien ainsi, il est à supposer que ce changement eut lieu vers le temps où l'on commença à bailler à bâtir le clos Mureau, c'est-à-dire vers 1558. Un titre de l'année suivante nous enseigne que la rue d'Enfer s'énonçait alors « rue *Neufve* Sainct-Michel et Sainct-Loys, » dénomination provenant de ce que le seigneur du clos Mureau était le chapelain de la chapelle Saint-Michel et Saint-Louis, fondée en l'église basse de la Sainte-Chapelle de Paris. Un bail de 1633 fait encore mention de la « rue Saint-Michel et Saint-Louis, aultrement dicte d'Enffer. »

La rue d'Enfer actuelle, à partir du coude proche de la rue du Val-de-Grâce, ne suit plus son ancien parcours : elle a subi un redressement considérable vers l'ouest, car peu de temps après leur établissement, les religieuses Carmélites ayant sollicité la permission d'élargir leur clos en déplaçant le chemin vers le couchant, elles obtinrent du grand voyer, le 15 septembre 1607, de relever leurs murs de clôture dans la nouvelle direction. Cette concession leur fut faite sur les conclusions conformes données le 17 août 1606 par Jean Fontaine, commis à la voirie. Dans son rapport, après avoir fait observer que l'ancien chemin était « un chemin destourné, usurpé et entrepris pour éviter les heurs et mauvais chemins de pavé dudict faulxbourg (Saint-Jacques), » il conclut qu'il serait bon pour « ledict chemin sortant de ladicte rue d'Enfer, estre conduict et tiré d'une droicte ligne depuys ladicte rue jusques au hault dudict chemin, environ l'encoigneure d'en hault du jardin de Clagny (Port-Royal).... En quoi faisant, ledict chemin seroit trente thoises ou environ de distance de l'encoigneure du jardin et cloz dudict monastaire, audroict du mur qui faict separation d'entre ledict cloz et le jardin de la maison de la Harce, ce qui sera de beaucoup moindre despence, ayant advisé de continuer le pavé de ladicte rue d'Enfer jusques au hault dudict faulxbourg. »

Ferme ou pressoir de l'Hotel-Dieu. — Au mois de février 1224, Haoïse, veuve de Pierre Vilain, vendit à un nommé Roger Comin, pour la somme de 24 livres parisis, une pièce de vigne qu'elle avait

près du lieu dit l'Ormeau du roi, *apud Ulmeolum regis* (1). Au mois d'octobre 1248, ce même Comin reconnaissant que les vignes dépendant du pressoir qu'il possédait près de Vauvert étaient chargées annuellement envers l'archiprêtre de Saint-Séverin, de deux muids de vin, en assigna le payement sur d'autres vignes qu'il avait à Ivry. Au mois de décembre 1251, il fit aussi l'acquisition : 1° de trois quartiers de vignes voisines des siennes et que lui cédèrent Richard *de Ollyaco* et sa femme Héloïse, moyennant 26 sous parisis; 2° de trois autres quartiers de vignes contigus à celles du chapitre de Paris, et que lui abandonnèrent au même prix le nommé Barthélemy de Montreuil et Benoîte sa femme. Nous avons lu dans les archives de Sainte-Geneviève, qu'en 1258 il y avait dans les environs du pressoir quelques maisons au duc de Bourgogne, qui plus tard s'y trouvèrent réunies, et qu'en 1261, le pressoir appartenait à Guillaume de Macon. Il est certain qu'en 1265, au mois d'avril, la métairie, avec un arpent de vignes et un clos qui en dépendaient, étaient aux mains de Pétronille, veuve de Guillaume *Vinterarius*, et qu'elle en fit don alors à l'Hôtel-Dieu de Paris, pour servir à l'entretien d'une chapellenie, *pro quadam capellania sustinenda*. Telle est l'origine du pressoir que les titres nomment également la Ferme de l'Hôtel-Dieu.

Les maîtres de l'Hôtel-Dieu ne conservèrent pas le pressoir, mais jugèrent sans doute à propos de l'aliéner, puisque en 1430, il était en la possession de Guillaume Louratier, archevêque de Bourges, le même qui tenait aussi le clos aux Bourgeois; le pressoir passa ensuite à Me Nicolas Gossemard, procureur du roi au Châtelet, qui, le 1er janvier 1435, en fut ensaisiné par l'abbé de Sainte-Geneviève, envers le couvent duquel la totalité de la ferme était chargée primitivement de 5 livres parisis de cens; elle ne le fut plus dans la suite que de 3 sous 6 deniers de cens, à raison de 6 deniers par arpent; elle contenait en effet sept arpents ou sept arpents et demi, suivant une estimation probablement plus juste et faite dans les derniers temps de son existence. Gossemard redonna à l'Hôtel-Dieu le pressoir et ses dépendances, et les administrateurs de cet établissement en restèrent propriétaires jusqu'au 2 juillet 1613, jour auquel, après s'y être d'abord refusés, ils le vendirent 50,000 livres à la reine Marie de Médicis, qui désirait le réunir au parc de l'hôtel du Luxembourg.

La ferme de l'Hôtel-Dieu faisait le coin de la rue d'En-

(1) Arch. de l'Hôtel-Dieu, 76e lay., n° 432.

fer (1) et du chemin de Vanves, et c'est sur ce dernier que se trouvaient les logis qui, contigus vers l'ouest au couvent des Chartreux, étaient disposés en un double pan coupé à l'encoignure de la rue d'Enfer. Le clos était presque carré avec une enclave sur la rue d'Enfer. On y remarquait un moulin à vent qu'une déclaration de 1587 dit être fondé « sur une tour de pierre. » Ce moulin existait déjà en 1547; il est figuré sur ce plan de Quesnel, que nous avons signalé.

Sauval a dit (2), et on a répété après lui, que le pressoir de l'Hôtel-Dieu était le même que le pressoir de Gibart. Mais il n'en est rien, et en voici les preuves. Dans tous les actes relatifs au pressoir de l'Hôtel-Dieu, et particulièrement dans les chartes où nous avons trouvé les détails de son origine, on ne rencontre jamais l'appellation de Gibart. D'un autre côté, il est hors de doute que le pressoir de Gibart était de la censive de l'abbaye Saint-Germain et lui appartenait, puisqu'elle le bailla en 1264; or, elle n'a jamais manifesté de prétentions sur le pressoir de l'Hôtel-Dieu, qui relevait seulement de l'abbaye Sainte-Geneviève. Enfin il est aisé de démontrer que le lieu dit Gibard n'était pas voisin du chemin de Vanves, mais s'étendait entre la rue de l'Ecole-de-Médecine et l'extrémité méridionale de la rue de La Harpe. En effet, une vigne cédée en 1181 au chapitre Saint-Benoît et énoncée *apud Gibardum*, dans l'acte original, occupait l'emplacement sur lequel fut depuis élevé l'hôtel de Clermont situé un peu au-dessus de l'église Saint-Côme, en face du collége de Narbonne; et trois quartiers concédés en 1215 par le doyen du chapitre de Saint-Étienne des Grés, et énoncés aussi *apud torcular de Gibart*, se trouvaient également dans ce voisinage, puisqu'une note du XIIIe siècle, ajoutée à la charte du cartulaire, qui consacre la transaction, explique ces mots : « *apud torcular de Gibart*, » par « *retro Fratres Minores, in vico de Gibart* (3). » La portion de la rue de La Harpe voisine de la partie postérieure du couvent des Cordeliers n'a certes jamais rien eu de commun avec les environs de Vauvert, même avant la construction de l'enceinte de Philippe-Auguste.

Pour terminer l'étude de notre treizième et dernier triage, nous

(1) Elle commençait sur la rue d'Enfer à 59 toises du coin de la rue des Francs-Bourgeois.

(2) Vol. II, p. 365.

(3) Dans un prochain Mémoire, auquel nous joindrons un plan du quartier de l'Université à la fin du XIIIe siècle, nous parlerons de ce territoire de Gibard et de tous les autres clos de la rive gauche qui ont été compris dans l'enceinte de Philippe-Auguste.

joindrons ici le résultat de nos recherches sur l'emplacement qui est occupé aujourd'hui par les bâtiments du Luxembourg, sur la rue de Vaugirard. Contrairement à ce que l'on pourrait présumer, les documents qui s'y rattachent sont peu nombreux, et c'est ce qui fait sans doute qu'on en a toujours parlé avec peu d'exactitude. Nous commençons vers l'orient, à la hauteur de la grille en face de l'Odéon, à partir de la grande maison qui porte le n° 17; toutes les propriétés que nous indiquons étaient contiguës.

Censive de l'abbaye Saint-Germain des Prés.

Deux maisons sans désignation, achetées 17,000 livres par la reine Marie de Médicis, en 1624. Au derrière de la seconde de ces maisons se trouvait une verrerie qui a quelquefois donné son nom à la rue, et dont nous ignorons l'origine certainement peu ancienne.

Maison des Trois-Faucilles (1546), plus tard hôtel de Bresse; elle appartenait en 1559 à Antoine Fumée, conseiller au parlement, et fut achetée le 1er juin 1613, par Marie de Médicis, pour la somme de 24,000 livres. Le chapitre de Saint-Benoît prétendait avoir droit de censive sur cette maison et sur les précédentes.

Maison sans désignation, achetée 12,000 livres par Marie de Médicis le 20 février 1617. Cette maison était chargée d'une rente envers le chapitre de Saint-Benoît.

Maison sans désignation, appartenant en 1595 au sieur de Bonacoursy, abbé de Langenet, et nommée en 1613 hôtel de Champ-Regnard; elle contenait trois arpents et fut achetée 27,000 livres par Marie de Médicis, le 8 février 1613. Les dépendances devaient s'en étendre au delà du sentier du Pressoir.

Maison sans désignation (1595), dont la date d'acquisition ne nous est pas connue.

Censive confuse entre les abbayes de Sainte-Geneviève et Saint-Germain des Prés.

Les terrains des bâtiments du Luxembourg semblent avoir dépendu anciennement des deux censives, comme cela a été reconnu par une transaction de 1691. Le chapitre de Saint-Benoît soutenait aussi qu'un demi-arpent des propriétés du président de La Thourette provenait de la prébende d'un nommé Jean Alton, et

était de son fief. Il n'est plus possible aujourd'hui de juger de cette prétention et de limiter les seigneuries en cet endroit, où dès le milieu du XVIIe siècle on ne savait plus rien reconnaître de positif.

Hôtel du Luxembourg. — L'origine de cet hôtel n'est pas parfaitement connue. Jaillot dit que c'était primitivement une grande maison accompagnée de jardins, que Robert de Harlay de Sanci fit bâtir vers le milieu du XVIe siècle, et qu'il est qualifié d'hôtel *bâti de neuf*, dans un arrêt de la cour des aides, en vertu duquel, l'an 1564, il fut adjugé à demoiselle Jaqueline de Marinvillier, veuve dudit de Harlay. Les titres relatifs à cette région ne nous ont fourni aucune mention de ce Robert de Harlay, mais nous avons vu dans les archives de l'abbaye Sainte-Geneviève que la maison adjugée à la demoiselle Marinvillier ou Martinvillier, l'avait été sur le sieur de La Thourette, et il est certain que c'est ce dernier qui l'avait fait construire, car dans une déclaration de 1587 il est parlé des « maisons et jardins bastis par feu Me Alexandre de La Thourette, cydevant president en la cour des Monnoies, et à present appellé l'hostel de Luxembourg. » Nous n'avons pu constater l'époque où le président de La Thourette fit acquisition des terrains qu'il avait au clos aux Bourgeois; nous savons seulement qu'il en était propriétaire dès 1560. Nous ignorons également quand la maison de la demoiselle de Martinvillier est devenue l'hôtel de Luxembourg, mais il y a tout lieu de croire que c'est vers 1572. Dans cette même année, en effet, le 9 novembre, François de Luxembourg, prince de Tingry, possédait récemment dans les environs un arpent, partie de cinq quartiers de terre, pour lequel il fut condamné à payer à la Grande Confrérie un denier parisis de cens et seize sous de rente. Rien ne détermine précisément l'emplacement de ces cinq quartiers; observant qu'ils étaient de la censive de la grande Confrérie, c'est-à-dire compris dans son clos, nous supposons qu'ils peuvent être ces 1080 toises situées derrière les jardins de la maison devenue plus tard l'hôtel de La Trémouille (1), sur la limite méridionale du clos. Nous savons que ce sont les mêmes qui, passées aux mains de Valleran de Hévez, en 1563, et l'an 1380, en celles de Philippot Régnier, lequel les tenait de Jehan Mouchart (2), sont énoncées dans un registre de 1390, comme plantées en vignes et « seans derriere, au plus près dudict hostel » du siége de la confrérie (3).

(1) Rue de Vaugirard, n° 17. Les 1080 toises dont nous parlons font actuellement partie des quinconces et pelouses au midi de l'allée de La Fontaine.

(2) Nous en parlons ailleurs, voy. rue d'Enfer.

(3) Peut-être est-ce les mêmes que cinq quartiers de vigne énoncés dans une

Nous sommes certains, de plus, que ces 1080 toises dépendaient du clos de l'hôtel de Luxembourg, en 1585.

Dès 1584, au moins, l'hôtel de Luxembourg comprenait un clos dont non-seulement faisaient partie les cinq quartiers dépendant de la grande confrérie, mais encore des terres qui s'étendaient vers l'ouest, au derrière de la maison de l'image Sainte-Geneviève, à peu près jusqu'à la hauteur de la grille située maintenant vis-à-vis de la rue du Pot-de-Fer; les actes n'apprennent pas quelle en était la superficie, ni la forme. Pour la partie de l'hôtel en bordure sur la rue de Vaugirard, et dont depuis près de deux siècles et demi il ne reste plus rien, il nous paraît qu'elle devait être assez peu considérable et occuper l'emplacement de la cour du Petit-Luxembourg et d'une partie du bâtiment contigu à l'est et placé en face de la rue Garancière. C'est la position qui ressort pour nous des titres; elle est confirmée par le plan de 1615, et également par cette circonstance qu'une maison vendue en 1612 à la reine Marie de Médicis et faisant le coin occidental de la rue de Vaugirard et de la rue Garancière, est dite : « devant l'hôtel de Luxembourg. »

En 1600, l'hôtel de Luxembourg était échu par héritage à François de Luxembourg, duc de Piney, pair de France, fils de celui que nous avons déjà nommé. Il en passa une déclaration le 23 avril; puis, le 2 avril 1612, moyennant la somme de 90,000 livres, il le céda avec ses dépendances et la ferme du Bourg, à la reine Marie de Médicis. C'est à la suite de cela qu'a été construit le palais d'Orléans, que nous appelons le Luxembourg, et dont les principaux bâtiments n'occupent pas, comme on voit, l'emplacement de l'ancien hôtel de ce nom.

Maison de l'image Saint-Nicolas (1608). En 1584, ce n'était qu'un jardin contenant un demi-arpent. Le terrain en avait été alloué à charge de bâtir, en 1529.

Censive de l'abbaye Sainte-Geneviève.

Maison des Trois Petits Roys (1585). Elle était située en face de la rue des Fossoyeurs (Servandoni). Étienne Hardouin, sieur de Montherbu, en fut ensaisiné le 28 novembre 1585. On ne la distinguait pas toujours de la maison suivante, dont elle paraît avoir fait partie à la fin du XVIe siècle.

charte de 1263, « *vitis a latere vallis viridis, que vinea vocatur Edelina.* » Arch. de la grande Conf.

Hostel de l'image Sainte-Geneviefve (1536), dit ensuite l'hostel de Montherbu (1584). Cette maison, où se trouvait un jeu de paume en 1546, appartint à Pierre de Montherbu, qualifié de secrétaire ordinaire de la chambre du roi, en 1608. Elle faisait hache au derrière de la précédente, et est indiquée comme aboutissant au sentier du pressoir de l'Hôtel-Dieu, en 1540. Elle paraît avoir été élevée sur des terrains aliénés à charge de bâtir, en 1529. Dans une déclaration de 1587 elle est énoncée : « maison au milieu de laquelle, et proche d'un grand portail, est un pillier enclavé en partie de la muraille de ladicte maison, une figure, image et representation de madame saincte Geneviefve, entre deux escussons et armoiries painctes contre la muraille, en la premiere desquelles est un lieu où est escrit le mot *Libertas*, et en l'autre, il y a une petite croix au milieu. » C'est sur cette maison et les deux qui précèdent qu'a été construit le couvent des Religieuses-du-Calvaire en 1622.

Maison de la ferme du Bourg (1595), formant le coin du sentier conduisant au pressoir de l'Hôtel-Dieu, dont nous avons indiqué plus haut le point de départ. Cette maison fut comprise dans l'acquisition faite en 1612 par la reine Marie de Médicis. Jaillot dit que le duc de Luxembourg l'avait achetée dès 1583; nous l'avons cependant vue appelée « la ferme au sieur de Latillaye, » dans un titre de 1584. Elle avait 36 toises de largeur sur la rue de Vaugirard.

Le terrain en censive de l'abbaye Sainte-Geneviève, dont la ferme du Bourg formait l'extrémité, s'appelait le vignoble Sainte-Geneviève en 1370; il était effectivement planté de vignes comme tous les environs.

ADOLPHE BERTY.

LES EAUX THERMALES DE LEZ

A L'ÉPOQUE ROMAINE.

On ignore si généralement l'existence des bains actuels de Lez, situés à l'entrée de la vallée d'Aran (Espagne), à quelques kilomètres seulement de la frontière française, que l'idée n'est encore venue à personne de rechercher si ces bains étaient déjà connus et fréquentés à l'époque romaine. M. l'abbé Greppo, qui a consacré à l'étude des établissements thermaux de la Gaule antique un livre spécial, d'une érudition saine et judicieuse comme tout ce qu'il écrit, ne les cite pas même dans la liste des lieux où il croit retrouver, à défaut de preuves directes et positives, les apparences ou les vestiges de thermes anciennement fréquentés (1); et j'ai pu me convaincre, par quelques recherches attentives, que la plupart des ouvrages qui traitent de l'histoire et des antiquités des Pyrénées, que ceux même, en assez petit nombre, qui sont consacrés spécialement à la vallée d'Aran, sont aussi peu explicites à cet égard (2).

Rien n'indique, il est vrai, que les eaux thermales de Lez aient jamais atteint le degré de réputation auquel s'étaient élevés, dès le premier siècle de l'empire, dans la vallée voisine de la Pique, les thermes des Onésiens (les eaux thermales de Luchon), auxquels Strabon appliquait l'épithète de magnifiques, justifiée aujourd'hui par le nombre et l'importance des découvertes qui y ont été faites à diverses époques, et dont il déclarait les eaux aussi salutaires comme breuvage que comme bains (3). Cette espèce d'infériorité

(1) *Études archéologiques sur les eaux thermales et minérales de la Gaule à l'époque romaine.* Paris, Leleux, 1846.

(2) Je me contenterai de citer une notice statistique et administrative en espagnol, devenue fort rare et qui porte pour titre : *Relacion al rey don Felipe III, nuestro señor.... por el Dr don Juan Francisco de Gracia de Tolba.* Madrid, 1793. — *Expilly* (*sub voce* Lez) et la plupart des dictionnaires géographiques français ignorent même que le village de Lez et la vallée d'Aran aient jamais possédé des eaux thermales, et je remarque comme une chose assez caractéristique que leur nom n'est pas cité non plus dans le *Guide aux eaux minérales d'Europe*, du docteur Constantin James, 3e édition.

(3) Τὰ τῶν Ὀνησίων θερμὰ κάλλιστα ποτιμωτάτου ὕδατος (Strab., lib. IV, p. 190). C'est

dont les sources thermales de la vallée d'Aran paraissent n'être jamais complétement sorties, s'expliquerait en partie par la température peu élevée de leurs eaux, qui sourdent à travers des couches schisteuses, friables et souvent disloquées. Ce que l'on peut affirmer au moins, en s'autorisant de découvertes récentes beaucoup moins connues qu'elles ne méritent de l'être, c'est que, dès le IIe et le IIIe siècle de notre ère, elles avaient attiré l'attention des populations du voisinage, celtiques ou aquitaines de race, et qu'elles étaient déjà citées avantageusement parmi les eaux thermales qui essayaient à des titres divers de balancer la vieille popularité et la vogue tous les jours croissante des thermes Onésiens.

Quoique nous n'ayons pu obtenir sur les lieux que des renseignements très-généraux et très-vagues sur le résultat des fouilles opérées lors de la reconstruction récente de l'établissement des bains (1834-1835), nous trouverions déjà des arguments ou au moins des inductions à l'appui de cette assertion dans les débris de divers genres que l'on a découverts à cette époque au milieu des substructions antiques (1). A défaut d'autre preuve, ils nous révèleraient seuls l'existence d'un foyer de population sédentaire ou nomade que quelque intérêt spécial devait, dès cette époque, attirer ou fixer à l'issue de la source thermale. Mais nous aimons mieux invoquer le témoignage d'inscriptions gallo-romaines découvertes parmi ces débris dont elles formaient de beaucoup la partie la plus intéressante, inédites encore, si nous ne nous trompons, et qui nous paraissent de nature à ne laisser ni doute, ni hésitation dans les esprits les plus prévenus en matière d'archéologie (2).

là, suivant nous, le vrai sens du complétif ποτιμωτάτου ὕδατος, dont la portée n'a pas été saisie par les traducteurs latins ou français. Quant à l'opinion, ancienne déjà (elle est citée par H. de Valois, *sub voce* ONESII), qui place à Luchon les thermes des Onésiens, nous l'admettons, avec plusieurs des archéologues contemporains, sinon comme certaine, au moins comme plausible.

(1) On m'a assuré que ces débris de tuiles, d'amphores et de poteries brunes, avaient été découverts à une grande profondeur, ce qui semblerait indiquer, dès cette époque, une certaine difficulté à capter les eaux, à les trouver pures et chaudes au moins.

(2) La seule notice qui existe, à ma connaissance au moins, sur les eaux thermales de Lez, est celle de 1843, qui est exclusivement chimique et thérapeutique (*Notice analytique sur les eaux thermales de Lez*, Saint-Gaudens, Abadie, 1843). On m'a bien parlé d'une notice d'un autre genre qui toucherait, à ce que l'on m'a dit (je ne tiens ce renseignement que d'une seule personne), aux antiquités du village et des bains. Mais les recherches que j'ai faites à Paris (Bibliothèque impériale), à Toulouse, dans les diverses sociétés littéraires ou médicales de la ville, sur

Quant à l'objection préjudicielle que l'on voudrait tirer de la position géographique de ces bains eux-mêmes, étrangers en apparence à la Gaule, puisqu'ils sont situés à l'entrée de la vallée d'Aran qui fait partie aujourd'hui du territoire espagnol, nous nous contenterons de faire remarquer que la confiscation de la vallée d'Aran par les rois d'Aragon est un événement relativement récent, dont la date et l'histoire nous sont parfaitement connues (1). Soumis politiquement et administrativement à l'Espagne depuis le XIIe siècle, ce territoire n'en a pas moins continué à relever au spirituel de l'ancien évêché de Comminges, dont il a fait partie jusqu'à une époque toute récente, jusqu'à la révolution française (2), et l'on pourrait induire de ce fait seul qu'il faisait au même titre partie de l'ancien territoire des Convènes (*civitas Convenarum*); c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'il appartenait à la Gaule romaine au même droit et de la même manière que lui appartenaient toutes les vallées situées sur le versant septentrional de la chaîne, en deçà du *divergium*, ou de la ligne de partage des eaux que les Romains admettaient généralement comme limite des nationalités et comme démarcation des territoires (3).

les lieux, par l'intermédiaire de M. l'abbé Cazaux, curé de Saint-Béat, et de mon ami, M. Morel, que je remercie ici de leur concours empressé, dans la famille même de feu M. le baron de Lez, fondateur de l'établissement actuel, n'ayant abouti à rien, j'ai toute raison de croire que l'indication que l'on m'a fournie reposait sur une confusion de nom ou sur un souvenir inexact. Ce qui est positif, c'est que les inscriptions que nous publions ne figurent dans aucun des recueils d'épigraphie anciens ou modernes, partiels ou généraux, que nous avons pu consulter ici.

(1) Tout le monde sait que ce fut Alphonse, roi d'Aragon, qui mariant sa cousine Béatrix, nièce du comte Centulle de Bigorre, à Gaston vicomte de Béarn, auquel elle apportait en dot le comté de Bigorre, s'appropria, par une clause expresse du contrat de mariage, le domaine de la vallée d'Aran, qui appartenait à Béatrix du chef de son père, Bernard de Comminges. « Expressim retineo mihi et meis et proprietati meæ et successorum meorum totam vallem et terram quæ dicitur Aran..... quum constet prædictam terram vallis Aran ad ipsum comitatum nihil omnino pertinere. » (V. P. de Marca, *Marc. Hispan.* p. 66, et *Hist. Benearn.*, c. IX, p. 496.)

(2) Le curé Jean Lastrade, auteur d'une petite histoire de l'évêché de Comminges, faisant suite à sa *Translation d'une relique de saint Bertrand*, Toulouse, 1742, p. 135, écrivait en 1742 : « Il y a dans tout le diocèse 222 églises paroissiales, dont 22 sont dans les États du roi d'Espagne qui composent la vallée d'Aran. » Et le père Pomian répète à plusieurs reprises cette assertion dans son *Histoire manuscrite du Comminges chrétien*, Saint Gaudens, 1788.

(3) Voy. sur cette persistance des circonscriptions territoriales des *civitates* gallo-romaines, acceptées et maintenues presque partout par le christianisme, les ouvrages de Pierre de Marca (*Hist. Benearn.-Limes hispanic.-Concordia;* passim) et l'Essai

Deux des inscriptions dont nous venons de parler sont dédiées d'une manière générale aux nymphes, c'est-à-dire aux divinités bienfaisantes de la source ou des sources qui sourdent au pied de la montagne. Elles sont gravées toutes les deux, et gravées avec une certaine élégance, sur de très-petits autels analogues par leurs dimensions et leur aspect général à ceux que l'on a trouvés en si grand nombre dans les substructions des thermes antiques de Luchon. Nous ajouterions, si nous avions plus de foi nous-même aux inductions que l'on peut tirer du caractère et des formes épigraphiques de l'écriture, lors même qu'on les a étudiées comme nous venons de le faire, avec quelque soin et en se renfermant dans une circonscription déterminée, qu'il serait difficile, en s'en tenant aux règles établies, de les reporter chronologiquement au delà du commencement du IIe siècle, ou en deçà de la première moitié du IIIe.

NYMPHIS
PRO SALVTE
LEXEIAE
V S L M (1).

A défaut du nom du donateur, on est forcé de compléter ici, d'une manière vague, les sigles de la dédicace (*votum solutum lubens merito*), et de traduire : « Aux nymphes, pour la guérison de Lexeïa, en accomplissement légitime d'un vœu librement contracté. » Cette Lexeïa, qui rend ici témoignage à la vertu curative des eaux thermales de Lez, était-elle une femme du pays, une Aquitaine de race, comme l'indiquerait la physionomie toute aquitaine

sur le système des divisions territoriales de la Gaule, de M. Guérard, qui a récemment éprouvé et vérifié l'exactitude de ce principe fécond de géographie historique. Je remarque, à l'honneur du savant archevêque de Toulouse et de Paris, défenseur aussi redoutable des droits de l'Église de France que de l'intégrité territoriale du royaume, que c'est à lui qu'appartient la démonstration la plus claire et la plus concluante de cet autre principe de géographie qu'il désignait lui-même sous le nom de *Regula a divergiis aquarum petita* (*Marca Hispan.*, p. 5 et pass.) Il cite comme un argument à l'appui de cette théorie le fait significatif en effet que c'est en Aquitaine que le géographe Ptolémée place la source (πηγήν), de la Garonne. (*Ib.*, *ib.*, p. 5.)

(1) Le petit autel de marbre blanc de Saint-Béat sur lequel est gravée cette élégante légende, et qui fait aujourd'hui partie de la remarquable collection de M. Victor Cazes, à Saint-Bertrand, n'a que 17 centimètres de hauteur totale. La *pagina laevigata* ne mesure que 7 centimètres de hauteur sur 7 centimètres de largeur.

de son nom, qui rappelle sous une finale féminine les noms aquitains de Silex (à Lugdunum Convenarum et à Astensan, vallée d'Aure), de Belex (à Monserié, vallée de la Neste), de Bonbelex (à Caubous, vallée d'Oueïl), de Harbelex (à Basert, plaine de Valentine et à Caubous, vallée d'Oueïl)? Il existe encore, au village de Saint-Pé d'Ardet, sur les croupes élevées que dominent du côté du sud les crêtes déchirées du pic de Gar et qui dominent elles-mêmes la plaine alluvionale de la Garonne, une inscription votive dédiée au dieu local Artehe par une Lexeïa qui prend ici le nom de fille de Odanne (Odanni filia) (1).

La lecture de l'inscription votive que nous a conservée le second des deux autels dont nous avons parlé, est aussi certaine, à une lettre près, que celle de l'inscription précédente, quoique le petit monument sur le bandeau duquel elle est gravée ait été maladroitement brisé en deux endroits :

NYMPH
IVLIA
IORTI F
PVLINA
V·S·L·M

« Aux nymphes : Julia Pulina (Paulina?), fille de Hortus, a acquitté justement un vœu librement contracté. » Prononcé à la romaine, ce nom de Pulina (Poulina), dont l'étrangeté aura frappé nos lecteurs, devait ressembler d'assez près au nom de Paulina (Paoulina), qui doit être le vrai nom de la donatrice de notre petit autel, et l'on s'expliquerait, sans recourir même à l'oubli d'une lettre, qu'un lapicide du pic de Gar (car c'est de la petite ville de Saint-Béat et des montagnes de marbre blanc, rose ou gris qui le dominent des deux côtés, que sortent tous ces petits monuments), ait pu altérer ainsi un nom assez commun par lui-même. Quant à la patrie de cette femme, nous serions tenté de croire qu'elle n'était pas elle-même étrangère au pays, ou qu'elle y avait fait un

(1)
LEXEIA ‖ ODANNII ‖ ARTEHE ‖ V· S· L· M

Cette inscription, que je reproduis d'après un estampage fort exact qui ne me donne que la haste de l'F après l'I d'*Odanni*, a été publiée plusieurs fois, par MM. Dumège (*Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. V, p. 92); Castillon (*Histoire des popul. pyrén.*, p. 508). Morel (*Essai....* p. 136).

assez long séjour, si c'est à elle qu'appartient un autel votif dédié par une Julia Paulina à la cime déifiée du mot Aüerann (Averanus), dont le dôme arrondi et les pelouses grisâtres, déboisés depuis des siècles, dominent tristement le nœud compliqué de chaînons et de hauts contre-forts qui étranglent, entre Fos et Canéjan, la vallée de la Garonne (1). Sur le monument dont nous parlons, elle prend, il est vrai, le titre de fille de Sergius (Sergif); mais il faudrait n'être pas habitué, comme nous le sommes, à la légèreté et aux inexactitudes des copistes qui ont relevé la plupart des inscriptions des Pyrénées, pour ne pas regarder comme au moins possible une confusion entre deux noms (Sergi, Horti) qui se ressemblent par leur aspect général, par le nombre de leurs lettres, par la place de leur R et de leur I, et dont l'un, celui de Sergius, devait plaire beaucoup plus à l'oreille classique des épigraphistes locaux, que le nom vulgaire et inconnu jusqu'ici de Hortus (2).

Au lieu d'adresser d'une manière vague le témoignage de sa reconnaissance aux nymphes salutaires de la montagne de Lez, comme le font Julia Paulina et Lexeïa, fille d'Odanne, c'est au dieu de la source lui-même ou à la source déifiée, suivant les habitudes du paganisme antique, que s'adresse Caïus Sabinus, fils de Hortus, dans l'inscription suivante, conservée, comme celle qui précède, dans le vestibule de l'établissement actuel des bains. Elle est gravée aussi sur le champ d'un petit autel votif de marbre blanc (Saint-

(1) La conclusion à tirer de ces singulières affinités géographiques que ne nous offrent plus les inscriptions des eaux thermales de Luchon, fréquentées en majeure partie par des étrangers, par des gens de provinces ou de cités quelquefois très-éloignées (*Cassia Touta Segusiavia.* — *Clamosa civis Trevera.*), serait que les eaux de Lez n'étaient guère pratiquées, à l'époque romaine comme aujourd'hui, que par des gens du voisinage auxquels des raisons de commodité ou d'économie les faisaient préférer. Mais on comprendra que nous ayons hésité devant une assertion aussi absolue, sans autre fondement et sans autre garantie que le résultat de fouilles incomplètes et de recherches légèrement faites sans doute. Autant vaudrait conclure de la proportion numérique des inscriptions de Lez et de celles de Luchon (nous en connaissons dix-sept ou dix-huit pour notre part, en nous bornant à celles dont la provenance est certaine) que le nombre annuel des baigneurs de la vallée d'Aran était à celui des baigneurs de la vallée de la Pique dans le rapport de 1 à 6.

(2) Voici cette inscription telle que l'a donnée M. Dumège, dans ses *Monuments religieux des Volces Tectosages*, 1814, p. 312, sans indiquer où elle est aujourd'hui:

AVERANO ‖ DEO ‖ IVLIA SERGI F ‖ PAVLINA ‖ V. S. L. M.

Je la trouve reproduite textuellement, et sans autre indication, par M. Castillon (*Hist. des popul. pyrén.*, 1re série, pl. 3), qui copie évidemment M. Dumège.

Béat) qui ressemble, à quelque différence de dimension près, aux deux autels que nous venons de faire connaître.

LEXI
DEO
C. SABI
HORT·F (1).

« Au dieu Lex, Caïus Sabinus, fils de Hortus. » Nos lecteurs se demanderont peut-être, comme nous nous le sommes demandé nous-même, en comparant et en rapprochant involontairement ces deux petits monuments que tant de choses rapprochent, depuis leur taille et leur forme extérieure jusqu'à la disposition générale de leur légende, jusqu'au caractère épigraphique de leur écriture, s'il n'existait point quelque rapport intime de parenté entre ce fils et cette fille de Hortus, venus dans le même but, sinon dans le même temps, aux eaux thermales de Lez, auxquelles l'un et l'autre rendent sous un nom différent le même témoignage? Ce qui est indubitable au moins, et ce qui suffirait pour donner une valeur toute particulière à la légende que nous publions ici, c'est le nom de ce dieu Lex ou Lexis, inconnu jusqu'ici dans le panthéon antique, et qui fait penser involontairement au nom du *vicus* gallo-romain où a été découvert le petit autel qui nous l'a conservée. Ce n'est pas seulement un nom de plus à ajouter à la liste déjà longue de ces génies locaux (*genius loci*), de ces déités topiques dont se moquaient, à des titres divers, les Pères de l'Église et les philosophes du IIe siècle. Il s'agit évidemment ici d'un dieu d'un caractère particulier, d'un dieu de source thermale, analogue au dieu Lixo ou Ilixo des inscriptions antiques de Luchon, au dieu Lixovius ou Lissovius que nous ont révélé celles des eaux thermales de Luxeuil, au dieu Borvo ou Bormo, que celles de Bourbonne-les-Bains et de Bourbon-Lancy associent à une déesse Tamona plus inconnue encore. N'avions-nous pas raison de dire, en commençant, que nous pouvions nous passer ici de cet attirail de preuves accessoires, que l'on invoque à défaut de mieux en pareille matière, et dont on se contente un peu complaisamment parfois? Ne retrouvons-nous pas dans des monuments plus positifs et plus incontestables que ne le serait un texte antique, non-seulement la preuve de l'ancienneté des thermes de Lez et de l'efficacité que

(1) Les sigles finales ont été systématiquement omises. Hauteur totale 21 c.; hauteur et largeur du champ 11 c. sur 7 c.

les médecins et les malades attribuaient à leurs eaux, mais le nom que portait déjà au IIe siècle le village où elles sourdent encore du pied de la montagne, et que tout le monde aura reconnu sous la forme latine et sous le manteau divin dont l'affuble le fils de Hortus?

Puisque nous avons été amené, presque à notre insu, à porter la main *in rem alterius*, comme nous pourrions le dire sans métaphore, en parlant de M. l'abbé Greppo et des eaux thermales de la Gaule, qui lui appartiennent au meilleur de tous les titres, nous lui demanderons, en terminant, la permission de lui signaler encore quelques fragments épigraphiques recueillis cet automne à peu de distance des bains de Lez, dans les belles vallées de la région centrale des Pyrénées. Quoiqu'ils aient été découverts sur des points éloignés quelquefois les uns des autres, il nous est impossible de douter qu'ils ne proviennent tous des thermes antiques de Luchon, dont les débris et les monuments dédaignés pendant longtemps se trouvent dispersés un peu partout. S'ils n'ajoutent point, comme les inscriptions de Lez que nous venons de publier, un nom inconnu à la liste des eaux thermales de la Gaule et un chapitre à leur histoire, ils ont au moins le mérite d'être inédits comme elles et de se rattacher par leur sujet comme par leur provenance à l'histoire des eaux thermales des Pyrénées que les Romains ont connues et exploitées longtemps avant nous.

Je reproduis de mémoire le fragment suivant, que j'ai vu écrit en grosses lettres dans le procès-verbal et l'inventaire des fouilles de l'année 1764, rédigé par ordre des consuls de la ville de Luchon (1) :

. . . . . .

ANCILLA

V S L M.

(1) Ce document, qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire des thermes luchonnais, est actuellement entre les mains de M. Chambert, l'architecte de l'établissement actuel. Malgré les précautions prises par les magistrats municipaux dans l'énumération et la description de ces divers monuments, et les recommandations sévères faites à ce sujet à l'architecte des fouilles, auquel ils les confient sous sa responsabilité personnelle, ce petit musée local, si intéressant pour la ville, était détruit quelques années plus tard, et ses débris dispersés dans les musées des villes voisines, à Auch et à Toulouse par exemple, ou perdus sans retour.

Nous n'avons évidemment ici que la *clausula* d'une inscription votive dédiée aux nymphes par une femme dont le nom nous serait inconnu s'il était démontré que le mot Ancilla ne soit point et ne puisse pas être un nom propre.

Cet autre fragment se réduit au contraire à deux lignes initiales gravées sur un petit autel mutilé, qui n'aurait pas un grand intérêt pour nous s'il ne nous apprenait une fois de plus que le dieu de la source thermale portait indifféremment le nom de Ilixo ou de Lixo :

DEO
ILIXO (1).

Il est à peu près certain, en effet, par la disposition générale de l'inscription, comme par la place et l'espacement des lettres de la seconde ligne, qu'il faudrait, pour restituer le nom du dieu, rétablir un *i* et un *l* devant la partie conservée du mot IXO et lire ILIXONI, comme on le lisait, à ce qu'il paraît, sur le marbre aujourd'hui perdu de Fabia Fausta (2).

Tout est clair et complet au contraire dans la belle inscription suivante, que nous reproduisons textuellement parce que le nom du dieu local se présente ici sous la forme la plus rapprochée de celle du nom moderne du *vicus*. Elle manque d'ailleurs à la liste des inscriptions de Luchon, publiée par M. Greppo, comme à tous les recueils épigraphiques que nous avons pu consulter, et en la supposant publiée, nous aurions encore le mérite de pouvoir garantir la lecture que nous en donnons, nous étant imposé la loi, ici comme ailleurs, de ne publier aucun texte épigraphique que sur un ou deux estampages comparés lettre à lettre avec la gravure de la pierre elle-même.

DEO
LIXONI
FLAVIA RVFI
F PAVLINA
V S L M (3).

« Au dieu Lixo : Flavia Paulina, fille de Rufus, a acquitté juste-

(1) Ce fragment fait aujourd'hui partie de la collection épigraphique de M. Victor Cazes, à Saint-Bertrand.

(2) Voir à ce sujet le témoignage de M. Chaudruc de Crazannes et de M. Dumège, cités par M. l'abbé Greppo : *Loc. cit. aquæ Onesiæ*, p. 59. sqq.

(3) Hauteur totale du monument, 23 centimètres, hauteur et largeur du champ de l'inscription, 13 centimètres sur 11 1/2.

ment ce vœu librement formé. » Le petit autel de marbre de Saint-Béat, sur lequel est gravée cette inscription, d'une conservation et d'une élégance remarquables, a été recueilli au village de Baren, s'il faut en croire M. Victor Cazes, auquel il a appartenu, à peu de distance par conséquent des thermes antiques de Luchon, d'où il provient incontestablement. Il est placé aujourd'hui dans une petite niche pratiquée dans le linteau de la porte de l'établissement actuel des bains dont il rappelle, dès les premiers pas, l'antiquité et la splendeur passée (1).

C'est au petit village de Castillon, dans la vallée de l'Arbouste, qu'a été découvert le dernier des autels que nous publions. Mais comme il n'existe point, à notre connaissance, de source thermale dans cette vallée, il est au moins vraisemblable qu'il provient lui-même des thermes voisins de Luchon, dont il rappelle les petits autels votifs, dédiés indifféremment au dieu Lixo et aux nymphes :

NYMPHIS
C·VALE
L·SEVERI
V.S.L.M (2).

« Aux nymphes (salutaires ou bienfaisantes) de Caïus Valérius et de Lucius Severus, en accomplissement légitime d'un vœu librement formé. »

Quelque sincères que doivent nous paraître ces attestations d'efficacité, délivrées sous la forme sacramentelle d'ex-voto et de dédicaces, par des juges aussi désintéressés à coup sûr que les médecins de nos eaux actuelles auxquels ce soin semble souvent dévolu aujourd'hui, ce serait aller trop loin que d'en conclure que l'on ne sortait des bras des nymphes que fortifié et ravivé pour de longues années. Au lieu de ces guérisons inespérées, de ces cures merveil-

(1) Le nom de Luchon est traduit aussi exactement qu'il peut l'être en latin, dans cette appellation de *Lixo*, *Lixon—is*, que nous ont conservée, en l'altérant diversement (*Lixo*, *Ilixo*), trois monuments antiques, puisque les Romains ne possédaient ni le son celtique de l'*U* qu'ils remplaçaient par l'*I*, ni celui de notre *Ch*, qu'ils traduisaient par X. On pourrait en dire autant du nom divin de *Lex* ou *Lex—is*, qui devait répondre à un mot intermédiaire entre celui de *Lez* et celui de *Lech*. Faudrait-il généraliser cette observation et ne voir que des finales en *ech* dans ces nombreux noms propres terminés en *lex*, que nous avons cités plus haut?

(2) Cabinet de M. Victor Cazes, à Saint-Bertrand, 32 centimètres de hauteur totale ; dans le champ, 12 centimètres sur 10.

leuses et radicales : *pro salute Lexeix ; pro salute sua , pro sulute sua et suorum* (passim), qu'enregistraient sur le marbre les lapicides des carrières de Gar (1), beaucoup de malades ne rapportaient de leurs breuvages quotidiens, de leurs ablutions obstinées, que des effets douteux, que des atermoiements ou des mécomptes dont l'expression peu flatteuse ne se grave point sur le marbre. Les Parques elles-mêmes, les Parques à la main cruelle, comme on disait encore dans la langue poétique du temps, dans celle même de l'épigraphie, se glissaient de temps en temps dans le chœur des nymphes salutaires que les baigneuses crédules voyaient sortir la nuit de leurs grottes humides pour nouer, dans la brume des prairies, leurs danses ondoyantes, et l'on a retrouvé plus d'une fois dans les substructions des bains antiques de véritables inscriptions tumulaires dont le ton, simple et pénétré comme le sentiment qui les inspirait, forme un singulier contraste avec les cris de joie et les hymnes de reconnaissance que nous venons d'enregistrer.

.ITV...
TONIAEHE
RMIONEN
IS · FIL AN
XXI (2).

« Aux dieux mânes de Titullia Antonia, fille d'Hermione, (âgée de) XXI ans. »

(1) Je suis tenté de croire que quelques-uns d'entre eux s'établissaient pendant la saison des eaux aux environs des bains, où ils étaient assurés de trouver de l'ouvrage.

(2) Tout est si simple ici que l'on peut essayer, sans trop de témérité, de combler les lacunes que nous offre ce marbre mutilé :

D ☙ M
TITVL·AN
TONIAE·HE
RMIONEN
IS·FIL· AN
XXI.

Il a été découvert, il y a quelques années, en jetant les fondations de l'établissement actuel, et il figure aujourd'hui (1856) dans la petite collection de fragments et de débris qu'en a retirés M. Chambert. — Hauteur du fragment, 19 centimètres sur 12.

Les monuments funéraires de la famille Titullia Antonia sont si multipliés dans la partie centrale de la vallée de l'Arbouste, voisine comme on le sait de celle de Luchon, qu'il ne serait pas impossible que la jeune Titullia, moissonnée ainsi à la fleur de son âge, dans le lieu même où tant d'autres retrouvaient la force et la santé, ne fût elle-même une fille des montagnes, la sœur des nymphes en même temps que leur victime, comme dirait un poëte de l'anthologie (1).

(1) Voir au hameau de Billière, dépendant du village de Cazeaux, un Titullius Antonius et son fils Antonianus ; au village de Garin, d'où ce marbre a disparu, une Titullia Antonia, femme de G. Montin...? Pompeius (de Castellane, *Notice sur l'église de Saint-Aventin*, *Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. I, p. 249) ; à Saint-Aventin, une Titullia Antonia, fille de Valéria Hermione qui dédie, en son nom cette fois, un monument à ses mânes : D ℞ M ‖ VALHERM ‖ IONETITVL ANTONIAE ‖ FIL' KARIS ‖ SIME (Ex schedis meis. haut. totale 37 centimètres). Faudrait-il conclure de cette singulière similitude de noms sur les deux monuments, que la jeune Titullia était morte à Lixo, loin de sa mère, et avait été enterrée par des parents et des amis? Les deux inscriptions tumulaires sont gravées, chose assez bizarre encore, sur deux véritables autels votifs que l'on trouvait sans doute aux environs des bains tout prêts à être employés. L'écriture, quoique assez dissemblable de l'un à l'autre, indiquerait des deux côtés le commencement du IIIe siècle. Le nom d'Hermione, estropié ou plutôt *aquitanisé* (Hermionen) sur le marbre de Luchon, est écrit comme il devait l'être sur celui de Saint-Aventin.

Luchon. 27 septembre 1856.

EDW. BARRY,
Professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse.

A MONSIEUR L'ÉDITEUR DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*.

Monsieur,

L'article publié par M. Guénebault, dans votre livraison du 15 janvier, contient, quant à l'*inscription* du tombeau de Chalétric, quelques inexactitudes que je le prie de me permettre de rectifier. Cette inscription a été le sujet du premier mémoire que j'ai soumis au jugement de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1844, et dont un extrait a été inséré dans les mémoires de ce corps savant.

Né en 529, Chalétric était évêque de Chartres en 557, puisqu'il assiste en cette qualité au troisième concile de Paris, en 566 au deuxième concile de Tours. Il n'était donc pas mort en 551!

Où fut-il inhumé? Je serais porté à croire qu'il fut d'abord déposé dans la *crypte de Saint-Martin au Val;* l'histoire que je viens d'achever de cet ancien monastère vous le dira (1).

Est-il que le 25 avril 1703, en démolissant la petite chapelle particulière du palais épiscopal de Chartres, on découvrit plusieurs tombeaux, entre autres sous l'autel (*sub altari*) celui de Chalétric? Il était *vide*. Sur la pierre qui recouvrait le sépulcre, on lisait l'inscription suivante en lettres onciales :

HIC REQVESCIT CHALETRICVS EPS CVIVS DVLCIS MEMORIA
PRIDIE NONAS SEPTEMBRIS VITAM TRANSPORTAVIT IN CŒLIS.

Plus d'un siècle après cette découverte a eu lieu l'incendie de l'église de Chartres, le 4 juin 1836. Au cours des travaux, qui ne furent achevés qu'en 1841, ce même tombeau, toujours *vide*, fut retrouvé dans l'ancien cimetière de Saint-Jérôme, le long de la fenêtre éclairant l'une des chapelles de la crypte. L'inscription n'était plus la même.

HIC REQVESCIT CHALETRICVS EPS CVIVS DVLCIS MEMORIA
NONAS OCTOBRIS VITAM TRANSPORTAVIT IN CŒ

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Doublet de Boisthibault la communication de charmants dessins de la crypte de Saint-Martin au Val. Nous les faisons graver, et nous les publierons bientôt dans notre *Revue*. (*Note de l'éditeur.*)

Il y a donc eu altération de l'inscription telle qu'elle avait été relevée en 1703. Le mot *pridie* a été effacé, ainsi que celui de *septem;* on a substitué à ce dernier mot *octo*, ce qui, de *septembris*, a fait *octobris*.

Jamais l'inscription n'a indiqué l'*année* de la mort de Chalétric; le millésime de 551 ne s'y trouve pas.

J'ai expliqué avec détail, dans mon mémoire à l'Institut, ce qui avait motivé cette altération. La mémoire de Chalétric fut d'abord célébrée par l'Église le 7 septembre. Puis, ses ossements ayant été déposés le 7 octobre dans le trésor de l'église de Chartres, la fête fut remise dans ce mois. On voulait ensuite éviter qu'on pût la confondre avec celle de saint Serge et de saint Bacche arrivant le même jour, c'est pourquoi on la remit au lendemain, c'est-à-dire au 8 octobre, jour indiqué par les martyrologes.

La découverte de 1703 donna lieu à une correspondance curieuse, dont j'ai donné des extraits, entre l'évêque de Chartres, Léonor d'Estampes, l'abbé Chastelain, chanoine de Notre-Dame de Paris, et le R. P. Mabillon. *Mabillon* jugeait (le 19 octobre 1703) l'inscription du tombeau de Chalétric vieille de 1000 ans. Devant l'Académie, M. Lenormant la regardait comme contemporaine de la primitive église; devant l'ancien Comité des arts et des monuments, M. Aug. Leprevost la regardait comme étant d'une grande importance.

Le tombeau de Chalétric n'est plus depuis longtemps dans la salle capitulaire où M. Guénebault peut l'avoir vu, il a été descendu dans la crypte de la cathédrale. J'espère qu'on ne l'y oubliera pas; le bon goût de M. Lassus saura lui trouver une place, d'accord avec les membres du clergé.

Je vous prie d'insérer cette lettre dans votre prochain numéro.

Agréez, monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

DOUBLET DE BOISTHIBAULT.

Chartres, 17 janvier 1857.

ERRATA :

Dans la notice sur Bernard Palissy, publiée dans ce volume, il existe deux omissions que l'on doit rétablir ainsi : page 615, ligne 8, *lisez :* vraie cataracte de 4 à 5 mètres de haut sur une largeur de 6 à 700 mètres. — Page 617, ligne 8, *après les guillemets, lisez :* Sa principale étude fut celle de la nature; après l'avoir tant de fois épiée, etc.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

— On lit dans le *Moniteur de l'armée :* « En faisant, vers la fin de décembre dernier, les fouilles nécessaires pour l'établissement d'une station télégraphique entre Hirsova et Rassova, dans la Dobroudcha, on a découvert un tombeau romain parfaitement conservé. Une inscription latine, trouvée dans l'intérieur du monument, fait connaître que ce tombeau a reçu les restes mortels de *Pomponius Albinus*, qui commandait une légion du temps de Trajan. On pense qu'à l'endroit où cette découverte a été faite, il a existé un camp romain; et les nombreux vestiges qu'on retrouve sur le terrain semblent appuyer cette opinion. La troisième muraille de Trajan, située comme on sait dans la Dobroudcha, passe à environ trois kilomètres de cet endroit. »

Nous avons cru devoir reproduire ici cette nouvelle, afin de conserver le souvenir d'une découverte intéressante, et qui le deviendrait bien davantage si elle était mieux connue. Telle qu'elle est, en effet, cette nouvelle nous apprend peu de chose ; on savait que, sous le règne de Trajan, les frontières de la Mésie inférieure étaient gardées par des légions, et que chacun de ces corps avait ses officiers et son commandant en chef; il nous importe peu d'apprendre qu'un de ces officiers mourut dans le lieu où il était en cantonnement : c'est là un fait qui dut se renouveler souvent. Ce qu'il serait très-intéressant de savoir, c'est le numéro et le nom de la légion à laquelle il appartenait, c'est le grade précis de cet officier, qui, probablement, n'était pas un *légat impérial*, mais bien un simple *préfet*, auquel cas on ne pourrait le qualifier de *commandant de légion*.

Les inscriptions funéraires du temps de Trajan n'étant jamais datées, l'auteur de la nouvelle dont il s'agit n'a pu voir que cet officier appartenait à cette époque, que parce qu'il est dit, probablement dans l'inscription, qu'il avait reçu de ce prince des récompenses militaires pour sa belle conduite dans une expédition, qui doit être expressément indiquée. Or, nous ne connaissons pas toutes les expéditions entreprises du temps de Trajan, et celle-ci est peut-être une de celles que nous ignorons.

Espérons que l'inscription qui a donné lieu à ces remarques sera vue par un autre voyageur, qui, au lieu de chercher à la traduire et de nous en donner une analyse aussi courte et aussi incomplète, nous en donnera seulement le texte, mais le texte exact.

BIBLIOGRAPHIE.

Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et le moyen âge, par Jules Labarte; 1 vol. in-4°, de 28 f. et 224 p., avec 1 planche gravée et 8 lithochromies. Paris, V. Didron, 1856.

L'étude de l'émaillerie est appelée à prendre une place importante dans la science archéologique telle qu'on l'entend de nos jours. Aujourd'hui, en effet, que notre goût si prononcé pour tous les objets d'art demande à se satisfaire de plus en plus, et qu'on sent, pour ainsi dire, le besoin de le justifier par une connaissance exacte des choses et une appréciation savante de leurs rapports; aujourd'hui que l'esprit veut un aliment là où l'œil se contentait souvent d'un spectacle, le moment semble venu de dresser enfin l'inventaire complet et raisonné de nos richesses. On s'est mis à l'œuvre, et chaque jour voit naître d'importantes publications archéologiques qui éclairent bien des questions d'art, que jusqu'à présent on s'était à peine posées. Et cependant combien ne reste-t-il pas encore de problèmes à résoudre! On peut, en partie, en attribuer la cause à ce que le champ que les archéologues ont à exploiter présente deux parts tout à fait différentes : l'une restreinte, mais riche et féconde, celle des monuments existants; l'autre vaste, mais souvent stérile et insuffisante, celle des textes. Quand on songe, en effet, au petit nombre relatif des monuments qui nous sont restés, et qu'on compte toutes les lacunes, peut-on raisonnablement espérer de pouvoir jamais les combler avec l'aide des textes? La chose est tout au moins douteuse. En effet, si imparfait, si grossier même que soit un monument d'art, toujours est-il qu'il existe par lui-même, et qu'en dernière analyse il a des côtés par où l'on peut le saisir et le comprendre. En est-il de même des textes, et combien les plus explicites ne laissent-ils pas encore à désirer? Car, il faut bien le reconnaître, pour tout ce qui se rattache de près ou de loin à l'archéologie, le langage usité au moyen âge, déjà si peu précis par lui-même, devient d'une incertitude désespérante. Est-ce à dire par là qu'il faille, en archéologie, renoncer entièrement à l'étude des textes et se borner aux seuls monuments? Non sans doute; et tout ce que nous avons voulu dire, c'est que l'étude des textes devra longtemps encore, pour l'importance et la sûreté des résultats, se résigner à céder le pas à l'étude des monuments. Telle est, du moins, la pensée qui nous est venue en lisant attentivement le remarquable travail dont nous allons rendre compte.

M. Labarte n'en est pas à son coup d'essai. Déjà il avait publié, en 1847, en tête d'une excellente description de la riche collection Debruge-Duménil, une introduction étendue traitant de l'origine, des développements et de la technique des différents arts au moyen âge. Le succès si mérité de ce livre inspira à son auteur le dessein de le refondre, ou plutôt d'en faire un autre ouvrage sur un plan assez vaste pour en faire une histoire complète des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance. Or, c'est une partie du grand ouvrage qu'il a entrepris que nous donne aujourd'hui M. Labarte, sous le titre de : *Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et au moyen âge.*

M. Labarte ouvre son livre par des définitions trop claires pour pouvoir être changées sans inconvénient. Les voici :

« On a donné le nom d'émail à des matières vitreuses diversement colorées par des oxydes métalliques.

« La composition des émaux est donc le produit de deux substances différentes : les composés vitreux incolores servant de base à l'émail, qui ont reçu le nom de fondants, et les oxydes métalliques qui donnent la coloration.

« Les émaux sont opaques ou transparents. L'opacité est obtenue par une addition à la masse vitreuse d'une certaine quantité d'oxyde d'étain.

« Les émaux sont appliqués sur les poteries, sur le verre et sur les métaux, pour arriver à la reproduction de sujets graphiques.

« Leur emploi sur les métaux a lieu de trois manières différentes : de là trois classes d'émaux sur excipient métallique :

« Les émaux incrustés;

« Les émaux translucides sur ciselure en relief;

« Les émaux peints. »

Dans le livre qu'il publie aujourd'hui, M. Labarte ne traite que des émaux de la première classe, c'est-à-dire des émaux incrustés. Mais il le fait d'une manière complète et définitive, ainsi qu'on va le voir.

La méthode suivie par l'auteur est celle-ci. Il commence par décrire les procédés de fabrication pour chaque genre d'émaux dont il a à parler. Il donne ensuite, pour chaque genre, des exemples choisis des principaux monuments qui subsistent. Enfin, il termine par l'historique de chacune de ces émailleries, dans l'antiquité et le moyen âge. Cette méthode nous semble excellente; car, elle nous apprend successivement comment se fabriquaient les émaux dont il est question, où se trouvent les plus beaux de ceux qui nous restent en chaque genre; enfin, elle nous donne leur histoire.

M. Labarte divise les émaux incrustés, en émaux cloisonnés et émaux champlevés, ou en taille d'épargne, comme on disait autrefois. Voici comment il décrit, après une étude approfondie du texte curieux mais difficile du moine Théophile (1), auteur du XIe siècle, la fabrication des émaux cloisonnés : « La plaque de métal destinée à servir de fond, préalablement disposée dans la forme que la pièce émaillée devait avoir, était garnie d'un petit rebord pour retenir l'émail. L'émailleur, prenant ensuite de petites bandelettes de métal très-minces et de la hauteur du rebord, les contournait par petits morceaux, de manière à en former le trait du sujet qu'il voulait reproduire. Ces petits morceaux ayant été réunis et fixés sur le fond de la plaque présentaient donc l'ensemble du tracé du dessin. La pièce ainsi disposée, les différents émaux réduits en poudre très-fine et humectés étaient introduits dans les interstices que laissaient ces espèces de petites cloisons, jusqu'à ce que la pièce à émailler en fût entièrement remplie. Elle était alors placée sur une feuille de tôle et portée dans le fourneau. Quand la fusion de la matière était complète, la pièce était retirée du fourneau avec certaines précautions, pour que le refroidissement se fît graduellement. Si l'émail avait baissé au feu, on en remettait une seconde charge du plus fin possible, et l'on reportait la pièce au feu, jusqu'à ce que la surface unie et plane de la matière vitreuse s'élevât au moins à la hauteur du rebord de la plaque et des filets de métal qui en traçaient le dessin. L'émail, après son entier refroidissement, était égalisé et poli par différents moyens. »

Après nous avoir ainsi donné la fabrication des émaux cloisonnés, l'auteur passe en revue les principaux monuments connus du genre. Il regarde ceux qui sont conservés dans la cathédrale de Monza, près Milan, comme les plus anciens. Il y signale : une croix pectorale, une magnifique couverture d'évangéliaire, deux amulettes de forme ovale, et surtout la fameuse couronne de fer, qu'il décrit ainsi :

« La pièce émaillée la plus importante du trésor de Monza est la célèbre couronne si connue sous le nom de couronne de fer. Cette couronne, en or, a la forme d'un cercle de la hauteur de 7 centimètres environ, qui n'est surmonté d'aucun fleuron ou appendice quelconque. Elle est divisée en six plaques qui sont séparées par des piliers ou montants composés de trois grosses pierres fines cabochons disposées verticalement les unes au-dessus des autres.

(1) *Schedula diversarum artium.*

Chaque plaque est recouverte en totalité d'un bel émail vert-émeraude semi-translucide, enrichi de fleurs rouges, bleues et blanc opaque, dont les dessins, comme les tiges, sont rendus par de minces filets d'or disposés suivant les procédés du cloisonnage. Sur ce fond d'émail sont établies des pierres fines cabochons serties dans des chatons et des fleurons d'or.

« A l'intérieur de la couronne se trouve incrusté dans l'or un cercle de fer de 15 millimètres environ de hauteur, qui passe pour avoir été forgé avec l'un des clous qui attachèrent le Christ à la croix. »

Tous les objets dont on vient de parler passent pour avoir été donnés à l'église de Monza, par Théodelinde, reine des Lombards, morte en 616. A propos de la couronne de fer, M. Labarte remarque qu'elle se trouve portée sur un inventaire du trésor de Monza, de l'an 1275, sous le nom de *corona ferrea*. Puis, laissant de côté la question de l'authenticité de la relique, il s'occupe, en homme qui suit et serre de près son sujet, de l'authenticité du monument considéré en lui-même, et qu'il admet comme étant de l'âge que lui donne la tradition, c'est-à-dire du VIe siècle. Au surplus, il lui trouve, ainsi qu'aux autres monuments de Monza, le caractère grec incontestable.

Réservant pour son ouvrage sur l'orfévrerie la description du magnifique autel d'or qui se voit dans l'église de Saint-Ambroise de Milan, l'auteur passe immédiatement aux émaux cloisonnés qui se trouvent à Venise. Ici, ce qui l'arrête principalement, et l'on en sent bien la raison en lisant sa dissertation sur ce sujet, c'est la *Pala d'oro*, ce magnifique ornement qui sert maintenant de retable au maître autel de l'église de Saint-Marc de Venise. Une tradition porte que ce fut le doge Orseolo Ier qui commanda cette *Pala d'oro*, à Constantinople, afin d'en doter l'église de Saint-Marc, qu'il faisait restaurer, l'an 976. Après un examen savant et critique de toutes les parties d'un monument qui semble unique en son genre, l'auteur formule son jugement de la manière suivante : « En résumé, suivant nous, la partie supérieure actuelle de la pala, le médaillon du Christ, les douze figures d'archanges et les douze figures de prophètes composaient le parement d'autel que le doge Orseolo fit exécuter à Constantinople ; les autres plaques d'émail et quelques pierres précieuses auraient été ajoutées par Faliero en 1105, lorsqu'il fit convertir le parement d'autel en un retable ; toutes les peintures en émail seraient donc de provenance byzantine. Ziani, au commencement du XIIe siècle, se serait contenté de faire restaurer la pala en y ajoutant des pierres fines ; et Dandolo, au XIVe, aurait fait refaire presque entièrement les dispositions architecturales du monu-

ment, et encadrer chacune des deux parties dans une jolie bordure d'argent ciselé et doré. » Nous sentons bien que cette citation, pour être mieux comprise, aurait besoin d'être accompagnée de la dissertation et de la gravure qui se trouvent dans le livre. Mais, tout isolée qu'elle est, elle donnera, nous le pensons, un aperçu de la manière savante dont est ici entendu l'examen d'un monument d'art.

De Venise, l'auteur des *Recherches sur la peinture en émail* nous conduit à Munich, à Vienne, à Aix-la-Chapelle, à Namur, à Cologne et en Angleterre, sans compter, bien entendu, la France. Partout il a soin de nous signaler et de nous décrire les principales richesses du genre qu'il traite. Dans l'embarras où nous serions d'avoir à choisir entre tant d'excellentes descriptions, nous ne pouvons que renvoyer sur ce point au livre lui-même.

Pour mettre, autant qu'il est en nous, dans une rapide et insuffisante analyse, le lecteur au courant de la matière, nous ferons pour les émaux champlevés ce que nous avons fait pour les émaux cloisonnés, et nous reproduirons ici ce que l'auteur dit de leur fabrication :

« Dans les émaux champlevés primitifs, l'émailleur, après avoir fouillé intérieurement dans tous ses contours une figure quelconque tracée sur une plaque de métal, introduisait l'émail dans cette cavité ainsi pratiquée, et le fondait ensuite. Préparé de cette sorte, l'émail reproduisait en couleur la silhouette de la figure que l'artiste avait voulu rendre, mais aucun linéament du métal n'exprimait les détails intérieurs du dessin.

« Dans les émaux champlevés plus parfaits, un trait de métal vient, comme dans les émaux cloisonnés, former à la surface de l'émail les linéaments principaux du dessin ; mais ce trait de métal, au lieu d'être disposé à part et rapporté ensuite sur le fond de la plaque qui doit recevoir la matière vitreuse, est pris aux dépens mêmes de cette plaque. Ainsi, après avoir dressé et poli une pièce de métal dont l'épaisseur varie de 1 à 5 millimètres, l'artiste y indiquait toutes les parties de métal qui devaient affleurer à la surface de l'émail, pour rendre le trait du dessin de la figure ou du sujet qu'il voulait représenter ; puis, avec des burins et des échoppes, il fouillait tout l'espace que les différents émaux devaient recouvrir. Dans les fonds ainsi champlevés, il introduisait la matière vitrifiable, soit sèche et pulvérisée, soit à l'état pâteux auquel elle était amenée au moyen de l'eau ou d'un liquide glutineux. La fusion s'opérait par des procédés semblables à ceux que nous avons indiqués pour les émaux cloisonnés.

« Souvent les carnations et même les figures entières sont expri-

mées par le métal. Dans les émaux de ce genre, l'artiste gravait préalablement en creux tous les traits de détail sur les parties relevées; les fonds seuls étaient champlevés et remplis d'émail. Les intailles de la gravure étaient parfois niellées d'émail. »

Dans son examen des émaux champlevés, M. Labarte parle d'abord des émaux gaulois, ensuite des émaux rhénans, et enfin des émaux de Limoges, qu'il rattache, pour l'origine, à ces derniers. Tout ceci forme la première partie, et pour ainsi dire le préambule de l'ouvrage. Ce qui vient après est l'histoire même de l'émaillerie.

Et d'abord l'auteur se pose cette première question : l'antiquité a-t-elle connu l'art de l'émaillerie? La question ici n'est pas de savoir si l'antiquité a su fabriquer de l'émail, puisqu'on connaît une foule d'objets en terre revêtus d'émail; telles sont, par exemple, ces milliers de petites statuettes que l'on voit dans la collection égyptienne du Louvre. Mais ces mêmes Égyptiens ont-ils su appliquer l'émail sur les métaux? M. Labarte répond par l'affirmative et cite deux exemples. L'un du petit épervier, à figure humaine, qui se voit dans la collection du Louvre, qu'il tient pour un véritable émail, contrairement à l'opinion de M. de La Borde (1), qui n'y voit qu'une sorte de mastic coloré inséré dans les cloisons du dessin. Le second exemple est celui d'un magnifique bracelet égyptien qui se trouve à Munich. Quant à la Grèce, à défaut de monuments existants, il argumente aussi pour l'affirmative, à l'aide des textes. Dans une foule de passages d'auteurs anciens qu'il cite, il rencontre le mot *électron*, auquel il donne la signification de métal émaillé, sans se laisser d'ailleurs arrêter par l'autorité de Pline, qui dit formellement qu'il y a deux sortes d'*électron;* que l'un est l'ambre, et l'autre un alliage d'or et d'argent. Nous ne suivrons pas ici l'auteur dans sa longue et savante argumentation. Car, même sans tenir compte de notre incompétence, cela nous entraînerait trop loin. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'à nos yeux tous les arguments qu'il apporte pour combattre dans les passages qu'il cite des anciens auteurs la signification d'électron dans le sens d'ambre, nous paraissent victorieux. Si, sur l'autre point, la cause ne semble pas tout à fait gagnée, du moins peut-on dire qu'elle est des mieux défendues.

Quant à l'émaillerie pratiquée dans les Gaules, M. Labarte pense qu'on peut la faire remonter au IIe siècle de notre ère. Parmi les exemples qu'il donne, on remarquera surtout le charmant vase

(1) *Notice des émaux du Louvre.*

d'Essex. Ces émaux gallo-romains étaient toujours exécutés par le procédé du champlevé.

M. Labarte poursuit son histoire de l'émaillerie dans l'empire d'Orient, en Italie et en France. Arrivé là, il rencontre, à partir du XIVe siècle, une nouvelle désignation d'émaux, celle des émaux de plique, expression dont il se préoccupe à bon droit. M. de La Borde, en s'appuyant sur un grand nombre de citations, avait dit dans sa nomenclature qui fait suite à son excellente *Notice des émaux du Louvre* que c'étaient là des émaux d'applique, c'est-à-dire fabriqués à part et rapportés ensuite sur les différentes pièces d'orfévrerie qu'ils étaient destinés à enrichir. Mais, l'auteur des *Recherches sur la peinture en émail*, à la suite d'une analyse attentive des textes et d'une comparaison savante des monuments, prouve qu'il faut entendre par là des émaux cloisonnés. Ses conclusions sur ce point nous paraissent à l'abri de tout débat.

L'émaillerie de Limoges, si intéressante pour nous, est dans le livre de M. Labarte l'objet d'un chapitre des plus complets et des plus instructifs. Contrairement à l'opinion de M. l'abbé Texier, qui croit l'émaillerie limousine d'origine byzantine, et qui fait remonter sa naissance au XIe siècle, M. Labarte pense qu'elle est née de l'émaillerie rhénane, et qu'elle n'apparaît en France qu'au XIIe siècle. Bien que les preuves nombreuses qu'il apporte au secours de son opinion nous paraissent des plus solides, nous doutons fort que les archéologues limousins lui passent condamnation sans appel. Nous verrons bien, et dans tous les cas, la guerre, si guerre il y a, ne peut tourner qu'à notre profit.

L'ouvrage se termine par une conclusion où l'auteur résume toutes les assertions et toutes les preuves de son livre. Il faudrait la reproduire en entier pour donner au lecteur une juste idée de la manière à la fois sobre et magistrale dont le sujet a été compris et traité. Ce qui plaît surtout dans ce beau et bon livre, c'est le goût pur et sévère qui a présidé à son exécution, tant pour les recherches d'érudition que pour le choix des monuments reproduits. Rien que dans les huit belles lithochromies qui accompagnent le texte, on a un curieux, et, jusqu'à un certain point, complet spécimen de tout ce que l'Europe possède aujourd'hui de plus beau en fait d'émaux. Ici, la sûreté du goût de l'amateur égale, s'il ne la surpasse, la science de l'érudit. Certes, il eût été facile à l'auteur de nous éblouir par les apparences, il a préféré nous éclairer et nous charmer par une réalité sobre et choisie. C'est là un mérite à part de ces *Recherches sur la peinture en émail*, mérite qui fera impatiemment attendre

l'accomplissement des promesses de l'auteur. Nous voulons parler de son prochain mémoire sur l'orfévrerie. L. DOUET-D'ARCQ.

Monuments inédits français, publiés par Willemin, 2 v. in-f°; Paris.

La cinquième livraison qui vient de paraître renferme les planches 43 à 48. La première offre divers fragments de la fameuse tapisserie dite de Bayeux, ouvrage de la princesse Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant, dont elle représente les faits guerriers et la victoire contre le roi de la Grande-Bretagne. C'est plutôt une broderie qu'une tapisserie. On doit la découverte et la première description de ce monument du XIe siècle, à Dom Bernard de Montfaucon.

Cette broderie, que l'on conserve encore dans le trésor de la cathédrale de Bayeux, porte deux cent douze pieds de long sur dix-neuf de haut. Napoléon Ier l'a fait transporter à Paris, au commencement de ce siècle, lorsqu'il projetait la conquête de l'Angleterre.

La 44e planche représente divers costumes et meubles du XIe siècle, d'après des miniatures de manuscrits de la Bibliothèque impériale.

Sur la 45e, nous remarquons, parmi plusieurs objets d'ornements du même siècle, une très-curieuse figure de sainte Radegonde, femme du roi Clotaire Ier. Le texte donne des détails intéressants sur les diverses parties de ce singulier vêtement. Radegonde, qui est assise, tient d'une main des diptyques, et de l'autre un instrument propre à écrire. Nous regrettons de ne pouvoir nous étendre sur une foule de particularités archéologiques que présente cette figure.

Une Bible du XIe siècle a fourni les ornements reproduits sur la planche 46.

La suivante offre le développement d'un magnifique portail d'une église du XIIe siècle, celle de Saint-Nicolas de Civray, à dix lieues de Poitiers. Nous ne pouvons passer sous silence le zodiaque allégorisé qui décore l'arcade centrale, et dont s'est occupé assez particulièrement M. Mérimée, dans ses notices archéologiques sur les monuments du département de la Vienne. La parabole si gracieuse des Vierges sages et des Vierges folles y figure aussi à la troisième archivolte. Des figures d'anges, de guerriers coiffés de casques coniques, portant le bouclier elliptique, combattent des démons hideux.

Des figures de prophètes, de saint Pierre et de saint Paul, les quatre évangélistes, occupent les diverses parties de cette façade. La dernière planche de cette livraison, la 48e, est consacrée à divers fragments d'édifices religieux des XIe et XIIe siècles, qui se trouvent dans le Poitou. L. J. GUENEBAULT.

Voyage archéologique et historique dans les comtés de Comminges, des Quatre-Vallées, de Béarn et de Bigorre, par M. Cénac-Moncaut, 3 volumes in-8°, qui se vendent séparément, ornés d'un grand nombre de planches représentant les principaux monuments. — Tarbes, 1856, Telmon; Paris, V. Didron.

L'histoire et la description de ces anciennes provinces, aujourd'hui confondues dans les départements des Hautes et Basses-Pyrénées et de la Haute-Garonne, offrent un sujet d'étude d'un grand intérêt. Les nombreux monuments de l'époque gallo-romaine trouvés dans cette contrée attestent son ancienne importance, et ont depuis longtemps captivé l'attention des érudits. M. Cénac-Moncaut, avec le zèle et le talent qui le distinguent, a réuni dans ces trois volumes tout ce qui pouvait intéresser le lecteur désireux de connaître l'histoire et les monuments de cette partie de la France, et qu'il présente dans un ordre chronologique qui en facilite l'étude. De plus, pour mettre son travail à la portée des personnes peu familiarisées avec la science archéologique, il a fait précéder chaque volume d'un petit vocabulaire des termes consacrés, employés dans ces descriptions.

L'auteur commence chaque volume par l'examen des monuments gallo-romains de la contrée qu'il décrit, et nous fait connaître les autels votifs et les statues qui y étaient consacrés aux dieux des Romains, les édicules et autels votifs consacrés aux divinités gauloises, les cippes, urnes cinéraires et inscriptions dédiées à de simples mortels, et dont une grande partie a été recueillie au musée de Toulouse. L'époque romane et celle du moyen âge ont fourni un grand nombre de monuments d'architecture militaire et religieuse qui subsistent encore dans les anciennes provinces, et dont les plus remarquables sont représentés sur les planches, exécutées avec soin, qui accompagnent le texte. On retrouve dans la plupart des églises ces scènes bizarres sculptées au portail ou sur les chapiteaux, scènes inspirées par la vie des saints, par la légende ou par la morale satirique qui excitait l'imagination de l'artiste.

M. Cénac-Moncaut a heureusement recueilli, sur les monuments qu'il décrit, tous les faits historiques qui s'y rattachent, en y mêlant des détails pleins d'intérêt sur l'histoire locale, ce qui fait que cette publication offre une lecture aussi amusante qu'instructive. Nous espérons que l'appréciation que nous faisons de cet ouvrage contribuera au succès que méritent de savantes recherches et des travaux consciencieux.

GALLOIS.

NOTE

SUR

UN ATELIER MONÉTAIRE.

Il est généralement accrédité dans les communes de *Praslin*, *Chaource* et *Lantages*, localités de l'arrondissement de Bar-sur-Seine (Aube), que les seigneurs de la contrée avaient le droit de frapper monnaie, et que Chaource principalement aurait possédé un atelier monétaire du XVIe au XVIIe siècle.

Comme le droit de frapper monnaie fut toujours un attribut essentiel de la souveraineté, qu'à ce titre nos rois se sont montrés jaloux de le conserver, ils ne le concédèrent qu'à un petit nombre de seigneurs, surtout parmi les laïques.

Les grands vassaux de la couronne jouirent à la vérité de ce privilége, qu'ils s'arrogèrent le plus souvent, et que leur puissance au moyen âge contraignait le suzerain à tolérer. Mais les seigneurs de *Praslin*, *Lantages*, *Chaource*, n'eurent à aucune époque assez de puissance pour autoriser leurs possesseurs à commettre une semblable usurpation.

Je fis à ce sujet toutes les recherches possibles, et je ne trouvai aucun renseignement qui donnât crédit à notre tradition.

Des ateliers monétaires frappèrent des monnaies royales sous Charles le Chauve à Bar-sur-Seine, à Vandeuvre, sous le même règne (possédé par Boson, beau-frère du roi). On trouve également des deniers de Charles le Chauve frappés à Tonnerre. Puis enfin, au XIIIe siècle, Charles d'Anjou fit frapper des monnaies dans la même ville, ainsi que Marguerite de Sicile, sa femme.

Ainsi donc il me resta bien acquis que le peu d'importance des localités dont j'ai parlé ne permettait pas d'admettre qu'elles aient pu posséder un atelier monétaire, surtout à l'époque désignée par la tradition, époque où ce droit n'était concédé qu'à quelques princes du sang, tels que : les princes de Dombes-Bourbon, Gaston d'Orléans, Bourbon-Conti, Charles de Gonzague, etc.

Un moment j'ai cru être sur la voie traditionnelle ; mes recherches

me firent découvrir que la maison de Nevers possédait Chaource. Les nombreuses monnaies frappées à l'effigie de Charles de Gonzague me donnèrent en quelque sorte la conviction que les souvenirs transmis par les habitants de la contrée n'avaient pas d'autre origine.

Mes recherches à ce sujet avaient réveillé quelques souvenirs; bientôt il parvint à mes oreilles que, dans le village de Lantages, le propriétaire de l'ancien château avait en sa possession différents objets provenant d'un atelier monétaire.

J'y trouvai non-seulement des restes, mais bien tout un atelier composé de deux petits balanciers ou presses monétaires, dont la planche 303 ci-jointe donne une fidèle reproduction; chacune de ces presses a cinquante centimètres d'élévation, avec une verge de soixante-quinze centimètres de long, servant à mettre en mouvement la vis de pression. Des creusets, du métal, plusieurs coins, dits *en chemises* (1), et quelques monnaies sorties de cet atelier composaient l'ensemble des objets que je pus recueillir. Ces coins, au nombre de huit, sont d'une exécution parfaite et appartiennent tous au règne de Henri III; ils portent le millésime de 1578, 1579, 1580, 1581, et les lettres indicatives et points secrets sont des hôtels des monnaies de Paris, Poitiers, et Amiens. Voici l'énumération de ces coins et des monnaies qu'ils servaient à fabriquer.

1° Deux coins du quart d'écu.

2° Trois coins du gros de Nesle, appelé aussi double sol parisis ou six blancs.

3° Deux coins du huitième d'écu, sans millésime.

4° Un coin du franc de Henri III, avec le millésime de 1578.

Ces monnaies sont trop connues pour qu'il soit utile d'en donner la description.

Le métal trouvé dans les creusets, les quelques pièces trouvées avec, sont au même titre que les pièces fabriquées alors dans les différents ateliers monétaires du royaume.

La tradition était expliquée, mais il me restait encore un devoir à remplir, c'était celui de rechercher la cause de la présence de ces objets à Lantages; c'est le lieu même de la découverte qui va nous le révéler.

Les seigneuries de Praslin, Lantages, ainsi que la baronnie de Chaource, appartenaient à cette époque au maréchal de Choiseul,

(1) Nous avons fait reproduire l'un de ces coins sur notre planche 303, mais avec la légende dans le sens de la pièce frappée.

marquis de Praslin, lieutenant général au gouvernement de Champagne, bailli et gouverneur de Troyes. Cette ville étant tombée au pouvoir de la Ligue, le maréchal de Choiseul, qui tenait le parti du roi, ne pouvant plus disposer de l'hôtel des monnaies de Troyes pour la fabrication des espèces nécessaires à l'entretien des troupes qu'il commandait, dut naturellement obtenir de Henri III l'autorisation d'ouvrir un atelier temporaire de monnaies dans un des lieux soumis à sa dépendance, et l'on conçoit aisément qu'il ait choisi de préférence la petite ville de Chaource, puisqu'il en a été seigneur.

Cet atelier, dont le matériel avait été emprunté à plusieurs hôtels des monnaies, ne pouvait avoir d'autre durée que celle des troubles qui l'avaient nécessité ; et dès que la ville de Troyes eut reconnu Henri IV l'atelier de Chaource dut cesser d'exister, et le maréchal en fit sans doute transporter le matériel à Lantages.

Les charges de lieutenant général au gouvernement de Champagne et de gouverneur de la ville de Troyes furent possédées par trois générations de la famille de Choiseul-Praslin, et nous trouvons dans Courtalon (1) un fait assez curieux en lui-même, et qui vient à l'appui de l'opinion que nous avons émise sur la nature des monnaies fabriquées à Chaource ou à Lantages. Cette dernière considération nous détermine à reproduire ici les lignes que cet auteur a consacrées à la juridiction des monnaies :

« L'hôtel de la monnaie fut établi à Troyes en 1429, et confirmé « en 1431. La monnaie se fabriquait dans la rue du Flacon, qui a « encore conservé longtemps le nom de rue de la Vieille-Monnaie. « La lettre *S* fut sa première marque, et Dubreuil la dénote encore « ainsi dans son *Histoire de Paris;* mais dans le siècle dernier, » M. de Praslin, lieutenant général pour le roi, en Champagne, « ayant fait fabriquer plus d'espèces qu'on ne lui donnait de ma- « tières, le roi les regarda comme fausse monnaie, et, en 1680, « transféra à Rheims la monnaie de Troyes, d'où vient à celle de « Rheims la lettre *S* pour différence ou caractère distinctif. »

LUCIEN COUTANT.

(1) Topographie historique de la ville de Troyes, t. II, p. 385.

RECHERCHES HISTORIQUES SUR LES CROSSES,

A PROPOS D'UNE CROSSE EN IVOIRE SCULPTÉE VERS LE XIIe SIÈCLE.

Le bâton pastoral (1), qui a précédé la *Crosse* proprement dite, remonte à l'antiquité. Les bas-reliefs des monuments égyptiens offrent cet emblème de l'autorité entre les mains des rois et des prêtres (2). Mais pour parler d'une époque plus rapprochée de nous et qui se rattache plus spécialement aux antiquités chrétiennes, nous dirons d'après de graves autorités que l'usage du bâton pastoral remonte aux temps apostoliques. On dit même que saint Pierre aurait donné celui dont il se servait à saint Eucher, premier évêque de Trèves (3) et que la cathédrale de cette ville possède encore. Le testament de saint Remi, qui mourut au VIe siècle, fait mention de son bâton pastoral nommé *Cambuta* (4) *ou Argentea Cambutta figurata*, c'est-à-dire orné de figures sculptées autour. Dans la vie de saint Gall, abbé du monastère de ce nom, et qui vivait au VIIe siècle, on lit le passage suivant relatif au bâton pastoral de saint Colomban : « Baculum ipsius, quam vulgo cambuttam vocant « per manum diaconis transmiserunt dicentes, sanctum abbatem « ante transitum suum jussisse, ut per hoc notissimum pignus « Gallus absolveretur. » Du Cange cite aussi un autre passage d'Oldéric Vital, qui écrivait au XIe siècle et qui confirme ce qui est dit ci-dessus.

On sait que les abbés ont commencé à porter la crosse dès le VIIe siècle (voir tous les auteurs cités par le P. Baraud, pages 5 et

(1) Sur l'usage et l'origine du *bâton pastoral*, voir le Glossaire de Du Cange. verbo *Baculus*. Jean Molanus a publié une dissertation latine sur cette question... *An Romanus pontifex utatur de Baculo pastorali;* in-4, Rome; voir aussi notre *Dictionnaire iconographique des monuments de l'antiquité chrétienne et du moyen âge*, tome Ier, au mot *bâton pastoral*, etc., etc.

(2) Adalbert de Beaumont, *Recherches sur l'origine du blazon*, p. 68.

(3) Voir le *dictionnaire* de l'abbé Bourassé à qui nous devons cette indication.

(4) Sur l'étymologie et la variété de ce mot, voir l'ouvrage de l'abbé Pascal. *Origines et raison de la liturgie catholique*, in-8, colonne 144.

suivantes de son mémoire publié dans le 4e volume des *Mélanges*, etc.) une particularité distinctive (1) des crosses abbatiales dans les derniers siècles du moyen âge nous semble intéressante à citer, c'est le *Voile* nommé *sudarium Orarium* et même *Velum*. Ce voile qui, dit-on, servait à s'essuyer le front, s'attachait à la douille. (Voir tous les monuments cités page 7 du mémoire susmentionné et surtout la volute de la crosse donnée par le P. Martin sous le n° 149, et qui est du XVIe siècle.)

Quant à la forme de la crosse, on ne trouve rien de fixe à cet égard, tantôt elle est terminée par une espèce de boule ou globe, comme on en voit un entre les mains du pape Gélase II (2) (XIIe siècle) tantôt par une croix (3) ou potence comme celle trouvée dans le tombeau de Morard, abbé de Saint-Germain des Prés, au Xe siècle, et publiée par Alex. Lenoir, dans son *Histoire de l'art en France par les monuments*, et dans divers autres ouvrages, tels que les *Mélanges archéologiques* des pères Martin et Cahier, page 36.

La forme d'une houlette est très-ancienne et de plus très-significative. Les miniatures des manuscrits en offrent plusieurs exemples. Nous citerons surtout celle du manuscrit de la bibliothèque d'Autun, qui date de l'époque carlovingienne et dont on trouve une gravure dans le *Voyage littéraire* de deux bénédictins, Ire partie, page 154. Cette miniature est encore reproduite dans les Mémoires précités sur le *Bâton pastoral* et *les Crosses*, page 21, etc.

Un autre exemple de la crosse en forme de houlette se trouve entre les mains d'un évêque qui vivait au IXe siècle, représenté à mi-corps sur la face de son tombeau dans l'église Saint-Thomas de Strasbourg.

Enfin, cette même forme de crosse se voit entre les mains de l'abbé Adalochus ou Adalogue, dont le beau sarcophage porte en chiffres gravés en creux dans la pierre la date DCCCXXX....

Un autre genre de crosse assez remarquable, que fabriquaient si habilement les orfévres du moyen âge, sont celles qu'on nomme

(1) Cependant on trouve quelques tombeaux d'évêques anglais, sur lesquels ces prélats sont représentés avec une crosse ornée du *velum* ou *sudarium*; nous en citons plusieurs de ce genre dans notre *Dictionnaire iconographique des monuments de l'antiquité chrétienne*, etc., tome II, *verbo sudarium*.

(2) On trouve une représentation de ce pape et de son bâton pastoral, dans l'*hiérolexicon* de Macri, in-fol., page 387. Cette gravure faite d'après une très-ancienne miniature donne des détails sur le costume ecclésiastique de cette époque, qui sont fort précieux.

(3) Et c'est précisément de là que viendrait le mot *crosse*, en italien, *croce*, croix, suivant l'abbé Pascal, *Origines*, etc., colonne 143.

crosses doubles. On en voit un exemple fort curieux publié dans cette *Revue*, tome IV, pages 816 et suiv., et la planche 79. La manière dont M. de Longpérier explique cette particularité paraît très-ingénieuse, mais elle est contestée par le R. P. Arthur Martin qui, d'accord avec un archéologue anglais, pense que ce n'est pas une crosse, mais bien un *bâton cantoral* (1).

Le R. P. Martin, page 35 de son mémoire, dit que saint Dunstan de Cantorbery (Xe siècle) ayant brisé son bâton pastoral en combattant le démon sous la forme d'un ours, en fit faire un autre surmonté d'une pomme creuse et en argent, dans laquelle il fit enfermer une dent de saint André. Ce récit nous conduit tout naturellement à dire quelques mots sur une forme de crosse dont aucun auteur ne parle, pas même le P. Martin, et dont nous avons trouvé, il y a déjà plusieurs années, la gravure exécutée pour un ouvrage dont nous n'avons pu obtenir le titre, même en Angleterre, où il a été publié par C. Hulmandel et Comp^ie. Le singulier monument qui y est désigné sous le titre de *Crosse à reliques* offre en effet à l'extrémité de sa volute, comme une petite armoire propre à renfermer quelque chose. Sur la porte de ce reliquaire se voient en relief une tête couronnée, et au-dessus une figure d'évêque debout, crossé et mitré. Cette crosse provient du monastère de Glendaloch. Sur la douille se voit, parmi d'autres figures insignifiantes, une petite *crosse double*. Les détails d'ornementation semblent accuser l'art scandinave ou norvégien du XIe siècle.

Quant à la matière qui servait au moyen âge pour fabriquer des crosses, on trouve qu'on y employait indistinctement le bois, le cuivre, la corne, le cristal, l'argent et l'or, et même le plomb (2).

Quelquefois le bois se trouve mêlé à l'ivoire, comme le prouve le *Tau* (3) publié d'abord dans l'atlas des *Arts en France* d'Alex.

(1) Voir les raisons qu'en donne le P. Martin, page 91 de son mémoire précité, dans lequel on trouve une reproduction du monument, très-bien gravé, mais avec des variantes qui nous étonnent. Ainsi l'ange Raphaël qui y est représenté, tient un livre au lieu d'un bouclier crucifère que donne la planche de la *Revue archéologique*, qui a été gravée avec soin d'après le monument même, le petit ange qui soutient sainte Valérie a deux bras, le P. Martin n'en a vu qu'un. Les détails d'ornementation diffèrent en plusieurs points.

(2) Il est à présumer, dit le P. Martin (page 9 de son *Mémoire sur le bâton pastoral*, que celle qui fut trouvée par M. Deville il y a quelques années, dans le tombeau de Guillaume, abbé de Jumiéges, vers 1142, ne lui avait jamais servi, mais qu'elle fut fabriquée pour remplacer celle à son usage, que les moines voulurent conserver comme une espèce de relique.

(3) Cette espèce de béquille qui servit d'abord à soutenir les pas chancelants des religieux infirmes ou âgés paraîtrait à plusieurs archéologues un des points de dé-

Lenoir, in-folio, planche XXI, puis, tout récemment par le P. Martin, page 40 de son *Mémoire* précité, qui en donne une description assez détaillée.

Les crosses en cuivre sont très-nombreuses. Les musées et les collections particulières en possèdent de magnifiques, dont plusieurs sont incrustées d'émaux, de nielles précieux, de filigranes et même quelquefois de pierreries (1).

Parmi les crosses en ivoire sculptées au moyen âge, nous devons attirer l'attention des archéologue sur celle qui fait partie de la riche collection d'objets d'art, formée par M. Jacquinot-Godard, et qui est reproduite pour la première fois sur la planche 302 ci-jointe, n° 1.

Cette crosse, un des plus beaux spécimens de l'art roman du XIe au XIIe siècle, est couverte de sculptures d'une grande perfection. Le style en est simple et sévère. Les enroulements sont habilement fouillés. Les rinceaux sont ornés d'animaux rendus avec une vérité et une énergie remarquables. Les détails d'architecture sont admirables de pureté et d'élégance. Une espèce d'église cantonnée de deux clochers couverts de tuiles en forme d'écailles, couronne un dais à trois arceaux servant d'abri à trois figures représentant les trois degrés de la hiérarchie ecclésiastique. La base qui leur sert comme de piédestal, offre le motif complet d'une belle galerie romane avec ses colonnes, ses chapiteaux, et une foule de détails d'ornementation qui échappent à la description.

Une inscription, où se lit l'invocation *sit nomen Domini benedictum*, entoure la base qui supporte les trois figures en pied, représentant un évêque bénissant, accompagné de son diacre qui tient le bâton pastoral crucifère (ce qui est à remarquer) et d'un sous-diacre qui tient le livre sans doute des Évangiles. Rien de plus curieux, de plus intéressant que les costumes de ces figures. On y trouve la forme positive et bien indiquée des costumes ecclésiastiques des XIe et XIIe siècles, époque où cette crosse a dû être fabriquée et

part de l'origine des crosses. Outre sa forme remarquable et la figure symbolique du lion qui lui sert de poignée, ce monument se recommande encore par plusieurs figures en costumes ecclésiastiques, de belles inscriptions, un siège épiscopal et les têtes présumées des apôtres qui rappellent le style antique. Le P. Martin attribue ce monument à un artiste italien du XIIIe siècle; Lenoir le regardait comme une œuvre de la fin du XIIe siècle, ce qui nous semble plus exact.

(1) Voir l'ouvrage de Willemin; *Monuments inédits français*, 2 vol. in-fol., l'*Histoire de l'art au moyen âge*, par M. du Sommerard père; *le moyen âge monumental*, publié par Hauser. Le mémoire de M. Jules Labarte sur *l'orfévrerie religieuse* au moyen âge, publié dans le 3e volume *du moyen âge* et *la renaissance* de Seré, etc.

qui, malgré sa beauté et sa complète conservation, était restée inédite jusqu'à ce jour.

Dans le crosseron ou la volute, l'artiste a placé deux autres figures dont l'une représente un évêque tenant sa crosse d'une main et donnant sa bénédiction à un autre personnage, peut-être un prêtre, à genoux devant lui. La volute se rattache à la douille ou à sa base par une petite figure de dragon ailé qui a son motif symbolique. Et en effet, le serpent ou le dragon se trouve employé symboliquement dans une foule de monuments de l'art païen, comme le prouve Lami dans un mémoire italien, intitulé : *Saggi della dissert. accad. di Cortona* (1), tome IV. Dans l'art chrétien le serpent ou le dragon, figure de l'esprit infernal, a une portée symbolique bien autrement positive, et largement dessinée. Le serpent y paraît partout d'une manière historique, comme l'auteur de la chute du premier homme.

Ce sujet, à jamais mémorable dans les annales de tous les peuples (2), se trouve très-fréquemment sculpté sur les sarcophages chrétiens des catacombes de Rome et peint à fresque sur les murailles de ses cryptes célèbres. Beaucoup de crosses représentent aussi le serpent tentateur, sous les pieds de la Vierge qui doit lui écraser la tête (3).

De nombreux vitraux des cathédrales de Bourges, de Chartres, d'Amiens et d'autres églises viennent corroborer l'antique tradition de l'anathème qui pèse sur la tête du dragon infernal.

Les figures de dragon portées au bout d'une lance et promenées en *ex-voto* (4) dans les processions du moyen âge, — les tarasques,

(1) Cité par le P. Martin, page 42 de son mémoire.

(2) Tous les historiens de l'antiquité sont d'accord sur ce fait avec le texte de la Bible. Voir tous les auteurs cités à ce sujet dans le mémoire de M. Bonnetty. *Annales* de *philosophie chrétienne*, t. IV, p. 59 ; V. 122, 262; IX, 291, X, 50.

(3) Genèse. III, v. 15.

(4) Doni (J. B.), dans ses *Inscriptions antiques*, Florence, 1731, cap. I, n° 59, donne des détails curieux sur les ex-voto nommés *de sanctis draconibus ;* le P. Arthur Martin a réuni plusieurs documents sur ce sujet, pages 44 et suiv. de son mémoire sur le bâton pastoral. On trouve dans un mémoire du P. Ch. Cahier sur le *crucifix de Lothaire*, monument capital du VII° siècle, des considérations neuves et pleines d'érudition, au point de vue dogmatique, artistique et symbolique, sur la figure du serpent dans les monuments du moyen âge. (Mélanges d'archéologie, tom. II). On peut voir aussi ce qui est dit sur le serpent ou dragon dans l'antiquité et le moyen âge dans la notice sur une crosse double publiée dans cette *Revue*, 4e année, p. 818. Il y est dit, entre autres choses, que très-souvent le *nœud* des crosses aux XII°, XIII° et XIV° siècles est entouré de serpents qui s'enlacent....

Cette observation nous semble demander une explication. Parmi le grand nombre

le dragon des légendes germaniques et bien d'autres représentations dont nous avons perdu la signification; tout cela est savamment expliqué par les Pères de l'Eglise et résumé dans les ouvrages de divers antiquaires.

Nous aurions bien voulu donner quelques indications satisfaisantes sur la provenance de la belle crosse qui nous occupe; M. Jacquinot-Godard, à qui elle appartient et qui nous a permis de la publier, n'a pu nous procurer aucun renseignement à cet égard.

Un archéologue, à l'examen duquel nous avons soumis ce monument, ayant remarqué parmi les détails de l'ornementation de la volute une hermine deux fois représentée, penserait pouvoir assigner à la crosse une origine bretonne, attendu que l'hermine figure comme on le sait dans le blason de l'ancienne Bretagne.

Nous devons dire en terminant que c'est à l'obligeance de M. Arthur Forgeais que nous devons la photographie et le moulage en cuivre qui ont servi à reproduire la crosse dont la description fait l'objet de cette notice.

L. J. Guenebault.

de crosses que nous avons vues, nous n'avons pas encore trouvé ce reptile comme ornement du nœud, mais bien une espèce de *lézard* à deux ou quatre pattes, qui nous semble un diminutif de figures du dragon infernal. Pour mieux faire comprendre ce que nous avançons, nous avons fait graver un de ces nœuds sur la planche 302 ci-jointe, n. 2. Quant aux serpents, nous les trouvons toujours, soit grimpant après la douille de la crosse, soit servant à former l'enroulement de sa volute ou à terminer le crosseron, et dans l'attitude d'un monstre qui veut dévorer la croix.

NOTES

D'UN

VOYAGE ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE

EN ALLEMAGNE.

DOCUMENTS RELATIFS AUX JOYAUX DE CHARLES VI, ROI DE FRANCE, ENGAGÉS, PAR LES SUGGESTIONS DE LA REINE, ISABELLE DE BAVIÈRE.

Les archives du royaume de Bavière, à Munich, ont leur principal dépôt dans la partie qui forme le rez-de-chaussée de la *Bibliothèque royale*, établissement auquel les Archives sont annexées. Ces archives ne sont point publiques, comme chez nous, mais secrètes; *kœniglisches geheim Archiv.; archives secrètes du royaume:* telle est leur dénomination officielle. Cependant l'accès de ce dépôt n'est pas absolument interdit, même à un étranger. Au mois d'août 1854, je m'étais rendu à Munich avec l'espoir d'y pénétrer. M. Drouyn de Lhuys, alors ministre des affaires étrangères de France, avait bien voulu m'accorder à cet effet une lettre de recommandation auprès de M. Van den Pforten, ministre des affaires étrangères de S. M. le roi de Bavière. Grâce à ce moyen, le privilége auquel j'aspirais m'a été accordé. J'avais indiqué le but spécial de mes recherches, c'est-à-dire l'espoir de découvrir quelques documents historiques relatifs à Isabelle de Bavière. J'annonçais en même temps l'intention de publier le fruit de mes recherches. Cette double autorisation m'a été libéralement conférée. Malheureusement, des contre-temps tout à fait funestes m'empêchèrent de jouir de ces avantages et de les mettre à profit aussi largement, aussi fructueusement que j'aurais pu le désirer. Les démarches et les formalités nécessaires pour obtenir, en fait, le résultat souhaité, à savoir mon admission dans le palais des archives, avaient consommé tout le temps que j'avais consacré à mon séjour en Bavière. Le moment de mon départ était littéralement fixé (1), lorsque je reçus la

(1) Le choléra sévissait alors à Munich et y faisait cent victimes par jour.

permission définitive et officielle. Il me restait à peine quelques heures pour visiter ce bel établissement, parcourir les documents communiqués, et prendre enfin la transcription de ceux qui devaient le plus m'intéresser.

Les archives royales de Munich se composent de trois sections : 1° archives de *la maison* (*Haus-Archiv*); 2° archives de l'*Etat* ou archives *politiques* (*Staat-Archiv*); et 3° archives du royaume (*Reichs-Archiv*). La première section est confiée à la garde ou intendance d'un conseiller (*ministerial Rath*) au ministère des affaires étrangères (1). La seconde, annexée au ministère de l'intérieur, a pour chef un savant connu de l'érudition française : M. le baron d'Aretin. La troisième occupe le rez-de-chaussée des bâtiments de la Bibliothèque royale. Elle est placée sous la direction de M. le docteur de Rudhart, membre de l'académie royale des sciences de Bavière, et secrétaire perpétuel pour la classe d'histoire et de philologie.

Sous le titre de *Fürst-Heirath* (mariage des princes), les archives royales renferment un dossier assez riche de pièces touchant l'alliance de Charles VI, roi de France, avec Isabelle de Bavière. Une autre série, qui renferme des documents du même genre, est intitulée : Royaume de France : (*Frankreich-Königreich*). Après avoir parcouru ou examiné à la hâte ces dossiers, j'avais fait choix de quelques pièces pour les transcrire intégralement et les examiner avec une attention plus approfondie. Mais le temps me manqua pour ce dernier dessein. Forcé par la nécessité, je dus me réduire à n'emporter que des notes succinctes et des reproductions abrégées. Tels sont les documents que je vais soumettre au lecteur.

Lettres de Charles VI, roi de France, données à Paris le 5 févr. 1404 5 (*n. s.*), *à la requête de la reine Isabelle de Bavière. Le roi engage une partie des joyaux de la couronne, en garantie du payement de cent vingt mille francs que ce prince avait accordés à son beau-frère, le duc Louis de Bavière, à l'occasion du mariage de ce duc avec Anne de Bourbon, comtesse de Montpensier* (2).

« Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Comme au traictié de mariage entre

(1) M. le conseiller de Coulon.

(2) Vidimus sur parchemin en date de 1423, donné par Brunon de la Scala, vicaire général impérial des cercles de Vérone et de Vicence, et capitaine en Bavière, établi à Ingoldstadt; obtenu sur la requête de Louis le Bossu, duc de Bavière et comte de Graispach, frère d'Isabelle de Bavière, reine de France.

nostre très chier et très amé frère Loys, duc en Bavière, frère germain de nostre très chière et très amée compaigne la royne et nostre très chière et très amée cousine Anne de Bourbon comtesse de Montpensier, à présent sa femme, nous, en faveur et pour l'augmentation et accroissement dudit mariage et pour certaines autres causes et considéracions qui à ce nous meurent, leur eussions promis et donné la somme de six vingt mille francs. »

Cette somme était assignée sur les épargnes du roi ; mais d'autres nécessités étant survenues, le terme expira sans que le payement fût opéré. Sur les réclamations réitérées des époux donataires, le roi, pour les satisfaire, engage entre leurs mains une partie de ses joyaux, ci-après énumérés, savoir :

1° Une grant couronne appelée la couronne à pierreries à jour...(1).

Item une couronne d'or, appelée la couronne d'épines.... ;

Item une croix d'or, appelée la croix de Bruges.... ;

Item ung reliquaire d'or, lequel beaulx-oncles de Berry nous donna.... ;

Item ung image d'or de saint Pierre ;

Item une croix de cristall garny d'or à ung crucifix.... ;

Item ung image de saint Charles tenant en sa main dextre une boiste et des reliques dedens, et en la main senestre une épée d'or.... ;

Item ung image de sainct Michel esmaillé.... ;

Item ung image de saint Denis.... ;

Item ung image d'or de saint Philippe.... ;

Item ung autre image d'or de sainct Denis.... ;

Item ung image d'argent de sainct Loys....

Et icelles parties de joyaulx, avons par nostre amé et féal secré-

(1) Chacun de ces articles est accompagné d'une description étendue du joyau engagé et de son poids. Je regrette infiniment de n'avoir pas eu le temps de copier ces détails.

taire, Me Girard de Bruyères, garde de nos dits joyaulx, fait bailler et délivrer à nostre dite compaigne (Isabelle de Bavière), pour iceulx avec aulcuns des siens propres, estre par elle bailliés et mis en gaige et emprumpter sur iceulx pour payer comptant à nostre dit frère et le sien la somme de cinquante mille francs à compte, laquelle somme sera reprinse sur nos finances de l'année qui commencera le premier jour d'octobre prochainement venant (1). Donné à Paris le cinquième jour de février, l'an de grace mil CCCC et quatre et de nostre règne le XXIV. *Sic signata :* par le roy, en son conseil où M. le duc d'Orléans, le grant maistre d'ostel et autres estoient; Ferron.

Et nos Brunorius de la Scala, romani imperii, Veronensis, Vincen-[linus]? vicarius generalis, ac in Bavariâ capitaneus, recognoscimus per presentes vidisse, legisse et audivisse certam litteram origenalem in pergameno, sigillo christianissimi principis et domini nostri Francorum regis sigillatam, sanam et integram, omnique prorsus vicio ab suspicione carentem, omninoque sonantem, prout hic superius in presenti *vidimus*, est contentum, et cum debitam collationem desuper fecerimus fierique viderimus et audiverimus, prefatumque originale cum presenti transsumpto invenerimus de verbo ad verbum penitus concordare et in nullo discrepare, ideo, ad instantes preces illustris principis domini Ludovici Bavarie ducis et comitis in Graispach, etc., avunculi nostri predilecti, et in testimonium veritatis, sigillum nostrum presenti *vidimus* seu transsumpto jussimus apponendum. Datum in Ingolstat, die sabbati post nativitatem Marie Virginis, anno M. CCCC XXIII.

Scellé sur repli et sur une double queue de parchemin, d'un sceau rond de cire rouge, inséré dans une cuvette de cire blanche. Sur le

(1) A la chambre des comptes de Paris, l'exercice financier annuel commençait au 1er octobre et finissait au dernier septembre.

sceau, l'écu penché des *Scaliger*, légende : S [IGILLUM] BRUNONIS DE SCALA VERONE VICENCIE (CIRCULORUM?) IMPERIALIS VICARII GENERALIS (1).

J'ai pu encore examiner avec quelque attention un autre acte, original et sur parchemin, donné sur le même sujet, en date du 19 mars suivant, par la reine elle-même, et en conséquence de l'obligation ci-dessus rapportée.

Obligation souscrite par la reine Isabelle de Bavière envers François de Nerle, banquier florentin, demeurant à Paris, pour une somme de 46 *mille francs, payables à Venise, à l'ordre de Louis, duc de Bavière, frère de la reine. Fait à Paris, le* 19 *mars* 1404 5 (*n. s.*).

Ysabel, par la grâce de Dieu, reyne de France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Savoir faisons que.... nous avons traictié ou fait traictier par nostre dict frère avec François de Nerle, marchand de Florence, demourant à Paris, de tel manière que à nostre dit frère il baille et délivre lettres pour lui délivrer par change à Venise la somme de quarante-six mille francs. Et pour estre icelle somme paiée audit François se sont en leur privez noms engagez les receveurs des aides ci-après, savoir :

Le receveur de Reims en	20000	francs ;
— de Chalons	6000	»
— de Melun	7000	»
— de Caen	13000	»

De plus, nous promettons en bonne foy audit François luy faire paier par nostre dict frère (Louis) lesdites obligations, si les receveurs et grenetiers y manquoient. Donné à Paris le dixneufième jour de mars l'an mil quatre cens et quatre.

(1) Cette pièce fait partie de la division dirigée par M. le conseiller de Cuolon (et m'a été apportée à la division de M. de Rudhart). Elle est classée dans la section intitulée : Mariage des princes (*Fürst-Heirat*), n° 2187. Au dos de la pièce, on lit cette cote en allemand, du XVe-XVIe siècle : « Ein Vidimus eins Briefs, darum der König von Franckreich herzog Ludwig einstetzst die Clainad in demselben Briefes nennet, von der C. M. gulden Heyratguts wegen. » (Vidimus d'une lettre par laquelle le roi de France engage au duc Louis les joyaux y dénommés, à raison de cent mille florins concédés au duc à l'occasion de son mariage.) On voit que le vidimus différait, par sa forme, dans les chancelleries des cercles ou vicariats impériaux, comparativement au style usité en France dans les bailliages royaux. Chez nous, l'autorité qui vidime s'annonce par un salut placé en tête de la pièce vidimée. L'acte qu'on vient de lire est dépourvu de cette formule initiale, et le certificat réside exclusivement dans la formule finale.

Sur le repli : « Par la roine, P. Salaut (1). » Scellé sur double queue d'un sceau en cire rouge mutilé : Écu en losange parti de France et de Bavière. Supports : les quatre animaux évangéliques (2).

Je me borne à signaler ces pièces à l'attention des archéologues. On pourra les comparer avec fruit aux sources d'information ci-après indiquées. Inventaires des bijoux du roi : 1° Pièce imprimée, portant la date du 14 janvier 1414, à la direction générale des archives de Paris, dans le registre coté P 2298 ; 2° Autre semblable, du 8 août 1415, *ibidem ;* 3° Inventaire recoté en 1418, même dépôt KK 39 ; 4° Inventaire de la vaisselle d'or et d'argent et des joyaux du roi de France, en date de décembre 1420, ms. de la Bibliothèque impériale de Paris, Dupuy, n° 383.

VALLET DE VIRIVILLE.

(1) Secrétaire.

(2) Cette pièce fait partie de la division de M. de Rudhart : *Franckreich-Königreich ; zweistes Fascic.* (France, royaume de—. 2e liasse); à sa date. La même division contient : 1° vers 1409 ; diplôme original et sur parchemin, de Charles VI roi France en faveur de Jean de Montaigu, son grand maître de l'hôtel. Il lui concède une prise d'eau provenant d'une source comprise dans le domaine royal de l'hôtel de Saint-Paul, et qui se rendait à l'hôtel de Jean de Montaigu. Il est dit dans l'acte que Hugues Aubriot, prévôt de Paris, avait eu précédemment la jouissance de ce cours d'eau (même fascicule). 2° 1418, lettre missive ou cédule, en français, signature autographe de Charles, duc de Lorraine; elle est relative à un projet de mariage conçu et négocié par la reine Isabelle, entre la fille de Charles et le fils du duc Louis (7e fascicule).

RECHERCHES

SUR

LES CALENDRIERS COMPARÉS

DE PLUSIEURS PEUPLES ANCIENS (SUITE).

SECTION CINQUIÈME.

CHRONOLOGIE DE L'ALMAGESTE DE PTOLÉMÉE.

Note préliminaire. Les premiers chapitres de ce mémoire (1) présentent des résultats qu'il a paru nécessaire de rappeler ici.

Après avoir fait remarquer les différences qui existent entre les calendriers des anciens si on les examine sous leurs divers rapports, l'espèce et la longueur de l'année qui les règle, la division des jours qui la composent, le nom et l'ordre de leurs mois, les ères ou périodes qui en dérivent, nous avons indiqué trois époques principales comme celles des grandes variations qu'ils éprouvèrent en général : savoir, les entreprises d'Alexandre qui changèrent à cet égard les usages de l'Asie, les victoires des Romains qui y apportèrent d'utiles modifications, enfin le triomphe de la religion chrétienne qui les perfectionna.

Pour reconnaître ces modifications et ces perfectionnements successifs, il a fallu examiner les calendriers en eux-mêmes, ne les considérant que comme une méthode vulgaire de diviser le temps pour les usages ordinaires de la vie, et les séparant soigneusement des travaux et des théories des astronomes.

On a pu dès lors reconnaître clairement que toute cette science chez les anciens se réduisait à trois points essentiels :

1° Connaissance positive du système solaire ou travaux des astronomes ;

(1) *Revue archéologique*, voy. plus haut, p. 218.

2° Usage de calendriers contenant un certain nombre de phases lunaires, combinées ou non avec la marche du soleil;

3° Établissement de périodes astronomiques ayant toutes pour but de raccorder l'usage de ces diverses années avec le système solaire.

Un second résultat non moins précis a été obtenu de ces premières considérations : c'est d'abord l'usage général chez toutes les nations de l'Europe et de l'Asie qui se rattachent à l'histoire d'Alexandre, d'une année *vague* ou plus courte que la révolution du soleil; 2° l'établissement, sous Auguste, de l'usage de l'année *fixe* dans toute la domination romaine.

C'est à cette dernière époque de l'état des calendriers des anciens que se rapporte la collection connue sous le nom de : *Hémérologe de Florence :* rétabli dans son intégrité première, il suffit, pour rendre intelligibles toutes les dates selon des calendriers divers, existantes dans les auteurs et sur les monuments qui ne sont pas antérieurs à l'ère chrétienne; de telle sorte que le second et le troisième état des calendriers des peuples anciens soumis aux armes romaines, se trouvent clairement exposés dans cette collection de 17 calendriers comparés entre eux, et tous ramenés, pour chaque jour, à l'année julienne. Tel a été le sujet de la première partie de nos recherches. L'hémérologe restitué forme la seconde.

L'état des calendriers pour les temps antérieurs à Auguste, présente des difficultés plus grandes, en ce que chaque peuple avait, pour ainsi dire, un calendrier particulier, où presque rien ne ressemblait à celui d'un autre : il n'est pas moins important de tâcher de reconnaître leur état véritable, puisque c'est à cette notion précise que tient l'explication d'une foule de dates importantes pour l'histoire, mais qui sont encore inconnues, quoique souvent et soigneusement examinées, parce qu'elles sont exprimées selon des calendriers dont on ignore encore l'état, les rapports et la concordance (IIIe *partie*).

La quatrième de nos recherches a pour but de rétablir ces plus anciens calendriers dans tous leurs éléments, et d'appliquer les résultats qu'on obtiendra à toutes les dates connues des temps antérieurs au règne d'Auguste, ce qui embrasse toute l'histoire de ces temps en Europe et dans l'Asie occidentale, et sert également à l'illustration des auteurs, des inscriptions et des médailles.

Le chapitre cinquième, qui est celui que je publie, contient la détermination selon le calendrier julien, des dates chaldéennes, égyptiennes, athéniennes, bithyniennes, et autres, des observations astronomiques consignées dans l'Almageste de Ptolémée, le

rétablissement des calendriers selon lesquels ces dates sont exprimées, et l'explication des diverses espèces d'années, d'ères et de périodes qui s'y trouvent mentionnées.

L'important ouvrage que Ptolémée, d'Alexandrie, son auteur, nomma *Composition mathématique* ΜΑΘΗΜΑΤΙΚΗ ΣΥΝΤΑΞΙΣ, et que nous désignons plus communément par le mot grec arabisé, *Almageste*, est du nombre de ces livres longtemps réputés, mais auxquels le temps et les rapides progrès des sciences ont fait cette singulière destinée, d'être aujourd'hui inutiles sous quelques rapports, et sous d'autres nécessaires. Les nouvelles théories, qu'une plus vraie connaissance du système du monde a données à l'astronomie, feront rejeter la plupart des méthodes et des hypothèses que Ptolémée employa dans l'Almageste ; sous ce rapport, il est inutile à la science, si ce n'est pour son histoire. Mais Ptolémée y consigna un grand nombre d'observations qui sont tout à la fois des éléments et des preuves de ces mêmes théories nouvelles ; l'indication complète de ces phénomènes n'existe que dans l'Almageste ; il est donc nécessaire à cet égard. La moderne théorie des mondes, en effet, n'y trouve pas de moins utiles documents que l'histoire même de cette science.

C'est l'affaire des géomètres de rendre à Ptolémée, sous ce rapport, les justes hommages que méritent ses recherches, et le rare talent avec lequel il les fit tourner à l'utilité générale. Quelques-uns, parmi les plus connus, n'ont pu s'y décider encore ; mais on peut du moins opposer à des reproches qui seraient bien graves s'ils étaient fondés, ce jugement de l'historien des mathématiques (1). « S'il y a eu, dit-il, de plus grands génies que Ptolémée, il n'y a pas « eu d'homme qui, eu égard au temps où il a vécu, ait rassemblé « plus de connaissances utiles au progrès de l'astronomie. » Bailly disait aussi : « Il y a cent fois plus de mérite à avoir conçu l'idée de « l'Almageste, qu'à avoir fait le plus grand nombre d'observations (2). » Ces aveux et ces hommages peuvent consoler la mémoire de Ptolémée de quelques rares hésitations.

On ne trouvera point cette diversité de sentiment parmi les chronologistes qui ont étudié l'Almageste ; car, sous ce nouvel as-

(1) Bossut, *Hist. des mathématiques*, 1816, in-8, t. I, p. 159.
(2) Cité par Halma, *préface de l'Almageste*, p. 32.

pect, ce livre se présente avec une foule d'avantages non contestés; ils sont assez avérés par l'opinion unanime de ceux que des recherches théoriques ou pratiques sur la science des temps ont conduits à l'étude de l'Almageste; et l'on peut remarquer à ce sujet, que cette partie de son ouvrage à laquelle Ptolémée n'attachait sans doute aucun intérêt de réputation, sera précisément celle qui le fera survivre aux progrès mêmes de la science à laquelle il le consacra spécialement. L'importance de l'Almageste pour la chronologie positive est en effet généralement sentie; le premier qui le reconnut et l'annonça, n'a pas trouvé de contradicteur, et cependant l'on peut dire que cette opinion, si justement accréditée parmi les érudits, résulte plutôt d'une persuasion que d'une conviction, car personne n'a encore entrepris de démontrer, autrement que par des assertions, ou par quelques exemples isolés, tout ce que l'Almageste contient à cet égard de documents du premier ordre et de solides fondements pour la chronologie. Ils existent dans un grand nombre d'observations de phénomènes célestes qui y sont consignées, et dont le moment est indiqué selon divers calendriers, diverses ères et diverses périodes. On rencontre dans les ouvrages des astronomes et dans des mémoires historiques quelques-unes de ces observations amenées en témoignage d'un fait expliqué, ou en preuve d'une déduction théorique à laquelle ce secours est nécessaire; ces observations, isolées de l'ensemble dont elles font partie et qui est soumis à une règle commune à toutes, perdent déjà bien de leur valeur par cet isolement : que serait-ce encore si ceux qui les emploient n'ont pas échappé au risque de se méprendre sur leur date précise qui ne pouvait être exactement déterminée qu'avec certaines notions sur les calendriers des anciens, lesquelles, pour la plupart, ne sont pas encore acquises à la chronologie élémentaire? Mais nulle part on ne s'est expressément occupé de réunir et de coordonner, par d'exacts rapprochements, ces éléments et ces données qui doivent infailliblement nous apprendre tout ce que Ptolémée savait des calendriers, des ères et des périodes en usage chez les peuples auxquels il a emprunté des observations, et c'est là précisément la tâche que je me suis donnée.

Je me propose de déterminer le jour et l'année, selon le calendrier julien, auxquels appartient chaque observation astronomique exprimée dans l'Almageste selon les calendriers chaldéen, athénien, égyptien, bithynien, et autres. On ne peut parvenir à ce résultat si l'on n'a pas une connaissance exacte des calendriers de ces peuples divers; le plus sûr moyen de l'acquérir existe dans un certain nombre de

dates précises selon ces mêmes calendriers inconnus, et comparées à un autre calendrier connu; l'Almageste fournit ce moyen : nous dirons donc ce que furent les calendriers de ces mêmes peuples.

Enfin comme ces peuples se servaient d'années, d'ères et de périodes diverses qui doivent nécessairement être prises en considération dans les rapprochements nombreux d'où peuvent ressortir les résultats demandés, nous devrons encore étudier et reconnaître ces espèces diverses d'années, d'ères et de périodes.

Ainsi nous avons pour but :

1° De déterminer le jour du calendier julien auquel appartient chacune des observations astronomiques exprimées dans l'Almageste selon des calendriers divers;

2° De retrouver ces mêmes calendriers tels que Ptolémée les a connus et employés;

3° De reconnaître les années, les ères et les périodes qui en réglaient l'usage.

Si nous parvenons au but indiqué, nous aurons réuni en un système complet toutes les notions utiles que l'Almageste peut fournir à la chronologie et ce résultat espéré vaut bien la peine qu'on s'essaye à l'obtenir.

Si l'on se persuade bien, en effet, qu'un système de chronologie ne peut être complet et satisfaisant, s'il ne rend raison, en les expliquant, de toutes les dates que fournissent les monuments et les auteurs; si l'on reconnaît encore que ces dates, et elles sont nombreuses, ne peuvent être expliquées que par des notions rigoureusement exactes sur ces mêmes calendriers, on sera conduit à ce principe absolument vrai, que toute certitude dans la chronologie des anciens repose sur la connaissance de leurs calendriers.

C'est peut-être pour avoir été trop peu pénétrés de cette vérité, que les chronologistes se sont trouvés, jusqu'à présent, si singulièrement opposés sur l'époque d'un fait, indiqué toutefois par une date clairement exprimée selon un calendrier quelconque. Rien n'est plus commun que ces oppositions, et l'on pourrait dire aussi, rien n'est moins directement utile à l'histoire que les travaux qui les ont produites. L'édifice sur lequel on a, en général, appuyé ces hypothèses, car ce n'est jamais que des hypothèses, manquant lui-même par la base, il ne pouvait être solide dans aucune de ses parties; tel devait être le résultat nécessaire de la marche qu'on a suivie, car on n'a presque rien fait sur les calendriers des peuples dont l'histoire remplit nos bibliothèques. Si l'on admet cependant que l'ordre des temps est quelque chose pour l'historien, on sentira

combien il reste encore à faire à cet égard pour les temps qui précédèrent la domination romaine sur l'ancien monde.

Jules César fit corriger l'année romaine; Auguste la fit adopter par tous les peuples de l'occident et de l'orient soumis à son autorité. Voilà, pour l'état successif du calendrier de ces mêmes peuples, le point bien déterminé d'un nouvel ordre de choses qui fit succéder l'usage de l'année fixe à toute autre qui avait existé jusque-là. Dès ce moment aussi toutes les dates écrites sur des monuments sont, en général, sans incertitudes. Elles rentrent toutes dans l'ensemble des calendriers comparés que contient l'*hémérologe* qui a été le sujet des chapitres précédents, et si l'on n'a pu jusqu'ici en tirer quelque utilité pour la chronologie, c'est que cette importante collection a été pour ainsi dire inaperçue, et que, défectueuse dans quelques points, incomplète dans d'autres, inutile une fois dans chaque période de quatre années parce qu'on n'y a pas prévu les années de 366 jours, détériorée par les erreurs et les lacunes que présentent les manuscrits et les imprimés qui l'ont reproduite, on a à peine pressenti les services qu'elle pouvait rendre à l'histoire civile et ecclésiastique des premiers siècles de l'ère chrétienne. Nous ne doutons pas que l'*hémérologe* tel que nous l'avons rétabli et complété, ne satisfasse pleinement à cette condition. Il peut donc suffire à l'histoire des peuples qui subirent les armes de Rome dès le moment où ils furent contraints d'adopter son calendrier réformé par J. César. Toutefois les événements qui suivirent cette époque ne sont pas ceux dont les temps sont les plus indéterminés; dans cette période on trouve quelques certitudes, et la multiplicité des faits importants sert à fixer plus sûrement la date de presque tous.

Mais en remontant au delà de cette même époque, on trouve malheureusement beaucoup de désordre et de confusion. Si l'on demande aux chronologistes l'année, le jour de la naissance et de la mort d'Alexandre, le temps où ses successeurs commencèrent de régner sur la Syrie ou sur l'Égypte, la durée du règne de chacun d'eux, et ce sont là sans doute de grands événements, les chronologistes n'hésiteront pas à répondre, mais ils répondront si diversement, qu'ils pourront détruire jusqu'à l'espérance de connaître la vérité sur ces époques d'un si haut intérêt. Pour y parvenir cependant, des monuments authentiques et des rapports dignes de foi prêtent d'importants secours; on les a employés, on les a combinés, mais presque inutilement, parce qu'on n'a pas pressenti que ces monuments et ces rapports dans les dates qu'ils expriment, n'étaient que l'effet d'un ordre préexistant qui leur imposait des règles abso-

lues, et cet ordre préliminairement établi, c'était le calendrier. Ainsi les époques principales de l'histoire d'Alexandre et de ses successeurs, sont encore vagues ou incertaines malgré les nombreuses recherches dont elles ont été l'objet, parce qu'on n'a pas commencé par rétablir le calendrier macédonien qu'Alexandre porta dans tous les lieux avec ses armes, l'imposant avec ses lois; qu'on ne s'est pas fixé sur celui de l'empire des Séleucides, enfin parce qu'on ne s'est pas accordé sur les divers états du calendrier égyptien; ce sont là autant d'éléments indispensables à la solution de ces difficultés. C'est la cause qui a produit les effets; on a voulu les expliquer sans remonter jusqu'à elle.

On trouvera la même incertitude à l'égard d'un certain nombre d'autres faits historiques non moins importants, et cependant ce ne sont pas les moyens de la faire cesser qui semblent nous manquer, puisque les resources sont les mêmes à cet égard que pour les autres faits cités en exemple. Mais ici encore, on a bâti sans aucune solidité parce qu'on a négligé les fondements de l'édifice.

On peut déjà voir que la chronologie n'en trouvera pas de plus solides que la connaissance comparée des divers calendriers qui réglaient partout la division du temps pour les usages civils et la date des événements. L'auteur qui fournit le plus de moyens pour parvenir à cette connaissance, sera donc aussi le plus utile à ce genre de recherches, et aucun autre ne saurait le disputer à Ptolémée. Il est temps de le démontrer.

Pour expliquer le système du monde tel qu'il le concevait, et pour reconnaître les lois du mouvement de chacun des corps qui le composent, Ptolémée emprunte de Méton, d'Hipparque, d'Agrippa et autres astronomes, des observations qui, comparées à celles qu'il dit avoir faites lui-même et sous un autre méridien, lui donnent la quantité du mouvement de ces corps et le temps de leurs révolutions. Mais ces anciennes observations, Ptolémée les a prises dans des ouvrages où elles étaient exprimées selon le calendrier athénien, chaldéen, dionysien, bithynien ou autre, et il les a constamment ramenées au calendrier égyptien, qui est cette règle déjà indiquée plus haut comme commune à toutes les observations, quelles que soient leur origine et leur époque. Ptolémée les a presque toujours rapportées telles qu'il les trouvait, c'est-à-dire exprimées selon le calendrier propre à l'auteur de l'observation empruntée; mais il les ramène toutes au calendrier égyptien, et pour les ramener toutes à ce même terme, Ptolémée devait connaître les rapports de ce calendrier égyptien avec ceux qui avaient primitivement fourni les

dates des observations : toutefois il n'a laissé aucune trace de ces tables de concordance qui, pour les mois et les jours, seraient au moins aussi utiles que la table ou Canon des rois, placée en tête de l'Almageste, peut l'être pour l'ordre des années. Ptolémée, de plus, rapportant pour les dates des observations anciennes les jours et les mois des calendriers primitifs, n'a eu garde de les séparer des ères ou des périodes qui leur appartiennent, et il a aussi ramené ces ères et ces périodes à une expression commune qui est l'*Ère* ou l'époque de Nabonassar. Ainsi, comme pour les calendriers, il avait des tables de concordance de ces ères et de ces périodes avec l'époque de Nabonassar, mais ces tables ne nous sont point parvenues.

Les observations consignées dans l'Almageste, sont au nombre de 94; les 12 premières indiquent autant d'équinoxes, 8 d'automne et 4 de printemps; viennent ensuite 4 solstices d'été, 21 éclipses de lune, 2 anomalies et 3 vrais-lieux du même astre; 9 observations d'étoiles, 17 de Mercure, 11 de Vénus, 5 de Mars, 5 de Jupiter et 5 de Saturne.

Le calendrier égyptien auquel elles sont toutes ramenées, fait connaître leur date selon le calendrier julien; l'importance de ces observations pour l'astronomie suffirait seule pour en donner beaucoup à un travail borné même à ce dernier résultat.

Mais ces observations se rapportent encore presque toutes à des faits historiques; souvent on indique l'année du règne des princes pendant laquelle on les a faites; c'est donc autant de renseignements exacts que l'histoire acquiert, et comme ces observations embrassent un intervalle de 860 années, elles s'y placent d'espace en espace, pour guider l'historien dans la région des temps, comme ces jalons indicateurs qui guident le voyageur au travers des landes inhabitées. Ainsi l'histoire et l'astronomie trouvent, dans ces observations, bien connues, des secours également précieux.

Ces deux résultats, déjà si utiles, ne seront pas les seuls que fournira l'Almageste. Les dates primitives des observations conservées par son auteur, peuvent aussi faire retrouver les calendriers, les ères et les périodes dont ces dates conservent quelques traces; elles ont pu paraître presque fugitives en apparence.

Cependant si l'on peut réunir plusieurs dates selon le même calendrier primitif, et qu'elles soient comparées à un autre calendrier qui sera bien connu, il devient facile d'apprécier les rapports, les analogies ou les dissemblances qui existent entre eux, et de dire si, comme le calendrier égyptien qui est le terme commun de comparaison, le calendrier primitif est composé de 365 jours divisés en 12 mois de

30 jours chacun avec 5 épagomènes; ou bien s'il a quelquefois 366 jours, enfin s'il en a moins; et comme on ne peut être assuré d'avoir obtenu un résultat vrai que si celui qu'on regarde comme tel, rend exactement raison de la concordance établie entre ces calendriers par Ptolémée, il doit arriver qu'on le tentera plusieurs fois sans succès, mais on peut enfin y réussir : la conviction de l'utilité qu'on doit retirer d'un résultat exact, encourage à faire cette recherche, et des épreuves multipliées conduisent enfin dans la bonne route, car il n'y en a qu'une seule de vraie. Il en est de même pour les ères et pour les périodes diverses conservées par Ptolémée. Il y en a 5 bien distinctes, et si on y ajoute le règne de 11 princes et l'archontat de 3 magistrats d'Athènes, ce sera à 19 périodes, ères ou règnes différents, que se rapporteront les observations de l'Almageste, et un égal nombre de bons documents acquis aux sciences historiques.

Ainsi nos recherches peuvent donner à l'astronomie la date en jours du calendrier julien, de 94 observations, qui sont presque les seules qui lui restent pour l'espace de temps qu'elles embrassent; et à la chronologie, la connaissance de plusieurs calendriers anciens encore ignorés, les éléments exacts de cinq périodes ou ères diverses, l'époque précise du règne de 11 princes et de la magistrature de 3 archontes.

Ce résumé indique l'ordre adopté pour la suite de ce mémoire.

PREMIÈRE SECTION.

On ne considérera dans cette première section que les dates égyptiennes, et on les traduira en dates juliennes. L'exposition de la méthode qui a conduit au résultat cherché, suffira pour le justifier. On ne négligera pas toutefois de le soumettre aux moyens d'épreuve qui peuvent servir à vérifier son exactitude. Dans un semblable travail, tout est de rigueur, ce sont des moments que l'on doit déterminer; l'on n'a pu y être conduit qu'en ayant égard aux nombreux éléments qui devaient servir à cette détermination, et qui sont en effet l'ère, l'année, le mois, le jour, l'heure et quelquefois la minute de l'observation. Une science dont la théorie est tout entière dans les nombres ne les exclut dans aucune de ses parties, et celle-ci appartient spécialement à l'histoire de l'astronomie.

Nous avons déjà dit que Ptolémée rapporte toutes les observations, soit celles qu'il a prises dans d'autres écrivains, soit celles qu'il dit

avoir faites lui-même, à une année de l'ère de Nabonassar, et à un jour du calendrier égyptien ; l'heure et ses fractions ne sont qu'une division de ce jour, telle qu'il l'a entendue.

Le peu que nous aurons à dire sur l'ère ou l'époque de Nabonassar trouvera naturellement sa place au chapitre des ères ou périodes diverses citées dans l'Almageste; nous passons aux mois et jours égyptiens des observations.

Toutes les fois qu'il s'agit d'expliquer une date égyptienne, il faut se faire d'abord cette question : La date est-elle selon le système de l'année vague ou selon le système de l'année fixe? c'est-à-dire s'est-on servi d'une année de 365 jours qui roulait perpétuellement dans la véritable année solaire en rétrogradant d'un jour toutes les quatre années, de telle sorte qu'après 1460 années solaires elle se trouvait en retard d'un an tout entier? ou bien s'est-on servi d'une année de 365 jours auxquels on ajoutait un 366e jour chaque quatrième année? Cette question doit se faire ici à l'égard de Ptolémée, comme dans toute autre circonstance, et nous devons d'autant moins nous dispenser d'y répondre, que, d'une part, cette réponse sera la règle même de permutation des dates égyptiennes en dates juliennes, et que, d'un autre côté, il paraît qu'il existe beaucoup d'hésitation sur ce sujet, et même que le traducteur français de l'Almageste a pu se méprendre sur la manière de le traiter.

Nous avons déjà très-sommairement indiqué, dans les précédentes sections de ce mémoire, les inexactitudes qui nous paraissent exister dans cette partie du travail de ce traducteur, d'ailleurs si digne d'éloges, quelques doutes restent encore dans quelques bons esprits ; néanmoins l'importance de la question et l'application de sa solution aux plus anciens documents de l'histoire de l'astronomie, rendent plus nécessaire un examen plus approfondi des doctrines précitées sur les dates égyptiennes de l'Almageste : il y a, entre ces doctrines et le sentiment que nous avons dû adopter par l'étude approfondie de ce sujet, une différence totale, et si absolue dans ses résultats, que ceux que nous avons pu considérer comme vrais, cesseraient de l'être, si ce qu'on a dit à cet égard était exact. L'intérêt de notre sujet, et surtout celui de la vérité, nous imposent donc l'obligation d'examiner plus à fond l'opinion du traducteur de l'Almageste.

Rappelons d'abord les expressions qui se lisent à la page 67 de sa savante préface. Il y est dit : « Pour faciliter encore plus aux lecteurs le calcul des faits astronomiques rapportés par Ptolémée, je termine cette table (la table chronologique des rois) par celle

des mois alexandrins, extraite du P. Pétau. Ces mois égyptiens étant de 30 jours chacun, on ajouta d'abord 5 jours épagomènes pour faire les 365 jours des années communes, et depuis la correction du calendrier par Jules César, 6 jours à chaque quatrième année qui fut bissextile. Ces 5 jours épagomènes commençaient le 24 août, ou le 25 dans les années bissextiles où le 1er thoth tombait au 30 août, et tous les autres mois commençaient aussi un jour plus tard que dans les années communes. Nous trouvons, par ce moyen, que le 1er thoth était invariablement fixé au 29 août, lorsque Ptolémée écrivait sa *grande composition.* »

Ce passage, important dans la pensée de l'auteur, puisqu'il le donne comme un moyen de faciliter le calcul des faits astronomiques rapportés par Ptolémée, renferme six assertions :

1re. Le calendrier égyptien était d'abord composé de 12 mois de 30 jours chacun, suivis de 5 jours épagomènes qui en donnaient 365 à l'année commune.

2e. Depuis la correction du calendrier par Jules César, le nombre des jours épagomènes fut porté à 6 dans chaque quatrième année qui devint bissextile.

3e. Les jours épagomènes commençaient le 24 août, dans les années communes, et dans les années bissextiles ils commençaient le 25.

4e. En conséquence, le 1er thoth, qui était le 1er jour de l'année égyptienne, arrivait le 30 août dans les années bissextiles.

5e. En conséquence, encore, tous les autres mois de l'année, de même que celui de thoth, commençaient un jour plus tard dans les années bissextiles que dans les années communes.

6e. Enfin, lorsque Ptolémée écrivait l'Almageste, le 1er thoth était invariablement fixé au 29 d'août.

La première de ces assertions, qui fait de 365 jours divisés en 12 mois de 30 et en 5 épagomènes, l'année commune égyptienne, sera exacte, si, toutefois, on entend par année *commune*, celle qui fut le plus longtemps et le plus communément en usage dans l'Égypte. Examinons les cinq propositions suivantes, et voyons si, en les adoptant, bien loin de faciliter le calcul des faits astronomiques rapportés par Ptolémée, elles ne détourneraient pas infailliblement de ce but et ne jetteraient pas dans une fausse route ceux qui les prendront pour guide.

La 2e est ainsi conçue : « Depuis la correction du calendrier par Jules César, le nombre des jours épagomènes fut porté à 6 dans chaque quatrième année, qui devint bissextile. »

Cette assertion est une erreur matérielle. Jules César fit, il est vrai, corriger l'année romaine par l'astrologue Sosigène, mais il ne s'occupa point à la faire adopter dans les provinces conquises. Ce fut Auguste qui se donna ce soin; et rien n'est mieux connu que ce qu'il régla sous ce rapport pour l'Égypte romaine. Après l'occupation d'Alexandrie, il voulut que les Égyptiens quittassent l'usage de l'année vague (dont il a été parlé plus haut), que cette année devînt fixe par l'addition d'un 6e jour épagomène à chaque période de quatre années, et qu'elle fût la seule admise dans les relations publiques et privées. Cette institution, toute nouvelle pour l'Égypte qui, jusque-là, n'avait connu que l'année vague pour ses usages civils et religieux, fut créée lorsque le premier thoth de l'année vague répondait au 29 août romain; ce fut alors que cette année fut en quelque sorte condamnée à ne plus se mouvoir, à demeurer invariablement attachée aux mêmes jours de l'année romaine, et c'est celle qui se trouve dans l'*hémérologe*. Or, les tables de concordance entre l'année égyptienne *vague* et l'année julienne qui était *fixe*, montrent avec certitude que le 1er thoth vague répondait au 29 août fixe dans les années 25, 24, 23 et 22 avant l'ère chrétienne: ce fut donc dans cet intervalle que l'année égyptienne réformée par Auguste fut établie en Égypte; et comme la réformation de l'année julienne, par Jules César, avait eu lieu vingt ans avant la réformation de l'année égyptienne par Auguste, c'est, par l'assertion que nous examinons ici, devancer de ces vingt années l'addition du 6e épagomène à l'année égyptienne, en rapporter le premier jour au 3 septembre julien, tandis qu'il était indubitablement fixé au 29 août, et faire honneur à César d'une institution qui fut créée par Auguste; il n'est donc pas exact de dire que, depuis la correction du calendrier par Jules César, le nombre des jours épagomènes de l'année égyptienne fut porté à 6 pour chaque quatrième année.

3e assertion. « Les jours épagomènes commençaient le 24 août dans les années communes, et dans les années bissextiles ils commençaient le 25. »

Il y a dans cette nouvelle assertion une nouvelle erreur de fait; dans les années communes, les épagomènes commençaient, en effet, le 24 du mois d'août, et répondaient aux 24e, 25e, 26e, 27e et 28e jours de ce mois, et le 1er thoth de l'année suivante qui commençait le lendemain, au 29 août. Mais comme l'année commune, ainsi qu'on l'a dit dans l'assertion qui précède, devenait bissextile par l'addition d'un 6e épagomène, il faudrait, pour que dans ces

années bissextiles les épagomènes eussent commencé le 25 août, que le 6e épagomène ajouté eût été placé après le dernier jour de l'année égyptienne, qui répondait au 23 août, et avant le 1er épagomène, qui répondait au 24; dès lors les épagomènes des années bissextiles auraient pu, comme on le dit, commencer le 25. Mais il n'en fut jamais ainsi, et l'expression de 6e *épagomène ajouté aux cinq premiers*, dit assez que ce 6e épagomène des années bissextiles était placé après les cinq autres qui répondaient au 24, 25, 26, 27, 28 d'août, et le 6e lui-même au 29, ce qui portait le commencement de l'année égyptienne suivante au 30; ainsi dans les années communes, comme dans les années bissextiles égyptiennes, les épagomènes commençaient toujours le 24 d'août; il n'est donc pas exact de dire que dans les années bissextiles, ils ne commençaient que le 25.

4e assertion. « En conséquence, le 1er thoth, qui était le 1er jour de l'année égyptienne, arrivait le 30 août dans les années bissextiles. »

Il n'y a encore rien d'exact dans cette autre assertion; jusqu'ici on paraît avoir confondu sans examen, sous la dénomination d'année bissextile, et l'année égyptienne et l'année julienne.

Une distinction eût été néanmoins nécessaire, puisque la bissextile égyptienne était la 3e de la période de quatre ans, et la bissextile julienne n'en était que la 4e : ainsi celle-ci n'arrivait qu'une année après celles-là. Mais, de plus, c'est que le 1er thoth ne répondait au 30 d'août ni dans la bissextile égyptienne ni dans la bissextile julienne; cela arrivait au contraire pour l'année *qui suivait* la bissextile égyptienne, pour l'année *qui précédait* la bissextile julienne. Cette 4e assertion manque donc aussi d'exactitude. L'examen de la 5e le prouvera encore davantage.

5e assertion. « En conséquence, y est-il dit, tous les autres mois de l'année, de même que celui de thoth, commençaient, dans les années bissextiles, un jour plus tard que dans les années communes. »

Ce n'était ni dans les bissextiles juliennes ni dans les bissextiles égyptiennes que le 1er thoth commençait un jour plus tard; n'est-il pas évident que, puisque le 1er thoth n'était retardé du 29 au 30 août que par l'addition d'un 6e épagomène, et puisque ce 6e épagomène caractérisait précisément la bissextile et prenait le 29 août, ce ne pouvait être que dans l'année qui suivait l'introduction de ce 6e épagomène que le 1er thoth devait arriver un jour plus tard, le 30? Ainsi donc, le premier thoth ne commençait pas

un jour plus tard l'année qui était bissextile, mais bien l'année qui suivait cette bissextile égyptienne.

Mais s'ensuivait-il que tous les autres mois de l'année, de même que le mois de thoth, dussent aussi commencer un jour plus tard cette même année par l'effet du 6e épagomène de la bissextile égyptienne? Nullement; et un simple examen des rapports du calendrier égyptien avec le calendrier romain le dira sans incertitude.

On sait que l'année égyptienne de 365 jours devint une année fixe, semblable à l'année julienne, par l'addition d'un jour tous les quatre ans; le premier jour de cette année égyptienne fixe fut indiqué au 29 août julien : ainsi le premier jour de l'année égyptienne répondait au 29 août, et le dernier au 28 du même mois ; il en était ainsi pour la 1re et la 2e année égyptienne de chaque période de 4 années. La 3e année égyptienne commençait aussi le 29 août; mais comme elle prenait un 6e épagomène pour quatre quarts de jour qui rendaient fixe l'année qui, sans cela, eût été vague, cette troisième année égyptienne qui commençait le 29 août, ne finissait que le 29 août suivant et se composait de 366 jours; la 4e qui la suivait ne pouvait plus commencer le 29 août, puisque le 6e épagomène ajouté à la 3e l'avait absorbé : cette 4e année ne commençait donc que le 30 août ; et dès lors cette 4e année égyptienne qui avait commencé le 30 août, et non le 29 comme les trois premières, était en retard d'un jour sur elle, et la concordance des deux calendriers, invariable pour les trois premières années, ne l'était plus pour cette quatrième, puisque son 1er thoth était arrivé un jour plus tard. Ce retard eût existé pendant la durée de l'année entière, et tous les mois eussent, comme on le dit, commencé un jour plus tard, s'il ne se fût opéré une *compensation* de temps qui rétablissait l'ordre des jours et des mois dans la concordance commune aux trois premières années de la période, et cette compensation de temps arrivait tout naturellement, et de fait, par l'addition d'un 29e jour au mois de février de l'année bissextile julienne. On conçoit, en effet, que le retard de la 4e année égyptienne sur l'année julienne, procédant de l'addition d'un jour aux 365 qui formaient communément l'année égyptienne, ce retard devait durer et s'accroître même progressivement tous les 4 ans, si l'année julienne ne recevait pas à son tour l'addition pareille d'un jour aux 365 qui la composaient communément aussi ; or, cette addition d'un jour avait lieu toutes les 4es années en donnant 29 jours au mois de février qui n'en avait ordinairement que 28;

l'addition d'un 366e jour à l'année julienne compensait donc l'addition d'un autre 366e jour de l'année égyptienne; et puisque le retard d'un jour de la 4e année égyptienne sur l'année julienne, comparativement aux trois premières, était causé par l'addition de ce 366e jour, ce retard ne pouvait exister que tant que l'année julienne n'avait pas reçu cette addition du 366e jour.

Or, encore l'addition du 366e jour à l'année égyptienne avait lieu le 29 août, et l'addition de ce 366e jour à l'année julienne avait lieu le 29 février suivant; l'intervalle entre ces deux époques est de 183 jours: la discordance des deux calendriers comparés ne pouvait donc exister que pendant cet intervalle de 183 jours, puisque le 184e opérait la compensation d'un jour et rétablissait la concordance dans l'ordre ordinaire. Et comme ce même intervalle n'embrasse que six mois, et les quatre premiers jours du 7e de l'année égyptienne, il ne pouvait y avoir que ces sept mois de soumis, à l'effet du retard d'un jour de la 4e année égyptienne sur les trois autres. Les premiers sept mois sont donc les seuls qui, par l'effet de l'addition du 6e épagomène, devaient commencer un jour plus tard dans l'année qui suivait la bissextile égyptienne, et par cela même les cinq derniers mois (et même 26 jours du 7e) restaient au contraire attachés aux mêmes jours juliens, soit pour leur commencement, soit pour leur durée : il n'est donc pas exact de dire : Premièrement, que dans les années bissextiles, les mois égyptiens commençaient un jour plus tard que dans les années communes, puisqu'au contraire ce retard n'arrivait que dans l'année commune qui suivait la bissextile; deuxièmement, que lorsque ce retard avait lieu, il était commun à tous les mois de l'année égyptienne comme à celui de thoth, qui en est le premier, puisque les 26 derniers jours du 7e mois, et les cinq mois qui suivaient le 7e, et les cinq jours épagomènes n'éprouvaient aucun effet de ce retard et restaient invariablement attachés aux mêmes jours juliens. Les deux règles proposées dans cette 5e assertion se trouvaient donc également peu satisfaisantes.

Elles ont conduit M. Halma à la sixième assertion, qu'il présente comme une conséquence des précédentes, en ces termes : « Nous trouvons par ce moyen que le 1er thoth était invariablement fixé au 29 août, lorsque Ptolémée écrivait sa *grande composition*.

Relativement au but que se proposait M. Halma dans le long passage précité, cette assertion est la plus grave, j'oserai dire la plus fâcheuse. Elle le serait moins sans doute, si, dans cette phrase, le nom de Ptolémée ne se trouvait que comme époque, de même que

dans un paysage le peintre place une figure debout, qui est une sorte de mesure, et non pas un portrait. Même, dans cette supposition, le nom de Ptolémée serait inutile comme époque, puisque le 1er thoth se trouvait invariablement fixé au 29 août, 175 ans avant que le géomètre écrivît sa Grande Composition; que cet état de choses a duré bien des siècles après lui et dure encore ; car tel est le calendrier que l'Église copte a conservé sans aucune variation, et qu'elle a rattaché à son ère, qui est celle de Dioclétien ou des martyrs (1). Le nom de Ptolémée ne peut donc pas se trouver comme époque dans l'histoire de l'année fixe égyptienne. Le traducteur français de l'Almageste a d'ailleurs annoncé, dès les premiers mots de cette discussion, qu'il ne s'y livre que pour faciliter encore plus aux lecteurs le calcul des faits astronomiques rapportés par Ptolémée; voyons si ses soins peuvent leur fournir d'utiles secours.

En les avertissant que le 1er thoth était invariablement fixé au 29 août lorsque Ptolémée écrivait l'Almageste, a-t-il voulu dire que Ptolémée s'est servi de l'année égyptienne dont le 1er thoth était fixé au 29 août, c'est-à-dire de l'année égyptienne fixe? ou bien que Ptolémée a écrit son livre pendant l'une des années qui commençaient le 29 août, à l'exception de celles qui suivaient les bissextiles et commençaient le 30? Mais, relativement à cette seconde application, rien n'est plus incertain que l'année où Ptolémée a écrit l'Almageste; son nouvel éditeur n'a pu même tirer de ses exactes recherches que des approximations sur l'époque de l'existence de Ptolémée; on peut encore moins savoir si, lorsqu'il écrivait sa Grande Composition, l'année était bissextile ou commune; et l'éditeur français ne peut pas avoir pensé à rien affirmer sur ce sujet.

Cela importe même fort peu à la discussion présente; et s'il est indispensable de savoir de quelle espèce d'année se servit Ptolémée en écrivant l'Almageste, ce ne peut être relativement à l'époque de la rédaction de cet ouvrage, mais bien au calcul des nombreuses observations qu'il y a rapportées. M. l'abbé Halma l'a reconnu avant nous, et il a dû se faire cette question, la seule qui puisse naître à ce sujet : « Ptolémée, dans la date égyptienne des observations célestes qu'il a faites ou conservées, a-t-il employé l'année *vague* ou l'année *fixe?* Nous avons dit que, toutes les fois qu'il s'agit d'une date égyptienne, cette question se présente d'abord, et qu'on ne peut éviter d'y répondre. Ici, elle est relative aux plus importantes notions que l'histoire et la théorie de la science des astres puissent

(1) Calendrier de l'Église copte dans les *mines de l'Orient.*

jamais recueillir ; l'examen de cette question porte donc en soi, par le but proposé, un bien grand intérêt ; et si M. Halma a cru en donner une bonne solution en disant que lorsque Ptolémée écrivait sa Grande Composition, *le* 1er *thoth se trouvait invariablement fixé au* 29 *août*, entendant par là que Ptolémée s'est servi de l'année fixe dans les dates égyptiennes de l'Almageste, cette solution contiendrait une erreur grave qui rendrait impossible le calcul des faits astronomiques consignés dans cet ouvrage. On est forcé de convenir, toutefois, que telle paraît avoir été la pensée du traducteur, qui ne dit pas, et qui ne donne à entendre nulle part que Ptolémée s'est servi de l'année vagne, et qui, dans le passage cité, semble croire et vouloir indiquer à ses lecteurs que Ptolémée a écrit ses observations avec l'année dont le 1er thoth était invariablement fixé au 29 août, c'est-à-dire avec l'année fixe, telle qu'elle avait été réglée par Auguste. Si telle n'avait pas été sa pensée, à quoi bon rapporter le calendrier égyptien qui se trouve à la fin de sa préface, et qui est aussi inutile pour entendre Ptolémée, que le serait le calendrier russe ou tout autre? Mais il a paru naturel, en effet, de croire que, plus d'un siècle et demi après la création d'une règle aussi importante dans un État que celle de la division du temps pour les usages civils, lorsque cette règle était généralement pratiquée, seule admise dans les actes de l'administration publique et dans les monuments, sous un gouvernement aussi absolu que celui des proconsuls ou des préfets qui commandaient les provinces de l'empire romain, un astronome, à qui la protection de l'autorité locale devenait indispensable pour des travaux faits dans un observatoire public, dont les principaux résultats devaient en quelque sorte être consacrés par leur inscription sur les colonnes d'un temple (1), il paraît naturel de croire, disons-nous, que cet astronome ne put et ne dut penser à employer dans ses écrits que l'année légalement en usage dans la province qu'il habitait. On a donc pu, par cette considération, être induit à penser que Ptolémée s'est servi de l'année fixe dans les dates de l'Almageste, surtout si l'on a adopté cette autre opinion, assez commune, qu'il a employé cette même année fixe dans son calendrier des phases des étoiles pour chaque jour de l'année; calendrier qui est plus connu sous la dénomination d'*Apparentiæ stellarum* (2).

(1) L'inscription gravée par Ptolémée, la 10e année d'Antonin, sur une colonne du temple de Canope, était une récapitulation des mouvements moyens des époques et des lieux des astres. Halma, *préface de l'Almageste*, p. 66.

(2) Fabricius, *Biblioth. græca*, t. III, p. 432 de la 1re édition.

Cependant les faits ne justifient point cette conjecture, et même le peu d'analogie qui existe entre le calendrier des phases des étoiles, et l'ensemble des dates diverses de l'Almageste, ne permettait pas de conclure rigoureusement de l'un à l'autre ; mais le seul point de rigueur, c'est que le mode a dû être indiqué avec exactitude, précision et clarté. Il est vrai que si le calendrier des phases des étoiles avait été dressé selon l'année vague, qui retrogradait d'un jour tous les 4 ans sur le système solaire, il aurait été pour cela même moins utile, puisque la progresssion de la rétrogradation l'aurait aussi rendu progressivement moins exact, et que, après 4 années, les apparences, pour le 1er thoth, par exemple, n'auraient plus convenu qu'au 5e épagomène de l'année précédente, quatre ans plus tard, au 4e épagomène, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'après 365 rétrogradations d'un jour, ou 1460 ans, les phases indiquées pour le 1er thoth se trouvassent encore une fois à peu près convenables, mais pour l'être encore un moment et seulement par approximation dans une nouvelle période de 1460 ans. Ainsi ces espèces de calendriers, d'un usage assez général chez les anciens pour régler les travaux de l'agriculture, étaient d'autant plus utiles que l'année dont on se servait pour les dresser était elle-même plus exacte. Or, l'exactitude relative de l'année fixe est 365 fois plus grande que celle de l'année vague ; Ptolémée, en géomètre instruit, au moment où il reproduisait les travaux d'Hipparque sur la précession, d'où résultait la connaissance du changement sensible qui a lieu dans le lever et le coucher des étoiles fixes pour le même climat; Ptolémée, disons-nous, ne put donc pas hésiter dans le choix de celui des deux systèmes d'année qu'il devait employer dans ce calendrier des apparences célestes, il dut les indiquer pour les jours de l'année *fixe*.

Mais pour tout dire sur ces calendriers des phases des étoiles avec les *significations* que les anciens y ont attachées, et tels qu'on les a généralement conçus, n'en a-t-on pas exagéré l'utilité? Ils se composent de quatre éléments distincts qui sont : Premièrement, le mois et le jour du lever ou du coucher héliaque, cosmique ou acronyque (1) d'un astre; deuxièmement, le climat auquel s'applique l'observation, et qui est désigné par le nombre des heures de son plus long jour ;

(1) On nomme lever *héliaque* d'une étoile lorsqu'elle se dégage des rayons du soleil un peu *avant* qu'il se lève ; *cosmique*, quand elle se lève avec le soleil ; *acronyque*, quand elle se lève avec la nuit.

Le coucher se nomme *héliaque* lorsque l'étoile va se perdre dans les rayons du soleil ; *cosmique*, quand elle se couche avec cet astre ; *acronyque*, si elle se couche avec la nuit.

troisièmement, le nom de l'astre dont l'instant du lever ou du coucher est indiqué, et quatrièmement les variations que l'atmosphère éprouve lorsque cet astre se lève ou se couche. Le premier élément est *la date;* le second, l'indication du lieu; le troisième se nomme *les apparences;* et le quatrième, *les significations.* Par exemple, Ptolémée dit: le 23 Epiphi, 14 heures, lever de Procyon; selon Hipparque les vents étésiens commencent alors à souffler. Le 23 Epiphi, c'est la date; 14 heures indiquent le parallèle de la basse Égypte, celui dans lequel le plus long jour est de 14 heures (1). Le lever de Procyon est l'*apparence*, et l'indication d'Hipparque *les significations.* Examinons l'exactitude relative ou absolue de chacun de ces éléments, les climats exceptés.

Celle des apparences est, on peut dire, absolue, puisque dans le même lieu le même astre se lève et se couche toujours dans les deux mêmes instants : la différence est du moins insensible, ces instants bien déterminés, la table qui les indique est bien long temps exacte dans le lieu pour lequel elle a été faite. Il n'y aurait qu'une seule chose de difficile à cet égard, ce serait d'avoir un point fixe auquel on pût la rapporter.

Quant aux *significations*, si les observations desquelles on les a déduites avaient pu donner des résultats certains, il faudrait croire que les significations avaient réellement ce degré d'exactitude que leur suppose la confiance que les anciens paraissent leur avoir accordée. Mais comme elles indiquent pour l'*avenir*, outre les vents qui régneront, s'il doit tomber de la pluie ou non, si la chaleur sera supportable ou étouffante, s'il doit faire sec ou humide, enfin tout ce que plusieurs instruments de physique réunis peuvent à peine indiquer pour un moment *présent* avec une rigoureuse précision, il faudrait, pour justifier cette croyance des anciens sur ce point, leur supposer des théories météorologiques plus sûres que les nôtres, et qui leur auraient donné le moyen de prédire les variations atmosphériques, de la même manière que l'on pouvait prédire certains phénomènes dont les lois étaient bien connues, les éclipses, par exemple. Mais il n'en était pas ainsi chez les anciens, et à cet égard leurs connaissances n'étaient pas plus sûres que celles des modernes, du moins rien ne prouve qu'elles fussent plus avancées. Les *significations* attachées aux levers et aux couchers d'un astre, si l'on en excepte toutefois quelques vents dont la périodicité sur certains points du globe est dès longtemps reconnue; ces significations,

(1) *Almageste*, livre II, chap. VI.

disons-nous, ne pouvaient donc être exactes qu'approximativement. Mais la quantité de cette approximation importe peu à la discussion présente ; il suffit de rappeler qu'il était reconnu en Égypte que le lever ou le coucher de tel astre annonçait telle variation dans l'état de l'atmosphère, et comme ces variations étaient d'une importance bien grande pour l'agriculture, on dut soigneusement s'attacher à les reconnaître ; et ce qu'il y avait à faire d'abord, c'était d'en indiquer l'époque ou l'instant pour le lieu auquel on voulait les rendre propres : cette indication devait être fixe et constante ; et comme rien n'est plus fixe ni plus constant pour chaque lieu de la terre que l'instant où une étoile se lève et se couche (quoique réellement cette fixité ne soit pas absolue), ce fut au lever ou au coucher de ces certaines étoiles qu'on rattacha certaines variations atmosphériques, non pas comme *cause*, mais seulement comme *époque*, car il ne faut pas donner aux idées des anciens à cet égard une extension qui les rendrait ridicules, lorsqu'ils se sont montrés raisonnables. Ainsi, dans l'exemple cité, lorsque Procyon se levait, les vents étésiens commençaient à souffler en Égypte ; il suffisait donc, pour connaître l'approche des vents étésiens, de savoir que le lever de Procyon les annonçait, et l'agriculture y soumettait ses pratiques et ses usages.

C'est à dessein que nous disons que pour connaître l'approche des vents étésiens, il suffisait de savoir que le lever *héliaque* de Procyon les annonçait, car toute autre indication était superflue, ou, pour parler plus exactement, impossible même, et elle était impossible, parce qu'aucun autre moyen n'offrait le degré de certitude et d'immutabilité que présente le mouvement général des fixes, uniforme dans ses apparences, isochrone dans sa durée pour le même lieu, de telle sorte que les *significations* étant attachées aux *apparences*, le catalogue de ces *significations* était certain comme les apparences elles-mêmes. On ne pouvait chercher autre chose dans les tables de cette espèce ; on aurait donc fait une chose inutile si l'on y avait ajouté des dates selon un calendrier civil : on peut dire encore que cette addition eût été véritablement oiseuse, et comme on a cependant attaché beaucoup d'importance à des listes d'apparences et de significations ainsi encadrées dans un calendrier, il faut prouver ce que nous venons de dire, que ces listes ainsi faites étaient au moins inutiles.

Les *significations* étaient réglées sur les levers et les couchers des étoiles ; les levers et les couchers des étoiles étaient eux-mêmes réglés sur la révolution générale du système des fixes. Pour que

les levers ou les couchers des étoiles et les significations qui s'y rattachent pussent être rapportés à un calendrier, il faudrait que ce calendrier fût fondé sur l'existence et sur les divisions d'une année dont la durée fût tout juste égale à la durée de la révolution des fixes; dès lors il serait possible, divisant cette révolution et cette année en un égal nombre d'instants, de dire celui où chaque étoile se léverait ou se coucherait dans un lieu donné, de composer, avec ces mêmes instants, des heures, des jours et des mois dont la réunion donnerait une année, et de dire ainsi à quelle heure et à quel jour de cette année le lever ou le coucher arriverait : dès lors aussi, au lieu de chercher Procyon dans l'immensité de la sphère étoilée, le cultivateur qui voudrait connaître l'approche des vents étésiens, ouvrirait son calendrier et il saurait aussitôt que ces vents doivent commencer à souffler à un jour et à une heure désignés, et cette désignation serait presque perpétuellement exacte.

Mais il n'en est pas ainsi ; jamais on n'a pensé à construire pour les usages civils, des calendriers où l'on emploierait le jour sidéral : au contraire, le retour périodique des saisons, réglé par la marche du soleil, a fait soumettre aux révolutions de cet astre les méthodes de diviser le temps, et comme la révolution solaire n'est semblable, ni dans ses commencements ni dans sa durée, à la révolution des fixes, il en résulte que cette inégalité s'oppose à tout rapprochement durable entre leurs circonstances particulières, au point que chaque instant rend ces circonstances de plus en plus différentes entre elles et pour les temps et pour les lieux, parce que tout est fixe d'une part et que tout est mobile de l'autre. On concevra donc que si un astronome a marqué sur un calendrier civil le jour et l'heure du lever et du coucher d'un astre pour un lieu connu, il n'arrivera plus que ce lever ou ce coucher se fasse dans le même lieu au même instant du même calendrier; non pas que ces levers et ces couchers ne soient constamment les mêmes, comparés entre eux, mais parce que la révolution du système qu'ils forment s'opère dans un temps qui n'est pas égal à celui qu'embrasse le calendrier, de sorte que la différence qui se trouve entre la durée de la révolution des fixes et la durée de la révolution que le calendrier représente et embrasse, sera tout juste la différence qui se trouve, pour chaque série de jours que le calendrier renferme, entre l'instant où le coucher et le lever ont eu lieu en une certaine année, et l'instant où ils auront lieu l'année suivante ; et cette différence sera d'autant plus grande, que la longueur de l'année que le calendrier représente

sera plus éloignée de la longueur de la révolution des fixes; ou moins sensible à mesure que la durée de l'année du calendrier sera plus rapprochée de cette révolution. Mais comme toutes les années civiles successivement en usage chez les nations connues, ont été réglées sur les phases du soleil ou de la lune, et que les révolutions de ces astres sont plus courtes que la révolution de la sphère des fixes, il a été impossible de rapporter les apparences des fixes aux jours ou aux heures d'un calendrier réglé par le soleil ou par la lune, autrement que pour une seule année, ou même pour un seul moment, car deux éléments actifs concourent ensemble à rendre ces variations instantanées, c'est-à-dire la forme des calendriers et le déplacement des équinoxes. La différence qui résulterait de cette seconde cause serait, il est vrai, peu sensible, et l'extrême lenteur de ce déplacement ne serait presque rien pour une génération, s'il n'existait pas d'autres causes plus actives de ces différences; elles pourraient être pendant un certain nombre d'années comme inaperçues, et quelques translations périodiques rétabliraient facilement les relations entre les instants du calendrier et les instants des apparences. Mais un calendrier, quelle que soit sa nature, rend ces variations extrêmement sensibles, et d'autant plus qu'il embrasse un moins grand nombre d'instants de la quantité qu'en renferme la révolution des fixes. L'année lunaire de 354 jours, étant la plus courte, rend aussi ces différences plus grandes; l'année solaire vague de 365 jours rend ces différences moins sensibles, mais elles le sont encore beaucoup. Enfin, elles le sont moins avec l'année solaire fixe de 365 jours et un quart. Mais c'est assez que la plus petite différence existe encore pour que cette espèce d'année soit insuffisante, et elles le seront toutes parce que la révolution solaire qui règle l'année, quelle que soit sa forme, est plus courte que la révolution des fixes. C'est donc avec toute raison que nous en conclurons qu'il est impossible de rapporter à un calendrier quelconque les instants des *apparences*, et nous pourrons aussi répéter ce que nous avons déjà énoncé : que l'on aurait fait une chose au moins inutile, si l'on avait rapporté les tables des *apparences* et des *significations* à un calendrier quelconque, autrement que pour un instant donné.

Prenant, en effet, l'année solaire fixe de 365 jours et un quart, et y marquant pour toute une année, jour par jour, et heure par heure, les *apparences* observées et les *significations* qui s'y lient, on saura bien ce qui se sera passé pendant tous les instants qu'embrasse

le calendrier qui a 365 jours; mais si le premier jour de l'année suivante je cherche la même *apparence*, je trouve qu'elle n'arrive plus au même moment, pour deux raisons dont la principale est la forme même du calendrier qui dure près de six heures de moins que la révolution solaire qu'il représente. Ainsi ce sera à une différence de près de 6 heures que les apparences arriveront les 1ers jours de la 2e année; dans la 3e, cette différence sera de 12 heures au commencement, de 18 heures à la fin, et d'un jour tout entier à la fin de la 4e année; de telle sorte que, pour avoir un calendrier où les apparences fussent inscrites et pussent servir aux usages publics, ce calendrier devrait d'abord se composer de 4 années de 365 jours et un quart chacune, ou de 1461 jours, pour chacun desquels les apparences seraient exactement indiquées. Mais arriverait-on, par cette méthode, à un résultat satisfaisant? On doit répondre négativement, parce que 1461 jours ne contiennent pas exactement 4 révolutions solaires, que la durée de la révolution s'exprime par des jours dont la longueur n'est pas une unité qui divise exactement la durée de la révolution des fixes, parce que enfin, lors même que la révolution solaire serait égale en durée à la révolution des fixes, lors même aussi que le jour diviserait exactement cette révolution en nombre rond, il resterait encore le déplacement des équinoxes qui, à la longue, déplacerait aussi ces relations et ces rapports. Il est donc absolument impossible de soumettre à un calendrier civil quel qu'il soit, lunaire ou solaire, d'y faire rapporter les *apparences* et les *significations*. Si l'on veut un exemple concluant de l'effet de ces déplacements, on le trouve dans un de ces calendriers des anciens (1), mal à propos attribué à Ptolémée, où le lever héliaque des pléiades est indiqué à des jours différents, savoir: au 10e, au 31e, au 46e au 50e, au 51e, enfin au 69e jour après l'équinoxe de printemps; et les astronome ont reconnu, par les théories modernes, que le dernier lever est du temps de Ptolémée; les deux précédents, de l'époque de Méton et d'Eudoxe; que le précédent encore appartient au siècle d'Hésiode, et les deux autres à deux époques qui sont antérieures (2).

Il a fallu insister sur nos assertions et les démontrer même, pour ne pas nous exposer au blâme qu'excitent ordinairement des opinions nouvelles, trop hasardeusement avancées, sur des points

(1) Petavius, *Uranologium*, III.

(2) Fréret, *Nouvelles observations sur la chronol. de Newton*, p. 491.

de critique examinés déjà par des hommes dont le nom et les travaux inspirent autant de confiance que de respect. J'espère ne point avoir mérité ce blâme pour avoir dit que l'utilité des calendriers des phases des étoiles, tel que celui que Ptolémée nous a laissé, avait peut-être été exagérée, et la confiance que Fréret paraît lui accorder, peut-être trop absolue. On peut voir, au contraire, qu'il n'y a rien de mieux prouvé que leur inutilité, si ce n'est comme un souvenir de l'antiquité.

Mais ce résultat ne peut, en aucune manière, faire soupçonner Ptolémée de s'être trompé à cet égard : il n'a pas besoin d'être défendu. Il a pu dresser d'abord la liste des levers et des couchers d'après ses propres observations ; il dit lui-même que les *significations* sont prises de celles qui avaient été faites par Eudoxe, Hipparque, Méton et Dosithée ; il y a ajouté les dates pour chaque jour de l'année, et une d'elles est attachée à chaque lever ou coucher. Mais ces *dates* ne se trouvent pas là pour dire que telle apparence a lieu toujours à Alexandrie au jour qu'il indique, et pour servir à perpétuité de calendrier de leurs phases; ces dates, au contraire, ne servent qu'à indiquer que dans une année, qu'il serait facile de déterminer, Ptolémée, pour son propre usage, observa toutes les apparences qui eurent lieu dans une durée de 365 jours, ne les sépara pas des *significations* que les astronomes ses prédécesseurs y avaient attachées, et il en résulta un catalogue des levers et des couchers des étoiles des deux premières grandeurs, avec l'indication de l'instant où chacun d'eux eut lieu à Alexandrie pour l'époque où Ptolémée les observa; car il ne faut pas chercher d'autres intentions ou d'autres résultats dans ce calendrier des phases des étoiles pour chaque jour, non pas de l'*année* en général, mais seulement de l'*année* pendant laquelle Ptolémée les étudia. Il a donné lui-même pour titre à son catalogue : « Apparences des étoiles fixes avec les significations, etc. » On ne voit là aucune intention d'en faire un calendrier des phases des étoiles, lequel pût indiquer les *apparences* et les *significations* de ces étoiles pour chaque jour de l'année pendant un temps plus ou moins long; Ptolémée savait qu'aucune espèce d'année civile, lunaire ou solaire, ne pouvait suffire à une semblable entreprise dont l'utilité serait sans doute aussi grande que la difficulté d'y réussir est réelle. Ptolémée ne l'entreprit donc pas; il devait penser à cet égard comme Géminus qui, dans ses *Éléments d'astronomie ou introduction aux phénomènes*, s'exprime ainsi : « Comme il est impossible d'indiquer les années, les mois et les jours où arrivent les variations de l'atmo-

sphère, parce que l'année ne commence pas de même chez tous les peuples, que les mois n'ont pas partout le même nom, et que les jours ne se comptent pas de même, on a voulu désigner ces variations de l'air par des signes fixes et stables. Le lever des astres est fixe et permanent, et c'est alors qu'arrivent les variations de l'atmosphère (1). » Ce passage de Géminus sert en même temps de conclusion et de preuve à tout ce qui vient d'être dit sur l'impossibilité de rattacher, autrement que pour un jour, de pareilles tables aux calendriers civils; il fait voir aussi que le calendrier de Ptolémée, le sujet de la discussion présente, dans quelque système d'année qu'il ait été conçu, soit vague, soit fixe, ne pouvait en aucune manière influencer le choix de l'une ou l'autre de ces deux années, que Ptolémée devait faire pour les dates des observations consignées dans l'Almageste, et auxquelles nous nous hâtons de revenir.

Et fût-il vrai qu'il a employé l'année fixe dans la table des apparences et des significations, cette détermination pouvait-elle avoir quelque effet sur le choix de l'une ou de l'autre espèce d'année pour les dates de l'Almageste? On peut répondre d'abord négativement, et ajouter que Ptolémée donna une nouvelle preuve de sa savante exactitude en adoptant l'année vague pour les dates de l'Almageste, lors même qu'il aurait écrit le calendrier des phases des étoiles selon l'année fixe.

Nous pourrions faire voir que l'année vague égyptienne était d'un usage presque exclusif, pour les observations du ciel, parmi les astronomes et même les astrologues de l'Orient et de l'Occident, après comme avant l'établissement de l'année fixe. Nous trouverons l'usage de cette année vague dans les occultes spéculations de l'astrologie, en examinant, plus tard, l'époque de la fondation de Rome d'après le sentiment de Varron, qui n'est fondé que sur un thème astrologique bien peu digne de confiance. Mais nous renfermant ici dans ce que cette démonstration a de relatif à la discussion présente, il nous suffira de faire remarquer ce qui suit :

Ptolémée se proposant, comme il le dit lui-même, d'exposer dans un ordre convenable la théorie des corps célestes, voulait rapporter brièvement ce qui se trouvait suffisamment expliqué par ses prédécesseurs, et perfectionner, de tout son pouvoir, ce qui n'était pas exactement conçu ou assez bien démontré, et pour y parvenir il

(1) *Gemini Isagoge ad phænomena*. cap. XIV ; *apud Petavii Uranologium*, III, 14.

s'attacha à recueillir les découvertes qui avaient été faites en ce genre (1). Il examina donc les principes qui avaient été écrits avant lui, ainsi que leurs conséquences, et pour fortifier ou rectifier celles-ci, il fit lui-même des observations qui, comparées aux observations déjà faites par d'autres, le conduisaient au but qu'il s'était proposé. Ainsi, voulant chercher la véritable longueur de l'année solaire, il rejette d'abord les observations des solstices faites par Méton, Euctémon et Aristarque, considérées par Hipparque comme étant peu exactes (2). Mais prenant deux observations d'équinoxes que celui-ci (Hipparque) assure avoir faites lui-même avec la plus grande attention, Ptolémée leur compare deux observations analogues auxquelles il a procédé lui-même avec les instruments qu'il a eu le soin de décrire en commençant son livre (3). Il suit la même marche dans toutes ses recherches; c'est toujours aux observations faites par Hipparque, Ménélas, Théon et autres, qu'il compare celles qui lui sont propres, pour en déduire des principes nouveaux ou confirmer les opinions de ces anciens astronomes. Mais comme Hipparque, Théon à Alexandrie, Ménélas à Rome, ont daté leurs observations selon les jours de l'année vague égyptienne, et que la comparaison qu'il était sans cesse indispensable de faire de leurs anciennes observations avec celles de Ptolémée, serait devenue plus difficile, plus sujette à erreur, si les termes de ces observations comparées avaient été différents, Ptolémée, qui se livrait à ces comparaisons, dut chercher à rendre ces termes égaux entre eux. Or, le seul moyen qu'il eût pour y parvenir était de dater aussi les siennes en jours de l'année vague égyptienne, puisque Hipparque, Théon et Ménélas, qui le guidaient en le précédant, avaient daté les leurs suivant ce même système de l'année vague. Cette raison était sans doute d'un grand poids; il en est une autre qui, peut-être, ne lui cédait guère.

Si l'on suppose que tous les calendriers cités dans l'Almageste et qui commençaient à des époques diverses de l'année, sont réglés par une année fixe, c'est-à-dire de 365 jours et une fraction de jour exprimée en heures, minutes, secondes, etc., lors même que la longueur de l'année sera égale pour tous (ce qui ne pouvait arriver, puisque l'opinion sur la véritable longueur de l'année solaire variait selon les lieux), quelles difficultés ne rencontrera-t-on pas encore pour établir un système de concordance entre ces divers calendriers,

(1). *Almageste*, avant-propos, p. 4 et 5 du tome I, édition de l'abbé Halma.

(2) *Almageste*, t. I, liv. III, chap. II, p. 160.

(3) *Ibidem.*

puisqu'il faudra avoir égard aux minutes et aux secondes, car Ptolémée avait évalué l'année solaire à 365 jours, 5 heures, 55′ 12″ (1); comment encore apprécier facilement et en nombres bien sensibles, l'intervalle de temps qui se sera écoulé entre deux observations, et cependant cet intervalle est le point essentiel puisqu'il est la règle d'appréciation de la quantité du mouvement propre à l'astre qui a été le sujet des observations? Au contraire, si l'on se sert pour tous ces calendriers d'une année vague composée d'une série de jours, quel que soit leur nombre et quelque arbitraire que soit leur division, la concordance de ces calendriers, le comput des jours et des années pour un intervalle quelconque, deviendront faciles et exacts, parce que le jour est l'élément commun à tous ces calendriers; il ne sera plus nécessaire que de connaître le nombre de jours qui compose chaque année, et il sera dès lors facile de le rapporter à toutes les espèces d'années fixes, à toutes les espèces d'ères, pourvu que les éléments des unes et des autres soient également bien connus. Ainsi l'indication de la date des observations consignées dans l'Almageste devait s'y trouver en jours de l'année vague pour plusieurs raisons, parce que les astronomes qui avaient précédé Ptolémée lui en avaient donné l'exemple, que la nécessité de comparer ses observations à celles qu'ils avaient laissées lui en faisait une loi, enfin parce l'année vague avait paru, à tous ces astronomes, d'un usage plus commode et donner des résultats plus facilement appréciables.

Ce furent sans doute ces mêmes motifs qui déterminèrent un de nos plus célèbres astronomes à se servir encore, et pour ainsi dire en notre temps, de cette même année vague égyptienne de 365 jours. Bouillaud, en effet, écrivant son astronomie philolaïque, et voulant faire voir que ses théories sont fondées sur des faits démontrés, emprunte à Ptolémée des observations de divers phénomènes, et les rapprochant d'observations analogues faites dans le XVIe et le XVIIe siècle par Ticho-Brahé à son observation de l'île de Hween, Huène (2), à Amsterdam par Hortensius, à Aix par Gassendi, enfin par lui-même à Paris, il donne le jour, le mois et l'année de ces observations selon le calendrier grégorien, mais il les traduit aussitôt en jours et mois du calendrier égyptien et en années vagues de l'ère de Nabonassar (3). C'est encore par les années vagues égyptiennes qu'il apprécie l'intervalle entre plusieurs observations faites par les

(1) Almageste, liv. I, p. 165.

(2) Uraniborg, à l'entrée de la Baltique.

(3) *Ism. Bullialdi astronomia philolaïca*, Parisiis, 1645, f°, lib. III, *passim*.

mêmes astronomes modernes (1). Ce travail de traduction fait par Bouillaud ne l'a pas été sans de bonnes raisons, sans une véritable nécessité ; Bouillaud imita donc Ptolémée comme Ptolémée avait imité Ménélas, Théon et Hipparque ; ils se servirent tous de l'année vague égyptienne, et ils s'en servirent pour de justes motifs ; Ptolémée qui, mieux que nous sans doute, devait en sentir la force, et qui pouvait en avoir bien d'autres qu'on ne saurait justement apprécier, dut suivre l'exemple de ses prédécesseurs. Nous avons entrepris de le prouver ; nous y parviendrons par des considérations et par des faits.

Les premières sont tirées du texte même de Ptolémée qui, dans plusieurs endroits, prend le soin d'avertir et de répéter qu'il se sert de l'année égyptienne de 365 jours, qui est bien l'année vague (2). Veut-il ensuite indiquer l'intervalle de temps qui s'est écoulé entre une éclipse de lune observée du 18 au 19 thoth de la deuxième année du règne de Mardocempad, et une autre observation pareille faite du 2 au 3 choïac, dix-neuvième année du règne de Hadrien ? il dit que cet intervalle est de 311, 783 jours qui donnent 854 années égyptiennes et 73 jours (3). Un calcul fort simple fait voir que ce nombre de jours ne peut donner ce nombre d'années avec un reste de 73 jours, qu'en ne laissant à chacune d'elles que 365 jours, sans fraction et sans intercalation. Ptolémée emploie quelquefois d'autres termes de comparaison, par exemple, lorsqu'il rapporte la date d'une observation au commencement de l'ère de Nabonassar et qu'il dit de combien d'années et de jours l'observation est postérieure à ce commencement : ainsi il a trouvé qu'une observation faite à Alexandrie du 17 au 18 du mois de Pâchon, dans la neuvième année du règne d'Hadrien, est postérieure à l'époque de Nabonassar, ou au 1er thoth de la première année de cette ère, de 871 ans et 256 jours. Or, on peut savoir facilement qu'il s'est écoulé 318 171 jours depuis le 1er thoth de l'ère de Nabonassar, jusqu'au 17 pâchon de la neuvième année du règne d'Hadrien, et aussi que ce nombre de jours ne peut donner 871 ans et 256 jours de reste (l'observation étant faite le 257e), qu'en ne faisant chaque année que de 365 jours, sans aucune intercalation ; et l'on en conclut encore régulièrement que ces années étaient des années vagues.

Le rapprochement de quelques observations faites à de très-petits

(1) *Ism. Bullialdi astronomia philolaïca*, Parisiis, 1645, f°, lib. VII, p. 259 ; lib. VIII, p. 287.

(2) *Almagesté*, liv. III, t. I, p. 161 et suiv.

(3) *Ibidem*, liv. IV, chap. VI, t. I, p. 263.

intervalles donne le même résultat ; c'est d'après ce même principe que Ptolémée a dressé ses tables du moyen mouvement du soleil (1) et de la lune (2). Les années de ces tables sont égyptiennes, quoique les périodes de 18 années qu'il emploie soient purement babyloniennes, incommodes même parce qu'elles n'ont pas été établies pour cette année égyptienne de 365 jours justes (3). Mais les années employées dans ces tables, quoique plus courtes de 4 jours et 10 heures, par chaque période, que 18 révolutions solaires, et plus longues de plus de 14 jours que les 222 lunaisons que renferme cette période de 18 ans, chacune de ces années, dis-je, n'en est pas moins celle de 365 jours, la même qui donne les dates des observations célestes. Voilà donc quelques-unes des considérations qui prouvent que Ptolémée a inscrit ces mêmes dates dans l'Almageste en jours de l'année vague. Les faits que nous allons citer rendront le même témoignage.

Pour fixer le jour du calendrier julien auquel correspondait celui d'une observation indiquée dans l'Almageste selon le calendrier égyptien, il est de toute évidence qu'on ne peut le faire exactement, si la méthode qui règle la concordance établie entre ces deux calendriers, se trouve fautive dans une de ses parties ; il ne faut pas ici des à peu près, c'est un jour, une heure, un instant qu'il s'agit d'indiquer avec précision. Cette indication sera considérée comme suffisante si, étant soumise à une épreuve certaine, le résultat de cette épreuve se réunit aux autres moyens pour faire ressortir la vérité de cette méthode ; et il ne saurait s'en trouver deux également bonnes, puisque des éléments d'une expression absolue ne peuvent donner un résultat semblable, si on les combine différemment. Ptolémée nous fournira encore ces moyens de vérification et d'épreuve de la méthode par laquelle nous cherchons à l'expliquer. Toutes les observations qu'il rapporte ne sont pas également propres à ce but ; mais il en est de très-expressément convenables, et nous les employons.

Telles sont les 21 éclipses de lune dont il s'est servi : il indique le jour du calendrier égyptien de chacune d'elles : dans tous les pays du monde on a pu observer ces éclipses ; elles ont eu lieu partout, on peut dire, au même jour.

De plus les astronomes ont dressé pour leur usage personnel la

(1) *Almageste*, t. I, p. 167.

(2) *Ibidem*, p. 226.

(3) Fréret a déjà averti que la période chaldéenne de 18 ans se composait d'années lunaires. (Acad. des inscriptions, t. XV et XVII.)

liste de toutes les éclipses de lune qui ont dû arriver pendant une longue suite d'années, remontant jusqu'au Xe siècle antérieur à l'ère chrétienne. Le jour de ces éclipses est indiqué dans cette liste selon le calendrier julien; l'exactitude, pas plus que l'utilité de ce travail, n'est nulle part mise en doute; toutes les éclipses rapportées par Ptolémée sont renfermées dans l'intervalle des dix siècles qu'embrasse cette liste; il faudra donc reconnaître comme bonne la méthode de permutation des dates égyptiennes des éclipses de Ptolémée en dates juliennes, qui leur donnera pour dates juliennes les jours juliens auxquels ces éclipses sont indiquées dans les listes déjà existantes. Or, la détermination du jour julien des éclipses de l'Almageste produite par la concordance du calendrier julien avec l'année vague égyptienne, est exactement conforme aux dates juliennes de la liste déjà dressée par les astronomes (1); il faut en conclure que Ptolémée a daté les observations qu'il rapporte, selon le calendrier de l'année vague. Ce que nous avions exposé déjà ne permettait pas d'en douter, et l'on ne saurait ajouter aucun autre motif de conviction à l'épreuve déterminante qui vient d'être indiquée : l'on pourrait donc s'abstenir de dire que, si l'on rapporte les 21 éclipses dont il s'agit, sur le calendrier égyptien de l'année fixe, il ne se trouvera pas une seule de ces dates égyptiennes fixes dont le jour julien correspondant ait été celui d'une éclipse de lune. Les différences sont même, à cet égard, sensibles; par exemple :

L'éclipse de lune du 20 payni 17e année d'Hadrien, est du 6-7 mai selon l'année vague, et du 14 juin selon l'année fixe;

Celle du 2 choïac, 19e année d'Hadrien, est du 20-21 octobre selon l'année vague, et du 28 novembre selon l'année fixe;

Celle du 19 pharmouti, 20e année d'Hadrien, est, selon l'année vague, du 5-6 mars, et selon l'année fixe du 14 avril;

Et si l'on cherche dans les tables dressées par les astronomes, on s'assurera qu'il n'y a pas eu d'éclipse de lune ni le 14 juin, ni le 28 novembre, ni le 14 avril des années indiquées. Nous ne citons que trois éclipses sur les 21 de Ptolémée; mais il en est de même de toutes les autres; et nous avons expressément choisi les trois que nous venons d'indiquer, parce qu'elles sont postérieures à l'établissement de l'année fixe en Égypte, et que ce résultat de leur examen prouve encore plus pour les dates des observations dont l'époque est antérieure à l'établissement de cette année fixe; elles

(1) Notre tableau de concordance de toutes les dates de Ptolémée avec l'année julienne est à la suite de ce Mémoire manuscrit.

donneront toutes le même résultat. Elles prouveront donc invariablement que Ptolémée s'est servi de l'année vague égyptienne dans les dates qui sont dans l'Almageste. Or, le 1er thoth de cette année vague répondit successivement à tous les jours du calendrier julien, ou bien, pour se renfermer dans les limites du sujet, le 1er thoth de l'année vague égyptienne répondit successivement, dans l'intervalle qu'embrassent les observations de l'Almageste, du 19 février au 19 juillet par une rétrogradation sur le calendrier julien d'un jour tous les 4 ans ; ce n'est donc pas comme invariablement fixé au 29 août qu'il faut indiquer ce 1er thoth aux lecteurs de l'Almageste ; ce ne serait donc pas en les conduisant ainsi qu'on parviendrait à leur faciliter le calcul des faits astronomiques rapportés par Ptolémée. Le 1er thoth invariablement fixé au 29 août constitue l'année fixe ; et il est bien démontré que Ptolémée, comme Ménélas, Théon et Hipparque, s'est servi de l'année vague pour ces dates.

Ainsi se trouvent rejetées comme suspectes d'erreur cinq assertions du traducteur français de l'Almageste, qui les donnait comme autant de guides à ses lecteurs pour faciliter l'étude de ce grand ouvrage. On voit assez combien il était nécessaire de ne pas laisser s'établir sur cet important sujet une doctrine dont la moins sensible influence serait de le rendre inintelligible, et ce n'était sûrement pas là le but du savant traducteur : c'est encore s'associer à son zèle que de multiplier les rapports sous lesquels les écrits de Ptolémée peuvent devenir utiles, et la longue discussion qui finit ici n'a point d'autre but ; elle dit assez, au contraire des assertions du traducteur français, que les dates égyptiennes de l'Almageste sont écrites selon l'année vague.

Il n'a pas fallu moins que les longs éclaircissements que nous venons de donner sur ce point essentiel de nos recherches, pour détruire plusieurs assertions sans fondement, trop clairement exprimées dans un petit nombre de lignes : on pourrait même croire qu'une fâcheuse facilité de dire plusieurs inexactitudes en bien peu de mots serait comme particulière à la langue de la chronologie, en voyant que, pour ajouter à l'exemple fourni par la préface de l'Almageste pour le calendrier égyptien, un exemple analogue relatif au calendrier athénien, il ne faut qu'examiner avec une légère attention un autre travail récemment publié, le tableau chronologique de l'histoire de Tacite, placé à la fin de la 3e édition de sa traduction française (1). L'auteur de ce tableau annonce qu'il veut mettre en

(1) Tome VI, p. 229.

concordance la chronologie grecque et la chronologie romaine (1). Les plus savants chronologistes, et Corsini en particulier (2), avaient comme proclamé l'impossibilité d'y réussir, fondée d'abord sur les incertitudes propres aux premiers temps des olympiades, et sur la différence qui existait dans la longueur de l'année athénienne, qui avait tantôt 12 et tantôt 13 mois ; mais plus particulièrement sur les fréquentes variations qui éprouvèrent à Rome le commencement et la durée de l'année romaine et l'époque de l'élection des consuls. Ces graves difficultés ne paraissent pas avoir arrêté l'auteur du tableau chronologique de Tacite, et se créant pour ainsi dire une année athénienne qui pût commodément s'arranger avec l'année romaine, il a rattaché au commencement de celle-ci le commencement de chaque consulat ; à son milieu, le premier jour de chaque année olympique, et la concordance qu'il voulait établir s'est trouvée ainsi toute faite, sans rencontrer aucune des difficultés devant lesquelles la science et le zèle de Dodwel et de Corsini étaient presque en défaut. Écoutons l'auteur même du tableau chronologique de l'histoire de Tacite : « Chaque olympiade est composée de 4 années ; chacune de ces années commençant, comme la première, à la nouvelle lune qui suit le solstice d'été, répond à deux années juliennes, c'est-à-dire à deux de nos années, et comprend les six derniers mois de l'une, et les six premiers mois de l'autre (3). »

Dans tout ce que dit ce court passage, il n'y a d'exact que le nombre d'années qu'on donne à chaque olympiade, et tout le monde sait que ce nombre d'années était de quatre. Mais si l'on a quelquefois l'occasion d'étudier le calendrier athénien, on sait aussi que *chacune* des quatre années qui composaient l'olympiade ne commençait pas à la nouvelle lune qui suivait le solstice d'été : cela arriva lors de l'adoption du cycle de Méton, la 1re année de la 87e olympiade ; mais comme l'année athénienne avait tantôt 354 jours, et tantôt 384, on voit bien vite qu'il n'est pas possible que ce nombre inégal de jours ramenât également le premier de *chaque* année à la nouvelle lune qui suivait le solstice d'été. Aussi les tables dressées par Dodwel (4) font-elles voir que, depuis Méton jusqu'à la réformation de Calippe, le premier jour de l'année athénienne courait entre le 25 juin et le 24 juillet, et après l'adoption de la période de Calippe, entre le 5 juin et le 6 juillet. Pour les temps

(1) Tableau chron. de l'*Histoire de Tacite*, tome VI, p. 326.
(2) *Fasti attici.*
(3) Tome VI, p. 337.
(4) *De cyclis Græcorum*, *Tabulæ atticæ.*

antérieurs à Méton, l'irrégularité fut encore plus grande, puisque les limites étaient entre le 11 juillet et le 18 août; or, la nouvelle lune après le solstice d'été s'éloigne peu en deçà ou au delà du milieu du mois de juillet ; ce n'était donc pas avec le milieu de ce mois de juillet et l'époque de cette nouvelle lune que commençaient, comme on le dit, *toutes* les années des olympiades, puisqu'on trouve que ce commencement d'année pouvait arriver à l'un des 75 jours qui forment l'intervalle du 5 juin au 18 août. C'est cependant sur un fondement aussi peu solide qu'on a assis la chronologie de Tacite, fixant invariablement le commencement de chaque année des olympiades au milieu de chaque année romaine, et formant la première des six derniers mois d'une année romaine et des six premiers mois de l'année suivante. Mais comme il arrivait quelquefois que tout le mois de juillet et les 17 premiers jours du mois d'août appartenaient à une année olympique, et que par la méthode adoptée on donne cet espace de temps à l'année olympique suivante, il est clair qu'on retarde ainsi d'un an tout entier l'époque d'un événement. Ce n'est donc pas avec une confiance justifiée que l'auteur du tableau chronologique a pu dire (1) : *Cette chronologie est plus exacte, et par cette raison plus importante que la chronologie romaine.... elle mérite donc d'être étudiée avec attention.* On pourrait dire, au contraire, que rien ne paraît moins certain que l'exactitude et l'importance de cette chronologie telle que l'auteur l'a arrangée. Mais nous n'ajouterons rien ici à ces sommaires observations, ne devant pas oublier que cette cinquième section de nos recherches est plus spécialement consacrée au calendrier égyptien, et que notre but principal est de prouver que, dans les dates égyptiennes de l'Almageste, Ptolémée s'est servi de l'année vague de 365 jours sans intercalation.

On verra plus bas que l'examen même des dates chaldéennes et athéniennes fournira de nouvelles preuves à ce résultat ; car tel est l'avantage de la comparaison de plusieurs calendriers entre eux, qu'ils se vérifient réciproquement et se rectifient l'un l'autre si quelque erreur s'y rencontre, parce qu'en effet, quelle que soit la nature du calendrier, comme il ne se compose que de jours, et que l'intervalle qui est reconnu entre les époques de deux phénomènes célestes se réduit aussi en jours, n'importe la méthode d'en composer ensuite des mois et des années, il faut que l'intervalle de ces deux phénomènes donne dans chaque calendrier le même nombre

(1) Tome VI, p. 337.

de jours, puisque, comme on l'a déjà dit, le jour est l'élément commun à toutes les espèces d'années, d'ères et de périodes, et qu'avec son secours on les décompose complétement. La certitude même est telle dans l'emploi de cet élément, qu'il nous a fourni quelques utiles *rectifications* pour le texte grec et pour la version française de l'Almageste, notamment pour la date d'une des observations chaldéennes (1).

Nous les rappellerons, ces rectifications, en leur lieu, après avoir exposé la règle que nous avons suivie pour rapporter sur le calendrier julien ces dates égyptiennes : cette concordance doit nous guider pour retrouver tous les calendriers dont Ptolémée s'est servi, et reconnaître exactement les diverses espèces d'années, d'ères et de périodes chronologiques employées dans les dates des observations qu'il rapporte. La chronologie de l'histoire ancienne en retirera quelques certitudes et d'incontestables avantages (2).

A la suite de ce mémoire manuscrit se trouvent :

1° Tableau, selon le calendrier julien, des dates chaldéennes, athéniennes, égyptiennes, etc., des observations célestes rapportées dans l'Almageste, avec l'indication des ères et périodes employées dans ces dates, des auteurs et des lieux des observations, etc.

2° Tableau explicatif des différences en jours, entre le calcul égyptien et le calcul julien, de l'intervalle de ces observations, les unes rapportées à l'ère de Nabonassar, les autres comparées entre elles.

3° Recherches spéciales sur la nature de chacune des années et des ères employées dans ces observations comparées, et tableaux de concordance.

J. J. Champollion-Figeac.

(1). Celle du 5 xanthicus de l'an 82 des chaldéens. Comparée avec la précédente du 14 dius de l'an 75, et répondant, la 1re, au 12 tybi (Ptolémée dit deux fois au 14) de l'an 519 de l'ère de Nabonassar, et la 2e, au 9 de thoth de l'an 512 de la même ère, le nombre des jours n'est pas le même entre les deux observations selon les deux calendriers. D'après un autre passage de Ptolémée (livre XI, chap. VIIe), cette date du 5 xanthicus ne serait pas exacte, et le nombre des jours de l'intervalle, d'après le calendrier égyptien, même en tenant compte de deux années bissextiles, la reculerait au 17 dystrus. J'ai communiqué dans le temps cette correction au docteur Thomas Young qui a écrit aussi sur les dates de l'Almageste. Du reste, mon tableau donne pour date julienne à cette observation du 5 xanthicus, le 1er mars de l'an 229 avant J. C., et sur cette date je me suis rencontré avec M. Ideler, dont l'abbé Halma a publié les mémoires en 1819.

(2) Ce Mémoire a été lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut, dans ses séances des 4 et 11 septembre 1818, par l'auteur, correspondant de l'Académie.

CÉRÉMONIES FUNÈBRES

CHEZ LES GRECS MODERNES (1).

Les cérémonies funèbres en usage chez les Grecs modernes diffèrent peu de celles que célébraient leurs ancêtres; on sait quelle importance les anciens Hellènes attachaient à la sépulture; tant que le cadavre demeurait privé des honneurs funèbres, l'âme ne pouvait être admise dans l'Élysée et rôdait, suivant la croyance populaire, sur les bords du Styx, repoussée par Charon. Attristés par cette vagabonde condition, les morts apparaissaient à leurs amis, afin de leur demander la faveur de la sépulture. Ainsi, l'ombre de Patrocle se présente à son ami Achille, et lui dit: « Donne-moi la sépulture, que je pénètre au plus tôt par la porte des Enfers.»

Tout mort avait droit, en vertu des lois et des mœurs, à la sépulture. La législation de Solon, qui dispensait les enfants de toute obligation à l'égard des parents dénaturés, leur imposait cependant le devoir de veiller à ce qu'ils fussent ensevelis, et la négligence de ce devoir portait une grave atteinte à la considération. Le soin de la sépulture était ordinairement à la charge du plus proche parent; mais nul n'en était cependant dispensé, et quiconque rencontrait un cadavre était tenu de le recouvrir de terre.

C'est par transmission de ces idées antiques qu'on s'explique l'empressement que mettent aujourd'hui les Grecs à ensevelir leurs morts, la crainte qu'ils éprouvent de mourir sur une terre étrangère, où ils seraient privés des honneurs funèbres.... et de là, l'usage des lamentations sur ceux auxquels ce malheur est arrivé.

Un prêtre est appelé près des agonisants pour les recommander à Dieu; jadis c'était à Mercure Psychophore que s'adressait cette prière. Un grand silence se fait autour du mourant, et l'on recueille avec soin ses dernières paroles, qui sont considérées comme sacrées; à peine a-t-il expiré qu'on s'empresse de lui fermer la bouche et les yeux. C'est le plus proche parent qui s'acquitte de ce

(1) Nous avons trouvé dans le *Moniteur grec* du 9 mai 1856 des détails intéressants sur les cérémonies funèbres des Grecs. Nous pensons faire une chose utile que de les propager. (*Note de la rédaction.*)

triste devoir. Nous voyons dans *l'Odyssée* (XI) l'ombre d'Agamemnon reprochant à Clytemnestre, non pas tant le meurtre dont elle a été complice, que d'avoir négligé ce soin funèbre.

Le cadavre, après avoir été lavé avec de l'eau et du vin, ainsi que le pratiquaient les anciens, qui, de plus, l'oignaient d'huile et le couvraient de parfums, est revêtu de ses plus beaux habits, usage qui est tout latin, puisque les anciens Grecs couvraient, au contraire, le mort de vêlements usités dans cette occasion seule et qui étaient ordinairement, à ce qu'il paraît, de couleur blanche. Ce costume dont on prenait soin de vêtir la mort était destiné, suivant la naïve croyance du peuple, à le protéger contre le froid durant la traversée et à cacher sa nudité au terrible Cerbère.

Si le défunt est fiancé ou marié depuis peu, on lui dépose sur la tête la couronne nuptiale; est-ce une jeune fille ou un enfant, on se contente d'une couronne de fleurs, et c'est là également un usage antique. L'obole de Charon est encore mise religieusement sous la langue des morts dans certaines parties de la Grèce, comme on sait que cela a également lieu dans quelques localités de la France (dans le Morvan).

Le cadavre, dans sa dernière parure, était placé sur son lit ordinaire; on mettait sous sa tête et ses épaules un oreiller: ce qui se pratique encore aujourd'hui. Les Grecs anciens plaçaient autour du lit funèbre des vases peints qui étaient ensuite renfermés dans le tombeau, ainsi que les lacrymatoires dont on connaît l'usage. Un vase rempli d'eau était placé à la porte de la maison du défunt, et c'est de cette eau qu'on aspergeait les personnes qui s'étaient approchées du cadavre, afin de les purifier.

Les plus proches parents chez les Grecs anciens, et non des femmes mercenaires comme chez les Romains, s'acquittaient de tous les soins funéraires. Aujourd'hui encore, c'est à regret que l'on abandonne à des mains étrangères ces pieux devoirs.

Les femmes étrangères à la famille, qui n'avaient pas atteint soixante ans, n'étaient pas admises dans la chambre du mort, et par une continuation de cette coutume, les jeunes femmes, non parentes du défunt, sont toujours exclues aujourd'hui de la présence du mort, qui est seulement entouré de ses plus proches parents. Dans ces circonstances les femmes se laissaient aller plus que les hommes aux affections de leur douleur. Elles poussaient des cris violents, s'arrachaient les cheveux et déchiraient leurs vêtements.

On a rapproché, peut-être à tort, des θρηνῳδοὶ des Grecs anciens les *myrologistres* des Grecs modernes. Les θρηνῳδοὶ semblent avoir été

des femmes de Carie, quoique Platon parle d'hommes, qui précédaient ou suivaient le convoi en jouant sur la flûte des airs funèbres. Il n'est fait nulle part mention de femmes ayant un rapport quelconque avec les *myrologistres*, lesquelles ne sont que les *præficæ* des Romains. Celles-ci suivaient le convoi en faisant entendre des lamentations et improvisant des chants funèbres (*nænia* ou *lessus*) en l'honneur du défunt; il en est de même des myrologistres, avec cette différence que ces improvisations se font dans la maison, en présence du cadavre. Ordinairement, c'est la mère ou l'épouse du défunt qui se charge de cette sorte d'oraison funèbre. En son absence, on choisit une amie ou une femme quelconque, qui ait pour ce genre de composition quelque célébrité; mais alors on la rétribue en provisions de bouche, rarement en argent.

Ces pleureuses publiques, appelées aujourd'hui myrologistres, cumulent les fonctions remplies chez les Latins par les *præficæ* et par les *parents* du défunt. Ces complaintes sur la mort d'une personne, qu'elles soient ou non improvisées devant son cadavre, sont appelées *myrologues*. Par une extension abusive du mot, on applique cette dénomination à toutes les marques de douleur outrée qu'il est d'usage de donner aux funérailles.

Les myrologistres se réunissent en corps sous la direction de la plus habile d'entre elles, ou de la personne qui a été le plus profondément affectée de la perte du défunt. Leurs lamentations se terminent par cette sorte de refrain : οὔ!.... οὔ!.... ou bien, ὄχ! ὄχ!.... Un auteur hellène, qui soutient que cet usage est tout grec, avance que le refrain des myrologistres des Grecs anciens était : ἔ! ἔ! (1).

Cet usage se retrouve en Corse, où il est appelé *voceri*, et en Sardaigne; dans ce dernier pays, la lamentation funèbre qui se termine par le refrain : *Ahi! ahi!* est appelée *attito*. Ce nom paraît être une corruption de l'exclamation ὀτοτοτοῖ qui se rencontre chez les tragiques grecs; la *præfica* est appelée *attitodora ;* souvent ce sont des hommes, *attitodori*, qui remplissent ces fonctions.

Des femmes qui ont eu récemment à déplorer la perte d'un de leurs proches parents, viennent assister à ces cérémonies funèbres et apportent avec elles une pomme ou un autre fruit ; elles le déposent aux pieds du mort en le priant de le remettre à celui qu'elles ont perdu; souvent même elles le chargent de plusieurs messages

(1) Voy. *Memoria sù alcuni costumi degli antichi Greci tuttora esistenti nell' isola di Leucade*. di Andrea Papadopulo Vréto. Napoli, 1825.

pour lui. Cerbère est frustré aujourd'hui du gâteau de miel qu'on plaçait à son intention près du cadavre.

Le défunt, après avoir reçu le *dernier baiser*, est conduit au lieu de la sépulture sur un brancard qui sert à enterrer tous les morts de la paroisse. Car dans les provinces de la Grèce, à l'exception de quelques grandes villes, le luxe d'un cercueil est inconnu; et, lors même que l'on en fait usage, le cercueil est découvert, et ce sont ordinairement les amis du défunt qui le portent. Les lits funèbres chez les Romains étaient, pour les riches, d'ivoire (*feretrum*); pour les pauvres, de bois ordinaire (*sandapile*), espèce de bière; ils étaient portés sur les épaules par les plus proches parents ou par les affranchis du défunt.

Les femmes suivaient autrefois le convoi, mais aujourd'hui elles restent à la maison. Au moment où on enlève le cadavre, elles font retentir l'air de leurs cris, et, entre autres marques de douleur, elles se déchirent le visage avec leurs ongles, et se frappent le sein.

C'était là un usage qui s'observait chez les Romains, quoiqu'il fût condamné par la loi des Douze Tables. Je tiens de M. Ch. Lenormant, qu'en Égypte on voit les femmes arabes faire les mêmes démonstrations de douleur, et de plus, se barbouiller le visage avec le limon du Nil.

Les Grecs enterraient ou brûlaient le cadavre; dans ce dernier cas, on en recueillait pieusement les os, puis on les lavait avec du vin et de l'huile, et alors ils étaient renfermés dans une urne. On retrouve encore aujourd'hui quelque chose d'analogue dans la purification des ossements, qui sont transportés d'un lieu en un autre.

Le pérideipnon (περίδειπνον ou νεκρόδειπνον), ce repas funèbre qui, dans l'antiquité, se célébrait après les funérailles chez le plus proche parent du défunt, se fait encore aujourd'hui. A la suite de la bataille de Chéronée, le pérideipnon eut lieu chez Démosthène, comme le plus proche parent de cette liberté qui venait d'expirer sous les coups de Philippe.

J'ai vu au Louvre et ailleurs plusieurs bas-reliefs où est représenté le repas funèbre. Souvent on y figure dans un coin la tête d'un cheval, que l'on regarde comme le symbole de la mort (1).

La durée du deuil était plus ou moins prolongée, et pendant tout son cours il était inconvenant pour les parents du défunt de se montrer en public. Aujourd'hui, la mère et la femme du défunt

(1) Voy., sur ces représentations, les savants Mémoires de MM. Letronne et Ph. Le Bas, insérés dans la 3e année de la *Revue archéologique*, p. 1, 84 et 214.

ne sortent de chez elles qu'après une année révolue. Cette vie claustrale ne peut émousser leur douleur; elles s'y abandonnent, elles en vivent, et naturellement elles finissent par prendre cette pose habituelle qui pourrait bien inspirer à un sculpteur l'image du *Désespoir résigné :* Assises, ou pour mieux dire, accroupies à terre ou sur un sofa, les yeux vitrés, la tête appuyée sur le creux de la main (1), elles passent dans cette position des journées entières, absorbées dans leur douleur, ou bien, faisant l'éloge du défunt. Je n'entends point parler de l'usage des grandes villes.

Les tombeaux étaient entourés d'une grande vénération; ils étaient un lien qui attachait fortement au sol. On retrouve le même respect chez les modernes : les habitants de Parga, obligés de quitter leur pays, emportèrent avec eux les ossements de leurs pères.

En certains jours de l'année, à l'anniversaire de la naissance (τὰ γενέσια) du défunt et à celui de sa mort (τὰ νεκύδια), les tombeaux étaient couverts de fleurs et d'autres offrandes; toutes ces coutumes subsistent encore actuellement, sauf quelques modifications que le christianisme y a apportées.

ω.-ω.

(2) Aussi cette position est-elle considérée comme étant de mauvais augure : toutes les fois qu'on surprend une personne dans cette position, on la lui fait laisser : « Qui pleurais-tu ? » lui dit-on sur un ton de reproche.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres vient d'élire M. Bopp, de Berlin, associé étranger, en remplacement de M. de Hammer-Purgstall.

— Il existe dans les principautés du Danube une ancienne fortification connue sous le nom de *Val*, ou *Mur de Trajan*. Cette défense, élevée par l'empereur dont elle porte le nom, forme deux lignes à peu près parallèles : la première part du Dniester, entre Akerman et la mer Noire, va rejoindre à Tatar-Bunar l'extrémité du lac Salzic, passe la rivière Yalpuch au-dessus de Tobak, et s'arrête sur la rive gauche du Pruth. Sa longueur totale, par suite des courbes qu'elle décrit, est d'environ 150 kilomètres. La seconde part du Pruth, près de la ville de Léowa, à environ 75 kilomètres du point où la première s'arrête , elle traverse les deux branches du Yalpuch, la rivière Cogitnic, et s'arrête au Dniester, un peu au-dessous de Bender et de Tiraspol. Sa longueur totale n'est que d'environ 100 kilomètres. Une troisième muraille est construite parallèlement aux deux autres, dans la Dobroudcha ; elle va du Danube à la mer Noire, sur une étendue d'environ 24 kilomètres. La muraille de Trajan avait environ 3 mètres d'épaisseur sur 2 mètres de hauteur, avec un large fossé extérieur ; elle suivait les sinuosités infinies du terrain, montant sur les hauteurs pour redescendre dans les plaines. Suivant une médaille commémorative, trouvée sur les lieux, les troupes romaines n'auraient mis que dix ans, de l'an 105 à 115, à terminer cet immense travail, qui protégeait les colonies romaines contre les incursions des Barbares.

— La Société des antiquaires de Normandie, à Caen, met au concours le sujet suivant : *Mémoire sur Dudon de Saint-Quentin.*

Les concurrents présenteront : 1° la biographie de l'écrivain ; 2° une étude critique de son ouvrage et de l'édition qui en a été donnée par Duchesne ; 3° une notice des différents manuscrits que les bibliothèques publiques ou particulières en ont pu conserver. La Société souhaite que ce travail puisse servir d'introduction à une réimpression, si désirable, du livre de l'historien normand. Sont admis à concourir, avec tous les gens de lettres étrangers à la Compagnie, les membres de la Société, à l'exception de ceux dont se composera le jury d'examen. Chaque mémoire devra être remis *franco* avant le 15 août 1858, à M. Charma, secrétaire. Le prix de 500 fr. sera décerné dans la séance publique de novembre 1858.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire des usages funèbres et des sépultures des peuples anciens, *par Ernest* Feydeau ; *planches et plans exécutés sous la direction de M. Alfred* Feydeau, *architecte de la ville de Paris. Ouvrage publié sous les auspices de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes.* Égyptiens. Texte et planches. *Paris, Gide et Baudry*, 1856. 1 *vol. grand in-4 de* 240 *pages, et atlas de* 11 *planches, dont plusieurs sont doubles ou coloriées. Prix : avec les planches sur papier blanc*, 28 *fr.; sur papier de Chine*, 35 *fr.*

Le volume et l'atlas que nous avons sous les yeux sont la première partie d'un ouvrage dont le titre, qu'on vient de lire, annonce l'importance et l'étendue. *Les usages funèbres* de tous les peuples de l'Asie, depuis l'Indus, de la vieille Europe, et des Égyptiens, les aînés de tous dans l'histoire de l'intelligence humaine, en sont le vaste et difficile sujet. Il n'a pas effrayé l'auteur, ni attiédi sa résolution, et il en a fait précéder la première partie, l'*Égypte*, d'un *Essai sur l'histoire des mœurs et coutumes.* C'est là que M. Ernest Feydeau expose, sur l'art d'écrire l'histoire, des *nouveautés* qui seront longtemps débattues avant d'être adoptées par les esprits accoutumés aux *vieilleries* dont Hérodote, Thucydide, Tite Live, César, Hume, Bossuet et tant d'écrivains en langues modernes ont laissé les éternels modèles. Ceux-là n'ont pas cru pouvoir écrire l'histoire complète d'un peuple civilisé sans en peindre les mœurs et les coutumes. M. Feydeau propose une autre manière : il y aurait à l'avenir deux histoires pour chaque peuple, l'histoire politique, et l'histoire intime, celle des mœurs et des coutumes, dont l'archéologie ne serait qu'un important rameau (page 1) : mais ni l'une ni l'autre de ces deux *histoires*, ni même le théâtre, n'a mission de moraliser les hommes; c'est là le devoir de l'Église et de la philosophie (page 40); et comme l'histoire des mœurs et des coutumes est plus attrayante par la variété, la singularité et le pittoresque du sujet, c'est celle-ci qui survivra aux chefs-d'œuvre même de l'autre. De plus, il n'y a que les poëtes qui devinent la couleur historique des temps passés (page 21); ce n'est pas le docte Sauval qui est l'archéologue de *Notre-Dame de Paris*, c'est Victor Hugo

(page 22); enfin, et tout bien considéré, « le premier historien du « XIXe siècle, dans mille ans d'ici, je veux le redire à satiété, ne « s'appellera, croyez-le bien, ni Louis Blanc, ni Thiers; il s'appel- « lera Balzac (page 22) (1). »

Voilà les éclatantes nouveautés que notre vieille routine nous empêche cependant d'approuver dans l'ouvrage de M. Feydeau, malgré « la haute recommandation du conseil supérieur de l'instruction « publique, qui a décidé le ministre (feu M. Fortoul) à encourager « efficacement sa publication (2) » : nous ne croirons à l'excellence de cette manière nouvelle d'écrire l'histoire que lorsqu'elle entrera dans le programme officiel de l'enseignement universitaire. Du reste, l'auteur, brillant et abondant écrivain, expose sa doctrine avec un entrain et une conviction que ses lecteurs ne manqueront pas d'apprécier.

A partir du xve paragraphe de son Introduction, M. Feydeau examine quels sont les matériaux et les preuves de l'histoire des mœurs et des coutumes, tels que : 1° les documents écrits de genres divers, y compris les ouvrages des poëtes qui lui semblent plus utiles que ceux des bénédictins; 2° les monuments, complément des écritures, et 3° l'épigraphie, ou la science des inscriptions anciennes, que l'auteur semble se complaire à mettre en une défavorable rivalité (page 31) avec les écrits et les monuments, oubliant sans doute que les inscriptions sont pour les annales de l'antiquité ce que sont les chartes et les diplômes pour celles du moyen âge, les plus authentiques et les plus sincères témoignages (3).

Après l'exposé de ces idées, qui lui sont propres, l'auteur fait connaître les motifs qui l'ont porté à s'occuper des usages funèbres des anciens : l'universalité de ces usages chez tous les peuples lui a paru être un sujet qui doit mettre toutes les civilisations en parallèle; il en développe les avantages dans les dernières pages de cette *Introduction*, qui abonde en « intimes épanchements (page 57). »

(1) Honoré de Balzac, — s'entend.

(2) Prospectus de l'ouvrage.

(3) L'auteur nomme *Epigraphe* celui qui s'adonne à l'étude des inscriptions; les mots *Paléographe*, *Épigraphiste*, employés jusqu'ici, sont-ils donc insuffisants? M. Feydeau les trouvera dans les traités d'archéologie. Il est vrai que M. Feydeau se plaint de la rareté de pareils guides; il y en a cependant de publiés dans toutes les langues; les préceptes de cette science abondent dans les ouvrages de nos savants académiciens, et dans d'autres écrits spéciaux tels que les *Introductions* de Millin, plusieurs fois réimprimées, et s'il m'est permis de l'y ajouter, mon *Traité élémentaire d'archéologie*, dont les deux éditions (1826 et 1842) ont répandu 1500 exemplaires, nombre bien augmenté par une traduction allemande publiée à Leipsick.

L'histoire des usages funèbres commence ensuite (page 61). L'auteur en décrit l'origine et la fait remonter à la première mort, qui révéla en même temps Dieu, la seconde vie, et fit instituer les premières lois funéraires, le respect des tombeaux et les honneurs à rendre aux morts ; la variété des civilisations fit ces honneurs variés comme elles.

L'Égypte apparaît enfin sur la scène où M. Ernest Feydeau a convié ses lecteurs (page 71). Dans une série de trente-huit paragraphes, il leur expose, avec les plus curieux détails, tous les procédés qui composent l'ensemble des usages funèbres de l'Égypte païenne, depuis le moment où la mort a frappé jusqu'à celui où sa victime est enfin déposée dans sa sépulture éternelle. L'auteur attentif suit pas à pas la famille, les embaumeurs, les prêtres; il indique les cérémonies successives, en recherche l'esprit, discute les opinions différentes sur la même tradition, rappelle les prescriptions de l'administration locale concernant les funérailles, et les raisons de salubrité générale qui firent, de la momification des hommes et des animaux, une institution que consacrèrent les préceptes de la religion afin d'assurer leur universel accomplissement. Il fait connaître aussi les différents modes d'embaumement réglés sur la qualité sociale du défunt et sur sa fortune, depuis le Pharaon, déposé dans les splendides et vastes tombeaux creusés dans les montagnes de la haute Égypte, dans les merveilleuses pyramides de l'Égypte moyenne, jusqu'à la simple et grossière toile, ou au fagot de branches de palmier qui enveloppait le corps du pauvre, desséché par le natron ou par le soleil, et inhumé sous quelques pieds de sable dans le désert. Quoique séparé des vivants à jamais, le mort n'était point pour cela oublié : des offrandes périodiques, des repas funèbres, et ses images portatives le rappelaient à l'affection de la famille. Un cartonnage richement décoré, enveloppant la momie déjà serrée dans les bandelettes, et non pas en pâte molle adhérant au corps, comme on le dit (page 82), était son premier cercueil ; celui-ci était déposé dans deux ou trois autres en bois, non moins riches, et enfermés successivement dans le plus large. Leurs peintures, qui occupaient toute leur surface, étaient d'ordinaire empruntées aux scènes et au texte du rituel funéraire; elles étaient transcrites aussi dans les tombeaux, et les inscriptions qui accompagnaient ces peintures disaient *toujours*, et non pas *quelquefois* (page 102), le nom et la profession du défunt : on verra plus bas pourquoi. L'assistance des parents, le concours des pleureuses à gages, peut-être même celui des danseuses, à ces pompes d'afflic-

tion, sont, dans leur ordre, décrits par M. Feydeau, aidé des rapports des historiens anciens qui virent l'Égypte encore prospère, et de l'étude des nombreux monuments originaux dont l'Europe savante s'est empressée d'enrichir ses musées. L'auteur n'a pas négligé les recherches des érudits contemporains sur ce vaste sujet, et il s'est éclairé de leurs doctrines pour élaborer son œuvre, sans toutefois les adopter avec la docilité qu'impose le *verbum magistri* : M. Feydeau a trop d'imagination, trop de fécondité de vues, et de facilité de parti pris, pour n'avoir pas aussi quelques doctrines à lui. Nous allons rappeler quelques-unes de ses opinions, comme opportun complément de notre analyse de son savant ouvrage, et leur opposer même parfois certains faits capables peut-être de les modifier.

Hérodote et Diodore de Sicile conservent dans leurs écrits les plus nombreuses traditions sur l'Égypte égyptienne. M. Feydeau contrôle l'un par l'autre ces deux illustres écrivains, et sa confiance dans Diodore ne nous paraît pas bien déclarée. Toutefois, l'hésitation du savant français n'est fondée que sur deux erreurs; il dit (page 119) : « Je ne suis pas certain que Diodore ait jamais visité l'Égypte : « J'ai parcouru, nous dit-il, une grande partie de l'Asie et de « l'Europe ; il ne parle pas de l'Afrique... De toute façon ne con- « nut-il que l'Égypte de Jules César? » Et c'est sur ces données que M. Feydeau veut « dépecer pièce à pièce le récit de Diodore » concernant les funérailles des Égyptiens. Mais, premièrement, Diodore alla en Égypte dans la 180e olympiade; Ptolémée, nouveau Bacchus, régnait alors; l'écrivain grec le dit lui-même (1); deuxièmement, l'Égypte, située entre l'Asie et l'Afrique, n'est pas en Afrique; troisièmement, enfin, Diodore ne put pas, en l'année 58 avant l'ère chrétienne (2), ne connaître que l'Égypte de Jules César, puisque le dictateur romain n'alla en Égypte que dix ans après Diodore (l'an 48 ou 47 avant la même ère). C'est donc sans motif réel que M. Feydeau jette des doutes sur l'exactitude de l'écrivain grec, et ce premier sentiment le porte à une conclusion d'une grande importance historique, à nier le jugement des rois égyptiens après leur mort. N'est-ce pas donner un démenti à toute l'antiquité classique qui a reconnu la moralité de cette mémorable institution égyptienne? Elle ne serait douteuse qu'en la supposant appliquée à tous les Égyptiens, et c'est là une erreur commise par Diodore de

(1) Livre Ier, chap. XLIV.

(2) Détermination de cette date, non contestée, dans mes *Annales des Lagides*, tome 2, pages 291 et suiv.

Sicile, ou une interpolation dans son texte (1), car au chapitre XCI il suppose qu'on pratiquait pour les particuliers des usages qu'il avait déjà dit, au chapitre LXXII, être réservés spécialement pour les rois; et le texte de ce chapitre XCI porte à croire que son auteur, en l'écrivant, avait sous les yeux un exemplaire du rituel funéraire ou le siége occupé par les quarante-deux juges, et les courses d'épreuves que l'âme fait dans une barque purent lui donner naturellement l'idée de la traversée d'un lac par le défunt, et des juges qui l'attendaient sur un siége demi-circulaire. Le nom de Charon, donné dans ce texte grec au nautonnier égyptien, nous révèle assez une influence toute grecque sur les idées populaires égyptiennes. Il faut donc concéder aux Pharaons le *privilége* du jugement posthume à la porte du tombeau, en exempter toutes les autres classes de la société égyptienne, et ne pas considérer comme une *dégradation* fortuite (page 115) le martelage attentif du nom d'un roi dans son tombeau et sur les édifices publics, puisque ce tombeau, préparé et orné pendant la vie du monarque, pouvait facilement subir cet effet du jugement public après sa mort.

Quant aux simples particuliers, comme il n'y avait pas une nécropole pour chaque village de l'Égypte, que la momification permettait de transporter les corps dans une nécropole d'arrondissement (si on peut le dire), même éloignée, et que ces voyages se faisaient par le Nil, il y avait là encore motif à supposer cette traversée d'un lac par le défunt, comme l'a supposée Diodore de Sicile. A l'appui de cette observation, je citerai un document que j'ai fait connaître il y a plusieurs années (2), et d'où M. Feydeau pouvait tirer quelques renseignements qui manquent dans sa description des coutumes funèbres de l'Égypte. Par la lettre qui suit, dont l'original grec est au musée, un Égyptien envoie, par le Nil, la momie de sa mère, à son frère Pamonthès.

« Sempamonthès à Pamonthès son frère, salut :

« Je t'ai envoyé le corps enseveli (la momie) de Senouris, ma mère,
« ayant sa tablette attachée autour du cou, par Galès, dont le père est
« (fils de) Hierax, sur une barque spéciale, le nolis ayant été payé en
« entier par moi; il y a un signe de reconnaissance du cercueil,
« (Ταφή,) c'est un voile en dehors ayant quelque chose de rose. Son

(1) Livre Ier, chap. XCI et LXXII.

(2) Dans ma *Paléographie universelle*, publiée avec M. Silvestre, auteur des admirables *fac-simile* de toutes les écritures antiques.

« nom est écrit sur le ventre (le dessus du cercueil). Sois heureux, « mon frère; je te salue. L'an 3, le 11 du mois de thoth. »

Dans le notice sur ce papyrus (1), est expliqué l'usage de la *tablette* attachée autour du cou du cercueil de la momie; cette tablette, τάβλα, dit le grec (2), fut un usage des Grecs d'Égypte; elle répétait le nom du défunt déjà et toujours inscrit sur le cercueil, et la tablette pendant au cou de la momie la faisait reconnaître dans l'ensemble de celles qui étaient empilées en chantier dans la même nécropole, le dessus du cercueil, qui portait aussi ce nom, se trouvant caché. Les voyageurs ont vu de ces chantiers de momies antiques, dont l'usage, pour la même raison d'ordre public, avait passé aux Grecs, et les noms devaient toujours être apparents; les fermiers royaux des nécropoles publiques et leurs sous-fermiers devaient lever des droits annuels sur les familles des défunts, et de ces défunts, ils en avaient d'ailleurs *la liste exacte*. Deux des papyrus grecs dits de Casatti (3) se rapportent à l'usage d'affermer et de sous-affermer les droits payés pour les momies déposées dans les nécropoles publiques; les noms des morts y sont expressément écrits. Un Père du désert, disciple de Picenti évêque de Keft, raconte qu'étant entré dans une grotte sépulcrale de païens d'Égypte, il la trouva remplie de momies, et sur une colonne, un rouleau où étaient écrits les noms de tous ceux qui étaient déposés dans ce lieu (4). Du reste, on a recueilli beaucoup de ces *tablettes* grecques avec des noms de défunts momifiés. L'indication du lieu qu'ils habitaient, celle même du nome n'y sont pas rares, et je donnerai dans une autre occasion la copie de ces noms que j'ai recueillis. Ainsi les noms des momies antiques écrits sur le cercueil, les tablettes gecques, l'affermage des nécropoles, l'impôt qui en était l'objet, sont une partie essentielle des usages funèbres égyptiens, laquelle, dans son ensemble, impose de nouvelles recherches à M. Feydeau, et il faut en suivre l'usage jusqu'à l'Égypte complétement chrétienne, jusqu'au VIe siècle, car au IVe, saint Antoine prêchait encore contre l'embaumement des païens; et néanmoins, l'abbé Epime étant mort (on ne dit pas où), ses serviteurs embau-

(1) *Paléographie universelle*, publiée avec M. Silvestre.

(2) Petite planche oblongue, taillée quelquefois en tessère, les deux mots ταφή, cercueil de momie, et τάβλα, tablette, tessère de bois, sont nouveaux avec ces acceptions venues d'Égypte.

(3) Bibliothèque impériale.

(4) Manuscrit copte du musée Borgia, page 41 du catalogue de Zoëga; Quatremère, *Langue et littérature de l'Égypte*, page 268. Champollion le jeune, *l'Égypte sous les Pharaons*, t. I, p, 199 et 224.

mèrent son corps, le placèrent dans une barque et le déposèrent dans le port de Sch-Moun l'ancienne *Hermopolis magna* (1). Et il ne faut pas fixer à l'invasion des Perses (page 82) la cessation de l'usage de placer dans les cercueils des momies tout ou partie du rituel funéraire égyptien ; le papyrus hiératique de Pétéménon, fragment de ce rituel, est du règne de Trajan, et j'ai publié (2) le fragment d'un autre papyrus grec, qui fut d'abord un compte écrit au siècle d'Hadrien (le IIe de l'ère chrétienne), et sur lequel on a peint ensuite, et deux siècles plus tard (au IVe), la scène de la purification de l'âme, qui est aussi un extrait de ce rituel.

Mais nous avons déjà dépassé les limites qui peuvent être accordées à notre analyse dans la *Revue archéologique*. Nous indiquerons donc seulement quelques observations de détail auxquelles peuvent donner lieu les prêtres et les juges *masqués* en chacal; *l'huile* servant aux purifications religieuses au lieu de l'eau sainte de la vie; quelques *lacunes* au sujet des tombeaux de famille, qui me paraissent être les *maisons magnifiques* d'Hérodote et de Diodore ou de leurs traducteurs, ces tombeaux étant magnifiques en effet ; la *pscychostasie* qui est la *pesée des âmes*, et qui fut aussi en usage chez les Etrusques (3); une scène *lascive*, qui n'est qu'une offrande de fleurs et de fruits faite à Rhamsès-Meiamoun par ses enfants, que le roi reçoit avec des marques très-ordinaires d'affection (4); l'explication de la *scène du jugement* dans les papyrus, qu'il aurait mieux valu copier de Champollion le jeune (5), enfin quelques *renseignements* traditionnels et incertains (6), et nous nous empressons d'attirer l'attention et le suffrage des lecteurs sur le discours où M. Feydeau, heureuse-

(1) Fragment copte cité par Champollion le jeune, *l'Égypte sous les Pharaons*, t. I, p. 294.

(2) Paléographie universelle.

(3) Mémoire de Mongez dans ceux de l'Académie des inscriptions.

(4) Champollion le jeune, *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, tome I, pl. 199, n° 1. M. Feydeau pouvait dire nos 1, 2, 3, 4, ces scènes étant à peu près semblables.

(5) En italien dans les *Papiri Vaticani* du cardinal Maj, Rome, 1825 ; en français dans le *Bulletin* des sciences historiques, novembre, même année.

(6) Nous omettons des *mots nouveaux* qui dérangeraient la science, et d'autres qui dérangent la langue, tels que *poictrinal*, *éléphantiques*, etc. ; enfin des *chiffres* qui dérangent la vérité des dates, tels que ceux-ci : « Champollion mourut le 30 mars 1831 ; il est né le 23 décembre 1791. » Ceci est tiré d'une petite biographie à petits articles et à grosses erreurs, qui a donné trois lignes au savant français ; mais il y a trois erreurs ; Champollion le jeune est né à Figeac (Lot), et non pas (*Isere*) le 23 décembre 1790 et non pas 1791 ; il est mort le 4 mars 1832 et non pas le 30 *mars* 1831.

ment inspiré par le sujet, et restaurant avec ses immenses ruines l'immense Thèbes aux cent portes, en décrit les magnificences, et s'empare de l'esprit et de l'imagination du lecteur par le fidèle tableau de tant de merveilleuses œuvres du temps, qu'elles semblent défier, de l'homme, dont elles seront l'éternelle gloire.

Des considérations de divers ordres sont répandues dans le texte de l'ouvrage, et touchent à la fois à l'état successif des arts du dessin en Égypte, aux dogmes de la religion égyptienne, à sa morale et à son culte, à l'état de plusieurs institutions en rapport avec ses usages funèbres; et sur tous ces sujets, M. Feydeau s'inspire en même temps et de ses études sur ces délicates matières et de ses interprétations des monuments qui s'y rapportent. L'abondance des vues nouvelles est ici remarquable, et ce n'est pas sans émotion que l'auteur, passionné pour son sujet, termine cet exposé des usages funèbres de la mystérieuse Égypte, tombeau de l'ancien monde, (page 239).

Un bel atlas accompagne le texte. M. Alfred Feydeau, architecte de la ville de Paris, a dirigé la partie topographique et l'exécution des planches d'archéologie ; celles-ci ont été dessinées par M. Prisse d'Avesne, avec le soin et l'exactitude qu'il a mis dans ses autres ouvrages; dans tous on reconnaît son expérience raisonnée du style égyptien, et ce mérite n'est pas commun dans les reproductions, assez fréquentes, des monuments de l'Égypte; M. Prisse d'Avesne, à qui la France est redevable de la possession de la chambre des rois de Karnak (1), a étudié ce style en Égypte même, et avec fruit et utilité pour la science. M. Ernest Feydeau ne pouvait pas choisir un plus habile collaborateur, et nous lui souhaitons le même avantage pour les monuments funèbres des Assyriens, des Perses, des Phéniciens, des peuples de l'Asie Mineure, des Étrusques et des Romains; elles doivent être les sujets de la suite de son bel ouvrage. En persévérant dans son zèle éprouvé pour les recherches multipliées et approfondies, scrupuleux sur le choix et l'authenticité des monuments, difficile sur l'origine des traditions et sur leurs interprétations, il réussira à composer une monographie des usages funèbres de l'antiquité intéressante pour les gens du monde, et tout à fait digne du suffrage du monde savant ; la première partie que nous annonçons fait déjà pressentir un tel succès. J. J. Champollion-Figeac.

(1) Elle a été reconstruite dans une des salles basses de la Bibliothèque impériale. J'ai activement contribué à cette riche conquête historique, et la *Revue archéologique* en a publié à cette époque une notice accompagnée d'une planche. (Voy. 2e année, pag. 1, et pl. 23.)

Inscriptions romaines de l'Algérie, recueillies et publiées sous les auspices du ministère de l'instruction publique, par M. Léon Renier, membre de l'Institut, bibliothécaire à la Sorbonne, livraisons Ve, VIe, VIIe et VIIIe, in-4°, Paris, Gide et Baudry.

Nous avons déjà annoncé dans cette *Revue* les quatre premières livraisons de ce grand ouvrage. Ces livraisons contenaient 1409 inscriptions, provenant toutes d'une même localité; mais cette localité était *Lambæse*, quartier général de la légion IIIe Augusta, et résidence du légat impérial chargé du commandement de l'armée d'Afrique, ce qui explique le grand nombre de ces inscriptions, et peut en même temps donner une idée du genre d'intérêt qu'elles présentent. Cet intérêt est entièrement militaire et politique, et ces inscriptions sont, pour la plupart, des documents nouveaux pour l'histoire de l'empire romain en général, pour celle de la province d'Afrique et de la Numidie en particulier, et surtout pour l'histoire de l'organisation des légions.

Les quatre livraisons que nous annonçons aujourd'hui contiennent 1300 inscriptions, provenant d'un grand nombre de localités, et présentant aussi un grand intérêt; mais, comme on le pense bien, un intérêt d'un autre genre. Ici presque tout est municipal, et c'est à l'histoire des *colonies*, des *municipes*, des *pagi*, des *vici*, et des différentes sortes de magistratures qui en composaient l'administration, que cette partie du recueil publié par M. Léon Renier apporte le plus de lumières nouvelles. Les différentes localités d'où proviennent ces inscriptions appartiennent toutes à la Numidie; nous allons énumérer les principales.

La première est *Verecunda*, municipe romain, dont l'existence même était restée inconnue jusqu'au premier voyage de M. Renier en Afrique, et qui lui a fourni 68 inscriptions, parmi lesquelles 23 seulement sont funéraires. *Verecunda* n'était encore qu'un *vicus* sous le règne d'Antonin le Pieux. On sait que les *vici* n'avaient point de conseil de décurions : ils étaient administrés par un *magister vici*, mais qui paraît n'y avoir exercé que des fonctions de police; c'est ce que semble prouver la première des inscriptions de *Verecunda* (n° 1410), inscription destinée à rappeler l'érection d'un monument en l'honneur de l'empereur que nous venons de nommer, et qui nous apprend que ce monument a été élevé en vertu d'une décision des propriétaires du bourg, *possessorum vici Verecundensis*. C'est à partir du règne de Marc Aurèle et de Lucius Verus, que nous

voyons apparaître dans les inscriptions de cette localité la mention des magistratures municipales; c'est donc à ces empereurs qu'elle dut le titre de municipe, et les priviléges qui y étaient attachés. Du reste, quoiqu'elle ait eu un grand nombre de monuments : trois arcs de triomphe, dont deux sont encore debout, et un forum orné d'un grand nombre de statues, elle n'eut jamais une grande importance; car la somme légitime du *flamonium*, c'est-à-dire la somme que l'on devait verser dans la caisse municipale, quand on avait été élevé à la dignité de flamine perpétuel, n'y était que de 2000 sesterces. Et, en effet, le territoire de *Verecunda* devait être nécessairement compris dans des limites fort étroites, puisque ses ruines sont situées à une lieue à peine à l'est de *Lambæse*, et que, du côté opposé, des inscriptions copiées par M. Renier prouvent que le territoire de la colonie de *Thamugas* ou de *Thamogas* arrivait presque jusqu'à ses portes.

Suivant Procope (1), cette colonie de *Thamugas*, dont les ruines sont situées à un peu plus de cinq lieues à l'est de celles de Verecunda, aurait été complétement détruite par les Maures, dans leurs guerres contre les Vandales. Il y a, dans cette assertion, une grande exagération; car si les Maures ont réellement détruit cette ville, la destruction n'a pas été si complète qu'il n'y soit resté encore un certain nombre d'édifices assez considérables. Nous citerons notamment un très-bel arc de triomphe, contemporain de l'établissement de la colonie, sous le règne de Trajan (en l'an 100 de notre ère), et dont M. Renier nous fait connaître l'inscription (n° 1479); un grand temple de Jupiter Capitolin, dont le péristyle, d'ordre corinthien, était encore debout à l'époque du voyage de Bruce (2), et n'a pu être détruit depuis que par un tremblement de terre, car les quatre énormes colonnes dont il se composait sont encore couchées côte à côte, sans que leurs tambours se soient sensiblement dérangés au pied du soubassement sur lequel elles s'élevaient autrefois. Il en est de même des colonnes d'un long portique, dépendant du même temple, et qui ne datait que du règne de Valentinien et de Valens, ainsi que le constate une belle inscription rapportée par M. Renier, sous le n° 1520.

Morcelli, n'ayant trouvé aucune mention de Thamugas postérieure au fait rapporté par Procope, a cru pouvoir conjecturer que cette

(1) *Bellum Vandalicum*, II, chap. XIII.

(2) Durean de La Malle, *Recueil de renseignements sur la province de Constantine*, p. 233.

ville n'avait jamais été rebâtie (1). Cette conjecture est aujourd'hui démentie par les faits : il existe, dans la partie méridionale des ruines de Thamugas, une citadelle de construction évidemment byzantine, et nous trouvons dans le recueil de M. Renier (n° 1518), une inscription qui constate qu'une église y a été construite aux frais de *Jean, duc de Tigisis*, sous l'administration du *patrice Gregoire*, et sous le règne de *Constantin*, fils et successeur d'Héraclius, c'est-à-dire dans les premiers mois de l'année 641.

Les ruines de Thamugas ont fourni 89 inscriptions, dont 22 seulement sont funéraires. Aucune ne nous fait connaître quel était dans cette ville le montant de la somme honoraire; mais elles mentionnent tant de monuments, qu'on ne peut douter que ce ne fût une des cités les plus riches et les plus considérables de la Numidie.

Nous passons quelques localités moins importantes, pour arriver de suite à *Diana*, dont les ruines situées à 13 lieues environ à l'ouest de Lambæse, ont fourni à M. Renier le sujet d'un article qui a été inséré dans cette *Revue* (2). Il y a recueilli 48 inscriptions, dont 19 seulement sont funéraires. Les autres sont presque toutes municipales, et elles nous apprennent que cette ville, quoique n'ayant que le titre de *municipe*, était administrée non par des *quatuorvirs*, mais par des *duumvirs*, comme les colonies, et qu'elle avait en outre des *questeurs*, des *édiles*, un *flamine perpétuel*, un *pontife*, un *augure ;* enfin nous y voyons deux fois mentionné un *advocatus rei publicæ*. La somme honoraire était de 10 000 sesterces.

Mais le chapitre le plus intéressant des livraisons que nous annonçons est celui que l'auteur a consacré aux inscriptions des *coloniæ Cirtenses*. Sous ce titre, qui se trouve en effet dans une inscription (voir le n° 1868), M. Renier comprend les colonies de *Cirta* ou *Constantine*, *Rusicade*, *Milevum* ou *Sarn-Milev*, et *Chullu*, auxquelles il réunit les *vici* ou *pagi* de *Tiddis*, d'*Aquartillæ*, d'*Arsacal*, des *Phuenses*, d'*Uzelis* et de *Sigus*. Cirta lui a fourni 350 inscriptions, Rusicade 153, et les autres localités contenues dans ce chapitre, 322. On comprend qu'il nous est impossible d'analyser ici, même de la manière la plus succincte, une pareille masse de documents. Nous ajouterons seulement que ces livraisons contiennent encore les inscriptions de *Cuicul* (Djemilah), au nombre de 42; celles de *Mahidjibah*, au nombre de 10; enfin celles de *Thibilis* (Annou-

(1) *Africa christiana*, t. I, p. 305.
(2) Voy. la IXe année, p. 38 et suiv.

nah), au nombre de 235. Toutes ces inscriptions n'ont pu être recueillies par M. Renier lui-même : un certain nombre de personnes, parmi lesquelles les plus souvent mentionnées dans ces livraisons sont le commandant *de la Marc*, le général *Creully*, et surtout M. *Cherbonneau*, professeur d'arabe à Constantine, lui ont libéralement communiqué celles qu'elles avaient elles-mêmes découvertes. Félicitons-les d'avoir ainsi contribué à une entreprise vraiment nationale, et faisons des vœux pour que le savant académicien commence bientôt la publication de son commentaire, qui viendra encore ajouter à l'intérêt, déjà si grand, de ce beau recueil. L. L.

Monographie de l'église Saint-Spire de Corbeil (Seine-et-Oise), par M. T. Pinard, in-8, imp. de Crété, à Corbeil.

Nous avons eu déjà plusieurs fois l'occasion de signaler les intéressantes publications de M. Pinard sur l'arrondissement de Corbeil, qui lui vaudront à bon droit le titre d'historien de cette partie du département de Seine-et-Oise. Le livre que nous annonçons aujourd'hui renferme de nombreux documents historiques et artistiques sur l'un des monuments les plus importants de la ville de Corbeil. M. Pinard, après avoir tracé l'histoire du culte de *saint Exupère*, vulgairement appelé *saint Spire*, et nous avoir appris comment les reliques du saint évêque de Bayeux furent transportées à Corbeil, nous donne la description de l'église où furent déposés ces restes pieux, et nous fait connaître les différentes modifications qu'a subies ce monument depuis son origine, au Xe siècle, jusqu'à nos jours. Vient ensuite la liste chronologique des abbés qui ont gouverné l'église de Saint-Spire depuis le XIe siècle jusqu'en 1790. Beaucoup de noms illustres figurent dans cette liste, et les notices biographiques qui les accompagnent en rendent la lecture fort intéressante. Nous ne pouvons énumérer ici tous les renseignements que renferme cet ouvrage sur l'histoire de Corbeil, de son patron, des cérémonies religieuses auxquelles ont donné lieu ses reliques et celles de plusieurs autres saints que possédait l'église de Corbeil; le livre de M. Pinard les fournit avec détail. Des notes très-substantielles, placées comme appendice à la fin de son travail, le complètent. Nous devons féliciter l'auteur pour le zèle et le désintéressement qu'il apporte dans ses travaux, et nous espérons qu'il trouvera des imitateurs dans d'autres localités de la France, qui n'ont pas encore leur historien. A. L.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Élite des Monuments céramographiques, matériaux pour servir à l'histoire des religions et des mœurs de l'antiquité, expliqués par MM. Lenormant et de Witte, in-4, 126e livraison. Paris, Leleux.

Revue africaine, journal des travaux de la Société historique algérienne, par les membres de la Société et sous la direction de la commission permanente du journal, première année, nos 1, 2, in-8, 1856. Alger, Bastide, éditeur.

Revue de l'Art chrétien, première année, n° 1, in-8. Paris, 1857, Pringuet, édit.

Armoiries des Communautés religieuses de Troyes et des environs, par M. L. Coutant, in-8, 1856. Troyes, Bouquot, édit.

Notice historique sur Landreville, par M. L. Coutant, in-8, 1856. Troyes, Bouquot, édit.

Les anciennes maisons de Paris, des rues Basfroid, Basse-du-Rempart, Basse-Saint-Pierre, Basse-des-Ursins et de la place de la Bastille, par M. Lefeuve, in-16. Paris, 1857, 15, boulevard de la Madeleine.

Notice sur une médaille des Volcæ Arecomici de la Gaule narbonnaise, inexactement décrite et figurée jusqu'à ce jour, et rétablie pour la première fois dans toute son intégrité, d'après deux exemplaires du cabinet de M. de Lagoy, par M. le baron Chaudruc de Crazannes, in-8, extrait de la *Revue de numismatique Belge.*

Du Cheval-Enseigne représenté sur les médailles gauloises, particulièrement sur celles de l'Aquitaine, lettre à M. Parenteau, numismatiste à Nantes, par M. le baron Chaudruc de Crazannes, in-8, extrait de la *Revue numismatique.*

Quelques observations sur les six premiers volumes de la 4e édition de l'Histoire de France de M. Henri Martin, par M. d'Arbois de Jubainville, in-8, 1857. Paris, Aug. Durand.

Église de Saint-Christophe de Neufchâteau, par M. d'Arbois de Jubainville, in-8, pl. Paris, 1856, Leleux.

Description des estampes exposées dans la galerie de la Bibliothèque impériale, formant un aperçu historique des productions de l'art et de la gravure, accompagnée de recherches sur l'origine, l'accroissement et la disposition méthodique de la collection, par Duchêne aîné, conservateur, in-8. Paris, Leleux, 1856.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA TREIZIÈME ANNÉE

DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

Abacus (l') romain, 513;—étymologie latine de ce mot, 536, 588.
Abbaye—de Belle-Perche, 176;—de Saint-Germain des Prés, son plan et son étendue en 1640, 202;—ses dépendances, 673;—de Maubuisson, 292;—du Lis, 298;—de Cisoing, son chartrier, 320;—de Sainte-Geneviève, 675.
Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut; — sa séance publique annuelle, 379. — Ouvrage qui lui est offert par le gouvernement russe, 506; — ses élections, 571, 632, 755.
Académie des inscriptions et belles-lettres de Toulouse. — Programme du prix proposé pour 1857, 190.
Acropole d'Athènes, fouilles exécutées en ce lieu, 441.
Administration romaine en Afrique, ses fonctionnaires, 764, 766.
Aigues-Mortes, importance de ce port au XIIIe siècle, 24.
Aire (la ville d'), ravagée et rétablie, 27.
Alchimie (l') au XVIe siècle, 612.
Alesia. Observations sur l'emplacement de ce lieu cité dans les *Commentaires* de César, 124;—objections de M. Jules Quicherat, 374.
Alexandre (Saint), martyr, Inscription de son tombeau, 172.
Algérie, ses antiquités, 570, 627, 764.
Alides (Dynastie des), lettre sur quelques-unes de ses monnaies, 129.
Almageste (l') de Ptolémée, 223.
Ame (l') des bienheureux, comment représentée sur les inscriptions chrétiennes, 167.
Ames (jugement des) dans l'antiquité, 328, 750.
Anazarbe et ses environs, 361.
Anglais (les) envahissent la France, 109.
Année (division de l') dans l'antiquité, 331, 726.
Announa et Hammam Meskhoutinn en Algérie, 627,
Arabes, leur système de numération écrite, 523.
Archives — de France, ses divisions, règlement pour les recherches, 570;—de Bavière, documents relatifs à Charles VI, 710.
Arithmétique (de l') des Grecs, 281, 511.
Artémise, honneurs qui lui sont décernés, 6.
Ascia (sub), sur un tombeau, 568.
Asie Mineure, inscriptions de cette contrée, 6
Atelier monétaire du XVIIe siècle, 701.
Athéné Poliade (culte d') à Erythres, 3.
Astrolabe de Gerbert, 537.
Auch, coutume de cette ville, 404.
Aumale (M. le duc d'), Histoire de la captivité du roi Jean, 317.
Aumône aux pauvres de Chartres, par Berthe, femme de Pépin le Bref, 35.
Aurillac, administration municipale de cette ville au XIIIe siècle, 23.
Autels votifs avec inscriptions, 688.
Avignon. Envahie par l'inondation de 1856, 314.

Bacchus. Monument relatif à son culte, 618.
Bagdad (kiosque de), 508.
Bagneux. Description de son église, 195.
Bagues antiques trouvées dans le midi de la France, 555.
Balthasar (M. l'abbé), notice sur l'église de Bagneux, 193.
Bardes, leurs fonctions, 335.
Barry (M. Edward). Mémoire sur un poids de ville, 29. — Notice sur les eaux thermales de Lez, 677.
Bas-relief — antique, représentant l'empereur Hadrien, 38; — du moyen âge, représentant saint Médard, 557; — représentant un acte de fondation, 563.
Basques, remarque sur leur langue, 186.
Bernard Palissy. — Notice sur sa vie et ses travaux, 243;—ses écrits, 610.
Berty (M.), Mémoire sur l'ancien terrain de la paroisse Saint-Sulpice, 137, 199, 217, 648.
Béziers, origine du nom de cette ville, 355.
Bibliothèque—de Winchester, 61;—du couvent du Saint-Sépulcre à Constantinople, 379.

Blanche de Castille—Sceau de cette princesse, 291;—devient régente, 297; — ses fondations, 298.
Boëce (géométrie de), 512, 591; —examen de ce qu'il dit sur l'*abacus*. 514.
Bois (observation sur les) employés dans les constructions du moyen âge, 633.
Bosphore (antiquités du) publiées, 506.
Boudard (M.). Origine de quelques villes de l'Hispanie, 182; —histoire et géographie du sud-est de la Gaule, 343;—recherches sur l'Espagne ancienne, 405.
Brunet (M. G.), note sur les cabinets de médailles en Angleterre, 544.
Bussy (rue de), son origine, 140.

Cadran solaire de Gerbert, 537.
Calendriers d'anciens peuples comparés, 716; — égyptien et julien comparés, 218, 226, 723.
Calice figuré sur des monnaies mérovingiennes, 372.
Calixte (cimetière de saint), 159, 161.
Canon chronologique de Ptolémée, cité 230.
Caribert, roi de Paris; sa monnaie, 371.
Carreaux vernissés du XIIIe siècle, offrant la fleur de lis écartelée de Castille, 297.
Castrum romain de Cosa, 554.
Catacombes de Rome. Restes des martyrs qu'elles renferment, 147, 254.
Caves romaines trouvées à Pont-l'Évêque, 312.
Celtes (les) envahissent la Gaule, 346.
Celtiques (monuments), leur origine, 123.
Cenac-Moncaut (M.), son voyage archéologique cité, 700.
César (Jules), ses opérations militaires dans le Jura, 377.
Châlons-sur-Marne, restauration de sa cathédrale, 254.
Champollion le jeune, son nom donné à une rue de Grenoble, 633; — dates de sa naissance et de sa mort, 762
Champollion-Figeac (M.), son mémoire sur les calendriers des peuples de l'antiquité, 218, 716.
Champollion (M. Aimé), son mémoire sur les droits et usages, 12, 381.
Chants (des) dans l'antiquité, 329.
Chapelle — Saint-Père à Paris, 204; — de l'hôtel-Dieu de Chartres, 34; — du château d'Anazarbe en Cilicie, 367.
Chapiteau de Bocherville, représentant des musiciens, 584.
Chardin (M.), mémoire sur une inscription romaine, 288; — notice sur Mercure Gabrus, 646.
Charité (hôpital de la) à Paris, 144.
Charles VI engage ses joyaux, 711.
Charpentes de constructions anciennes — moyen d'en reconnaître l'espèce de bois, 633.
Chartres, hôtel-Dieu de cette ville, 33;— incendie de la porte Guillaume, 314; — crypte de l'église N. D., 621, 690.
Château de la Borde-le-Vicomte, 104;—de Blandy, 105;—d'Anazarbe, 367.
Chaudruc de Crazannes (M. le baron), notice sur un bas-relief de Saintes, 38;—sur des sceaux du moyen âge, 176;—sur des poids, 307; — sur une monn. de Charibert, 371;—sur le castrum de Cosa, 554; sur des monum. du culte de Bacchus, 618.
Cherche-Midi (rue du), 430.
Cherchell, musée de cette ville, 570.
Chiffres — arabes, leur origine, 509; — Romains, leur valeur numérique, 599.
Clôture des villes et des monastères, etc., 381.
Cochet (M. l'abbé). Notice sur le commerce du plomb à l'époque romaine, 548.
Coins monétaires du XVIIe siècle, 702.
Collection Sauvageot au musée du Louvre, 59.
Colombier (rue du), son origine, 142.
Colonies romaines en Afrique, 766.
Communes, résultats de leurs constitutions, 21; — leur suppression, 26.
Constantinople, — hippodrome de cette ville, 316; — le kiosque de Bagdad, 508.
Consul romain martyr, son épitaphe citée, 157.
Costume d'un bourgeois de Paris au XIIIe et au XIVe siècle, planches 300, 301, et pages 639, 640.
Coutant (M.). Notice sur un tombeau avec inscription, 568; — note sur un atelier monétaire, 701.
Coutume d'Auch citée sur l'entretien des portes de villes; les autorités chargées des clefs, etc., 404.
Creully (M. le général). Notice sur l'Algérie; Announa et Hammam, 627.
Croix, — de bronze trouvée en Cilicie, 56; — ansée des Égyptiens, 588.
Crosses d'abbesses, XIIIe siècle, conservées à la bibliothèque de Versailles, 298; — recherches historiques sur cet objet, 704.
Crypte de la cathédrale de Chartres; — vue et description, 621.

Dalles tumulaires des XIIIe et XIVe siècles, 637.
Décades épigraphiques, 1 à 11.
Denier de Hugues Capet, 61.
Deuil des femmes grecques, 753.
Dialogue de Platon cité, 445.
Diana, ville de l'Afrique, 766.
Dominique (rue Saint-) à Paris, son origine, 206.
Doublet de Boisthibault (M.), l'hôtel-Dieu de Chartres, 33; — l'église de Champhol, 58; — Bernard Palissy, 243, 610; — la porte Guillaume à Chartres, 314; — inscription du tombeau de Chalétric, 690.
Douet d'Arcq (M.), son livre intitulé : Compte de la maison du roi Jean, cité,

318; — son ouvrage sur les comtes de Beaumont couronné par l'Académie, 379; — Compte rendu de l'ouvrage de M. Labarte sur les émaux, 692.
Droits et usages des villes, des communes, etc., 12, 381.

Eaux de fontaines artificielles, thermales, etc., 611; — thermales de Lez, ses inscriptions votives, 677; — de Luchon, 684.
Eckstein (M. le baron d'), idées de l'antiquité sur la vie future, 321.
École — française d'Athènes, 379; — diplomatique, à Madrid, 506; — de chants, à Rome, 581.
Églises, — de Bagneux, 193; — Notre-Dame de Châlons, 252; — et monast. de Paris, du IXe au XIVe siècle, 442; — de Soisy-s.-Étioles, pierre de fondation qu'on y conserve, 563; — de Jérusalem rendue au culte catholique, 633; — Saint-Eugène, à Paris, 636.
Égyptiens, leurs relations avec l'Inde, 607; leurs cérémonies funèbres, 758.
Émail de l'hôtel-Dieu de Chartres cité, 37.
Émail (l'), définition de cette matière, 693.
Emaux — de Palissy, 245; — champlevés, et de plique, 696, 698.
Enceintes des villes au moyen âge, usage pour leur ouverture, 390.
Enfer (rue d'), son origine, 667.
Epigrammata antiquæ urbis, recueil d'inscriptions latines cité, 51.
Épitaphe d'un roi de Sidon expliquée, 458.
Épreuve par le fer chaud dans l'antiquité païenne, 80.
Érythres (la ville d') décerne des honneurs à Mausole et à Artémise, 6.
Escalopier (M. le comte de L') rapporte à Amiens les reliques de sainte Théodosie, 175; — ses notes sur saint Médard, 559.
Esmunazar, roi de Sidon, son épitaphe, 459.
Espagne, sa géographie ancienne, 405.
Étrusque (nécropole), découverte près de Bologne, 191.
Eucharistie donnée immédiatement après le baptême, pourquoi, 73.
Euclide, traduction de sa géométrie citée, 516.
Expiation (de l') dans l'antiquité, 324.

Faustine, femme de Marc Aurèle; dédicace de sa statue, 629.
Feuquières (Mme de), danger qu'elle court comme protestante, 115.
Figeac, comment cette ville se rétablit, 27.
Finances (malversation des) réprimées, 28.
Flamonium, somme payée par la personne élevée à la dignité de flamine, 765.
Flux de la mer, son effet dans les rivières, 615.
Foire accordée par le roi Jean, 27.
Fossés des villes au moyen âge, 397; — concessions à ce sujet, 398.
Fouilles, — dans les catacombes de Rome, 254; — à Ostie, 255; — à Bavai, 313; — à Athènes, 441; — dans la Dobroudcha, 691,
Four fondé pour les pauvres, 35.
Foyer (religion du) domestique chez les anciens peuples, 331.
Franchises des villes, ce que le pape fait à ce sujet en France, 23.
Funèbres (cérém.) chez les Grecs, 750; — chez les Égyptiens, 758.

Gallia christiana, continuation de cet ouvrage, 379.
Gamme inventée par Gui d'Arezzo, 581.
Gaule (la), son histoire et sa géographie avant la domination romaine, 343.
Gaulois chrétiens, inscriptions qui les concernent, 173.
Généalogie des rois d'Arménie, 368.
Géographie — de l'Espagne, 182, 405; — de la Gaule, 343.
Gerbert (Martin), son traité de division, 519; — se justifie des calomnies de ses ennemis, 532; — donne le signal des croisades, 535; — accusé de magie, 592.
Gluck, son école de musique, 586.
Grèce, son université, ses sociétés savantes, 508; — travaux d'archéologie, 634.
Grecs, — leurs connaissances en mathématiques, 208; — leurs cérémonies funèbres, 750.
Grégoire (saint) auteur du chant qui porte son nom, 582.
Grenelle (rue de) à Paris, 416, 421.
Grenoble, noms de savants donnés à plusieurs rues de cette ville, 633.
Gros-Caillou, quartier de Paris, son origine, 212.
Guenebault (M.). Note sur un siége épiscopal, 48; — Compte rendu de l'ouvrage de Willemin, 64; — notice sur des lettres majuscules, 436; — sur la légende de saint Médard, 557; — sur la crypte de Notre-Dame de Chartres, 621.
Gui-d'Arezzo invente une gamme, 581.
Guigniaut (M.), son rapport sur les travaux de l'école française d'Athènes cité, 319.

Habitations (des) sur pilotis ou lacustres, 310.
Hadrien, empereur, ses voyages en Gaule, 39.
Haydn, son école de musique, 586.
Hémérologe (l'), manuscrits de ce nom retrouvés à Florence, 230.
Hippodrome de Constantinople, objets antiques qu'on y a trouvés, 316.
Hispanie. Recherches sur quelques villes anciennes de cette contrée, 182.
Hôtel-Dieu de Chartres, détails sur cette maison, 34.
Hugues Capet, denier de son règne, 61.

Ibères, leur origine, 182;—leur émigration, 344.
Iberia. Étymologie de ce nom, 406.
Impôts prélevés sur les communes au moyen âge et leur emploi, 28.
Incendie de la porte Guillaume à Chartres, 314.
Inde, villes anciennes retrouvées, 507;— numération usitée dans cette contrée, 604.
Indiens (les) auteurs du système des chiffres arabes, 602.
Inondation de 1856, — ses désastres en France, 255, 312, 314.
In pace. Force de cette expression sur les inscriptions chrétiennes, 166.
Inscriptions. Leur importance historique et archéologique, 51, 125.
Inscriptions grecques, — de l'Asie Mineure, 1; — chrétienne d'Autun, 65, 491.
Inscriptions latines, — des catacombes de Rome, 149, 175; — sur une plaque d'or, 288; — des eaux de Luxeuil reconnue fausse, 312; — de l'Algérie, 628; — votives aux nymphes et aux dieux des eaux, 680; — funéraire du règne de Trajan, 691; — de l'Algérie, 764.
Inscriptions tumulaires, — des XIIIe et XIVe siècles, 638; — de l'évêque Chalétric, 689.
Institut Lazareff des langues orientales à Moscou, 635.
Inventaire des joyaux de Charles VI, engagés pour la dot de son beau-frère, 712.
Inventaires du moyen âge publiés par divers auteurs cités, 317.
Isabelle de Bavière donne au roi l'idée d'engager ses joyaux, 710.

Jean (le roi). Notes et recherches sur sa captivité en Angleterre. Compte rendu, 317.
Jeanne de Chateaudun (sceau de) cité, 295.
Jeanne d'Arc et sa famille, 443.
Jeanne (la papesse), absurdité de cette fable, 533.
Jérusalem, église de cette ville rendue au culte catholique, 633.
Jongleurs. Leur origine; leur organisation, 584.
Judas (M.), recherches sur l'épitaphe d'un roi de Sidon, 458.
Juges royaux chez les anciens Perses, 9.
Julien l'Apostat, ses persécutions citées, 156.
Jupiter Capitolin, son temple en Algérie, 765.

Kiosque de Bagdad, sa description, 508.

Labarte (M. Jules), son mémoire sur les émaux, 692.
Lac Copaïs en Béotie, son desséchement, 634.
Lacustres (habitations) en Suisse, 310.
Lagides (monnaies des), de leur classement, par M. Muller, ouvrage couronné, 379.
Lambæse, inscript. de cette ville de l'Algérie, 764.
Lampe en terre cuite trouvée dans le castrum de Cosa, 556.
Langlois (M. Victor), Voyage en Cilicie, Anazarbe, 360;—la route de Tarse, 481.
Langue vulgaire. Son emploi pour une légende de sceau, 295.
Langues de l'Égypte, 602.
Laure, dame d'Épernon. Sceau de cette princesse cité, 296.
Lazareff (la famille) fonde un institut des langues orient. à Moscou, 635,
Le Bas (M. Ph.), décades épigraphiques, 1.
Législation des anciens Perses, 9.
Lérida, reconstruction de cette ville au XIIe siècle, 19.
Letronne (M.) — Son opinion sur le cercle divisé en 360 degrés, 284.
Lettre de décès, traduite d'un manuscrit égyptien, 760.
Lettres — majuscules des manuscrits, 436; — numériques des Romains, 599.
Lez (village de), cité pour ses eaux thermales, 677.
Lignière Parmentier (Mme de), mémoire sur la musique antique et moderne, 573.
Ligures. Recherches sur ce peuple, 344;— limite de leurs possessions dans le sud-est de la Gaule, 356.
Louis de Bavière, représenté sur une charte, 438.
Luxembourg (jardin et palais du) à Paris. Son origine, 673.
Luxeuil. Fausse inscription romaine de ses bains, 312.
Luynes (M. le duc de). Son opinion sur les inscrip. de deux dalles tumulaires des XIIIe et XIVe siècles, 640, 644.

Madrid possède une école de diplomatique, 506.
Magister, ses fonctions sous l'adm. romaine, 764.
Maï (le cardinal). Son recueil d'inscriptions latines cité, 165, 173.
Mammachi Son savant ouvrage sur les antiquités chrétiennes cité, 155, 160.
Manuscrit curieux vendu à Fontainebleau, 380.
Marie de Brabant, femme de Philippe III. Son sceau cité, 297.
Martin (le P. Arthur). Sa mort et son éloge, 632.
Martin (M. Th. H.). Mémoire sur le nombre nuptial. et le nombre parfait de Platon, 257; — recherches sur notre système de numération écrite, 509, 588.
Martyr. Omission de cette qualification dans les inscriptions chrétiennes, 171.
Massalie, commerce de cette ville dans l'antiquité, 360.

Mathématiques (études des), au moyen âge, 280.
Maubuisson (abbaye de), sa fondation, 292; — crosse de son abbesse conservée à la biblioth. de Versailles, 298.
Mausole. Ses conquêtes en Ionie, 6.
Médailles (cabinets de) en Angleterre, 544.
Médard (Saint-), bas-relief légendaire, 557.
Melun, assiégée par les Anglo-Bourguignons, 109.
Mercure Gabrus. Recherches sur cette épithète, 646; — psycophore, 750.
Migrations de divers peuples de l'antiquité, 348.
Moissac, priviléges accordés à cette ville, 24.
Monnaies, — de Hugues Capet. 61; — des dynasties Alides, 129; — ibériennes, 183, 354; — de Charibert, roi de Paris, 371.
Monogramme du Christ, 167.
Montauban, origine de cette ville, 19.
Montparnasse, à Paris, origine du nom de ce lieu, 659.
Montucla, son Histoire des mathématiques citée, 602.
Monuments publics, recherches sur leurs causes de dégradations, 299.
Monza, trésors de sa cathédrale cités, 694.
Morts (souvenir des) au canon de la messe, 168.
Morts, comment envisagés dans l'antiquité, 326, 750.
Moutié (M. A.). Mémoire sur le sceau de Blanche de Castille, 291; — sur des pierres tombales, 637.
Mozart, son école de musique, 587.
Munck (M.), sa trad. d'une inscrip. phénicienne, 458.
Mur de Trajan, 755.
Murs et fossés des villes, droits et usages à ce sujet au moyen âge, 381.
Musée de Narbonne cité, 507; — de Cherchell, 570.
Musical (art) chez les anciens et les modernes, 573.
Myriade, numération grecque, 598.
Mythologie scandinave, ses dieux, 335.

Narbonne, — poids demi-livre de cette ville, 309; — Capitale des Helysices, 354; — reconstruction de son mur d'enceinte au XIVe siècle, 391; — musée de cette ville, 507.
Nécropole — étrusque découverte près de Bologne, 191; — publique en Égypte, 761.
Neptune (statue de) retrouvée à Cherchell, 570.
Nesle (séjour de), 143.
Nombre (le) parfait de Platon, 257; — nuptial, 268; — sacré, 274.
Noms païens donnés aux martyrs, 162.
Notations (des) musicales chez les anciens et chez les modernes, 581.
Noyon. Ce que le roi de France fait pour cette ville, 25.
Numération écrite. Son origine est-elle arabe ou indienne? 509, 588.
Nymphes des eaux, inscriptions qui leur sont dédiées, 680.

Odon (saint), son traité sur l'Abacus, 541.
Orgue, — hydraulique de Gerbert, 537; — perfectionné à Constantinople, 583.
Orthographe des inscriptions des catacombes, 158.

Palais des Thermes et ses dépendances, recherches à ce sujet, 126.
Palissy. Voir à Bernard Palissy.
Pape (le), son intervention dans la formation des communes, 21.
Papesse Jeanne, origine de cette fable, 533.
Paris (rues de) ouvertes sur les terrains de la paroisse Saint-Sulpice, 416, 649.
Passion (chant de la) de Jésus-Christ, son origine présumée, 582.
Patrocle, paroles de son ombre à Achille, 750.
Payen de Flacourt (M. Le). Notice sur la peinture sur verre, 551.
Peinture, — sur verre, considérée au point de vue historique, 551; — sur émail, sa fabrication, 692.
Péronne affligée par les guerres du XIVe siècle, 26.
Pérousé, ses monuments publics, 192.
Peuples de l'antiquité, leurs migrations, 347.
Philobiblon de Londres, leurs publications citées, 317.
Pierre de fondation dans l'église de Soisy-sous-Étioles, 563.
Pierre philosophale. En quoi la recherche de cette rêverie a servi aux sciences, 380.
Pierres tombales, — dans l'église N. D. de Châlons, 254; — d'Arpajon, 639.
Pilotis, recherches sur leur conservation ou détérioration, 310.
Pinard (M.). Notice sur Pornic, 122; — sur les églises de Saumur, 434; — sur une pierre de fondation, 563; — sa monog. de l'église Saint-Spire de Corbeil, citée, 767.
Pithagore, recherches sur la question de savoir s'il est l'inventeur de l'abacus, 590.
Platon, explicat. d'un passage du VIIIe livre de la *République*, 257; — sa théorie des quatre corpuscules élémentaires, 282; — expl. d'un passage mathém. d'un de ses dialogues, 445.
Plomb (commerce du) dans l'antiquité, 548.
Poëme astronomique du Ve siècle, 604.
Poésie, — hiératique dans ses rapports avec la croyance à une vie future, 328; — épique des anciens peuples, 336.
Poids, — municipal de Toulouse, 29; — des villes du midi de la France, 307.

Poisson symbolique, figure de Jésus-Christ, 68.
Police municipale, comment réglée au moyen âge, 23.
Pornic et ses environs, 123.
Porte ancienne à Chartres, 315.
Portes des villes au moyen âge, leur entretien, 404.
Pot-de-Fer (rue du), ses origines, 654.
Pré (le), — aux Moines, 146; — aux Clercs, ses limites, 199.
Presse monétaire du XVIIe siècle, 702.
Pressoir de l'hôtel-Dieu de Paris, 671.
Priviléges des communes au moyen âge, 21.
Prix offert par la Société des antiq. de Normandie, 755.
Ptolémée, son ouvrage sur les calendriers anciens, 222; — son canon chronologique, 230.
Purification, son principe dans l'antiquité, 324.
Pythagore, sa méthode citée, 283.

Quatre (le nombre). Sa signification symbolique, 588.
Quicherat (M. J.). Mémoire sur la position réelle d'Alesia, 374.

Religions de l'antiquité, leurs rapports, 327.
Renier (M. Léon). Notice sur un recueil d'inscrip. latines, 51; — sa public. des inscrip. de la Gaule, 125; — son opinion sur une marque impériale de Septime Sévère, 550; — est nommé membre de l'Institut, 632; — son recueil d'inscript. de l'Algérie, 764.
Repas funèbres dans l'antiquité, 753, 758.
Résurrection (miracle de la), dans l'antiquité, 330.
Rochas (M.). Son procédé pour solidifier la pierre des monuments, 299.
Roi de Sidon. Son épitaphe, 458.
Rois scythes. Découverte de leur nécropole, 506.
Rosière (couronnement de la) de Salency, origine de cette fête, 636.
Rossi (M. le chev. de). Sa lettre au sujet d'un recueil d'inscrip., 53; — sur les catacombes de Rome et les inscrip., 147, 253.
Rossignol (M.). Son explication de l'inscription d'Autun, 65; — sa lettre au P. Garrouchi à ce sujet, 491.
Rues de Paris, ouvertes sur les terrains de la paroisse Saint-Sulpice, 140, 203.

Sacrifice (du) dans l'antiquité, 330.
Saint-Barthélemy (la), signal du massacre des huguenots, 251.
Saint-Graal (le) cité, 338.
Saint Médard, sa légende, 557; — son culte, 636.
Saint-Sulpice. Recherches sur cette paroisse, son ancienne église, 199.
Saint Valentin, son tombeau, 567.
Saint Vénérius, reliques et inscrip. funéraire de ce martyr, 147.
Saisons (les) observées dans l'antiquité, 331.
Sardes ou Sardons, peuplade des Pyrénées orientales, 347.
Saumur, recherches sur les églises de cette ville, 434.
Sauvageot (M.). Sa collection au Louvre, 59.
Sceau—d'Adam III et d'Adam IV, vicomtes de Melun, 106, 107; — du couvent des carmes de Perpignan et de l'abbaye de Belle-Perche, 176; — de la reine Blanche de Castille, 291; — avec légende en langue vulgaire, 295; — de la dame d'Épernon, 296.
Sceaux de divers personnages, remarques sur leur blason, 297.
Sciences naturelles, ses progrès au moyen âge, 537.
Sculpture en bois chez les Grecs, 60.
Scythes (rois). Découverte de leur sépulture, 506.
Seine (rue de), son origine, 141.
Senlis, son administ. au XIVe siècle, 20.
Sépulture chrétienne au moyen âge, ouvrage de M. Murcier, mentionné, 399; — dans l'antiquité, ouvrage de M. Feydeau, cité, 756.
Sépulture, chez les Grecs anciens et modernes, 750.
Serfs, leurs droits en France au moyen âge, 13.
Serpent, figure symbolique, 708.
Sèvres (rue de), son origine, 428.
Siam ou Thaï, description de ce royaume, 319.
Sidon, épitaphe d'un roi de ce pays, 458.
Signaux de feu chez les Romains, 600.
Silicatisation (de la) des monuments, par le procédé Rochas, 299.
Smyrne, inscription chrétienne qu'on y trouve, 10.
Société — française d'archéologie, ses travaux, 126; — des antiq. de Normandie, prix qu'elle offre, 755.
Soissons, son administ. au XIVe siècle, 26.
Soret (M. Frédér.). Lettre sur les monnaies des dynasties des Alides, 129.
Strasbourg, inscrip. trouvée dans cette ville, 288.
Statue de Neptune, en marbre blanc, retrouvée, 590.
Statuettes antiques trouvées dans le canton de Bavai, 313; — dans le midi de la France, 554.
Synodes tenus à Constantinople, 10.

Taillandier (M.). Notice sur le château et les seigneurs de la Borde-le-Vicomte, 104.
Taranne (rue), son origine, 200.
Tarse en Cappadoce, recherche sur son ancienne position, 481.
Temple de Jupiter Capitolin, en Algérie, 765.

Teutonique, costume du grand maître de cet ordre de chevalerie, 439.
Thamugas, ville de l'Algérie, 765.
Théâtre romain trouvé dans le départ. du Loiret, 571.
Théodosie (sainte), son inscript. citée, 172.
Thermes, avec inscription prétendue romaine, 312.
Thermes (palais des) à Paris, 125.
Thierry (M. Augustin), sa mort, 191.
Tiers de sous d'or attribué à Caribert Ier, roi de Paris, 371.
Tombeaux, — des catacombes de Rome, 254; — des rois Roupeniens, 368; — des rois scythes, 506; — de Saint-Valentin, 567; — d'un bourgeois de Paris aux XIIIe et XIVe siècles, 637; — d'un chef romain dans la Dobroudcha, 691; — des Grecs, vénération dont ils sont entourés, 754.
Tonneaux romains retrouvés dans deux caves antiques, 312.
Triangle de Platon, 273; — rectangle de Pythagore, 281.
Trône épiscopal de l'église Saint-Césaire, 48.
Troyon (M. Fréd.). Note sur les habitations lacustres, 310.

Université (rue de l'), 208.

Vallet de Viriville (M.). Notes d'un voyage archéolog. et littéraire en Allemagne, 710.
Vapeur d'eau bouillante, sa force démontrée par Bernard Palissy, 611,
Vaugirard (rue de), son origine, 662.
Vaux de Cernay (abbaye des), 295; — ses archives, *ib.*, 296; — son cartulaire, 645.
Vercingetorix, livre bataille aux Romains en Séquanie, 377.
Verdun sous la protection de Philippe V, 26.
Verecunda, ville de l'Algérie, 764.
Vermiglioli (M.), ses œuvres publiées, 192.
Veuves (les) en Grèce, 754.
Vici (les), leur administration, 764.
Vie future, ce qu'en pensait l'antiquité, 322, 588.
Villes de France, leur classification au moyen âge, leurs priviléges; comment repeuplées, défendues, 12, 394.
Villes anciennes, — de l'Espagne, 405; — de l'Inde, 507; — de l'Algérie, 764.
Vincent (M. A. J. H.), son mémoire sur un passage de Platon, 445; — sur nos chiffres modernes, 603.
Voie romaine retrouvée au Mans, 316.
Voyage en Abyssinie, en Egypte et en Asie Mineure, par ordre de Colbert, 380.

Zéro, origine de ce chiffre et son usage, 589; — chez les Arabes, 590; — ce qu'il signifie, *ib.*; son ancienne figure, *ib.*; résumé, 593.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DE LA TREIZIÈME ANNÉE.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BINDING MAR 20 1970

CC
3
R4
année 13

Revue archéologique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY